La Conférence des Présidents d'université (1969-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités

Etienne Bordes

▶ **To cite this version:**

Etienne Bordes. La Conférence des Présidents d'université (1969-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités. Histoire. Université Toulouse 2 - Le Mirail, 2021. Français. NNT : . tel-04025361

HAL Id: tel-04025361
https://theses.hal.science/tel-04025361

Submitted on 12 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Toulouse 2-Jean Jaurès
École doctorale TESC
Laboratoire FRAMESPA

THÈSE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ
Spécialité : Histoire contemporaine

La Conférence des présidents d'université (1971-2007)

Une socio-histoire du gouvernement des universités

Volume I

Étienne BORDES

Présentée et soutenue publiquement
Le 21 octobre 2021

JURY

Jacques CANTIER, professeur d'histoire contemporaine, Université Toulouse-Jean Jaurès (directeur de thèse)

Emmanuelle PICARD, maîtresse de conférences HDR en histoire contemporaine, ENS de Lyon (co-directrice de thèse)

Julien BARRIER, maître de conférences en sociologie, ENS de Lyon

Jean-François CONDETTE, professeur d'histoire contemporaine, Université de Lille (rapporteur)

Gabriel GALVEZ-BÉHAR, professeur d'histoire contemporaine, Université de Lille

Charles MERCIER, maître de conférences HDR en histoire contemporaine, Université de Bordeaux (rapporteur)

Christine MUSSELIN, directrice de recherche au CNRS en sociologie

À Jo.

« La mer jusqu'à l'approche de ses limites est une chose simple qui se répète flot par flot. Mais les choses les plus simples dans la nature ne s'abordent pas sans y mettre beaucoup de formes, faire beaucoup de façons, les choses les plus épaisses sans subir quelque amenuisement. C'est pourquoi l'homme, et par rancune aussi contre leur immensité qui l'assomme, se précipite aux bords ou à l'intersection des grandes choses pour les définir. Car la raison au sein de l'uniforme dangereusement ballotte et se raréfie : un esprit en mal de notions doit d'abord s'approvisionner d'apparences. »

Francis Ponge

Le je n'est qu'un nous qui s'ignore

La restitution qui s'amorce ici, même si elle ne porte qu'une signature, est bien sûr une aventure collective. Ce long itinéraire n'aura été possible que par les nombreux concours que j'ai reçus au fil de ces cinq années.

Tout du long j'ai pu m'appuyer sur deux rocs, deux Gibraltar toujours bien droits et visibles au loin, par beau comme par gros temps. Jacques Cantier et Emmanuelle Picard ont été durant cette thèse ces points d'appui. Des réflexions initiales aux relectures en passant par les aspects les plus concrets de ce travail, ils m'ont pas à pas accompagné par leurs méthodes et leurs éclairages. Ils ont su me soutenir par leurs implications sans failles dans toutes les étapes de ce sinueux parcours.
De part et d'autre de ce détroit, j'ai pu bénéficier de l'assise de leurs deux continents de rattachement institutionnel. Ainsi du côté du LLE, de Triangle et de l'ENS de Lyon je remercie chaudement Alexia Puzenat, « super MOF » pour son soutien caféiné logistique et amical, Solenn Huitric, Clémence Peronnet, Amandine Charvet, Dorota Dakowska, Rachel Vanneuville et toutes celles et ceux avec qui j'ai pu échanger dans ce cocon scientifique. Du côté de FRAMESPA et de l'Université Toulouse-Jean Jaurès je garde en mémoire toute l'équipe du département d'histoire et en particulier ceux avec qui j'ai partagé quelques aventures pédagogiques, Catherine Valenti, Bertrand Vayssière, Natacha Laurent, Jean-Marc Olivier et bien sûr Nicolas Marqué, maître des cartes, qui a su me guider dans la découverte des humanités numériques. Une pensée à Steve Hagimont pour nos discussions toujours fructueuses sur l'histoire, la pédagogie et le Luchonnais. Un grand merci également à Marine Rouch avec qui nous avons traversé la crise Covid et à Élodie Lebeau ma conscrite et camarade de CDU. Sans Mathieu Rossignol-Brunet et ses formations accélérées sur R je n'aurais sans doute pas pu aussi bien scruter les présidents. Un grand merci également à Françoise Arrazat pour FRAMESPA et à Céline Nord-Lannes pour avoir toujours su égayer le quotidien toulousain.
L'enquête scientifique m'a amené plus au large, vers d'autres rencontres toujours enrichissantes et fructueuses. Grâce à Yann Rénisio et surtout à Pierre Verschueren j'ai pu être éclaboussé par le bouillonnement intellectuel de leur équipe du Collège de France. L'intuition et le sens historiographique de Patrick Garcia a beaucoup apporté à ce travail dès ses origines. Le regard bienveillant et méthodologique de Bernard Pudal m'a chaleureusement accompagné tout au long de l'aventure. Merci également à Aliénor Balaudé pour nos conversations tout feu tout Flamme, à Aline Waltzing pour m'avoir ouvert à la compréhension du CNÉ, à Marie-Virginie Léon pour ses éclairages strasbourgeois.
Sans Julien Barrier et sa curiosité insatiable pour les présidents et le reste du monde, sans ses enseignements, sans ses conseils, sans son ouverture d'esprit, son soutien amical, et les éclairages qu'il m'a donnés tout au long de cette aventure, nul doute que la face de cette thèse en eut été changée.

Ce travail doit tellement à toutes et tous ceux qui de Grenoble à Lille, en passant par le 103, l'Élysée, le Quai Conti, la BNF, les Archives nationales, la rue Saint-Henri et j'en passe, ont rendu mon enquête plus passionnante encore.
Un immense merci tout d'abord à la CPU de m'avoir ouvert si largement ses portes et permis de consulter ses archives. Bien sûr, toute ma reconnaissance va aux deux présidents qui ont accompagné mon travail Gilles Roussel et Manuel Tunon de Lara, aux membres de son équipe permanente et en particulier à Sybille Rochas pour ses éclairages sur le travail en commission, à Xavier Teissedre, à Johanne Ferry-Dely et à Laure Marot avec qui les aventures ne sont pas encore terminées. Merci également à l'AEF qui m'a donné accès aux archives de l'organisation

et qui m'a permis de retrouver des informations précieuses sur les présidents des années 2000. Sans l'appui d'Anaïs Gérard, et son fructueux partage d'expériences sur les séances de la CPU, cette ouverture n'aurait pas été possible.
Sans vous toutes et tous, présidentes, présidents, hauts-fonctionnaires, d'active, de réserve ou en retraite cette enquête n'aura pas pu avoir la même saveur ni même voir le jour. Une pensée donc pour Alain Abécassis qui m'a ouvert sa connaissance de l'ESR pour un entretien exploratoire, à Alain Beretz, André Legrand, Bernard Alluin qui m'a si bien reçu au soleil de Lille, Bernard Belloc, Yvon Berland pour avoir partagé nos plumes, Bernard Dizambourg pour avoir élargi les horizons de ma réflexion et ouvert tant de pistes, Bernard Saint-Girons pour ses nombreux mots d'encouragement dans les couloirs du 103, Catherine Bréchignac, Christian Philip, Daniel Bancel, Daniel Laurent, Éric Espéret, Éric Froment, Francine Demichel, Jean-François Méla, Jean-Marc Monteil, Jean-Paul de Gaudemar, Jean-Pierre Finance, Jean-Pierre Korolitski, Jean-Richard Cytermann, Jean-Yves Mérindol, Josette Soulas avec qui j'ai partagé la passion des mots et du Magnoac, Lionel Collet, Lise Dumasy, Maurice Garden, Michel Kaplan, Patrick Fridenson, Pierre Merlin pour m'avoir familiarisé aux Alpes et au raid à skis, Régis Ritz pour m'avoir ouvert ses archives, Simone Bonnafous, Thierry Coulhon, Vincent Courtillot et Yannick Vallée.
Merci infiniment aux deux présidents qui au cours de l'enquête sont progressivement devenus mes complices et mes guides : Christian Forestier pour avoir partagé son intarissable mémoire, son amour du ciné, de la politique et de la vie ; Rémy Pech, celui qui restera toujours « mon » président, pour m'avoir donné confiance et courage.

Toute ma gratitude va enfin à celles et ceux qui ont accepté de rejoindre ce jury de thèse : Christine Musselin, Jean-François Condette, Gabriel Galvez-Béhar, Charles Mercier et Julien Barrier.

Pour clore ce tour d'horizon de l'équipage invisible qui a appuyé cette escapade de cinq années, un grand merci aux rescapés du Mirail Eva de Hourc et Géraud le Catalan pour ses relectures patientes, à JB, Hugo et aux amis de la musique avec qui on a déjà vécu tant d'aventures, aux compagnons de montagne en particulier Jean-Pierre, Clément et Serge qui des Alpes aux Pyrénées m'ont appris une certaine philosophie de vie. Un petit clin d'œil amical à ceux de Paris, Fernando, Louis, Sophia, Estelle, Judith & Nico, Julien B. et mon bon Salesse pour les remercier de leur soutien dans ce projet, à Sylvain pour son coup de plume dans la langue de Dylan, à Davy pour nous nos cafés divagants vers le vaste monde. Bien sûr, ma créance est immense envers des deux Pierre qui ont accompagné ce moment de vie comme tant d'autres, dans toute la gamme des émotions que nous offre ou nous fait subir l'existence.
Un merci à Keira, Aimé, Ivan, Manon, Tania, Mathieu, Ugo et Tifenn pour m'avoir découvert et supporté dans les moments d'écriture. De douces pensées pour ma famille qui m'a pas à pas accompagné dans ce voyage au long cours, Anna cousine si chère qui m'a dorloté dans son cocon lyonnais, Alexandre pour avoir toujours su faire grandit la passion qui est en moi, Denise pour nos évasions indochinoises, Philippe pour son humour si salvateur, Jean et Yvette pour m'avoir tant donné de sécurité et de confort dans mes errances géographiques, Coline et Simon pour tout ce qui nous reste à construire, Sylvie qui là comme tant d'autres fois m'aura donné le meilleur d'elle, Jo pour qui sans doute les mots me manquent encore.

Enfin, de la première à la dernière ligne ce travail doit infiniment à la sagacité, la patience et l'élan léonin de celle qui partage ma vie, Cosette.

Listes des sigles et acronymes[1]

A-C

AEERS	Association d'études pour l'expansion de la recherche scientifique
AEF	Agence éducation et formation
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AG	Assemblée Générale
AGREEPDDI	Assemblée générale des responsables d'établissements et d'écoles publics délivrant le diplôme d'ingénieur
AIU	Association internationale des universités
AMUE	Agence de modernisation/mutualisation des universités
AN	Assemblée nationale
ARESER	Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche
ARIES	Agence des Relations Internationales des Établissements du Supérieur
ATOS	Administratifs, techniciens, ouvriers et de service
AUF	Agence universitaire de la francophonie
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
AUREF	Alliance des universités de recherche et de formation
BIATOSS	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé
BNF	Bibliothèque nationale de France
BP	British Petroleum
CA	Conseil d'administration
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CCU	Comité consultatif des universités
CDD	Contrat à durée déterminée
CDEFI	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CES	Conseil de l'enseignement supérieur
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CFDT	Confédération française démocratique du travail

[1] L'utilisation fréquente et massive des sigles est caractéristique des études sur le monde politique ou syndical et sur l'enseignement supérieur étant donné la diversité des acteurs engagés. Elle a également une forme d'historicité, signifiant sans doute la montée en puissance progressive de la technicité administrative des enjeux.

CGE	Conférence des grandes écoles
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIR	Convention des institutions républicaines
CLORA	Club des Organismes de Recherche Associés
CME	Capitalisme monopolistique d'État
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNÉ	Comité national d'évaluation
CNES	Centre national d'études spatiales
CNESER	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNPF	Conseil national du patronat français
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
CoNRS	Comité national de la recherche scientifique
COMUE	Communautés d'universités et établissements
COREX	Commission des relations extérieures
CORIE	Commission des relations internationales et européennes
CP²U	Commission permanente de la Conférence des présidents d'université
CPE	Contrat première embauche
CPU	Conférence des présidents d'université
CRE	Conférence permanente des Recteurs, Présidents et Vice-Chanceliers des Universités européennes
CRESER	Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CURIF	Coordination des universités de recherche intensive françaises
CV	Curriculum vitae

D-G

DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DES	Direction des enseignements supérieurs
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DG	Délégué général
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique

DOM-TOM	Départements d'outre-mer et Territoires d'outre-mer
DPDU	Direction de la programmation et du développement universitaire
DRED	Direction de la recherche et des études doctorales
DROM-COM	Départements et régions d'outre-mer et Collectivités d'outre-mer
EDF	Électricité de France
EDF-GDF	Électricité de France-Gaz de France
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ENS	École normale supérieure
ENSAM	École nationale supérieure d'arts et métiers
EPA	Établissement public d'aménagement
EPCSC	Établissement public à caractère scientifique et culturel
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPHE	École pratique des hautes études
EPIC	Établissement public industriel et commercial
ERASMUS	*European action scheme for the mobility of university students*
ESENESR	École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ESR	Enseignement supérieur et recherche
EUA	*European University Association*
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FEN	Fédération de l'Éducation nationale
FO	Force ouvrière
FSU	Fédération syndicale unitaire
GARACES	Groupe d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts des enseignements supérieurs
GERUF	Groupe d'études pour la rénovation de l'université française
GIGUE	Groupement informatique pour la gestion des universités et établissements
GIP	Groupement d'intérêt public

H-P

HCERES	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HRG	*Hochschulrahmengesetz* ou loi cadre de l'enseignement supérieur
HRK	*Hochschulrektorenkonferenz* ou Conférence des recteurs d'université
IEP	Institut d'études politiques
IGAEN	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale

IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INED	Institut national d'études démographiques
INP	Institut national Polytechnique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSA	Institut national des sciences appliquées
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPG	Institut de physique du globe
IUFM	Instituts universitaires de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
LCR	Ligue communiste révolutionnaire
LERU	*League of European Research Universities*
LMD	Licence-master-doctorat
LOPRI	Loi de programme pour la recherche et l'innovation
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
LSH	Lettres et sciences humaines
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MNEF	Mutuelle nationale des étudiants de France
NPM	*New public management*
NR	Non renseigné
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OCI	Organisation communiste internationaliste
PCF	Parti communiste français
PM	Premier ministre
PME	Petites et moyennes entreprises
PMU	Petites et moyennes universités ou Pari mutuel urbain
PR	Président de la République
PRES	Pôles de recherche et d'enseignement supérieur
PS	Parti socialiste
PSU	Parti socialiste unifié
PV	Procès-verbal

Q-W

QG	Quartier général
QSF	Qualité de la science française
RCE	Responsabilités et compétences élargies
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RH	Ressources humaines
RI	Républicains indépendants
RPR	Rassemblement pour la république

SAMU	Service d'aide médicale urgente
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière
SGEN	Syndicats généraux de l'Éducation nationale
SHS	Sciences humaines et sociales
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SNESup	Syndicat national de l'enseignement supérieur
UDF	Union pour la démocratie française
UDR	Union des démocrates pour la République
UER	Unité d'enseignement et de recherche
UFR	Unité de formation et de recherche
UJF	Université Joseph Fourier
UMR	Unité mixte de recherche
UNEF	Union nationale des étudiants de France
UNEF-ID	Union nationale des étudiants de France-Indépendance et démocratie
UNEF-SE	Union nationale des étudiants de France-Solidarité étudiante
UNESCO	*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
UNI	Union nationale inter-universitaire
UPEC	Université Paris-Est Créteil
UPRESA	Unités propres de recherche de l'enseignement supérieur associées
UREF	Université des réseaux de langue française
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
VP	Vice-président
WRK	*Westdeutsche Rektorenkonferenz* Conférence des recteurs ouest-allemands

Sommaire

Listes des sigles et acronymes v
Sommaire x

INTRODUCTION 1

1. Choisir son massif 3
2. À la croisée des chemins : contribution à une socio-histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche 14
3. Arpenter ses terrains, du gris aux ors 34
4. Étagement 46

Prologue/Chapitre 1 Genèse 49

1. « L'avenir dure longtemps. » La CPU, entre réforme et héritages 52
2. Improviser l'institution. La naissance de la CPU (1968-1971) 71

PARTIE 1 : STRUCTURATIONS 93

Chapitre 2 « La part du milieu » 96

1. La quadrature du cercle. Essai de définition d'une organisation indéfinie 98
2. La pyramide à degrés. Les différents niveaux d'intégration à la Conférence 116
3. La carte du club. Les lieux de la CPU 130

Chapitre 3 Le cercle de la séance 147

1. Compte et mesure. La séance de la CPU, un investissement en continu 149
2. Anatomie d'une routine : 17 octobre 1973, une séance de la CPU 161
3. La séance vue des présidents 173
4. La séance vue de la tribunelégitimation 191

Chapitre 4 Faire corps 197

1. La CPU comme « organisation de jeunesse », turn-over et hétérogénéité interne : le défi de la cohésion 198
2. La CPU comme club présidentiel 211
3. La CPU : sélection et professionnalisation, un espace de conversion 244

PARTIE 2 : GÉNÉRATIONS 261

Chapitre 5 Un programme sans élites ? 265

1. L'horizon des possibles. La première génération des présidents d'université 267
2. Des innovateurs 288

3. Une fenêtre entrebâillée : les limites de l'autonomie ... 316

Chapitre 6 Sans élite et sans programme ? ... 336

1. Générations politiques (1976-1988) ... 339

2. Une CPU en opposition(s). Le moment Saunier-Seïté 1976-1981 ... 373

3. Le temps des alternances (1981-1988) ... 400

Chapitre 7 Un noyau programmatique ... 420

1. Les générations des présidents de contrat (1988-2007) ... 423

2. La CP²U du milieu des années 1990 : un noyau programmatique aux manettes ... 450

3. La montée en puissance professionnelle (1989-1998) ... 478

PARTIE 3 : CONFIGURATIONS ... 511

Chapitre 8 Villard-de-Lans (1975-1976) ... 515

1. « L'autonomie à mi-chemin » : la CPU comme espace d'élaboration de réforme ... 517

2. La parenthèse enchantée : le moment Villard-de-Lans (mars 1975-janvier 1976) ... 540

3. Un simple feu de paille : apogée réformatrice et désillusion collective ... 556

Chapitre 9 La décennie contractuelle (1981-1989) ... 585

1. Le renouveau de la politique contractuelle. Bernard Decomps, la recherche, la décentralisation (1981-1984) ... 588

2. Opus inchoatus. Philippe Lucas comme « auto-entrepreneur de réforme » ... 613

3. 1988-1989 : le contrat dans l'anomie ... 635

Chapitre 10 Le chemin du sacre (2000-2010) ... 659

1. De la Sorbonne (1998) à Lille (2001) : la construction d'un agent et d'un programme de réforme ... 662

2. Les aléas du consensus (2002-2007) ... 690

3. 2007 ou la grande conjonction ... 718

CONCLUSION ... 746

L'écheveau de la CPU ... 746

Les neuf conditions ... 751

« La mort saisit le vif » ... 754

ÉPILOGUE ... 757

SOURCES ET TRAVAUX ... 760

Bibliographie ... 761

État des sources ... 785

Introduction

Topographie d'une enquête : la Conférence des présidents d'université

"Half-wracked prejudice leaped forth
"Rip down all hate," I screamed
Lies that life is black and white
Spoke from my skull. I dreamed
Romantic facts of musketeers
Foundationed deep, somehow.
Ah, but I was so much older then,
I'm younger than that now."

Bob Dylan, *My Back Pages* (1964)

Les entretiens sont de merveilleuses portes d'entrée sur des univers passés. Ils concentrent souvent en quelques phrases un grand nombre des traits saillants qui caractérisent une période :

> « Les années 1990, c'est l'époque [Bernard] Saint-Girons, [Jean-Marc] Monteil etc. On va commencer là un vrai travail de collaboration entre la CPU et le ministère. Si vous voulez, c'est l'époque où je vais la présider très souvent, […] il va y avoir une sorte de cogestion entre le ministère et la CPU. Faut dire que vous avez Forestier à la DGESIP, et puis à la CPU Monteil puis Saint-Girons. Ce n'est pas un hasard si encore aujourd'hui on doit se voir toutes les semaines pratiquement tous les trois. *(éclats de rires)* Il y a une espèce de bandes de zozos !
>
> En plus, Jean-Marc et moi, on est clermontois tous les deux, Saint-Girons il est avec moi quasiment tous les jours à la CPU, là il s'est créé une espèce de petite bande […] qui depuis vingt ans ne s'est plus quittée quoi. On a été tous les trois directeurs des enseignements supérieurs, quand Jean-Marc était recteur de Bordeaux, on s'est tous retrouvés un jour dans sa résidence où Bayrou est venu d'ailleurs très sympa pour dire tout le plaisir qu'il avait eu de cette époque-là. Puis après on s'est suivis sous Jack Lang dont j'étais directeur de cabinet. Bon là, il est temps qu'on s'en aille parce que je sais que ça doit jaser dans notre dos : "non mais les vieux là, ils commencent à nous faire chier ! *(vifs éclats de rires)* Les papys ça va ! J'ai 72 balais quand même, bientôt 73[1]. »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Etienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

[1] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
Christian Forestier est l'idéaltype du président d'université politique des années 1980. Cet informaticien, devenu président de l'université de Saint-Étienne à 34 ans, fait ensuite une carrière exceptionnelle dans la haute administration de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en France : recteur de quatre académies (Reims, Dijon, Créteil, Versailles), directeur général de l'enseignement scolaire, directeur général de l'enseignement supérieur, directeur du CNAM, etc. Par son positionnement durable au sein de la haute administration, il a occupé un rôle important dans toute l'histoire de la Conférence de la fin des années 1970 à l'orée des années 2000. Son entretien est intégralement reproduit en annexe 25.

En ces lignes qui évoquent la deuxième partie de sa carrière, Christian Forestier mentionne quelques-uns des protagonistes essentiels de l'histoire de l'enseignement supérieur français des cinquante dernières années. L'un d'eux et non des moindres est une institution : la Conférence des présidents d'université. Sa titulature dégage une forme d'évidence : elle est le rassemblement de tous les présidents d'université. Cependant, pour simple qu'elle paraisse, l'organisation a une histoire riche, celle de sa progressive affirmation comme un acteur essentiel dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis qu'elle est rentrée dans cet espace à l'aube des années 1970.

Le témoignage de Christian Forestier met en scène une CPU parvenue à maturité, occupant pleinement les fonctions évoquées dès sa création. Elle est non seulement un espace de travail entre les présidents et un lieu de contact entre eux ou avec les pouvoirs publics[1], mais elle s'est aussi affirmée, si l'on suit l'ancien président de l'université de Saint-Étienne, comme un des éléments centraux d'une « *cogestion* » entre les chefs d'établissement élus et le « ministère » – *i.e.* le ministère en charge du secteur de l'Enseignement supérieur[2]. Incidemment, l'ancien président de Saint-Étienne évoque également le collectif qui s'y est épanoui, cet effet de « bande » et les solidarités qui charpentent l'histoire de l'organisation en particulier celle des années 1990. La situation ici décrite n'a pas toujours eu cours pour la Conférence. Ce n'est que peu à peu, qu'elle s'est muée en une active actrice des orientations de la politique de l'enseignement supérieur du XXIe siècle, et en particulier de la loi LRU[3]. Finalement, c'est l'ensemble du portrait que dresse Christian Forestier de l'institution qui mérite d'être interrogé. Comment donc la CPU est-elle parvenue à cette position enviable dans ce que l'on pourrait qualifier de champ du pouvoir universitaire – soit l'ensemble des agents individuels ou organisationnels impliqués dans le gouvernement de cet espace social (ministère sectoriel de tutelle, ministères transversaux comme les Finances, institutions européennes et transnationales, collectivités locales, syndicats, groupes professionnels) ?

---

[1] Ministère de l'Éducation nationales, décret n° 71-147 du 24 février 1971 créant une conférence des présidents d'universités », *Journal Officiel de la République Française*, 25 février 1971, p. 1897. Ce décret fera l'objet de longs développements au cours du chapitre 2.

[2] Le ministère est littéralement un personnage de cette histoire. Cité maintes fois dans les archives et dans les entretiens, il procède littéralement d'une réification, par agrégation dans un terme très général réalisée par les acteurs à propos de leurs interlocuteurs de la haute fonction publique et du versant politique ministériel en charge de l'enseignement supérieur (cabinet du ministre versant politique, directeurs et hauts fonctionnaires des directions centrales). Si je reprends cette dénomination indigène, il faut cependant se souvenir que le nom du ministère et son périmètre exact ont beaucoup évolué entre 1971 et 2007, l'aspect Enseignement supérieur se détachant parfois de l'Éducation nationale pour s'associer avec la Recherche.

[3] « La CPU a joué un rôle quand même beaucoup plus fort, ce que j'ai vécu personnellement par exemple au moment de la loi LRU où la CPU était extrêmement allante. Là, elle a joué vraiment un rôle très actif et de bon lobbying je dirais, j'utilise le terme mais... Non mais vraiment, un bon positionnement volontaire, collectif, fort. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.

Toutes les thématiques majeures de l'histoire de la Conférence des présidents de 1971 à 2007 sont en un sens déjà évoquées dès ces quelques lignes introductives. Il ne s'agit ici que de les expliciter davantage, de découvrir un pan encore non exploré de l'histoire récente de l'enseignement supérieur français, de resituer son évolution, et mieux comprendre sans doute une institution, et derrière elle des présidents, qui impriment tant leurs marques par leur capacité d'action collective dans le monde contemporain de l'enseignement supérieur[1]. Comment tenter de définir cet objet complexe ? Quelles sont les hypothèses fondamentales, les points d'appuis scientifiques, les principes méthodologiques qui guident la conduite de cette étude ? Quelles en seront les principales étapes ? Entre l'histoire et la sociologie de l'organisation, l'histoire et la sociologie de la fonction ou de la profession présidentielle, l'histoire de l'enseignement supérieur, l'histoire politique et sociale de l'État, l'étude de la CPU qui s'amorce navigue entre les différents versants de cet espace frontière. Elle cherche simplement à comprendre quels ont été les processus sociaux et historiques qui ont permis la légitimation des présidents et de leur organisation, et *in fine* la création de l'univers complexe décrit en quelques phrases par Christian Forestier.

1. Choisir son massif

La thèse et le travail scientifique ont beaucoup en commun avec la randonnée au long court. Comme le rappelle Antoine de Baecque, « l'histoire est une expérience marchée[2] ». Les deux exercices relèvent d'un même ascétisme dans leur pratique, nécessitent la même patience et parfois un peu d'abnégation. Ils engagent l'individu dans la répétition d'un effort quotidien plutôt que dans la performance d'un jour, l'amènent à contrôler et à organiser son matériel et à planifier son parcours – ce n'est donc pas pour rien qu'affinité élective aidant, l'habitus de l'enseignant le porte à pratiquer de telles activités de pleine nature[3]. Mais au-delà de cette

[1] L'histoire a ceci qu'elle crée des liens entre des générations de présidents, des états de la Conférence, qui ne sont jamais rencontrés, relativisant sans doute la configuration prise par telle ou telle position.

[2] Débutant son « essai d'histoire marchée », récit mêlé de références historiques de sa traversée des Alpes le long du GR5, Antoine de Baecque rapproche ainsi les expériences : « marcher met en action au système de connaissances à travers le rythme cadencé du pas à pas, une technique respiratoire, un effort d'endurance physique. » DE BAECQUE Antoine, *La traversée des Alpes. Essai d'histoire marchée*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », p. 24.

[3] Autrement dit, on retrouve en substance cette analyse de *La distinction* entre pratiques sportives et origines sociale : « l'alpinisme ou la marche ont toutes les chances de se rencontrer avec une fréquence particulière dans les fractions les plus riches (relativement) en capital culturel et les plus pauvres (relativement) en capital économique. » BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1979, p. 301.

dimension prosaïque, ce rapprochement n'est pas accessoire. À l'image du randonneur, avant de partir réaliser la traversée d'une institution et, à travers elle, de quarante années d'histoire de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de bien réfléchir à son itinéraire et de bien choisir ses cartes, de comprendre les grandes lignes de la route qui reste à parcourir.

1.1. CPU ou présidents ? Mise en frontières

Définir de façon intelligible la Conférence des présidents d'université s'est avéré un objectif en soi. Phénomène classique, à mesure que le travail préparatoire à cette étude s'approfondissait, l'objet CPU apparaissait sous des jours de plus en plus complexes. L'organisation s'inscrit en effet dans un écheveau de dimensions, de fracturations, de représentations, et apparaît comme une arène où se nouent des liens de légitimation croisée inextricables, dont les temporalités et les formes d'évolution sont elles aussi diverses. Trois axes nous permettent cependant de structurer l'analyse : les rapports entre les présidents et leurs tutelles, l'évolution de la fonction de chef d'établissement, et les rythmes de transformation d'une organisation en parallèle des changements de la configuration universitaire générale.

Le premier se manifeste tout au long de son histoire et se précipite dès ses origines. La CPU nait par la grâce d'un décret signé par Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale et Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, le 24 février 1971. Elle se présente comme un nouvel avatar (ou *avatâra*) de l'élan réformateur qui baigne la loi d'orientation du 12 novembre 1968, dite loi Faure. Cette réponse du pouvoir gaulliste au mouvement étudiant et enseignant de 1968, est en effet le texte qui a présidé à la mise en place des universités autonomes et pluridisciplinaires. Non anticipée par le cadre législatif, à la différence du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) prévu en toutes lettres par son article 9, la Conférence est le produit d'une évolution pragmatique qui a permis de créer, aux côtés d'un organisme représentant les différentes catégories de personnels ou d'usagers de l'université, une instance incarnant les nouveaux établissements autonomes et la tête élue de leurs exécutifs[1]. L'institution est dans un premier temps fragile, en quête de légitimité, à l'image des présidents qui découvrent et inventent leur fonction. Sa dénomination même témoigne de cette insécurité : les fondateurs de la CPU ont choisi le terme le plus neutre qu'ils avaient à leur disposition, un

[1] À tel point que Frédéric Gaussen du quotidien *Le Monde* évoque la mise en place de fait d'un « bicamérisme » des organisations représentatives nationales entre la CPU représentant les établissements et le CNESER les catégories de personnels et d'usagers. Cf. GAUSSEN Frédéric, « Assemblée unique ou bicamérisme ? », *Le Monde*, 25 décembre 1970.

dénominatif qui « n'engage à rien » pour reprendre les propos de son premier 1er vice-président Jean-Louis Quermonne. La « conférence » ne qualifie qu'un état de réunion, à la différence du conseil qui implique une fonction particulière dans le processus de gouvernement des universités[1]. Par le nom de Conférence, ils ont également cherché à valoriser leur institution nouvelle en capitalisant sur un mot rassurant aux yeux du ministère, qui s'inscrit dans la continuité des conférences de doyens, ou comme déclinaison nationale de la Conférence des recteurs européens.

Très vite cependant, elle prend dans la pratique l'aspect singulier d'une organisation à l'intersection d'une ligne verticale, celle d'organe consultatif présidé par le ministre en charge de l'Enseignement supérieur au moins aussi consulté que son homologue le CNESER[2], et d'une ligne horizontale, celle de l'association d'entraide des nouveaux présidents, personnalité organisationnelle que symbolise ses vice-présidences exercées par des membres élus de la Conférence. Réunissant en séance plénière tous les 3èmes jeudis du mois de l'année universitaire l'ensemble des présidents d'université ou des chefs d'établissements publics à caractère scientifique et culturel (EPCSC), sous la présidence du ministre en personne ou d'un de ses représentants (directeur de cabinet, directeur d'administration centrale), elle établit une routine dans son fonctionnement qui se perpétue jusqu'en 2007. En dehors de ses réunions officielles, la CPU développe ses activités avec une plus grande autonomie au travers de ses commissions thématiques, de sa commission permanente et de son bureau formé du trio des trois vice-présidents. Elle bénéficie pour cela de la bonne volonté des présidents qui l'animent et de moyens humains et administratifs originellement très maigres, mais de plus en plus conséquents au fil de son histoire. Ce cadre organisationnel, défini dès 1971, demeure dans l'ensemble inchangé durant toute la période d'étude, même si bien sûr son usage connaît lui de substantielles évolutions.

La Conférence est donc dès l'origine conçue comme un espace frontière, sorte de synapse nationale mise en place à la fois par le ministère et les premiers présidents, lieu d'une mise en contact dans l'espace physique (séances et ses à-côtés que sont les repas, débats informels, séminaires et colloques) des établissements autonomes et de leur tutelle politique et administrative (essentiellement ministérielle dans un premier temps). La participation aux

[1] « Peut-être [Olivier Guichard] a-t-il voulu créer une symétrie par rapport à la Conférence des Recteurs. Je ne vois que cela. Il fallut ensuite qu'il prenne une dénomination qui ne figure pas déjà dans la loi d'orientation et qui n'engage à rien : "conférence" ça ne confère aucune attribution, "conférence » ça reste consultatif." » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] D'abord uniquement reconnue par décret, son rôle est garanti et défini par l'article 66 de la loi Savary du 26 janvier 1984.

travaux de la CPU constitue donc, pour les présidents, un glissement d'échelle vers le national dans leur activité quotidienne centrée sur leur établissement. Ce faisant la Conférence permet d'associer dans son étude deux sphères aux relations non univoques participant au champ du pouvoir universitaire : d'un côté les présidents d'établissements autonomes et de l'autre la sphère ministérielle et gouvernementale. La CPU connecte dans son fonctionnement deux échelles de pouvoir qui se nourrissent l'une et l'autre. Elle associe également leurs deux histoires propres et les évolutions de leurs sociologies respectives avec tous les paradoxes et relations que cela peut impliquer[1]. C'est sans doute cette complémentarité, cette imbrication maintenue, voire la mise en interdépendance progressive dans la matérialité de cette zone frontière qu'est la Conférence, qui expliquent que la CPU ait pu résister à de telles transformations de l'espace de l'enseignement supérieur français en 1971 et 2007[2].

Étudier la Conférence, c'est également prendre pied sur une seconde ligne de frontière. En effet, une question taraude en sous-terrain toute l'histoire de l'organisation et la place dans une tension permanente : la CPU est-elle une réunion de délégués d'établissement, agrégat de plusieurs dizaines d'opérations électorales menées dans les universités, pouvant donc, à la manière de ce que le Sénat français fait avec les « territoires[3] », prétendre parler en leur nom comme porte-parole auto-autorisé des universités françaises ? Ou n'est-elle que l'émanation d'une fonction particulière, tendant au fil de son histoire à se muer en profession, dérivant de l'évolution d'une mince fraction du corps des universitaires vers une spécialisation dans des fonctions d'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Elle est bien évidemment les deux simultanément, intrinsèquement et inextricablement liée à l'histoire sociale d'un groupe élu, celui des présidents d'université, et à celle des conditions de son affirmation politique collective. C'est d'ailleurs cette émanation qui fait sa singularité et fait

[1] Par exemple dans le glissement et l'articulation entre les différentes échelles de pouvoir, ici celui des établissements et le pouvoir national.

[2] Christine Musselin transforme ainsi l'histoire de l'enseignement supérieur français en celle de l'alternance entre différentes configurations universitaires : la période qui s'ouvre avec la loi Faure et donc avec la naissance de la CPU et qui se clôt avec la fin des années 1980 est celle « d'années de transition » entre une « configuration facultaire issue de la constitution de l'université impériale » et une « nouvelle configuration » marquée à partir du début des années 1990 par une autonomisation croissante des établissements, mais également par leur différenciation. Sur ces aspects se référer au premier chapitre de MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la FNSP, 2017, p. 21-43

[3] Le Sénat assure selon l'article 24 de la Constitution la représentation des collectivités territoriales. Le glissement de la représentation à l'incarnation très souvent exercé dans leurs interventions médiatiques par les présidents du Sénat successifs n'est en rien naturelle et appartient à une démarche de légitimation propre à la chambre haute.

d'elle un « choc dans l'univers administratif » de 1971[1]. Elle n'est au fond, par nature, que l'émanation d'une profession en émergence, fonctionnant tout au long de ses quarante ans d'existence le plus souvent comme sa simple assemblée et parfois comme une organisation relayant un projet politique collectif propre à un groupe plus investi de présidents.

Étudier la Conférence des présidents d'université amène ainsi, par définition, à faire l'histoire des présidents d'université. Cette fonction élective nouvelle, et encore rare dans le monde administratif français de 1968[2], se définit peu à peu dans le sillage de la loi Faure et voit sa nature profondément évoluer tout au long de la période, alternant au gré des transformations du champ de l'enseignement supérieur entre plusieurs modèles de professionnalisation qui exacerbent chacun de ses traits fondamentaux. Comme l'analysait René Rémond, emblématique président de la première génération, le législateur de 1968 a défini une pratique qui s'apparente davantage à l'exercice d'une responsabilité municipale ou d'une présidence de collectivité territoriale qu'au régime décanal traditionnel[3]. Elle pousse son titulaire à jongler dans ses rôles de représentation et dans l'exercice de son pouvoir sur son université avec trois ordres de ressources qui se nourrissent bien sûr les uns les autres. Le politique « partisan », *i.e.* les alliances tactiques, les prises de positions, la capacité à élaborer un projet collectif pour l'établissement et éventuellement les stratégies de conquête du pouvoir en interne ou dans l'environnement proche de l'université, constitue la première facette de l'activité du président. La figure du bon gestionnaire maitrisant des savoirs administratifs et capable de rendre concrète la politique qu'il porte est aussi déterminante dans son activité. Enfin le président est un scientifique et un enseignant puisant fondamentalement sa légitimité dans un monde académique dont il est issu. La fonction présidentielle n'est que le rejeton dans le monde du pouvoir de la profession académique[4]. Réfléchir à l'histoire de la Conférence pousse donc à

[1] Pour reprendre les mots de l'historien et syndicaliste Patrick Fridenson : « La CPU est un choc par rapport à l'univers administratif, c'est la seule conférence de gens qui sont élus et qui n'ont à rendre compte qu'à leurs électeurs. » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.

[2] Sa création est contemporaine d'une première tentative gouvernementale de décentralisation menée avec la referendum de régionalisation, la création de la CPU et à travers elle du poste de président d'université est une forme de réalisation concrète de l'ambition qui animait le pouvoir gaulliste au sortir de 1968, mais qui rentrait en contradiction avec le « paradigme planificateur » et centralisateur qui animait l'esprit des réformes administratives du temps. Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 62 sq.

[3] Le premier président de Nanterre compare ainsi le président d'université avec le « maire d'une importante agglomération urbaine. » RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, p. 223.

[4] Chacune de ces fonctions n'agit pas avec la même force au sein du groupe des présidents, bien sûr selon une variable générationnelle (on assiste à une montée en puissance du registre managérial sur le principe de *primus inter pares*) mais également sur la base des établissements et de leur différenciation comme l'ont montré les études de Stéphanie Mignot-Gérard quatre universités à la fin des années 1990. Cf. MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, « Le "Leadership" et le "gouvernement" dans l'analyse des organisations universitaires : deux notions à déconstruire », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, n°15, 2003, p. 160-163.

prendre en compte le processus de définition permanente dans lequel ses titulaires entrainent leur fonction, jonglant entre ces trois ordres de définition. Conséquence également de cette relation entre organisation et groupe social, le parcours de l'histoire de la CPU amène par ricochet à jongler entre les multiples principes de division internes au monde des présidents. Ce dernier n'est en rien un univers irénique dans lequel toute différenciation et division seraient gommée automatiquement d'un trait de plume, dans la défense commune de la Science et de l'Université. À l'inverse, ces fractures, dans leur évolution au fil des transformations du cadre général de l'enseignement supérieur, forment la toile de fond de l'histoire de cette organisation : le principe partisan (gauche/droite), les ordres facultaires de socialisation universitaire des présidents, les manières d'appréhender l'exercice de la fonction ; le tout étant redoublé par la logique de représentativité qui, transformant les présidents en porte-parole, attentifs à la situation de leurs universités[1], mue leur assemblée en véritable projection des fracturations entre établissements (gros et petits, provinciaux et parisiens, mono ou pluri disciplinaires, etc.).

Le propos se centrant sur la Conférence, une étude sur les présidents d'universités et son analyse comme groupe social, ne peuvent être menées à leur terme. Il ne s'agit donc pas ici de considérer ce groupe professionnel dans l'exercice de ses responsabilités quotidiennes au sein de leur établissement, ni d'analyser les processus qui ont conduit à son élection. Seule une démarche prenant l'établissement comme objet permettrait de comprendre comment les phénomènes décrits à la petite échelle du niveau national peuvent se développer à plus grande échelle. Ici, aux quelques exceptions près des individus interrogés dans le cadre de l'enquête, les présidents ne seront jamais vus que dans le cadre de leurs réunions nationales. S'il est en permanence question des présidents dans ces pages, c'est presque toujours dans le cadre de leur activité au sein de cet espace de surplomb qu'est la Conférence et surtout des modalités de leur action collective dans le gouvernement de l'Université. Sans doute est fermement bornée ici l'une des frontières de cette recherche.

Rien de bien étonnant dans un travail d'histoire, il demeure une dernière limite à explorer, celle de la temporalité. L'étude croise différents aspects d'une même institution : ses fonctions fondamentales, ses évolutions dans sa sociologie et son action politique. Elle combine différents ordres de temporalité qui possèdent leurs propres rythmes de variation, le structurel,

[1] L'article classique de Pierre Bourdieu sur les modes de représentation et de délégation propres au champ politique a été rapproché du cas particulier du président d'université : BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°36-37, février-mars 1981, pp. 3-24.

les évolutions sociales et le temps très court du politique[1]. Synchroniser leurs évolutions dans un découpage cohérent demande un certain travail sur l'objet. Périodiser n'est jamais chose facile, même pour une organisation à l'histoire récente et somme toute relativement brève encore[2]. Dater l'origine de la CPU et donc les débuts de l'étude, étant donné les conditions de sa fondation par décret le 24 février 1971, relève de l'évidence, même si pour comprendre idéalement les conditions de cette création institutionnelle, il a été nécessaire d'effectuer un petit retour en arrière, de revenir sur les grandes lignes du mouvement réformateur des années 1960 et les effets de Mai-juin 1968. Placer la borne finale à 2007 et aux quelques années qui suivent de mise en place de la loi LRU est apparue au fil de l'enquête comme une limite appréciable, recelant en elle-même suffisamment de discontinuités au regard des nombreuses évolutions constatées dans le reste de l'étude : cette année-là, la CPU change de statut et se transforme symboliquement en association, elle n'est plus présidée par le ou la ministre – même si l'implication concrète pour les présidents de ce changement n'est pas très grande[3]. Le régime d'élection des présidents se modifie, l'autonomie des établissements se renforce et les contours de la fonction présidentielle évoluent également. Enfin et surtout, la mobilisation collective d'un noyau réformateur de présidents qui a porté la CPU durant une dizaine d'années connaît son aboutissement avec le vote de la loi. La rupture de 2007, et les quelques mesures d'importance qui l'ont accompagnée, marquent sans doute l'accélération d'une transformation de la « configuration universitaire française[4] », notion et mouvement qui ont suscité toute l'attention problématique.

1.2. D'une configuration l'autre, la CPU comme creuset d'action publique

Comme toute enquête, un travail sur la Conférence des présidents d'université provient d'une intuition, d'une curiosité première qui a su générer des interrogations et des hypothèses[5].

---

[1] Bien sûr, l'influence des analyses de Fernand Braudel est centrale dans ce cadre de réflexion comme j'aurais l'occasion d'y revenir en prélude à la première partie.

[2] « Périodiser l'histoire est un acte complexe, chargé à la fois de subjectivité et d'effort pour produire un résultat acceptable par le plus grand nombre. C'est, je crois, un passionnant objet d'histoire. » Sans doute que Jacques Le Goff pointe ici, au crépuscule de sa vie, l'un des enjeux de la périodisation qui dans le cas de la CPU comme dans celui de la Renaissance demeure toujours un acte complexe. LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Le Seuil, coll. « La librairie du XXIe siècle », 2014, p. 15.

[3] La présence du ministre en séance est moins systématique à partir de la fin des années 1980, ce qui induit une transformation des modalités de travail entre ministère et président. Cf. Chapitre 7.

[4] Les conséquences de cette flexure dans l'histoire des présidents et de l'université sont considérables, elle accélère la mise en place d'une « mise en compétition du système universitaire » pour reprendre les termes de MUSSELIN Christine, *La grande course des universités, op.cit.,* p. 12.

[5] L'origine de cette recherche provient comme souvent de la rencontre entre une trajectoire intellectuelle et des problématiques individuelles et la confrontation par le biais de rencontres avec l'état d'un champ de la recherche, de ses problématiques et de ses acteurs. Aussi ce travail sur la CPU prolonge une enquête de master sur les élites

Un simple regard porté sur la CPU révèle que par sa position doublement frontalière, ménisque entre présidents, universitaires, établissements, tutelle, elle apparaît comme un moyen idéal d'intégrer dans une même étude des terrains d'analyse trop souvent disjoints, de réaliser « l'approche globale » qu'un travail sur l'enseignement supérieur français doit adopter selon les vœux de l'historienne Emmanuelle Picard[1]. Elle permet en effet d'associer, par les fonctions et la position même de l'organisation, une histoire du champ du pouvoir de l'enseignement supérieur, une histoire des établissements, une histoire sociale des présidents d'université – et donc d'une fraction élitaire du monde universitaire, une histoire politique, une histoire de l'administration, une histoire des disciplines, une histoire des dynamiques et des fractures territoriales. La CPU est à la confluence des multiples dimensions qui s'imbriquent dans ce que la sociologue Christine Musselin désigne par le terme de « configuration universitaire ». Elle le définit comme un mode de structuration à l'échelle d'un système national des rapports de force internes à cet espace de l'enseignement supérieur qui articule et fait interagir ensemble organisations (universités, organismes de recherche, grandes écoles), profession universitaire, personnels techniques, administration et secteurs de l'État engagés dans le gouvernement de son fonctionnement, usagers, étudiants etc.[2]. Émanant et tirant sa légitimité des établissements, l'évolution de la CPU témoigne du glissement progressif d'une configuration universitaire à une autre entre 1968 et 2007, d'une situation dominée par le pouvoir des disciplines et de la régulation ministérielle centrale, à une configuration plus équilibrée dans laquelle les établissements et leurs présidents semblent avoir conquis, notamment par le biais de la mise en œuvre des modes de relations contractuelles, une place de choix[3]. Cette transformation se lit

étudiantes de l'UNEF et de l'UEC dans les années 1970 qui avait porté, je m'en aperçois rétrospectivement, mon attention sur cet espace de professionnalisation situé entre l'universitaire et le politique. A priori, poursuivre ce sujet sur une enquête sur la CPU peut paraître étonnant – et d'ailleurs bon nombre de mes pairs et amis ne sont pas privés de me le signaler – mais, sans non plus nier toute bifurcation thématique, on retrouve des points communs entre les deux études : méthodologie de l'entretien, problématique de la formation des élites, enquête sur un espace hybride. Cette envie de poursuivre un travail sur le volant universitaire explique la genèse de cette thèse.

Mais elle trouve également son origine dans des rencontres préparatoires et en particulier avec Patrick Garcia qui a eu l'intuition d'aiguiller ma curiosité sur les présidents, avec Bernard Pudal également qui a accompagné ma réflexion préliminaire et bien sûr avec Emmanuelle Picard et Jacques Cantier dont les conseils et orientations ont été décisives pour sa concrétisation.

[1] PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122, 2009, p. 11.

[2] J'élargis sans doute sa définition un peu plus restrictive, elle se centrait sur « le type de gouvernement développé par les établissements, le style de pilotage adopté par des autorités publiques et les modes de régulations internes des disciplines » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés, 2001, p. 170-171.

[3] Dans la lignée des travaux de Christine Musselin, Stéphanie Mignot-Gérard constate dans sa thèse cette évolution dans les années 1990, une « affirmation du *leadership* présidentiel » au détriment en particulier des directeurs d'UFR. MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, *Échanger et argumenter : les dimensions politiques du gouvernement des*

dans l'histoire de la Conférence. Comme émanation des établissements autonomes entrée presque par effraction – en tous cas sans avoir été pensée comme telle à l'origine – dans cette configuration à la suite de la loi Faure, elle suit, elle épouse le fil de cette valorisation. Le processus aboutit à la mise en place d'une situation de quasi-cogestion pour suivre la vision de Christian Forestier, ou tout du moins de collaboration étroite, de circulation des conceptions mutuelles entre Conférence et ministère. Cette situation atteint son point culminant avec la loi de 2007, véritable texte de convergence entre les vues des présidents et celle de la tutelle ministérielle[1]. Dans le même temps, la CPU témoigne dans ses transformations et dans ses fonctions d'une autre évolution, l'émergence progressive d'un espace social située entre l'universitaire et le gestionnaire, le savant et le politique, dont la naissance accompagne la complexification et la nécessaire spécialisation de la gestion de ces établissements. Pour résumer les choses de façon plus interrogative : comment cette assemblée de notables disciplinaires réformateurs de 1971 s'est-elle muée en une organisation véritable incarnant les établissements ? Pourquoi a-t-elle acquis une telle position dans le champ du pouvoir universitaire français, au point de prendre une place déterminante dans un processus législatif comme celui de la loi LRU ? Comment, pour comprendre ces évolutions, s'articulent histoire de l'organisation, histoire sociale des présidents d'université et de leur professionnalisation ?

C'est un regard sur cette transformation de la configuration universitaire française et sur ses implications dans le gouvernement des établissements que cette enquête sur la CPU ambitionne à offrir. Toutefois, loin de s'arrêter à cette grille globale de lecture, l'étude s'apprête fondamentalement à questionner cette évolution et à interroger par le biais d'une histoire sociale de la transformation de la fonction de président d'université les dynamiques propres au monde de l'enseignement supérieur qui ont pu la porter. Voici donc, en demeurant encore dans la prudence du conditionnel, de la démonstration et de la confrontation des sources, l'objet des hypothèses fondamentales qui guident toute la conduite de cette recherche.

La première veille à expliciter, à travers l'exemple d'une organisation singulière et en reprenant le modèle d'analyse proposé par Kathleen Thelen, comment la transformation d'une configuration universitaire peut s'articuler avec la persistance de structures et de modes de

universités françaises, thèse de sociologie sous la direction de Christine Musselin, Paris, IEP de Paris, 2006, p. 41-87.

[1] La place que tient la CPU dans l'origine de ce texte de 2007 et l'extraordinaire alignement des intérêts qui l'a marquée est l'objet du chapitre 10.

relations structurelles hérités[1]. C'est parce qu'elle s'inscrirait dans une histoire longue, et au rythme plus lent d'évolution, parce qu'elle capitaliserait sur plusieurs décennies d'élaboration et d'intériorisation de modes de relation entre une élite universitaire aux responsabilités administratives et les hauts fonctionnaires du ministère[2], parce que les générations de présidents auraient œuvré à un long travail de légitimation aboutissant à une forme de mise en interdépendance des deux sphères, que la CPU a pu à ce point se retrouver portée par la transformation de la configuration universitaire. Elle symbolise l'affirmation progressive de la logique d'établissement dans le gouvernement des universités en France.

La seconde hypothèse tient en l'étude des effets qu'a pu avoir la professionnalisation, ou plus exactement les voies de la professionnalisation empruntées par les présidents, sur la Conférence des présidents, et donc, par le biais de cette organisation qui fait office de vecteur, de l'influence de leurs luttes collectives sur l'ensemble de la configuration universitaire. Il s'agit d'articuler une histoire de configuration organisationnelle à une histoire sociale d'une élite et à celle de trois dynamiques de professionnalisation d'une fonction. Les présidents se situent dans une position précaire et dans une dynamique instable de professionnalisation, à cheval entre, leur métier d'origine (enseignant-chercheur), leurs fonctions de représentation politique et celles de gestion administrative, entre le savant et le politique donc, par la nature même de leurs responsabilités. Si les chefs d'établissements constituent une forme d'élite, leur position demeure fragile et nécessite de développer des stratégies pour résoudre cette instable hybridation, et pour poursuivre leur carrière dans des fonctions de pouvoir nationales ou locales. C'est sans doute dans cette problématique qui se pose aux présidents de toutes les générations que réside l'un des moteurs sociaux de bon nombre des évolutions constatées.

Dans une troisième hypothèse, il s'agit aller au bout de l'intuition livrée par Christian Forestier dans la citation d'ouverture, afin de comprendre comment la CPU a pu servir de

[1] L'article de Kathleen Thelen, issu de ses travaux sur les relations entre patronat et syndicats en Allemagne dans les années 1970 et 1980, a été particulièrement inspirant pour suivre l'évolution sur plusieurs décennies, et dans plusieurs configurations, d'une organisation comme la CPU. Cf. THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n°7, 2003, p. 13-43.

[2] Les modes de relations entre les élites des disciplines et le ministère qui dominent l'université d'avant 1968 ont été traités récemment en histoire, à la fois dans les travaux de Pierre Verschueren sur les sciences physiques (VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vol. 1, 2017, 811 p.) et bien sûr par Emmanuelle Picard sur les organisations de gestion de la profession (PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 353 p.).

creuset à une ou plusieurs « élites programmatiques » issues du monde présidentiel[1]. Comment ont-elles su créer une forme de mobilisation collective au sein de la Conférence ? Comment leurs membres ont-ils poursuivi leur carrière dans de nouvelles fonctions en perpétuant le programme qui les a animés durant leurs années de présidence ? Il s'agit de comprendre plus particulièrement les conditions sociales et historiques de sa ou de leur formation et le rôle politique qu'elles ont pu avoir dans et hors la CPU, et de replacer l'organisation dans son rôle de creuset d'un noyau réformateur. Plus généralement, l'étude vise à saisir les modalités de l'intégration dans la haute fonction publique d'une élite venue de l'enseignement et de la recherche. Elle interroge le caractère durable de la socialisation effectuée dans le cadre de l'exercice de la fonction de président et dans son implication au sein de la vie interne de la CPU qui caractérise cette génération particulière de l'histoire de l'organisation (et sur laquelle un intérêt tout particulier nécessite d'être porté). Finalement, cette hypothèse rappelle, en miroir de Doug McAdam, Sydney Tarrow et Charles Tilly, que dans l'histoire des mouvements et mobilisations collectives « les liens interpersonnels comptent plus que les intérêts personnels ou les organisations formelles[2]. »

Enfin, ultime hypothèse cardinale de travail et autre face de la l'objectif d'intégrer cette histoire singulière dans une histoire politique et administrative plus large, la Conférence des présidents semble *a priori* incarner un observatoire capable de montrer comment les transformations de l'enseignement supérieur s'inscrivent de fait dans le cadre général plus large des réformes de l'État telles qu'analysées notamment par Philippe Bezès[3]. Les velléités de réforme entreprises par les présidents selon des considérations qu'ils estimaient purement universitaires ne peuvent se concrétiser que parce qu'elles s'articulent à des logiques irrigant en particulier les ministères transversaux, autrement dit « les politiques de l'organisation sont mieux comprises et analysées lorsqu'elles sont placées au cœur de la variété des engagements politiques qui y prévalent et des multiples usages des formes organisationnelles[4]. »

---

[1] La notion d'élite programmatique sera notamment à deux reprises questionnée dans le cadre de cette étude pour les présidents de la première génération et ceux des années 1990. Cf. GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n°2, 2012, p. 89-115.

[2] « Si l'on a appris quelque chose de ces vingt-cinq dernières années de recherches, c'est bien que les mouvements ne dépendent pas uniquement des intérêts et des opportunités, mais s'appuient sur des réseaux sociaux indigènes dans des sociétés locales. Comme nous l'avons vu, les liens interpersonnels comptent plus que les intérêts personnels ou les organisations formelles. » MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, vol. 11, n°41, 1998, p. 27.
On retrouve également la pâte des travaux de Maurice Agulhon dans cette ligne d'analyse, ce que j'aurais l'occasion de développer dans le chapitre 4.

[3] En particulier dans son maître ouvrage qui sert de point d'attache aux développements sur les entreprises réformatrices de la CPU. Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.*

[4] BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », art.cit., p. 424.

Au fond, d'une configuration l'autre, il s'agit au prisme de ces hypothèses de contribuer par l'itinéraire qui s'amorce dans cette CPU rien d'autre qu'à une socio-histoire de l'enseignement supérieur.

2. À la croisée des chemins : contribution à une socio-histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arpenter l'histoire de la Conférence des présidents d'université ne peut donc pas se faire sans le concours d'outils et de techniques, de savoirs extérieurs dont le maniement conscient permet de mieux saisir les dynamiques en cours dans la période d'étude. Ce trajet demeure une aventure résolument collective. Ainsi il est temps désormais de feuilleter les pages des guides qui seront indispensables à la bonne marche de l'itinéraire.

2.1. Construire un itinéraire

2.1.1. La CPU, un objet à défricher

La difficulté qui se pose immédiatement dans l'accomplissement de cette traversée est celle de l'absence d'un réel plan pour son itinéraire. Très peu de travaux scientifiques ont en effet abordé la question de l'histoire des présidents d'université et encore moins celle de la CPU et peuvent servir de guides fiables[1]. Durant ces dernières années, *un seul* historien a réellement investi – pour la période de la première génération de présidents d'université – ce terrain d'enquête, il s'agit de Charles Mercier. Dans les publications issues de sa thèse de doctorat en histoire portant sur une figure majeure de l'historiographie contemporaine, René Rémond[2], ce dernier s'est interrogé sur une « portion de l'itinéraire […] tombée dans l'oubli » de l'historien

[1] On peut citer le mémoire de DEA de sciences administratives réalisé spécifiquement sur le cas de la CPU à la veille de sa montée en puissance en 1994 : AUCLAIR Xavier, *La Conférence des présidents d'université,* DEA de sciences administratives, dirigé par Jean-Michel Lemoyne de Forges, université Panthéon-Assas, 1994, 112 p. ou encore cet autre mémoire consacré aux présidents, avec le même directeur de recherche : GIMENEZ Antoine, *Les Présidents d'université en France, études sur la fonction et le statut dans l'établissement*, mémoire de DEA dirigé par Jean-Michel Lemoyne de Forges, université Paris II, 1999, 134 p.

[2] La thèse de l'auteur (MERCIER Charles, *René Rémond, Nanterre et l'Université. Les enfantements de 68 (1968-1976)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Philippe Boutry, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2011, 2 vol., 1045 p.) a donné lieu à trois publications : MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2015, 283 p. ; MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre : les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1968-1976)*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, 464 p. et une biographie plus générale MERCIER Charles, *René Rémond, Biographie : une traversée du XXe siècle*, Paris, Salvator, 2018, 412 p.

des droites en France : son mandat de président de l'université de Nanterre entre 1971 et 1976[1]. Sa démarche s'inscrit bien sûr dans une histoire sociale du métier d'universitaire, mais elle peut légitimement être associée à une socio-histoire biographique de l'enseignement supérieur, en croisant le traitement d'archives papiers avec l'exploitation de sources orales et en bornant son enquête sur un objet circonscrit[2]. À travers la fraction de son travail qui concerne la présidence de René Rémond, acteur au « cœur » des « mécanismes de prise de décision publiques[3] », il évoque l'affirmation du rôle des nouveaux présidents d'université dans le gouvernement de ce secteur, en utilisant la chronologie ministérielle pour montrer non seulement comment le président de Nanterre selon les dossiers, le temps et selon l'espace dans lequel il exerce sa fonction, peut défendre différentes conceptions de cette notion d'autonomie, et comment ces logiques sont en permanence négociées entre les différents acteurs qui concourent à la politique universitaire[4]. Son *habitus* clivé par la multi-dimensionalité de la tâche (notamment dans les conflits entre les fonctions scientifiques qu'il maintient, la fonction d'arbitrage des querelles internes à l'université et la fonction de représentation externe) est sous tension permanente. L'étude de Charles Mercier produit un portrait fin et complexe de René Rémond dans son rôle de vice-président et/ou de membre actif de la CPU (une partie de ses archives ayant été dépouillée) et comme symbole de l'émulation intellectuelle qui a accompagné cette première génération de présidents d'université ; dynamique telle que leurs travaux ont constitué un « stocks de valeurs et d'idées » pour des décennies de réformes universitaires[5]. Néanmoins, et l'auteur en est bien conscient[6], son étude se limite au cas singulier d'un président doté de fortes ressources intellectuelles, sociales et politiques par son itinéraire scientifique et pédagogique, par sa position dans une université « iconique » aux yeux des acteurs gouvernementaux – notamment eu égard à ses responsabilités dans les évènements de mai-juin 1968. Autrement dit, elle n'épuise en rien les conclusions que pourraient amener une réflexion plus ample sur la CPU.

[1] Les citations sont issues de MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies*, *op.cit.* p.11
[2] Se référer aux principes fondamentaux de la socio-histoire listés dans PAYRE Renaud et POLLET Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2013, p. 37-40
[3] MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies*, *op.cit.*
[4] *Idem*, p. 246. Autrement dit, une prise de position y compris liée à un agent fortement doté en capital culturel ou social comme René Rémond ne peut être comprise que de façon *relationnelle* à son contexte.
[5] Cf. MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies*, *op.cit.*, p. 247.
[6] « La présidence accaparante mais finalement heureuse de René Rémond serait à mettre en perspective. », MERCIER Charles, « La condition du président d'université dans les années 1970 », *in* CONDETTE Jean-François (dir.), *Les chefs d'établissement : diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIIe - XXe siècle),* Rennes, PUR, 2015, p. 343.

Si l'on se tourne en direction des travaux issus de la sociologie, et en particulier de la sociologie des organisations (en France comme dans le monde anglophone), on ne peut qu'être surpris par la rareté des contributions prenant *directement* et *spécifiquement* pour objet non seulement les organisations représentatives des présidents d'université (ou leurs équivalents) mais également les présidents eux-mêmes. Un article récent du politiste Jérôme Aust[1] montre, à partir des matériaux accumulés pour son travail de thèse sur les implantations universitaires lyonnaises[2], comment le président d'université s'est affirmé en tant qu'acteur de premier plan depuis les années 1990. D'autres travaux évoquent les présidents (il en sera question plus loin) non pour leur fonction *sui generis*, mais dans le seul cadre d'une description du champ des acteurs qui contribuent au gouvernement de l'université. Qu'elle soit francophone ou non, la littérature semble concentrer son attention sur les niveaux d'encadrement inférieur (les *deans* nord-américains, doyens ou directeur d'UFR) et supérieur (relations État et institutions autonomes) de l'université[3], mettant l'accent sur des dynamiques très contemporaines et prenant pour terrain des structures universitaires différentes du cas français. Toutefois, Stéphanie Mignot-Gérard, dans sa thèse sur la gouvernance universitaire, consacre de longs développements aux transformations du métier de président dans l'espace de l'établissement mais fait mention également de quelques-unes de leurs interactions dans le champ national avec une organisation comme la CPU[4].

Un travail sur la Conférence des présidents d'université ne se situe donc pas dans le cadre parfois rassurant d'une littérature spécifique. Il doit chercher ailleurs les contours scientifiques de son objet tout en gardant à l'esprit sa représentation initiale comme organisation-interface entre le champ du pouvoir à l'échelle nationale ou locale et le champ universitaire. Comment resituer dans la littérature scientifique existante la Conférence des présidents d'université (en la replaçant notamment dans la trame chronologique de son développement) ?

---

[1] AUST Jérôme, « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du 3ème millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du Travail*, vol. 49, n° 2, juin 2007, pp. 220-236.

[2] Cf. AUST Jérôme, *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique. Le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise (1958-2004)*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Gilles Pollet, Université Lyon II/Institut d'études politiques de Lyon, 2004, 2 vol., 334 et 323 p.

[3] Comme l'article classique traitant des professeurs « mandarins » en France : CLARK Terry N. et CLARK Priscilla P., « Le patron et son cercle : clef de l'Université française », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 1, 1971, pp. 19-39 ; et également l'ouvrage collectif plus récent : MEEK V. Lynn, GOEDEGEBUURE Leo, SANTIAGO Ruy et CARVALHO Teresa (dir.), *The Changing Dynamics of Higher Education Middle Management*, Dordrecht, Springer, 2010, 252 p.

[4] MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, *Échanger et argumenter. Les dimensions politiques du gouvernement des universités françaises*, *thèse cit*.

2.1.2. La CPU dans l'historiographie de l'enseignement supérieur

Pris comme objet, l'enseignement supérieur est le « parent pauvre de l'histoire de l'éducation en France » jusqu'à la fin du XXe siècle[1]. Alors que la question occupe une position clé dans les sociétés européennes depuis l'époque médiévale, alors qu'elle permet de connecter dans un même mouvement « histoire politique, économique, sociale et culturelle[2] », elle est demeurée à une place marginale dans la littérature scientifique. Voici en quelques mots résumé le triste constat encore dressé récemment par plusieurs historiens de référence sur les questions de l'enseignement supérieur[3]. Autrement dit, l'absence de travaux sur la CPU ne semble pas être un cas isolé dans le champ de recherche dont il relève. Ce bilan négatif mérite aujourd'hui d'être nuancé. Si les travaux de recherche sur l'enseignement supérieur demeurent trop rares, eu égard l'importance du rôle social de l'objet, ils ont bien balisé certaines périodes ainsi que trois thématiques : le personnel enseignant et les chercheurs, les disciplines et les territoires[4]. De même, le décloisonnement des savoirs et l'extension scientifique et temporelle du domaine de la recherche semblent s'être accélérés depuis le tournant des années 2000. Une étude sur la CPU s'inscrit ainsi dans une dynamique qui la porte et dont il convient de dresser brièvement la généalogie.

Si l'on considère les études historiques sur l'enseignement supérieur en France, il est possible de dégager les contours chronologiques d'une historiographie qui épouse dans le volume de ses publications les grandes évolutions institutionnelles de son objet (« recréation » des universités à la fin du XIXe, 1968 etc.). Paradoxalement, le principal instigateur de la réforme républicaine de l'université est resté longtemps son principal historien[5]. Dans le droit

[1] Cf. PICARD Emmanuelle, « Avant-propos », *Histoire de l'éducation*, n°122, avril-juin 2009, p. 11.
[2] *Idem*.
[3] Le même constat est repris dans l'introduction du numéro de référence du *Mouvement Social* consacré aux « Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 », cf. CHAPOULIE Jean-Michel, FRIDENSON Patrick et PROST Antoine, « Jalons pour une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945 », *Le Mouvement Social*, n°233, octobre-décembre 2010, pp. 5 et 7.
[4] Cf. PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français (...) », art. cit., p. 12. On ne peut évidemment que mettre en parallèle ces réflexions épistémologiques et l'évolution récente de certaines données de l'enseignement supérieur en France qui a sans doute susciter plus de curiosité collective sur cet objet : transformation des disciplines, réformes et résistances du monde universitaire et étudiant, transformation des universités depuis la contractualisation de l'allocation des ressources dans les années 1980, jusqu'à la loi LRU de 2007 qui accroit l'autonomie financière des établissements d'enseignement supérieur et renforce le lien avec les collectivités territoriales.
[5] En un sens, Louis Liard initie les difficultés inhérentes aux auteurs de travaux sur l'enseignement supérieur, celles d'être engagés dans le champ que l'on décrit (même si des chercheurs sur d'autres terrains seraient parfois bien inspirés de travailler autant leur rapport à leur objet). Ainsi, certaines analyses distillées dans la littérature scientifique peuvent faire « un usage illégal de la science sociale », et défendre davantage une position qu'elles

fil des réflexions qui président à la transformation de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle, Louis Liard a en effet laissé une vaste étude en deux volumes qui demeure une référence difficilement contournable jusqu'aux années 1970 au moins[1]. À l'exception de monographies réalisées par des érudits ou historiens locaux (dans une optique plus mémorielle qu'historienne)[2], la production historique française s'est écartée durablement de l'enseignement supérieur, l'histoire économique et sociale ne s'occupe pas encore de culture et d'éducation.

Il faut attendre la fin des années 1960, pour qu'émerge un intérêt réel et continu pour l'université au sein de la littérature, une conjonction de phénomènes externes et internes au monde des historiens concourant à l'investissement de ce chantier. Les transformations rapides de l'université dans les années 1960 (le climax de 1968 avec les luttes de mai-juin et la réforme Faure) génèrent une forte demande sociale. La réception de travaux de sociologues comme *Les Héritiers* ou *La reproduction* de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron exerce une influence durable sur une génération d'étudiants en sciences humaines et les poussent à questionner cet objet[3]. Les lectures, par une communauté historienne de plus en plus sensible aux historiographies internationales et connaissant dans le cadre de la « nouvelle histoire » une ouverture à des thématiques plus variées[4], de travaux issus du monde anglophone, d'Allemagne ou de Pologne portant sur le monde universitaire européen a incontestablement dynamisé cet espace de recherche pour les périodes médiévales ou modernes[5], mais aussi plus contemporaines[6]. Ainsi dans ce contexte et dans le sillage ouvert une décennie plus tôt par Jacques Le Goff sur l'histoire sociale des intellectuels médiévaux[7], Jacques Verger débute ses

n'en décrivent le système dans lequel elles s'inscrivent. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1984, p. 29.

[1] LIARD Louis, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, Armand Colin, 1888-1894, 2 vol., 474 et 522 p.

[2] Parmi celles-ci, citons : DELOUME Antonin, *Aperçu historique sur la faculté de droit de l'Université de Toulouse : maîtres et escoliers de l'an 1228 à 1900*, Toulouse, Édouard Privat, 1905, 170 p.

[3] Cf. DAMAMME Dominique, « La question étudiante », *in* DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique et PUDAL Bernard (dir.), *Mai-Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, pp. 125-126.

[4] Les années 1970 voient ainsi le développement d'approches culturelles au sein même de la revue des *Annales* (22,4 % des articles sont consacrés à l'histoire culturelle en 1957-1959, 32,8 % en 1969-1976) ; cf. DOSSE François, *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »,* Paris, La Découverte, 2010 (1987), p. 168. La table des matières du livre programme de ce « courant » est signifiante, même si, en tant que telle, l'histoire de l'éducation n'est pas prise en compte cf. CHARTIER Roger, LE GOFF Jacques et REVEL Jacques (dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Retz-CEPL, coll. « Les encyclopédies du savoir moderne », 1978, 574 p.

[5] On pense notamment aux travaux de Lawrence Stone sur le rapport société et université dans l'Angleterre de l'époque moderne qui ont beaucoup influencé Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier, cf. STONE Lawrence (dir.), *The University in society. 1, Oxford and Cambridge from the 14th to the early 19th century*, Princeton, Princeton University Press, 1975, 352 p. Pour des repères bibliographiques plus exhaustifs sur les travaux internationaux sur les universités européennes médiévales à l'orée des années 1970, se référer à LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2000 (1957), pp. 203-206.

[6] On pense notamment pour les universités françaises contemporaines à WEISZ George, *The Emergence of modern Universities in France (1863-1914)*, Princetown University Press, 1983, 397 p.

[7] LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, *op.cit.*, p. 71-130.

travaux sur les universités du Midi de la France au Moyen-âge et devient la référence française centrale sur ce domaine. Auteur de manuels régulièrement réédités, il est le seul contributeur français à la colossale entreprise éditoriale européenne de *A history of the university in Europe* dirigée depuis 1992 par le suisse Walter Rüegg[1]. En prolongeant davantage une curiosité plus politique sur ce champ en pleine transformation dans les années 1960, Antoine Prost offre une première synthèse qui replace l'enseignement supérieur dans des évolutions contemporaines du système éducatif français[2].

Poursuivant ce sillon, les années 1970 et 1980 voient deux grands chantiers d'histoire sociale, culturelle, prosopographique et parfois quantitative s'ouvrir dans des périodes et sur des groupes différents[3]. Refusant de laisser dominer « une histoire médiévale, institutionnelle et intellectuelle », Jacques Revel, Roger Chartier et Dominique Julia initient depuis la toute jeune EHESS un vaste projet de recherche pour une histoire sociale des universités européennes de l'époque moderne[4]. Fidèle au message durkheimien[5], ils cherchent à questionner la « demande sociale » d'université et le processus de constitution de la « valeur sociale d'un savoir [...] d'un cursus et d'un grade ». Portant leur attention sur les populations étudiantes[6], ce groupe de recherche livre des pistes de réflexion encore fécondes aujourd'hui. Dans cette même période, la période plus contemporaine est également un terrain d'enquête. S'ouvrent ainsi autour de Victor Karady au sujet du vaste monde des professeurs, des réformes universitaires et du marché scolaire,[7] puis de Christophe Charle sur la population plus limitée des enseignants des facultés de Paris, d'autres chantiers. Lancé en 1984 lors d'un colloque *interdisciplinaire*

[1] Sa thèse d'État soutenue en 1995 reste encore aujourd'hui un baliveau dans l'histoire des universités : VERGER Jacques, *Les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Age (début du XIVe siècle - milieu du XVe siècle)*, thèse d'État en histoire sous la direction de Philippe Contamine, Université Paris IV Sorbonne, 1995, 5 vol.

[2] Dans un manuel devenu rapidement incontournable : PROST Antoine, *L'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1968, 540 p.

[3] Outre les relations directes en termes de formation universitaire et de (re)définitions réciproques dans le champ des études historiques, on ne dira jamais assez à quel point il ne faut pas trop disjoindre artificiellement dans des jeux de courant les tenants de la « nouvelle histoire » des œuvres de la « deuxième école des Annales » (Fernand Braudel et Ernest Labrousse). Même certains membres de la génération suivante comme Gérard Noiriel se veulent « fidèle à la mémoire du Maître » même s'ils maintiennent une distance critique. Cf. NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « Point », 1988, pp. 11-12.

[4] Cf. CHARTIER Roger et REVEL Jacques, « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 25, juillet-septembre 1978, p. 354.

[5] Le « père » de la sociologie insiste sur ce point dans ses conférences publiées ayant trait à l'éducation : DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013 (1922), p. 51.

[6] En faisant notamment attention aux délicats registres d'inscription des étudiants. Cf. CHARTIER Roger, JULIA Dominique et REVEL Jacques, *Les universités européennes du XVIe au XVIIIe siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986-1989, 2 t., 240 et 616 p.

[7] KARADY Victor, « Les professeurs de la République », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 47-48, juin 1983, pp. 90-112.

pionnier placé sous le haut patronage de Pierre Bourdieu[1], ce dernier, bien qu'il touche parfois à l'époque très contemporaine[2], se concentre essentiellement sur les universitaires parisiens de la IIIème République. Le colloque a conduit à la publication de dictionnaires biographiques sur les enseignants en lettres, en sciences, en médecine et au Collège de France[3], et surtout à la rédaction d'une vaste synthèse : *La République des universitaires*[4]. Dans son étude qui tente un pari d'histoire comparée avec un modèle allemand idéalisé par le champ universitaire français de l'époque, Christophe Charle dresse un constat global d'échec du programme de réforme républicain qui n'est pas parvenu à créer une communauté universitaire homogène qui transcenderait les appartenances facultaires ou disciplinaires. « L'université impossible » qu'il décrit connaît une situation « d'hétérogénéité accrue » par la multiplication des réformes qui font évoluer les cadres institutionnels sans toucher aux contours des groupes universitaires, et qui ne s'attaquent pas aux causes réelles de l'état de crise de l'institution[5].

Après ce renouvellement méthodologique et scientifique, les études historiques sur l'enseignement supérieur des années 1990 et 2000 ont poursuivi et diversifié ces chantiers grâce notamment au développement de la conservation et de l'exploitation des archives universitaires les plus contemporaines[6]. Des groupes de recherches permanents, bien qu'encore peu nombreux au regard d'autres pays équivalents, investissent ces questions dans un caractère interdisciplinaire de plus en plus marqué. Un certain polycentrisme géographique émerge dans le paysage de la recherche sur l'enseignement supérieur[7], et des pôles autonomes se structurent autour d'enseignants et d'équipes de recherche, on pense à Lille-Artois autour de Jean-François

---

[1] CHARLE Christophe et FERRÉ Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1985, 283 p.

[2] Notamment une intervention liminaire de Françoise Mayeur sur les contours statutaires de la profession universitaire. Cf. MAYEUR Françoise, « L'évolution des corps universitaires (1877-1968) », in CHARLE Christophe et FERRÉ Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur, op.cit.,* p. 11 *sqq.*

[3] CHARLE Christophe, *Les professeurs de la faculté de lettres de Paris. Dictionnaire biographique 1809-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 2 vol., 1985, 179 et 215 p. ; CHARLE Christophe et TELKÈS Eva, *Les professeurs du Collège de France. Dictionnaire biographique 1901-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1988, 246 p. ; CHARLE Christophe et TELKÈS Eva, *Les professeurs de la faculté des sciences de Paris. Dictionnaire biographique 1901-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1989, 270 p. ; et pour finir HUGUET Françoise, *Les professeurs de la faculté de médecine de Paris. Dictionnaire biographique 1794-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1991, 753 p.

[4] CHARLE Christophe, *La République des universitaires. 1870-1940*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1994, 540 p.

[5] Cf. CHARLE Christophe, *La République des universitaires, op.cit.,* p. 10.

[6] Cette thématique a fait l'objet de publications récentes, par exemple LE GOFF Armelle (dir.), *Les hommes et les femmes de l'université : deux siècles d'archives*, Paris, Archives nationales/DAF-INRP, 2009, 204 p.

[7] Cette institutionnalisation scientifique demeure néanmoins limitée, à la différence des États-Unis (*History of universities, Perspectives on the history of higher education*) ou de l'Italie (*Annali di storia delle università italiane*), « il n'existe pas en France de revue consacrée à l'histoire de l'enseignement supérieur » comme le rappelle Emmanuelle Picard, capable de rassembler les chercheurs. Seuls le RESUP dans ses rencontres régulières se rattache directement à cette thématique. Cf. PICARD Emmanuelle, « Avant-propos », art. cit., p. 11.

Condette, à Nancy avec Marie-Jeanne Choffel-Mailfert[1], à Toulouse et son réseau *Studium* créé en 2014, à Reims et aux travaux de collecte d'archives sur les mouvements étudiants menés par le Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME) et leur Cité des mémoires étudiantes[2], à Lyon où l'ENS accueille le Laboratoire de l'Éducation (LLE) depuis 2016, à Paris qui concentre les principaux fonds d'archives centraux, et des chercheurs questionnant le lien université et territoires.[3]. En guise de premier bilan, deux revues, *Histoire de l'éducation* et *Le Mouvement Social*[4], ont ouvert leurs pages lors de numéros spéciaux à ces nouvelles approches (ou leurs revisites d'autres déjà plus anciennement arpentés) que ce soient dans l'histoire disciplinaire (études sur les savoirs techniques et coloniaux par exemple[5]), dans les problématiques de genre, la territorialisation de l'enseignement supérieur, ou dans une dimension d'histoire globale et connectée.

Depuis une dizaine d'années, les réflexions historiennes sur l'enseignement supérieur se poursuivent, y compris dans le sens de l'approche plus globale souhaitée par Emmanuelle Picard[6]. L'historienne a ainsi tout récemment illustré l'ampleur de sa démarche dans son mémoire inédit d'HDR en offrant à travers son histoire des instances disciplinaires une étude croisant réflexion sur les universitaires et leurs disciplines, sur les lieux de pouvoir dans le monde académique. Par l'ampleur chronologique qu'elle propose de traiter, elle réalise une histoire du temps long de son objet[7]. Son travail est évidemment d'une grande utilité dans une étude sur les présidents. Arnaud Desvignes dans son travail de doctorat a proposé une lecture globale de deux grandes réformes de l'enseignement supérieur (la loi Faure et la loi Savary) en articulant un regard sur le processus législatif et politique de rédaction de la loi, et les conditions de sa mise en place dans les établissements[8]. Enfin et surtout, dans sa thèse et ses publication, Pierre Verschueren associe dans une « socio-histoire des sciences » sa volonté d'analyser de

[1] Co-directrice notamment de cette récente mise au point interdisciplinaire, cf. BETTAHAR Yamina et CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne, *Les Universités au risque de l'histoire. Principes, configurations, modèles*, Nancy, Presses universitaires de Nancy-Éditions universitaires de Lorraine, 2014, 522 p.
[2] https://www.cme-u.fr/Docs/Dossier2018_CiteDesMemoiresEtudiantes_DEF.pdf [en ligne]
[3] *Studium*, http://blogs.univ-jfc.fr/studium/ (en ligne).
[4] Le numéro 122 d'*Histoire de l'éducation* dirigé par Emmanuelle Picard s'intitulant « L'enseignement supérieur. Bilan et perspectives historiographiques », et le numéro 233 du *Mouvement Social* dirigé par Jean-Michel Chapoulie Patrick Fridenson et Antoine Prost « Mutations de la science et des universités en France depuis 1945 » ont ainsi à eux deux rassemblé les chercheurs français s'étant intéressés à l'enseignement supérieur durant la dernière décennie.
[5] Sur le rapport entre le monde universitaire et les savoirs coloniaux en France se référer à : SINGARAVELOU Pierre, *Professer l'Empire. L'enseignement des "sciences coloniales" en France sous la IIIe République*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Christophe Charle, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2007, 3 vol. 505 p.
[6] Cf. PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français, pour une approche globale », art.cit.,
[7] Cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines, HDR cit.*
[8] DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, *thèse cit.*

concert, au moyen d'une prosopographie, l'évolution d'une pratique professionnelle, des institutions et des mobilisations collectives du groupe d'une discipline la science physique. Bien sûr, tout cela entre en écho avec l'étude d'une autre transformation professionnelle et d'une autre mobilisation, celles des présidents d'université.[1]

2.1.3. La CPU comme interface des représentations de l'université ?

En inscrivant ce travail dans une approche socio-historique, difficile de faire plus longtemps l'économie d'une brève évocation des travaux foisonnant des multiples disciplines qui dialoguent sans cesse sur ce terrain de recherche (en faisant parfois usage de l'histoire et même de la longue durée dans la conduite de leurs analyses) et qui balisent les réflexions historiques dans la période la plus contemporaine. Pour finir de situer un travail sur la Conférence des présidents d'université dans son espace scientifique, décrivons les trois grilles de lecture problématique communes à des historiens, des politistes ou des sociologues qui structurent (sans nécessairement s'exclurent) le champ des recherches en sciences sociales sur l'université contemporaine depuis les années 1980.

Tout d'abord, l'université peut être analysée comme une organisation dont il s'agit de comprendre les logiques internes de fonctionnement dans le cadre général de l'affirmation d'une autonomie d'établissements depuis les années 1980[2]. Christine Musselin incarne le mieux cette approche organisationnelle de l'université. Débutant de vastes enquêtes en France comme en Allemagne de l'Ouest dans les années 1980 en compagnie d'Erhard Friedberg[3], elle a assisté au fil de ses études aux transformations les plus contemporaines de l'université française, développant à leur sujet des analyses stimulantes[4]. Dans son travail de synthèse paru en 2001, *La longue marche des universités françaises*, la sociologue propose un schéma général qui explique la difficile émergence de l'échelle de l'université dans l'organisation de

[1] VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, *thèse cit.*

[2] Une telle approche rompt avec les tenants d'une histoire sociale du culturel ou des institutions qui regardent l'université surtout à travers ses usages collectifs, comme Jacques Revel et Roger Chartier qui rappellent leurs objectifs dans leur article programmatique de 1978. Cf. CHARTIER Roger et REVEL Jacques, « Université et société dans l'Europe moderne », art. cit., p. 354-356.

[3] Cette enquête menée en compagnie d'Erhard Friedberg a donné lieu à de multiples publications à l'orée des années 1990 : FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *En quête d'universités. Étude comparée des universités en France et en RFA*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989, 219 p. ; ou encore FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, 186 p.

[4] Christine Musselin a codirigé un ouvrage collectif sur les processus les plus actuels des réformes universitaires en France et dans d'autres espaces comme le Québec (PRES, Comue, loi LRU). CHEVAILLIER Thierry et MUSSELIN Christine (dir.), *Réforme d'hier et réformes d'aujourd'hui. L'enseignement supérieur recomposé*, Rennes, PUR, coll. « Des Sociétés », 2014, 230 p.

l'enseignement supérieur français. Elle démontre la permanence, par une forme de dépendance au sentier, de « deux traits organisationnels » du système universitaire français qui sont « incompatibles avec la philosophie réformatrice », à savoir la prégnance de la tutelle étatique sur la gestion financière des universités et la centralisation de la gestion des carrières dans une unique organisation corporatiste nationale[1]. Ces structures élémentaires de la « république des facultés » demeurent inchangées malgré les réformes Liard, puis les réformes Faure ou Savary. Si ces dernières créent des cadres organisationnels autonomes à l'échelle locale de l'établissement, elles maintiennent en l'état la double centralisation donnant aux universités des exécutifs largement anomiques, « en position de faiblesse » par rapport au pouvoir disciplinaire (pas de marge de manœuvre dans la gestion des carrières) et étatique (pas de liberté de politique budgétaire)[2]. Christine Musselin montre ainsi comment une même « configuration universitaire », un même équilibre des pouvoirs entre « les universités, les autorités de tutelle, la profession universitaire » se maintient depuis l'Université impériale (la transformation d'un côté n'ayant pas ou peu de conséquences sur l'équilibre global). Toutefois, attentive aux variations du modèle, elle met en avant le rôle majeur de la politique de contractualisation des budgets lancée à partir de 1988 pour expliquer le basculement récent vers une autre configuration universitaire ayant donné naissance à des établissements *réellement* autonomes et à une véritable révolution copernicienne du gouvernement des universités[3]. Elle n'a eu de cesse depuis de prolonger ces réflexions en tenant compte des transformations les plus récentes de l'enseignement supérieur français[4]. S'il sera évidemment discuté sur certains points par ce travail empirique sur la CPU (en particulier sur les origines de la contractualisation), le schéma explicatif proposé par Christine Musselin demeure l'un des cadres généraux d'analyse sur lequel s'appuie ce travail

Ses travaux ont irrigué une grande partie des réflexions récentes sur l'enseignement supérieur en France[5]. Étudiant les rapports de pouvoir internes aux établissements, une de ses

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et société », 2001, p. 39.
[2] *Idem*, p. 64.
[3] Selon elle, cette évolution « silencieuse », « sans controverse », « a amorcé un changement en profondeur du système universitaire français. » « Cette politique [a] placé les universités au centre des procédures, minimisant et marginalisant les références disciplinaires, renversant en quelques mois les pratiques et les principes qui avaient jusqu'alors caractérisé les modes de pilotage tutélaires. » MUSSELIN Christine, *La longue marche, op.cit.,* pp. 104-105.
[4] MUSSELIN Christine, *La grande course des universités, op.cit.*
[5] Y compris parfois pour nuancer le *turning point* de la contractualisation et la chronologie de la mise en place d'une autonomie des universités. Pour ne prendre qu'un exemple, dans sa thèse, Arnaud Desvignes réévalue certaines des conséquences de la Loi Faure sur l'université (comme les normes GARACES). Cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*

élèves, Stéphanie Mignot-Gérard, a poussé dans sa thèse les réflexions sur le gouvernement universitaire actuel[1], analysant chemin faisant l'action des présidents au sein de leur établissement[2]. Dans le même sillage, les travaux de Julien Barrier sur la fusion des universités lorraines[3], mais également sur la loi LRU et l'opportunité professionnelle de valorisation qu'elle a pu représenter pour des éléments de la communauté universitaire sont évidemment de première importance pour qui s'intéresse aux présidents[4]. Toujours sur la loi de 2007, Sylvain Brunier a prolongé ces réflexions dans son étude sur l'IGAENR et la façon avec laquelle elle a pu tirer profit de cette fenêtre réformatrice[5].

Au champ organisationnel succède le champ des agents, défendu par Pierre Bourdieu, soit un cadre cognitif qui construit une autre représentation scientifique de l'université mettant davantage en avant les acteurs, leurs groupes et leurs relations, non seulement dans des dimensions de pouvoir mais aussi de savoir et de pédagogie, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université. Proche des concepts de champ, de capital et d'habitus développés par la sociologie bourdieusienne, cette approche articule les structures avec les dispositions et les comportements des agents[6], pour mieux appréhender via l'évolution relationnelle des groupes intra-universitaires celle leurs prises de position au sujet des transformations de l'université, et leur usage social des institutions[7]. Pierre Bourdieu lui-même a offert, dans son *Homo*

(1968-1984), thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Noël Luc, Paris, Université Paris-Sorbonne, 2016, 990 p.

[1] MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, *Échanger et argumenter : les dimensions politiques du gouvernement des universités françaises*, thèse de sociologie sous la direction de Christine Musselin, Paris, IEP de Paris, 2006. Elle développe ses approches de façon plus synthétique dans MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, « Le "leadership" et le "gouvernement" dans l'analyse des organisations universitaires : deux notions à déconstruire », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, n° 15, 2003, pp. 148-177.

[2] Toutefois, malgré leur volonté de se dégager des approches souvent trop normatives et désincarnées des travaux de la sociologie des universités ou du néo-institutionnalisme anglo-américain, la sociologie des organisations en est profondément imprégnée. L'inconscient des néologismes révèle l'histoire de leur formation théorique. « (...) la littérature propose une vision tantôt désincarnée, tantôt trop cohérente du *leadership* et qu'elle investigue les systèmes de gouvernement de manière trop partielle. » MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, « Le "leadership" et le "gouvernement" dans l'analyse des organisations universitaires », art. cit., p. 149.

[3] BARRIER Julien, « Fusionner les universités pour revitaliser la Lorraine ? La genèse de l'université de Lorraine, entre concurrence nationale, rivalités universitaires et convergences territoriales (2005-2009) », *Annales de la recherche urbaine*, n° 109, 2015, p. 44-59.

[4] BARRIER Julien et MUSSELIN, Christine, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 4, 2015, p. 127-151.

[5] Les travaux de cet historien sur le monde des conseillers agricoles de l'après-guerre l'ont peu à peu porté à s'intéresser plus généralement aux corps d'inspection, cf. BRUNIER Sylvain, « Une occasion à saisir. L'autonomie des universités comme opportunité de revalorisation professionnelle pour l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. », *SociologieS*, 2018 [en ligne].

[6] Comme il le développe dans son maître ouvrage théorique : BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, 474 p.

[7] Il décrit ainsi les fondements sociaux du « conflit des facultés » si cher à Emmanuel Kant qui est dans l'air de 1968. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.,* pp. 53-96.

academicus, une magistrale défense et illustration de sa démarche problématique : il relie, dans une étude à la fois quantitative par les statistiques et qualitative par une enquête de terrain, les prises de position des agents engagés dans le champ des universitaires à la veille de 1968 avec les caractéristiques morphologiques et sociales de ce dernier (expliquant par là-même certains renversements de relations d'identification comme celles des assistants et maîtres-assistants de lettres qui se rapprochent des étudiants et s'éloignent des maîtres). Sa description parfois anthropologique du groupe – notamment dans son rapport au temps – demeure une référence dans les travaux sur les universitaires et singulièrement les présidents d'université dont la fonction nait en quelque sorte de l'univers décrit par Pierre Bourdieu.

Dans le même ordre d'idée, de nombreuses recherches se sont attachées à analyser les groupes sociaux interagissant dans le cadre universitaire. Christophe Charle incarne bien sûr cette tendance[1], mais on peut trouver une forte perméabilité également de ces approches dans d'autres travaux plus thématiques d'historiens. Ainsi des transformations contemporaines du champ des universitaires (et donc des présidents) comme la féminisation[2], ou comme le développement des instances d'évaluation[3], et en particulier du CNÉ qui a fait l'objet d'une thèse toute récente[4], ont été abordées. D'autres chantiers prosopographiques (parfois européens[5]), et bien évidemment des travaux sur les disciplines (ces principes de division légitime du champ) qu'elles soient canoniques ou non, ont été initiés[6]. Malgré la difficulté et la spécialisation inhérente à la logique scientifique, certains travaux essaient de relier ces dimensions en prenant appui sur des « moments critiques » comme 1968 où les transformations

[1] Christophe Charle évoque son dialogue fécond avec la sociologie de Pierre Bourdieu, son « maître visible » (p. 251) dans un ouvrage récent au titre hommage : CHARLE Christophe, *Homo historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, coll. « Le temps des idées », 2013, 319 p.

[2] Cf. le bilan scientifique et bibliographique dans TIKHONOV Sigrist Natalia, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914 », *Histoire de l'éducation*, n° 122, avril-juin 2009, pp. 53-70.

[3] PICARD Emmanuelle, « Les enseignants-chercheurs : une évaluation centralisée : du comité consultatif de l'enseignement supérieur au CNU (1873-1987) », *Spirales*, n° 49, 2012, pp. 69-82.

[4] Cf. WALTZING Aline, *Pour transformer les universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, thèse d'histoire des sciences dirigée par Dominique Pestre, Paris, EHESS, 2020 Ses travaux nous seront particulièrement utiles dans la partie sur les années 1980.

[5] Comme le réseau européen *Héloïse* (https://heloise.hypotheses.org/) ou les travaux récents de Jean-François Condette sur l'université de Lille : CONDETTE Jean-François, *« Les lettrés de la République ». Les enseignants de la faculté des lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République (1870-1940). Dictionnaire biographique*, Villeneuve-d'Ascq, Université Lille 3, 2006, 238 p.

[6] Comme sur l'histoire des universités techniques : LAMARD Pierre et LEQUIN Yves-Claude, *La technologie entre à l'université : Compiègne, Sevenans, Belfort-Montbéliard...*, Belfort, Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2006, 387 p. ; ou celle de la gestion PAVIS Fabienne, « Une discipline " utile " dans l'enseignement supérieur : promotion et appropriations de la gestion (1965-1975) », *Le Mouvement Social*, n° 233, octobre-décembre 2010, pp. 127-142.
Plus récemment Pierre Verschueren a livré une contribution précieuse à la socio-histoire de la physique : VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs, thèse. cit.*

des différents groupes peuvent être analysées relationnellement[1]. Mais c'est l'usage d'une toute autre échelle qui peut véritablement concourir à l'établissement de connexions entre ces différentes études sectorielles.

Dans une troisième approche, les universités peuvent être traitées dans leur globalité pour relier entre eux ces différents groupes et leurs relations avec leur environnement géographique et social, pour les inclure dans une réflexion plus générale (moins tournée vers l'interne) sur les rapports éducation-État-société. Comme le rappelle justement Antoine Prost, les universités ne sont que « le maillon d'une chaine » plus large[2]. Par une approche plus *microscopique* et empirique, le rapport des universités à leur territoire a été investi par la recherche depuis quelques années. La thèse de John M. Burney réalisée dans les années 1980 sur l'université de Toulouse et prenant pour sujet les relations entre étudiants, professeurs et notabilités locales a été pionnière en la matière, de même que l'étude de Mary Jo Nye sur facultés scientifiques provinciales entre 1860 et 1930 qui fait une jonction novatrice entre histoire des sciences et histoire universitaire[3]. Les sociologues toulousains Daniel Filâtre et Michel Grossetti ont été parmi les premiers à croiser territoires et université dans une démarche insérant les établissements[4]. La thèse désormais classique du politiste Jérôme Aust comparant deux moments de politique d'implantation des universités à Lyon (les années 1960 et 1990) représente également un tournant sur ce terrain[5]. Dressant une microhistoire chronologiquement comparée de l'action publique à l'échelle locale, son travail articule évolution des universités et de ses acteurs (dans une logique de sociologie des organisations), transformation de l'action de l'État sur les territoires, et reconfiguration du jeu politique et décisionnel local avec la mise en place de la décentralisation. Cette histoire par en-bas des politiques publiques démontre la pertinence de l'échelle locale pour manifester les

[1] Comme dans la capitale contribution du politiste Bernard Pudal à l'un des ouvrages collectifs de référence sur mai-juin 1968 : PUDAL Bernard, « Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960 », *in* DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique et PUDAL Bernard (dir.), *Mai-Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, pp. 62-75.

[2] « Le système scolaire, en effet, n'est pas autonome. C'est un maillon dans une chaîne. Entre la famille, dont il reçoit ses élèves, et la société à laquelle il les destine, il est tributaire à la fois des changements qui bouleversent les structures de cette société et des mutations qui donnent aux familles un autre visage », PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'École et la famille dans une société en mutation*, *1930-1980*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004 (1981), p. 8.

[3] NYE Mary Jo, *Science in the Provinces. Scientific Communities and Provincial Leadership in France, 1860-1930*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1986, XI-328 p.

[4] GROSSETTI Michel (dir.), *Université et territoire. Un système local d'enseignement supérieur. Toulouse et Midi-Pyrénées*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1994, 238 p.

[5] AUST Jérôme, *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique, op.cit.*

permanences, les limites et les évolutions des pratiques de gouvernement (et pour déconstruire quelques lieux communs). Elle est également inspirante pour un travail sur les présidents.

Dans le même sillage, les années 1990 ont vu se multiplier les monographies de site ou de ville universitaire au fur et à mesure que les établissements gagnaient en identité[1]. Si certaines demeurent plus proches de l'hagiographie que du travail scientifique, d'autres comme celle dirigée par Charles Soulié sur le Centre universitaire expérimental de Vincennes sont des moyens commodes d'associer dans une unité de lieu des travaux appartenant à des traditions diverses : que ce soient des réflexions sur la genèse, l'évolution ou l'institutionnalisation des disciplines, sur les modes de gouvernement, sur les étudiants, sur les transformations de la profession universitaire[2]. Elles permettent de saisir la situation notamment politique que connaissent les établissements en l'absence d'une étude empirique sur chacun d'entre d'eux.

Parvenu au terme de cet état des travaux, la position d'une étude sur la Conférence des présidents d'université apparaît à la fois comme tributaire d'une historiographie universitaire en plein développement et comme insérée dans plusieurs des approches transdisciplinaires sur l'enseignement supérieur. En effet, comme acteur du gouvernement des universités en France de la période très contemporaine, la CPU se rattache à une forme de sociologie des organisations ; comme groupe luttant pour sa légitimité au sein d'un champ et comme fétiche symbolique des universitaires élus présidents, elle s'insère dans une réflexion relationnelle sur les agents des universités[3] ; enfin, comme étude ciblant des individus chargés de pouvoir et à la fonction temporaire, elle doit associer le monde universitaire et ses logiques internes au reste du monde social en étudiant l'usage externe, en termes de carrière et d'insertion dans les

[1] Les universités contemporaines cherchent à s'inscrire dans une histoire longue comme pour mieux essentialiser par la force des pseudo-déterminismes du temps et de l'espace une existence liée à une histoire beaucoup plus récente et conjoncturelle. D'autres signes témoignent de ce processus comme le retour de traditions inventées ou importées : ainsi en est-il des rentrées solennelles en grande toge lors desquelles la noblesse professorale défilant en rangs hiérarchisés et ordonnés devant le recteur-chancelier des universités représentant un État qui monopolise le pouvoir d'incarnation de l'universel, manifeste par la codification réglée des couleurs des robes la relation d'identification entre la forme concrète du corps individuel et le groupe symbolique du corps facultaire.

[2] Cf. SOULIÉ Charles (dir.), *Un mythe à détruire ? Vincennes, Faculté ouverte à tous*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2012, 484 p. ; ou la thèse récente consacrée à Vincennes : DORMOY-RAJRAMANAN Christelle, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le Centre universitaire expérimental de Vincennes*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 2014, 949 p.

[3] « Le mandataire est en quelque sorte dans un rapport de *métonymie* avec le groupe, il est une partie du groupe qui peut fonctionner en tant que signe à la place de la totalité du groupe. Il peut fonctionner en tant que signe passif, objectif, qui signifie, manifeste l'existence de ses mandants, en tant que groupe *in effigie*. » BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *in Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2001, p. 262.

notabilités locales, des fonctions internes au champ universitaire. Le programme de recherche qui s'ouvre s'inscrit donc dans une forme d'histoire globale de l'université contemporaine[1].

2.2. Préparer son matériel : histoire, sociologie, science politique

Avant de partir dans l'enquête proprement dite et d'arpenter ses dimensions plus concrètes et matérielles, il convient de bien s'armer en moyens matériels et de remplir son sac avec l'équipement nécessaire pour affronter toutes les difficultés qui se présentent, afin de nous donner le confort minimal nécessaire pour effectuer cette traversée[2]. Combinant dans cette approche globale différents milieux et différents aspects de l'histoire l'enseignement supérieur, une étude sur la CPU amène à emprunter, à « braconner » pour reprendre une formule de Pierre Verschueren dans le champ vaste des études sur l'enseignement supérieur et même au-delà quelques concepts, quelques grilles d'analyse fondamentales, à même d'aider l'historien à faire sa traversée[3].

Sur le plan plus général donc, et le titre de ce travail en témoigne, le parti pris de cette étude est bien de réaliser une socio-histoire de l'enseignement supérieur[4]. Elle s'inscrit donc dans ce qui apparaît désormais depuis 25 ans comme une méthodologie d'analyse, et un courant épistémologique visant à faire fusionner, autour d'une question empirique précise, ici la Conférence des présidents, des sources provenant des deux domaines disciplinaires (en particulier ici archives et enquête orale), une boite à outils empruntant aux méthodes et aux principes fondateurs de l'histoire et de la sociologie[5]. Mais ce faisant, l'étude vise également à élargir quelques-uns des horizons de la démarche en cherchant à comprendre les conditions socio-historiques de l'émergence d'une capacité d'action collective, ici celle des présidents d'université. Pour une sociologue ou un politiste, une telle combinatoire entre des courants

---

[1] Cette affirmation un peu radicale est sans doute d'une grande immodestie eu égard à l'objet étroit pris pour sujet par l'étude et doit être connectée à l'ensemble de la démonstration précédente.

[2] En ce sens, on retrouve une illustration de la démarche initiée par Gérard Noiriel et Michel Offerlé dans leur collection « Socio-histoires » chez Belin à partir de 1996, l'idée de « combiner les principes fondateurs » de l'histoire et de la sociologie. NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006, p. 3.

[3] Il dresse ainsi un « éloge du braconnage » dans l'introduction de sa thèse : VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs, thèse.cit.,* pp. 9-18. La notion de braconnage fait également écho aux travaux de Michel de Certeau sur l'histoire culturelle.

[4] La thématique est au fond par sa nature prompte à la mise en dialogue des deux disciplines comme l'ont évoqué, dans une contribution à quatre mains, deux chercheurs majeurs sur l'enseignement en France :
PASSERON Jean-Claude et PROST Antoine, « L'enseignement, lieu de rencontre entre historiens et sociologues », *Sociétés contemporaines*, n° 1, mars 1990, pp. 7-45.

[5] « Les historiens s'appuient sur les travaux philosophiques et sociologiques qui leur proposent des outils susceptibles de clarifier leurs pratiques. » cf. NOIRIEL Gérard, *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1996, p. 326.

différents de leurs disciplines (sociologie des organisations, sociologie des professions, sociologie bourdieusienne, histoire et sociologie de l'État, étude des politiques publiques et de l'action publique etc.) peut apparaître saugrenue, mais pour un historien dépourvu de toute ambition théorique, une telle association est précieuse surtout dans l'étude d'un terrain bien déterminé[1]. Elle lui permet d'articuler sa prise en compte de la dimension temporelle avec des grilles d'analyses pertinentes, forgées pour les sociétés présentes (sociétés auxquelles il appartient d'ailleurs), qu'il peut mobiliser selon ses besoins, selon les terrains qu'il traverse, en prolongeant finalement, dans une dimension systématique, la définition professionnelle mise en avant par Marc Bloch[2]. Pour filer la métaphore montagnarde, à la différence de l'alpiniste qui ne s'attaque qu'à un seul sommet, s'organisant et s'élevant tout entier dans l'objectif de sa conquête, le socio-historien randonne, ne fait que passer entre, fréquente et devient familier des cimes tout en restant toujours à bonne distance. Traversant ainsi des terrains variés dans leur nature, il se doit de se doter du matériel adapté à leur multiplicité. Pour répondre aux hypothèses et interrogations fondamentales, le parcours amène en effet à combiner différents ordres de réflexion : associer l'étude d'une organisation, avec les dynamiques propres à une fraction du groupe des universitaires, réfléchir aux logiques de champs, à leurs homologies, à leurs projections, insérer dans une dynamique résolument relationnelle l'histoire de l'enseignement supérieur dans une histoire des transformations sociales et organisationnelles de l'État depuis les années 1960.

Cette entreprise vise, répétons-le, à articuler l'émergence d'un espace professionnel, *i.e.* l'histoire sociale des présidents d'université, avec une évolution organisationnelle et celle du poids de la CPU dans le mode de gouvernement sur l'enseignement supérieur. Aussi le premier massif qu'elle frôle est celui de l'histoire et de la sociologie des professions et de l'étude de l'émergence d'une espace professionnel dont, au fond, les présidents d'université ne seraient qu'une partie émergée. Précision importante, par définition ils ne forment pas à proprement parler une profession au sens d'Andrew Abbott[3]. Malgré l'existence de « dispositifs de

[1] Ainsi pour des questions précises relevant des domaines de l'action publique, la socio-histoire a connu quelques applications dont Renaud Payre et Gilles Pollet dressent une synthèse, tout en appelant à leur développement : PAYRE Renaud et POLLET Gilles, Socio-histoire de l'action publique, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2013, 125 p.

[2] « Chaque science, prise isolément, ne figure jamais qu'un fragment de l'universel mouvement vers la connaissance. […] Pour bien entendre et apprécier ses procédés d'investigation, fut-ce, en apparence, les plus particuliers, il serait indispensable de [savoir] les relier [, d'un trait parfaitement sûr,] à l'ensemble des tendances qui se manifestent, au même moment dans les autres ordres de discipline. » BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2004 (1949), p. 48

[3] « Les professions, en concurrence les unes avec les autres, aspirent à se développer, s'emparant de telle ou telle sphère de travail qu'elles transforment ensuite en « juridiction » au moyen de savoirs professionnels et de

professionnalisation (comme l'association professionnelle intégrale qu'est la CPU), le caractère fugace de leur fonction (cinq ans), l'absence d'une forme de « juridiction » sur laquelle les présidents auraient un monopole dans l'espace social, empêchent pleinement d'utiliser cette qualification. Néanmoins on retrouve dans la dynamique de légitimation et surtout d'alliance avec le ministère qu'accompagne la CPU[1], dans le lien qu'elle incarne entre une écologie universitaire et une écologie de l'État quelques-unes des idées qui charpentent sa réflexion[2]. D'un autre côté, l'analyse de la fonction présidentielle et la prosopographie de ses titulaires s'inscrit dans l'étude d'une profession universitaire et dans des dynamiques qui appartiennent à ce champ de la recherche qui, depuis les travaux de Pierre Bourdieu avec *Homo Academicus* en fer de lance et ceux de Christophe Charle en histoire, a connu quelques jalons importants. L'explosion quantitative du corps des universitaires à partir des années 1960[3], concomitamment à leur maintien dans un statut de cogestion de leur écologie avec l'État et à l'expansion des responsabilités qui échoient à leurs représentants élus dans le domaine administratif et les possibilités d'éterniser dans des carrières cette spécialisation (*i.e.* l'accroissement de l'autonomie des établissements dans le cadre de la loi Faure), modifie en profondeur la configuration d'une fraction de la profession universitaire, en renforçant un pôle sans doute préexistant mais marginalisé qui intensifie son activité dans des fonctions de gestion et d'administration. Cet investissement les amène en bout de chaine à intégrer pleinement la haute fonction publique. L'étude du groupe particulier des présidents d'université mobilise des outils venus de la sociologie ou de l'histoire des professions, des travaux portant également sur les élites en régime démocratique[4], et amène à considérer de concert la professionnalisation de

---

revendications destinées à obtenir une légitimité auprès des pouvoirs publics. » ABBOTT Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », *in* MENGER Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologie*, Paris, Éditions de la MSH, 2003, p. 30

[1] "It follows that state recognition of a profession's jurisdictional claims is more complicated than we had thought. Not only does a jurisdictional tactic like licensing have to succeed in the system of professions, it has also to succeed in the ecology of the state, usually for quite other reasons. To transpire, any such project must work in two ecologies at once." ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 247

[2] « Chaque membre de chaque alliance – qu'il soit société ou agence gouvernementale ou association volontaire – espère que son alliance gagnera, moins pour l'alliance elle-même que pour parvenir à ses buts propres. Certes, ces buts ont d'abord un enjeu local, qui se situe dans l'écologie propre à chaque acteur, mais les résultats ne dépendent pas seulement de la réussite locale, ils marquent également la réussite de l'alliance qui transcende toutes les écologies en jeu. Il s'ensuit que l'histoire de tel ou tel membre d'une alliance et celle de telle ou telle écologie tout entière sont à situer dans le tableau complet de l'histoire des alliances. » ABBOTT Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », chap.cit., p. 32

[3] Tous corps et toutes disciplines confondues, rappelons que le nombre d'enseignants du supérieur est passé de 7 901 en 1960 à 91 302 en 2008, avec une multiplication par trois uniquement pour la période d'étude (1970-2008). Cf. PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social*, n° 133, octobre-décembre 2010, p. 40.

[4] CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2006 (1987), 556 p.

leurs pratiques, la spécialisation de leurs trajectoires et les facteurs sociaux qui la sous-tendent[1]. Ce faisant, elle tend à ne pas s'enfermer dans une vision linéaire de ces dynamiques (un cheminement progressif qui mènerait les présidents en direction d'un modèle ultime – l'actuel) mais bien au contraire de montrer comment les contours de la fonction et les voies empruntées par la professionnalisation sont changeants et dépendent de la configuration sociale, politique et structurelle dans laquelle elles s'enserrent.

Les notions de configuration et de champ apparaissent rapidement dans la prise en compte et la définition des contours de l'objet CPU. L'immense variété des usages, des débats scientifiques, des conceptions théoriques n'est en rien une des préoccupations de cette étude empirique[2]. Ces notions resteront ici d'une simplicité qui apparaîtra sans doute au lecteur informé d'une naïveté confondante, mais qui permette à l'historien néophyte de s'armer d'outils fondamentaux pour affronter son sujet. Elle repose dans la poursuite de la vision de Ludwig Wittgenstein, qui appelait à contextualiser dans le temps, dans l'espace et dans le système d'objets qui l'entourent, tout sujet d'étude[3]. Ainsi cette représentation très concrète bornera notre étude : empruntant à Pierre Bourdieu dans sa sociologie de l'État sa notion de champ du pouvoir pour désigner l'espace social dans lequel interagissent relationnellement des agents et leurs institutions ayant du pouvoir sur le reste du monde social national[4], la notion de champ du pouvoir universitaire (ou champ du pouvoir de l'enseignement supérieur) sera employée ici[5]. Elle recouvre donc l'ensemble des agents institutionnels ou individuels (figures politiques du ministre, tutelle ministérielle de l'administration, syndicats, groupes professionnels et disciplinaires, organisations représentatives, organismes d'évaluation, institutions de recherche etc.) ayant du pouvoir et concourant au gouvernement du champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

---

[1] Et donc parfois les conditions de son désengagement, cf. FILLIEULE Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, 319 p.

[2] Elle demeure uniquement l'étude d'un objet bien circonscrit et n'a en rien en ligne de mire une portée généraliste.

[3] « De même que nous ne pouvons absolument nous figurer des objets spatiaux en dehors de l'espace, des objets temporels en dehors du temps, de même ne pouvons-nous nous figurer *aucun* objet en dehors de la possibilité de sa connexion avec d'autres. » WITTGENSTEIN Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001 (1972), p. 34.

[4] « Le champ du pouvoir se définit comme l'espace des positions à partir desquelles s'exerce un pouvoir sur le capital sous ses différentes espèces. » BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Le Seuil, coll. « Raisons d'agir », 2012, p. 128

[5] Sans doute l'interchangeabilité des deux termes est un certain manque de rigueur : *enseignement supérieur et recherche* a un sens plus large et plus précis en France qu'*université*. Le terme recouvre les universités proprement dites mais également les grands organismes et les grandes écoles de quelque nature qu'elles soient. Le cas français est singulier au sens où il dissocie des organisations réunies sous la bannière université dans d'autres systèmes nationaux. Néanmoins pour faciliter l'écriture et éviter de trop nombreuses répétitions, nous utiliserons les termes « universitaires » et « enseignement supérieur » de façon plus interchangeable, un peu à l'image de la CPU qui dès ses origines introduit l'équivoque en rassemblant des établissements dont la variété reflète l'enseignement supérieur plus que les seules universités.

Comme portion du service public, ce champ s'intègre dans cette notion complexe qu'est l'État, associant dans son espace des organes du centre névralgique de ce dernier, qu'ils soient issus de la légitimité politique ou du pouvoir administratif, des collectivités locales (plus autonomes bien qu'appartenant à la sphère publique), des établissements qui s'en rapprochent au fil du temps, mais également des syndicats et groupes professionnels qui bien qu'associatifs appartiennent par la nature de leurs membres et de leur espace d'interaction au service public. Comme projection dans le monde du pouvoir de l'espace universitaire français, les rapports de force et les logiques structurelles de cet espace découlent de la configuration universitaire générale au sens de Christine Musselin, de la situation concrète que connaissent les acteurs engagés. La configuration de ce champ ne cesse de se transformer tout au long de la période. Enfin, comme sous-champ du champ du pouvoir général, ce dernier n'est en rien pleinement autonome, il s'insère dans le champ du pouvoir général et connaît la domination de certains de ses agents particuliers du pouvoir administratif qui y exercent son influence. Pourquoi associer la CPU à cette notion opératoire de champ du pouvoir universitaire ? Sans doute parce que son histoire montre que par la capitalisation des actions de ses membres, elle a su s'insérer dans cet espace d'autant plus facilement qu'elle en partage par la nature même de ses membres la logique de représentation, ce « mystère du ministère[1] ».

Étudier la CPU c'est donc également se pencher sur l'histoire d'une organisation et sa capacité à évoluer au fil des usages qui sont faits d'elle, des évolutions du contexte général du champ du pouvoir universitaire dans lequel elle s'insère entre « sédimentation » et « conversion institutionnelle » pour reprendre l'analyse déjà mentionnée de Kathleen Thelen[2]. La CPU est ainsi un cas exemplaire d'une forme de « dépendance au sentier », de l'inertie d'institution qui permet à une organisation de persévérer dans le temps. Pour cela elle s'est insérée dans des pratiques préalables assez peu affectées par la mise en place de la loi Faure, tout en instaurant des rites nouveaux et en réaffirmant des liens d'interdépendance qui unissent tous ses membres – en particulier dans le cadre de la séance. Elle est également un moyen de comprendre comment, dans ce cadre, une organisation peut évoluer – ici par sédimentation plus que par conversion pour reprendre le vocable de Kathleen Thelen. La Conférence se transforme ainsi en conjuguant, sous l'effet d'une modification de la configuration universitaire, une montée en puissance matérielle et administrative (à savoir la constitution d'une équipe permanente capable de mieux préparer les questions et traiter les dossiers), une modification des profils des

[1] Pour reprendre un jeu de mot que Pierre Bourdieu empruntait aux canonistes médiévaux : BOURDIEU Pierre, « Le mystère du ministère », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 140, décembre 2001, pp. 7-11.
[2] THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art. cit.

présidents d'université qui la fréquentent et la constitution par une élite interne plus engagée d'un programme collectif réformateur visant à renforcer, au-delà des divisions objectives internes, les positions communes des présidents. Il s'agit bien sûr, à la suite de Philippe Bezès et Patrick Le Lidec, de réinsérer cette histoire organisationnelle singulière dans l'univers institutionnel, mais également idéologique, qui la traverse de part en part.[1]

La capacité d'influence dans l'action publique d'une organisation, sa possibilité de concrétiser sa vision réformatrice, questionnent bien sûr cette étude et poussent son itinéraire à s'approcher d'un autre massif, celui de la science politique et d'appréhender l'évolution du microcosme que forme le champ du pouvoir de l'enseignement supérieur. D'où l'articulation salutaire avec des travaux portant sur l'État et sa logique réformatrice, en particulier ceux menés par Philippe Bezès dans les années 1990[2]. Au fond ce prolongement est d'une fluidité totale : les présidents sont, après tout, comme universitaires élus à la tête d'un établissement des hauts-fonctionnaires durant leur mandat, et ils tendent de surcroit de plus en plus à faire carrière dans la haute-administration, légitimés par leur statut de praticiens des établissements. Son analyse associe une relecture des grandes réformes internes de la sphère publique à l'aune du champ de la haute administration de l'État et de ses rapports de force qui opposent ses différents secteurs internes avec l'histoire de agents sociaux réformateurs. Ainsi, elle a évidemment partie liée avec une histoire de la CPU et des présidents d'université. Elle a aussi été un moyen commode d'approfondir une des hypothèses initiales, à savoir la déparcularisation de l'histoire de l'enseignement supérieur et la volonté de la réancrer dans une histoire plus globale de l'évolution du champ étatique. Ainsi en est-il notamment de la dimension contractuelle qui commence à pénétrer le secteur au cours des années 1980, qui sera relue à la lumière de la décentralisation et de la politique rocardienne de renouveau du service public, ou de la loi LRU qui sera replacée dans la conjoncture politique qui a pu la porter[3]. Bien sûr, ce tour d'horizon

[1] « Les transformations de la division du travail constituent des phénomènes organisationnels passionnants à étudier, à condition de le faire "en contexte" au cœur des dynamiques institutionnelles – politique, administrative, professionnelle et sociale – qui les traversent autant qu'elles les façonnent et leur donnent leurs significations. Autrement dit, les réorganisations et les investissements politiques qui les fondent ne surviennent pas dans un vide institutionnel. Elles interviennent au sein d'univers institutionnels dépositaires de manière de penser l'organisation (des catégories, des symboles, des idéologies, des modes de fonctionnement, etc.) et de la structurer (des normes, des ressources, une certaine distribution du pouvoir, des points veto, etc.). Ces univers exercent donc en retour des contraintes sur les entreprises de réorganisation en favorisant ou, au contraire, en freinant, en tout cas en influençant, les initiatives de transformation des structures. ». BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, 2016, p. 430-431.

[2] Et notamment *Réinventer l'État* déjà cité.

[3] Ce sera l'objet du chapitre 10 en particulier.

ne fait que reprendre les principaux jalons scientifiques qui bornent cette étude, d'autres outils seront ponctuellement utilisés, ou pour filer la métaphore, d'autres massifs seront traversés.

3. Arpenter ses terrains, du gris aux ors

Comment peut-on travailler sur la Conférence des présidents ? Cette question est périodiquement revenue au fil de la recherche parmi ceux qui, situés à l'extérieur du monde universitaire ou du champ scientifique, s'étonnaient de me voir m'investir dans un tel sujet et de supporter d'aussi longs efforts. Rituel sans doute propre à l'exercice si spécifique de la thèse qui recèle sa part d'étrangeté pour les profanes. Au-delà de l'intérêt de cet objet pour le monde de la recherche et de la portée présente de cette étude sur le passé, la conduite concrète de ce travail sur la CPU a été, par sa diversité et son caractère parfois inattendu, une des clés de sa mise en œuvre. Aussi intéressons-nous au second sens de cette question et aux ressources documentaires et méthodologiques qui sont à l'origine de cette étude, et à leur articulation avec une démarche socio-historique qui associe fondamentalement les approches méthodologiques des deux disciplines. La forme restituée qui débute ici n'est en effet que le résultat tangible de trois ans d'enquête ayant porté mon attention sur trois terrains complémentaires[1].

3.1. L'empreinte de l'écrit : action et trajectoire

Bien sûr, dans un travail historique, la dimension archivistique occupe une place majeure, la bonne conservation et la présence d'un corpus documentaire conséquent ayant même été une des conditions préalables à cette étude[2]. La toute première étape de l'enquête fut de se plonger dans le monde de l'écrit et d'en explorer toutes les dimensions. Afin de se repérer et de rendre possible la conduite des autres étapes, je me devais, comme arpenteur de la CPU, de retrouver la chronologie générale évènementielle de l'histoire du champ du pouvoir universitaire entre 1971 et 2007 et pour ce faire, d'effectuer un dépouillement de ce qui est apparu au fil de l'enquête comme l'organe officiel de ce champ, le titre de presse le plus lu et occupant une position de projection dans l'espace médiatique des débats internes aux champ

[1] Si le résultat d'une enquête se veut d'une certaine neutralité excluant l'auteur de sa trame narrative, l'enquête est à l'inverse le produit d'un sujet impliqué à la première personne. C'est la raison pour laquelle le « je » sourd çà et là dans l'évocation de parcours de recherche qui a mené à constituer la base documentaire sur laquelle l'étude prend appui.

[2] Durant ces trois années, j'ai pu bénéficier du soutien intellectuel, méthodologique et logistique sans faille de Jacques Cantier et d'Emmanuelle Picard, sans qui le contexte de l'enquête aurait été bien plus difficile à négocier.

du pouvoir universitaire, de son espace public au fond, son médium de relations à distance[1], à savoir *Le Monde*[2]. Au total, 647 articles ont permis de retisser ce fil chronologique initial, de retrouver les interventions publiques de la CPU, de garder tout du long une regard externe sur l'organisation.[3] On y retrouve pêle-mêle des chroniques de l'actualité politique ou syndicale, des études et analyses de fond menés par les journalistes qui suivent le secteur de l'enseignement supérieur et de l'université durant toute la période (Bertrand Girod de l'Ain, Frédéric Gaussen, Guy Herzlich, Yves Agnès, Catherine Arditti, Serge Bolloch, Gérard Courtois pour les années 1970 et 1980, Michel Delberghe, Béatrice Gurrey, Martine Laronche, Luc Bronner, Pierre Le Hir, Catherine Rollot pour les années 1990 et 2000), et enfin des tribunes et interventions de présidents qui, en particulier dans les situations de crise, n'hésitent pas à prendre la plume[4].

Une fois cette contextualisation générale effectuée, j'ai pu me plonger dans les archives institutionnelles à proprement parler et découvrir ainsi leur richesse. La Conférence a fait l'objet de deux dépôts distincts aux Archives nationales en 2006 et en 2008. Ensemble, ces deux fonds m'ont permis de couvrir toute l'activité de l'organisation durant la période 1971-1999 : l'un émane du « Secrétariat des instances consultatives », service ministériel commun au CNESER et à la CPU chargé sous la houlette de Jean-François Guédon de la sténotypie des séances organisées en présence du ministre, puis de la diffusion des comptes rendus[5] ; l'autre est constitué des documents conservés par la Conférence elle-même[6]. Suivant la mission qui a été confiée en 1971 à l'instance[7], le premier versement de huit cartons comporte ainsi des dossiers pour chacune des séances contenant les comptes rendus et/ou la sténotypie des débats, ainsi que des documents annexes préparant les thèmes à l'ordre du jour parfois distribués aux présidents en séance (projets de décret, discours, résultats d'enquête, correspondances, listes de présidents, répartition des présidents dans les commissions).

---

[1] Pour rester fidèle à la démarche originelle de la socio-histoire qui articule réflexion sur le pouvoir et sur ses médiations : « la socio-histoire cherche à comprendre en quoi le développement des moyens d'action à distance a transformé ses relations de pouvoir. » NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire, op.cit.,* p. 5.

[2] Le dépouillement du grand quotidien du soir a pu être faite grâce à la numérisation de ses archives et la mise en place d'un moteur de recherche. Au moyen de mots-clés adéquats, j'ai pu interroger directement la base via le *LeMonde.fr* et ainsi éviter un dépouillement fastidieux par les index sur format papier.

[3] C'est ainsi que ce travail a permis de constituer la chronologie qui figure en annexe 1.

[4] On voit Christian Forestier rappeler cette proximité, cette interdépendance entre besoins d'information des uns et de communication des autres, qui unissaient et unissent encore les journalistes du *Monde* et certains acteurs-clés du champ du pouvoir de l'enseignement supérieur : « Par contre, j'ai les coordonnées des deux journalistes qui ont suivi ça, […] il y en a une qui s'appelle Catherine Arditti, […] j'ai son portable parce que c'est devenu une amie, et l'autre c'est Serge Bolloch. C'est eux qui ont suivi cette époque-là […] ils pourront vous raconter des trucs parce qu'eux ils ont vécu ça. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[5] Les 8 cartons sont côtés aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine de AN 20060489/1 à 8.

[6] Les 29 cartons sont eux aussi côtés et inventoriés, toujours aux Archives nationales, de AN 20060235/1 à 29.

[7] « Lettre de J. Thouvenin à Jean-François Guédon », 29 octobre 1971, AN 20060489/2.

Très dense pour la première génération des présidents d'université, le volume de ce premier dépôt s'amincit par la suite, les lacunes deviennent nombreuses, la rigueur du service décroit à mesure que se multiplient les vicissitudes des relations de la CPU avec le ministère (en particulier sous la période Alice Saunier-Seïté) et son autonomisation progressive. Le second versement composé de 29 cartons le complète admirablement bien quant aux procès-verbaux en effectuant le mouvement inverse : provenant de l'institution elle-même, il s'enrichit à mesure que la CPU s'éloigne du giron ministériel. De par son origine, il permet surtout de suivre les activités qui relèvent de l'autonomie de l'organisation et en particulier les compte-rendu des travaux des commissions (commissions thématiques et commission permanente), les résumés des débats ayant été tenus lors des colloques (ces moments de réunions exceptionnels délocalisés du siège parisien qui ponctuent le calendrier annuel de la Conférence à partir de 1975), mais surtout comprend toute la correspondance des premiers vice-présidents de l'organisation. Cette source précieuse permet par la nature de la fonction, à l'interface de l'interface, de ressaisir à la fois les débats et les activités internes à l'organisation et les rapports de son bureau avec les interlocuteurs du champ du pouvoir universitaire.

Ces fonds considérables ont dû néanmoins être complétés. Tout d'abord parce qu'ils n'offrent, en dépit de leur masse, qu'un regard essentiellement interne sur la CPU. Ainsi, les archives, en particulier, de la direction générale de l'enseignement supérieur et du cabinet du ministre de l'Éducation nationale ont été mobilisées pour nourrir le décentrement du regard. Ce croisement des sources a été précieux pour comprendre en particulier les conditions d'émergence et d'institutionnalisation de la CPU au début des années 1970. Dans le même ordre d'idée, tout un pan de la littérature grise (rapports administratifs, textes de loi) a également été consulté et mobilisé, tout comme les témoignages de certains acteurs politiques ou universitaires ayant connu la CPU et ayant publié leurs mémoires ou récits d'expérience[1]. D'un autre côté, certains présidents rencontrés, en particulier Romain Gaignard, Rémy Pech, Régis Ritz et Bernard Alluin, durant l'enquête m'ont permis de consulter leurs archives personnelles, offrant quelques précisions sur leur action en tant que présidents investis dans la Conférence. Les archives personnelles de René Rémond, président iconique de la première génération, bien qu'elles aient déjà fait l'objet d'une exploitation systématique par Charles Mercier, ont été

[1] Dans l'ordre chronologique d'intervention, ces quelques titres ont été des sources précieuses au fil de la rédaction : RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, 488 p. ; SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, chroniques d'une vie politique. 1962-2012*, Paris, Éditions de Fallois, 2015, 301 p. ; SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, 188 p. ; MERLIN Pierre, *L'université assassinée. Vincennes 1968-1980*, Paris, Éditions Ramsay, 1980, 291 p. ; MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie. Les sentiers d'un témoin engagé*, Grenoble, PUG, coll. « Points de vue et débats scientifiques », 2020, 192 p.

consultées directement pour ce travail et en particulier les documents relatifs au colloque de Villard de Lans[1]. Le bureau, dirigé en 2018 par Gilles Roussel et l'équipe permanente CPU actuelle, m'ont ouvert en grand les portes des documents qu'ils conservent depuis la transformation en association au siège du 103 boulevard Saint-Michel (qu'ils soient d'ailleurs sous forme papier ou électronique). S'inscrivant dans la poursuite directe des fonds conservés par les Archives nationales, ils contiennent notamment des synthèses des colloques tenus par l'organisation depuis les années 1990, des résumés des débats en séance, des documents relatifs aux activités des commissions et de la correspondance des premiers vice-présidents, mais sur ces trois derniers éléments uniquement à partir du milieu des années 2000. Pris dans leur ensemble, tous ces documents constituent une porte d'entrée sur la vie organisationnelle et politique de la Conférence, un moyen d'étayer l'un des versants de l'étude. Toutefois, leur masse agrégée demeure considérable[2]. Après avoir parcouru les documents, indexé leurs thématiques, photographié la plupart d'entre eux, je les ai exploités en utilisant une double logique : linéaire bien sûr pour l'étude des correspondances ou l'analyse sérielle des ordres du jour, mais également par coups de sonde au gré des besoins problématiques sur des thèmes bien particuliers comme la lutte pour l'autonomie des établissements. C'est de cette manière qu'ont été étudiées les activités des commissions et surtout le contenu des débats des séances.

Le second terrain exploré a permis de porter plus avant le regard sur le groupe social présidentiel, en interrogeant sa sociographie générale. Créer un panorama global des présidents d'université est en effet un moyen idéal pour permettre d'analyser les contours de la légitimation des présidents, par leur formation et de leur parcours scientifique, administratif ou politique antérieur, puis de l'impact éventuel des responsabilités internes à la CPU dans leurs carrières postérieures, et ainsi de voir donc comment la fonction de président peut amener ou pas à une professionnalisation de leur parcours dans la haute-administration de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou encore dans la sphère politique[3]. C'est donc une prosopographie intégrale de cette élite qui a été menée, par la compilation de 756 fiches concernant toutes les présidences d'université et d'établissements membres de la CPU qui ont été exercées en France

[1] René Rémond a confié ses documents entre 2002 et 2006 à la Bibliothèque nationale peu avant sa disparition en 2007. Cf. BNF NAF28390/1-109.
[2] Une séance de CPU représente en moyenne 85 pages de sténotypie, auxquelles il faut ajouter des dizaines de pages de documents annexes. Rapporté aux 256 séances concernées, on s'aperçoit de la masse documentaire que cela représente (près de 40 000 feuilles).
[3] On verra au fil de l'étude toute cette étendue de carrière qu'ont pu connaître les présidents d'université après le terme de leur mandat.

de 1971 à 2010.[1] La constitution de ces fiches n'a été rendue possible que par l'utilisation de plusieurs sources précieuses : tout d'abord, les annuaires de la CPU édités pour la première génération en 1971, puis régulièrement à partir du début des années 2000 ; ensuite, les fiches biographiques publiés par le journal *Le Monde* lors de chaque renouvellement de présidence de 1971 jusqu'au début des années 1990[2], puis par l'Agence Éducation Formation à partir de 1998[3]. Le célèbre *Maitron,* à savoir le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social français* dans sa version électronique, a été un outil précieux pour retrouver les traces des présidents engagés dans des partis et syndicats de gauche ou ayant eu une part active dans la Résistance[4]. Enfin, de divers documents biographiques publiés en ligne (CV institutionnels, sites internet d'établissement, de laboratoires de recherche).[5]

L'ensemble de ce travail permet de constituer un suivi longitudinal et évolutif des présidents au fil de leurs générations d'élection ou, autrement dit, de leur mode de socialisation au champ du pouvoir universitaire[6], en croisant des variables relatives au genre, à l'âge d'élection, au rang professoral, à la position institutionnelle au moment de l'élection, à la prise de position politique ou syndicale, aux fonctions occupées dans la CPU, et à la poursuite de leurs activités ou de leur carrière en sortie de charge par exemple[7]. La prise en compte de ces éléments constants a été précieuse pour saisir l'évolution de la fonction de président, de sa légitimation, des différenciations internes, de ses débouchés professionnels. Elle permet de suivre les évolutions sociales de la fonction, de dresser une typologie de ces titulaires dans la droite ligne, mais avec une ampleur plus modeste, des travaux de Christophe Charle sur les enseignants de la faculté de lettres de Paris[8]. La constitution de cette base de données a été l'un des résultats scientifiques les plus importants de cette enquête. Par son ampleur et sa densité,

[1] L'annexe 18 en compile la liste complète selon un nombre restreint de variables.
[2] Pour quelques exemples de ces fiches et surtout de leur appauvrissement progressif se reporter à l'annexe 19.
[3] Grâce à l'appui d'Anaïs Gérard, directrice de la rédaction Éducation, enseignement supérieur et recherche de l'AEF, j'ai eu accès gratuitement aux archives de l'agence et en particulier aux dépêches relatives à la campagne et à l'élection des présidents.
[4] Le site www.maitron.fr est une véritable mine d'or biographique et de plus très pratique à consulter : rien que pour la période 1940-1968, la base contient près de 60 000 notices.
[5] Un exemple d'un CV en ligne édité par le site spécialisé *L'Étudiant-ÉducPros* figure en annexe 20.
[6] Selon une grille de lecture non essentialiste et fixiste telle que la développe Pierre Bourdieu dans *La distinction* : « L'histoire structurale d'un champ [...] périodise la biographie des agents qui s'y trouvent engagés (en sorte que l'histoire individuelle de chaque agent enferme l'histoire du groupe auquel il appartient) ; par suite, on ne peut découper dans une population des générations (par opposition à de simples classes d'âge arbitraires) que sur la base d'une connaissance de l'histoire spécifique du champ concerné : en effet, seuls les changements structuraux qui affectent ce champ possèdent le pouvoir de déterminer la production de générations différentes en transformant les modes de génération et en déterminant l'organisation des biographies individuelles et l'agrégation de ces biographies en classes de biographies orchestrées et rythmées par un même tempo. » BOURDIEU Pierre, *La distinction, op.cit.*, p. 530.
[7] Le suivi de ces résultats est bien sûr effectif tout au long des chapitres du développement, mais en annexes sont également reproduits quelques éléments essentiels des documents de synthèse constitués. Cf. Annexe 21.
[8] CHARLE Christophe, *Les professeurs de la faculté de lettres de Paris, op.cit.*

elle n'est au bout du compte qu'aux débuts de son exploitation. D'autres angles problématiques permettraient encore de l'interroger sur de nouveaux aspects. Cette compilation biographique a de plus servi de trame et de support comparatif au dernier terrain fréquenté par l'enquête : les entretiens avec d'anciens chefs d'établissement et membres du champ du pouvoir universitaire.

3.2. Enquêter dans une élite universitaire

Troisième et dernier terrain, l'enquête orale a été l'un des aspects les plus exaltants et les plus enrichissants de ce travail. Elle a apporté le contrepoint des rencontres humaines à l'enquête archiviste et a diversifié encore davantage la base empirique de ses conclusions. Navigant entre les deux eaux de la sociologie et du récit, de l'analytique et du compréhensif, entre « science et fiction » pour reprendre une formule de Bernard Pudal[1], elle se situe au cœur de la démarche socio-historique retenue ici. Par sa volonté de compléter une approche prosopographique, en multipliant les entretiens, de réintégrer l'individu dans un champ et dans l'espace des individus qui l'entourent, de comprendre davantage les trajectoires plutôt que de faire une biographie pure, l'enquête a voulu dissiper toute « illusion biographique[2] ». Avant toute chose, quels sont les contours généraux de ce groupe de présidents et/ou hauts fonctionnaires qui sera fréquemment mobilisé et évoqué plus longuement au fil de ce travail ? Quels ont été les difficultés générées par la nature particulière de ces entretiens ? Durant les deux ans et demi qu'a duré le travail préparatoire, j'ai en effet été à la rencontre de 40 anciens présidents d'universités, ou anciens responsables dans le champ du pouvoir de l'enseignement supérieur et de la recherche, étant ainsi en contact direct avec le champ du pouvoir qui exerce son influence sur le monde social que je fréquente au quotidien.

[1] Cet entre-deux ne peut que convenir à un travail qui lui-même a pour objet des individus placés dans cet espace intermédiaire. Cf. PUDAL Bernard, « Du biographique entre "science" et "fiction" Quelques remarques programmatiques », *Politix*, vol. 7, n° 27, troisième trimestre 1994. pp. 5-24…

[2] « On ne peut comprendre une trajectoire (c'est-à-dire le vieillissement social qui, bien qu'il l'accompagne inévitablement, est indépendant du vieillissement biologique) qu'à condition d'avoir préalablement construit les états successifs du champ dans lequel elle s'est déroulée, donc l'ensemble des relations objectives qui ont uni l'agent considéré — au moins, dans un certain nombre d'états pertinents — à l'ensemble des autres agents engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles. Cette construction préalable est aussi la condition de toute évaluation rigoureuse de ce que l'on peut appeler la surface sociale, comme description rigoureuse de la personnalité désignée par le nom propre, c'est-à-dire l'ensemble des positions simultanément occupées à un moment donné du temps par une individualité biologique socialement instituée agissant comme support d'un ensemble d'attributs et d'attributions propres à lui permettre d'intervenir comme agent efficient dans différents champs. » BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, p. 72.

Présidents et chefs d'établissements	**Acteurs du champ du pouvoir de l'enseignement supérieur**
<u>Génération 1 (élection 1970-1975)</u> Louis Lareng ; Jean-Louis Quermonne <u>Génération 2 (élection 1976-1980)</u> Bartolomé Bennassar ; Christian Forestier ; Pierre Merlin ; Christian Philip <u>Génération 3 (élection 1981-1985)</u> Daniel Bancel ; Fernand Carton <u>Génération 4 (élection 1986-1990)</u> Francine Demichel ; Régis Ritz <u>Génération 5 (élection 1991-1995)</u> Bernard Alluin ; Vincent Courtillot ; Bernard Dizambourg ; Jean-Pierre Finance ; Éric Froment ; Daniel Laurent ; Jean-François Méla ; Jean-Marc Monteil ; Bernard Saint-Girons <u>Génération 6 (élection 1996-2000)</u> Bernard Belloc ; Lise Dumasy ; Éric Espéret ; Romain Gaignard ; André Legrand ; Jean-Yves Mérindol <u>Générations 7 et 8 (élection 2001-2007)</u> Alain Beretz ; Simone Bonnafous ; Lionel Collet ; Vincent Courtillot ; Thierry Coulhon ; Daniel Filâtre : Jean-Pierre Finance ; Lise Dumasy ; Michel Kaplan ; Rémy Pech ; Yannick Vallée	Alain Abécassis (ministère, DG CPU) Catherine Bréchignac (CNRS) Vincent Courtillot (direction de la Recherche) Jean-Richard Cytermann (IGAENR, ministère) Patrick Fridenson (SGEN, CFDT) Jean-Paul De Gaudemar (DATAR, ministère, AUF) Maurice Garden (ministère) Jean-Pierre Korolitski (ministère) Josette Soulas (administration d'établissement ; ministère)

<u>Tableau 1</u> - Présidents et responsables administratifs interrogés lors de l'enquête orale[1]

Comme visible dans le tableau ci-joint, l'échantillon d'enquêtés se veut plus exemplaire que représentatif. D'un côté se positionnent les 32 anciens chefs d'établissement interrogés. L'ensemble essaie au mieux de reconstituer leur diversité disciplinaire, leurs genres (trois présidentes ont été rencontrées, ce qui constitue une légère surreprésentation vu la très faible féminisation de l'échantillon)[2], leurs prises de position politiques (du monde communiste à la

[1] Pour plus d'informations sur les conditions d'entretien et sur les profils des acteurs interrogés se référer aux annexes 23, 24 et 25.

[2] La question du genre n'est pas une thématique centrale du traitement de ce sujet, néanmoins elle interviendra par petites touches au fil du développement, notamment pour montrer la force de cet entre-soi masculin dans la sociabilité de club qui prospère dans la CPU.

droite gaulliste, en passant par la non expression d'engagement), leurs appartenances générationnelles, géographiques (en fonction du type d'établissements : 23 provinciaux et 9 parisiens), leurs engagements variés au sein des fonctions internes à la CPU, leur carrière ultérieure éventuelle[1]. Par le biais d' entretiens semi-directifs, j'ai cherché, au moyen d'une grille assez lâche, à réaliser tout d'abord une trame biographique, à resituer leur accession à la présidence dans une trajectoire universitaire, à comprendre les conditions de leur arrivée à ce poste, puis de saisir celles de l'exercice des responsabilités et leurs trajectoires postérieures ; dans une autre optique, j'ai tenté d'utiliser leurs témoignages pour recouper et surtout compléter la dimension archivistique, en essayant de retrouver une *alltagsgeshichte* de la Conférence[2], histoire du quotidien de son fonctionnement ordinaire et de ses rites, tout comme, à l'inverse, celle de ses faits d'arme extraordinaires. De l'autre côté, se placent les rencontres avec six hauts fonctionnaires et/ou acteurs du champ du pouvoir universitaire (dont un délégué général de la CPU, une ancienne présidente du CNRS, un ancien responsable syndical très impliqué dans le secteur de l'enseignement supérieur). Ces entretiens ont permis de saisir les représentations plus externes de l'évolution de la Conférence et des présidents depuis les années 1980 surtout et jusqu'à aujourd'hui, de questionner les raisons de la bonne intégration d'ex-présidents à la haute fonction publique, de questionner aussi les frictions éventuelles qui peuvent saillir çà et là avec le reste des acteurs du champ. Ajoutant à la diversité de l'échantillon, de nombreux présidents aux contours un peu hybrides, dont la professionnalisation les a conduits à fréquenter longuement des postes dans la haute administration (ou inversement comme dans le cas de Vincent Courtillot), a rendu leur témoignage représentatif de l'un et l'autre des versants. Concernant cette problématique de la professionnalisation, j'ai pu couvrir au moyen des 32 présidents interrogés, et toujours de façon exemplaire et non représentative, une grande partie de la variété des trajectoires postérieures dont la diversité est plus longuement évoquée à de nombreux moments dans l'analyse.

[1] Cf. Annexe 23.

[2] En faisant allusion à un courant micro-historique d'exploration de la vie quotidienne constitué notamment autour des travaux d'Alf Lüdtke, visant à réarticuler la compréhension de l'autonomie relative de cette échelle fondamentale dans des contextes de contrôle et d'oppression qui a fait florès dans les années 1980-1990 outre-Rhin. Cf. KOTT Sandrine, « Alltagsgeschichte », *in* DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies. Concepts et débats, vol.1*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2010, p. 21-29.

Type de fonction postérieure	Nombre de présidents concernés
DGES	7
Directeurs d'administration centrale sur l'ESR	4
Directeurs d'administration centrale hors ESR	3
Direction de cabinet	4
Conseillers spéciaux	2
Membres de cabinet ministériel	13
Conseillers exécutifs (PM PR)	5
IGAENR	2
Conseillers établissement	3
Recteurs	8
DGCPU	3
AUF EUA	3
Privé	1
Aucune fonction	5

Tableau 2 - Postes exercés par les membres les présidents et anciens présidents interrogés

Le tableau 2 manifeste ainsi cette variété et la présence parmi les présidents interrogés de trajectoires parfois exceptionnelles et surtout la présence d'une part non négligeable de chefs d'établissement n'ayant pas poursuivi de carrière, et étant soit revenu à la position d'enseignant-chercheur, soit tout simplement partis à la retraite. Ce point fort que représente la diversité des trajectoires ne doit pas dissimuler les importantes limites de cet échantillon, et en premier lieu le déséquilibre patent entre les âges :

Génération	1 (1971-1975)	2 (1976-1980)	3 (1981-1985)	4 (1986-1990)	5 (1991-1995)	6 (1996-2000)	7 et 8 (2001-2007)
Présidents interrogés	2	4	2	2	9	6	11

Tableau 3 - Ventilation par génération du nombre de présidents interrogés

Si l'on s'intéresse aux générations d'élection des présidents interrogés durant l'enquête, appartenance qui a un impact direct sur leur socialisation au champ du pouvoir universitaire, sur la configuration de la CPU qu'ils ont connue, sur la trame évènementielle qu'ils ont

affrontée, le déséquilibre de l'échantillon apparaît avec force[1]. Ce dernier est bien sûr le produit de l'effet de l'âge biologique, les premiers présidents d'université avaient plus de 47 ans en moyenne lors de leur première élection dans les années 1970, et donc 45 ans de plus au début de l'enquête en 2016 ; ceux élus dans les années 2000 étaient plus jeunes et pour certains encore en activité[2], mais il est également un résultat de la conduite de l'enquête. Ne cherchant pas la représentativité mais l'exemplarité, étant constitués au prisme de la problématique, les entretiens ont été un moyen de combler certaines lacune archivistiques (en particulier pour le tout début des années 2000) mais surtout de suivre avec plus de précision le noyau programmatique en poste dans les années 1990 dans leur action dans la CPU et dans leurs responsabilités ultérieures.

Enquêtant au sein d'une élite administrative et universitaire, pour partie encore en responsabilité au moment des entretiens, les deux ans et demi de rencontre ont incarné, en sus des espaces traditionnels de l'entretien (domiciles privés, cafés)[3], un véritable tour d'horizon des lieux de pouvoir du champ étudié : du siège de la CPU au 103 boulevard Saint-Michel, jusqu'à l'aile Est du Palais de l'Élysée, en passant par le siège du ministère de l'Enseignement supérieur rue Descartes, l'Académie des Sciences quai Conti, le ministère des Relations avec le Parlement rue de Grenelle, les bureaux de présidences d'université, de l'IGAENR, de l'ARS et même le Conseil d'État au Palais Royal[4]. Cet itinéraire dans les centres du pouvoir de l'État français apparaît rétrospectivement comme une forme de démonstration de force collective des positions acquises par les ex-présidents d'université au sein du champ du pouvoir universitaire et comme une manifestation concrète d'un des développements de la thèse. Le parcours s'inscrit évidemment dans le contexte politique et social qui l'a entouré. Débutée lors de la campagne l'élection présidentielle de 2017, et poursuivie durant les deux premières années de pouvoir d'Emmanuel Macron, l'enquête s'inscrit dans une phase de reconfiguration du paysage politique national, qui voit la gauche et la droite modérées se rassembler autour d'un candidat unique. Ce mouvement a imprégné les entretiens, et sans doute est-il apparu pour les anciens présidents les plus investis dans l'action publique comme une forme de généralisation d'un

[1] On reviendra également au fil du développement, et en particulier dans la partie 2, sur la pertinence de l'emploi du découpage générationnel au sujet des présidents d'université.
[2] Pour ne prendre qu'un exemple, Lise Dumasy a été rencontrée au moment où elle était toujours présidente de l'université Grenoble-Alpes.
[3] Cf. BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Guides Repères », 1997, 334 p.
[4] Tous les lieux de rencontre, qu'ils soient très symboliques ou plus ordinaires, figurent à la fin dans l'annexe 23 sur les entretiens.

processus qu'ils ont connu dans le champ de l'enseignement supérieur.[1] De surcroit, la nomination inédite comme ministre de la présidente de l'université de Nice, Frédérique Vidal, la présence de Thierry Coulhon auprès du Président de la République à l'Élysée, l'installation de Brigitte Plateau, présidente de l'INP de Grenoble et d'Alain Beretz respectivement à la DGESIP et à la DGRI donnaient à voir une configuration faisant figure *a priori* de consécration pour des présidents d'université. La situation de 2017-2019 fait également écho à celle de 2007. Aussi, c'est sans doute porté par cette forme de reconnaissance collective que les anciens présidents m'ont ouvert leurs portes. Cependant, s'insérer dans cette élite et récolter leurs visions, représentations et souvenirs c'est également traverser les difficultés traditionnelles de l'enquête au sein des espaces dominants du monde social.

« S'imposer aux imposants » n'est jamais chose facile[2], et l'échantillon des présidents d'université n'échappe en rien sur le papier à la règle. Tout entretien, quel qu'il soit, s'inscrit évidemment dans un système de relations sociales et le rapport entre un ancien président et un doctorant n'est en rien tout à fait neutre. Appartenant à l'espace universitaire, s'étant mués peu à peu en véritables « maîtres de la parole » familiarisés à l'exercice de l'entretien[3], habitués à retracer leur biographie selon une trame et un fil précis, à distiller les anecdotes et les faits d'arme selon l'intérêt et la personnalité de l'interlocuteur, à maîtriser le temps et la trame de l'entretien, ils connaissent tellement les enjeux et les thématiques de la recherche qu'ils entreprennent pour certains de mettre en forme leurs réflexions, de rédiger des ouvrages pouvant presque agir concurremment avec mon propre travail[4]. Ainsi, à l'inverse d'autres milieux sociaux néophytes, les présidents et hauts fonctionnaires rencontrés maitrisent fondamentalement les règles du jeu et se montrent habiles à leur endroit. Sur le plan de l'expérience de la rencontre, ils maîtrisent les règles pour avoir connu déjà l'expérience de l'entretien soit comme interrogés, soit comme interrogateurs. Cette dimension est d'abord un immense avantage pour l'enquêteur, le déchargeant du besoin de légitimation de sa personne et de sa démarche : les anciens présidents partagent tous avec lui l'expérience de la thèse, de ses exigences, de ses règles et n'ont nul besoin d'être familiarisés à l'exercice. Impliqués dans le

[1] Cf. Chapitre 10.

[2] Selon la formule de : CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, 1994, p. 114-132.

[3] Utilisée par la médiéviste Nicole Bériou dans sa somme sur la prédication franciscaine et mendiante en général, cette formule (corrigée par l'usage d'une minuscule) s'adapte à merveille au cas de présidents, enseignants aux fonctions de représentation politique qui cumulent tous les facteurs de maîtrise de leur langage. BÉRIOU Nicole, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIIIe siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1998, 954 p.

[4] C'est le cas par exemple d'un président qui, au moment de l'entretien, écrivait une vaste synthèse sur l'histoire de l'enseignement supérieur en France depuis le XIXème siècle.

champ du pouvoir universitaire et/ou dans la CPU, ils reconnaissent d'emblée la pertinence du sujet de l'enquête.

Familiers de l'exercice et de la recherche universitaire, ils sont portés à construire un lien d'identification avec l'enquêteur, à se sentir concernés par les conclusions de ma recherche. Dans ce cadre, ils auraient pu tout à fait légitimement, par une autre face de cette familiarité, se montrer méfiants, contrôler leur parole *a posteriori* afin de maîtriser les éventuels usages de leurs propos qui engagent leurs fonctions passées[1]. À l'inverse, l'enquête est apparue, même rétrospectivement, d'une immense facilité. Pénétrer dans ce milieu, s'insinuer dans les réseaux des anciens présidents ou des présidents actuels n'a en rien nécessité de grandes stratégies et est apparu d'une fluidité remarquable. Cette insertion a été grandement facilitée, tout d'abord, par la présence de parrains impliqués en les personnes de Rémy Pech et de Christian Forestier. Ces deux anciens présidents m'ont très chaleureusement ouvert leurs carnets d'adresse et recommandés auprès de leurs amis et anciens collègues. La préparation en amont a également été importante pour se légitimer à leurs yeux dans la démarche d'enquête. Grâce à un solide entretien exploratoire mené avec Alain Abécassis et le travail en archives, grâce à la répétition des entretiens également, l'effet de familiarité, le sentiment de compréhension mutuelle qui associent enquêteur et enquêté a pu se faire jour avec de plus en plus de force. La conduite concrète de l'échange qui combine présentation, effacement, concentration puis la retranscription ont sens doute incarné les moments les plus exaltants de l'enquête. Riche d'une connaissance de plus en plus importante du sujet, et d'une familiarité avec son contexte humain et culturel, autrement dit d'un capital symbolique de confiance et de compétence qui allait croissant au fil de l'enquête, j'ai pu ainsi grandement faciliter mon insertion dans cet espace particulier.

Au-delà de l'action individuelle j'ai bénéficié dans cette enquête de certaines représentations collectives de l'ordre des disciplines propre à l'espace universitaire et qui font sans doute la force de l'histoire. La relation entre l'enquêteur et l'enquêté (et même celle qui m'a associé à l'association CPU actuelle) est sans doute, dans le cadre de cette discipline, un peu plus spontanément en confiance que pour d'autres, par mon identification à la figure de l'historiographe. Étant identifié par l'enquêté à une discipline associée par réflexe à la compilation patiente, à la mise en forme de la mémoire, à la traduction dans l'écrit de la chronique d'une vie et d'une action individuelle ou collective, j'ai sans doute pu d'autant plus facilement réaliser l'enquête que je bénéficiais d'un *a priori* conscient ou inconscient favorable

[1] Un seul président interrogé m'a demandé un droit de regard sur ses interventions et sur les citations que j'allais faire de son entretien, mais sans aucune volonté de contrôle du contenu.

de la part des personnalités interrogées. Dans un nouvel effet pervers, cette position et cette relation historiographique auraient pu être l'occasion pour un individu, ou dans la répétition de l'entretien pour un groupe, de transformer la parole mémorielle en histoire officielle. La détermination en amont de lignes problématiques fermes, le croisement méthodologique des sources dans les règles canoniques de la discipline, l'attrait pour les aspects les plus sociaux et quotidiens de l'histoire des présidents, la volonté de se dégager de l'approche biographique simple pour aller vers la prosopographie ont incarné des garde-fous précieux[1].

4. Étagement

Une introduction ne peut contenir à elle seule tous les questionnements méthodologiques et scientifiques, et ces derniers ne cessent de s'instiller dans le fil de la restitution qui s'amorce. Cette dernière prend le pari d'articuler les trois dimensions de la temporalité braudélienne mises en avant plus haut, le rythme lent des structures, mezzo du social et ponctuel de l'évènement pour comprendre comment, par la combinaison de ces trois éléments peut s'expliquer la position de la CPU en 2007, et au-delà valider ou infirmer les hypothèses initiales. Pour commencer à illustrer cette démarche, pour mieux insérer la CPU dans ce contexte structurel et évènementiel de naissance, si important pour la suite de son chemin, l'étude débute par un récit de sa genèse et un détour dans les quelques années qui ont précédé sa naissance. L'organisation apparaît comme le résultat, dans une fenêtre réformatrice ouverte par Mai 1968, d'une alliance conjoncturelle entre les premiers présidents et le ministère, dans le droit fil de modes de relation antérieurs entre haut-fonctionnaires et mandarins universitaires (chapitre 1).

Après cette ouverture, une première partie œuvre à resituer les modes de relation structurels en jeu dans le cadre de la CPU, tels qu'ils peuvent être saisis dans son fonctionnement ordinaire. Tout d'abord, il s'agit d'en décrire l'ordre, les rites et les règles, de comprendre comment s'organise la Conférence dans son quotidien interne, dans sa routine et ce tout au long de son histoire (chapitre 2). Puis en décentrant le regard sur sa cellule fondamentale à travers l'étude d'une de ses séances ordinaires, de comprendre ce qui se joue fondamentalement le cadre de cette réunion et les relations d'interdépendance qui se nouent entre ses différents acteurs (chapitre 3). Au-delà du temps et de son effet sur l'ordre de cette

[1] J'ai cependant toujours essayé de réserver quelques places à l'exceptionnel et à « l'anecdotique » dans la mesure toutefois où cette incartade permettait de révéler quelque chose de plus profond, et de dégager une forme marquante d'exemple.

réunion, les quelques constats dressés traversent toute la période d'étude. Enfin, en portant la focale sur les usages sociaux que les présidents peuvent faire de la CPU, de mieux saisir la fonction de socialisation et de professionnalisation qui lui échoie (chapitre 4).

Ces constantes établies, l'étude ne reste pas longtemps du côté du transversal et s'attache dans une deuxième partie à montrer comment, sur ces bases, se sont greffées et ont interagi trois modes de socialisation à la fonction présidentielle et de professionnalisation. A travers cette seconde partie, il s'agit surtout de retrouver, par leur histoire sociale, les dynamiques évolutives. Durant la première génération présidentielle, la CPU a d'abord été un outil aux mains de mandarins réformateurs, solidement légitimés par 1968 et une présence de longue date dans les cercles intellectuels et politiques, pour tenter de promouvoir un programme de réforme valorisant l'autonomie des établissements (chapitre 5). Mais elle a été aussi le révélateur de l'hétérogénéité des premiers présidents, et des difficultés qu'ils ont eu à inventer leur rôle. Suite à une série de transformations internes des modes de légitimation des présidents, une nouvelle configuration professionnelle se fait jour à partir de la fin de 1976, valorisant la prise de position politique comme mode d'être de la présidence (chapitre 6). Loin d'être le produit d'un effet culturel désincarné, cette évolution est la résultante d'une transformation sociale du métier du président sur laquelle toute l'attention sera attirée. La contractualisation de la fin des années 1980 a, suivant l'intuition de Christine Musselin, des effets sur le profil des présidents, leur légitimation, leur conception de leur rôle et de la CPU. Elle introduit une nouvelle professionnalisation basée sur la gestion et le management, qui transforme également leur conception de l'autonomie des universités (chapitre 7).

Ces trois âges permettent de comprendre les différentes configurations qu'a pu prendre la CPU dans l'action publique, et en particulier dans les principaux faisceaux réformateurs qui ponctuent ces quarante années d'histoire dans la même thématique de l'autonomie des établissements, véritable cheval de bataille consubstantiel à l'existence de la CPU. Ils permettent d'éclairer les conditions de réalisation ou de non-réalisation de certaines de ces entreprises. Celui de 1975, véritable alliance objective entre un ministre réformateur et une CPU désireuse d'approfondir l'autonomie conquise lors de la loi Faure, montre toute la fragilité d'une action réformatrice menée uniquement par un ministère sectoriel sans solides alliances dans le champ du pouvoir (chapitre 8). Celui des années 1980 et de la mise en place de la démarche contractuelle montre que derrière une politique *a priori* venue d'en-haut se cachent en fait des relations étroites avec certains acteurs réformateurs venus de la CPU (chapitre 9). Celui de 2007 enfin apparaît comme la synchronisation, autour des désirs de transformation

portés par la CPU, de l'ensemble des intérêts des acteurs engagés dans le champ du pouvoir universitaires (chapitre 10).

Loin d'être le récit d'un sage étagement comme cette organisation générale pourrait le laisser croire, l'étude qui s'ouvre amène à imiter dans son parcours l'effort du montagnard. Il faudra tantôt grimper et tantôt descendre pour croiser et associer ces différentes couches, et ainsi replacer la CPU dans toute son épaisseur organisationnelle et sociale

Prologue/Chapitre 1 Genèse
La CPU, fille de la loi Faure ?

"When you're down and out
When you're on the street
When evening falls so hard
I will comfort you
I'll take your part
In darkened roads
When pain is all you find
Like a bridge over troubled water
I will ease your mind"

Simon & Garfunkel, *Like a bridge over troubled water (1970)*

25 mai 1971 16h, le ministère de l'Éducation nationale rue de Grenelle et le ministre Olivier Guichard lui-même accueillent la première séance de la toute nouvelle Conférence des présidents d'université. Comme tout évènement remis dans le continuum d'une histoire, cette réunion a une portée variable. Synchroniquement, selon le point de vue que l'on adopte, elle peut être à la fois un moment majeur, une grande première pour certains ou une réunion de plus pour d'autres, une contrainte d'agenda ou une opportunité inespérée, le début ou la fin d'une démarche[1] ; diachroniquement, parce que l'historien cherche souvent une origine au fil de son récit, elle prend, par la singularisation qu'il opère, une place particulière alors qu'elle n'est que le simple maillon d'une chaine dont il s'efforce de complexifier l'analyse. « Tout ici, bien sûr est affaire de cadrage[2]. » Si le « réalisateur » choisit un plan serré, il ne verra jamais que la puissance des détails, surévaluant cette infime particule qu'il aperçoit en gros plan sur son moniteur. Mais s'il « opte pour un plan panoramique » alors il verra le détail se noyer dans son monde, se replacer dans le système qui lui donne pleinement sa signification. Le parti-pris de ce chapitre est de se placer davantage dans la position du monteur, il cherche à alterner les deux plans, à jouer sur le jeu des échelles pour ne pas nier l'événement sans négliger le contexte,

[1] « Tel est le secret bien gardé de la rencontre impériale entre Hollandais et Javanais : elle n'a pas eu lieu. Du moins pas sous la forme d'une série d'évènements dotés d'emblée des mêmes coordonnées chronologiques et également dignes d'attention et de narration. Ce qui "fit évènement" pour les hommes de la Première Navigation – leur arrivée à Java – ne suscita pas le moindre mouvement narratif chez les poètes de cour et les chroniqueurs de Banten ou de Mataram. » Finalement les thématiques développées par Romain Bertrand sur l'Insulinde des XVIe et XVIIe siècles peuvent sans problème toucher des horizons différents. Cf. BERTRAND Romain, *L'histoire à parts égales. Récits d'une rencontre Orient-Occident (XVIe-XVIIe siècle)*, Paris, Le Seuil, 2011, p. 445.
[2] *Ibid*. p. 447.

pour laisser pleinement le spectateur déployer sa vision de l'instant alors qu'il connaît déjà la fin de l'histoire.

Par conséquent, si elle n'est que la première manifestation officielle d'une itération du fonctionnement de la Conférence des présidents d'université, le premier point dans une série qui s'amorce, cette séance d'installation est précieuse. Elle révèle, dans le déroulement de sa genèse, des logiques fondamentales. Elle permet d'introduire des dynamiques et des caractères indispensables pour mieux comprendre, dans sa globalité, la marche structurelle ordinaire et extraordinaire mais également les enjeux des nombreuses évolutions institutionnelles de cette organisation qui naît. Ces premiers temps sont ainsi essentiels à la compréhension du sentier dans lequel s'engage la Conférence et qui peu ou prou constitue la matrice sur laquelle se construit l'organisation[1].

La CPU est sans nul doute la fille de la loi d'orientation dite « loi Edgar Faure » du 12 novembre 1968. Rédigée dans le souffle puissant du mouvement du printemps, elle lance une refondation globale du champ de l'enseignement supérieur. Elle associe dans un même élan réformateur une réorganisation des établissements (faisant de l'université pluridisciplinaire autonome la cellule de base de l'édifice), la refonte des modes de structuration de la profession académique (dissolution des chaires), la mise en place d'une logique de participation en leur sein qui mobilise les différents acteurs de la communauté (étudiants, enseignants de tous statuts, personnels administratifs et techniques) et la volonté de mieux associer les universités à leur environnement économique et social (notamment par la création des Conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche – CRESER). Enfin, le texte prévoit une refonte des organes nationaux de représentation des établissements et de la communauté universitaire avec la création d'un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) aux très larges prérogatives[2]. Ces logiques d'autonomie, de pluridisciplinarité et de participation structurent la CPU naissante.

Mais si la Conférence est une fille de la loi Faure, elle est une fille illégitime car non inscrite en tant que telle dans le texte d'origine. Elle émerge au cœur d'une zone grise qui

[1] Bien sûr la CPU ne s'engage pas dans un chemin sans bifurcations, et l'ensemble de ce travail visera à montrer dans la lignée de Kathleen Thelen « comment les institutions évoluent » dans l'articulation de logiques structurelles, historiques et sociales. Cf. THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n° 7, 2003, pp. 13-43.

[2] Comme le résume l'historien Bruno Poucet, « la loi Faure marque incontestablement un tournant et l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire des universités, avec de nouveaux acteurs et de nouvelles structures. » *in* POUCET Bruno, « Introduction », POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 18.

s'ouvre avec la dissolution progressive du « système facultaire » et la lente mise en œuvre des nouvelles institutions[1]. Bien évidemment les modalités d'élection et les responsabilités de la nouvelle fonction présidentielle créée par la loi sont précisées dans le texte ; toutefois il n'est nulle part question d'un organe représentatif des présidents à l'échelle nationale, et encore moins de l'instauration d'une forme de système bicaméral associant le CNESER à un autre organisme[2]. Et pourtant un an et demi après le vote solennel de la réforme, par le décret du 24 février 1971 une Conférence des présidents d'université et des établissements à caractère scientifique et culturel voit le jour[3]. Sa fondation marque l'aboutissement d'un processus qui a associé deux facteurs principaux. La CPU émerge tout d'abord d'une période de bouillonnement réformateur qui a caractérisé le monde mandarinal et facultaire des années 1960 confronté à une transformation inédite par son ampleur du champ universitaire (explosion des effectifs enseignants et étudiants, exigence scientifique, diversification des missions avec l'apparition de la logique de formation professionnelle). Ainsi elle met en jeu une forme d'inertie structurelle de certains modes de fonctionnement et de logiques réformatrices antérieures. Elle s'inscrit dans une forme d'habitus collectif des agents engagés de longue date dans le champ du pouvoir universitaire[4]. Par ailleurs, la naissance de la CPU est liée à une dynamique conjoncturelle, marquée par Mai-juin 1968 et sa revendication centrale de démocratisation du système, et ensuite portée par la loi Edgar Faure qui lance une transformation rapide du champ organisationnel en faisant des établissements – du moins dans le droit à défaut de le faire dans les usages – le nouveau centre de gravité de son architecture. Cette transformation ne va pas sans créer de nombreuses difficultés d'application en particulier sur la question des nouvelles organisations représentatives des universités. Ces dernières sont cependant résolues par une démarche collective et conjointe associant des initiatives des premiers présidents d'université avec les intérêts ministériels. Ce mouvement qui conduit à la

[1] Pour plus de précisions sur ce système des facultés, cf. infra.

[2] Cette fonction, même si elle ne part pas de rien nous le verrons, reste pour la première génération des présidents largement à inventer : « une donnée de circonstance que n'ont connue que les présidents élus en 1970-1971 et qui a beaucoup fait pour les rendre solidaires à la Conférences des présidents : ils n'avaient pas de prédécesseurs. Tout était à faire : ils ne trouvaient rien devant eux ; pas de précédents, ni d'habitudes. » *in* RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, p. 168.

[3] Forme de précaution sémantique employée tout au long de ce travail le terme « Conférence des présidents d'université » sera utilisé pour désigner l'organisation. En effet la dénomination semble hésitante dans les premiers temps entre « Conférence des présidents d'universités » (comme sur le décret du 25 février 1971) ou « Conférence des présidents des universités ». À partir du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1972 la dénomination « Conférence des présidents d'université » s'impose et se stabilise, c'est la raison pour laquelle elle sera choisie (bien que le pluriel demeure employé dans le papier à en-tête jusqu'en 1995). Ce flou est en sens signifiant de la faiblesse des fondations légales et du triomphe des règles d'usage, ce droit coutumier qui marquent les premiers temps de la CPU. Cf. *Séance CPU du 26 janvier 1972*, AN 20060489/2.

[4] On retrouve dès ces premières lignes une des illustrations de ce « braconnage conceptuel » évoqué en introduction.

création d'une conférence des présidents et qui peut être vu comme « une réaction [des universités] à la multiplication de l'influence des gouvernements nationaux dans les politiques universitaires » n'est en rien réductible au seul cas français, mais se déploie dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest[1]. Toutefois il demeure en France fortement teinté de la prégnance de l'État central et d'une configuration universitaire centralisée.

Loin d'être un fétiche d'historien, cette « archéologie » de la CPU apparaît comme une première trace significative de sa structuration comme interface entre ces deux écosystèmes, le monde universitaire et le monde de la haute administration. Elle ouvre l'enquête sur l'instauration de ses modalités de fonctionnement et de structuration, dans toute la dimension routinière qu'elles peuvent revêtir. Elle resitue la Conférence dans une histoire plus longue, qui replace la transformation de 1968 dans un continuum social et idéologique de reconfiguration universitaire. Elle la positionne également dans le temps plus court du politique : en tant que « crise du consentement » à l'ordre établi pour reprendre la formule de Boris Gobille, Mai-juin 1968 remodèle également les équilibres propres à l'enseignement supérieur[2]. Les acteurs universitaires ayant déjà une visibilité nationale s'engagent ou sont engagés dans ces transformations et leurs traductions institutionnelles. Pour certains, elles les menacent et représentent un véritable défi : comment se perpétuer dans les nouvelles institutions ? Pour d'autres elles les valorisent et représentent une forme d'opportunité réformatrice : comment transformer des idées en réalisations concrètes ? Pour tous en tous cas elles font enfin immédiatement entrer en ligne de compte les problématiques de représentativité qui sous-tendent une partie des tensions internes à la nouvelle organisation, la CPU.

1. « L'avenir dure longtemps[3]. » La CPU, entre réforme et héritages

La naissance de la Conférence des présidents d'universités peut être vue comme une forme de retraduction au sein de l'univers de l'enseignement supérieur de l'après Mai-juin 1968

[1] Cf. RÜEGG Walter & SADLAK Jan, « Relations with authority », in RÜEGG Walter (dir.), *A history of the university in Europe. Vol. IV Universities since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 100.

[2] Pour mieux saisir « l'inouï » et l'amplitude de cet évènement, on ne peut qu'abonder dans la ligne tracée par Boris Gobille. Cf. GOBILLE Boris, « Introduction » *in* DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique, PUDAL Bernard, *(dir.)*, *Mai Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2008, p. 15-31. Dans le sillage des auteurs, la formule Mai-juin 1968 sera privilégiée pour qualifier l'évènement afin de ne pas négliger la portée des grèves ouvrières dans la restructuration des universités par la loi Faure (notamment avec l'émergence – entre autres – de la problématique de formation continue qui irrigue les premiers débats de la CPU).

[3] Qui mieux que Louis Althusser peut patronner un développement sur les effets de structures ? Cf. ALTHUSSER Louis, *L'avenir dure longtemps*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2013, 574 p.

de structures à la fois idéologiques et organisationnelles, charpentant le champ du pouvoir universitaire au moins depuis la Libération et parfois même depuis la création de l'université par Napoléon Ier. La CPU ne naît pas par un phénomène de génération spontanée. Elle se place dans cette continuité mais également dans le sillage direct d'un mouvement de réforme universitaire qui se définit au fil des transformations des années 1960 par une critique de plus en plus marquée du fonctionnement centralisé et disciplinaire de l'université française. Cette filiation transite par la socialisation de ses premiers membres, qui a structuré chez eux un ensemble d'idées, de dispositions et de pratiques doublement polarisées par le monde facultaire et par une conception réformatrice dont la matrice idéologique s'incarne de façon particulièrement saillante lors du colloque de Caen en novembre 1966.

1.1.Le poids des hommes : le monde des doyens continué par d'autres moyens

La CPU, bien qu'incarnant une indéniable innovation post 1968 n'en est pas moins inscrite dans une forme de continuité structurelle avec le monde universitaire d'avant Mai 1968. Sa première réunion, le 25 mai 1971, est loin de rassembler des hommes neufs, de purs novices des fonctions de direction d'établissement ou des rapports avec la sphère ministérielle. Même puissant, le souffle du « moment critique » de 1968 n'a pas uniquement permis de placer sur le devant de la scène institutionnelle des individus incarnant, par des trajectoires exceptionnelles à contre-courant des hiérarchies traditionnelles, la contestation de l'ordre facultaire en vigueur[1]. Ainsi les premiers présidents qui commencent à coordonner leurs actions appartiennent plutôt au monde ancien, à cet univers facultaire et mandarinal pourtant symboliquement balayé par la révolte étudiante. Sur les 71 membres recensés par le premier annuaire de la CPU, 45% ont en effet déjà exercé les fonctions de doyen ou de direction d'établissement avant d'accéder à la présidence[2]. Cette pesée globale est bien sûr à nuancer[3], mais ce taux d'anciens responsables d'établissements demeure bien singulier par rapport à l'ensemble des présidents de la période d'étude pour lesquels il ne s'établit qu'à 9,6%. Au-delà de cette seule fonction décanale, la grande majorité des présidents font état dans leurs biographies de responsabilités dans l'univers facultaire d'avant 1968 : seul 24,7% de cette fraction de l'échantillon ne semble pas avoir

[1] Pour reprendre la formule célèbre de Pierre Bourdieu à propos de Mai-Juin 1968. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1984, p. 209-213.
[2] Cf. *Annuaire des présidents d'université juillet 1971*, AN 20060489/1 Pour scander le groupe de présidents pris en compte par la sociographie, le biais de la « génération » est globalement utilisé pour désigner les présidents élus dans une *période* donnée. Néanmoins on pourra être amené à découper le groupe par séances pour prendre en compte les présidents présents *ponctuellement* dans l'organisation. cf. Annexe 18.
[3] Le chapitre 5 sera un moyen de le faire.

occupé de fonctions administratives (et encore cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas été des dirigeants syndicaux par exemple investis dans des positions de pouvoir nationales).

Cette impression de continuité entre le monde ancien et ce monde nouveau qui émerge n'est pas uniquement une construction rétrospective faite par le jeu d'un agrégat statistique. Elle s'ancre dans les représentations des acteurs à plusieurs pôles du champ du pouvoir universitaire. Mai-juin 68 n'a semble-t-il pas entièrement renversé la table et certains anciens doyens « reconduits » témoignent ainsi de cette impression de continuité entre eux et les nouveaux présidents. Ainsi en est-il de Pierre Grappin, premier doyen de la faculté de lettres de Nanterre (novembre 1964-septembre 1968) et à ce titre figure médiatique – à son corps défendant parfois – des évènements de mai. Il s'adresse en ces termes au premier président de l'université Paris 10 René Rémond :

> « Mon cher ami,
> La nouvelle de votre élection vient de me parvenir. Vous étiez de 1964, au premier rang en 1968, je me réjouis de vous voir maintenant à la tête de cette université, que nous avons longtemps espérée. À travers vous je me sens continué.
> Toutes mes très cordiales félicitations.
> P. Grappin.[1] »

Dans ce bref courrier de félicitations se dégagent les caractères élémentaires de la socialisation complexe de cette première génération de présidents et surtout ceux de la relation étroite qui l'unit avec l'ordre universitaire ancien. Pierre Grappin, professeur dont le magistère s'est en partie forgée au feu de la Résistance[2], exprime sa joie de se sentir « continué ». La familiarité mandarinale, la proximité de génération (Pierre Grappin est né en 1915, René Rémond en 1918) semblent transcender les différences politiques et de fonction qui le distinguent de René Rémond. Dans ses termes, se dégage le sentiment de voir se dérouler sous ses yeux une transmission directe, un passage de témoin assurant la permanence d'un corps et d'un esprit qui symboliquement animaient un monde décanal désormais en voie de disparition dans l'ordre juridique nouveau. René Rémond est ainsi réinscrit par son prédécesseur dans un double héritage. Tout d'abord, il est rattaché à la lignée des « mandarins réformateurs » des années 1960, ces professeurs engagés dans le processus de modernisation de l'université, dont la fondation du nouveau campus de Nanterre calqué sur le modèle de l'architecture universitaire

[1] *Mot manuscrit de félicitations de Pierre Grappin à René Rémond*, mars 1971, BNF NAF 28390-4.
[2] Homme de gauche proche du Parti communiste, Pierre Grappin a été membre actif de la résistance dès janvier 1942. Appartenant au Mouvement de la Paix après-guerre, il s'engage de plus dans l'action syndicale au sein du SNESup dont il est un dirigeant durant la guerre d'Algérie (ce qui lui vaut des menaces de l'OAS). Cf. GOUARMÉ Isabelle, « GRAPPIN Pierre, Jean », *Le Maitron*, https://maitron.fr/spip.php?article87470, 12 avril 2010, [en ligne]

américaine est sans doute une des incarnations les plus symboliques[1]. Puis, il est affilié à l'attitude de ces enseignants de rang magistral, « grognards » des facultés parfois assimilés à leurs dépens à l'ordre ancien en 1968, mais qui se sont comportés en soldats modèles de l'Université pour intégrer les critiques tout en tenant le choc du feu contestataire[2].

Du côté du ministère, Jean Sirinelli directeur général de l'enseignement supérieur durant la période de fondation de la CPU (1968-1970), témoigne d'une perception semblable[3].

> « Ma grande crainte c'était que cette génération de doyens ne se représente pas, or beaucoup se sont présentés comme présidents. Il y a eu une certaine continuité et comme c'était des hommes à poigne[4]… »

Le DGES ne fait donc que redoubler, du point de vue cette fois d'un acteur ministériel, l'opinion de Pierre Grappin. Pour lui également[5], il existe une nette continuité entre le monde des doyens et celui des premiers présidents. Celle-ci le rassure même : il se fait une joie de retrouver des « hommes à poigne » à la tête des universités, inscrivant le monde neuf de l'après loi Faure dans un univers familier tant au niveau des hommes que de leurs méthodes ou de leurs idées. Ainsi, collectivement et par trajectoire professionnelle, la CPU des origines est bien *le monde des doyens continué par d'autres moyens*. Loin d'être anecdotique cette singularité place la première génération de présidents dans une forte continuité avec le « monde d'avant 1968 », dans le sillage de ses problématiques, de ses aspirations, de ses modes de socialisation et de ses principes de division dominants (notamment disciplinaires)[6].

Les premiers présidents ont donc d'abord été des universitaires accoutumés à une configuration facultaire marquée par cette double centralisation administrative et disciplinaire si bien décrite par Christine Musselin. Ils sont des citoyens natifs de cette « République des

---

[1] Même si sa construction demeure marquée par l'urgence. Cf. KERHUEL Géraud, « Nanterre-université : rigueur et préfabrication en réponse à l'urgence », *in* BOURILLON Florence, MARANTZ Éléonore, MÉCHINE Stéphanie et VADELORGE Loïc (dir.), *De l'Université de Paris aux universités parisiennes*, Rennes, PUR, 2016, pp. 51-65.

[2] Pierre Grappin revient ainsi longuement dans ses mémoires sur ces années de Nanterre qui occupent une place importante dans une vie personnelle et professionnelle qui l'a amené à connaître de près la Résistance active donc, mais également des responsabilités au sein des autorités interalliées d'occupation de l'Allemagne. Cf. GRAPPIN Pierre, *Mémoires d'un universitaire humaniste*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2019, 378 p.

[3] La liste complète des directeurs et directeurs généraux de l'enseignement supérieur depuis 1945 figure en annexe. Cf. Annexe 22.

[4] FRANCK Marie-Thérèse, MIGNAVAL Pierre, *Enregistrement de l'entretien avec Jean Sirinelli*, 16 mars 1999. Je remercie vivement Bénédicte Girault de m'avoir permis de consulter la bande originale.

[5] Comme évoqué au début, la fonction de directeur général de l'enseignement supérieur fait office jusqu'à la réorganisation du ministère dans les années 1980 de véritable poste de vice-ministre de l'enseignement supérieur, tête du pouvoir administratif du ministère. La titulature du poste évolue par la suite (notamment avec l'adjonction de l'insertion professionnelle) mais par commodité de lecture le terme DGES sera employé tout du long.

[6] On se situe bien dans une phase de transition entre un état et un autre. Le chapitre 5 notamment sera l'occasion de montrer les héritages de cette structuration de la configuration universitaire d'avant 1968 sur la première génération de présidents. Cf. Chapitre 5.

facultés » qui ne disparaît pas d'ailleurs brutalement avec la loi Faure, et qu'il convient sommairement de décrire[1].

La configuration facultaire est donc tout d'abord traversée de part en part par une logique verticale. Ce lointain écho de l'université napoléonienne centralisée s'est perpétué en dépit de la tentative réformatrice de Louis Liard à la fin du XIXe siècle, et n'a pas été particulièrement perturbé par les transformations institutionnelles nombreuses de la Libération : « la République des facultés se maintient jusqu'en 1968[2]. » À la base se place donc la faculté. Elle apparaît comme le cadre administratif, pédagogique et scientifique, l'instance du pouvoir sur l'enseignement et la recherche, construite sur une logique disciplinaire très rigide. Il en existe cinq pour être précis à la veille de 1968 : droit, sciences, lettres, médecine et pharmacie[3]. Cette structure est au fond la réunion de chaires dévolues à un professeur titulaire autour duquel gravitent les enseignants-chercheurs de statuts inférieurs sur les plans hiérarchique et symbolique progressivement créés au cours du XXe siècle afin d'encadrer des étudiants toujours plus nombreux (maîtres de conférences, maîtres-assistants, assistants)[4]. À sa tête se placent deux organisations collégiales incarnant l'autonomie universitaire : une assemblée de la faculté au faible pouvoir mais qui réunit tous les enseignants, et surtout un conseil de faculté dans lequel seuls siègent les professeurs titulaires et qui est responsable des décisions principales en termes budgétaire et de recrutement[5]. L'assemblée désigne parmi les professeurs titulaires un doyen dont la nomination doit être approuvée par le ministère. *Primus inter pares*, le doyen est la figure pivot de cette configuration qui synchronise dans sa fonction les différents niveaux de pouvoir : la faculté, la discipline et le ministère. Doublement légitimé par le collège

[1] Liée à la mise en place des institutions de la IIIème République et la mise en place de relations d'interdépendance solides entre le nouveau régime et le corps des universitaires, « La République des facultés se maintient jusqu'à 1968 » dans ces trois caractéristiques majeures : gestions des carrières par les instances disciplinaires, « pilotage étatique » appuyé sur des facultés, absence d'universités. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 42-43.

[2] *Ibid.,* p. 43.

[3] Il est ainsi extrêmement de difficile de passer d'une faculté à une autre pour un étudiant comme pour un enseignant : « il faut observer que la gestion des carrières obéit à des règles propres à chaque ordre de faculté. » *Ibid*. p. 44.

[4] Cette hiérarchie interne se diversifie en plusieurs étapes et en particulier dans les années 1930 : « la réponse à la croissance des effectifs étudiants, et donc à la nécessité d'assurer une augmentation conjointe des effectifs du corps enseignant, se traduit essentiellement par la création de nouvelles catégories en position subalterne, ce qui permet à la fois de garder un contrôle sur le nombre des chaires et participe à l'organisation hiérarchisée de la profession. » Pour un point clair et complet sur ces évolutions cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pp. 12-38.

[5] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises, op.cit., p.* 41.

de pairs qui l'a élu et par le ministère qui le nomme[1], il incarne et représente la faculté, parfois sur le long terme[2], auprès notamment de l'État au fil des jeux multiples de négociations budgétaires qui unit sa faculté à sa tutelle. Pour reprendre une formule de Jean-François Condette, « le doyen est bien cet "homme-orchestre" sur lequel repose l'administration de la faculté[3]. » Avec le conseil et ses deux assesseurs, il exerce donc un contrôle réel sur les créations de postes d'enseignants inférieurs, il ordonne les paiements, et gère la vie pédagogique de la faculté, le tout sous l'étroite tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de son administration et du pouvoir des instances disciplinaires.

Le ministère est en effet dans cette logique verticale l'un des deux cœurs du pouvoir. Pour l'éclairer dans ses décisions, il peut compter sur des organisations et des logiques consultatives, conférences de doyens disciplinaires, Conseil de l'enseignement supérieur et surtout sur une relation privilégiée avec les doyens parisiens[4]. Sa direction générale de l'enseignement supérieur, segmentée en bureaux qui épousent les cinq facultés, est l'instance majeure du pouvoir central ; c'est vers elle que se tournent les doyens pour demander rallonges budgétaires et créations de postes. Découpée en trois services (pour les personnels, la gestion des études et le budget), elle décide ainsi de l'attribution des crédits (modulés selon la localisation, le type de facultés – ainsi science ou médecine à Paris sont mieux dotés que lettres et droit en province). Elle gère les ressources humaines, les locaux (entretien et construction) et veille à l'application des programmes et à l'uniformité pédagogique des examens et grades universitaires sur tout le territoire[5]. Elle a également un droit de contrôle sur les affectations et les créations de postes. Bref, toute la gestion ordinaire de l'enseignement supérieur passe entre les mains des services ministériels. Cependant, pour la gestion des personnels enseignants, une

[1] « La légitimité forte du doyen tient donc de sa double validation. Il est à la fois élu et nommé. » CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*". Être doyen de faculté sous la IIIème République. Entre sacerdoce administratif et stratégie de carrière », *in* CONDETTE Jean-François (dir.), *Les chefs d'établissement : diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIIe - XXe siècle),* Rennes, PUR, 2015, p. 295.

[2] Dans son article sur les doyens, Jean-François Condette évoque l'extrême variété des durées de mandats des doyens. En fonction de la géographie et de la coloration disciplinaire de la faculté, coexistent les cas de véritables « règnes décanaux » qui peuvent s'étaler jusqu'à 41 ans comme pour Jérémy Abria en sciences à Bordeaux, et d'autres plus proches d'un simple intermède dans une carrière. Dans l'ensemble la durée moyenne des décanats dépasse celle d'un mandat de président de 5 ans. *Ibid*., p. 304.

[3] *Ibid*., p. 314.

[4] « Dans cette structure facultaire, les doyens, surtout ceux des grandes facultés parisiennes, occupaient un rôle central et ils étaient considérés par le ministère comme leurs véritables interlocuteurs, au détriment des recteurs des universités. », *Ibid*. p. 49.

[5] La loi Fouchet de 1966 constitue sans doute un paroxysme de cette microgestion pédagogique : « chaque filière (sociologie, histoire, etc.) était définie dans le plus grand détail, avec l'indication d'un nombre d'heures déterminé pour chaque matière et chaque année. Les examens étaient définis à la française : les universités n'avaient pas le choix et la réforme leur imposait, pour chaque filière, la nature des différentes épreuves, leur durée, et le coefficient dont elles devaient peser dans le résultat final » PROST Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°23, juillet-septembre 1989, p. 62.

autre instance centrale, dont le découpage interne suit lui aussi la logique disciplinaire et facultaire, partage le pouvoir : le Comité Consultatif des Universités (CCU). Ce dernier, à la fois nommé (on y retrouve des doyens en particulier) et élu essentiellement parmi les professeurs et maîtres de conférences propose ainsi les nominations de professeurs au ministre, fait office d'organisme paritaire pour la gestion des carrières, et constitue des listes d'aptitude en examinant les thèses et travaux des futurs enseignants indispensables à leur éventuel recrutement. Médecine, pharmacie et droit se distinguent des deux autres facultés par l'existence en leur sein d'un concours, l'agrégation du supérieur, qui préside au recrutement des professeurs titulaires ce qui renforce leur particularité. Les disciplines sont donc l'autre pouvoir qui partage le champ universitaire : elles sont un principe de division du champ, un cadre cognitif pour les acteurs mais également un cadre organisationnel qui entre CCU et conférence de doyens incarne, aux côtés du ministère, le deuxième pôle dominant de la configuration universitaire.

Au milieu de ce système bien structuré depuis la fondation napoléonienne de l'enseignement supérieur en 1808 par l'axe national ministère, facultés, doyens, disciplines, l'université a du mal à se faire une place. Créées par les lois Liard de la fin du XIXe siècle dans chaque académie par le rapprochement des 4 puis 5 facultés, elles demeurent une structure aux prérogatives très secondaires, privées des enjeux de budget d'enseignement et de recherche dévolus au ministère, aux facultés et/ou à des grands organismes externes. Ces derniers s'institutionnalisent à partir du milieu du XXe siècle, à l'image du Centre national de la recherche scientifique qui nait en 1939, du Commissariat à l'énergie atomique en 1945, de l'Institut national de la recherche agronomique en 1946 ou de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en 1964. L'université est néanmoins incarnée par un conseil composé des doyens et des représentants des facultés qui se réunit sous la présidence du recteur d'académie investi pour l'occasion président de l'université. À côté du doyen à la puissante légitimité élective et étatique, alliant le local et le national, ce fonctionnaire nommé n'a *a priori* que peu de poids.

C'est ce monde universitaire qui sert de décor à la socialisation aux premiers présidents d'université et des fondateurs de la CPU. Parmi eux, certains individus sont déjà très familiers des niveaux de pouvoir, bien insérés dans une relation étroite avec le ministère de l'Éducation nationale et ont déjà eu des contacts, ou pour certains directement été impliqués, à la fois avec les instances disciplinaires centrales du CCU, et avec les grands « corps intermédiaires » qui préexistent à la loi Faure (les conférences de doyens ou le Conseil de l'enseignement supérieur

donc)[1]. En un sens, ils maîtrisent grâce à leurs responsabilités les règles de cet univers qui se caractérise par la rigidité de ses structures fondées depuis la fin du XIXe siècle sur un cadre national et disciplinaire[2]. Les sollicitations politiques et injonctions sociales extérieures qui se sont multipliées depuis les années 1930 et plus encore dans l'après-guerre, n'ont pas pesé suffisamment pour transformer cette configuration universitaire. Dans l'hésitation entre différents modèles et initiatives réformatrices (création d'instituts de recherche, de campus à l'américaine, de filières technologiques à l'allemande ou à la soviétique, réforme Fouchet qui réaffirment la détermination nationale des curricula), dans le bouillonnement de créations à l'extérieurs des facultés (grands organismes de recherche, INSA, IUT), dans les difficultés de gestions causées par la conjonction d'une forte centralité et d'une évolution qu'incomplètement mesurée de la démographie étudiante et professorale, l'esprit de « débrouille » et de bricolage, de revendications et de négociations de moyens au coup par coup auprès des instances ministérielles caractérise l'expérience de ceux qui exercent des fonctions administratives dans cet univers[3]. Elle génère ainsi de leur part une certaine insatisfaction, une volonté de changement qui traverse de part en part le monde universitaire et qui se manifeste par l'émergence d'une politisation plus forte des enjeux, ou par l'instauration par certains mandarins et certains acteurs du ministère de stratégies réformatrices. C'est dans ce contexte que se tient la seconde édition du Colloque de Caen en 1966[4].

1.2.Les précurseurs de la Conférence : nébuleuse réformatrice et colloque de Caen (novembre 1966)

La CPU est le fruit d'un faisceau réformateur qui se dessine entre 1966 et 1971. Durant ces quelques années situées à cheval entre le Colloque de Caen et les ultimes décrets de mise en œuvre de la loi Faure (et dont celui établissant la CPU fait partie), les efforts d'une fraction des élites universitaires et politiques s'associent pour « moderniser » l'université, au-delà même du contexte politique et des transformations ministérielles[5]. Leur répertoire réformateur

[1] Le chapitre 5 permettra de refaire un point sur ce type de profils.
[2] Comme le montre Christine Musselin. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* pp. 43-49.
[3] La loi Faure ne met en rien un terme à ces pratiques entre tutelle et établissements, la première génération de présidents est ainsi confrontée à des modes de fonctionnement en tous points similaires. Pour plus d'approfondissements se référer au chapitre 5.
[4] On ne peut que penser à un cas comme celui de Michel Alliot, juriste aux préoccupations hétérodoxes, premier président de l'université Paris 7, figure des premiers temps de la CPU et surtout ancien directeur de cabinet d'Edgar Faure. Cf. FRIDENSON Patrick, « Michel Alliot (1924-2014), résistant, juriste, réformateur », *Le Monde*, 24 février 2014.
[5] Entre 1966 et 1971 pas moins de 5 ministres se succèdent, Christian Fouchet, Alain Peyrefitte, François-Xavier Ortoli, Edgar Faure, Olivier Guichard, 3 premiers ministres, Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville,

commun vise alors à la transformation de la configuration universitaire française afin de mettre un terme à l'ordre facultaire. Ce répertoire imprègne la CPU naissante agit par deux vecteurs. Tout d'abord la Conférence elle-même est, par sa position d'organisation représentative des établissements, fille de l'architecture générale du système d'enseignement supérieur en partie pensée à Caen. Mais c'est surtout par l'effet que cet élan a exercé sur la socialisation des premiers présidents d'université et singulièrement les plus actifs dans le processus de constitution et d'installation de la Conférence que ce faisceau réformateur a influencé la CPU. Fins connaisseurs du monde facultaire et des crises qu'il traverse, les principaux fondateurs de la CPU ont déjà cherché quelques années plus tôt à la réformer.

Depuis la Libération, l'architecture générale du système français d'enseignement supérieur telle qu'elle s'était installée depuis les années 1890 et les réformes de Louis Liard est l'objet d'un fort enjeu réformateur. Dès 1947, le Plan de réforme dit « Langevin Wallon » bien qu'il ait eu davantage de postérité dans les enjeux d'enseignement primaire et secondaire, s'intéresse aux universités – même si c'est encore de manière très timide sur les aspects les plus institutionnels[1]. Une décennie après, en 1956, un premier colloque se réunit à Caen en étroite association avec l'ancien président du Conseil Pierre Mendès France pour proposer une politique ambitieuse d'expansion de la recherche française[2]. Toutefois, ce n'est véritablement qu'à partir des années 1960 que le mouvement réformateur commence à toucher aux cadres organisationnels de l'enseignement supérieur français, et même aux principes de division disciplinaire de cet espace, et qu'il commence à questionner les institutions de la « République des facultés[3]. » Il doit répondre à sa crise profonde.

Jacques Chaban-Delmas, et 2 présidents de la République, Charles de Gaulle et Georges Pompidou. Si tous appartiennent à la grande famille de la droite et du centre, ils ne partagent en rien la même position de principe sur l'enseignement supérieur. Pour le cas De Gaulle Pompidou se référer à PROST Antoine, « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée » *in* POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure, op.cit.,* p. 61-77.

[1] En résumé, le projet « Réforme de l'enseignement » prévoit de dynamiser les rôles de formation professionnelle, intellectuelle et de recherche de l'enseignement supérieur et vise à mettre fin à cette situation aberrante : « les facultés […] s'ignorent entre elles et [les] établissements (grandes écoles et instituts) non seulement s'ignorent, mais […] ignorent aussi les facultés. » Toutefois, si les réformateurs souhaitent dans ce cadre que les « grandes écoles deviennent des Instituts d'Université spécialisés rattachés aux Universités » il n'est pas question de véritablement « toucher » à « l'appareil administratif des Facultés ». Cf. LANGEVIN Paul et WALLON Henri (dir.), « La Réforme de l'Enseignement. Projet soumis à M. le Ministre de l'Éducation Nationale », *in* MIALARET Gaston, *Le Plan Langevin Wallon*, Paris, PUF, coll. « Pédagogues et pédagogies », p. 32-33.

[2] Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vol. 1, p. 153-159.

[3] Selon l'intitulé de chapitre percutant de Christine Musselin dont le contenu décrit l'organisation de l'université entre les réformes Liard de la fin du XIXe siècle et celle de la loi Faure de 1968. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 43-53.

La configuration facultaire subit en effet dans cette période une quadruple remise en cause dont le diagnostic appelle, dans l'insertion croissante des enjeux universitaires et scientifiques dans les politiques publiques, une réponse rapide :

- remise en cause par un premier développement de l'enseignement secondaire qui conduit, en l'absence de contestation du baccalauréat comme premier grade universitaire, à une légère transformation de sa morphologie sociale (même si elle demeure encore loin de ce qu'elle est lors de la seconde massification des années 1980) : augmentation différenciée du nombre d'étudiants selon les facultés[1], bouleversement de la démographie interne enseignante, « rupture des équilibres » traditionnels dans certaines disciplines[2], et questionnement nécessaire des pédagogies ;
- remise en cause par la tutelle du champ administratif qui dans le cadre d'une « politique de la science » souhaite l'adapter à la nouvelle pression démographique et aux enjeux de développement du pays – enjeu qui est au cœur du colloque de Caen premier du temps[3] ;
- remise en cause politique de plus en plus affirmée par les nouveaux entrants dans le monde enseignant d'un ordre ancien incapable de leur offrir des chances objectives d'ascension dans la rigidité de la hiérarchie universitaire et la faible ouverture du système des chaires[4] ;
- remise en cause scientifique dans un esprit d'insertion internationale exacerbée par la construction européenne et la Guerre froide ainsi que par les transformations sociales de « l'idéal type du savant[5]. »

---

[1] Pour des données complètes se référer à PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social*, n° 133, octobre-décembre 2010, p. 40.

[2] « En rompant la relation d'identification anticipée aux maîtres et aux postions magistrales et la complicité des tenants et des prétendants dans l'adhésion aux normes de l'avancement légitime, la transformation des normes de recrutement a livré le champ universitaire aux effets réunis de l'ancienne loi de carrière et de la transgression de cette loi. » Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 205.

[3] Le pouvoir gaulliste est pleinement conscient des enjeux et, par touches plus ou moins fortes, souhaite lancer un programme de transformation de cet espace. On peut se référer sur le plan conjoncturel à JALABERT Laurent, « Transformer l'université. La politique pour l'enseignement supérieur avant la loi Faure (1958-1968) », *in* POUCET Bruno et VALENCE David (dir.), *La loi Faure, op.cit.,* p. 31-34.
Pour avoir une grille de lecture, plus sociale et qui s'inscrit dans toute la période gaulliste : PICARD Emmanuelle, « Universitaires gaullistes ou gaullisme universitaire ? Réflexion sur les liens entre le monde académique et le pouvoir gaulliste entre 1958 et 1981 » *in* LACHAISE Bernard, AUDIGIER François et LAURENT Sébastien (dir.), *Gaullistes, hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013, p. 295-304.

[4] Notamment les assistants et maîtres-assistants qui commencent à affirmer leurs « intérêts propres. » Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 205.

[5] Cf. VERSCHUEREN Pierre, « Les rapports de thèses de doctorat ès sciences physiques, révélateurs des normes de la science. Le Jeune-Turc, le mandarin et la recherche (1944-1959) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 132, n°4, 2016, pp. 111-123.

En un sens, le champ de l'enseignement supérieur se trouve questionné à la fois par un mouvement purement interne (les enseignants dans toute la variété de leurs statuts, les étudiants) et par des forces externes qui ont partie liée avec son rôle social de formation, de dynamisation économique, d'aménagement du territoire, d'enrichissement culturel et scientifique[1].

Ainsi l'université est-elle un enjeu politique de plus en plus au premier plan dans les années 1960. Les propositions pour envisager sa transformation fusent depuis des origines qui ne sont pas nécessairement confondues : tout d'abord du côté d'enseignants au magistère important mais ouverts aux idées nouvelles (les mandarins réformateurs), ensuite par d'autres prises de position, plus militantes, émanant de groupes politiques ou syndicaux et par leurs traductions plus ou moins institutionnelles. Dans ce bouillonnement d'acteurs, d'initiatives et de propositions, certaines balises se détachent : on peut ainsi mentionner les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, le numéro spécial « Faire l'université. Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur », de la revue *Esprit* de mai-juin 1964[2], l'action et le développement de certains syndicats qui baignent dans toutes ces idées nouvelles (SNESup et SGEN-CFDT en particulier de plus en plus implantés parmi les assistants et maîtres-assistants)[3], et bien sûr le rôle l'Association d'études pour l'expansion de la recherche scientifique organisatrice des deux colloques de Caen. Néanmoins dans la période d'avant Mai-juin 1968, les passerelles entre ces divers mondes réformateurs concurrents restent nombreuses tant le consensus sur l'idée de changer le régime facultaire est grand. Cette diversité peut ainsi se retrouver dans une forme commune de « répertoire de réforme » associant des « modes de pensée » communs (avant tout le partage de l'idée de nécessité réformatrice et quelques grandes lignes directrices à lui donner comme l'idée de mettre fin au système facultaire et de le

[1] Dans la lignée durkheimienne l'éducation, qu'elle soit supérieure ou non, doit sans doute être analysée comme : « un ensemble de pratiques et d'institutions qui sont organisées lentement au cours du temps, qui sont solidaires de toutes les autres institutions sociales et qui les expriment, qui, par conséquent, ne peuvent plus être changées à volonté que la structure même de la société. » cf. DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013 (1922), p. 44-45.

[2] Véritable travail collectif structuré en cinq commissions thématiques, ce numéro d'*Esprit* retraduit le travail d'une véritable nébuleuse réformatrice. Il comprend en particulier des contributions de Bernard Schwartz sur l'éducation permanente, de Michel Soutif sur la propédeutique scientifique, de Marc Zamansky ou encore de Paul Ricœur. Cf. « Faire l'université. Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur », *Esprit*, n°5-6, mai-juin 1964.

[3] Ainsi les 4800 adhérents que compte le SNESup en 1966 se répartissent ainsi : 52% sont des assistants, 30% des maîtres assistants et seulement 18% des professeurs. Cf. les travaux de Jeffrey Thyssens cités dans MÉRINDOL Jean-Yves, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, vol. 233, n°4, 2010, p. 71.

remplacer par des universités véritables plus décentralisées) et des « *modus operandi* » similaires (l'utilisation des colloques, des livres programmes)[1].

Un ouvrage, *La réforme de l'Université*, incarne à merveille ces rapprochements[2]. En 1966 Gérald Antoine, philologue normalien agrégé de grammaire, professeur à la Sorbonne et recteur d'Orléans Tours, né en 1915, partage sa plume avec Jean-Claude Passeron, sociologue normalien et agrégé de philosophie de 15 ans son cadet et avec Raymond Aron, intellectuel libéral au sommet de son influence, pour appeler à une réforme de l'université. Leur livre symbolise, par la diversité de ses deux auteurs principaux, ces ponts inédits. Il associe ainsi un mandarin réformateur attentif à l'idée de promouvoir l'administration de l'université et sa décentralisation, proche des gaullistes et bien inséré au ministère (il a été déjà été membre de plusieurs cabinets entre 1960 et 1961), et un sociologue trentenaire dont les recherches sur l'éducation nourrissent les milieux contestataires de gauche, plus attaché à dénoncer les effets de la réforme du ministre Christian Fouchet et de ses travers technocratiques. Tous deux appellent, dans leur style respectif, un même projet réformateur : une suppression du cadre facultaire et à une réforme en profondeur des structures pour donner naissance à des universités véritables[3]. En se référant à un autre temps réformateur, la période de Louis Liard à la fin du XIXe siècle, Raymond Aron dans son avant-propos souligne l'un des objectifs de l'ouvrage en soulignant la diversité de ses auteurs :

> « Par leur diversité même, ces deux études se complètent, elles offrent la meilleure illustration que J.-C. Passeron souligne à juste titre et qui me paraît décisive : quelques hommes, à la fin du siècle dernier, inspirèrent la création ou la renaissance des universités françaises parce qu'ils avaient une doctrine qui s'imposa au législateur. Ce qui caractérise la crise actuelle, c'est qu'il n'y a plus de doctrine commune du corps universitaire[4]. »

Cette comparaison historique témoigne sans doute de l'ambition qu'ont les universitaires de peser sur une réforme de l'université par l'élaboration de quelques axes programmatiques communs. Le colloque de Caen qui se tient la même année, redouble cette ambition et fixe les principales lignes directrices de cette doctrine réformatrice.

---

[1] Si l'on suit la définition qu'en dresse Philippe Bezès. Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », p. 47.

[2] ANTOINE Gérald et PASSERON Jean-Claude, *La réforme de l'Université*, Paris, Calmann-Lévy, 1966, 289 p.

[3] Gérald Antoine résume sa thèse dans une formule édifiante : « Les facultés sont mortes, vive l'université ! ». Quant à Jean-Claude Passeron il fait part de sa déception à l'égard des réformes Fouchet en cours : « non seulement la réorganisation ne concerne pour l'instant que les 2 premiers cycles de l'enseignement supérieur, laissant coexister, au niveau du troisième cycle, des possibilités d'études et de carrière qui semblent exprimer des orientations nouvelles avec des préparations et des concours (dont l'agrégation) qui perpétuent la logique de l'ancien système, mais surtout la réforme semble ne devoir toucher que le cours des études, sans que rien n'annonce une réorganisation institutionnelle de l'enseignement supérieur qui, pour être réelle, devrait déborder, et sans doute remettre en question, le cadre des facultés. » Cf. ANTOINE Gérald et PASSERON Jean-Claude, *La réforme de l'Université*, *op.cit.*, p. 39 et 144.

[4] *Ibid.* p. I et II.

Le colloque de Caen, deuxième du nom, est sans doute le moment qui incarne et illustre le mieux ce répertoire de réforme, *i.e.* le contenu programmatique de ses travaux, et la configuration de réforme, *i.e.* les acteurs impliqués dans le mouvement et ce par la forme qu'il revêt dans son organisation pratique. Il n'en est pas la seule manifestation mais il doit être distingué ici par la portée symbolique que ses conclusions revêtent pour les premiers présidents d'université[1].

Organisé par l'Association d'Études pour l'Expansion de la Recherche Scientifique pour le dixième anniversaire du premier colloque de Caen[2], l'édition de 1966 rassemble du 11 au 13 novembre tous les acteurs institutionnels – par le truchement de leurs représentants impliqués ou non dans l'Association d'études pour l'expansion de la recherche scientifique – qui sont intégrés au champ du pouvoir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'inscrit d'emblée dans le sillage de la première édition du colloque de 1956 si bien analysée dans son déroulé et dans sa portée par Pierre Verschueren. En son temps, elle avait su souder une alliance entre des « réseaux scientifique, politique et administratif » autour d'un noyau d'universitaires scientifiques et d'un programme réformateur visant à générer un essor particulier des facultés de sciences de leurs disciplines[3]. Une décennie plus tard, on retrouve ainsi de nouveau à Caen les principaux acteurs des réseaux scientifiques : les membres historiques de la puissance invitante l'AEERS (André Lichnerowicz, Louis Weil, Jacques Monod) encore dépositaires de la figure du savant, des représentants du champ administratif (Pierre Aigrain DGES en titre, Roger Grégoire conseiller d'État, Jean-Claude Salomon figure des services administratifs de l'enseignement supérieur, Pierre Laurent iconique secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale entre autres), des enseignants-chercheurs invités par l'association de toutes les disciplines (même si on retrouve des scientifiques pour

[1] La période 1964-1966 est ainsi propice à la publication de nombreux essais critiques sur l'université française. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche, op.cit.,* p. 56.

[2] Jean-Louis Crémieux Brilhac dans son éditorial au premier Bulletin interne du Colloque s'inscrit dans la filiation des travaux de la première édition : il s'agit pour lui de « mesurer le chemin parcouru depuis le Colloque national sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche qui a eu lieu en novembre 1956 et d'où est issue notre association [l'AEERS] ». CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « Éditorial », *Bulletin Quotidien du Colloque national de Caen 11-12-13 novembre 1966*, n°1, p. 1 AN 19970210/16.

[3] Ce qui se joue à Caen 1956 c'est bien « la prise de contrôle par les universitaires scientifiques du dispositif : d'une part, le colloque prêche par l'exemple pour un rapprochement des réseaux scientifique, politique et administratif en vue d'un essor scientifique français ; mais d'autre part, il place comme enjeu préliminaire la réforme de la formation et du système de recherche académique en plaçant en son centre les facultés des sciences ; enfin, il assure au développement scientifique une diffusion en direction d'un large public des questions liées au développement scientifique. », Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier, thèse.cit.,* p. 158-159.

l'essentiel) et de tous statuts (du Prix Nobel à l'assistant en faculté de lettres)[1], des doyens ouverts aux réformes (Marc Zamansky, Louis Weil donc, Pierre Grappin), le directeur général du CNRS Pierre Jacquinot, des syndicalistes enseignants (SGEN et SNESup notamment) ou étudiants (UNEF), des journalistes spécialisés (Bertrand Girod de l'Ain bien sûr, Poncelet du *Figaro*, Guy Herzlich du *Monde*…), des acteurs du monde économique et particulièrement du secteur nationalisé (BP, EDF), des représentants de la majorité politique de l'époque (le ministre Alain Peyrefitte ou Valéry Giscard d'Estaing) ou de l'opposition (Pierre Mendès France figure tutélaire de l'esprit de l'AEERS). La liste serait encore longue[2].

Par cette unité de temps et de lieu le colloque de Caen de 1966, tout comme celui de 1956, *incarne* cette « configuration de réforme » dans tous ses complexes jeux d'alliance et dans ses luttes alors en cours de mise en place : une association dans la matérialité d'une même réunion d'une fraction du champ politique et administratif (soucieux de légitimer leur programme de réforme), d'une certaine diversité idéologique, d'une fraction du champ de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui peut s'exprimer et influencer ainsi les débats de l'arène publique en adoptant davantage le registre de l'expert technique et spécifique que celui de l'intellectuel rattaché à l'universel[3]) et du champ médiatique, sous le regard bienveillant des forces syndicales de gauche[4]. Cet effet est même consciemment valorisé par les organisateurs qui à l'instar de l'édition de ceux de 1956 diffusent 4 numéros d'un bulletin interne qui permet de faire circuler les informations, le programme des interventions et surtout le nom des participants afin d'assurer, si besoin, leur interconnaissance. À l'image du premier colloque de Caen, cet effet de synchronisation, ce rassemblement d'acteurs appartenant à la même « nébuleuse réformatrice » pour reprendre Christian Topalov[5], promeut un programme réformateur collectif. Ce sont les mêmes acteurs qui affrontent ensuite dans les principales positions de pouvoir les évènements de 1968, et qui pour certains seront même durablement

[1] On peut en effet croiser parmi les 300 participants pour les Prix Nobel André Cournand Prix Nobel de médecine exerçant au *Bellevue hospital* de New-York ou encore Jacques Monod, quelques sociologues comme Pierre Bourdieu, Alain Touraine et Robert Castel, ou encore un jeune assistant en histoire comme Antoine Prost. Cf. « Liste des participants arrêtée au 9 novembre 1966 », AN 19970210/16. Malgré une certaine diversité disciplinaire dans les participants, le colloque semble, pour l'un de ses participants Jean-Louis Quermonne, relever beaucoup plus des préoccupations des « sciences dures ». *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017

[2] Elle est intégralement présente en annexes. Cf. Annexe 14.

[3] En un sens il poursuit la transformation amorcée lors du premier colloque de Caen de 1956 telle que l'analyse Pierre Verschueren qui voit une translation de la figure du savant intellectuel et son registre universel d'intervention dans les débats publics à celle du chercheur plus proche du modèle de l'expert ou de « l'intellectuel spécifique. » Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs,* thèse cit., p. 169.

[4] Cf. AN 19970210/16, AN 19870191/02.

[5] Pour reprendre une image de Christian Topalov au sujet des transformations du champ scientifique au début du siècle : Cf. TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914),* Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

impliqués dans l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans la CPU en particulier[1]. L'édition de 1966 a laissé également pour ses contemporains le souvenir d'un évènement majeur, d'un tournant, incarnant par ce biais un élément marquant de la socialisation générationnelle ; et ce d'autant plus qu'il fixe durant ses débats, dans les alliances et les oppositions qui s'y cristallisent, quelques-unes des lignes de fuites qui servent de référentiel aux perspectives et réalisations réformatrices ultérieures[2].

Tableau 4 - Les 15 recommandations du Colloque de Caen (1966)

Statut, Structures et fonctionnement des universités	
1	Création à titre expérimental dans le cadre de la planification nationale, d'Universités publiques autonomes, (1) compétitives, ne disposant d'aucun monopole sur une aire géographique, ne comportant plus de facultés afin de permettre la diversification et le regroupement original des disciplines. (1) avec président élu
2	Création pour les Universités et les établissements de recherche d'un statut d'établissement public à caractère scientifique et technique. Ce statut devrait assurer une souplesse de fonctionnement analogue à celle dont bénéficient les établissements à caractère industriel et commercial.
3	Suppression des cloisonnements entre les facultés existantes, les professeurs de faculté devenant professeurs d'Université.
4	Limitation des effectifs de chaque Université à un chiffre raisonnable (20 000 au maximum) ; ce qui conduit à constituer une quinzaine d'Universités distinctes dans la région parisienne et plusieurs Universités dans les principales métropoles d'équilibre.
5	Articulation dès maintenant des facultés actuellements *(sic.)* existantes en département d'enseignement et instituts de recherche, dotés de présidents élus pour un temps limité. La pleine responsabilité de l'enseignement de chaque discipline devrait incomber au département correspondant et ne plus être le privilège d'une ou plusieurs chaires.
6	Nomination des professeurs d'Université sur critère scientifique indépendamment des titres, seule comptant la valeur de l'intéressé. La procédure des nominations pourrait comporter utilement la consultation d'experts étrangers. Il devrait être fait beaucoup plus largement appel à des professeurs associés dont quelques-uns devraient bénéficier de contrats de durée non limitée.
Recherche	
7	Nécessité pour les instituts de recherche de faire appel à une pluralité systématique de sources de financement assurant des modes de financement variés qui devraient permettre de tenir compte soit de l'importance d'un programme, soit de la valeur d'une équipe ou d'un homme.
8	La nécessité de lancer de nouvelles actions concertées en matière de recherche fondamentale sur le Plan national et de créer des actions concertées sur le plan européen.
9	Nécessité de conduire à leur terme les conséquences, pour la recherche médicale, de la réforme hospitalo-universitaire actuellement en cours de réalisation.
10	Détermination systématique d'un programme de recherche orientée, basé sur des travaux de prospective, associant universitaires et industriels. […]
11	Nécessité d'accroître sans délai les moyens et de perfectionner les méthodes de la recherche ; d'accroître le nombre le nombre et les ressources des bibliothèques ; de stimuler l'information scientifique.

[1] Le jeune Jean-François Méla par exemple futur président de Paris 13 de 1992 à 1997 est lui aussi à Caen. « Liste des participants… », *arch.cit.*

[2] On retrouve ainsi le mythe du colloque de Caen au travers de nombreux écrits réformateurs au cours de la période d'étude, des premiers textes de l'Association Qualité de la Science Française à ceux de Philippe Lucas, puissant relais de la contractualisation au sein de la CPU des années 1980, en passant par le collectif Sauvons la Recherche. Cf. LUCAS Philippe, *L'université captive. L'avenir de l'enseignement supérieur,* Paris, Publisud, coll. « L'avenir de la politique », p. 55 et DE VILLARTAY Jean-Pierre, « Dis-moi, c'est quoi le colloque de Caen… », *Sauvons la Recherche*, 13 février 2004, http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article359 [en ligne] Comme pour sa première édition étudiée par Pierre Verschueren, il incarne, dans la déférence ou l'irrévérence, un véritable « lieu de mémoire » pour les réformateurs. Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs, op.cit.,* p. 154.

	Enseignement, formation des maîtres, éducation permanente
12	A tout âge et à tout niveau d'études générales, la société devrait donner à tout jeune Français le moyen d'acquérir un métier. […]
13	Développement de l'information systématique des enseignants, de leurs élèves et des familles, notamment en ce qui concerne les carrières et les voies pour y accéder.
14	Nécessité de repenser nos systèmes de formation des maîtres de tous les degrés. Ces derniers doivent recevoir, non seulement des connaissances académiques, mais aussi une préparation psycho-sociologique et professionnelle. […] De tels objectifs nécessitent notamment la création, dans chaque académie, d'un Institut inter-disciplinaire d'études pédagogiques, relevant de l'Université, et l'extension des recherches sur l'éducation qui doivent recevoir des moyens importants.
15	L'évidente mission d'éducation permanente, complément nécessaire à toute éducation, s'inscrira dans un dispositif global. Elle orientera l'ensemble des enseignements de caractère supérieur. […]

Source : *Bulletin Quotidien du Colloque national de Caen 11-12-13 novembre 1966*, n°4, p. 28 AN 19970210/16

Le Colloque de Caen de 1966 ressemble donc énormément à son prédécesseur de 1956, dans la forme et dans cet effet de synchronisation des acteurs du champ du pouvoir universitaire, mais cette seconde édition n'est pas qu'un *bis repetita*. À l'inverse, si elle a pu marquer une empreinte mémorielle proche de celle de 1956 c'est qu'elle a su proposer un *aggiornamento* d'un projet de réforme collectif autour des questions institutionnelles et organisationnelles. En effet, là où les 12 points de Caen 1956 proposaient un développement budgétaire, démographique et une promotion symbolique de la recherche et de l'enseignement scientifique, mais sans toucher véritablement à l'organisation facultaire et même en accentuant la division université/grands organismes[1], les 15 points de Caen 1966 mettent en forme une proposition de réforme structurelle aux difficultés que connaît l'enseignement supérieur français. Fort du recul sur les 10 ans qui viennent de s'écouler, il s'agit de transformer le système et pas uniquement de lutter pour l'abonder en personnels et en moyens. Le but des participants est ainsi de faire d'une université modernisée le cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

Au-delà donc de la seule entreprise de la valorisation de la recherche, les questions ayant trait à l'ordre institutionnel sont l'axe majeur de ses conclusions. En témoignent ainsi les éléments repris dans le tableau 2. Les 15 points apparaissent comme une forme de manifeste qu'une fraction réformatrice « mandarinale » du champ universitaire, de plus en plus ouverte aux questions organisationnelles, adresse au champ politique. Caen trace des sillons durables pour l'enseignement supérieur. Ses conclusions construisent l'univers organisationnel symbolique dans lequel la CPU s'épanouit durablement : la création d'universités

[1] Au contraire même, le point 5 prévoyait l'« élaboration d'un statut permettant d'assurer aux chercheurs du CNRS la stabilité du personnel de l'enseignement supérieur », de créer donc un statut de chercheur CNRS proche du statut de fonctionnaire, accroissant donc la divergence entre les deux structures de recherche et une revalorisation symbolique des grands organismes. Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs, op.cit.,* p. 157.

pluridisciplinaires et autonomes et une division du travail d'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche[1].

Dressant le cinglant constat de la « lourdeur et de l'inefficacité générale de l'administration interne et externe des Facultés françaises[2] », André Lichnerowicz – figure cardinale de l'AEERS – émet le souhait dans son rapport « Structure de l'université » d'une réorganisation *de la cave au grenier* de l'enseignement supérieur. Dans son exposé, il définit comme horizon « le développement adapté aux conditions françaises de véritables universités autonomes et concurrentielles » (p. 2) publiques et pluridisciplinaires composées de départements d'enseignement et de recherche (il souhaite mettre un terme au système des chaires personnelles). Il prend ouvertement modèle sur les États-Unis[3]. Ainsi en interne, les établissements constitués de départements et d'instituts de recherche seraient gérés à la fois par un Sénat académique de cinquante membres maximum (des enseignants-chercheurs émanant des départements et des instituts) en charge des enjeux scientifiques et pédagogiques, et également par un Conseil d'administration paritaire (moitié désigné par le Sénat, moitié nommé par le ministère parmi des experts notamment dans les domaines financiers). Élu par le Sénat pour une durée de 3 ans une fois renouvelable, un « président d'université » serait à la tête du nouvel exécutif de l'établissement autonome[4].

Ainsi conçus, ces nouveaux établissements autonomes et concurrentiels, dont certains expérimentaux, n'exercent aucune sorte de « monopole géographique sur leur territoire. » Leur existence conduit à repenser la place de l'État central et ses relations avec ces nouvelles cellules fondamentales. Ils s'inscriraient en ce sens dans une vaste redéfinition de la division du travail d'administration[5], alors marqué par la logique verticale de la tutelle directe[6]. Loin de la « microgestion » de tous les aspects de la vie facultaire dans laquelle ils s'épuisent (en

[1] On se bornera ici à la recension du rapport général n° 1, « Structure des universités », qui se cantonne aux éléments de réforme institutionnelle. Cf. LICHNEROWICZ André, « Structure des universités » *in* AEERS, *Colloque national de Caen*, 11-13 novembre 1966, AN 19870191/02

[2] *Ibid*. p. 9.

[3] « Au lendemain de la guerre, un certain nombre de ces jeunes chercheurs avaient été en Amérique : Jacques Monod, le physicien Louis Weil de Grenoble. Ils avaient été fascinés par les commodités qu'on y trouvait. Monod, pourtant très à gauche (il est resté communiste jusqu'en 1948) était stupéfié par la liberté du climat comme par la pratique du mode d'élection du chef de département dans les universités américaines. » CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968 », *in* CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis et PICARD Jean-François, *Henri Laugier en son siècle (1888-1973)*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Cahiers pour l'histoire de la recherche », 1995 L'auteur en lui-même a une place particulière dans le mouvement réformateur de l'AEERS, « intellectuel organique » gramscien qui est à la fois une de ses chevilles ouvrières et un de ses historiens. Il annonce ainsi une logique « d'acteur analyste » qui de Louis Liard jusqu'aux périodes récentes ponctuent le champ universitaire.

[4] Cf. *Bulletin Quotidien du Colloque national de Caen 11-12-13 novembre 1966*, n°4, p. 28 AN 19970210/16

[5] CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968 », art.cit. p. 15.

[6] Comme nous l'avons évoqué dans les premières lignes de ce chapitre.

contrôlant l'attribution des postes et la gestion des personnels, la détermination des contenus des programmes et des cursus, la gestion non seulement des constructions mais également de l'entretien des bâtiments) les services ministériels axeraient dans le nouveau système leurs efforts sur l'exercice de « planification » et de « macrogestion » (p. 9) pour ne pas dire la stratégie générale[1]. Face aux universités ils expérimenteraient un nouveau « style de rapport » respectueux de leur autonomie : alloué de façon globale à l'établissement, le volant budgétaire public serait assorti d'un « cahier des charges » veillant à ce que les établissements respectent des cadres nationaux. À ses côtés, les universités nouvelles pourraient voir certains de leurs chercheurs conclure des « contrats d'origine publics ou privés » pour financer des projets particuliers. Autrement dit, le nouvel ordre institutionnel qu'imagine André Lichnerowicz pour répondre à la crise innove en dessinant les contours « d'Universités publiques autonomes », interdisciplinaires et concurrentielles incarnées par un président, et qui seraient surtout les barycentres de la nouvelle architecture de l'ESR. D'un autre côté, il semble garantir, dans leur organisation interne, la stabilité de l'équilibre des pouvoirs et la poursuite de la mainmise des enseignants chercheurs titulaires sur la gestion ordinaire de l'établissement – soit le monde des doyens continué par d'autres moyens en quelque sorte. Ce programme n'est bien sûr pas une synthèse de l'avis général : il demeure l'émanation d'une fraction du monde universitaire au sommet des hiérarchies symboliques, mais ouverte aux réformes en particulier administratives qui visent à une « transformation en douceur », un changement dans la continuité d'une même domination, d'un ordre institutionnel qui apparaît alors à bout de souffle[2].

Une instance nationale rassemblant des nouveaux présidents responsables, si elle n'est en rien anticipée dans le schéma général élaboré par André Lichnerowicz, peut s'y lover sans difficulté. L'idée que dans un système où l'État se réserve la préséance des fonctions de planification et de macrogestion, puisse exister une organisation des universités (si ce n'est des présidents), permettant de garantir un regard mandarinal sur la politique générale (même plus

[1] En un sens on voit comment la construction d'une « représentation commune et cohérente de "l'État" » développant cette thématique trouvant une antériorité dans certains milieux réformateurs bien avant l'introduction de thématiques du NPM dans la haute-fonction publique française. Cf. BEZÈS Philippe, « 'Le modèle de "l'État stratège" : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, n°47, 2005, p. 448.

[2] Comme l'analyse Emmanuelle Picard dans le cas des réformes du Comité Consultatif des Universités dans la période pré et post Mai-juin 1968. Cf. PICARD Emmanuelle, « Les universitaires de Mai 68 : tensions structurelles et radicalisation syndicale. Autour de la réforme du Comité consultatif des universités » *in* BENOIT Bruno, CHEVANDIER Christian, MORIN Gilles, RICHARD Gilles, VERGNON Gilles (dir.), *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, PUR, 2011, p. 269-280.

globalement l'idée d'une forme de fonctionnement bicaméral) s'accorde parfaitement avec « le mode de pensée de Caen[1]. »

Le Colloque de l'AEERS de 1966 est incontestablement un évènement symbolique pour toute une génération lançant un « répertoire de réforme » qui s'écarte de la pure valorisation des sciences pour prendre en compte les enjeux administratifs et gestionnaires. En un sens, son élan ne va pleinement s'épuiser qu'après 1976. Par son *modus operandi*, il remplit des fonctions de synchronisation des acteurs (analogues à celles que jouent les premiers colloques de la CPU) et illustre le registre d'intervention par l'expertise de l'universitaire dans le politique ; dans son contenu et son mode de pensée, il anticipe une relégitimation de l'établissement autonome comme cellule de base de l'enseignement supérieur (dont la Conférence n'est qu'une projection dans le monde des organisations représentatives). Par ces deux éléments, il s'inscrit pleinement dans une archéologie de la CPU.

Toutefois, les lignes que tracent ses débats et les 15 points de l'acte final ne sont, au moment de leur détermination, qu'un des éléments de réforme possibles aux côtés par exemples d'idées émanant du monde syndical et politique de la gauche communiste et socialiste SFIO, ou des pistes suivies par la droite conservatrice. L'acte final n'est d'ailleurs pas directement prolongé par une suite législative[2]. Dans les mois qui suivent les conclusions du Colloque de Caen, la transformation des règles du jeu subit de plus une double contrainte : celle inhérente au champ administratif qui lutte pour la poursuite d'une logique centralisatrice[3], celle de la conjoncture politique et sociale qui avec Mai-juin 68 va donner à la réponse gouvernementale qu'est la loi Faure un visage plus démocratique via le mot d'ordre de la participation[4]. Si les grandes lignes directrices du répertoire demeurent, la conjoncture pèse de tout son poids pour en infléchir le tracé précis.

---

[1] C'est là-aussi l'idée que défend Jean-Louis Quermonne cf. QUERMONNE Jean-Louis, « Le deuxième colloque de Caen (1966) et le gouvernement des universités », *in* HOLLARD Michel et SAEZ Guy (dir.), *Politique, science et action publique. La référence à Pierre Mendès-France et les débats actuels*, Grenoble, PUG, 2010, p. 35.

[2] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 56.

[3] Le discours de clôture du Ministre Christian Fouchet à Caen ne laisse pas d'équivoque : « c'est vers l'évolution rapide que l'on doit aller plutôt que vers la révolution. » S'il accepte les constats généraux et de lancer des « expérimentations » il n'est pas question pour lui de reprendre l'intégralité des propositions surtout celles qui visent à transposer un modèle américain. Cf. *Bulletin Quotidien du Colloque national de Caen 11-12-13 novembre 1966*, n°4, p. 13 1968.

[4] Dans une incursion contrefactuelle Jean-Louis Quermonne anticipe l'évolution suivante : « si Mai 68 n'était pas arrivé, il y aurait eu quand même toute une poussée dans un esprit plus technocratique en faveur d'universités ayant une certaine densité. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017. Pour plus de précisions sur l'usage de l'histoire contrefactuelle : DELUERMOZ Quentin et SINGAREVELOU Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2016, 448 p.

2. Improviser l'institution. La naissance de la CPU (1968-1971)

1968 est une de ces dates qui cristallisent les attentions et nourrissent durablement la symbolique mémorielle. En tant qu'événement, il doit se penser comme tel, dans l'intensité ponctuelle d'un « moment critique » qui questionne l'ordre social, mais également dans un continuum structurel qui lui précède et lui succède et dans lequel il s'installe comme une scansion irréversible. Il ne sera pas question ici de faire un récit complet de ces quelques semaines et seuls les effets de mai 1968 directement en rapport avec l'émergence de la Conférence des présidents seront pris en compte. Entre la fermeture de la Sorbonne le 4 mai et le triomphe gaulliste aux législatives de fin juin, une crise systémique du champ universitaire se mue pas à pas en un grand mouvement social et ouvrier, peut-être le plus important du siècle tant par sa durée que par son intensité, puis plus globalement en une remise en cause par la « prise de parole » collective qu'il a permis de tout l'ordre social[1]. 1968 redéfinit pour longtemps les relations de pouvoir à l'intérieur de l'université et entre le monde universitaire et sa tutelle, pour reprendre les mots de Jean-Claude Passeron « la peur de revoir 68 expliquera bien des reculades, des détours ou des prudences du pouvoir qui éludera pour longtemps tout choc trop frontal avec une grève[2]. »

La Conférence des présidents d'universités est ainsi fille de l'évènement et des conséquences immédiates de Mai-juin 1968. Tout d'abord parce que le mouvement a conduit à des attitudes diverses de la part des grands mandarins disciplinaires, exacerbant des divisions antérieures, et renforçant par les prises de position différentes de ces derniers l'hétérogénéité de la première génération présidentielle[3]. Les fractures de 1968 se retrouvent parmi les premiers présidents. Ensuite parce que la Conférence découle, comme sa retraduction à l'échelle nationale, de la logique de participation au pouvoir dans le monde universitaire si ardemment revendiquée en 1968 notamment par ceux qui jusque-là étaient largement exclus des instances comme le conseil de faculté (étudiants, assistants, etc.). Toutefois, non prévue par la loi Edgar Faure, la CPU demeure le produit d'une fenêtre d'opportunité très étroite qui vit se nouer ou

[1] D'après la célèbre formule de Michel de Certeau. Pour une synthèse à la fois thématique et problématique on ne peut que renvoyer à : DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique et PUDAL Bernard (dir.), *Mai-Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008.
[2] PASSERON Jean-Claude, « 1950-1980 : l'Université mise à la question », *in* VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 384.
[3] Cf. Chapitre 5.

plutôt se reproduire dans un nouveau contexte une alliance entre la fraction la plus réformatrice des nouveaux présidents et certains hauts-fonctionnaires du ministère à la mesure de ce qui avait été affirmé à Caen quelques années auparavant[1]. En un sens le processus de création institutionnelle se rapproche ici de l'improvisation du jazz : pour l'auditeur novice, elle semble le fruit du pur hasard de l'imagination du musicien alors qu'elle n'est que la résultante d'un long travail de construction dans un système d'accords bien régulé.

2.1. Mai-juin 1968 : deux mois et une double flexure[2]

Cet informel mouvement réformateur vu comme une alliance entre une fraction du monde universitaire et certains hauts-fonctionnaires, tel qu'elle s'exprime lors du Colloque de Caen, est passablement bousculé par les évènements de Mai-juin 1968. En un sens, il subit une double inflexion. Dans le champ universitaire, il voit par la remise en cause du pouvoir mandarinal se systématiser aux côtés de l'ordre ancien une autre forme d'intervention des universitaires dans le champ politique via la syndicalisation. Dans le champ politique l'idée de réforme se précise dans l'urgence de la loi Faure comme fusion entre la logique d'autonomie et la logique de participation revendiquée par les acteurs du mouvement – sans toutefois réellement enrailler la centralisation structurelle de l'enseignement supérieur français.

Lorsqu'éclate Mai-juin 1968, les équilibres internes au corps professoral sont déjà largement ébranlés. En plus du traditionnel « conflit des facultés », une évolution sociale transdisciplinaire, analysée par Pierre Bourdieu, a bouleversé l'espace enseignant. Garant de l'ordre et de la régulation de la profession, « l'accord immédiat entre les attentes et les trajectoires probables, qui portait à admettre comme allant de soi l'ordre des successions, s'est trouvé rompu[3]. » Sous l'effet la croissance de la démographie étudiante des années 1960 et de l'accord tacite entre enseignants de rang A et ministère de ne pas déstabiliser par un recrutement massif le corps des professeurs et maîtres de conférences, le recours systématique aux assistants et aux maîtres-assistants pour assurer le fonctionnement des facultés conduit à « l'inversion du

[1] Par souci pratique de fluidité d'expression, le terme ministère sera employé de façon interchangeable pour désigner le champ des hauts fonctionnaires du ministère ayant en charge enseignement supérieur et recherche. Mais loin de nous l'idée de rigidifier dans ce terme le ministère comme une sorte « d'appareil monolithique » car, « le système scolaire, l'État, l'Église, les partis, ne sont pas des appareils mais des champs. » BOURDIEU Pierre, « Le marché linguistique » *in Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 136.

[2] Il n'est pas question ici de dresser un bilan exhaustif des bouleversements de Mai-Juin 1968 mais simplement de donner quelques jalons qui permettent de mieux comprendre la naissance de la Conférence des présidents d'universités.

[3] BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.,* p. 204

rapport traditionnel entre enseignants de rang professoral (professeurs et maîtres de conférences) et enseignants subalternes[1]. » Cette rupture, à l'intensité différenciée selon des multiples variables, conduit à une altération du lien d'identification entre les seconds et les premiers : si dans l'ordre ancien l'écart entre un maître-assistant et un professeur était surtout une affaire de temps et d'étapes dans le déroulé sécurisant d'une carrière, avec la rupture des équilibres numériques cette linéarité se brise : les enseignants subalternes se trouvent placés dans une situation bloquée, incompatible avec l'état des structures antérieures qu'ils ont incorporées. Ainsi, cela les conduit à développer de nouvelles stratégies et des identifications hétérodoxes dont l'une est l'alliance avec les étudiants contestataires telle qu'elle s'illustre à partir de mai 1968.

Cette analyse classique développée dans *Homo academicus* n'a pas la même force selon les configurations géographiques ou disciplinaires, mais le mouvement global que Pierre Bourdieu décrit a des conséquences fondamentales dans la relation entre le champ universitaire et le champ politique. Pour reprendre une remarque d'Antoine Prost, « comme souvent en histoire, le processus de recomposition se dessine au cœur même du processus de décomposition[2]. » En effet, 1968 symbolise l'émergence d'une nouvelle phase de l'investissement politique des universitaires fondé sur la participation à des réunions publiques, à des manifestations, à la signature de pétitions etc. en somme à la publicisation d'opinions politiques, qui deviennent ainsi des labels distinctifs structurés dans une relation binaire. Autrement dit, le mouvement fait de nouveau émerger un espace des positions dans le champ fondé sur une opposition gauche et droite conservatrice[3]. En un sens, Mai-juin 1968 refonde un espace public national universitaire, où la structuration par l'appartenance ou la sympathie syndicale (particulièrement au SNESup et au Syndicat autonome) remplit un plus grand rôle, redoublant souvent l'appartenance disciplinaire[4]. Aussi, concurremment au registre de

[1] Si l'on prend le cas des maîtres-assistants on passe ainsi d'un effectif national pour le corps de 500 en 1960 à 9 842 en 1973 soit une hausse de 2 000 %. Ainsi en 1973 il y a plus de maîtres-assistants que de professeurs ou maîtres de conférences alors qu'il y en avait 6,7 fois moins en 1960. D'après les chiffres du « Rapport De Baecque » repris dans PICARD Emmanuelle, « Les universitaires de Mai 68 : tensions structurelles et radicalisation syndicale. Autour de la réforme du Comité consultatif des universités » *in* BENOIT Bruno, CHEVANDIER Christian, MORIN Gilles, RICHARD Gilles, VERGNON Gilles (dir.), *À chacun son Mai ?, op.cit.*, p. 270.

[2] PROST Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », art.cit., p. 66.

[3] BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 242 En un sens on retrouve une polarisation forte qui a pu exister dans les premiers temps de la IIIème République autour des idées réformatrices. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ces aspects au cours du chapitre 5 et en particulier sur le rôle de la syndicalisation.

[4] Il faut ainsi analyser de façon relationnelle, à la fois dans leurs rapports réciproques et par effet d'« homologie » entre « évolution du champ universitaire et représentation politique », le développement des deux grands syndicats de l'après 1968 : le SNESup et le Syndicat Autonome. Le premier, fruit de l'autonomisation des intérêts du groupe des assistants et maîtres-assistants conduit en corollaire à la naissance du second qui vise à affirmer « les intérêts catégoriels des professeurs ». Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 205.

l'intellectuel un peu prophétique, du savant drapé dans la science universelle et de l'expert réformateur, se déploie une autre relation entre les champs universitaires et politique fondée sur l'importation de pratiques partisanes et syndicales. Vu sous un autre angle et dans une filiation avec des problématiques voisines de celle de Christophe Charle[1], cette tendance peut signifier une manifestation symbolique de la faible autonomie de *l'Alma mater* qui a été finalement incapable de résoudre elle-même la crise systémique qui couvait. Les principes de division facultaire autonomes sont désormais parasités par d'autres venus du reste du monde social. Cette importation des règles du jeu du champ politique général par une fraction des universitaires a bien sûr des origines sociales sur lesquelles le cas des présidents permet de lever le voile[2]. La cohabitation de plus en plus difficile entre ces différents modes de relations et de socialisation à l'action publique : participation des mandarins réformateurs dans la lignée du colloque de Caen, résistances d'un pôle politico-disciplinaire conservateur, affirmation d'une logique syndicale de contestation à gauche ou à droite, sont ainsi déterminantes pour comprendre les premiers temps de la Conférence des présidents d'université.

Dans le déroulé de la crise, ce renouveau du mode de participation et de politisation syndicale, s'il avère efficace sur l'instant, ne permet pas à la base sociale qui le porte – les nouveaux entrants qui ne trouvent pas leur place dans l'ordre ancien – de menacer réellement le monopole du pouvoir disciplinaire dans le champ universitaire. À l'inverse, bon nombre de mandarins réformateurs, occupant des postes de pouvoir au sein du champ (notamment le décanat) réussissent à composer avec le mouvement social en articulant leurs projets de transformation d'avant Mai à certaines revendications émises par les acteurs mobilisés notamment dans les Assemblées Générales d'enseignants et d'étudiants qui se multiplient sur les campus. Les ponts lancés, comme entre Gérald Antoine et Jean-Claude Passeron, entre les deux mondes avant 1968 ne sont donc pas totalement coupés. Dans ces réunions infinies où le temps semble suspendu dans le cycle des tours de parole – mais dont le romantisme révolutionnaire ne doit néanmoins pas exagérer la portée – se nouent des rapports nouveaux entre étudiants, assistants et maîtres-assistants, de partage et d'échanges a priori plus

---

Marc-Olivier Déplaude a notamment étudié le cas de l'émergence de l'Autonome en médecine dans le contexte réformateur de l'après 1968 : DÉPLAUDE, Marc-Olivier, « Une mobilisation contre-révolutionnaire : la refondation du syndicat autonome des enseignants de médecine en mai 1968 et sa lutte pour la "sélection" », *Sociétés contemporaines*, vol. 73, 2009, pp. 21-45.

[1] Ce dernier questionne en particulier dans *La république des universitaires*, la difficulté du monde universitaire du XIXe siècle à se forger une identité commune pour contrer une hétéronomie fondamentale en lien avec la forte tutelle étatique. Autrement dit, il lui est impossible de retrouver une « autonomie initiale perdue » à la Révolution et dans la reconstruction napoléonienne ultérieure. Cf. CHARLE Christophe, *La république des universitaire (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1994, p. 17.

[2] Nous reviendrons plus longuement sur ces aspects dans le cadre de l'étude plus sociale menée en chapitre 6.

horizontaux qui semblent ouvrir une reconfiguration des relations enseignants et enseignés sur des « bases plus contractuelles et moins unilatérales[1]. » Si cette vision est quelque peu idéalisée et ne s'inscrit *en rien* dans une reconfiguration des rapports pédagogiques, il n'en reste pas moins que la prise de parole qu'institue 1968 pousse les tenants de « l'ordre ancien » à un certain nombre d'accommodements. Ainsi quelques doyens comme Jacques Godechot en lettres à Toulouse[2], d'autres universitaires comme René Rémond à Nanterre[3], et plus globalement les éléments de la dernière génération décanale qui se retrouve au sein de la première CPU[4], affrontent le feu des AG et parviennent à user du mouvement social comme opportunité pour la mise en œuvre de leurs idées réformatrices[5]. Tous ne traversent pas aussi bien les évènements, mais certains à l'image de Jacques Godechot, parviennent à reconvertir une partie de leur savoir (dans son cas des années d'érudition sur la période révolutionnaire) et de leur savoir-faire (des années de cours magistral et d'éloquence donnent quelques prédispositions à affronter un public), de leur capital pédagogique et scientifique en somme, en suivant les nouvelles règles du jeu – redéfinissant par ce biais leur légitimation[6]. On retrouve ainsi dans la Conférence la traduction institutionnelle de cette position d'interface que ce groupe restreint occupe déjà en 1968, entre la fronde universitaire et le pouvoir politique en place, qui de son côté amende largement ses positions sous l'effet du mouvement social.

---

[1] PROST Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », art.cit., p. 66.

[2] « Oui. Oui je me rappelle en particulier une grande réunion […] qui avait eu lieu pendant la crise de 68 à Lautmann. Et il y avait des gens qui faisaient le va-et-vient entre Toulouse et Nanterre, qui ramenaient les nouvelles de Nanterre, et […] ils avaient décidé de faire voter un texte selon lequel tous les enseignants renonçaient à leur titre de professeur de ceci ou cela, il n'y allait plus y avoir de professeurs, de maître de conférences, de maitres-assistants, d'assistants, plus de doyens : les enseignants et les enseignés c'est tout ! Alors Godechot était là, et il était intervenu en disant : "bien entendu s'il y a un vote avec une majorité évidente, j'abandonnerai immédiatement mes fonctions comme les autres. Je vous ferai simplement une petite remarque *(rires)* c'est que jusqu'à présent, et je ne vois pas comment on pourrait obtenir un changement, c'est le doyen qui signe les états de traitement. C'est à dire que si je ne peux plus signer ces trucs pendant un temps indéterminé personne ne recevra plus de salaire." Alors il y a eu un silence extraordinaire. Il y a quelqu'un qui a levé la main et qui a dit : "je propose un amendement." *(rires)* » *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

[3] On ne peut que renvoyer au travail biographique si minutieux de Charles Mercier qui fait état du rôle éminent qu'a tenu René Rémond durant les évènements de 1968, dont il est dans une certaine mesure l'enfant. Cf. MERCIER Charles, *René Rémond. Une traversée du XXème siècle*, Paris, Salvator, 2018, pp. 115-145 ou MERCIER Charles, « René Rémond à Nanterre en 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°104, novembre 2009, p. 141-152

[4] « La Conférence des présidents de la première génération était formée de mandarins éclairés, c'est des types qui ont passé 68, mais qui en gros avaient pris en mains leur université parce qu'on crée tout à ce moment-là. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

[5] On retrouve en un certain sens un mouvement similaire avec le cas des cadres administratifs des universités avec la réforme de 2007. BARRIER, Julien et MUSSELIN Christine, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, no. 4, 2015, pp. 127-151.

[6] René Rémond s'inscrit ainsi dans cette filiation générationnelle : « c'est la crise de Mai qui a infléchi ma destinée. À cet égard, je suis, moi aussi, à ma façon, un enfant de 1968, comme nombre de mes collègues présidents : postérité non désirée mais bien vivante. » RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, p. 102-103.

De l'autre côté, Mai-juin 1968 conduit à une importante évolution des projets politiques réformateurs qui, dans le cadre de cette accélération du temps toujours propre à ces moments critiques, s'adaptent à la fois à l'urgence de l'attente et surtout à un impératif fort de démocratisation et de participation. De façon générale, l'idée d'une réforme de l'enseignement supérieure imposée d'en-haut dans le cadre d'une coalition réformatrice administrativo-mandarinale n'est plus de rigueur, par l'ampleur de sa contestation à l'échelle des facultés. Le mouvement social a vu se multiplier, à l'échelon de base de la configuration universitaire française, un puissant vent de démocratisation qu'incarne donc la multiplication de ces assemblées générales où étudiants, enseignants de tous statuts, personnels techniques parlent *symboliquement* de la même voix[1]. Ces nouvelles assemblées dénotent le glissement vers de nouvelles formes de régulation de l'ordre universitaire, légitimées non plus par la hiérarchie des positions mais selon un fonctionnement plus proche des logiques de la représentation politique. Localement, des exemples comme celui de la faculté des lettres de Toulouse montrent que durant le mouvement, l'idée de la participation de tous au conseil fait son chemin en tant que pratique et que revendication de refondation de l'université[2]. Certains doyens, comme Jacques Godechot déjà cité dans le cas toulousain, intègrent, suivent et donc survivent à cette évolution en l'associant au registre modernisateur de leurs revendications d'avant mai[3]. Ils semblent reconvertir leur charisme à de nouvelles règles du jeu. L'ordre symbolique ainsi ébranlé par la remise en cause de hiérarchies jusque-là perçues comme allant de soi produit et légitime une reconfiguration *a priori* générale, et comme souvent dans de pareil cas, celle-ci prend la forme d'un compromis, d'un accommodement.

[1] Le recours aux assemblées générales montre comment apparaît aux côtés de l'ordre ancien de la légitimation par le degré de prestige dans une hiérarchie symbolique autonome bureaucratique, un autre mode « d'expression et d'imposition de l'opinion légitime » fondé sur l'importation de pratiques du champ politique démocratique dans le champ universitaire – avec toute la part d'arbitraire qui s'exerce dans la légitimation par la dextérité oratoire des maîtres de « l'illusion de la spontanéité ». En un sens, ces pratiques préfigurent la fusion entre les deux ordres de légitimité qui marque la première génération de présidents. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 246-247.

[2] Comme l'évoque Alain Alcouffe, un des acteurs étudiants de Mai 1968 à Toulouse : « Dès le mois de mai et l'occupation de la fac de lettres spontanément s'était créé un "comité de gestion" tripartite, formé de dix professeurs, dix assistants et maîtres assistants, dix étudiants que le ministère reconnut d'une certaine façon en invitant à des réunions de concertation les membres étudiants de ce comité. » cf. ALCOUFFE Alain, PECH Rémy et BORDES Étienne, « Entre contestation et régulation : les expériences de deux acteurs de mai-juin 1968. », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], n°32, 2019.

[3] 10 ans après Mai-juin 1968, Jacques Godechot historien de la Révolution et doyen de la faculté des lettres de Toulouse durant les évènements, illustre dans un retour rétrospectif la fusion entre les logiques modernisatrices qui animait ce mandarin (création d'un nouveau campus pour les lettres inspiré du modèle américain) et les problématiques de démocratisation interne et externe de l'enseignement supérieur : « délivrer un enseignement de qualité aux masses, aux fils et aux filles d'ouvriers, de paysans, d'employés. » Cf. GODECHOT Jacques, « 1968 à la Faculté des Lettres de Toulouse », *Annales du Midi,* Tome 90, n° 138-139, 1978, p. 496.

La loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, dite loi Edgar Faure, n'est en rien un décalque des 15 points conclusifs du colloque de Caen. 1968 n'a pas servi de fenêtre d'opportunité à l'application d'un projet réformateur dont Edgar Faure et son cabinet aurait disposé clé en mains[1]. Toutefois « les idées majeures de la loi étaient dans l'air » et certains membres du nouveau cabinet déjà impliqués dans la nébuleuse réformatrice d'avant mai s'en font les passeurs fidèles[2]. L'ordre symbolique universitaire que fonde la loi Faure avec la création de nouveaux établissements universitaires autour des trois mots d'ordre d'autonomie, d'interdisciplinarité et de participation épouse donc des éléments issus du mouvement réformateur d'avant mai (notamment sur l'interdisciplinarité), mais la logique de participation, réponse gaulliste à Mai 68[3], qu'impose la nouvelle configuration de réforme infléchit fortement les dispositions législatives. La présidence de l'université constitue un exemple très symptomatique de ce mouvement[4]. Le colloque de Caen use du terme et définit les grandes lignes de la fonction dans ses travaux (en s'inspirant du modèle américain). Toutefois, si dans son article 15 la loi Faure confirme la trajectoire de réforme (la voie naturelle pour devenir président est d'être un « professeur titulaire de l'établissement », ses fonctions d'incarnation et de direction de l'établissement sont maintenues), elle crée également une possibilité pour les enseignants de statut inférieur d'accéder à la fonction, indéniable inflexion démocratique. De surcroit en consacrant le principe du mandat unique, elle rompt avec une des caractéristiques du décanat afin de garantir une plus grande rotation du pouvoir. Surtout, par la composition du conseil qui le désigne, elle élargit considérablement sa force symbolique

[1] En un sens, on rejoint ici l'analyse que développe Antoine Prost : « Devant une loi aussi rapidement élaborée, une première question se pose : ne s'agirait-il pas d'un projet auquel l'administration aurait réfléchi depuis quelque temps ? Edgar Faure n'aurait-il pas mis à profit les circonstances pour faire aboutir une réforme déjà prête ? La réponse est négative. » PROST Antoine, « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée », *art.cit.,* p. 62.

[2] On y retrouve ainsi le recteur Gérald Antoine, Jacques de Chalendar, Alain Bienaymé. L'influence de François Furet dans la loi Faure, membre de ce cabinet si « brouillon et aux frontières imprécises », est également déterminante. Cf. PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'École et la famille dans une société en mutation*, *1930-1980*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004 (1981), p. 351.

[3] Mais cette dernière ne sera jamais ni totalement acceptée par le pouvoir politique et reviendra à maintes reprises légitimer des oppositions et des reprises en main. « C'est sur la participation de tous les personnels à la gestion des universités que la loi, qui s'était aventurée jusqu'à stipuler une parité de la représentation étudiante dans les organismes élus, devait d'abord trébucher avant d'y trouver son rocher de Sisyphe. » PASSERON Jean-Claude, « 1950-1980 : l'Université mise à la question », chap.cit., p. 388.

[4] Toutes les implications de la loi Faure et de ses suites sur le plan de la profession universitaire (refonte du CNU), de la pédagogie (question des diplômes), des relations des nouvelles universités avec les recteurs etc. ne seront pas abordées ici. Pour un tour d'horizon plus complet voir POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure, op.cit.,* ou les chapitres 1 et 2 de la thèse d'Arnaud Desvignes très détaillés sur les conditions d'élaboration et d'application locale de la loi Faure cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV- Paris Sorbonne, 2016, p. 35-190 Sur les enjeux plus spécifiques à la refonte du CCU à la fin des années 1960 se référer à PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines, op.cit.*, pp. 221-233.

d'incarnation de son établissement[1]. Cette innovation de la participation mise en application dès le début 1969 n'est pas toutefois sans créer un double désaccord à la fois de la part des « gauchistes » qui la considèrent comme un leurre néfaste à l'horizon révolutionnaire[2], mais aussi de la droite universitaire qui enrage contre ces concessions au mouvement étudiant. Ce camp réactionnaire émerge dans la contestation comme une force collective – acceptant paradoxalement les nouvelles règles du jeu politique – en se lançant durant les quelques mois qui suivent 1968 dans la remise en cause radicale de ce nouvel ordre[3]. Ces deux forces trouvent dans la volonté de maintenir un jeu plus centralisé – que retraduit en un sens cette politisation – des alliés importants dans le champ politique et administratif qui infléchissent la rédaction (plus question d'établissements concurrentiels dans la loi), mais surtout l'application de la loi Faure dans un sens d'une centralisation beaucoup plus marquée[4]. Cette politisation n'est pas néanmoins la seule difficulté à laquelle la loi Faure se heurte dans les premiers temps de son application.

2.2. Appliquer la loi Faure. La CPU, mise en place pratique

La genèse de la Conférence des présidents d'universités baigne dans un contexte bouillonnant. L'après 1968 associe tout d'abord pour quelques années le maintien des anciennes structures facultaires (à l'échelle locale et nationale, des facultés aux Conseil de l'enseignement

[1] Sur l'affirmation cette logique durant la première génération des présidents Cf. Chapitre 5.

[2] Réunis sous le fameux mot d'ordre « élections piège à cons », de nombreux mouvements étudiants dits gauchistes rejettent la participation aux institutions de la loi Faure – LCR, Maoïstes, Trotskistes lambertistes de l'AJS-OCI. Cette intransigeance atteint son acmé au sein du Centre Universitaire expérimental de Vincennes où des urnes sont régulièrement subtilisées, ouvertes ou brûlées. À une échelle nationale, cela conduit à une hausse des tensions au sein de l'UNEF entre la tendance non participationniste et celle « Renouveau » formée des Jeunesses Étudiantes Chrétiennes, des socialistes mitterrandiens et du PCF qui s'inscrit dans les élections. Ces tensions culminent avec la scission de l'UNEF en deux organisations (UNEF-Unité Syndicale et UNEF-Renouveau) en 1971. Cf. BORDES Etienne, *Le désenchantement d'un monde. Étudiants et dirigeants communistes dans l'aggiornamento (1969-1981)*, mémoire de M2 d'histoire contemporaine sous la direction de J.-F. Soulet, Université Toulouse-Le Mirail, 2010, t.1, p. 36-43.

[3] L'histoire du Syndicat autonome est ainsi remarquable : son succès rapide sur les plans militants et électoraux de ce « syndicat anti SNESup » montre comment les tenants même du *statu quo* et du maintien d'un ordre traditionnel adoptent des méthodes d'action et d'organisation (division en sections, mots d'ordre, pétitions, jeu médiatique, participation électorale importées du champ politique). Le cas du Syndicat Autonome des Enseignants de Médecine et le seul qui soit bien documenté : il connaît ainsi son heure de gloire dans les lendemains de 1968 dans sa lutte pour le *numerus clausus*. Cf. DÉPLAUDE Marc-Olivier, *La hantise du nombre. Une histoire des* numerus clausus *de médecine*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Médecine et sciences humaines », 2015, p. 80-94.

[4] Dans le champ politique la majorité gaulliste n'est pas un bloc uniforme mais est animée de fortes tensions internes. Georges Pompidou comme député « désapprouvait » ainsi la loi Faure et ne s'est résolu à la voter que parce qu'elle avait « rétabli le calme ». Cf. TRICAUD Sabrina, « L'Éducation un "domaine réservé" pour Georges Pompidou », *in* POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure, op.cit.,* p. 57.
Sur le plan administratif, les conflits étudiants et la volonté ministérielle de ne pas perdre la main sur ce secteur clé conduisent à une application restrictive de la loi. Cf. COHEN Habiba S., *Elusive Reform. The French Universities, 1968-1978*, Boulder, Westview Press, 1978, 280 p.

supérieur) avec des institutions provisoires de gestion. D'un autre côté, la création des nouveaux établissements (dans cette fusion entre des principes issus du mouvement réformateur des années 1960 et des revendications affirmées en Mai-juin 1968) s'initie au moyen des instances de base qui se constituent peu à peu. Les unités d'enseignement et de recherche (UER) sont déterminées dès la fin 1968, elles se dotent de conseils début 1969, puis se regroupent dans des assemblées constitutives d'universités pour établir leurs nouveaux statuts. Le processus de constitution des universités relève de la persistance d'une logique centralisée inscrite dans une forme de quasi-habitus collectif (défendue à la fois par le ministère et par les nouveaux acteurs très politiques) qui s'illustre par exemple par des interventions ministérielles fréquentes dans la naissance des établissements comme à Paris[1]. Mais pour comprendre comment une organisation non prévue par la loi Faure, « qui doit plus à la coutume qu'à la disposition légale[2] », a pu voir le jour, il faut s'intéresser aux facteurs conjoncturels, à la logique pratique immédiate qui ont porté la CPU sur les fonts baptismaux.

> « Les présidents, même les présidents des assemblées constitutives, non encore élus, avaient senti très vite le besoin de se grouper pour mieux résister aux nouvelles pressions, nées d'habitudes très anciennes du ministère. C'est ce qu'il s'est passé dès le printemps 1970 : une double initiative naquit alors, l'une émanant du docteur Lareng, président de l'université Paul Sabatier à Toulouse, l'autre émanant de moi-même pour que, à l'imitation des réunions des anciens doyens, il y ait des réunions, même informelles, des présidents. Ces deux initiatives se rejoignirent, et c'est d'un commun accord que le docteur Lareng et moi-même avons convié les présidents d'assemblées constitutives, puis, au fur et à mesure de leur élection, les présidents élus à se retrouver ensemble, à Paris dans les salons de la faculté de médecine (rue de l'École de Médecine), à la Sorbonne ou au rectorat de Paris pour discuter des problèmes communs, nombreux et délicats[3]. »

Michel Devèze, l'un des pères fondateurs de la Conférence résume les choses de façon efficace : la CPU est le produit de la demande pratique des nouveaux présidents de posséder un espace d'échange et de rencontre pour s'opposer efficacement aux « habitudes très anciennes du ministère », *i.e.* la microgestion centralisée, et la suite logique d'anciennes organisations représentatives comme celle des doyens. Elle est donc à la confluence entre l'affirmation d'intérêts propres à un groupe social immergé dans la création de nouveaux établissements et la perpétuation d'un monde centralisé où les espaces de dialogues avec le ministère demeurent des lieux clés de pouvoir. Toutefois, dans la construction de ce bref récit des origines, Michel

[1] Nous retrouverons trace de cet habitus en particulier au cours du chapitre 5.

[2] Dans un numéro spécial des *Cahiers de l'Institut d'Administration Scolaire et Universitaire*, la première génération de la CPU dresse une forme de bilan de ses actions en établissant un semblant d'histoire officielle. Cf. RÉMOND René, « Introduction », *Cahiers de l'INAS*, 1975, p.5 AN 20060489/1.

[3] Les lieux de réunions sont également ceux de la future CPU. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n°4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 68-69.

Devèze omet de mentionner l'autre partie en présence dans les réunions de la conférence, le ministère, et surtout sa volonté de trouver une solution pérenne au problème que pose la représentativité de ces établissements fraichement constitués dans le nouveau champ universitaire, construit si progressivement par la loi Faure. Jean Sirinelli, directeur général de l'enseignement supérieur, montre ainsi comment, de son point de vue, la CPU est un moyen pratique de prendre appui sur la base sociale des présidents en la légitimant comme interlocutrice représentative, dans une logique de gouvernement à distance :

> « Et le 3ème volet ça a été la Conférence des présidents d'université. Alors ça Guichard n'y avait pas pensé du tout, c'est moi qui lui ai dit un jour : "vous devriez tout de même avoir un interlocuteur de temps à autres quand il y a une question qui ne concerne ni les personnes, ni les règlements mais qui concerne disons des axes politiques à suivre ça peut être un thermomètre intéressant." Si bien qu'on l'a créée longtemps après, on a dû la créer en 73 72[1]. »

Ainsi la CPU émerge d'une forme de collusion conflictuelle entre les premiers présidents et le ministère, mode de relation paradoxal qui marque durablement le fonctionnement de la Conférence. Il est donc temps, en explorant le temps court de l'évènement, de voir comment il renseigne sur la relation d'interdépendance structurelle entre présidents et hauts fonctionnaires du ministère encore en constitution.

2.2.1. Vers une association des présidents ?

> « L'institution n'était pas prévue par la loi d'orientation Edgar Faure, mais d'un côté quelques présidents d'université se rencontraient à Paris où ils étaient amenés à faire des démarches administratives[2]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Comme le rappelle Jean-Louis Quermonne, la Conférence des présidents émane pour partie d'une initiative des premiers présidents d'assemblées constitutives de *province* – les présidents d'assemblées constitutives parisiennes n'étant pas encore désignés.[3] Dans le cadre de démarches auprès du ministère, ces derniers commencent à se réunir de façon informelle puis de façon plus formelle dès le 29 mai 1970, lors d'une première rencontre en présence de deux représentants de la haute administration (le directeur général des enseignements supérieurs

[1] FRANCK Marie-Thérèse, MIGNAVAL Pierre, *Enregistrement de l'entretien avec Jean Sirinelli*, 16 mars 1999.
[2] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.
[3] « Les présidents ou les représentants de trente-cinq assemblées constitutives d'universités de province, sur quarante-cinq, se sont réunis le 29 mai à Paris pour la première fois afin d'examiner leurs difficultés et leurs besoins communs et de les présenter au ministère. Ils ont été reçus par MM. Sirinelli, et Pinet, respectivement directeur délégué aux enseignements supérieurs et directeur des universités. Un bureau de dix membres a été constitué. » cf. GAUSSEN Frédéric, « Les présidents de trente-cinq assemblées constitutives demandent que soit accélérée la mise en place des universités », *Le Monde*, 1 juin 1970.

Jean Sirinelli et le directeur en charge des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche Marcel Pinet), configuration qui rappelle celle du Conseil de l'enseignement supérieur, organe qui fait alors office, dans le cadre de la logique facultaire, d'espace de contact et de représentation des mandarins disciplinaires auprès du ministère[1]. Jean Sirinelli dans une note rédigée à l'attention de Jean-Marie Arbelot conseiller technique au cabinet du ministre Olivier Guichard, confirme le schéma qu'esquisse Jean-Louis Quermonne dans ses souvenirs : c'est « à leur propre initiative » que les présidents d'assemblées constitutives se réunissent et c'est également à leur demande que les fonctionnaires du ministère viennent répondre à leurs interrogations[2]. Deux présidents co-signent les convocations à la seconde réunion du groupe : Michel Devèze de Reims, à la fois un historien et une vieille figure politique[3], et Louis Lareng président de l'assemblée de Toulouse 3 médecin modernisateur et promoteur de pratiques innovantes que ce soit dans sa spécialité l'anesthésie ou dans la création du SAMU[4]. Il s'agit donc pour ces présidents provinciaux, englués dans le processus complexe de la constitution des nouvelles universités – rendu difficile à la fois dans la délimitation de leur périmètre (la recomposition des disciplines n'est pas si simple) et dans l'écriture de leurs nouveaux statuts[5] – de trouver une arène d'échange à même de répondre à leurs

[1] Nous y reviendrons un peu plus bas.
[2] *Note de Jean Sirinelli à Jean-Marie Arbelot*, 8 juin 1970 AN 19940159/11-14.
[3] Michel Devèze, né le 14 août 1914 et décédé le 18 juin 1979, premier président de l'université de Reims entre janvier 1971 et février 1976, s'est engagé dans une carrière universitaire « sur le tard ». Engagé dans un maquis du Vercors puis député MRP à la Libération (1945-1946), et membre du cabinet du président du Conseil Robert Schuman (1947-1948), il est conseiller général du canton de Sèvres (département de la Seine) jusqu'en 1964. En un sens, il incarne une de ces trajectoires hybrides entre champ politique et champ académique assez présentes dans la première génération de présidents.
[4] Louis Lareng, né le 8 avril 1923 à Ayzac-Ost dans les Hautes-Pyrénées et décédé à Toulouse le 3 novembre 2019, est au moment de la fondation de la CPU un pionnier de la médecine d'urgence et de la réanimation, inventeur et promoteur du SAMU pour mettre « le médecin au pied de l'arbre. » Personnage truculent au rocailleux accent pyrénéen, il n'en est pas moins un fin limier politique, maire de son petit village natal et membre du nouveau Parti socialiste. Il rejoint l'hybridation repérée chez Michel Devèze. *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018
[5] Jean-Louis Quermonne évoque ainsi le cas de la géographie à Grenoble, où cette discipline jouissait encore du prestige de Raoul Blanchard. Probablement sous l'effet de micro-conflictualités elle éclate entre deux des universités selon un axe géographie physique/géographie humaine : « Les géographes sont partis dans l'université scientifique et médicale sauf les jeunes géographes de géographie économique et sociale qui n'ont pas constitué une UER, pour ne pas avoir de difficultés avec les géologues, et qui se sont rattachés à l'Institut d'études politiques. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.
Le cas de Lyon est aussi caractéristique de l'imbrication entre différences politiques et disciplinaires dans la constitution des nouveaux établissements : « Ce contexte d'incertitudes contribue à attiser les oppositions entre les disciplines dont le poids reste structurant. Séparés par des siècles de gestion cloisonnée et différenciée, les membres des anciennes facultés ne sont pas prompts à envisager des coopérations et souhaitent ménager leurs spécificités, leur identité et leur autonomie. Ainsi, les juristes, un temps engagés dans un projet de coopération avec des unités de sciences pour la constitution d'une université commune, émettent "de très sérieuses réserves" sur le projet au motif qu'ils "souhaitent préserver leur autonomie, et limiter l'ingérence de l'université dans ce qu'ils [considèrent] comme relevant de leur compétence" ? Ces obstacles à la coopération sont enfin renforcés par les oppositions idéologiques que la proximité des événements de mai 1968 contribue à attiser. » AUST Jérôme, « Quand l'université s'ancre au territoire. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009) », *Le Mouvement Social*, n°233, 2010, p. 118-119.

questionnements sur les évolutions institutionnelles en cours, et, sans doute, également de faire rejaillir quelque bénéfice de cette action collective sur leur légitimité balbutiante à l'échelle de l'établissement.

Lors de cette première rencontre du 29 mai 1970, les 35 présidents présents votent des résolutions mêlant préoccupations budgétaires et avis motivés sur des aspects législatifs et règlementaires généraux. Le premier ordre du jour préfigure le mode de fonctionnement routinier de la Conférence des présidents d'université : la pratique préexiste à l'organisation. Dans une liste en six points, ils indiquent leur volonté d'appliquer rapidement la loi d'orientation et de préciser les nouvelles structures, à la fois sur des aspects globaux ou plus particuliers (statut des UER médicales, création d'instituts pédagogiques régionaux) – le processus de dissolution de l'ordre ancien semble un peu long à leur goût – ainsi que des revendications en termes « d'équipement et d'affectation de personnels administratifs ». La réunion du 15 octobre poursuit cette orientation générale en évoquant le budget 1971 et les conditions de la rentrée, deux des thématiques qui deviendront récurrentes dans les réunions de la Conférence. Autrement dit, dans le déroulement pratique de ces premières rencontres, caractérisées par l'horizontalité de leurs échanges, les nouveaux présidents insistent sur leurs difficultés concrètes, sur des aspects statutaires et budgétaires dans un dialogue avec le ministère perçu comme l'interlocuteur unique : ils ne font que reproduire le mode de relation des anciens doyens avec la tutelle, de retraduire dans la pratique la persistance d'un espace d'accommodements et de discussion propre à un mode de fonctionnement très centralisé[1], de microgestion par le ministère et les instances disciplinaires de l'enseignement supérieur. Les raisons d'être de la CPU semblent déjà en place.

Cette initiative présidentielle tend à se structurer et à perdurer. Les réunions se succèdent, après le 29 mai 1970, viennent donc le 26 juin, puis le 15 octobre. De nouveaux présidents parisiens se joignent aux anciens et prennent part aux débats[2]. Le groupe se dote d'un comité permanent de 10 présidents dont la majorité aura des responsabilités dans la CPU

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités française, op.cit., p.* 50

[2] Tel est le cas de Michel Alliot, premier président de Paris 7, l'ancien directeur de cabinet d'Edgar Faure devient l'une des figures de la Conférence naissante : « le principal animateur de ces rencontres qui ne concernaient que quelques-uns des présidents c'était Michel Alliot, que je connaissais parce qu'il avait joué un rôle dans la foulée du Colloque de Caen », *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017. Louis Lareng ne fait que corroborer cette assertion lorsqu'en 1973, las des responsabilités il émet le désir de « laisser la place » dans les organes dirigeants de la CPU, il évoque le rôle éminent que Michel Alliot, Michel Devèze et lui ont joué dans « l'origine de cette association qui a formé cette Conférence des présidents. » *PV de la séance de la CPU du 19 septembre 1973*, p. 9 AN 20060489/4.

naissante[1], puis d'un bureau déjà en forme de triumvirat composé de Michel Devèze, d'Alfonse Dupront et de Louis Lareng, deux présidents provinciaux et un Parisien[2]. Ses réunions sont systématiquement suivies d'un relais médiatique qui n'est pas sans attirer l'attention du ministre[3]. Cette publicisation est sans doute un ressort pour peser sur les décisions ministérielles mais également un moyen de se faire connaître pour les premiers présidents et de renforcer leur institutionnalisation fragile par le biais de la reconnaissance extérieure. Le champ de ses revendications s'étend à de nouveaux aspects comme le développement des relations internationales des établissements et évidemment l'affirmation de leur propre autonomie[4]. Enfin, les présidents veulent routiniser leurs réunions dans un cadre plus institutionnel : ils demandent lors de leur rencontre du 15 octobre 1970 la création d'une « Association des présidents d'université[5]. » Il s'agirait ainsi de se doter d'un outil permanent qui serve d'abord de lieu de discussions entre présidents puis dans un second temps entre les chefs d'établissement et le ministère. Dans l'esprit de Michel Devèze cette organisation, proche de l'*University Grants Committee* britannique, pourrait, comme projection dans le champ du pouvoir universitaire du principe d'autonomie des nouvelles universités s'affirmer comme une conférence à la large indépendance, capable d'« être entendue par les différents ministres et par les commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat[6]. » Le projet de CPU est en gestation chez les présidents qui souhaitent constituer tout d'abord un lieu d'échange entre eux pour partager entre nouveaux pairs leurs difficultés, et une organisation leur permettant collectivement d'être informés et pourquoi pas de peser (dans un sens réformateur, conservateur ou contestataire) sur la politique ministérielle dans le cadre d'un mode de gestion encore largement en rapport avec les décisions prises à cette échelle. Cependant la tutelle ministérielle voit-elle d'un bon œil la constitution de ce groupe qui pourrait contrarier l'ordre institutionnel représentatif construit par la loi Faure ?

---

[1] Sur les 10 noms conservés, Michel Devèze, Pierre Deyon, Jean-Louis Quermonne et Louis Lareng seront membre de la première commission permanente de la CPU. Marcel Azzaro sera président de l'université de Nice entre novembre 1979 et avril 1989. Cf. *Compte-rendu de l'Assemblée du 19 mai 1970*, AN 19940159/11-14.

[2] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, art. cit., p. 69

[3] Ainsi *Le Monde* rend compte des deux premières séances, dans ce contexte de forte publicisation des enjeux universitaires. Michel Devèze, dont les sympathies politiques n'étaient pas proches de celles du ministre confirme cette inquiétude : « le ministère de l'Éducation nationale, dirigé alors par M. Guichard, s'inquiéta, d'autant que les réunions de présidents n'hésitaient pas à faire appel aux journalistes. » WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 69.

[4] Cf. GAUSSEN Frédéric, « Les présidents des universités veulent affirmer leur autonomie », *Le Monde*, 17 octobre 1970.

[5] Cf. *Lettre de Michel Devèze aux présidents d'Assemblées Constitutives*, 28 septembre 1970, AN 19940159/11-14.

[6] WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 69.

2.2.2. La CPU : une échappatoire à un casse-tête ministériel

La mise en place de l'ordre institutionnel pensé par le législateur en 1968 ne va pas sans poser de nombreux problèmes concrets au ministère. Ceux soulevés à l'échelle des établissements sont déjà légion : constitution des nouveaux EPCSC et dissolution des anciennes facultés, éclatement des universités parisiennes[1], mise en place des centres universitaires expérimentaux de Vincennes et de Dauphine, contestations par les mouvements gauchistes de la participation aux instances[2], le tout décuplé en raison de l'intense médiatisation post 1968 de tous les enjeux universitaires – là où auparavant ils restaient cantonnés au champ universitaire et au champ du pouvoir, ils deviennent en effet un problème public d'importance générale et nationale[3].

Or les choses ne s'arrêtent pas là. L'architecture générale pensée par la loi Faure prévoit une organisation de la participation similaire à *toutes* les échelles de pouvoir. Il faut donc travailler à définir qui seront dorénavant les nouveaux interlocuteurs universitaires légitimes de l'administration en lieu et place des structures de représentation mandarinale. Des Conseils régionaux de l'enseignement Supérieur et de la recherche (CRESER) sont prévus dans la logique de la régionalisation de l'État entreprise par le pouvoir gaulliste en réponse à Mai-juin 1968[4] ; à l'échelle nationale, un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) aux larges prérogatives consultatives est institué par l'article 9 de la loi, même si son importance initiale, de quasi états-généraux permanents dans la logique d'Edgar Faure, est quelque peu minorée[5]. Preuve en est, alors que dans la première mouture de la loi le CNESER

---

[1] Pour de plus amples développements sur cette question cf. BOURILLON Florence, MARANTZ Éléonore, MÉCHINE Stéphanie et VADELORGE Loïc (dir.), *De l'Université de Paris aux universités parisiennes*, Rennes, PUR, 2016, 353 p.

[2] Cf. Supra.

[3] Sans doute est-ce là le produit de l'attention médiatique conjoncturelle que l'enseignement supérieur a générée après 1968, mais on peut également faire l'hypothèse d'une origine structurelle : l'extension du domaine de l'expérience et du secteur professionnel de l'enseignement supérieur qui a produit un attrait sur le phénomène et un élargissement du lectorat possible sur ces questions. Cette tendance sert grandement l'historien pour les années 1970, mais il crée également un effet de source à prendre en compte : moins d'articles dans les années 1980-1990 (en raison de la routinisation de cette nouvelle expérience, de l'accroissement de la distance avec 1968), des biographies moins signifiantes n'induisent pas une insignifiance des évènements, simplement leur traitement médiatique diffère.

[4] Vieux serpent de mer des années 1970, ces CRESER ne verront jamais le jour même si la nécessité de rendre plus cohérente la carte universitaire sera maintes fois exprimée par la suite. Cf. PROST Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. « l'Univers historique », 2013, p. 181.

[5] Il doit partager la légitimité avec la toute nouvelle CPU : « Des "états généraux" imaginés par M. Edgar Faure, on est revenu à la conception classique du droit public français, comme l'a d'ailleurs souhaité le Conseil d'État. Celui-ci, dans un avis rendu à la demande du ministre de l'Éducation nationale, a indiqué que "le conseil national n'est pas l'organe délibérant d'une collectivité autonome, mais une assemblée administrative... chargée de participer

élisait son propre président, ce qui faisait de ce président du conseil « un personnage considérable » face au ministre, la version définitive du texte restreint sa force politique en faisant du ministre le président en titre du CNESER[1]. « La nouvelle carte universitaire commenç[ant] à prendre forme » à grande échelle avec la création des nouveaux établissements[2], l'application de la loi progresse donc par la base en ce début d'année 1970. Les dispositions légales de représentativité et de participation à plus petite échelle, l'échelle nationale, commencent ainsi à devenir plus urgentes à mettre en œuvre, ce qui place rapidement le ministère dans un certain embarras.

Le 16 février 1970, une première note de la direction des enseignements supérieurs à destination du directeur de cabinet du ministre se penche avec attention sur le problème du périmètre des missions et des élus au CNESER. Le texte dans son ensemble montre que la conception de la nouvelle assemblée reflète la tension entre deux logiques de représentativité et donc deux modes de structuration de l'enseignement supérieur français. Fondamentalement, le CNESER est pensé comme « l'organe "fédéral" des universités et établissements relevant de l'Éducation nationale », se situant dans le sillage de la loi Faure comme décalque national de la volonté de créer des établissements autonomes[3]. Dans une logique « d'efficacité », la direction des enseignements supérieurs souhaite limiter la taille du nouvel organisme et surtout éviter à tout prix « les risques de politisation » en résumant la cellule électorale de base, si ce n'est à l'établissement du moins à celle de la région universitaire[4]. Ceci posé par souci de représentativité (avec en filigrane l'idée de contrebalancer par un organe national la force des syndicats), la direction doit aussi prendre en compte la représentation de toutes les catégories statutaires qui fréquentent les universités (étudiants, personnels, enseignants) et la présence au sein du CNESER d'au moins un tiers de personnalités extérieures. Il s'agit de faire du Conseil National la chambre incarnant l'Université française dans toute la diversité de ses corps constitués, une assemblée plus large dont la légitimité serait incontestable[5]. Ce fort ancrage

---

à certaines études et à la préparation de certaines décisions gouvernementales". » GIROD DE L'AIN Bertrand, « Les universités seront représentées », *Le Monde*, 27 janvier 1971.

[1] Cf. PROST Antoine, *Du changement dans l'école*, *op.cit.*, p. 181.

[2] Cf. *Note de la DES à l'attention de M. Giraud, directeur de cabinet d'Olivier Guichard*, 16 février 1970, AN 19810110/1-2.

[3] *Arch.cit*., p. 1 Dans une forme de pyramide à degrés, il s'agit de faire du CNESER le décalque des conseils d'université à l'échelle nationale, ces derniers étant l'émanation des Conseils d'UER.

[4] « Il convient de souligner que les risques de politisation croissent proportionnellement à la dimension de la circonscription électorale », *arch.cit*., p. 3 Cette peur de la politisation, *i.e*. de l'influence de la gauche participationniste dans les nouvelles instances universitaires (PS et PCF) est une antienne de la représentation qu'a le ministère des conseils aux lendemains de Mai-juin 1968.

[5] *Arch.cit*., p. 2.

catégoriel, national et centralisé qui tend à accroître le nombre des membres du conseil entre en conflit direct avec la logique d'établissements, qui elle pourrait en un sens se satisfaire d'un délégué par structure élémentaire[1].

Au bout du compte, si le mode de fonctionnement du nouvel organisme est vite acté – il prend le rôle de « coordination et d'harmonisation » mais pas réellement de décision, celle-ci demeurant le monopole du ministre et du pouvoir politique[2] – la nature et les modalités pratiques de sa représentativité restent, elles, longtemps dans la plus grande imprécision. Dans la note du 16 février, la direction des Enseignements supérieurs envisage la composition du CNESER sur une base régionale qui comprendrait entre 120 et 296 membres ; dans une autre note, elle propose une simulation plus complexe et, selon les règles de représentativité adoptées, l'assemblée pourrait compter de 113 à 690 membres. Cette difficulté à arbitrer la composition de cet organisme, entre logique d'établissement et logique catégorielle nationale, commence à devenir extrêmement gênante fin 1970 alors que la quasi-totalité des nouveaux établissements sont définis ; « la mise au point de ce texte » apparaît ainsi comme « *très urgente* » aux yeux du cabinet[3].

Or, dans le même temps, la Conférence des Présidents d'assemblées constitutives qui commence à se réunir en parallèle attire l'attention de ses interlocuteurs ministériels. Dans des notes manuscrites, Jean Sirinelli en donne une première appréciation positive. S'il déplore une « tendance très nette encore à se tourner – hargneusement – vers l'administration pour réclamer de nouveaux moyens ou se plaindre », et en cela la poursuite d'une logique très verticale et centralisée dans une forme d'habitus propre à d'anciens doyens devenus présidents[4], il décrit surtout « un spectacle d'hommes engagés volontairement dans des actions qui vont finalement dans le même sens que les [siennes] » et partage leur idée « d'asseoir l'autorité des présidents[5]. » Cette appréciation est au cœur de la complicité conflictuelle qui caractérise le fonctionnement de la CPU. Sans doute les présidents peuvent-ils constituer un relai institutionnel pour la politique ministérielle, mais leur consultation amène également à une part de doléance collective et de contestation. Au final, il semble se nouer dans les premières

[1] En fait les choses se déroulent de la manière avec laquelle Christine Musselin a pu les décrire : « les universités » qui s'épanouissent à l'échelle locale restent « sous la tutelle des disciplines » et de leur mode de régulation national. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 53-59.
[2] On reste donc bien dans le cadre rassurant de « l'assemblée administrative » présidée et convoquée à la diligence du ministre. Cf. GIROD DE L'AIN Bertrand, « Les universités seront représentées », *Le Monde*, 27 janvier 1971
[3] *Note de Roger Grégoire à Pierre Trincal*, 22 octobre 1970 AN 19810110/1-2.
[4] Comme développé dans les premières pages de ce chapitre.
[5] *Notes manuscrites de Jean Sirinelli*, AN 19940159/11-14.

réunions avec le ministère, et notamment avec Roger Grégoire, conseiller d'État présent au colloque de Caen en 1966 et membre du cabinet d'Olivier Guichard, une forme d'affinité élective déjà expérimentée en amont[1].

Une telle appréciation et un tel rapprochement ne sont que le produit d'une histoire à la fois récente et plus lointaine. Tout d'abord, la raison en est peut-être à chercher dans une forme de perpétuation du mode de fonctionnement qui préexistait à 1968. Il est clair qu'aux côtés du CNESER devenant au fur et à mesure des études sur sa composition plus syndical, plus représentatif de la diversité des corps et non des établissements, la Conférence des présidents apparaît comme un cadre plus traditionnel de dialogue. Si la chambre haute est nouvelle car fondée sur son incarnation des établissements autonomes, du point du vue du ministère elle ne fait que prolonger, dans le cadre fondé par la loi Faure, un mode de dialogue mandarinal et décanal fondé sur l'ordre des disciplines, une forme de commune intelligence entre gens de bonne compagnie, qui s'incarnait jusqu'alors dans les Conférences de doyens (organisations nationales de tous les doyens de facultés d'un même ordre)[2] ou dans le Conseil de l'Enseignement supérieur (CES) par exemple. Crée par la loi n° 1946-1084 du 18 mai 1946, ce conseil était l'un des cinq conseils constitutifs du Conseil supérieur de l'Éducation nationale. À l'image de Comité consultatif des universités il était à la fois nommé et élu, réunissant 4 membres de droit (le directeur des enseignements supérieurs, le directeur de l'enseignement technique, le directeur du CNRS et le recteur de Paris), 14 membres nommés par le ministre et 35 membres élus sur la base de la représentation des professeurs selon des modalités très rigides et peu adaptées aux transformations du corps enseignant[3]. Sa Section permanente, nommée par le ministre, en était l'organe le plus réuni et consulté. Sans entrer dans le détail de sa composition, ce CES reflétait dans sa constitution la logique centralisatrice de l'ordre mandarino-corporatiste qui prévalait avant 1968 (les représentants syndicaux ou d'étudiants du

[1] « Si M. Grégoire était encore vivant c'est lui qui vous donnerait la réponse. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017. D'ailleurs, c'est ce même Roger Grégoire qui est rapporteur du décret portant création d'une CPU en séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971. Cf. *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2. Il semble jouer un rôle de premier plan au sein du cabinet sur ces questions ; pour Michel Devèze, André Casadevall, adjoint de Jean Sirinelli à la DGES porte le même intérêt. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, art.cit., p. 69.

[2] Lors de cette même séance du 26 janvier M. Rouard y fait allusion en rappelant « que les doyens des facultés des sciences avaient créé une assemblée des doyens dont l'influence était bénéfique, mais qui était un organisme parallèle. » Cf. *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2. La continuité avec ces instances est évidente pour les acteurs comme pour Michel Devèze. Cf. supra.

[3] Pour ne donner qu'un exemple de la précision de ces nominations dans l'optique d'incarner, de façon rigide, l'ensemble des corps universitaires : « un délégué du Conservatoire des arts et métiers, élu par le directeur, le sous-directeur et les professeurs du dit conservatoire et choisi parmi eux. » Loi ° 1946-1064 du 18 mai 1946, art. 14.

conseil sont eux-mêmes nommés par le ministre), et incarnait à merveille l'idée d'une Université nationale où la légitimité émane essentiellement du statut et de la discipline. Il s'inscrivait dans l'esprit centralisé et dans la configuration universitaire qui prévalait avant 1968. En un sens, la Conférence des présidents d'assemblées constitutives s'inscrit dans ce sillon. Certes elle est élue et non nommée, mais elle permet une perpétuation du dialogue entre la haute administration ministérielle et une certaine élite universitaire en position de pouvoir dans le champ qui, après Mai-juin 1968 et la loi Faure, est davantage incarnée par les présidents. Au monde des notables disciplinaires semble se superposer celui des notables présidents.

C'est de cette forme d'adaptation aux institutions nouvelles que provient une solution concrète aux difficultés causées par la composition du CNESER. Selon Frédéric Gaussen du journal *Le Monde*, elle émane d'une proposition des présidents présentée au ministre Olivier Guichard le lundi 21 décembre 1970, de constituer donc aux côtés du CNESER une organisation spécifique aux présidents d'universités[1]. Ce dernier la reprend à son compte et le 26 janvier 1971, elle est présentée au Conseil de l'Enseignement supérieur. Pour sortir de l'impasse, elle emprunte la voie d'une forme de « bicamérisme » officiellement déniée[2], qui, tout en permettant au ministère de résoudre la quadrature du cercle de la composition du CNESER, rend également pérenne la Conférence des présidents conformément aux revendications de ces derniers[3]. Finalement, la difficulté majeure résidait dans le fait d'incarner dans une seule chambre deux logiques contradictoires : celle de la représentation de corps professionnels structurés à l'échelle nationale (par le Conseil Consultatif des Universités pour les enseignants, les syndicats, les concours pour d'autres…) et celle de la représentation des nouvelles universités autonomes clés de voute de l'ordre institué par la loi Faure. La porte de sortie proposée par les présidents est la création de deux assemblées, une « chambre haute et une chambre basse ». À la première, uniquement composée des présidents d'université revient la responsabilité d'incarner les 75 établissements encore en cours de constitution. À l'autre, composée finalement de 90 membres seulement, élus sur des listes nationales et non régionales, la diversité des « catégories de personnel[4]. ». Cette issue, si elle satisfait l'acteur ministériel, est également une forme de consécration pour les présidents qui, collectivement par une forme de

[1] « Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche prévu par la loi aura-t-il deux "chambres", l'une comprenant des universitaires et des étudiants élus et l'autre groupant les présidents des universités ? Cette idée a été présentée par les présidents d'assemblées constitutives à M. Guichard lors de l'audience qu'il leur a accordée lundi. » cf. GAUSSEN Frédéric, « Assemblée unique ou bicamérisme ? », *Le Monde*, 25 décembre 1970.
[2] Seul le CNESER demeure l'organe consultatif reconnu par la loi, la CPU garde statutairement un rang inférieur, du moins de 1971 à 1984.
[3] Cf. *Lettre de Michel Devèze aux présidents d'Assemblées Constitutives*, 28 septembre 1970, AN 19940159/11-14.
[4] Cf. GAUSSEN Frédéric, « Assemblée unique ou bicamérisme ? », *Le Monde*, 25 décembre 1970.

lutte d'affirmation de leur organisation et de leur légitimité, sont parvenus à s'institutionnaliser dans le cadre de cette refonte des interlocuteurs ministériels induite par la loi Faure. Mais, et là sans doute se prolongent un peu les silences de l'histoire, il s'est vraisemblablement avéré difficile pour le ministère de voir se constituer, à ses côtés et dans l'autonomie intégrale qu'aurait pu leur donner la loi de 1901, une association des présidents d'universités. Dans ce cadre, elle aurait pu incarner seule ou via son éventuel président une instance concurrençant l'autorité du nouveau CNESER[1], voire l'autorité ministérielle[2]. De l'autre côté, il est apparu aux présidents plus sage de rester dans la légalité du décret, d'une représentativité co-garantie par le ministère, que de tenter l'aventure au grand large de l'autonomie et de l'associatif. Mais en même temps, on peut s'interroger sur la marge d'autonomie dont ils auraient disposé face à une décision ministérielle[3]. La verticalité de l'État demeure en tous cas, dans ce cadre, le référent central de socialisation professionnelle et un pôle puissant d'attraction, même pour des présidents d'établissements autonomes. Plus prosaïquement, la proximité avec le ministère est perçue comme un moyen pour les présidents « d'être informés rapidement de tous les projets importants[4] », de perpétuer la double légitimité qui caractérisait leurs ancêtres et référents doyens[5].

Toutefois, cette solution est amendée par le Conseil de l'Enseignement supérieur lors d'une de ses ultimes réunions le 26 janvier 1971[6], alors qu'il examine les décrets constitutifs de la Conférence permanente des Présidents d'Université et du CNESER, les organismes qui en un sens s'apprêtent à lui succéder[7]. Si le Conseil valide le principe de la création de la Conférence, il se refuse à un « bicamérisme » qui placerait sur un pied d'égalité les deux nouvelles instances représentatives – sans doute de peur de voir la nouvelle incarnation des établissements éclipser le Conseil National pensé par le législateur et beaucoup plus lié à la fois

[1] Ce que M. Flacelière lors de la séance du CES du 16 janvier 1971 semblait redouter, preuve de certaines réticences à l'émergence de la CPU : en effet « il craint qu'elle ait plus d'autorité que le Conseil National ». Cf. *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2.

[2] Le ministre Olivier Guichard fait allusion à cet objectif dans son discours lors de la première séance de la CPU le 25 mai 1971 : « que vous vous réunissiez pour confronter vos aspirations et vos problèmes répond à un besoin évident : il eût été fâcheux que ce besoin ne soit pas officiellement reconnu et que l'opinion publique assimile vos délibérations à celles d'un organisme corporatif, voire même d'un groupe de pression. » *PV de la séance d'installation de la CPU*, 25 mai 1971, p. 3 AN 20060235/2.

[3] Ce qui corrobore à nouveau les constats de Christine Musselin sur la persistance de logiques centralisés dans la « configuration universitaire » post 1968 : pour une organisation, il n'est de meilleur aloi que de se trouver proche du centre, sous la cape de l'État.

[4] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n°4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 69.

[5] Cf. CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*" », art.cit., p. 295

[6] L'organe à l'image des doyens et des facultés, survit quelques temps à la mesure de la période de transition qui s'amorce en 1968.

[7] Cf. *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2.

à la représentation des différents corps et à un ordre syndical puissant qu'il ne s'agit pas de heurter trop brusquement[1]. La création de la nouvelle conférence ne se fait donc pas sans réticences du Conseil de l'Enseignement supérieur : certains comme M. Flacelière craignant une perte d'autorité du CNESER, d'autres comme M. Barrère ou M. de Laubadère préférant une organisation plus informelle que le ministre ne soit pas « obligé de consulter[2]. » Seul le CNESER garde le monopole de la représentativité par l'onction de la loi au prix d'un fonctionnement seulement possible sous la présidence ministérielle. La CPU (qui perd son deuxième « p » dans le courant des débats) aurait pour elle la force de l'hybridation incarnant une zone grise entre autonomie de réunion et de proposition, elle peut être « libre de fixer ses conditions de travail » et un fonctionnement ordinaire comme « organe consultatif[3]. » Les avantages de l'association sans les risques de la totale indépendance, voilà une formule de compromis qui sied à merveille à une organisation dont la tutelle cherche à circonscrire les éventuelles marges de manœuvre, dans un mouvement plus large de redéfinition à la baisse de l'autonomie définie par la loi Faure[4].

Les questions de fond n'apparaissent pas réglées. Quelle est la place de la CPU ? À quel moment doit-elle être consultée ? Les présidents d'universités peuvent-ils se présenter au CNESER (question qui n'a rien d'anodin car elle dissimule l'idée d'une incompatibilité entre les deux chambres et donc de l'acceptation tacite d'un ordre bicaméral) ?[5] L'imprécision qui demeure dans cette période est la marque de ce cadre résolument coutumier qui caractérise les premiers temps de son fonctionnement selon René Rémond[6]. La Conférence est à la fois une organisation dépositaire d'un intérêt collectif construit dans le cadre d'une association corporative et une chambre représentative, organe consultatif dans laquelle se dessine la

[1] Cette tendance à la politisation du CNESER est largement anticipée par Bertrand Girod de l'Ain : « composé de personnes élues sur des listes nationales, le futur conseil ne peut prétendre sérieusement représenter les universités. En fait, il représentera surtout les différents syndicats d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants, etc. (ce qui est déjà le cas du conseil de l'enseignement général et technique), puisque les listes nationales de candidats seront surtout préparées par eux. » Cf. GIROD DE L'AIN Bertrand, « Les universités seront représentées », *Le Monde*, 27 janvier 1971.
On reviendra sur les questions syndicales notamment en chapitres 6 et 8 et 9.
[2] Cf. *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, arch.cit.
[3] *Idem*.
[4] Le chapitre 5 permettra de revenir sur ces enjeux.
[5] Ce débat soulevé dès la réunion du CES du 26 janvier a aussi des répercutions au sein de la CPU, certains souhaitant la représentation des présidents dans le nouveau conseil. Ainsi dans son billet de félicitation adressé à René Rémond, Jean-Louis Quermonne fait état de débats internes sur la question de la participation au CNESER. « La question se pose en effet de savoir si quelques-uns d'entre nous se porteront candidat au Conseil National ? C'est la thèse soutenue par Alliot qui ne manque pas d'arguments. Personnellement, il me semble préférable d'agir dans le cadre de la Conférence des présidents pour laisser à la base la représentation à laquelle elle a droit au Conseil National et pour éviter les surenchères. Si toutefois, l'argumentation d'Alliot l'emportait, il conviendrait d'éviter que notre présence au sein du Conseil National s'effectue en ordre dispersé et la vôtre me paraîtrait fort opportune. » *Mot de félicitations de Jean-Louis Quermonne à René Rémond*, février 1971, BNF NAF 28390-4.
[6] Cf. RÉMOND René, « Introduction », *Cahiers de l'INAS*, 1975, p.5 AN 20060489/1.

pluralité des établissements nouveaux. Elle est la mise en interdépendance d'un produit d'une lutte collective d'affirmation et de légitimation et d'un interlocuteur que le ministère s'est taillé à sa main. Le décret du 24 février 1971 est le résultat de cette intime association, « la loi l'avait omise, l'expérience l'a révélée[1]. »

Alors qu'ils entrent dans la salle de réunion en ce 25 mai 1971, les présidents d'université sont-ils conscients de la part de continuité et de rupture avec l'ordre universitaire ancien qu'initie la première réunion de la Conférence ? Sans doute que ceux qui ont déjà été impliqués dans des fonctions ministérielles et/ou dans les réunions de présidents d'assemblées constitutives sont plus au fait de cette histoire administrative et nationale, sans doute que d'autres y assistent en simples spectateurs, actant dès la première scène de la pièce les usages sociaux différenciés d'une séance de la Conférence des présidents d'université.

D'une certaine manière la Conférence des présidents s'insère à la charnière d'une double histoire et d'une double temporalité qui se synchronise dans son processus de création[2]. Elle est à la fois le produit de facteurs structurels ayant trait à la « configuration universitaire » qui entremêle le « type de gouvernement développé par les établissements, le style de pilotage adopté par la tutelle et les modes de régulation internes des disciplines » et à l'organisation du gouvernement à distance de l'État en France[3]. Elle est aussi la résultante d'accommodements de ces logiques avec les évolutions que précipite le mouvement de Mai-juin 1968. La juxtaposition de ces deux ordres, dont l'hybridation conduit à la création de la CPU, est une forme d'illustration de la permanence de l'habitus des acteurs engagés dans différents secteurs du champ qui tend à perpétuer un ordre centralisé comme forme de *doxa*. Ainsi pris dans cette règle du jeu fondamentale, les effets de 1968 finissent par être digérés et conduisent à la création d'une structure nationale, légitimée par le ministère, pour représenter les établissements.

Chose remarquable dans la mise en récit de ce processus génétique, on retrouve déjà des éléments clés qui seront développés dans le travail qui suit : l'âpre lutte pour la représentativité de l'organisation, les modes de socialisation générationnelle, leurs constitutions et l'impact de

[1] Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit., p.* 439.
[2] « Une crise régionale peut s'étendre à d'autres régions de l'espace social et se transformer ainsi en une crise générale, un *évènement historique*, lorsque par l'effet *d'accélération* qu'elle produit, elle a le pouvoir de faire coïncider des évènements qui, étant donné le tempo différent que chaque champ doit à son autonomie relative, devaient normalement s'ouvrir ou se clore en ordre dispersé ou, si l'on veut, se succéder sans s'organiser nécessairement en une série causale unifiée, telle que celle que suggère après coup, à la faveur de l'illusion rétrospective, la chronologie de l'historien. » BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 226.
[3] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 170-171.

leur différenciation, la participation à la définition de politiques publiques et le rapport étroit avec le ministère qui tissent les fils nombreux d'une interdépendance qui contrarie un horizon affiché d'autonomie. Sur le plan méthodologique, dans cette association de temporalités diverses, se dessinent les contours d'une histoire associant la longue durée des logiques structurelles et la façon dont elles précipitent dans le temps court du conjoncturel. On aperçoit également dès les premières réunions des présidents d'assemblées constitutives une forme d'organisation (comité permanent et bureau en triumvirat), des principes de division structurants (disciplinaire mais surtout l'opposition Paris/province, et des lieux (les bureaux de la rue de l'École de médecine) qui seront très familiers à la suite de l'enquête. En somme, l'organisation s'inscrit dans un sentier qui lui préexiste en partie, qui est remodelé par 1968 et qui devient le cadre général d'organisation et de fonctionnement de la CPU – mais également le cadre de discussion dans lequel se feront ses transformations[1].

Entre structure et conjoncture réfléchir aux origines, sans s'enfermer dans une quête vaine de la régression infinie, permet ainsi de décentrer le regard des aspects internes de l'objet en l'inscrivant d'entrée dans le processus d'association d'écologies qui constitue une de ces caractéristiques[2].

[1] Pour reprendre l'analyse de Kathleen Thelen : « De façon à apprécier pleinement l'importance causale du passé, nous devons compléter les analyses en termes de *path dependence* et les modèles d'équilibre ponctué avec des outils conceptuels qui puissent saisir la logique de l'évolution et du changement institutionnel. » THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art.cit., p. 18.

[2] « The locations of an ecology (*e.g.,* tasks in the professional ecology) are not preexisting positions except in a sense too abstract to be relevant to social theory. It is the process of constructing the relations between actors and locations that in fact constitutes and delimits both actors and locations. Analytically and empirically, the relational process is prior. » ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 248.

Partie 1

Structurations

La Conférence des présidents d'université comme interface

> « Peu à peu, la cour prit le caractère d'un organisme de prévoyance pour la noblesse et d'un instrument de domination pour le roi[1] »

L'analyse de l'objet curial développée par Norbert Elias peut sembler *a priori* éloignée d'une organisation élue et qui se place dans une relation non pas avec un monarque de droit divin mais avec un ministre nommé à son poste par un pouvoir tout aussi élu. Pourtant le cadre et la méthode d'analyse qu'il développe est éclairant même pour la Conférence des présidents d'université. Une structure aussi étonnante que la cour est le fruit d'une double dépendance : celle du roi qui assoit son pouvoir de façon rapprochée sur un ordre remuant, contestataire comme durant la Fronde et à la forte légitimité extérieure ; celle de la noblesse qui trouve dans le rapprochement avec le roi et les fonctions de cour des subsides à son déclassement économique. Ce double mécanisme se retrouve d'une certaine manière au sein de la Conférence. D'un autre côté, il permet d'inscrire un objet comme la CPU dans cette forme de logique relationnelle, de resituer sa position d'interface. Elle est un espace concret de mise en contact entre ministère et présidents et même dans une certaine mesure de mise en interdépendance des deux. Il permet tout simplement de comprendre pourquoi donc ses acteurs assistent régulièrement aux séance[2].

Si, et avec tous les excès et approximations que ce genre d'analogies peut causer, le ministre en majesté convoque en CPU les barons des divers fiefs universitaires de son royaume, en cherchant à circonscrire ainsi par le rappel de son autorité l'autonomie de la légitimité présidentielle[3], il n'efface jamais l'innovation que représente la CPU en reconnaissant la renaissance des universités « par rapport à l'univers administratif » facultaire[4]. En tant qu'organisation rassemblant des présidents *élus*, légitimés par le sacre électoral de la communauté universitaire au sens large et non par le seul adoubement ministériel ou la seule affiliation mandarinale, la CPU est singulière dans le champ du pouvoir universitaire tel qu'il se présente lors de sa première réunion le 25 mai 1971. Une nouveauté certes mais qui n'est pas dénuée d'une histoire comme on l'a vu précédemment, de multiples filiations qui replace sa formation dans une évolution d'un temps plus long dans laquelle s'immisce la flexure de Mai-juin 1968.

---

[1] ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 1985 (1969), p. 189.
[2] D'emblée il s'agit de ne pas s'enfermer dans une logique trop « internaliste » de l'objet CPU et de l'inscrire dans le jeu des relations dans lequel il s'insère. Autrement dit, « l'état de choses est une connexion d'objets […] et il fait partie de l'essence d'une chose d'être l'élément constitutif d'un état de choses. » WITTGENSTEIN Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1993 (1922), p. 34.
[3] Le terme « baron » a été ainsi employé pour qualifier certains présidents iconiques de la CPU par un des hauts-fonctionnaires les ayant assidument fréquentés durant sa carrière. *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
[4] *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.

En tant que telle, cette originalité apparente génère un triple questionnement qui vise à la fois à comprendre les logiques internes de structuration de la Conférence et les dimensions fondamentales de sa relation avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Comment dans l'équilibre délicat de ses fracturations internes se structure la CPU comme organisation ? En tant qu'interface quelles fonctions en termes de légitimation peut remplir la Conférence dans une forme de double jeu de sa représentativité (du côté des représentants des établissements ou de la haute administration) ? En quoi peut-elle agir comme une forme d'espace de sélection, de repérage et de qualification dans le cadre d'un mouvement long de professionnalisation d'une fraction du monde académique dans des fonctions administratives ?

Autrement dit, il s'agit dans un vaste premier temps de la réflexion de mettre en situation structurale la Conférence dans le cadre de sa position d'interface tangible entre présidents et ministère, et entre deux échelles de pouvoir, le local de l'établissement et le national du ministère. Bien sûr à l'image de la société de cour décrite par Norbert Elias, que ce soit du côté présidentiel comme du côté ministériel, en interne ou entre les deux, la différenciation et les conflits sont une des caractéristiques du mode de fonctionnement de la CPU. Cependant il n'est pas encore temps ici d'en explorer toutes les aspérités[1], les trois chapitres qui suivent présentent leur cadre, les règles du jeu de ces affrontements et cherchent à proposer un cadre explicatif si ce n'est à leur consensualité du moins à leur acceptation par une grande part des acteurs que la Conférence met en relation.

[1] La Partie II s'en chargera plus précisément.

Chapitre 2 « La part du milieu »

La Conférence des présidents d'université, structures et routines

"I'm looking through you, where did you go
I thought I knew you, what did I know
You don't look different, but you have changed
I'm looking through you
You're not the same"

The Beatles, *I'm looking through you* (1966)

Analyser la CPU c'est analyser en un certain sens une articulation d'évolutions obéissant à des temporalités différentes. En miroir des grilles d'analyse appliquées pour des phénomène de plus longue durée[1], et dans une forme de prise en compte d'un mouvement de dépendance à un sentier dont les principaux aspects ont été déjà dessinés[2], une socio-histoire de la Conférence des présidents d'université doit pouvoir s'appuyer sur l'étude de variations lentes – il n'y a véritablement jamais d'invariant. Elle doit se montrer à l'écoute des permanences structurelles qui servent de cadre général aux mouvements de professionnalisations de la fonction présidentielle et de l'organisation qui seront décrit plus loin. Dans cette fine combinaison de durée de notes, de rythmes, de timbres d'instruments, de silences aussi, qui forme la pièce musicale de l'étude générale, dans ce *râga* savant qui se déploie au fil de l'analyse, il s'agit ainsi de mettre l'accent sur la basse continue – si familière aux oreilles occidentales – ou plutôt à *l'ostinato* harmonique que dégage cette si reconnaissable *tanpura* dans la musique indienne[3]. Dans la persistance têtue de sa note, il donne au morceau d'ensemble l'ossature sur laquelle se greffe la légèreté virtuose d'une virevoltante mélodie. Si ce chapitre et les deux suivants mettent l'accent sur la couche fondamentale du morceau, il ne

[1] Le titre du chapitre fait une allusion sans détour au titre de la première partie du maître ouvrage de Fernand Braudel. Ici comme sur les rives de la Méditerranée : « tout concourt […] à faire surgir une histoire au ralenti, révélatrice de valeurs permanentes. » Cf. BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II,* t.1, Paris, Armand Colin, 1990 (1949), p. 21.

[2] Le premier chapitre a ainsi montré à travers le récit de sa fondation les principaux caractères durables de la CPU, en particulier la relation d'interdépendance qui unit présidents et ministère. Cf. Chapitre 1.

[3] La musique savante indienne par sa proximité avec le langage, par sa structure qui mêle les tons, les rythmes et les temporalités incarne une analogie efficace dans le cadre d'une étude sur la CPU. Cf. MOUTAL Patrick, *Hindusthānī Rāga Saṅgīta. Mécanismes de base de la musique classique du nord de l'Inde*, Rouen, Patrick Moutal, 2012 (1985), 227 p.

faut jamais oublier que dans son écoute, dans toute la dimension relationnelle qui unit les parties entre-elles, toutes les strates sont jouées simultanément.

Il n'est donc pas encore question dans ce chapitre des conflits et luttes qui agitent la CPU mais plutôt du cadre accepté par tous, au moins durant la période d'étude, comme arène aux affrontements mutuels. Comment se met en place, dans l'innovation mais également la continuité avec certains modes de relations antérieurs à la loi Faure entre ministère et notables universitaires, le « sentier » institutionnel dans lequel s'inscrit la Conférence ? Afin de fixer le cadre organisationnel indispensable au reste de l'étude, trois domaines seront analysés en particulier : tout d'abord le régime juridique général de la CPU et ses implications sur la logique représentative qui sous-tend la Conférence ; puis les institutions internes, les différents degrés de la pyramide qui divisent l'ensemble des présidents selon leur implication dans la Conférence, ainsi que le monde des permanents qui en assure la bonne marche ; et enfin la spatialisation ordinaire et extraordinaire de la Conférence, son ancrage dans des lieux dont l'alternance marque le cycle bien réglé de la routine de l'année ordinaire et impriment leur marque au club que forme l'organisation.

Il s'agit ainsi de voir comment la CPU s'institutionnalise dans une position originale et singulière soit en tant qu'objet administratif ni pleinement organisme consultatif reconnu par la loi ni totalement association autonome et indépendante, soit en tant qu'assemblée pensée à l'origine comme discontinue et gagnant néanmoins la force de la continuité par le jeu de son existence pratique. Ce chapitre permet également de mettre en évidence les deux temps majeurs qui caractérisent l'institution et son histoire. Autour de la date pivot de 1994, la CPU tout en maintenant quelques caractères avec la période précédente connaît un mouvement de professionnalisation se manifestant dans ses structures. Il semble que la Conférence connaisse ainsi une évolution proche de la « sédimentation institutionnelle » décrite par Kathleen Thelen, à savoir « la renégociation partielle de quelques éléments d'un ensemble donné d'institutions laissant les autres inchangés[1]. » Le tournant professionnel s'articule en effet avec le maintien d'une grande part des éléments originels de l'institution.

[1] THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n° 7, 2003, p. 30.

1. La quadrature du cercle. Essai de définition d'une organisation indéfinie

Officialisé et consacré par le décret du 24 février 1971, le mouvement de création de la CPU – déjà analysé comme la résultante d'un processus de moyenne durée – ne s'arrête évidemment pas à la publication du texte dans le *Journal Officiel*. Cette dernière ne fait qu'enclencher un nécessaire processus de définition de l'ordre institutionnel interne de la Conférence – *i.e*. son règlement intérieur – qui doit traduire concrètement les lignes directrices tracées par le décret. Dans un autre ordre d'idée, ces premiers temps de la conférence voient également se mettre en place les conditions matérielles d'existence de l'organisation, lui donnant toujours les moyens de fonctionner mais dans le cadre d'une institutionnalisation extrêmement faible.

Quels sont donc ces principes cardinaux ? Comment se stabilisent-ils et surtout comment s'accordent-ils aux principes de représentations qui sous-tendent la Conférence des présidents ?

1.1.L'empire du décret

« La conférence fonctionne donc parfois comme un organe consultatif ; mais elle s'apparente le plus souvent à une association, animée par ses seuls membres[1]. » C'est en ces termes que le ministre Olivier Guichard décrit la toute nouvelle Conférence des présidents d'université au moment de son installation et lance le sentier fonctionnel et institutionnel dans lequel la CPU s'inscrit, une ubiquité structurelle qui traverse déjà le décret constitutionnel de la conférence.

> Décret n°71-147 du 24 février 1971
> Créant une conférence des présidents d'universités.
>
> Le Premier ministre,
> Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale,
> Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur ;
> Vu l'avis du conseil de l'enseignement supérieur en date du 26 janvier 1971 ;
> Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale en date du 29 janvier 1971,
> Décrète
>
> Art. 1er – Il est créé une conférence qui groupe tous les présidents des universités et des établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités et relevant du ministère de l'éducation nationale.

[1] « Allocution de Monsieur le Ministre », *Séance de la CPU du 25 mai 1971*, AN 20060489/2. Le texte complet de l'allocution est reproduit en annexe 6.

Le ministre de l'Éducation nationale en est président de droit. Elle élit chaque année en son sein des vice-présidents.

Art. 2 – La conférence des présidents étudie les questions qui intéressent l'ensemble des universités et établissements définis à l'article 1er. Elle peut présenter au ministre de l'Éducation nationale des vœux et des projets relatifs à ces questions.
En outre, la conférence des présidents est appelée à donner des avis motivés sur les questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Éducation nationale. Lors que ces questions sont inscrites à l'ordre du jour du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'avis de la conférence des présidents est communiqué à ce conseil.

Art. 3 – La conférence des présidents arrête ses méthodes de travail, et notamment les conditions dans lesquelles sont fixés ses ordres du jour et les dates de ses réunions. Celles-ci sont présidées par l'un des vice-présidents.
Toutefois lorsque la conférence des présidents est appelée à donner un avis sur des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Éducation nationale, ce dernier la convoque en session dont il fixe l'ordre du jour.
Dans le cas prévu à l'alinéa précédent, les séances sont présidées par le ministre ou par un représentant qu'il désigne. Chaque question fait l'objet d'un exposé introductif présenté par un rapporteur désigné par le ministre de l'Éducation nationale. La conférence peut soit se prononcer immédiatement, soit charger un ou plusieurs de ses membres d'élaborer le projet d'avis sur lequel elle sera appelée à statuer. L'avis doit être rendu au cours de la session où l'affaire a été inscrite à l'ordre du jour.

Art. 4 – La conférence des présidents siège en formation plénière.
Ses séances ne sont pas publiques.
Elle peut créer en son sein des commissions chargées de préparer ses débats.

Art. 5 – Le ministre de l'Éducation nationale met à la disposition de la conférence des présidents les locaux nécessaires à son fonctionnement. La conférence des présidents peut demander l'aide des services du ministère.

Art. 6 – Lorsque la conférence des présidents siège sur convocation du ministre, le secrétariat des séances est assuré par les services du ministère de l'Éducation nationale. Il est dressé procès-verbal de chacune des séances.

Art. 7 – Le ministre de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.
Fait à Paris, le 24 février 1971

Par le Premier ministre, JACQUES CHABAN-DELMAS	Le ministre de l'Éducation nationale OLIVIER GUICHARD

Le décret fondateur, reproduit ici dans son intégralité[1], articule dans ses 6 articles les cadres organisationnels fondamentaux qui seront ceux de la CPU jusqu'en 2007. Il crée en un sens une organisation singulière située à mi-chemin entre l'organe consultatif composé de représentants élus d'établissements se réunissant selon le bon plaisir du ministre et l'association professionnelle autonome formée d'individus dont la force de proposition relaierait les intérêts

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret n°71-147 du 24 février 1971 créant une conférence des présidents d'universités », *Journal Officiel de la République Française*, 25 février 1971, p. 1897. La version originale signée apparaît en annexe. Cf. Annexe 5.

des établissements créés par la loi Faure. Si la pratique de la Conférence redouble cet effet d'entre-deux, l'acte de baptême de la CPU n'en dénote pas moins déjà quelques-uns des aspects les plus saillants. Les trois premiers articles du décret 71-147 sont ainsi les premiers révélateurs de la cohabitation des deux principes au sein de la toute nouvelle organisation.

	Organe consultatif	**Association**
Type de séance	Séance publique	Séance privée
Présidence de la séance	Le ministre de l'Éducation Nationale ou « un représentant qu'il désigne »	Un vice-président de la CPU
Ordre du jour	Fixé par le ministre	Fixé par le vice-président
Type de travaux	Avis motivés par la Conférence sur des questions présentées par un rapporteur désigné par le ministre	Vœux sur des questions relatives aux universités et EPCSC
Secrétariat de séance	« Assuré par les services du Ministère »	Non défini, en autonomie
Locaux et moyens de fonctionnement	Ministère	Rue de l'École de médecine, Ministère et cotisation des membres

Tableau 5 - La CPU, une organisation entre-deux

Si on décrit sommairement le contenu de ces articles : la Conférence peut être vue à la fois comme cet organisme consultatif dont le président de droit est le ministre mais aussi comme une assemblée autonome qui désigne en son sein des vice-présidents (art. 1). Ces derniers sont susceptibles de convoquer et de présider des réunions (à l'égal du président) dans la mesure où celles-ci n'impliquent pas que la Conférence donne un « avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre » (art. 3). Aussi, ses réunions peuvent-elles revêtir deux formes : tout d'abord celle où la Conférence présente « des vœux et des projets relatifs » aux questions « qui intéressent l'ensemble des universités » et celles où elle donne « des avis motivés » sur des sujets présentés par le ministre. Dans ce dernier cas, elle occupe une forme de fonction probouleumatique[1] en ce sens où son avis est communiqué au CNESER pour mieux éclairer et

[1] La *Boulê,* devenue Conseil des Cinq-cents est composée de 500 citoyens élus à la suite des réformes de l'archonte Clisthène vers 508-507 av.n.è. Elle est chargée, entre autres, dans la démocratie athénienne du Ve siècle av.n.è. de préparer les questions soulevées en séance de l'assemblée des citoyens, *l'ekklesia*. Cette fonction nommée probouleumatique est proche de celle qui échoit à la CPU dans le nouvel ordre institutionnel pensé à la suite de la *stasis* de 1968 par le nomothète Olivier Guichard, dans « partage de souveraineté entre ces deux corps délibérants ». Cf. MOSSÉ Claude, *Les institutions grecques à l'époque classique. Ve-IVe siècle av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2014, p. 69.

préparer sa prise de décision (art. 2). On retrouve ici une manifestation flagrante d'un bicamérisme pourtant officiellement dénié par le législateur[1]. Au-delà du simple lien organique qui unit les deux assemblées, il apparaît dans le texte qu'aux côtés du conseil officiellement reconnu par la loi Faure la Conférence peut elle aussi donner des avis portant sur l'intérêt général des nouveaux établissements. Elle est donc tacitement reconnue comme une représentante légitime de l'ensemble du monde universitaire et dont la compétence ne s'arrête pas aux questions relatives à la petite corporation des présidents, comme celles du montant de leurs primes, de leurs décharges pédagogiques, la possibilité d'un sabbatique aidant leur reconversion. Bien sûr la loi Faure par définition ne lui conférait en rien une telle prérogative représentative[2]. Comme en témoigne René Rémond, si « le CNESSER *(sic.)* était la caisse de résonnance des revendications des catégories », « il ne pouvait prétendre à être le lieu où s'affirme une conscience commune des Universités[3]. » Son monopole brisé par la règle n'aura de cesse d'être ébranlé par la pratique.

Ce singulier entre-deux, autonomie de réunion et direction ministérielle, s'exprime dans le style et le texte lui-même de ce décret qui donne naissance à la CPU – surtout lorsqu'on on le met en parallèle du décret 71-140 du 19 février 1971 relatif au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le décret relatif à la CPU se distingue d'abord de son prédécesseur par sa brièveté – ses 7 articles n'occupent qu'une colonne de *Journal Officiel* là où son homologue du CNESER avec 20 articles en prend plus de quatre[4] – et surtout par la grande autonomie qu'il laisse à la Conférence quant à la définition de ses organes internes. Là où le décret sur la CPU par ses articles généraux et par le flou qu'ils peuvent instaurer ouvre le champ des possibles pour la Conférence[5], le décret sur le CNESER s'évertue à fixer le moindre détail de son fonctionnement quotidien : de sa composition (art. 1 à 7) à sa division interne en section permanente (art.8), commissions spécialisées (art.9) et commission scientifique (art.10) jusqu'aux procédures nécessaires pour poser et inscrire une question à l'ordre du jour en séance (art.12). À la différence de la CPU qui « arrête ses méthodes de travail, et notamment les conditions dans lesquelles sont fixés ses ordres du jour et les dates de ses réunions » (art.3), dans le cas du Conseil National il n'est pas question d'auto-saisine. En tant

[1] Cf. « Prologue-Genèse ». La CPU inscrite dans le flou de la non-reconnaissance légale voit ainsi son rôle s'inscrire dans une paradoxale reconnaissance.
[2] On est ici au cœur d'une des tensions qui animent les premiers temps de l'histoire de la CPU, la lutte pour sa reconnaissance en tant qu'organe officiel représentant les universités et établissements.
[3] Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, p. 439.
[4] Sans doute est-ce là une des manifestations de la dimension plus « officielle » du CNESER.
[5] « Elle peut instaurer en son sein des commissions chargées de préparer ses débats. » (article 4) cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret n°71-147 du 24 février 1971 », *décret cit*.

qu'organe statutaire légalement plus puissant et surtout beaucoup plus syndicalisé, le déroulé de ses débats est placé sous le contrôle étroit du ministère[1]. Cette plus grande marge de manœuvre accordé à la toute nouvelle CPU est allée crescendo surtout si l'on compare la version finale avec une version antérieure en date du 20 janvier 1971 du décret créant la Conférence (avant consultation des différents conseils). La première version, plus longue de deux articles, fixait avec beaucoup plus de précision les modes de fonctionnement de l'organisation : il était par exemple mentionné dans son article premier un nombre précis de vice-présidents (trois en l'occurrence), les motifs pour lesquels la conférence devait être saisie par le ministre (notamment sur les questions des répartitions budgétaires, des statuts, de la coordination entre les établissements, des relations internationales de ces derniers), les modalités pratiques de déroulé des réunions[2]. Paradoxalement, alors que les membres du Conseil de l'Enseignement Supérieur qui discutent le texte du décret sur la CPU en séance le 26 janvier 1971 cherchent en allégeant certains points du décret (notamment les motifs de consultation du ministre) à « renforcer encore davantage la primauté du Conseil National sur la conférence », ils vont à l'inverse lui donner davantage de légitimité à l'égard du CNESER en lui laissant une liberté d'organisation qui renforce son indépendance. Là où le CNESER plus règlementé s'inscrit symboliquement dans un cadre très centralisé, la CPU au fonctionnement plus souple s'affirme dans son caractère représentatif des nouveaux établissements *autonomes*[3].

En un sens, dans la comparaison de ces deux textes se redécouvrent des traces des processus génétiques différenciés des deux chambres : si le CNESER est une création législative étroitement encadrée par le ministère et s'inscrit uniquement dans une logique centralisée et nationale, la CPU est la fille d'un processus plus complexe qui associe à cette création par le haut d'un interlocuteur représentant les nouveaux établissements, des initiatives extra-ministérielles émanant des universités elles-mêmes. Le droit est lui aussi le produit et le témoin d'une histoire.

[1] « Le conseil ainsi que sa section permanente et ses commissions seront présidés par le ministre ou son représentant, et c'est le ministre qui fixera leur ordre du jour. Quant à la marge de réflexion et de proposition du conseil national, elle est singulièrement limitée par une clause qui indique que son " avis doit être émis au cours de la session où l'affaire a été inscrite à l'ordre du jour ". Enfin ses séances ne seront pas publiques. » GIROD DE L'AIN Bertrand, « Les universités seront représentées », *Le Monde*, 27 janvier 1971.

[2] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret créant une conférence permanente des présidents d'universités », 10 janvier 1971, AN 19810110/1-2.

[3] *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2.

Si le texte du décret est relativement transparent sur les modes de fonctionnement de la toute nouvelle CPU, demeure une incertitude sur un terme dont l'usage n'a pas encore été questionné : celui de Conférence.

> « C'est à dire qu'il n'y avait pas de désignation inspirée par la loi Edgar Faure donc est-ce que c'est le ministre lui-même ? Il me semble que dès le départ, lors de cette réunion des présidents d'université où il a annoncé la création de la Conférence des Présidents d'Université, c'est lui ou un des membres de son cabinet, qui ont inventé ce terme… Peut-être a-t-il voulu créer une symétrie par rapport à la Conférence des Recteurs ? Je ne vois que cela. Il fallut ensuite qu'il prenne une dénomination qui ne figure pas déjà dans la loi d'orientation et qui n'engage à rien : "conférence" ça ne confère aucune attribution, "conférence" ça reste consultatif. Je crois que c'est ça. Si Monsieur Grégoire était encore vivant c'est lui qui vous donnerait la réponse »[1]
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Le souhait de Jean-Louis Quermonne ne peut pas être exaucé par la force des choses, et malheureusement les archives ministérielles ne sont pas explicites sur l'origine du terme pour pallier ce silence contraint du témoignage[2]. Toutefois, les suppositions qu'il fait semblent tout en fait en accord avec la position qu'occupe la CPU dans un entre-deux. Le terme « conférence » permet de faire converger les points de vue et retraduit toute la complexité du nouvel organisme. Il fait tout d'abord immanquablement songer au champ des relations internationales, à ces réunions typiques du XIXe siècle où les grandes puissances se retrouvaient pour régler, dans la sérénité d'un entre-soi fondée sur une commune socialisation et sociabilité aristocratique, les problèmes du monde[3]. S'il n'est pas question avec la CPU de régler le sort de l'épopée napoléonienne ou de se partager équitablement le gâteau colonial africain, l'homologie entre la réunion de puissances souveraines et celle d'établissements autonomes par le même jeu métonymique de leurs représentants est remarquable. La CPU se place en ce sens résolument du côté de la force de la nouvelle légitimité présidentielle dont elle n'est que le décalque à l'échelle nationale.

Pour rester plus proche des réalités du champ universitaire, il faut suivre l'intuition de Jean-Louis Quermonne son premier 1er vice-président, le terme « conférence » n'est en rien inconnu mais rattache l'organe à quelques prédécesseurs : les conférences de doyens déjà

---

[1] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

[2] Roger Grégoire est décédé le 5 mars 1990 (du moins d'après sa notice biographique BNF, « Roger Grégoire (1913-1990) », https://data.bnf.fr/fr/15039032/roger_gregoire/, [en ligne]), malheureusement avant le début de la campagne d'entretiens menée à partir de 1995 par quelques chercheurs du service histoire de l'éducation de l'INRP, cf. ALLAIRE Martine, FRANK Marie-Thérèse, *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*, Tome 1 - Inventaire de cinquante entretiens, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, p. 7.

[3] Comme dans le cas de la conférence de Berlin 15 février 1884 – 26 février 1885. Ironiquement la mention de cette réunion fait écho à la Conférence des recteurs d'université allemande (*Hochschulrektorenkonferenz* ou HRK) fondée en 1903 de façon autonome qui est l'un des premières manifestations européennes de la création d'une structure proche de la CPU.

évoquées ou la Conférence des recteurs, réunion informelle fondée en 1967, replace la Conférence des présidents d'université comme organe de conseil du ministère[1] ; la Conférence des recteurs européens a pour mérite de décentrer le jeu et d'insérer la création de la conférence française dans une série d'homologues internationaux avec laquelle elle s'efforce d'ailleurs très vite d'établir des relations[2]. Enfin, Jean-Louis Quermonne évoque un élément central : cette dénomination de conférence n'engage à rien. Là où certains des pères fondateurs auraient ardemment souhaité une association absolument autonome[3], le décret fabrique une conférence qui réunit ses membres sur seule convocation, soit du ministre soit de ses vice-présidents, pour des questions bien définies en amont (comme le montre l'article 2 du décret 71-147). « La conférence des présidents siège en formation plénière » (art. 4), entre deux rencontres elle n'existe pas – au moins symboliquement – elle ne possède pas *à ce stade du décret* cette permanence magique, incarnée par des organes plus étroits, qui donne du pouvoir de continuité aux institutions[4]. Si les présidents ont peut-être deux corps[5], une conférence n'en a pas, elle ne prend la forme que d'une série de points – ceux de ses réunions – et non d'une ligne continue. En un sens, la toute première version du décret, celle du 10 janvier 1971, était encore plus explicite sur ce point, son article 5 insistait sur l'impossibilité qu'a la conférence « de déléguer à une section permanente le soin de rendre des avis en son nom[6]. » Pour le ministère nomothète, il s'agit ainsi de limiter l'existence symbolique de la conférence à sa seule réunion plénière et de rendre impossible tout mécanisme de délégation interne qui serait susceptible d'assurer de la continuité. Même si le décret définitif ne va pas aussi loin, la première génération

[1] La Conférence des recteurs français est une association loi 1901 constituée le 24 février 1967 à la fois comme une amicale des recteurs et anciens recteurs, et un groupe donnant des « avis sur les questions relevant de la compétence des recteurs ». Cf. *Journal Officiel de la République Française*, 7 mars 1967, p. 2296. Composée de fonctionnaires nommés et de leur ministre de tutelle, elle semble d'après Christian Forestier, ancien recteur, n'avoir jamais tenue un grand rôle politique.

[2] Le mouvement de création de la CPU n'est pas isolé en Europe même si le cas de genèse français reste très lié au contexte national. La Conférence des Recteurs Européens, la CRE, créée à Dijon en 1959 et se réunissant en plénière tous les 5 ans est l'organisation qui rassemble tous les homologues de la CPU. Elle se transforme en *European Universities Association* en 2001 signe que le représentant est devenu par métonymie la chose représentée. Cf. RÜEGG Walter & SADLAK Jan, « Relations with authority », in RÜEGG Walter (dir.), *A history of the university in Europe. Vol. IV Universities since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 100-101. On se souvient également que Michel Dévèze fait du modèle britannique une référence dans la création de la Conférence. Cf. Chapitre 1.

[3] Le témoignage du président Michel Devèze reprend ses thématiques dans WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n°4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 68-69.

[4] Ce bureau qui fait exister le groupe et peut parler en son nom, qui permet de faire exister le groupe. Il sera plus loin question de cette thématique. Cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 49-50.

[5] L'analyse de la multi-dimensionnalité des présidents, de leurs corps d'universitaire, de leurs fonctions, de leurs convictions sera l'objet du notamment du chapitre 3.

[6] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret créant une conférence permanente des présidents d'universités », 10 janvier 1971, AN 19810110/1-2.

présidentielle, qui construit collectivement la nouvelle fonction par l'agrégat de fortes légitimités individuelles, est ainsi freinée dans son ascension. Elle est parvenue à obtenir la création d'une organisation, elle voit cependant sa force être sérieusement tempérée. D'ailleurs, ce premier projet de décret prévoyant paradoxalement la création d'une « conférence permanente des présidents d'université » n'a-t-il pas été amendée pour faire disparaître la dimension permanente ?[1]

Aussi la dénomination elle-même se situe dans un entre-deux, à la fois manifeste de la puissance des établissements et signe de leur contrôle étroit par la tutelle – qui cherche à ne pas conférer trop de force symbolique à une organisation qui pourrait se prévaloir d'une grande force représentative. Mais « la part que l'évolution coutumière prend à l'application des textes » est très grande[2], et la CPU évolue rapidement dans une autre direction. La liberté que lui laisse le décret 71-147 pour fixer un règlement intérieur qui organise son fonctionnement pratique, son article 5 qui vise à donner à la conférence des moyens pour son existence, et la force de la routine qui s'installe vont tracer la solide continuité de la ligne là où il n'y aurait dû avoir qu'une fragile série de points isolés.

1.2.Représenter le corps. Les statuts et le règlement intérieur de la Conférence

À peine constituée, la toute nouvelle Conférence des présidents d'université est amenée à se pencher sur des points cruciaux de son fonctionnement : ses statuts qui définissent ses organes internes et leurs relations et son règlement intérieur qui en définit les pratiques quotidiennes ou les modes d'élection. Ce corpus de textes juridiques vise à définir ses règles de vie interne[3]. Fort de la marge de manœuvre que leur confère le décret 71-147, les présidents les plus investis dans le processus de constitution de la Conférence établissent, en amont de la première CPU d'installation, des principes qui demeurent globalement en place en place tout au long des 20 premières années d'existence de l'organisation. Ces derniers, actés dans les grandes lignes lors de la réunion d'installation du 25 mai 1971[4], puis confirmés par le ministre en septembre 1971 et entrés en application définitive lors de la Conférence du 13 octobre 1971, respectent les grandes lignes énoncées par le décret. Ils n'en représentent pas moins une inflexion certaine vers la mise en œuvre d'une plus grande logique de continuité dans le

[1] *Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1971*, AN 19810110/1-2.
[2] Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement op.cit., p.* 439.
[3] J'analyse d'autant plus les deux de concert que la différence n'est pas si claire dans le fonctionnement ordinaire de l'institution.
[4] *Séance de la CPU du 25 mai 1971*, AN 20060489/2.

fonctionnement de l'organisation. Peu-à-peu en effet l'organisation gagne en représentativité, se dote à rebours des intentions initiales du ministère d'institutions internes permanentes qui contractent avec des organisations sœurs à l'étranger et s'affirment symboliquement auprès d'autres instances du champ du pouvoir universitaire. La CPU s'arroge le droit de signer des documents en son nom comme si elle était dotée d'une personnalité juridique autonome, comme un syndicat, un parti politique. Elle établit les mécanismes de délégation interne qui pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu « font le groupe[1] ». Comment, à l'image des constitutions décrites par Kathleen Thelen, les statuts et le règlement intérieur de la CPU traduisent-ils cette évolution ?[2]

Fondamentalement, les statuts sont la transcription tangible de modes de régulation autodéfinis par l'organisation et ils fixent donc en tant que *modus vivendi* des principes largement consensuels[3]. Ainsi, de manière indirecte, ils peuvent prendre la forme d'un document précieux susceptible de retraduire la modification de l'affiliation symbolique, de ce principe de légitimation fondamentale qui nourrit la première génération présidentielle : de l'incarnation d'un corps professionnel intimement structuré par l'appartenance à un collectif facultaire (et de tout ce que cela implique en termes de socialisation, de représentation du monde, de synchronisation d'expériences de formation et de régulation professionnelles) vers l'incarnation d'établissements sur des bases géographiques. En quelque sorte, à la semblance de la CPU des premiers temps, ce règlement intérieur reflète un glissement ou plutôt la juxtaposition de différents principes de division d'un corps social, l'un basé sur un critère personnel et professionnel, l'autre – plus récent – fondé sur l'incarnation géographique. Par rapport aux doyens, la souveraineté des présidents se déplace des hommes vers les territoires[4]. Ce passage des communautés facultaires aux territoires universitaires ne se fait pas de façon

[1] « La délégation est l'acte par lequel un groupe va se faire en se dotant de cet ensemble de choses qui font les groupes, c'est-à-dire une permanence et des permanents, un bureau à tous les sens du terme, et d'abord au sens de mode d'organisation bureaucratique, avec sceau, sigle, signature, délégation de signature, tampon officiel, etc. (cf. le Bureau politique). » Cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », art.cit., p. 49-50.

[2] « Beaucoup de constitutions, par exemple, ont évolué dans le temps à travers un processus de sédimentation qui adapte les institutions héritées et les pratiques aux circonstances nouvelles émergentes. » THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », art.cit., p. 32.

[3] Il ne s'agit pas ici de décrire en détails, article par article, les principes des règlements intérieurs (pour le mode de fonctionnement définitif, la partie 2 de cette étude en fournira plus bas quelques traces) mais de voir en quoi ils renseignent sur des aspects plus larges, un peu comme l'architecture gothique sur l'habitus scholastique ou plutôt, pour filer la métaphore antique, la « grande réforme » de Clisthène avec la naissance de la pensée philosophique et les transformations de l'art grec. » LÉVÊQUE Pierre et VIDAL-NAQUET Pierre, *Clisthène l'Athénien. Essai sur la représentation de l'espace et du temps dans la pensée politique grecque, de la fin du VIe siècle à la mort de Platon*, Paris, Macula, coll. « Deucalion », 1964, p. 11.

[4] Il est fait bien sûr ici allusion au magistral travail de Daniel Nordman sur la relation entre souveraineté et territorialisation du pouvoir. NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1998, 644 p.

uniforme, connaît toute une gamme d'hybridations, d'adaptations locales qui lui donnent résolument la forme d'un processus.

Le 14 mai 1971, par un courrier de son « collègue Pascal Arrighi[1] », président du jeune Centre universitaire de Toulon et Conseiller d'État, Roger Grégoire, membre du cabinet d'Olivier Guichard chargé de suivre la constitution de la CPU, reçoit un premier projet de statuts en vue de la réunion d'installation de la CPU du 25 mai – l'autonomie de la nouvelle organisation est donc résolument soumise au contrôle étroit du ministère. Ce dernier est immédiatement critiqué par son destinataire, qui estime qu'il « ne distingue pas assez les deux fonctions de la Conférence. » Ainsi, quelques-unes de ces dispositions architectoniques se retrouvent dans la mouture finale des statuts (la distinction entre bureau, commission permanente et commissions thématiques), mais l'essentiel est abandonné (le bureau est moins pléthorique et le nombre de commissions connaît une inflation). Cet abandon est sans doute lié à la préciosité extrême accordée aux principes de modification de l'ordre du jour, au rôle des commissions chargées d'instruire systématiquement les questions posées en séance et surtout à la composition du bureau :

> « Article III – 1. Le bureau se compose de 9 vice-présidents désignés à raison de 2 par chacun des groupes constitués d'après la discipline d'origine des présidents […] et non d'après la dominante des Universités, et d'un vice-président représentant les Universités nouvelles et les Centres Universitaires.
> 2. Les groupes sont au nombre de 4 à savoir : juristes et économistes, littéraires, scientifiques, médecins et pharmaciens[2]. »

Le premier vice-président étant d'après le projet Arrighi déterminé par roulement, parmi les délégués des différents groupes disciplinaires de vice-présidents. Inutile de s'attarder longuement sur les détails de l'édifice échafaudé par ces premiers présidents. Dans la complexité de ses arcs boutants juridiques il vise d'une certaine façon à neutraliser les différences internes entre eux pour faire des organes permanents des reflets fidèles des divisions facultaires, dans la stricte continuité avec les institutions représentatives qui précédaient à la CPU[3], dont l'appartenance par le biais des conférences de doyens ou même des membres du Conseil de l'enseignement supérieur était essentiellement fonction des logiques propres à l'ordre disciplinaire. À travers le projet Arrighi on distingue ainsi la juxtaposition de deux strates et plus généralement de deux principes qui entrent en concurrence dans la légitimité

[1] Nous aurons l'occasion de revenir sur ces relations d'imbrication entre ces deux individus notamment. « Note de Roger Grégoire à Jean Sirinelli, Marcel Pinet et Jean-François Théry », 18 mai 1971, AN 19940159/11-14.
[2] « Lettre de Pascal Arrighi à Roger Grégoire », mai 1971, AN 19940159/11-14.
[3] Cf. Chapitre 1. En un sens la CPU pensée par le projet Arrighi ne serait qu'une confédération de conférence de doyens.

présidentielle. La première strate est celle de la permanence, du maintien de la division facultaire qui demeure donc un principe de représentation du monde extrêmement puissant notamment pour assigner une identité à des présidents perçus et incarnant des universitaires et leur ordre disciplinaire avant tout chose ; leur corps collectif est divisé en quatre parties chargées de dégager des délégués pour représenter leurs intérêts à l'échelle du bureau. Rien de nouveau donc sous le soleil de la loi Faure, symboliquement les présidents d'universités demeurent liés à la tutelle des disciplines : leur ordre facultaire prime avant tout et la conférence n'est qu'une simple assemblée d'universitaires[1]. Mais de l'autre, à travers la seconde strate apparaît une novation certes encore marginale (un seul des vice-présidents est concerné) mais ô combien déterminante : l'apparition d'un délégué pour les universités nouvelles et les centres universitaires. À travers lui, c'est un tout autre principe de légitimation qui émerge, fondée sur l'incarnation d'un type d'établissement aux logiques et aux problématiques propres qui ne saurait pouvoir être représenté par les délégués facultaires traditionnels. Dans ce cas, le lien qui est tissé entre le mandant et le mandataire n'est plus fondé sur l'origine académique individuelle mais sur la dimension charnelle de représentation d'une université dans sa dimension territoriale, le président est ainsi perçu comme l'université faite homme[2]. Ces deux principes sont loin d'être de l'ordre de l'anecdote juridique, ce qui coexiste déjà dans le premier projet de statuts est tout simplement au cœur des dynamiques de l'histoire de la CPU.

Passé par ce coup d'essai rejeté par le ministère, sans doute parce qu'il ne correspond pas véritablement aux identités pluridisciplinaires de bon nombre de nouveaux établissements[3], une deuxième mouture de statuts est coproduite par la Conférence des présidents naissante et la tutelle. Si le texte final et les échanges entre les deux instances n'ont en toute vraisemblance pas été conservés, les principes d'organisation propres à la CPU sont ceux qui servent de socle aux premières élections internes du 25 mai 1971[4]. Entre les deux projets, le nombre de vice-présidents s'est vu diminué des deux-tiers pour revenir au sage triumvirat prévu par le premier projet de décret du 10 janvier 1971. Grâce à ce bureau resserré, la Commission permanente prend une plus grande importance numérique en rassemblant à la fois les trois vice-présidents,

[1] Pour reprendre l'un des titres de l'ouvrage de Christine Musselin. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 53-82.
[2] Dans une forme d'illustration du deuxième acte de délégation décrit par Pierre Bourdieu dans lequel « la réalité sociale ainsi constituée, le Parti, l'Église, etc., va mandater un individu » pour parler en son nom. Cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », art.cit., p. 50.
[3] Il est d'ailleurs remarquable de noter la façon avec laquelle Pascal Arrighi dans son projet perçoit la naissance des nouvelles universités comme un prolongement mécanique des anciennes facultés et les présidents comme des nouveaux doyens liés à leur discipline.
[4] Cf. *Séance de la CPU du 25 mai 1971*, AN 20060489/2.

six présidents élus directement et les six présidents de commissions thématiques. Toutefois, lors des premières élections le 25 mai 1971, cette architecture est confrontée à un cas non prévu : une égalité des voix entre deux prétendants à la Commission permanente. Les présidents et le ministère décident de ne pas choisir entre les deux noms et les deux candidats deviennent membre de la commission permanente ce qui porte son effectif à 16. Le chiffre restera stable par la suite, l'improvisation s'inscrit dans la durée. Ces structures, définies en quelques jours dans la précipitation de l'installation de la conférence, demeurent dans l'ensemble inchangées jusqu'en 2007.

Laissée théoriquement à l'unique discrétion des présidents – car ne concernant que les seules réunions de la Conférence associative sous la présidence des vice-présidents et pas celles qui présidées par le ministre font de la CPU un organe consultatif – la définition d'un règlement intérieur fait pourtant l'objet d'une navette entre Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président, le cabinet d'Olivier Guichard et la DGES[1]. Quelques réserves sont certes émises par le directeur de cabinet Maurice Ulrich, sur des dispositions relatives à la section II (« Fonctionnement de la Conférence ») et l'organisation de la prise du compte rendu de séance par exemple[2], mais dans l'ensemble cette nouvelle version du règlement intérieur est approuvée. Dans le détail, on y retrouve les dispositions générales d'organisation interne actées lors de la séance d'installation, dont le fonctionnement commence à rentrer dans l'ordre pratique, mais ces dernières sont accompagnées de quelques précisions qui montrent que l'indécision de la légitimation présidentielle encore visible dans le projet Arrighi s'est sensiblement infléchie :

> « Article III – 1. La commission permanente se compose de dix membres de la conférence dont trois présidents des universités de Paris. […]
> Article IV – La conférence élit chaque année […] trois vice-présidents, dont un président des universités de Paris. […] Elle choisit par un scrutin distinct, le premier vice-président.
> Article X – 6. Les membres de la conférence peuvent se faire représenter aux réunions des commissions de travail par un des vice-présidents de l'université[3]. »

Ces quelques articles sont transparents : plus question désormais d'une quelconque appartenance disciplinaire comme principe légitime de représentation dans les statuts de la conférence, c'est le principe territorial qui semble avoir pris le dessus. La représentation des corps universitaires est pleinement laissée au CNESER. Là où, pour assurer une juste représentation, le projet Arrighi mettait l'accent sur l'affiliation facultaire des présidents, le

[1] Preuve là-aussi de la limite de l'autonomie de la conférence, cette navette montre que loin d'avoir intégré la marche de liberté que leur confère le ministère les premiers présidents maintiennent un cordon ombilical intact avec ses services.
[2] « Lettre de Maurice Ulrich à Jean-Louis Quermonne », septembre 1971, AN 20060489/1.
[3] « Règlement intérieur de la Conférence des présidents d'université », *Séance de la CPU du 13 octobre 1971*, AN 20060489/2.

règlement définitif retient la seule situation géographique de l'établissement selon une opposition Paris/Province. Cette disposition s'inscrit néanmoins dans des traditions antérieures : on retrouve ainsi au sein de la CPU une représentation garantie des établissements de la capitale qui préexistait dans des organisations consultatives. Ainsi la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique telle que définie par la loi du 27 février 1880 et avant sa disparition à la Libération avait pour membre de droit les doyens des universités parisiennes[1], de même au sein du CCU les doyens parisiens sont souvent membres de droit de commissions internes[2]. Dans le cadre de la CPU naissante comment se fait cette transition ? Suscite-t-elle des débats internes ? Est-elle le résultat de plusieurs conceptions en concurrence de la Conférence et au-delà des nouvelles institutions ? Tout porte à le penser mais malheureusement les archives consultées n'ont pas permis de vérifier pleinement cette hypothèse[3].

Quoi qu'il en soit le nouveau système semble par-là viser à garantir une représentation d'un tiers aux universités parisiennes– avec la tacite acceptation des provinciaux. Il maintient une part de leur préséance habituelle alors que leur intégration dans un organe démocratique dominé par des établissements issus des métropoles régionales (55 sur les 70 membres de la CPU en 1971) aurait pu faire planer le risque d'une marginalisation. Cette proportion peut donc s'insérer dans cette idée exprimée au chapitre précédent : la CPU est d'abord le monde des doyens poursuivi par d'autres moyens[4]. Mais elle renvoie également à l'aspect de représentativité de la Conférence. Projection d'un champ universitaire national et celle de ses établissements elle se doit d'en refléter la réalité sociale : en 1975 en effet 33,7% des étudiants français sont inscrits dans une université parisienne. Les organes de la CPU se font le fidèle décalque de cette statistique[5]. L'usage de la règle va même encore plus loin en garantissant une alternance Paris-Province dans le poste de premier vice-président[6]. Finalement elle ne fait que

[1] Cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 103 et p. 211.

[2] Emmanuelle Picard parle même pour la période précédant la loi Faure de « cogestion relative et construite sur un consensus piloté par les doyens parisiens » *Ibid*., p. 253.

[3] La confusion institutionnelle qui règne dans cet interrègne entre régime des facultés et des universités, le caractère informel des premières réunions des présidents explique cette discontinuité archivistique. Néanmoins on retrouvera ces thématiques dans l'étude de la CPU des premiers temps. Cf. Chapitre 5.

[4] Cf. Chapitre 1.

[5] D'après les chiffres issus de BOURILLON Florence, MARANTZ Éléonore, MÉCHINE Stéphanie et VADELORGE Loïc (dir.), *De l'Université de Paris aux universités parisiennes*, Rennes, PUR, 2016, p. 11.

[6] « Et finalement ils me décident à être président, en plus normalement à l'époque il y avait une alternance Paris-province, le président Haddad était parisien ça devait être donc un provincial. » *Entretien avec Bernard Dizambourg, 12 mai 2017* Cette règle non écrite est également questionnée en séance plénière lors du débat sur la

traduire dans les instances internes à cette organisation cette représentation parisienne irréfragable typique de l'avant Mai-juin 1968.

Une telle disposition manifeste par ailleurs la primauté règlementaire du principe de la représentativité territoriale du président, l'idée soulignée par Jean-Louis Quermonne du « *one man, one* université[1]. » Établissement fait homme, le président est une figure *in effigie* de son collectif d'élection[2]. Le premier règlement intérieur prévoit ainsi qu'il peut ainsi être susceptible d'être représenté dans le cours des réunions de commission par un vice-président. Vertu initiatique pour le vice-président d'établissement dans un procès d'apprentissage d'une fonction présidentielle à laquelle il peut de plus en plus légitimement aspirer[3], cette transgression au principe personnel de la Conférence qui rassemble des présidents d'université montre que le flou s'installe entre le mandant et le mandataire. Par relation d'identification, la Conférence des présidents d'universités se mue en une conférence des universités. Toutefois, la force des divisions disciplinaires, si elle ne se traduit plus dans le droit, continue à demeurer très présente dans la pratique de la Conférence. Ainsi la toute première Commission permanente de la Conférence élue en 1971 révèle un surprenant équilibre disciplinaire (élue le 25 mai 1971 elle se compose de 5 juristes 5 littéraires 3 scientifiques 3 médecins)[4]. Les nouvelles frontières ne font que se superposer aux anciennes.

Stabilisés de ce fait, les principes d'organisation interne de la Conférence restent pour la plupart inchangés jusqu'en 2007, la distinction entre bureau, commission permanente, commissions thématiques, le jeu des élections s'érigent en routine de la vie de la CPU. Des modifications mineures touchent par la suite le règlement intérieur, actant souvent dans le droit des pratiques préexistantes : le 31 mai 1972, les règles de procuration entre les membres sont précisées[5], le 26 juin 1974, le tour préliminaire d'élection en conférence privée est institué[6], le 20 novembre 1980, le cas de la représentation des présidents empêchés « pour maladie ou

réforme des statuts : « même s'il est admis par tous que l'alternance traditionnelle Paris-Province ne jouera plus lors de l'élection du Premier vice-président. » *Séance de la CPU du 23 septembre 1993*, AN 20080235/12.

[1] Questionnant les évolutions récentes de l'enseignement supérieur Jean-Louis Quermonne s'interrogeait : « Et quand les universités s'unissent comme ça a été le cas à Grenoble, elles perdent une représentation ? C'est toujours un "*one man, one* université" ? », *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

[2] Pour reprendre l'analyse de Pierre Bourdieu : « l'effet unificateur […] résulte de l'unicité du représentant, entendu à la fois comme plénipotentiaire et comme symbole du groupe, *corpus unum* dont il est l'incarnation visible ou, mieux, la manifestation *in effigie*. » BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », art.cit., p. 51.

[3] Cf. Partie II.

[4] Nous reviendrons notamment sur ce sujet dans le chapitre 5.

[5] *Séance de la CPU du 31 mai 1972*, AN 20060489/2.

[6] *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, AN 20060489/4.

mission à l'étranger » est tranché[1]. Mais il faut attendre le 23 septembre 1993 pour qu'un changement majeur du règlement ait lieu : le passage du rythme des élections à 2 ans pour assurer plus de continuité au bureau dans son action. Cette disposition prévue par la loi Savary, inscrite dès 1988 dans la pratique, confirmée lors du colloque de l'Arbresle, se voit enfin officialisée dans les statuts. Lors de cette modification de 1993 la question de la représentativité parisienne est d'ailleurs évoquée mais « aucun consensus ne peut être trouvé au sein de la CPU » sur cette question qui est donc laissée en suspens[2]. Il faut attendre la séance d'élection du 7 avril 1994 pour qu'elle soit définitivement tranchée par la force d'un coup de butoir à cet ordre symbolique auquel une large part du chapitre 7 sera consacrée.

1.3.Une faible institutionnalisation durable

La Conférence des présidents rassemble-t-elle des délégués d'établissement pour une simple consultation ministérielle ou des *primus inter pares* indépendants réunis en club ? Est-elle un organe uniquement convoqué ou une association libre ? Le décret et le règlement intérieur de l'organisation plaident pour une réponse affirmative aux deux alternatives de la proposition : la CPU est les deux à la fois, sans être pleinement l'une ou l'autre. Comme organe consultatif, elle est affaiblie par sa non-reconnaissance dans le cadre légal (elle se déploie dans la zone grise de la coutume), comme association elle est entravée dans son développement par l'empire du décret qui l'empêche de jouir des mêmes libertés qu'une homologue loi 1901. Toutefois, cette indéfinition peut être muée en ressources pour l'affirmation de l'organisation : alors qu'elle est pensée comme organe consultatif discontinu, le rapprochement avec le statut d'association lui permet de gagner en continuité par les embryons d'une institutionnalisation dont on va dresser quelques-uns des contours. Ce degré d'institutionnalisation et d'autonomie de la CPU connaît des variations importantes, qui sont d'une certaine façon l'un des éléments qui permettent de scander le fil de son histoire, mais si cette évolution ne doit pas être minorée – et elle ne le sera pas – elle n'en demeure pas moins cantonnée au registre de la différence de degré et non de celle de nature. Les éléments qui permettent de donner de la permanence à la vie de la CPU sont présents dès 1971.

L'enquête amène à explorer les facteurs conquis par l'organisation au début de son existence pour assurer sa continuité. Au-delà des institutions internes on peut y intégrer la force

[1] « Règlement intérieur adopté le 20 novembre 1980 », *Séance de la CPU du 20 novembre 1980,* AN 20060489/1.
[2] *Séance de la CPU du 23 septembre 1993*, AN20080235/12.

du lieu avec l'installation dans des bureaux dédiés à l'organisation, la création de l'embryon d'une équipe permanente, la mise en place de frais de déplacements. Le tout est financé grâce à une combinaison budgétaire qui retraduit les deux faces de la CPU, mêlant des aides du ministère avec des éléments plus proches de la logique associative.

> « Article 5 – Le ministre de l'éducation nationale met à la disposition de la conférence des présidents les locaux nécessaires à son fonctionnement. La conférence des présidents peut demander l'aide des services du ministère[1]. »

De cette aide, la CPU ne souhaite pas se priver, loin s'en faut. Dès le 9 juin 1971, lors d'une réunion du bureau de la CPU formé de Jean-Louis Quermonne, Jean Frézal et Pierre-Roger Gaussin, les cadres des subventions du ministère sont fixés[2]. Elle ne prend pas la forme d'une dotation globale mais couvre quelques postes de dépense de la jeune organisation L'administration centrale se charge de dégager un budget pour financer les comptes rendus des séances (dont la charge est mutualisée avec le CNESER), et surtout laisse toute liberté à la CPU de s'organiser en autonomie via « une cotisation de chaque université » ou de recevoir une aide d'un établissement en particulier, comme si elle détenait la personnalité juridique pleine et entière d'une association[3]. Les premiers présidents (à la suite d'une demande du vice-président Jean-Louis Quermonne en date du 8 octobre) obtiennent ainsi facilement du ministère une indemnisation de leurs frais de déplacement à partir de novembre 1971, lorsque les séances ont lieu à l'initiative du ministre[4]. Cette disposition durable qui rapproche la CPU du CNESER comme organe consultatif[5], assure ainsi une présence régulière des présidents lors des séances. Elle ne cesse pas, malgré les vicissitudes de l'histoire de l'organisation.

D'un autre côté, la Conférence obtient de la nouvelle université Paris 5 et de son président Jean Frézal, des locaux situés au 12 rue de l'École de médecine, bureaux déjà familiers aux présidents d'assemblées constitutives[6]. L'organisation les occupe jusqu'à son déménagement au 103 boulevard Saint-Michel en 1997. Surtout, l'université Paris Descartes

---

[1] Cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret n°71-147 du 24 février 1971 », *décret cit*.
[2] Finalement ce premier bureau couvre une grande part de la diversité universitaire en France en rassemblant : un médecin parisien Jean Frézal, un juriste d'une grande métropole (Grenoble) Jean-Louis Quermonne et un historien d'une petite université (Saint-Étienne) Pierre-Roger Gaussin.
[3] « Note de Marcel Pinet à Roger Grégoire », 9 juin 1971 AN 20060489/2.
[4] L'autorisation est donnée après un feu vert antérieur du cabinet « Lettre de Marcel Pinet à Jean-Louis Quermonne 1er vice-président », 8 novembre 1971, AN 20060489/2. Bien sûr cette disposition est mise à profit par les présidents pour grouper les séances privées avec les séances publiques présidées par le Ministre la même journée.
[5] « J'ai l'honneur de vous informer que, désormais, les dits frais seront imputés sut le chapitre 34-11, article 1er. À cet égard, afin de me permettre de déléguer les crédits nécessaires, je vous serais obligé de bien vouloir, ainsi qu'il est procédé pour les sessions du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, faire communiquer au bureau DISUP 14, les dates des réunions dont il s'agit ainsi que la liste nominative des personnalités convoquées. « Lettre de J. Thouvenin à Jean-François Guédon », 29 octobre 1971, AN 20060489/2.
[6] WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 69.

détache auprès de la CPU les services d'abord d'une secrétaire, Marcèle Fritz (de 1971 à 1981), puis de deux, Claudine Briard et Marie-Yvonne Jabot à partir de 1981. Elles constituent la première équipe permanente de la CPU, avant une considérable montée en puissance qui s'amorce en 1994. Ces frais imputables au fonctionnement associatif de la Conférence ne sont pas accordés par Paris 5 avec un unique objectif philanthropique, ils sont ensuite remboursés à l'université moyennant le versement d'une partie du budget global[1].

Enfin, signes d'une autonomie encore plus marquée, la CPU, pour financer ses activités (secrétariat, réceptions et restaurants, frais de déplacement des présidents à l'étranger, frais de postes et de reproduction etc.), obtient du ministère le droit de prélever une cotisation auprès de ses membres dont le montant est proportionnel au budget de l'établissement[2]. La Conférence connaît dès lors toutes les difficultés traditionnelles d'une association nationale : la remontée des cotisations. À partir du 14 janvier 1975, la correspondance des vice-présidents porte la trace de rappels plus ou moins pressants à la bonne volonté des membres. Au bout du compte et malgré ces difficultés, la CPU dispose d'une source de financements propre qui lui donne, à la mesure des établissements autonomes qu'elle représente, une marge de manœuvre appréciable, notamment dans ses périodes de fort conflit avec le ministère[3]. Toutefois, étant privée par son absence de personnalité morale de la possibilité de gérer son propre budget, la Conférence doit faire appel au bon vouloir de l'agent comptable de l'université Paris 5, puis de celui de l'Agence de Mutualisation des Universités et Établissements[4]. Ce budget, qui s'élève toute de même à 3,38 millions de francs en 1996, provient pour 2,38 millions de francs des cotisations des membres et pour 1 million de dotation du ministère[5]. Cette absence de contrôle de l'organisation sur ses propres finances ne va pas sans poser quelques difficultés à la vie interne. Tout d'abord elle plonge la Conférence de ses premières années dans un certain amateurisme de gestion, voire une insécurité que traduisent par exemple les relances fréquentes de cotisation. Elle est de plus un frein à la mise en place d'un travail commun et à l'harmonisation des commissions

[1] « Une redevance que la Conférence des Présidents d'Université doit légitimement […] en espèces, à l'Université de Paris 5 » « Lettre de Jacques Vaudiaux 1er vice-président à Louis Auquier président de Paris V », 5 novembre 1982, AN 20080235/3.

[2] Au moins à partir du 10 décembre 1975, date à laquelle un premier document en témoigne. « Appel à cotisation », 10 décembre 1975, AN 20080235/1.

[3] C'est notamment le cas durant la période du ministère d'Alice Saunier-Seïté durant laquelle les relations avec les deux interlocuteurs se tendent énormément, menaçant l'existence même de l'organisation.

[4] Issue du Groupement Informatique pour la Gestion des Universités et établissements fondé en 1992, l'Agence de mutualisation des universités nait en 1997 d'une initiative de la CPU pour fournir des services de gestion à tous les établissements. Ce groupement d'intérêt public à la forme juridique plus souple a permis à la CPU de s'affranchir de la tutelle de Paris 5. Cf. Chapitres 7 et 10 dans une moindre mesure.

[5] Il monte même à 5,25 millions en 1997 c'est malheureusement la seule totalisation chiffrée qui a été conservée. *Séance de la CPU du 23 janvier 1997*, AN 20080235/13.

qui peuvent bénéficier du flou budgétaire qui règne à la Conférence pour s'autonomiser et bénéficier de subventions d'autres ministères. Tel est le cas de la COREX[1], la commission des relations extérieures de la CPU, dont la fonction diplomatique des universités française la rapproche à la fois sur les dossiers et leurs financements du ministère des Affaires étrangères. Enfin la CPU n'ayant pas la haute main sur sa gestion qui reste donc soumise à Paris 5, il arrive que quelques désagréments surgissent çà et là[2].

Somme toute, l'ensemble de l'édifice qui se bâtit dans les premiers temps de la Conférence est très fragile. Toutefois, il est une assurance de la continuité à la toute nouvelle CPU, qui utilise d'une certaine manière les ressources symboliques que les libéralités de sa part d'association lui assurent pour garantir sa permanence à travers un lieu fixe identifiable (le siège), une structure administrative (le secrétariat), des ressources financières propres (les cotisations). Ainsi, forte de son papier à en-tête et de l'adresse de son siège, la Conférence se dote d'une personnalité symbolique qui fait exister dans un singulier un groupe et un collectif, qui garantit son existence au-delà de ses seules réunions[3]. C'est de ce point que provient sans doute la grande divergence avec son frère de lait le CNESER, qui n'était au moment de sa fondation en rien condamné à voir son rôle minoré dans l'édifice général du gouvernement de l'enseignement supérieur, à devenir cette chambre turbulente et syndicale dont la force des débats et des divisions internes limite considérablement la capacité d'influence[4]. La CPU a connu également un tel mouvement de politisation dans les années 1970 et 1980, mais par son statut flou à la frontière de l'association indépendante et de l'organisme consultatif proche de

[1] Cf. Chapitre 5. La COREX va même jusqu'à se transformer en association loi 1901 pour bénéficier d'une totale autonomie.

[2] « Monsieur le Président et cher Collègue,
J'ai été surpris de me voir présenter un certificat de réception de 200 bouteilles de champagne adressé à la Conférence des Présidents.
N'ayant jamais, pour ma part fait passer une telle commande, je m'étonne d'une procédure qui, me semble-t-il, consiste à faire payer en nature une redevance que la Conférence des Présidents d'Université doit légitimement mais en espèces, à l'Université Paris V.
Compte tenu de la part importante que représentent déjà nos repas dans notre budget, vous comprendrez que je suis soucieux de ne pas contribuer à dégrader encore l'image de la Conférence auprès de la Cour des Comptes.
C'est la raison pour laquelle il ne me paraît pas possible de signer le certificat de réception que je me vois dans l'obligation de vous retourner.
Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »
« Lettre de Jacques Vaudiaux 1er vice-président à Louis Auquier président de Paris V », 5 novembre 1982 AN 20080235/3.

[3] C'est sans doute là que réside la naissance de la CPU comme organisation et la grande divergence avec le CNESER qui du fait de ses divisions et de la méfiance que lui inspire le pouvoir politico-administratif ne se dote pas d'institutions permanentes aussi fortes.

[4] « J'ai le souvenir que quand j'étais assis au bureau avec les présidents d'université face à la salle, je revois bien cette salle, la plupart du temps c'était très très confraternel, c'était très amical. Alors qu'avec le CNESER c'était nettement plus houleux […] j'ai trouvé que le CNESER c'était un exercice obligatoire un peu pénible et pas d'une efficacité extraordinaire. Ce n'était pas très constructif. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

l'État, elle a pu bénéficier de la marge d'autonomie nécessaire pour se doter d'un embryon administratif permanent, et ce en dépit des forces centrifuges qui ont pu la traverser.

Ainsi, conformément au dessein des premiers présidents, la CPU voit son être symbolique persévérer entre deux séances au moyen de son administration et des présidents les plus investis. Ce faisant, et pour garantir la vie permanente de la CPU, s'installent également par degré des mécanismes de délégation et de représentation internes. Ils garantissent cette continuité mais enregistrent dans le même temps par une hiérarchisation différents degrés d'intégration dans la vie de l'organisation, ce qui n'est pas sans conséquences sur le rapport des présidents à leur conférence.

2. La pyramide à degrés. Les différents niveaux d'intégration à la Conférence

Par l'unique biais de ses statuts, la CPU génère structurellement plusieurs niveaux d'intégration à son fonctionnement. Loin d'être un corps unique, elle définit, pour assurer son efficacité organisationnelle (et par ricochet une forme de professionnalisation), différentes instances dont l'appartenance modifie grandement, par les responsabilités qu'elle engage, le degré d'implication du président concerné. Pour garantir sa marche quotidienne, la Conférence dispose de deux autres outils, l'équipe administrative qui instruit les questions dont elle a à traiter et les colloques qui cherchent à définir des positions communes sur une question en particulier. En un sens, comme toute organisation, la CPU subit dans son fonctionnement les effets conjoints de deux jeux de forces : l'une visant à assurer sa cohésion et son homogénéité, l'autre produisant d'avantage des effets de différenciation[1].

2.1. Commissions, CP²U et Bureau : les organes de pouvoir internes

> « De toute façon, j'allais dire, l'intérêt de la CPU c'est de développer un fonctionnement très collégial. Il y a un président, ou un premier vice-président et un bureau et souvent ils fonctionnent entre eux de cette manière collégiale, […] De surcroit, il y a une grande proximité entre le bureau et les présidents de commissions. Enfin il y a une fois par mois, et même maintenant une fois tous les quinze jours voire une fois par semaine, la commission permanente la CP²U, qui est la vraie instance de gouvernance de la CPU[2]. »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

[1] La différenciation entre les degrés internes d'engagement des membres dans l'institution est ainsi une des problématiques qui sera développée en partie II.
[2] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017.

Alain Abécassis, haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale, devient le premier délégué général de la CPU en 1994 en charge de la coordination de l'équipe administrative. Dans l'habitus de haut-fonctionnaire qui le caractérise, il commence par épouser et analyser, en inaugurant ses fonctions, l'état existant de la marche ordinaire de la CPU. Il rappelle ainsi dans son témoignage, que la division de son travail interne de représentation et d'analyse des dossiers a nécessité une spécialisation de certains organes, et, au-delà de la ponctualité de ses réunions, la mise en place d'outils permanents de pouvoir en son sein, de 3 cercles imbriqués qui discriminent, grâce au jeu des élections internes, trois niveaux d'implication dans l'organisation. Si la CPU n'existe théoriquement que lors de ses réunions plénières (que ce soit sous la présidence du ministre ou sous celle d'une de ses vice-présidents[1]), ses premiers membres obtiennent la création d'instances permanentes à même de la faire fonctionner « pendant les périodes où la Conférence n'est pas réunie[2]. » Ces organes de bureaucratisation, comme dans le cas d'autres assemblées démocratiques, sont le produit d'un double mouvement venant du haut (une partie des présidents par leur investissement, leurs stratégies s'estiment et sont estimés dignes de porter la parole de l'organisation) et du bas (par nécessité pratique, les présidents délèguent une part de leur investissement dans l'organisation à certains, ce qui leur permet de voir l'organisation fonctionner à moindre frais[3]). Ainsi chaque année, puis à partir de 1988 tous les deux ans, la Conférence désigne en son sein des organes permanents de fonctionnement et de représentation interne. En ce sens, la Conférence, à rebours du dessein de ses concepteurs, montre comment dans son fonctionnement ordinaire, elle a besoin d'un corps de permanents à même d'assurer la bonne marche de l'institution et dans une certaine mesure de la représenter.

Toutefois, ce corps des permanents s'insère dans une logique électorale qui seule permet de désigner des représentants. Ce jeu, s'il n'est pas réellement ouvert et cherche plutôt à de rares exceptions près à neutraliser davantage les conflits qu'à créer du débat sur des projets,

[1] Cf. supra.
[2] « Règlement intérieur adopté le 20 novembre 1980 », *Séance de la CPU du 20 novembre 1980,* AN 20060489/1.
[3] Ce mouvement de bureaucratisation entre haut et bas correspond à celui décrit par Marc Ferro dans une étude classique pour expliquer la prise de pouvoir du Parti bolchevik dans la Russie soviétique de 1917 au sein des comités de quartier formés spontanément lors de la période révolutionnaire. Pour lui, le mouvement découle de l'articulation d'une bureaucratisation par *en-haut* issue de la stratégie de prise du pouvoir des bolcheviks, de la promotion ou l'imposition de cadres fidèles à leur ligne, mais également d'une nécessaire bureaucratisation par *en-bas* : les ouvriers membres du comité de quartier ne pouvant s'investir en permanence dans le fonctionnement de l'organisation ont besoin d'un bureau, de permanents pour le faire exister. Le parti bolchevik ne fait que leur fournir des hommes disponibles, et ainsi le comité se retrouve « bureaucratisés par en haut et par en bas. » FERRO Marc, *Des Soviets au communisme bureaucratique. Les mécanismes d'une subversion*, Paris, Gallimard et Julliard, coll. « Archives », 1980, p. 124.

place quand même les oblats de l'organisation dans le cadre d'un jeu de représentativité, qui est une dynamique centrale les jours d'élections à la CPU[1]. Dans le même mouvement, l'insertion dans ces trois cercles de pouvoir ne va pas sans générer quelques manifestations de logiques de cour une guerre des places qui sévit dans les antichambres de la séance, comme dans l'exemple narré par Lionel Collet sur les élections de 2008[2].

Tout d'abord, les membres doivent s'investir au sein d'un premier cercle formé des six commissions qui divisent la Conférence des présidents depuis sa création en 1971 : la commission de la pédagogie et la formation continue, la commission de la recherche, la commission des moyens et des personnels, la commission des questions sociales et de la vie de l'étudiant, la commission des relations extérieures (COREX) et la commission du règlement et de la législation. Derrière leurs intitulés relativement neutres et fonctionnels se dissimulent en fait des affiliations extrêmement fortes avec la division disciplinaire en vigueur lors de la création de la CPU, et qui poursuit après 1970 son rôle de principe de division du champ universitaire ainsi que celui – plus étroit – des présidents d'université. Les thématiques qui sont développées en leur sein semblent intéresser différemment les présidents, selon la socialisation de leur discipline d'origine[3]. Ainsi les commissions s'organisent dans leur composition en reflet symbolique du champ disciplinaire : la commission de la pédagogie ou celle des questions sociales étant proche des préoccupations des lettres et des sciences, la commission recherche des disciplines scientifiques, la commission du règlement du droit, la COREX favorisant les linguistes[4], la commission de la vie sociale proche des conditions de vie et de santé des étudiants

[1] C'est ce dont témoigne Lionel Collet par exemple président de la CPU de 2008 à 2010 : « Il y avait une règle, alors je ne sais pas si elle était écrite ou non écrite, c'est que sur le trio qui se présentait il fallait qu'il y ait un Parisien au sens large, donc il y avait Simone [Bonnafous], il y avait un provincial [Jacques Fontanille] et la logique voulait qu'il y ait quelqu'un d'une université de plus grande taille – parce qu'il y avait d'un côté Créteil et je ne dis pas que c'est une petite université et de l'autre Limoges. Et c'est comme ça que ma candidature est arrivée, tranquillement on en avait discuté ensemble. Je n'étais pas prédestiné du tout à être président de la CPU, ce n'était pas dans un plan de carrière. » *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.
Le cas de l'élection de Bernard Dizambourg le 7 avril 1994 est un des seuls contre exemples à celle logique car uniquement basée sur un projet de réforme de l'organisation. Il sera plus longuement question de cet évènement par la suite.

[2] « La vie dans une société de cour n'était pas une vie de tout repos. Le nombre des personnes évoluant continuellement et inéluctablement dans le même cercle était élevé. Elles se bousculaient, elles luttaient pour des chances de prestige, pour leur position dans la société de cour. » ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 1985 (1969), p. 97.

[3] On peut aussi faire l'hypothèse qu'ils se conforment plus ou moins consciemment à des représentations générales des centres d'intérêts associés à ceux de leur discipline. Leur prise de position se conformant à leur position.

[4] « Je suis élu en mars 89 à la CPU et je suis devenu pratiquement tout de suite c'est-à-dire dès le mois de décembre ou novembre, président de la COREX pour une seule raison. *(avec un ton dramatique)* J'étais le seul président à parler les langues étrangères, en l'occurrence anglais. J'ai un peu d'allemand, un peu d'espagnol mais c'était l'anglais et j'étais le seul. Avant moi il y avait un président qui était Michel Cusin un grand monsieur qui était aussi angliciste, donc on se le repassait entre soi. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019. Les questions de reproduction de l'esprit de corps feront l'objet de développements ultérieurs.

la médecine et les lettres, enfin la commission des moyens, liée à des impératifs de gestion plus œcuméniques, se positionnant au centre du jeu.

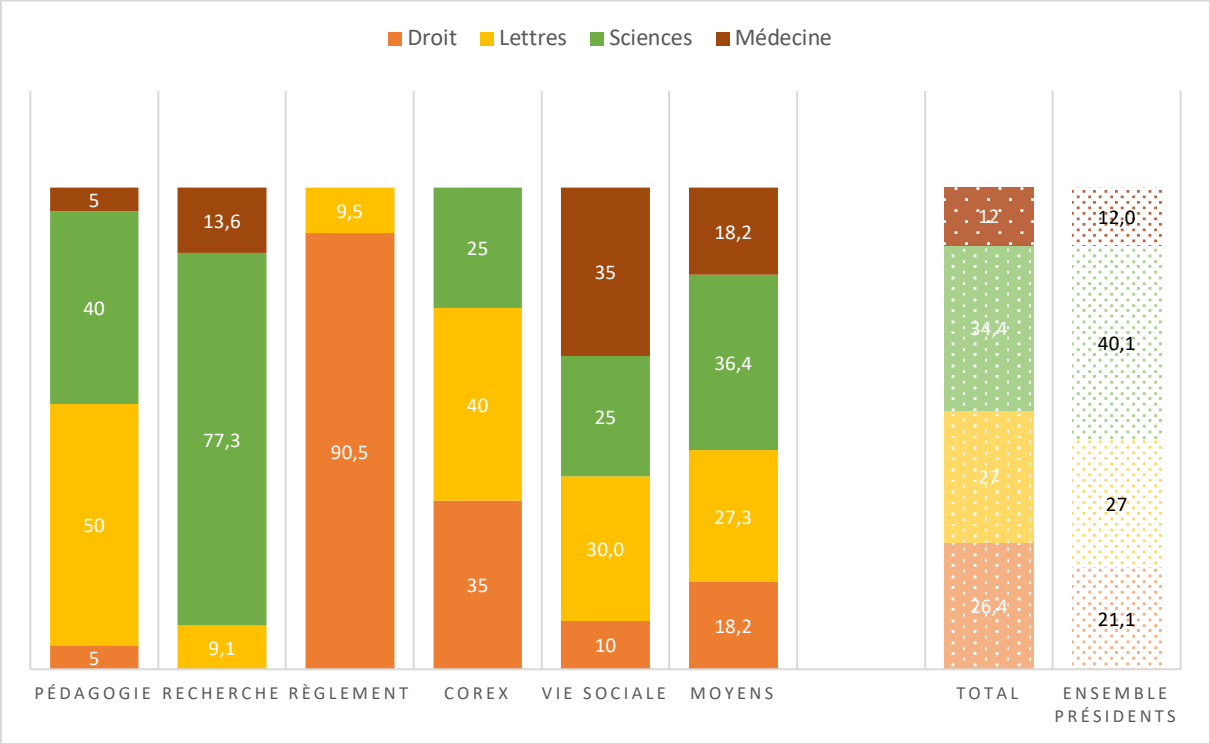

Figure 1 - Appartenance facultaire des présidents de commission (1971-2007)

Plus globalement, on ne peut qu'être frappé par l'homologie entre l'appartenance facultaire de l'ensemble des présidents de commission choisis par les membres pour les représenter et celui de l'ensemble des présidents (figure 1). Tout porte à penser que la division en commissions fondée sur une logique thématique permet, tout en ouvrant le champ de la réflexion de l'organisation sur des sujets variés, de représenter dans les instances de pouvoir un panoptique équilibré des disciplines, en neutralisant d'éventuels conflits pour le partage des responsabilités. Chaque discipline possède finalement une forme de baronnie dans une commission spécifique[1]. La logique de représentativité de la diversité universitaire qui sous-tend une part de l'activité de la Conférence agite finalement également ses organes internes[2].

Plus prosaïquement et pour revenir sur leur mode de fonctionnement, les commissions peuvent compter un effectif de 15 membres maximum (sauf 20 pour la commission de la

[1] Tel est le cas de la commission du règlement et de la législation dont la présidence est l'apanage des juristes (cf. figure 1) tant et si bien qu'elle finit par être désignée selon cette affiliation disciplinaire : « j'étais dans la commission juridique mais j'ai été nommé directement *(se reprenant)* élu directement à la CP²U » *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.

[2] Cette problématique fera l'objet de développements ultérieurs en particulier dans la partie II de cette étude.

pédagogie) et ce dernier varie selon les désirs d'affiliation des différents présidents. Chaque commission est chargée, selon les deux missions fondamentales de la CPU, de préparer des dossiers soumis par le ministère en vue de séances plénières d'une part, d'élaborer des propositions via des rapports sur des questions relatives au périmètre de la Conférence d'autre part, et enfin d'établir des relations avec d'autres organismes[1]. Elles jouissent globalement d'une grande liberté de fonctionnement et d'organisation, qui peut ainsi conduire à l'émergence de forte différenciation dans l'intensité et dans l'efficacité de leurs travaux[2], ou des tensions avec les organes centraux de la Conférence[3]. Chaque commission désigne en son sein un président qui peut la convoquer, mais qui est surtout membre de droit de la commission permanente de l'organisation.

La Commission permanente de la conférence des présidents d'université ou CP²U est ainsi pour Alain Abécassis « la vraie instance de gouvernance de la CPU ». Elle se compose de 16 membres, les six présidents de commission et dix membres élus par l'assemblée plénière, comprenant à l'origine au moins un tiers de présidents des universités parisiennes. Elle apparaît donc par le croisement des principes de représentativité géographique et disciplinaire (grâce au truchement des commissions thématiques) comme un miroir de la diversité des présidents des établissements. Ainsi, à l'image des présidents de commissions, les membres de la CP²U reflètent de façon relativement fidèle la division disciplinaire du groupe dans son ensemble[4], incarnant une forme de CPU en miniature qui notamment dans la période de crise entre l'organisation et la ministre Alice Saunier-Seïté entre 1978 et 1981 remplit le rôle de CPU par substitution[5]. Cette instance, qui se réunit habituellement tous les quinze jours ou tous les mois

[1] « Les commissions de travail peuvent entendre toute personne dont l'audition est utile à leurs travaux. » « Règlement intérieur adopté le 20 novembre 1980 », *Séance de la CPU du 20 novembre 1980,* AN 20060489/1.
C'est notamment le cas de la COREX qui développe de solides liens avec le ministère des Affaires étrangères dans un jeu aux bénéfices partagés : la COREX obtenant financements et soutiens qui servent son autonomisation, le Quai d'Orsay d'un outil d'influence via ou dans le monde universitaire.

[2] Ainsi les Archives nationales dans la période 1971 et 1996 n'ont conservé des traces (ordres du jour ou comptes rendus) que de 81 réunions de la commission du règlement et de la législation (AN 20080235/22) contre 158 ou 157 pour la commission des moyens et du personnel ou de la commission de la recherche. (AN 20080235/21 et 22).
Une commission comme celle du règlement et de la législation est ainsi considérée comme quasi fictionnelle lorsque Christian Philip en prend la tête en 1981 : « cette commission n'avait en réalité aucune activité. Elle existait quand je suis arrivé, elle devait sans doute avoir pour objectif quand elle avait été créée et bien de regarder sur le plan juridique les textes mais en réalité on faisait ça en Commission permanente. […] Il y avait très peu de participants, quand je les convoquais » Sa raison d'être tenait davantage au symbole et surtout à la représentation politique qu'elle permettait pour l'aile droite de l'organisation. *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018

[3] Comme dans le cas de la COREX dont le degré d'autonomie est allé très loin.

[4] Aussi toutes les CP²U confondues comptent 26,3% de juristes, 27,7% de littéraires, 35,8% de scientifiques, 10,2% de médecins, ce qui correspond à quelque chose prêt à la division totale de l'échantillon.

[5] La ministre ne convoquant plus de réunions plénières, le premier ministre Raymond Barre organise des sortes de mini-CPU lors de déjeuners à Matignon ce que rappelle Christian Forestier élu à l'époque à la CP²U : « donc que fait Raymond Barre ? Et bien Raymond Barre invite non pas la CPU c'est trop, mais invite la Commission

en marge des réunions plénières, organise le travail des commissions, la préparation des séances, et avalise les recrutements administratifs par exemple. Parmi ses dix membres élus, la CP²U comprend les trois vice-présidents de l'organisation en charge de la convoquer et de préparer ses travaux.

Le troisième et dernier cercle est ainsi constitué par le bureau – qui ne se nomme pas comme tel – composé des trois vice-présidents hiérarchisés du premier au troisième. Ces derniers sont d'abord désignés par la conférence plénière selon le nombre de voix obtenu par les élus à la CP²U[1], puis en tant que tels par des scrutins propres à chaque poste. Ce mode d'élection n'empêche pas la constitution de trio sous la forme de ticket qui vise à représenter la diversité de l'organisation : statutairement, il se doit d'être composé lui aussi d'au moins un membre issu des universités parisiennes, et dans la pratique, il est souvent le reflet d'une diversité plus grande encore qui prend appui sur les appartenances politiques ou disciplinaires[2]. Ce bureau apparaît, par sa composition réduite adaptée à une CPU qui demeure composée de quelques dizaines de membres, comme le garant de la continuité du fonctionnement et de la perpétuation symbolique de l'organisation. Dans la lettre comme dans la pratique, le premier vice-président remplit le rôle le plus éminent. C'est lui qui, en l'absence du ministre, préside et définit l'ordre du jour des séances de la Conférence, préside et définit l'ordre du jour de sa Commission permanente, la représente auprès de ces interlocuteurs institutionnels, propose les recrutements éventuels à la CP²U. Il s'agit du poste le plus important dans la pyramide interne de la CPU.

Ces trois cercles définissent trois niveaux d'implication et d'intégration dans l'organisation, qui traduisent et permettent des usages sociaux différenciés de la CPU par ses

permanente ce n'est pas rien quand même ! Moi je suis à la Commission permanente, la Commission permanente c'est les 3 membres du Bureau plus les 7 membres de commission donc on est 10 ! Raymond Barre invite les 10 présidents les plus représentatifs si je puis dire de la Conférence à déjeuner de 78 à 81, trois ans, moi j'ai déjeuné 5-6 fois au moins voire plus que ça à Matignon, à l'invitation du Premier ministre, qui bien entendu invitait la ministre chargée des Universités qui ne pouvait pas ne pas venir. *(sourire)* » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[1] « Tout le monde pensait que Michel Alliot qui avait joué un rôle aussi très important en faveur de la création de cette conférence sortirait n°1, le hasard a fait – je ne m'y attendais pas du tout – que c'est mon nom qui est sorti et Olivier Guichard a dit : "mais c'est comme ça, vous êtes vice-président de la Conférence des Présidents d'Université, le Ministre étant président, composez votre commission permanente." Alors je l'ai composée avec les noms des collègues qui venaient ensuite. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

[2] Comme vu précédemment avec le cas de Lionel Collet. Aujourd'hui la question du genre est apparue dans la constitution des tickets mais elle ne fait que prolonger des pratiques solidement établies sur les divisions politiques, géographiques et disciplinaires des présidents. « Mais, en tous cas ce qui est sûr c'est que la question qui ne se posait quasiment pas dans les années 90 début des années 2000, ne se pose plus non plus dans les années 2010 mais dans un autre sens : parce que c'est une évidence qu'il faut une femme. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017.

membres. Là où un simple président appartenant à une commission peut se contenter d'une réunion par mois, voire moins selon son degré d'implication durant les cinq années de son mandat[1], un membre de CP²U, et plus encore un vice-président ou un président de commission, doit intensifier son activité formelle et informelle à la fois dans le cadre des réunions officielles de la CPU et dans des participations annexes (ils représentent l'organisation dans une série d'organismes, à l'étranger etc.). Consacrant davantage de temps à leurs activités dans la Conférence, ces présidents membres de la CP²U, et plus encore du bureau, deviennent des quasi-permanents dans l'exercice de leurs fonctions, qui représentent la parole et la ligne de l'institution[2] ; tout en devant les accorder aux positions complexes et parfois conflictuelles de l'assemblée plénière qui demeure au cœur de leur légitimité. Son unité, son unanimité extérieure, représentent une forme d'objectif[3]. Intuitivement, cette spécialisation dans les fonctions de gestion de la CPU pourrait donner à penser que seule une mince élite serait à même d'effectuer ce rôle de permanents, d'apparatchiks, et donc de se positionner durablement au pouvoir dans le cadre d'une logique division du travail interne. Marc Ferro dans son étude sur la mise en place d'une bureaucratie au sein des soviets russes d'après février 1917 décrit ainsi ce mouvement de spécialisation d'une mince élite, permanente et stable, à leur tête[4]. Or, il apparaît, après avoir quantifié l'appartenance à une instance de pouvoir dans la population des présidents, qu'on assiste davantage à un partage qu'à un monopole d'une étroite élite sur ces différents niveaux d'implication.

[1] Tous les présidents ne s'impliquent avec le même degré dans l'organisation on compte de nombreux absentéistes dont les profils peuvent questionner la nature même de l'organisation. « Je participais de façon très régulière à la Conférence d'ailleurs je ne sais pas ce qu'il en est maintenant mais la quasi-totalité des présidents participait à la Conférence, parfois des absences mais rares. Il y avait un président qui boycottait systématiquement la Conférence ce n'était pas n'importe qui, c'était le président de Paris 5, Delbarre, qui était le médecin personnel de Pompidou par ailleurs et qui était un membre du RPR […] Conseiller de Paris RPR. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[2] Ils incarnent également le mouvement de dépossession des simples membres : « Mais comment ne pas voir que si l'existence d'une organisation permanente, relativement indépendante des intérêts corporatifs et conjoncturels, est la condition de la représentation permanente et proprement politique de la classe, elle enferme aussi la menace de la dépossession des membres "quelconque" de la classe ? » BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, p. 5.

[3] « Je me souviens de Bernard Dizambourg me disant : "si la CPU n'est pas soudée elle ne sera plus un interlocuteur du ministre. Pour rester un interlocuteur du ministre il faut qu'elle soit quasiment unanime, c'est encore fragile." » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[4] Un peu à l'image des permanents bolcheviks décrits par Marc Ferro dans le cas de la Russie soviétique. Cf. FERRO Marc, *Des Soviets au communisme bureaucratique. op.cit.*, 1980, p. 121-124.

CP²U		**Bureau**	
276 (39,7%)		138 (19,9%)	
dont : *présidents de commission*	123 (17,7%)	*dont :* *2ème et 3ème VP*	111 (16%)
élus directs	153 (22%)	*1er VP*	27 (3,9%)

Lecture : entre 1971 et 2007 la CPU a compté 123 présidents de commission différents soit 17 ,7% de ses effectifs.

Tableau 6 - Effectifs en valeur absolue et en pourcentage des instances internes de la CPU (1971-2007)

En prenant en compte toutes les fonctions (un individu peut être tour à tour dans son passage dans l'organisation président d'une ou plusieurs commissions, vice-président une ou plusieurs fois, simple élu à la CP²U), les logiques décrites plus haut apparaissent avec encore plus de force. Les deux instances manifestent un réel souci de garantir leur représentativité et surtout témoignent d'un réel *turn-over* de fonctions dirigeantes, dont la charge peut être difficile à cumuler avec la direction d'un établissement, surtout lorsque celui-ci se situe loin de la centralité parisienne[1]. Alors que prise isolément, chaque commission permanente de 16 membres rassemble selon les époques de 16 à 22,5% du nombre total de membre d'une Conférence, la CP²U voit dans son histoire transiter tout près de 40% de l'effectif global des présidents d'université. Le bureau qui lui ne comprend que de 3 à 4,3% des membres d'une Conférence à un moment *t*, voit transiter près de 20% de l'effectif total sur la durée. Ces deux organes témoignent ainsi d'une association assez étroite avec l'assemblée plénière. Ils ne forment pas les outils de domination d'une mince élite – bien qu'évidemment leur appartenance, surtout dans le cas du bureau, ne soit pas l'apanage de tous. Les trois cercles de la Conférence sont donc relativement bien connectés les uns aux autres et avec les membres plus ordinaires de l'organisation, par une circulation assez intense des individus dans les différents postes de responsabilité. La CPU connaît à la fois une *division* et une *rotation du travail* dans l'organisation. Peut-être est-ce là, par le ricochet favorable d'une nécessité pratique, l'une des garanties de la représentativité interne de ces instances de pouvoir ? Peut-être est-ce là, par le ricochet défavorable d'une logique proche de celle du *primus inter pares*

[1] « Quand j'étais à la CPU une bonne moitié de ma vie se passait à Paris, ce qui est très agréable pour un Parisien je ne doute pas, mais pour un Grenoblois ça complique un peu la vie quand même en particulier avec le temps de TGV. Donc […] quand j'étais à la CPU heureusement que j'avais une équipe de vice-présidents à Grenoble très bonne parce que ce n'est pas si facile d'être président de la CPU et président d'université » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

où la représentation prime sur la compétence à l'exercice de responsabilités, la source d'une faible professionnalisation des présidents dans leurs fonctions ? Le pouvoir au sein de la CPU, comme ailleurs, est indéniablement le produit d'une chaine d'interrelations qui implique l'ensemble des membres du champ, mandants et mandataires, assemblée et représentants par leur jeu complexe de délégation. À la CPU comme ailleurs « le pouvoir c'est tout, c'est le tout[1]. » Ce relatif partage global n'empêche pas néanmoins dans le cours de l'histoire de la Conférence des présidents, la constitution de groupes plus étroits, d'élites présidentielles, davantage professionnalisées dans l'exercice de leur fonction et qui témoignent d'un autre mode d'usage de l'organisation[2].

2.2.L'équipe permanente administrative, l'instauration de cadres professionnels

La Conférence, depuis son origine, est dotée d'un secrétariat autonome composé de quelques permanents administratifs qui assurent un rôle à la fois fonctionnel et symbolique dans la vie de l'organisation : leur présence et leur activité assurent son autonomie vis-à-vis des services du ministère (en dehors des conférences convoquées par le ministre) et concourent également à une forme de professionnalisation de son fonctionnement. Au-delà des rotations des équipes dirigeantes, des générations successives de membres de la Conférence, ils obéissent à une temporalité différente, plus longue et non soumise à un calendrier électif, ce qui a pour effet de les associer plus intiment à la vie et à l'évolution de la CPU.

Jusqu'aux années 1990, les effectifs de cette équipe permanente sont restés très réduits. Le travail administratif demeure limité au secrétariat (convocation aux réunions, réalisation de compte rendu des séances, prise de billets de train ou d'avion pour les présidents, réponse aux courriers, réservation d'hôtel et de restaurant) ce dont témoignent la correspondance des premiers vice-présidents qui nous est parvenue[3], ainsi que les propos d'anciens présidents sur le rôle de « cocooning » de ces premières secrétaires[4]. Si son rôle dans la cohésion de la CPU

[1] « On a dit pendant des millénaires que "le pouvoir est en haut", mais il est aussi naïf de dire, par goût du paradoxe, que le "le pouvoir est en bas" et que les dominés collaborent à leur domination. Cette philosophie complètement et naïvement réaliste fait du pouvoir un sorte de réalité qui serait quelque part, réifiée dans les choses, dans un trône ou dans un décret-loi, alors que le pouvoir, en particulier le pouvoir symbolique, c'est tout, c'est le tout. » BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale vol.2. Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, coll. « Cours et travaux », p. 797.

[2] Cf. Partie II.

[3] On retrouve trace de ce travail de secrétariat dans la correspondance des vice-présidents qui occupe 8 cartons dans les archives de la CPU. Cf. AN 20080235/1-8.

[4] « C'est à dire qu'avant il y avait deux secrétaires qui s'occupaient d'ailleurs beaucoup, essentiellement, de l'agenda personnel des présidents c'est-à-dire à leur prendre des billets d'avion, des hôtels etc., qui les *cocooner* mais qui faisaient aucun travail sur le fond. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017.

est évident, cette première forme d'équipe administrative réduite assure également la transmission d'une mémoire collective de l'organisation dans un contexte de rapide turn-over générationnel des présidents[1]. Cette mémoire semble parfois être d'une précision remarquable, comme lorsqu'en 1989 les secrétaires de la CPU rappellent au premier vice-président Daniel Laurent qu'une question sur « les véhicules des étudiants de troisième cycle amenés à travailler à l'extérieur de l'université » a déjà été posée au ministère. Elle est même l'objet de quelques craintes de la part de présidents d'universités, qui au moment d'étoffer l'appareil administratif de la CPU ont bien conscience de la force de la continuité de cette équipe permanente par rapport à leur mandat par essence limité[2].

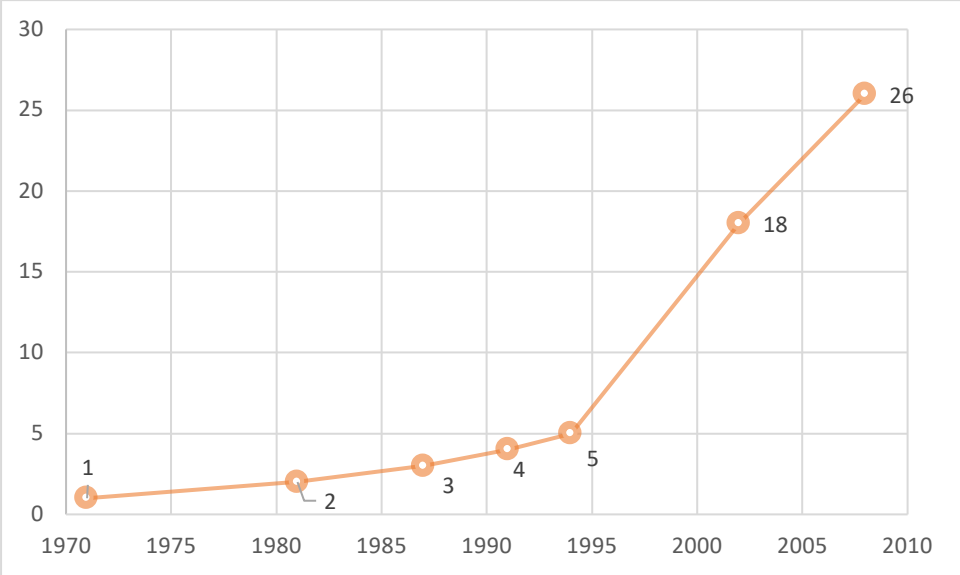

Figure 2 - Les effectifs de l'équipe permanente de la CPU (1971-2008)[3]

Dans cette première période de l'histoire de l'équipe administrative, les contours d'une fonction se dessinent également, celle des chargés de mission attachés aux commissions thématiques et à leur président (souvent détachés et financés par les universités d'origine des présidents concernés). Dès 1972 pour l'aider dans ses recherches et à la rédaction d'un rapport dont la CPU lui a confié la charge, Jean Saurel, président de Paris 13 et de la commission des moyens, s'adjoint les services d'une chargée de mission, « Mademoiselle Borelli », qui assiste aux réunions de la commission, et « assure la diffusion du compte rendu et des informations ». De

[1] Le terme est utilisé pour qualifier les secrétaires de l'organisation par le 1er vice-président Daniel Laurent. Cf. « Lettre de Daniel Laurent 1er vice-président à Jean-Louis Goût président de Pau », 5 janvier 1989, AN 20080235/6
[2] « La CP2U ne souhaite pas que ce délégué soit un permanent qui deviendrait à la fois la mémoire et le pouvoir de la CPU. » *Séance de la CP2U du 8 juillet 1993*, AN 20080235/17.
[3] Le graphique a été réalisé à partir d'un dépouillement des fonds de la CPU conservé aux AN.

même, et en prélude à leur systématisation à venir dans les années 1990, à partir de 1987 la COREX obtient, outre un changement de statut majeur, de s'adjoindre les services d'une chargée de mission, Mireille Bernex.

Ill. 1 - Quelques figures de l'équipe permanente des années 1990 (Archives privées CPU)

De gauche à droite : Éric Froment (DG 1998-2001), Josette Soulas (directrice de l'AMUE), Bernard Saint-Girons (1er vice-président 1997-1998), Alain Abécassis (DG 1994-1998)

Les années 1990 représentent un tournant dans l'histoire de ce groupe : entre 1993 et 2018, leur nombre est multiplié par 6,5, l'équipe embryonnaire devient une PME respectable. Cette croissance de leurs effectifs quasi exponentielle à partir du milieu de cette décennie 1990 témoigne de la professionnalisation de l'activité de la CPU[1]. Toutefois, cette montée en puissance de l'équipe administrative se fait dans le cadre d'un statut d'organisation régie par décret qui ne permet pas une telle multiplication de recrutements ; la CPU n'étant pas une

[1] Ce qui sera l'objet de plus amples développements par la suite.

association elle ne peut pas directement employer de personnel. Pour ce faire, elle doit multiplier les détachements rétribués par les universités membres[1], ou passer par le biais de l'AMUE nouvellement constituée, en somme développer son équipe selon des conditions individuelles de recrutement à chaque fois différentes. Cette marqueterie de statuts, d'employeurs et parfois de niveaux salariaux (y compris pour une même tâche) n'est pleinement simplifiée et régularisée qu'après la création de l'association CPU en 2008. La désignation d'un délégué général à partir de 1994, chargé d'orchestrer les activités de cette équipe désormais relativement importante, est le signe indéniable d'une évolution vers un fonctionnement plus professionnel. Elle manifeste le mouvement progressif qu'impulse la génération réformatrice aux commandes dans cette période pour tenter de dissocier davantage à l'intérieur de la vie quotidienne de la CPU les fonctions administratives, de gestion et d'exécution des objectifs, des fonctions de pilotage qui demeurent le monopole des présidents[2]. « Collaborateur de haut niveau » des membres du Bureau, qui assiste à la plupart des réunions de l'organisation, le délégué général est tout d'abord choisi dans un vivier de hauts-fonctionnaires[3], puis par la suite la tâche est confiée par la CPU à des anciens présidents. Ainsi Alain Abécassis premier titulaire du poste est le seul énarque n'ayant pas eu de fonctions dans un exécutif universitaire à avoir jamais rempli ce rôle (il a toutefois été lié de près à ces questions au ministère comme sous-directeur des établissements au sein de la Direction de la programmation et du développement universitaire de 1991 à 1994).

[1] « Ce que je fais c'est que je recrute trois personnes, et c'est limite je les recrute en partie sur mon établissement dans un premier temps. Parce que je n'ai pas le temps, je veux aller vite et je prends des jeunes qui sont des étudiants en master ou en maîtrise à l'époque, plus une collègue que j'amène de Créteil qui deviendra d'ailleurs présidente à Créteil après moi et qui jouera un rôle important à la CPU qui est Hélène Lamicq. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 16 mars 2018.

[2] « Mais d'une certaine manière la génération autour de Dizambourg c'était une très très belle génération. […] Donc là ça a été une force de proposition. Il y a eu un délégué permanent, l'embryon d'une petite administration de la CPU quoi, finalement contribuant à la réflexion. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018

[3] Il s'agit pour la CP²U « de faire de la CPU une force d'intervention » grâce à ce recrutement. Un profil d'universitaire n'est pas exclu dans ce premier recrutement. Cf. *Séance de la CP²U du 8 juillet 1993*, AN 20080235/17.

Alain Abécassis	énarque haut fonctionnaire du Ministère de l'Éducation nationale	1994-1998
Éric Froment	ancien président de Lyon 2, ancien conseiller d'établissement	1998-2001
Jean-Pierre Finance	ancien président de Nancy 1, membre du cabinet de Jack Lang	2001-2004
Éric Espéret	ancien président de Poitiers	2004-2010
Alain Abécassis	énarque haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale	2010-2013

Tableau 7 - Les délégués généraux de la CPU (1994-2013)

Si la taille de l'équipe permanente connaît des variations importantes, signe d'un réel tournant professionnel pris dans les années 1990 et en particulier avec l'arrivée d'un délégué général en 1994, ses fonctions demeurent assez similaires d'une époque à une autre : assurer la bonne marche professionnelle de l'organisation. Tout d'abord, à l'image des secrétaires des débuts de la CPU, elle a pour mission d'assurer pour le compte des vice-présidents ou du délégué général des tâches administratives de préparation des réunions, d'envoi des convocations, de rédaction et de diffusion de ses comptes rendus. Elle a donc un rôle majeur dans la circulation de l'information indispensable à la bonne marche de l'organisation[1]. Dans le même ordre d'idées, dès le milieu des années 1990 avec la figure d'Anne Picard et plus encore par la suite, la CPU prend soin de sa communication et veille à établir avec la presse spécialisée les meilleures relations possibles, afin de diffuser ses positions, le contenu de ses travaux et de renforcer sa visibilité symbolique dans un contexte marqué par l'affirmation de l'organisation[2].

[1] Leur rôle est ainsi précieux durant les périodes de crise pour continuer à faire circuler l'information entre les différents membres de la Conférence. Tel est ainsi le cas d'Anne Picard en 1995 : « Je me souviens de Jean-Marc Monteil, qui quand j'ai quitté la vice-présidence […] disait : "dans cette période il n'y avait plus de communication nulle-part, il avait réussi – enfin ce n'était pas moi c'était Anne Picard – il avait réussi ce tour de force de faire communiquer tout le monde et de faire des réunions" C'était Anne Picard qui manipulait les télécopies. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[2] « Oui mais on avait aussi une cellule si on veut de com' qui est composée quand même […] de 3-4 personnes, on a eu des gens qui ont mené un peu de la com' forte, qui voulaient vraiment redonner à la CPU une image d'un autre type. Je pense en particulier à […] Christina Vinclair […] On n'était pas toujours d'accord avec elle parce qu'elle elle faisait de la com' au sens de la com' mais c'était important parce que par exemple on rencontrait quelqu'un ou on faisait une conférence de presse on travaillait complètement avec elle […] Donc il y a toujours eu ce travail qu'on considérait comme très important d'avoir régulièrement des contacts avec les journalistes. Et ils nous ont suivis c'est-à-dire qu'on a toujours des principaux journalistes qui venaient à nos conférences de presse en plus de l'AEF, parce que ça l'AEF c'est l'institution du secteur. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

Plus encore, l'équipe administrative se spécialise et se met à remplir, avec la multiplication des chargés de mission à partir du milieu des années 1990, des fonctions nouvelles en lien avec le travail des présidents en commission et en séance : « préparer les dossiers, rassembler la documentation, rédiger les comptes rendus des séances de travail[1]. » Revendication ancienne de nombreux présidents[2], la présence de chargés de mission permet un fonctionnement plus professionnel des séances et déleste ces derniers de lourdes tâches de lectures et de compréhension dans l'instruction des dossiers qu'ils ont à examiner pour avis ou dans la préparation des travaux des commissions. Dans le mouvement de développement de l'administration interne de la CPU, certains chargés de mission sont affectés en permanence à des commissions spécifiques, d'autres peuvent être simplement dégagés pour une mission bien particulière[3]. Dans tous les cas, il est facile de faire un parallèle avec les fonctions d'analyste qui ont cours dans le secteur bancaire, et dont le rôle est absolument clé pour instruire, s'informer et préparer les avis des individus situés dans un niveau supérieur sur les dossiers présentés auprès des organes décisionnels de l'institution financière. Ainsi à son image, le chargé de mission prend une importance grandissante dans le fonctionnement des commissions, à mesure que les présidents prennent l'habitude de ne plus effectuer eux-mêmes le travail de préparation des réunions. Leur savoir-faire, lié à la fréquentation d'un même type de dossiers et à un recrutement souvent judicieux, peut en faire les personnages incontournables de l'activité d'une commission, et surtout garantir une continuité du rythme d'activité au-delà des changements de personnalités et de leur implication[4]. Hélène Lamicq universitaire chargée de mission recherche entre 1994 et 1996 (date de son élection comme présidente de l'université Paris 12), Geneviève Dalle à la COREX ou Pierre Richard chargé de mission à la commission des moyens ont ainsi été, dans leurs périmètres et leurs périodes respectives, les chevilles ouvrières du fonctionnement de leurs commissions[5]. Dans le même ordre d'idée, le

L'Agence éducation et formation AEF, pionnière de l'information professionnelle dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, a établi dès sa naissance en 1998 une alliance objective avec la CPU sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

[1] Cf. *Séance de la CP²U du 8 juillet 1993*, AN 20080235/17.

[2] Ainsi dès le 19 juin 1984, le président de Rouen Bernard Maitrot demande par courrier à Guy Pouzard « d'étoffer » le secrétariat pour mieux faire circuler l'information au sein de la conférence. « Lettre de Bernard Maitrot président de Rouen à Guy Pouzard 1er vice-président », 19 juin 1984, AN 20080235/3.

[3] Tel le cas de l'ancien président de Rouen Jean-Luc Nahel, chargé d'une mission de « Conseiller pour le FSP Maroc » le partenariat entre le CPU française et la CPU marocaine. Cf. http://web.archive.org/web/20081201075025/http://www.cpu.fr/Equipe-permanente.391.0.html [en ligne]

[4] Cette transformation se manifeste surtout avec la mise en place d'un fonctionnement plus rigoureux dans les années 1990 qui rend l'organisation un peu moins dépendante de l'implication des présidents qui l'animent.

[5] « Le chargé de mission de la commission des moyens était un mec hyper compétent, un administratif, ça bossait très très sérieux quand même. » Thierry Coulhon parle ici de Pierre Richard. *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars 2018.

correspondant ou délégué permanent de la CPU à Bruxelles (systématiquement un ancien président), installé grâce aux efforts de l'ancien président de Strasbourg 1 Adrien Schmitt à partir de 1997, incarne l'organisation à l'étranger, tout en nourrissant de ses notes les réflexions de la Conférence sur les questions internationales et surtout européennes dont l'importance n'a cessé de croître depuis la création de la CPU.

Vue dans sa marche interne, la CPU n'est en rien un bloc uniforme mais connaît différents niveaux d'intégration, de participation dans le cadre d'une division ou plutôt d'une rotation du travail de direction entre ses membres. Pour aider les présidents dans leurs fonctions, l'équipe permanente de la Conférence qui ne cesse de voir sa taille s'étoffer et surtout après 1994 apporte son concours précieux. Dans les deux cas, au travers de la description de leur rôle et de leur routine quotidienne est sans cesse réapparue la force des logiques de représentation qui animent la CPU, même sans son mode interne de structuration et de professionnalisation – dont l'équipe permanente est un enjeu clé. Ces deux dynamiques travaillent la CPU durant toute son histoire et dans grand nombre de ses aspects à l'image de ses colloques réguliers.

3. La carte du club. Les lieux de la CPU

Dernier point et non des moindres dans ce tour d'horizon des logiques pratiques de la CPU, son mode de fonctionnement comme club routinier proche de la circularité dans sa marche ordinaire. Par quels biais la CPU nourrit-elle cet esprit cohésif de club et d'unité en son sein ? En quoi sa géographie ou ses colloques réguliers en sont-ils un exemple ? Pourquoi l'évolution de la géographie de la CPU traduit une inflexion de son fonctionnement ? S'il s'avère évident que des ressorts plus sociaux d'homologie des fonctions, des sexes et des trajectoires sont à l'origine de ce *modus vivendi* interne, on peut néanmoins souligner la place prise par les cadres concrets dans un renforcement de cet habitus collectif.

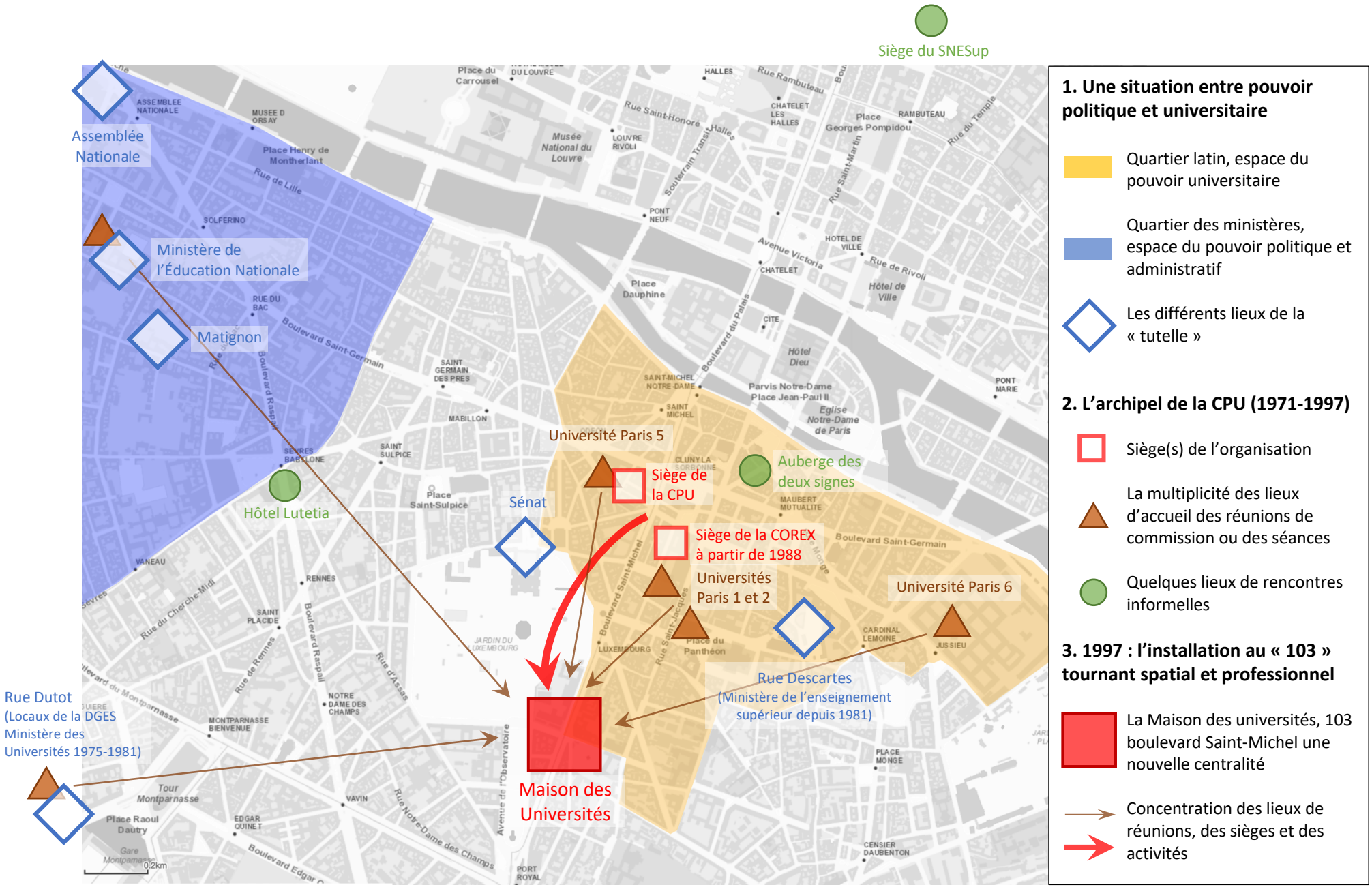

Carte 1 : La CPU, une transition dans une géographie parisienne

3.1.Les lieux ordinaires. Les territoires quotidiens de la CPU

> « On était logés à Paris 5 rue de l'École de Médecine, dans le porche d'entrée qui donne sur la statue de Danton-là. On avait deux bureaux, enfin deux bureaux *permanents,* puis c'était tout. Et on se réunissait alors les commissions se réunissaient un petit peu au petit bonheur et la commission permanente se réunissait dans le studio des professeurs au premier étage et la commission plénière dans l'un des amphis de Paris 5[1]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

La Conférence des présidents d'université s'ancre dans l'espace. Comme le figure la carte 1, les sites de la CPU se modifient avec le temps : on assiste au fond à la transition entre une structuration en archipel, marquée par une itinérance plus ou moins importante de la CPU de petits ilots en petits ilots dans des rues du Quartier Latin, et une implantation plus centralisée autour d'un siège unique symbolisant son ascension politique. Néanmoins, la spatialisation dans le quartier du pouvoir universitaire de la capitale demeure une constante. En allant plus loin, il convient également de mettre le doigt sur d'autres espaces, sur ces tiers lieux de la CPU, qui ne se limitent pas à ses sièges officiels, et dont la nature hésite entre le professionnel et l'interpersonnel. Ils marquent eux-aussi son histoire et son implantation.

En 1971, lors de son installation, la Conférence prend place dans des bureaux fournis par l'entremise de l'université Paris 5 et de son président Jean Frézal, rue de l'École de Médecine. Si leur situation en plein cœur du quartier le plus universitaire de Paris fait rejaillir sur l'institution une quantité non négligeable de capital symbolique, ces locaux sont très vites ressentis par les présidents comme quelque peu exigus[2]. Selon le plan conservé aux Archives nationales, ils sont constitués de deux bureaux seulement : un de 18,1 m^2 destiné au secrétariat permanent de l'organisation, l'autre plus spacieux de 38,5 m^2 destiné aux vice-présidents[3]. En aucun cas, les locaux attribués à la CPU ne peuvent permettre à l'ensemble des réunions de la Conférence (commissions et plénières) de s'y tenir (d'autant que souvent les réunions des commissions thématiques ont lieu le même jour et aux mêmes heures). Les différents présidents de commission, le bureau ou le ministère doivent donc trouver des locaux extérieurs pour convoquer leurs réunions.

---

[1] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[2] « Les locaux… bon il y avait deux bureaux qui étaient historiquement et depuis la création de la CPU à Paris 5 rue de l'École de Médecine et à l'angle de l'Odéon. J'ai occupé comme ça avec le premier vice-président de l'époque nous partagions le bureau du doyen Zamanski qui était le doyen de 68 en sciences etc. Donc c'était quand même très… Historiquement très bien c'était admirablement placé mais on s'entassait. On s'est peu à peu entassés dans ces bureaux-là. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017.

[3] « Lettre de Pierre Villard président de Paris V à Bernard Dizambourg 1er vice-présidents », 28 décembre 1994, AN 20080235/8.

Ainsi, les séances plénières, lorsqu'elles sont convoquées par le ministre en exercice ont lieu tout d'abord habituellement au ministère, 110 rue de Grenelle, salle du Conseil supérieur de l'Éducation nationale jusqu'à la fin des années 1980[1], puis plus habituellement salle du conseil de l'université Paris 5, pièce d'apparat ornée de tapisseries des Gobelins, de belles tablettes de bois laqué et de confortables fauteuils de cuir[2], voire à Jussieu, salle du conseil de l'université Paris 6, dans des espaces assez grands pour accueillir l'ensemble des présidents (effectif qui en fin de période monte à une centaine). L'organisation doit par ailleurs procéder à la réservation régulière de nombreuses salles au sein de l'université Paris 5, comme le Studio ou Foyer des professeurs, lieu habituel des commissions permanentes. Les commissions thématiques connaissent un éclatement important : si bon nombre d'entre-elles parviennent à trouver des lieux de réunions à Paris 5, à proximité des locaux étriqués de la CPU, dans le Studio des professeurs par exemple comme c'est systématiquement le cas de la commission de la pédagogie, certaines doivent prendre leurs dispositions dans des lieux plus éloignés. C'est le cas, par exemple, des réunions des commissions organisées en prélude à la CPU du 23 janvier 1997 : la commission de la pédagogie siège donc au Foyer des professeurs comme c'est son habitude, la commission de la vie de l'étudiant dans les locaux de la CPU, la commission recherche dans une autre salle de l'université Paris 5, la commission des moyens dans la salle du conseil de l'Institut biomédical des Cordeliers de l'université Paris 6 située tout près, la commission du règlement dans des locaux appartenant à son président Yves Jégouzo à Paris 1[3]. La COREX est un cas un peu à part : vers 1989 elle obtient dans le cadre de son autonomisation des locaux propres situés au 1 rue Victor Cousin, grâce à l'action de Michèle Gendreau-Massaloux, rectrice de Paris de l'époque[4]. Comme dans un archipel aux îles de taille équilibrée, la puissance d'une commission n'est donc pas inversement proportionnelle à sa distance vis-à-vis du centre. Dans des phases de crispation politique, des réunions informelles peuvent même avoir lieu dans d'autres lieux symboliques de la centralité parisienne, comme le siège du

[1] Par exemple lors de la : *Séance de la CPU du 27 mai 1982*, AN 20060489/7.
[2] Comme le montre ces quelques photographies de la période contemporaine : UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES, « Locations d'espaces », http://locationdesalles.parisdescartes.fr/all-room-list/la-salle-du-conseil/ [en ligne]
[3] Cf. L'importante liasse de convocations à la Séance de la CPU du 23 janvier 1997, AN 20080235/13.
[4] « Michel Cusin me laisse la place, je deviens président de la COREX et je suis resté tout le temps de mon mandat, alors qu'en général on est président de commission pendant un ou deux ans. Et il y avait un legs de Michel Cusin qui était très fort, c'est qu'il avait réussi à avoir un bureau et un secrétariat pour la COREX, dans la vieille Sorbonne grâce à Mme le Recteur qui s'appelait Gendreau-Massaloux. Et vous imaginez la fierté du provincial que j'étais qui avait son bureau dans la vieille Sorbonne où j'étais fourré évidemment toutes les semaines. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

SNESup, quelques restaurants choisis en amont pour l'aile gauche de la conférence[1], ou les salons prestigieux de l'hôtel Lutetia pour son aile droite[2].

« La Conférence des présidents d'université, c'est Paris[3] ». Régis Ritz, ancien président de l'université Bordeaux Montaigne, est incontestablement dans le vrai. Jusqu'en 1997, la CPU se déploie dans un archipel de salles qui s'étend dans tout le Quartier Latin. Cette géographie insulaire dit beaucoup sur la Conférence, sur cette loi générale de l'attraction de la centralité parisienne, qui agit sur toute organisation qui appartient un tant soit peu au champ du pouvoir en France, et qui permet en retour d'exercer un effet de fascination sur les présidents provinciaux ; mais elle nous renseigne aussi sur la faiblesse de sa structuration et la modestie de ses moyens, qui l'obligent à solliciter l'aide d'universités membres, son manque de structuration qui fait de chaque commission (symboliquement ou sur le plan plus pratique) de petits ilots indépendants communiquant mal entre eux. Incontestablement, la géographie d'une organisation est corrélée à son mode de fonctionnement. Aussi faut-il réinsérer dans cette dynamique le déménagement de la CPU dans un lieu unique réalisé avec l'approbation et le concours du ministère le 24 avril 1997[4].

Si les bureaux de l'École de médecine ont laissé un souvenir vif dans la mémoire des présidents qui les ont fréquentés – généralement en raison de leur incommodité – la translation vers le 103 Boulevard Saint-Michel est apparue comme la manifestation tangible de l'accession symbolique de la Conférence à un rang de puissance ou de représentativité supérieur et de sa professionnalisation. Pour Jean-Pierre Finance, qui vit en direct ce déménagement, elle marque l'aboutissement de la transformation de la CPU initiée au milieu des années 1990, allant de pair avec la constitution d'une équipe permanente[5]. Repérés par le délégué général Alain Abécassis,

[1] « Le midi de la Conférence des présidents c'était du SNESup. Et je suppose que les autres groupes qui pouvaient y avoir, je crois qu'il y avait deux groupes de... de mouvance de droite, du centre et de droite et plus le SGEN, ils devaient faire pareil. C'était admis quoi, ce n'était pas clandestin puisqu'on se réunissait dans un bistrot qui était à deux pas de la Conférence des présidents, une pizzeria où on ne bouffait pas très bien d'ailleurs. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

[2] « Donc voilà ça c'est quand même toute cette époque avec une CPU extrêmement clivée, *très* politisée. Elle se réunissait déjà le jeudi comme maintenant mais le mercredi soir il y avait deux réunions, il y avait une réunion au Lutetia où se réunissaient nos bons camarades de droite on va dire, une des figures qui a fait un bouquin après c'était Tézenas du Montcel qui était président de Dauphine, puis il y avait les présidents d'Assas… » L'autre réunion dans cette période a lieu directement dans les locaux du SNESup. *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[3] *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

[4] *Séance de la CPU du 24 avril 1997,* AN 20080235/13.

[5] « Le fait de recruter Alain Abécassis, de commencer à construire cette équipe permanente, avec des chargés de mission pour la recherche, des chargés de mission pour la formation etc. Ça a été le début d'une vraie construction avec en ligne de mire l'idée de regrouper tout ça et d'avoir aussi notre indépendance et notre place géographique, ce n'était qu'un moyen ça mais ça a été quand même un moyen qui symboliquement a été très puissant. […] Ces locaux dans lesquels nous sommes, on a participé à leur choix parce qu'il y a eu plusieurs hypothèses qui avaient été faites. Alain Abécassis a fait un très gros boulot de prospective, d'analyse etc. et donc nous nous sommes installés ici, je crois que c'est en avril 97 si mes souvenirs sont exacts. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er

les nouveaux locaux du « 103 » – le diminutif renseigne déjà sur l'*affectio loci* des membres de la CPU – offrent des conditions de travail bien meilleures aux membres de la Conférence[1], des salles plus nombreuses et plus amples (notamment pour contenir les conférences plénières), la possibilité d'accueillir dans des conditions de travail décentes une équipe permanente devenue importante, et enfin un prestige symbolique évident : celui de s'installer dans l'ancien siège des éditions Armand Colin entre Luxembourg et Panthéon. Les nouveaux locaux permettent aussi de mieux centraliser des réunions et des activités jusqu'alors disparates sur le plan géographique, et apparaissent comme des signes tangibles de la recherche d'une plus grande efficacité et d'un renforcement des instances de direction de la Conférence. Si la CPU partage bien sûr son siège avec d'autres organisations (l'AMUE évidemment, mais aussi les réseaux des directeurs d'IUFM, les associations de secrétaires généraux d'université, de directeurs de bibliothèques etc.), elle demeure bien à l'origine de ce transfert[2].

La Conférence des présidents inscrit également son activité dans des formes de « tiers-lieux[3] », des territoires aux fonctions hésitantes entre le loisir, le privé et le travail. L'un de ces espaces hybrides est sans nul doute constitué par les restaurants qui, jusqu'au déménagement, accueillent les présidents lors de leur pause méridienne et plus particulièrement lorsqu'elle coïncide avec une réunion en commission[4]. Un de ces tiers-lieux historiques est sans nul doute *L'auberge des deux signes*, un restaurant qui apparaît en filigrane de l'activité de la Conférence de sa création jusqu'en décembre 1997[5]. En son sein, les réunions se prolongent, des conversations se nouent entre les relations amicales et professionnelles dans le cadre « d'un

mars 2018. Une partie du travail photographique de repérage du nouveau siège a été conservé dans les archives privées de la CPU actuelle.

[1] « Et le changement de l'installation de la CPU dans les années je crois 98, je ne me souviens plus, vers la fin du siècle boulevard Saint-Michel mais quelle satisfaction quoi, quelle nécessité ! » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

[2] Cf. chapitre 7 dans lequel il sera plus longuement question du transfert de la CPU.

[3] Développé en France notamment récemment par Michel Lussault le concept de tiers-lieu s'inscrit dans la pensée du sociologue de l'urbain américain Ray Oldenburg. Les « third places » qu'il décrit, espaces hybrides entre le travail et le loisir qu'il soit commercial ou non sont des maillons précieux, des personnifications spatialisées, pour analyser et comprendre l'intégration sociale dans le tissu urbain. Pour une définition plus exhaustive cf. OLDENBURG Ray, *The great good place. Cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Cambridge, Da Capo Press, 1997 (1989), p. 20-42.

[4] Bernard Dizambourg généralisera l'usage des plateaux repas à partir des années 1993 dans le cadre de la révolution symbolique qu'il initie. « Et moi j'ai suivi au niveau de l'AMUE, on a tout le temps fait ça, système plateau repas. On a eu quelques repas mais dans des restaus qui n'étaient vraiment pas hauts de gamme. Et ce qu'a fait mon mari aussi quand il est arrivé au CNOUS parce que c'était pareil. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

[5] Cf. *Séance de la CP²U du 4 décembre 1997*, AN 20080235/18.

effet cafétéria[1]. » Certaines décisions peuvent être prises, des ambitions naître également…[2] Les restaurants et les temps de repas font partie intégrante de l'activité d'un président lorsqu'il séjourne à Paris pour la CPU. Le repas pris en commun, *symposium* entre *homoioi*[3], célèbre et nourrit la sociabilité des pairs si chère à Maurice Agulhon en même temps qu'elle sustente les corps[4]. Dans la lignée de ses travaux, on ne peut que donner toute leur importance à ses rites qui cimentent la communauté, mais qui surtout permettent de transmettre des pratiques, des idées d'une génération de présidents à une autre. Ces derniers révèlent des fractures internes de la CPU. La CP²U se regroupe ainsi fréquemment le midi par l'action du secrétariat qui se charge d'effectuer les réservations et de procéder au recensement des présidents qui désirent s'attabler ensemble. D'autres repas plus informels peuvent réunir les présidents par affinités, en particulier politiques.[5] À partir de 1997, l'importance de ces lieux ordinaires de convivialité méridienne diminue. Dans les convocations pour les réunions de la CP²U les mentions de déjeuners aux *Deux signes* sont moins systématiques, d'autres pratiques les remplacent comme le recours aux plateaux-repas au sein même des nouveaux locaux de la Conférence. Cependant cette fonction sociale de mise en scène de l'unité d'un groupe de pairs ne disparaît pas et d'autres moments et d'autres lieux prennent le relai pour cultiver la sociabilité : les dîners de la Conférence :

> « L'autre épisode qui a fait partie des choses qu'il y a eu à organiser, ce sont les soirées de la CPU, les soirées annuelles de la CPU. *(sourire)* […] Alors à l'époque il y avait une dimension de convivialité, les présidents venaient avec leurs épouses. Comme j'étais passé par les Grands travaux, le premier on l'avait fait au Museum sous les baleines, après il y en a eu à la Bibliothèque de France, après il y a eu l'Hôtel de Ville, il y a eu l'Assemblée nationale, il y a eu le Sénat, il y a eu l'Élysée – ça c'était les proximités de Jean-Loup Salzmann avec Hollande qui ont permis que ça se passe à l'Élysée, etc. Mais tout ça participe, a participé de l'émergence et de la visibilité et de la légitimation de plus en plus forte de la CPU comme reconnue, identifiée, visible par les pouvoirs publics[6]. »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

[1] « Voilà donc ça ça paraît ridicule c'est "l'effet cafétéria" qu'on a au quotidien dans toutes nos organisations. » *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.

[2] « On s'était réunis le matin […] entre tous les présidents de gauche non-PC quoi, en gros PS et proches du PS, pour désigner des candidats. Et le président d'Orléans avait dit : "moi je suis candidat à la présidence de la commission des moyens." Moi j'avais envie d'être candidat mais je n'avais pas osé, comme il avait tiré le premier, dire : "moi aussi je suis candidat" ce en quoi j'ai eu tort. Et puis pendant l'heure du déjeuner justement j'ai dit à quelques collègues dont Forestier : "et bien je regrette de ne pas m'être proposé etc." "Oui tu as eu tort, ç'aurait bien, ç'aurait été symbolique." Et finalement ils m'ont convaincu de me présenter. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[3] Évidemment cela ne peut que faire écho au poids majeur que tient la prise collective de ces repas, « ferments de lien social » pour Fustel de Coulanges, dans les cités grecques antiques. Cf. SCHMITT PANTEL Pauline, *La cité au banquet, Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, École Française de Rome, 1992, 586 p.

[4] Les repas, banquets et autres agapes ont ainsi un rôle majeur dans la sociabilité méridionale, étant le moment d'échange, de sociabilité voire de politisation. On ne peut que renvoyer à l'étude classique de Maurice Agulhon : AGULHON Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984 (1968), 454 p.

[5] Cf. Chapitre 3.

[6] *Entretien avec Alain Abécassis*, 5 avril 2017.

À partir de décembre 1994 donc, et chaque année dès-lors, la CPU organise un dîner annuel de fin d'année dans un cadre prestigieux pour stimuler l'*affectio societatis* et le rayonnement de l'organisation[1]. Le privé et professionnel se mélangent, les présidents amènent leurs épouses dans le cadre de leurs activités[2], les relations interpersonnelles permettent de choisir les lieux de réunion les plus prestigieux… Ces dîners de gala sont des nouveaux tiers-lieux pour la nouvelle CPU professionnelle.

La géographie est l'étude des lieux mais également des déplacements, des flux. Les voyages font partie de l'activité des présidents provinciaux en CPU, ils structurent leur emploi du temps et même la conduite des réunions – qu'il faut finir à temps pour permettre aux présidents pressés d'attraper leur train ou leur vol[3]. Quelques fois, la CPU ou plutôt la CP^{2}U se déplace, itinérance de la cour, pour siéger à l'extérieur au gré d'un déplacement ministériel ou de l'invitation d'un des membres. Ainsi, les 3 et 4 juillet 1974, la CP^{2}U se délocalise une première fois à Marseille à l'invitation du président Henri Gastaut, membre de la commission permanente. En dehors des heures de réunion (de 13 à 18h le premier jour), cette itinérance marseillaise est l'occasion pour les présidents conviés d'apprécier la remarquable collection de crânes que ce spécialiste d'épilepsie et des arts premiers accueille à son domicile, de déguster ensemble une bonne bouillabaisse le soir venu ou de profiter des joies de la côte dans sa villa au bord de mer le lendemain avant de regagner son domicile[4]. Où s'arrête ici le professionnel et où commence le privé qui fait la cohésion du groupe ? À maintes nouvelles occasions, la Commission permanente vient à se déplacer ; le 4 octobre 1989, elle s'aventure ainsi à Brest pour découvrir en marge du temps de travail les fleurons de la Marine nationale[5] ; le 7 septembre 1995, Éric Froment la reçoit à Lyon, le 23 janvier 1986 c'est la Conférence toute entière qui se déplace à Bordeaux « sous le ciel d'Aquitaine[6] » ; le 26 octobre 1989, la CPU se tient à Montpellier dans le sillage d'une visite du ministre Lionel Jospin pour le 700ème anniversaire de création de l'université ;[7] le 18 mars 1999 c'est à Nancy en plein colloque que

[1] *Entretien avec Alain Abécassis*, 5 avril 2017.
[2] La surreprésentation masculine parmi les présidents explique sans doute qu'Alain Abécassis n'ait pas mentionné le cas des éventuels maris, ou compagnons parmi les convives.
[3] Cette dimension fait partie des séances ordinaires de la Conférence. « C'était serré comme temps, c'était serré parce qu'après il fallait qu'on rentre tous dans notre fac et qu'on prenne l'avion. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.
[4] « Lettre de Claude Champaud 1er vice-président, à Jean-Louis Quermonne président de Grenoble 2 », 20 juin 1974, AN 20080235/1.
[5] Les présidents se voient même offrir une visite de la rade et une réception sur le navire amiral Le Tourville. « Lettre de Daniel Laurent 1er vice-président au contre-amiral Philippe Euverte », 16 octobre 1989.
[6] « Lettre de Hubert Coudanne aux présidents », 16 janvier 1986, AN 20080235/4.
[7] *Séance de la CPU du 26 octobre 1989*, AN 20080235/11.

se tient la séance plénière[1]. Ces déplacements qui inscrivent la Conférence dans l'espace national qu'elle incarne, qui mêle problématiques professionnelles et enjeux de cohésion du groupe sont les premières illustrations d'une itinérance plus régulière encore, celle des colloques.

3.2.Le vagabondage des colloques. Les hybridations d'un évènement

Entre les 20 et 23 mars 1996, la ville de Saint-Malo accueille un évènement important dans le calendrier annuel de la Conférence des présidents d'université : son colloque annuel. Durant trois jours, éloignés de Paris et de la routine de l'activité de l'organisation, 66 participants, présidents d'université, membres de l'équipe permanente de la CPU, haut-fonctionnaires du ministère et autres acteurs impliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche se réunissent autour d'un intitulé pour le moins large « Les entretiens de la Conférence ». Dans un contexte encore marqué par le mouvement social de novembre-décembre 1995, qui a été particulièrement vif dans les universités et surtout en prélude aux états-généraux que le ministre Bayrou souhaite réunir pour répondre à leurs attentes, la CPU souhaite à l'occasion de cette réunion confronter « sa réflexion à celle de "grands témoins" » pour « mesurer, sur des thèmes majeurs concernant le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, des points d'accord et de divergence. » Il s'agit de faire naître de ces confrontations des « propositions qui pourront éclairer le débat […] qui traverse, au-delà de la communauté universitaire, la nation toute entière[2]. » L'organisation d'un colloque est en soi une lourde charge pour les universités locales qui accueillent les participants[3]. Les universités de Rennes, et particulièrement Rennes 2 dirigée par André Lespagnol, sont mises à rude épreuve pour trouver les lieux de réunion, les hôtels, les lieux de restauration, les lieux de visite… Le président Lespagnol qui vient fraichement d'exercer la tâche de président de la commission des moyens et de troisième vice-président est mis en avant en prononçant un discours d'accueil. Sans doute est-ce en raison de ces coûts importants que 27 villes universitaires différentes organisent les 32 éditions de colloques recensées entre 1975 et 2012[4].

---

[1] *Séance de la CPU du 18 mars 1999*, AN 20080235/16.

[2] Cf. « Brochure de présentation des Entretiens de de la Conférence de Saint Malo », 20-23 mars 1996, AN 20080235/26.

[3] Ce principe a été instauré depuis le colloque de Villard de Lans en 1975. « Et ce colloque avait été très réussi, c'était à l'invitation de mon successeur le professeur Paul Leroy. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017. Michel Soutif président de Grenoble 1 semble avoir aussi été associé à l'organisation de cet évènement comme un mot manuscrit conservé dans les archives de René Rémond en témoigne : « Je suis prêt à organiser à Grenoble le weekend sur l'autonomie. M. Soutif » cf. BNF NAF28390/9.

[4] Cf. Annexe 13.

Cette diffusion nationale se retrouve dans le nuage de points qui se diffuse sur la carte 2. Les deux établissements bretons sont donc officiellement les invitants de la réunion dont le lieu et les thèmes ont été co-déterminés en amont avec la CP²U et le bureau. Ainsi, pour préparer les diverses sessions thématiques, éviter les redites entre les orateurs, préparer les questions à poser aux intervenants, des présidents ont été mobilisés bien avant le début des débats[1].

Ill. 2 - Saint-Malo 1996. Jean-François Méla (Paris 13) pose une question dans l'assistance (Archives privées CPU)

Durant ces journées, les sessions et les tables rondes se multiplient sur les thèmes les plus éclectiques – vie étudiante, orientation, recherche – en associant présidents et personnalités de l'enseignement supérieur. François Bayrou fait le déplacement pour clore les travaux du colloque et peut-être prendre par là même la température de l'opinion des présidents. Josep Bricall président de la Conférence des recteurs européens fait lui aussi une intervention lors de la dernière journée. La presse professionnelle (ou non) est intimement associée à la préparation du colloque (la radio France Inter y réalise ainsi une de ses émissions, le « Téléphone sonne » en direct le jeudi 21 mars) ; elle suit les débats et relaie leurs contenus – dans un contexte où ces enjeux viennent de défrayer la chronique. De même, l'évènement s'insère dans le tissu local : Edmond Hervé, maire de Rennes et ancien ministre, reçoit les participants à la mairie la

[1] Cf. *Séances de la CP²U des 22 février et 29 février 1996*, AN 20080235/17.

veille des premiers débats ; René Couanau, maire de Saint-Malo dans le droit fil de la notabilité municipale, prononce un discours à la matinée d'introduction au colloque ; le conseil régional, représenté par son vice-président, offre le dîner du jeudi 21 au soir. Des actes sont rédigés, publiés et diffusés aux participants pour rappeler la synthèse des débats qui ont ponctué ces quelques jours[1].

La CPU connaît à cette occasion un de ses « moments forts et de visibilité[2] », une réunion durant laquelle elle se rassemble en une unité de temps et de lieu pour mieux se fédérer et se donner à voir au reste du champ universitaire, voire à la nation toute entière. L'organisation se met en scène face au monde tout en s'ouvrant à lui. Le colloque de 1996 s'inscrit certes dans un contexte porteur pour la Conférence – il en sera question plus loin – mais bien que plus abouti, il n'en demeure qu'un exemple parmi d'autres d'une pratique régulière voire annuelle de la CPU : son déplacement collectif et provincial (pour la plupart des cas) pour quelques jours de travaux et d'activités annexes. Cette pratique, comme le montre la carte 2[3], s'initie en 1975 avec le colloque de Villard-de-Lans dont il sera plus longuement question par la suite et, hormis durant une courte parenthèse entre 1976 et 1980 en raison des relations très difficiles (notamment sur le plan financier) entre la CPU et le ministère d'Alice Saunier-Seïté, s'institue en un rituel annuel. Comment cette tradition s'invente-elle dans une continuité symbolique avec le passé mais dans un réagencement des pratiques et devient un des moments forts de la vie de l'organisation nouvelle ? On peut resituer la genèse de cette pratique dans une double filiation. Tout d'abord, il est nécessaire de replacer les premiers colloques de la CPU dans la continuité des colloques de Caen ou d'Amiens organisés par l'AEERS. Eux aussi sont réunis à l'invitation d'universités provinciales comme une sorte de mise au vert des débats. Eux aussi rassemblent dans une unité de lieu tous les acteurs du champ de l'enseignement supérieur autour de grands universitaires, eux aussi étant des moments d'accueil de personnalités politiques. Eux aussi incarnent des lieux de rencontre entre la haute fonction publique et l'université[4].

[1] Cette publication se fait dans le cadre d'une coopération étroite avec la revue *Espace universitaire* animé par Olivier Rey. Cf. « Les actes des entretiens de la Conférence » supplément à *Espace universitaire*, n°13, 1996 AN 20080235/26.
[2] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017.
[3] Mais également l'annexe qui en fait figurer la liste intégrale. Cf. Annexe 13.
[4] Saint-Malo ne fait que poursuivre une tradition inventée à Villard de Lans dans la droite ligne des colloques AEERS des années 1960. « Enfin ça a culminé si vous voulez dans le Colloque de Villard-de-Lans, sous la présidence de René Rémond qui était devenu président de la conférence des présidents d'université. Ce colloque a réuni aussi des représentants des Grands Corps, Conseil d'État etc. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

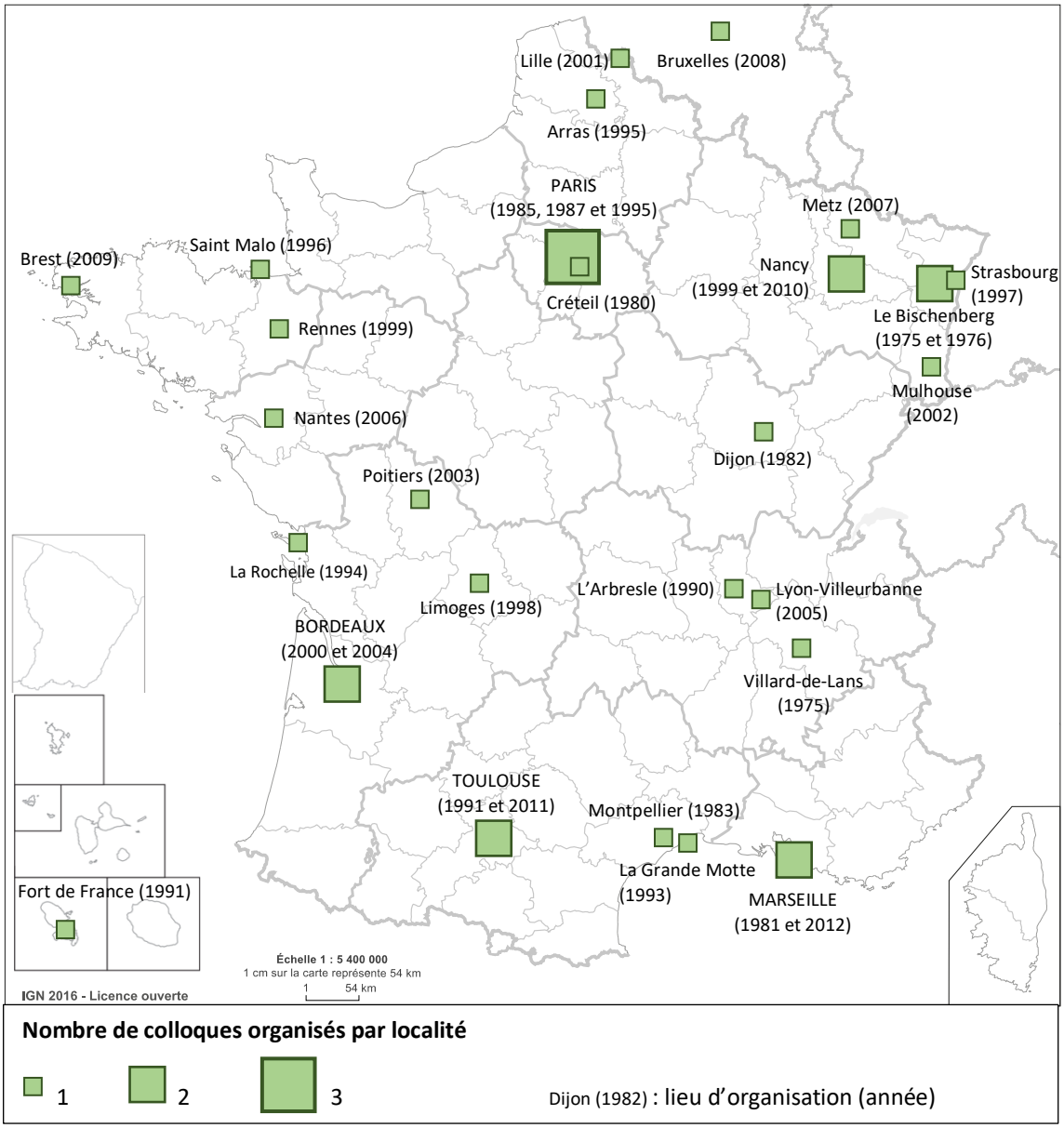

<u>Carte 2</u> : Les lieux d'organisation des colloques de la CPU (1975-2012)

D'un autre côté, on peut également déceler l'importation au sein du monde universitaire par le premier vice-président René Rémond de rites classiques dans son univers familier de l'Action catholique[1]. Dans une filiation avec le scoutisme ou d'autres pratiques plus religieuses de retraite[2], il s'agit pour René Rémond de stimuler la réflexion des participants sur des

[1] Pour Charles Mercier on retrouve cette filiation avec l'Action catholique pendant la crise des Deug en 1973 durant laquelle il applique « la méthode "voir, juger, agir" » de ce courant. Cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 99.

[2] La dimension catholique est au cœur de « l'identité » de René Rémond, ancien dirigeant de la JEC dans sa jeunesse, et figure de l'intellectuel catholique par excellence. Inscrite profondément dans son habitus les pratiques de cet univers resurgissent dans certaines de ses décisions çà et là. Toutefois il ne s'agit pas ici de « construire une cohérence de vie et d'identité », en mettant du continu dans un discontinu qui marque la vie de René Rémond et

problèmes de fond par un « week-end », d'effectuer ce décentrement qui permet une intensification des travaux par une synchronisation dans une unité de lieux qui se trouve à saine distance des tumultes parisiens ordinaires[1]. Aussi, loin d'être anecdotique, la géographie provinciale et vagabonde des colloques (comme le montre la carte 2) a partie liée avec une de ses fonctions assignées : créer un espace de réflexion sur une thématique donnée, qui s'incarne dans un lieu et un moment. C'est sans doute la raison pour laquelle les colloques parisiens ne sont pas si fréquents (4 sur les 32 recensées) par rapport aux éditions en région. En somme, si ce transfert d'une pratique culturelle du monde catholique fonctionne et se pérennise, c'est qu'il s'est trouvé faire écho à des pratiques existantes et également remplir des fonctions au sein de l'univers social qu'il l'accueille[2].

Pierre Bourdieu aime souvent rappeler ce mot de Durkheim sans doute en partie apocryphe « l'inconscient, c'est l'histoire[3]. » Sans doute avons-nous ici une illustration concrète de cet aphorisme dans ces deux citations :

> « On hérite vraiment (c'est en cela que votre périodisation est intéressante) des congrès passés de la CPU, et de leur revendication d'autonomie[4]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

> « On a organisé une fois le congrès de la CPU à Strasbourg, voilà des trucs comme ça[5] »
>
> Alain Beretz, président de l'université Louis Pasteur de Strasbourg (2007-2008) puis de Strasbourg (2008-2016), haut fonctionnaire de l'ESR

qui l'éloigne parfois d'un sillon artificiel d'une mise en cohérence biographique rétrospective. Cf. MERCIER Charles, *René Rémond. Une traversée du XXème siècle*, Paris, Salvator, 2018, p. 25 sqq.

[1] « L'idée a été suggérée et retenue que nous prenions, dans le trimestre, un week-end, trente-six heures, pour nous retrouver tous ensemble en dehors de Paris, la Conférence au complet, pour réfléchir à nos problèmes de fond. » René Rémond fait part de son idée en CP²U le 10 octobre 1974 puis en séance plénière le 17 octobre de la même année. Cf. *Séance de la CPU du 17 octobre 1974*, AN 20060489/3.

[2] « C'est donc la mise en relation de deux systèmes autonomes et asymétriques qu'implique la notion de transfert culturel. Les besoins spécifiques du système d'accueil opèrent une sélection : ils refoulent des idées, des textes et des objets, qui demeurent désormais dans un espace où ils restent éventuellement disponibles pour de nouvelles conjonctures. » ESPAGNE Michel et WERNER Michael (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, ERC, 1988, p. 5.

[3] On en retrouve trace de cette citation dans les *Questions de sociologie* : « l'inconscient c'est l'oubli de l'histoire » BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 81 ou encore dans BOURDIEU Pierre, Science de la science et réflexivité, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », p. 186. Si Bourdieu dit faire allusion à un passage célèbre de *L'Évolution pédago*gique de Durkheim : « en chacun de nous, suivant des proportions variables, il y a de l'homme d'hier ; et c'est même l'homme d'hier qui, par la force des choses, est prédominant en nous, puisque le présent n'est que bien peu de chose comparé à ce long passé au cours duquel nous nous sommes formés et d'où nous résultons. Seulement, cet homme du passé, nous ne le sentons pas, parce qu'il est invétéré en nous ; il forme la partie inconsciente de nous-même. » L'inconscient c'est de l'histoire incorporée. Cf. DURKHEIM Émile, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2014 (1938), p. 18-19.

[4] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars 2018.

[5] *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.

Alors qu'ils sont tous deux en train de parler des colloques de la CPU, Alain Beretz et Thierry Coulhon substituent le terme congrès à ce dernier, manifestant ainsi le manque de fermeté dans sa définition de cet objet colloque. Par définition et par l'insertion du terme dans son univers social d'usage, colloque appartient au registre universitaire et scientifique, il renvoie à ce lieu de confrontation et de partage des idées et des travaux qui forme le quotidien de l'activité de chercheur. En un sens, par son simple nom, il fait déjà écho à une pratique qui appartient non seulement à l'identité, mais également à la légitimité des présidents, mais qui dans les faits s'inscrit, au moment de leur mandat, davantage dans leur passé que dans leur présent. Si le terme est conservé et la geste générale maintenue (communications, tables rondes, rédaction et publications d'actes), leur sujet change. Plus question de réfléchir à des questions scientifiques mais à des problèmes ayant trait résolument à la politique universitaire comme le montre les thèmes des colloques (autonomie, relations internationales, avec le monde économique, projets de réforme ; même la recherche est traitée du point de vue des politiques publiques). Le colloque vise à déterminer une ligne commune de l'organisation sur la question posée (manifester les divisions et le débat), puis le bureau de la CPU, veillant à faire la synthèse des positions et des points de vue. Il cherche à recréer un consensus après les divisions qui ont pu s'y faire jour, ce que réaffirme symboliquement le discours de clôture. En ce sens, le colloque ressemble trait pour trait au congrès d'une organisation politique ou syndicale, l'hybridation du terme faisant écho à l'hybridation fondamentale de la CPU, entre le savant et le politique. Dans sa pratique, le colloque de la CPU agit comme un congrès dont les dirigeants de la Conférence cherchent à soigner l'organisation et le rayonnement médiatique et politique (d'autant plus efficace qu'il devient un lieu de contact direct entre les différents acteurs engagés dans le champ ce qui peut ainsi, au-delà du cénacle présidentiel, élargir l'importance du colloque). C'est pourquoi l'exemple de Saint-Malo 1996 est si représentatif de ce moment où l'organe CPU se renforce, tout en s'ouvrant au reste du champ, ou, pour reprendre la formule d'un dirigeant syndical maintes fois invité, il est un « poumon qui permet à la CPU de respirer sur l'extérieur[1]. »

Si le colloque est un lieu d'élaboration et de diffusion de la ligne politique de l'organisation, toutefois, dans l'esprit de ses initiateurs en 1975 et singulièrement de René Rémond, il doit jouer également un rôle majeur dans la sociabilité interne au groupe et s'inscrit comme le facteur clé d'une cohésion très chère aux membres du bureau et de la CP[2]U[2]. Là

[1] *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.
[2] Notamment à Bernard Dizambourg.

encore, le Colloque de Saint-Malo en 1996 est un exemple remarquable. Au-delà de ses dimensions politiques et médiatiques, il constitue un de ces moments de convivialité intense, hybride entre le professionnel et le privé. Entre les réceptions, les dîners, les concerts de harpe celtique, la retransmission en différé du match de Coupe des coupes opposant le Paris Saint-Germain et Parme, et la visite de Saint-Malo qui occupe toute la journée du samedi 23, c'est une part non négligeable du temps du colloque qui est consacrée à ces activités de cohésion du groupe[1]. Il s'agit clairement de faire partager des expériences, de créer des souvenirs communs, de susciter des échanges informels entre les présidents, pour souder par la force des liens privés la conférence des présidents, de renforcer l'esprit de club – très masculin – qui est une des caractéristiques de la CPU.

Saint-Malo n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ce phénomène et la liste pourrait encore s'allonger. En 1991, la CPU organise son Colloque annuel à l'université des Antilles-Guyane et malgré le démenti introductif[2], cette réunion de janvier au chaud soleil des Antilles a un pouvoir de sociabilisation évident. En dépit de l'impératif louable d'associer tous les présidents, mêmes ultramarins, au fonctionnement de la Conférence, on ne peut en effet que questionner l'opportunité symbolique d'un tel déplacement surtout dans un contexte budgétaire difficile pour les établissements. A mois que l'on prenne davantage en compte la dimension d'évènement de sociabilité que revêtent les colloques de la CPU et l'opportunité relationnelle que représente un séjour aux Antilles au début de la période froide en métropole. D'ailleurs ce déplacement n'a pas été sans susciter quelques remous même en interne sur les conditions d'organisation ou sur l'image qu'il produit : le colloque est bien une vitrine par laquelle la CPU se montre au monde autant qu'elle reçoit de lui[3]. En 1997, lors du colloque « Université et entreprises » à Strasbourg, une soirée « Tarte flambée » est organisée ; dans d'autres cas il semble que ce soient davantage les substances liquides qui aient fait l'objet de toute l'attention

[1] Cf. « Brochure de présentation des Entretiens de de la Conférence de Saint-Malo », 20-23 mars 1996, AN 20080235/26.

[2] En tous les cas, c'est ce que le président de l'université des Antilles-Guyane tente de faire passer comme message : « en choisissant et en acceptant mon invitation d'organiser ce Colloque aux Antilles […] vous avez encore moins voulu céder, comme certains, aux préjugés tenaces qui ont pu vous en prêter l'arrière-pensée, à l'attrait et à la vision exotique d'une Université lointaine qui accueillerait les membres de la CPU sous les cocotiers en fleurs au son rythmé des tambours et dans le parfum du punch ou de la vanille !... », PORTECOP Jacques, « Intervention », *Autonomie des universités. Contenu-outils. Actes du Colloque de la Conférence des présidents d'universités*, Université des Antilles et de la Guyane 30 novembre-5 décembre 1991, p. 4.

[3] « Je n'avais pas pu y aller et on m'avait parlé de ça, c'est l'époque Haddad encore où quand même c'était... D'ailleurs ça a été critiqué le fait que la CPU se déplace aux Antilles, et surtout le coût. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
Le désaccord sur la tenue de cet évènement fait ainsi partie des points de concorde entre les différents membres de l'élite programmatique en gestation.

des présidents[1]. Ces petits écarts au sérieux collectif ordinaire n'en sont pas moins des signes, par agapes interposées, de la volonté du président d'université invitant de faire découvrir les meilleurs atouts et atours de sa région, comme on le ferait dans la sociabilité d'un groupe amical, d'un colloque académique, d'un club de gens de bonne compagnie. Ainsi le colloque prolonge l'inscription des pratiques de présidents dans un monde de la notabilité universitaire auquel il appartient du fait de ses origines sociales. On assiste ainsi également à une forme de territorialisation de la Conférence à ces occasions – la dégustation de produits locaux prolongeant la rencontre avec les collectivités locales. Il ne s'agit pas ici de donner un poids ni trop important ni trop univoque au caractère ludique que peuvent prendre les colloques de la CPU, mais non plus d'écarter trop vite ces aspects d'un revers de manche. Ils sont déterminants pour comprendre la cohésion que prend la CPU vue comme « club présidentiel », pour comprendre le rythme quasi annuel de ce rituel collectif d'itinérance géographique, d'ancrage territorial et ainsi mieux réinsérer dans son contexte social la fonction de production de la ligne politique qui échoit à l'évènement. Cela explique que quelques-uns d'entre eux soient parvenus à scander la mémoire collective des présidents : Villard-de-Lans en 1975, La Grande Motte (un peu à son corps défendant en soudant un noyau de présidents réformateurs contre la direction du moment) en 1993, Lille en 2001, Metz en 2007[2].

Le décor est planté et sera désormais familier à la suite de l'enquête. Statuts, organisation des pouvoirs internes, lieux de vie de la CPU ont été décrits et commencent à livrer des éléments d'analyse, rappelant sans cesse la fonction représentative qui incombe à l'organisation (et les implications que cela peut faire peser sur sa marche ordinaire), mettant constamment à jour l'hésitation des quatre faciès que prend la Conférence : le club select et policé de *gentlemen presidents*, le corps constitué convoqué pour conseil et information selon le bon plaisir du ministre, l'association de délégués d'établissements en lutte pour sa reconnaissance puis pour son influence politique, l'assemblée remuante percluse de multiples fracturations. La CPU est tout cela à la fois et ses structures générales renseignent déjà sur cette valse permanente qui anime son histoire. Ces éléments structurels permettent de voir apparaître

[1] « L'organisation du Colloque de Lyon (L'Arbresle), janvier 90, nous donnera l'occasion de tester la bonne volonté des Collègues à cet égard, car le climat y sera moins « chaud » qu'à l'Île de la Réunion et, en particulier, les boissons seront sans doute moins chargées d'alcool. Chacun de nous devra apporter son breuvage préféré pour compenser le caractère monastique des repas… » « Lettre de Daniel Laurent à Michel Bornancin », 16 octobre 1989, AN 20080235/6.
Le sujet principal du courrier demeure le projet de réforme interne de la CPU dont est porteur Michel Bornancin.
[2] Cf. Chapitre 10.

deux temps dans l'histoire de l'institution : la période avant 1994 et celle après marquée le tournant professionnel (changement de locaux, explosion du nombre de permanents administratifs). Cette transition est évidemment l'un de signes marquants d'un processus plus large qui fait l'objet de l'ensemble de l'enquête.

Ces premières considérations posées, il est temps désormais d'aller un peu plus loin et d'explorer les enjeux symboliques qui se dégagent dans la vie quotidienne de la Conférence, d'expliquer ainsi l'investissement de ses membres qu'ils soient du côté des présidents ou des membres du ministère, de comprendre pourquoi dans son existence pratique la CPU poursuit le sentier emprunté à sa naissance. Pour cela mettons l'accent sur la cellule fondamentale de la CPU, celle qui met en scène simultanément dans une unité de lieu, d'action et de temps, tous les acteurs de la pièce, à savoir la séance plénière.

Chapitre 3 Le cercle de la séance

La Conférence des présidents d'université comme lieu de contact

"A man walks down the street
It's a street in a strange world
Maybe it's the third world
Maybe it's his first time around
Doesn't speak the language
He holds no currency
He is a foreign man
He is surrounded by the sound, the sound"
Paul Simon, *You can call me Al* (1986)

Au cœur de la vie de la Conférence se place la séance plénière. Loin de la première impression qui peut frapper l'observateur et en dépit de la circularité ordinaire de sa routine, elle est bien loin d'être un moment d'une banale insignifiance. Par sa fonction statutaire, elle est ce temps, un *évènement*, qui fait vivre la CPU. Elle met en scène le principe issu du droit médiéval du *quod omnes tangit* qui fonde son existence[1]. Sur les plans pratiques et symboliques la séance est l'occasion de rencontres et de contacts qui donne toute son importance à la Conférence comme institution[2]. À l'exception du mois d'août (relâche estivale oblige) et du mois de juillet (où la séance est avancée pour permettre le départ en vacances) les présidents d'université se réunissent tous les troisièmes jeudis de chaque mois à Paris lors d'une réunion commune (sauf circonstances ou excursions exceptionnelles). L'astuce trouvée par la première génération de présidents de regrouper dans la même journée – afin de concentrer ainsi le travail et de bénéficier du défraiement garanti par l'administration centrale – les séances dites « privées », n'assemblant que les chefs d'établissements, les séances dites « publiques ou plénières » accueillant le ministre et/ou des hauts fonctionnaires ministériels, et la tenue de commissions internes devient pérenne et se ritualise. Ce sont ces deux réunions prises de façon conjointe qui constituent la séance singulière, la conférence des présidents *stricto sensu* comme

[1] *Quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet*. Cette locution latine issue du droit romain et qui signifie : « ce qui tous implique doit être approuvé par tous » est au cœur du principe de la création de l'idée de « chose publique » dans le monde médiéval, à la source de l'idée d'État moderne. Il est notamment l'arme juridique que produisent les parlementaires anglais pour légitimer leur pouvoir. En un sens la CPU se nourrit de ce *quod omnes tangit* dans le monde universitaire. Cf. GENET Jean-Philippe, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, coll. « Le nœud gordien », 2003, p. 91.
[2] Comme cela a été évoqué au cours du chapitre 1.

assemblée de tous les chefs d'établissements de l'enseignement supérieur. Ce diptyque reflète ainsi à cette échelle élémentaire la nature bifide de l'organisation[1]. Certes, la distinction entre les deux tend à s'effacer à mesure que la présence ministérielle devient plus aléatoire, certes toutes les réunions ne se valent pas (dans la valeur pratique ou symbolique que leur accordent les présidents conduisant à leur mobilisation différenciée), certes le déménagement de siège en 1997 leur fait quitter les ors des nobles et antiques amphithéâtres de l'École de médecine pour le cadre plus sobre et contemporain du 103 boulevard Saint-Michel. Toutefois, la force de l'inertie maintient intacte à la fois *l'ordre temporel* de la séance – dans l'agenda annuel présidentiel – et son *ordre scénique* en tant que lieu de rencontre politique et symbolique de la « tutelle » ministérielle entre les présidents d'université – qu'ils soient vus soit comme une émanation des corps universitaires soit comme des délégués d'établissements[2]. Si c'est la Conférence des présidents d'université en effet qui se réunit en séance, il ne faut jamais perdre de vue qu'elle le fait sous le regard d'une fraction de la haute administration.

La centralité de cet évènement ne pouvait faire ainsi l'économie d'une enquête approfondie : c'est cette conférence mensuelle qui fait littéralement la CPU, qui réunit son collectif dans un cadre se perpétuant au-delà des différents moments de professionnalisation présidentielle et de leurs usages de la Conférence. La séance n'est toutefois pas fixe dans tous ses aspects, elle évolue entre 1971 et 2007 dans un mouvement très progressif de « sédimentation institutionnelle » qui trahit les professionnalisations de l'organisation. Le phénomène, comme le définit Kathleen Thelen, se caractérise également dans le cas de la CPU par « la renégociation partielle de quelques éléments d'un ensemble donné d'institutions laissant les autres inchangés[3]. » L'objectif de ce chapitre est de mettre toute la lumière sur ces éléments institutionnel qui restent inchangés.

Dans un premier temps, il s'agit de dresser, à la modeste échelle qui est celle de la Conférence, une pesée globale de la force symbolique de cette pratique et de l'investissement continu dont elle fait l'objet tout au long de son histoire – tant par le versant présidentiel que

[1] En effet, dans les périodes les plus anciennes la séance publique constitue le débouché « naturel » de la séance privée qui se veut essentiellement préparatoire. Par la suite, à mesure que la distinction entre les deux, fondée sur la présence du ministre s'émousse, les deux termes peuvent être employés assez indifféremment.

[2] L'allusion théâtrale est fondée dans la mesure où l'on construit la séance comme un espace concret de représentation politique, comme une incarnation d'un jeu symbolique : « On n'est fondé à comparer la vie politique à un théâtre qu'à la condition de penser vraiment la relation entre le parti et la classe, entre la lutte des organisation politique et la lutte des classes, comme une relation proprement symbolique entre un signifiant et un signifié, ou, mieux, entre des représentants donnants une représentation et des agents, des actions et des situations représentées. » BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, p. 8.

[3] THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n° 7, 2003, p. 30.

par celui de la haute administration. Pour se faire, il sera fait usages des quelques indices simples que les archives ont pu semer çà et là[1]. Puis, remontant la piste, la focale se porte sur les raisons de ces investissements, sur ces motivations ordinaires qui expliquent la présence des différents acteurs dans cette mise en scène mensuelle du champ du pouvoir. La séance révèle ainsi dans son rituel, qui se construit comme incarnation au sens fort, la complexité des fonctions du président d'université (sur lesquels nous reviendrons plus longuement) et l'importance pour le ministère de porter un regard sur le *corps* constitué des présidents pour mieux gouverner l'université[2]. Elle permet de dévoiler les causes fondamentales de la pérennité de l'existence d'une Conférence des Présidents d'université, à savoir la mise en interdépendance des deux rives de la séance, tout en manifestant les inflexions que connaît l'institution dans son histoire.

1. Compte et mesure. La séance de la CPU, un investissement en continu

Les données sont ingrates. Pleines de lacunes, d'approximations, d'erreurs même, elles poussent l'historien à manifester une infinie modestie lorsqu'il se confronte à elles et à rejeter toute forme de naïveté qui ferait des chiffres des idoles sacrés et les intouchables sources uniques de toute vérité. Il doit donc les prendre « sans fétichisme ni phobie du chiffre[3]. » La CPU n'échappe pas à ce constat dressé par les historiennes Claire Zalc et Claire Lemercier. En dépit de ses archives abondantes, bien qu'il y ait une nécessité pratique pour son organisation interne à tenir un émargement des présidents en séance – il s'agit de pouvoir justifier du remboursement des frais de déplacements présidentiels par le ministère[4] – et malgré la rigueur des secrétaires qui ont patiemment inventorié les documents de séance, la conservation des données liées à la participation aux séances plénières de la CPU demeure très variable. Globalement dans la période 1971-1983, puis entre 1988 et 1999, les chiffres sont très abondants. Les archives de séances contiennent des listes manuscrites complètes d'émargement

[1] Pour reprendre le titre célèbre d'un article de Pierre Chaunu aux riches heures de l'histoire quantitative : CHAUNU Pierre, « La pesée globale en histoire », *Cahiers Vilfredo Pareto, n°6* (15), p.135-164. Bien sûr on dresse ce parallèle avec toute la modestie qu'oblige le faible volume des données à analyser.
[2] KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du Roi*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoire », 1989, 643 p. Il sera question plus longuement par la suite de cette référence.
[3] Cf. ZALC Claire et LEMERCIER Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008, p. 8.
[4] Comme vue précédemment cette disposition est actée dès les tous premiers temps de la vie de la Conférence. Cf. « Lettre de Marcel Pinet à Jean-Louis Quermonne 1er vice-président », 8 novembre 1971, AN 20060489/2.

et parfois même le plan de la répartition des présidents dans la salle[1], les PV de réunion mentionnent en introduction la liste nominative des présidents « présents ou représentés » et ceux « absents ou excusés[2] ». À d'autres périodes, l'ordre des choses est plus lacunaire, les comptes rendus ignorent l'inventaire, les dossiers de séance ont omis de recueillir les feuilles d'émargement, les archives se cantonnent à l'essentiel de la séance, soit à l'ordre du jour et un résumé très succinct des débats. En somme, elles n'ont conservé que ce qui est fondamentalement utile aux présidents d'université qui demeurent, au moment de leur émission, les destinataires des documents du compte rendu. Après 1999 et jusqu'à 2007, les dossiers papiers de séance n'ont pas été versés aux Archives nationales. Les doubles numériques, sans doute conservés la mémoire informatique de la CPU, ne sont plus accessibles. Au hasard des changements d'ordinateurs, ils ont ainsi probablement rejoint le continent de la « mémoire perdue » des premiers temps de l'informatisation des activités administratives[3].

Ce déséquilibre des données en faveur de certaines périodes de la vie de l'organisation fausse quelque peu l'implacable rationalité arithmétique de la moyenne de la participation. En elle-même, elle peut être signifiante et renseigner sur le type de fonctionnement en cours dans l'institution selon les générations présidentielles[4]. Elle peut être aussi un indice suffisant pour dégager des tendances que corroborent de surcroit les témoignages[5]. Ce préambule indispensable étant fait, quels renseignements peuvent apporter la mention des présidents présents en séance ?

1.1.Micro, mezzo et macro : les variations de la participation aux séances

76,1%, telle est la moyenne de présence des présidents aux réunions mensuelles de la CPU. Certes, comme tout chiffre synthétique et comme il a été précisé plus haut, cette moyenne

[1] Comme c'est le cas entre autres pour les séances des 21 février 1973, 29 mai 1974, 11 décembre 1975, ou celle du 17 décembre 1981. Cependant la présence d'un plan de salle joint au compte rendu de séance demeure rare. Cf. AN 20060489/2, 3 et 6.

[2] Il n'en est pas de même pour les listes de membres présents ou les feuilles d'émargement qui figurent assez systématiquement sur les comptes rendus du moins jusqu'à la fin des années 1980, sans doute pour permettre de garantir le remboursement des frais de déplacement des présidents.

[3] On reprend la formule de Claude Nicolet au sujet des archives administratives du monde romain, dont la nature fragile (le papyrus ou les tablettes d'argile) et leur difficile conservation ont entrainé la perte irrémédiable. En un sens, les archives électroniques et particulièrement celles des premiers temps du passage au monde numérique ont connu cette même disparition. Cf. NICOLET Claude, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, 343 p.

[4] Les variations générationnelles des présidents, le temps du social en somme, sera l'objet de la deuxième partie de ce travail.

[5] Ainsi la baisse de participation aux séances au début des années 1990 telle qu'elle peut être constatée sur la Figure 3, corrobore les impressions de bon nombre d'anciens présidents du noyau programmatique qui voient dans ces quelques années un moment de crise de l'institution. Cf. Chapitre 7.

est critiquable en raison du déséquilibre de données en faveur du début de période (si l'on ne considère que les séances postérieures à 1984 elle tombe à 70,8%), mais elle demeure incontestablement un indice de l'investissement très soutenu que font les présidents dans la séance plénière – phénomène dont témoigne d'ailleurs certains des présidents interrogés[1].

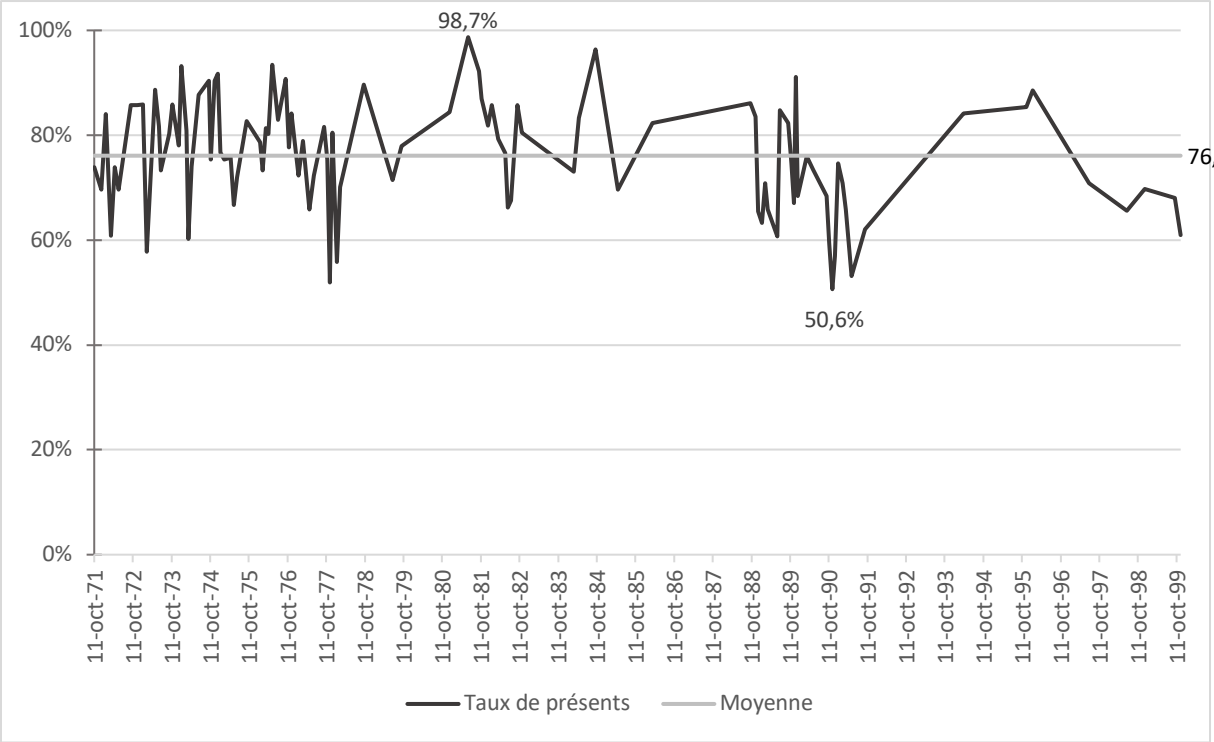

Figure 3 - Évolution du taux de présence aux séances plénières de la CPU[2]

La courbe de la figure 3 montre bien que si la participation se maintient tout au long de la période d'étude à un haut niveau, elle n'en demeure pas moins sujette à des variations qui voient s'imbriquer trois types de temporalités : le rythme « micro » propre aux fluctuations mensuelles du fil de l'année ordinaire de la CPU, des périodes « mezzo » en lien avec des investissements générationnels différenciés, et une évolution « macro » structurelle plus propre à des mouvements de plus longue durée[3].

[1] « Je participais de façon très régulière à la Conférence d'ailleurs je ne sais pas ce qu'il en est maintenant mais la quasi-totalité des présidents participait à la Conférence, parfois des absences mais rares. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 6 octobre 2017

[2] Ce graphique comme tous les suivants provient d'une exploitation systématique des archives de la CPU portant spécifiquement sur l'organisation et le déroulé des séances. Cf. AN 20060489/2-8 et AN 20080235/9-16. Toutes les données sont reprises en annexe 4.

[3] En un sens, comme pouvait l'évoquer Fernand Braudel, quelques-uns des « milliers éclatements du temps de l'histoire » semblent ainsi devoir être analysés de concert de manière à retraduire leur imbrication, plus que leur « gravitation » autour d'une temporalité unique. Cf. BRAUDEL Fernand, « Histoire et Sciences sociales : la longue durée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13e année, n°4, 1958. p. 734.

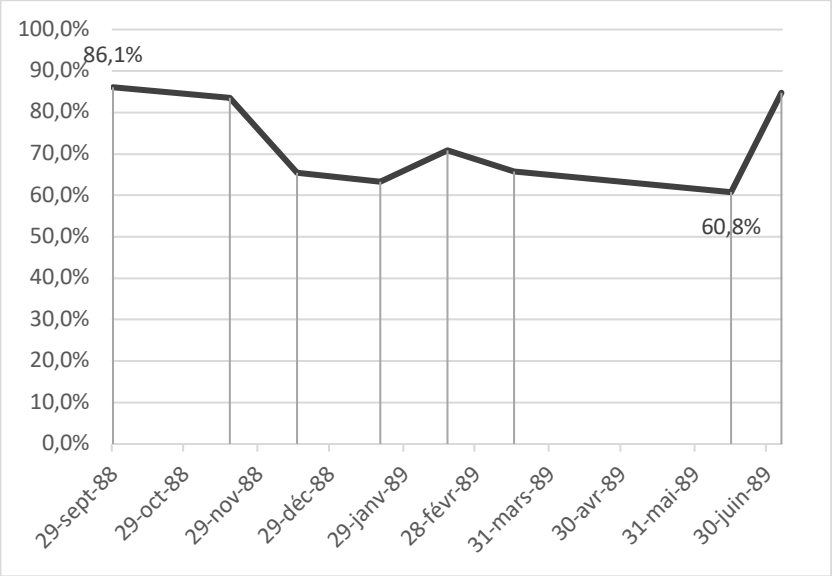

Figure 4 - Participation aux séances de la CPU en 1988-1989 (en %)[1]

Même si, avec 72,6% de présence moyenne aux séances elle se place légèrement en deçà des valeurs de toute la période 1971-1999, prenons comme exemple l'année universitaire 1988-1989 pour illustrer les variations « micro » de la participation aux séances[2]. Certes, par le contexte universitaire général qui la baigne elle n'est pas tout à fait ordinaire loin de là. Année de mise en place d'une nouvelle équipe ministérielle autour de Lionel Jospin et de son conseiller spécial pour l'enseignement supérieur Claude Allègre, elle est marquée par les premiers pas d'une politique ambitieuse visant à affronter la seconde massification de l'enseignement supérieur (plan de construction U2000, revalorisation des traitements, recrutement) dont la systématisation de la démarche contractuelle est partie prenante. Ainsi la participation des présidents à la séance de la CPU, espace de présentation des mesures, peut en être affectée. Cependant si on le compare à d'autres années, son profil est en tous points conforme au déroulement du calendrier des séances de la CPU et à la participation différenciée des présidents à ces dernières. En effet, 1988-1989 ne voit pas le fonctionnement structurel de la Conférence être parasité par des contraintes politiques externes majeures (pas d'élections, ni de remaniements ministériels, pas de grand mouvement social). À l'inverse, l'équipe constituée autour de Lionel Jospin et Claude Allègre cherche à assurer la bonne marche de la CPU après

[1] D'après les données recueillies dans les fonds relatifs aux séances de cette année universitaire. Cf. AN 20080235/11.
[2] Dans le dessein de mieux correspondre au mode de fonctionnement indigène de l'organisation ou des présidents d'université, il convient de raisonner en termes d'années universitaires et non d'années civiles.

quelques années difficiles sous la droite[1]. Ainsi dépourvue d'influences contextuelles majeures, la courbe annuelle révèle combien l'investissement des présidents est sujet à des variations saisonnières importantes (de l'ordre de 15 points entre les valeurs hautes et les valeurs basses de l'année) du fait de leur propre rapport à leur organisation.

> « Moi je n'étais pas directement en charge à cette époque-là de tous les dossiers quand je suis devenu 1er vice-président, mais je me souviens que les "sessions d'automne", si on peut les appeler comme ça, *(précisant)* à savoir les CPU plénières de l'automne, étaient des plénières difficiles. C'était le moment où arrivaient les budgets, les dotations, où on s'interrogeait sur la manière dont ces dotations avaient été réparties et où les critères retenus étaient discutés. Il y a toujours des gagnants et des perdants dans tout modèle de répartition. Et c'était un moment compliqué […] et en tous cas pour avoir piloté les débats pendant deux ans, j'ai bien senti cela. Tout était fluide sauf ce moment-là[2]. »
>
> Bernard Saint-Girons, président de l'université Toulouse 1 (1993-1998), 1er vice-président (1997-1998), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Ainsi, les sessions d'automne sont souvent une période de hautes eaux pour la CPU, ce moment où les séances sont les plus animées et les débats les plus disputés[3]. Les facteurs s'accumulent pour l'expliquer : c'est tout d'abord au début de l'année qu'ont lieu les élections internes des dirigeants de la Conférence (d'où le pic pour la séance électorale du 29 septembre)[4], c'est également la période des négociations budgétaires les plus intenses entre les établissements et le ministère et donc celui de l'intensité maximale en séance des débats ou des discussions plus informelles entre les présidents ou avec les représentants de l'administration centrale[5]. Comme l'évoque Bernard Saint-Girons, même après la généralisation de la démarche contractuelle cet investissement de début d'année s'est maintenu intact. Passé ce climax, les présidents se font moins nombreux, la Conférence est sans doute moins attractive et les enjeux de la vie interne de l'établissement prennent davantage de poids dans le quotidien de son chef. L'été – et la diffusion des premiers indices de répartition budgétaire – voit un retour assez net

[1] Nous reviendrons sur les origines et la mise en place de cette contractualisation et sur l'ensemble du contexte de cette période au cours du chapitre 9.
[2] *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.
[3] « Après le collectif, on en voyait les limites, par exemple, lorsqu'il y avait des périodes où on répartissait les moyens, très difficile d'avoir une position collective de la CPU, puisqu'en fait les intérêts des membres étaient divergents. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
[4] Le renouvellement des fonctions internes de la Conférence est annuel jusqu'en 1988 puis devient biannuel. Les élections ont traditionnellement lieu au début de l'année universitaire mais les années 1980 (et dans une moindre mesure 1990) sont marquées par une grande instabilité des dates. 1988 apparaît dans ce cadre comme une forme de retour à une certaine régularité. Cf. Chapitre 9.
[5] Éric Froment, président lyonnais appartenant à la même génération, confirme le rôle des facteurs budgétaires dans ce climax automnal d'activité : « Enfin, il y a chaque fois le traumatisme du mois de septembre où comme chaque année on est en retard sur le système de répartition des moyens dont on a décidé les contours après l'échec de l'année précédente, où tout le monde avait gueulé pour qu'on reconstruise le système. Bien entendu, le ministère a trainé, tout a trainé et en septembre à nouveau il y a notre crise d'urticaire aigüe où tout le monde discute, encadré après sous-encadré, le nouveau système et les variantes et qui traine jusqu'en décembre. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

des présidents en séance, annonçant déjà le prochain pic automnal. Cette homologie entre variation de la participation, calendrier budgétaire et vie interne de la Conférence est déjà en soi un indice qui renseigne sur les usages sociaux de ces réunions, logiques susceptibles de fournir quelques explications au fort investissement des présidents. Mais ces critères internes ne sont pas les seuls. En effet, le calendrier politique général influence également le degré ponctuel de participation aux séances en fonction des nécessités d'une discussion collective : se retrouver pour harmoniser des positions lors de mouvements sociaux, découvrir le visage et le programme politique précis d'un nouveau ministre, préparer des actions de lobbying pour une élection présidentielle sont autant de raisons pour les présidents de participer. L'acmé (avec 98,7% et un seul président absent) correspond à la séance du 11 juin 1981, qui cumule plusieurs facteurs d'attractivité : un tout nouveau ministre, Alain Savary, vient à la CPU présenter les axes de la politique gouvernementale, le discours se déroule au moment de cette alternance partisane si exceptionnelle de 1981, et surtout, après une période difficile dans la relation entre la Conférence et le ministère sous Alice Saunier-Seïté. En résumé, les facteurs explicatifs de la participation prennent leur origine dans deux registres : celui relatif à la vie interne du monde universitaire et de ses établissements, et celui propre au champ politique et social plus global[1].

Le rythme mezzo traduit des périodes d'investissement différenciées, à la fois en lien avec la temporalité des évènements politiques (comme les cycles de négociations d'une loi) et avec les caractéristiques des diverses générations présidentielles. À cette échelle pluriannuelle, on peut également distinguer des périodes de hautes eaux, durant lesquelles le dynamisme de l'organisation, la politisation des enjeux universitaires ou budgétaires génèrent un investissement plus important de la part des présidents, et des périodes de basses eaux où le reflux de la participation est patent[2]. Avant de revenir plus longuement sur ces aspects qui ont plus directement trait avec les phases de l'histoire de la Conférence des présidents[3], on peut d'ores et déjà noter, au regard de la figure 3, une baisse substantielle de la participation durant trois périodes. Tout d'abord, entre 1976 et 1981 le ministère d'Alice Saunier-Séité incarne un moment de crise profonde de l'organisation durant lequel sa position d'interlocutrice est remise

[1] En un sens, la CPU est à l'image de bon nombre d'organisations dont l'autonomie de fonctionnement interne demeure limitée et conditionnée à l'univers social dans lequel elles s'insèrent.
[2] Pour reprendre une image hydrologique donnée par l'historien et syndicaliste de l'enseignement supérieur Patrick Fridenson : « il y a des périodes de basses eaux de la CPU et il y a des périodes de hautes eaux » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019
[3] La partie II de ce travail a pour but justement de montrer les différentes formes que l'organisation a prises dans son histoire en fonction de l'évolution des profils des présidents et de la configuration universitaire.

en cause par la ministre elle-même[1]. Ensuite, l'orée des années 1990 ne semble pas propice à la participation, dans un temps perçu unanimement par les présidents interrogés comme celui d'une stagnation de la vie interne. Enfin, les dernières années d'archivage des documents semblent, après le pic du mi-temps des années 1990, montrer une nouvelle baisse de la participation – même si sur cette dernière période des éléments plus structurels peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer l'inflexion de la participation.

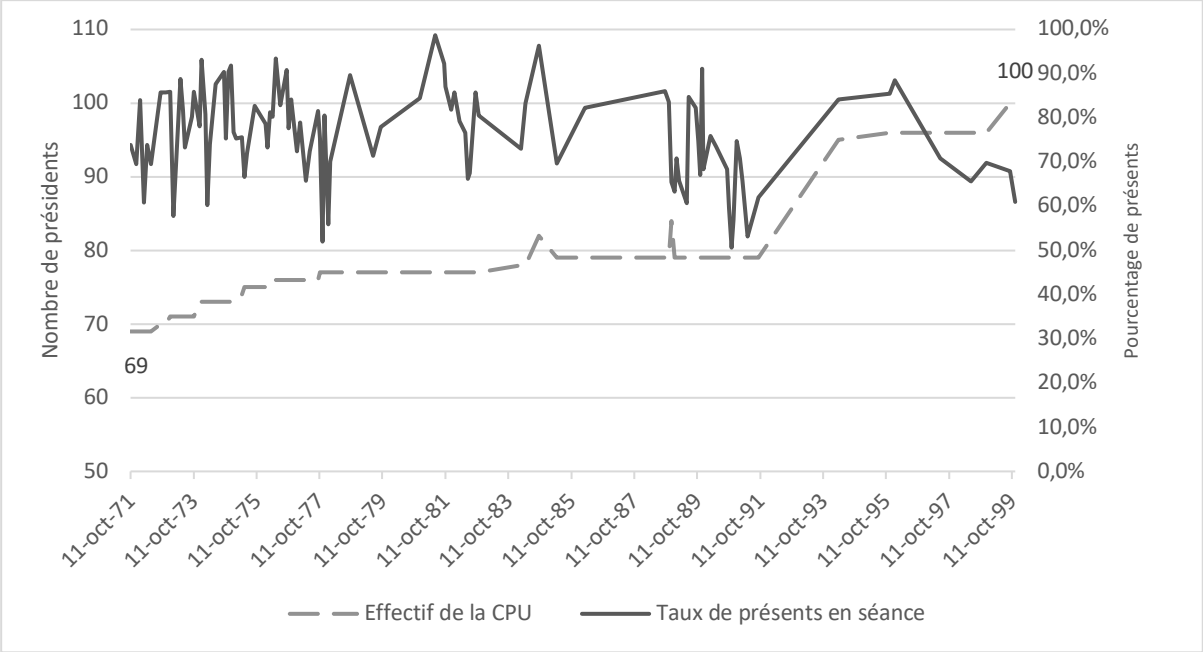

Figure 5 - Participation et hausse de effectifs de la CPU (1971-1999)

En effet, la baisse tendancielle de la présence aux réunions de la CPU peut également être corrélée à la différenciation des établissements et à l'éloignement progressif de leurs intérêts communs au cours des années 1990[2]. Elle renvoie dans le même ordre d'idées à la hausse continue des effectifs de la CPU (visible sur le tableau 3) sous le double mouvement d'une fragmentation interne des établissements (divisions de certaines universités pluridisciplinaires dans les années 1970), de la création de nouvelles entités (les universités nouvelles des années 1990 par exemple) et de l'adhésion à la CPU de nouveaux établissements à l'origine placés hors de son périmètre (ENS, INSA mais aussi Muséum d'Histoire Naturelle, Écoles françaises à l'étranger etc.)[3]. Cette hausse d'un tiers des membres entre le début des

[1] Cf. Chapitre 6
[2] Nous reviendrons plus longuement sur cette différenciation et ses conséquences dans le chapitre 10, mais il convient dès à présent, à la suite de Christine Musselin qui le place au cœur de la trame de son dernier ouvrage, d'insister sur son caractère central. MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2017, 303 p.
[3] Cf. Chapitre 7.

années 1970 et de début des années 2000 conduit à une hétérogénéité plus grande du groupe de présidents et surtout des enjeux pour les établissements membres, ce qui multiplie les risques d'absentéisme de la part de chefs d'établissements aux préoccupations plus éloignées de celles des universités d'origine[1].

En somme, si la participation demeure élevée tout au long de la période, les évolutions à un rythme micro, les variations mezzo comme celles de longue durée sont déjà des indices pour comprendre la trame politique et évènementielle que traverse la CPU au cours de son histoire. Toutefois si la présence des présidents est globalement élevée sur toute la période d'étude il n'en demeure pas moins que derrière ce chiffre se cachent d'autres transformations, et notamment une reconfiguration de la séance dans son usage par les présidents et par leur tutelle avec la contractualisation.

1.2.La participation, reflet des transformations de la séance ?

Le temps long manifeste également d'autres évolutions que celles ayant trait à la participation des présidents. Si elles ne remettent pas fondamentalement en cause la position de synapse entre les chefs d'établissements et les hauts fonctionnaires du ministère, l'évolution de la participation notamment des représentants du ministère montre toutefois qu'au fil de son histoire, les usages par eux ou par les présidents de ce « rite » collectif ont pu sensiblement être modifiés.

Un premier signe de ces évolutions concerne le rythme de l'alternance des séances publiques (ou plénières) convoquées par le ministre en sa présence, et des séances privées réservées aux seuls présidents et qui sont convoquées par eux seuls via le bureau de l'organisation. Inscrite dans les statuts de la Conférence, cette double nature de la séance renvoie à son contexte de fondation et à la nature ambigüe de la CPU[2].

[1] Dans ce cas également nous n'évoquons que les prémices d'analyses ultérieures menées notamment au chapitre 10.
[2] Telle qu'elle a pu être dessinée dans le Prologue/Chapitre 1.

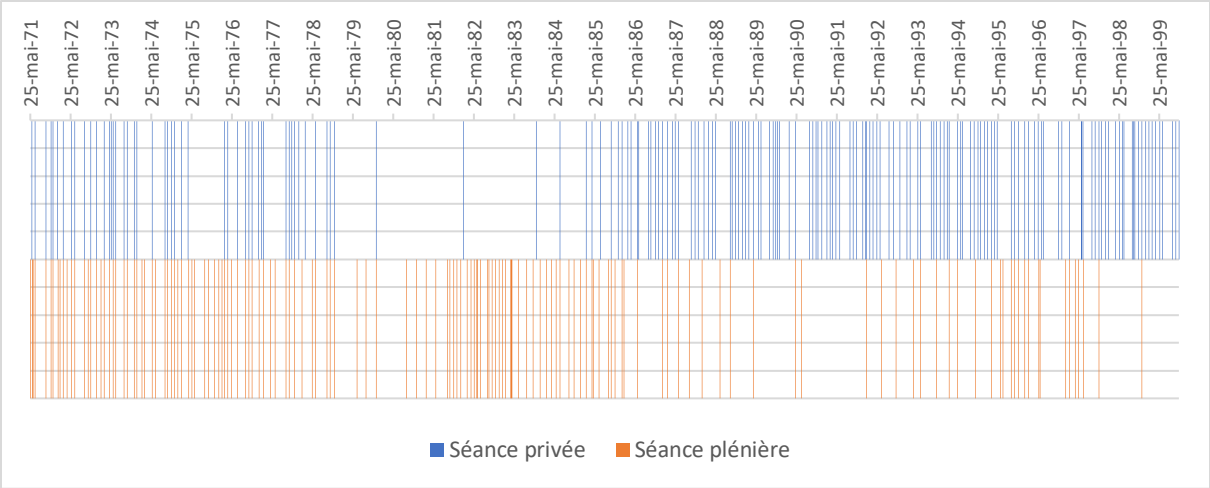

Figure 6 - Typologie des séances de la CPU (1971-1999)

La figure 6 montre que dans une première partie de son existence (jusqu'à la séance du 7 décembre 1978 marquée par le départ tonitruant de la ministre Alice Saunier-Seïté), les deux catégories constituent les deux temps d'une même journée de réunion[1]. Ensuite, les choses se modifient. Après une période de raréfaction des séances (les années 1979-1980), le rythme de travail de la CPU se densifie à nouveau rapidement après l'alternance de 1981. Ainsi, avec le retour à des relations plus apaisées avec le ministre Alain Savary, les présidents sont de nouveau réunis en plénière et leurs activités s'organisent essentiellement lors de séances publiques convoquées par le seul ministère. Les archives dénotent ainsi une quasi-disparition des séances privées. Est-ce un biais lié à une mauvaise conservation des documents ? Est-ce le signe potentiel du manque de cohésion interne des présidents et de leur difficulté à établir des positions communes dans un contexte de politisation des enjeux ? Ou est-ce simplement la marque d'un changement des usages de la Conférence ? En tous cas, durant cette période d'activité politique intense dans le sillage de la loi Savary, la CPU est en effet très consultée par le ministère et se réunit plutôt sous la forme d'assemblées officielles. À partir de 1986, la tendance s'inverse, les séances plénières ou publiques se raréfient et désormais ce sont les séances privées qui s'érigent en norme. Les présidents semblent s'autosaisir davantage[2]. Peut-être est-ce là la marque visible d'une plus grande autonomisation de l'organisation ?

Toutefois, si l'on croise ces informations avec celles contenues dans la figure 7 on s'aperçoit que l'omniprésence des séances privées ne s'accompagne pas d'un désinvestissement

[1] « À l'époque c'était séance privée le matin sans ministre à la Faculté de médecine, […] et l'après-midi séance publique avec la Ministre jusqu'à une certaine date. » Il s'agit du 7 décembre 1978, séance sur laquelle nous aurons l'occasion de plus largement revenir. *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017

[2] Tous ces constats sont autant de pistes à explorer pour la suite de la réflexion, les activités en séances étant des thermomètres efficaces de la vie de l'organisation.

intégral du ministère : ses représentants demeurent très fréquemment présents en réunions privées et ce même à partir de la fin des années 1980 et de la raréfaction des séances plénières. La participation du ministre Bayrou par exemple ou celle des directeurs sous Claude Allègre demeure ainsi très fréquente.

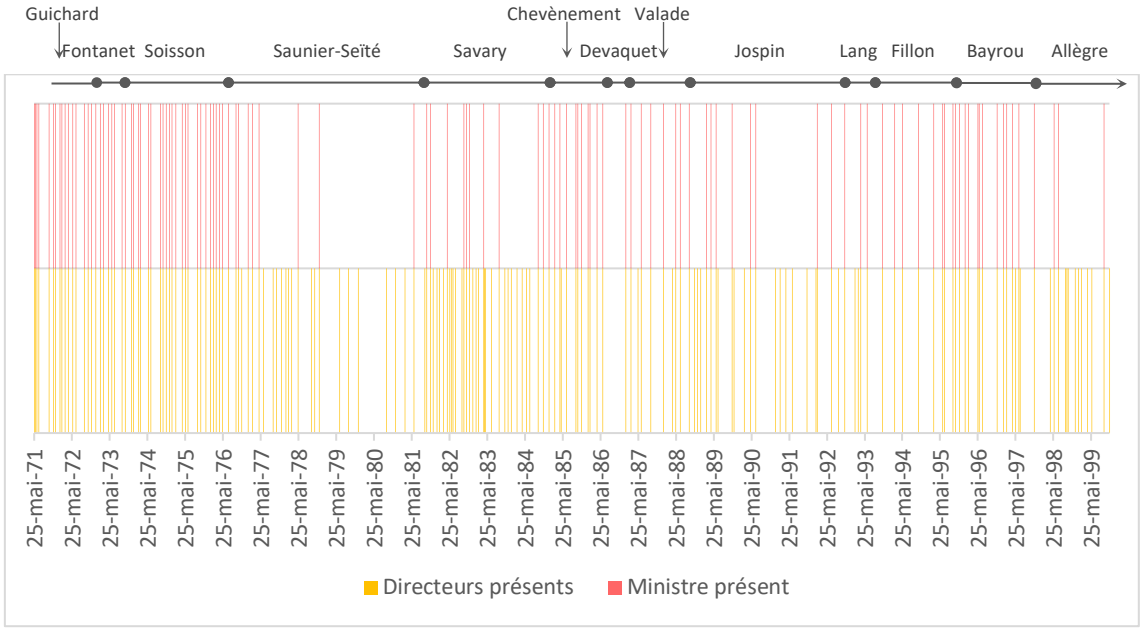

Figure 7 - Présence des représentants ministériels aux séances de la CPU (1971-1999)

Si l'on regarde la série dans sa globalité, on ne peut qu'être frappé par la relative constance de la présence d'un représentant ministériel durant les réunions de la CPU. Durant la première génération présidentielle, le taux de présence du ministre ou de son représentant avoisine ainsi les 100%. Par la suite, en dépit des divers aléas politiques, il demeure élevé, même si l'on note des variations importantes selon les ministres et les méthodes de travail qu'ils adoptent avec la CPU[1]. Même durant la période de plus forte autonomie de l'organisation à partir de 1994, une majorité des séances se fait sous le regard ministériel (61% dans l'intervalle 1994-1999) respectant l'esprit des statuts d'origine. Toutefois, par son fonctionnement la CPU s'écarte peu à peu du respect de la lettre de son règlement. Tout d'abord à partir du milieu des

[1] Un ministre comme François Bayrou a ainsi renoué, lorsqu'il eut en charge les questions universitaires entre mai 1995 et juin 1997, avec un mode de fonctionnement proche de celui des premiers temps de la CPU. Il assiste quasi systématiquement aux séances et participe à 14 des 18 conférences organisées durant son ministère. C'est ce que corrobore le président de Nancy 2 de l'époque, Jean-Pierre Finance, en évoquant un ministre qui s'investit fortement dans les travaux de la CPU en usant d'une grande pédagogie : « Quand il a voulu se lancer dans la réforme du DEUG, [Bayrou]venait tous les mois. Tous les mois il était là en réunion plénière ! Ils se mettait en bras de chemise, au tableau, avec une craie et il nous expliquait comment il voyait un peu les choses *(rires)* ! » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

années 1980, les séances privées indépendantes (non associées à une séance publique), qui confinaient jusqu'alors à l'exception, deviennent fréquentes, voire la norme du fonctionnement en fin de période. De plus, en croisant les informations comme dans la figure 8, il apparaît que le principe initié en 1971, qui divise les travaux de la Conférence en réunions privées et plénières selon la présence ou non d'un représentant du ministère, commence à connaître une certaine inflexion.

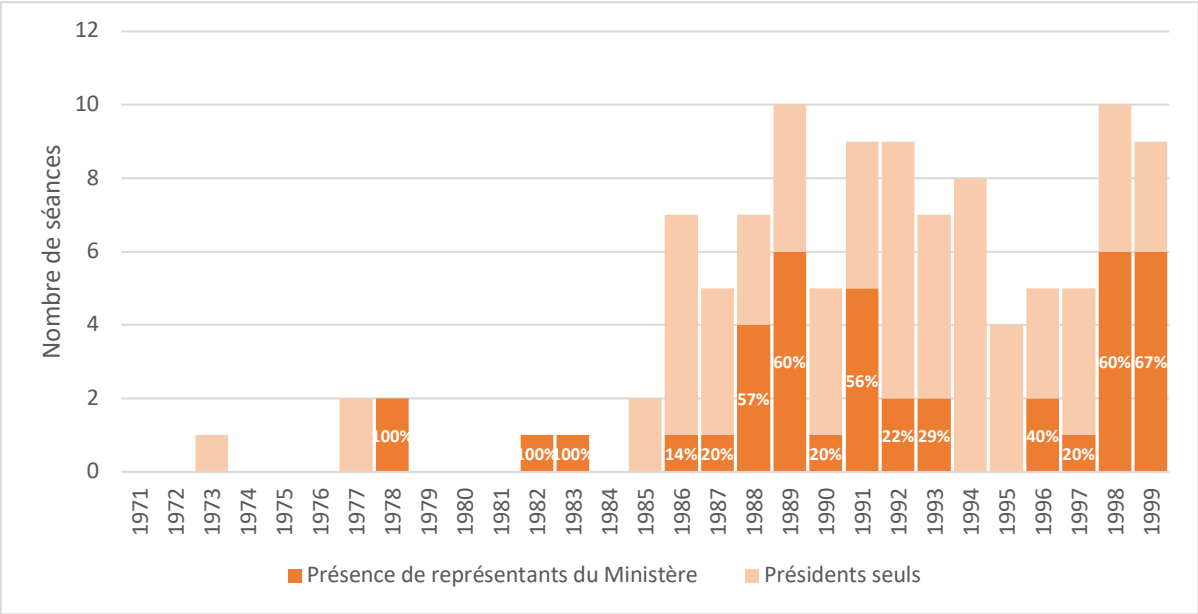

Figure 8 - Anatomie des séances privées indépendantes de la CPU (1971-1999)

Ainsi, 38,8% des séances privées entre 1994 et 1999 se déroulent désormais en présence d'un représentant de l'administration de tutelle, pour les deux dernières années recensées par les archives le chiffre grimpe même à 63,2%. La différence entre les types de réunion s'émousse indubitablement et semble relever davantage du registre symbolique (seules les séances plus prestigieuses d'élections internes demeurent des séances publiques).

> « À l'époque [1999-2004] en fait, il n'y avait qu'un vice-président de la CPU puisque c'était le ministre de l'Enseignement supérieur qui était censé être le président. Bon, en fait, on a fait beaucoup de foin de ce changement en 2007 mais je ne suis pas sûre que ça ait changé grand-chose, parce qu'on ne le voyait qu'une fois de temps en temps, un peu comme on le voit maintenant. À vrai dire, il ne présidait pas réellement la CPU, c'était très formel. C'était bien le trio qu'il y avait qui présidait[1]. »
>
> Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble 3-Stendahl (1999-2004, 2008-2015)

[1] *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

Ce flou est relevé et confirmé par le témoignage de Lise Dumasy, présidente de l'université de Grenoble 3 à la fin des années 1990 : les séances publiques présidées formellement par le ministre deviennent de plus en plus rares, l'essentiel du travail de représentation et de régulation des séances étant assuré par le trio de direction en relation étroite. Toutefois, cela ne signifie en rien qu'une distance s'installe avec des représentants du ministère et que la séance ne se réduit qu'à un petit entre-soi. En effet, elles accueillent de plus en plus volontiers d'autres catégories d'interlocuteurs de la Conférence que les seuls représentants ministériels (grands organismes, collectivités, représentants syndicaux etc.)[1]. De plus si la différence entre séance privées et publiques s'émousse, c'est sans doute un signe de relations de travail encore plus étroites et réciproquement confiantes entre ces deux secteurs du champ du pouvoir de l'enseignement supérieur présents en séance par le truchement de leurs représentants[2]. Cette évolution témoigne également d'un mode de fonctionnement plus professionnel initié par Lionel Jospin et Claude Allègre en 1988. Les directeurs d'administration centrale et le conseiller spécial privilégient désormais d'efficaces réunions avec le seul bureau et la CP²U pour les aspects opérationnels en lieu et place de la séance publique, laissant au bureau le soin de faire le compte rendu de leurs discussions. Toute pertinente qu'elle soit, cette analyse de l'évolution des rapports entre hauts fonctionnaires et présidents n'est pas encore à l'ordre de ce chapitre[3].

Au terme de cette pesée globale, au-delà d'une présence assez régulière des présidents en réunion, deux grandes idées semblent se dégager. Tout d'abord, la séance apparaît comme ayant connu deux configurations assez différentes dans l'histoire de la CPU. Tout d'abord un premier âge entre 1971 et la fin des années 1980 où, au-delà des vicissitudes politiques, l'esprit des statuts d'origine et de la norme de fonctionnement (séance privée, séance publique en présence du ministre) se maintient. Le rituel politique et la force symbolique prennent une place majeure. Puis à partir de la fin des années 1980, émerge très progressivement un nouvel âge marqué par le primat accordé aux séances privées, à une forme autonomie de l'organisation, au caractère plus fonctionnel et opérationnel de leur déroulé et à un abandon progressif de certaines des formes du rituel initial. Sans doute est-ce-là la trace concrète d'une grande transformation, par « sédimentation institutionnelle » de l'organisation et de ses pratiques[4], l'écho lointain

[1] La méthode de travail évolue sous l'effet de la revalorisation de la position des présidents par suite de la généralisation de la démarche contractuelle. Le chapitre 9 notamment reviendra longuement sur ce point.
[2] Relations qui, on le verra, peuvent aboutir à une réelle imbrication par la mise en interdépendance des deux univers sociaux en contact dans la séance plénière.
[3] Cf. Chapitre 7.
[4] À l'image des constitutions qu'évoquent Kathleen Thelen dans une citation déjà évoquée en chapitre 2, les règles de vie de la CPU ont connu cette évolution partielle : « Beaucoup de constitutions, par exemple, ont évolué dans

d'une modification d'ampleur de la configuration universitaire[1]. Au-delà de cette évolution historique la séance est toujours un moment de forte participation des présidents et de leurs interlocuteurs ministériels. Il demeure ainsi une interrogation, cardinale pour la réflexion : pourquoi y-a-t-il un tel niveau de co-présence des présidents et des représentants du ministère à ces réunions ? Pour tenter d'y répondre, il est nécessaire de changer la focale, d'effectuer un recentrement d'échelle vers le domaine du micro, vers la description et l'analyse de la marche d'une séance représentative de la première période de la Conférence, la plus documentée.

2. Anatomie d'une routine : 17 octobre 1973, une séance de la CPU

Dans leur succession, les séances de la CPU se déploient dans un ordre de petits éléments routiniers qui ensemble constituent le cadre structurant de l'organisation, le profil du sentier qu'elle emprunte[2]. Peu importe les deux âges de la séance et les générations présidentielles, certains éléments de leur scénographie, de leur déroulé comme les rapports et le travail préparatoire des commissions, les convocations de personnalités extérieures, les questions diverses, obéissent à un certain rituel mis en place dès les premiers temps de l'organisation. En dépit de l'émoussement de la frontière séances publique et privée et des changements de méthode de travail avec les représentants du ministère, il se maintient peu ou prou comme cadre commun. Le temps pèse de tout son poids sur l'ordre du rite, malgré les changements de ministres, de génération présidentielle, d'usages de la séance, à partir du moment où elle met en présence présidents et ministère, elle obéit aux mêmes traits fondamentaux d'ordination symbolique. Même à partir du début des années 1990, le ministre, bien que moins présent, garde ainsi sa place réservée en tribune sur le « siège du milieu[3] ». Dans sa réunion mensuelle, la CPU retraduit ainsi la position de synapse de l'organisation entre le monde des universités par le jeu représentatif des présidents et celui des espaces dirigeants du ministère de l'Éducation nationale. La séance de la Conférence est donc un rituel cérémoniel qui permet sans doute de discerner les structures signifiantes de l'université française. Pour en

le temps à travers un processus de sédimentation qui adapte les institutions héritées et les pratiques aux circonstances nouvelles émergentes. » THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », art.cit., p. 32.

[1] Sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 7 pour les aspects essentiels.

[2] Ce qui prolonge en un sens les éléments constatés dès le premier chapitre.

[3] Position symbolique dont témoigne l'historien byzantiniste et ancien président de Paris 1 Michel Kaplan : « de vous à moi la tutelle du ministre... Quand il venait, il présidait la séance. Bon maintenant il ne préside plus la séance. On est bien avancé mais il sera toujours dans le siège du milieu. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 20 octobre 2017.

rendre compte, portons l'attention sur une séance représentative des premiers temps de la Conférence.

2.1.Une séance idéal-typique d'un premier âge ?

17 octobre 1973, une séance ordinaire pour la première génération de présidents d'université. Avec 85,9% de présents lors de la plénière, la CPU fait indiscutablement le plein en ces temps de rentrée universitaire, et ce même à la lumière de l'indice de présence habituellement élevé de cette période. Si la position de la réunion dans le calendrier de la vie des établissements, comme nous l'avons évoqué plus haut, justifie en partie cette participation (nous sommes au début de l'année en pleins ajustements budgétaires), la situation politico sociale est alors étonnamment calme en cette période post-1968. Les élections législatives du printemps ont installé un nouveau gouvernement aux élans réformateurs limités sur ce sujet sensible qu'est l'enseignement supérieur. Le grand mouvement étudiant et lycéen de 1973 contre le DEUG et au sujet des sursis militaires est désormais bel et bien terminé et loin du quotidien des présidents d'université[1]. Du côté de la vie interne du monde universitaire, les vifs débats relatifs aux scissions des universités marseillaises et lyonnaises ont été tranchés par le ministère en faveur des intérêts des disciplines juridiques. Dans la rubrique « carnet noir », on note la grande émotion causée par la disparation récente de Gabriel Marty, l'iconique doyen Marty et premier président de l'université Toulouse 1. Parmi les membres de cette première génération, d'autres présidents partent dans des circonstances moins tragiques, et de nouveaux arrivent par le jeu des démissions ou des scissions d'établissements[2].

Sur le fond, l'ordre du jour porte sur trois points assez éloignés des discussions habituelles d'une période marquée par la récurrence des questions de définition des différents cycles universitaires. Prévus par l'article 20 de la loi Faure, la question de la mise en place diplômes nationaux dont les caractéristiques générales sont contrôlées et définies par le ministère rejaillit dès 1971[3]. Ce recul en pratique de l'autonomie des établissements donne naissance à un long processus de définition par décret de leurs contours et caractéristiques dans

[1] Ce dernier secoue fortement les présidents et en particulier René Rémond alors président de la commission de la pédagogie. Pour plus de développements sur cette période se reporter à MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2015, pp. 96-107.

[2] Il s'agit de Charles Debbash, président de la toute nouvelle université scissionnée d'Aix-Marseille 3, Michel Parreau pour Lille 1, Bernard Chevallier pour Tours et Pierre Jonin pour Avignon, tous élus entre l'été et le début d'octobre 1973.

[3] Cf. Chapitre 5.

lequel la CPU est fréquemment consultée. La commission de la pédagogie qui a en charge ce domaine occupe ainsi une place prépondérante, ce qui n'est pas sans conséquences politiques internes[1]. En ce 17 octobre donc les enjeux pédagogiques sont au second plan, il est avant tout question de la recherche et de la place des nouvelles universités dans ce secteur, le sujet est traité grâce à un rapport présenté par la commission éponyme. Puis il s'agit d'examiner les critères de la répartition budgétaire pour 1974 (difficultés si banales en cette saison) et de poser quelques questions diverses couvrant des sujets variés allant de la situation des assistants en pharmacie à des problématiques plus structurelles ayant trait à la cohésion des établissements. Présentées en amont par les présidents de commission ou des rapporteurs compétents à leurs collègues, elles font l'objet d'une préparation en séance privée matinale[2]. En somme, cette séance du 17 octobre 1973, incarne dans son déroulé un exemple d'une séance ordinaire.

Les sources renseignent de façon polyphonique sur l'ossature de la réunion, mais pour les débats internes qu'en est-il ? D'eux, il ne demeure qu'une seule trace, le compte rendu sténographié établi par les services officiels du ministère sous la houlette de Jean-François Guesdon – fonction qu'il occupe jusqu'à la fin des années 1980[3]. Comme toute trace, elle n'est que parcelle, l'un des « fils qui composent cette recherche » et son tapis touffu[4] ; ainsi prise isolément, elle ne peut être que critiquable sur son caractère partial (le compte rendu rend-il bien compte de façon équilibré la tenue des débats ?) et sur son caractère partiel (le compte rendu simplifie les débats en limitant la polyphonie à une seule intervention à la fois). Toutefois, un tour d'horizon des archives des séances et des correspondances de la Conférence n'a pas permis de retrouver des critiques fortes par les présidents de leur contenu. Et ce, de surcroit, pour toutes les époques même dans les années 1976-1988 où les affrontements politiques internes étaient les plus farouches. De même il n'est pas d'usage en séance de réaliser un vote formel de la CPU à son sujet. Tout porte donc à penser que la sténotypie, réalisée par des

[1] Cette contrainte extérieure permet ainsi pour ainsi dire à René Rémond, qui préside la commission de la pédagogie à la CPU et l'incarne, de se distinguer dans un mouvement ascendant de légitimation : à mesure que les débats universitaires se centrent sur les diplômes et la pédagogie (entre 1971 et 1976 elles occupent une grande place des activités de la Conférence), ses compétences deviennent collectivement précieuses et sa position dans l'institution se renforce. Cf. MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies, op.cit.*, p. 89 sqq.

[2] On se réfère ici à l'ordre du jour de la séance. Cf. « Ordre du jour », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, AN 20060489/3.

[3] Ce sont ses archives ou plus précisément celles de son secrétariat qui sont réunies dans le fond CPU 20060489 des Archives nationales. À partir de 1986, ce fond devient de plus en plus lacunaire et doit être complété par les archives de la conférence elle-même. Il cesse définitivement de rendre compte des séances de la CPU à partir de 1989. À cette date, seul le fond 20080235 contient des dossiers de séances dont les procès-verbaux sont assurés d'abord par le secrétariat de la Conférence puis par une entreprise sténographique contractuelle.

[4] En suivant l'image dessinée dans : GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980, n° 6, p. 24.

services souvent extérieurs à la seule CPU, rend compte relativement fidèlement du contenu des débats de cette séance du 17 octobre 1973 comme des autres.

Bien qu'elle soit encore positionnée un mercredi[1], cette réunion peut apparaître en un certain sens comme idéal typique. Elle demeure certes un point singulier et situé dans une époque précise, qui ne prend en rien en compte des variations de forme que la séance connaît dans l'histoire de la CPU. Mais sur le fond, elle cumule les caractères originaux et fondamentaux de la séance qui prolongent finalement la double nature associative et consultative de la CPU : organisation dans la même journée d'une session privée et d'une session publique, présence physique du ministre et de ses principaux collaborateurs, présentation de rapports de commission, participation nombreuse des présidents d'établissement. De surcroit, par le jeu des archives elle est remarquablement documentée et on peut consulter les procès-verbaux des séances privées et publiques, les feuilles d'émargement et les documents relatifs aux sujets abordés (projets de décrets, correspondance etc.). Le 17 octobre 1973 permet ainsi de décrire non seulement le déroulement d'une séance mais également la scénographie qui peut lui être associée. Cette séance permet donc de fournir une référence de vocabulaire et de pratiques, de décrire les cadres posées lors des premières générations de présidents, avant de voir les évolutions que ces derniers vont connaître surtout à partir des années 1990.

Une séance de la CPU s'organise selon une ligne de fragmentation et de communication entre ministère et représentants des établissements. À la fois dans le temps et dans l'espace, se réaffirme symboliquement, dans la promiscuité des corps – dans tous les sens du terme – qu'induit l'ordre de la séance, une forme de contact entre les présidents et leur tutelle. Dans le même temps, la séance est aussi le moment où se déploient de multiples jeux horizontaux et verticaux de communication qui peuvent connecter ces deux cellules, par la médiation des débats internes.

Premier ordre de fracturation, le temps. Dans ses discontinuités, il structure la marche des réunions qui s'enchainent dans une journée dans un mouvement qui fait glisser les activités des présidents mobilisés en réunion du particulier des activités en commission vers le plus général de la séance plénière. Tout d'abord et comme toutes les autres, la séance du 17 octobre 1973 a fait l'objet d'une préparation en amont. Les sujets abordés, les interventions d'une CPU plénière ne s'improvisent pas sur le moment mais sont un sujet de négociations en amont entre

[1] C'est à partir du 26 septembre 1974 que les séances de la CPU se positionnent définitivement les 3èmes jeudis de chaque mois.

la CP²U et le ministère[1]. L'ordre du jour de la séance plénière fixé, il détermine à son tour en partie celui des autres commissions formelles ou informelles[2], qui en sus de leur calendrier propre d'activité, préparent les séances plénières en se réunissant en amont. Aussi l'élaboration de la séance publique du 17 octobre a-t-elle débuté par des réunions de la Commission permanente qui en a co-déterminé l'ordre du jour et de la commission de la pédagogie le 2 octobre. Mais dans ce cas précis, c'est la commission de la recherche alors présidée par André Herpin (Paris 7), après avoir longtemps été sous la férule de Michel Soutif (Grenoble 1), qui est aux premières loges de la plénière, elle se réunit la veille de la séance le 16 octobre avec comme objectif de finaliser un rapport établi de plus longue date[3]. Enfin les membres de la COREX se retrouvent le matin même dès 9h[4]. La somme de ce travail préparatoire débouche sur la séance privée, premier épisode du triptyque d'une journée d'assemblée générale des présidents d'université.

2.2. Le rituel en trois temps d'une séance

2.2.1. 10h30-12h30 : la séance privée

Le premier acte se joue au 12 rue de l'École de médecine, dans les locaux de l'université Paris 5 (qui sont accessoirement de ceux de la CPU), dans la prestigieuse salle du conseil dont la taille est suffisante pour accueillir les 46 présidents présents sur les 71 membres (soit 64,8% de l'ensemble)[5]. La salle est moins remplie que pour une séance plénière ordinaire, surtout au regard de celle de l'après-midi, mais dans l'ensemble ce sont tout de même près des deux tiers des présidents qui se sont déplacés. La conférence se déploie dans l'espace en prenant appui sur la hiérarchie interne : sur la légère estrade qui surplombe cette salle d'apparat s'installe le trio de vice-présidents, avec au centre le premier (Claude Champaud) flanqué de ses seconds dans l'ordre de préséance, Guy Ourisson et René Rémond. Tenant l'ordre du jour, ils animent les débats depuis leur tribune. La secrétaire, Mme Fritz, les accompagne en prenant en note le contenu de leurs échanges en vue du compte rendu.

---

[1] Cf. infra.
[2] Christian Forestier évoque ainsi les réunions informelles préparatoires à la CPU, qui rassemblent les présidents les plus militants au siège du SNESup, pour définir des positions communes en fonction de l'ordre du jour. *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[3] Il est en effet cosigné par Michel Soutif, président de Grenoble 1 et également ancien président de la commission recherche entre la création de la CPU et septembre 1974.
[4] Comme le montrent les comptes rendus ou ordres du jour des diverses commissions thématiques. Cf. AN 20060489/1 et AN 20080235/21.
[5] Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, p. 2, AN 20060489/3.

Le programme du jour est tout entier tourné vers trois objectifs. Le premier concerne les questions générales, non strictement liées aux futurs échanges avec le ministre. Les présidents discutent des conditions d'organisation de leur travail interne dans un volant thématique tout d'abord (les vice-présidents présentent les thèmes généraux des prochaines séances de la CPU tels qu'arrêtés avec le ministère), puis dans des aspects plus pratiques. Dans une forme de mise en abîme, on cherche ainsi à mieux définir le rôle de la séance privée, on se demande aussi comment stimuler « la bonne information de l'ensemble des présidents sur l'évolution des travaux des diverses commissions[1] ». Ce point épuisé, arrive le second objectif de la réunion qui est de préparer la séance publique de l'après-midi. André Herpin, président de la commission de la recherche, « présente le *projet d'avis* qui devra être adopté en séance plénière », à la suite du rapport qu'il fera devant le ministre. Les présidents sont ainsi invités à l'amender en amont[2]. Par suite, l'ordre du jour de la séance privée appelle à faire l'inventaire et à préparer les questions diverses qui seront posées en séance plénière[3]. En ce 17 octobre, les demandes au ministère seront essentiellement politiques. Les présidents font déjà état de leur désenchantement ou de leur désillusion sur l'application de la loi d'orientation de 1968. L'administration centrale est décrite comme faisant preuve d'un « centralisme excessif à l'égard des universités », et d'une attitude qui « favorise le développement de certaines tendances autarciques, corporatistes ou conservatrices des anciennes structures facultaires » à l'échelle des établissements, affaiblissant de fait le niveau symbolique auquel est attaché le pouvoir présidentiel[4]. Ce qui apparaît encore plus grave pour les présidents, l'administration est accusée de la court-circuiter au profit « d'organes particularistes et corporatistes » comme les conférences de doyens. Ce sentiment de désillusion s'inscrit dans le contexte encore très frais des scissions d'établissements, qui a mis en scène l'alliance objective entre certaines disciplines conservatrices et au moins une partie des services du ministère. Pour lutter contre cette déviation dans la mise en place des principes de la loi Faure, les présidents souhaitent collectivement réaffirmer, durant l'après-midi auprès du ministre « l'ensemble des attributions » de la CPU et le fait qu'elle n'est pas un « jouet » aux mains du ministre dans la simple perspective de contrebalancer le CNESER. Ils cherchent à signifier toute son autonomie

[1] Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, p. 3, AN 20060489/3.
[2] *Ibid*. p. 7.
[3] Cf. « Compte rendu de la séance privée de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, p. 4-6, AN 20060489/3.
[4] *Ibid*., p. 6.

et leur volonté de défendre le pouvoir des services centraux des établissements en mettant un terme à la « sous-administration des universités par un renforcement du pouvoir présidentiel[1]. »

En un sens, cette session matinale qui demeure confinée à l'entre-soi du corps collectif présidentiel a pour but de donner des positions communes à l'organisation dans un mode de dialogue uniquement centré sur le ministère. Le débat interne est propice à exprimer les divisions, à les exacerber, à faire remonter les attentes, les espoirs collectifs, à proposer des solutions différentes pour résoudre les difficultés rencontrées, mais surtout à la fin en harmoniser des positions collectives. Elle est bien, comme prévu par le décret constitutif, la partie de la séance qui s'inscrit dans la seule autonomie présidentielle, élaborant les points de vue communs à présenter face à la tutelle, recherchant les consensus après qu'ont pu s'exprimer librement les divisions singulières. Les vice-présidents cherchent en un sens à faire bloc lors de la réunion de l'après-midi. C'est ainsi, dans cette intimité, que se déroulent les tours préliminaires, les votes indicatifs aux élections du bureau de la CPU, que peuvent s'exprimer les dissensus avant le vote solennel unanime en présence du ministre, les candidats ayant été déjà choisis le matin même[2]. Si, comme vu plus haut, cette division entre séance privée et séance publique s'émousse au fil du temps, les fonctions d'harmonisation des vues et de préparation qui échoient à la séance privée demeurent : dans le cadre de la « séance unique » telle qu'elle se met en place à la fin des années 1980 les interventions du Ministre sont ainsi toujours précédées de discussions préparatoires entre les seuls présidents dans le but de synchroniser leurs positions[3].

2.2.2. 12h30-15h : la pause méridienne

Les archives sont pleines de lacunes et cette portion constitutive de la séance de la Conférence qu'est le déjeuner, source d'un « effet cafeteria » aux implications parfois majeures dans une organisation comme la CPU[4], en est malheureusement une. Pas de traces de ce moment clé dans les archives, et ce alors que sur une séance comme celle du 17 octobre il représente près de 30% du temps total (2 heures et demie sur les 8 heures et demie qui séparent

[1] Cf. « Procès-verbal de la CPU », arch.cit., p. 4 et 5, AN 20060489/3.
[2] Il s'agit par cette démarche de manifester ainsi une unité consensuelle de la CPU face au ministre et face au monde. Ce mode de fonctionnement par tour préliminaire demeure au mois en vigueur jusqu'à l'élection d'André Legrand et de son bureau le 17 décembre 1998. Cf. Chapitre 3.
[3] C'est par exemple le cas de la séance de la CPU du 20 novembre 1997 marquée par une intervention du ministre Claude Allègre. Cf. *Séance de la CPU du 20 novembre 1997*, AN 20080235/13.
[4] Formule développée par un ancien président de Strasbourg, Alain Beretz. Cf. *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.

le début et la fin des réunions). On ne peut que conjecturer à partir d'informations parcellaires relatives à ces tiers-lieux de la Conférence. Ce qui semble sûr c'est que les présidents ne pratiquent pas de symposions lors des déjeuners de leurs séances, de grands repas où tous se réuniraient en commun, mais à l'inverse durant ce laps de temps les principes de division interne semblent avoir libre cours. Ainsi, les membres de la CP²U se retrouvent fréquemment au sein de l'Auberge des Deux Signes, le reste des présidents se séparent sur des bases d'affinités géographiques, syndicales ou personnelles. Comme vu précédemment[1], ce temps de déjeuner s'inscrit dans le travail du président que ce soient pour échanger et poursuivre la préparation des séances, coordonner des activités fractionnelles[2], échanger avec le ministre ou le directeur de cabinet[3].

2.2.3. 15h-18h30 : la séance plénière

Après le déjeuner, changement de cadre et transformation symbolique pour la conférence qui se déplace vers le cœur du pouvoir politique parisien, 1 700 mètres plus à l'ouest, pour siéger dans la salle du Conseil du ministère de l'Éducation nationale au 110 rue de Grenelle – rien de plus naturel, car elle répond désormais à une convocation ministérielle. Les présidents prennent place dans une salle aux sièges disposés en forme d'hémicycle, du moins si l'on se réfère au plan contemporain de la séance du 21 février 1973[4].

[1] Cf. Chapitre 2 sur les lieux de la CPU.

[2] C'est ainsi que les présidents syndiqués au SNESup peuvent se réunir pour poursuivre leurs conversations. Michel Kaplan, président de Paris I et membre de ce syndicat, se fait l'écho de repas non loin du siège de la CPU : « On allait déjeuner avec la direction du SNESup, les présidents syndiqués qui le voulaient, près du 103 boulevard Saint-Michel. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 10 octobre 2017.
Rémy Pech, président de Toulouse 2 de la même génération que Michel Kaplan, est membre du SNESup et du PS. Dans un extrait déjà cité se fait également témoin de ces pratiques : « Systématiquement, le midi de la Conférence des présidents, c'était du SNESup. Et je suppose que les autres groupes qu'il pouvaient y avoir, […] devaient faire pareil. *» Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.
Pour une génération antérieure, Daniel Bancel témoigne de la même pratique : « Je peux même vous dire que j'ai été convié et finalement j'y ai été une ou deux fois, et puis je n'y allais plus à des réunions provoquées par le SNESup avant les Conférences des Présidents. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

[3] Comme cela peut-être le cas des membres de la CP²U.

[4] Comme le montre certaines convocations pour des séances en particulier de la CP²U qui sont périodiquement marquées par des déjeuners pris avec des membres du cabinet. Cf. Chapitre 4.

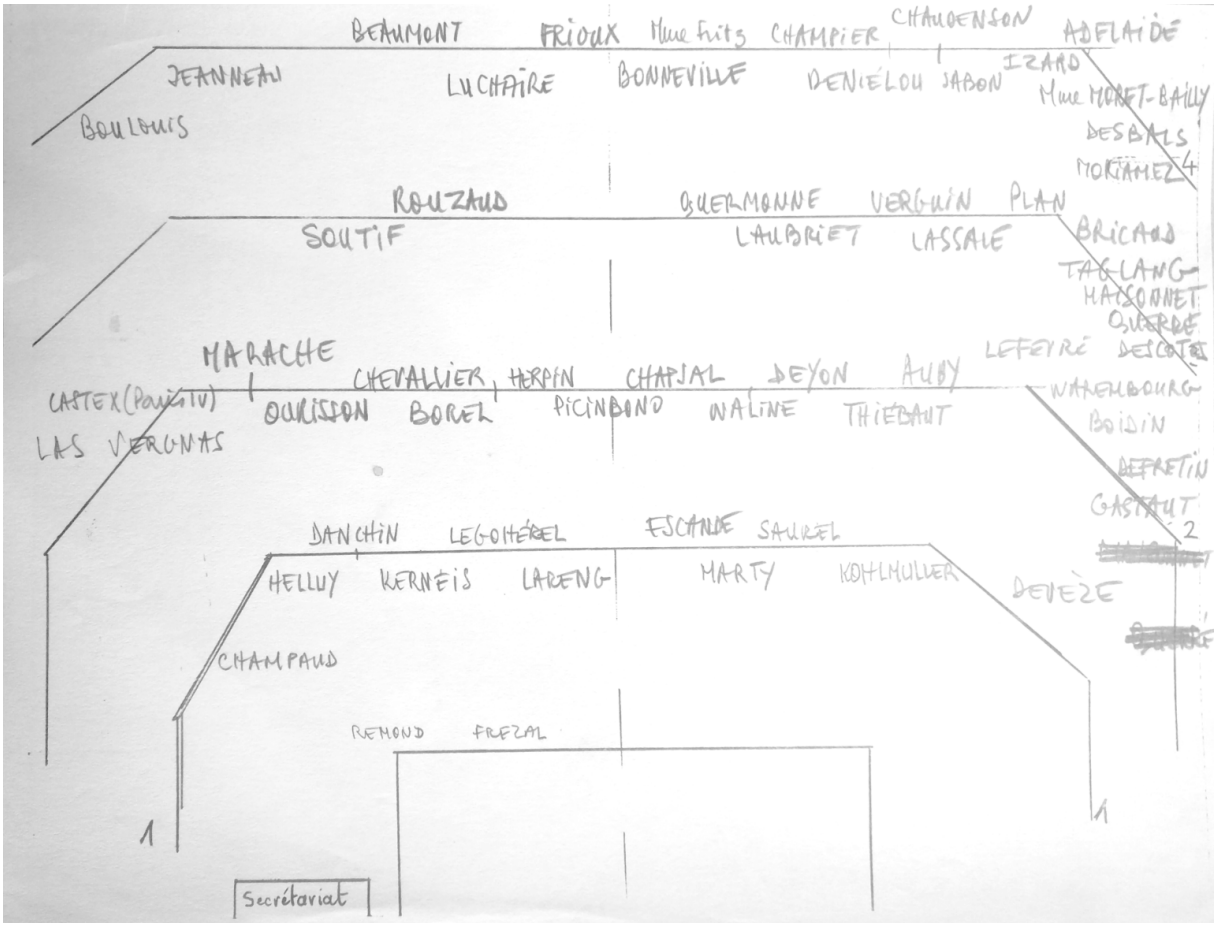

Figure 9 - Répartition des présidents lors de la séance plénière du 21 février 1973[1]

Le plan montre que les présidents ne semblent pas s'installer selon un ordre protocolaire précis, mais plutôt par ordre d'arrivée ou par affinité singulière, les présidents se mélangeant sans critère apparemment clairs, qu'ils soient politiques, géographiques, ou d'appartenance aux organes de la Conférence. Ainsi, lors de cette séance du 21 février un jeune (41 ans) président communiste d'une université parisienne iconique, Claude Frioux (Paris 8) se retrouve à côté du plus expérimenté (48 ans) Jean-Louis Beaumont président médecin de Paris 12 plutôt marquée à droite (il sera député maire apparenté UDF à partir de 1977) et d'Henry Bonneville (54 ans), président hispaniste de Grenoble 3 non affilié publiquement à un mouvement politique. Il est néanmoins non loin de François Luchaire (Paris 1) dont l'engagement en faveur de François Mitterrand est sans équivoque. Jean-Louis Quermonne (Grenoble 2) se place quant à lui à l'avant-dernier rang alors qu'il est membre de la commission permanente et figure illustre de cette première génération, il s'assoit ainsi non loin de ses deux collègues grenoblois Henry

[1]. Cf. *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, AN 20060489/3.

Bonneville de Grenoble 3 et Michel Soutif de Grenoble 1. Les Toulousains Louis Lareng (Toulouse 3), Léopold Escande (INP) et Gabriel Marty (Toulouse 1) sont également cote à cote.

Sans doute est-ce une marque pour cette première génération de l'affirmation symbolique, probablement inconsciente, de la cohérence et de l'unité du corps face au ministre. Dans la suite de l'histoire de la CPU ce caractère devient une spécificité et certaines autres logiques peuvent s'affirmer comme la mise en scène d'affiliations syndicales ou d'une politisation gauche-droite de l'espace. Malgré cela, dans la salle on retrouve même fragmentés les principes de division qui structurent la Conférence : les socialisations générationnelles différentes[1], les appartenances disciplinaires, les prises de position politique, le capital symbolique individuel[2]. Mais, ce sont aussi des représentants d'établissements qui s'assemblent et les principes qui divisent leurs universités entre-elles s'expriment également en réunion : « grandes » parisiennes et petites provinciales[3], affiliation disciplinaire principales des universités, université de métropole et ultramarines… En un sens, la séance rassemble dans un lieu clos tous les éléments du monde académique, réunit une projection du champ des établissements et du champ universitaire, peut-être davantage qu'un groupe *a priori* cohérent de présidents[4]. Quoi qu'il en soit, le dispositif scénique oppose un groupe, certes traversé de tensions et d'intérêts contradictoires, à une tribune centrale où siège le ministre, accompagné de certains de ses plus proches collaborateurs (directeur de cabinet, directeur d'administration centrale etc.) et du premier vice-président de la Conférence, dont la place devient celle d'un

[1] « L'histoire structurale d'un champ […] périodise la biographie des agents qui s'y trouvent engagés (en sorte que l'histoire individuelle de chaque agent enferme l'histoire du groupe auquel il appartient) ; par suite, on ne peut découper dans une population des *générations* (par oppositions à de simples classes d'âge arbitraires) que sur la base d'une connaissance de l'histoire spécifique du champ concerné : en effet, seuls les changements structuraux qui affectent ce champ possèdent le pouvoir de déterminer la production de générations différentes en transformant les *modes de générations* et en déterminant l'organisation des biographies individuelles et l'agrégation de ces biographies en classes de biographies orchestrées et rythmées par un même tempo. » BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun »,1979, p. 530.

[2] On note par exemple l'admiration de certains présidents pour des collègues aux capitaux scientifiques et symboliques plus élevés comme c'est le cas pour Daniel Bancel : « Alors la Conférence des Présidents c'était à l'époque... *(réfléchissant)* Il y avait un mélange de personnalités, c'est à dire qu'il y avait des présidents d'université qui étaient des scientifiques de haut-niveau : par exemple j'avais comme vice-président de la commission de la recherche Duranton qui était le président de Strasbourg et qui après a été secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. […] D'ailleurs moi je pensais que ce serait lui qui serait président de la commission de la recherche, il était d'abord beaucoup plus ancien que moi, il était à l'Académie des Sciences déjà, j'ai dit : "je ne me présenterai pas contre un académicien." » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

[3] Ainsi quelqu'un comme Christian Forestier se retrouve porte-parole de petits établissements : « je me retrouve porte-parole de ce qu'on appelait les PMU de l'époque : les Petites et Moyennes Universités. *(sourire)* » *Entretien avec Christian Forestier*, 25 mai 2017.

[4] « Comme le note Marx dans *Misère de la philosophie*, on peut dater la naissance d'un groupe social du moment où les membres de ses organisations représentatives ne luttent pas seulement pour la défense des intérêts économiques des mandants mais pour la défense et le développement de l'organisation elle-même. » La CPU est toujours en équilibre sur cette corde raide tantôt organisation incarnant un groupe, tantôt une simple assemblée. Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, p. 5.

médiateur. Un siège reste vacant pour les présidents ou membres de la haute administration venus présenter un rapport sur les thèmes de l'ordre du jour.

En ce 17 octobre 1973, il y a pléthore sur la tribune. Pour la partie politique, c'est Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale depuis juillet 1972, qui est présent et préside la séance en compagnie de son directeur de cabinet, Bernard Couzier. Il est par ailleurs accompagné par pas moins de cinq autres membres de son cabinet. Côté administration, Raymond-François Le Bris, directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche, assiste à la réunion en compagnie de 4 autres directeurs ou chefs de service. En sus, deux représentants des organismes de recherche (CNRS et INSERM) ainsi que le délégué général à la recherche scientifique et technique, Hubert Curien, sont également venus pour échanger sur leur domaine d'expertise. Bien évidemment, un ou des secrétaires sont là pour assurer la sténographie de la séance. La partie administrative et politique au sens large comprend donc une bonne quinzaine d'individus (13 hommes et 2 femmes ont pu être recensés, hors secrétaires) qui se placent non loin du ministre sur les rangs situés au bas de l'hémicycle[1].

Le décor étant fixé, les débats peuvent commencer. Décrivons-les succinctement[2]. Premier à prendre la parole, le ministre Fontanet commence par rendre un hommage appuyé au doyen Marty, « grand président » et « enseignant hors pair » disparu durant l'exercice de ses fonctions. Accueillant dans la foulée les nouveaux présidents, il les enjoint à persévérer dans l'esprit de « collaboration entre la CPU et le ministère[3] ». Le premier vice-président Claude Champaud poursuit par une véritable oraison à Gabriel Marty et à son magistère indéniable – « c'était l'un des meilleurs parmi nous, l'un des plus célèbres et des plus vénérés » – et redouble le mot d'accueil à l'intention des nouveaux membres de la CPU, avant de laisser la parole à André Herpin, qui a en charge d'introduire en premier point de l'ordre du jour le rapport qu'il a consacré, avec son « ami Soutif », à la recherche[4]. Une fois la présentation du rapport terminée (p. 6-20 du compte rendu ; il est, comme souvent, transmis au secrétariat des instances par le rapporteur lui-même), le ministre répond brièvement aux principales interrogations soulevées par les rapporteurs sur la place de la recherche dans les universités et au sein de ministère. Puis il ouvre un moment de discussion avec les présidents qui souhaitent intervenir, les inscrivant

[1] « Parce qu'à la Conférence assistaient – c'est toujours la même chose – les principaux chefs de services etc., les personnes qui étaient concernées par les dossiers dont on allait discuter. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[2] Le procès-verbal de la séance se compose en effet de 91 pages. Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, archive cit.
[3] *Ibid.* p.1 et 2.
[4] *Ibid*. p. 6.

dans une forme de tour de parole inspiré des échanges parlementaires[1]. Les débats sont riches (p. 20-51), vifs, les interventions longues et argumentées. René Marache évoque le cas du financement des personnels, Jean-Louis Quermonne celui des spécificités des sciences humaines et des dispositions contractuelles à mettre en œuvre avec le ministère et les organismes. Michel Devèze décrit l'exemple des structures régionales de l'Allemagne fédérale et du lien université-industrie, le tout entrecoupé d'interventions d'Hubert Curien ou de membres de l'administration qui apportent des précisions aux présidents. Après ce premier point, qui débouche sur une motion de la Conférence (déjà préparée en amont en séance privée), le cycle recommence sur les questions budgétaires cette fois : Jean Frézal présente le rapport de la commission des moyens (p. 52-61), avant d'initier un nouveau tour d'échanges toujours marqués par le même ton courtois, comme l'illustre l'intervention du communiste Claude Frioux pourtant diamétralement opposé sur le plan politique au ministre centriste Joseph Fontanet (p. 61-73). Dans le cours du débat, c'est désormais Raymond-François Le Bris, le directeur général de l'enseignement supérieur, qui prend le plus souvent la parole. Enfin, le ministre introduit le dernier point, les questions diverses préparées en CP[2]U ou en séance privée et adressées à l'administration : il y est question pêle-mêle des assistants, de la formation continue (un colloque ministériel auquel la Conférence est invitée à se joindre), de l'organisation de la prochaine CPU et évidemment du point sur l'application de la loi Faure et sur la situation de l'autonomie présidentielle préparée le matin même en séance privée. Les débats voient se succéder les interventions du premier vice-président Champaud et de certains des pères fondateurs de la CPU, notamment Michel Alliot et René Rémond qui défendent les principes de la loi d'Orientation dans une motion co-écrite avec Jean-Louis Quermonne[2]. Puis les échanges étant clos et l'ordre du jour épuisé, le ministre lève solennellement la séance et les présidents se séparent jusqu'à la prochaine réunion plénière fixée au 28 novembre. Les discussions se prolongent de façon informelle entre certains présidents, mais la plupart doivent s'échapper au plus vite, pressés par des impératifs de transports[3].

C'est ainsi que se déroule la linéarité un peu routinière d'une séance de la Conférence des présidents d'université. Même si le fil de son histoire voit les choses évoluer quelque peu,

[1] « Je vous propose, si vous le voulez bien, comme on dit dans le langage parlementaire, de prononcer la clôture des inscriptions pour que notre débat reste dans des limites compatibles avec notre horaire. » Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, archive cit., p. 35.
[2] La mise en avant de ces trois présidents iconiques n'est pas sans être dénuée d'une stratégie politique.
[3] Impératifs dont témoignent Rémy Pech pour une période postérieure : « c'était serré comme temps, c'était serré parce qu'après il fallait qu'on rentre tous dans notre fac et qu'on prenne l'avion. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

et la bipartition privée/publique initiale lentement se simplifier, elle demeure dans sa scénographie une mise en relation directe des deux fractions du monde administratif en charge de la gestion de l'enseignement supérieur, le point d'articulation des deux échelles du pouvoir. En ce sens, la séance poursuit la tendance aperçue dans le premier chapitre. Elle cristallise un rapport de force défini entre le monde naissant des présidents et celui de la tutelle ministérielle, elle est comme la fixation de la carte du ciel universitaire au moment de la mise en berceau de la CPU : à la fois marquée par une volonté d'autonomie des présidents (qui obtiennent dans la séance privée la maîtrise de l'ordre du jour et de leur agenda) et par un accompagnement (pour ne pas dire un contrôle) du centre qui s'incarne dans la position zénithale que tient dans la scénographie de la conférence la figure du ministre-président. En un sens, la question centrale qui émerge à ce stade de l'enquête interroge les raisons de cette réaffirmation constante de ce rapport de force, de la perpétuation de ce rite mensuel en dépit d'évolutions très sensibles du contexte du monde universitaire[1]. Déplaçons donc notre point de vue du côté des participants, quittons le regard du spectateur pour épouser celui de l'acteur, explorons quelques-unes des raisons de sa présence en séance et de sa mise en contact avec les représentants du ministère.

3. La séance vue des présidents : un espace de légitimation, de formation et de représentation

La séance décrite dans sa globalité, il s'agit désormais d'en saisir plus finement les usages en dissociant les points de vue des acteurs qu'elle met en contact. Côté présidents ce qui semble se jouer est avant tout une affaire de légitimation, de formation professionnelle et de représentation. Certes les présidents n'ont pas tous le même degré d'implication, et la séance demeure un objet polyvalent qui n'en a en rien le même usage social selon les cas. La multiplicité de ces types d'appropriations pratiques qui demeure au travers des âges que connaît la CPU explique sans doute leur forte participation et en retour que la séance et au-delà la CPU puisse servir de creuset à la circulation de modèles dans une horizontalité pensée dès les premiers temps de la Conférence. Il s'agit donc bien de se fixer à l'échelle individuelle et au fond de porter une attention sur les acteurs principaux de cette « cérémonie » qu'est la séance,

[1] En effet la perpétuation de pratiques dans des conditions sociales différentes alors que leur genèse les a inscrites dans un contexte singulier est un réel sujet d'interrogation. Aussi la persistance du rite de la séance, la réaffirmation ponctuelle de l'entente initiale entre présidents et ministère, mérite que l'on s'y intéresse.

et également sur les « ambiguïtés et des incohérences » qui peuvent agiter l'ubiquité présidentielle[1].

Ainsi, comment se déroule une séance de la CPU du point de vue des présidents et comment expliquer leur présence ? En quoi reflète-t-elle et construit-elle une part de leur légitimation (l'échelle nationale nourrissant en quelque sorte l'échelle locale) ? Quelles tensions au niveau de la représentation présidentielle se jouent dans le cadre de la plénière ? Comment construit-elle finalement la fonction de président ?

3.1.Les cercles de la séance

Tout d'abord, même si dans l'espace de la salle, les présidents forment comme un tout symbolique, tous ne participent pas au même degré à l'animation des débats. Il existe bien une division du travail interne à la Conférence dont la séance se fait le reflet.[2] Si l'on considère la séance du 17 octobre 1973 désormais bien connue, 61 présidents sont donc présents dans la salle, émargent consciencieusement et assistent aux débats et aux présentations de leurs collègues ou des membres de l'administration centrale[3]. Mais, selon le compte rendu, seuls 17 interviennent dans les débats (les lignes grisées sur le tableau 1) et parmi eux, seuls trois – Michel Soutif, André Herpin et Jean Frézal – interviennent pour des rapports (en tant que présidents de commission) et seuls trois font plusieurs interventions longues (questions ou remarques) qui dépassent la demi-page dactylographié dans la sténographie de la séance – Claude Champaud, Michel Devèze et François Luchaire. Autrement dit, lors de cette séance de la CPU, un peu plus d'un quart (27,9%) des présidents présents s'exprime[4]. Ce qui correspond assez fidèlement à l'estimation qu'en fait Romain Gaignard, ancien président de Toulouse 2, pour des périodes ultérieures : « il y en avait quand même 80 [présidents] en plénière dont les trois quarts ne disaient rien[5]. »

[1] Au fond comme s'il n'y avait pas eu dans le cas présidentiel l'action patiente des juristes anglais médiévaux et modernes qui, par truchement de la scolastique et du droit canon, ont pu donner corps à cette théorie. KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du Roi*, *op.cit.*, p. 275.
[2] Cf. Chapitre 2.
[3] Cf. « Feuille d'émargement », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, arch.cit.
[4] Du moins selon la sténographie, car il n'est pas exclu que le compte rendu omette quelques interventions courtes. De même, les présidents peuvent parfois intervenir de façon plus informelle par le biais de bruissements, de rires, ou d'interventions plus chaotiques comme durant les périodes de tensions avec le gouvernement.
[5] *Entretien avec Romain Gaignard*, 29 novembre 2017.

Nom de l'intervenant	Rapport	Intervention « longue »	Intervention « courte »	Total
Fontanet		9	25	34
Champaud		**4**	**4**	**8**
H. Curien		2	3	5
Thiébaut		1	4	5
Devèze		4		4
Le Bris		2	2	4
Luchaire		**2**	**2**	**4**
Soutif	**1**		**2**	**3**
Danchin		1	2	3
Herpin	**1**	**1**		**2**
Picinbono		**1**	**1**	**2**
Grégory			2	2
Frézal	**1**	**1**		**2**
Marache		1		1
Quermonne		**1**		**1**
Ourisson		**1**		**1**
Bricaud		1		1
Frioux		1		1
Parreau		1		1
Amestoy			1	1
Alliot			**1**	**1**
Rémond		**1**		**1**

Tableau 8 - Interventions et intervenants lors de la CPU du 17 octobre 1973[1]

Clés de lecture : les lignes grisées sont celles qui correspondent aux présidents, les blanches aux représentants de l'administration. Les lignes en gras correspondent aux membres de la CP²U.

Si l'on va encore plus loin dans l'analyse du tableau et en gardant toute la prudence de rigueur pour des statistiques sur de si faibles effectifs, on s'aperçoit que plus de la moitié des 17 présidents intervenants sont membres de la CP²U (58,8% alors que leur proportion dans l'ensemble de l'échantillon dépasse à peine les 20%). De même, les membres de la commission permanente cumulent 61% du total des prises de parole présidentielles, avec 8 prises de paroles du 1er vice-président Claude Champaud, qui représente à lui seul 19,5% de l'ensemble des interventions. Dans ce monde des présidents investis, il se distingue en tant que *primus inter*

pares qui, par son rôle d'animateur principal (lors des séances privées) ou secondaire (lors de ces séances plénières), aide ou répartit les prises de paroles, réagit aux interventions, use parfois d'humour pour désamorcer quelques tensions[1]. Il s'inscrit dans le droit fil de sa position statutaire. Ainsi, même s'ils ne siègent pas à la tribune, ce sont bien les cercles centraux de la Conférence qui animent par leurs interventions courtes et qui nourrissent de leurs interventions longues le fil des débats, le reste des présidents se positionnant de façon plus passive, dans une simple réception d'informations[2].

La séance du 17 octobre 1973 est-elle, sur ce point, aussi significative de l'ensemble des séances de la CPU ? Prenons quelques séances comparables (à la fois par leur position dans l'année et par la présence du ministre) mais appartenant à des générations présidentielles différentes, comme celle du 13 février 1986. Durant cette séance, la moitié des présidents qui s'expriment sont membres de la CP²U et ils représentent les 2/3 en termes de volume des interventions (mesuré par le nombre de pages sténographiées). Lors de la séance du 22 septembre 1999, 73,2% des interventions présidentielles sont le fait d'un membre de la Commission permanente[3]. De façon récurrente, la séance de la CPU voit donc s'illustrer au premier rang les membres du groupe le plus investi dans la vie de l'organisation. Les membres du bureau, de la CP²U, les présidents de commission cumulent en effet une double légitimation pour intervenir en séance[4]. Premièrement, comme présidents impliqués dans les dossiers à examiner, parfois comme rapporteurs devant la conférence réunie, ils accumulent *nolens volens* dans leur activité, un capital pratique de maîtrise technique des dossiers qui les légitime dans leurs interventions. Deuxièmement, à la source de cet investissement se trouve un capital et une légitimation politique. Ces derniers sont en partie déterminés soit par un investissement ancien ou tout du moins une curiosité pour les enjeux administratifs, soit par un engagement plus politique au sein des groupes syndicaux internes par exemple. De fait de cet investissement, ils sont placés par les membres plus passifs dans une position de porte-parole de l'ensemble du corps présidentiel, en position de médiation entre eux et le monde de la haute administration. Cette double légitimation qui justifie les niveaux d'investissements différenciés des présidents

[1] Jean-Marc Monteil, 1er vice-président entre 1996 et 1997 se montre souvent redoutable dans l'exercice de l'humour en séance. Cf. Chapitre 4.
[2] Sur les différents cercles statutaires de la CPU se référer au chapitre précédent.
[3] Cf. « Procès-verbal », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, AN 20060489/8 et « Procès-verbal », *Séance de la CPU du 22 septembre 1999*, AN 20080235/16.
[4] Ils ne sont rien de moins affiliés aux porte-paroles dans le débat politique, dotés du temps libre (ou du moins dégagent-ils le temps nécessaire à l'investissement politique) et du capital culturel (par leur position d'universitaire) qui les rend légitimes à une prise de parole. Celle-ci se voit encore renforcée par le charisme collectif que leur donne non la délégation partisane mais l'investiture présidentielle par le corps universitaire. Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, art.cit., p. 4.

dans la vie interne de la CPU se retraduit dans l'ordre de la séance, redoublant l'idée qu'elle incarne au sens fort la Conférence des présidents dans toutes ses divisions internes. Si la séance est un reflet des degrés d'investissements présidentiels, et donc des différents niveaux de dotation de capital politique et administratif au sein du groupe présidentiel, elle est également un espace dans lequel ces derniers peuvent s'accumuler et où une légitimation présidentielle, parfois fragile, peut s'accroître.

3.2.La séance comme espace de légitimation

Derrière les prises de paroles des présidents les plus investis se dissimulent d'autres attitudes présidentielles, plus discrètes ou au contraire plus bruyantes. Dans leur variété, elles confluent toutes à faire de la présence physique en réunion un facteur clé de légitimité pour les présidents. Il s'agit pour eux de connecter le capital symbolique national à l'échelle locale de l'établissement où leur position peut être sérieusement remise en cause. Sans doute est-ce là une des causes essentielles de l'investissement des présidents dans la vie ordinaire de la conférence et l'explication à leur forte participation en séance – tempérée bien sûr par les limites de l'attention humaine[1]. Quels sont donc les jeux de légitimation qui cohabitent dans la séance du côté des présidents ?

> « Je n'ai plus les noms – et de toute façon les noms n'ont pas d'importance – mais vous aviez 3 ou 4 catégories de présidents :
> - les présidents gueulards : c'est-à-dire ceux qui étaient tout le temps en train de gueuler contre l'État, y compris quand ils étaient socialistes. Le président socialiste de Paris 1 il gueulait tout le temps par exemple.
> - vous aviez les présidents qui ne disaient rien, qui avaient un gros poids universitaire mais qui faisaient leur truc dans leur coin : les grosses universités scientifiques, les médecins tout ça. Ils venaient voir un petit peu ce qu'il se passait mais leur action était ailleurs. C'était des mandarins qui étaient là pour la visite, parce qu'ils rencontraient des copains, on allait bouffer ensemble, ce qui n'était pas désagréable.
> - et puis vous aviez les présidents moyens qui essayaient de grappiller, qui essayaient de se faire bien voir du ministre quand même pour récupérer quelques miettes un peu plus que les autres. Alors on voyait qu'ils participaient à des commissions, ils intervenaient quand le ministre était là…[2] ».
>
> Francine Demichel, présidente de Paris 8 (1987-1991), haut-fonctionnaire de l'ESR

[1] On retrouve ainsi çà et là en marge des documents de séance, quelques petits dessins ou caricatures croqués par des présidents au fil de la réunion, une caricature représentant Roger Grégoire par exemple cf. « Conférence des présidents du 24 XI 1971 », AN 19940159/11-14 ou encore : *Séance de la CPU du 17 décembre 1998*, AN 20080235/15.

[2] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

Dans une forme de sociologie à la fois spontanée et imagée de la séance de la Conférence – mais la caricature peut parfois renseigner utilement sur le réel – Francine Demichel, ex-présidente communiste de Paris 8, mais également ex directrice de l'enseignement supérieur (ayant donc eu à présider ou à assister de l'autre côté de l'estrade à la CPU), nous indique trois explications majeures selon elle à la participation des présidents à la séance : la légitimation par la contestation politique des « présidents gueulards », la sociabilisation mandarinale pour ceux « qui ne disaient rien », les stratégies « gestionnaires » de ceux « qui essayaient de grappiller ». Il est ici intéressant de voir quel type de distinction interne (et quel vocabulaire elle utilise pour le faire) effectue Francine Demichel pour désigner ses collègues, et le portrait en creux qu'elle dresse du « bon » président d'université. Au fond, il existe selon elle une forme *sana pars* du corps présidentiel qui, par son attachement aux projets collectifs, par la dimension politique de son action, se dissocie de deux images très négatives qui apparaissent comme deux déviations de l'idéal : le contestataire sans maîtrise technique et le gestionnaire intéressé et médiocre, rôle qui échoie souvent aux universitaires investis dans les fonctions administratives. Cette conception apparaît comme révélatrice du moment de transition auquel son mandat est confronté. Sa présidence se situe durant la mise en place d'une logique contractuelle qui au fond pousse collectivement les chefs d'établissements à réinventer leur position, à allier maîtrise des outils de gestions et capacité à tracer un projet collectif, et *in fine* à se dissocier des deux contre-modèles qu'elle décrit[1].

Débutons par les « présidents gueulards » ou plutôt par ceux élus autour d'une légitimité syndicale – très nombreux à partir de la deuxième moitié des années 1970, leur nombre va en déclinant à partir des années 1980, jusqu'à ne concerner véritablement qu'une vingtaine de membres simultanément. Il sera plus longuement question d'eux par la suite[2], mais à ce stade il semble nécessaire de rappeler que pour cette fraction de l'échantillon, la séance est une tribune depuis laquelle ils peuvent directement interpeler le ministre ou son représentant, chercher à faire voter une motion[3], voire contester un collègue pour un motif politique ou syndical. Lors de la séance du 17 octobre 1973, cette figure de président est loin d'être dominante ; elle se manifeste cependant au travers des interventions de Michel Devèze par exemple, président de Reims et homme de gauche, Claude Frioux, membre du PCF et président de Paris 8, François Luchaire président de Paris 1 grand juriste et intellectuel organique du

[1] Cf. Chapitre 9.
[2] Finalement le chapitre 6 qui se centre sur la génération de présidents les plus politiques très présents dans la période 1976-1988 met l'accent sur ce profil en particulier.
[3] « Donc voilà on prépare les réunions comme les congrès du PSU ou de l'UNEF quoi ! Et le lendemain en séance plénière c'est motion contre motion. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

jeune Parti Radical de gauche. Ce dernier, par exemple, interrompt – toujours dans le ton respectueux des séances de la première génération de présidents toutefois – le ministre alors qu'il répond à une de ses questions sur les assistants[1]. Pour eux, la séance est une arène, un espace public qui constitue un moyen de renforcer la légitimité d'une élection fondée sur un capital syndical et politique. Au moyen d'une interpellation franche, du vote d'une motion, de la remontée de revendications venues de la base, ils expriment les caractéristiques de cette légitimité. Par la publicité qui peut être faite de leurs faits d'armes dans la presse ou entre collègues, ils peuvent accroitre leur capital politique d'origine[2]. Évidemment, la logique de l'affrontement gauche/droite entre les présidents et le ministère n'est pas seule responsable : comme le rappelle Francine Demichel les présidents contestataires peuvent être du même bord politique que le ministre. Participer et assister à une séance, préparer des dossiers et une intervention bien sentie est, pour ces présidents syndicalistes ou politiques, très important. Dans le groupe des présidents pris dans son ensemble, leur effectif demeure toutefois minoritaire : une majorité des présidents (53,7%) n'a pas eu d'engagement politique public et pour 83,9% du total des présidents, il n'a pas de trace d'appui syndical au moment de l'élection. Cependant, cette proportion varie considérablement au fil de la période d'étude et peut parfois imprimer sa marque sur tout le collectif de la CPU comme entre 1976 et 1988.[3]

Derrière ces présidents « bruyants » ou « toniques[4] », il y a des présidents beaucoup plus discrets, ces « présidents moyens » qui assistent aux débats sans trop intervenir, qui viennent en séance alors que le déplacement est souvent pour eux problématique – à tel point que l'almanach de la SNCF sert parfois d'impératif aux horaires des séances[5]. Pour eux, la CPU est un espace de visibilité et d'information, qui agit comme un facteur de légitimation de deux façons. Tout d'abord, comme le rappelle à nouveau Francine Demichel, monter à Paris et quitter

[1] Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 octobre 1973*, arch.cit, p. 76.
[2] Pierre Merlin incarne sans doute l'idéal-type de cette démarche, par ses interventions en séance ou dans les médias, il s'est érigé en incarnation physique de l'opposition de bon nombre de présidents à la ministre Alice Saunier-Seïté, reconnu par ses pairs comme dans le champ journalistique. Il intervient ainsi au micro de Patrick Poivre d'Arvor au 20h d'Antenne 2 pour annoncer sa démission du 12 mars 1980. Cf. *Journal télévisé de 20h d'Antenne 2 du 12 mars 1981*, https://www.youtube.com/watch?v=7LUe5RzuG-Q&feature=youtu.be&t=14m17s [en ligne].
[3] Nous y reviendrons plus en détails dans le chapitre 6.
[4] Il y a ainsi dans le camp « d'en-face », comme chez Daniel Laurent ancien membre du cabinet d'Alice Saunier-Seïté, une certaine nostalgie pour les affrontements en séance : « la deuxième génération, nous, ils nous emmerdaient mais ils étaient toniques. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.
[5] Comme l'évoque Jean-Pierre Finance qui dans les années 1990-2000 doit faire la navette SNCF avec Nancy ou Jean-Louis Quermonne depuis Grenoble : « oui, c'est à dire qu'il n'y avait pas de TGV à l'époque donc j'utilisais les trains de nuit. Il y avait un train de nuit dans les deux sens entre Grenoble et Paris. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

son établissement pour aller tous les 3èmes jeudis du mois dans le Quartier Latin est, pour un président, un moyen efficace de s'informer :

> « J'ai eu une stratégie de présence. J'y allais régulièrement. *(en aparté)* C'est peut-être parce que je suis juriste ? D'abord, ça me permettait de m'informer, la CPU c'est un ventre mou tout le monde le sait surtout à cette époque-là, elle était présidée de droit par le ministre. On venait s'informer sur la politique ministérielle et c'était quand même intéressant parce qu'il se passait beaucoup de choses, ce n'était pas une période de restriction. Ça a été une période quand même où il y a eu un peu d'argent où on a fait des choses pour les universités, où il y a eu des réformes[1]. »
>
> Francine Demichel, présidente de Paris 8 (1987-1991), haut-fonctionnaire de l'ESR

La stratégie de présence de Francine Demichel a un objectif simple : s'informer sur les grandes orientations politiques données par le ministère, pour ainsi mieux aiguiller la politique de son établissement. Dans un mode de gouvernement du monde universitaire, être proche du centre permet de se renseigner sur les mesures en cours, de rester vigilant sur la répartition des budgets et de mieux anticiper ou tenter d'agréger son établissement aux différents projets en cours (ici, dans le cas de Francine Demichel on se situe dans le cadre des plans Université 2000)[2]. Ces motivations sont au cœur de l'inégale participation aux séances de la CPU constatée en amont, et permettent d'expliquer certaines des variations constatées dans les figures 3 et 4, comme le pic historique de présence lors de la séance du 11 juin 1981 qui voit le retour du ministre – en l'occurrence Alain Savary – en séance de la CPU, après une longue période d'absence ; ou celle du 25 septembre 1984, séance de présentation du nouveau ministre Jean-Pierre Chevènement ; mais surtout ceux plus réguliers de l'automne, période marquée d'ordinaire par la répartition des budgets. La CPU est donc pour ces présidents « moyens », et parfois novices dans leur tâche, un moyen de s'informer dans un sens vertical mais également de « comprendre comment ça se passe ailleurs[3] », dans les autres établissements grâce aux échanges qu'ils peuvent avoir entre eux. Toutefois ce capital informatif est également complété d'une espèce plus symbolique, qui renforce la légitimité présidentielle :

> « Être à la CPU, ça sort [les présidents] d'une expérience seulement locale, c'est les mettre en contact avec des instances nationales de tous types, c'est aussi leur donner une forme de visibilité internationale. Donc c'est une très bonne école de ce point de vue-là[4]. »
>
> Jean-Paul de Gaudemar, haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur et à la DATAR

[1] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[2] « Mais bon moi j'ai découvert beaucoup de choses grâce à la CPU, parce qu'on était informés des projets du Ministère. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.
[3] « Voilà, je suis élu donc, dans les deux premières années je m'investis d'abord beaucoup dans mon établissement, mais en même temps je participe à la vie de la CPU, parce que je trouve que ça m'ouvre les horizons, ça m'ouvre à rencontrer des collègues, j'aime bien comprendre comment ça se passe ailleurs. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017.
[4] *Entretien avec Jean Paul de Gaudemar*, 18 septembre 2018.

Jean-Paul de Gaudemar, ancien recteur, directeur d'administration centrale et membre de cabinet ministériel, a fréquenté les séances de la CPU à la fois comme vice-président de son établissement à la fin des années 1980, puis comme haut fonctionnaire à partir des années 2000. Son analyse de l'organisation et de sa vie interne montre comment, en connectant l'échelle locale de l'établissement et d'autres niveaux plus généraux de pouvoir (à la fois nationaux et internationaux – au moment de l'entretien, Jean-Paul de Gaudemar est recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie), la CPU est un puissant moyen de renforcement de la légitimité présidentielle. Un président en séance peut ainsi être amené à côtoyer, à rencontrer, voire à échanger directement dans les débats ou dans ses marges avec des ministres (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche), des directeurs de cabinet et d'administration centrale, des responsables de grands organismes de recherche (CNRS, INSERM) ou du monde social (CNOUS) et avec toute une variété d'autres membres du champ du pouvoir universitaire. Quittant ainsi les difficultés internes de leurs établissements, les présidents trouvent dans la CPU et dans la proximité symbolique et physique qu'elle instaure avec les principaux responsables de l'enseignement supérieur en France, un moyen d'accroître une forme de légitimité parfois fragile[1], de manifester par cette association une position dans le champ du pouvoir. La Conférence est ainsi symbole de leur intégration progressive dans un espace élitaire, dont ils partagent les codes et dont ils peuvent approcher les réseaux[2]. Ce jeu, sans cesse réaffirmé, prend tout son sens dans les discussions plus informelles, en marge des séances ou lors des déjeuners, où se perpétuent ces rapports privilégiés. Ainsi, Pierre Merlin peut-il à la porte d'une séance s'entretenir avec sa ministre de tutelle – avec laquelle il nourrit cependant des relations orageuses[3]. C'est dans ce groupe moyen que se situe l'immense majorité des

[1] Même si quelques fois les effets ne sont guère efficaces, comme le rappelle une ancienne secrétaire générale de l'Université de Caen : « D'ailleurs je me souviens qu'à Caen quand le président Robba disait : "je vais à la CPU" on rigolait. "Ah bon vous allez... ?" *(sourires)* "Mais c'est sérieux je l'ai entendu à la CPU !" » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

[2]« Le ministre envoyait toujours un représentant qui était son chef de cabinet c'était Monsieur Monteil avec qui j'ai eu des rapports assez rigolos. Je m'étais renseigné et je savais qu'il était d'Aurillac. Alors, *(sourire)* au premier contact que j'ai eu avec lui je lui ai dit :

– On m'a dit que vous étiez auvergnat Monsieur Monteil.
– Mais oui, il me dit, je suis d'Aurillac.
– Moi je suis de Narbonne, vous savez ce qu'il s'est passé en 1907 ?
– *(mimant un ton hésitant)* Rappelez- moi.
– Il y a eu quand même six morts pas loin de Narbonne et c'est le régiment d'Aurillac qui a tiré dans le tas. Je ne dis pas ça pour que vous me fusilliez. *(rires)* »

Entretien avec Rémy Pech, 20 février 2017.

[3] « Ça devait être vers fin 76 ou début 77, Madame Saunier-Seïté je ne sais pas pourquoi un jour au cours d'une séance de la Conférence des présidents m'a invité à sortir dans le couloir avec elle, et à parler sur un ton très amical. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2018.

présidents d'université, le marais de la Conférence, dont l'usage social de la séance demeure le centre de gravité.

Enfin, il existe une dernière catégorie, celle des présidents absentéistes, qui ne participent que très rarement aux séances et qui, lorsque c'est le cas, « ne disaient rien » pour reprendre les mots de Francine Demichel. Désormais, les motivations de leur absence s'éclairent sous un jour nouveau :

> « Il y avait *un* président qui boycottait systématiquement la Conférence. Ce n'était pas n'importe qui, c'était le président de Paris V […] Delbarre, qui était le médecin personnel de Pompidou par ailleurs et qui était un membre du RPR, qui était même Conseiller de Paris RPR. Lui il ne venait jamais à la Conférence des Présidents ce qui était paradoxal parce que les séances privées, celles qui se tenaient sans ministre, avaient lieu Faculté de Médecine donc chez Delbarre[1]. »
>
> Pierre Merlin, président de l'université Paris 8 (1976-1980)

> « François Furet n'a pas joué un grand rôle dans la CPU parce qu'il avait un accès direct en passant par Alain Savary. Ils se connaissaient depuis les positions d'Alain Savary et de Furet sur la guerre d'Algérie en 56. Ça c'est la raison principale. Puis il y avait une raison subsidiaire qui est absolument authentique, mais la compagne de François Furet de l'époque avait été mise au cabinet de Savary c'était Thérèse Delpech. Dans ces conditions, pour ces deux raisons-là, la CPU ne lui servait à rien[2] »
>
> Patrick Fridenson, dirigeant syndical de l'enseignement supérieur

> « Honnêtement quand j'ai créé Marne-la-Vallée je n'allais pratiquement jamais à la Conférence des présidents d'université. Je considérais que c'était une perte de temps, d'autant que nous, les universités nouvelles, on était un peu mal perçus parce qu'on leur piquait du fric de facto, on était plutôt en bataille avec eux. On était 4 universités nouvelles en région Île-de-France et la plupart d'entre nous on connaissait le Ministère, on avait eu des responsabilités donc on connaissait la manœuvre et on traitait directement avec le Ministère. Je n'étais pas un fana de la Conférence des présidents d'université, j'ai dû y aller deux-trois fois en tout et notamment à un colloque qu'ils avaient fait à La Rochelle[3]. »
>
> Daniel Laurent, haut fonctionnaire de l'ESR,
> président-fondateur de l'université Marne-la-Vallée (1988-1996)

Témoignage précieux que celui de Daniel Laurent, ancien membre du cabinet d'Alice Saunier-Seïté et administrateur provisoire nommé de l'université nouvelle de Marne la Vallée, pour illustrer les motivations à l'absentéisme en CPU (et donc en creux celles de la participation aux séances). En toute franchise, ce dernier admet ne pas y avoir assisté plus de trois fois, estimant que s'intégrer aux débats étaient une « perte de temps ». Aucun mobile géographique n'est évoqué pour justifier cette décision (son université est toute proche de Paris), mais uniquement le sentiment d'une inutilité, légitimée par l'insertion déjà grande de Daniel Laurent aux rouages du ministère (il y a occupé des fonctions quelques années auparavant) et singulièrement par ses

[1] *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2018.
[2] *Entretien avec Patrick Fridenson,* 27 février 2019.
[3] *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

liens avec les responsables en place (notamment Claude Allègre, dont il est proche ou encore Christian Forestier, alors recteur de Créteil, ancien adversaire des années 1970 avec lequel s'est nouée avec le temps davantage de complicité)[1]. La séance ne lui est donc en aucun cas indispensable pour accroître son capital technique de gestionnaire, pour développer ses réseaux, pour se légitimer dans son établissement (il est nommé et non élu dans un établissement qui existe à peine). Les cas de François Furet (rapporté par son collègue Patrick Fridenson) ou de François Delbarre (par Pierre Merlin) sont tous deux du même ordre : le premier est inséré par un triple canal politique (il a été membre du cabinet d'Edgar Faure), amical (les relations nouées avec Alain Savary durant la guerre d'Algérie) et privé (via sa compagne membre du cabinet) à la haute administration et n'a donc nul besoin de la CPU – d'autant que son établissement l'EHESS a garanti son indépendance depuis 1975. Le second, dont le profil rappelle le portrait tracé par Francine Demichel du mandarin au lourd poids universitaire (il est médecin à la tête d'un établissement parisien) est en plus inséré aux réseaux politiques d'une ministre de l'époque (Alice Saunier-Seïté est membre du RPR). Il se tient ainsi éloigné d'une CPU qu'il accueille néanmoins dans son établissement. Ces trois exemples confirment, en négatif, le rôle de socialisation et d'information évoqué pour le groupe des présidents moyens. Largement dotés et ne percevant pas de ce fait l'utilité de la CPU, ils s'exonèrent du rituel mensuel de la séance et n'y assistent que pour quelques occasions exceptionnelles[2]. En un sens, pour eux, leur statut de délégué qui les rattache à l'établissement et à sa position géographique ou symbolique dans le champ joue moins que leur identité d'universitaire parfois politisé, déjà suffisamment connectée aux enjeux administratifs. Voilà qui les éloignent d'une participation à la CPU.

3.3.Délégué universitaire et chef d'établissement. La séance comme creuset d'une culture professionnelle ?

Le président connait une ubiquité dans sa fonction qui renvoie en partie aux deux corps du Roi décrits par Ernst Kantorowicz[3]. Si l'on retraduit ça plus justement en suivant une analyse

[1] Les trois extraits d'entretiens montrent comment relations amicales et professionnelles se croisent : « J'y suis allé qu'une fois parce que Claude Allègre était un bon copain, on était prof ensemble à Paris 7. » ; « La preuve Forestier est devenu un très bon copain mais à l'époque on l'avait en face de nous. » « Et après Allègre m'avait sollicité pour créer Marne-la-Vallée. Parce que justement il voulait des gens de tous horizons et c'est là que j'ai retrouvé Christian Forestier qui était recteur de Créteil. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

[2] Florian Delbarre, par sa proximité dans les années 1970 avec le RPR ou Daniel Laurent dans les années 1990 grâce à ses liens avec le « vice-ministre » Allègre. Ce dernier ne se rend en séance que pour aider son ami dans le cadre des débats internes : « Et un jour il m'a téléphoné, il m'a dit : "il faut tu viennes parce que je risque d'avoir des emmerdements à la Conférence." Je ne sais pas si c'était un texte sur les 1ers cycles de droit un truc... Donc j'y suis allé. » *Idem*.

[3] Associer cette célèbre image développée au sujet du pouvoir monarchique médiéval – anglais en particulier – et du travail des juristes canons pour inventer quelque chose comme la logique de l'État, avec des présidents

de Christine Musselin une part d'eux, l'individuelle, les associe à leur identité disciplinaire et personnelle, l'autre en fait des membres et des délégués d'une organisation, *i.e.* l'établissement qu'ils président. La séance est un bon révélateur de l'association ou de la confrontation de ces deux registres.[1] Pendant toute la période d'étude au-delà des différents types de légitimation des présidents (mandarinale, politique et syndicale, gestionnaire), ce sont deux conceptions de la fonction (délégué universitaire ou chef d'établissement) qui semblent habiter et tirailler le collectif de la Conférence. Elles s'exprimant dans les débats et en entrant parfois en conflit. Qui en effet se réunit dans le cadre de la séance ? Sont-ce des individus responsables de l'intérêt de leur établissement du fait de leur élection ou de simples délégués d'universités qui ne peuvent s'exprimer qu'au nom de leur conseil et son fragile collectif ?

Deux aspects de la fonction présidentielle se manifestent donc dans la séance : l'un le rattache à son université d'origine et fait de lui un simple mandataire fort dépendant de ses mandants, l'autre le transforme en « géométral de toutes les perspectives », en garant d'un intérêt général qui transcende les groupes qui ont concouru à son élection. Finalement, les séances contribuent en mettant les présidents les uns en face des autres, à mieux définir leur conception de leur fonction, et finalement avant même que se joue pleinement l'existence des établissements qu'ils président[2]. Ces deux dimensions si elles apparaissent tout au long de l'histoire des présidents et de la CPU, n'en sont pas moins inscrites dans le mouvement général d'affirmation de l'établissement dans le champ du pouvoir universitaire. Avec la généralisation des pratiques contractuelles entre universités, État et collectivités à la fin des années 1980 et le

d'université est à la fois un peu osée et un peu attendue. Osée car elle met en balance deux ordres de légitimation fort éloignés, la logique dynastique monarchique et la logique élective pour le cas des présidents, d'un côté une fonction qui s'éteint avec la mort physique de son titulaire et de l'autre par la simple fin d'un mandat politique. Elle est également attendue car dès que l'on traite d'une incarnation personnelle d'un collectif, ici un Léviathan universitaire, il est évident qu'elle puisse poindre au fil de la pensée. Finalement, on retrouve dans la modestie des débats internes de la CPU, les mêmes tiraillements, la même tension qui, ayant trait à l'incarnation personnelle de la souveraineté, fait du président d'université une « corporation unitaire. » On retrouve cette même « fiction physiologique abstraite » qui fait du président le dépositaire d'un corps propre et d'un corps symbolique lié à l'onction sacrée que lui a conféré l'élection. Cf. KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du Roi*, *op.cit.*, p. 17 et 18 Cette formule, les deux corps du président, doit être mise au crédit de Julien Barrier, dont la sagacité intellectuelle n'a eu de cesse d'irriguer ce travail tout au long de l'enquête.

[1] MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », *in* BOURDONCLE Raymond et DEMAILLY Lise (dir.), *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 160.

[2] Les universités demeurent jusqu'aux années 1980 des organisations à la très faible cohésion interne. Les présidents sont bien souvent l'un des seuls symboles d'unité de l'établissement. Christine Musselin et Erhard Friedberg se font l'écho dans leur étude comparée avec les universités allemandes de l'état d'anomie généralisée qui règne en France durant cette période. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *En quête d'universités. Étude comparée des universités en France et en RFA*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989, 219 p.

renforcement du rôle du président et de sa position en interne, c'est le second modèle qui prend bien sûr de plus en plus d'importance, sans faire totalement disparaître le premier cependant[1].

> « Une question toujours délicate, c'est "en quoi une présidente ou un président lorsqu'ils sont à la CPU sont ou non représentatifs de leur base ?" » [2]
>
> Patrick Fridenson, dirigeant syndical de l'enseignement supérieur

> « Je pense que la différence majeure, c'est une différence politique entre les présidents, et peut-être aussi qu'il y a des présidents très "mandataires" qui viennent pour porter la parole de leur conseil d'administration et qui, avant toute décision de vote, demandaient presque de retourner dans leur université pour avoir la position de leur université, et puis d'autres présidents dont je faisais partie qui disaient : "bien, c'est de notre responsabilité de prendre part aux votes. Après, on peut éventuellement se faire engueuler par notre conseil d'administration." Les modes de fonctionnement des universités sont assez divers en fait[3]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er vice-président (2004-2006)

Cette question de la position symbolique des présidents d'université en séance revient de façon récurrente dans la vie de la CPU : ce débat se trouve ponctuellement posé dès les origines de la Conférence dans les années 1970 et jusqu'aux derniers présidents interrogés encore en fonction dans les années 2010[4]. On voit ainsi par exemple, dès septembre 1972, les présidents René Rémond et François Luchaire s'interroger sur « la consultation des Conseils d'université » dans le cadre de leurs prises de décisions en séance[5]. Dans une optique cette fois collective et non individuelle, lors de la séance du 17 juin 1999, les présidents débâtent sur la participation de la CPU au salon de l'étudiant à Paris : la Conférence ne représente-t-elle que des présidents d'université ou peut-elle parler au nom de tout l'enseignement supérieur français ?[6] Ce questionnement, a priori procédural et anodin, est central pour mettre à jour les logiques de représentativité qui animent, par les luttes qu'elles génèrent, la vie ordinaire de la CPU. Il aide à construire et à mieux définir non sans tensions la fonction de président, sous le regard bien sûr des représentants du ministère.

Pourquoi donc ce débat se pose-t-il ainsi de manière périodique ?[7] Sans doute que l'une des raisons de cette tension est à chercher dans la difficile logique de délégation et de

---

[1] Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ces questions dans le chapitre 7 qui se centre sur les conséquences de la politique contractuelle sur la Conférence.
[2] *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.
[3] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
[4] « Par définition un président ne peut pas être représenté à la CPU, c'est lui point, s'il n'est pas là il n'y a personne de son université. » *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.
[5] « Lettre de René Rémond à Jean Frézal 1er vice-président », 6 octobre 1972, 20080235/1.
[6] Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 17 juin 1999*, 20080235/16.
[7] La CPU est une organisation à la mémoire collective vacillante, qui redécouvre souvent lors de chaque changement de génération présidentielle les débats ouverts par la génération précédente. En un sens toutes sont

représentation qui sous-tend l'élection d'un président d'université, et dans son prolongement l'existence de la Conférence. Certes, les facteurs de la légitimation des présidents connaissent de très fortes inflexions au fil de l'histoire de la CPU[1], mais également quelques permanences structurelles. Le président est fondamentalement issu d'un mécanisme électif de délégation de pouvoir et d'une fonction représentative par un établissement et en particulier par le corps des enseignants duquel il est statutairement issu. Appartenant à l'origine au monde des universitaires, c'est dans l'élection par un conseil, issu de toutes les communautés de son établissement qu'il est investi dans son rôle. Son élection et donc sa position sur les bancs de la CPU est la résultante « d'un acte originaire de constitution », « d'un acte de magie qui permet de faire exister ce qui n'était qu'une collection de personnes plurielles, une série d'individus juxtaposés, sous la forme d'une personne fictive, une *corporatio*, un corps, un corps mystique incarné dans un corps social, lui-même transcendant aux corps biologiques qui le composent (« *corpus corporatum in corpore corporato* »)[2] ». Le président d'université est comme tout autre délégataire d'une fonction politique officielle « mandaté pour accomplir une fonction *ex officio* et non pas *motus proprio*[3] ». Il est investi lors de son élection pour devenir l'incarnation d'un collectif, l'université, dont il préside aux destinées pour cinq ans. Il n'est en ce sens qu'un mandataire d'un corps, celui de l'université, choisi parmi les universitaires, un *primus inter pares* qui fait vivre son établissement à travers son corps biologique. Si les similitudes entre les deux sont grandes, le président rompt sur un point avec le doyen : ce dernier ne tenait sa légitimité que de l'appartenance à un corps disciplinaire alors que le nouveau président s'appuie sur un socle social plus large et composite qui en théorie élargit son autorité. Cette investiture, cette délégation, est bien le produit d'une *élection* : c'est donc l'ensemble des mandants de l'institution qui le chargent d'une forme de charisme présidentiel.

La séance de la CPU apparaît ainsi du moins *symboliquement* comme le moment de synchronisation dans le temps et l'espace de tous les établissements par la métonymie et l'agrégation de leurs représentants. Elle est ce moment où *existe* dans la chair des corps l'ensemble du champ des universités, dont les délégués assureraient la représentation. Par tout le jeu symbolique que cela comporte, le président est un corps physique qui fait exister dans la

structurellement confrontées aux mêmes enjeux, mais la réflexion collective ouverte se perd dans le renouvellement générationnel.

[1] Et même trois faciès bien distincts. Cf. Partie II.

[2] Formule de Francis Bacon citée par Kantorowicz au sujet de la reine Elizabeth Ière qu'utilise Bourdieu pour illustrer ce mouvement de métonymie entre le délégué et la corporation que son corps incarne. Cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 51.

[3] Cf. BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale vol. 1. Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, coll. « Cours et travaux », 2015, p. 165.

salle le corps social de son établissement. « Avant d'être une femme, j'étais Vincennes[1]. » Le président apparaît aux yeux de ses collègues ou des représentants du ministère, comme dans le cas de Francine Demichel, avant tout comme le prolongement de son université. Les principes de division du champ des établissements s'y retrouvent donc : petits et gros, parisiens et provinciaux, lettres, sciences, droit et santé… La salle se divise non pas uniquement en fonction de l'individu et de son parcours politique ou universitaire mais de l'établissement qu'il représente[2]. Les luttes internes dans la CPU mettent alors en scène les logiques de tension, de concurrence, de positionnement des universités les unes par rapport aux autres[3]. En tous cas, tel est le fonctionnement théorique des choses. Malgré certaines individualités, en pratique, le président demeure au moins jusqu'aux années 1990 un délégué de peu de poids, investi que de peu de pouvoir, à la tête d'établissements à la très faible cohésion interne et en difficulté permanente pour faire entendre sa voix dans son université face aux forces syndicales et disciplinaires (institutionnalisées dans les UER) par exemple[4]. Il n'y a finalement qu'avec ses pairs dans le cadre de la séance qu'il est spontanément reconnu comme le chef de son établissement et associé à lui.

Entre la force théorique et la réalité pratique l'écart est considérable et la force d'incarnation qui pourrait permettre aux présidents de parler au nom de leur université est ainsi limitée de toutes parts. D'abord par la faiblesse démocratique des élections universitaires qui, entre catégorisation des collèges, scrutin indirect proche du scrutin municipal (comme établi par la loi Faure) et abstention massive dans certaines composantes internes comme le monde étudiant, fragilise la légitimité du scrutin et empêche le président de pouvoir prétendre incarner l'ensemble de la communauté universitaire et non les seuls enseignants. Entravée ensuite par la concurrence avec d'autres opérateurs du champ du pouvoir universitaire[5], organisations

[1] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[2] Par une forme de projection, le champ des universités et le système de positions qu'il induit se projette dans la logique de la légende. Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, p. 9.
[3] « C'est cette homologie qui fait que, en poursuivant la satisfaction des intérêts spécifiques que leur impose la concurrence à l'intérieur du champ, les professionnels donnent satisfaction par surcroit aux intérêts de leurs mandants et que les luttes des représentants peuvent être décrites comme une *mimesis* politique de la lutte des groupes ou des classes dont ils se font les champions. » BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », art.cit., p. 8-9.
[4] Avec le maintien de la double centralisation ministère et discipline, « les leaders universitaires se trouvaient plutôt en position de faiblesse », si la loi Faure leur avait conféré du pouvoir, ils étaient souvent incapables de l'exercer. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et société », 2001, p. 64.
[5] L'histoire de l'université et de l'enseignement supérieur est ainsi riche d'épisodes de *stasis* comme disaient les Grecs, de crises sociales et politiques internes dans lesquelles, forts de leur légitimité scientifique, certains

syndicale ou parasyndicale (CNESER, SNESup, SGEN, Autonome, QSF), organisations de responsables à d'autres niveaux (conférence des doyens), individus auto-consacrés, intellectuels prophètes qui parlent au nom de l'université. Si déjà à l'échelle locale, il n'est pas l'incarnation monopolistique et incontesté de l'établissement, alors il semble difficile d'en faire autrement à l'échelle nationale[1].

Un autre mouvement limite le pouvoir d'incarnation symbolique du président : comme dans toute dynamique de représentation celle-ci s'auto-affaiblit. Le président a bien un passé et des identités diverses et celles qui préexistent au mandat possèdent des logiques qui ne coïncident ainsi pas tout à fait avec les logiques d'établissement[2]. Même s'il travaille à dissimuler l'une derrière l'autre, la prise de parole *in effigie* est avant tout une intervention *sui nomine* dépendant de ses dispositions personnelles et pas uniquement de sa position institutionnelle de président[3]. Tel est le cas par exemple de l'appartenance politique et syndicale d'un président très engagé, comme Rémy Pech, qui peut entraver la représentativité de son établissement aux yeux par exemple du ministre Gilles de Robien d'un bord politique opposé au sien : « De Robien avec qui j'ai eu une dent parce que quand je me suis opposé au CPE il a dit : "Rémy Pech est un militant socialiste connu, il va prendre ses ordres à la rue de Solférino"[4]. » Aussi les présidents comme mandataires de corps collectifs (universités ou universitaires) ont une légitimité bien limitée, bien contestée et en partie dépendante d'une onction permanente de la tutelle, qui, parce qu'elle le considère comme un interlocuteur légitime, veille dans sa participation à la séance à renforcer la légitimité présidentielle – en un sens la séance est un rite d'institution qui, par sa répétition, rappelle et renforce (ou non comme pour Rémy Pech), pour chaque réunion, la fonction et le pouvoir afférent des membres de l'assemblée. Faire du mandataire une incarnation supérieure aux mandants, légitime à parler au nom de tous, n'a en effet rien de naturel. Cette fragilité, cette insécurité pousse certains

intellectuels peuvent apparaître comme des recours à même de servir de nomothètes au nouvel ordre universitaire. Pierre Bourdieu a pu être un de cela dans les années 1980.

[1] Les syndicats sont notamment très réticents – et ce depuis les origines – sur la question de la légitimité des présidents et de leurs positions collectives : « à l'époque la position plutôt défendue par le SNESup sur le thème : « les présidents ne représentent qu'eux » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[2] Les présidents s'insèrent ainsi dans un « jeu de cour » qui leur est propre et qui les éloigne *nolens volens* des intérêts de leurs mandants, pour reprendre une formule célèbre de Gramsci : « Nous autres, nous nous éloignons de la masse : entre nous et la masse se forme un écran de quiproquos, de malentendus, de jeu verbal compliqué. Nous finirons par apparaître comme des gens qui veulent à tout prix conserver leur place. » GRAMSCI Antonio, « Lettre à Palmiro Togliatti du 18 mai 1923 », *in Écrits politiques*, t. II 1921-1925, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de philosophie », 1975, p. 225.

[3] Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », art.cit., p. 8.

[4] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

présidents à trouver sans doute dans la fréquentation de leurs semblables la sérénité d'une légitimité qui leur fait parfois défaut.

La séance n'est donc pas la conférence des universités mais celle des présidents d'université, nuance sémantique qui est à l'origine d'une lutte constante dans l'histoire de la CPU, soit sur le plan collectif (donner aux présidents, si ce n'est le monopole au moins une prééminence, dans la représentation des universités), soit sur le plan interne (qui s'assemblent en séance, des présidents ou des délégués ?). La séance est à la fois la réunion de délégués de corps collectif et la réunion d'une *corporation* présidentielle. Dans la citation en exergue, Yannick Vallée rappelait les tensions existantes entre les présidents « mandataires » très liés à leur conseil d'université et ceux qui défendaient leur propre interprétation du problème sur lequel voter. S'opposent alors deux conceptions : l'une qui fait du président un délégué, un porte-voix qui, en raison de sa légitimité limitée, doit bien souvent prendre l'avis de ses mandants (ou de ses pairs) dont il n'est que l'émanation ; l'autre qui, détenant une forme d'intérêt général qui transcende les composantes à l'origine de sa désignation, peut parler en son nom propre[1]. On retrouve cette tension dans la question récurrente de savoir si un président peut être représenté par un vice-président – dans ce cas il est le délégué d'un établissement – ou pas – dans ce cas il parle en son nom propre. S'il ne se fait pas représenter est-ce le symbole de l'affirmation du pouvoir du président – l'autonomie de décision étant le reflet de l'autonomie et de la force de la culture d'établissement – ou à l'inverse la résultante d'un mode de fonctionnement en club de notables disciplinaires ? Et s'il peut être représenté est-ce le signe d'un affaiblissement de sa fonction ou à l'inverse le signe d'une professionnalisation du gouvernement de l'université, qui pourrait faire de la CPU autre chose qu'un collège mandarinal ?[2] Ce débat majeur est corrélé à l'évolution du contexte social dans lequel baigne la séance, et qui définit le rôle et le pouvoir du président dans l'université. Toute la vie de la conférence voit s'affronter ces diverses positions, ces différentes formes de socialisation au métier de président. Si la CPU de la première génération a institué en effet que « la doctrine de la Conférence » établissait « l'indépendance à l'égard des avis donnés par les conseils d'université[3] », la pratique s'écarte petit à petit du principe de « *one man* one université » des

[1] C'est du moins la conception que défend René Rémond dans le portrait qu'il dresse de la fonction de président. Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, 488 p.
[2] Le débat ne se pose par toujours dans les mêmes termes mais il traverse la CPU depuis ses origines.
[3] « Lettre de René Rémond à Jean Frézal 1er vice-président », 6 octobre 1972, arch.cit.

origines, sans doute sous l'effet des luttes de nouveaux présidents[1], avant d'y revenir sur la période la plus récente[2].

La séance est donc pour les présidents le moment important d'apprentissage, de confrontation et d'enrichissement de leur pratique avec celle de leurs collègues – car « rien n'est moins naturel […] que le mode de pensée et d'action qui est exigé par la participation au champ politique », fut-il celui de la politique universitaire[3]. Elle est un moment où en un sens se définit dans le rapport à la tutelle et aux pairs les contours de la fonction du président d'université. C'est ce que rappelle Jean-Yves Mérindol en évoquant une anecdote de séance :

> « Mais pour prendre un exemple qui m'a frappé, je me rappelle très bien que le président de Paris 1 arrive en étant élu à la CPU comme clairement SNESup et il ne s'en cachait pas. Il intervient sur un sujet important autour de l'autonomie des universités, pour dire qu'il ne va pas pouvoir voter un texte parce que pour le voter, il faudrait qu'il ait un mandat de son conseil d'administration et que n'ayant pas soumis ce texte au conseil d'administration, il ne peut pas lui prendre position […] Le président de Lille 1 qui était un ancien secrétaire général ou qui avait été n°1 du SNESup quelque temps auparavant d'intervenir pour [lui] dire : "cher camarade, tu n'as pas compris comment fonctionne la CPU. Ici on n'est pas mandaté par son conseil d'administration. On assume ses positions, on les prend. On peut ensuite les expliquer devant les universités qu'on préside, mais tu n'es pas obligé de le faire. Par contre tu as le droit et, non seulement tu as le droit, mais il serait bienvenu que tu prennes une position sur ce sujet."
> Donc vous voyez quand même quelqu'un qui a compté dans le SNESup peut contredire, de […] façon amicale certes, pas du tout agressive, mais ça reste d'autant plus fort, un autre qui défendait une position qui était à l'époque la position plutôt défendue par le SNESup sur le thème : "les présidents ne représentent qu'eux et pour représenter les choses, il faut qu'ils se fassent mandater par leur conseil."[4] »
>
> Jean-Yves Mérindol, président de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg (1997-2002)

La séance est dans le cas de ce président engagé le moyen de diffusion d'une conception de la fonction présidentielle, de dépassement d'un regard ou d'une identité syndicale, le lieu de l'émancipation du mandataire par rapport au mandant, par apprentissage dans le groupe de pairs. On voit dans ce cas la prescription par le groupe d'une forme de conception de sa fonction : l'effacement de celle qui le rattache à sa position de mandataire d'établissement, l'affirmation d'un autre qui l'amène à pouvoir parler en son nom propre. La séance peut donc

[1] Par exemple, dès la séance du 15 avril 1976, on voit des traces de procurations faites par des présidents à leur collègues. Plus largement, des présidents interrogés témoignent d'une « initiation » à la CPU effectuée en amont, dans le cadre de fonction de vice-présidents. Pour ne citer qu'un exemple marquant : « le président de l'époque Laustriat m'avait envoyé à plusieurs reprises dans des réunions de la CPU. Laustriat n'aimait pas aller à la CPU et donc envoyait des gens et je l'ai représenté deux trois fois. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018 ; Sans doute est-ce là un moyen de former un successeur, « le roi en tant que Roi ne meurt jamais. » Cf. KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du Roi*, *op.cit.*, p. 298.

[2] C'est ainsi ce dont témoigne Lionel Collet vice-président entre 2008 et 2010 : « un président ne peut pas être représenté à la CPU » *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.

[3] Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », art.cit., p. 3.

[4] *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

être un moment de diffusion ou de circulation d'une conception du rôle de président qui concourt sans doute à la définition collective de ce rôle. Cependant pour être efficace ce mouvement doit pouvoir reposer sur des bases sociales, sur des expériences dans l'établissement, qui sont à chercher dans la sociologie des présidents d'universités[1]. Mais ce dernier n'est pas seul dans ce mouvement, et il ne faut pas oublier que les regards se croisent au cours de la séance.

4. La séance vue de la tribune : co-légitimation et interdépendance des deux côtés de l'estrade

Même s'ils demeurent l'angle essentiel par lequel la séance est appréhendée, les présidents ne sont pas seuls lors d'une réunion de leur conférence. Le 17 octobre 1973 par exemple, une quinzaine de membres de la haute administration assiste et participe activement aux débats. Il ne faut en aucun cas négliger dans l'étude cette partie de la salle qui co-construit la légitimation présidentielle par l'intérêt qu'elle peut avoir à consulter les présidents dans la logique de son exercice du pouvoir. Notamment dans un contexte de faiblesse institutionnelle des présidents, c'est ce second pan de la salle qui les « fait », qui les légitime en les reconnaissant comme des interlocuteurs. Pour elle, la scénographie de la séance devient une affirmation physique et symbolique du ministère sur l'objet de son pouvoir. C'est dans ce mouvement que se construit une véritable interdépendance[2].

> « Dès qu'il y a un sujet nouveau, [les présidents] sont associés […] tout ça crée les ouvertures nécessaires, et ils forment l'élément moteur véritablement. […] Le ministère, ses cadres, ses dirigeants savaient évidemment très bien discuter avec la CPU[3]. »
>
> Jean Pierre Korolitski, haut fonctionnaire de l'ESR

> « Moi j'étais convaincu qu'[…] avoir la CPU comme interlocutrice était quelque chose d'important pour un ministre, même s'il devait discuter, même si peut-être il devait évoluer sur certains éléments mais c'était un dialogue[4]. »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

Jean-Pierre Korolitski, haut fonctionnaire au ministère de l'Enseignement supérieur et Christian Philip, ancien président du Mans mais également ancien directeur de l'enseignement supérieur et directeur de cabinet de François Fillon, témoignent de la place que prend la CPU

[1] Ce qui sera l'objet de la partie II.
[2] La notion d'interdépendance, au cœur des analyses que mènent Norbert Élias sur la cour de Louis XIV. Elle est au cœur de notre réflexion sur la séance de la CPU.
[3] *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.
[4] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

dans la recherche faite par le ministère d'interlocuteurs pour l'exercice de son pouvoir. Pour le ou la ministre, son cabinet, et plus généralement la haute administration du ministère, la séance de la CPU est un moyen d'être en relation directe avec l'objet de leur pouvoir, d'avoir un rapport sans médiation avec des interlocuteurs dont la diversité des origines géographiques, des disciplines d'appartenance, des établissements, des colorations politiques permet de refléter fidèlement le périmètre. La CPU est pour eux l'image projetée dans le champ du pouvoir du champ des établissements et des universitaires. Elle se comporte ainsi comme une forme de corps intermédiaire. En un sens, chaque séance perpétue les raisons initiales de la création de la CPU, à savoir un lieu de transaction entre le ministère et le monde académique pour certains sujets.

Si l'on prend le cas de la séance du 17 octobre 1973, la haute administration vient essentiellement présenter par l'intermédiaire du DGES Raymond-François Le Bris le projet de répartition budgétaire pour l'année 1974 (sujet qui intéresse les présidents au premier chef). Mais dans d'autres cas les représentants du ministère viennent présenter des projets de décret devant les présidents (on peut penser aux longs débats sur la constitution des diplômes nationaux) et même entament la discussion et des consultations en vue de projets de loi (la loi Savary de 1984 occupe une bonne part des séances de 1982, 1983 et 1984). Lorsque cette démarche n'est pas accomplie, cela est souvent interprété comme un objet de litige entre les présidents et le ministère (on peut penser notamment à la période d'Alice Saunier-Seïté ou à celle qui entoure la loi Devaquet)[1]. Chaque ministre vient, lors de son entrée en fonction, faire une forme de discours de politique générale et défendre les grands projets qui définissent sa politique et celle du gouvernement dont il porte et met en œuvre le programme. Il est ainsi possible d'évoquer au regard des archives de la CPU l'existence de ces nombreuses séances inaugurales au pouvoir ministériel : celles du 26 juin 1974 pour Jean-Pierre Soisson, du 22 janvier 1976 pour Alice Saunier-Seïté, celle du 11 juin 1981 où Alain Savary retrouve la CPU, du 27 septembre 1984 pour Jean-Pierre Chevènement, du 12 juin 1986 pour Alain Devaquet, du 22 janvier 1987 pour Jacques Valade, du 30 juin 1988 pour Lionel Jospin, du 15 avril 1993 pour François Fillon, du 15 juin 1995 pour François Bayrou et du 20 juin 1997 pour Claude Allègre, Valérie Pécresse en fait de même en 2007, comme en témoigne Jean-Pierre Finance, alors 1er vice-président de l'organisation[2].

[1] Le chapitre 6 en fera plus largement état.

[2] « C'est la seule ministre qui après son élection est venue en CPU plénière, on était encore en configuration privée/publique, elle nous a dit : "écoutez-moi je ne connais pas encore suffisamment, mon père est universitaire mais moi je ne connais pas encore suffisamment les dossiers, donc je vais vous écouter aujourd'hui mais je vous

Ainsi, par l'analyse des réactions des présidents en séances, le ministre a ou croit avoir une idée de la réception de ses mesures par le corps universitaire qui se retrouve assemblé face à lui dans toute sa diversité. Évidemment, cette utilisation entre en considération avec des logiques propres du champ politique :

> « Olivier Guichard avait beaucoup de mal avec le CNESER. Le CNESER était très politisé et je crois qu'il pensait que du fait des responsabilités qu'ils exerçaient, les présidents d'université feraient preuve de plus de sagesse donc il a pensé que la Conférence des Présidents d'Université équilibrerait en quelque sorte les difficultés du CNESER[1]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

> « D'une certaine manière le dialogue avec la CPU a remplacé partiellement celui avec les organisations syndicales[2]. »
>
> Jean-Richard Cytermann, haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « Alors je ne prétends pas en être l'instigateur il y avait eu tout un mouvement avant, mais moi j'étais convaincu que nous avions intérêt à avoir une CPU forte, je ne dis pas pour contrer les syndicats, mais en tous cas c'est vrai pour ne pas avoir comme seuls interlocuteurs du Ministre les syndicats[3]. »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

Jean-Louis Quermonne, Jean-Richard Cytermann et Christian Philip témoignent tous les trois à leurs époques de la logique qui préside à l'investissement du ministère dans les activités de la CPU, et qui sert depuis son origine de court-circuit aux organismes représentatifs plus classiques que sont les syndicats et perpétue la pratique des conseils de « mandarins éclairés » qui existaient avant 1968[4]. Dans les relations difficiles qui existent entre le pouvoir politique et les différents syndicats enseignants, étudiants ou des personnels techniques[5], la CPU peut apparaître comme un havre de paix et de sagesse, mais également une astuce politique de premier ordre pour légitimer les grands axes de la politique ministérielle. Par son onction ou ses positions mesurées, animées par une recherche de consensus guidée par une volonté commune des présidents de maintenir l'esprit homogénéisant du corps, la CPU peut-être un allié dans la recherche de l'acceptation par le monde universitaire d'une mesure. Il s'agit donc également pour eux de faire grandir le soutien à leur politique, de faire redoubler le capital

---

promets, posez des questions, dans un mois je reviens et je vous apporte des réponses." Et ça s'est passé comme ça. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[1] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

[2] *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[3] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

[4] Ce qui a déjà été exploré dans le chapitre 1.

[5] Même lorsque le pouvoir plutôt proche politiquement des syndicats d'enseignants, on voit parfois les tensions se multiplier comme durant la période d'élaboration de la loi Savary à laquelle le SNESup – pourtant proche de la majorité de l'époque – montre de sérieuses réticences : « Alors les relations avec le ministre n'étaient pas trop mauvaises. Elles se sont gâtées au moment de la loi Savary sur les universités, le SNESup y était opposé. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

symbolique du sacre démocratique de l'approbation des représentants du pouvoir universitaire, qui se retrouvent ainsi en retour légitimés comme interlocuteurs, légitimés dans leurs fonctions. Parfois les ministres cherchent à limiter la force de sa représentativité[1], ils pénètrent alors dans une forme de contradiction dialectique. D'un côté, ils cherchent la force de la CPU comme pour approuver leur politique, et ainsi ils renforcent son rôle et son importance comme interlocuteur. Mais de l'autre, ils cherchent à limiter la légitimité symbolique de la CPU à son seul nom personnel lorsque la conférence leur est moins favorable. Mais en somme, par le biais de sa fonction de *projection,* dans un espace confiné et terriblement réel comme celui de la salle, de la diversité d'un espace lointain complexe et fictif comme celui du champ de l'enseignement supérieur, la séance se rend indispensable au regard du ministère. Le roi aussi a besoin de la cour…

…mais réciproquement, la cour a aussi besoin du roi et c'est sans doute ce mouvement à double sens qui est en jeu dans le cadre d'une séance : l'une et l'autre des parties nouent une forme d'interdépendance éliasienne au sens fort du terme. La salle a besoin de la légitimation de la tribune et recherche le capital symbolique que la promiscuité avec elle peut produire et dans l'autre sens la tribune gagne dans sa proximité avec la salle une forme de légitimation qui redouble la force démocratique.[2] On se trouve donc en face avec la CPU d'une de ces limites à l'autonomie des champs, l'un des points où s'articulent les mondes, où se lient dans un jeu commun des fonctionnements souvent disjoints. La séance de la CPU est en ce sens une synapse, le lieu d'une rencontre, mais également celui de l'expression d'une solidarité structurelle. Finalement c'est elle qui s'exprime dans ce travail en bonne intelligence, qui unit les deux côtés de l'estrade, ce sentiment de « confraternité » pour reprendre les termes de Vincent Courtillot[3], qui préside à la fois aux débats et également à la préparation de l'ordre du jour de la réunion. Celle du 17 octobre 1973 par exemple, est l'objet d'une double programmation, faite à la fois par le directeur du cabinet du ministre et le bureau de la CPU : une à l'échelle plurimensuelle qui échelonne les thématiques de rapports présentés en session plénière et l'autre à plus court terme qui s'exprime dans les jours ou heures qui précèdent les échanges particulièrement dans la préparation des questions diverses adressées à l'administration. Bien évidemment cette proximité, cette interdépendance structurelle n'est pas

[1] C'est par exemple le cas d'Alice Saunier-Seïté qui cherche à tout prix à contenir l'influence dans la CPU par un jeu d'humiliation constant. Cf. Chapitre 6.
[2] Cette logique se retrouve en particulier dans les premières années d'existence de la CPU. Cf. Chapitre 5.
[3] « J'ai le souvenir que quand j'étais assis au bureau avec les présidents d'université face à la salle, je revois bien cette salle, la plupart du temps c'était très très confraternel, c'était très amical. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018

dénuée de bases sociales. Ces dernières se nourrissent de ce phénomène et renforcent la mise en interdépendance symbolique. Le fil de l'histoire de la CPU va veiller à assoir sur un socle empirique cette hypothèse d'analyse.

La séance de la CPU est bien le point central de la vie de l'organisation. Pour des raisons pratiques tout d'abord car c'est dans son rituel que se centre la vie interne de l'organisation (les sessions des commissions), qu'existe symboliquement la conférence (qui n'a de réalité que lors de ses réunions), que se concentrent les activités (comme le montre la densité de la correspondance des premiers vice-présidents qui connaît son apogée dans ces courtes périodes). Dans le rituel qui s'élabore dès les premiers temps de la Conférence, la séance fonctionne comme une synapse entre le monde de la haute fonction publique de l'enseignement supérieur et celui des présidents d'universités, entre l'échelle nationale et l'échelle locale du gouvernement de l'université : les parties se réunissant en séance et dialoguant au moyen de médiateurs, les rapporteurs et autres participants aux débats. Cette coprésence des deux rives, à l'origine déterminée par le contexte bien précis de mai-juin 1968 et de l'application de la loi d'orientation, se perpétue globalement dans le temps. L'origine de cette permanence est sans conteste à trouver dans le jeu de colégitimation, de mise en interdépendance des deux parties de la synapse, qui s'exprime dans un jeu de miroir de mise en scène de soi (pouvoir symbolique du ministère, corps constitué uni des présidents) et dans les flux de capital symbolique qui s'échangent. Aussi, si la séance est un rite, elle est un « rite d'institution », qui permet au président de faire « connaître et reconnaître […] une différence sociale connue et reconnue par l'agent investi et par les autres », ici par la haute administration[1]. Par la mise en contact concrète, par la manifestation dans le réel de cette ligne symbolique qui se dessine entre les deux mondes, elle réaffirme la différence et le pouvoir de l'un sur l'autre.

Côté présidentiel, la séance est l'expression, la synchronisation des principes de divisions qui la structurent : la différence des rapports entre les mandants et les mandataires – entre ceux qui se voient dépositaires de l'intérêt général universitaire et ceux qui s'estiment tenus par leurs conseils dans leurs positions de délégués, par conséquent celles propres aux universitaires et aux universités. La séance est également, au-delà de ses structures qui demeurent, le reflet des usages qui sont faits d'elle. Aussi peu à peu, par sédimentation, elle connaît des évolutions qui se manifestent par l'abandon de certains rituels et l'adoption de

[1] Cf. BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*. vol. 43, juin 1982, p. 59

méthodes de travail davantage tournées vers l'efficacité de la prise de décision et de la transmission de l'information, une évolution institutionnelle de l'organisation. Comprendre comment « les institutions héritées et les pratiques [s'adaptent] aux circonstances nouvelles émergentes » est sans doute l'un des objectifs centraux de la seconde partie de cette enquête[1]. Ainsi la séance est également un moyen de manifester et de structurer un esprit de corps, et agit comme l'un des vecteurs d'une professionnalisation de la fonction de président dont l'histoire de la conférence témoigne.

[1] Cf. THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art.cit., p. 32.

Chapitre 4 Faire corps

La CPU espace de sociabilité et de professionnalisation des présidents d'université

"People say we got it made
Don't they know we're so afraid? Isolation
We're afraid to be alone
Everybody got to have a home, isolation"
John Lennon, *Isolation* (1970)

« Cher collègue et ami ». Aux yeux de celui qui a fréquenté les archives de la Conférence des présidents d'université, la formule est rendue si anodine par sa répétition. *Incipit* à d'innombrables correspondances, il n'y a rien sans doute de plus insignifiant que cette politesse épistolaire, qui se reproduit inconsciemment dans les relations de communication internes à la CPU. Mais ces simples mots ont un sens, ils objectivent et renvoient, dans le contexte dans lequel ils sont employés, à un certain ordre des choses. Le collègue, c'est l'égal, l'*homoioi* celui avec lequel on partage suffisamment d'expériences, de capitaux pour être mutuellement valorisé au rang de semblable. L'ami, c'est l'antériorité, la force du passé qui s'objective dans une relation personnelle, c'est celui avec lequel on partage une relation méta-professionnelle. L'un des objectifs de ce chapitre réside sans doute dans l'élucidation des enjeux de l'extraordinaire de cette formule si ordinaire.

Analyser les implications sociales et symboliques de la participation des présidents en séance de la CPU a eu en effet pour important mérite de décentrer l'étude de la seule organisation et de ses enjeux institutionnels, pour apprécier davantage les fonctions sociales qu'elle peut remplir pour des universitaires ayant amorcé ou amorçant une inflexion administrative à leur trajectoire professionnelle. Ainsi, après avoir décrit l'organisation dans sa genèse, dans ses règles, ses hiérarchies et ses lieux, dans ses rites et dans leur cadre – la séance – il est temps de placer pleinement l'attention sur les présidents d'université et d'analyser plus en détails les rapports sociaux qu'ils nouent avec l'organisation dans son ensemble, la manière avec laquelle ils s'approprient et font usage de la souplesse des cadres de la CPU. À la question, est-ce l'institution, sa structure et ses routines qui font les présidents d'université, nous répondons : pas uniquement. La CPU est aussi un lieu d'échanges sociaux plus ou moins formalisés qui construisent cette figure et qui doivent être associés avec les différents types de

professionnalisation que connaît la fonction et leurs effets sur le groupe et la Conférence elle-même[1]. Au fond, comment cette évolution professionnelle s'articule au sein de la CPU avec un dense maillage de relations de sociabilité, de liens qui maintiennent la cohésion, et que l'organisation cherche à cultiver. Autrement dit, comment les comportements et l'émergence d'un groupe au sein de la CPU construisent aussi la profession présidentielle ?

Ainsi, l'étude de trois points structure ce chapitre : le manque de cohésion structurel interne à la CPU, les liens de sociabilités qui s'y développent néanmoins, et la façon dont la Conférence peut servir de creuset à un corps professionnel. En effet, la CPU comme organisation des présidents d'université est fragilisée par une double contrainte sociale. Tout d'abord le renouvellement incessant de ses membres rend problématique l'intégration des nouveaux entrants et la transmission entre générations, ensuite la nature représentative particulière de la fonction fait de la Conférence un condensé des axes de conflits et des clivages du monde universitaire. Ainsi la CPU, ses membres et en particulier ses dirigeants sont confrontés au défi de la cohésion. Cependant les faiblesses de l'organisation sont contrebalancées par la force des rapports sociaux qui cimentent le groupe des présidents. Au-delà de la fragilité de leur organisation et leurs fractures internes, les présidents partagent des expériences et difficultés communes, des caractéristiques sociales (dans leurs origines et leurs trajectoires), qui les rendent susceptibles de créer un esprit de corps. Enfin la Conférence remplit une fonction pour les présidents, celle d'apprentissage, de structuration de formes de professionnalisations de leur carrière et de leur fonction construite au moins autant par les relations propres au groupe que par l'organisation elle-même.

1. La CPU comme « organisation de jeunesse », turn-over et hétérogénéité interne : le défi de la cohésion

Structurellement parce qu'elle rassemble des chefs d'établissements élus pour des fonctions dont la durée est par essence déterminée, la CPU est une organisation faible, qui, confrontée en permanence au renouvellement de ses membres, peut difficilement construire une action collective sur la base d'une accumulation patiente et durable d'un capital politique. Dans toutes ses configurations, elle ne connaît pas les types de carrières menées pas à pas, rang après

[1] Au fond, les présidents d'université connaissent deux types de professionnalisation, l'un plus politique (qui sera l'objet du chapitre 6) et l'autre plus managérial (objet du chapitre 7). Dans les deux cas la CPU occupe une position clé dans leur dynamique et leur diffusion.

rang, élection interne après élection interne par le biais d'une forme de *cursus honorum* indigène amenant à la professionnalisation de ses membres. Elle n'est donc pas *stricto sensu* comparable au mode de fonctionnement d'un parti ou d'un syndicat par exemple calé sur un rythme temporel beaucoup plus long[1]. Ce faisant, et en partie à cause de ce *turn-over,* elle connaît une très forte hétérogénéité – entre autres générationnelle – de ses membres, érigeant donc la cohésion interne en objectif central de ses espaces dirigeants.

La première partie de ce chapitre cherche ainsi à poursuivre l'exploration des enjeux institutionnels de la CPU en en saisissant mieux les faiblesses. Il s'agit tout d'abord d'analyser les implications de ce fort renouvellement sur la cohésion de l'organisation, puis de mettre en avant les tensions internes et l'hétérogénéité structurelle de la Conférence.

1.1.La rotation des membres

Sur le plan strictement juridique, la durée des mandats des présidents d'université demeure – sauf durant une très brève parenthèse de quelques mois – de 5 ans non renouvelable tout au long de la période[2]. La durée moyenne observée des mandats des chefs d'établissement qui se succèdent entre 1970 et 2007 est de 5 ans 2 mois et 5 jours, soit à peine plus que la durée légale. Mais derrière cette apparente conformité aux dispositions juridiques se dessinent une grande complexité et un usage du droit plus souple.

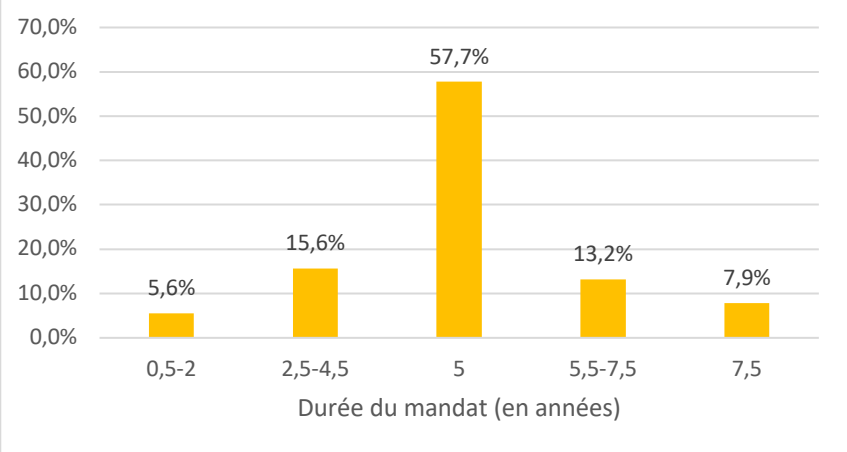

Figure 10 - La durée des mandats des membres de la CPU (1970-2007)

[1] En tous cas « dans les pays où le parti assure la fonction de recrutement et de sélection. » Cf. DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmose, filières et viviers », *in* OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique. XIX-XXe siècles*, Paris, Belin, coll. « Alpha », 2017 (1999), p. 203.

[2] Exception faite de la courte période d'application de la loi dite « Sauvage » du 21 juillet 1980, abrogée par la loi du 9 novembre 1981, durant laquelle le président est « rééligible immédiatement une fois » (art. 15). Le contexte de rédaction et d'application de cette disposition sera l'objet de plus amples développements dans le chapitre 6.

Si une nette majorité de présidents effectue des mandats proches de la durée légale à plus ou moins deux mois (57,7%), une substantielle minorité connaît des durées de présence dans la CPU plus atypique. Cet ensemble déviant se divise en deux fractions quasi identiques (21,2% et 21,1%) : la première connaissant des mandats plus courts, la seconde des mandats plus longs. Ces anomalies s'expliquent de différentes façons. Les mandats raccourcis le sont en général pour des raisons qui ont trait aux parcours professionnels et personnels des présidents : ainsi l'étude prosopographique a permis de relever le cas de 14 décès en cours de mandats, de 72 démissions (dont 38 pour des mutations ou départs dans d'autres fonctions administratives ou politiques) ou encore 10 départs à la retraite. Enfin, le cas des administrateurs provisoires admis à la CPU, ces enseignants ou anciens présidents nommés par le ministère pour assurer la direction d'une université dans des périodes de tension, est à ranger dans cette catégorie[1]. La cause des mandats longs est à chercher dans les évolutions législatives complexes et leurs répercussions sur les statuts juridiques des établissements ou de leurs chefs, notamment dans les années 1980. La loi Sauvage a ainsi permis la réélection d'une poignée de présidents[2]. La période d'application de la loi Savary a elle aussi entrainé un flou qui a permis à certains présidents de se maintenir aux responsabilités. Enfin la création des universités nouvelles sous régime dérogatoire a elle aussi permis à certains de rester plus durablement aux commandes[3]. Ainsi la 3ème génération de présidents (1981-1985) qui traverse cette période d'instabilité connaît une durée moyenne de mandat de 5 ans 8 mois et 23 jours. Pour la dernière période, à partir de 2007 et la loi LRU, le renouvellement des statuts, puis la possibilité de réélection désormais donnée aux présidents des 7ème et 8ème générations permet un nouvel allongement de la durée d'exercice du pouvoir (la moyenne s'établit à 5 ans 4 mois et 12 jours)

[1] Nous avons pu recenser 22 administrateurs provisoires (mais ce n'est pas sans doute une liste exhaustive) nommés par décision ministérielle tout au long de la période. Ce groupe connaît une grande hétérogénéité : certains sont désignés pour coordonner la fondation d'universités nouvelles (Daniel Laurent à Marne-la-Vallée par exemple), d'autres pour résoudre une crise institutionnelle (Michel Taillerfer à Toulouse 2) ; certains s'installent durablement en responsabilité, y compris par une élection (ceux-là sont inclus dans l'échantillon), d'autres ne font qu'organiser la procédure de leur remplacement.

[2] D'après le recensement prosopographique et le témoignage de Christian Forestier, quatre présidents ont eu le temps d'être réélus : Michel Guillou à Paris 12 dès juin 1980, André Martel à Montpellier 3 en aout 1980, Daniel Levier à Pau le 26 mars 1981 et Jean Dry de Paris 6 en avril 1981. Ces quatre présidents sont à rapprocher des 37 qui achevaient leur mandat en juin 1980 et 1982.

[3] Certains ont pu bénéficier d'une souplesse institutionnelle tant que du moins leurs établissements n'ont pas intégré des statuts ordinaires de la loi Savary. On a ainsi des exemples méridionaux d'installation dans une notabilité décanale et décennale : Jacques Mirouze de Montpellier 1, Marcel Azzaro à Nice ou Georges Serratrice à Aix-Marseille 2 restent ainsi près de 10 ans président (septembre 1979-avril 1989). Lucien Capella d'Aix-Marseille 3 lui reste 11 ans en charge (1983-1994).

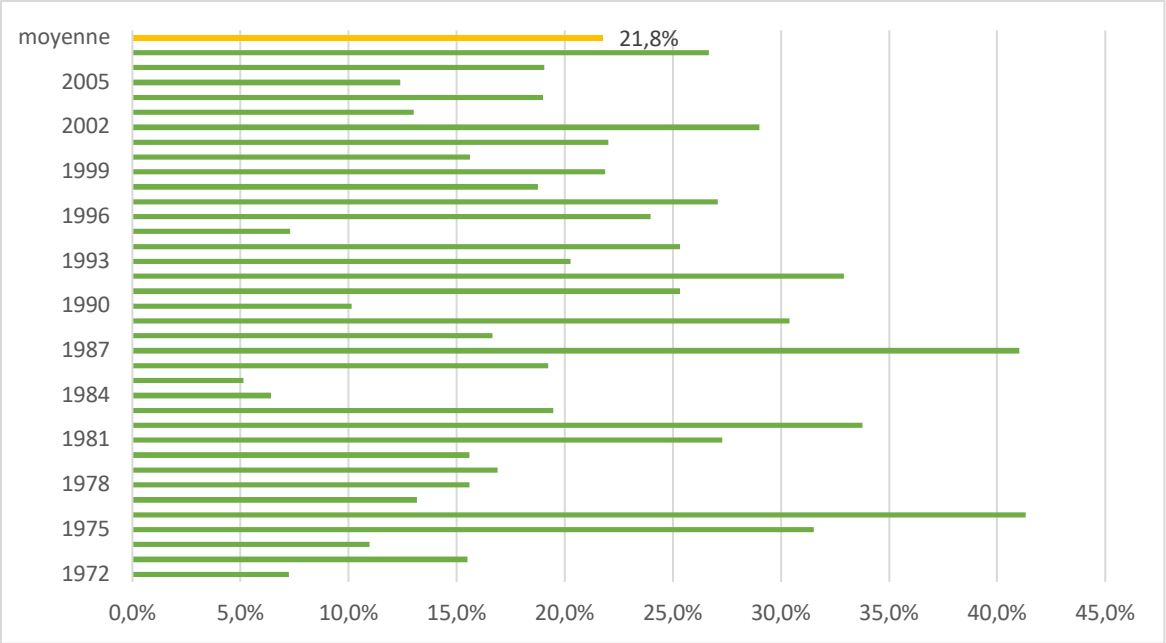

Figure 11 - Taux annuel de nouveaux entrants dans la CPU

En dépit de ces cas de mandats prolongés, près de 80% des présidents restent 5 ans ou moins en fonction. Cette durée réduite est une entrave à l'inscription, dans le temps long, des réflexions, des projets ou des actions politiques ou diplomatiques de l'organisation. Cette difficulté structurelle est compliquée par le rythme de ce renouvellement, le *turn-over* incessant d'une organisation qui accueille en moyenne 21,8% de nouveaux membres chaque année. La figure 11 l'illustre, ce va-et-vient est inconstant selon les périodes : dans un premier temps, jusqu'en 1987, le renouvellement se fait plutôt sous la forme de « mue générationnelle » s'étendant sur une ou deux années (celle de 1975-1976, de 1981-1982 ou celle de 1986-1987 sont ainsi remarquables), puis à partir de cette période le renouvellement devient plus irrégulier. Les modifications institutionnelles des années 1980 ont désynchronisé les moments d'élections entre les différentes universités. L'accroissement du périmètre de la CPU a introduit des établissements dont les chefs ont d'autres modalités de désignation (ENS, écoles d'ingénieurs etc.) expliquant sans doute cela[1]. Quoi qu'il en soit, la CPU connaît un renouvellement majeur de ses effectifs soit par période quinquennale, soit par rythme annuel (ce dernier étant plus difficile à gérer d'ailleurs par les équipes dirigeantes) ce qui, dans les deux cas, a de fortes

[1] En un sens, cette plus grande volatilité des désignations apparaît presque comme un indice de l'autonomisation des établissements dans cette période, chacun paraît obéir à son rythme propre.

implications sur sa capacité d'élaboration d'une stratégie politique durable et sur les jeux complexes de différenciation interne[1].

Cette difficulté à maintenir une cohésion n'est pas identique aux différents moments de son histoire. Dans la première période et jusqu'aux années 1980, se pose le défi de la transmission. Le fort renouvellement générationnel rend les transitions brutales et le passage d'informations difficile, il crée en quelque sorte des configurations de CPU très différentes et aux alternances franches comme c'est le cas en 1976 ou en 1987. Elles forment des générations de présidents aux expériences collectives très similaires[2]. Dans la seconde période, le *turn-over* plus régulier facilite la transmission mais fait de l'intégration des nouveaux membres un défi constant[3]. Certains des dirigeants sont conscients de cette fragilité et cherchent à structurer – notamment dans les fonctions de direction – une passation de témoin en bonne et due forme[4], mais jusqu'au développement d'une solide équipe permanente dans les années 1990, il leur est difficile de lutter efficacement contre cette faiblesse structurelle, la recherche d'informations et de continuité dans l'analyse des problématiques ne pouvant se faire que dans un cadre individuel[5].

1.2.Les trois axes de la conflictualité

Le renouvellement systématique qu'il soit brutal ou continu est donc un trait caractéristique de la Conférence toute époque confondue. La difficulté de cohérence interne qu'il génère est également redoublée par les clivages et divisions qui traversent l'organisation dans toute son histoire. L'hétérogénéité est une donnée consubstantielle à la vie de la CPU,

---

[1] Comme en témoigne Romain Gaignard par exemple : « Dans la CPU, cela crée un véritable clivage parce que les responsables des universités – je dis "thématiques" pour simplifier – et des universités totalement "pluri", n'avaient pas du tout les mêmes problèmes en tête. Si vous ajoutez les responsables d'IEP, les responsables d'université technologique, ceux des écoles d'ingénieurs » vous arrivez à avoir un ensemble très composite, très hétéroclite » *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.

[2] Il ne s'agit pas tant ici de classes d'âge un peu rigides mais de « modes de génération universitaire », plus liées à une position dans l'avancement d'une carrière (dont l'accès à la présidence fait partie) qu'à un âge biologique. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1988, p. 192

[3] Sans doute que la durabilité des changements amorcés par l'équipe dirigeante au milieu des années 1990 trouve là une des sources sociales internes à la vie de l'organisation.

[4] Tel est le cas d'Henri Gastaut qui, juste avant de prendre la suite de René Rémond, consulte son prédécesseur pour constituer son bureau. « Lettre d'Henri Gastaut à René Rémond », 3 août 1975, BNF NAF28390/9.
À partir du milieu des années 1990, des réunions mutuelles des commissions et des bureaux sortants et entrants sont même organisées. Cf. « Procès-verbal de la CPU », *Séance de la CPU du 18 janvier 1996*, AN 20060489/12.

[5] Le cas de Philippe Lucas, président de Lyon 2 de 1979 à 1986, et auteur d'études sur la contractualisation dans les années 1980, est intéressant. Ce dernier est ainsi conduit à effectuer un travail individuel du chercheur et ne peut compter sur des chargés de mission pour collecter de la documentation : « J'ai enfin été autorisé à consulter, en qualité de chercheur, les archives de la conférence des présidents dont j'ai fait la lecture systématique et l'analyse. » LUCAS Philippe, *L'université captive. L'avenir de l'enseignement supérieur,* Paris, Publisud, p. 17.

celle-ci apparaît, à mesure que l'on s'y intéresse, comme une marqueterie complexe de petites divisions structurées selon des axes relativement constants, mais entre lesquels les individus coulissent selon les objets de débats et les évolutions contextuelles, transformant ainsi les grands équilibres et oppositions dominantes au sein de la Conférence. Les conflictualités sont parfois saillantes entre les présidents, les débats peuvent être vifs, et à la fin de la période d'étude un début d'activité fractionnelle commence à poindre[1], mais dans l'ensemble les controverses ne sont pas suffisamment fortes pour faire *tabula rasa* de l'organisation, elles demeurent cantonnées dans l'agora structurelle que peut incarner la Conférence. Si chacun joue sa partie, tout le monde s'est mis d'accord sur les règles du jeu. Bon nombre de ces principes ont déjà été évoqués dans des chapitres précédents et il en sera de nouveau question par la suite dans les développements relatifs aux variations sociales que connaît la CPU dans son histoire[2], mais il semble, eu égard au poids que prennent ces divisions dans la vie interne de la CPU et la fragilisation que ces dernières entrainent, de devoir en faire ici une recension globale. Ainsi, trois axes majeurs de clivage internes se détachent : la politique, la discipline, la hiérarchie des établissements.

Tout d'abord, la CPU, on l'a vu, est génératrice de différenciations internes qui hiérarchisent les membres selon leur degré d'implication dans la vie institutionnelle et leur appartenance aux espaces dirigeants de l'organisation[3]. La plupart du temps, comme peut en témoigner Bernard Belloc, 1er vice-président de 2000 à 2002, il n'y a pas de ruptures majeures entre la CP^{2}U, le trio de direction et la base de l'organisation[4]. Il est cependant des cas où, même si les relations peuvent se montrer un peu plus houleuses entre les différents niveaux hiérarchiques internes, la particularité et une solidarité propre aux espaces dirigeants semblent se manifester :

> « On avait des CPU très difficiles, je me rappelle qu'on ressortait on buvait un coup. On a eu des CPU très tendues avec Lionel – *(précisant)* pas entre nous bien sûr – que l'on préparait super parce que sinon on serait ressortis avec n'importe quelle motion. On se bagarrait sur les

[1] « Et je me souviens qu'à l'époque, on était plusieurs dont la présidente de Montpellier à essayer de faire une sorte d'Union des Universités SHS pour arriver à défendre un peu nos intérêts communs, quoi, et ça avait été très très mal pris par la CPU qui trouvait que des unions sécessionnistes l'affaiblissaient, ce qui n'est pas faux d'ailleurs. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

[2] Tous ces développements seront l'une des trames centrales de la deuxième partie de cette étude.

[3] Cf. Prologue/Chapitre 1.

[4] « Sur la contractualisation, les choix ont pu être difficiles, sur l'allocation des moyens, c'était sans doute plus discuté mais il n'y a jamais eu de lignes de fractures entre si j'ose dire la base, la CP^{2}U et le Bureau. Jamais. Ça ne veut pas dire qu'on ne s'engueulait pas, ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas quelques éclats de voix. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

> mots […] Donc non non ça a été difficile à certains moments comme sur le cas des IUFM. Mais le trio était très uni[1]. »
>
> Simone Bonnafous, présidente de l'UPEC (2006-2012), haut-fonctionnaire de l'ESR

Simone Bonnafous évoque ces quelques cas où peut se créer, dans le cadre de débats vifs avec la Conférence, un écart entre le trio des vice-présidents et le reste des présidents d'universités ; et comment, en corolaire, cette situation peut renforcer la solidarité propre (y compris par une sociabilité accrue) au groupe dirigeant. Parfois, comme lors du mouvement étudiant de 1995 et la décision prise par le bureau de CPU de rédiger une plate-forme de revendications avec les syndicats[2], ce sont des présidents contestataires qui s'affirment plus bruyamment même hors des débats internes, contraignant les dirigeants à faire œuvre de pédagogie ou de compromis[3]. Cet écart entre espace des dirigeants et présidents de base peut aussi se trouver en partie structuré par les dynamiques de professionnalisation qui s'expriment à partir des années 1990 – comme il en sera question un peu plus loin dans le propos[4]. Les membres de la CP²U ou du bureau sont ainsi animés de logiques qui peuvent rentrer en contradiction avec celles de l'assemblée plus politique. Ils cherchent à faire de l'organisation un outil efficace pour promouvoir leur programme et non un simple espace de revendication de particularités politique, disciplinaire ou géographique propres à chaque président.

Néanmoins, ce n'est pas dans les hiérarchies internes à la CPU que résident les principaux faisceaux de divisions qui se manifestent dans la Conférence. Ceux-ci interrogent davantage le président d'université, dans son activité générale au-delà de son appartenance à la CPU, autour de deux dimensions de sa fonction : sa socialisation personnelle d'universitaire et son rôle de porte-parole de son établissement d'élection. Si les principes politiques et disciplinaires interrogent les deux facettes du président, certains autres principes de différenciations concernent un plan plus en particulier. Dans la première catégorie, la question du genre peut apparaître (surtout dans les périodes récentes, durant laquelle la proportion de femmes présidentes commence à devenir significative), comme nous le verrons plus en détails

[1] *Entretien avec Simone Bonnafous*, 27 mars 2018.
[2] Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur les difficultés internes qui se posent à la CPU durant cette année 1995. Cf. Chapitre 7.
[3] Bernard Alluin témoigne ainsi de ces quelques velléités contestataires qui se sont manifestées lors du mouvement de 1995 : « Il y avait deux contestataires […] qui voulaient faire paraître un article dans la presse, de désaveu de l'attitude de la CPU etc. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
[4] Cf. Chapitre 7.

par la suite[1] ; dans la seconde les hiérarchies géographiques et symboliques propres aux universités (en particulier la fracture Paris/Province).

La ligne de fracture qui revient le plus souvent relève des logiques politiques. Des écarts se structurent ainsi autour d'une politisation en fonction du traditionnel axe gauche/droite autour de problématiques (les grandes lois organiques liées à une vision politique de l'enseignement supérieur comme les lois Sauvage, Devaquet ou encore Savary) et de périodes restreintes (1976-1986 ou lors des moments de crises sociales)[2]. Cependant, une politisation différente, plus propre à l'enseignement supérieur et fondée sur l'adhésion à un corpus d'idées réformatrices, se fait aussi jour dans le cadre d'un clivage conservateurs/réformateurs qui ne recoupe pas toujours l'axe droite/gauche. Jean-Louis Quermonne en témoigne :

> « Remarquez, il y avait quelques présidents d'université qui avaient joué le jeu mais qui cherchaient à conserver le système ancien. Je me souviens d'un président de Montpellier qui m'avait dit : "nous avons créé une université à partir du droit et de la médecine parce qu'ils n'ont rien de commun, donc comme ça chacun sera chez soi." Tout le monde n'était pas comme Michel Alliot ou moi-même désireux d'avoir des universités intégrées[3]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Dans les premiers temps de la CPU, on trouve ainsi une grille d'opposition qui différencie des présidents ouverts (voire pour Michel Alliot directement auteur) aux réformes de la loi Faure et notamment à l'idée de faire de l'établissement autonome et pluridisciplinaire la clé de voute du système universitaire et d'autres plus rétifs, qui cherchent à faire persister l'ordre facultaire ancien. À travers ce débat ses dessinent d'ailleurs des conceptions très différentes du rôle de président d'université (l'un plus fidèle à la loi, l'autre plus proche de la figure du doyen traditionnel). La gauche et la droite pouvant se retrouver dans l'un et l'autre des deux camps[4]. Cette opposition est très forte au début des années 1970 ; elle tend par la suite à se dissimuler derrière des différenciations politiques avant de rejaillir à partir des années 1990. Cette division

[1] Simone Bonnafous évoque ainsi sa solitude à se retrouver la seule femme de la CP²U dans les années 2000. *Entretien avec Simone Bonnafous*, 27 mars 2018 Toutefois, de son côté, Francine Demichel ne faisait pas l'écho, comme vu dans le chapitre précédent, de réelles difficultés en raison de son genre au sein des instances de la CPU, avant « d'être une femme, [elle était] Vincennes ». *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

[2] « Le rapport des forces, je dirais 60/40 quand même. *(nuançant)* Après avec toutes les nuances de gris et toutes les nuances de rose. Encartés PS, combien on était ? On n'était pas si nombreux, mais sensibilité PS on était nombreux, il y avait quelques PC. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[3] *Entretien avec Jean Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.

[4] La CPU est ainsi au début de cette période marquée par cette « étrange alliance » décrite par Jacques Monod dans *Le Monde* en 1968 entre Autonome et SNESup pour la défense des éléments centralisés du système. cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 234.

interroge le rapport des présidents à l'idée de réforme de l'enseignement supérieur et met en jeu la CPU dans une de ses fonctions de base – sa dimension consultative. Le second clivage met en avant un élément essentiel de la socialisation professionnelle : les différences entre disciplines. Même si elles s'articulent bien sûr avec la politisation présidentielle, ces oppositions questionnent davantage la formation universitaire du président mais également le type d'établissement qu'il dirige :

> « D'ailleurs la première réunion de la CPU à laquelle j'ai participée [comme] simple président d'université, était très marquée par une menace de scission des universités SHS parce qu'elles considéraient que […] le calcul des moyens était pénalisant pour eux, ce qui était vrai, et que les présidents des gros cubes, des grosses universités qui étaient souvent scientifiques ne les défendaient pas. Ce qui n'était pas faux quand vous voyiez [nom d'un président d'une grosse université scientifique] s'adresser à certains présidents d'université SHS en plénière de la CPU... *(rires)* Il y avait un petit peu de mépris quand même dans le ton : "vous n'êtes pas tout à fait sérieux, vos disciplines est-ce que ce sont de vraies disciplines ? Est-ce qu'il y a de la recherche en droit ? Est-ce qu'il y a de la recherche en lettres ? Qu'est-ce que c'est que cette recherche ?" Ça, ça ne fait pas plaisir aux collègues et ils ont raison[1]. »
>
> Bernard Belloc, président de l'université de Toulouse 1 (1998-2003)
> 1er-vice-président (2000-2002), haut-fonctionnaire de l'ESR

Cet extrait d'entretien souligne à quel point les socialisations disciplinaires peuvent générer des différences et des oppositions en séance sur des problèmes précis. Par exemple elles révèlent les représentations de la recherche en sciences humaines et sociales par des universitaires davantage liés aux sciences expérimentales et peuvent générer des débats sur les critères de dotation budgétaire propres à chacune des grandes disciplines[2]. Le principe de clivage disciplinaire qui divise la CPU est d'autant plus puissant qu'il met en jeu les deux dimensions du président : son parcours d'universitaire et son rôle de représentation d'une université. Les deux d'ailleurs se répondent et s'autoalimentent. En effet l'imprégnation disciplinaire passée du chef d'établissement le légitime d'autant plus qu'elle rentre en adéquation avec la coloration générale de l'établissement dont il a la charge[3]. Les deux logiques se complètent et ne s'opposent pas.

Le dernier axe majeur est celui de la géographie. Comme assemblée des chefs d'établissement de l'enseignement supérieur composée de mandataires incarnant leur

[1] *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.
[2] Ce système d'inégale dotation disciplinaire perdure même après la création des établissements autonomes, ainsi dans les années 1980 « les modalités de calcul reposait de plus sur des normes (de cout moyen, de nombre d'étudiants par groupe, etc.) qui tiennent compte des différences disciplinaires, le coup de langue et l'encadrement prévu pour un étudiant en droit n'étant pas les mêmes que pour un étudiant en sciences. » MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et société », 2001, p. 73.
[3] Un peu comme l'effet d'oracle que décrit Pierre Bourdieu : « L'effet d'oracle est un véritable dédoublement de la personnalité : la personne individuelle, le moi, s'annule au profit d'une personne morale transcendante. » Cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 52.

institution, la CPU est la chambre d'écho de principes de divisions organisationnelles qui structurent le champ de l'ESR, elle est un « reflet des universités de France[1] » :

> « Et autant quand j'ai été élu, il y a une forme de clivage mais surtout Paris/province […] l'évolution des universités en province en particulier, beaucoup plus au contact de leur environnement local, va beaucoup plus vite que les universités de Paris *intra-muros*, qui par ailleurs sont quand même très persuadées de leurs qualités incontournables[2]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « Et peut-être qu'au-delà de la partition présidents très à gauche et présidents moyennement à gauche, il y avait une partition entre, j'allais dire un gros mot : grandes universités scientifiques et puis les autres[3]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006) 1er vice-président (2004-2006)

> « Bon, les deux grands axes qui structurent la CPU, c'est "gauche/droite" d'une part "petites universités/grandes universités" d'autre part, qui coïncident partiellement mais seulement partiellement *(silence)* et on est dans une période où les deux axes de tensions sont relativement bénins[4]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

Bernard Dizambourg, Yannick Vallée et Thierry Coulhon se font tous trois témoins des grilles internes d'opposition. Le premier fait mention de la traditionnelle coupure Paris-Province, principe de division à l'origine très fort chez les professeurs, dont les racines se confondent avec l'histoire de l'université française[5], tant et si bien qu'il se trouve légitimé par les statuts de l'organisation[6]. Le second et le troisième montrent qu'au sein de la CPU se redessinent les oppositions entre grandes et petites universités, aujourd'hui davantage exprimées en termes d'université de recherche intensive et d'université de formation. Parfois des présidents se font l'écho de revendications disciplinaires spécifiques, comme pour le cas des SHS[7]. D'autres font écho à l'expression de cultures d'établissement différentes, y compris sur le plan politique,

---

[1] « Mais la CPU, c'est le reflet des universités en France. C'est-à-dire que clairement le président de Toulouse 2, Rennes 2 au hasard, Montpellier, Tolbiac, ce n'est pas le même que le président d'Aix-Marseille, donc ils reflètent eux-mêmes un peu la façon dont ils ont été élus forcément. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

[2] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 15 mai 2017 et 16 mars 2018.

[3] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

[4] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[5] Se référer pour le cas des sciences à CHARLE Christophe, *La République des universitaires (1870-1940),* Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1994, pp. 139-149. Nous aurons l'occasion de revenir sur les manifestations sociales de cette rupture.

[6] Cf. Article III du « Règlement intérieur de la Conférence des présidents d'université », *Séance de la CPU du 13 octobre 1971*, AN 20060489/2.

[7] Éric Espéret, ancien président de Poitiers de 1998 à 2003 et délégué général de la CPU, évoque ainsi (comme Lise Dumasy citée précédemment) le cas des universités « SHS », qui dès la fin des années 1990 affirment leur spécificité notamment dans leur lutte pour une autre répartition des moyens : « Il y a eu aussi entre guillemets, j'allais pas dire des "jacqueries", ça fait un terme historique un peu trop fort, mais des universités SHS qui trouvaient qu'elles étaient brimées, qu'elles avaient moins de moyens, des tas de choses comme ça quoi. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

comme Francine Demichel avec le cas emblématique de Vincennes[1]. Dans tous les cas, ce ne sont pas les universitaires, les présidents comme individualités qui se positionnent, mais les établissements dont ils sont les porte-parole et dont ils reproduisent dans la projection de la Conférence les caractères fondamentaux.

Les deux plans et les deux logiques, universitaire et établissement, qui s'expriment dans les séances de la CPU dans les principes de division politique disciplinaire et géographique sont ainsi extrêmement difficiles à démêler. Pour ne prendre que l'exemple de la division politique, il est net que cette dernière met en jeu ces deux déterminations. Tout d'abord, l'histoire de chaque président, sa socialisation familiale puis disciplinaire qui ont façonné dans sa trajectoire les cadres de son établissement, puis son âge social – à savoir sa position dans la carrière, semblent jouer un rôle.

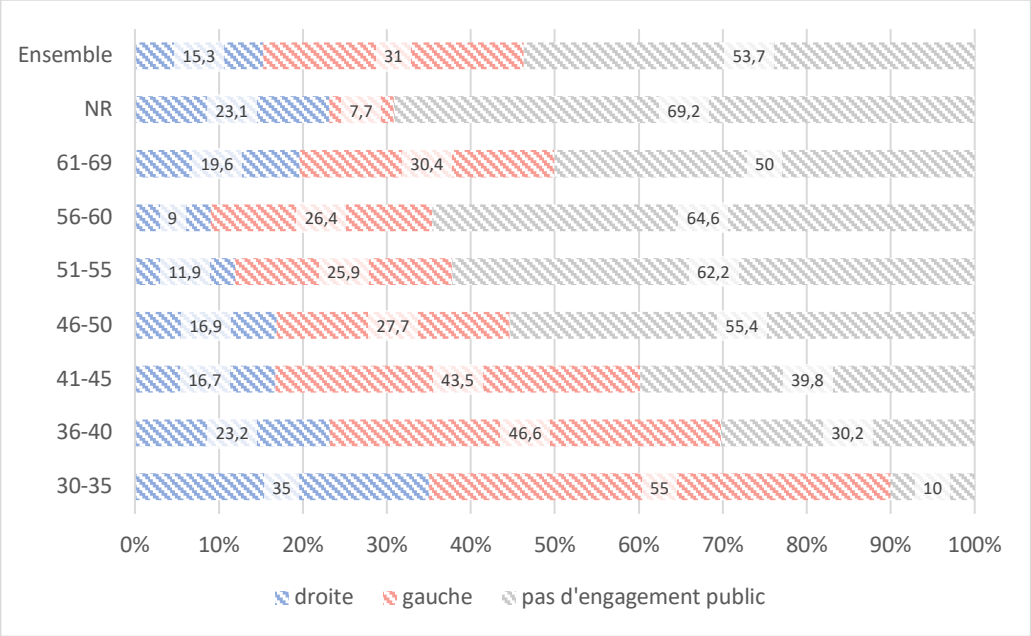

Figure 12 - Politisation par âge au moment de l'élection 1971-2007 (en %)[2]

On retrouve pour ce groupe la logique de politisation analysée dans les années 1960 par Pierre Bourdieu dans *Homo Academicus*. Plus un président est jeune dans sa carrière ou sur le plan

[1] « J'échangeais avec tous les présidents d'université. Je leur expliquais ce que l'on faisait à Vincennes, bon ils étaient horrifiés parce qu'ils ne fonctionnaient pas du tout comme ça. Pensez, en plus à l'époque on récupérait chez nous des Brigades rouges italiennes, Toni Negri et autres clandestins ! » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

[2] La génération 8 n'est pas incluse dans les données du graphique.

physiologique[1], plus il sera marqué par une socialisation politique et non par la socialisaion propre à l'espace professoral, et plus son engagement se fera à gauche – par le double jeu d'une transformation de la socialisation traditionnelle des disciplines et par les facteurs structurels de remise en cause de l'ordre social. Inversement, plus il est avancé dans la carrière, plus il a accumulé un capital académique spécifique n'ayant cours que dans l'ordre établi du monde universitaire, plus il est amené à se situer loin de la chose publique, à défendre son capital et plus, lorsqu'il s'y engage, il le fait sur une base conservatrice[2]. Dans le même ordre, l'appartenance disciplinaire semble également jouer un rôle au tour d'une double opposition : les sciences humaines et sociales sont plus promptes à la manifestation publique de leur politisation que la médecine, ou cette dernière laisse moins de traces. En un sens, le monde des présidents témoignent des évolutions qu'a connu le monde des disciplines à partir des années 1960 et en particulier le glissement des sciences humaines d'une position plus conservatrice à un pôle marqué à gauche et prompt à la contestation[3]. À l'intérieur, on retrouve le conflit traditionnel kantien des facultés, entre ouverture et fermeture, entre logique de reproduction professionnelle de ceux qui confinent à « l'ordre temporel », contre logique de formation, de science et de liberté, et ainsi les professeurs membres de LSH et de sciences politisés sont massivement à gauche, tandis que leurs collègues de médecine et de droit sont plus nettement à droite[4].

[1] Ainsi, et les données même à faible effectif recoupent les précédentes, si 58,8% des maîtres de conférences présidents sont proches de la gauche et il y a surtout trace d'une politisation pour 62,7% d'entre eux.
[2] Se référer entre autres à l'analyse qu'il réalise des prises de position politique au sein des grands syndicats. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.,* p. 95-96.
[3] Cette situation qui nous semble aujourd'hui relevée du sens commun est assez nouvelle dans les années 1970. Les lettres et sciences humaines ne deviennent potentiellement contestataires et associées en masse à une politisation à gauche qu'avec les années 1960, les luttes anti coloniales (où se sont illustrées des universitaires comme Pierre Vidal-Naquet et Madeleine Rebérioux par exemple) et l'affirmation des sciences sociales. Auparavant les humanités étaient beaucoup plus partagées (comme le montre l'affaire Dreyfus par exemple). Les sciences occupaient une position plus politique à la fois par l'engagement des enseignants et par leur position face aux réformes. On retrouve ainsi en physique ou en mathématiques des membres ou compagnons de route du parti communiste durant une longue période (Frédéric Joliot-Curie, Paul Langevin), ou des militants anticolonialistes résolus (Maurice Audin, Laurent Schwartz qui s'engagera dans un comité chargé de chercher la vérité sur son affaire). De plus, les sciences dures ont été à la pointe des réformes de l'enseignement supérieur de l'après Seconde Guerre mondiale. Pour davantage de précisions sur ces questions se référer à : CHARLE Christophe, *La République des universitaires (1870-1940), op.cit.*
[4] BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.,* p. 95-96.

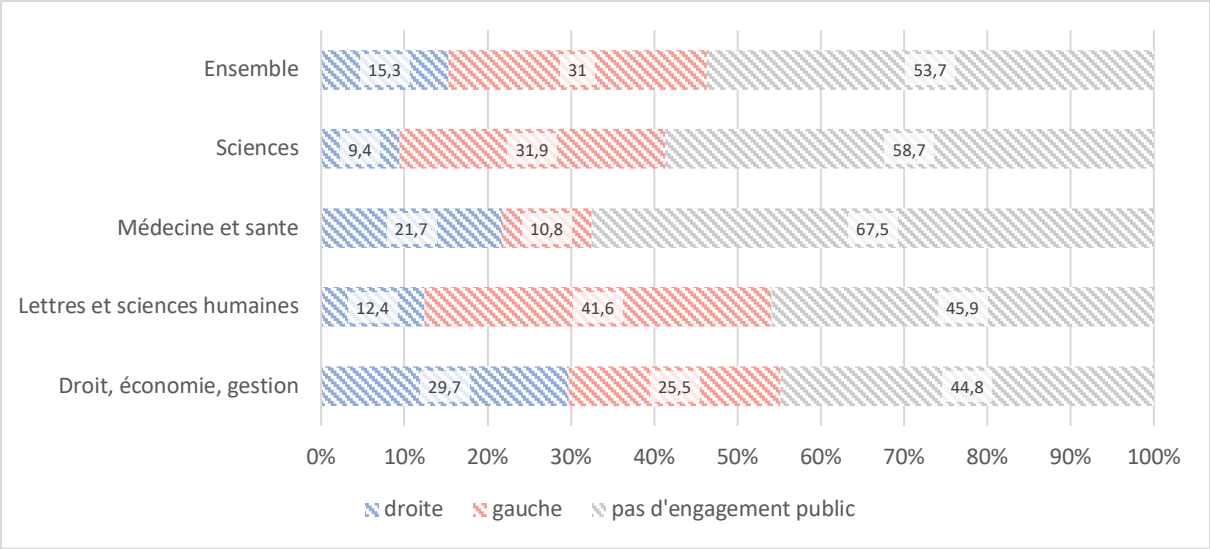

Figure 13 - Politisation par ordre facultaire d'appartenance (en %)

Mais cela ne peut suffire comme explication. Certes, la CPU reproduit les oppositions classiques et structurales du champ universitaire, par la simple différenciation des établissements dont les présidents sont les représentants. La politisation est donc également le reflet de choix politiques collectifs qui placent tel ou tel aux manettes, dans la mesure où il est en adéquation avec les intérêts communs de l'établissement concernés. Ainsi, la forme de l'établissement, sa géographie, le contexte historique, le territoire d'implantation sont des éléments qui déterminent la nature de la politisation. Les présidents des universités de Paris intra-muros sont moins politisés que la moyenne, et se situent surtout beaucoup plus à droite (25% des présidents concernés) que ceux des universités de banlieues, nettement plus marqués à gauche (52,5%). Les établissements de région apparaissant dans des positions plus médianes. Globalement, les chefs des établissements plus anciens sont moins prompts à la prise de position politique publique que ceux des universités plus nouvelles (banlieue parisienne, villes moyennes par exemple) qui semblent faire de ce registre d'intervention un moyen d'affirmation (notamment à l'égard du ministère).

La CPU est une assemblée complexe, un concentré de toutes les oppositions entre les différents établissements, où politisation collective, géographie, stratégie de différenciation, taille se mêlent, se complètent, s'opposent dans un jeu jamais figé d'alliances et de recombinaisons qui bouge selon les enjeux, selon les périodes et la socialisation de ses membres mais qui s'inscrit dans une tangence structurelle à l'approfondissement de la logique de division par établissement. En un sens, l'histoire de la CPU est un peu l'histoire des principes de division

internes qui la structurent et des causes de la domination contextuelle de tel ou tel de ces derniers. C'est de cette dynamique que se nourriront les développements de la deuxième partie de cette étude, illustrant un glissement progressif d'une différenciation personnelle de présidents à une différenciation d'établissement. La CPU permet de mettre en scène le monde des universités en train de naître et sur lequel le ministre peut mieux projeter son pouvoir[1]. Elle est la projection dynamique dans le champ du pouvoir de toute sa complexité, l'une des premières arènes où elle peut se cristalliser, ce qui nourrit ainsi sa légitimité comme interlocuteur[2]. Les deux corps du président, qui se projettent dans deux plans qui s'entremêlent, se nourrissent l'un de l'autre : un président porte d'autant mieux les intérêts de son établissement que sa socialisation s'accorde avec ses caractères réels ou supposés, un établissement se dotera collectivement d'autant mieux d'un président qu'il sera un reflet fidèle de son identité. Par cette diversité la Conférence est une façon de cour en miniature, qui projette par sa complexité la complexité du monde dont elle est issue. Mais si cette hétérogénéité interne est un handicap, elle constitue en même temps le creuset de la légitimité collective de la CPU. En fin de compte, si les divergences internes sont incontestables, elles demeurent, dans la période d'étude, cantonnés à l'assemblée[3]. C'est donc que les forces cohésives dépassent en puissance ces dynamiques centrifuges. Sans doute est-il temps de s'intéresser à elles.

2. La CPU comme club présidentiel

« L'homme seul n'a pas sa place dans la société médiévale. Et si d'aucuns souhaitent risquer l'aventure, la solitude s'avère vite être fatale, les laissant privés de secours et de répondants à la moindre difficulté[4]. » Si cette citation adaptée au monde des confréries médiévales ne s'inscrit en rien dans le contexte du monde de présidents d'université et au rôle

[1] Un peu à l'image de la cour louis quatorzienne qui se construit comme une projection du pouvoir du roi sur son royaume. « Il était le maître, et, de ce fait, le "sens de tout", il régnait dans le pays en tant que maître de maison, dans sa maison en tant que maître du pays. » Cf. ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 1985 (1969), p. 143.

[2] La séance, on l'a vu dans le chapitre précédent, est le cadre d'affirmation de ce jeu de co-légitimation entre les deux parties de l'estrade.

[3] Il faut attendre la fin 2008 pour voir deux réseaux ou associations progressivement officialisés, et ainsi les rendre à même de fragmenter cette représentation : la CURIF (Coordination des universités de recherche intensive françaises) créée pour représenter les Université de « recherche intensive », puis l'AUREF (Alliance des Universités de Recherche Et de Formation). Cf. CURIF, « Historique », http://www.curif.org/fr/a-propos/en-bref/ [en ligne] ; et AUREF, « L'histoire de l'AUREF », https://auref.org/auref/ [en ligne].

[4] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 30.

que tient la CPU dans la constitution de quelque chose comme un corps, elle y fait toutefois un écho bien fidèle. La Conférence est en effet à la fois le creuset et le maître d'œuvre d'une sociabilité présidentielle, qui nait d'une volonté commune ou du moins largement répandue des présidents de « faire corps.[1] » En dépit des différenciations objectives qui les éloignent les uns des autres, ils cherchent à créer des conditions de travail et d'échange les plus agréables possibles en dépit des périodes de tension et de crispation que peut connaître l'organisation pour compenser un quotidien parfois difficile ; à créer les cadres communs d'un club élitaire qui les amène peu à peu à se distinguer du reste de leur corps universitaire d'origine. Ce mouvement, lié à une certaine homogénéité sociale et à une situation de pouvoir commune à tous les présidents, est en partie structuré et encouragé par l'organisation elle-même (et en particulier par ses cercles dirigeants), toujours animée par la volonté d'accroître l'*affectio societatis* de ses membres[2].

2.1.« La douceur d'être inclus »

« La Conférence, a-t-on dit, est autant un "club" qu'une instance consultative[3]. »

« Mais j'étais vraiment convaincu que j'avais vécu une CPU finalement assez club[4]. »
Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

« Donc cette surdétermination politique affaiblissait le rôle de la CPU. Moi je l'ai vécue comme un club de bonne compagnie, de gens avec qui on pouvait parler[5]. »
Francine Demichel, présidente de Paris 8 (1987-1991), haut-fonctionnaire de l'ESR

« Pour dire les choses plus clairement, la CPU s'était un peu transformée en une espèce de club de gens contents de se retrouver entre eux, soulagés de pouvoir partager leur peine et discuter avec des gens qui pouvaient comprendre leurs propres difficultés mais pas quelque chose d'efficace[6]. »
Jean-Yves Mérindol, président de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg (1997-2002)

« Je le disais déjà à l'époque : "si je suis à la CPU, on va recruter des permanents. Il y en a marre de ce club de présidents qui font tout eux-mêmes."[7] »
Alain Beretz, président de l'université Louis Pasteur de Strasbourg (2007-2008) puis de Strasbourg (2008-2016), haut fonctionnaire de l'ESR

[1] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales*, *op.cit.* p. 30.
[2] *Entretien avec Alain Abécass*is, 17 mars et 5 avril 2017.
[3] Cf. RÉMOND René, « Introduction », *Colloque de la CPU de Villard de Lans*, 14-15-16 mars 1975, p. 32, AN 20080235/22.
[4] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.
[5] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[6] *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.
[7] *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.

« Je l'ai connu quand c'était le club. Le petit club se réunissait à l'université Paris V[1]. »

Romain Gaignard, haut-fonctionnaire de l'ESR,
président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (1996-2001)

« Je n'ai pas de souvenirs très précis d'avant [les années 1980] excepté qu'on en parlait comme d'un club. C'était un club quoi[2]. »

Josette Soulas, haut-fonctionnaire de l'ESR

Que ce soient par les voix de René Rémond, (président de Nanterre de 1971 à 1976), de Christian Philip (président du Mans de 1979 à 1982), Francine Demichel (présidente de Paris 8 entre 1987 et 1991), Jean-Yves Mérindol (président de Strasbourg 1 Louis Pasteur de 1997 à 2002), Alain Beretz (président de Strasbourg 1 Louis Pasteur puis de l'université unique de Strasbourg de 2007 à 2016), Romain Gaignard (membre du cabinet d'Alain Savary) ou encore de Josette Soulas (se remémorant l'époque où elle était secrétaire général de l'université de Caen dans les années 1970), qu'ils soient à la tête d'une université plutôt marquée par les sciences humaines et sociales ou d'une université scientifique, parisiens, d'une grande métropole ou de petites structures, SNESup, SGEN ou Autonome, communistes ou de droite, les différents présidents interrogés qualifient souvent la Conférence (en particulier celle d'avant 1994) de « club ». Cette commune représentation, si elle a pu être nourrie par un phénomène de construction collective[3], transcende une bonne part des divisions internes à l'organisation. Toutefois, l'historien ou le socio-historien ne doit pas se satisfaire de cette dénomination indigène mais doit l'interroger, la questionner. Il n'est pas le simple transcripteur d'un récit collectif élaboré par une génération de présidents bien particulière sans doute pour mieux revaloriser ou qualifier son action collective[4]. Cependant si la représentation de la CPU comme club (au moins pour la période d'avant 1994) a pu si bien se diffuser c'est qu'elle entre en adéquation avec le fonctionnement empirique de l'organisation, qu'elle retraduit une part de sa réalité. Ce club est sans doute une fiction, mais pour reprendre un mot de Pierre Bourdieu, « une fiction bien fondée[5]. »

De prime abord, ce qualificatif ne s'applique pas à la Conférence. Une donnée fondamentale distingue en effet la CPU d'un club : sa composition ne repose pas sur « une

[1] *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.
[2] *Entretien avec Josette Soulas,* 7 mars 2018.
[3] Mais en ce sens la densité supposée des échanges et de la sociabilité interpersonnelle qui a pu aboutir à une telle conception commune traduit également l'idée de club.
[4] Cette difficulté est inhérente à la position d'historiographe occupée par le chercheur à l'égard de cette génération de présidents bien insérée dans les élites de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cf. Introduction.
[5] Cf. BOURDIEU Pierre, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, décembre 1993. p. 33.

logique de cooptation » explicite ou « implicite[1] », qui en ferait un cercle restreint dont l'agrégation par le jeu de l'entre-soi témoignerait de l'accession à un espace élitaire[2]. Le club est par définition un cénacle fermé, autonome quant à la détermination de ses membres, choisis au sein des classes dominantes (grande-bourgeoisie, aristocratie de pouvoir) souvent sans limite de temps jusqu'à disparition ou démission[3]. Il consigne fondamentalement une position déjà acquise[4]. De même, la Conférence, à la différence du cercle ou du club tels que définis par Maurice Agulhon, n'est pas strictement « une association d'hommes organisés pour pratiquer en commun une activité désintéressée (non lucrative) ou même pour vivre en commun la non-activité ou loisir[5]. » Elle ne va pas aussi loin dans son autonomie ou dans le désintéressement de ses membres, même si la CPU aussi est une organisation propre à un groupe social en émergence dans un espace élitaire (*i.e.* les présidents). Ainsi, là où le club est une émanation autonome d'une sociabilité autorégulée, la CPU est fondamentalement hétéronome. C'est d'un côté par l'entremise d'un décret étatique qui lui préexiste qu'est régentée sa composition ; et d'un autre côté, un cénacle dont les membres sont temporaires et tiennent leur légitimité et leur élection d'une instance externe (leur établissement). Certes, le périmètre de la CPU sera parfois sujet à variation par décision collégiale, certes des dispositifs et des pressions internes permettent de sanctionner des membres déviants à la ligne commune[6], certes des membres peuvent choisir par absentéisme de se mettre à l'écart de l'organisation[7], mais la Conférence demeure une organisation composée d'établissements et non d'hommes, de royaumes et non de rois, les uns demeurant là où les autres ne font que transiter. La solidarité qu'elle instaure ne se fait pas par le contrôle des pairs comme dans le cas des organisations élitaires de Milan (comme

[1] BLONDIAUX Loïc, « Les clubs : sociétés de pensée, agencement de réseaux ou instances de sociabilité politique ? », *Politix*, vol. 1, n° 2, 1988. p. 36.
[2] Qui peuvent être vues en un sens comme le « pôle dominant de chaque champ » cf. CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2006 (1987). p. 14.
[3] Cette représentation close correspond à merveille à la « société aristocratique » britannique du XIXe siècle. Cf. CHARLE Christophe, *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne (1900-1940)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2001, p. 123.
[4] Le club dans sa forme a évidemment une histoire. Si l'on suit Maurice Agulhon, il est le lointain descendant du cercle, objet né dans la Cour de Versailles par analogie aux courtisanes les plus privilégiées qui pouvait être « assises autour de la Reine » pour échanger et partager des activités ludiques. La pratique s'étend dans le monde de la cour, puis dans un mouvement familier aux lectures d'Élias, quitte l'aristocratie pour devenir « la forme typique de la sociabilité bourgeoise en France dans la première moitié du XIXème », la manière de structurer efficacement un groupe social en émergence. Une fois la bourgeoisie installée la pratique du cercle ou du club devient moins systématique bien qu'elle ne disparaisse pas tout à fait. Cf. AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité,* Paris, Armand Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1977, p. 17 et 47.
[5] *Ibid.,* p. 17.
[6] C'est notamment le cas du président de Paris 8-Vincennes entre 1997 et 2000, Renaud Fabre, acculé à la démission de la présidence de la COREX en juin 1999 en raison de ses difficultés à fonctionner de concert avec le bureau de l'époque. Cf. *Séance de la CP²U du 1er juillet 1999*, AN 20060489/20.
[7] Cf. Chapitre 3.

le Rotary) étudiées par Bruno Cousin et Sébastien Cauvin[1]. Ainsi la manière avec laquelle ses membres l'intègrent fait fortement diverger la CPU du modèle du club.

D'un autre côté, au-delà des questions de définition, de nombreuses pratiques et manières de fonctionner la renvoient à ce type d'espace institutionnel, en un sens la Conférence s'apparente par ses fonctions à deux types de clubs. Tout d'abord, elle est proche du club britannique par ses pratiques, par les réseaux qu'elle permet de constituer, par quelques-uns de ses rites de sociabilité comme les dîners annuels qu'elle organise à partir de 1994, par sa composition genrée (uniforme certes mais non inscrite dans le règlement). Elle permet l'élaboration d'un « *capital social de réciprocité* : la vie de club établit, d'une manière d'autant plus efficace que cette vocation est reléguée au second plan, des relations durables qui favorisent entre les membres une coopération potentielle à des fins communes et donc des partenariats professionnels[2]. » Les dimensions de travail et de loisir ainsi s'interpénètrent comme dans la définition de Maurice Agulhon. Par ailleurs, la CPU peut être rapprochée du club dans une autre acception plus politique du terme. Elle connaît des moments dans son histoire – particulièrement entre 1994 et 2007 – où elle fonctionne comme un club politique proche de ce que la France a pu connaître dans les années 1950. Ces lieux élitaires d'élaboration d'idées politiques se constituent en dehors des partis, dans des moments bien particuliers de désengagement partisan de ces élites, pour promouvoir des idées réformatrices dans la prolongation de sociabilités antérieures[3].

D'autres formes de sociabilité plus intime peuvent également se manifester dans les attitudes devant la mort à l'occasion de deuils frappant certains membres de la communauté[4]. Un mandat présidentiel n'est pas de tout repos pour son titulaire, mais la fonction publique n'est pas totalement étanche à la personne privée et le président peut être frappé par des drames qui l'affectent dans sa charge et qui permettent de révéler la solidarité du groupe :

---

[1] COUSIN Bruno et CHAUVIN Sébastien, « La dimension symbolique du capital social : les grandes cercles et Rotary clubs de Milan », *Sociétés contemporaines*, vol. 77, n°1, 2010, p. 125.
[2] COUSIN Bruno et CHAUVIN Sébastien, « La dimension symbolique du capital social… », art. cit., p. 125.
[3] Cf. BLONDIAUX Loïc, « Les clubs… », art. cit., p. 30-31. Les idées de Pierre Mendès France ont d'ailleurs été à l'origine de la création de certains clubs politiques de l'après-guerre comme le *Club des Jacobins* (1951-1958). Sous la Ve République : Alain Savary avec *Socialisme et démocratie*, Pierre Bérégovoy avec *Socialisme moderne,* Michel Poniatowski avec *Perspectives et réalités* et d'autres encore ont développé ces formes de mobilisation.
[4] Une des dimensions de la confrérie médiévale est la solidarité dans le malheur et singulièrement dans la mort, le groupe servant de « famille de substitution » dans la douleur et mettant les intercessions cultuelles en œuvre pour, dans le cadre de l'économie du salut du purgatoire médiéval, assurer l'au-delà le plus doux à ses membres. Peut-être que la CPU s'en rapproche un peu ici. VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit., p.* 30 et 99-103.

« Mais il y avait une solidarité parce que moi j'ai reçu lorsque notre fils est mort, j'ai reçu vraiment des lettres très émouvantes de certains de nos collègues, c'est vrai. *(silence)*[1] »
Bartolomé Bennassar, président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (1978-1980)

La perte de son fils dans des circonstances tragiques par Bartolomé Bennassar président de Toulouse 2-Le Mirail (1978-1980) le conduisit à annoncer sa démission à ses collègues[2]. Par la suite il reçoit d'émouvants courriers de la part de ses pairs, dont celui de Jacques Latrille alors président de Bordeaux 2 et 1er vice-président de la CPU dans lequel il évoque les regrets pour « l'ami » qui les « quitte en cours de route » et ses vifs remerciements par une mention manuscrite[3]. On retrouve pour d'autres présidents de tels cas de solidarité à la suite de la perte d'un être proche, pour Roland Omnès (président de Paris 11 de 1978 à 1983)[4], et également de Daniel Laurent (président de Paris 12 et 1er Vice-président) qui perdent tous deux un enfant dans des conditions tragiques[5]. Parfois c'est la maladie de l'un d'entre eux qui entraine quelques courriers comme dans le cas du rennais René Dabard[6]. Le décès brutal de Gabriel Marty, dont la disparition soudaine a déjà été évoquée, cause l'émoi lors de la séance du 17 octobre 1973. Ces drames personnels rendent visibles les liens humains noués au sein de l'institution. Ceux-ci s'établissent entre les différents présidents durant leurs mandats, durant leurs réunions en CPU plénière, leurs relations « bilatérales » dans les commissions ou sur des bases géographiques ou syndicales, dans le cadre commun d'un univers de réunion et d'action. Les drames personnels renvoient ainsi à la constitution de liens qui font tenir ensemble un groupe de pairs.

Fort heureusement des moments plus légers et plus heureux révèlent également les relations qui unissent ce « corps » présidentiel[7]. Ainsi, comme analysé dans un chapitre antérieur, les repas pris en commun, les activités collectives en commission ou en séance plénière, et, à coup sûr, les colloques déconcentrés sont autant de moments où peuvent se tisser les relations complices d'une sociabilité présidentielle – on ne peut ici que faire à nouveau référence à une réunion de la CP²U sur l'île de la Réunion visiblement mémorable pour ceux

[1] *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.
[2] « Je ne jouis plus d'une disponibilité d'esprit suffisante pour me vouer à une tâche dont vous savez tous qu'elle requiert une attention de tous les instants. » Cf. « Lettre de Bartolomé Bennassar aux présidents », 23 mai 1980, AN 20080235/02.
[3] « Lettre de Jacques Latrille 1er vice-président à Bartolomé Bennassar », 4 juin 1980, AN 20080235/2.
[4] « Lettre de Jacques Vaudiaux 1er vice-président aux présidents », 20 septembre 1982, AN 20080235/3.
[5] « Lettre de Jean-Paul Jacqué 2ème vice-président aux présidents », 5 juillet 1989, AN 20080235/6.
[6] « Lettre de Jacques Latrille 1er vice-président à René Dabard », 9 mai 1980, AN 20080235/2.
[7] Ce mouvement peut même toucher des moments plus heureux comme avec la naissance du petit Benjamin fils de la secrétaire Claudine Briard. Le faire-part rédigé par Monique Augé-Lafon 1ère vice-présidente est inséré au milieu des convocation à la CP²U du 22 mars 1984 : « J'ai la joie de vous annoncer que notre secrétaire Claudine Briard est l'heureuse maman d'un petit garçon "Benjamin" né le 15 février dernier. » Cf. « Convocation à la CP²U du 22 mars 1984 », AN 20080235/3.

qui y ont participé[1]. L'une des marques de cette proximité (ou de cette communauté) entre les membres se retrouve dans l'usage fréquent de l'humour et de la distanciation ironique comme vecteur de relation sociale, à la fois au cœur des débats en séance et dans les relations épistolaires entre présidents (et en particulier avec le 1er vice-président de l'organisation qui a laissé des traces dans les archives de la CPU). Son usage semble s'ériger en véritable langage commun et en mode de communication interne ordinaire, à même de caractériser le fonctionnement de ce club que constitue la Conférence. Certains présidents s'en sont faits d'ailleurs une véritable spécialité, comme Christian Forestier président de Saint-Étienne de 1978 à 1981[2]. Jean-Marc Monteil fait preuve également de la même arme pour animer ses débats alors qu'il est 1er vice-président. Ainsi lors de la séance du 19 décembre 1996, il n'hésite pas à manier l'humour pour évoquer le projet de fondation ministérielle d'une université à Agen auquel la CPU s'oppose :

> « Anne-Marie Cocula : A-t-on des nouvelles d'Agen ?
> Jean-Marc Monteil : Les dernières nouvelles d'Agen que j'ai sont celles que m'a données mon beau-père : le temps n'est pas très beau. »[3].

Pour d'autres, c'est dans les relations épistolaires que l'on remarque un certain penchant pour l'humour et la distanciation : on voit ainsi Hubert Coudanne, 1er vice-président, alerter ses collègues en pleine période de tensions avec le nouveau ministre Alain Devaquet sur une sombre histoire « d'échange intempestif d'imperméables[4]. » Daniel Laurent, 1er vice-président de 1989 à 1990, et Michel Cusin, président de Lyon 2 de 1986 à 1991 et président de la COREX, savent être les auteurs d'échanges tout aussi savoureux[5]. Parfois, c'est un petit billet, une

[1] « L'organisation du colloque de Lyon (L'Arbresle), janvier 90, nous donnera l'occasion de tester la bonne volonté des collègues à cet égard, car le climat y sera moins "chaud" qu'à l'Île de la Réunion et, en particulier, les boissons seront sans doute moins chargées d'alcool. Chacun de nous devra apporter son breuvage préféré pour compenser le caractère monastique des repas… », « Lettre de Daniel Laurent à Michel Bornancin », 16 octobre 1989, AN 20080235/6.

[2] Christian Forestier n'a d'ailleurs en rien perdu de son humour : « donc en plus moi bien entendu avec mon statut de Stéphanois etc. je me retrouve et puis avec ma personnalité de l'époque si je puis dire, je me retrouve porte-parole de ce qu'on appelait les PMU de l'époque : les Petites et Moyennes Universités. *(sourire)*. Donc je vais jouer un rôle plutôt... Ouais, je vais jouer un rôle, je vais être une des grandes gueules de cette CPU de l'époque dans sa partie la plus gaucho possible, ce qui va expliquer la suite de ma carrière ensuite en 81. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[3] « Compte rendu *», Séance de la CPU du 19 décembre 1996*, p. 2, AN 20080235/12.

[4] « Chers collègues,
Je suis au centre d'un incident technique survenu au cours de la C.P.U. du 12 juin 1986 et concernant un échange intempestif d'imperméables.
Certes le problème des trois corps n'a pas de solution simple (en mécanique bien entendu) – mais je pense qu'un échange téléphonique pourrait-être l'amorce d'une solution.
L'anticyclone des semaines passées n'a sans doute pas donné à cette affaire l'acuité qu'elle mérite. J'espère qu'il se maintiendra encore quelques temps et vous souhaite d'excellentes vacances. » « Lettre de Hubert Coudanne 1er vice-président aux présidents », 8 juillet 1986 AN 20080235/5.

[5] « Lettre de Daniel Laurent 1er vice-président à Michel Cusin », 22 mars 1989, AN 20080235/6.

caricature ou une note marginale qui témoignent de cette pratique de l'humour en séance[1]. En un sens, tout porte à penser que s'instaurent peu à peu et dans le cadre étroit du turn-over générationnel de multiples relations de sociabilités entre les présidents. Elles sont parfois à même de créer ou de poursuivre, dans la gamme des liens personnels académiques qui ont pu s'élaborer par ailleurs, une réelle solidarité réciproque qui s'objective dans les bons et les mauvais moments de la vie présidentielle. Ils trouvent sans doute dans la « douceur d'être inclus » un moyen d'échapper à une réalité parfois douloureuse, de fuir par l'ironie et par l'humour les difficultés quotidiennes[2]. Une fois par mois, voire plus pour certains présidents, c'est l'occasion de se réunir dans un moment cathartique. Ainsi dans son fonctionnement ordinaire, la CPU semble à même d'aplanir les différences antérieures dans le cadre d'une socialisation commune à la haute administration et à l'exercice du pouvoir[3]. Il est fort difficile d'y distinguer ce qui relève du loisir et de la discussion politique[4], les relations professionnelles des liens personnels et les pratiques collectives d'un certain esprit de corps[5].

De surcroît, l'engagement dans la CPU permet aux présidents concernés de bénéficier de deux externalités positives : la mise en place de relations de relations mutuelles plus professionnelles au travers des relations de sociabilités, et la construction d'une forme d'écart entre eux et leurs corps universitaires d'origine.

> « Oui je suis rentré en contact surtout avec des présidents que je connaissais bien parce qu'ils étaient historiens. Et même si nous n'étions pas forcément du même avis sur pas mal de choses, comme nous avions des relations très confiantes [...] je téléphonais à l'un ou à l'autre en particulier pour leur demander : "voilà est-ce que tu t'es trouvé dans telle situation ? Qu'est-ce que tu as fait ?" Il m'était arrivé de téléphoner à des collègues à Montpellier, à Saint-Étienne, à Rennes... à Bordeaux aussi. Je connaissais Perez, l'hispanisant, […] on se connaissait de longue date puisqu'on avait pratiquement préparé notre thèse à la même époque, et je l'appelais quelque fois pour lui demander, lorsqu'il y avait une affaire qui me paraissait un peu particulière, comment il s'y était pris dans les mêmes circonstances. Et en général c'est vrai que vos collègues présidents ne nous envoyaient pas paître. Ça non[6]. »
>
> Bartolomé Bennassar, président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (1978-1980)

---

[1] Comme cette feuille manuscrite et anonyme trouvée en marge du compte rendu du colloque du Bischenberg de 1976 : « Les universités, service public ce vice public. Les membres du conseil em(p)échés sont priés de vouloir se faire remplacer. » *Séances de la CPU des 17 et 18 décembre 1976 (Colloque du Bischenberg 1)*, AN 20060489/5.

[2] D'après la formule qu'utilise Catherine Vincent pour le monde médiéval : VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit.,* p. 13.

[3] « Le club tend à euphémiser les différences de statut entre ses membres. Il crée la possibilité de faire se rencontrer des individus classables selon des principes différents et de cette facilité d'interaction peuvent naître différentes formes de collaboration. » BLONDIAUX Loïc, « Les clubs… », art.cit., p. 39.

[4] Le type de politisation lui-même peut d'ailleurs apparaître un cadre commun de socialisation, en tous les cas pour deux générations particulières : celle des années 1976-1981 et celle des années 1990.

[5] Ainsi, dans leurs différentes manifestations, ces clubs politiques renvoient à la forme traditionnelle du « cercle » du XIXe siècle. Peu y importait de distinguer le loisir de la discussion politique dans la mesure même où la discussion politique pouvait faire partie de la définition du loisir commune aux membres du groupe. » BLONDIAUX Loïc, « Les clubs… », art.cit., p. 39.

[6] *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

Bartolomé Bennassar résume de façon merveilleusement claire et synthétique les différentes strates qui concourent pour un président à transformer du capital social universitaire en capital politique. Par sa formation d'historien, spécialiste reconnu de l'Espagne du siècle d'or[1], il a été amené à cultiver des relations académiques avec des collègues de la même discipline et du même champ de recherche auquel appartient Joseph Pérez, président de l'université Bordeaux 3 lui-même également spécialiste de la Castille au XVIe siècle[2]. Étant sans doute, par les hasards des conseils et des contextes, par la force de leur trajectoire, de leur discipline, de leur âge ou de leur université d'accueil, dotés d'une légitimité similaire ils sont désignés présidents la même année. Aussi, ils poursuivent leur sociabilité mais celles-ci se déplace désormais dans les cadres de la CPU et dans l'exercice de tâches administratives pour lesquelles ils demeurent toujours aussi complices. Partant de ce noyau, les réseaux s'élargissent à d'autres présidents, d'autres villes, d'autres disciplines. Quelques années plus tard, on peut ainsi retrouver la même complicité et la poursuite dans des savoir-faire professionnels de relations syndicales cette fois dans les coups de fil entre Frédéric Dutheil toujours président de Bordeaux 3 et Rémy Pech lors d'une séquestration commune[3].

Dans un ordre plus général, on retrouve dans cette dimension la force de la sociabilité et de la solidarité présidentielle et la manière avec laquelle elle construit un « nous » et nourrit un écart avec le reste des universitaires. Rappelons-ici les interrogations soulevées par la forte participation des présidents aux séances de la CPU, une des réponses résidant dans l'écart que cette présence constitue avec le reste de la communauté, avec la naissance par le rite d'un esprit de corps singulier[4]. En un sens, participer simplement à une réunion de la CPU qui finalement apparaît comme le « gaspillage ostentatoire d'un bien rare, le temps » nourrit et structure cette

[1] Bartolomé Bennassar est ainsi l'auteur d'une étude d'histoire connectée dans la pure veine de son directeur de thèse Fernand Braudel : BENNASSAR Bartolomé, *Valladolid au Siècle d'Or. Une ville de Castille et sa campagne au XVIe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1967, 635 p.

[2] Preuve de cette proximité c'est lui qui fait la recension de la thèse de de Bartolomé Bennassar dans le *Bulletin Hispanique*. Cf. PÉREZ Joseph, « Bartolomé Bennassar, *Valladolid au Siècle d'Or. Une ville de Castille et sa campagne au XVIe siècle* », *Bulletin Hispanique*, tome 70, n° 1-2, 1968, pp. 151-159.

[3] « Quand je lisais qu'il se passait telle chose à telle fac, je téléphonais : "alors comment tu te démerdes etc.". Une fois, je me rappelle qu'il y avait un mouvement de grève et j'étais coincé dans une salle au Château du Mirail, et putain je me suis dit : "comment je vais me sortir de là". Alors j'ai dit : "té tu vas téléphoner à Frédéric Dutheil", qui était le président de Bordeaux 3, un très bon copain, il était membre du SNESup aussi *(sourire)* "Allo Frédéric, je suis emmerdé là, j'ai les mecs qui m'empêchent de sortir de la salle, qu'est-ce que je pourrais faire d'après toi ?". Il me dit : "mais moi, ils sont dans mon bureau !" *(vifs éclats de rire)* Oh, il me dit : "écoute tu te démerdes, parle-leur..." Et finalement ça s'est réglé oui. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

[4] Cf. Chapitre 3.

dynamique élitaire de construction si ne n'est d'une forme de profession du moins de l'inflexion administrative de l'identité universitaire[1].

2.2.Les cadres communs d'une sociabilité mutuelle : les héritages d'une légitimation

Ces liens de sociabilité ne s'établissent pas par hasard au sein du groupe présidentiel qui ne fait coexister durablement les individus ensemble. En effet, en dépit de leurs différenciations objectives et de leurs prises de positions parfois très divergentes, tous les présidents partagent des caractères sociaux liés à l'expérience de leur tâche mais d'autres également comme le genre, et la position de prestige. Ensemble ces éléments sont fondateurs d'un fort niveau en capital universitaire qui les a vraisemblablement légitimés lors de l'élection et qui, si l'on prend l'entièreté de l'échantillon, confèrent une certaine homogénéité sociale à tout le groupe. Ces positions communes rendent ainsi plus probables l'établissement de liens de sociabilité et d'affinités mutuelles. Si la CPU peut fonctionner comme un creuset de sociabilité c'est qu'elle met en contact des individus déjà forts semblables.

2.2.1. Une histoire d'hommes

Interpretatio cessat in claris. Parfois il n'est pas nécessaire d'apporter de longs commentaires à des graphiques lorsque ceux-ci sont en eux-mêmes tellement éloquents :

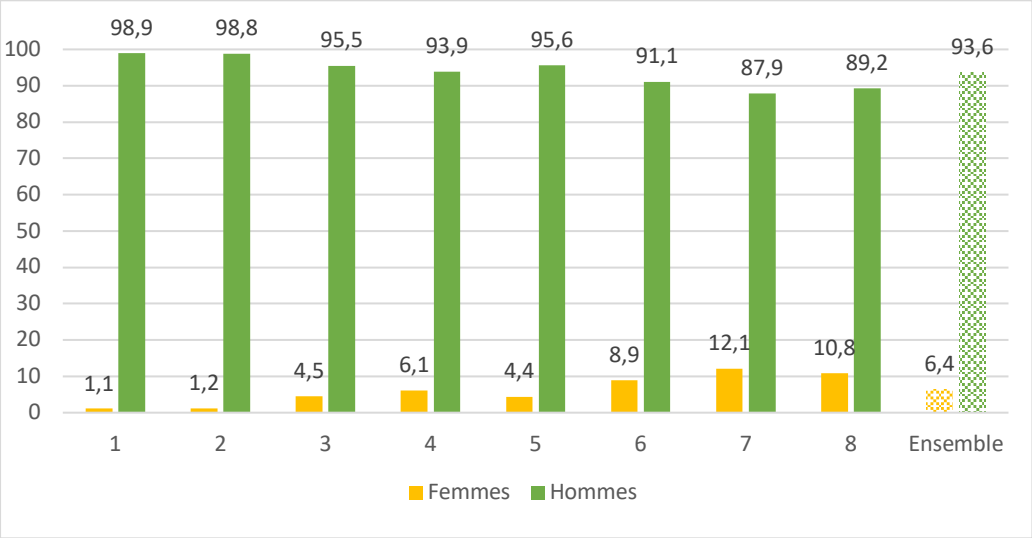

Figure 14 - Évolution par génération de la composition par genre de la CPU (en %)

[1] CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, *op.cit.*, p. 410.

Ainsi, le premier élément remarquable, et sans doute pas l'un des moindres, qui construit une forme d'homogénéité dans ce monde des présidents et des chefs d'établissement qui se réunit en Conférence, est incontestablement le genre. En un sens, si la CPU est un club, elle est incontestablement un véritable *boy's club* : 93,6% des 754 présidents recensés entre 1971 et 2010 sont des hommes.

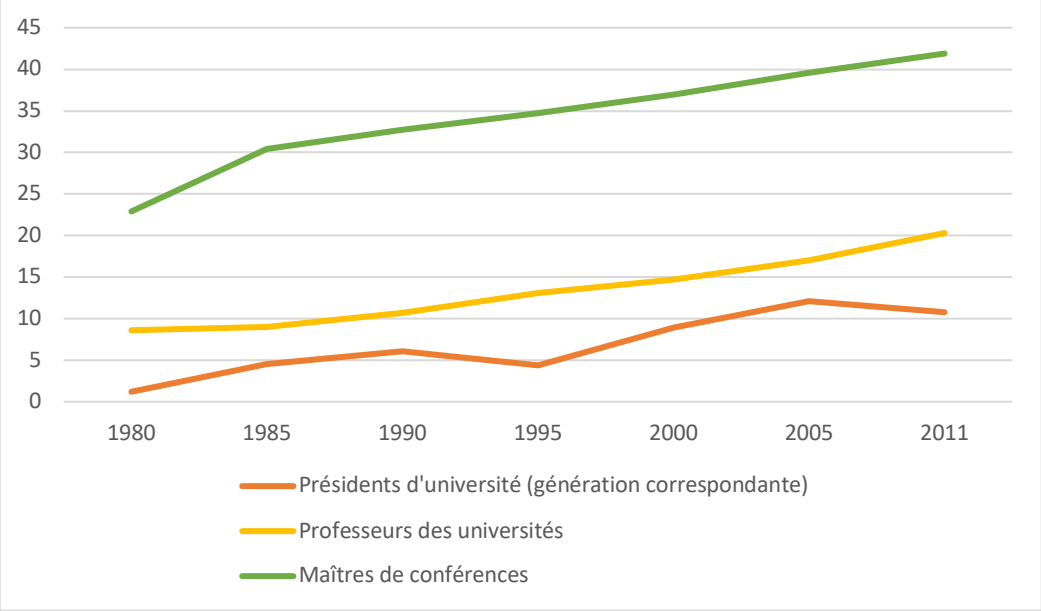

sources : Pour les professeurs et les maîtres de conférences, données extraites de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n°7, avril 2014, https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7_ES_24-la_parite_dans_l_enseignement_superieur.php [en ligne]

Figure 15 - Féminisation de l'enseignement supérieur 1980-2011 (en %)

Les femmes sont reléguées à une participation et une représentation ultra-minoritaire et qui, loin de véritablement progresser à mesure que le temps passe, se maintient au même niveau de sous-représentativité relative même si on la rapproche d'autres catégories de l'enseignement supérieur (une dizaine de points de moins que les professeurs et 25-30 points par rapport aux maîtres de conférences). Les dernières années de l'étude, la tendance s'est même inversée avec une baisse de la proportion de femmes parmi les présidents. Le graphique précédent montre ainsi que, tout au long de la période, cette sous-représentation des femmes se maintient par rapport à leur proportion dans le vivier traditionnel des présidents (professeurs et maîtres de conférences). Cette tendance corrobore le mouvement général de décroissance de la proportion

des femmes à mesure que l'on s'élève dans les échelons de la carrière, tel que peuvent encore aujourd'hui le dégager les statistiques du ministère[1].

Cette situation (qui n'est pas propre à l'enseignement supérieur et que l'on peut retrouver dans de nombreux autres domaines du pouvoir[2]) peut avoir différentes causes. La première semble être à chercher dans le processus électif qui est à l'origine de la désignation des présidents et donc de leur intégration de la CPU : la Conférence est le résultat agrégé d'une pratique d'exclusion ou d'auto-exclusion qui se réalise à l'échelle de chaque établissement et pour chaque procédure électorale[3]. Il est nécessaire de bien insister sur ce point, car c'est à ce niveau-là que se jouent l'essentiel des mécanismes de reproduction de cette domination masculine – la CPU ne reposant pas sur une cooptation *stricto sensu* de ses membres. On retrouve donc dans la Conférence la dernière étape d'une élimination progressive des femmes, par les divers degrés d'élections (maître de conférences, professeurs puis toutes les responsabilités internes et enfin présidents). Ce processus se renforce à chaque degré en l'absence d'un arsenal juridique contraignant ou d'une pression sociale externe qui pourrait pousser les corps professionnels masculins à casser leur mécanique genrée de reproduction, ou bien les femmes à se sentir davantage légitimées dans l'exercice de hautes responsabilités administratives. « L'inscription de la cause de la représentation politique des femmes […] ne va pas de soi[4]. » De même, on peut également évoquer de manière plus structurelle, la surreprésentation au sein de la Conférence de certains grands ordres facultaires plus masculins comme les sciences, et à l'inverse une légère sous-représentation des lettres et des disciplines de santé dans l'ensemble de l'échantillon, pour expliquer cette intense domination masculine[5]. En l'absence d'une étude plus systématique sur les conditions d'élections au sein des établissements, on ne peut pousser plus loin les conjectures et se contenter de l'analyse du point

[1] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, *Enseignement supérieur, recherche et innovation. Vers l'égalité femmes-hommes ?*, p. 35 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Brochures/32/8/parite2018_stats_A5_11d_908328.pdf [en ligne]

[2] Qu'il soit économique, culturel ou politique, le plafond de verre caractérise souvent l'arrêt des trajectoires d'élévation dans la hiérarchie des carrières féminines. On peut ainsi évoquer les études menées par la sociologue Catherine Marry sur le monde académique avec l'exemple de la biologie (MARRY Catherine, « Le plafond de verre dans le monde académique : l'exemple de la biologie », *Idées économiques et sociales*, n° 153, 2008, p. 36-47) ou avec celui des femmes ingénieurs (MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004, 288 p.). Je la remercie d'ailleurs vivement au passage de ces aiguillages lors de certaines de nos discussions communes.

[3] En un sens, la Conférence des présidents s'apparente à l'Assemblée nationale de la Ve République qui, par le scrutin uninominal à deux tours, apparaît aussi comme l'agrégation de plusieurs centaines d'opérations autonomes. On retrouve d'ailleurs des taux de féminisation équivalent pour les deux chambres (inférieurs à 10%) jusqu'à ce que la loi sur la parité de 1999 pousse, par à-coups, à une nette hausse de la représentation féminine.

[4] BERENI Laure et REVILLARD Anne, « Des quotas à la parité : "féminisme d'État" et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, 2007/2, n° 67, p. 5.

[5] Cf. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, *Vers l'égalité femmes-hommes ?*, *op.cit.,* p. 33.

d'achèvement de ces processus. Ainsi, la CPU connaît par cette forte masculinisation un facteur inconstatable d'homogénéité sociale qui reproduit l'entre-soi encore très masculin des corps de professeurs. Elle en exagère un des traits sociaux caractéristiques.

Les rares femmes à avoir pu briser le plafond de verre connaissent parfois des difficultés d'intégration, en dépit des autres facteurs sociaux qu'elles partagent avec leurs homologues masculins.

> « C'est le moment où j'ai trouvé que c'était dur pour une femme, vraiment. Parce que j'ai longtemps été seule au conseil d'administration […] les gens qui étaient là c'était quand même […] des sacrées pointures, des grandes gueules en bien ou en mal ou les deux. J'ai trouvé que c'était dur, pour moi c'était dur, je ne m'en étais pas rendue compte avant d'être à ce point minoritaire. C'est le seul moment. Bon après, il y a Sophie Méjean qui est arrivée, on était deux. Bon, j'étais déjà bien contente. Mais c'est quand même un problème quoi, je trouve qu'un des points faibles de l'université, c'est la faible place des femmes au niveau les plus élevés[1]. »
>
> Simone Bonnafous, présidente de l'UPEC (2006-2012), haut-fonctionnaire de l'ESR

Simone Bonnafous, normalienne, titulaire de deux thèses en linguistique sur des sujets de pointe, présidente d'université, très engagée dans et à l'extérieur de son établissement[2], dotée d'un fort niveau de capital universitaire qui la rend tout à fait légitime dans ses fonctions, semble pourtant subir la solitude d'être une des rares femmes à peupler la CPU et singulièrement ses instances de pouvoir. Les femmes membres de la CPU – comme c'est généralement le cas dans des positions dominantes – détiennent plus de capitaux que leurs collègues masculins : 39% de femmes sont passées par une grande école contre un peu plus de 27% chez les hommes. Elles sont également davantage politisées (58% des femmes contre 45,4% des hommes). Même lorsque les conditions semblent remplies pour qu'elles puissent exercer des fonctions dans la hiérarchie interne, les femmes demeurent sous représentées[3], comme si se reproduisait par métonymie à l'échelle de la Conférence les mêmes mécanismes

[1] *Entretien avec Simone Bonnafous*, 27 mars 2018.

[2] Simone Bonnafous a une carrière à proprement parler exemplaire dans le schéma de professionnalisation qui se dégage à partir des années 1970 : née en 1955, elle est normalienne de l'ENS de Sèvres, docteur d'État, engagée politiquement puis syndicalement tout en mêlant de front une riche carrière scientifique et l'accession à des responsabilités pédagogiques et administratives. Présidente de l'université Paris 12 de 2006 à 2012, elle devient 2e vice-présidente de la CPU de 2010 à 2012. Par la suite, elle accède au poste de DGESIP de 2012 à 2017, avant de devenir IGAENR. Elle est membre du CA de l'Association des femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

[3] Cela n'est pas sans faire écho à l'étude de Catherine Achin et Sandrine Lévêque sur les femmes énarques et professionnelles de la politique, dont les carrières confinent toujours à l'exceptionnel, manifestant des « cens cachés » à l'accession aux plus hautes responsabilités. « Tout se passe donc comme si le passage à l'ENA ne pouvait "fonctionner" comme le sésame attendu pour la carrière politique des femmes ; comme si d'ailleurs, le seul droit des femmes d'accéder au jeu politique était de faire de la politique "autrement", c'est-à-dire en s'appuyant sur des qualités réputées féminines – douceur, pragmatisme, proximité… – et non pas sur des qualités qu'elles sont susceptibles de partager avec les hommes, comme le mérite, la compétence ou la maîtrise des rouages bureaucratiques que l'on acquiert à l'ENA. » cf. ACHIN Catherine et LÉVÊQUE Sandrine, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, 2007/2, n° 67, p. 28.

d'exclusion qui ont cours sein des établissements. En effet, seules 12 femmes ont occupé des fonctions à la CP²U dans toute la période 1971-2007, soit 4,8% de l'ensemble. Si l'on considère le bureau, la proportion n'est guère plus favorable et s'établit à 4,2% (3 femmes uniquement). L'impression de Simone Bonnafous se voit corroborer par d'autres témoignages[1], mais surtout par les chiffres qui soulignent la poursuite de ce mouvement de diminution de la proportion de femmes à mesure que l'on s'élève dans les instances de pouvoir. Ce n'est que très récemment que les dirigeants de la CPU ont initié une politique volontariste de représentation des femmes dans les instances[2] ; dans notre période d'étude, la CPU demeure bel et bien un lieu de l'entre-soi masculin. Le « cher collègue et ami », formule de politesse de la sociabilité ordinaire qui initie bon nombre de correspondances entre présidents, s'écrit bien au masculin. Mais cette formule contient en elle autre chose, elle objective un facteur d'homogénéité du groupe : sa richesse en capitaux scolaire, scientifique et de pouvoir universitaire. C'est au fond ce qu'il s'agit maintenant de démontrer.

2.2.2. La richesse du capital universitaire

L'autre grand facteur d'homogénéité au sein de la CPU émane du haut niveau de capital universitaire qui est détenu par tous les membres de l'organisation, trace de ce qu'il est nécessaire pour obtenir, dans la plupart des cas, un brevet de légitimité indispensable à la fonction. Plusieurs indices permettent à la fois de mieux quantifier et de mieux caractériser ce capital : il est à la fois capital scolaire (titres, diplômes), capital scientifique (publications, responsabilités dans la recherche) et capital politique dans l'espace du pouvoir universitaire (position de pouvoir et politisation acquises dans les établissements)[3].

L'âge moyen d'élection des présidents s'établit de façon relativement stable dans notre période d'études vers 50 ans. Autour de ce pivot, l'échantillon se distribue avec une remarquable régularité décroissante : à mesure que l'on s'en éloigne la proportion de présidents

[1] « C'est que le bureau est élu selon un vivier des candidats ou candidates, à savoir qui se présente ? Comment s'organisent les tickets ? Comment s'organisent les attelages ? Et dans la première période, de mémoire, il n'y a pas beaucoup de femmes qui émergent dans la candidature, la volonté d'exercer des responsabilités. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[2] « Mais, en tous cas, ce qui est sûr, c'est que la question qui ne se posait quasiment pas dans les années 90, début des années 2000, ne se pose plus non plus dans les années 2010, mais parce que c'est une évidence qu'il faut une femme. Et ça sera beaucoup reproché à Jean-Loup Salzmann d'avoir présenté deux fois de suite un ticket sans femmes. Et du coup, pour se "racheter" entre guillemets, ils ont fait inscrire dans les statuts la nécessité qu'il y ait au moins une personne d'un autre sexe dans le Bureau de la CPU. *(rires)* » *Entretien avec Alain Abécassis,* 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[3] Je me base sur les indicateurs que Pierre Bourdieu développe pour les universitaires. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus, op.cit.,* p. 65-69.

diminue. Derrière cette moyenne se dissimule également une socialisation générationnelle commune, que ne fait que démultiplier les effets du *turn-over* présidentiel : c'est une même génération universitaire qui se retrouve – si l'on raisonne par coupes longitudinales – en majorité dans la Conférence[1]. Mais cette homogénéité apparente ne rend pas compte de la progressivité du phénomène : les variations de la moyenne sont importantes entre cohortes, et la stabilisation est tardive, trahissant sans doute une homogénéisation des parcours. Malgré ces variations, la tendance montre que la fonction est occupée par quelqu'un qui ait eu le temps d'accumuler les différents capitaux au moment où il prétend à l'élection.

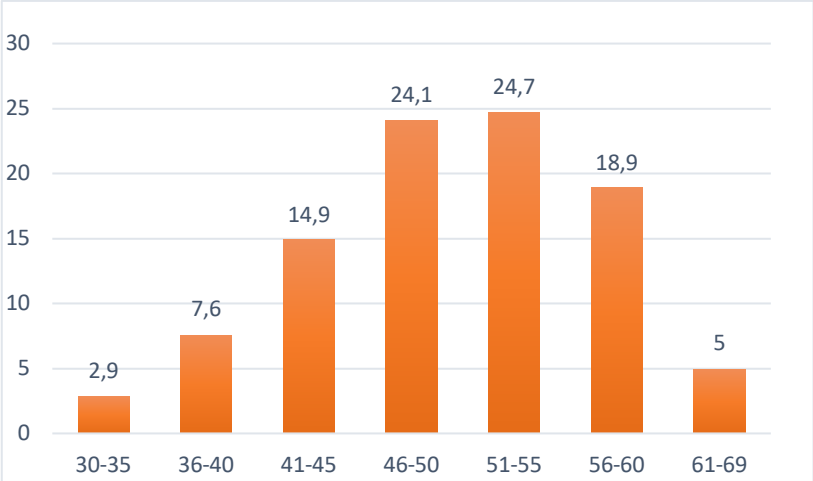

Figure 16 - Composition de l'ensemble de l'échantillon par l'âge au moment de l'élection (en %)

Signe de cette position d'accumulation de capital universitaire, une immense proportion des présidents sont des professeurs d'universités. 88,2% des membres de la CPU étaient professeurs ou assimilés au moment de leur élection[2], 7,3% étaient à un niveau proche de celui

[1] D'où la manière avec laquelle la seconde partie de ce travail est structurée, en mettant en avant ces différentes générations présidentielles.

[2] La CPU associe par essence différents établissements ayant des hiérarchies interne propres. De plus, elle traverse dans son histoire une multitude de réformes de la profession universitaire qui ont épuré les titres et changé les rangs. Ces deux données ont contraint, pour assurer une comparativité acceptable, à créer des catégories regroupant plusieurs statuts. Pour apercevoir cette diversité de statuts notamment en 1968 se référer à : MAYEUR Françoise, « L'évolution des corps universitaires (1877-1968) » *in* CHARLE Christophe et FERRÉ Régine (dir.), Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles, Paris, Éditions du CNRS, 1985, pp. 11-26 et MAYEUR Françoise, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 » *in* BRELOT Claude-Isabelle et MAYEUR Jean-Luc (dir.), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, pp. 71-88.
Ainsi, par professeur d'université on entend ici : les professeurs titulaires de chaire, les professeurs titulaires à titre personnel, les professeurs sans chaire (d'avant la réforme d'Alice Saunier-Seïté) ; les professeurs rang A d'après la réforme d'Alice Saunier-Seïté ; les professeurs des universités de 1984 ; ainsi que les PU-PH, les directeurs de recherche, les directeurs d'études et les astronomes.

des maîtres de conférences ou équivalents[1], 1,4% n'étaient pas membres d'un corps académique[2].

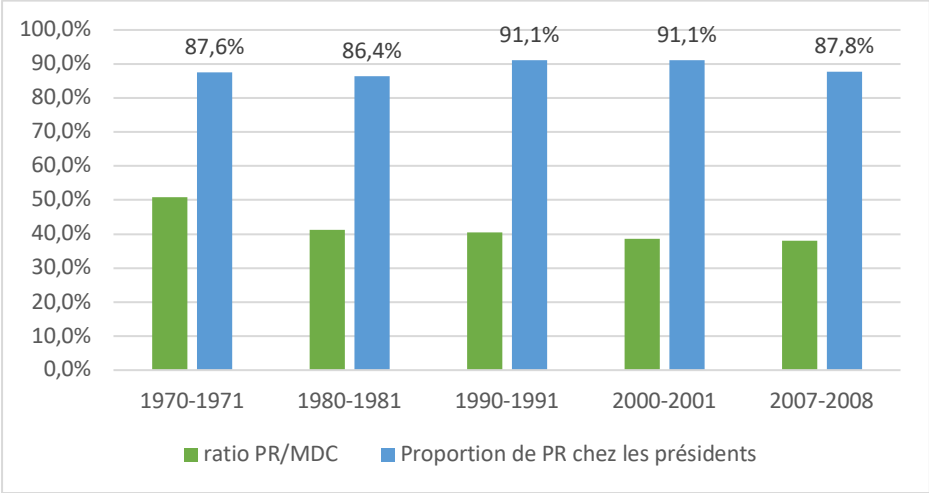

sources : Pour le ratio professeurs/maîtres de conférences (et assimilés) cf. PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social*, n° 233, 2010, p. 31-46.

Figure 17 - La proportion de professeurs et assimilés dans la CPU et chez les candidats universitaires potentiels

Cette homogénéité tend à singulariser de plus en plus les présidents du reste du monde universitaire. Un ciseau se crée avec l'évolution générale : là où la proportion de professeurs diminue dans le corps des enseignants éligibles (professeurs, maîtres de conférences ou maitres-assistants selon les périodes) passant de 50,9% à 38%, elle se maintient au même niveau chez les présidents. Cette tendance n'est en rien remarquable si on la lit au regard des dynamiques de professionnalisation, de l'impact qu'une présidence peut avoir sur une carrière[3]. L'accession

[1] Là aussi, il a fallu associer des cas différents pour créer des continuités des rangs, dans une période où les statuts évoluent énormément. Ce groupe a posé un réel problème qui a été tranché par l'usage des catégories indigènes spécifiques au monde des présidents – dans d'autres cas, il aurait fallu organiser différemment les choses. Ainsi, les maîtres de conférences de la première génération présidentielle deviennent sous Alice Saunier-Seïté des professeurs de rang B, puis des professeurs tout court en 1984, ils sont toutefois ici placés dans ce groupe et non dans celui des professeurs car leurs conditions d'élection sont soumises par la loi Faure à une autorisation de candidature votée par le conseil d'université au même titre que les maîtres assistants (futurs maîtres de conférences actuels). On retrouve donc dans cette catégorie : les maîtres de conférences d'*avant* et *après* la réforme de 1984, les maîtres assistants et les chargés d'enseignement.

[2] La CPU connaît des cas atypiques tout au long de son histoire et pas uniquement avec son élargissement à de nouveaux établissements dans les années 1990 : intégrant Sciences Po et des formations spécifiques à l'enseignement technique (INP et Compiègne) dès son origine, elle accueille des conseillers d'État et des ingénieurs notamment qui ne sont pas stricto-sensu des universitaires.

[3] Dans le cadre d'une carrière de maître-assistant puis de maître de conférences, 5 ans de présidence et de mise en suspens d'une thèse d'État ou d'une HDR sont extrêmement difficiles à rattraper. À tel point que certaines dispositions de concours exceptionnel ont pu être mise en place pour compenser ces difficultés : « Il y a eu un débat autour du concours qui a été à un moment donné et appelé le concours Dizambourg parce que j'étais

à la tête d'un établissement semble ainsi réservée à des professeurs, au sommet de la hiérarchie académique à la fois considérés comme mieux à même de représenter et de gérer l'établissement par le capital symbolique, scientifique ou social qui est attaché à leur position et par la libération des contraintes de carrière que le rang de professeur permet – ce, même après que les conditions d'élection de maîtres de conférences ont été libéralisées en 1984 par la loi Savary[1].

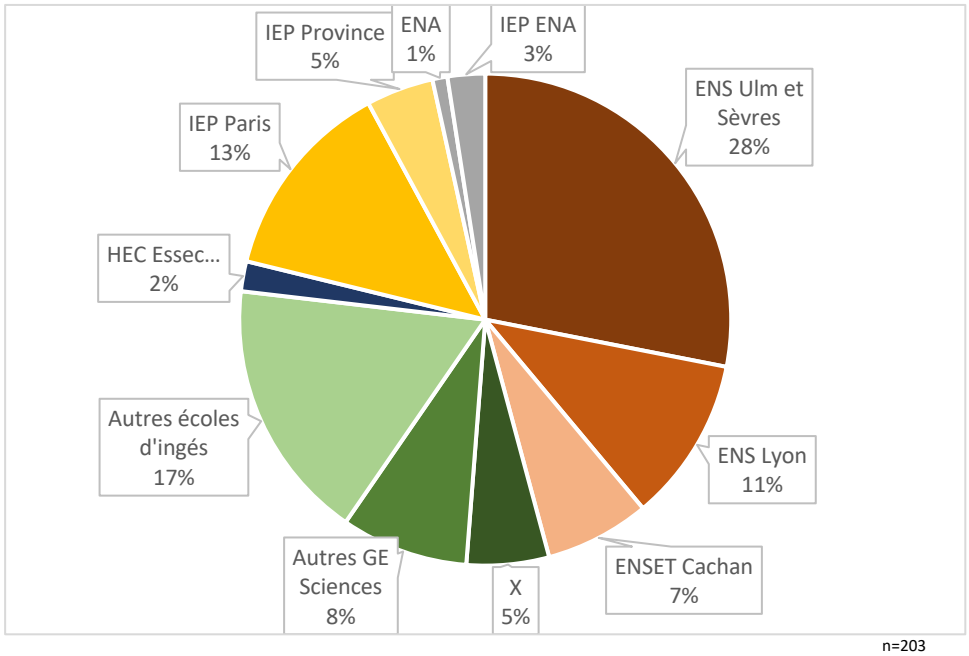

Figure 18 - Les présidents formés dans des grandes écoles (en %)

Cette accession met ainsi au premier plan des individus possédant des trajectoires relativement similaires qui ont les ont conduits à accumuler du capital scolaire et scientifique. Parce qu'ils occupent la position de professeur d'université, qui possède des constantes en dépit de variations disciplinaires importantes comme la présence ou non d'une agrégation du supérieur pour le droit et la médecine, se dégagent de leurs profils des traits communs en termes d'enseignement, de recherche et de prise de responsabilités administratives. Devenir professeur ne fait au fond qu'objectiver ces caractéristiques. Ces ressemblances se retrouvent dans leurs parcours comme étudiant dans l'enseignement supérieur, qui transitent pour 37,3% de l'ensemble (avec de grandes variations selon les disciplines) par une grande école, avec en

emblématique de ça. Donc les collègues et y compris les collègues de gestion m'ont dit : "c'est pas possible que tu ne candidates pas." Donc j'ai candidaté et en fait je ne suis jamais revenu à l'université comme prof. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 15 mai 2017 et 16 mars 2018.

[1] L'article 27 de la Loi Savary ouvre la fonction à tous « les enseignants-chercheurs permanents, en exercice dans l'université, et de la nationalité française. » Cf. « Article 27 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

particulier les ENS (46% des présidents anciens étudiants de grandes écoles), les grandes écoles scientifiques et d'ingénieur (30%) et Sciences-Po Paris (13%). Leur trajectoire inscrit donc les présidents dans des sociabilités académiques réticulaires, établies de longue date au fil de leur formation. Mais la similarité des parcours ne s'arrête pas là.

Agrégation du secondaire	206
Agrégation du supérieur	164
Ingénieur	65
Polytechnique	8
CAPES	6
École Normale	5
ENA	3
École des Chartes	2
CAP	1
Non renseigné	235

Tableau 9 - Titres et grades des présidents d'université

L'expérience de la thèse est ainsi une réalité qui concerne la quasi-totalité des biographies recensés (92,7% soit 644 sur 695), rien de plus normal car elle est un passage obligé pour entamer une carrière universitaire. Elle représente ainsi un épisode biographique souvent marquant[1], créateur d'une expérience commune entre tous les présidents – elle a par ailleurs été une grande facilitatrice des échanges durant les entretiens que le chercheur peut mener avec eux[2]. Cette période est fondatrice de l'émergence d'une éthique professionnelle et de la création de réseaux disciplinaires dans laquelle l'imprégnation avec des « patrons de thèse » et dans la transmission de l'espace relationnel qu'ils ont pu structurer dans leur discipline joue un rôle central[3]. Dans le même ordre d'idées, on retrouve chez les présidents d'université de nombreux

[1] Et parfois, sur le thème de l'épopée : « C'était un peu calmé, mais ma thèse a été marquée par un incident, c'est le seul de Mai 68 à Lille qui par ailleurs avait été une fac plutôt calme dans l'ensemble. En fait, l'assesseur du doyen a pris prétexte du fait qu'il y avait la soutenance d'une thèse pour fermer la fac. *(sourires)* Ce qui a été pris comme une provocation par un certain nombre d'étudiants. En plus, c'étaient des copains à moi ! Mais ils sont venus manifester, ils ont envahi la fac. Ça a été une après-midi assez épique, mais j'ai quand-même finalement pu soutenir et donc j'ai été docteur en droit en juin 68. » *Entretien avec André Legrand*, 12 juin 2017

[2] Cette communauté d'expérience entre l'enquêteur et l'enquêté, même en dépit des variations disciplinaires, a été un moyen de fluidifier la compréhension des enjeux des entretiens.

[3] Pour une description du rôle, des profils des « patrons » en physique se référer à VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France,1945-1968)*, thèse de doctorat en histoire

titres de « noblesse d'école »[1], ces marqueurs de rites d'institution qui intègrent l'individu à un groupe élitaire plus large *ad vitam æternam*. On peut recenser de nombreuses traces de ces marqueurs de capital symbolique et scolaire : outre et en complément des 93 normaliens, on retrouve 206 agrégés du secondaire (près de 30% de l'ensemble) et 164 agrégés du supérieur (23,6%) ainsi que 65 ingénieurs. Cet élément se trouve en accord avec la nature de la fonction de président, qui met en concurrence des individus qui par le rang professoral ont déjà été cooptés pour leurs travaux de recherche, par le biais de ces titres et l'objectivation de capitaux dont ils témoignent grâce à la banque symbolique de l'État. Cette intégration transite parfois, comme dans le cas des agrégés du supérieur, sous la forme de concours nationaux uniformes. Ce qui est néanmoins remarquable, c'est de noter la présence de quelques cas atypiques, normaliens du primaire, Capésien, titulaires du CAP qui, bien que leur présence demeure anecdotique, montre que des trajectoires sociales très ascendantes ont mené des individus jusqu'au somment de l'institution universitaire, grâce à leur investissement dans des tâches administratives[2].

Un autre des traits collectifs qui structurent le capital universitaire de l'ensemble des présidents est leur passage par des fonctions administratives dans les grands organismes, dans des laboratoires universitaires ou dans des unités mixtes. Pour 166 présidents, l'enquête a permis de trouver trace de la direction d'un laboratoire, d'une unité ou d'un institut mixte. On retrouve plus globalement dans le parcours des présidents toute la hiérarchie propre à l'univers de la recherche jusqu'au prix Nobel comme Louis Néel[3]. Il est difficile de comparer le volume de capital scientifique pour des présidents correspondants à des générations universitaires très différentes et à des disciplines aux pratiques tout aussi dissemblables par des indices objectifs comme le volume de publications. Néanmoins tout porte donc à penser que l'expérience de l'administration de cette dernière constitue un élément plaidant en faveur de l'élection à la tête d'un établissement.

---

contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vol. 1, p. 38-40.

[1] BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1989, p. 152 et 159

[2] Le cas de Bernard Dizambourg en est un bon exemple : ce dernier n'est pas titulaire d'un baccalauréat général.

[3] Parmi ceux situés au sommet de la hiérarchie, il convient de signaler la figure du « patron » Louis Néel, incarnation d'un monde scientifique des années 1950, dont « l'empire grenoblois » l'a amené au Prix Nobel en 1970. Cf. PESTRE Dominique, *Louis Néel. Le magnétisme et Grenoble. Récit de la création d'un empire physicien dans la province française 1940-1965*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Cahiers pour l'histoire du CNRS », 1990, 188 p.

Les énarques (Pascal Arrighi, Sylvie André, Michel Gentot, Bertrand-Pierre Galey ou Richard Descoings) sont également singuliers à la fois par leur parcours et par les établissements qu'ils dirigent (Sciences-Po et Museum d'histoire pour les trois derniers).

	n	%
Chef d'établissement et assimilés (doyens)	66	9.5
VP et assimiles	177	25.4
Directeur de composante	246	35.3
Autres fonctions académiques	24	3.4
Fonctions non académiques	22	3.2
Pas de fonction recensées	116	16.6
NR	46	6.6

Tableau 10 - Fonctions administratives au moment de l'élection

Un dernier élément montre que le capital universitaire des présidents est déjà teinté, au moment de leur élection, d'une forme de capital politique : pour plus des trois-quarts des présidents (76,8%), il y a une trace dans leur documentation biographique de l'exercice d'une fonction administrative antérieure à la présidence. Pour la plupart des cas connaissant une fonction administrative antérieure (91,4%), il s'agit de responsabilités internes à un établissement : soit la reconduction à la tête d'un de ces derniers, soit une charge de vice-président dans un exécutif présidentiel, soit une direction de composante – département ou UFR. L'équilibre entre ces différentes catégories sera l'objet d'une variation historique sur laquelle nous reviendrons plus longuement[1]. Toutes témoignent de l'inscription de la présidence dans un mouvement de constitution d'un capital politique fondé à la fois sur l'acquisition de compétences administratives et sur la mise en visibilité auprès des collègues que ces charges permettent. Il existe aussi des fonctions plus atypiques pour des individus ayant exercé dans des établissements non universitaires membres de la CPU, qui ont des pratiques et des règles différentes de désignation de leurs chefs[2]. Enfin, dans certains cas, ces trajectoires montrent une plus grande interpénétration entre l'univers académique et celui de la haute-

[1] En particulier dans le chapitre 7 où une inflexion certaine se fait jour.
[2] Certains sont ainsi nommés sur proposition de conseil d'administration par le ministère, comme c'est le cas pour le cas des universités de technologie (article L715-3 du *Code de l'Éducation*), les ENS, les INSA ou le Museum d'histoire naturelle.

administration. Un autre signe de l'importance de ce capital, très sensible à l'appartenance de l'individu à un établissement particulier, est celui du localisme des présidents. Sur 518 cas renseignés, il apparaît que 60,4% ont fait leurs études dans la ville de leur établissement d'élection. Ce chiffre est à la fois révélateur du lien qui existe entre un président et son établissement d'élection mais témoigne également de cette accumulation de capital politique nécessaire à l'accession à la présidence d'université. Certes, il connaît d'importantes variations selon les cas, les périodes et la géographie de l'établissement notamment, mais il est un signe net de ce processus long et cumulatif qui mène un enseignant à une fonction de président.

Collectivement donc, et parce qu'ils sont une image projetée du champ universitaire, les présidents concentrent deux espèces de pouvoir universitaires : celui qui repose sur l'accumulation des responsabilités administratives (fondé sur le cumul de positions permettant de contrôler d'autres positions) d'une part, celui qui l'inscrit dans l'activité scientifique d'autre part (du moins dans les postes relatifs à son administration)[1]. Même si l'on mélange ici des individus qui appartiennent à des générations différentes, leur communauté s'avère bien basée sur des éléments stables dans le temps. La possession de titres universitaires, un investissement dans la recherche et/ou dans les tâches administratives – qui doivent être reliés à des parcours assez normés d'enseignement, de recherche et d'administration qui mènent au rang de professeur – fait appartenir avant même son élection le président à une forme d'élite universitaire[2]. Ces facteurs expliquent sans doute la sociabilité qui concerne les présidents : des liens aient pu s'établir en amont, ou dans la spontanéité d'une rencontre au sein de la Conférence. La CPU poursuit donc au moins autant qu'elle ne crée des affinités ou des relations entre ses membres.

Cette commune position dans la hiérarchie des capitaux scolaire, universitaire et politique est non seulement responsable d'une sociabilité spontanée ou de l'existence d'une probabilité d'entente dans le cadre de la Conférence, mais également de liens plus anciens, déjà bien en place lors de l'élection, cultivés dans le cadre des instances disciplinaires ou syndicales de gestion du monde universitaire comme le CNU et ses divers avatârs. On retrouve ainsi dans certains cas la double position hiérarchique qui caractérisait les doyens : position de pouvoir

[1] Évidemment, le prestige scientifique est un facteur d'accroissement du pouvoir universitaire, les deux espèces sont miscibles l'une dans l'autre. Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 99.

[2] Elle est, pour Christophe Charle, « cette mince couche de la société située au sommet de la société dans les principaux secteurs. » Les présidents s'y agrègent *nolens volens* mais, on le verra, avec des colorations différentes selon les grands profils du notable universitaire, du politique et du technicien de l'administration. Cf. CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, *op.cit.,* p. 16.

dans les disciplines et dans l'établissement. En un sens, bon nombre de présidents sont déjà placés au moment de leur élection dans un mouvement circulaire d'accumulation de capitaux. Par leurs fonctions nationales, ils sont familiers des problématiques générales propres à la politique du monde universitaire, proches de positions de surplomb sur l'ensemble. On rencontre à nouveau cette idée de cheminement qui construit la position : plus que d'une vocation directe, l'accession à la présidence est le produit d'une histoire longue :

> « J'étais élu au CNU depuis assez longtemps[1] »
>
> Bernard Belloc, président de l'université de Toulouse 1 (1998-2003) 1er-vice-président (2000-2002), haut-fonctionnaire de l'ESR

> « Alors avec Jean-Claude Martin, c'est intéressant, on a la même discipline, on est électronicien tous les deux, on a été directeurs d'IUT tous les deux, on a été vice-président d'université tous les deux – moi de Saint-Étienne, lui de Paul Sabatier – présidents d'université tous les deux en même temps, quand j'étais à Saint-Étienne, il était à Paul Sabatier, entre-temps on avait été élus tous les deux à la même 3e section du CNU *(se corrigeant)* enfin à l'époque, on disait CCU, en électronique sous l'étiquette SNESup et en 81, on sera tous les deux recteurs ![2] »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'ESR

> « Quand j'ai été élu au CNU, j'ai été le seul élu du SNESup, en maths dans ma section. […] J'en ai profité pour faire venir à Toulouse un certain nombre de... On avait un peu l'habitude à Toulouse de pratiquer l'autorecrutement, on recrutait localement, donc j'ai fait venir un certain nombre de personnalités, de jeunes thésards très brillants[3] »
>
> Daniel Bancel, président de l'université Toulouse 3-Paul Sabatier (1982-1984), haut-fonctionnaire de l'ESR

> « En tous cas ce que je sais, parce que j'ai présidé la section urbanisme du CNU pendant très longtemps[4] ».
>
> Pierre Merlin, président de l'université Paris 8 (1976-1980)

Le Conseil national des universités est en France, en dépit des nombreux changements de dénomination, de périmètre, de découpage et de modes d'élection, « l'élément essentiel des modes de régulation professionnelle pour la communauté universitaire »[5]. Résistant à la loi Faure, il incarne le noyau de la cogestion du système universitaire français par l'État et par les disciplines (par le truchement de leurs représentants). Ainsi, pour des présidents d'université attachés par leur position et à leur établissement, elle peut apparaître *a priori* comme un frein à l'exercice de leurs fonctions[6], mais, parce qu'elle tend à mettre au premier plan des

[1] *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.
[2] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[3] *Entretien avec Daniel Bancel,* 8 janvier 2018.
[4] *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[5] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), op.cit.*, p. 2.
[6] Quelques présidents atypiques par leur parcours, plus proches de positions politiques libérales ou très attachés à l'échelle de l'établissement, n'ont pas hésité à prendre position durant les entretiens : « Alors, je ne sais pas

universitaires formés dans le plus pur esprit, déjà détenteurs d'un certain pouvoir universitaire et considérés comme les plus représentatifs de leurs pairs (par leur engagement syndical, par leur capital social etc.), il n'est pas surprenant qu'on y retrouve quelques futurs présidents d'université. Il en est de même au sein des premiers CNESER[1], où quelques futurs présidents, plutôt syndiqués, fourbissent leurs armes et travaillent leurs premiers dossiers[2]. Pour eux, ces positions antérieures peuvent apparaître comme un élément positif, à même de garantir leur légitimité à l'intérieur de leur établissement, par une insertion dans des instances nationales de régulation. Celle-ci peut être perçue comme gage de sérieux et comme une promesse de défense ou de conquêtes de postes pour les enseignants – comme c'est le cas de Daniel Bancel, qui par sa position dans les instances disciplinaires peut obtenir des enseignants chercheurs à même de faire rayonner son établissement[3]. Finalement, le président se retrouve engagé dans une forme de mouvement circulaire d'accumulation de pouvoir universitaire fondé sur ces postes stratégiques et de capital administratif. Il passe non seulement par l'apprentissage de savoir-faire, mais également par une intégration à des réseaux nationaux qui placent les futurs présidents dans des positons de surplomb, dans un panoptique de l'enseignement supérieur, qui nourrit en retour leur légitimité au sein de leur établissement. Ainsi, les réseaux d'interconnaissances où se mêlent relations disciplinaires, techniques et syndicales, comme dans le cas cité de Christian Forestier à Saint-Étienne ou Jean-Claude Martin à Toulouse 3, montrent qu'à leur arrivée à la CPU certains présidents déjà insérés dans des structures nationales. Ils manifestent une forme de socialisation commune aux fonctions politiques syndicales et administratives, qui les rendent aptes à des représentations et des problématiques

comment ils répartissent les emplois maintenant, […] mais normalement, il ne devrait plus y avoir d'emplois répartis en central, ce sont les universités qui devraient avoir la main. Le CNU, c'est un truc qui ne sert à rien aujourd'hui.
E.B. : Mais ça existe encore...
D.L. : Ça existe encore, et beaucoup... Je ne sais si la Conférence des présidents a pris position contre le CNU. Mais normalement, la Conférence des présidents devrait le faire. » *Entretien avec Daniel Laurent,* 1er mars 2018. Ce qui a été fait depuis.

[1] Ainsi pour les élections au CNESER dans l'ensemble des listes des deux collèges de professeurs-maître de conférences ou de maître-assistant, on retrouve, en mars 1971, 19 futurs présidents d'université et en mars 1976 ; 15 candidats. Cf. « Liste des candidats au CNESER », AN 19810110/7-8.

[2] Cette intégration au CNESER nécessite déjà un investissement qui peut nuire à une carrière universitaire. Michel Kaplan doit par exemple renoncer à ses fonctions au sein du Conseil national et à ses responsabilités syndicales pour pouvoir poursuivre son travail de thèse. « Pour finir ma thèse d'État, j'ai obtenu un détachement au CNRS. […] Et à ce moment-là, j'ai tout lâché aussi bien le conseil d'administration de Paris 1 où j'étais là depuis les origines que les tâches au SNESup, donc il y a un moment où j'ai réussi à échapper au renouvellement de mon mandat au CNESER. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 20 octobre 2017.

[3] Cela est un signe sans doute de la grande force de la structuration par discipline du monde universitaire en tout cas jusqu'aux années 1990. Position de pouvoir dans les instances disciplinaires et dans le monde de établissements se répondent et se complètent, à l'image de l'ancienne figure du doyen qui cumuler les positions de direction dans les deux univers.

transversales aux établissements[1]. L'exercice de la fonction présidentielle poursuit ce mouvement. En un sens la participation à des instances nationales comme la CPU perpétue des pratiques, des relations plus anciennes et une position. On ne fait que retrouver à ce niveau du fonctionnement plus routinier de la Conférence les structures révélées dès son installation[2].

Sans une enquête approfondie dans chaque université, il est difficile d'explorer plus avant ces processus internes propres aux établissements et notamment celui de la légitimation qui concourt à l'élection et qui dépend fortement d'un contexte local. Au fond, la CPU est la manifestation du terminus de ces dynamiques et présente des profils de présidents déjà élus. Ces dizaines d'opérations électives donnent ses caractéristiques à la CPU. En effet, la Conférence voit son homogénéité de genre ou d'âge être renforcée par une homogénéité de rang dans la hiérarchie universitaire, une commune dotation en capitaux scolaires, universitaires et politique qui semble être exigée dans la plupart des cas pour accéder à la fonction de président d'université. Aussi la sociabilité présidentielle s'établit d'autant mieux que les différents individus, par un certain nombre de caractéristiques sociales, partagent et prolongent les mêmes cadres de socialisation qui tendent à les distinguer de plus en plus de leurs collègues – et rendent paradoxalement plus ambiguë leur prétention d'incarner l'ensemble des universitaires. Par conséquent, ils tendent, au fil de leur histoire, à former et à cultiver un esprit de corps singularisant la fonction de président. Telles sont les premières conséquences de l'analyse globale de l'ensemble des profils et parcours des présidents d'université. Les dynamiques évolutives seront étudiées au cours de la deuxième partie de ce travail dans leurs perspectives générationnelles.

Quoi qu'il soit, dans une certaine idée structurelle, la présidence n'est donc qu'une étape d'un processus qui a débuté en amont, et où la dynamique du *primus* dépasse peu à peu l'homologie des *pares*.

[1] Comme dans le cas de Jean-Yves Mérindol, non seulement dirigeant national du SGEN mais également intégré dès sa vice-présidence à des groupes nationaux : « La vice-présidence que j'avais était sur les moyens, les finances, les bâtiments, ce qui m'avait amené à participer à pas mal de réunions parisiennes. C'était l'époque où se mettaient en place les nouveaux logiciels de gestion, comme SAN REMO et en amont, j'avais participé à un groupe national qui s'appelait l'Observatoire des coûts universitaires. Je ne sais plus le titre exact, mais que dirigeait un Grenoblois, Bornarel, qui avait fait des calculs sur les coûts des études. J'avais participé aussi à des groupes de réflexion nationaux sur la façon dont on pouvait mieux suivre les dépenses de recherche, si l'on pouvait faires des caisses uniques entre le CNRS et les universités sur la recherche. Donc j'avais pas mal de contacts avec des présidents qui participaient à ces groupes-là. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.
[2] Cf. Prologue/Chapitre 1.

2.3.Une corporation bien ordonnée

À la CPU se construit une forme de corps professionnel. La séance réunit un groupe présidentiel soudé par une identité professionnelle, émergeant par le travail patient de constitution d'un collectif, que mènent dans le dessein de renforcer la position de l'organisation les cercles dirigeants de la CPU. Comme forme de sociabilité d'une élite, la CPU, à l'image du club est « un moyen d'intégration et d'attraction des fractions récentes par les fractions anciennes[1]. »

> « L'aspect social et tout, c'est très important, ça permet aussi de se motiver un peu, il y a des jours où être président, il y a même plusieurs jours par an *(sourires)* où être président d'université, ce n'est pas rigolo. D'aller causer un petit peu avec les copains, soit ça déprime complètement d'ailleurs parce que c'est encore pire chez eux, soit ça remonte le moral[2]. »
>
> Alain Beretz, président de l'université Louis Pasteur de Strasbourg (2007-2008) puis de Strasbourg (2008-2016), haut fonctionnaire de l'ESR

> « Me revient de ces années-là un aspect communauté. Je me souviens de la première soirée annuelle de la CPU assez précisément parce qu'il y a un truc sur les mecs qui partent. On avait fait un truc avec des parapluies, une espèce de petit film *(rires)* marrant etc. pas genre Mary Poppins mais enfin bon ! Il y avait une espèce d'intensité. Vous aviez une collection de personnalités plus ou moins marquantes, des individualités assez fortes, une espèce de collectif dans lequel vous êtes intégré[3]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

Alain Beretz ou Thierry Coulhon décrivent la mise en place de cet esprit de communauté présidentielle, de cette solidarité cultivée par et dans l'organisation grâce à l'effet d'agrégation immédiate que le partage d'une même expérience peut créer dans un groupe d'individus. Nombre de présidents témoignent des difficultés internes que peuvent causer les tâches quotidiennes d'un mandat, pour reprendre les mots d'Alain Beretz : « être président d'université ce n'est pas rigolo[4]. » La position et l'exercice du pouvoir d'incarnation d'une université placent en effet le président sous un faisceau assez dense de sollicitations et de pressions provenant de l'établissement et des étudiants en particulier[5], de la communauté

---

[1] CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, *op.cit.,* p. 408.
[2] *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.
[3] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.
[4] Phénomène qui est corroboré par Alain Abécassis, ancien délégué général : « Et c'est vrai qu'il y a ce côté où les présidents sont extrêmement contents de se retrouver entre eux à la CPU, parce que c'est un moment où ils sont entre pairs, entre gens qui se comprennent qui se connaissent, ils ne sont pas sous la pression de leurs établissements, de leurs instances, ils n'ont pas leurs emmerdes à gérer. » *Entretien avec Alain Abécass*is, 17 mars et 5 avril 2017.
[5] Comme Bernard Alluin à Lille 3 qui connut des séquestrations fréquentes et rocambolesques durant le mouvement de 1995 :
« Oui, j'ai eu droit à deux séquestrations comme ça en quinze jours :
- la première, j'ai dû jouer des coudes et presque des poings mais je suis sorti,

universitaire d'origine et bien évidemment de la tutelle ministérielle[1]. Ces dernières isolent le président au sein de son établissement, et la CPU devient alors un moyen de trouver auprès de ses homologues un remède à la solitude. Dès la première génération, certains présidents comme celui de Paris 1, François Luchaire, qui témoigne de son expérience dans une lettre-testament à destination de ses collègues présidents, sont bien conscients que « les charges qui pèsent sur les Présidents d'Universités […] semblent avoir dépassé la limite du raisonnable[2]. » Dans ce cadre, parce qu'elle met en relation des présidents qui en dépit de leur forte différenciation interne partagent fondamentalement cette expérience commune, la CPU représente un havre de paix dans un exercice solitaire du pouvoir. Elle est un lieu où l'on peut faire société, sentir cette douceur d'être inclus, « causer un petit peu avec les copains », échanger, ironiser, partager. La séance est, comme vu précédemment, le réceptacle pratique de la constitution de cet esprit de corps. La CPU apparaît ainsi comme sa mise en scène institutionnelle.

Thierry Coulhon, président de Cergy-Pontoise de 2004 à 2008, met l'accent sur une dimension forte et propre à tout corps social plus ou moins institutionnalisé : l'intégration à ce dernier. Dans le cadre de la CPU comme ailleurs, l'agrégation au groupe se double de rites plus ou moins institutionnalisés auxquels la CPU ne déroge pas. L'intégration se fait à deux niveaux : tout d'abord, à l'échelle de l'établissement par un processus de cooptation dont certains présidents peuvent faire l'objet, et puis, une fois élu, durant les premiers contacts avec la CPU. Parler de cooptation pour l'accession à la fonction présidentielle est sans doute un peu exagéré : les élections présidentielles se font sur des bases très diverses qui dépendent de la situation des établissements et de contextes politiques ou sociaux plus généraux. On peut ainsi connaître des élections très disputées sur une base politique[3], des contextes plus calmes de

- bon pour la deuxième, les étudiants avaient passé une chaîne autour des serrures avec un cadenas *(sourire)* et c'est comme ça que je suis sorti par une échelle. Ça c'est pour l'anecdote. »
Entretien avec Bernard Alluin, 29 septembre 2017.

[1] « Oui, d'autant que malgré tout, l'époque était telle que la situation n'était pas facile pour tout le monde c'était rare que les présidents n'aient pas quelques difficultés, que ça vienne des étudiants ou que ça vienne de leurs collègues, ou tout simplement, j'allais dire d'un problème technique. » *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16-mai 2017.

[2] Cette lettre inaugure une pratique testamentaire de transmission des savoirs intergénérationnelle « Lettre de François Luchaire aux présidents », 12 février 1976, AN 20080235/1.

[3] Comme celle de Rémy Pech à Toulouse 2 : « Quand l'élection présidentielle s'est présentée, le SGEN-CFDT a dit : "bon, le SNESup a gouverné pendant très longtemps, Mailhos, Gaignard, maintenant c'est à nous, il faut qu'il y ait une alternance etc." Bon et nous au SNESup, on a dit : "il n'y a pas de raison, il y a une compétition, il y a qu'à voter etc.". On a fait une élection interne du SNESup, où j'ai été candidat battu de très peu, de quelques voix. C'est Marc Bru qui était notre candidat. Et dans l'élection donc, devant les conseils réunis avec les personnalités extérieures et tout ça, il s'est avéré au bout de 10 tours que Marc Bru ne passait pas, lui qui avait beaucoup collaboré à la présidence de Romain Gaignard. Et alors, il en a eu marre à un moment donné et il s'est retiré et il m'a dit (en occitan d'ailleurs, puisqu'on parlait toujours occitan tous les deux il venait de l'Aude comme moi) : "*N'ai pro. Ti cal anar pitchou*." Bon alors, j'y suis allé comme j'étais un peu sur le banc des remplaçants *(sourire)*. Et il m'a fallu 13 tours quand même *(rires)*. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

succession ou d'alternance par ordre disciplinaire[1], de fortes continuités avec l'équipe précédente[2], une désignation très consensuelle[3]… Pour certains établissements qui connaissent une relative stabilité, les relations sont très fortes, voire s'inscrivent dans un processus de désignation entre une équipe sortante et une équipe entrante. Thierry Coulhon à nouveau, Jean-Pierre Finance ou Jean-Yves Mérindol témoignent de ces expériences initiatiques[4] :

> « Alors, la préquelle c'est simplement le fait que bien des années auparavant Raoult m'avait envoyé à la CPU. Alors pour un groupe de travail sur les postes "Lecour" d'histoire des sciences, puis j'ai été aussi à un truc plus structurant à Odéon[5]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

> « J'ai été élu en décembre, mais le 9 février 1994 je viens à la CPU. J'étais venu une fois ou deux avant, en tant que vice-président, pour représenter Michel Boulanger qui était le président[6] »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

> « Le président de l'époque Laustriat m'avait envoyé à plusieurs reprises dans des réunions de la CPU. Laustriat n'aimait pas aller à la CPU et donc envoyait des gens et je l'ai représenté deux trois fois. J'ai découvert à ce moment-là la CPU de l'intérieur évidemment, j'étais sur un strapontin, je prenais des notes et j'intervenais peu. […] Ensuite dans la période où j'étais vice-président j'y suis allé une fois ou deux[7]. »
>
> Jean-Yves Mérindol, président de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg (1997-2002)

Pour ces deux présidents, l'expérience de la CPU débute en amont même de leurs accessions à la plus haute responsabilité de leur établissement. Bernard Raoult à Cergy, Michel Boulanger à Nancy 1 ou Gilbert Laustriat puis Adrien Schmitt à Strasbourg délèguent à leurs vice-présidents la charge de les représenter en CPU pour des réunions thématiques bien spécifiques à leur champ de compétence. Cette expérience, débutée parfois bien avant leur élection, constitue pour eux une première acclimatation directe à leur futur corps, un contact qui accroit leur capital et leur fait découvrir une nouvelle position panoptique. L'occasion reviendra à nouveau de se pencher plus longuement sur ces cas qui témoignent dans le même temps d'un mouvement de

[1] Comme c'est le cas de Michel Kaplan à Paris 1 : « Parce qu'à Paris 1, on a un système de rotation : juristes, sciences humaines et économistes. Haddad étant mathématicien, après il a été suivi par un juriste qui est Yves Jégouzo. Pendant le mandat d'Yves Jégouzo je suis devenu vice-président. » *Entretien Michel Kaplan*, 20 octobre 2017.

[2] Comme dans le cas de Jean-Yves Mérindol à Strasbourg 1 : « tous les présidents d'une façon ou d'une autre avaient la confiance et l'accord de leurs prédécesseurs. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[3] Comme dans le cas de Jean-Louis Quermonne à Grenoble 2.

[4] On retrouve par cette onction des mécanismes proches de ceux qui permettent au pape, via la création de cardinaux et du collège cardinalice, de peser sur la désignation de son successeur. Principe qui est sans cesse réaffirmé notamment pour renforcer l'autorité pontificale au cœur du Moyen-âge. Cf. VINCENT Catherine, *Église et société en Occident. XIIIe-XVe siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2009, p. 22 et pp. 56-61.

[5] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[6] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 26 mars et 22 mai 2018.

[7] *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

professionnalisation de la fonction de président, processus qui tend à se généraliser au cours de années 1990, mais qui, si l'on prend l'ensemble des présidents, demeure relativement peu fréquent dans les générations antérieures – la socialisation par les biais syndicaux notamment demeurant longtemps la plus importante[1]. De façon plus ordinaire, d'autres mécanismes de transmission agissent. Ainsi il semble que l'usage qui veut que le président sortant présente de façon formelle ou informelle son successeur se soit progressivement diffusé, du moins lorsqu'une continuité s'établit entre les deux[2].

Deuxième niveau de mise en contact avec la Conférence, la première séance initie et intègre le président à la CPU par un ensemble de petits rituels qui se construisent peu à peu pour permettre à « la nouvelle recrue d'expérimenter la réalité même du lien confraternel et de s'entendre préciser quels en sont les fondements et le mode suivant lequel il est attendu qu'elle s'en fasse le héraut, aux côtés de ses confrères[3]. » Comme nous l'avons vu lors de la séance du 13 octobre 1973, il est d'usage de présenter en séance les nouveaux présidents à l'ensemble de leurs collègues plus expérimentés[4].

> « D'abord première réunion à la CPU qui sont des réunions très sympathiques où les nouveaux présidents se présentent très brièvement, au moins on voit qui ils sont et puis on voit comment se joue une assemblée[5]. »
>
> Lionel Collet, président de l'université Lyon 1-Claude Bernard (2006-2011), président de la CPU (2008-2010), haut-fonctionnaire

> « Oui là tu es bizuté quoi, tu... on te présente ou tu dois te présenter. Bon bien sûr ce n'est pas un bizutage à proprement parler mais enfin bon avec l'accent du Midi on entend dans les rangées : "encore un toulousain qui arrive etc." Pour moi, ça s'est bien passé[6] »
>
> Rémy Pech, président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (2001-2006)

D'autres présidents témoignent encore de cet épisode de présentation de soi lors de la séance, forme d'investiture par le groupe de pairs qui identifie l'individu et surtout, comme dans le cas de Rémy Pech, établit le lien étroit qui peut l'unir avec son université d'élection. Les deux corps du président se retrouvent à nouveau condensés dans cette pratique de séance. Cette agrégation

[1] Les archives nationales et les notes biographiques ne sont pas les meilleures sources pour rendre compte de la syndicalisation des présidents – seule une étude exhaustive sur les listes à l'échelle des établissements le permettrait – mais elles donnent quelques indications. Ainsi, la syndicalisation demeure un fait minoritaire ou tout du moins minoritairement affiché durant la période : seuls 16,1% des présidents sont concernés (14,4% pour un syndicat de gauche et 1,7% pour un de droite). Mais on le verra, cette proportion n'est pas sans connaître de fortes variations générationnelles.

[2] « Je suis persuadé que Mme Ahrweiler qui me succède à la présidence de l'Université de Paris 1 partage cet état d'esprit et je vous serais personnellement très reconnaissant si vous pouviez lui accorder le meilleur des accueils au sein d'une Conférence dont je garderai un souvenir très ému. » « Lettre de François Luchaire aux présidents », 12 février 1976, AN 20080235/1.

[3] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit., p.* 26.

[4] Cf. Chapitre 3.

[5] *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.

[6] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

symbolique du corps (individuel) au corps (professionnel) ne se fait pas que sous la forme de rituels collectifs, elle est aussi encouragée et structurée à mesure que l'assemblée des présidents s'institutionnalise. On voit ainsi Yannick Vallée se remémorer des rencontres amicales entre les nouveaux présidents et des membres de l'équipe permanente et du bureau de l'organisation :

> « La première réunion dans la salle de la CPU là-haut ? […] Je me souviens que quand il y avait les jeunes présidents qui arrivaient on avait le droit à aller boire un verre – je vais dire un café pour faire poli – dans le bureau du 1er vice-président Michel Laurent, mais c'était Jean-Pierre Finance qui nous expliquait, la vie de la CPU d'avant, les grands moments de la CPU et c'est quelqu'un de remarquable Jean-Pierre, c'est quelqu'un qui connaissait bien son boulot. Ça je me rappelle d'avoir été accueilli. Nous on a essayé d'ailleurs de continuer d'aller au restau des choses comme ça avec les jeunes pour leur présenter tout ça[1]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er vice-président (2004-2006)

L'ancien président de Grenoble 1 Joseph Fourrier évoque ainsi l'organisation par les cercles dirigeants de la CPU de véritables soirées d'intégration, de moments de transmission d'un savoir historique interne, cet échange objectivé d'expériences qui prolonge celui initié par la pratique des lettres testamentaires des présidents de la première génération[2]. Il fait mention de la volonté du bureau de construire chez les entrants un sentiment d'appartenance à une organisation collective. Parallèlement, il montre comment dans une organisation faible, marquée par un fort taux de renouvellement de ses membres et de ses dirigeants, une logique de répétition des pratiques d'intégration peut se mettre en place : ce que les membres d'un bureau ont vécu à l'entrée, ils cherchent à le reproduire dans *l'exit*. Cet encadrement de l'intégration par le bureau et le délégué général n'est qu'une des nombreuses autres pratiques que l'organisation promeut pour veiller à sa bonne cohésion.

« Pas de confréries sans banquets[3]. » Le bureau de la CPU structure donc, pour la susciter, cette sociabilité présidentielle au moyen de moments symboliques, de pratiques, de rites dont des éléments ont d'ores et déjà été évoqués mais dont le rappel est nécessaire dans le contexte de ce chapitre. Dans ces prolégomènes il s'agit également de signaler une dynamique dans cette sociabilité : son intensification, sa ritualisation et sa spécialisation au fil de l'histoire de la Conférence. Là où les premières générations de présidents inventent des pratiques neuves, expérimentent mais peuvent rapidement oublier des traditions, à partir des années 1990, les

[1] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
[2] C'est ce dont témoigne Pascal Arrighi, ancien président de Toulon puis de Corte de 1971 à 1981 : « Conformément à une tradition qui veut qu'un président quittant ses fonctions adresse à ses collègues une lettre d'adieu. » cf. « Lettre de Pascal Arrighi aux présidents », 26 novembre 1981, AN 20080235/2 ou le courrier déjà coté « Lettre de François Luchaire aux présidents », 12 février 1976, AN 20080235/1.
[3] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit., p.* 17.

équipes dirigeantes systématisent, à dessein, les rites de sociabilité. En structurant le corps, en accordant ses attentes et ses pratiques de sociabilité à sa pratique politique, l'élite présidentielle affirme sa légitimité. Les intérêts du haut concordent avec le désir du bas.

Le 9 mai 1978, la correspondance de Michel Guillou, président de Paris 12 entre 1975 et 1982 et alors président de la COREX, a conservé une lettre faisant mention de la commande puis de la livraison de médailles frappées du nom CPU auprès de la Monnaie de Paris[1]. S'agit-il de décorations destinées aux présidents ou à des homologues étrangers en visite ? L'archive ne le précise pas. Quelques années plus tard, le 3 octobre 1990, l'ordre du jour de la CP[2]U fait mention une nouvelle fois de médailles mais sans aller plus loin. Autrement dit, dès les années 1970, la CPU semble, organisation élitaire oblige, avoir cédé aux sirènes de « l'ornementalisme[2] », de la « notabilisation »[3], :

> « **R.P. :** Alors c'était le lendemain du jour où il m'avait donné la médaille des anciens présidents.
> **E.B. :** *(surpris)* Il y a une médaille des anciens présidents ?
> **R.P. :** Oui oui, je vais te la faire voir. *(il se lève et demande à sa compagne d'aller chercher ladite médaille)* Alors […] on était invités et il y avait un petit repas où on pouvait venir accompagné. C'était ma fille la plus jeune […] qui était avec moi, et bon j'étais content comme tout[4]. »
>
> Rémy Pech, président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (2001-2006)

Des photos de cette soirée ont été conservées par la CPU – l'archive redouble le témoignage. Le 1er vice-président, poste alors occupé par Jean-Pierre Finance, fait venir les présidents en fin de mandat pour les mettre sur le devant de la scène ; après un bref hommage qui semble à la vue des mines réjouies de l'assistance manier un humour de circonstance, le principal dirigeant de l'organisation remet une médaille commémorative marquée du logo de l'organisation. L'universitaire semble achever sa mue de notable, reconnu comme tel par ses pairs. Certes par nécessité élective, il doit quitter le club mais un artefact symbolique sert en quelque sorte de marque durable de son appartenance. Ce petit rituel n'est qu'un des éléments qui ponctuent le déroulement des dîners de la CPU, soirées de gala annuelles organisées à partir de 1994, avec

[1] Cf. « Lettre de Michel Guillou à Paul Leroy 1er vice-président », 9 mai 1978, AN 20080235/2.
[2] Pour reprendre le terme de David Cannadine, qui dans son analyse sociale de l'Empire britannique, montre le développement du système d'honneurs et de décorations, l'expansion de « l'ornementalisme » anglais à mesure que grandit le territoire. En un sens, la CPU témoigne de l'extension d'un système d'honneurs propres aux élites et à l'Éducation nationale en particulier (palmes académiques) à un nouveau territoire. Cf. CANNADINE David, *Ornementalism. How the British saw their Empire*, Allen Lane-The Penguin Press, 2001, p. 85 *sq*.
[3] Un peu à l'image de ces « nouvelles élites » du XIXe siècle qui s'inscrivent dans la continuité des anciennes, les présidents reproduisent les pratiques propres aux doyens notabilisés d'avant 1968. Cf. CHARLE Christophe, « Anciennes et nouvelles élites », *in Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », pp. 226-275.
[4] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

une première édition le 15 décembre 1994 dans la Grande galerie de l'évolution du Museum d'histoire naturelle[1], par la nouvelle équipe dirigeante constituée par Bernard Dizambourg :

> « **A.A.** : L'autre épisode qui fait partie des choses qu'il y a eu à organiser aussi ce sont Soirées annuelles de la CPU. *(sourire)*
> **E.B.** : Ah il y a des Soirées annuelles ! *(exclamation fascinée)*
> **A.A.** : Il y a des dîners régulièrement qui sont l'endroit où il faut être, où il y a les ministres, où tous les partenaires et tous les acteurs de la CPU viennent.
> **E.B.** : Et c'est vous qui avez mis ça en place ou ça existait auparavant ?
> **A.A.** : Non ça, c'est moi. Et au début, on ne savait pas si ça marcherait, le premier dîner on était inquiet, c'était presqu'un bide. *(rires)* Maintenant c'est devenu un *must*. […] On choisit à chaque fois un lieu qui permet aux présidents... Alors à l'époque il y avait une dimension de convivialité avec leurs épouses. Comme j'étais passé par les Grands travaux, le premier on l'avait fait au Museum sous les baleines, après il y en a eu à la Bibliothèque de France, après il y a eu l'Hôtel de Ville, il y a eu l'Assemblée nationale, il y a eu le Sénat, il y a eu l'Élysée[2]. »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

Alain Abécassis évoque la genèse et la systématisation de cette pratique dans le cadre de la montée en puissance de la CPU dans les années 1990 ; même si on peut citer quelques précédents, elle prend à cette époque une importance inédite, et devient même l'une des pierres angulaires de la feuille de route qu'il détaille pour l'organisation[3]. Prenant place dans des lieux de pouvoir, elle témoigne de la volonté de la nouvelle équipe, et singulièrement de son délégué général, de créer des évènements hybrides à la fois liés à la dimension politique de l'organisation pour structurer les réseaux de son influence – des ministres et personnalités sont conviés – pour manifester et incarner le prestige collectif (cf. les lieux de réunions qui alternent entre pompe et majesté) ; mais aussi pour permettre des moments de convivialités visant à créer des souvenirs communs aux présidents, à susciter leur adhésion au corps et leur rappeler qu'ils appartiennent à une grande aventure (dont ils peuvent être médaillés), à intégrer la dimension privée dans cette expérience (les épouses sont conviées). En somme, le président, dans son corps individuel et comme incarnation, se retrouve dans ce dîner de gala, cette fête annuelle dans laquelle s'affirme l'identité de la Conférence, et qui devient un moment phare de la vie annuelle du club[4].

[1] Cf. « Lettre de Bernard Dizambourg 1er VP à Henri De Lumley directeur du Museum », 30 novembre 1994, AN 20080235/8.
[2] *Entretien avec Alain Abécass*is, 17 mars et 5 avril 2017.
[3] Ainsi « rendre la conférence plus conviviale » au moyen de dîners et « visites de grands équipements nationaux » est un des « axes de travail » du nouveau délégué général. Cf. ABÉCASSIS Alain, « Quelques axes de travail pour la Conférence des présidents d'universités. Premières propositions du délégué général », *Séance de CP²U du 6 octobre 1994*, AN 20080235/8.
[4] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit., p.* 14.

Ill. 3 - Soirée de la CPU 2001 à l'Assemblée nationale

De gauche à droite debout : Bernard Belloc (1er vice-président), Francine Demichel (DGES), Christian Forestier (directeur de cabinet)

Les espaces dirigeants structurent donc la sociabilité du corps et la vie du club, ils tentent de constituer un espace horizontal de sociabilité, de stimuler les liens entre présidents, par exemple en faisant de l'annuaire, outil dont la réalisation est demandée par le ministère, un medium de mise en relation à distance entre les différents présidents et les diverses générations[1]. L'abandon, puis le retour dans les années 1990, de ce document traduit ainsi la volonté de cohésion du groupe de direction. Mais ce dernier, pour susciter la constitution d'une forme de corporation, utilise le biais vertical en tentant d'organiser des relations entre les diverses générations de présidents et singulièrement les grandes figures de la Conférence, rencontres qui ne pourraient en rien se structurer de façon spontanée. On peut en retrouver la trace lors de la réception organisée le 14 octobre 1981 pour le départ en retraite de l'iconique première secrétaire de l'organisation Marcèle Fritz, qui réunit 44 anciens présidents autour d'un pot d'adieu et en particulier ceux qui ont été les plus investis par leurs fonctions dans la vie interne

[1] « Pour faire connaître et reconnaître l'importance de la fonction de Président d'Université, l'édition d'un annuaire, régulièrement mis à jour et largement diffusé, pourrait être un moyen efficace. Un tel projet permettrait aussi d'activer le réseau des anciens Présidents d'Universités, dont l'expérience peut être précieuse pour les travaux de la conférence. » cf. ABÉCASSIS Alain, « Quelques axes de travail pour la Conférence des présidents d'universités, *arch. cit.*

de l'organisation[1]. Outre ces moments de convivialité interne, les anciens présidents peuvent être invités lors de moments clés : Philippe Lucas souhaite les associer à ses réflexions sur la contractualisation[2] ; en septembre 1998, ils sont consultés lors d'un projet de changement de périmètre de l'organisation ; en mars 2001, on retrouve René Rémond lors du colloque sur l'autonomie[3]. Par ce biais, il s'agit de mobiliser le savoir collectif propre au corps des présidents, dont l'expérience semble représenter un moment marquant dans la biographie individuelle, pour le communiquer à une nouvelle génération[4]. Ces échanges sont constitutifs d'une forme de corporation présidentielle capable de se mobiliser pour défendre son esprit de corps.

Avant de développer plus longuement ces aspects pour clore cette première partie structurelle, questionnons quand même, pour les historiciser, les raisons qui poussent la direction de la CPU à rechercher la cohésion et la sociabilité interne et spécifiquement à partir des années 1990 ?

> « Je me souviens de Bernard Dizambourg me disant : "si la CPU n'est pas soudée elle ne sera plus un interlocuteur du ministre. Pour rester un interlocuteur du ministre, il faut qu'elle soit quasiment unanime, c'est encore fragile." Et je crois qu'il n'avait pas tort. Je me souviens très bien de ce qu'il me disait : "il faut qu'elle soit soudée."[5] »
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

La structuration de cette sociabilité sert les ambitions politiques de l'organisation : la volonté de faire corps vise à limiter le champ des controverses et des oppositions afin d'utiliser cette cohésion du groupe pour élaborer une ligne politique nette et faire peser la voix des présidents. Elle poursuit donc, en la systématisant, une logique développée dès les premiers temps de l'organisation, notamment via la pratique du tour préliminaire réalisé en séance privée le jour des élections internes[6]. Il s'agit de faire pour les présidents un « lieu de paix » de leur Conférence qui met en avant les « liens fraternels qui les unissent »[7]. Cette volonté n'est pas

[1] On retrouve ainsi les figures iconiques de la première génération : Jean-Louis Quermonne, René Rémond, Jean Frézal, Michel Alliot ainsi que de la deuxième : Claude Mesliand, Pierre Merlin, Jacques Latrille ou Hélène Ahrweiler. Cf. « Lettre de Roland Omnès aux présidents », 6 mai 1981, AN 20080235/3.

[2] Ils sont ainsi officiellement invités à participer aux débats du colloque organisé par Philippe Lucas. Cf. « Lettre de Guy Pouzard aux anciens 1er vice-présidents », 4 avril 1985, AN 20080235/4.

[3] Ce dernier présenté comme « ancien Premier Vice-président de la CPU » y fait même une longue intervention pour rappeler de façon historique – on ne se refait pas – l'émergence de l'autonomie des universités depuis 1968. Cf. RÉMOND René, « Des facultés aux universités : l'autonomisation progressive des établissements de l'enseignement supérieur », *Les Actes du colloque annuel de la Conférence. Autonomie des universités, Lille, 21-23 mars 2001*, p. 50-51.

[4] René Rémond rédige ainsi à la fois une étude politique, un récit d'expérience digne d'intéresser « la société toute entière » et également une forme de testament public adressé à ses collègues passés et futurs. Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, p. 14.

[5] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[6] Cf. Chapitre 2.

[7] VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, op.cit., p.* 130.

sans conséquences à certains moments de l'histoire de l'organisation et conduit souvent à une approche consensuelle des questions posées à la Conférence. Elle permet sans doute de maintenir la cohésion du groupe et une CPU soudée, à moins qu'elle ne génère encore davantage de contestations quant à cette manière trop tiède de se positionner[1]. Si, bien sûr, cette tentative de dissimulation et de mise en scène d'un corps unifié face au ministre demeure du registre du symbolique – il ne saurait jamais associer l'intégralité des présidents, ni gommer toutes les frictions internes, ni transcender pleinement le fort renouvellement générationnel – elle est néanmoins bien fondée en réalité.

3. La CPU : sélection et professionnalisation, un espace de conversion

La sociabilité des présidents, qu'elle soit spontanée ou structurée, contribue à l'affirmation d'un corps mais aussi à celle d'un groupe professionnel. Certes, elle est fragile ; certes, elle est minée par des divisions nombreuses et infiniment profondes ayant trait aux identités des universitaires et aux établissements qu'ils représentent ; certes, un grand nombre de présidents ne participent pas suffisamment à ses activités pour s'y sentir pleinement incorporé ; mais, parce qu'elle permet et suscite l'émergence d'une sociabilité commune, la Conférence devient confrérie et agit comme un creuset et un révélateur d'une logique de professionnalisation de la fonction présidentielle, logique commune qui à son tour nourrit les liens entre pairs et construit l'écart avec le monde universitaire d'origine. La CPU réunit ainsi des professionnels et témoigne des deux acceptions de professionnalisation : à la fois formation d'un groupe social et tendance à la rationalisation des pratiques puis à la spécialisation des carrières[2]. À ce stade, il n'est question que d'analyser des dynamiques communes à l'ensemble des présidents et le rôle que peut y apporter la CPU. Les chapitres qui suivent montreront différents faciès de cette dynamique centrale de l'histoire des présidents et de la CPU et notamment le tournant qui s'opère autour de la contractualisation dans les années 1990.

[1] « Voilà, moi j'étais assez insatisfaite de la CPU parce que je me suis vite rendu compte que c'était extrêmement difficile de faire prendre des positions un peu fermes et comment dirais-je, un peu consensuelles, à la CPU. Tout devait aller par consensus, c'était absolument terrible si on n'était pas d'accord. Alors que mon sentiment, c'était que les consensus mous ne conduisent à rien. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.
[2] Cf. OFFERLÉ Michel, « Professions et profession politique », in OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique, op.cit.,* p. 9.

3.1. Fonction ou profession ? Les logiques de la carrière présidentielle

La CPU n'est qu'un espace de transit pour une durée moyenne de 5 ans, et constitue en général une étape dans une dynamique sociale individuelle. Au moment de leur départ, les présidents ont trois issues possibles : le « retour à la paillasse[1] », la retraite, ou la poursuite d'une carrière dans des responsabilités administratives[2]. Cette troisième possibilité est le reflet d'une des dynamiques en cours de « différenciation au sein de la profession » universitaire[3].

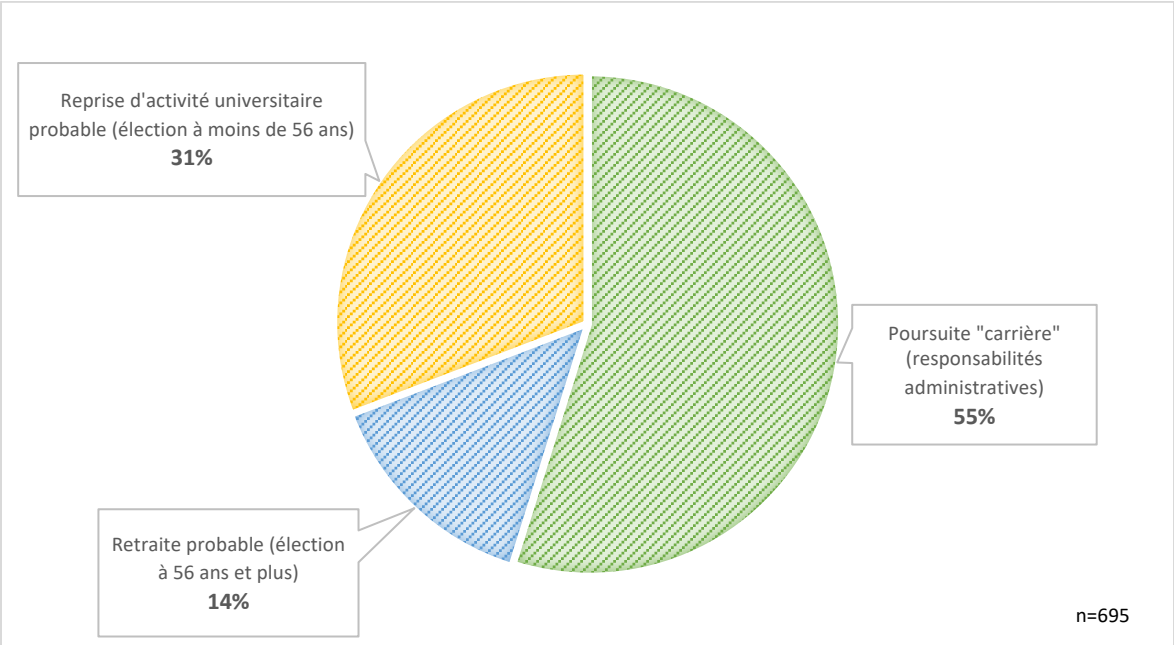

Figure 19 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-2007)

Avant toute chose, et pour clarifier les catégories employées dans cette figure 19, dressons un tour d'horizon un peu plus précis de l'éventail des possibilités de poursuites de carrière et des trajectoires qui s'offrent aux présidents, en particulier celles qui les engagent

[1] Cette expression a été souvent mentionnée dans le courant de l'enquête lors de conversations informelles mais pas malheureusement dans le cadre d'un entretien en bonne et due forme.

[2] On retrouve dans la nouvelle fonction présidentielle les issues qui étaient celles de la fonction décanale : départ à la retraite, retour à l'enseignement et à la recherche, effet « tremplin » pour « une carrière plus large » (recteur ou directeur). Simplement l'équilibre général semble être différent chez les 239 doyens recensés par Jean-François Condette, pour la plupart des doyens la fonction marque l'apogée et la fin de la carrière, une « minorité non négligeable » s'engage dans d'autres fonctions administratives et seul un tout petit nombre retourne à la paillasse. Cf. CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*". Être doyen de faculté sous la IIIème République. Entre sacerdoce administratif et stratégie de carrière », *in* CONDETTE Jean-François (dir.), *Les chefs d'établissement : diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIIe - XXe siècle),* Rennes, PUR, 2015, pp. 311-314.

[3] Cf. MUSSELIN Christine, *Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, p. 282.

dans des fonctions plus administratives. L'étude de près de 700 biographies de présidents permet d'élaborer une typologie assez précise. Dans un premier groupe, certains présidents demeurent, parfois après quelques mois ou années de latence et de retour dans leur rôle d'enseignant-chercheur[1], dans des fonctions administratives qui continuent à les attacher à des fonctions de direction. Ainsi peuvent-ils être élus à nouveau, pour des motifs juridiques divers ou après un mandat « à vide[2] » à la tête de leur établissement (46 cas)[3], d'un autre (11 cas)[4], d'un PRES ou d'une Comue (34 cas). Pour eux en somme, l'engagement demeure cantonné à une échelle locale. Pour un deuxième groupe de présidents, un peu plus nombreux on le verra, se dessinent des trajectoires inscrites dans une échelle nationale. 105 présidents ont ainsi épousé des carrières au sein du ministère de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur, en cumulant des postes soit dans des fonctions plus politiques (directeur de cabinet pour 10 d'entre eux ou membres de cabinet pour 15), soit dans des fonctions administratives (directeur d'administration centrale pour 24 d'entre eux ou conseillers d'établissements par exemple), soit dans l'évaluation au sein d'organismes indépendants (CNÉ, AERES, HCERES – 11 cas), mais aussi dans des postes de permanents administratifs de la CPU (comme délégué européen, délégué général – 6 cas). Enfin, 65 présidents ont occupé un ou plusieurs postes de recteur, débouché traditionnel des carrières universitaires, préexistant à la loi Faure[5].

Pour un dernier groupe de présidents se dessinent des trajectoires plus atypiques qui les éloignent même de leur ministère d'origine. Certains demeurent dans l'éducation, mais pour occuper des fonctions plus proches de la diplomatie (conseillers d'ambassade, engagement dans l'Agence Universitaire de la Francophonie). D'autres font état de leur expérience du secteur comme conseiller auprès du président de la République (4 cas) ou du Premier ministre (2 cas).

---

[1] C'est ainsi le parcours de Rémy Pech : « Non, non, moi je n'ai pas voulu faire une carrière au-delà et après, donc quand j'ai eu fini l'année sabbatique, j'ai fait trois ans. » *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

[2] Un cas remarquable dans ce genre de parcours est celui de Jean-Louis Gout : élu président à trois reprises, ce professeur de mathématiques de l'université de Pau a ainsi couvert près de 25 ans de l'histoire de son université. Mais pour permettre ce tour de passe-passe avec la légalité, il a fallu laisser la main 5 ans entre chaque mandat, aussi a-t-il présidé l'université de 1988 à 1993, puis de 1998 à 2003 et enfin de 2008 à 2012. Plus qu'une volonté d'éternisation du pouvoir, ce parcours témoigne à la fois des logiques de professionnalisation dans une fonction, mais également des difficultés que connaissent les petites universités pour trouver des candidats à la présidence.

[3] Toutes les données de cette partie sont extraites de la prosopographie générale des présidents d'université.

[4] Ce cas dénote la mise en place de logiques voisines d'un marché interne des dirigeants universitaires, dont le prix dépendrait des compétences manifestées en cours de charge, mais qui en France tout du moins demeure embryonnaire. Cf. MUSSELIN Christine, *Le marché des universitaires, op.cit.*

[5] Il semble en ce sens y avoir des forts éléments de continuité entre les deux mondes, même si la fonction de recteur elle-même se détache du supérieur et découvre les autres secteurs de l'enseignement à partir de la fin des années 1960. Elle ne se limite plus à l'idée de recteur de l'université, laissant aux inspections d'académie le contrôle du primaire et secondaire. Toutefois, en l'absence d'une grande étude prosopographique portant sur les recteurs, on ne peut que demeurer au stade des conjectures. Cf. MIGNAVAL Pierre, « Les mutations de la fonction rectorale depuis un demi-siècle selon le témoignage des recteurs », *in* LÉGOHEREL Henri et CONDETTE Jean-François (dir.), *Le Recteur d'académie : deux cents ans d'histoire*, Paris, Cujas, 2008, p. 292.

Certains restent dans la haute fonction publique, mais s'engagent dans les autres secteurs ministériels que leur ouvrent des disciplines comme la santé (2 cas notables d'anciens médecins), le ministère des Affaires étrangères, ou épousent une carrière dans les grands corps (5 deviennent ou redeviennent conseiller d'État). Enfin, des présidents entreprennent (ou reprennent) de véritables carrières politiques, s'inscrivant dans la continuité de cette République des facultés et des cursus traditionnels de formation du personnel politique français[1], soit de député (12 cas), soit de sénateur (2 cas), mais le plus souvent d'élu local, affirmant bien là l'encrage du président dans son territoire (75 cas). En un sens, l'espace des carrières qui s'offre au président à la fin de son mandat reflète assez bien l'acquisition d'un savoir-faire administratif dans la gestion d'établissements. Cette logique de professionnalisation, qui accroit encore plus « sa possession personnelle d'une parcelle de capital » assure l'insertion du président à un champ du pouvoir et plus largement à l'univers des élites non académiques[2].

Si l'on pénètre désormais plus avant dans l'analyse globale – la variable générationnelle sera introduite dans un second temps – il apparaît que la destinée la plus commune (près de 55%) pour les présidents est la poursuite (parfois après un certain délai) de responsabilités administratives, que ce soit dans le champ universitaire (réélection, élection dans un nouvel établissement, appartenance à un exécutif) ou dans le monde extra-universitaire (haute-fonction publique, corps diplomatiques et consulaire, associations – dont CPU, entreprise). Même si leur carrière est parfois complexe et s'il n'est pas si évident de catégoriser leurs trajectoires, les présidents qui cumulent les deux sont assez peu nombreux (8 individus seulement). Si l'on doit donner une couleur dominante aux carrières postérieures 71% s'engagent majoritairement dans le monde extra-universitaire et 27,9% demeurent plus franchement dans l'*Alma Mater*. Pour les autres suites, les chiffres demeurent plus fragiles : en effet, ils correspondent souvent à une absence de traces de carrières postérieures dans les sources d'informations qui ont nourri la prosopographie générale. Pour différencier les retraités probables une extrapolation à partir de

[1] Cf. DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmose, filières et viviers », *in* OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique, op.cit., p.* 212-215.

[2] « L'appartenance au champ du pouvoir étant définie non par la possession personnelle d'une parcelle de capital (sous forme de titre de propriété ou de titre scolaire par exemple), mais par la possession d'une quantité de capital suffisante pour dominer en tel ou tel champ, la classe dominante est l'ensemble des agents qui occupent de fait les positions de pouvoir sur le capital, c'est-à-dire sur le fonctionnement même d'un champ ou sur le système des instruments de reproduction de ce champ. » BOURDIEU Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2011/5 (n° 190), p. 128.
Nous aurons plus tard l'occasion d'étudier ces parcours complexes qui marquent cette intégration au champ du pouvoir.

la tranche d'âge d'élection a été réalisée, ce qui permet de donner un ordre d'idée[1]. Ainsi le « retour à la paillasse », la reprise d'une activité académique d'enseignement et de recherche est minoritaire dans l'échantillon sans être négligeable (31%) ; le départ à la retraite immédiat ou rapide après la présidence (en intégrant le fait que l'exercice de la charge donne droit à une année sabbatique à partir de 1984) concerne 14% de l'échantillon. Pour ce groupe, la présidence représente le point culminant d'une carrière.[2] Tout porte ainsi à penser que pour une majorité des présidents, la fonction est le premier pas d'une carrière professionnelle qui les amène à quitter leur établissement et même, pour près de 40% de l'échantillon, à cesser leurs fonctions d'administration universitaire pour entrer dans des responsabilités administratives tout court. Le mouvement est fondamental pour comprendre ce qu'est la CPU. En un sens, en suivant les termes d'Andrew Abbott, elle constitue un point « d'ancrage » juridictionnel dans la naissance d'une forme professionnelle, un relai qui vise à normer, à définir des cadres, et qui permet de maintenir un lien cohérent entre ses membres[3]. Mais cette évolution générale ne doit pas éclipser des configurations de carrière parfois très différentes qui se succèdent au fil de la période d'étude[4].

Quels critères sociaux semblent favoriser (ou au contraire défavoriser) la poursuite d'une telle carrière ?[5] Le premier axe majeur qui semble encourager la poursuite d'une carrière tient dans l'insertion universitaire de l'individu :

[1] Il s'agit bien sûr d'un ordre d'idées, car pour estimer ce chiffre, j'ai simplement pris les présidents de plus de 56 ans au moment de leur élection. Ainsi au terme de leur mandat, les présidents ont 62 ans pour les plus jeunes, ou 63 ans si l'on compte le congé sabbatique. Ce n'est certes pas l'âge moyen de départ à la retraite des universitaires mais traduit toutefois, à l'image de Rémy Pech cité plus haut, une mise en retrait des fonctions de pouvoir.

[2] On retrouve ainsi un type de trajectoires que Jean-François Condette a pu décrire dans son article sur les carrières décanales. Cf. CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*" », *art.cit*., p. 312

[3] « Alongside this symbolic constituting of tasks into construed, identified jurisdictions, the various structural apparatuses of professionalization-growing sometimes stronger, sometimes weaker-provide a structural anchoring for professions. » ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 249.

[4] La partie II précisera dans ses chapitres ses configurations différentes.

[5] Comme souvent et d'autant plus sur des statistiques portant sur de si petits effectifs, on ne retrouvera pas de variables pleinement spectaculaires.

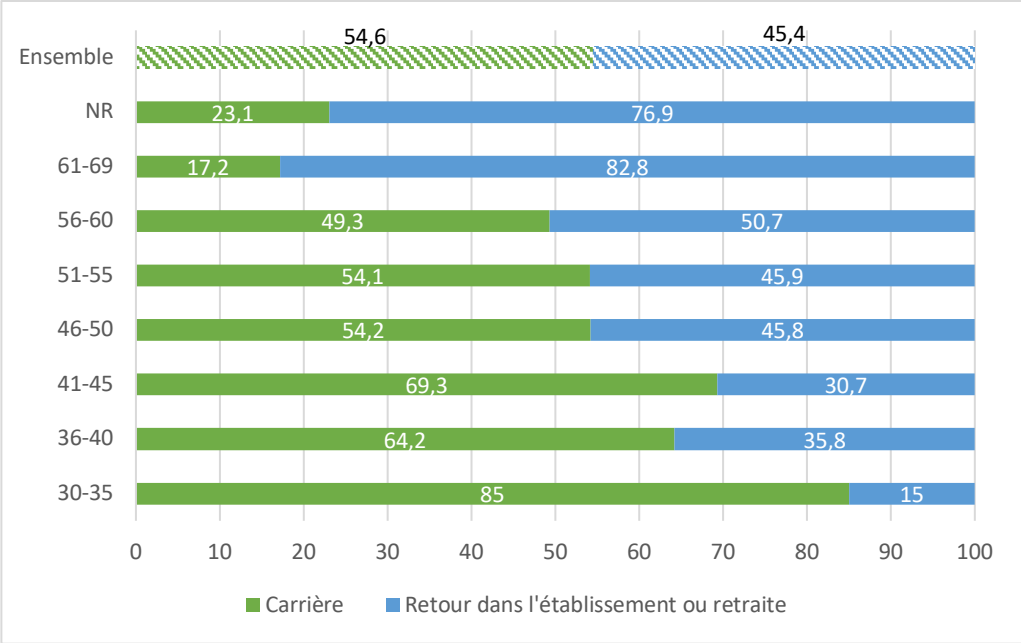

Figure 20 - Poursuite de la carrière en fonction de l'âge d'élection (en %)

L'âge semble être un vecteur important dans la poursuite ou non d'une carrière. Même si la faiblesse des effectifs dans les marges de l'échantillon demande à analyser les données avec la plus grande prudence, il apparaît néanmoins, en un certain sens en toute logique, que plus l'âge avance moins la probabilité de faire une carrière dans des fonctions administratives est grande. L'accession précoce à la fonction semble au contraire conduire les présidents à se spécialiser dans des fonctions plus administratives et à délaisser la poursuite d'une carrière académique. Les tranches situées autour de l'âge d'accession moyenne aux responsabilités (50 ans) se caractérisent par une répartition équilibrée des chances de faire carrière. Finalement, sans doute que se dissimule derrière la variable de l'âge une inégale dotation en capital universitaire évoqué plus haut (titres, publications, recherche) : plus le président est jeune et donc moins il en a accumulé, plus il a de chance de donner un tournant administratif à sa carrière. Peut-être que l'accès à une présidence éloignant l'individu de l'enseignement et de la recherche l'altère et le fragilise. Dans le même ordre d'idée le « prestige » de l'établissement d'élection semble aussi entrer en ligne de compte :

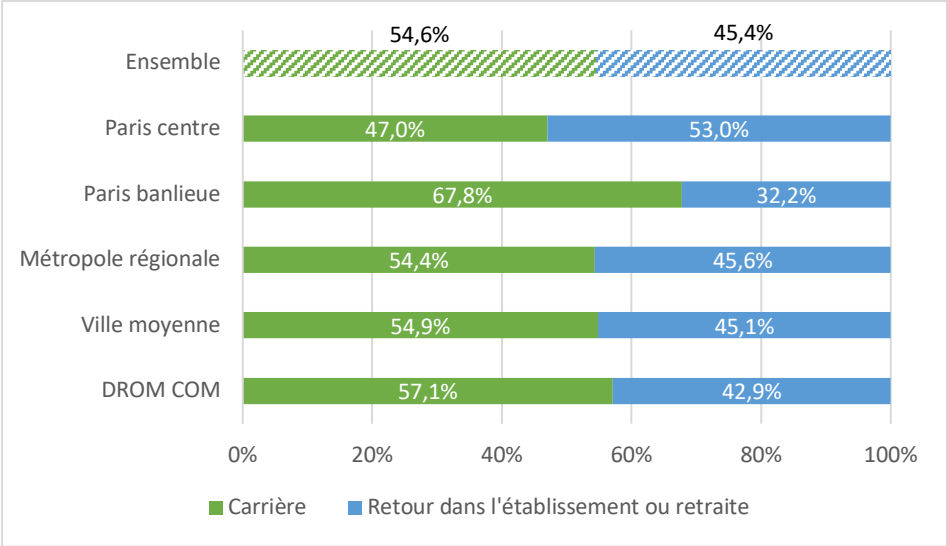

Figure 21 - Ville d'élection et poursuite de la carrière (en %)

Globalement, on retrouve une forte disparité entre les présidents d'établissements de Paris centre (n=100) et les autres, singulièrement ceux des établissements de banlieue parisienne (n=59) ou des DROM-COM (n=21), ceux des universités de régions apparaissant en position plus médiane. Une présidence parisienne ne débouche que moins d'une fois sur deux sur une carrière administrative. Visiblement, une intégration à Paris, au sommet des hiérarchies universitaires et du capital académique limite les potentialités de carrière dans des fonctions administratives. Les universités de banlieue quant à elles semblent représenter un véritable tremplin pour des carrières, en raison des conditions d'administration de ce type d'établissement[1], mais également de la plus grande jeunesse (25,4% des présidents de banlieue sont élus à moins de 45 ans contre seulement 14% à Paris centre), et de leur plus grande politisation qui démultiplie leur visibilité :

[1] Par leur proximité de Paris, par les enjeux symboliques d'équité territoriale, par leur âge récent (surtout pour le cas des universités nouvelles), par le climat politique parfois tonique qu'elles connaissent, par leur histoire (Nanterre et Vincennes) elles offrent à leur président une visibilité importante et sont souvent observées par la tutelle. Le lien entre le président, l'université et le territoire est toujours un bon moyen de lire le secteur de l'enseignement supérieur. Cf. GROSSETTI Michel et LOSEGO Philippe (dir.), *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne, Portugal*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie en liberté », 2003, 339 p.

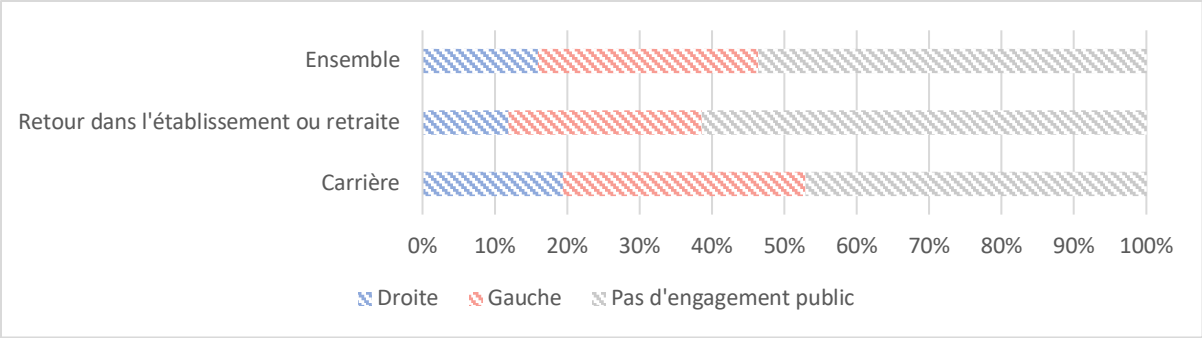

Figure 22 - Politisation et suite de carrière (en %)

La politisation ordinaire organisée selon une prise de position dans le champ politique structuré par l'axe droite/gauche semble être corrélée à la poursuite d'une carrière administrative[1]. Logiquement en raison de leur investissement plus important dans les affaires publiques, la majorité des présidents qui poursuivent une carrière ont ainsi laissé une trace publique d'engagement politique ou syndical, alors que celles-ci sont plus rares chez ceux qui n'ont pas eu cette trajectoire. Cette politisation très militante et syndicale se détache en effet de l'engagement d'intellectuel, d'expert ou de savant qui caractérise traditionnellement le champ universitaire[2]. Mais comment concrètement peut-elle jouer un rôle dans une éventuelle poursuite de carrière ? Peut-être parce qu'elle permet de rendre visible une prise de position, la séance de la CPU ayant, comme vu précédemment, un rôle éminent à jouer dans ce mode de repérage.

Les tâches administrativo-politiques occupent l'essentiel du temps des présidents[3], ce qui explique qu'il est possible/désirable de convertir les compétences acquises à cette occasion dans une inflexion de trajectoire. Mais tous ne les vivent pas sur ce mode et font de l'expérience présidentielle une parenthèse administrative dans un parcours académique. Cela ne signifie pourtant pas que cette réinsertion est facile, et l'on constate même qu'elle semble plus difficile que l'inflexion vers une carrière administrative ou politique :

[1] On reverra dans le chapitre 6 une des manifestations pratiques de l'effet de la politisation sur les carrières.
[2] Il sera question plus loin de ce registre qui fait irruption dans le monde des présidents d'université et qui se détache de l'« impossible […] consensus apolitique » que recherchait le champ universitaire quelques décennies auparavant. Cf. CHARLE Christophe, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », p. 293.
[3] Pour ne citer qu'un exemple : « Quand je suis devenu président, ça devenait de plus en plus difficile de continuer parce que quand on est comme ça dans une spécialité expérimentale si vous n'êtes pas tous les jours à la paillasse… Pff. Donc j'ai liquidé mes thèses et je n'en ai jamais repris quoi exprès, parce que je voyais que je ne pouvais jamais donner de rendez-vous sérieux. Je me suis engagé complètement dans le boulot de président. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

> « Avec une particularité pour les présidents d'université, même si c'est un mandat de 4 ans renouvelable une fois, c'est qu'il y a une vie après la présidence d'université et donc il faut se tenir à jour […] donc il fait se donner quelques mois voire une année pour se remettre à niveau[1]. »
>
> Lionel Collet, président de l'université Lyon 1-Claude Bernard (2006-2011), président de la CPU (2008-2010), haut-fonctionnaire

> « Je suis revenue effectivement à mon statut d'enseignant-chercheur et en fait je voulais vraiment reprendre ça complètement. […] Tant et si bien d'ailleurs que j'ai fait une sorte de reconversion thématique partielle en recherche […] autour de littérature et médecine. […] Repréparer des cours, me remettre en recherche etc. au début c'était un petit peu difficile psychologiquement parce qu'en fait les gens avaient eu quand même tendance à vous oublier quoi. On réapparaissait dans un colloque on avait l'impression de faire le fantôme de minuit qui se repointe. Mais bon ça s'est très bien remis, j'ai donc relancé au sein de mon équipe ces programmes de recherche[2]. »
>
> Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble 3-Stendahl (1999-2004, 2008-2015)

> « En droit, on se remet plus facilement, le fait d'arrêter pendant 5 ans j'en ai eu pour 1 an le temps de me remettre à jour sur les trucs à lire mais après j'étais dans le coup quoi. Ce n'est pas comme les scientifiques, un matheux qui arrête 5 ans c'est fini, dans un labo de physique, un labo de chimie ou un labo de biologie si vous arrêtez 5 ans c'est terminé quoi[3]. »
>
> Francine Demichel, présidente de Paris 8 (1987-1991), haut-fonctionnaire de l'ESR

Yannick Vallée pour les sciences, Lise Dumasy pour les lettres et Francine Demichel pour le droit, en dépit de leurs carrières et fonctions ultérieures, font partie de ces présidents ayant connu une phase de « retour à la paillasse. » Tous témoignent des difficultés que l'exercice de la charge provoque dans l'après mandat : l'éloignement des réseaux professionnels et des lieux de sociabilité, la difficulté à se remettre à jour au point de vue de la recherche, en particulier dans les disciplines scientifiques où le renouvellement rapide des enjeux et résultats complique l'actualisation des connaissances après 5 ans d'absence. C'est peut-être là une des sources d'explication de la légère sous-représentation des présidents de ces dernières dans les différents bureaux de la CPU[4]. Sans doute que les deux phénomènes agissent de concert. Avoir passé 5 ans loin de son équipe, à ne faire ni terrain ou expérimentations pratiques, ni une veille suffisante des publications sur son objet, à ne pas avoir cultivé sa sociabilité disciplinaire pour finir par se retrouver dans la position du « fantôme de minuit » lors des colloques : tout ceci a largement atteint le stock de capital universitaire d'origine, fragile comme l'est souvent le capital culturel[5]. Cette difficulté semble s'accentuer d'ailleurs dans les états les plus récents de

[1] *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.
[2] *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.
[3] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[4] Cf. Chapitre 2.
[5] Pour Pierre Bourdieu, ce dernier est fragile car intimement attaché à l'individu qui le possède. « Il est viager. » Pour ainsi le garantir, on peut être tenté à l'image des présidents d'université de rendre plus étroite une « relation au champ bureaucratique, à l'État, à la haute fonction-publique et au champ politique », stratégie qui, en le transformant en position de pouvoir, permet de garantir une plus grande durabilité. Cf. BOURDIEU Pierre,

l'organisation du champ de la recherche. Le chemin de retour du champ plus politique vers le monde universitaire est bien ardu[1]. Pour faire une métaphore monétaire, si du capital universitaire peut se convertir – et même est nécessaire pour la garantir – en capital politique, l'inverse n'est pas vrai.

Ainsi par leur trajectoire, une partie des présidents font un pas de côté. Ils réalisent comme un écart avec leur monde d'origine, s'engagent sur un chemin d'accumulation de capital politique qui les éloigne du champ universitaire pour les amener dans un autre univers, celui du monde politique dont le jugement est responsable désormais, pour une grande partie d'entre eux, de l'avancée de leur carrière. Ainsi dévié, leur parcours les engage de plus en plus dans la voie d'une professionnalisation administrativo-politique, dans la reproduction et l'accumulation des expériences de gestion. L'argent appelle l'argent. Le capital appelle le capital. Et en fin de compte, la fonction se mue en profession[2]. C'est sans doute dans cet écart commun que résident, en plus de leurs affinités sociologiquement fondées, les germes de la formation d'un esprit de corps. La corporation CPU ne fait que le nourrir par sa lutte collective pour professionnaliser et accentuer davantage la distance des *primi* vis-à-vis de ses *pares*. Ainsi pour une partie des présidents, la CPU représente un enjeu capital dans la suite de leur trajectoire dont elle peut apparaître comme un facilitateur, expliquant sans doute leur plus grand investissement dans l'organisation, quand pour d'autres elle demeure un simple club dans lequel il est bon se retrouver entre pairs, mais qui ne justifie pas un tel investissement.

3.2.La CPU cadre commun d'un mouvement de professionnalisation

Comme organisation la CPU n'est pas tout à fait passive dans ce phénomène. Si elle est avant tout le reflet de l'activité des présidents qui l'animent, et en ce sens un simple réceptacle des trajectoires professionnelles présidentielles, elle favorise dans le même temps l'émergence de cette nouvelle profession administrative par le cadre de pratiques qu'elle propose[3]. La CPU est alors une association professionnelle qui crée l'ordre juridictionnel conférant, par une

Sociologie générale vol. 2. Cours au Collège de France 1983-1986, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, coll. « Cours et travaux », p. 1049.

[1] Il prend du temps même, d'où le sabbatique demandé ardemment par les présidents pour assurer une éventuelle reconversion de capitaux.

[2] « Pour reprendre, en les caricaturant, les formules de Schumpeter et de Sombart : le médecin vivant pour et de la politique n'est plus du tout médecin, il n'est plus désormais soumis au jugement de ses pairs du corps médical (voire de ses patients), mais il l'est à celui des participants à l'espace politique. » OFFERLÉ Michel, « Professions et profession politique », in OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique, op.cit.,* p. 9.

[3] Encore une fois, ici il sera question des outils et des structures qui dans la CPU renforcent ce processus. La genèse de sa mise en place sera l'objet de développements ultérieurs.

alliance avec le champ étatique, des outils juridiques à même de garantir la légitimité et le caractère pratique de la professionnalisation présidentielle[1].

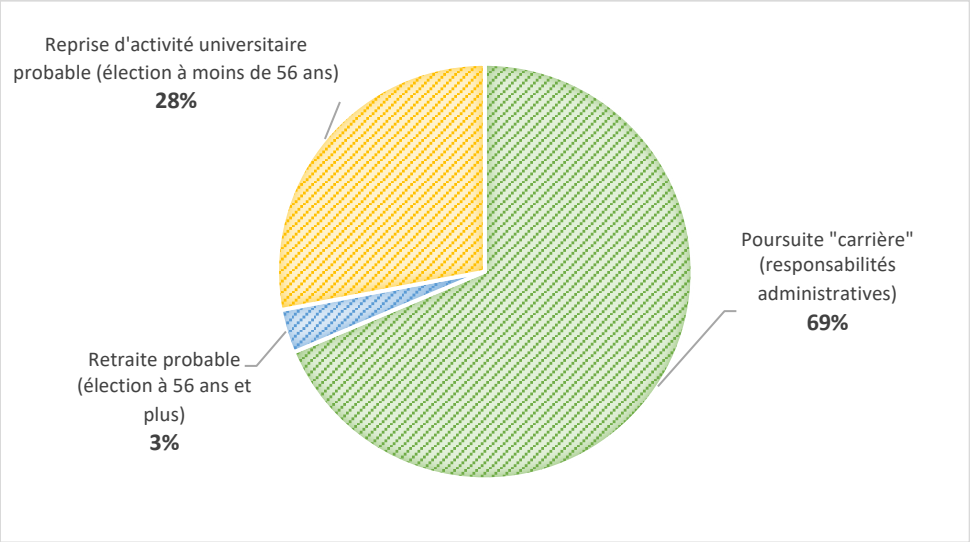

Figure 23 - Engagement dans la CP²U et poursuite de carrière

Une intense activité au sein de la CPU (présidence de commission, bureau, CP²U) a-t-elle une incidence sur la poursuite d'une carrière « administrative » ? Le diagramme précédent qui concerne le deuxième cercle du pouvoir interne, la Commission permanente, montre que oui. Sur les 246 présidents passés par la CP²U, presque les deux-tiers ont poursuivi une carrière administrative, soit 14 points de plus que la moyenne de l'ensemble des présidents. Si la reprise d'activités universitaires est en revanche identique à la moyenne générale du groupe, quand les départs en retraite sont très en deçà, du fait du plus jeune âge des présidents membres de la CP²U (1,2 année de moins que la moyenne). Si l'on considère les membres du bureau, la proportion de poursuite de carrière administrative grimpe de 70 à 81,9%. Ainsi, dans une forme de loi de rendement croissant, il apparaît que plus un président est investi dans la vie interne de la Conférence, plus la probabilité qu'il poursuivre ensuite une carrière administrative est forte. Ainsi la Conférence semble fonctionner pour les présidents comme un réservoir de capital politique ou administratif et, comme vu précédemment à propos de la séance, une instance de visibilisation et de repérage par les membres de la haute administration :

> « Quand le gouvernement a été formé, la première chose que Jean-Pierre Soisson a fait ça a été de réunir les présidents d'université qui formaient en quelque sorte la commission permanente de la Conférence des Présidents et moi-même je faisais partie de ce groupe, et il m'a chargé de présenter un rapport sur ce que pourrait-être l'autonomie des universités. J'ai donc rédigé

[1] ABBOTT Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », *in* MENGER Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologie*, Paris, Éditions de la MSH, 2003, p. 31

> mon rapport et c'est sur la base de ce rapport en quelque sorte qu'il m'a nommé directeur des enseignements supérieurs[1]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Jean-Louis Quermonne évoque, à partir de son propre exemple, un cas idéal-typique du rôle que peut tenir la Conférence, et singulièrement la CP²U dans le repérage par l'échelon ministériel. En tant que membre de la Commission permanente et ancien 1er vice-président de l'organisation, il est chargé de la rédaction d'un rapport sur une question qui lui est chère, l'autonomie des établissements. Ce document sert, selon lui, au ministre à estimer dans quelle mesure leurs vues sont convergentes. Ce cas exemplaire traduit la manière avec laquelle les activités internes de la Conférence permettent aux membres les plus investis d'accroître leurs ressources en capital politique, non seulement par le savoir-faire qu'ils y développent, mais également par un faire-savoir formé par les réseaux d'interconnaissance qui sont susceptibles de se lier entre les deux côtés de l'estrade[2]. Autrement dit, elles permettent d'accroître des compétences initiales et de mieux les rendre visibles. Dans ce cadre, la prise de position politique de certains présidents entre ainsi dans une forme de stratégie – inconsciente – de carrière. De l'autre côté, pour un gouvernement, elle est un moyen commode de repérer des individus sûrs dans un vivier connu de candidats potentiels et déjà bien formés aux plus hautes responsabilités[3].

Ainsi, la CPU est un creuset dans lequel se joue une hybridation des savoirs – qui se retrouve dans de nombreux exemples au fil de ce travail. Parce qu'elle représente l'ensemble du monde universitaire, la Conférence accueille l'ensemble des disciplines donnant à chacune des fenêtres d'opportunité pour se projeter dans un domaine administratif. Quoi de plus normal que de retrouver Jean-Louis Quermonne, figure éminente de la science politique française, signer un rapport sur l'autonomie des établissements, de voir Pierre Merlin, géographe urbaniste, se dresser de tout son savoir contre le projet de déménagement de son université Paris 8 à Saint-Denis dans des locaux plus petits[4]. Quoi de plus normal que de voir Daniel Levier ou Hélène Lamicq, deux géographes de générations différentes présenter un rapport sur la carte

[1] *Entretien avec Jean Louis Quermonne*, 5 octobre 2017.
[2] Cf. Chapitre 3.
[3] « Alors après arrive 81, alors 81 quand on y réfléchit bien ça n'a pas été un raz-de-marée de présidents d'université mais c'est vrai que c'est apparu comme ça avec un discours de Savary qui disait : "bon voilà moi je n'ai pas un vivier extraordinaire pour être recteur et les présidents d'université au moins je sais ce que c'est." » *Entretien avec Christian Forestier*, 1er juillet 2019.
Le terme vivier doit être pris ainsi au sens fort : étang clos dans lequel on engraisse et conserve des poissons en attendant leur consommation.
[4] Cf. Chapitre 6.

universitaire[1], quoi de plus normal que de voir un juriste présider la commission du règlement et de législation et disséquer des textes de loi ou des décrets à la manière de Dmitri Lavroff relisant la loi Devaquet[2]. La CPU représente à maintes reprises un lieu d'hybridation des savoirs, comme lors de ses colloques[3], qui permet de convertir en parti un capital universitaire en une valeur ayant cours dans le monde administratif. Cette tendance, bien visible dès la naissance de la Conférence ne fait s'accroitre dans les années 1990 avec le passage de cette dernière à un âge professionnel.

Toutefois, la CPU n'est pas que passive dans la construction de cette professionnalisation. Parce qu'elle se fait l'écho de revendications et qu'elle est animée par des présidents étant les plus dans les tâches administratives, elle lutte collectivement pour la mise en place de procédures juridiques et de droits sociaux qui créent une série de particularités propres à la corporation des présidents, et qui fondent ainsi juridiquement la spécificité du chemin emprunté par les présidents.

En effet, la création de la fonction de président d'université a bien sûr été accompagnée de l'établissement d'un nouveau régime indemnitaire censé rémunérer les charges qui pèsent sur ce nouvel acteur voulu par la loi Faure. Ainsi, par une note en date du 25 juin 1971 adressée à Olivier Guichard, Georges Amestoy propose la mise en place d'un système de primes et d'indemnités très proche de celui en vigueur chez les recteurs, anciens présidents des universités d'avant 1968[4]. Ce dernier repose sur une indemnité de charges administratives (4800 ou 5000F contre 5200F pour les recteurs), des remboursements de frais (« réceptions ») et des indemnités de frais de représentation (2500F contre 3000F pour les recteurs) pour des « frais d'habillement par exemple. » Ce régime ainsi mis en place apparaît très vite comme insuffisant aux yeux des premiers présidents, pas tant d'ailleurs pour des motifs financiers que parce qu'il ne prend pas en compte les effets négatifs que peut avoir l'exercice de tâches administratives sur une carrière tant dans les aspects spirituels que temporels[5]. En effet, comme vu précédemment, l'implication du président « entraine le sacrifice des travaux de recherche », ce qui nuit à son capital universitaire mais plus prosaïquement cette spécialisation administrative se fait au détriment du

[1] *Séance privée de la CPU du 7 décembre 1978*, AN 20080235/25.
[2] *Séance privée de la CPU du 18 septembre 1986*, AN 20080235/11.
[3] Cf. Chapitre 2.
[4] Cf. *Note de Georges Amestoy à Olivier Guichard*, 25 juin 1971, AN 19940159/11-14.
[5] « Quant aux avantages de carrière, bien loin de leur faciliter l'avancement, l'exercice de la présidence dessert les présidents : leurs pairs ne sont pas éloignés de les soupçonner d'avoir voulu se soustraire aux obligations du travail scientifique. » cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit., p.* 227.

régime ordinaire de son évaluation basé sur la qualité et les publications scientifiques[1]. Le président voit donc sa carrière stagner là où ses collègues professeurs peuvent toujours progresser. Ces revendications, la CPU les fait siennes et elle cherche à promouvoir des droits spécifiques pour les présidents d'université : dès octobre 1981, Lucien Braun, président de Strasbourg 3, et surtout 2ème vice-président de la CPU, se fait l'écho auprès du ministre d'une revendication « d'année sabbatique » qui doit, juste après le mandat, lui donner « le loisir de se mettre au courant de l'avancement des recherches dans sa discipline. » La CPU n'est donc pas uniquement à l'image d'une confrérie qui symboliquement fait exister dans ses rites une corporation, elle en est le syndicat, l'acteur collectif qui cherche à défendre dans ce nouveau faciès de l'organisation les droits sociaux des présidents.

Cette lutte des premières générations de présidents porte ses fruits – évidemment parce qu'elle fait aussi écho à certaines préoccupations gouvernementales –[2] dans le décret 84-431 du 6 juin 1984 qui fixe une série de modalités d'application de la loi Savary sur l'enseignement supérieur. Parmi elles, on découvre dans l'article 19 une disposition instituant un « congé pour recherches ou conversion thématique » qui est garanti au président en sortie de mandat[3]. Dans la même lignée, les articles 39 pour les maîtres de conférences et 55 pour les professeurs fixent les cadres de leur régime d'indemnité et surtout des bonifications d'ancienneté qui leur sont garanties au terme de leur mandat. Enfin par l'article 7, les présidents bénéficient, s'ils le souhaitent, d'une décharge de leur service d'enseignement pour pouvoir mieux assurer leurs fonctions[4].Toutefois, malgré ces progrès et des revalorisations successives des indemnités[5], les revendications financières reviennent assez fréquemment dans les publications de la CPU, comme en 2001 lors du fameux colloque de Lille où la réévaluation des primes de présidents est perçue comme un moyen de garantir « indépendance et liberté d'action des présidents[6]. »

---

[1] « Lettre de Lucien Braun au Ministre Alain Savary », 17 octobre 1981, AN 20080235/3.

[2] Ce contexte de l'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 et de ses effets sur la CPU sera plus longuement exploré par la suite. Cf. Chapitre 6.

[3] « Les enseignants-chercheurs qui ont exercé les fonctions de président ou de directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ou de recteur d'académie bénéficient à l'issue de leur mandat, sur leur demande, d'un congé pour recherches ou conversions thématiques d'une durée d'un an au plus. » Ministère de l'Éducation nationale, « Article 19 », *décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences*, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000520453 [en ligne].

[4] Ces derniers peuvent obtenir une décharge au titre de la possibilité de modulation du service par « projet individuel et collectif, scientifique, pédagogique ou lié à des tâches d'intérêt général. » « Article 7 ».

[5] Notamment sous le ministère de Lionel Jospin et de Claude Allègre : « d'ailleurs il a augmenté les primes des présidents, ce n'est pas neutre, les présidents avaient des primes ridicules de l'ordre de mille francs c'est passé à 4000 francs – à l'époque c'étaient encore des francs bien entendu. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

[6] « La fonction de président d'université dans le déroulement de carrière doit être reconnue par un système de promotion et de primes garantissant indépendance et liberté d'action. » cf. *Les Actes du colloque annuel de la Conférence. Autonomie des universités, Lille, 21-23 mars 2001*, p. 56.

Elles semblent être un moyen commode, dans un sens de politique interne à l'organisation, pour unifier les aspirations du groupe autour d'une même demande, rassemblant la corporation au-delà des différences objectives qui existent entre ses membres pour réunir le groupe dans le partage de revendications catégorielles fondées sur l'expérience immédiate de leur fonction. Dans un autre ordre d'idée, par ces registres de luttes collectives, la Conférence nourrit la dynamique de professionnalisation de la fonction présidentielle, elle lui garantit des droits spécifiques, elle structure par des dispositions concrètes l'écart social qui distingue les présidents du reste des universitaires par certaines qualités et leur trajectoire. Elle apparaît donc comme une forme de syndicat incarnant les intérêts d'un groupe, elle construit institutionnellement le corps qu'elle incarne.

Cette dynamique, la CPU la suscite en développant à partir des années 1990 une solide offre de formation à destination des nouveaux présidents, dont l'initiation ne se fait plus par le simple rituel mais également par un apprentissage de techniques et de savoir-faire, preuve s'il en est qu'un pas est franchi dans cette décennie dans la professionnalisation de la fonction présidentielle et de sa confrérie. Sous l'ordre des structures point donc déjà la force des dynamiques historiques.

Le 18 novembre 1999, lors d'une des dernières séances dont les documents sont présents dans les fonds de la CPU déposés aux archives nationales, le tout nouveau Directeur de la programmation et du développement universitaire, Michel Garnier, ancien président d'université, s'adresse en ces termes à la salle :

> « Je vais d'abord dire au nouveau président de l'université, que j'ai été pendant longtemps parmi vous et que je tutoie quasiment tous les présidents d'université. Les nouveaux ont le droit de le faire, cela ne me dérangera pas. Cela fait partie de la corporation[1]. »

Cette incise est la dépositaire de toute l'histoire structurelle décrite tout au long de ce chapitre, de cette socialisation profonde qui agrège le président à une corporation, à un corps symbolique et collectif, de la durabilité de ce sentiment d'appartenance qui transcende même le passage dans une autre fonction, de la volonté de transmettre aux plus jeunes les règles de ce cadre corporatif dans le cadre d'une socialisation reproduite durant la séance. La cohésion de la CPU est soumise à deux lignes de force opposées. D'un côté son mode de fonctionnement tend à l'affaiblir (hétérogénéité interne et *turn-over* incessant). Mais de l'autre les logiques et

[1] *Séance de la CPU du 18 novembre 1999*, p. 10, AN 20080235/25.

fondements des liens de sociabilité qui tissent la cohésion de ses membres maintiennent son unité collective. En un sens sa position dans une dynamique de professionnalisation qui tend à singulariser le groupe des présidents poursuit la force cohésive manifestée dans les liens de sociabilité.

Ainsi la CPU est-elle une forme « d'organisation de jeunesse » ? Par la rotation de ses effectifs, par sa fragilité et son manque de cohésion interne, par son rôle d'étape dans une carrière, par la fonction de « repérage » qui échoit à ses réunions pour les représentants de l'État, la Conférence est un peu apparentée à ce type de formation.

La fragilité, les conflits et les fractures transparaissent donc dans toute l'histoire de la CPU prenant à chaque période des teintes diverses, mais d'autres dynamiques structurelles l'animent et établissent des règles du jeu qui jusqu'en 2007 sont suffisamment consensuelles pour contenir les divisions au sein de la même organisation. Parmi elles, l'émergence d'un corps, d'une forme de profession de président d'université qui, nourris par des liens de sociabilités dans les moments heureux comme plus pénibles, se structurent dans un groupe soudé par des propriétés communes et par le travail de l'organisation qui utilise la force de cohésion pour alimenter ses intérêts propres. Ce groupe connaît une dynamique de professionnalisation. Il s'inscrit dans une spécialisation progressive dans des fonctions administrativo-politiques, la constitution d'un corpus de savoir hybride, qui tend pas à pas à créer un écart de plus en plus grand entre lui et son corps d'origine, rendant de plus en plus difficile le retour à une position d'universitaire ordinaire au terme de son mandat. Les *servi servorum*, serviteurs des serviteurs, premiers des fidèles, deviennent de plus en plus des vicaires du Ministère, projetant leur horizon dans l'autre monde[1]. Ce mouvement doit être toutefois contrebalancé, tous les présidents ne rentrant pas dans ce schéma. Pour une bonne part la présidence demeure une simple fonction qui soit couronne une carrière et n'aboutit à rien d'autre qu'aux honneurs de la retraite, soit débouche sur un « retour à la paillasse » et à la vie universitaire.

Parvenus au terme de ces scènes d'exposition, il est temps de changer de focale et de quitter les dynamiques au long cours des effets de structures et de positions, les invariants ou

[1] Jusqu'au pontificat d'Innocent III (1198-1216) « les actes pontificaux présentent le pape comme *Servus servorum*, serviteur des serviteurs, sous-entendu du Christ » mais progressivement la mention « vicaire du Christ » vient compléter la première titulature. « Elle énonce l'origine divine de son pouvoir et ne lui assigne pour limite que Dieu seul. » Bien sûr le pouvoir présidentiel ne devient pas théocratique, mais l'image demeure pertinente pour montrer la transition de trajectoires horizontales à un mouvement vertical. Cf. VINCENT Catherine, *Église et société en Occident, op.cit.,* p. 57.

quasi invariants de la vie de la CPU pour explorer la richesse des évolutions que lui donne son histoire, de voir comment les différentes générations de présidents ont façonné cet outil à leur image, jouant chacune sa participation sur le destin possible de ses rôles.

Partie 2

Générations

Les trois moments d'une professionnalisation

Désormais l'histoire entre en scène.

Les premières réflexions sur les structures de la CPU ont laissé, chemin faisant, un grand nombre de questions en souffrance : donner à voir les cadres ne permet pas de rendre intelligible toutes les dynamiques, de comprendre leurs différences ainsi que leurs modalités de naissance ou de transformation. Laissant apparaître le portrait d'une organisation faible, dont le fonctionnement est en relation étroite avec ses usages sociaux immédiats, la première partie a permis d'ouvrir le champ de cette étude à des problématiques essentielles comme la professionnalisation des présidents d'universités (par leurs fonctions et leurs carrières), leur légitimation. L'agrégation de processus électifs à l'échelle des établissements donne naissance à un groupe professionnel, cohérent dans sa dynamique de constitution commune mais traversé de lignes de fractures. Plus globalement, ce volant structurel a cherché à comprendre les fonctions de représentation, de légitimation et de sélection qui échoient aux réunions de la CPU. Ces éléments, il s'agit maintenant de les historiciser, et à travers eux de voir « comment les institutions évoluent » dans cette dialectique qu'établit Kathleen Thelen entre l'inertie fonctionnelle d'une position de synapse entre haute-administration et monde universitaire [1]; et les usages sociaux qui en sont faits par des agents aux socialisations différenciés, qui la transforment au gré de leurs attentes selon la « configuration institutionnelle spécifique » dans laquelle ils sont insérés[2].

Désormais l'histoire entre donc en scène mais elle ne le fait pas de façon désordonnée. Elle remet le temps au centre du récit et use pour le rendre intelligible de l'arme redoutable de la périodisation qui, si l'on suit Jacques Le Goff (ici évoqué en tant qu'historien et non comme président-fondateur de l'EHESS), se doit d'être « un objet de réflexion essentiel pour l'historien »[3]. Cette dernière sera donc utilisée ici de manière réfléchie, non pas en usant de déterminants exogènes à la CPU (le calendrier politique général, les grandes scansions

[1] « C'est pourquoi les formes organisationnelles ne reflètent pas seulement les "préférences congelées" de leurs créateurs (Riker [1980]), mais ne renvoient pas non plus uniquement au rapport de force présent (Knight [1992]). En outre, comme les exemples précédents l'illustrent, on ne peut donner leur sens aux formes et aux fonctions qu'ont adoptées ces institutions qu'en les replaçant, comme le recommandent Pierson et Skocpol, dans le contexte d'un horizon temporel plus large qui inclut la séquence des événements et des processus qui ont structuré leur développement (Pierson, Skocpol [2002]). » THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n°7, 2003-2004, p. 35.

[2] *Ibid*. p. 37 On pourrait également à la suite de Christine Musselin parler de « configuration universitaire » cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 170-171.

[3] « Les périodes ont par conséquent une signification particulière ; dans leur succession même, dans la continuité temporelle ou, au contraire, dans les ruptures que cette succession évoque, elles constituent un objet de réflexion essentiel pour l'historien. » LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2014, p. 13.

législatives qui tranchent le continuum de l'histoire de l'enseignement supérieur français) mais en prenant en considération des dynamiques endogènes, ou en tous cas la retraduction – via des mécanismes de socialisation des agents et de leur légitimation par l'élection dans leur établissement – de ces évolutions extérieures dans le cadre de l'organisation[1]. Aussi utilisant cette logique, ce sont trois périodes correspondant à trois modes de socialisation générationnelle universitaire différents qui ont pu être mis en avant.

La première inclut le « groupe fondamental » de la CPU (chap. 5)[2], celle qui crée l'institution et la fonction de président, qui incarne les espoirs réformateurs mais également les désillusions soulevées par la loi Faure, qui s'inscrit pour partie dans une fraction modernisatrice du champ universitaire (celle que l'on a pu retrouver à Caen en 1966). Entre 1971 et son départ progressif en 1976, elle met en place dans la CPU l'instance d'un dialogue en bonne intelligence entre les établissements et le ministère, poursuivant un mode mandarinal de gestion de l'enseignement supérieur. La seconde, la « génération politique » (chap. 6) englobe une période qui enjambe les années 1980 (entre 1976 et le début des années 1990). Elle se caractérise par la prévalence des modes de socialisation et de légitimation politique des présidents, qui accompagne une période marquée par des alternances gouvernementales très tranchées dans le secteur de l'enseignement supérieur. La troisième et dernière (chap. 7) qui occupe la fin de la période est la « génération contractuelle [3]», constituée de présidents expérimentant les nouveaux modes de relations entre établissements et ministère qu'initie la contractualisation en 1988. Soudés par cette singulière expérience, ils finissent même par constituer une forme d'élite ou plutôt de noyau élitaire programmatique qui poursuit dans ses fonctions ultérieures sa volonté de défendre cette échelle de gouvernement.

À chacun de ces trois temps correspond une CPU différente. Pour se faire l'écho aux réflexions de Christine Musselin, « l'organisation » est le « reflet de la profession. [4]» Toutes trois possèdent des caractéristiques propres. Certes à première vue, leur juxtaposition pourrait laisser croire à une problématique simple et linéaire. Au fond, l'histoire de la Conférence serait celle de l'affirmation progressive d'une organisation professionnelle dont la genèse

[1] Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1988, p. 192.
[2] Le groupe fondamental est le terme employé par Bernard Pudal pour qualifier le noyau dirigeant du PCF de la fin des années 1930 dont l'étude constitue la matrice de son travail. La sociographie qui débute rend d'une certaine manière hommage à son travail toujours éclairant. Cf. PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 329 p.
[3] Pour reprendre une formule de Bernard Dizambourg : « Je signe mon premier contrat dans les 6 mois qui suivent mon arrivée donc. On est la génération des présidents de contrat. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[4] MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », *in* BOURDONCLE Raymond et DEMAILLY Lise (dir.), *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 161.

correspondrait à l'émergence d'une ou de plusieurs générations présidentielles, soudée par l'unique chemin de la professionnalisation de leur pratique. Or l'histoire comme souvent rechigne aux sens uniques et son évolution ne suit pas un fil linéaire, préférant des « chemins sinueux »[1]. En un sens, les trois faciès de la CPU sont pour partie les témoins et les modes d'organisation de formes spécifiques de la professionnalisation des présidents d'universités, qui, émergeant de facettes propres à la fonction présidentielle, empruntent à chaque fois des chemins différents. L'une explore la logique mandarinale réformatrice des années 1960, l'autre développe l'affirmation politique et la dernière pousse en avant des profils plus gestionnaires. Toutefois, dans les dernières années de son histoire s'amorce une véritable flexure qui, en systématisant la tendance à la professionnalisation des carrières, transforme profondément la position de l'organisation, de lieu de contact à espace de fusion entre les deux rives de la séance.

Chaque génération qui se succède façonne donc dans sa logique l'institution à son image[2]. Il s'agit désormais en retrouvant le passé et la succession des périodes d'en clarifier davantage les traits.

Aucun doute, l'histoire entre en scène.

[1] Pour reprendre une expression utilisée par Emmanuel Fureix et François Jarrige pour parler des voies de la modernisation au XIXème. Cf. FUREIX Emmanuel et JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXème siècle français*, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'histoire », 2015, p. 8.
[2] Cf. THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art.cit., p. 35.

Chapitre 5 Un programme sans élites ?
La génération fondamentale (1971-1976)

"You never give me your money
You only give me your funny paper
And in the middle of negotiations
You break down
I never give you my number
I only give you my situation
And in the middle of investigation
I break down"

The Beatles, *You never give me your money* (1969)

Illusions perdues

À la lecture des archives de la CPU relatives à cette génération fondamentale, se dégagent çà et là un même sentiment d'échec, une vraie perte de foi et une forme de déception collective[1]. La première génération de présidents fait l'amer constat que le nouvel ordre institutionnel bâti par la loi Faure, et singulièrement leur nouvelle fonction de chef d'établissement, ne correspondent pas aux attentes initiales d'autonomie, d'interdisciplinarité et de participation[2]. Cependant, ce n'est pas sans combattre que cette première génération traverse ces années de constitution des nouvelles universités. Elle expérimente. Elle innove pour tenter d'inventer sa fonction au sein d'établissements et de communautés universitaires parfois peu amènes à son encontre. Elle essaie de conquérir collectivement une place dans le gouvernement des universités en France en s'opposant notamment aux forces centralisées des instances disciplinaires et syndicales qui se révèlent vite être des forces puissantes de régulation de la nouvelle configuration universitaire. Elle cherche enfin à construire un outil efficace pour être représentée notamment face au ministère : la Conférence des Présidents d'Université.

Les traits de cette génération la renvoient au monde ancien, à l'avant-Mai 68, au temps des mandarins éclairés dont elle incarne une forme de continuité. Les premiers présidents naviguent parmi les trois types d'attitude face au pouvoir universitaire que pouvait décrire Christophe Charle au début du XXe siècle. Peu à peu, ils s'écartent du modèle du « pur-

[1] « Lettre de Françoise Moret-Bailly aux présidents », 19 octobre 1973, AN 20080235/1.
[2] Cf. Prologue/Chapitre 1.

savant », ils dépassent celui « d'expert » pour mieux s'entourer des habits de « l'administrateur »[1]. Par l'implication que demande la fonction présidentielle, par les chemins de cette professionnalisation entre monde savant et monde politique qui s'ouvrent dans la période, par le programme de réforme cohérent qu'elle tente de développer, cette génération ouvre des voies nouvelles qui cherchent à approfondir les acquis de la loi Faure. Ballotée dans des crises universitaires à répétition (1973 et 1976 notamment), la cohésion de ce premier groupe n'est pas sans poser elle aussi de nombreuses questions, et derrière l'expérience commune saillissent déjà des facteurs de différenciation interne qui empruntent de plus en plus les sentiers du jeu et de l'affirmation politique. Dans une certaine hétéronomie, les emprunts au champ politique général concurrencent le registre traditionnel et autonome de la division disciplinaire et du mode de régulation partagée avec l'État. Sans doute que l'illusion d'une perpétuation simplement amendée et modernisée de l'ordre mandarinal se perd elle aussi lors du départ de ce « groupe fondamental » de la Conférence des présidents[2].

Ce chapitre vise ainsi à explorer trois dimensions de cette génération fondatrice. Il s'agit tout d'abord d'en dessiner la sociographie générale, de ressaisir les différents modèles sociaux de présidents qui y coexistent et les fondements de leur légitimation ; ensuite, de comprendre comment une élite présidentielle se distingue et cherche à définir un programme d'action et de reconnaissance collective ; enfin d'exposer les fragilités en particulier institutionnelles de leur capacité d'action et la difficulté structurelle d'inscrire dans la durée la configuration de la CPU qu'ils ont bâti.

En guise de conclusion à ce propos liminaire, il convient de rappeler que la première génération des présidents se distingue – en particulier des dernières – par l'abondante documentation qu'elle a laissée, que ce soit pour nourrir l'analyse prosopographique ou pour irriguer l'interprétation qualitative. En effet, elle a produit l'annuaire le plus complet, le plus documenté sur ses membres, ayant compilé des fiches biographiques détaillées sur les présidents élus en juillet 1971[3]. De surcroit, les notices biographiques du *Monde* sont

[1] Cf. CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2006 (1987), p. 427-228.

[2] Bien sûr, les présidents d'université sont loin de posséder les caractères des premiers dirigeants du Parti communiste français, mais, rappelons-le, l'étude de sociologie historique de Bernard Pudal demeure toujours un bon guide pour étudier un groupe élitaire se détachant d'un univers social, et en particulier les aspects concernant le « groupe fondamental » qui en tient durablement les rênes. Cf. PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, p. 21-62.

[3] On retrouve ainsi des détails extrêmement précis sur les cursus scolaires, les titres et diplômes, les fonctions scientifiques et administratives exercées et même les décorations. Même s'il n'est pas strictement normé, cet annuaire, voulu par le ministère et pensé à l'origine comme un outil d'horizontalité entre les présidents, a constitué

remarquablement renseignées pour cette période – trace de l'intérêt porté aux « nouveaux patrons » des universités d'après 1968 et par effet symbolique de leur intégration à un certain espace élitaire[1]. Enfin la publication de quelques témoignages directs[2], avec au premier chef le retour d'expérience si précieux de René Rémond, *La règle et le consentement,* permet de mieux nourrir notre exploration de la première génération des présidents[3]. De même, par son étude fouillée et sa reprise minutieuse de la chronologie de la période, la publication de Charles Mercier constitue un précieux guide toujours à mettre en regard des développements qui vont suivre[4].

1. L'horizon des possibles. La première génération des présidents d'université

Pourquoi se limiter à cette première vague de présidents et ne pas avoir périodisé différemment en utilisant par exemple l'outil commode que représentent les grandes lois sur l'enseignement supérieur de 1968 ou de 1984 ? Si la catégorisation calquée sur le rythme d'un autre champ, le politique, a pour mérite de rassembler des présidents *a priori* élus selon le même régime institutionnel (le conseil d'université pour la loi Faure, les trois conseils réunis pour la loi Savary), elle ne traduit en aucun cas la si spécifique socialisation générationnelle qui donne à ce premier groupe sa singularité[5]. Expérimentateurs, les présidents de 1971 le sont sans nul doute. Par leur existence, ils découvrent et inventent une fonction qui n'a pas de précédent. Cabotins, ils cherchent irrévérencieusement à promouvoir l'établissement dans un monde de discipline(s). Par leurs élections, par leurs profils sociaux ils témoignent des hésitations des

une ressource précieuse pour bien caractériser cette première génération de présidents. Cf. « Annuaire de la CPU en 1971 », AN 20060489/1.

[1] D'après la formule utilisée pour qualifier les premiers présidents par l'un des journalistes spécialisés dans l'enseignement supérieur du *Monde*. Cf. GAUSSEN Frédéric, « Les nouveaux "patrons" des universités », *Le Monde*, 11 mai 1971.

[2] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n° 4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 63-81.

[3] RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 488 p. qui est à merveille complété par le travail de thèse de Charles Mercier sur son auteur Cf. MERCIER Charles, *René Rémond, l'Université et Nanterre : les enfantements de 68 (1968-1976)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Philippe Boutry Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2011, 1045 p.

[4] MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, 183 p. Ce dernier ouvrage reprend des éléments de sa thèse mais offre une chronique précise et précieuse des évènements de la période.

[5] Lorsqu'évidemment la temporalité dominante de la recherche est l'étude du processus législatif, cela peut s'avérer fort utile comme dans le cas de l'étude d'Arnaud Desvignes qui prend les lois de 1968 et 1984 comme pivots de sa réflexion : cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV- Paris Sorbonne, 2016, 890 p.

communautés universitaires dans la détermination des critères les plus saillants pour définir ce qu'être président d'université veut dire. Doit-il revêtir le costume élimé de la tradition et être ce doyen disciplinaire poursuivi par d'autres moyens ? Doit-il être un mandarin modernisateur à même de défendre l'établissement ? Doit-il épouser le rôle du syndicaliste armé de puissants relais nationaux… ou un peu des trois ? Les premiers établissements ont fait le choix de ne pas choisir.

1.1.Les contours des fondateurs : qui sont les premiers présidents d'université ?

1.1.1. Un groupe instable et fragmenté

89 présidents d'université sont élus et effectuent tout ou partie de leur mandat entre 1970 et 1976. Loin de répondre à un profil commun ils forment un ensemble très fragmenté à cause de leurs établissements ou leurs disciplines d'origine. Tout d'abord, ce groupe entre en fonction dans une véritable marqueterie de structures, hétérogènes dans leur titre et mouvantes dans leur nombre, composée en 1976 de 56 universités, de 8 centres universitaires, de 3 INP, de 2 centres universitaires expérimentaux (Vincennes et Dauphine), d'une université de technologie encore sous administration provisoire, de l'IEP de Paris, de l'Observatoire de Paris et de l'EHESS. Comme commun dénominateur de cet inventaire à la Prévert de 73 structures, on retrouve un même statut juridique en partage, celui d'Établissement Public à Caractère Scientifique et Culturel (EPCSC) créé par la loi Faure[1]. De surcroit, cet ensemble est loin d'être stabilisé et connaît durant la période quelques nouvelles créations, d'ailleurs mal acceptées par la CPU naissante[2]. Ces dernières résultent soit d'initiatives exogènes – on peut penser à la difficile constitution de l'université technologique de Compiègne dont l'origine est à trouver dans une initiative ministérielle ou celle de Corte en 1975 par une mobilisation locale –[3], soit de

[1] « Article 3 », *Loi 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.*
De là découle la terminologie adoptée dans les premiers temps pour désigner la CPU comme Conférence des Présidents d'Université et des Chefs d'EPCSC.

[2] Procédant souvent d'un arbitrage ministériel en faveur des logiques disciplinaires, les scissions sont ainsi rejetées par la première génération de présidents.

[3] Projet ancien remontant notamment à la Libération, puis réactivé dans les années 1960, après l'échec notable de Villetaneuse, les universités technologiques trouvent enfin avec Compiègne une première réalisation en 1972. Mais si cette fondation s'inscrit dans l'après Mai-juin 1968, elle demeure « plus proche de la politique gaulliste de 1966-1967 et du colloque de Caen de 1966, que de la loi d'orientation ». cf. LEQUIN Yves-Claude et LAMARD Pierre, « Compiègne, 1972 : l'université de technologie est-elle enfant de 1968 ? », *in* POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 190.

mouvements endogènes de scissiparité d'établissements, comment dans le cas de l'EHESS[1], et bien sûr les cas complexes de scissions sur des bases politico-disciplinaires – on pense bien sûr à celles qui aboutissent à la création d'Aix-Marseille 3 et de Lyon 3 en 1973, puis de Clermont 2 en 1976[2]. Cela aboutit à des modes de recrutement différenciés pour les chefs d'établissements : procédures collectives internes d'élection des présidents ou des directeurs pour le cas des INP et des universités[3], cas de nomination directe par le ministère (comme pour Compiègne), situations originales comme celle de la désignation par le ministre, sur proposition de l'assemblée générales des enseignants-chercheurs comme à l'EHESS[4], ou encore de ce poste à renouvellement de mandat quasi infini que connaît Sciences-po Paris[5]. Bien évidemment, ces processus de désignations sont une source de différenciation interne à la Conférence des présidents : en fonction de leurs rythmes ou de leurs modalités d'élection ils n'ont pas le même rapport aux activités de la Conférence.[6] Ils montrent également que derrière la norme d'élection édictée par la loi Faure le ministère continue dans certains cas à conserver un pouvoir de nomination ou de validation.

Dans le champ des établissements qu'incarne la CPU, la coupure entre Paris et la province semble demeurer une donnée fondamentale à saisir pour comprendre la période. Elle est en tous cas si importante que les fondateurs de la Conférence avaient choisi de la neutraliser symboliquement par le principe d'alternance, établi dès les statuts d'origine : il s'agissait pour eux de renforcer la représentativité de l'organisation et surtout de prévenir d'éventuels conflits pouvant jeter du sel sur cette fracture[7]. Bien sûr, elle fait écho à la prédominance, malgré le coup de canif que représente la loi Faure, de la centralisation ministérielle parisienne qui semble

[1] Le décret du 23 janvier 1975 porte création de l'EHESS et en fait un EPCSC de plein exercice, ayant un pouvoir de collation des grades universitaires. Il met un terme à une lutte d'autonomisation de la VIe section de l'EPHE entamée après-guerre. REVEL Jacques et WACHTEL Nathan, *Une école pour les sciences sociales. De la VIe section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales,* Paris, Cerf-Édition de l'EHESS, 1996, p. 24.

[2] Ces processus de scissions ont été, comme dans le cas de Lyon 2 - Lyon 3, parfois d'une grande violence, comme en témoigne Francine Demichel alors en poste à Lyon : « La scission a été assez difficile et assez violente si vous voulez. Elle était extrêmement politisée, nous on a pratiquement rompu les ponts avec tous les juristes de Lyon III, on les voyait même plus si vous voulez tellement que c'était très grave. Il y a même des enseignants de science politique qui sont partis. Il y a un historien du droit qui est parti en même temps que nous qui a reçu des menaces de mort » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

[3] Avec cependant la subtilité toutefois pour les maitres assistants dont l'élection est possible, mais soumise à une double condition : un vote du conseil à la majorité des deux tiers et approbation du ministre après avis du CNESER. « Article 15 », *Loi 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.*

[4] Comme stipulé dans l'article 6 de ses statuts cf. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Décret n°75-43 du 23 janvier 1975 portant application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur à l'école des hautes études en sciences sociales », *Journal Officiel de la République Française*, 24 janvier 1975, p. 1145.

[5] Jacques Chapsal semble ainsi, de son fauteuil de la rue Saint Guillaume, totalement insensible aux changements de lois d'orientation, de ministres et de constitution : il préside l'IEP de Paris pendant 32 ans de 1947 à 1979.

[6] Ainsi ce même Jacques Chapsal ne s'implique guère dans les activités de la CPU, sa longévité lui a assuré des réseaux autonomes d'information et d'influence.

[7] Cf. Prologue/Chapitre 1.

se refléter dans le monde des établissements. Dans le cadre d'un mode de gestion centralisé fondé sur cette donnée et la structuration par guichet des principaux organes du ministère[1], la proximité (géographique ou par effet social réticulaire) des établissements parisiens avec le pouvoir politique est une source de domination sur les établissements plus provinciaux[2]. Là réside sans doute un des facteurs principaux structurant la CPU de cette génération fondamentale.

Il peut en exister un autre bien sûr il s'agit des disciplines. De ce point de vue, la CPU des premiers temps est remarquablement équilibrée. À l'exception de la médecine et pharmacie moins représentées, aucune discipline ne prend une importance hégémonique dans la CPU des premiers jours.

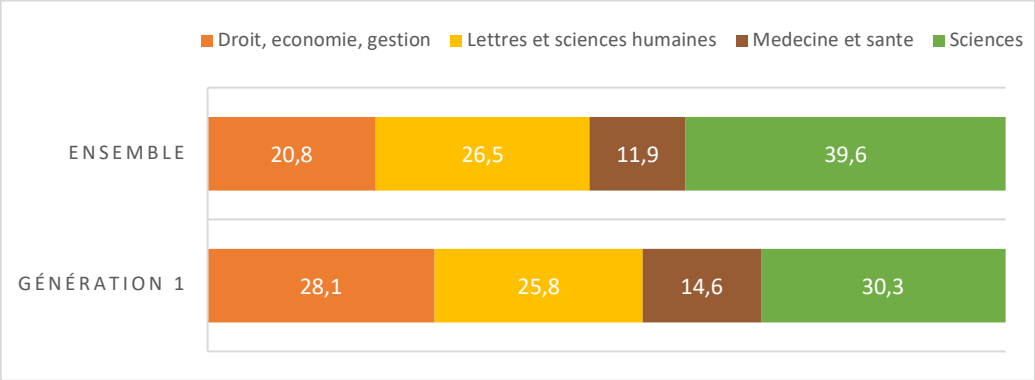

Figure 24 - Répartition des présidents par grand ordre disciplinaire (en %)

En comparaison des générations qui suivent, la première possède quelques singularités. Elle connaît une surreprésentation des disciplines juridiques (+ 8 points par rapport à la moyenne) et dans une moindre mesure des médecins, au détriment notamment du poids des scientifiques (- 9,3 points), les littéraires étant à peine sous-représentés. Comment l'expliquer ? Le périmètre de la CPU de cette première génération est bien sûr à prendre en compte : resserrée sur les seules universités fondées par la loi Faure, n'intégrant pas les INSA, les universités de

[1] Comme l'évoque Christine Musselin, les universités demeurent « sous la tutelle des disciplines », que ce soit dans leur vie interne ou dans le rapport au ministère : « alors que la loi de 1968 avait supprimé les facultés, les modes de pilotage de l'administration centrale étaient restés fidèles à l'organisation facultaire qui prévalait jusque-là. » MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises, op.cit.,* p. 74.

[2] Ce caractère de la CPU s'inscrit dans une tradition d'implication des doyens parisiens dans le gouvernement de l'université en France. Cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 103.

technologies, et d'autres établissements plus propices à l'élections de scientifiques, ce dernier n'est guère favorable à l'empire des sciences. Mais il faut sans doute aller plus loin que cette causalité morphologique et y voir la conséquence d'une période de constitution des universités et de rédaction de leurs statuts qui a pu mettre les juristes en première ligne. À moins que ça ne soit que la perpétuation d'un certain monde décanal, structuré dans l'habitus collectif du corps électoral par la hiérarchie traditionnelle des disciplines, une hystérésis favorisant encore pour quelque temps dans les établissements pluridisciplinaires la domination d'un ordre temporel juridique, et dans une moindre mesure médical, sur les facultés spirituelles, scientifique et littéraire[1].

Les premiers présidents constituent donc un groupe fragmenté et qui est de surcroit instable. En effet, en dépit de cette expansion du nombre des établissements, un écart important subsiste entre ce dernier (73 établissements) et l'effectif des présidents appartenant à cette première génération (89 individus). L'expansion du périmètre de la CPU se double d'une certaine instabilité des présidents et contribue à singulariser dans son ensemble cette génération.

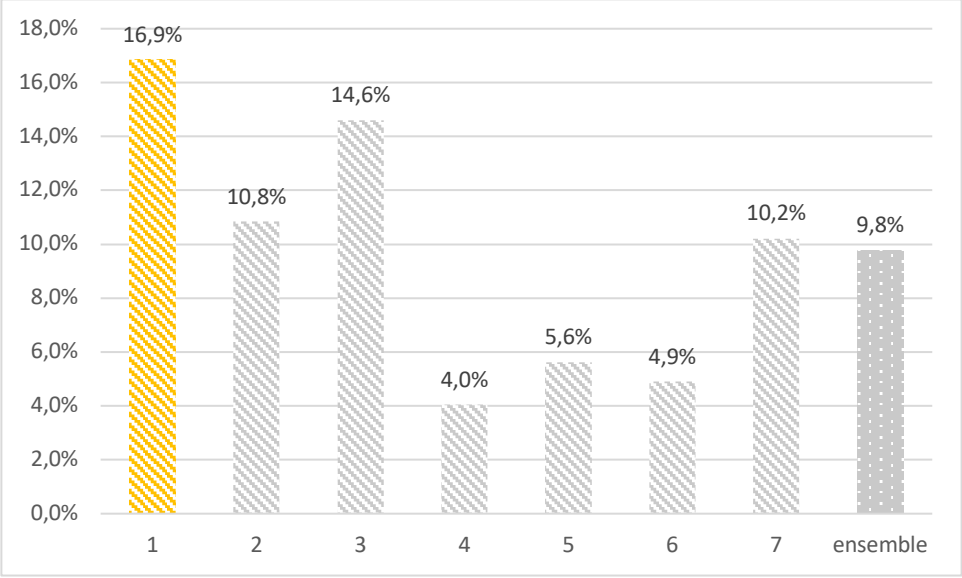

Figure 25 - Taux d'interruptions de mandat et démission en %

Avec un niveau de près de 17%, la première génération de présidents d'université connaît le plus fort taux d'interruption de mandat de l'ensemble de l'échantillon. Pour la plupart, il s'agit

[1] Opposition qui met de front « d'un côté, une science d'ordre et de pouvoir, visant à la rationalisation, au double sens, de l'ordre établi ; de l'autre, une science de l'ordre et du pouvoir, visant non à mettre en ordre les choses publiques, mais à les penser comme telles, à penser ce qu'est l'ordre social. » BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1984, p. 96.

de démissions motivées par une certaine usure du pouvoir (comme pour le cas de Françoise Moret-Bailly – université de Dijon). Pour d'autres, le départ est causé par une poursuite de carrière anticipée au sein de la haute administration : Raymond-François Le Bris – université de Brest, devient DGES en mai 1972 à peine plus d'un an après son élection, Jean-Louis Quermonne – université de Grenoble 2, entre en octobre 1974 au service de Jean-Pierre Soisson comme chargé de mission. Parfois c'est en raison de logiques propres à l'établissement que s'explique la démission : le président avait accepté une forme de CDD le temps de la « mise en place de l'université » comme pour Georges Péquignot à Montpellier 1[1]. Pour un cas enfin, le départ est contraint par une incompatibilité de cumul de fonctions (Pierre-Roger Gaussin – université de Saint-Étienne, député suppléant, devient titulaire lors de la nomination de Michel Durafour comme ministre du Travail en 1973)[2].

Vu dans le continuum de son évolution, ce taux élevé – qui demeure d'ailleurs à haut-niveau pour les deux générations suivantes – apparaît comme un caractère fondamental de cette première génération. Il peut s'expliquer de différentes façons. Tout d'abord il manifeste les conséquences d'un contexte politique extrêmement conflictuel (à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements) qui pèse sur des présidents encore désarmés d'expérience[3]. Il traduit également les difficultés pratiques qui peuvent se présenter pour des chefs d'établissement encore peu formés et surtout très esseulés dans leurs tâches quotidiennes[4]. Il montre enfin que, plus ou moins consciemment, tous les présidents ne sont pas prêts à abandonner trop longtemps leurs tâches d'enseignement et de recherche. Ils cherchent peut-être par cet acte fort, comme en témoigne le cas de Georges Péquignot, à réintégrer leur corps d'origine en prenant à rebours la possibilité qui s'ouvre devant eux d'éterniser leurs positions en s'engageant dans une carrière – à moins que cela provienne plus prosaïquement d'une difficulté à trouver des débouchés et d'un certain manque de postes dans la haute administration[5]. La CPU est donc loin d'être le

[1] « Lettre de Georges Péquignot, président de Montpellier 1, aux présidents », 21 décembre 1971, AN 20080235/1.
[2] Départ qui ne fait pas sans créer d'ailleurs quelques perturbations dans son ancien établissement : « il faut remplacer Pierre-Roger Gaussin à Saint-Étienne. Et là, ça devient sportif parce que le Conseil est majoritairement de gauche. […] Mais il est à gauche on va dire à 55-60%. Celui que la gauche veut porter au pouvoir, il s'appelle François Tomas. […] Il est maître-assistant, il est jeune. On décide que ce sera lui le président. Faut-il encore le faire élire », en l'absence de cette majorité des deux-tiers prévue par la loi Faure. Cf. *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[3] Comme René Rémond à Nanterre, ils sont devenus présidents sans véritable dessein, parce que « chaque pas de plus [les y engageait] davantage », les plaçant devant le défi de « faire naître une Université. » Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement*, *op.cit.,* p. 134-135.
[4] En un sens, cette démission traduit, dans une filiation durkheimienne, un exemple de cette anomie qui caractérise un peu par définition d'ailleurs la première génération de présidents. Entrant dans leur charge sans prédécesseurs, ils doivent inventer ou réadapter les cadres de leur fonction.
[5] Georges Péquignot l'affirme explicitement dans sa lettre aux présidents : « nous savons tous combien de telles fonctions [administratives], pour honorifiques et nécessaires qu'elles soient, sont lourdes et absorbantes et peu compatibles avec la poursuite d'un travail pédagogique et scientifique sérieux. Il m'est toujours apparu qu'elles

cadre d'un mouvement de professionnalisation polarisé uniquement par les fonctions administratives et prenant la forme d'un cursus homogène.

1.1.2. Tous des notables ?

Alors, si elle ne s'ouvre pas sur une telle transformation, la première génération de présidents ne tend-t-elle pas davantage à prolonger du monde des doyens et des structures facultaires[1] ? Prolonge-t-elle cet univers où hiérarchies des disciplines et hiérarchie des établissements se confondent ? Par la forte proportion d'anciens titulaires du titre, la réponse tend plutôt à l'affirmative. Elle l'est d'autant plus lorsque l'on s'intéresse aux indices de dotation en capitaux et au champ des carrières qui s'ouvre aux premiers présidents : conformément aux conclusions de Christine Musselin, tous ces éléments démontrent que, pour les présidents (tant dans leur légitimation que dans la suite de leur carrière) comme pour les établissements, la force de structuration des disciplines se maintient dans l'après 1968. Les nouvelles universités ne semblent pas renverser « ce recoupement quasi parfait entre la profession et l'organisation » qui définissait le monde facultaire et qui résiste un temps à la transformation du système d'enseignement supérieur français qu'a pu incarner la loi Faure[2]. Cependant, dans les marges, d'autres profils émergent.

Si l'on croise les critères qui forment le capital global que détienne et qui légitime les présidents (le capital scolaire objectivé par des titres, le capital scientifique objectivé par des fonctions et des parcours de chercheurs et le capital de pouvoir universitaire objectivé par des fonctions administratives), il apparaît que cette première génération ne se singularise en rien des constats dressés au cours du chapitre précédent sur l'ensemble de l'échantillon. On y trouve un taux très élevé (mais conforme à la moyenne générale) de professeurs de rang A (plus de 89%). Pour parvenir à ce statut, 34% sont passés par des grandes écoles (c'est un peu moins que la moyenne) et 58,5% des présidents ont fait toutes ou parties de leurs études dans les universités parisiennes. Cette macrocéphalie d'autant plus remarquable que seuls 21,3% des présidents sont à la tête d'universités de Paris ou de sa proche banlieue. Par leur parcours scolaire, ces présidents ont donc fréquenté les établissements les plus pourvoyeurs de capitaux

ne devaient pas entraîner une trop longue interruption de ce qui constitue l'essentiel dans une carrière universitaire, c'est-à-dire l'enseignement et la recherche. » « Lettre de Georges Péquignot, président de Montpellier 1, aux présidents », 21 décembre 1971 AN 20080235/1.

[1] Cf. chapitre 1.

[2] MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », art.cit., p. 163.

et dont les titres ont la plus forte valeur symbolique sur le marché universitaire. Plus de 40% sont titulaires d'une agrégation du supérieur (en droit et en médecine) et 40% d'une agrégation du secondaire, soit respectivement 17 et 11 points de plus que la moyenne de l'ensemble des présidents toutes époques confondues. Même s'il est indispensable de pointer un double effet de sources et de génération (les premiers présidents connaissent des agrégations de pharmacie – disparues en 1968 – et de médecine ce qui n'est pas le cas pour les suivants ; le lien entre secondaire et supérieur est encore extrêmement puissant en lettres)[1], cette forte proportion montre que les premiers présidents d'université s'inscrivent dans des parcours classiques pour des universitaires de leur époque.[2] Ils sont riches d'un capital acquis par un parcours progressif dans l'institution universitaire qui leur a fait passer toutes les étapes jusqu'à une forme de consécration présidentielle – semblable à la consécration décanale de jadis[3]. Ce critère traduit également, par les écarts qu'il manifeste entre les disciplines (les présidents littéraires sont agrégés de secondaire à 81,8%, les scientifiques à 57,1% seulement : les juristes et médecins sont agrégés du supérieur à 85%), des histoires de formation différentes, des rapports aux titres ou concours différents et la puissance de l'élément facultaire de leur socialisation à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce sont donc dans l'ensemble des universitaires au parcours classique qui deviennent présidents. Ce critère apparaît un facteur majeur de leur représentativité.

Toutefois, ces présidents inauguraux ne sont pas seulement des oblats de l'institution académique et possèdent au moment de leur élection un solide capital scientifique construit en partie grâce au capital scolaire. Pour près de 40% d'entre eux (34 cas), il est ainsi fait mention dans leurs notices biographiques d'un parcours de chercheur dans les grands organismes (18 cas), de direction de laboratoire ou d'instituts en France ou à l'étranger (16 cas) et même pour 4 d'entre eux du cumul de ces fonctions. Quelques-uns possèdent déjà un magistère scientifique international, on pense bien sûr au cas iconique de Louis Néel. Le président fondateur de l'INP de Grenoble concentre tous les attributs : membre de l'Académie des sciences, médaille d'or du CNRS, prix Nobel de physique en 1970, bâtisseur de centres de recherche et d'un empire

[1] Le cas des présidents, qui ne représentent pourtant qu'une fraction des universitaires, témoigne de la permanence de ce lien par la fréquence des titres d'agrégé du secondaire chez les présidents en lettres : « les facultés littéraires ont conservé […] des professeurs aux caractéristiques sociales et aux trajectoires liées à l'enseignement secondaire. » Cf. CHARLE Christophe, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1994, p. 189.
L'ensemble du travail de Christophe Charle a nourri ce chapitre.

[2] Dans une filiation en tous cas avec le monde universitaire décrit par Christophe Charle.

[3] Pour certains la fonction de doyen apparaissait comme « le couronnement de leur carrière ». cf. CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*". Être doyen de faculté sous la IIIème République. Entre sacerdoce administratif et stratégie de carrière », *in* CONDETTE Jean-François (dir.), *Les chefs d'établissement : diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIIe - XXe siècle),* Rennes, PUR, 2015, p. 305

universitaire grenoblois[1], incarnation du rayonnement de la physique française et d'une certaine idée du patron en sciences[2]. Mais derrière cette figure iconique, la première génération compte d'autres membres de l'Académie des sciences comme Léopold Escande (premier président de l'INP de Toulouse), ou d'autres titulaires de médailles du CNRS (l'argent pour Max Plan président d'Orléans, le bronze pour Jean Saurel président de Paris 13) et de récompenses internationales prestigieuses (comme Guy Ourisson à Strasbourg 1 qui reçoit le prix Ernest-Guenther de l'*American Chemical Society* en 1972). On retrouve également en sciences humaines et sociales des chercheurs innovants comme Michel Alliot de Paris 7 « anthropologue du droit africain »[3], Jacques Le Goff cet « ogre historien » de l'EHESS, pilier de la nouvelle école des *Annales* dans les années 1970 et remarquable chercheur mêlant lui aussi anthropologie et histoire du monde médiéval[4]. En médecine aussi, des personnalités se distinguent avec des chercheurs comme Henri Gastaut d'Aix-Marseille 2, initiateur du champ de recherche sur l'épilepsie[5], ou Louis Lareng de Toulouse 3, pionnier de la Société française d'anesthésie et de la médecine d'urgence[6]. Enfin, en mathématiques, on rencontre quelques sommités comme Jean-Pierre Kahane à Paris 11. Incluses dans un collectif, ces prestigieuses individualités donnent une coloration très scientifique à la légitimité de cette première génération de « nouveaux "patrons" des universités », pour reprendre l'expression du journalise du *Monde* Frédéric Gaussen. Selon son enquête, « la réputation scientifique du président est pour une université un atout important ». D'une certaine manière, son capital individuel rejaillit symboliquement sur le collectif de l'établissement et dans le cadre de sa fonction, il assure au président une « autorité nécessaire auprès de ses collègues et des étudiants » (d'ailleurs surtout auprès des premiers sans doute)[7]. On se situe ici au cœur de ce paradoxe déjà soulevé dans le

[1] PESTRE Dominique, *Louis Néel. Le magnétisme et Grenoble. Récit de la création d'un empire physicien dans la province française 1940-1965*, Paris, « Cahiers pour l'histoire du CNRS », 1990, 188 p.
[2] « Le succès de Néel dans son entreprise de faire de Grenoble la deuxième ville de France pour la physique s'explique par cette faculté à jouer sur plusieurs tableaux qui caractérise le patron. » Cf. VERSHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France,1945-1968)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vol. 1, 2017, p. 39.
[3] Cf. FRIDENSON Patrick, « Michel Alliot (1924-2014), résistant, juriste, réformateur », *Le Monde*, 24 février 2014.
[4] Cf. TRUONG Nicolas, « Jacques Le Goff, mort d'un "ogre historien" », *Le Monde*, 1er avril 2014.
[5] Marques tangibles de son magistère, une forme d'épilepsie infantile porte même son nom, le syndrome Lennox-Gastaut. Cf. HISTOIRE DE L'INSERM, « Henri Gastaut », https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/henri-gastaut [en ligne].
[6] Initiateur du SAMU, du Centre de Consultation Médicale Maritime, de la télé-médecine, Louis Lareng a aussi été un des pionniers de la spécialité d'anesthésie-réanimation : « Et puis on a créé la Société Nationale d'Anesthésie, vous avez vu les quatre bonshommes derrière là ? *(il me montre une photo placée sur le mur)* Vous voyez j'y suis, il y a celui de Paris, il y a celui [Cairn ?] qui a franchi un fleuve dans la glace pour fuir les Allemands pendant la Guerre, un de ses copains et moi-même ! Voilà les créateurs de l'anesthésie en France ! À tous les cinq on a signé la création de l'anesthésie réanimation. » *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018.
[7] GAUSSEN Frédéric, « Les nouveaux "patrons" des universités », art.cit.

chapitre précédent : pour accéder aux responsabilités, le capital scientifique est un atout précieux mais qui tend à se dévaloriser dans l'exercice du pouvoir qui éloigne son titulaire des activités de recherche. Il tend à se transformer en une autre espèce plus administrative. Contrecarrer ce mouvement est un des enjeux collectifs de cette première génération.

Comme l'évoque également le journaliste du *Monde* : « autant que par leurs titres et leurs publications, les présidents d'université auront à s'imposer auprès de leurs mandants par leur qualité d'animateurs et d'administrateurs. [1]» Et en effet, si la légitimation présidentielle emprunte au capital scientifique, elle tire aussi parti d'une expérience accumulée dans le cadre de fonctions de gestion expérimentées au préalable. Au total donc, plus de 70% des présidents de la première génération ont connu des responsabilités administratives dans un établissement avant leur entrée en fonction (chiffre somme toute comparable à l'ensemble des présidents étudiés, 76,8%).

	1ère génération (1970-1975)	***Ensemble (1971-2007)***
Chef d'établissement et assimilés (dont doyens)	36.0	*9.5*
VP et assimilés	7.9	*25.4*
Directeur de composante	23.6	*35.3*
Autres fonctions académiques	2.2	*3.4*
Fonctions non académiques	2.2	*3.2*
Absence de fonction	24.7	*16.6*
NR	3.4	*6.6*
Total	100.0 n=89	*100.0* *n=696*

Tableau 11 - Carrière administrative antérieure des premiers présidents d'universités (en %)

Toutefois, cette génération se singularise de toutes les autres par la forte proportion (36%) d'anciens chefs d'établissements (*i.e.* de doyens) en son sein qui s'impose au détriment des autres tâches administratives comme celles de membre d'exécutif ou de responsable de

[1] GAUSSEN Frédéric, « Les nouveaux "patrons" des universités », art.cit.

composantes. En ce sens, le monde des doyens se perpétue bien dans cette nouvelle Conférence. La première génération inaugure ce trait qui caractérise l'ensemble des présidents en s'ancrant pleinement dans une logique de continuité de carrière dans l'exercice de charges administratives : un président aura d'autant plus de chances d'être élu qu'il sera connu et reconnu capable d'exercer des responsabilités, qu'il sera détenteur d'un capital de gestion à même de rejaillir dans l'exercice de son mandat[1]. Toutefois, l'exercice d'une charge identique n'a pas la même signification selon le cadre historique dans laquelle elle s'inscrit : ainsi, entre le doyen mandarinal des années 1960 appartenant encore à l'ordre académique traditionnel, celui qui a traversé les feux de Mai-juin 1968 et celui désigné dans les structures provisoires de gestion dans l'attente de la création des nouvelles universités, il y a de fortes différences. Malgré elles, ces anciens doyens partagent une expérience de la gestion d'établissements, de cette position d'interface entre le local et les instances nationales, par conséquent en *surplomb* du monde académique. Autre marque de cette filiation avec les notables facultaires, au moment de leur élection de nombreux présidents possèdent des décorations. Sur les 71 présidents présents lors de la première réunion, 49 (69%) font mention de diverses médailles dont 26 légions d'honneur. Certains doivent leur épingle à une carrière militaire et aux honneurs de la guerre ou de la Résistance, la Seconde Guerre mondiale et les guerres de décolonisation ont apporté leur lot de croix et d'agrafes, mais pour beaucoup ce sont les mérites académiques (29 sont chevalier ou officier des Palmes académiques) ou le mérite civil (11 présidents sont titulaires de l'ordre du Mérite, 3 de l'ordre de la Santé publique) qui sont à l'origine de leurs décorations.

Néanmoins, en dehors des cercles de la notabilité académique une part non négligeable de cette CPU des premiers temps et ne connaît en rien de tels honneurs. Pour un quart des présidents on ne trouve même pas trace de fonctions administratives préalables à leur élection. Ce groupe n'a jamais participé aux instances du monde des facultés (ou en tous cas il ne met pas ce fait en avant), et découvre donc par la fonction présidentielle l'exercice de responsabilités administratives au plus haut niveau dans les universités. Ces *homines novi* encore amateurs confèrent à cette première génération la couleur de la discontinuité par rapport à l'ordre ancien et incarnent un facteur important de fracturation au sein de la CPU entre expérimentés et expérimentateurs.

[1] « Donc au fond c'est un petit peu le fait que j'ai été directeur de l'Institut d'Études Politiques qui a justifié ma candidature à la présidence de l'université. Peut-être aussi le fait qu'ayant été depuis deux ans conseiller technique du directeur des enseignements supérieurs, mes collègues pensaient que j'aurais plus de facilité *(sourires)* à défendre Grenoble auprès d'administrateurs que je connaissais personnellement. Je crois que ce sont les deux raisons qui ont jouées. *(silence)* » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne,* 5 octobre 2017.

1.1.3. Carrière âge et politique : les différentes voies de la profession

Capital scolaire, capital scientifique et capital administratif. Les trois espèces se nourrissent les unes et les autres et construisent un portrait type du premier président comme notable disciplinaire et universitaire, un doyen continué. À l'arrière-plan de ce tableau, si l'on regarde les choses de plus près, il existe néanmoins des figures nouvelles qui incarnent un rapport neuf à la fonction. En se penchant sur les carrières et la politisation, ces dernières se dessinent avec plus de précision.

Le tableau 1 a montré que l'accession à la présidence se faisait pas à pas, dans le cadre d'un engrenage qui, dans un mouvement d'accumulation du capital, des fonctions, de la légitimation, s'impose presque à son titulaire[1]. Pour la majorité des membres de cette première génération, si la présidence est le résultat d'un parcours et d'une carrière, elle ne sert pas de tremplin direct à une inflexion de trajectoire hors du monde universitaire. Tout d'abord, et cela a été relevé plus haut, la première génération se distingue par le très faible nombre de profils de présidents ayant déjà exercé des tâches administratives en surplomb et extérieures aux fonctions de régulation disciplinaire *stricto sensu* (comme la participation au Comité consultatif des universités par exemple). Dans l'exercice de la fonction, et cela sera approfondi plus loin, tous les éléments dont on dispose montrent qu'il n'y a pas une spécialisation nette du président dans ses seules fonctions de gestion d'établissements mais le maintien à l'inverse d'un mode de fonctionnement décanal plus polyvalent marqué par la permanence en cours de mandat de responsabilités scientifiques et pédagogiques, par celle d'une part conséquente de l'identité de l'enseignant-chercheur dans le quotidien même de l'activité présidentielle[2]. En ces premiers temps des présidents d'université, il est encore impossible de disjoindre « hiérarchie disciplinaire et hiérarchie organisationnelle. [3]» Dans le droit et la pratique, le lien qui unit le *primus* avec les *pares* est encore très fort, ce qui n'est pas sans poser des difficultés à cette

[1] René Rémond dans un chapitre de *La règle et le consentement* utilise ce terme si signifiant. Il y décrit assez bien ce processus de légitimation qui s'impose presque au nouveau président, faisant de son titre le produit d'une trajectoire individuelle et d'une représentation collective. « Avec le recul, il m'apparaît comme un enchainement qui m'a progressivement acheminé vers cette responsabilité, restreignant par degrés ma liberté de l'éluder à mesure qu'il me désignait plus nettement aux yeux d'autrui pour l'exercer. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 101.

[2] René Rémond poursuit ses cours et, signe de cette hybridation entre identité scientifique et identité présidentielle, organise à Sciences-Po un séminaire de 3ème cycle sur les « nouvelles institutions universitaires » auquel *La règle et le consentement* doit beaucoup. Il maintient une activité soutenue d'enseignement et de recherche. Cf. MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre. Les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1968-1976)*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, p. 323

[3] MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », art.cit., p. 167.

première génération qui doit encore jongler dans son quotidien entre un travail universitaire et la nouvelle fonction de président[1].

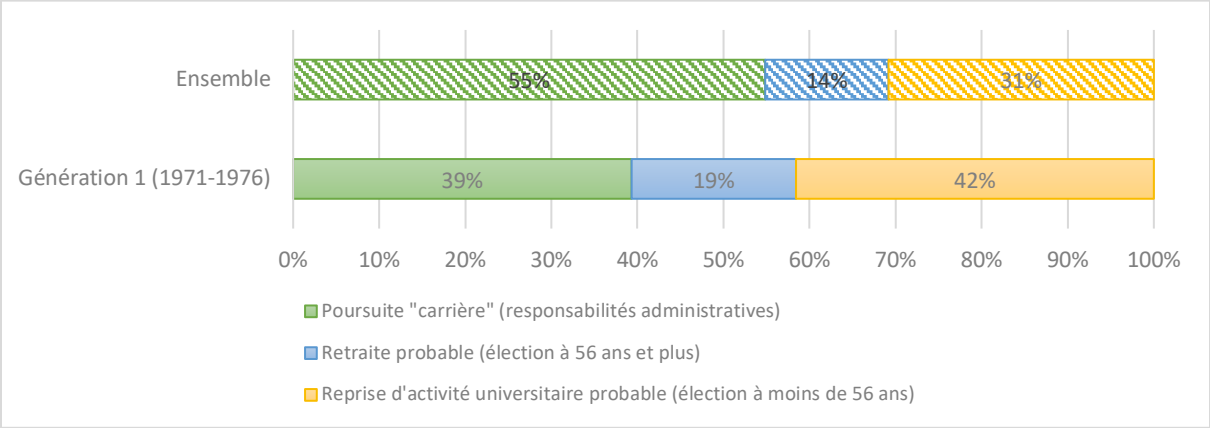

Figure 26 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-1976)

Cette première génération est la seule où une nette majorité de présidents ne s'engage pas à la sortie de fonction dans une carrière administrative, que ce soit dans le champ universitaire ou dans le monde de la haute fonction publique. La figure 26 retraduit ainsi sa singularité : seule une minorité poursuit une carrière dans le champ des responsabilités administratives (39%), le plus gros contingent reprend son poste, ou part à la retraite – et encore sans doute que le pourcentage de retraités est surévalué par la limite d'âge nettement plus élevée dans les années 1970 qu'en fin de période[2]. Le mouvement de professionnalisation décrit dans le chapitre 4 pour l'ensemble des présidents ne s'applique qu'à une minorité de la première génération. Le groupe semble ainsi se segmenter, de ce point de vue, en deux parties à peu près équivalentes en effectifs : une qui poursuit sa route au moins un temps dans des fonctions avant tout hors du strict champ universitaire (les conditions de réélection n'étant quasiment jamais réunies ou l'éventail des postes ouverts dans ce dernier étant plus faible) pour aller vers la haute administration (27 présidents contre 8 dans l'autre cas) ; l'autre qui retrouve rapidement une fonction universitaire, transition assurée soit en maintenant une polyvalence des fonctions durant sa charge, soit en démissionnant en amont de la fin du mandat (13 cas tout de même dans cette catégorie). Une catégorie épouse un nouveau style de carrière, l'autre se maintient

[1] Il sera bien sûr plus longuement question de cette non-professionnalisation par la suite.
[2] Ainsi dans une note de 1969 que reproduit Emmanuelle Picard, Jean-Baptiste Duroselle fait mention de carrières s'arrêtant à 70 ans. Cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 82-83.

davantage dans le cadre ancien des fonctions décanales[1]. Sans doute amorce-t-on ici la description d'un des caractères originaux de la première génération des présidents d'université : son caractère segmenté, l'équilibre entre les différents types de modèles de légitimation et de carrière qui subsiste en son sein.

Deux autres indices permettent de rendre compte de la fragmentation du groupe et des divers régimes de professionnalisation qui coexistent dans la CPU des origines, et le premier se trouve dans l'âge moyen d'élection des présidents :

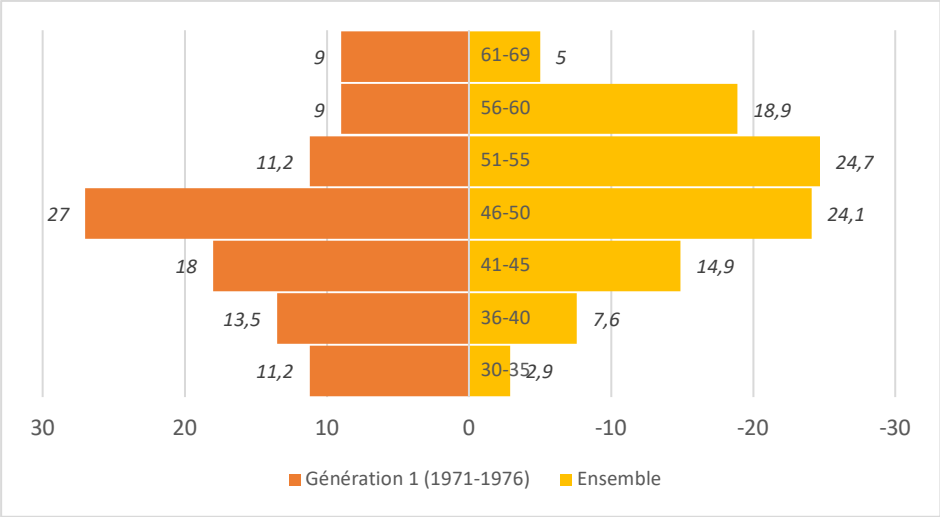

Figure 27 - Pyramides des âges des présidents d'université (en %)

Avec 47 ans 1 mois et un peu moins de 10 jours de moyenne d'âge d'élection, la première génération se distingue tout d'abord par sa jeunesse par rapport au total de la moyenne des présidents qui s'établit à 50 ans. Au-delà de cette jeunesse relative, c'est surtout l'allure générale de son profil générationnel qui est remarquable et révèle sa singularité[2]. En effet, là où l'ensemble des présidents manifeste une relative homogénéité d'âge et tend à marginaliser les tranches les plus extérieures à la moyenne, la génération fondamentale apparaît effectivement comme nettement plus jeune (près d'un quart des présidents a moins de 40 ans et seulement 18% a plus de 56 ans), avec un pic pour la tranche 46-50 ans, ce qui décuple l'effet de la fracturation de la socialisation générationnelle. Cela amène à nuancer le portrait initial ; certes, elle est le monde des doyens poursuivie par d'autres moyens, mais celui des doyens et

[1] CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*". » art.cit, pp. 311-314
[2] Les effectifs réduits sont bien sûr également à l'origine de cette pyramide des âges à l'allure singulière, mais ils dénotent toutefois une surreprésentation des classes d'âges les plus jeunes par rapport à la moyenne de l'échantillon qui lui demeure beaucoup plus centrée sur la moyenne de 50 ans.

des professeurs les plus récents, ayant traversé pour une partie Mai-juin 1968, avec une certaine proximité générationnelle avec ses enjeux et surtout ayant été socialisé à un ordre universitaire à l'heure de la réforme tel qu'il se présentait dans les années 1960[1]. On retrouve aussi aux côtés de ce premier groupe des individus très jeunes, anciens maîtres-assistants en 1968, voire toujours à ce rang pour 9 d'entre eux, fortement marqués par les évènements, qui ont pu dans le sillage de la naissance des nouveaux établissements et du renouveau institutionnel de la loi Faure bénéficier d'une opportunité de carrière inédite, œuvrant sans doute d'une stratégie de légitimation différente qui use davantage des voies de la politisation plutôt que de celles de l'accumulation de capitaux uniquement universitaires ou scientifiques. Mais d'un autre côté, une partie non négligeable de ces présidents (près de 30%) âgée de plus 50 ans s'inscrit dans un autre ordre universitaire, et tient sa place d'une légitimité acquise par le poids de l'expérience de capitaux accumulés dans le monde facultaire. Ce hiatus interne ne se manifeste pas aussi bien que par la politisation affichée des présidents :

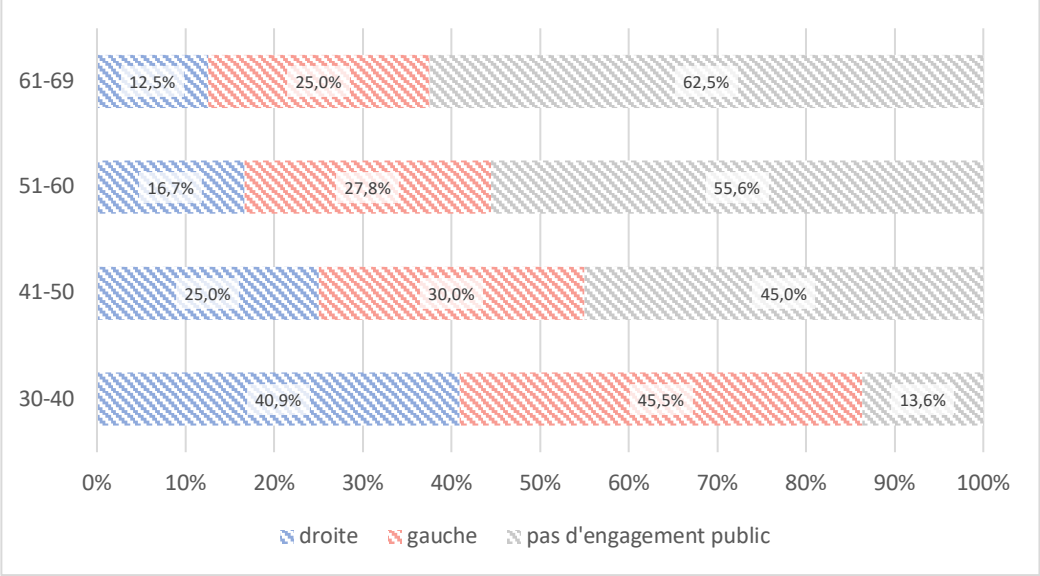

Figure 28 - Politisation de la première génération (1971-1976) par tranche d'âge (en %)

La figure 28 illustre cette coupure interne et envoie à la fracture décrite plus haut dans le chapitre 4. Parce qu'elle concerne une fraction bien documentée, elle a pour heureuse particularité de neutraliser les effets de sources qui peuvent perturber les analyses (et en particulier la proportion de présidents n'ayant pas d'engagement public). Les tranches d'âge de

[1] René Rémond témoigne de cette socialisation et de cette imprégnation qui se surimpose aux présidents. « À cet égard je suis, moi aussi, à ma façon, un enfant de 1968, comme nombre de mes collègues présidents : postérité non désirée mais bien vivante. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 102-103.

la première génération de présidents montrent cette sédimentation progressive de la politisation à la fois comme mode de relation ordinaire entre champ politique et champ universitaire et singulièrement comme facteur de légitimation : les jeunes présidents semblent ainsi trouver dans cette prise de position objectivée par un engagement partisan ou syndical des ressources qui leur font défaut, mais surtout en cela s'opposent au groupe des présidents plus âgés chez lesquels cette prise de position affichée, bien que loin d'être rare[1], n'en demeure pas moins minoritaire. En somme, de ce tour d'horizon général se dessinent les traces de l'existence au sein de la CPU des premiers temps de trois profils internes correspondants à trois types de légitimation différentes qui coexistent dans la même organisation.

1.2.Le moderne, le notable et le politique

Trois profils se détachent dans cette première génération de présidents d'université. En fonction du critère déterminant de l'âge et surtout du type de socialisation que celui-ci a généré[2], trois légitimations différentes, trois manières de concevoir la fonction de présidents et trois manières différentes d'appréhender la suite à y donner peuvent être décrites. Ces trois figures ne forment bien évidemment des sphères étanches, quelques présidents occupent des positions hybrides, mais elles demeurent une clé de lecture franche de la première CPU. Parmi ces profils, deux renvoient plutôt au monde d'avant Mai-juin 1968, le troisième incarne un type politique plus nouveau. Ces types de présidents ne disparaissent pas totalement avec la première génération, et leur description annonce à bon nombre des grandes catégories qui peupleront ultérieurement les séances de la CPU.

Les « notables disciplinaires » forment la première et la plus étroite des catégories de présidents. Perpétuation quasi mécanique du monde des doyens, ils en sont un décalque par leur socialisation et par la manière d'exercer leur fonction. On y retrouve les 17 individus les plus âgés, ceux qui cumulent déjà les titres et les différentes catégories traditionnelles de capitaux en usage dans le champ (titres de noblesse universitaires systématiques, tous sont professeurs titulaires et participent au CCU). Ce sont ces présidents que l'on retrouve positionnés dans les fractions les plus conservatrices et les disciplines les plus anciennes. Ils tiennent leur position de l'ordre disciplinaire et de la hiérarchie facultaire dont ils ont patiemment gravi toutes les

[1] On peut notamment évoquer la force qu'a pu avoir le Parti communiste comme « Parti de l'intelligence française » dans l'immédiat après-guerre. Cf. VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs*, thèse. cit., p. 73.
[2] Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus, op.cit.,* p. 192.

marches, jusqu'à parfois acquérir d'exceptionnelles positions institutionnelles de pouvoir car multipositionnées entre échelles locale et nationale, entre administration, science et discipline[1] : on pense bien sûr à Louis Néel à l'INP de Grenoble, à Gabriel Marty à Toulouse 1 ou même à Alphonse Dupront à Paris 4[2]. Neuf ont été des doyens ou chefs d'établissements, souvent dans les métropoles de région où ils possèdent un magistère symbolique évident pour prendre la tête des nouvelles universités. Sept avaient même été désignés dans le cadre de l'espace universitaire d'avant 1968 : on peut ainsi songer à Gabriel Marty, premier président et fondateur de l'université Toulouse 1 donc, doyen de la faculté de droit de Toulouse depuis 1957, George Péquignot (Montpellier 1) juriste lui aussi et doyen de la faculté de droit de Montpellier de 1962 à 1969, René Marache (Rennes 2), doyen de la faculté de lettres de Rennes de 1962 à 1970, Henri Warenbourg (Lille 2), doyen de la faculté de médecine de Lille de 1963 à 1970, Jacques Chapsal, directeur de l'IEP de Paris depuis la Libération. Naturellement, ce groupe de présidents est moins sensible aux enjeux externes à son univers disciplinaire dont il tire par ses capitaux sa légitimation présidentielle. Ses membres restent des ardents défenseurs du particulier qui répugnent à s'aventurer dans le général. Ils sont élus dans des universités certes nouvelles mais qui apparaissent comme surdéterminées par l'ordre disciplinaire[3]. Ils pratiquent « la politique de l'apolitisme » si classique dans le monde universitaire : « contracter un engagement militant entre pour eux en contradiction avec l'idéal d'objectivité qui fonde leur pratique professionnelle[4]. » Ainsi sont-ils moins engagés que la moyenne de leur génération, moins prompts à rendre publiques par l'objectivation d'une prise de cartes syndicale ou partisane leurs convictions politiques[5]. Certains (cinq d'entre eux) ont été ouverts à d'autres expériences, étant insérés dans un monde universitaire plus proche des cercles de pouvoir au début du XXe siècle[6], mais, comme dans le cas de Raymond Las Vergnas (Paris 3), chef de

[1] Un peu à l'image des Marc Zamansky, Pierre Renouvin ou Pierre Chaunu évoquées par Emmanuelle Picard : cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines*, mem.cit., p. 253.
[2] Le second est ainsi par exemple un ancien doyen, bâtonnier de Toulouse, et vice-président de l'association des avocats de France.
[3] Ce dernier a laissé un témoignage direct, au sein de son université « purement circonstancielles » constituée d'une ancienne faculté et sciences et de droit, de sa volonté de « maintenir entre les parties de l'université un esprit d'équilibre », de ne pas heurter l'ordre ancien. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n° 4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 64.
[4] CHARLE Christophe, *La République des universitaires (1870-1940)*, *op.cit.,* p. 311.
[5] Même si on le rappelle, cela ne traduit pas l'absence de conviction mais l'absence de sa publicisation qui pourrait représenter une entorse certaine à une autonomie universitaire perçue comme idéal professionnel. *Idem*.
[6] Même si le phénomène d'association entre les universitaires (surtout de droit et de médecine) et les parlementaires notamment connaît un certain recul. cf. CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, *op.cit.*, p. 422.

cabinet-adjoint de Jean Zay ministre de l'Éducation nationale au moment du Front Populaire, ils ont refermé cette page depuis longtemps.

Plus âgés, ils écourtent souvent leur mandat (le groupe des plus de 56 ans possèdent une durée de mandat moyenne légèrement inférieure à 4 ans) par démission ou pour raison de santé. Attachés donc au particulier, au disciplinaire[1], ils s'investissent ainsi avec parcimonie dans le nouvel outil de travail collectif que représente la CPU. Sans doute ne sont-ils pas en adéquation avec ce point de vue général, transdisciplinaire ; sans doute ne sont-ils pas totalement en phase avec les nouveaux enjeux et les nouveaux acteurs qui s'y dessinent dans une relative rupture avec les instances traditionnelles de régulation des universités ; sans doute sont-ils déjà suffisamment dotés en capitaux, ayant suffisamment de contacts avec le ministère via les canaux disciplinaires traditionnels ou d'autres vecteurs (comme dans le cas de Roger Escarpit célèbre chroniqueur du *Monde* et président de Bordeaux 3) pour montrer le besoin de s'engager dans les activités de la Conférence. Aussi parmi eux, on ne compte aucun membre du bureau, et seuls deux présidents de commission (à une période où le renouvellement est annuel), dont celle du règlement et de la législation chasse gardée des juristes. La CPU est pour eux un cercle de sociabilité et non un groupe de pression pouvant peser sur l'action publique. Ce groupe des « notables disciplinaires » incarne un ordre facultaire ancien, centré davantage sur l'autonomie du monde académique, ses hiérarchies internes, ses cursus mais qui par le truchement de quelques figures iconiques a pu se perpétuer à la tête de certains nouveaux établissements pluridisciplinaires au moins dans un premier temps[2]. Déjà multipositionnés au sein de l'enseignement supérieur, la présidence ne représente pour eux qu'une simple part de pouvoir supplémentaire clôturant une carrière qui cesse souvent en fin de mandat[3]. Par les transformations institutionnelles liées à la loi Faure, leur pouvoir polyvalent entre discipline et université est cependant de plus en plus difficile à maintenir en l'état. Pour reprendre les mots d'Emmanuelle Picard, « à la cogestion relative et construite sur un consensus piloté par les doyens parisiens se substitue une formalisation et une coupure nette entre deux espaces distincts du pouvoir académique : d'une part les membres du CCU, d'autre part les présidents

[1] Ainsi parfois ont-ils veillé, comme Gabriel Marty, à maintenir dans le cadre des nouvelles universités le vieil ordre universitaire : « M. Gabriel Marty, qui "règne" sur la faculté de droit de Toulouse depuis 1957 et qui est parvenu à imposer au ministère la transformation pure et simple de son établissement en université. » GAUSSEN Frédéric, « Les nouveaux "patrons" des universités », art.cit.

[2] Leur capital semble se maintenir un temps, mais on le verra par la suite leur nombre diminuera fortement.

[3] Elle est un avant-gout de la retraite, comme Jean-François Condette l'a noté sur son étude sur les doyens. Cf. CONDETTE Jean-François, « "*Primus inter pares*" », art.cit., p. 311.

d'université et les commissions de spécialistes locales.[1]» D'autres en revanche, ont déjà clairement fait le choix d'abandonner le volant disciplinaire de leurs assises.

Les « modernisateurs » incarnent un tout autre type de présidents. Eux-aussi trouvent une légitimité dans l'univers d'avant 1968, mais entretiennent avec la fonction et avec la CPU un rapport radicalement différent. Ils forment la majorité de la cinquantaine d'individus ayant entre 41 et 55 ans, et ont donc vécu Mai-juin 68 dans la première partie de leur carrière. Les facteurs qui expliquent leur arrivée à la fonction de président résultent de la combinaison entre une bonne dotation en capitaux universitaires (ils sont suffisamment âgés pour avoir pu entamer une carrière scientifique[2], et pour avoir exercé des responsabilités administratives) et une dynamique historique et politique conjoncturelle (ce sont eux qui ont pris les rênes de leur établissement soit pendant, soit immédiatement avant 1968). 32 anciens ont été titulaires de fonctions administratives auparavant, dont 20 anciens doyens dont 18 soit ont traversé Mai-juin 1968, soit ont été désignés pendant ou juste après le mouvement social. Cette carrière antérieure a commencé pour quatre d'entre eux par la haute administration, avec trois anciens directeurs de cabinet : Michel Alliot de Paris 7 pour Edgar Faure en personne, Pascal Arrighi de Toulon ou Jean-Marie Auby de Bordeaux 1 durant les dernières années de la IVème République, et François Luchaire de Paris 1, ancien membre du Conseil Constitutionnel. Si les autres sont des *homi novi*, tous baignent dans le même univers, socialisés au mouvement réformateur de la fin des années 1960. Ayant traversé 1968, ce sont eux qui sont à l'origine de la création de la CPU telle qu'elle a pu être décrite en amont : on y retrouve Michel Devèze (Reims), Louis Lareng (Toulouse 3), Pascal Arrighi, Pierre Deyon (Lille 3), Jean-Louis Quermonne (Grenoble 2) et tous les présidents iconiques de la période comme René Rémond (Nanterre)[3]. Cette imprégnation se retrouve dans leur politisation : pour 60,8% de ce groupe, on retrouve la trace d'un engagement politique et syndical, voire des prises de position très fortes (François Luchaire ou Michel Devèze pour François Mitterrand en 1974 par exemple, Pierre-René Gaussin qui devient député centriste de la Loire). Ainsi, par leur parcours, leurs fonctions, leurs trajectoires, leurs actions, ils sont particulièrement sensibles aux enjeux des réformes, plus proches des logiques politiques générales que des seuls enjeux disciplinaires, et plus prompts, par cette hybridation, à innover même dans le cadre institutionnel. Par leur multipositionnement

[1] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines*, mem.cit., p. 103
[2] On compte ainsi seulement 2 non-professeurs dans ce groupe.
[3] Cf. Prologue/Chapitre 1.

dans le champ, ils s'apparentent aux notables du premier groupe ; par leur prise de position réformatrice, ils s'en émancipent.

La Conférence est pour eux une organisation qui leur est chère, qui leur ressemble puisque certains d'entre eux l'ont façonnée, et dans laquelle ils s'investissent massivement. Alors qu'ils ne représentent que 56% de l'ensemble de la première génération, près des deux tiers de la CP²U, mais surtout 10 membres du bureau sur les 11 et *l'intégralité* des 1ers vice-présidents appartiennent à ce groupe de « modernisateurs ». Sur les 20 membres multipositionnés dans les instances, 17 peuvent être associés à ce groupe. C'est donc dans cet espace que se dessinent les contours d'une élite présidentielle modernisatrice qui prend en mains la direction de la CPU à ses origines. Ainsi, une proportion substantielle entame les voies d'une professionnalisation dans ces fonctions : près de 42% d'entre eux (chiffre supérieur à la moyenne générationnelle et simplement dépassé par les plus jeunes) s'engage dans un prolongement de carrière soit dans le monde universitaire, soit dans la haute fonction publique (au moins un temps), soit dans le monde politique. Toutefois, une majorité reprend le chemin de ses fonctions académiques d'origine, signe de cette forte polarisation par l'*Alma Mater*. Ce groupe se retrouve en position centrale à la fois par le nombre, parce qu'il incarne un nouvel ordre de légitimité hybride entre l'universitaire (dans les dimensions pédagogiques, scientifiques et administratives) et le politique qui s'accorde à merveille avec la nouvelle fonction de président d'université, et parce qu'il se place au cœur de l'activité de la CPU des premiers temps. Par ses caractéristiques, il appartient sans conteste à l'élite du monde universitaire, mais une élite singulière animée par un programme réformateur. Sont-ils pour autant les membres d'une élite que l'on peut qualifier à la suite de Genieys et Hassenteufel de « programmatique » ?[1] La question reste encore en suspens à ce stade.

Enfin, dans cette première génération, émerge un dernier ensemble, celui des présidents politiques. Il incarne une troisième voie de légitimation, beaucoup plus marquée par des capitaux extérieurs au seul monde universitaire et qui préfigure ce mode syndical de gouvernement de l'université qui se glisse peu à peu dans les habits que lui a tissé la loi Faure[2]. Ce groupe est composé des 21 présidents les plus jeunes, de mois de 40 ans (proportion remarquable dans l'histoire de la profession présidentielle), des individus comme Georges Riera 34 ans (Perpignan), Bernard Desbals 34 ans (Limoges) ou Dominique Taddéi 32 ans

[1] GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2, 2012, p. 89-115.
[2] La description de ce groupe sera surtout l'objet du chapitre suivant. Cf. Chapitre 7.

(Amiens). Leur accumulation en capital universitaire est encore en cours, notamment dans les disciplines non scientifiques : on compte ainsi parmi eux 28,6% de maîtres-assistants, un seul est en fonction dans une université parisienne centrale, seuls cinq ont été à la tête d'établissements avant leur élection, un tiers n'a jamais eu de responsabilités administratives, seuls deux ont eu des responsabilités extra-universitaires avant leur élection. Ces hommes neufs sont élus par des universités nouvelles, issues soit de petites villes de région ou d'outre-mer (11 individus) soit de l'expansion des universités parisiennes (Paris 8, 9, 13), soit des scissions (Aix-Marseille 3). Ce groupe se distingue en outre par son exceptionnelle politisation : trois cas seulement n'ont pas laissé de traces d'une prise de position syndicale ou politique. Les autres se répartissent de manière équilibrée : huit d'entre eux sont plutôt à droite et dix à gauche. Cet investissement est si soutenu qu'il aboutit pour cinq d'entre eux à une élection ou une candidature à un scrutin national ou local. C'est bien de cette prise de position, de cette promesse de combativité, par un sens supposé du rapport de force ou d'une bonne entente avec le pouvoir politique alors en place, par l'art du verbe que pratiquent ces maîtres de la parole, que résultent les conditions de leur élection (surtout dans des établissements à l'existence encore récente).

Si l'on considère leurs carrières, il apparaît que leur présidence entrave durablement la possibilité de s'investir dans l'accumulation d'un capital universitaire. Pour 15 d'entre eux (71,4%) la présidence donne lieu à une carrière administrative ou politique dans les voies qui lui sont ouvertes dans les années 1970 (quatre deviennent recteurs, un devient directeur de cabinet, un directeur des enseignements supérieurs), comme si cette acculturation précoce aux hautes responsabilités les poussait irrémédiablement dans cette direction. La Conférence semble représenter pour eux plus un lieu de visibilisation de leurs convictions, de constitution de réseaux, de mise en contact plutôt qu'un outil au service d'un projet collectif. Ainsi, on ne compte que six membres de la CP^{2}U parmi eux, dont un seul membre d'un bureau (Roland Pérez d'Amiens). Ils semblent de pas chercher ou trouver leur place dans une organisation dominée pour le moment par les modernisateurs.

Le notable, le moderne et le politique peuplent tous trois la Conférence des origines. Bien sûr il s'agit d'idéaux-types qui n'excluent en rien des identités hybrides qui combinent différents portraits[1]. Ils incarnent trois manières d'être président, l'une tournée vers le modèle

[1] Michel Devèze est ainsi un cas très singulier : si par son parcours de doyen de province engagé dans la fondation de la CPU il est proche de la figure du modernisateur, sa très forte politisation le mettra toujours dans une position singulière par rapport au reste du groupe.

indigène décanal, l'autre vers un modèle lié au champ politique, et la dernière étant en position centrale. Ils représentent deux modes de structuration de l'ordre universitaire, l'une tournée vers l'échelle nationale par la polarité de la politisation ou la division disciplinaire, l'autre plus lié à la défense d'un projet local nouveau mettant en son centre l'échelle de l'établissement. Au centre, la figure des mandarins modernisateurs apparaît dans une position doublement favorable, à la fois par le nombre mais également par son rôle de pivot entre les deux autres fractions. Mais ne dominant que très relativement l'ensemble, elle cherche par les compromis et le consensus à invisibiliser les différences pour assurer sa position. C'est dans cette configuration que la Conférence des présidents fait ses premiers pas.

2. Des innovateurs

« Innover fut le lot de cette première génération de fondateurs : ce fut leur risque permanent, leur aventure quotidienne et leur honneur. [1]» Dans sa prose si reconnaissable, René Rémond dresse un portrait efficace d'une « fonction […] nouvelle dans l'Université française. » Les premiers présidents connaissent ce registre épique : ils doivent composer à chaque instant avec les contours plutôt flous que le législateur a donnés à leur fonction et avec des rapports de force locaux marqués par la prépondérance des logiques disciplinaires. Cette légitimation fonctionnelle n'est pas sans rapport étroit avec la lutte plus collective qui se joue au sein de la CPU pour assurer la place de l'organisation dans le gouvernement des universités en France et poursuivre son action dans les conditions qui ont présidé à sa naissance[2]. Rétroaction positive, en renforçant la place de la CPU et le capital informationnel, politique et symbolique qu'elle peut redistribuer à ses participants, les présidents se revalorisent finalement un peu eux-mêmes. Cette cohésion de la Conférence, nourrie par cet intérêt commun, est redoublée par l'élaboration de propositions réformatrices qui visent à renforcer l'autonomie des universités – et par-là même, la position des établissements et de leur président – dans la « configuration universitaire. » Cette ligne plus ou moins partagée est défendue par une part substantielle de l'organisation. Elle trouve cependant son origine dans une véritable élite modernisatrice qui prend en mains les rênes de la CPU, qui s'investit fortement sur ses tâches d'administration et dans son combat politique sans pour autant pleinement se professionnaliser et sacrifier sur l'autel présidentiel son identité d'universitaire.

[1] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 179.
[2] Cf. Prologue/Chapitre 1.

2.1.La mise en place d'une colégitimation

2.1.1. Les présidents dans leurs établissements : une place à inventer

Une fois les premiers conseils puis les premiers présidents élus selon les modalités prévues par la loi Faure, quasiment tout reste pour eux à inventer. Les contours de leurs rôles sont encore très incertains et plusieurs manières d'appréhender la nouvelle fonction se font jour. Parfois, elles se concurrencent, mais elles s'insèrent généralement dans une commune défense de l'échelle de cet établissement dont ils sont les incarnations et dont la promotion représente pour eux quelque chose comme une lutte pour l'intérêt général. Pour certains, il s'agit même de s'engager dans un combat opiniâtre contre les tenants de l'ordre ancien, ceux qui, attachés à une faculté particulière, cherchent à reconfigurer leur pouvoir avant tout disciplinaire dans le nouvel état institutionnel[1]. La Conférence des présidents tente de confirmer les augures favorables qui ont présidé à sa naissance, en tant qu'outil collectif elle cherche à garantir dans la pratique sa place d'interlocuteur du ministère face à son homologue légitimé lui par la loi, le CNESER.

« Les expériences qu'ont pu vivre les présidents de la première génération ont été non seulement différentes entre elles mais également, dans une large mesure, non comparables à celles que peuvent connaître leurs successeurs dans les mêmes établissements[2]. » Jean-Marie Auby, juriste et premier président de Bordeaux 1, résume un sentiment propre à cette génération des fondateurs et qui se retrouve dans bon nombre des témoignages rétrospectifs[3]. Cette singularité exprimée ici, cette prise de conscience de vivre une expérience non reproductible, repose sur deux éléments essentiels : la constitution et les premiers pas des établissements, la définition de la fonction de président.

> « C'est à dire qu'on avait réuni des composantes […] donc trois UER venant de la faculté des lettres et deux UER venant de la faculté de droit, droit sciences-économiques, plus une UER nouvelle de recherche économique, une UER d'urbanisme et puis alors rattaché des instituts

[1] Cet « ordre ancien » dont parlait Jean-Louis Quermonne pour évoquer le cas de certains de ses homologues proches du Syndicat autonome et de l'ordre disciplinaire : « Nous avions conscience que l'orientation que l'on devait suivre n'était pas le rétablissement à l'ordre ancien, qu'il fallait tirer parti de la loi d'orientation et c'est progressivement que certains présidents issus du Syndicat autonome ont suscité des difficultés par rapport à une volonté de retour à l'ordre ancien. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n° 4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 63.

[3] Cf. la citation figurant en fin de chapitre. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 227

d'université, l'Institut d'études politiques, l'Institut d'administration des entreprises et puis deux ou trois autres instituts d'études sociales.

Et on a emprunté le staff administratif à la faculté de droit et de sciences économiques, plus le secrétaire général à la faculté des lettres et sciences humaines : le président étant juriste politiste, on a recruté le secrétaire général venant des littéraires. […] À ce moment-là, on a partagé l'IUT en 2, un rattaché à Grenoble 2 et un rattaché à Grenoble 1. [1]»

Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Jean-Louis Quermonne évoque longuement la phase initiale de constitution des nouvelles universités. Dans son cas, Grenoble 2, l'établissement nait du rapprochement pluridisciplinaire d'UER parfois plus animée dans leur dynamique de constitution par des tensions au sein des disciplines que par de réelles motivations scientifiques[2]. Ces différentes UER, appartenant à des univers facultaires différents, éloignés par des décennies d'histoire divergente, ont parfois du mal à s'articuler au sein des nouveaux établissements[3], même lorsqu'elles sont géographiquement voisines ou qu'elles partagent les mêmes locaux (ici la cité universitaire). Parfois la communication entre elles passe mal, au sens concret du terme comme dans le cas de Nanterre bien connu grâce à René Rémond[4]. De surcroit, les universités comme « communautés conflictuelles » sont également fracturées par les intérêts parfois divergents entre leurs différentes composantes sociales : étudiants de tous niveaux, assistants, professeurs et personnels administratifs. Évidemment, chaque établissement connaît des circonstances qui lui sont propres. Entre les universités nouvelles et pluridisciplinaires des petites villes, les véritables facultés continuées que l'on retrouve dans certaines métropoles ou à Paris, les universités dont les composantes peuvent être tentées par une voie séparatiste – preuve en sont les mouvements de scission qui touchent Aix-Marseille ou Clermont – et les centres expérimentaux à la forte culture collective (comme Paris 8 ou Paris 9), le paysage universitaire

[1] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] Jean-Louis Quermonne évoque ainsi le cas des géographes de Grenoble, école rendue fameuse par la figure de Raoul Blanchard (1877-1965), mais qui est tiraillée par une double fracture générationnelle et intra-disciplinaire entre des enseignants plus âgés tenants de la géographie physique « classique » et ceux plus jeunes partisans d'une géographie « économique et sociale » plus moderne. Les premiers « proches des géologues » ont constitué une UER qui s'est rattachée à l'université scientifique Grenoble 1, les seconds ont scissionné pour s'affilier à l'IEP puis à Grenoble 2 sciences-sociales. *Idem.*

[3] Comme dans le cas de Louis Lareng confronté à la création d'un nouvel établissement réunissant scientifiques et médecins : « et là, j'ai été dans cette situation à ce moment-là : c'était une nouvelle université ! ce n'était pas la superposition des médecins et des scientifiques, ça ce sont des révolutions. » *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018.

[4] « En se substituant aux deux anciennes facultés, l'université de Nanterre s'est malheureusement trouvée hériter de leurs installations téléphoniques : elle disposait de ce fait de deux réseaux qui n'étaient pas connectés, sans compter ceux de la résidence universitaire et de quelques autres services. […] Pour appeler de mon bureau les bâtiments du droit ou des sciences économiques, j'avais souvent à passer par l'extérieur, ce qui occasionnait des débours et entravait singulièrement les communications intérieures. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 429.

Une université est donc un ensemble de bâtiments que ne sont pas nécessairement connectés par un réseau de communication commun.

apparaît d'une grande diversité. Quoi qu'il en soit, à la tête de ces établissements aux institutions nouvelles, se trouvent les premiers présidents. Leur premier objectif est de maintenir la cohésion collective, tout en tentant d'inventer les contours de leur nouveau rôle.

La loi Edgar Faure n'est en effet pas très diserte pour expliciter les attributions des nouveaux présidents. Le texte, dans son article 12, prévoit qu'il dirige le conseil d'université, dans son article 15 qu'il assure la direction de l'établissement et qu'il « le représente à l'égard des tiers », et enfin l'article 29 lui donne « qualité pour autoriser le recouvrement des recettes et pour ordonner les dépenses dans la limite des crédits votés. [1]» Elle fait de lui l'incontestable chef de l'établissement autonome et pour reprendre l'analogie de René Rémond, « le président est tout à la fois le chef de l'État, le chef du gouvernement et le président de l'assemblée. [2]» Il incarne en effet symboliquement et dirige les grandes orientations de l'établissement, seul investi et légitimé par le suffrage de toutes ses composantes. Il dirige les services administratifs. Il préside le conseil d'université en décidant de son ordre du jour, tout en n'étant pas responsable devant lui. Ces larges prérogatives nominales sont assorties du garde-fou de l'onction démocratique qui crée ce « consentement » à l'autorité si cher à René Rémond. D'un autre côté, le président est le garant de la « règle », l'incarnation d'un pouvoir qui s'étend sur de nombreux secteurs comme la dimension pédagogique et scientifique dont le président est chargé de la codétermination et de la bonne exécution, la vie politique interne dont le président doit chercher à maintenir la vivacité dans le cadre institutionnel du conseil d'université, la politique financière et budgétaire et la représentation de l'établissement auprès de la tutelle étatique et des collectivités locales qui demeurent le lieu important de pouvoir[3]. Ce spectre large place le président dans une forme de quadrature du cercle. Pour bien gérer son établissement, il doit se placer à cheval, en « trait d'union » pour reprendre la formule de René Rémond[4], entre les deux corps administratifs et professoral, expliquer aux uns les bonnes méthodes de gestion d'un établissement autonome, affirmer aux autres les fins de leur activité gestionnaire. Il se doit ainsi d'acquérir un solide savoir dans le monde administratif pour gérer son établissement et pour dialoguer en bonne intelligence avec la tutelle administrative[5], tout en veillant, par un soin tout politique, à garantir les équilibres, à maintenir d'étroits rapports avec son univers

[1] « Article 12 », *Loi 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.*
[2] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 150.
[3] Parfois avec un peu trop de présence dans le quotidien de l'établissement comme en témoigne Michel Soutif de Grenoble 1 : « au fur et à mesure que les services centraux réagissaient contre la loi d'orientation pour récupérer leur autorité, bribe après bribe, [cela] a conduit à un blocage presque total de la mécanique administrative. » Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 80.
[4] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 162.
[5] *Ibid*. p. 161.

professoral d'origine dont le capital est source de sa légitimation. Pour reprendre une formule simple du premier président de Nanterre : « il gouverne l'Université plus encore qu'il ne l'administre. [1]» C'est en ce sens, par sa polyvalence et son rôle politique, que la figure présidentielle s'apparente pour lui « au maire d'une grande agglomération » ou à un dirigeant de collectivité territoriale, dont l'université n'est au fond qu'un décalque dans le secteur de l'enseignement supérieur[2].

Voilà décrits en substance par René Rémond les contours du « métier de président », vu dans la position familière de synapse entre l'ordre interne d'un établissement et le monde extérieur, vu comme clé de voute de l'autonomie universitaire entre administration, politique et représentation. Ceci explique l'extraordinaire intensité de l'activité quotidienne des présidents qui doivent jongler dans leur emploi du temps entre présidence de réunions pédagogiques et administratives, commissions diverses, rencontres avec des étudiants, des partenaires de l'établissement – entreprises, collectivités, État – les conférences des présidents et parfois les médias[3]. Bien sûr, cette impérieuse nécessité à faire partager son expérience, cette volonté de « tenir la plume » pour l'ensemble de première génération et l'efficacité démonstrative de son auteur ne doivent pas obérer le sens critique du chercheur. *La règle et le consentement* demeure le témoignage d'une expérience individuelle et singulière intimement liée à la personnalité de René Rémond[4], à sa conception toute politique et presque gaullienne de la tâche présidentielle[5], à la volonté de la mince élite présidentielle à laquelle il appartient de parler au nom de tous, mais aussi à la situation particulière de l'établissement qu'il préside[6]. Toute aussi fouillée qu'elle soit dans son récit et sa mise en rationalité, sa contribution ne doit

[1] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 163.

[2] « C'est ainsi qu'un président d'Université est amené par l'exercice normal de sa responsabilité bien comprise à s'intéresser tour à tour au coût de remplacement au centre sportif d'un tapis de tatami, à l'organisation d'un centre aéré pour les enfants du personnel le mercredi, à l'ouverture d'un centre d'information sexuelle pour les étudiants et les étudiantes ou à l'enlèvement des ordures sur le domaine universitaire. La diversité de ces questions, leur caractère concret sont un trait de plus qui apparente le rôle du président d'université à celui de l'administrateur élu d'une grande collectivité territoriale. C'est décidément au maire d'une importante agglomération urbaine qu'il ressemble le plus. » *Ibid.*, p. 223.

[3] Pour se faire une idée plus précise se reporter à sous partie intitulée « Deux journées entre mille », *ibid*., p. 214-218.

[4] « Cinq années d'une étroite collaboration avec mes collègues de la première génération de présidents d'université corroborent mon expérience personnelle et transforment en certitude mon intuition de la convergence de nos initiatives et l'analogie de nos préoccupations. Ce que j'ai évoqué, la plupart d'entre eux l'ont aussi vécu : j'ai tenu la plume pour eux-tous. » *Ibid*., p. 420.

[5] C'est en tous cas l'interprétation qui est faite par Charles Mercier de sa lecture de la loi d'orientation. Cf. MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre, op.cit.,* p. 236-238

[6] Paris 10 n'est pas un cas neutre : par son histoire politique très tumultueuse en 1968, par sa médiatisation, elle s'est fortement singularisée dans un « mythe de Nanterre. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 231 D'autres établissements plus petits ne sont pas gérés de la même manière.

pas faire oublier que d'autres présidents témoignent d'autres types de pratiques selon les situations propres à leur établissement.

Dans ce cadre, les témoignages recueillis auprès de la première génération par Didier Wolf en 1977, où plusieurs présidents rédigent leur propre récit de leur mandat, offre quelques contre-points ou confirmations au récit de René Rémond. Les contours de la fonction présidentielle tels que les décrit l'historien des droites sont suffisamment extensibles pour se retrouver confirmés dans l'ensemble, toutefois les différents présidents ne semblent pas avoir été confrontés aux mêmes écueils et ne pas avoir pareillement appréhendé leur nouveau rôle. Certains insistent plus longuement sur la difficulté d'être « né[s] nu[s] dans un berceau vide [1]», d'avoir à construire leur tâche, leurs rapports avec tous les interlocuteurs internes (conseils, administratifs, étudiants, UER, enseignants) ou externes (ministère, collectivités locales, recteur) qu'ils peuvent rencontrer dans leur activité quotidienne.

Dans cette ligne, des présidents comme Jean-Claude Auby de Bordeaux 1 ou Michel Soutif de Grenoble 1 insistent sur leurs difficultés à faire cohabiter des UER disciplinaires très autonomes (droit et sciences dans le premier cas, médecine et sciences dans le second), de maintenir leurs spécificités tout en créant une culture d'établissement[2]. Deux autres, situés aux antipodes du champ des universités (établissement du centre de Paris et jeune centre universitaire de région), n'ont pas le regard institutionnel et politique de René Rémond et insistent surtout sur les enjeux matériels de la présidence : pour François Luchaire de Paris 1 les difficultés de la scission de la Sorbonne et du manque de locaux, pour René Lehmann du tout jeune Centre universitaire du Mans le manque de moyens humains pour assurer la bonne administration d'un établissement nouvellement autonome. Dans ces deux cas, la présidence est avant tout gouvernée par la nécessité de la pratique et n'est pas prétexte à réflexion générale sur les méthodes du bon gouvernement.

Certains enfin relient les défis propres qu'ont pu se poser à leur présidence avec le type particulier de leur établissement : tel est le cas de Léopold Escande de l'INP de Toulouse qui évoque la difficulté à faire tenir en semble une fédération d'écoles d'ingénieurs ou d'André Herpin de Paris 6 pour les universités scientifiques (leur rapport aux grands organismes en particulier). D'autres spécificités plus provinciales se font aussi jour pour certains présidents,

[1] D'après le témoignage de Claude Champaud, premier président de Rennes 1. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 66.

[2] « Cela explique la fermeté dont certains présidents ont fait preuve vis à vis de leurs interlocuteurs et les "expropriations" auxquelles ils ont dû parfois recourir à l'encontre des UER qui s'étaient érigées en héritières des ex-facultés, pour édifier une administration et des services communs. » Cf. QUERMONNE Jean-Louis, « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités », *Journée d'étude de l'Association française de Science politique*, 16 juin 1973 BNF NAF 28390/9.

Jean-Louis Quermonne ou Michel Soutif évoquent aussi les difficultés à gérer leur établissement, lorsqu'en l'absence de réseau ferré rapide et pour assister à des réunions avec les instances du ministère[1], ils doivent « faire deux fois par semaine le voyage aller et retour Grenoble-Paris. [2]» Toutefois, en creux de l'ensemble de ces contributions, on reconnaît la revendication également longuement développée par René Rémond dans son maître ouvrage pour davantage d'autonomie, et un desserrement de la centralité parisienne[3].

En effet, en dépit de ces quelques nuances particulières, se dégagent de l'ensemble des témoignages récoltés deux mêmes lignes directrices. Tout d'abord, se dessine une difficulté d'affirmer l'autonomie des établissements dans un contexte financier dégradé par la crise économique et la forte inflation des années 1970 et dans une atmosphère générale minée par les déceptions qui en découlent quant à l'application de la loi Faure[4] ; ensuite la volonté de ces premiers présidents de se légitimer, de « jouer des coudes » pour imposer leur fonction face aux facteurs qui, pour reprendre le terme de Michel Devèze[5], ébrèchent le pouvoir présidentiel qui de fait se retrouve pris « entre le marteau et l'enclume » du pouvoir central et des éléments locaux. Ces difficultés structurelles qui seront signalées par les enquêtes sociologiques ultérieures sur les établissements comme celles d'Erhard Friedberg et de Christine Musselin dans les années 1980[6], puis celles de Stéphanie Mignot-Gérard à l'aube des années 2000[7], sont déjà présentes pour les premiers présidents[8]. En un sens, le dessein qui semble sous-tendre au fond l'ouvrage même de René Rémond est de faire publiquement émerger les présidents, de faire connaître leurs attentes collectives, les contours de la fonction présidentielle née dans l'après 1969, de revaloriser son titre (et par là même dans sa logique les universités) par l'entremise d'une publication destinée à un public plus large. Le capital politique accumulé en 1968, et qui a été si précieux à leur légitimation initiale semble s'être vite démonétisé, et doit être régénéré. *La Règle et le consentement* est une contribution à ce renouvellement. Dans

[1] « Oui, c'est à dire qu'il n'y avait pas de TGV à l'époque donc j'utilisais les trains de nuit. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[2] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 80.
[3] Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 422-426.
[4] Les difficultés budgétaires longuement évoquées par René Rémond comme frein à l'autonomie dans *La règle et le consentement* sont aussi mentionnées par François Luchaire qui fait de « des sous ! des sous ! » le « cri du cœur du président, et en même temps celui qu'on lui adresse. » Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 76. Nous reviendrons plus instamment sur ce point dans le chapitre 8.
[5] *Ibid*., p. 68.
[6] Comme en particulier : FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *En quête d'universités. Étude comparée des universités en France et en RFA*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989, 219 p.
[7] MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, *Échanger et argumenter : les dimensions politiques du gouvernement des universités françaises*, thèse de sociologie sous la direction de Christine Musselin, Paris, IEP de Paris, 2006
[8] « Arbitres entre les clans au début, parfois porte-parole de la majorité, ils sont devenus des "managers de la crise", à la fois des administrateurs et des politiques. » Cf. « Les présidents et le CNESER éclipse d'un parlement », *Le Monde*, 10 décembre 1975.

l'ensemble, cette volonté de créer des établissements au-délà d'un « mariage truqué » de disciplines semble ainsi avoir été dans le meilleur des cas une conquête amère de courte durée et dans le pire des cas une chimère pour les premiers présidents[1]. Tous semblent avoir été en permanence confrontés à une impérieuse difficulté : justifier leur rôle dans des universités en mal de structures communes. Comme en témoignent les récits particuliers, cette recherche de légitimation s'inscrit dans les contextes des établissements et dans les actions menées par leurs chefs élus. Pour certains présidents il s'agit surtout de trouver des *modus vivendi* entre disciplines, d'utiliser l'arme de la politisation pour entendre leur voix pour d'autres ou encore d'utiliser des projets collectifs fédérateurs. Il existe dans cette quête de légitimation une ligne cardinale l'usage d'une arme collective, la CPU.

2.1.2. La CPU, un relai en quête de légitimité

Pour René Rémond les choses sont claires. Dans la droite ligne de sa représentation du président d'université comme magistrat, au sens antique du terme, profondément tourné vers sa fonction politique, la CPU est avant tout le couronnement national de cette autonomie « à la base » que connaissent les établissements[2]. Elle est le creuset d'un programme collectif fondé sur ce concept, qui unit les présidents dans un climat de bonne intelligence au-delà des différences disciplinaires. Cette vision très générale de la CPU recouvre, on le verra, l'usage politique qu'en font les présidents « modernisateurs » les plus investis dans ses instances et dont le colloque de Villard de Lans représente un peu l'apogée[3], mais elle doit être incluse dans une logique plus globale et pragmatique (dans laquelle le combat pour l'autonomie peut s'insérer) celle de la légitimation des présidents.

> « Je voudrais également porter un témoignage positif sur la Conférence des présidents. J'y ai connu pendant cinq ans, dans une ambiance sérieuse et courtoise, un précieux instrument d'information et de concertation. [4]»

[1] Comme Michel Soutif en porte témoignage : « Lorsque j'ai posé ma candidature à la direction de l'université j'avais une raison bien précise. J'estimais que le *mariage* des sciences et de la médecine était un des rares raisonnables et je voulais réussir à créer entre ces deux disciplines des liens serrés et une interdisciplinarité notable. J'ai échoué dans cette entreprise et une des raisons fondamentales est que le mariage est truqué. L'existence de dérogations sensées protéger un des conjoints de l'autre, sans d'ailleurs que la réciproque existe, interdit tout concertation et toute définition d'un objectif commun, quand elles ne sont pas génératrices de méfiance réciproque. » Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 80.

[2] « Ainsi, l'autonomie à la base était-elle couronnée au sommet de la pyramide par une instance collégiale, la Conférence des présidents. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 441.

[3] Cf. Chapitre 8.

[4] Tel est le témoignage de Jean-Marie Auby, président de Bordeaux 1 Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 64.

> « Les présidents, même les présidents d'assemblées constitutives, non encore élus, avaient senti très vite le besoin de se grouper, pour mieux résister aux nouvelles pressions, nées d'habitudes très anciennes du ministère. [1]»
> « La Conférence des présidents a eu une influence très heureuse du fait des liaisons qu'elle a établies entre eux, ainsi qu'avec le ministre et ses principaux collaborateurs. [2]»

Face au ministère et à ses « habitudes très anciennes » qui contestent sans cesse « l'autorité du président [3]», la CPU apparaît aux yeux des premiers présidents comme un instrument d'horizontalité (« concertation », « se grouper », « liaisons ») pour peser dans un dialogue avec l'administration qui est déséquilibré lorsqu'il est fait établissement par établissement[4]. À une organisation administrative centralisée, il faut opposer une instance centralisée de coordination des établissements. La CPU est envisagée comme un espace pratique dans une lutte qui s'établit entre les tenants des établissements et de leur possible autonomie et une fraction conservatrice jacobine du ministère[5]. Dans leurs récits, ils mettent l'accent sur les avantages qu'une participation à la CPU peut pratiquement représenter pour eux : possibilité de s'informer des réformes, d'obtenir dans un rapport privilégié avec les services du ministère des avantages budgétaires etc.

On retrouve ici l'image de la CPU comme syndicat des présidents, qui représente un corps, rend des services concrets, défend des intérêts catégoriels, le tout en étant structuré par un projet politique global[6]. En un sens, la première génération ne fait que reproduire dans le cours des mandats, les attentes présidentielles qui ont justifié la création de l'instance. Ainsi sans reprendre le ton de la chanson de geste, épique aux entournures, qu'utilise René Rémond pour qualifier l'organisation en en faisant le héraut collectif de l'autonomie, la CPU apparaître dans son usage comme une instance de défense des établissements[7]. Elle peut se montrer de

[1] Tel est l'avis de Michel Devèze de Reims, *ibid.,* p. 68
[2] Telle est l'opinion de Léopold Escande de l'INP Toulouse, *ibid.,* p. 70.
[3] Pour Michel Soutif « l'autorité du président est contestée par les services ministériels, depuis le directeur général jusqu'à la dactylo stagiaire. » *Ibid*., p. 80.
[4] George Péquignot loue au moment de quitter sa fonction la collégialité et les exemples qu'il trouve au sein de la CPU : « au moment où, avec mes fonctions, je quitte la Conférence des Présidents, je tiens à vous dire, mon cher Collègue, combien j'apprécie et je juge encourageant l'exemple que donnent les Présidents d'Université. » « Lettre de Georges Péquignot, président de Montpellier 1, aux présidents », 21 décembre 1971 AN 20080235/1.
[5] Pour Jean-Louis Quermonne, au ministère comme dans les établissements, ces tendances se sont renforcées suite à l'arrivée d'Alice Saunier-Seïté aux commandes : « Faut dire aussi qu'à cette époque, les traditionnalistes qui avaient dû laisser faire la loi d'orientation Edgar Faure et la mise en œuvre des universités avaient repris du poil de la bête et le Syndicat autonome des universitaires notamment avait pensé qu'Alice Saunier-Seïté était quelqu'un de plus faible que Jean Pierre Soisson, et donc avait établi avec elle des relations dont les services du ministère n'étaient pas au courant. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[6] C'est par exemple lorsqu'elle lutte pour les primes, lorsqu'elle organise des formations ou bataille pour la reconnaissance d'un congé sabbatique que la CPU se rapproche le plus du syndicat professionnel.
[7] Même après la loi Faure les universités restent « sous la tutelle des disciplines » pour reprendre le titre d'un chapitre de *La longue marche*, état qui perdure jusqu'aux années 1980 période où les « administratifs sont toujours sous le contrôle de la corporation universitaire ». Cf. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, p. 49-60.

façon plus terre à terre comme servant la légitimation des présidents, gratifiant leur capital politique, face à d'autres leviers de pouvoir locaux que peuvent être les syndicats ou les disciplines, leviers qui contestent ouvertement ou menacent simplement la fragile autorité des présidents[1]. Elle est en séance, ou même dans la correspondance avec ses membres permanents, un sas de connexion d'échelle, un relai efficace entre les établissements – et notamment ceux les plus éloignés par les réseaux et leur géographie des centres de pouvoir – avec le ministère[2]. D'où la recherche du consensus et l'autocélébration qui est fait du climat de bonne entente collective au sein de l'organisation par les différents présidents.

La lutte locale de légitimation des présidents a des répercutions nationales. Mais dans le même temps, on retrouve à l'échelle des instances représentatives un même combat pour la légitimité, qui concerne cette fois la CPU elle-même.

> « Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) devait constituer lors de sa création le "Parlement" de l'enseignement supérieur. Cependant, la conférence des présidents a pris le pas sur lui. Le CNESER est pourtant représentatif de tous les usagers et non des établissements. [3]»

Est-ce si paradoxal de voir le CNESER ainsi minoré cinq ans après sa première élection ? La crise de l'institution représentative, telle qu'envisagée par le législateur en 1968, est profonde. Même en tant qu'arène nationale des divers groupes politiques fragmentés qui s'opposent au sein des universités, *a priori* donc plus légitime qu'une chambre qui ne représente que les établissements, le CNESER peine à remplir sa fonction. Cet échec a sans doute trois sources fondamentales. La première vient du Conseil National lui-même et de ses divisions politiques si puissantes qu'elles l'empêchent de se doter de règles internes d'élection[4]. La seconde vient du ministère qui, comme on l'a vu précédemment, s'est montré dès le début réticent à donner trop d'impact à une instance qui pourrait se targuer d'une compétence et d'une légitimité supérieure à celles du ministre. La troisième vient de la CPU elle-même qui, de chambre associée, est devenue le lieu principal de consultation du ministère et n'a cessé de s'affirmer comme le barycentre de la représentation des universités à l'échelle nationale. Cette affirmation

[1] Son autorité se trouve coincée « entre le marteau et l'enclume » comme l'évoquant Michel Devèze. Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 68

[2] La correspondance de la vice-présidence CPU est ainsi composée en grande partie de de lettres de présidents qui demandent des informations sur des points : par exemple on retrouve trace d'une lettre dès le 4 octobre 1971 où Bernard Chevallier président de Strasbourg Sciences-sociales demande à Jean-Louis Quermonne de faire le relai auprès du ministère sur des questions budgétaires propres à son établissement. « Lettre de Bernard Chevallier, président de Strasbourg 2 à Jean-Louis Quermonne 1er vice-président », 4 octobre 1971, AN 20080235/1.

[3] Cf. « Les présidents et le CNESER éclipse d'un parlement », *Le Monde*, 10 décembre 1975.

[4] En théorie, le renouvellement était prévu tous les trois ans, mais en raison de forts dissensus internes sur les règles électorales, il faut patienter jusqu'en 1976 pour avoir de nouvelles élections au CNESER et parvenir aux scrutins calendaires triennaux. Cf. Les résultats des élections conservées dans *Archives du secrétariat des instances consultatives*, AN 19810110/7-8.

n'est pas nécessairement liée à une démarche consciente des présidents : l'esprit de corps qui se déploie, le besoin de légitimation propre qui passe parfois par un plus grand sérieux affiché dans ses travaux en séance, l'établissement de bonnes relations entre deux sphères de notabilité (haut-fonctionnaires et notables universitaires) sont autant de facteurs qui servent la légitimation de la CPU. Elle emprunte aussi des voies plus volontaires notamment du côté de l'élite présidentielle. Pour les membres du bureau ou de la CP²U l'affirmation de la CPU comme interlocuteur est une portion d'une doctrine qui cherche à renforcer (au moins sur le plan symbolique) le pouvoir des établissements.

Dans l'ensemble, l'entente tacite avec le ministère, telle qu'établie dans les origines de la Conférence, s'est perpétuée au détriment du CNESER. Ce dernier, divisé, ne semble pas pouvoir rivaliser avec l'unité collective que garantit les consensus et l'unanimité de façade de la CPU. Les archives mettent en évidence l'absence de travail commune entre les deux instances, à quelques rares exceptions près[1]. La CPU se plaint souvent de la mauvaise communication avec le CNESER, alors qu'ils partagent les mêmes services de secrétariat[2]. Les relations efficaces semblent s'établir davantage au niveau syndical, le CNESER n'étant au fond qu'un prolongement de l'activité de ces derniers. Chacune des organisations reste dans son territoire défini : à l'une *l'université*, *i.e.* les luttes catégorielles fortement inscrites dans l'appartenance d'un corps professionnel national[3], à l'autre, le domaine de la représentation des *universités*, des établissements autonomes.

Se légitimer est donc l'un des chevaux de bataille de la CPU et des présidents des origines. La cohésion qui s'exprime dans ce chemin est donc un arme clé pour obtenir un capital précieux. Il se décline à la fois dans un ordre individuel, par le travail du président dans son établissement, mais également dans un aspect plus collectif au sein de la Conférence. En son sein, se constitue l'embryon d'un programme commun le consensuel possible et se manifeste une délégation à une élite plus investie, et en ce sens plus professionnelle, du soin de l'élaborer et de parler au nom d'une communauté professionnelle en gestation.

[1] On peut noter la présentation par le doyen Vedel d'un rapport sur les diplômes nationaux au nom du CNESER qui fera date. Cf. *Séance de la CPU du 15 décembre 1971*, AN 20060489/2. Plusieurs réunions communes avec le CNESER ont lieu sur la question des moyens et le rapport Saurel entre 1973 et 1974. Cf. *PV de la commission des moyens et des personnel*, 1973-1974 AN 20080235/22.

[2] Les services notamment de Jean-François Guédon du secrétariat des instances représentatives. Cf. chapitre 2.

[3] « Ainsi, la loi Faure et celles qui la suivront chercher d'abord à réformer les universités, sans toucher au ministère de la Corporation universitaire qui purent ainsi fonctionner comme si la loi Faure (et plus tard la loi Savary) n'existait pas. » MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, p. 69.

2.2. Un élite présidentielle professionnelle ?

Une des faiblesses de la CPU de la première génération est le rapide renouvellement de ses structures dirigeantes. Cette remise en jeu annuelle lors de la séance plénière de septembre, n'a pas entraîné pour autant une remise en cause régulière des principales orientations de travail. Une fraction des présidents s'est particulièrement investie dans le rôle de représentation et de direction de l'organisation. Elle constitue par ses propriétés sociales, par sa stabilité aux commandes de l'organisation, par sa sociabilité mutuelle et par sa trajectoire collective une forme d'élite présidentielle qui maintient le cap au-delà des changements nominaux dans la composition des instances.

Au sein du gouvernement de la Conférence qu'est la CP²U, 16 membres sont élus chaque année, soit pour les cinq années d'ambitus de la première génération un potentiel de 80 élus différents au total. Or durant cette période, seuls 27 présidents différents se sont succédé à cette charge. Parmi eux, 3 ont effectué un mandat unique à la CP²U. Le reste du groupe (24) a donc occupé l'ensemble des postes durant toute la durée de la génération, que ce soient les ministères sans portefeuille (la simple élection au sein de la CP²U) ou la présidence d'une commission thématique qui exige un investissement plus important. Pour le directoire exécutif, le trio du bureau, on obtient un constat similaire : sur 15 élus possibles, on compte seulement 11 présidents différents à ce poste ; et sauf pour l'un d'entre eux, il ne s'agit que d'une responsabilité parmi d'autres déjà exercées au sein de l'organisation. C'est ainsi que certains individus se spécialisent dans les fonctions d'administration de la CPU, multiplient les postes et plus particulièrement la direction de certaines commissions. On distingue 20 cas de spécialisation marquée :

Nom	**Prénom**	**Établissement d'élection**	**Commissions présidées**	**CP²U**	**Années d'élection au bureau**
Gastaut	Henri	Aix-Marseille 2	Commission de la vie sociale 1971, 1972, 1973, 1974, 1976 et 1977	1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976	1er VP 1975
Soutif	Michel	Grenoble 1	Commission recherche 1971, 1972	1971, 1972, 1973, 1974	3ème VP 1974
Quermonne	Jean Louis	Grenoble 2		1971, 1972, 1973	1er VP 1971
Deyon	Pierre	Lille 3		1971, 1972, 1973, 1974	
Danchin	Pierre	Nancy 2		1971, 1972	
Dischamps	Jean-Claude	Nice	COREX 1971, 1972, 1973	1971, 1972, 1973	

Luchaire	François	Paris 1	COREX 1974, 1975	1971, 1972, 1973, 1974, 1975	
Rémond	René	Paris 10	Commission pédagogie 1971, 1972	1971, 1972, 1973, 1974	3ème VP 1973 1er VP 1974
Picinbono	Bernard	Paris 11		1973, 1974	
Kahane	Jean-Pierre	Paris 11	Commission recherche 1975, 1976	1975, 1977	2ème VP 1975
Saurel	Jean	Paris 13	Commission des moyens 1972	1972, 1973	
Frézal	Jean	Paris 5	Commission des moyens 1973, 1974	1971, 1972, 1973, 1974, 1975	2ème VP 1971 1er VP 1972 2ème VP 1975
Herpin	André	Paris 6	Commission recherche 1973, 1974	1971, 1972, 1973, 1974, 1975	
Alliot	Michel	Paris 7	Commission de la pédagogie 1973, 1974 Commission des moyens 1975	1973, 1974, 1975	
Champaud	Claude	Rennes 1		1972, 1973, 1974	3ème VP 1972 1er VP 1973
Tomas	François	Saint-Étienne		1975, 1976	
Ourisson	Guy	Strasbourg 1		1971, 1972	
Arrighi	Pascal	Toulon	Commission du règlement 1973, 1974	1971, 1972, 1973, 1974	
Marty	Gabriel	Toulouse 1	Commission du règlement 1971, 1972, 1973	1971, 1972, 1973	
Lareng	Louis	Toulouse 3	Commission des moyens 1971 Commission de la vie sociale 1975	1971, 1972, 1975	

Tableau 12 - Une élite présidentielle ? Les 20 présidents les plus investis dans la CPU (1971-1976)

La liste de ces présidents multipositionnés dans l'espace des fonctions dirigeants de la CPU, cumulant les responsabilités, peut apparaître comme celle des membres de son élite dirigeante, appartenant au groupe le plus investi dans la vie de l'organisation, consacrant du temps et un investissement continu à la Conférence, dans un jeu d'échange doublement positif pour l'institution et son oblat : la CPU trouve ainsi de précieux relais pour garantir son existence en l'absence de moyens matériels suffisants, les présidents un réservoir de capitaux à même de renforcer leur légitimité locale, de garantir un pourvoir de représentation sur les collègues et, qui sait, de développer une visibilité et des réseaux utiles à une carrière future. Quelques autres

figures peuvent être individuellement associées à ce noyau, en raison de leur influence – politique dans ce cas – comme Michel Devèze qui n'effectue qu'un passage en CP²U même s'il en est un des pères fondateurs, mais ils demeurent rares.

Des cas iconiques se détachent qui font de René Rémond un simple élément d'un groupe un peu plus large, particulièrement investi non seulement dans les tâches d'administration de leur établissement mais également dans la vie de la CPU[1]. Jean-Louis Quermonne ou Jean Frézal sont remarquablement représentatifs de ce groupe. Ce dernier, élu président à mois de 50 ans d'une grande université parisienne (Paris V), médecin proche des gaullistes puis du RPR[2], a épousé passionnément les idées modernisatrices et s'est placé au premier rang de la CPU naissante, non seulement en lui donnant des locaux et des moyens nécessaires à son existence mais également en participant ardemment à ses activités[3]. Par la suite, il s'engage dans les instances pour occuper chaque année de son mandat un poste différent : président de la commission des moyens, 2ème vice-président à deux reprises (1971-1972 puis 1975-1976) et également 1er vice-président (1972-1973). Dans l'ensemble ces présidents sont à l'image des mandarins modernisateurs dont ils sont issus – à l'exception du doyen Marty et des jeunes Jean-Claude Dischamps et François Tomas : un peu plus jeune que la moyenne générationnelle (47 ans et 18 jours), tout à fait légitimes et installés dans leur position dominante académique et socialisés au mouvement réformateur de l'université des années 1960. Ceux qui occupent ainsi les espaces dirigeants sont des représentants de l'espace moyen de la CPU, un centre qui tente de construire un sens commun fédérateur à toutes les tendances présidentielles. Ils forment une élite désignée selon une double détermination à la fois par un investissement dans les instances et par adoubement par le reste des présidents qui trouvent avec eux un moyen commode d'assurer leur représentation nationale[4] Au point de vue disciplinaire on retrouve un léger déséquilibre en faveur des juristes (8 présidents), davantage engagés dans les exécutifs

[1] Ce que Charles Mercier évoque en conclusion de son ouvrage sur le rôle politique de René Rémond lorsqu'il évoque son travail biographique comme une « contribution à l'histoire d'un groupe social ». cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 248.

[2] Suite à sa présidence, il est ainsi un membre actif du Comité Central du RPR à sa fondation notamment sur les questions d'éducation, reconvertissant ainsi un pan du capital politique accumulé durant son mandat : « Plus de six cents personnes ont participé, samedi 12 novembre à Paris, à une journée nationale sur l'éducation organisée par le R.P.R. M. Jean Frézal, conseiller national, y a présenté le rapport de quatre-vingt-seize pages, intitulé "Une certaine idée de l'éducation", qui est la première élaboration par le mouvement gaulliste d'un corps de doctrine sur l'enseignement. » cf. « Le R.P.R. propose un "pacte scolaire entre les Français" », *Le Monde*, 15 novembre 1977.

[3] Jean-Louis Quermonne l'en remercie encore : « Et je dois dire que Frézal de ce point de vue-là avec qui j'avais des relations très agréables m'apportait un concours tout à fait précieux. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[4] Comme pour le cas des bolcheviks de 1917 évoqué plus haut, cf. FERRO Marc, *Des Soviets au communisme bureaucratique. Les mécanismes d'une subversion*, Paris, Gallimard et Juillard, coll. « Archives », 1980, p. 124.

universitaires[1], mais la représentativité de toutes les disciplines est assurée (4 médecins, 5 littéraires et 7 scientifiques). On retrouve également plus de Parisiens que dans la moyenne (la difficulté de participer aux activités centralisées de la CPU est moins grande pour eux) mais la majorité est tout de même provinciale, avec la représentation des grandes universités de métropole ou d'établissements plus petits (Saint-Étienne, Toulon).

Une des conditions pour que ce groupe forme une élite présidentielle, outre sa relative homogénéité sociale et son positionnement aux plus hautes responsabilités internes est l'établissement de relations réciproques à la fois privées et publiques. Il a déjà été question de de la mise en place, par cette première génération, de relations de sociabilité objectivées par des repas collectifs ou des weekends de travail dans lesquels se mêlent sous le soleil marseillais séance de la CP²U et activités de loisirs[2]. Mais les archives recèlent d'autres traces de la forte solidarité qui unit ce groupe, y compris dans les moments les plus difficiles[3]. Lorsqu'en 1975 Henri Gastaut est chargé par ses collègues de la CP²U de succéder à René Rémond à la 1ère vice-présidence, il mobilise ces réseaux relationnels pour constituer la nouvelle équipe dirigeante. Le témoignage de ce travail est consigné dans la correspondance du président de Nanterre qui a gardé des traces (très rares dans l'histoire de l'organisation) du processus de constitution de son bureau. On dénote d'emblée une logique de cooptation interne au groupe élitaire, qui concerne non seulement la désignation du 1er vice-président, mais aussi celle du bureau et de la présidence des commissions. C'est dans ce recrutement endogène que réside la clé de la stabilité de cet espace dirigeant dans la période. Mais surtout, il est intéressant de voir quel est le réseau de personnalités pivots, ces véritables barons de la CPU, qui sont mobilisés dans ce processus de constitution d'équipe. Henri Gastaut écrit à René Rémond donc, mais aussi à Jean Frézal, et mentionne également Jean-Louis Quermonne, pourtant à ce moment-là déjà loin de la CPU et en poste au ministère mais qu'il « estime » beaucoup[4]. Les liens qui unissent ce groupe transcendent donc le seul cercle des relations internes à la CPU.

D'un autre point de vue, cette relative stabilité du groupe dirigeant de la CPU, assurée par cette cooptation, est à la fois légitimée dans une forme de mouvement circulaire et facteur

[1] Peut-être est-ce là la trace de cet effet différencié – dégagé dans un chapitre précédent – que possède l'engagement dans la CPU sur le capital scientifique de chaque président : un investissement pour un juriste aura moins d'impact que pour un physicien.

[2] Cette séance du début du chaud été 1974 a laissé, comme on l'a vu précédemment, un souvenir les plus agréables auprès des présidents participants : « Gastaut ! c'est lui qui nous avait réuni une fois d'ailleurs autour de sa piscine à côté de Marseille… » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[3] Cf. Chapitre 4

[4] « Je vous serai très reconnaissant de me donner votre avis. Je sollicite d'autre part celui de Frézal et ce sera tout... Sauf peut-être, si je le rencontre, l'avis de Quermonne que j'estime également beaucoup. » « Lettre de Henri Gastaut, président d'Aix-Marseille 2 à René Rémond, président de Nanterre », 3 août 1975, BNF NAF28390/9.

d'une certaine professionnalisation de ses membres. Exercer une fonction durant une longue période permet d'accroître sa connaissance des dossiers, surtout lorsque l'on exerce ses compétences dans un domaine bien particulier de la politique universitaire : on peut penser au médecin Henri Gastaut qui s'investit dans les questions sociales, Jean Frézal à la commission recherche, François Luchaire aux relations extérieures, Jean Saurel sur les questions des personnels et de moyens, René Rémond sur les questions pédagogiques[1]. Par ces jeux de spécialisation individuelle, on assiste ainsi à une véritable division du travail intellectuel entre les membres de la première génération. Cette complémentarité témoigne d'une véritable solidarité de fait entre les membres de cette élite présidentielle. Les membres de cette élite renforcent également par leur travail, leur investissement, leur position physique dans le microcosme de la séance et même leur trajectoire professionnelle, leur position (y compris en termes de pouvoir interne) comme *go-between* entre les présidents ordinaires et le ministère.

Toutefois, si incontestablement une fraction de la CPU se spécialise dans des fonctions de gestion et d'administration de l'organisation durant leur mandat, qu'en est-il par la suite ? Ce moment professionnel distingue-t-il les membres de ce groupe du reste des présidents qui tend majoritairement à retrouver des fonctions académiques classiques aux termes de leur mandat ? La réponse à cette interrogation est positive pour une large partie. Si on considère les 20 présidents les plus investis, 16 poursuivent leur carrière par des fonctions dans le monde académique (4 cas), par des fonctions au sein du ministère (12 cas). Cet investissement se fait néanmoins dans certains cas après un certain laps de temps et n'est pas systématiquement durable[2]. Ainsi, alors que cette proportion est minoritaire dans l'ensemble, elle est largement majoritaire parmi les présidents les plus investis. Ces carrières, pour trois cas débutées avant leur mandat (Michel Alliot a été directeur de cabinet d'Edgar Faure, Pascal Arrighi conseiller d'État a été député et directeur de cabinet, François Luchaire a été membre du Conseil constitutionnel), amènent ces présidents les plus investis à connaître des responsabilités ministérielles (Jean-Louis Quermonne est directeur des enseignements supérieurs de 1975 à 1976, Jean-Claude Dischamps également de 1974 à 1975, puis directeur de cabinet jusqu'en 1976, Guy Ourisson sera DGES de 1981 à 1982, Jean Saurel directeur des lycées de 1974 à

[1] Ce qui transparaît d'ailleurs très nettement dans *La règle et le consentement* où toute une partie est consacrée aux problématiques de l'information et de sa transmission à la communauté universitaire. Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 339-364.

[2] Guy Ourisson par exemple ne poursuit que brièvement sa carrière dans la haute administration. Le président de Strasbourg 1, rappelons-le, ne devient que tardivement DGES lors de l'accession de la gauche au pouvoir le 15 juillet 1981, soit 6 ans après la fin de son mandat. « M. Ourisson, Directeur des enseignements supérieurs et M. Favret, Directeur des écoles », *Le Monde*, 16 juillet 1981.

1981 par exemple). Pour quatre d'entre-deux la trajectoire rencontre la fonction de recteur, et même pour certains à la suite ou en prélude à une responsabilité ministérielle (Jean Saurel est ainsi recteur de Créteil de 1973 à 1974, Pierre Deyon de Strasbourg de 1981 à 1991, Jean-Claude Dischamps de Clermont Nantes puis Lille de 1976 à 1979, Michel Alliot de Versailles de 1988 à 1991). Cette logique aboutit à une situation particulière lors de la période 1974-1976, moment durant lequel deux des plus hautes fonctions politiques (directeur de cabinet) et administratives (directeur des enseignements supérieurs) sont tenues par des anciens présidents d'universités modernisateurs, animés par une volonté de renforcement du pouvoir des établissements et toujours en relation suivie avec leurs anciens collègues[1], le tout dans un contexte politique général marqué par ce que Philippe Bezès nomme « le réformisme des contre-pouvoirs » et donc acquis à cette tendance de déconcentration de l'État et d'autant plus enclin à donner à ces anciens élus de terrain des responsabilités plus importantes[2]. C'est un des facteurs d'ouverture de la fenêtre d'opportunité réformatrice qui culmine lors du colloque de Villard de Lans en 1975[3].

Dans l'ensemble, à la différence des présidents moins impliqués, cette élite présidentielle prolonge sa spécialisation dans des fonctions d'administration de l'enseignement scolaire et supérieur, et comme on le verra plus loin, prolonge dans ses nouvelles fonctions une part de la promotion de l'établissement dans le gouvernement des universités en France. La poursuite d'une carrière administrative semble être corrélée au temps et au travail investis dans l'organisation, qui socialise durablement les présidents aux enjeux nationaux et à une certaine représentation politique collective. Mais à ce stade, trois remarques doivent être faites. La première est qu'en un sens, la CPU n'instaure pas de rupture dans les pratiques antérieures. Les liens de carrière qui unissent l'élite administrative des académiques et le ministère restent cantonnés à une petite partie du premier groupe – il peut s'engager dans une professionnalisation administrative certes, mais uniquement dans les quelques postes qui s'offrent à elle, le ministère trouvant son compte en faisant de cet espace un vivier de recrutement[4]. Les deux sphères restent donc globalement distinctes, même si quelques passerelles les réunissent. Deuxième remarque, l'engagement au sein des instances de la CPU

[1] Ce que dénote la correspondance de René Rémond très fournie avec Henri Gastaut, Jean-Louis Quermonne ou Pierre Deyon notamment, y compris avec ce dernier dans une dimension privée. Cf. *Fonds René Rémond*, BNF NAF28390/9 et 10.
[2] Sur la construction du « mal administratif » comme problème public et les initiatives politiques qui en découlent dans la période 1972-1981, se référer à BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 127-203
[3] Cf. Chapitre 8
[4] Cf. Chapitre 4

n'est pas la seule voie de professionnalisation. Celle-ci est concurrencée par d'autres *media* de repérage et de sélection qui semblent juger les présidents sur une autre espèce de capital plus politique. Ainsi, parmi les neuf présidents devenus recteurs, seuls quatre sont passés par la voie d'un engagement fort dans la CPU, les cinq autres semblent plutôt devoir leur position à leur proximité avec le pouvoir en place (ainsi Georges Riera, premier président de Perpignan et membre du PS est-il nommé en 1984 recteur de Nice) et connaître par cette affiliation un canal politique de professionnalisation. Par conséquent, cette cohabitation de plusieurs modèles de professionnalisation, qui insistent soit sur les dimensions politiques ou soit sur les aspects administratifs du métier de président, fait écho aux différents profils de président mis en lumière plus haut et renforce le caractère hétérogène de cette première génération. Il limite son caractère collectif en révélant la forte dose de logique individuelle dans la poursuite de carrière de certains. Une troisième et derrière remarque doit être faite au sujet de la fragilité de ces parcours : si professionnalisation il y a, elle est non linéaire et éphémère. Ainsi, signe de la politisation en cours, une partie de cette vingtaine de président ne connaîtra de nouvelle charge administrative que lors de l'alternance de 1981 (François Tomas, Guy Ourisson, Pierre Deyon ou plus tard encore comme Michel Alliot) et, dans l'intervalle, elle poursuit une vie académique. D'autres ne s'inscrivent pas durablement dans ces parcours et, après quelques années, retournent à la paillasse (Guy Ourisson et Jean-Louis Quermonne après le passage à la DGES retrouvent un poste à Strasbourg ou à l'IEP de Paris). D'autres grands noms de la CPU de cette période, comme André Herpin, Bernard Picimbono, Michel Devèze et Michel Soutif, ne poursuivent pas de carrière administrative[1]. L'attraction de *l'Alma Mater* universitaire est au moins aussi puissante pour eux que celle que peut exercer une carrière administrative. Ils demeurent bel et bien des sortes de mandarins éclairés.

Malgré une courte fenêtre d'opportunité, la première génération présidentielle, si elle ne fournit pas *stricto sensu* une élite programmatique au sens de Genieys et Hassenteufel (elle n'est pas véritablement un « acteur collectif » qui inscrit ses liens et son programme transformateur dans la durée d'une carrière) demeure le creuset d'une conception commune de l'université qui place l'établissement au centre du jeu, mais sans pour autant le transformer en un programme collectif durable qui serait donc susceptible de se développer dans le temps grâce aux diverses fonctions cumulées par l'élite[2].

[1] Preuve là encore de forte attraction des carrières scientifiques chez les membres de la CPU et la possibilité pour cette génération de maintenir une certaine indéfinition de leur identité.
[2] Cf. GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », art.cit. p. 95.

2.3. Un programme commun et des actions communes ?

L'expression, entrée dans le panthéon symbolique de la gauche française, est contemporaine à la naissance de la CPU. Né de l'accord entre des forces jadis opposées, PCF, PS et Radicaux de Gauche, le texte a servi de ciment à l'Union de la gauche pour cinq années, scellant un rapprochement intellectuel politique et social autour d'un corpus de propositions communes qui bouleverse l'équilibre des partis, sert de point central de référence au champ politique – autonomisant ainsi la gauche dans ses conceptions propres qui dépassent désormais les seules problématiques d'opposition au gaullisme[1]. Le monde des présidents est tout aussi disparate que l'était la gauche en 1971, tout aussi mû d'intérêts divergents et de profils opposés, mais par leur position commune, par leurs expériences communes, par cette « aspiration passionnée à répondre aux plus grands défis qu'aient connus les universités »[2], ils ont été amenés à construire ensemble quelques positions idéologiques communes transcendantes, à même de renforcer leur position encore fragile et hésitante dans leurs établissements. Ce programme commun se dessine dès la première année d'existence de la CPU, mais il ne se matérialise pas dans un texte théorique fouillé ou dans un bréviaire. On n'en trouve que des bribes au gré des prises de position de l'organisation. Sa formalisation n'apparaît surtout qu'au moment du Colloque de Villard-de-Lans en 1975. Il peut se résumer par un simple objectif pratique comme axe de lutte : appliquer la loi Faure et faire de l'établissement autonome le cœur de l'action publique en matière d'université, pour ainsi valoriser et légitimer la position du président en tant qu'arbitre et chef d'orchestre dans son établissement, puis par ricochet faire mieux entendre leur voix au sein de la Conférence. Ce climat d'union évoqué par René Rémond *supra*, mais également attesté par les présidents interrogés en 1977[3], ou par Jean-Louis Quermonne[4], est ainsi le produit de facteurs sociaux et politiques. Pour être efficace, l'effet d'une forme de *doxa* commune qui a pu d'un côté mettre en actions les travaux des présidents

[1] Une thèse récente revient sur le Programme commun et sa structuration programmatique de la gauche française : BATARDY Christophe, *Le programme commun de gouvernement : pour une histoire programmatique du politique (1972-1977)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Laurent Jalabert, Nantes, 2016 ou encore les actes d'un colloque publiés quelques temps auparavant TARTAKOWSKY Danielle et BERGOUNIOUX Alain (dir.), *L'union sans unité : le programme commun de la gauche, 1963-1978*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2012, 307 p.

[2] « L'analogie des problèmes, une volonté partagée de faire de leurs Universités des sociétés qui fonctionnent, une aspiration passionnée à répondre aux plus grands défis qu'aient connus les Universités, ont fait naître naturellement entre les Présidents une entente qui a éclipsé les divergences d'orientations. » RÉMOND René, « Introduction », *Cahiers de l'INAS*, 1975, p.5 AN 20060489/1.

[3] Cf. supra.

[4] « Mais dans l'ensemble, personnellement, pour le temps que j'y ai consacré, je garde un bon souvenir de l'ambiance de la Conférence des Présidents d'Université » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

dans un climat consensuel, et qui de l'autre a assis idéologiquement la position dominante de la fraction modernisatrice des présidents réformateurs au sein de l'organisation. Mais quels sont les cadres plus précis de ce programme ?

En un sens, la promotion de l'établissement comme noyau de l'enseignement supérieur articule trois échelles différentes : une promotion à l'échelle locale pour tenter de le légitimer comme principe de division de l'enseignement supérieur, notamment face aux disciplines ; une lutte collective de légitimation, menée notamment à la CPU, et qui passe par l'élaboration d'un corpus plus théorique et l'insertion dans le champ du pouvoir de l'enseignement supérieur ; des efforts de représentation à l'échelle internationale pour valoriser les établissements. L'articulation des trois niveaux se fait dans une remarquable homologie : l'autonomie du président ou de la CPU se complétant, et permet également de fédérer autour d'une problématique commune et œcuménique l'ensemble des acteurs, quelles que soient leurs différences.

La première échelle est celle du quotidien du président, du lieu où il passe le plus de temps, et où il doit le plus ferrailler pour légitimer sa fonction. Le cas de Nanterre est bien connu et bien documenté, le manuel de bonne gestion d'un établissement que publie René Rémond en 1979 est fondé sur cette idée : comment « susciter du consensus » dans une collectivité troublée ?[1] Comment mieux administrer en créant des règles pour une communauté politique universitaire ? Ces questionnements ne sont qu'une déclinaison d'une problématique commune dont témoigne indirectement Louis Lareng pour le cas de Toulouse 3 en évoquant le baptême de l'université :

> « Quand il a fallu donner le nom, il y avait Paul Sabatier que je proposais et Joseph Ducuing qui était proposé par d'autres. Et c'est Paul Sabatier qui a été désigné, tout ça s'est fait avec le soutien du peuple ! *(sourires)* Donc j'ai dissous toutes les facultés et on les a transformées en Unions d'Enseignement et de Recherche. *(sic.)* Et puis malgré tout, vous savez, pour tous ces anciens doyens, transformer des facultés en Unités d'Enseignement et de Recherche ça passait pour certains et pour d'autres ça ne passait pas : "regardez, nous on s'est donnés tant de mal." Mais la direction générale était l'université Paul Sabatier, le président. […] Voilà. Alors tout ça, ça s'est fait dans une démarche qui n'était pas tellement batailleuse quoi, mais qui a quand même entrainé des discussions si vous voulez serrées. [2]»
>
> Louis Lareng, président de l'université Toulouse 3-Paul Sabatier (1971-1976)

Le cas de Toulouse-Paul Sabatier est assez révélateur. L'université se construit par la fusion, autour d'un site préexistant (le campus scientifique et médico-universitaire de Rangueil en périphérie de Toulouse) et déjà dédié à l'enseignement et à la recherche scientifique, d'une

[1] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 13.
[2] *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018.

grosse faculté de sciences, d'une grosse faculté de médecine et d'un IUT. Toulouse 3, si elle fait preuve d'une interdisciplinarité cohérente, n'en est pas moins assez difficile à gérer tant qu'elle rassemble des structures qui ont longtemps jalousé leur autonomie (« "regardez, nous on s'est donnés tant de mal." »). Structuré par un duopole interne, le conseil d'université désigne un médecin innovant, aux bonnes connexions politiques locales[1], au magistère scientifique et administratif indéniable, mais qui par sa discipline se rattache à une des composantes fondamentales de l'université. C'est dans ce contexte que survient l'enjeu du baptême du site, et celui-ci témoigne de la double préoccupation de Louis Lareng. Tout d'abord, en le nommant, il cherche à transformer un établissement numéroté comme une simple portion de l'ancienne université de Toulouse en une université dotée d'une véritable personnalité symbolique, comme par transfert de la personnalité qui lui sert de nom de baptême. L'établissement prend corps par son nom. Ce dernier, Paul Sabatier, chimiste toulousain, doyen de la faculté des sciences, qui n'obtient rien de moins que le prix Nobel de chimie en 1912[2], incarne à merveille une université qui veut s'ancrer dans son territoire et dans des objectifs de formation tout en prétendant à un rayonnement scientifique beaucoup plus large. La seconde préoccupation de Louis Lareng qui transparaît dans ce choix est sa volonté toute « rémondienne » non seulement de structurer une communauté universitaire par un nom commun et consensuel largement soutenu par « le peuple » (le conseil), mais également d'adresser un message de concorde à l'autre partie de l'université. Incarnant la composante médicale, le président Lareng choisit symboliquement un chimiste pour son université, écartant le profil d'un médecin, Joseph Ducuing, cancérologue reconnu, mais également figure de l'antifascisme et de la gauche communiste toulousaine au travers de son action pour les républicains espagnols, puis dans la Résistance dans sa clinique Varsovie[3]. Le choix de Paul Sabatier peut-être donc vu comme un message politique interne pour signifier aux scientifiques que le président Lareng transcende désormais sa discipline pour incarner l'établissement tout entier. Pour lui, c'est une véritable « révolution » qui se déroule sous ses yeux, la « nouvelle

[1] « J'étais socialiste pour tout dire, voilà, et je le suis resté » *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018. Et en effet, Louis Lareng a eu une très riche carrière politique locale et nationale qui enjambe sa présidence : adhérent à la SFIO, puis au PS dès sa fondation, il est conseiller municipal (1951-1965), puis maire socialiste de son village natal d'Ayzac-Ost dans les Hautes-Pyrénées entre 1965 et 1977, conseiller municipal de Toulouse (1983-1995), député de la Haute-Garonne (1981-1986) et auteur d'une loi de généralisation du SAMU. Cf. BENKIMOUN Paul, « La mort du professeur Louis Lareng, fondateur du SAMU », *Le Monde*, 5 novembre 2019.

[2] Comme le décrit Christophe Charle, Paul Sabatier a su « tirer le meilleur parti d'[un] rejet assumé du centre » développant à travers la faculté des sciences de Toulouse un « empire scientifique » que couronne un prix Nobel en 1912. Il incarne donc l'alliance d'une autonomie scientifique et géographique revendiquée. Cf. CHARLE Christophe, *La République des universitaires. 1870-1940*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », p. 164.

[3] Cf. MARTÍNEZ VIDAL Àlvar (dir.), *L'Hôpital Varsovie exil, médecine et résistance*, *1944-1950*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2011.

université » qui se créé « n'était pas la superposition des médecins et des scientifiques », mais une autre échelle d'appartenance et de définition collective[1]. Cette double préoccupation peut se retrouver ailleurs, comme à Strasbourg où Guy Ourisson choisit le nom de Louis Pasteur pour alimenter le rayonnement de son établissement[2].

Cette préoccupation de donner corps à l'établissement par son ancrage dans le local dérive d'un objectif qui intéresse les premiers présidents et en particulier les mandarins réformateurs : établir des liens avec leur environnement proche (économique, politique ou social) non seulement par le biais des personnalités extérieures prévues dans les conseils[3], mais également en développant la politique de formation professionnelle continue qui, poussée par le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas et son conseiller Jacques Delors, se met peu à peu en place à partir de 1972. L'établissement de liens *contractuels* entre les universités (et les établissements scolaires en général) et les administrations locales ou les entreprises publiques ou privées est ainsi une incitation légale[4], et un objectif du ministère de l'Éducation nationale en particulier celui du directeur délégué à l'orientation et à la formation continue, Raymond Vatier[5]. Bien sûr, l'ensemble des premiers présidents ne s'investit pas avec la même intensité dans cette politique, mais la CPU dans ses débats montre que le ministère et les présidents réformateurs, les maîtres de l'ordre du jour, semblent prendre à bras le corps cette question. Entre 1971 et 1975, elle est soulevée pas moins de 15 fois en séance. Elle ne le sera que 8 fois pour toute la période 1975-1999. Preuve là aussi de l'attrait tout particulier portée à cette question par la première génération de présidents, une des commissions statutaires de la Conférence s'appelle commission de la pédagogie et de la formation continue. Pour eux, il s'agit par la reconnaissance de leur place dans ce grand enjeu national d'ancrer la responsabilité de l'établissement et d'établir des liens solides avec son territoire, de mieux retraduire son

[1] Bien sûr, derrière cette représentation la réalité disciplinaire demeure bien vivace. *Entretien avec Louis Lareng*, 21 février 2018.

[2] Marie-Virginie Léon, doctorante de l'Université de Strasbourg, évoque ce choix dans le cadre de ses travaux sur les transformations de son établissement qui doivent sous peu être soutenu. Je la remercie pour s'être entretenue avec moi de cette question à de nombreuses reprises.

[3] « Dans le même esprit, les statuts doivent prévoir dans les conseils d'université et établissements publics indépendants des universités la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence et notamment de leur rôle dans l'activité régionale ; leur nombre ne peut être inférieur au sixième ni supérieur au tiers de l'effectif du conseil. » Cf. « Article 13 », *Loi 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.*

[4] Cf. « Article 1 », *Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.* La CPU consacre une grande partie de son activité dès lors à ces problématiques afin d'intégrer la formation continue aux universités, et particulièrement la séance du 15 mars 1972. Cf. Séance de la CPU du 15 mars 1972, AN 20060489/2.

[5] Raymond Vatier qui demeure à cette fonction jusqu'en 1975 et laisse une emprunte durable sur ce secteur. Cf. HERZLICH Guy, « M. Raymond Vatier quitte le ministère Un développement irréversible », *Le Monde*, 16 janvier 1975.

autonomie par sa capacité contractuelle et de dépasser une relation unilatérale avec le ministère. Local et national s'articulent donc, même si on peut relire avec un certain sens critique la portée pratique des démarches entamées à ce moment-là, sans doute est-ce une première « occasion manquée »[1].

La lutte de légitimation de l'établissement à l'échelle nationale emprunte la voie d'un organisme collectif, adapté par la centralité parisienne qu'il adopte, au cadre national du structuration du champ politique. Cet organisme n'est rien d'autre que la CPU bien entendu. En résumant elle développe un programme collectif en particulier sur les enjeux financiers : du rapport Saurel en 1973 au colloque de Villard-de-Lans en 1975 s'élabore en effet un axe de réforme en accord avec une frange modernisatrice du ministère qui souhaite par une contractualisation de l'allocation d'une partie des moyens, assortie d'une politique d'évaluation des établissements, renforcer cette échelle en poussant à son paroxysme la logique initiée par la loi Faure[2]. Ce programme s'articule avec une stratégie plus ou moins consciente de recherche interne du consensus et apparaît au moins autant guidé par des soucis pratiques que par un plan coordonné d'insertion de l'outil collectif dans le champ du pouvoir, comme le montre une étude de la correspondance des 1er vice-présidents, et notamment celle de Jean-Louis Quermonne, premier du titre et de ce fait le plus engagé dans cette insertion (cette activité regroupe une bonne partie de la correspondance de cette année-là). Évidemment, ce mouvement est favorisé par l'environnement social qui baigne la CPU et sa stratégie rendue d'autant plus efficace qu'elle s'inscrit dans un contexte post 1968 où l'université est un puissant enjeu national et donc concentre l'attention du champ politique.

Une fois légitimée aux yeux des présidents, et une fois conquise une place représentative face au CNESER, une fois établis des rapports routiniers en séance avec le ministre et ses principaux collaborateurs, la CPU cherche à élaborer des relations avec les autres acteurs du champ du pouvoir universitaires en cherchant à se faire connaître, à faire savoir ses principales revendications collectives, et même à se tailler une place nouvelle, portée par les vents de leur représentation des établissements. Pour l'année universitaire 1971-1972, les initiatives sont nombreuses : ainsi Jean-Louis Quermonne commence-t-il par correspondre au sujet des

[1] « Mais la formation continue, c'est ça, c'est quand même une série successive d'occasion manquées. » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.
[2] Cf. Chapitre 8

CNOUS et des CROUS[1], puis par rencontrer[2] le président de la Conférence des recteurs français, le recteur de Nice Robert Davril. Dans la foulée, un déjeuner est organisé entre lui et M. C. P. Guillebeau, directeur de l'ONISEP[3]. Des échanges se nouent avec les représentants nationaux des bibliothèques universitaires. Le 3 juin 1972, ce même Jean-Louis Quermonne annonce une rencontre prochaine avec le Groupe Permanent des Secrétaires Généraux d'université[4]. Bien évidemment, il entame aussi une relation épistolaire et des rencontres officielles avec les représentants syndicaux, que ce soient Daniel Monteux pour le SNESup[5], Charles Benezech pour le Syndicat autonome[6], ou encore René Maurice pour l'UNEF-Renouveau[7]. Ces correspondances, et les rencontres dont elles témoignent, manifeste le travail d'incarnation de l'organisation qui est mené par le 1er vice-président, il est le maillon clé qui construit un lien personnel avec le reste du champ du pouvoir universitaire, les autres organisations syndicales ou catégorielles qui interviennent dans les relations de pouvoir de cet univers social.

Au-delà de ce sous-espace, Jean-Louis Quermonne établit des liens avec d'autres secteurs du champ du pouvoir, et avec au premier chef celui du pouvoir politique. C'est ainsi que le 3 juin 1972, il écrit au député-maire d'Hyères (Var), l'UDR Mario Bénard, chargé d'une « mission d'information sur la situation financière des universités » à l'Assemblée nationale, pour proposer de le rencontrer et pour le mettre en relation avec les présidents les plus investis sur les questions budgétaires au sein de la CPU[8]. Dans la droite ligne de cette initiative, Jean-Quermonne demande et obtient le 20 juin 1972 une audience auprès du président de la République Georges Pompidou au sujet des questions d'enseignement supérieur[9]. Cette

[1] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à Robert Davril, recteur de Nice », 8 novembre 1971, AN 20080235/1.
[2] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à Robert Davril, recteur de Nice », 19 mai 1972, AN 20080235/1.
[3] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à M. Guillebeau, directeur de l'ONISEP », 9 novembre 1971, AN 20080235/1.
[4] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président au Groupe permanent des secrétaires généraux », 3 juin 1972, AN 20080235/1.
[5] Il propose même dans sa lettre de le rencontrer directement : « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à Daniel Monteux, secrétaire national du SNESup », 2 mai 1972, AN 20080235/1.
[6] À qui il adresse ses « sincères compliments » pour son élection à la tête du syndicat, « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à Charles Benezech, secrétaire national du Syndicat autonome », 12 juillet 1972, AN 20080235/1. Il fait de même avec son ancien syndicat, le SGEN, avec lequel les relations sont « faciles » selon ses mots. *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[7] Lettre de Claude Champaud, 1er vice-président à René Maurice, président de l'UNEF (Renouveau) », 18 février 1974, AN 20080235/1.
[8] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président à Mario Bénard, député du Var », 3 juin 1972, AN 20080235/1.
[9] *Le Monde* s'en fait d'ailleurs l'écho : « M. Pompidou a reçu le bureau de la conférence des présidents d'université », *Le Monde*, 22 juin 1972.

rencontre, si elle a laissé un souvenir mitigé aux yeux d'un des participants[1], a eu pour mérite de faire partager au plus haut représentant de l'État certaines revendications collectives cardinales des présidents : « modernisation des formations supérieures en fonction des débouchés », « promo[tion de] […] la formation continue », « établissement d'un programme pluriannuel » de financement par « la conclusion de conventions […] entre l'État et les universités », développement de la position des universités dans la recherche[2]. On retrouve dans ces revendications exprimées dès la première année de son existence la ligne directrice de promotion des établissements qui structure la première génération de présidents jusqu'à l'apogée de Villard-de-Lans. Enfin dernière étape, la CPU tente d'établir des liens avec la presse, avec « les responsables des grands supports de diffusion de masse », pour mieux faire connaître ses initiatives, les innovations à l'intérieur des établissements, essayer de valoriser l'image des universités, en somme de faire connaître ses positions de façon plus autonome et les intérêts qu'elle représente en tant que l'association des présidents qu'elle est de fait[3]. C'est ainsi que, dès le 1er juin 1972, elle réunit une conférence de presse au moins relayé par *Le Monde*[4], et cherche à faire connaître ses positions.

Cette année 1971-1972 est cruciale pour comprendre l'insertion de la CPU dans le champ du pouvoir, comment elle établit des liens avec d'autres acteurs qui densifient son intégration. En un sens, il s'agit pour la Conférence de mettre en pratique une autonomisation à l'échelle nationale, de quitter une relation univoque avec le ministère pour trouver ailleurs des informations, pour chercher d'autres points de vue, pour gagner en visibilité et ainsi pouvoir bénéficier d'un capital informationnel plus grand en séance. Bien sûr, cette insertion est très relative et largement limitée par les moyens réduits dont dispose la CPU en temps et en personnel[5], mais elle se poursuit tout au long de la période avec comme ligne directrice la promotion des établissements. Dès 1973, cette stratégie commence à connaître une évolution

[1] « Et je vais à l'Élysée, je me trouve avec René Rémond et le président scientifique d'une université parisienne, et Pompidou arrive très chaleureux, parlant des études médicales de son fils etc. Le repas se passe très bien. René Rémond, qui était quelqu'un qui avait beaucoup d'abattage et qui vendait sa marchandise, explique les progrès que représente l'interdisciplinarité, les progrès que représente telle ou telle activité nouvelle, et Pompidou l'arrête et lui dit : "vous savez, les juristes seront toujours des juristes, les littéraires seront toujours des littéraires, les chimistes seront toujours des chimistes." On sentait que toutes les innovations de la loi d'orientation pour Pompidou n'étaient pas intégrées... Ceci dit, les relations étaient agréables. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] « Lettre de Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président au Président de la République », 20 juin 1972, AN 20080235/1.

[3] COREX, *1971-1972 Bilan des travaux*, 1972, p. 2 AN 20060489/1.

[4] « La conférence des présidents d'université approuve le projet de réforme des diplômes du premier cycle », *Le Monde*, 5 juin 1972.

[5] Jean-Louis Quermonne qui ne réside pas à Paris a ainsi du mal à rencontrer tous ces interlocuteurs dans les quelques jours par mois où il s'y trouve.

supplémentaire à mesure que d'anciens présidents gagnent eux-mêmes des positions de pouvoir et qu'ils semblent poursuivre le programme de la CPU. On retrouve ainsi, le 19 octobre 1974, Pierre-Roger Gaussin qui, nouvellement désigné député, tente de « mettre sur pieds, à l'Assemblée, un groupe d'études sur les problèmes d'Université » et de créer plus de liens entre les universitaires et le monde politique[1]. On voit de l'autre côté René Rémond comme 1er vice-président rappeler à Jean-Claude Dischamps, ancien président de Nice et tout nouveau directeur des enseignements supérieurs, de la recherche et des personnels, son appartenance à la CP²U dans le cadre d'une demande de moyens supplémentaires de fonctionnement pour l'organisation[2]. Cette hybridation et le jeu des trajectoires professionnelles de ses membres est une des clés de compréhension du moment réformateur de Villard-de-Lans.

Dernière échelle cruciale pour construire une forme d'autonomie de la CPU : son insertion dans les organismes internationaux de représentation des universités. Dès 1971, la toute nouvelle commission des relations extérieures (COREX) est chargée de la représentation internationale de la Conférence. Elle met en place sous la houlette de Jean-Claude Dischamps (1971-1973), puis de François Luchaire (1974-1976), toute une série de relations extérieures autour de trois axes majeurs que son rapport d'activité du 20 mars 1974 résume dans son introduction : établissement de relations bilatérales entre établissements pour « la définition et l'exécution de programmes de recherche » et des « échanges de spécialistes » (p. 4) mais aussi de relations entre la CPU et ses homologues ; développement de la coopération et des échanges d'étudiants dans le cadre de la promotion de la francophonie au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ou dans d'autres organisations internationales universitaires comme l'Association internationale des universités (AIU) ou l'UNESCO (p. 2) ; prémices d'un engagement européen via la création de l'Institut européen de Florence mais surtout par la participation à la Conférence des Recteurs Européens[3].

Ainsi la COREX coordonne tout au long de ses premières années des relations bilatérales tout d'abord définies au sein des établissements, et pour lesquelles elle apporte une fonction de soutien et de coordination. Dans ses travaux, elle fait preuve d'une logique de

[1] « J'essaie de mettre sur pieds, à l'Assemblée, un groupe d'études sur les problèmes d'Université. Nous pouvons tisser, de vous à moi, quelques liens entre nos corps, liens bien inexistants actuellement malgré la présence de quelques universitaires de qualité. » « Billet de Pierre Roger Gaussin à René Rémond », 19 octobre 1974, BNF NAF28390/10.
[2] « Or vous savez mieux que personne, Monsieur le Directeur, pour avoir vous-même appartenu durant des années à la Commission permanente, à quel point notre conférence est démunie de moyens de tous ordres. » « Lettre de René Rémond, 1er vice-président à Jean-Claude Dischamps, DGES », 9 octobre 1974, AN 20080235/1.
[3] COREX, *Rapport de la Commission de relations extérieures*, 20 mars 1974, AN 20060489/1.

professionnalisation de ses activités : suivi des dossiers sur plusieurs années par les présidents de commission, rédaction de rapports bilan. Elle fournit également des services aux établissements : par exemple, des modèles de conventions de jumelages prêts à être complétées[1], une synthèse écrite des différents accords existants entre des universités françaises et leurs homologues étrangers[2]. Au-delà de cette dimension de services pratiques, des relations à plus haut niveau s'établissent avec des conférences ou des organisations représentatives étrangères, amenant les présidents à de nombreux voyages : en décembre 1973, le président Dischamps et quelques autres vont à New-York et sont reçus par Pierre Tabatoni, alors conseiller culturel et représentant permanent des universités françaises pour l'ambassade de France[3], en avril 1974, la CPU demande des visas auprès de l'ambassade soviétique à Paris en vue d'un voyage en URSS[4], à l'automne une tournée en Yougoslavie et en Pologne est prévue[5], dans la période il est également fait mention de voyages en Chine ou au Japon. Bien évidemment, la réciproque est vraie et la CPU reçoit des homologues et établit des échanges réguliers, notamment avec les présidents québécois, les vice-chanceliers britanniques, les présidents et recteurs allemands de la HRK ou les recteurs espagnols pour leur donner une assise technique afin de créer une organisation représentative dans le cadre de la démocratisation du pays[6].

Dans le cadre des deux autres objectifs qui lui sont assignés, la COREX mobilise des ressources pour faire participer les présidents aux activités de nombreuses organisations internationales et dans la pratique épouse étroitement les objectifs politiques de la diplomatie française : maintenir des liens et une influence dans l'ex-espace colonial, notamment via la francophonie et l'AUPELF, en stimulant les échanges d'étudiants étrangers et réciproquement via la coopération[7], garantir une position médiane de la France dans le cadre de la vision de la Guerre froide en veillant, tout en restant solidement ancré dans le cadre militaire et stratégique du bloc occidental, à maintenir de bonnes relations avec l'autre côté du rideau de fer. Un des

[1] COREX, *Rapport de la Commission de relations extérieures*, 20 mars 1974, p. 41-54, AN 20060489/1. Cette initiative de centralisation de l'information et de constitution d'un fichier rational des partenariats des établissements resurgit dans les années 1980 sous la houlette du président Régis Ritz notamment.
[2] COREX, *1971-1972 Bilan des travaux*, 1972, « Annexe 1 », AN 20060489/1.
[3] « Lettre de Pierre Tabatoni à Claude Champaud, 1er vice-président », 20 décembre 1973, AN 20080235/1.
[4] Les archives de la CPU en conservent un exemplaire daté du 19 avril 1974. AN 20080235/1.
[5] Et même une en Allemagne de l'Est à laquelle Jean-Louis Quermonne participe : « Je me souviens, je me suis rendu en RDA, alors qu'on n'avait pas de relations officielles. J'avais demandé à Olivier Guichard ce qu'il en pensait. Il m'avait dit : « vous faites bien de maintenir des relations officieuses. » Et quand je suis arrivé à Berlin-Est, les collègues allemands m'ont dit : "surtout ne parlez pas de Mai 68, que la contagion ne vienne pas jusqu'à chez nous." *(sourire)* », *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[6] *Séance de la CPU du 16 juin 1977*, AN 20060489/6.
[7] COREX, *1971-1972 Bilan des travaux*, 1972, p. 5, AN 20060489/1.

exemples les plus frappant de cette position est donné lors de débats au sein de la Conférence des recteurs européens (CRE), organisation fondée à Dijon en 1951, et qui est, pour être le plus clair possible, une forme de CPU formée d'établissements plutôt ouest-européens (même si la Pologne et la Yougoslavie y sont associées) qui vise à établir par la coopération entre les différentes universités une forme de structure commune à *l'Alma Mater* continentale. Mais le champ universitaire, même européen, n'est jamais totalement autonome et dépourvu d'enjeux politique, ainsi au milieu des années 1970, la normalisation des relations entre les deux Europe qu'illustre l'Ostpolitik de l'ouest-allemand Willy Brandt ou la signature des Accords d'Helsinki en 1975, pousse la CRE à repenser ses relations avec le bloc de l'Est[1]. Les positions les plus ouvertes aux pays du socialisme réel, défendues notamment par les Italiens et le représentant français François Luchaire, sont mises en minorité, en septembre 1974, puis en juin 1975, lors de la 6ème assemblée générale de l'organisation face à un bloc anglo-germano-nordique beaucoup plus rétif à augmenter d'un près d'un tiers la taille de l'organisation et à peut-être assister à sa finlandisation[2]. La relation privilégiée qui se noue entre la COREX et le ministère des Affaires étrangères, puis avec le délégué aux relations internationales du ministère de 1975 à 1980, Pierre Tabatoni, a bien sûr des conséquences sur la vie interne de la CPU[3].

La COREX est une commission modèle. Elle connaît ainsi une activité très intense tout au long des années 1971-1975, même si le contenu des questions abordées en séance n'en porte pas toujours la marque. Elle se professionnalise peu à peu dans ses modes de fonctionnement et se situe au cœur de l'hybridation de la CPU : par définition, elle remplit un rôle de simple bras diplomatique à l'égard des conférences de présidents étrangères, en pratique elle étend son activité à la coordination des échanges à l'échelle des établissements, fournissant des services à leur destination et plus largement devient un des vecteurs de l'influence culturelle du pays en épousant ses objectifs (dans la Guerre froide ou dans la francophonie)[4]. En échange, la COREX

[1] GAUSSEN Frédéric, « Le débat sur l'ouverture aux pays de l'Est s'est terminé par la victoire du courant plus conservateur », *Le Monde*, 10 septembre 1974.
[2] RIND Anita, « Les Universités de l'Est et de l'Ouest n'ont pu aboutir à un compromis », *Le Monde,* 13 juin 1975.
[3] Pierre Tabatoni entretient de bonnes relations avec les présidents ou avec Jean-Louis Quermonne, phénomène rare dans les débuts de l'ère Saunier-Seïté : « Heureusement [la secrétaire d'État] avait fait appel pour les relations extérieures des universités avec l'étranger à Pierre Tabatoni avec qui j'étais resté en très bons termes. Si bien que je voyais de temps en temps Tabatoni parce qu'il y avait certains dossiers qu'il ne maîtrisait pas que j'avais traité, donc nos relations étaient très bonnes. *(silence)* » *Entretiens avec Jean-Louis Quermonne,* 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018
[4] Comme on peut le voir dans les motivations faites à la hausse du budget de la CPU que René Rémond demande à Jean-Claude Dischamps : « Il conviendrait de lui attribuer un budget de quelques millions qui permettrait d'entretenir les relations internationales et, en particulier, de recevoir décemment les présidents d'universités étrangères qui réservent à nos mission un accueil généreux. […] Il y va du prestige de la réputation de nos universités et du prestige de notre pays. » « Lettre de René Rémond, 1er vice-président à Jean-Claude Dischamps, DGES », 9 octobre 1974, AN 20080235/1.

obtient pour la CPU des appuis et des financements au sein d'autres secteurs de l'État (le ministère des Affaires étrangères) valorisant ainsi l'autonomisation de la Conférence, à moins que ce ne soit l'autonomisation de la commission elle-même. C'est sans doute l'une des raisons qui expliquent le fort investissement de la Conférence sur ses activités internationales. Cet exemple de bonne insertion de la CPU dans la vie du champ du pouvoir et de son autonomisation ne peut pas occulter les difficultés qui bornent les activités de la première génération de présidents qui voient leurs rêves extérieurs se heurter à un front intérieur[1].

3. Une fenêtre entrebâillée : les limites de l'autonomie

Désormais les contours, les hiérarchies internes à la première génération des présidents d'université sont un peu plus explicites. L'invention, puis la légitimation d'un métier, l'autonomisation d'une organisation nationale représentative n'ont pas été sans monopoliser les attentions d'une fraction de présidents qui semble s'orienter vers une professionnalisation de leur tâche dans une mobilisation en faveur d'actions réformatrices. Mais pour autant, ce mouvement n'est pas univoque et l'autonomie de la CPU, à l'image de celle des établissements dont elle prétend porter la parole, est limitée de toutes parts. Limitée tout d'abord par les présidents eux-mêmes qui ne s'écartent pas de leur corps d'origine et gardent une filiation avec leur identité originelle d'enseignant chercheur, limitée par la faiblesse structurelle de l'organisation, limitée par les tensions internes et la tendance à l'hétérogénisation des profils des présidents, limitée enfin par les vents de l'histoire qui soufflent et orientent les activités de la CPU.

3.1.Des amateurs éclairés : une première professionnalisation présidentielle ?

Comme la sociographie générale de la première génération l'a dessinée en début de chapitre, la professionnalisation de la première génération présidentielle, vue sous le prisme d'une spécialisation des pratiques, demeure amplement limitée. Même si certains présidents s'investissent plus que d'autres dans les tâches administratives, même si des méthodes collectives de travail innovent et naissent dans le creuset de la CPU dans l'affirmation d'une

[1] Pour reprendre le titre d'un chapitre d'un ouvrage de Christophe Charle. CHARLE Christophe, « Fronts extérieurs, rêves intérieurs », *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940. Essai d'histoire comparée*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », p. 161-164.

acculturation à l'administration et à la gestion des établissements, de nombreuses barrières se dressent pour une évolution professionnelle intégrale. Si un corps et une solidarité interne émergent et singularisent les présidents, il n'est pas encore question d'une professionnalisation de ce groupe[1].

> « Je crois que j'avais gardé un cours de doctorat mais j'avais quand même réduit beaucoup ma charge d'enseignement, c'était vraiment un rôle à plein temps[2]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

> « Au cours des quatre dernières années, qui coïncident avec mes responsabilités successives de doyen et de président, j'ai conservé un service complet qui s'est réparti à presque tous les niveaux : 1ère année, licence, maîtrise (près de 80 maitrises dirigées et effectivement soutenues depuis 1970), préparation à l'agrégation, troisième cycle et doctorat d'État[3]. »

> « Nous savons tous combien de telles fonctions, pour honorifiques et nécessaires qu'elles soient, sont lourdes et absorbantes et peu compatibles avec la poursuite d'un travail pédagogique et scientifique sérieux. Il m'est toujours apparu qu'elles ne devaient pas entraîner une trop longue interruption de ce qui constitue l'essentiel dans une carrière universitaire, c'est-à-dire l'enseignement et la recherche[4]. »

L'activité présidentielle est une activité à « plein temps » comme l'évoque Jean-Louis Quermonne mais qui paradoxalement n'occupe pas tout l'emploi du temps du président[5]. Ce dernier, comme en témoigne René Rémond[6], a certes des journées densément occupées par les tâches administratives au sein de son établissement mais ne jouit pas d'une décharge intégrale de ses cours. Il doit continuer à effectuer quelques heures par semaine selon son service (voire plus, comme pour René Rémond qui cumule son service à Nanterre avec l'IEP de Paris). Ce surcroit de travail est certes une contrainte pour le président, mais il a également une lourde signification symbolique : elle le rattache en effet au terrain, à ce corps professoral dont il est originaire, dont l'appartenance le légitime dans son pouvoir et définit son identité fondamentale. Il est toujours en cours de mandat un praticien de l'enseignement supérieur. La charge de président, même si en pratique s'apparente à un *métier* permanent, demeure une *fonction* sur le plan symbolique, matérialisée par une simple prime – assez dérisoire pour ce même René Rémond puisqu'elle équivaut par heure administrative à une trentième d'une heure

[1] Cf. Chapitre 4.
[2] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[3] D'après la notice individuelle qu'il adresse pour sa promotion interne au CCU en 1974 cité dans MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre, op.cit.,* p. 323.
[4] « Lettre de Georges Péquignot, président de Montpellier 1, aux présidents », 21 décembre 1971, AN 20080235/1.
[5] Pierre Merlin a eu l'occasion de nous exposer dans cette droite ligne l'organisation de son riche emploi du temps (raids à ski, cours, présidence) selon sa « théorie des priorités inverses ». *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[6] Cf. « Deux journées entre mille », RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 214-218.

d'enseignement – qui s'ajoute au traitement de professeur d'université[1]. Comme en témoigne George Péquignot, le corps fondamental d'appartenance et de régulation reste celui des enseignants-chercheurs ; ainsi, pour l'avancée de la carrière, pour les recherches que l'on mène, il n'est pas bon de s'en écarter trop longtemps. René Rémond dans sa notice adressée au CCU fait en un sens de nécessité vertu, en manifestant sa fierté d'enseignant à un collège qui évaluera sa progression sur ce thème. Cinq ans est d'ailleurs le maximum de durée de mandat tolérable. La période est amplitude de compromis, assurant stabilité et conduite théorique d'une politique d'établissement mais sans trop d'éloignement du corps d'origine, dans le cadre d'une fonction dont la reconductibilité n'est ni souhaitable, ni souhaitée par les présidents[2]. La professionnalisation dans des fonctions administratives demeure bien un cas peu fréquent et même, comme nous l'avons déjà évoqué, lorsqu'elle se prolonge dans d'autres fonctions, elle est toujours un peu temporaire. Pour ces facteurs pratiques et symboliques, le président reste un amateur éclairé.

Ce cumul laisse planer le risque d'un double handicap pour les présidents : d'un côté l'intensité du métier éloigne de fait l'ancien enseignant-chercheur de sa salle et de sa paillasse en dépit des quelques heures par semaine qu'il peut y consacrer, de l'autre, la variété de ses tâches, et le maintien envers et contre tout d'une charge pédagogique, limite sa possibilité de s'investir plus avant dans les problématiques administratives dont il a la responsabilité. Autrement dit, pour reprendre un vocabulaire militaire, le président se trouve dans une situation de blocage stratégique. Dans son impasse coincée entre le savant et le politique, entre son établissement, sa discipline et le reste du monde, il ne peut avancer dans aucune des directions, perdant le plus souvent sur tous les tableaux, eu égard à ses conditions matérielles et symboliques d'existence. Cette force qui le légitime devient une faiblesse dans l'exercice de sa fonction. Cette activité quotidienne dense, très politisée de façon contextuelle, limite grandement ses capacités à penser, à construire un projet sur le long terme : « comment jouir d'une parfaite liberté d'esprit pour […] réfléchir à quelque projet d'avenir si l'on vit dans l'appréhension constante d'un appel téléphonique qui vous apprendra la descente d'un commando, l'irruption prochaine d'une délégation à caractère spécial, ou la perturbation d'un examen partiel ? [3]» Si la première génération innove, si les mandarins réformateurs notamment construisent un projet à long terme fondé sur l'autonomie des établissements, c'est sans doute

[1] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 226.
[2] *Ibid*., p. 225.
[3] *Ibid*., p. 221.

parce qu'ils ont été socialisés et politisés dans un état antérieur du champ universitaire et de fonctions d'administration.

La CPU se trouve dans une situation analogue, des outils et des tendances montrent une forme de professionnalisation mais une immense faiblesse pratique limite ce mouvement. Comme déjà évoqué précédemment, le mouvement de professionnalisation recouvre deux dimensions coextensives : celle d'une particularisation des pratiques liées à une activité spécifique et la constitution d'un savoir particulier et codifié ; celle de la construction d'un groupe et d'un territoire social qu'il s'est approprié – *i.e.* l'université, qui est rendue solidaire par l'exercice de cette activité. Dans l'ensemble, ce schéma s'applique à la première génération des présidents d'universités. La logique dégagée en partie 1 s'exprime dans le creuset que représente la CPU des premiers temps : la forte présence en séance, la constitution de routines, la mise en place des outils de sociabilité que sont les colloques, la constitution d'un esprit de confraternité loué par les présidents ou par les représentants ministériels, mais également l'institution d'outils de réflexion collectifs et de méthodes de travail rationalisées s'organisent dès les premières années de fonctionnement. Inutile de s'appesantir ici sur ce qui a déjà été longuement évoqué et concentrons-nous sur le second point.

Dès les premières années de son existence, la CPU se met en ordre de marche en faisant notamment des commissions les pierres angulaires du travail autonome de l'organisation, ces lieux de réflexion et d'élaboration de propositions dans l'esprit que leur avaient données ses statuts[1]. Les questions soulevées en séance plénière y sont préparées au moyen de réunions bien sûr, mais également de rencontres avec d'autres personnalités, de rapports synthétiques, de consultation de documents, puis elles sont présentées au ministre. Signe de l'autonomie de l'organisation, périodiquement (souvent dans des moments de creux) des séances plénières sont consacrées à la présentation d'un rapport d'activité d'une commission particulière pour éclairer sur son action au long court et proposer des initiatives : ainsi, les séances des 16 janvier 1972, 4 juillet 1973 (il sera longuement question de celle-ci par la suite) et 23 octobre 1975 sont-elles consacrées à la commission des moyens et du personnel ; celles des 16 juin 1971 et 15 mars 1972 à la commission de la pédagogie et de la formation continue ; celle du 12 avril 1972 à la COREX ; celles des 9 décembre 1973 et 16 juin 1975 à la commission de la recherche. Sur certains points comme l'allocation des moyens ou la politique étrangère, une position cohérente de la CPU et même, on le verra pour le premier cas, des propositions pratiques et originales en

[1] Cf. Chapitre 2.

termes de programmation pluriannuelle des moyens sont mises sur pied. Toutes, d'après les archives conservées[1], connaissent une activité régulière. Elles sont le symbole de l'autonomisation du travail de la CPU.

Nom de la commission	Présidences
Commission de la recherche	**Michel Soutif** (Grenoble 1) mai 1971- rentrée 74 **André Herpin** (Paris 6) rentrée 74-rentrée 75 **Jean-Pierre Kahane** (Paris 11) rentrée 75-rentrée 77
Commission des moyens et des personnels	**Louis Lareng** (Toulouse 3) mai 1971-rentrée 1972 **Jean Saurel** (Paris 13) rentrée 1972-rentrée 1973 **Jean Frézal** (Paris 5) rentrée 1973-rentrée 1975 **Michel Alliot** (Paris 7) rentrée 1975-17 mars 1976
Commission de la pédagogie et de la formation continue	**René Rémond** (Paris 10) mai 1971-rentrée 1973 **Michel Alliot** (Paris 7) rentrée 1971-rentrée 1975 **Pierre Feuillée** (Dijon) rentrée 1975-rentrée 1976
Commission des relations extérieures	**Jean-Claude Dischamps** (Nice) mai 1971-juin 1974 **François Luchaire** (Paris 1) juin 1974-janvier 1976
Commission du règlement et de la législation	**Gabriel Marty** (Toulouse 1) rentrée 1971-8 octobre 1973 **Pascal Arrighi** (Toulon) novembre 1973-octobre 1976

Tableau 13 - Les présidences de commission de la première génération de présidents (1971-1976)

Toutefois, les limites pratiques d'un mode de fonctionnement qui est uniquement fondé sur la bonne volonté d'amateurs éclairés, ou pour reprendre les mots de René Rémond « le dévouement et le concours désintéressé de présidents », et surtout sur la stabilité de leur action, se font assez rapidement sentir. Cet investissement repose sur les épaules de 14 présidents (cf. tableau 4). Preuve que cette charge nécessite une plus grande mobilisation (réunions, contacts avec le ministère), la majorité (8 sur 14) sont issus d'établissements parisiens. On dénote dans l'ensemble une relative continuité d'action, stabilité à l'exception notable de la commission des moyens[2]. Sans doute est-ce parce qu'elle demande, en plus d'une intense activité une formation en termes de finances, de RH et de droit administratif que pour pallier cette difficulté, que Jean Saurel, en tant que président de commission, obtient, dès 1973, le recrutement par la Conférence d'une chargée de mission ponctuelle pour l'aider expressément dans sa tâche et spécifiquement

[1] Les cartons concernés par les archives des commissions thématiques sont ainsi au nombre de 4 sur les 37 que comptent les archives de la CPU : AN 20060489/1 ; AN 20080235/21-23.
[2] Peut-être faut-il y voir ponter des facteurs en liens avec les personnalités ou les profils des présidents concernés, à moins que cette instabilité soit en lien avec l'intensité d'action que connaît cette commission particulièrement exposée.

dans la rédaction d'un rapport sur la programmation pluriannuelle des moyens[1]. Pour cette initiative qui revêt une grande importance collective, tous les moyens ont été mis en œuvre. Dans le même ordre d'idées, en prolongeant les bonnes relations entre Jean-Pierre Soisson et la CPU, un attaché d'administration centrale, Jean-Paul Doussin, est mis au service de la Conférence à la fin 1975 pour assurer les comptes rendus de séance et des « travaux d'études et de recherche. [2]» Mais ces initiatives restent isolées, non par manque de volonté des commissions mais par manque de moyens. La CPU ne possède pas plus les ressources que le cadre légal pour recruter des personnels et assurer le bon fonctionnement de ses commissions. Collectivement, force est de constater que cette situation n'apparaît pas comme satisfaisante. Ainsi, le 9 décembre 1974, alors qu'il vient tout juste de devenir directeur de l'enseignement supérieur de la recherche et des personnels, Jean-Claude Dischamps est-il sollicité par René Rémond alors 1er vice-président – en utilisant l'argument de l'*affectio societatis* auprès de celui qui était quelques mois plus tôt l'un des leurs – pour voir leur budget revalorisé :

> « Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner par quels moyens il serait possible d'asseoir le fonctionnement de notre Conférence sur des bases un peu moins précaires.
> Il conviendrait de lui attribuer un budget de quelques millions qui permettrait d'entretenir les relations internationales. […]
> En second lieu, la Conférence a besoin de disposer, à côté de son secrétariat permanent qui fonctionne à la satisfaction de tous sur son propre budget, du concours de quelques personnes capables de faire des recherches, de constituer des dossiers, de préparer des rapports, de coordonner les travaux préparatoires des commissions. Il faudrait que le Secrétariat d'État puisse doter par quelque voie la Conférence de deux postes permanents à pourvoir à cet effet. [3]»

Ces quelques extraits sont lourds de signification. Tout d'abord, ils illustrent un certain amateurisme budgétaire des présidents, sans connotation péjorative aucune, les demandes demeurent floues et évasives comme si ces éléments techniques n'étaient pas encore du vocabulaire courant d'un président d'université. Charge est donc explicitement donnée à la DGES de trouver les moyens, les personnels et les astuces financières pour étoffer le noyau permanent de la CPU. Par cette carence professionnelle présidentielle, l'autonomie affichée trouve là sans nul doute une limite. Sur le fond, elle traduit également la volonté de la Conférence, et particulièrement de son groupe dirigeant, de mieux assurer son fonctionnement, de professionnaliser les activités des commissions, anticipant de vingt ans tout juste les revendications matérielles à l'origine de la montée en puissance de l'organisation dans les

[1] *Séance de la commission des moyens du 11 octobre 1972*, AN 20080235/22.
[2] *Séance de la CP²U du 9 octobre 1975*, AN 20080235/17.
[3] « Lettre de René Rémond, 1er vice-président à Jean-Claude Dischamps, DGES », 9 octobre 1974, AN 20080235/1.

années 1990[1]. Toutefois ici, les demandes restent pratiquement lettre morte : un seul secrétaire, Jean-Paul Doussin, semble avoir été recruté et encore pour une courte période[2]. Est-ce par manque de moyens du secrétariat d'État, par un déficit de volonté politique de renforcer une organisation autonome, ou par la non-reconduction de cette demande par les générations présidentielles suivantes ? Les trois à la fois sans doute. La fenêtre d'opportunité se referme, sans que la CPU n'ait pu voir se mettre en place la professionnalisation plus importante que les modernisateurs espéraient.

3.2.Dans les vents de l'histoire : le récif des diplômes

Si la professionnalisation de la CPU et des présidents est limitée, l'autonomie de ses activités l'est tout autant. En dépit des vœux de ses fondateurs, la Conférence n'a pas la maîtrise d'ouvrage de ses travaux. Tout d'abord, par le décret qui l'a fondée, la CPU n'est pas responsable de son ordre du jour qui est co-déterminé avec les services du ministère selon un calendrier qui lui échappe en partie. Les séances privées et les exposés des commissions sont ainsi largement dépendant d'évènements externes à sa vie interne et à la temporalité de ses travaux[3]. Les séances uniquement focalisées sur la vie de l'organisation demeurent rares. Elles sont des interstices dans le mur d'une hétéronomie fondamentale, brèches dans lesquelles l'autonomie de la CPU peut se glisser tant que l'actualité immédiate ne monopolise pas son attention. Ainsi la Conférence voit, durant cette période, l'essentiel de ses travaux se concentrer sur des problématiques externes à son agenda propre. Elle se place sous les vents de l'histoire.

[1] Cf. Chapitre 7.
[2] Les archives ne recèlent pas de traces d'une activité de ce secrétaire supplémentaire après 1976.
[3] L'autonomie des champs, même âprement désirée, est toujours limitée, maillée de moments critiques qui font disparaître cette forme de fiction collective, en révélant au grand jour les mécanismes de dépendance qui limitent de toute part liberté d'action.

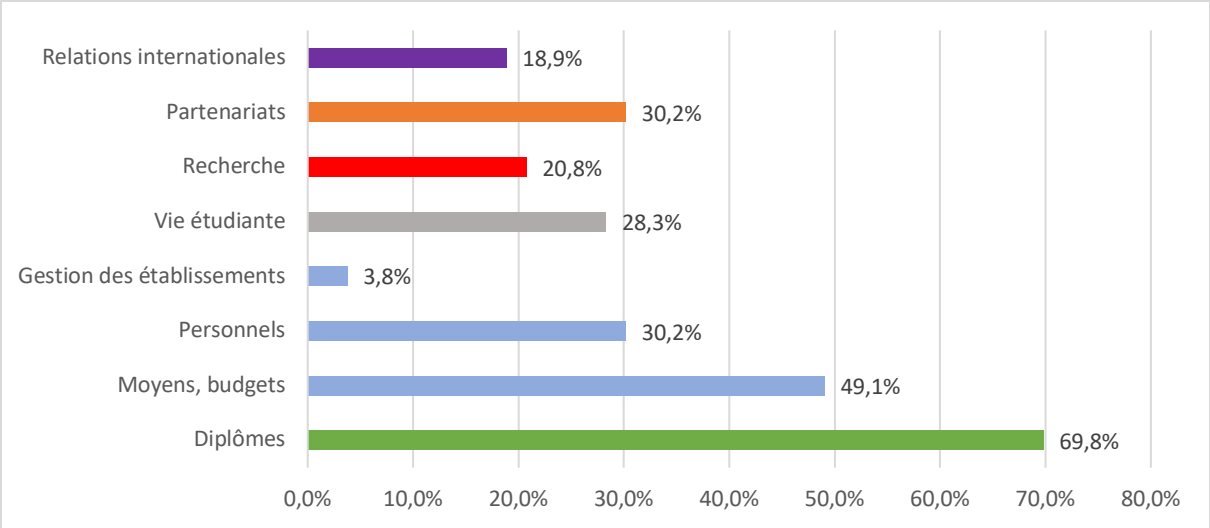

Figure 29 - Les thématiques abordées en séance de la CPU entre 1971 et 1976 (en %)

Au regard de la figure 29, deux problématiques surdéterminent l'activité de la CPU de cette première période : la question des moyens et de leur répartition (vue dans l'angle du rapport avec l'État) et celle des diplômes et de leur élaboration. Le reste est à peu près également réparti, à l'exception notable des problématiques liées à la gestion des établissements quasi absentes des débats consignés. Durant cette période, leur autonomie demeure faible et seules comptent les dotations ministérielles qui sont à l'inverse l'objet d'une intense mobilisation de la Conférence[1]. Ce différentiel d'activité a des effets sur la hiérarchie des commissions, mettant en première place celle des moyens et celle de la pédagogie. Cela peut expliquer la rotation rapide des présidents dans l'une et la présidence partagée par deux grandes figures de la CPU de l'époque Michel Alliot et René Rémond pour l'autre. Le premier cas sera plus longuement traité par la suite[2].

Au premier chef des débats qui obnubilent les présidents dans la période prend place la question des diplômes. S'il n'est pas question ici d'étudier dans le détail et sur le fond les différents projets de réforme des curricula qui se succèdent dans les années 1970 et les conditions de leur genèse[3], ou de montrer dans quelle mesure ils soulignent un recul dans la

[1] Cette thématique a été isolée dans un esprit comparatif pour mettre en lumière la prise en compte progressive de cette échelle de l'établissement dans les travaux de la CPU.
[2] Cf. Chapitre 8.
[3] On peut à nouveau que se référer au travail de Charles Mercier qui demeure un complément chronologique et thématique indispensable à ce chapitre. Cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.*

pratique de l'idée d'autonomie des universités[1], il s'agit d'expliciter la place que ces questions occupent dans les débats de la CPU et ses conséquences sur les plans pratique et symbolique. Sur les 53 séances de la CPU qui se tiennent entre 1971 et 1976 (inclus), la question des diplômes figure 31 fois dans les ordres du jour, soit dans près de 70% des cas, et constitue la thématique principale de 18 séances.

La problématique apparaît dès la première, et surtout dès la troisième séance de la CPU, qui se tient en 16 juin 1971 et durant laquelle René Rémond présente un avis sur cette question alors brûlante de la création de diplômes nationaux. La loi Faure désormais institutionnellement installée, il est temps de fixer par décret les attendus des diplômes nouveaux que doivent délivrer les établissements autonomes. La commission de la pédagogie est chargée de présenter un rapport pour mieux éclairer l'avis des présidents. Cette dernière livre un avis tout en nuance, très synthétique, qui s'apparente à la traditionnelle casuistique universitaire : « unanimement […] elle se déclare favorable au maintien des diplômes nationaux », mais souhaite « en réduire sensiblement le nombre » pour mieux valoriser les diplômes d'université[2]. Les premiers seraient ouverts à toutes les universités qui respecteraient un certain nombre de conditions vérifiées par le ministère dans le cadre d'une habilitation, les seconds, déterminés dans les établissements, pourraient être l'objet de coopération et d'équivalence entre universités (déterminées bilatéralement dans les CRESER ou par « un organisme central émanant des universités » *i.e.* CPU ou CNESER). La commission envisage la mise en place d'un système double qui maintient un cadre national pour mieux laisser le temps à des diplômes d'université de se développer et de se légitimer. Cette vision peut apparaître comme un recul aux yeux de certains modernisateurs encore imprégnés des idées du colloque de Caen[3], mais par sa complexité même elle a une valeur politique interne de cohésion de la CPU. En permettant la persistance de diplômes nationaux, et en permettant de garantir les diplômes d'université par une assise plus large d'établissements, la commission semble rassurer les petites et moyennes universités qui craignent pour leur devenir dans un monde universitaire où leurs diplômes seraient soumis à la loi du marché. D'un autre côté elle fait de l'établissement le cœur du processus de diplômant par le primat accordé aux diplômes d'universités et par la procédure souple d'habilitation. Le rapport est approuvé à l'unanimité moins six abstentions[4].

[1] Telle est la thèse défendue dès la fin des années 1970 par Habiba Cohen dans son *Elusive reform* : la résistance des structures a empêché la mise en œuvre de l'autonomie prévue par la loi Faure. COHEN Habiba S., *Elusive Reform. The French Universities, 1968-1978*, Boulder, Westview Press, 1978, 280 p.
[2] *Séance de la CPU du 16 juin 1971*, p. 2, AN 20060489/2.
[3] Qui, rappelons-le, allait beaucoup plus loin dans l'autonomie pédagogique des universités. Cf. Prologue
[4] *Séance de la CPU du 16 juin 1971*, p. 5, AN 20060489/2.

Quelques mois plus tard, le 15 décembre 1971, une nouvelle séance de la Conférence est consacrée à cette question. Georges Vedel, grand pontife du droit français, cheville ouvrière du Syndicat autonome au CNESER vient présenter au nom de sa commission un rapport aux présidents. Ce dernier renverse la hiérarchie établie et remet le diplôme national au centre du jeu. En effet, selon son analyse, les étudiants ont pour le moment plus confiance par habitude dans des diplômes nationaux qu'ils connaissent déjà ; il faut donc prévoir une ruée sur ces derniers et adapter l'offre de formation en ce sens. S'il ne renonce pas aux diplômes d'université, il les place désormais au second plan[1]. Moyennant des réserves sur la procédure d'habilitation, la constitution prévue par Jean Sirinelli, DGES, de commissions mixtes formées de représentants du CNESER, du ministère et surtout de présidents pour définir les nouveaux diplômes est chaudement approuvée par la CPU (38 voix pour 3 contre et 3 abstentions)[2]. Sans doute que collectivement elle voit dans l'intégration de ses membres à ces commissions une forme de reconnaissance. Par conséquent, la voie est grande ouverte pour un maintien durable des diplômes nationaux et de la gestion centralisée des cursus. Les établissements perdent symboliquement du terrain sur cette question. Pourquoi donc un tel recul ? Les raisons en sont bien sûr multiples : les petites universités n'ont pas été rassurées par la proposition initiale de la CPU, une coalition des contraires (mandarins disciplinaires et jeunes syndiqués attachés par discipline ou logique politique au primat du national) a peut-être fait pencher la balance et obligé les modernisateurs à un recul pour sauver l'unanimité. La prégnance générale des socialisations disciplinaires ou « jacobines » évoquée plus haut a peut-être fait le reste : les présidents ne sont pas prêts à tourner la page d'un contrôle central et uniformes sur les diplômes. À moins qu'il ne faille y voir qu'une forme de mouvement tactique des dirigeants de la CPU, manœuvre destinée à préserver l'unité de l'organisation, sa légitimité auprès des universitaires, et éventuellement à pouvoir concentrer son énergie sur des questions encore plus urgentes, les moyens, en délaissant une question plus clivante[3].

Quoi qu'il en soit, la CPU entre à partir dès lors dans un cycle dans lequel elle va littéralement s'épuiser. L'élaboration des différents diplômes se fait selon une procédure hiératique par cycles universitaires (premier, troisième puis deuxième cycle). À chaque fois, non seulement le pouvoir de l'État se réaffirme un peu plus[4], mais s'amorce également pour la

[1] *Séance de la CPU du 15 décembre 1971*, p. 2-4, AN 20060489/2
[2] *Ibid.*, p. 6
[3] Cf. Chapitre 8.
[4] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 429

Conférence un long chemin de croix dont les stations s'enchaînent de la même manière : des réunions de définition des procédures d'habilitation, des procédures de consultation par les instances de la Conférence, des grèves étudiantes et enseignantes qui contestent ces projets, des reculs et des divisions de la CPU et pour finir dans la douleur par une application partielle. 1971, 1973, 1976… chaque année universitaire ou presque pourvoit son lot de mouvements sociaux sur la question des diplômes, comme des re-jeux dans les failles ouvertes en 1968[1]. Dans tous les cas, ces longues procédures épuisent les présidents dans des débats dont ils ne sont pas maîtres, les éloignent de ce et de ceux qui pour eux représentent les soucis les plus quotidiens (les questions budgétaires et financières, les tensions au sein de leurs universités), et même perturbent par le jeu des grèves le fonctionnement ordinaire de leurs établissements. Ce sentiment d'usure, cette impression de remettre tous les ans le même ouvrage sur le métier, de subir un fonctionnement centralisé, René Rémond en témoigne dans une lettre qu'il adresse à son collègue Jean-Louis Quermonne le 22 août 1974 :

> « Surtout, il faut un mettre un terme aux changements incessants. Voilà dix ans qu'on ne cesse de bouleverser les diplômes. De grâce qu'on ne confonde pas le changement avec le mouvement perpétuel ! Il faut au plus vite en finir avec la définition des diplômes nationaux et n'en plus dé[mor]dre. Que l'on ne passe pas son temps à faire et à défaire[2] ! »

Sisyphe pousse son rocher au sommet de la montagne.

3.3.Reproductions impossibles

> « Je ne parlerai pas non plus de la personne qui a succédé au début de 1976 aux trois ministres que j'ai connus. […] Elle a rompu, peut-être sans en avoir conscience, avec l'orientation libérale commune à ses prédécesseurs. Plutôt que de prendre appui sur la confiance réciproque entre le ministre et les Universités, elle a préféré recourir à des démonstrations d'autorité. Certains au dehors lui en font un mérite comme si le courage d'un ministre se mesurait à la simplicité de ses analyses et à la virulence de ses propos contre ses subordonnées. [3]»

Une telle dureté sous la plume du très modérée René Rémond est pour le moins inhabituelle, qui plus est lorsqu'il parle d'un ministre – et surtout si on le met en rapport avec celui, très amène, qu'il emploie pour décrire les précédents. En qualifiant son action d'un autoritarisme simpliste, rompant avec la culture d'autonomie et les bons rapports qui auraient prévalu jusqu'alors entre les « Universités » – *i.e.* les présidents – et la tutelle, il met en lumière un tournant en 1976. La valeur d'un ministre est alors jugée par la nature et la qualité de ses

[1] Celui de 1973 a déjà été longuement étudié par Charles Mercier sur son volant universitaire dans sa chronologie comme dans le rôle de la CPU[1], à titre d'exemple il sera en revanche longuement question ici du mouvement de 1976 sur les deuxièmes cycles.
[2] « Lettre de René Rémond à Jean-Louis Quermonne », 22 août 1974, BNF NAF28390/10.
[3] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 433.

relations avec la Conférence. Celle dont Rémond ne prononce jamais le nom au cours de son essai, mais dont le portrait est, pour le lecteur de l'époque, tout à fait reconnaissable, c'est bien entendu Alice Saunier-Seïté, ministre ô combien iconique pour quiconque a croisé son chemin durant son séjour rue Dutot entre janvier 1976 et mai 1981[1]. Son arrivée marque selon lui la fin d'une période de bonnes pratiques mais elle coïncide également avec d'autres transformations des principes cardinaux qui organisent l'espace des présidents et la domination d'une politisation plus classique. Par conséquent, la *reproduction* de ce groupe dirigeant qui a commandé aux destins de la CPU de 1971 à 1976 devient impossible. Leurs luttes pour l'autonomie se heurtent à des difficultés structurelles.

L'arrivée au pouvoir d'Alice Saunier-Seïté empêche la reproduction des relations de travail instituées par la première génération avec le ministère. La séance de la CPU est, rappelons-le, une synapse qui met en contact les gouvernants et les gouvernés, le ministre et sa haute administration technique ou politique avec les présidents d'université. Dans ce cadre la première génération entre en contact avec quatre ministres différents. Leurs rapports respectifs renseignent sur une double dynamique : tout d'abord les transformations par le jeu de la politisation des règles internes à la Conférence et de l'autre côté une évolution des enjeux politiques généraux qui s'expriment dans la personne du ministre. Olivier Guichard (1969-1972) puis Joseph Fontanet (1972-1974) sont les ministres en charge des universités durant le mandat de Georges Pompidou, les deux seront, dans l'ensemble, chargés par leur premier ministre respectif de mettre en application les principes de la loi Faure (création des établissements, des instances représentatives, mise en place de l'autonomie) tout en limitant strictement la portée du texte (création des diplômes nationaux, scission d'établissements pluridisciplinaires). Dans une gymnastique toute pompidolienne, il s'agit pour eux de moderniser et mettre en mouvement l'université tout en veillant au maintien d'un certain ordre social, le changement dans la continuité. En séance, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, ils restent strictement dans leur rôle. Ils président les débats. Ils établissent une relation très cordiale avec les présidents par leur respect du contrat fondamental de co-légitimation et dans le droit fil des rapports qui unissaient les grands mandarins disciplinaires des années 1960 avec leur ministre de tutelle[2]. Deux pouvoirs se rencontrent sans se heurter.

[1] Dans le cadre d'une étude préalable sur les dirigeants étudiants de l'UNEF et de l'UEC dans les années 1970, bon nombre de témoins contemporains du ministère d'Alice Saunier-Seïté avaient évoqué longuement cette personnalité particulière.
[2] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines*, mem.cit., p. 103

Cette cordialité est non seulement attestée par le contenu des procès-verbaux de la Conférence (forcément édulcorés) mais également par les divers témoignages recueillis[1], écrits[2], et évidemment sous la plume de René Rémond, historiographe ministériel de cette période.

Ce dernier, dans des pages élogieuses, dresse du premier des ministres, Olivier Guichard, le portrait d'un solide bâtisseur, un homme à « l'autorité tranquille […] à la fois ferme sur l'essentiel et libéral dans son esprit »[3], qui a fait preuve d'un respect et d'un souci pour l'autonomie des établissements dans la droite ligne de son action à la DATAR. Il fait aussi de son respect pour les présidents et leur communauté un décalque des relations entre l'ancien responsable de l'aménagement du territoire et les collectivités locales, poursuivant un rapprochement amorcé dans sa description de la fonction présidentielle. Au grand baron du gaullisme succède un démocrate-chrétien, Joseph Fontanet, qui se place dans la droite ligne de son prédécesseur en maintenant « intacts les rapports de confiance entre la Conférence des présidents d'une part et de l'autre le ministre, son cabinet, les directeurs, les services. [4]» Ce qu'il faut voir dans ces deux descriptions, c'est la poursuite d'une même stratégie politique initiée par Olivier Guichard : prendre appui dans son travail de gouvernement des universités comme organe de conseil et comme corps intermédiaire sur responsables présidents pour mener à bien une « normalisation » de l'enseignement supérieur, son retour au calme.

La suite commence à diverger. La relation toute particulière qui s'établit avec un tout jeune ministre Jean-Pierre Soisson, nommé dans la foulée de l'accession de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, est au cœur de la tentative de réforme co-élaborée avec les présidents d'universités qui aboutit au colloque de Villard-de-Lans. Durant cette période, il y a synchronisation des mélodies réformatrices. Avant d'y revenir plus longuement[5], il convient d'insister sur l'alliance objective qui se noue à ce moment-là entre le giscardien ambitieux et la fraction modernisatrice de la CPU. En effet, entre le jeune secrétaire d'État à la tête d'un ministère autonome qui cherche à se légitimer par un programme de réforme ambitieux[6] et les présidents réformateurs qui cherchent à approfondir l'autonomie des établissements par une politique budgétaire inédite se noue une complicité, objectivée par le

[1] « Les relations avec Olivier Guichard étaient très bonnes. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[2] « Ces ministres – j'en ai connu trois – ont entretenu avec la Conférence de la première génération des relations presque toujours faciles et aimables. » Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », art.cit., p. 64
[3] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 434
[4] *Ibid.*, p. 436
[5] Cf. Chapitre 8
[6] « Des présidents d'université deviennent mes partenaires privilégiés. Ils sont les véritables promoteurs du changement que j'entends conduire. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus. Chronique d'une vie politique. 1962-2012*, p. 66

colloque de Villard-de-Lans bien sûr, mais également par l'intégration de certains présidents au sein des plus hauts postes du ministère. « Homme de contact » Jean-Pierre Soisson se montre dans son style plus chaleureux en séance[1], mais il ne rompt pas véritablement avec une stratégie mise en place par ses prédécesseurs, il l'adapte à son dessein politique. Lorsqu'il quitte le ministère il met fin inconsciemment, malgré les nuances qu'il a apportées, à une période de relations très étroites entre la CPU, époque durant laquelle la légitimation de la CPU comme organisation se nourrit non seulement de l'action de ses dirigeants mais également de celle du ministère qui cherche à construire en l'assistant un interlocuteur « responsable ». Cet usage crée une dépendance, une limite essentielle dans l'action de la première génération qui demeure déterminée par les vues du pôle ministériel. Mais dans l'ensemble, cette politisation externe de la CPU demeure « positive », Alice Saunier-Seïté en fera une lecture négative politisant à l'envi ses rapports exécrables avec la deuxième génération présidentielle et plaçant ces derniers dans l'impuissance. Elle utilisera la CPU pour se légitimer mais désormais à ses dépens.

Si le changement de politisation ministériel est clair, net et brutal celui que connaît la CPU est beaucoup plus progressif. Peu à peu l'ordre interne très respectueux à l'égard du ministère initié par les fondateurs se voit contrarié par l'importation graduelle en partie liée à certains présidents au profil plus jeune et syndiqué de nouvelles méthodes d'actions collectives. Pour ne prendre qu'un seul exemple, en plein cœur de la crise de 1973 sur la naissance du DEUG, les présidents d'université adoptent une motion qui prend parti et demande à une large majorité « le report de l'application de la réforme » si certaines conditions ne sont pas réunies[2]. Si l'on en reste à un premier degré de signification, cette prise de position publique apparaît singulière et cavalière. Quelques moins plus tôt en janvier les présidents ont approuvé la réforme instituant le DEUG sans réserve majeure et c'est sous la pression d'un long mouvement social qui se fait sentir dans leurs conseils que les présidents s'adonnent à ce que le ministère pourrait qualifier de reculade. Mais si l'on s'y penche un peu plus près, cette prise de position est relativement innovante pour la Conférence. Si durant la phase de mise en application de la loi Faure on avait vu les présidents rédiger des « motions » pour demander une stricte application de l'autonomie[3], cela ne se faisait pas encore dans le cadre de la CPU et de l'établissement d'un canal officiel de communication avec le ministère. La publicisation d'une

[1] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 437
[2] « Annexe 2 », *Séance de la CPU du 9 mai 1973*, AN 20060489/2
[3] Cf. GAUSSEN Frédéric, « Les présidents d'université demandent la définition de "nouvelles filières" de formation », *Le Monde*, 17 février 1971

opposition en 1973 dans l'organe officieux de la haute-fonction publique est à ce titre tout à fait neuve car elle institue une opposition *publique* au gouvernement – et également parce qu'elle est le transfert d'une pratique déjà bien installée au sein des conseils d'université au sein de la CPU[1]. La motion publique ne cesse pas par la suite d'être un outil ordinaire de communication de la Conférence[2].

Cette importation ne se fait pas sans tensions, et le travail constant de mise en cohésion de l'élite présidentielle subit les assauts de l'hétérogénéisation croissante du groupe qui voit l'équilibre initial entre mandarin disciplinaires, modernisateurs et politiques lentement se déplacer. On assiste ainsi progressivement à partir de 1974 à une transformation du ton et à la multiplication d'interventions dissonantes avec la bonne intelligence traditionnelle au cours des séances publiques. Ces petites touches transforment peu à peu la couleur globale de la Conférence. Pour ne prendre que quelques exemples, le 17 octobre 1974 on voit Claude Frioux mettre sur la table la question de la dotation budgétaire de Vincennes lors d'un point de la séance plénière consacré aux diplômes du second cycle. Cette digression publique hors du cadre règlementaire de l'examen et de l'inscription préalable à l'ordre du jour par un travail en commission est tolérée par le ministre, mais assorti d'un rappel à l'ordre et d'une pique politique ironique à l'égard d'un président ouvertement communiste et opposé au gouvernement[3]. Cette intervention est très fraichement accueillie par les vice-présidents et présidents de commissions (et au premier chef par René Rémond 1er vice-président) qui voient d'un mauvais œil cette prise de parole à leurs yeux intempestive qui en un sens remet en question leur parcelle de pouvoir sur l'organisation qui se manifeste par la maîtrise de l'ordre du jour[4]. Autre exemple un an plus tard, le 23 octobre 1975, où l'on voit Jean-Pierre Kahane et Roland Pérez présidents de deux universités diamétralement opposées Orsay et une « université en voie de développement » Amiens[5], mais membres du même camp politique celui de l'Union de la Gauche (le premier est

[1] On en retrouve de nombreuses traces dans les archives de la CPU : entre-autres cette même année une provenant de l'Université de Brest et daté du 15 décembre 1972 au sujet des bourses de thèse. Cf. *Séance de la CPU du 10 janvier 1973*, AN 20060489/2

[2] On la retrouve notamment avec le mouvement de 1976 qui verra la pratique se banaliser, mais également dès le 21 novembre 1974 par exemple pour adresser alerter sur le manque de moyens des universités. Cf. *Séance de la CPU du 21 novembre 1974*, AN 20060489/4

[3] « Monsieur le Président je vous ai donné la parole parce qu'on en parlait, mais je considère que, si la Conférence se saisit spontanément d'un problème qui n'a pas été examiné par les commissions et par la Commission permanente. […] J'ai dit ce que je faisais pour Vincennes ? Je constate simplement que vous faisiez, l'an passé, grève contre le DEUG et que maintenant, vous le soutenez : c'est une évolution qui me paraît tout à fait intéressante. » *Séance de la CPU du 17 octobre 1974*, p. 21, AN 20060489/4

[4] « Je vous propose, Monsieur le Ministre, de rendre la parole au Président de la commission de la pédagogie pour lui demander d'évoquer les deux seuls points pour lesquels il y avait mandat de la Commission permanente. » *Idem.*

[5] *Séance de la CPU du 23 octobre 1975*, p. 55, AN 20060489/4

une figure du PCF l'autre du Parti Socialiste) s'entendre en séance dans une dénonciation commune et sans ambages d'une nouvelle répartition des moyens en dépit des positions arrêtées en commission permanente[1]. Cette prise de parole n'est pas sans heurter des figures modernisatrices comme Michel Alliot qui s'adresse à René Rémond par courrier le 31 octobre 1975 pour se plaindre « d'anomalies qui [lui] paraissent inadmissibles » sur le déroulé de cette séance et rappeler au nom « non seulement de l'unité et du rôle de la Commission Permanente, mais de l'efficacité de la Conférence toute entière » la règle de préparation des débats de la séance en CP²U. Ces petits incidents encore insignifiants transforment la forme de la séance de la mise en scène ordonnée du schéma pyramidal vertical entre le Ministère, les *go-between* que sont les membres de l'élite présidentielle et les présidents ordinaires, à une forme d'assemblée générale plus libre dans la forme et où la grille d'opposition est plus politique, horizontale et peut également se faire jour durant la séance. Elle dénote la montée en puissance numérique de présidents à la socialisation différentes, aux conceptions également différentes de la CPU et de ses règles du jeu. Ils renforcent peu à peu leurs positions au sein de l'organisation, menaçant sa cohésion en exacerbant les divisions internes (comme l'exprime la lettre d'Alliot) plaçant les membres de l'élite présidentielle au cœur d'un problème insoluble.

Le processus de constitution des bureaux et de CP²U et l'unanimité qui se dégage de leur désignation ne sont évidemment pas dus à la spontanéité providentielle de la séance d'élection. Elle est, on l'a vu, préparée en séance privée dans une forme de premier tour secret pour gommer les éventuelles candidatures dissonantes, mais elle est aussi régulée en amont par le groupe sortant. Cette pratique témoigne de la solidarité de l'élite présidentielle et de son souci de garantir la cohésion de la CPU mais elle est aussi un signe tangible des arbitrages, des difficultés d'assurer l'unité du corps par la représentation de tous ses organes surtout lorsque l'équilibre numérique entre eux commence à se modifier. Malheureusement ce travail préparatoire réalisée dans l'informel de conversations ou de correspondances privées n'a pas laissé de traces archivistiques, sauf dans la correspondance de René Rémond pour une année charnière : 1975-1976. Ces échanges témoignent de la difficulté qui se posent aux présidents les plus investis dans la CPU de se trouver des successeurs alors que s'achèvent peu à peu leurs mandats.

Les fonds personnels de René Rémond font état de deux lettres reproduites intégralement en annexe adressées par Henri Gastaut à René Rémond le 3 aout 1975 pour faire

[1] « Lettre de Michel Alliot à René Rémond », 31 octobre 1975, BNF NAF28390/9

part de ses doutes et proposer une rencontre à René Rémond à Marseille, et l'autre le 7 septembre 1975 pour finaliser sa réflexion après ce rendez-vous estival.[1] Ces deux courriers conservent une trace fidèle du processus de constitution d'une équipe et de toutes les difficultés qui se posent à celui ou ceux qui en ont la charge. Ainsi Henri Gastaut qui a été pressenti comme prochain 1er vice-président, non seulement consulte René Rémond et lui pose la question « du meilleur choix pour le 2e et 3e V.P »[2], mais il témoigne auprès de Jean-Louis Quermonne de toutes les difficultés à constituer son « ticket ». Tout d'abord pourquoi Henri Gastaut semble avoir été pré-désigné par cette élite présidentielle ? La réponse est simple : parce qu'« il a 4 ans de C.P.2.U., il fréquente l'administration centrale depuis 25 ans, il a de l'autorité et du caractère. [3]» En somme il est investi dans des positions de surplomb, qu'il est investi dans les espaces dirigeants depuis longtemps, qu'il a déjà exercé des tâches collectives ce qui le rend apte à sa mission. Mais cette dernière est triplement entravée d'abord par son profil qui demeure très marqué par son identité médicale et universitaire et pas suffisamment par ces compétences administratives, et il le reconnaît lui-même : « il est loin d'avoir la valeur technique d'un QUERMONE, d'un FREZAL ou de vous-même [REMOND], car il consacre plus de temps à ses recherches et à ses malades qu'à la gestion de son Université. » Il est également situé loin de Paris et ne peut y venir que « deux fois par mois pour un jour chaque fois » ce qui handicape sa capacité à représenter l'organisation. Enfin il cherche dans une période de transformation de la Conférence à assurer la continuité de l'action des présidents modernisateurs, la cohésion de la CPU, en constituant une équipe œcuménique à même d'assurer la transition, « d'une solution transitoire destinée à assurer la continuité de l'institution en attendant que mûrisse la génération future » :

> « En pleine période de renouvellement de la conférence les risques sont grands, vu le contexte économique et social actuel, de voir cette dernière, rouage essentiel de la politique universitaire française, dévier de la voie que nous lui avons péniblement tracée en 4 ans d'efforts indiscutablement fructueux. Pour éviter cela il faut assurer la continuité. Pour réaliser cette dernière il faut maintenir à la C.P.2.U., au bureau et surtout à la vice-présidence, des hommes ayant fait leurs preuves dans la C.P.2.U. Tout cela est parfaitement logique[4]. »

Le problème pour lui est donc complexe (d'où ses multiples consultations) trouver des facteurs de continuité et de renouvellement dans l'équipe, palier à ses absences par la présence de présidents parisiens au sein du Bureau (qui d'ailleurs est de droit). Il semble au fil de sa réflexion avoir trouvé la martingale : prendre un vice-président parisien expérimenté et un

[1] Cf. Annexe 7.
[2] « Lettre de Henri Gastaut à René Rémond », 3 août 1975, BNF NAF28390/9
[3] Il parle bien de lui à la 3ème personne dans sa missive. « Lettre de Henri Gastaut à René Rémond », 7 septembre 1975, BNF NAF28390/9
[4] « Lettre de Henri Gastaut à René Rémond », 7 septembre 1975, BNF NAF28390/9

« jeune » pour le confronter aux responsabilités. Le principe est simple mais le choix des noms beaucoup plus difficile. Pour le premier poste le profil de Berthold Goldman se détache un temps avant d'être écarté : ce conservateur juriste et parisien n'a cependant « jamais mis les pieds en CP²U » et bien qu'âgé (61 ans) il n'est que président de fraiche date. Il fait finalement plus confiance à un des « barons » pour assurer ce rôle : René Rémond, Michel Alliot ou Jean Frézal. Le premier qui vient d'assurer la 1ère vice-présidence est ménagé, le second serait un bon choix mais il serait sans doute peut satisfait de ce rôle de second plan lui « qui n'est jamais parvenu à la première et qui risquerait d'ailleurs de n'être pas élu » car trop clivant au sein de la Conférence. Finalement c'est Jean Frézal beaucoup plus consensuel qui convient et tant pis si cela ajoute un deuxième médecin dans le bureau, l'équilibre disciplinaire est évacué. Pour le second poste, Pierre Feuillée est évoqué mais il est de Dijon et ne pourrait pallier les absences nombreuses de Gastaut. Finalement après avoir évoqué le 3 août la candidature de Jean-Pierre Kahane dont la forte politisation pourrait être un facteur de représentativité du bureau[1], c'est Roland Pérez son compère qui est retenu : il est d'Amiens beaucoup plus proche de la CPU, très assidu et très visible en séance (cf. supra), très politisé et très jeune. Il incarne la relève. Ultime écueil dans ce récif, le vétéran de la 2nde vice-présidence verrait son mandat s'achever en cours d'année universitaire, qu'importe Gastaut choisit quand même Jean Frézal qui serait remplacer par Kahane en cours de route le temps d'assurer sa formation. Pour les présidences de commission le même principe est pris : trois seraient tenus par des « anciens » trois par des nouveaux avec des rotations en cours d'année. :

> « Quant aux présidences de Commissions, elles me semblent s'imposer : KAHAN *(sic.)* à la Recherche, où il me paraît indispensable, surtout cette année avec le Colloque de Strasbourg ; GOLDMAN à la Législation, LUCHAIRE aux Relations Extérieures, TROCMÉ à la Vie de l'Étudiant, sans doute RÉMOND et ALLIOT à la Pédagogie et aux Moyens.
> Au départ de FREZAL, KAHANE prendrait la succession ; au départ de RÉMOND et d'ALLIOT, FEUILLÉE et un autre succéderaient à la Pédagogie et aux Moyens[2]. »

Cette archive est précieuse, non seulement pour montrer le processus complexe de constitution des bureaux et la volonté de neutraliser en représentant toutes les fractions, les différences disciplinaires, géographiques, politiques et générationnelles au sein de la Conférence, mais également en révélant la continuité et la durabilité du pourvoir d'une élite présidentielle très investie dans l'organisation. Après un été de tractation et de consultation, la quadrature du cercle semble avoir été résolue, la continuité de l'organisation assurée dans le respect et la reproduction d'une ligne élaborée en 1971 par l'esprit de Gastaut mais l'intégration

[1] « Mais le secrétaire d'État goutera peu la présence d'un communiste à la 2e VP... ce que j'aurai une certaine tendance à trouver souhaitable » « Lettre de Henri Gastaut à René Rémond », 3 août 1975, BNF NAF28390/9
[2] « Lettre de Henri Gastaut à René Rémond », 7 septembre 1975, BNF NAF28390/9

de nouvelles têtes à même d'assurer la reproduction et la cohésion de la Conférence. Mais rapidement les modernisateurs déchantent :

> « La trop grande gentillesse et la gaucherie de notre ami Gastaud *(sic.)*, l'absence de cohésion de l'équipe qui l'entoure créent les conditions d'un affrontement prochain des deux extrêmes, les réélections du printemps risquent de devenir l'enjeu d'une compétition purement politique[1]. »

Pierre Deyon témoigne sans détour de ses craintes auprès de René Rémond : Gastaut ne semble pas être à la hauteur, mais surtout il qualifie, en faisant en creux l'éloge de la période précédente, son équipe de trop divisée pour effectuer un travail cohérent autour d'un projet commun. La peur de voir triompher sur des bases politiques une nouvelle génération de présidents semble trouver dans ce bureau aux règles de fonctionnement différentes un prélude fâcheux. La reproduction des principes qui ont guidé la première génération semble désormais impossible, les conditions sociales de leur domination sur la CPU sont désormais révolues, les compromis à faire avec une nouvelle génération sont trop importants. Les évènements de 1976 ne font qu'accélérer les choses et la perte des règles et du consensus éphémères de la première génération.

> « La plupart n'avaient pas choisi de devenir présidents, certains ne s'étaient même pas portés candidats. Ils n'ont pensé pouvoir se dérober à une responsabilité qu'on leur présentait comme un devoir : placés par la confiance de la collectivité à la tête d'une Université à créer ou à sauver, ils trouvèrent dans le soutien de leurs collègues le ressort pour affronter une tâche souvent écrasante et souvent redoutable. La conviction de faire œuvre utile, le sentiment de contribuer à la renaissance d'un enseignement supérieur, la volonté d'innover, la conscience de participer à une expérience originale firent le reste[2]. »

Rien de plus évident que de mobiliser René Rémond pour achever ce tour d'horizon de la première génération des présidents. Il résume sans doute la position de *servus servorum* construite par les membres le plus distingués de la première génération présidentielle. Cette CPU originelle, contrairement à un implicite qui traverse *La règle et le consentement,* n'est bien sûr pas un bloc elle est un champ où cohabitent trois profils présidentiels très différents par leurs caractères sociaux et leurs trajectoires, qui constituent trois manières de vivre la nouvelle fonction. Vieux mandarins disciplinaires, jeunes politiques, modernisateurs d'entre-deux-âges peuplent ainsi les séances de la CPU des origines et construisent à la fois ce métier de président qui émerge et l'organisation qui les représentent. Pour eux il s'agit de trouver dans l'exercice

[1] « Lettre de Pierre Deyon à René Rémond », 26 octobre 1975, BNF NAF28390/10
[2] RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 227

ordinaire de leurs responsabilités et dans le dialogue avec le ministère des ressources à même de les légitimer. La CPU fonctionne ainsi comme une banque collective de capital dans laquelle chaque président tente individuellement de faire son marché.

La Conférence n'est pas un espace irénique, elle est le lieu de compétition et d'affirmation des différents profils de présidents. Toutefois dans la période elle reste dominée par le groupe médian des réformateurs qui par leur position et leur programme garantisse le bon fonctionnement de la CPU et sa promotion comme acteur collectif représentatif des universités. Cette élite se soude et tente d'agréger le corps des présidents autour d'un programme consensuel de valorisation de l'autonomie des établissements. Consacrant son temps et son énergie à cette valorisation collective qui assoit en retour sa position dominante elle amorce un mouvement de professionnalisation. Mais cette tendance demeure fragile, par la forte dépendance politique de l'organisation, par son hétérogénéité interne, par la transformation des équilibres entre les différentes catégories de présidents. La reproduction de la position dominante des réformateurs apparaît après le *Spring of Love* de 1975 comme impossible mettant fin pour des raisons internes et pas uniquement externes à leur rêve d'acte II de la loi Faure. Le nouveau monde chasse l'ancien. Le souffle de Caen s'affaiblit à mesure que s'intensifie le vent dominant des politiques, tournant par là même une nouvelle page dans l'organisation. Peu à peu s'envolent dans les illusions perdues, les rêves du programme réformateur de la première génération des présidents d'université.

Chapitre 6 Sans élite et sans programme ?
La génération politique (1976-1990)

> "That was your first mistake,
> You took your lucky break and broke it in two.
> Now what can be done for you?
> You broke it in two."
>
> Paul & Linda McCartney, *Too many people* (1970)

Le rouge et le bleu

La Révolution française a enfanté notre imaginaire politique[1]. L'édifice symbolique qu'elle a construit à mesure qu'elle définissait en pratique les principes d'une démocratie politique, qu'elle transformait l'idée du gouvernement de la nation et qu'elle tissait des habits neufs à l'État s'est perpétué dans le temps. Une de ces images symboliques est restée fameuse : l'affrontement entre gauche et droite. Ce système de division se fonde dès les tous premiers jours de la période révolutionnaire en 1789, avec la création par les députés du Tiers de l'Assemblée nationale qui impose une autre catégorie de pensée et de division de la société fondée non plus sur les rangs mais sur la prise de position politique. La grille d'opposition devient topographique, se naturalise dans l'espace de la salle en quelque sorte. Tout s'est joué lorsqu'au cours d'une séance du Parlement sur le droit de véto. Pour marquer leur prise de position, les partisans du roi, par réaction ou par défaut, se sont placés dans l'ordre traditionnel de préséance à la droite de la présidence de l'assemblée et ceux qui s'opposaient à lui se sont installés à sa gauche. Au-delà des hésitations que connaît par la suite cette spatialisation jusqu'à sa stabilisation sous le Directoire[2], s'est créé au cours des premiers temps révolutionnaire un schème d'affrontement durable, fondé sur des conceptions divergentes des devenirs du pays,

[1] La Révolution française est ainsi à la source d'images qui sont susceptibles d'en soutenir le récit pour reprendre le titre d'un célèbre et volumineux ouvrage publié lors du Bicentenaire par Michel Vovelle. Cf. VOVELLE Michel, *La Révolution Française. Images et récit*, Paris, Messidor/Livre Club Diderot, 1986, 5 t.

[2] « On sait que le principe de spatialisation n'a pas prévalu immédiatement : il comporte des exceptions dont la plus notable sous la Convention regroupe les députés d'idées les plus avancées non seulement à gauche de la salle des séances, mais sur les bancs les plus élevés de la « Montagne », laissant la droite aux Girondins, comme aussi les travées inférieures du Marais ou de la Plaine aux modérés ou indécis du Centre. Le clivage gauche/droite s'impose cependant dans les assemblées du Directoire. » cf. VOVELLE Michel, « La gauche sous la Révolution : naissance d'une notion » *in* BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France, vol.1*, Paris, La Découverte, 2005, p. 52.

qui structure longtemps les catégories de pensée de l'ordre politique. Comme toute opposition celle-ci est relative : l'un des camps a construit l'autre tout en se construisant lui-même.

La Conférence connaît à son échelle et dans son époque ce même mouvement. Dans les quelques années qui suivent le progressif départ des présidents de la première génération, d'autres prennent le relai. Par leur socialisation nouvelle, ils modifient l'ordre interne de l'organisation. La CPU devient ainsi, durant une période qui débute en 1976 et qui s'achève en 1988, une chambre politique, qui construit en interne un espace de positions inséré dans un univers plus large d'organisations (partis, syndicats). Elle se fait hétéronome, en systématisant dans son organisation et ses modes de régulation internes des principes non strictement académiques, à savoir une forte différenciation gauche droite, fondée sur deux visions très différentes de l'enseignement supérieur. À rebours de la représentation spontanée des générations ultérieures ou des acteurs gouvernementaux de l'époque[1], la Conférence n'est pas seulement passive dans la période et condamnée par le fait de ses divisions à l'inaction collective. Elle s'assure par exemple une place dans le gouvernement des universités en France avec la reconnaissance officielle que lui offre la loi Savary en 1984[2]. Bien sûr, ce triomphe de l'opposition gauche/droite n'efface pas les autres critères de divisions (taille des établissements, situation géographique, coloration disciplinaire, etc.) mais elle les subsume à l'implacable logique de sa binarité. C'est cette CPU des coups d'éclats, des motions, des pétitions, des tribunes que l'on va étudier, cette Conférence devenue assemblée qui dessine les contours d'un autre type de professionnalisation pour les présidents, davantage structurée par la logique de représentation politique qui légitime leur élection.

C'est la raison pour laquelle la catégorisation empruntée ici rassemble des présidents élus entre le milieu des années 1970 et la deuxième moitié des années 1980. Ces trois générations partagent une même expérience de la CPU et surtout une même « configuration universitaire [3]», marquée par une politisation partisane forte des enjeux de l'enseignement

[1] Tel est ainsi le cas de Romain Gaignard, membre du cabinet d'Alain Savary, qui se représente la CPU comme un club de notable : « je me suis aperçu que la CPU, c'était un petit club sympa, un club de présidents à vie presque. » *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.

[2] La loi Savary met fin ainsi à l'incertitude concernant le devenir de la Conférence, surtout après la période de tensions durant le ministère d'Alice Saunier-Seïté. Dans ses articles 64, 65 et 66 elle reconnaît officiellement et borne le rôle du CNESER (en reprenant les dispositions de la loi Faure) mais également du futur Comité National d'Évaluation des EPCSCP (CNÉ), de la CPU donc, mais aussi de la CDEFI (pour les écoles d'ingénieurs) et de la grande Conférence des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur qui rassemble ces deux dernières. Se référer aux « Articles 64, 65 et 66 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

[3] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 170-171.

supérieur, la réaffirmation du centre et l'instabilité que cela peut entrainer pour les établissements. La rupture qui s'opère avec la période suivante n'est pas aussi nette qui celle qui la distingue de la période précédente. La contractualisation est incontestablement une scansion forte[1]. Ses effets sont indéniables, mais ils se montrent progressifs et diffus, suscitant des formes de conversions individuelles d'abord, un nouvel ordre de légitimation des présidents et une adaptation du fonctionnement de la CPU ensuite. Ainsi, la 4ème génération présidentielle (1986-1990) apparaît dans cette position charnière d'autant plus intéressante à analyser.

Quoi qu'il en soit, les racines de ce tournant politique sont plurielles, et leur élucidation est l'objectif de ce chapitre. Elles renvoient à la fois à un contexte général marqué par une politisation partisane plus forte, à la transformation du rapport du ministère à la CPU dans un moment de fortes alternances partisanes (mais également sociales), au repositionnement de la CPU comme organisation dans ce nouvel écosystème, mais aussi, et surtout, au progressif changement d'équilibre dans les diverses catégories de présidents dégagées au chapitre précédent[2], signe sans doute d'une adaptation des établissements à des règles du jeu qui demeurent bien centralisées. Cette politisation partisane n'est-elle également pas une trace d'« une formalisation et [d']une coupure nette entre deux espaces distincts du pouvoir académique »[3] ? Sans doute par les transformations morphologiques de la taille et du degré de complexité du champ de l'enseignement supérieur, le pouvoir sur les établissements commence à se disjoindre du pouvoir sur les disciplines. Les deux hiérarchies divergent[4]. La voie politique peut ainsi apparaître comme stratégie d'autonomisation ou de différenciation des premiers sur l'ordre dominé par les seconds.

Comme pour le groupe fondamental, explorons donc ces génération politiques, leurs contours, leurs actions, les vecteurs de leur politisation, la manière avec laquelle la CPU continue de représenter un vivier de recrutement pour une élite qui s'établit dans des positions de pouvoir. Par le biais de quelques coups de sonde, analysons les moments qui, du mouvement de 1976 contre la réforme des seconds cycles à la loi Devaquet, scandent les séances de la CPU et caractérisent ces générations présidentielles. Car en effet, différence majeure avec les

[1] C'est celle qu'adopte Christine Musselin dans *La longue marche* et qui s'est imposée depuis dans l'ensemble de la littérature. Elle correspond très bien à une rupture dans l'histoire des présidents d'universités mais pour la CPU ses effets se font sentir avec un certain délai. Cf. Chapitre 7.
[2] Cf. Chapitre 5.
[3] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 253
[4] Pour reprendre la formule de MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », *in* BOURDONCLE Raymond et DEMAILLY Lise (dir.), *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 167.

présidents fondateurs, les grands jalons de cette période ne sont pas encore pleinement balisés dans l'historiographie[1]. L'un des objectifs de ce chapitre est donc de resituer cette génération dans l'intensité des évènements qu'elle traverse, tout en gardant en réserve le dossier de la contractualisation qui sera pleinement développé par la suite[2].

1. Générations politiques (1976-1988)

De nombreux facteurs sociaux concourent à donner une certaine cohésion aux trois générations de présidents qui peuplent la CPU sur une quinzaine d'années. Ce groupe s'homogénéise non seulement par les expériences engrangées, mais également par l'effet de quelques traits de continuité dégagés à l'aide de la sociographie. Comme d'habitude pour ce qui est des présidents d'universités, la coloration dominante n'exclut pas dans les marges la perpétuation de teintes dissonantes. On relèvera ainsi la présence d'individus encore marqués par exemple par une forte couleur mandarinale et disciplinaire, ou de figures hybrides marquées tout autant par leurs prises de positions politiques que par des combats réformateurs plus immédiats pour la recherche universitaire ou le pouvoir de contractualisation des établissements. Elle n'écarte pas non plus des différences majeures de degré dans l'investissement au sein de l'organisation et une forme de professionnalisation dans ces espaces du pouvoir. Mais l'ensemble, au-delà de ces différences, adopte un langage commun nouveau qui lui sert désormais de doxa.

Quels sont donc les traits partagés de ces générations politiques ? Dans un souci comparatif, reprenons les points d'analyses de la première génération afin de les appliquer aux suivantes : dans quelle mesure, au point de vue des effectifs, des capitaux, de l'âge et de la politisation les présidents de cette période se détache-t-elle des caractéristiques de la première génération ? Comment mesurer et rendre compte de l'homogénéisation relative qui touche cet espace ?

[1] À l'exception notable des travaux d'Arnaud Desvignes qui, dans le cadre d'une enquête fouillée mêlant aspects et sources politiques ou administratives, ont longuement exploré la genèse de la loi Savary, les débats qui l'entourent et particulièrement le rôle de la CPU dans ce processus. Cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV-Paris Sorbonne, 2016, p. 567-653

[2] Cf. Chapitre 9.

1.1. La routinisation du charisme : une lente stabilisation des présidents d'université

273 présidents d'université sont élus et effectuent tout ou partie de leur mandat entre 1976 et 1990. Même si les limites générationnelles sont moins faciles à tracer que pour le premier groupe (notamment sur la fin), l'ensemble représente un effectif notable – près de 40 % de l'échantillon se rattache à ces générations. Cette cohorte est d'autant plus importante que c'est durant cette période que la Conférence connaît un premier moment d'expansion numérique (la CPU passe de 75 à 84 membres entre 1976 et 1988). Cette croissance, comme bon nombre des transformations qui l'affectent à cette époque, doit-être surtout mise au crédit d'une décision du législateur. En effet, par la loi 84-152 du 26 janvier 1984, dite loi Savary, la Conférence des présidents d'université devient une organisation consultative aux missions officielles – le texte reprend en ce sens les grandes lignes les dispositions du décret de 1971 – mais elle voit par ailleurs la définition de son périmètre être spécifiée. Elle rassemble désormais, d'après la loi, « les présidents d'université, les responsables des grands établissements et les directeurs d'écoles normales supérieures [1]». Sa position est toutefois bornée par le texte à celle d'une simple organisation thématique affiliée à une instance plus grande. Elle se confond avec la Conférence française des directeurs d'écoles d'ingénieurs (CDEFI) pour former une grande Conférence des chefs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, innovation de la loi Savary qui semble être la clé de voute du système de représentation qu'elle instaure. En réalité, cette dernière ne se réunira qu'une seule fois en 1998 – en tous cas d'après les archives de la CPU – et semble devoir son existence davantage à la volonté de l'équipe d'Alain Savary de créer des coopérations entre ces différents établissements qu'à habitudes de travail très étroites entre les deux conférences[2]. Cette démarche venue d'en haut ne se traduit pas durablement dans le fonctionnement des deux organisations, leurs spécificités les éloignent[3]. Les choses ne vont pas de même pour les dispositions concernant strictement la CPU.

[1] Pour plus de précisions se référer à : « Article 66 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

[2] Ainsi, dès le 15 juin 1982, le ministère organise une séance commune entre la CPU et l'AGREEPDDI (Assemblée générale des responsables d'établissements et d'écoles publics délivrant le diplôme d'ingénieur) ancêtre de la CDEFI, initiant une logique de rapprochement par en-haut qui aboutit aux dispositions inscrites dans la loi du 26 janvier 1984. Durant cette dernière, présidée par la directrice des enseignements supérieurs Danièle Blondel, les deux organisations évoquent des questions communes, celles des diplômes des ingénieurs, de la recherche et des relations contractuelles entre écoles et universités. Cf. *Séance de la CPU et de l'AGREEPDDI du 15 juin 1982*, AN 20060489/7.

[3] La CDEFI et la CPU se recoupent certes dans leur composition (en accueillant en particulier les INP) mais pour autant la première incarne une organisation beaucoup plus sectorielle que la CPU. Elle ne représente qu'un type précis d'établissements unis par la problématique de la régulation, la promotion et de l'attribution des diplômes d'ingénieur. CDEFI, « Qui sommes-nous ? », http://www.cdefi.fr/fr/la-cdefi/qui-sommes-nous [en ligne]

Le périmètre de la CPU connaît une extension continue, en lien étroit avec la loi Savary donc, mais également en relation avec d'autres dynamiques extérieures. La création de nouveaux établissements, dans la perspective de faire de l'université un outil stratégique d'aménagement du territoire, élargit mathématiquement le périmètre de l'organisation[1]. Deux nouveaux membres rejoignent dans ce cadre la Conférence : l'université du Havre en 1984 et celle de la Polynésie Française en 1987. D'autres structures qui n'avaient rang que de centre universitaire (expérimental ou non) sont progressivement transformés en universités de plein exercice entre 1976 et 1984 : Vincennes, Dauphine, Antilles-Guyane, Avignon, Chambéry, Corte, La Réunion, Le Mans, Mulhouse, Perpignan, Toulon et Valenciennes. Le principal élargissement provient toutefois de la loi Savary qui intègre par son article 66, neuf nouveaux chefs d'établissements à la CPU : les trois ENS (Ulm, Fontenay et Cachan) auxquelles s'ajoute bientôt celle de Lyon (issue de la dissociation sciences/lettres au sein des ENS Fontenay-Saint-Cloud) en 1985, puis les INSA de Rouen et de Toulouse[2], l'INALCO et le CNAM. Il ne s'agit cependant pas d'une simple intervention exogène du législateur, mais de la poursuite de dynamiques de coopération amorcées dès les années 1970. C'est notamment le cas pour les ENS, qui sont dès cette époque fréquemment associées aux travaux – y compris en séance – de la CPU, mais sans en être membre de droit[3]. Toutefois, sans en faire mystère, si les nouveaux établissements sont intégrés et bénéficient de l'espace d'échanges d'informations que représente la CPU, ils ne s'investissent guère dans les instances de ce qui reste une organisation d'universités. Ainsi leurs représentants sont-ils souvent absents en séance[4], et totalement exclus des instances dirigeantes de l'organisation (CP^{2}U ou Bureau)[5]. Cet élargissement est, pour une large part, davantage subi que désiré par les présidents d'université. Il s'inscrit une stratégie

[1] Jean-Paul De Gaudemar, ancien recteur et polytechnicien, évoque ainsi une transformation qu'il a vécu alors qu'il était le n° 2 de la DATAR dans les années 1980 : « Je crois qu'on est passés d'une université "hors-sol" d'une certaine façon à […] une université qui doit être capable de tenir les deux bouts entre le ciel et la terre, à la fois portée par cette aspiration à l'universalité qui est la science et en même temps une territorialisation, un ancrage territorial de plus en plus profond, parce qu'en fait les universités sont des acteurs du développement du territoire à tous les niveaux, aussi bien au plan local, régional, national et international dès lors qu'elles acquièrent une dimension suffisante et un niveau scientifique suffisant. Et au fond, j'ai eu la chance d'une certaine façon d'être témoin de ça et, en partie en tout cas, acteur de ça. » *Entretien avec Jean-Paul de Gaudemar*, 18 septembre 2018.
[2] L'autre INSA, celle de Lyon, intègre beaucoup plus tard la CPU (après 2007) au moment où elle devient une association. Il semble que l'école ait préféré affirmer davantage son identité d'école d'ingénieur en demeurant associée à la CDEFI.
[3] Depuis la génération précédente, les ENS ont commencé (à titre non officiel et comme simple observatrices) à être invitées lors des séances de la CPU. Cf. *Séance de la CPU du 11 décembre 1975*, AN 20060489/4. Pour une visualisation complète des élargissements cf. Annexe 3.
[4] On les retrouve ainsi souvent lors des seules réunions d'élections internes ou lors des séances de présentation des ministres.
[5] Et ce n'est pas un trait propre à ces générations, sur les 68 chefs d'établissement non strictement universitaires de toute l'histoire de la CPU, seuls 3 ont été membres de la CP^{2}U. Parmi eux, Jean-Yves Mérindol directeur de l'ENS Cachan (2009-2012) qui, en ayant déjà étant membre de l'instance comme président de Strasbourg 1, incarne un cas atypique.

ministérielle qui porte l'organisation à travers ses propres desseins, de créer un service public plus unifié de l'enseignement supérieur[1].

Dans cette dynamique d'expansion, la CPU connaît, comme celle des premiers jours, une forme d'instabilité de ses membres et un rythme d'élection singulier, en particulier dans les générations 2 et 3. Ce phénomène se mesure par deux indicateurs distincts mais qui concourent à une analyse similaire : la perméabilité des présidents aux enjeux politiques nationaux. Considérons tout d'abord le taux de démission des présidents de la période.

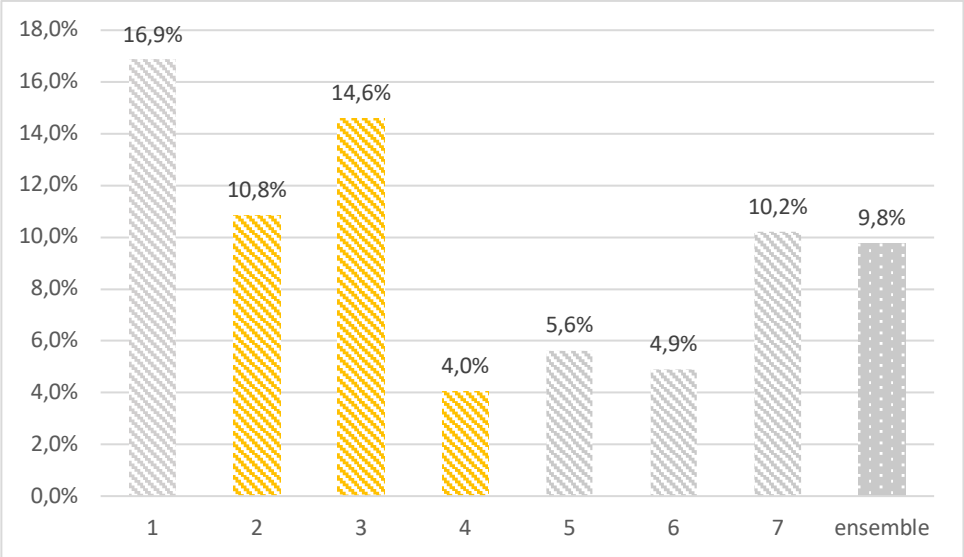

Figure 30 - Taux d'interruptions de mandat et démission en %

Le taux de démission varie de 14,6 % pour la génération 3 (1981-1985) à 4 % pour la génération 4 (1986-1990). Un tel écart ne peut s'expliquer que par l'impact des soubresauts politiques de la période. En effet, 18 présidents interrompent leur mandat pour rejoindre un autre poste administratif (recteur, directeur) dans des périodes d'alternance : c'est ainsi que sept présidents démissionnent pour devenir recteur entre 1981 et 1984, la gauche utilisant ce vivier pour remplacer des personnalités trop liées au pouvoir précédent. De même, les désaccords politiques qui se font jour autour de la très controversée action d'Alice Saunier-Seïté (démission de Pierre Merlin pour protester contre le « grand dérangement » de Vincennes en 1980), ou à l'égard de deux grandes lois de la période (la loi Sauvage et la loi Savary, deux démissions chacunes) entrainent quelques départs souvent accompagnés d'une médiatisation : il s'agit de

[1] Cf. Chapitre 9.

les rendre visibles et d'en faire des symboles politiques[1]. Loin de la première génération dont le départ indiquait souvent un retour silencieux à l'*Alma mater*, il s'agit donc pour les présidents de transformer leur démission en un message politique, trace sans doute de la façon avec laquelle ils conçoivent leur rôle.

Le second indicateur concerne la durée des mandats. Avec 5 ans 4 mois et 6 jours pour l'ensemble, mais avec plus de 5 ans 8 mois et 23 jours pour la seule 3ème génération, la durée des mandats de présidents connaît un record de durée absolue. Celui-ci ne sera approché que par la génération 7 du début des années 2000 qui connaît la possibilité de réélection offerte par la loi LRU. Cette durée exceptionnelle a pour origine la loi Sauvage qui a permis la réélection de quatre présidents, mais surtout le flou statutaire au sujet des universités dans ces années 1980. Elles sont en effet ballotées entre le régime de la loi Sauvage (1980-1981), un retour général à la loi Faure (1981-1984) et la mise en place très progressive de la loi Savary par les établissements et par le ministère (1984-1989)[2]. Tout cela permet pour certains présidents une véritable éternisation des mandats, qui peuvent se renouveler à chaque changement de statut, pour ainsi s'étendre sur plus d'une décennie (comme Lucien Capella à Aix-Marseille 3). Il faut attendre une certaine stabilisation du cadre juridique, avec la fin des années 1980 et la 4ème génération de présidents, pour retrouver une durée de mandat plus proche de celle prévue par le législateur (en substance 5 ans tout rond)[3].

Ces deux indicateurs sont à la fois contradictoires et concordants : ils montrent qu'au sein de la CPU coexistent l'instabilité des uns et la trop grande stabilité des autres, le tout ayant partie liée avec la forte politisation des enjeux universitaires (qu'elle provienne du champ politique ou du champ universitaire). Ils sont des témoins évidents de cette anomie généralisée qui transparait dans les premiers travaux de Christine Musselin sur les années 1980 : même l'ordre des mandats ne semble plus répondre à une norme. Cette situation a évidemment une influence sur la légitimation des présidents.

Si l'on reprend les principaux marqueurs de capitaux scolaire, scientifique et de pouvoir universitaire qui fabriquent la légitimité des présidents, la singularité de ces générations se

[1] L'université des années 1970 et 1980 est toujours l'objet d'un intense intérêt médiatique, dans le droit fil de 1968. Les présidents d'université sont ainsi reçus dans des émissions de grande écoute : Pierre Merlin, président de Vincennes, annonce ainsi sa démission en direct au micro de Patrick Poivre-d'Arvor lors du journal télévisé d'Antenne 2 du 12 mars 1980, Henri Tézenas du Montcel, intervient après sa démission sur le plateau *d'Apostrophes* de Bernard Pivot aux côtés de Pierre Bourdieu le 10 mai 1985.
[2] Cf. Chapitre 5.
[3] C'est là encore l'une des raisons pour lesquelles il n'est pas pertinent, dans le cadre d'une étude sur les présidents d'université, de prendre la loi 1984 comme barrière mais plutôt sa mise en application, à moins de faire une histoire par en haut.

dessine davantage. Elle confirme dans l'ensemble l'impression qui était celle des grands acteurs de la première génération. À l'image René Rémond[1], Jean Louis Quermonne[2], ou Daniel Laurent côté ministère[3], ces derniers ont bien perçu que quelque chose changeait – et à leur sens, pas en bien – au sein de la Conférence des présidents d'université.

Si l'on reprend les quelques indicateurs à notre disposition, il est possible de mieux mesurer l'évolution par rapport à la génération précédente. Si l'on s'attache au statut au moment de l'élection, on pourrait paradoxalement *a priori* souligner une continuité dans le fait que ces trois générations comptent 87,8 % de professeurs de rang A, pour 8,5 % de rang B et 1,8 % de non universitaires (le reste n'étant pas renseigné). Toutefois, si la grande majorité des présidents est, au moment de son élection, parvenue au sommet de la hiérarchie universitaire, les chemins empruntés pour y accéder divergent de ceux pris par les membres de la génération des fondateurs. Tous les autres indicateurs montrent en effet une nette érosion du capital scolaire[4] : moins nombreux sont ceux qui sont passés par une grande école (30 % des 3 générations concernées), moins nombreux aussi les agrégés du secondaire (33,7 % soit une baisse de 7 points par rapport à la première génération) et du supérieur (25,9 % en baisse de 4 points). À l'inverse, on compte davantage d'ingénieurs (en raison de l'intégration des écoles) : si la première génération compte un seul ingénieur (Guy Denielou président de Compiègne), les suivantes en accueillent 25 (9 %)[5]. Le fossé est particulièrement net entre la première et la deuxième génération (la mieux documentée de toutes rappelons-le avec 7,2 % seulement de fiches biographiques non renseignées sur cette question), avec une baisse de près 6 points pour les agrégés et de 4 points pour les agrégés du supérieur. Ainsi, si les présidents de la période

[1] « L'absentéisme qu'on signalait, la raréfaction des candidats pour la fonction de président, qui est cause de longs intérims dans plusieurs Universités, montrent que le risque n'est pas imaginaire que d'ici à quelques années ne se trouvent plus pour consentir à assumer d'aussi lourdes charges sans contrepartie que deux sortes d'enseignants : les uns, assez fortement motivés par une conviction idéologique pour lui subordonner leurs commodités – mais sauront-ils aussi subordonner leur préférences partisanes à l'intérêt collectif ? –, les autres auxquels leur médiocrité intellectuelle interdit d'accéder à la notoriété autrement que par des fonctions administratives ; faute de pouvoir forcer l'estime des collègues par le talent pédagogique ou la réputation scientifique, au moins s'imposeront-ils à leur considération par l'autorité. » RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, pp. 23-24.

[2] *Entretiens avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[3] À l'époque jeune membre du cabinet d'Alice Saunier-Seïté, il assiste à l'arrivée de cette génération nouvelle : « Et en février [1976] est arrivée la deuxième génération. Alors avec la deuxième génération, quelques noms me reviendront, il y a eu un changement vraiment. […] au niveau de la Conférence des présidents d'université sont arrivés, notamment des présidents assez politisés et beaucoup de province, des types qui étaient relativement jeunes, […] qui étaient extrêmement brillants, qui étaient très politisés mais malins. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

[4] Pour la génération 2, on note une nette baisse de ces niveaux : 36,1 % d'agrégés du supérieur et 34,9 % agrégés du secondaire. Par la suite, les transformations des agrégations (disparitions de certaines) et les problèmes de sources rendent les comparaisons un peu plus délicates.

[5] Cette évolution doit être mise en relation avec la montée en puissance des présidents scientifiques au sein de la CPU.

1976-1990 sont très loin d'être sous dotés en capital scolaire[1], même si la plupart détient une position magistrale équivalente à celle des fondateurs, ils ne possèdent pas les signes objectifs qui faisait leur toute puissance mandarinale.

Qu'en est-il sur le plan du capital scientifique et de celui du pouvoir universitaire ? On retrouve une proportion à peu près équivalente d'individus (38,9 %) dont les notices font mention d'une fonction dans un grand organisme ou un laboratoire. Toutefois, si l'on se penche davantage dans les détails des informations recueillies, quelques divergences notables émergent avec la première génération. Seuls trente sont passés dans les grands organismes comme chercheur titulaire (quel que soit leur rang), trois seulement ont laissé les traces d'une activité de recherche durable dans un établissement étranger, quand l'immense majorité (71 individus) a occupé une fonction de direction de laboratoire ou d'administration au sein d'un grand organisme. Certes, on compte parmi les membres de ces générations quelques « patrons », des chercheurs au magistère scientifique au moins équivalent à celui de leurs prédécesseurs : Georges Bertrand à Toulouse 2 par exemple en géographie (médaille d'argent du CNRS), François Furet à l'EHESS pour l'histoire[2], Henri Duranton de Strasbourg 1 membre éminent de l'Académie des sciences et biologiste reconnu, voire admiré de ses pairs présidents[3], et quelques autres grands mandarins parisiens de médecine comme Florian Delbarre ou Georges Crémer tous deux de Paris 5. Cependant, *dans l'ensemble,* c'est plus par leur fonction d'administration de la recherche que ces présidents se distinguent, comme s'ils étaient encore entrés depuis trop peu de temps dans le champ scientifique pour avoir accumulé suffisamment de capital afin de pleinement s'installer dans une position mandarinale, comme si la présidence représentait une bifurcation en amont dans leur trajectoire qui les amène à se spécialiser uniquement dans les responsabilités administratives.

[1] On se situe assez loin des représentations radicales portées par René Rémond dans la citation plus haut, qui craignait notamment la « médiocrité intellectuelle » des futurs présidents.

[2] Mais ce dernier ne participe guère aux séances (les archives sont ainsi pleines de ses « mots d'excuse » pour justifier ses absence) en raison d'une proximité plus grande encore avec les leviers de décision ministériel : « François Furet n'a pas joué un grand rôle dans la CPU parce qu'il avait un accès direct en passant par Alain Savary. Parce qu'ils se connaissaient depuis les positions d'Alain Savary et de Furet sur la guerre d'Algérie en 56. Ça c'est la raison principale. Puis il y avait une raison subsidiaire qui est absolument authentique, mais la compagne de François Furet de l'époque, Thérèse Delpech, avait été mise au cabinet de Savary. Dans ces conditions, pour ces deux raisons-là, la CPU ne lui servait à rien. » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.

[3] « Alors à la Conférence des Présidents […] il y avait des présidents d'université qui étaient des scientifiques de haut-niveau : par exemple dans la commission de la recherche, j'avais comme vice-président Duranton qui était le président de Strasbourg et qui après a été secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. […] D'ailleurs moi je pensais que ce serait lui qui serait président de la commission de la recherche, il était d'abord beaucoup plus ancien que moi, il était à l'Académie des sciences déjà » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

Dernière espèce, le capital de pouvoir universitaire manifeste lui aussi une barrière entre les deux groupes générationnels : s'il y a peu d'hommes totalement neufs qui ici aussi deviennent présidents d'université (72% ont déjà exercé une fonction administrative), le type de responsabilité exercée précédemment semble différer du tout au tout :

	Génération 1 (1971-1975)	**Générations 2 3 et 4 (1976-1990)**	***Ensemble (1971-2007)***
Chef d'établissement et assimilés (dont doyens)	36.0	7.4	*9.6*
VP et assimilés	7.9	22.2	*26.6*
Directeur de composante	23.6	39.6	*34.2*
Autres fonctions académiques	2.2	0.4	*4.1*
Fonctions non académiques	2.2	2.2	*3.2*
Absence de fonction (simple élu)	24.7	21.1	*15.5*
NR	3.4	7	*6.8*
Total	100.0 n=89	100.0 n=273	*100.0* *n=749*

Tableau 14 - Carrière administrative antérieure des 4 premières générations de présidents d'université (en %)

Tout d'abord, la proportion dans l'ensemble d'ancien chefs d'établissements (donc de doyens ou anciens présidents) s'effondre passant de 36 à 7,4 %. Cette évolution apparaît comme assez logique en l'absence de renouvellement durablement possible de la fonction de président : une fois les derniers doyens des années 1960 partis en retraite ou ayant exercé un mandat, le vivier potentiel diminue sensiblement. Deux types de fonctions prennent le relai comme berceau d'une légitimité présidentielle. Tout d'abord, la proportion d'anciens vice-présidents s'accroit très sensiblement (7,9 à 22,2 %). Pour eux, l'appartenance à une équipe présidentielle encore peu étoffée, l'apprentissage administratif par l'occupation d'une position de surplomb sur toutes les composantes de l'université, la logique de transmission qui peut se dégager également de cette intégration semble être un facteur de légitimation. En un sens, cette portion du groupe représente davantage l'intérêt général de l'établissement, une forme d'héritage réussie de la

première génération présidentielle[1]. Cependant, il est nécessaire d'apporter rapidement à ce constat une substantielle nuance : si la part des anciens vice-présidents augmente, celle des directeurs de composantes (département ou UFR) gagne encore plus d'importance et parvient même à son niveau maximal avec près de 40 % de l'échantillon. Ainsi, c'est par les départements ou les UER-UFR que débutent principalement les carrières présidentielles, soit paradoxalement par des instances qui perpétuent dans le monde universitaire né de la loi Faure le pouvoir des disciplines[2]. Les vocations semblent donc naître par l'insertion par les réseaux de la proximité disciplinaire et la routine du travail. Les liens professionnels entre collègues, dans ce qui demeure le lieu fondamental de leur prise de participation aux affaires collectives, apparaissent comme primordiaux. Toutefois, en l'absence d'une étude globale sur les établissements, on ne peut cependant pousser plus loin des conjectures liées à l'agrégat des élections.

Finalement, les contours dessinés laissent apercevoir les caractères fondamentaux de ces générations politiques, occupantes d'une organisation à la fois marquée par son expansion et par l'instabilité ou les libertés juridiques du régime d'élection des présidents. Les présidents détiennent une dotation en capitaux de toute espèce toujours importante, mais en demi-teinte par rapport à la singulière première génération. Le charisme présidentiel s'est en quelque sorte routinisé ou stabilisé. Avant d'explorer des traits singuliers à cette génération, intéressons-nous en guise de transition à la répartition des présidents selon les disciplines : la rupture de 1976 se dessine encore davantage :

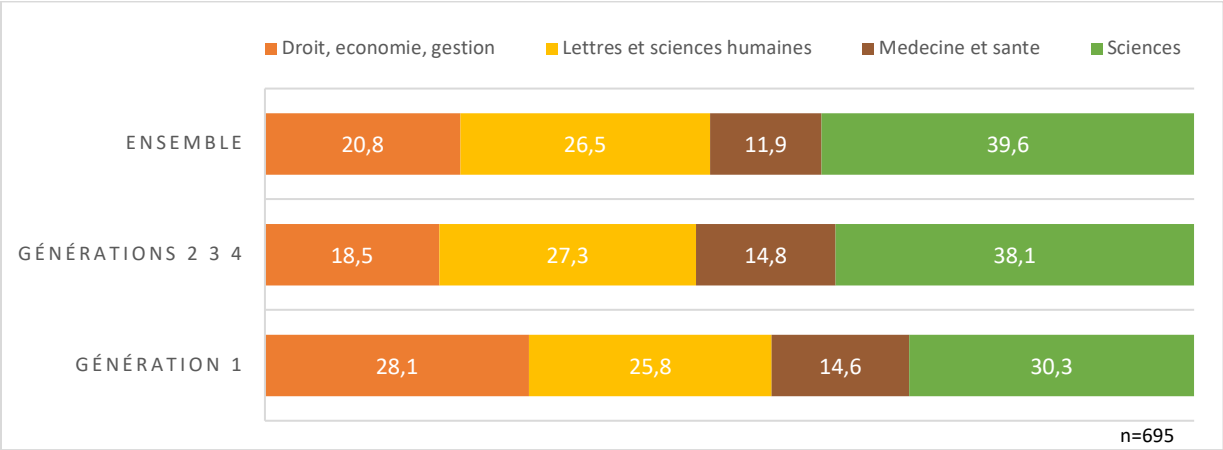

Figure 31 - Composition disciplinaire de la CPU

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] D'autant que vice-président est la dernière fonction occupée par l'individu, ce dernier a pu être directeur de composante auparavant dans le cadre d'une forme de *cursus honorum* interne.

Les générations politiques marquent une rupture au regard de la première génération de présidents et se rapprochent de la moyenne globale. L'équilibre entre les disciplines y est sensiblement modifié : la proportion de médecins demeure sensiblement la même mais à l'inverse les juristes voient leur position nettement décroitre (près de 10 points en moins) au bénéfice des lettres mais surtout des scientifiques qui semblent avoir acquis une position dominante (proche de la moyenne pour tous les présidents). Ce glissement vers le pôle science peut certes découler des logiques d'alternance disciplinaire en cours dans certains établissements (même si les associations entre scientifiques et juristes ne sont pas les plus fréquentes). Elle peut provenir bien sûr de la modification du périmètre de la CPU qui intègre désormais davantage d'établissements qui connaissent cette dominante (les INSA par exemple). Mais ces facteurs ne suffisent pas à expliquer pourquoi on assiste durant cette période à une montée en puissance, dans les exécutifs des établissements pluridisciplinaires, des disciplines littéraires et scientifiques et ce au détriment du droit notamment. Ce phénomène est la marque d'une modification profonde. Tout porte à penser que les élections mettent aux commandes des présidents aux caractéristiques nouvelles, aux disciplines différentes de celles de leurs ainés, sans doute marqués par un âge et une prise de position politique qui leur confère une forme de langage commun. Dans l'espace hétérogène et équilibré de la première génération, un des trois groupes a pris l'ascendant sur les autres.

Deux groupes demeurent dans l'ombre de la génération politique. Ils sont bien moins visibles que pour la génération précédente, par leur nombre d'abord, mais aussi par leur participation moins grande à des séances qui connaissent une recrudescence de l'absentéisme[1]. Au sein du premier se retrouvent quelques grands mandarins disciplinaires, un peu plus âgés, plus parisiens, qui continuent à considérer la présidence ou la CPU comme un moyen de prolonger leur sociabilité traditionnelle. Ils se retrouvent en moins grand nombre dans les séances ou dans les instances de la CPU, au sein desquelles l'affrontement politique devient patent[2]. La gestion d'un établissement encore prise dans le double étau des disciplines et du ministère, reste pour eux un hobby de gentlemen. Les relations avec la tutelle ministère continue de transiter avant tout par les leviers disciplinaires traditionnels[3]. S'ils sont engagés politiquement ou dans la CPU, comme un Jacques Soppelsa qui a notamment présidé la

[1] Sans doute est-ce le signe qu'ils ne se reconnaissent pas ou moins dans l'organisation et dans ses modes de fonctionnement. Cf. Chapitre 2.
[2] La proportion de Parisiens dans la CP²U s'amenuise ainsi entre les deux générations, passant de 18 à 15 %.
[3] Comme on l'évoquait dans le chapitre 5, avec le témoignage de Jean-Louis Quermonne qui fait mention, en tant que DGES, d'un cas de manifestation du pouvoir disciplinaire. Cf. Chapitre 5

COREX, c'est davantage sur le registre du notable : lui qui est baron au rugby, l'est aussi au Parti ou dans l'université[1]. Au sein du second groupe, on retrouve quelques individualités qui, dans le cadre d'une surdétermination politique qui les légitime, déploient une ambition réformatrice centrée sur l'autonomie des établissements dans laquelle la CPU tient toute sa place. Peuvent être intégrés à ce groupe : Philippe Lucas, président de Lyon 2 et grand défenseur du contrat[2], son successeur Michel Cusin, père de l'autonomisation de la COREX, Daniel Bancel qui à Toulouse 3 tente de renforcer la logique de son établissement – quitte à rompre avec son syndicat d'origine plus centralisateur qu'est le SNESup[3]. D'autres, portés par le programme de contractualisation de 1988 et les opportunités qu'il peut représenter, réhabilitent un discours réformateur, dans un contexte où ils demeurent minoritaires. Leur accent dissone dans le langage commun.

1.2. Un langage générationnel commun

1.2.1. Jeunes et politiques

En effet, les présidents d'université de ces générations semblent partager un rapport similaire au monde qui se traduit par la présence, dans les socialisations présidentielles et dans la vie interne de la Conférence, d'une forte politisation des enjeux universitaires. Cette socialisation commune structure, dans les schèmes d'opposition marqués qu'elle génère, la cohésion de ces trois générations : les présidents sont divisés, mais un consensus existe sur les critères qui charpentent leurs divisions. La question de l'âge semble ainsi indiquer cette stabilisation et une tendance à l'uniformisation de la position dans leur carrière de l'élection des présidents d'université[4]. Une forme d'homogénéisation générationnelle s'initie à rebours de la grande hétérogénéité des origines[5].

Avec un âge moyen de 48 ans 6 mois et 29 jours au moment de l'élection, les générations 2, 3 et 4 connaissent finalement une moyenne d'âge légèrement plus élevée que celle de la première génération (un peu au-dessus de 47 ans). Mais ce chiffre s'établit toujours bien en

[1] Ce dernier a été, durant son mandat de président de l'université Paris 1, président de la Fédération française de jeu à XIII de 1984 à 1987 et également membre de la commission défense du PS.
[2] On y reviendra longuement par la suite.
[3] Après les conflits autour de la loi Savary, Daniel Bancel s'écarte de son syndicat d'origine, le SNESup, au cours de son mandat de président de Toulouse 3 (1982-1984) : « Je suis devenu recteur en octobre 84. Ce qui fait que le SNESup, mon syndicat quand même, des gens que je connaissais très bien, a fait un article en disant que finalement j'étais remercié pour ma trahison. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[4] Tendance qui fait écho d'ailleurs aux analyses précédentes et à celles qui viendront, qui visent à montrer que derrière cette uniformisation des âges se dissimule une homogénéisation progressive du groupe présidentiel.
[5] Cf. Chapitre 5.

deçà de la moyenne de tout l'échantillon qui frôle les 50 ans. Le temps est donc toujours celui des jeunes présidents.

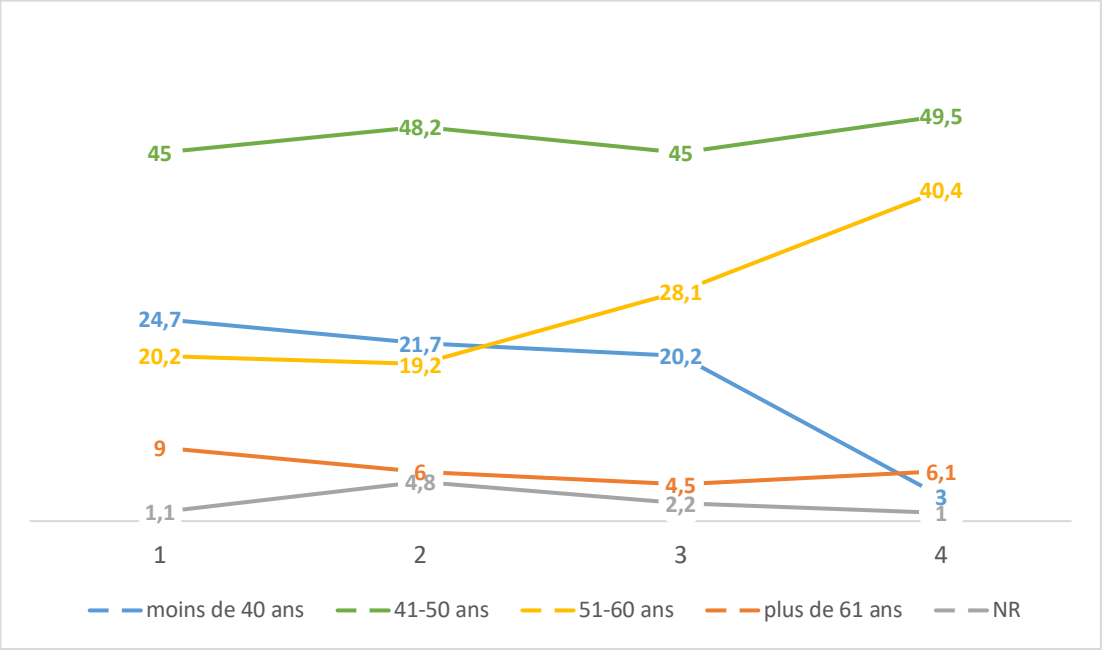

Figure 32 - Les quatre premières générations présidentielles par tranches d'âge (en %)

Durant sa phase politique et en prenant en compte le critère de l'âge, la CPU se stabilise peu à peu autour d'un type unique de présidents. Si la deuxième génération présidentielle (1976-1980) a connu la moyenne d'âge la plus faible de toute l'histoire de la Conférence avec 46 ans 11 mois et 8 jours, les chiffres augmentent par la suite pour la 3ème (47 ans 7 mois et 20 jours) et surtout la 4ème (50 ans 8 mois et 7 jours). Ce vieillissement progressif et continu traduit la stabilisation d'une même génération aux commandes des universités. Trois facteurs concourent à cette évolution. Bien sûr se font sentir les effets différés des difficultés de recrutement dans les années 1980 en lien avec la massification des années 1960 : ce ralentissement du flux des nouveaux entrants a entrainé un non renouvellement et par là même un vieillissement du corps enseignant[1]. Évidemment la multiplication des allongements de mandats a des conséquences sur l'âge moyen du groupe présidentiel[2]. Mais cette stabilisation s'explique également parce qu'une même génération se trouve mieux armée pour prendre les commandes d'un établissement dans la configuration en cours. Ainsi s'amorce, la constitution d'un corps

[1] Comme l'évoque l'étude pionnière de MAYEUR Françoise, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 » *in* BRELOT Claude-Isabelle et MAYEUR Jean-Luc (dir.), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, pp. 71-88
[2] Cf. supra.

professionnel plus uniforme stable et homogène. En témoigne la répartition des présidents par grandes classes d'âge : le gros tiers des individus situés aux deux extrêmes se réduit progressivement (9,1 % pour la 4ème génération) alors qu'augmentent les effectifs du groupe des cinquantenaires (+ 21 points entre la 2ème et la 4ème génération) et que se confirme la sereine domination des quarantenaires. Les présidences tardives ou très précoces dans la carrière disparaissent peu à peu, passant du minoritaire à l'exceptionnel alors que semble s'initier un type de trajectoire ordinaire qui amène un président à être élu autour de 50 ans. Cette moyennisation des âges concourt à homogénéiser les socialisations générationnelles des individus : en un sens, ces présidents de 48 ans dans les années 1980 ont majoritairement connu Mai-juin 68 comme étudiants ou comme jeune assistant, ont entamé leur carrière dans les nouvelles universités post loi-Faure – cadres uniques de leur expérience professionnelle. Cette expérience commune conduit à des comportements communs, comme un rapport plus distancié aux hiérarchies disciplinaires traditionnelles et une aisance au maniement de la langue politique, qui est sans aucun doute un idiome vernaculaire à l'université de ces décennies-là.

La mesure de la politisation affichée des présidents est extrêmement tributaire des effets de source. La recension par *Le Monde* des appartenances politiques ou syndicales est extrêmement précise pour les générations 2 et 3, mais nettement plus aléatoire à partir de la 4ème. Il faut donc la compléter par d'autres éléments, et plus particulièrement par les prises de positions, les ordres du jour et par les modes de fonctionnement de la CPU qui, jusqu'en 1988, demeurent profondément marqués par ce principe de division. En dépit de ces éléments, la politisation affichée des présidents d'université atteint durant cette période un de ces plus hauts niveaux historiques :

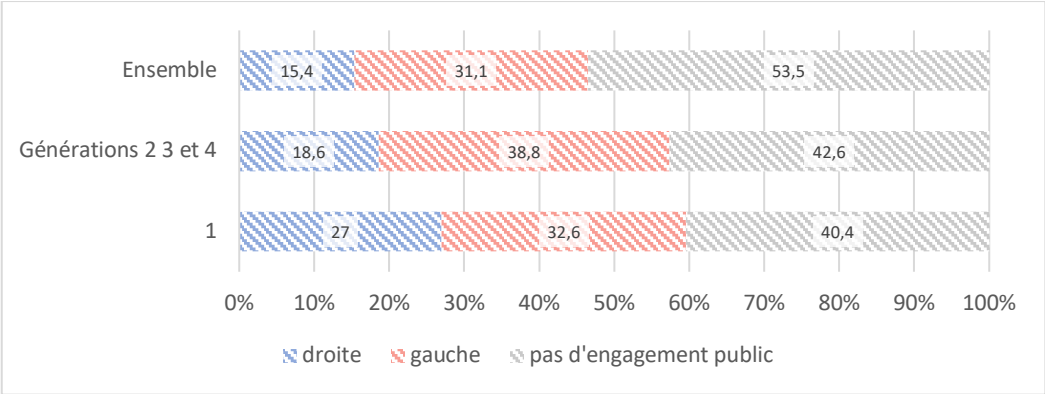

Figure 33 - Politisation moyenne des générations 2 3 et 4 (en %)

Avec près 58 % des présidents qui témoignent d'une prise de position politique, la proportion des générations de la période 1976-1990 demeure proche de celle de la première génération, *i.e.* nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des présidents (figure 33). Ce chiffre est tout à fait *spectaculaire* pour la deuxième génération (73,5 % des présidents affichent alors une prise de position politique) qui, dans le contexte bien particulier du ministère d'Alice Saunier-Seïté, connaît la plus forte proportion de présidents à mettre en avant un engagement public toutes générations confondues. Là réside sans doute le fait saillant de ces générations : leurs opinions sont désormais publiées, elles s'intègrent à un espace de positions utilisant des médiations institutionnelles (partis, syndicats, presse), des repères plus traditionnels dans le champ politique général.[1]

Cette politisation marquée s'accompagne d'un net glissement à gauche de la Conférence (figure 33) qui apparaît très nettement dans la figure 34, soit une proportion deux fois plus élevée de présidents de gauche par rapport à leurs homologues de droite[2]. On voit même émerger un noyau substantiel de présidents communistes (une douzaine sur les trois génération), n'hésitant pas à faire publiquement état de leurs convictions dans des livres[3], ou à prendre parti dans des pétitions[4]. Du côté socialiste, on trouve trace d'un registre d'engagement similaire (comme avec Pierre Merlin ou Christian Forestier), y compris à haut niveau. Les archives de la Conférence rendent abondamment compte de la prise de position des présidents. Ceci posé, le non-engagement public de certains, leur apolitisme affiché dans les sources, ne signifie pas qu'en séance publique ou dans leur for privé, ils ne puissent pas être associés à tel ou tel camp, ou tel le Marais de la Convention nationale se rallier tantôt à une proposition émanant de la gauche, tantôt de la droite, nous aurons l'occasion d'y revenir[5].

[1] Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus, op.cit.*, p. 243

[2] Cette proportion se stabilise par la suite autour de ces niveaux, en dépit de la moins bonne conservation des sources dans la période ultérieure. Le coup de sonde se révèle étonnamment constant.

[3] C'est le cas de Claude Frioux, Marcel Josefovicz, Claude Mesliand et de François Tomas qui sont remerciés en exergue d'un ouvrage publié aux Éditions sociales (éditions du Parti communiste), co-écrit par d'anciens responsables du SNESup et préfacé par Jacques Chambaz, membre du bureau politique et responsable à ce titre de la Section des Intellectuels et de la Culture. Cf. MONTEUX Daniel, DUFFOUR Michel et SCHWARTZ Yves, *L'université de la crise au changement*, Paris, Éditions sociales, 1978, p. 7.

[4] Cf. infra.

[5] Ce qui explique que le ressenti des acteurs de la période ne corresponde pas toujours aux données (partielles) recueillies. Autant pour Christian Forestier : « le rapport des forces je dirais 60/40 quand même [en faveur de la gauche] *(nuançant)* après avec toutes les nuances de gris et toutes les nuances de rose », autant pour Pierre Merlin qui fréquente la CPU à la même période : « l'atmosphère à l'époque à la Conférence était qu'il y avait une majorité de droite. Très clairement, on savait qui était de droite, qui était de gauche, c'était très politisé dans les années 70, beaucoup plus que ça ne l'est maintenant et ça donnait un poids je dirais à 60/40 à peu près. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017 et *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

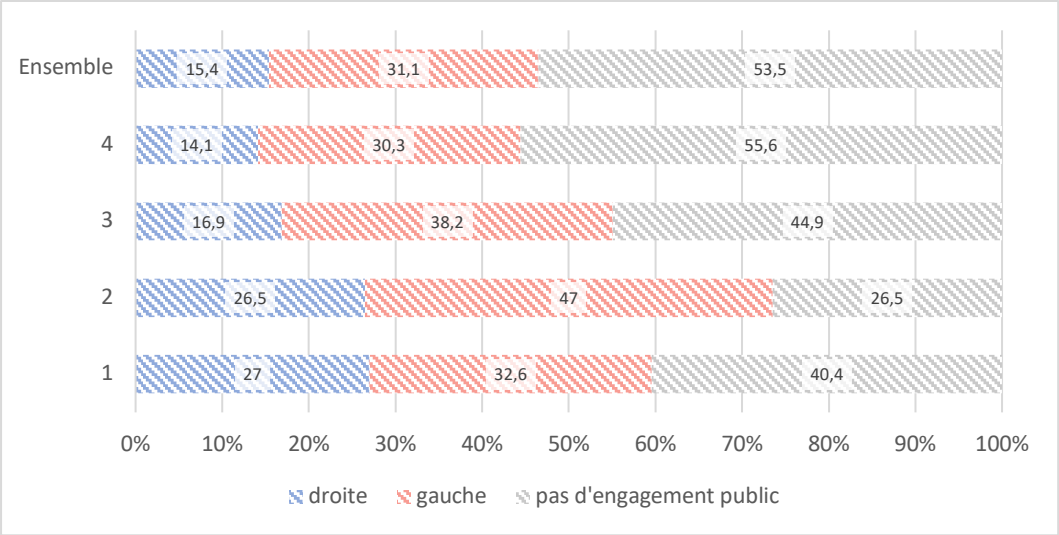

Figure 34 – Évolution de la politisation des quatre premières générations présidentielles (en %)

D'autres indicateurs témoignent de cette apogée de la prise de position présidentielle comme l'affirmation d'un soutien ou d'une appartenance syndicale (toujours via les sources utilisées au cours de l'enquête). Alors qu'on ne trouvait trace d'une telle affiliation que pour 11,3 % des présidents de la 1ère génération, ce chiffre grimpe à 33,3 % pour la 2ème et à près de 35 % pour la 3ème avant de redescendre à son niveau initial de 12 %[1]. Ce mouvement bénéficie surtout aux grandes centrales de gauche, et en particulier au SNESup (21,3 % des présidents de la 3ème génération sont affiliés) mais aussi au SGEN (3 % pour la génération 4 au maximum), et plus largement présidents appuyés par une intersyndicale de gauche (8,4% de la 2ème génération). Mais il concerne aussi de présidents syndiqués à droite au sein du Syndicat Autonome (5,6% pour la 2ème génération) voire à l'extrême-droite (2,2% de présidents UNI dans la 3ème génération).

[1] Cette discordance de l'évolution de la syndicalisation avec la prise de position politique générale amène à rappeler la prudence qui n'aura de cesse d'être réaffirmée sur ces chiffres. Les sources révèlent plus des colorations générales, des tendances lâches, que des données précises.

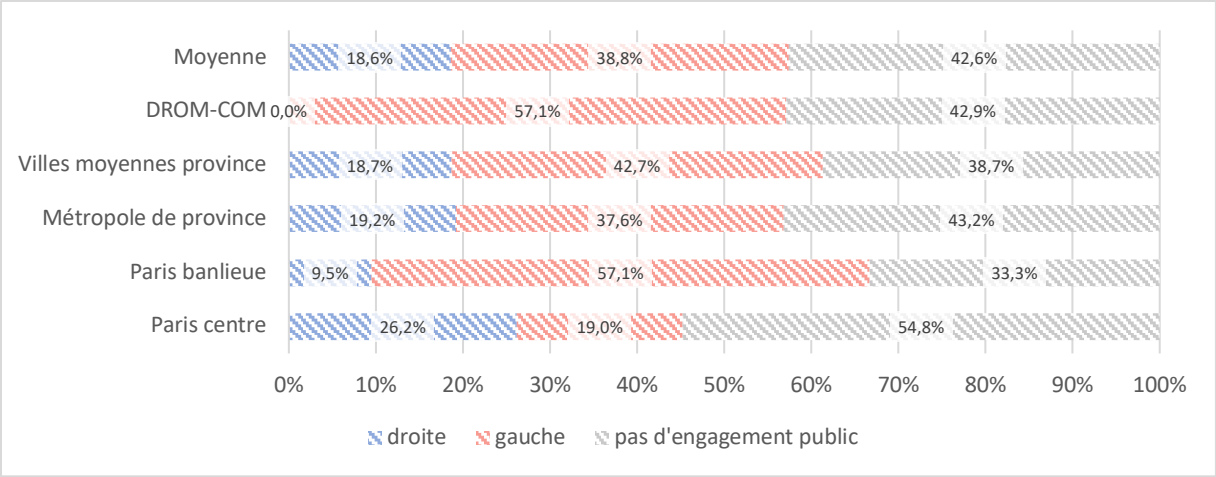

Figure 35 - Politisation affichée des présidents selon leur établissement d'élection (1976-1990)

La variable géographique semble (cf. figure 35) ne pas jouer un grand rôle dans la politisation des présidents d'universités, à l'exception de ceux de Paris centre qui apparaissent plus fortement apolitiques, position sans doute permise par le fait qu'ils seraient avant tout les garants de l'ordre mandarinal traditionnel[1]. Tous les établissements, quel que soit leur environnement, ont eu tendance à porter à leur tête des individus plutôt caractérisés par une prise de position politique. Le monde mandarinal des années 1960 semble s'être réduit à la portion congrue des établissements parisiens et des tranches d'âge les plus élevées, derniers vestiges du monde ancien. Pour le cas de la deuxième génération on retrouve les traces de cette fracture interne entre les différentes périodes de socialisation des présidents qui avaient pu être dégagées pour la première génération[2].

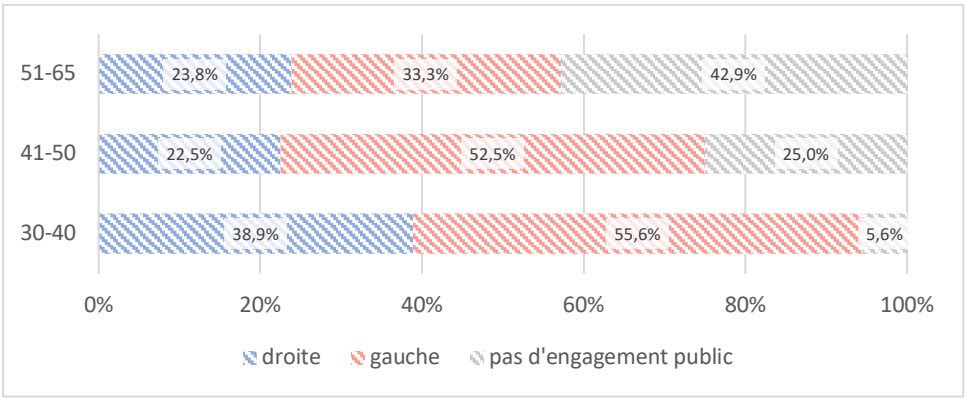

Figure 36 - Politisation par tranche d'âge de la génération 2 (1976-1980)

[1] En raison de la faiblesse des effectifs prendre les données relatives aux DROM-COM avec prudence.
[2] Cf. Chapitre 5

La deuxième génération (la plus documentée) permet de retraduire la force de cette fracture. En effet, si toutes les tranches d'âge sont majoritairement politisées (preuve d'une forme d'homogénéisation, la proportion de non-engagement public est presque 8 fois plus importante chez les plus de 50 ans que chez les moins de 40 ans), la coupure est nette entre les présidents très politisés et les présidents moins politisés.

1.2.2. L'histoire, le social et le politique

Le constat dressé une question demeure : pourquoi domine une telle politisation partisane ? Pourquoi ces générations présidentielles se distinguent-elles de la précédente et des suivantes par un rapport plus visible et plus étroit avec la chose politique ? Faut-il se satisfaire des explications générales en termes de culture politique, d'air du temps, ou existent-ils d'autres facteurs qui concourent à ce que les établissements mettent à leur tête des individus plus politisés et surtout à ce que ces derniers affichent plus nettement leurs convictions ? Comme souvent, c'est un glissement généralisé de l'ensemble du champ, une modification globale et multifactorielle de la configuration universitaire dans son ensemble, ainsi que ses retraductions dans la spontanéité de la vie de la Conférence qui concourent à expliquer cette évolution.

	1970-1971	**1980-1981**	**1990-1991**
Droit	1,7	0,9	0,8
Lettres	0,9	0,5	0,5
Sciences	0,6	0,5	0,5
Santé	2,2	1,8	1,5
Total	*1*	*0,7*	*0,6*

Tableau 15 - Évolution du ratio entre les professeurs et les maîtres assistants/maîtres de conférences[1]

C'est à l'échelle des établissements que se nouent les principaux enjeux de ce phénomène. Le glissement générationnel et politique des présidents n'est d'abord, par le miroir déformant du jeu électif, que le reflet d'un mouvement propre au corps professoral (mais aussi étudiant). Entre 1976 et 1990, le monde enseignant poursuit à bas bruit les évolutions des années

[1] Les données sont issues de PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social*, vol. 233, no. 4, 2010, p. 40.

1960 qui ont profondément modifié son équilibre interne. Si en 1970-1971, le total des professeurs et maîtres de conférences est encore à parité, voire légèrement supérieur à celui des maîtres-assistants (8 202 contre 7 912), à partir de 1980 ce dernier devient largement majoritaire (on compte 0,7 professeurs pour 1 maître-assistant). Cette disproportion tend à s'accroitre par la suite (le corps des nouveaux maîtres de conférence a un effectif de 46,9 % supérieur à celui des professeurs en 1990-1991)[1]. Ainsi, même si toutes les disciplines ne sont pas également touchées comme le montre le tableau précédent, à l'intérieur des établissements le rapport de force est largement en faveur des enseignants les plus jeunes, plus distants à l'égard de l'ordre disciplinaire traditionnel, les plus marqués par la politisation étudiante des années 1960 et 1970[2], et en particulier par un engagement syndical qui, par l'expérience de l'UNEF durant la Guerre d'Algérie par exemple, a imprégné toute une génération[3]. Ils prolongent dans l'ensemble le profil de politisation qu'avait pu mettre en avant Pierre Bourdieu dans son étude sur 1968[4]. La massification des années 1960 dont ils ont été les principaux bénéficiaires en termes d'ouverture de carrière universitaire les a fait massivement entrer dans l'enseignement supérieur[5]. Pour le volet étudiant, la structuration plus grande des élections par des syndicats nationaux acquis dès l'origine (comme l'UNEF-Renouveau) ou progressivement acquis (comme l'UNEF-ID) à la participation et à la collaboration à leurs homologues enseignants renforce les majorités politiques au sein des conseils[6]. Appuyé par la structuration

[1] En prenant compte bien sûr des différents changements de statuts entre 1979 et 1984 qui ont unifié les maîtres de conférences avec les différents grades de professeurs, et transmué les anciens maîtres-assistants en nouveaux maîtres de conférences. Pour plus de précisions sur ces évolutions générales. Cf. MÉRINDOL Jean-Yves, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, n° 233, 2010, p. 69-91.

[2] La question coloniale, l'enjeu algérien, les guerres du Vietnam, l'influence du modèle soviétique puis tiers-mondiste (Tricontinentale, révolution cubaine, panarabisme) sont autant de questionnements politiques et diplomatiques qui servent de toile de fond à la socialisation de cette génération. Ils peuvent faire figure tantôt de points de ralliements (PCF, PSU, JCR, Maoïstes) ou de répulsif (Occident, Ordre nouveau, OAS). Si la politisation étudiante n'est en rien une chose nouvelle (les années 1930 ont déjà été un bon exemple), la poussée de l'engagement à gauche elle est inédite depuis le milieu du XIXe siècle. Pour approfondir cf. : CARON Jean-Claude, *Générations romantiques : les étudiants de Paris et le Quartier latin, 1814-1851*, Paris, Armand Colin, 1991, 435 p. et FISHER Didier, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 611 p.

[3] Cette dernière a notamment accueilli le jeune Christian Forestier à l'INSA de Lyon, mais également Michel Denis président de Rennes 2. François Borella, président de Nancy 2, a été vice-président de l'UNEF au plan national (1955-1956), très engagé contre la Guerre d'Algérie. Jean-Paul Jacqué, président de Strasbourg 3, a été vice-président de l'Association nationale des étudiants en droit affiliée à l'UNEF. André Legrand, président de Nanterre à la fin des années 1990, mais qui appartient à cette génération universitaire, a été président de l'AGEL-UNEF de Lille de 1960 à 1961.

[4] BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1984, pp. 242-250

[5] Au-delà des ratios du tableaux 2, les chiffres d'expansion globaux sont remarquables entre 1960 et 1970 : le nombre d'enseignants dans le supérieur (de l'assistant au professeur titulaire de chaire) est presque multiplié par 3 (2,9), entre 1970 et 1980, il augmente de 38,9 %, puis encore de 25 % entre 1980 et 1990.

[6] On voit ainsi l'UNEF-Renouveau dans les années 1970 travailler avec le SNESup (proche du Parti communiste) au sein des établissements ou à l'échelle nationale au sein du CNESER : « on avait vraiment fait un travail un peu sérieux d'analyse qu'on a confronté avec les gens du SNESup, qu'on a gardé un peu secret quoi. » *Entretien avec Dominique Fontaine*, ancien dirigeant de l'UNEF-Renouveau, 25 février 2010.

syndicale des personnels administratifs[1], cette double transformation morphologique du centre de gravité des conseils d'université s'accompagne d'une modification du corps des professeurs : ceux de 1988 ne sont plus ceux de 1968. Les enseignants de plus haut rang qui partent à la retraite durant cette période sont remplacés par des nouveaux profils, par des individus qui ont été socialisés à un autre état du champ universitaire. Ce sont eux, ces jeunes professeurs d'université, que l'on retrouve en très grande majorité sur les bancs de la CPU de cette période, légitimés par des conseils qui eux aussi se convertissent à une politisation. Le cas de Vincennes ou du Mirail, avec leurs sections de partis politiques au sein des universités[2], leurs tables militantes alignées un peu partout devant les amphis, les motions votées en conseils centraux, sont des idéaux-types qui traduisent des tendances collectives de la période.

En raison de leur jeune âge qui ne les a pas confrontés aux responsabilités de 1968, de leur profil moins atypique, ou de leur dotation en capitaux plus ordinaires, la légitimation qui les accompagne tient de moins en moins à leur charisme personnel qu'à celui collectif que leur apportent les syndicats[3]. Par leur force numérique et nationale, l'onction syndicale renforce la puissance du président et sa visibilité en même temps qu'elle semble le lier davantage à l'organisation politique dont il n'est plus qu'une forme de mandataire[4]. Cette mise en interdépendance conduit, du moins si l'on en croit les témoignages des présidents de l'époque, à une montée en puissance des syndicats, non seulement à l'échelle nationale mais également à l'intérieur des établissements[5], qui sûr de leur majorité semblent être en mesure localement de réguler les élections présidentielles par des primaires internes[6]. C'est dans cette transformation

[1] Josette Soulas témoigne ainsi de la force de la CGT au sein des personnels administratifs de l'université de Caen à la fin des années 1970. Pour l'anecdote, c'est un retard d'un représentant cégétiste lors d'un conseil d'université qui empêche Armand Frémont, professeur titulaire sans chaire SNESup, d'obtenir la majorité des deux-tiers nécessaire à son élection directe comme président de l'université. Le ministère refusera d'entériner sa désignation. Cf. HERVOUËT Loïc, « Le secrétaire d'État aux universités empêche l'élection d'un président membre du SNE-Sup », *Le Monde*, 20 février 1975.

[2] Au sein de Toulouse 2-Le Mirail, le Parti communiste dispose d'une cellule parmi les enseignants. Cf. *Entretien avec Roger Lambert*, géographe communiste, 25 février 2009. À Vincennes, Pierre Merlin évoque la présence de nombreuses structures politique dont une section du PS qu'il structure avec quelques autres. Cf. *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[3] Ce marquage agit sans doute, dans un contexte de croissance des effectifs, de déstabilisation des disciplines par leur regroupement universitaire, de dislocation pour certaines des systèmes de solidarité internes, comme facteur de repérage dans le champ universitaire, concurremment aux appartenances disciplinaires.

[4] La critique de René Rémond citée plus haut va dans ce sens, le syndicalisme, ou les charges administratives, servent de substitut de capital à une carrière scientifique médiocre. Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.*, pp. 23-24.

[5] D'où le fait sans doute que les notices biographiques publiées dans *Le Monde*, co-élaborées entre le secrétariat du président et les services du journal fassent du critère syndical ou politique un passage obligé à mentionner dans la fiche.

[6] Daniel Bancel évoque un grand oral des différents candidats auprès des responsables du SNESup de Toulouse 3 : « Peut-être un épisode intéressant, j'y reviendrai tout à l'heure, c'est que les organisations syndicales ont demandé à nous entendre. On s'est présentés successivement les uns après les autres devant les syndicats. Moi, je suis passé en dernier. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

souterraine que s'inscrit l'innovation institutionnelle de la loi Savary de 1984. La loi modifie un mode d'élection organisé par la loi Faure sous la forme d'un conseil d'université unique s'appuyant, en particulier pour la représentation étudiante, sur les élus des UER[1], en un système global à l'établissement, incarné par les trois conseils centraux (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil de la vie universitaire) élus directement par les usagers et les personnels[2]. Dans ce schéma, les syndicats structurés dans les établissements comme des labels communs transposables à toutes les UFR se plaisent comme des poissons dans l'eau. Dans sa logique, la loi Savary diminue le pouvoir fédéral et renforce les forces centrales, poursuivant au moins dans la lettre le mouvement de syndicalisation, et dans ce nouveau monde politisé conduisant les disciplines à structurer davantage leurs oppositions par ce biais[3].

Cette évolution générale n'est possible que parce que l'état de répartition, à petite échelle, des pouvoirs dans la période favorise de fait les structures syndicales qui concurrencent voire succèdent comme relais nationaux de revendication et comme structures représentatives au monde traditionnel des grands mandarins disciplinaires. En effet, pour un établissement surtout lorsque par sa taille ou sa situation géographique il se situe dans une position dominée, dans ce monde où la répartition des postes, des budgets, des financements se noue au sein de la DGES et des autres directions centrales du ministère, il est vital pour lui de pouvoir compter sur un porte-voix national puissant, à même de défendre ses intérêts dans une lutte financière rendue plus âpre par les effets de la crise économique sur les budgets publics. Cette défense peut se faire tantôt dans la confraternité d'une même appartenance politique avec le pouvoir central ou dans l'opposition et le conflit plus frontal. C'est sans doute là que réside l'explication de la politisation différenciée des présidents selon la localisation géographique de leurs établissements. Les grandes communautés universitaires parisiennes, bénéficiant des relais directs de connexion au pouvoir central, n'ont pas collectivement besoin des syndicats à la différence des petits établissements de villes moyennes. Ainsi, tout porte à penser que, dans ce monde neuf qui se dessine dès les années 1970, l'appartenance ou la politisation est un facteur qui favorise à la fois les intérêts des établissements, la légitimation des présidents et même leur carrière ultérieure[4]. Elle est ce remède contre l'anomie ambiante et offre un cadre politique

[1] Comme tout cadre institutionnel, ces schémas théoriques n'ont pas empêché des évolutions dans leur pratique.
[2] La loi stipule ainsi que « le président est élu par l'ensemble des membres des trois conseils réunis en une assemblée, à la majorité absolue des membres en exercice de celle-ci, selon des modalités fixées par décret. » Pour plus de précisions se référer à : « Article 27 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].
[3] Bien évidemment, tout cela constitue que des bribes d'analyse mobilisées ici pour la cohérence du raisonnement. Seule une étude empirique portant sur les établissements permettrait de les assoir sur des bases plus fermes.
[4] Cf. infra.

d'action en l'absence de réelle culture et visée collective dans l'établissement[1]. Dans cette partie gagnante pour tous, les évolutions institutionnelles, politiques et sociales se déplacent selon des directions communes, confluant vers la politisation. Dans la période, les forces syndicales et politiques peuvent s'appuyer sur ce substrat social solide[2]. Si pour le président le soutien syndical est essentiel, les organisations peuvent en retour mettre en concurrence les candidats, voir tenter de sanctionner ceux qui tenteraient de faire valoir des positions autonomes – comme dans le cas de Daniel Bancel qui en se rapprochant des vues défendues par Alain Savary s'éloigne des positions plus critiques tenues par son syndicat, s'exposant ainsi à son courroux[3]. C'est ainsi que la CPU devient non seulement une projection de moins en moins autonome de ces mouvements de politisation, mais également – dans la droite ligne de sa fonction horizontale d'apprentissage – une chambre qui peut dans une certaine mesure la rendre plus forte et plus visible.

« Rien n'est moins naturel […] que le mode de pensée et d'action qui est exigé par la participation au champ politique. [4]» Le constat qui vaut pour le champ politique vaut également pour la politisation au sein de la CPU. Cette dernière n'est pas uniquement liée à des évolutions de structure, mais répond également à des logiques pratiques qui au sein de la Conférence l'activent ou génèrent une forme d'apprentissage.

> « À partir du moment où je suis devenu président même par intérim, j'ai connu en effet la CPU. Alors comment ça se passe à la première réunion ? À l'époque, on s'installe et on écoute. *(sourires)* On essaye de comprendre comment ça marche, mais donc à l'époque la CPU était relativement politisée, vous l'avez constaté, et un peu fracturée. Il y avait un groupe, pour simplifier parce que ce n'est peut-être pas tout à fait comme cela que cela pouvait se présenter, mais un groupe de présidents de droite, je dirais peut-être plus justement un groupe de présidents non-SNESup, qui était animé par Michel Guillou, à l'époque, le président de l'université de Créteil et qui présidait aussi la commission des relations internationales de la CPU.
>
> J'ai été repéré comme susceptible de participer à ce groupe. C'est vrai qu'il se réunissait régulièrement avant la réunion de la CPU et donc ça a facilité mon intégration, je dirais d'une certaine manière dans la CPU. D'autant plus que je me suis très vite lié d'amitié, et nous avons travaillé ensemble jusqu'à sa mort malheureusement il y a deux mois, avec Michel Guillou[5]. »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 62-63.
[2] Encore une fois, les évolutions institutionnelles, la sociographie présidentielle générale, et l'histoire politique et sociale de la période se mêlent dans le cours de l'étude.
[3] « Alors c'est un épisode relativement important parce que par ailleurs, comme le SNESup voulait bloquer la loi et que Toulouse était la ville du ministre et qu'il savait que j'avais des bonnes relations avec Savary, le SNESup national a décidé de mettre le pressing, le forcing sur l'université de Toulouse, d'essayer de faire craquer l'Université de Toulouse III, la mienne quoi. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[4] BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, p. 5.
[5] *Entretien avec Christian Philip*, 4 avril 2018.

Christian Philip est un président assez emblématique de ces générations de la CPU, dont la trajectoire professionnelle et politique en fera un acteur récurrent dans la suite de son histoire. En quelques lignes, ce dernier décrit à merveille à la fois la façon et les fonctions que peuvent remplir la politisation au sein de la CPU. Pour paraphraser la citation de Pierre Bourdieu, rien n'est naturel en effet dans la politisation de Christian Philip, cette dernière doit s'historiciser. Par son nom et son milieu familial, ce dernier s'inscrit en effet dans une grande famille politique. Son grand père, André Philip, est une figure historique du socialisme français : membre éminent de la SFIO dès ses 18 ans, député du Rhône sous le Front populaire, il refuse de voter les plein-pouvoirs à Philippe Pétain le 17 juillet 1940. Très grand résistant, plusieurs fois ministre à Alger puis à Paris, il se montre comme farouche adversaire de la guerre d'Algérie (ce qui l'amène à rejoindre un temps le PSU)[1]. Son père, Olivier Philip, est lui aussi membre de la France libre (il est parachuté lors du débarquement de Normandie), membre de la promotion *France combattante* et de la toute première génération d'énarques, il poursuit une riche carrière dans la préfectorale. Son parcours le rapproche davantage du mouvement gaulliste (il est directeur de cabinet de Maurice Herzog, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports au début des années 1960, puis conseiller technique auprès du Premier ministre Georges Pompidou en 1966-1967) sans pour autant lui attirer les mauvaises grâces du Parti socialiste (il termine sa carrière au poste prestigieux et stratégique de préfet de Paris et de la région Ile-de-France, nommé par la gauche à l'été 1984, preuve de la confiance qu'il inspirait). Dépositaire par son nom d'un fort capital symbolique[2], diplômé de l'IEP de Paris, déjà proche de Joël Le Theule (maire RPR de Sablé-sur-Sarthe et ministre de la Défense), Christian Philip n'est en rien un novice en politique.

Toutefois le récit qu'il fait de la CPU et de sa progressive assignation à un bord politique est tout à fait révélateur du rôle que peut tenir l'organisation dans ce phénomène. Tout d'abord, il revient longuement sur la bipartition de la CPU de cette période, et l'organisation d'un groupe de présidents qui se structurent autour du rejet d'une éventuelle domination du SNESup et de la gauche en général. Dans ce groupe « anti » se retrouvent des gens plus ou moins ouvertement à droite, qui en s'opposant frontalement et politiquement à la gauche dominante, consacrent la politique comme principe de division cardinal au sein de la CPU. Christian Philip évoque également le temps d'apprentissage qui est nécessaire à cette intégration progressive, ce

[1] CHEVANDIER Christian et MORIN Gilles, « PHILIP André, Jean, Louis », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et mouvement social*, https://maitron.fr/spip.php?article87228 [en ligne le 9 avril 2021].
[2] Son frère, Thierry Philip, lui aussi a bénéficié de ce capital symbolique, mais dans la stricte filiation de son aïeul, au sein du PS lyonnais dont il été un militant et un élu local jusqu'en 2018.

moment où il faut « essaye[r] de comprendre comment ça marche », comment les individus se positionnent et comment en retour on est positionné. Enfin, le rôle des relations interpersonnelles, comme la durabilité des liens qui l'unissent à Michel Guillou, reproduisent l'effet club à l'échelle de son camp politique et concourent à mieux structurer le groupe et à renforcer sa cohésion[1]. La Conférence n'est donc pas le simple réceptacle passif d'une politisation qui lui serait extérieure, mais participe à son renforcement. En un sens, elle témoigne de ce mouvement mis en évidence par Pierre Bourdieu au sujet de la magistrature. Dans ce corps régnait en maître un refus non pas tant de la politisation en tant que telle que celui des règles ordinaires de fonctionnement du champ politique (notamment l'expression publique de cette dernière) de façon à célébrer symboliquement son autonomie. La naissance d'un syndicat de gauche dans le sillage de Mai 1968 conduit à l'émergence d'un nouvel axe d'opposition sur ses bases hétéronomes, qui amène peu à peu l'autre camp à adopter des structures similaires pour se faire entendre entrainant une rupture générale de la doxa du consensus professionnel de non-politisation publique[2]. Au sein de la CPU, l'arrivée de présidents faisant de la politisation un critère impérieux de légitimation conduit, lorsqu'un seuil quantitatif est franchi, à une transformation des règles du jeu, à la structuration par réaction d'un groupe de droite qui en se constituant fait des axes structurant de la CPU un traditionnel décalque des principes du champ politique. La génération politique fait émerger « un espace de prises de positions constituées[3]. » Ce mouvement n'est possible que par la disparition progressive des mandarins réformateurs et des mandarins disciplinaires, tenant d'autres schèmes de division possibles. Ceci posé, ce changement de règle entraine-t-il un changement de fonction de la CPU ? Qu'en est-il du devenir de la professionnalisation limitée que pouvaient connaître les présidents d'université de la première génération ?

[1] Cf. Chapitre 4.

[2] « Quand il apparaît, le Syndicat de la magistrature créé en quelque sorte un problème : il apparaît comme politisant le corps des magistrats dont une propriété d'être extrapolitique, neutre juridiquement, etc. Ce champ pouvait donc être hors champ tout en étant dans le champ… Une condition été cette espèce de neutralité juridique : "Nous sommes apolitiques, il est hors de question qu'un magistrat prenne des positions politiques." […] Le corps des magistrats se trouve donc clivée par l'apparition de ce syndicat. Pendant des années, l'opposition se perpétue et, récemment, un syndicat de droite [l'Association professionnelle des magistrats] apparaît et on a un espace polarisé avec l'ancien syndicat qui reste dominant numériquement et qui occupe la position centrale, puis une droite et une gauche, c'est-à-dire un champ dont on peut imaginer presque déductivement comment il s'organise. » BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale, vol.2. Cours au Collège de France. 1983-1986*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2016, p. 1045.

[3] Cf. BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, *op.cit.*, p. 242

1.3. Hétéronomie

1.3.1. Une professionnalisation par la politique ?

La première génération de présidents restait largement composée d'amateurs qui en sortie de charge se pressaient en toute hâte pour regagner leur poste[1]. Dans cet univers toutefois, une mince élite interne se dégageait par sa participation plus importante aux instances de la CPU. Avec l'accroissement sensible de son savoir-faire en termes de gestion des établissements et celui de ses réseaux nationaux, elle se distinguait du reste du groupe par son amorce de carrières post-présidentielles au sein de monde administratif (même si elles étaient parfois très liées à un certain état de la conjoncture politique et donc bien temporaires). Qu'en est-il des générations suivantes ? Sur quelles bases la poursuite de carrière semble se dessiner ? Trouve-t-elle toujours dans les capitaux internes les ressources nécessaires à sa légitimation ?

Dans une de ses deux grandes acceptions, la professionnalisation peut signifier une transformation de la fonction, une intensification du temps qui y est consacrée, l'acquisition de savoir et de savoir-faire spécifiques qui donnent à la présidence les contours d'un métier. Quelques éléments se modifient dans la période avec la loi Savary de 1984[2], la mise en place de congés sabbatiques spécifiques aux présidents, de décharges intégrales d'enseignement définissent avec plus de netteté l'autonomisation de la fonction, nourrissent l'écart entre le président et son corps professionnel d'origine. Les cadres d'une spécialisation commencent donc à se dessiner, mais sans pour autant être pleinement utilisés par les présidents. Le mode de fonctionnement en amateurs éclairés de la génération précédente semble se perpétuer :

> « Je vais vous évoquer ma théorie des priorités inverses. Si j'avais dû me comporter normalement, j'aurais donné priorité aux réunions au ministère, à la Conférence des Présidents, aux rencontres avec les gens du cabinet ou de l'administration. Ma seconde priorité aurait été les instances de l'université. Ma troisième priorité aurait pu être les cours, puisque j'avais décidé de continuer à faire des cours. Ma quatrième priorité aurait été de recevoir mes étudiants pour leurs travaux de maîtrise etc. ou en thèse. Et ma cinquième priorité aurait été la montagne. *(rires)*
> Alors, j'ai développé la théorie des priorités inverses, c'est à dire que : première priorité, la montagne. […] Deuxième priorité, mon mercredi, je faisais mes trois heures de cours, c'était trois heures à l'époque qu'on devait faire comme prof maintenant c'est 4, je faisais mes trois heures de cours de 9h à midi, je recevais les étudiants de 2h à 5h, et de 5h à 7h il y avait les réunions d'enseignants du département d'urbanisme où théoriquement je n'étais plus que directeur honoraire, mais où en pratique j'étais toujours dictateur, et puis éventuellement après

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] Nous l'avons vu précédemment chapitre 3.

> 7h d'autres activités imprévues. Les activités de conseil d'université et du bureau étaient en principe le mardi, celles de la Conférence le jeudi. [1]»
>
> Pierre Merlin, président de l'université Paris 8 (1976-1980)

Pour lever toute ambiguïté, les raids à ski auxquels Pierre Merlin – véritable pionnier de l'exercice, secrétaire général du Club alpin français et auteur de guides reconnus – s'organisaient bien sûr hors du temps universitaire, durant les weekends et surtout les vacances scolaires[2]. Au-delà du clin d'œil comique, cette « théorie des priorités inverses » traduit finalement la hiérarchie qu'il fait de ses rôles. Fondamentalement, il est avant tout un enseignant et un chercheur dévoué à son activité et à ses étudiants, un *primus inter pares*, le reste ne fait que se greffer sur ces responsabilités fondamentales. En dépit de son extraordinaire visibilité médiatique, de sa politisation (il est un des principaux animateurs du PS à Vincennes)[3], il ne sacrifie pas sur l'autel des responsabilités administratives une identité universitaire acquise de haute lutte[4]. Ce refus affiché n'empêche ni l'acquisition de savoir et savoir-faire sur ces domaines, ni l'effacement de la lourde charge qu'est la fonction présidentielle. Elle finit par représenter – même dans un contexte où son pouvoir nominal est moins grand qu'à des époques ultérieures – un volume intense de travail et bien souvent solitaire en raison du caractère restreint des équipes de direction. De façon plus comparable, il s'inscrit à la fois dans la continuité de ce que pouvait écrire René Rémond[5], dans le droit fil d'autres témoignages[6], mais également dans certaines luttes collectives de la période qui montrent que

[1] *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[2] Il est ainsi l'auteur de deux guides pionniers de l'exercice décrivant des raids à ski à travers les trois grands massifs français, Alpes, Corse et Pyrénées. Cf. MERLIN Pierre, *Guide des raids à skis*, 2.t., Paris, Denoël, 1980.

[3] « Le second élément était qu'en 73 je crois, à 4 ou 5, nous avons décidé de créer une section du PS » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[4] Polytechnicien, engagé dans l'aménagement de l'Ile de France auprès de Paul Delouvrier, Pierre Merlin est assez éloigné du modèle de trajectoire académique en lettres. Cela explique peut-être la soutenance difficile de sa thèse d'État : « Dans le même temps, j'avais préparé une thèse d'État sur les transports parisiens que j'ai soutenue en décembre 66 et pour laquelle alors là ça a été le début des drames. J'étais d'une naïveté totale. Décembre 66, j'avais 29 ans […] mais en géographie la moyenne c'était 50 ans. […] C'était mon premier défaut. Mon second défaut, c'est que j'étais fonctionnaire et pas universitaire. Mon troisième défaut, c'est que j'avais utilisé quelques méthodes mathématiques, au reste très simples, mais à l'époque ça n'existait pas du tout chez les géographes. C'est devenu maintenant au contraire un passage obligé, mais à l'époque c'était complètement rejeté. […] Résultat : je soutiens ma thèse dans un climat complètement conflictuel, à mon égard d'une part, mais entre les membres du jury également. Ce qui a abouti à une délibération absolument interminable. […] Ça se termine par une mention honorable, qui comme chacun sait est une mention déshonorante. *(rires)* Et je fais partie donc du tout petit club, des 1 % qui ont eu une mention honorable à leur thèse d'État. J'ai eu ma revanche parce que ma thèse d'État a été couronnée par l'Institut de France et que j'ai été invité par l'Académie des sciences des États-Unis et l'Académie des sciences d'URSS. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[5] Au fond, durant ces années un peu à l'image de ce qui se passe à la CPU, le métier de président demeure encore un exercice solitaire peu entouré, peu professionnalisé et repose encore sur les seules épaules du titulaire.

[6] « Alors oui, j'avais gardé le cours de DEA, parce que ça m'intéressait. J'avais pas tous mes cours parce que je n'y arrivais pas, parce que c'était quand même non-stop. Je disais : "c'est comme à la Samaritaine, à Vincennes il se passe toujours quelque chose." Donc il fallait être tous les jours-là, j'arrivais à 8h du matin et je partais souvent à 10h du soir. Mais je devais garder mon cours de DEA pour faire un peu de recherche quand même, pour pas abandonner complètement. » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

si les présidents souhaitent un meilleur cadre matériel à leurs responsabilités, c'est pour mieux rester en contact avec l'enseignement et la recherche. Ils s'émeuvent même d'une potentielle spécialisation dans cette tâche. Ainsi, lorsque par la loi Sauvage, Alice Saunier-Seïté rend possible – dans un décalque avec le monde des doyens – une réélection des présidents, elle voit se dresser face à elle la Conférence des présidents qui refuse d'un bloc d'entrer dans une spécialisation administrative qui éloignerait le président de son identité d'enseignant-chercheur[1]. Se dégage sans doute de cette prise de position une marque de l'opposition politique et personnelle de la Conférence à l'égard de sa présidente, mais elle dénote également une certaine conception collective de la fonction – à moins que ce soit une prise en compte du nombre restreint de débouchés qui s'ouvrent encore à ce moment-là aux carrières présidentielles.

Bien sûr, sans étude qualitative globale sur un nombre plus large de présidents et d'établissements, on ne peut systématiser les conclusions de ces quelques témoignages. Toutefois, émanant d'individus massivement investis, ils donnent une orientation qui semble corroborée par des données plus générales. Ainsi ce déni d'une forme de professionnalisation à la tâche présidentielle signifie-t-il un refus de la poursuite de carrière ? Le graphique suivant montre que les générations 2, 3, et 4 des présidents représentent un moment majeur de transition dans le mouvement de professionnalisation des carrières. En effet, la proportion des présidents qui s'inscrivent dans des trajectoires de fonctions administratives progresse de près de 8 points, en sens inverse de celle de ceux qui reprennent leur poste (- 3 points) et celle des retraités (- 5 points, effet corolaire du rajeunissement du groupe). Premier constat, la mise en place en 1984 du congé sabbatique pour président en fin de mandat ne semble pas avoir favorisé outre mesure une reprise d'activité[2]. Mais surtout, second constat, on note que l'équilibre relatif entre un retour à la paillasse et la poursuite d'une carrière administrative, scrupuleusement respecté dans la CPU des origines, relativement ouverte quant à ses profils, s'est rompu au profit de la première catégorie. Cette rupture est l'amorce d'une transition qui rapproche ces générations des niveaux moyens à l'ensemble des présidents d'université.

[1] C'est du moins ce que dénonce René Rémond dans *Le Monde* au moment de l'annonce de ces dispositions : « Lui promettre de se perpétuer, c'est le transformer en administrateur de carrière, décourager l'enseignant, tuer le chercheur. » RÉMOND René, « Subterfuges pour les universités », *Le Monde*, 19 décembre 1979.

[2] Pour plus de précisions sur ce point se référer à : « Article 19 », *Décret n°84-431 du 6 juin 1984* https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000520453 [en ligne].
À l'inverse, après une baisse pour la génération 3, la première génération post-décret connaît une recrudescence de son engagement dans des carrières administratives (46,5 % contre 45,5 %) et une baisse des reprises d'activité (34,3 contre 43,2 %) au bénéfice des départs en retraite supposés.

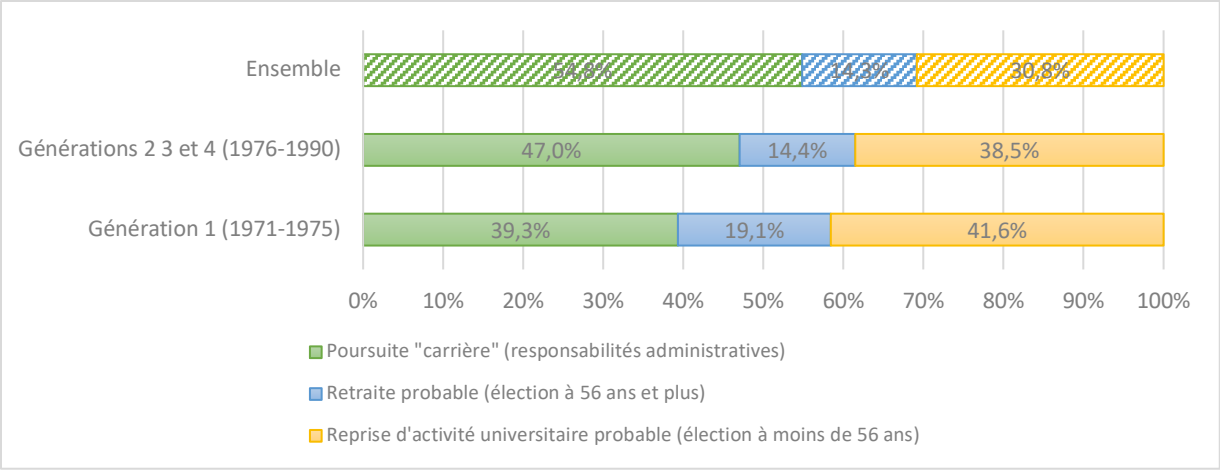

Figure 37 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-1990)

Le mouvement est encore cependant au milieu du gué, et bien qu'en déclin, la proportion de présidents qui retournent au monde universitaire après leur mandat demeure très substantielle, signe que la professionnalisation gestionnaire et managériale de la fonction n'est pas encore à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'une des dynamiques qui explique cette progression provient du maintien de certains présidents à leur poste, au profit des aléas législatifs, ou dans d'autres fonctions exécutives au sein des établissements. Ainsi, sur les 127 présidents qui s'engagent dans des carrières, 35 soit 27 % le font dans des fonctions appartenant uniquement au monde universitaire. Pour les autres, on retrouve des fonctions ministérielles présentées dans le chapitre précédent : six deviennent directeurs de cabinet de ministre, huit directeurs d'administration centrale, dix exercent des fonctions dans le corps diplomatique, beaucoup cumulent plusieurs de ces fonctions – y compris avec des directions d'établissement[1]. Mais ce qui est absolument remarquable, c'est la proportion de recteurs : 29 de ces présidents deviennent recteurs soient près d'un président sur neuf, un chiffre supérieur au nombre total d'académies de l'époque (27 avec l'outre-mer)[2]. En substance, on aurait pu avoir un corps rectoral entier composé uniquement d'anciens présidents dans ces grandes années 1980. Cette affinité particulière entre la fonction présidentielle et les carrières rectorales interroge sur les facteurs qui peuvent justifier de leur sélection.

Le métier de recteur se transforme entre les années 1960 et les années 1980, pour s'adapter à la massification du secondaire, à l'affirmation d'un enseignement technique et

[1] Christian Forestier détient le record absolu du cumul de fonctions toute catégorie : il a d'abord été recteur de quatre académies (Reims, Dijon, Créteil, Versailles), inspecteur général, directeur des lycées et collèges, DGES, directeur de cabinet de Jack Lang, puis président du CEREQ et enfin administrateur général du CNAM.
[2] À titre de comparaison, on n'en compte que 22 pour les trois générations qui suivent.

professionnel, aux transformations de l'enseignement supérieur qui le poussent à reconsidérer sa place dans le gouvernement des universités[1]. Mais si une chose demeure, c'est qu'il incarne un rouage clé, en tant que « préfet de l'Éducation nationale » connectant le central et le terrain[2]. Cette porosité entre grands universitaires et recteurs est inscrite dans la genèse et dans la pratique de la fonction, qui sert au fond de débouché de prestige à une carrière. Cependant pour ces 29 cas, d'autres critères semblent rentrer en jeu et au premier rang desquels se place la politisation. En effet, si pour 27 de ces 29 cas une trace d'engagement public (notamment en faveur de la gauche – vingt contre sept à droite) a pu émerger de l'enquête biographique, ce n'est pas sans raison.

> « Le gouvernement Mauroy est formé […]. Trois jours après, le cabinet Savary me donne un coup de téléphone : "Monsieur le président, le ministre vous invite à diner." […] On s'est retrouvés pas très nombreux, cinq ou six présidents, très encartés PS […] Dès le repas, il nous dit pourquoi on est là : "bon et bien voilà, vous avez été repérés" *(rires)* C'était l'époque où il fallait reconstruire […] alors en plus on se tutoie, c'est l'ambiance des soirs de fête. Nous on découvre ça, comme disait Mermaz : "faut apprendre à se servir des couverts à poisson." *(rires)* Et Savary nous dit : "vous serez recteurs. *(silence)* Je vais changer les recteurs, vous serez recteurs." Alors les autres... et moi quand ça arrive à moi, je dis : "mais tu sais j'ai 36 ans et demi." Il me dit : "et alors ?". Je lui dis : "mais c'est un peu jeune", et c'est vrai que j'étais un peu jeune. Mais il me dit : "à ton âge j'avais fait tellement de choses moi". Et c'est vrai si vous regardez l'histoire de Savary, il était à Londres à 20 ans, à 22 ans De Gaulle l'envoie comme gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, à la Libération il est préfet d'Angers… Et voilà comment je me retrouve recteur. J'ai 36 et demi, le plus jeune recteur de France[3].
>
> « Alors après arrive 81, quand on y réfléchit bien ça n'a pas été un raz de marée de présidents d'université mais c'est vrai que c'est apparu comme ça, avec un discours de Savary qui disait : "bon voilà moi, je n'ai pas un vivier extraordinaire pour être recteur et les présidents d'université, au moins je sais ce que c'est[4]." »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'ESR

Dans son récit toujours aussi riche et imagé, Christian Forestier replonge dans l'atmosphère de 1981, de ce retour historique au pouvoir après des années d'absence, de l'urgence à renouveler les cadres de la fonction publique, des premiers pas d'Alain Savary à la tête d'un grand ministère de l'Éducation nationale et des Universités. Nommé le 22 mai 1981, il prend rapidement contact avec des présidents d'université affichés comme socialistes pour utiliser sans détours ce groupe comme vivier dans le renouvellement quasi intégral du corps rectoral qu'il réalise en plusieurs phases à partir de l'été 1981[5]. Ce mouvement s'inscrit dans des

[1] Cf. LÉGOHEREL Henri et CONDETTE Jean-François (dir.), *Le Recteur d'académie : deux cents ans d'histoire*, Paris, Cujas, 2008, 316 p.
[2] Il se trouve exposé aux tirs croisés des deux sphères : mécontentements de la base et réprimandes du sommet.
[3] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[4] *Entretien avec Christian Forestier*, 1 juillet 2019.
[5] Au sens strict, le vivier est un bassin qui sert de réservoir pour des poissons que l'on laisse grossir en attendant qu'ils soient assez gros pour être consommés. Alain Savary commence par retirer treize prises du bassin : ARDITTI

préoccupations transversales aux différents ministères du nouveau gouvernement : comme reconquérir, maitriser et démocratiser « l'appareil de nomination de l'État[1]. » Porté par une certaine urgence, ce dernier va donc piocher dans une assemblée où la visibilisation politique est de règle, où l'on peut repérer mais également examiner, via le retour d'expérience des établissements, les savoir-faire des potentiels candidats : « les présidents d'université au moins, je sais ce que c'est. »

Ainsi à l'été 1981, quatre présidents sont propulsés recteurs : le stéphanois Christian Forestier donc, Michel Migeon de Lille 1, Paul Rollin de Rouen, Jean-Claude Martin de Toulouse 3. Tous les quatre sont de très jeunes présidents (39 ans de moyenne d'âge lors de leur élection), tous les quatre appartiennent à des universités de province, tous les quatre sont soit membres soit très proches du PS. Ils sont donc des figures idéales-typiques au cœur du groupe majoritaire qui compose la CPU. Les nominations s'égrènent par la suite de façon moins spectaculaires qu'en 1981, mais se poursuivent à un rythme régulier (deux nouveaux en 1982 et 1983, quatre en 1984) portant au final à douze le nombre total de présidents marqués à gauche (dont Claude Mesliand communiste) devenus recteurs sous Alain Savary ou immédiatement ensuite[2]. Ce dernier, animé d'un sens de l'intérêt général forgé dans ses fonctions préfectorales ou ministérielles, s'il utilise ce levier politique pour le repérage semble être assez intransigeant sur la neutralité que doivent manifester les nouveaux recteurs[3]. Sans doute ne souhaite-t-il pas qu'en s'affichant comme « commissaires politiques », ces nouveaux recteurs puissent subir les

---

Catherine, « Treize recteurs et le vice-chancelier de l'académie de Paris sont remplacés », *Le Monde*, 31 juillet 1981.

[1] Pour plus de développement sur ce moment 1981, cf. BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 209.

[2] Claude Mesliand était un grand intellectuel communiste, adhérant à la cellule des étudiants communistes d'histoire de la Sorbonne en 1951 à la même époque que François Furet ou Emmanuel Le Roy Ladurie, il évolue sur des positions critiques au tournant conservateur de la fin des années 1970 faisant partie des intellectuels contestataires à la ligne officielle. Cf. GIRAULT Jacques, « Mesliand Claude, Michel », *Le Maitron en ligne*, 2012, https://maitron.fr/spip.php?article143443, [en ligne].

[3] « Je suis nommé et le Parti socialiste avait programmé un colloque sur l'éducation à Pau, qui devait avoir lieu fin novembre début décembre. Et donc je suis recteur à Reims et je décide d'aller à Pau. D'ailleurs, je l'avais même marqué sur l'agenda ! Et dans la semaine, sûrement le hasard, Costa m'appelle pour autre chose, et je lui dis à la fin de l'entretien : "bon je ne sais pas si tu seras à Pau samedi ? Mais moi je vais y aller on pourrait se voir ?". "Ah bon ?" Il me dit "Je te passe Alain." *(silence)*:
- "Écoute Alain, je serai à Pau samedi, ça me fera plaisir de te voir…" Puis je lui dis comme ça : "ça ne te pose aucun problème ?"
- "Non ça ne me pose aucun problème, sauf qu'il faut que je te change mercredi prochain."
- "Ah." *(sourires)* Bon là je sens qu'il y a un problème si tu veux.
- Il me dit : "t'as pas compris ? T'es recteur. T'est pas un militant politique, je ne prends pas le risque je n'ai pas envie que tu t'affiches dans un colloque du Parti socialiste."
- "Ah bon d'accord."
Voilà comment je n'irai pas à Pau. Après, il m'a expliqué, il me dit : "écoute. Tu payes ta cotisation, tu es au Parti socialiste c'est bien, je suis content. Mais tu ne milites plus. Tu ne milites plus." » *Entretien avec Christian Forestier*, 1 juillet 2019.

affres d'un retournement de la conjecture nationale. Sans doute-souhaite-t-il voir ces jeunes hauts-fonctionnaires s'installer dans la durée.

En somme, pour eux comme pour d'autres, la nomination comme recteur s'inscrit dans une forme d'opportunité créée par les alternances qui rendent nécessaire le renouvellement rapide d'un corps rectoral (ou d'autres fonctions) nommé par le pouvoir précédent, suspect de partialité dans son sens de l'État[1]. Il s'agit de nommer des individus fiables, compétents et clairement identifiés politiquement. Les présidents d'université, par certaines prises de positions publiques deviennent ainsi des candidats idéaux pour ces postes[2]. Aussi ces présidents jeunes, entrés très tôt dans des responsabilités – ce qui ne va donc pas sans créer des difficultés pour leurs carrières scientifique et universitaire – peuvent trouver une opportunité de professionnalisation dans la politisation qu'ils affichent. Une chaine d'interdépendance forgée dans un creuset politique se met donc en place entre les deux côtés de l'estrade, la légitimation politique fixée dans l'établissement se retraduit à d'autres étapes de la carrière. Ainsi, alors que dans la génération précédente cette voie d'accession n'était qu'une parmi d'autres, elle semble acquérir dans ce contexte une position très majoritaire.

1.3.2. Une élite politique ou la CPU comme réceptacle

Au sein de la première génération s'était nettement distingué un groupe d'une vingtaine de présidents qui, occupant à tour de rôle les postes à responsabilités internes et s'investissant massivement dans la vie de l'organisation, formaient une élite présidentielle faisant de la CPU un moyen de lutte pour faire valoir leur point de vue : renforcer l'autonomie des établissements. Mais qu'en est-il pour les générations ultérieures ? La CPU parvient-elle à générer une élite

[1] Parfois, à juste titre d'ailleurs : « le nombre de recteurs publiquement engagés dans la politique, aux côtés de l'ancienne majorité, n'a fait que croître durant le septennat de M. Giscard d'Estaing. M. Loïc Sparfel (Amiens), par exemple, qui a été président du P.R. de Loire-Atlantique à partir de 1975, a été candidat - malheureux - dans ce département à deux élections : les municipales de 1977 et les législatives de 1978. M. Joël Bourdin (Rouen), a présidé, de 1974 à 1978, le club Perspectives et Réalités de Caen, avant d'être coresponsable de celui de Dakar ; entre-temps il a été membre du comité directeur de la Fédération nationale des mêmes clubs. M. Pierre Magnin (Strasbourg) a conduit - sans succès, - en 1977, une liste " majorité élargie " (R.I., R.P.R. et centristes) aux élections municipales à Besançon ; il avait été déchargé de ses fonctions de recteur dans la même académie ; après son échec, il a été nommé recteur dans l'académie de Strasbourg. M. Yves Durand (Aix-Marseille) avait signé, en 1974, l'appel du comité universitaire de soutien à la candidature de M. Giscard d'Estaing. Le cas de M. Daniel Laurent est encore plus significatif : l'ancien vice-chancelier de Paris a été conseiller technique, puis chargé de mission auprès d'Alice Saunier-Seïté. » cf. ARDITTI Catherine, « Treize recteurs », *art.cit.*

[2] Même si d'autres viviers existent notamment via les réseaux politiques locaux. Par exemple André Legrand, conventionnel, puis membre du PS, proche de Michel Delebarre dans le Nord, ancien doyen de droit s'insère dans ce fonctionnement : « Mauroy nommé premier ministre a nommé trois recteurs : il y avait l'ancien président de Lille III, il y avait l'ancien président de Lille I et puis il y avait *(sourire)* le seul de gauche à Lille II qui était le doyen de la fac de droit parce que les présidents étaient médecins pharmaciens donc plutôt à droite. » *Entretien avec André Legrand*,12 juin 2017.

nouvelle ? Est-elle une organisation investie par ses membres ou un simple espace de transition ?

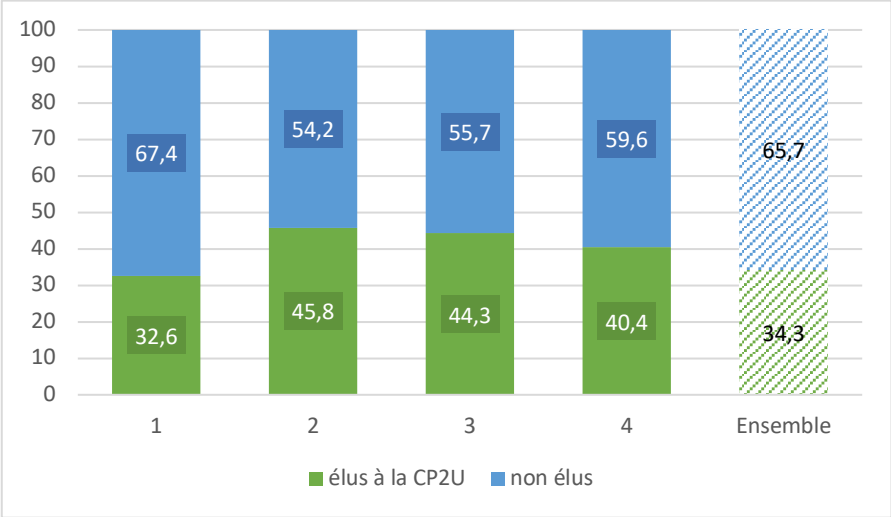

Figure 38 - Présidents élus à la CP²U de 1971 à 1990 (en %)

Si 32,6 % des présidents de la 1ère génération transitaient par la CP²U et 12,4 % par le bureau (soit dans des proportions comparables à la moyenne de toute la période – respectivement de 34,3 et 9,9 %), les générations 2, 3 et 4 adoptent un profil sensiblement différent : en effet 43,7 % transite par la commission permanente et 12,6 % par le bureau. Il semble donc que l'organisation connaisse dans la période, si ce n'est une forme de démocratisation, au moins un roulement beaucoup plus important entre ses membres aux fonctions exécutives. Encore une fois la génération 2 (1976-1980) apparaît comme idéal-typique de ce point de vue, en envoyant près d'un de ses membres sur deux au sein de la CP²U. Cependant, les deux autres ne sont pas très éloignées de ces niveaux même si on dénote une tendance au retour à la moyenne au fil du temps. Cette ouverture relative s'accompagne assez naturellement d'une plus grande instabilité dans les commissions qui accueillent davantage de présidents à leur tête (63 % des commissions changent de présidence chaque année contre 53 % pour la génération 1). Toutes ne sont pas également concernées par ce mouvement : les commissions de la pédagogie ou des moyens ne connaissent que huit titulaires chacune (soit un mandat moyen de deux ans) contre douze titulaires pour la commission du règlement et de la législation. Ce *turn-over* sans précédent est d'autant plus remarquable qu'il se déroule dans une période, on y reviendra, où au plus grand désarroi des intéressés la durée des bureaux et des CP²U commence à dépasser l'année statutaire et à s'inscrire davantage dans la durée. La raison en est à chercher du côté des relations plus distendues entre la CPU et le ministère – le ou la

ministre ou son représentant devant en effet convoquer et présider une séance plénière consacrée à ce point ce qui n'est plus aussi automatiquement fait[1]. La CPU met ainsi plusieurs années à adopter dans ses statuts les dispositions de la loi Savary qui portaient à deux ans les mandats de ses dirigeants[2]. En un sens, à l'image d'établissements aux régimes juridiques incertains, les instances internes de la CPU connaissent une période de floue qui les éloignent du décret fondateur et de la lettre du règlement intérieur.

En d'autres termes, l'ouverture affaiblit la position élitaire de ces espaces et au premier chef de la CP²U ou des présidences de commission qui semblent ne plus être caractérisées par des investissements dans la durée. Les présidents ne peuvent ou ne cherchent à se spécialiser peu à peu dans ces domaines de compétence. Si la COREX, les commissions des moyens et de la pédagogie fonctionnent encore sous ce régime, il n'en est pas de même de celle de la législation dont le fonctionnement est évoqué par Christian Philip. Au détour de son récit, il permet aussi de mieux comprendre les motivations qui justifient un accès à telle ou telle présidence de commission :

> « Ça m'a conduit à participer en effet aux activités, puisque dès les mois qui ont suivi et la première élection, Guillou m'a demandé d'être candidat à la Commission permanente. Il y avait eu un accord *grosso modo* à l'époque malgré les divisions pour que les deux familles je dirais soient représentées à la Commission permanente. »
>
> « Bon en réalité, cette commission n'avait en réalité aucune activité […] il y avait très peu de participants, quand je les convoquais il y avait très peu de gens qui participaient. C'était la Commission permanente qui traitait de ces questions et on ne voyait pas très bien d'ailleurs, compte tenu aussi du clivage politique dont j'ai fait état, comment la commission du règlement à l'époque pouvait apporter un éclairage objectif puisque *grosso modo* on y retrouvait les oppositions. […] Ceci dit, elle existait. Bon à l'époque, encore une fois, la CPU était une organisation relativement lâche, personne n'a voulu dans mon souvenir toucher aux commissions existantes. Elle existait et puis c'est vrai peut-être parce que moi on m'en avait demandé de la prendre parce qu'il y avait un équilibrage entre les deux partis dans la présidence de commissions. J'étais juriste, et puis donc ce n'était pas une commission très importante dans les faits, donc ça ne gênait pas la majorité, et donc la supprimer c'était supprimer un membre entre guillemets de "l'opposition" donc ils ne voulaient pas y toucher[3]. »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983),
> haut-fonctionnaire de l'ESR

Christian Philip prend officiellement les rênes de la commission du règlement et de la législation le 18 décembre 1980 à un moment de jonction entre deux générations présidentielles. Il témoigne dans son récit de la surdétermination politique des organes internes de la CPU de l'époque, à la fois dans leurs difficultés de fonctionnement et dans ses conditions de nomination. Tout d'abord, le président du Mans évoque une évolution que les archives tendent

[1] Ce qui est particulièrement vrai avec Alain Devaquet qui laisse le mandat de Hubert Coudanne s'éterniser de juin 1985 à mars 1987 à son plus grand malheur. Cf. infra.
[2] Cf. Chapitre 7.
[3] *Entretien avec Christian Philip*, 4 avril 2018.

à manifester également[1], à savoir la disparition de l'activité de certaines commissions dans la période en raison de leurs difficultés à trouver une place dans la nouvelle CPU politique. Celle du règlement est ainsi menacée de deux côtés : d'une part, par son titre et sa fonction qui sont liés au contexte de 1971 et à la simple analyse des décrets pris dans le sillage de la loi Faure (flux qui donc devient moins important par la suite) et d'autre part, par la montée en puissance de la commission permanente, qui semble reprendre l'essentiel de ses attributions d'analyse et d'émission d'avis sur les textes réglementaires du ministère. Ainsi le maintien de cette commission fantôme apparaît lié davantage à des problématiques de représentation des différentes fractions qu'à des impératifs de fonctionnement. Elles cessent de représenter un lieu de travail et de préparation des questions examinées en séance pour se muer en de simples vecteurs de représentativité – de la droite minoritaire en l'occurrence – au sein de la CP^{2}U, en organes de cristallisation du principe dominant de différenciation politique. Plus que la pure compétence et le pur intérêt que peut porter le titulaire à son domaine de commission – Christian Philip était ainsi davantage intéressé par les relations extérieures – c'est sa coloration politique qui compte[2]. La politisation frappe donc les organes internes qui n'ont plus vocation qu'à représenter l'équilibre des forces politiques entre les présidents, partage étant réalisé en amont par chaque camp[3]. On est ainsi avec la commission du règlement en présence d'un cas manifeste du processus de « conversion institutionnelle » décrit par Kathleen Thelen, le maintien d'une structure organisationnelle dans un nouveau contexte par adaptation de cette dernière. [4]

Au fond, peu importe dans cette configuration que les commissions fonctionnent, il n'est plus question de les doter de permanents pour assurer un travail de secrétariat ou de documentation comme pour la génération précédente, l'important est seulement qu'elles existent pour faire figurer les couleurs politiques qu'elles incarnent. N'étant plus composée que par des délégués d'un camp ou d'un autre, la CP^{2}U perd son rôle de creuset d'une élite interne constituée selon des objectifs autonomes et propres au monde des présidents. Cependant, les

[1] Ainsi à partir de 1979-1980, et jusqu'au début des années 1990, les archives de la CPU sont globalement moins uniformes. Le volume des documents conservés diminue et surtout les activités des commissions semblent connaître d'importantes variations selon les présidents engagés. Souvent, il ne reste que des convocations pour rendre compte des activités.

[2] « Je me suis engagé surtout d'abord dans la commission des relations internationales où on commençait à avoir des relations et en particulier sous l'aspect qui m'a intéressé après, la francophonie, donc lien avec les universités francophones du sud déjà. Et puis les circonstances ont fait que je suis devenu président de la commission du règlement. » *Entretien avec Christian Philip*, 4 avril 2018.

[3] Ce qui est remarquablement mené : 32,9 % des membres de la CP^{2}U sont non engagés 20,5 % sont marqués à droite 44,4 % à gauche.

[4] « L'autre est ce que nous pouvons appeler la "conversion institutionnelle" quand des institutions existantes sont réorientées vers de nouveaux objectifs conduisant à des changements dans le rôle qu'elles jouent et/ou des fonctions qu'elles assument. » THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique *», L'Année de la régulation*, n° 7, 2003, p. 30

commissions ne perdent pas intégralement leur fonction de visibilisation qui leur est propre et l'investissement plus grand qui échoit à leurs titulaires. Ainsi la proportion de membres de la CP²U (61,5 %) et du Bureau (89,6 %) qui voient leur carrière bifurquer vers des fonctions extra-académique demeure nettement plus élevée que pour le reste des présidents et s'inscrit en progrès avec la génération précédente (avec respectivement des niveaux à 58,6 % et 72,2 %)[1]. Elles représentent un tremplin à la professionnalisation, mais désormais selon une logique de surdétermination politique.

L'élite interne qui se dégage ne le fait pas donc sur des bases autonomes à l'organisation, sur la participation aux instances propres à la Conférence, sur une forme de capital interne qui servirait de *medium* légitime de distinction entre les présidents. Elle se détache par une dotation fondamentale en capitaux politiques qui, agissant comme déclics fondamentaux à l'élection initiale, se muent en facilitateurs, voire en facteur de légitimation des carrières postérieures. Autrement dit, la CPU se retrouve davantage en position de réceptacle passif, d'un outil sans initiative, d'une assemblée qui se met en scène dans un rapport vertical puissant avec la tutelle, plus que dans celle de l'organisation autonome et horizontale générant ses propres logiques de différenciation et de fonctionnement. Elle apparaît au mieux pour elle comme une instance de visibilitation politique. C'est sans doute la raison pour laquelle les pratiques initiées par la génération fondamentale ne sont plus reproduites : les colloques espaces de sociabilisation et d'émulation collective s'organisent à un rythme plus irrégulier[2], les séances, sans doute sous l'effet d'un travail en commission moins scrupuleux, deviennent avant tout des réceptacles aux affrontements politiques. Toutefois, plus que d'une rupture, il s'agit davantage d'une inflexion avec une situation préalable. Par l'hétérogénéité et la fragilité de sa constitution la première génération présidentielle devait pour partie sa place à une action et un positionnement lors de Mai-juin 1968. L'engagement dans la CPU ne faisait que perpétuer des tendances et des légitimations antérieures. Elle comptait également dans ses rangs des présidents déjà proches par leur profil de la génération politique.

Avec la nouvelle génération le capital politique prend donc le pas sur les autres dans les rangs des présidents. Néanmoins, la CPU parvient à se perpétuer mais au prix d'une reconfiguration, d'une « conversion institutionnelle » pour reprendre le concept déjà évoqué de Kathleen Thelen[3]. Elle devient une place publique nouvelle, une instance concrète de mesure

[1] Il convient toutefois de prendre garde à la faiblesse des effectifs pour le bureau notamment.
[2] Cf. Chapitre 2.
[3] THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art.cit.

de ce dernier. C'est en cela que réside sans doute l'une des causes de sa survie dans une période qui menace fortement sa pérennité. L'idée que le président défend l'établissement survit mais se déploie désormais dans le registre plus politique du porte-parole, Ainsi les activités de la Conférence sont à l'image des hommes qui la composent surdéterminées par un calendrier politique général, dont il convient désormais de retrouver les grandes dates.

2. Une CPU en opposition(s). Le moment Saunier-Seïté 1976-1981[1]

Entre 1976 et 1981, la CPU connaît une transformation brutale de sa fonction et de son fonctionnement, sous la double détermination du changement générationnel alors en cours chez les présidents et de la partition jouée au sommet du ministère par la nouvelle titulaire du poste, Alice Saunier-Seïté. La Conférence traverse durant cette période l'un des épisodes les plus durablement ancré dans sa faible mémoire collective, une période où en usant du registre de la prise de position politique, elle prend une certaine distance avec la tutelle symbolique du ministère. Pour mieux saisir l'atmosphère qui règne durant cette période, il semble nécessaire de commencer par une tentative de microhistoire d'une séance iconique de cette génération politique celle du 7 décembre 1978 qui illustre la rupture totale de la CPU avec sa ministre de tutelle. Dans un second temps, nous reviendrons pour paraphraser Kathleen Thelen sur la manière avec laquelle la CPU comme organisation a évolué durant cette période, sur la façon avec laquelle les changements de la sociologie présidentielle et la politisation de la configuration universitaire transforment en pratique le fonctionnement institutionnel de la Conférence entre 1976 et 1988[2]. Mais pour cela hors de question de rêver à l'exhaustif l'exploration se fera par coup de sonde, pour rendre visible, par quelques illustrations, la politisation de l'époque et ses impacts sur le mode de fonctionnement de la Conférence. Dans les deux cas, les sources abondent pour faire la chronique de cette période de forte intensité politique : les sténographies des séances de la CPU (et les correspondances internes) sont très riches, la presse se fait l'écho des conflits entre la ministre et les présidents, les témoignages

[1] Souvent le qualificatif « Alice » désignera la ministre chez les principaux témoins. L'usage du prénom par des collaborateurs ou des opposants de la charismatique secrétaire d'État, puis ministre des Universités, est caractéristique d'un changement de génération qui ne perpétue pas la déférence polie du groupe fondamental, à moins que ce ne soit un effet collatéral d'un rapport social de sexe qui minore par cette familiarité la position de pouvoir acquise par cette femme durant la période.
[2] THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent », art.cit.

oraux ou écrits émanent des deux côtés de l'estrade[1]. La séance du 7 décembre 1978 permet dans un premier temps de croiser ces documents.

2.1.« L'attentat » de Merlin, 7 décembre 1978

Le 7 décembre 1978 est une date pivot de la CPU politique. Par le caractère symbolique qu'il revêt, par le fossé infranchissable qu'il conduit à creuser entre la ministre et les présidents, par la mémoire durable que la Conférence en a gardé[2], par la publicité qui est faite autour de l'évènement, parce qu'il révèle également des divergences et des fractures profondes entre une autorité *a priori* supérieure et une inférieure, « l'attentat » de Pierre Merlin sur Alice Saunier-Seïté qui s'y déroule agit comme une scansion de l'histoire de la Conférence. Que se passe-t-il lors de cette séance ? Quel est le *casus belli* ? En quoi l'ensemble de cette séance type révèle-t-elle les modes de fonctionnement ordinaires de la CPU politique des années 1970-1980 ?

Comme toute autre séance type de la CPU, celle du 7 décembre 1978 s'organise autour du classique dytique session privée matinale - session publique de l'après-midi, donc dans les fonctions structurelles de la CPU d'espace de discussion horizontal entre présidents et de chambre de consultation pour le ministère[3]. Le matin, la Conférence examine et discute un rapport du président de Pau, Daniel Levier[4], tout juste élu à la tête de la commission de la pédagogie. Ce dernier porte sur un sujet assez déconnecté de l'actualité politique, la carte universitaire, et la péréquation géographique des moyens et des formations dans une logique d'aménagement et de cohérence du territoire[5]. Mais au terme de ce débat, la Conférence s'engage dans un autre sujet de discussion et prend une position unanimement critique sur le décret du 20 septembre 1978 portant sur la question du statut des assistants au sein de l'université[6]. La CPU n'a pas été associée à son élaboration, ce qui a déjà suscité des remous parmi les présidents. Son application s'est faite dans une certaine précipitation qui crée des

[1] Les présidents Bartolomé Bennassar, Pierre Merlin, Christian Forestier et Christian Philip d'un côté, Daniel Laurent et Alice Saunier-Seïté elle-même (via un livre de témoignage autobiographique) de l'autre. Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, 190 p.

[2] Souvent lors des entretiens, la mémoire de cette épisode marquant de l'affrontement de la Conférence avec Alice Saunier Seïté ressurgissait de temps en temps dans les moments informel, comme le fait d'arme collectif de l'affirmation symbolique d'un groupe.

[3] Cf. Chapitre 2.

[4] Cf. *Séance privée de la CPU du 7 décembre 1978*, AN 20080235/25.

[5] On retrouve un nouveau cas d'hybridation entre le savoir disciplinaire du président et son implication administrative. L'intérêt que Daniel Levier porte à la carte universitaire s'inscrit dans une continuité entre socialisation scientifique et parcours administratif.

[6] « Mme Saunier-Seïté, qui n'appréciait pas que les présidents d'université lui apportent une motion remettant en cause le décret du 20 septembre sur le statut des assistants et vacataires, les a traités d'" irresponsables " avant d'être vivement interpellée par M. Merlin, qui l'a accusée de mensonge. » ARDITTI Catherine, « Mme Saunier-Seïté traite d'"irresponsables" les présidents d'université », *Le Monde*, 9 décembre 1978.

difficultés au sein des établissements. Le texte est ainsi l'objet d'une double récrimination de la part des présidents : une tribune cosignée par 26 présidents qui fait état par voie de presse d'une position critique[1] ; la prolongeant par la voie « classique » et règlementaire, une motion, qui est prise en séance et qui condamne sans réserve sa mise en œuvre. Comme elle résultait d'une initiative de présidents de gauche, et notamment de Roland Pérez d'Amiens, visant à affirmer une opposition politique à la ministre, la reprise d'une telle démarche par la Conférence unanime apparaît comme une défaite tactique d'Alice Saunier-Seïté qui ne peut plus se prévaloir d'une opposition de principe politisée contre son texte, mais doit affronter symboliquement tout le corps des présidents.

Apprenant le contenu de la motion et surtout les conditions unanimes de son adoption, lors de la pause méridienne, la ministre se précipite hors de la rue Dutot, siège du ministère, et arrive littéralement « ulcérée » en séance plénière. Si l'on en croit un des principaux témoins de l'époque, Pierre Merlin[2], elle insuffle à l'ambiance générale une forte dose d'électricité. Il résume assez fidèlement le contenu du procès-verbal de la séance :

> « Donc, on lui donne connaissance de la motion dont elle avait eu bien sûr déjà connaissance, elle se met à tenir un discours où elle nous engueule littéralement, qui devenait au fur et à mesure de plus en plus virulent, et qui durait, durait, durait. Alors au début, les présidents en bons élèves écoutaient, ils pensaient éventuellement reprendre la parole par la suite pour justifier leur position, mais enfin ils écoutaient en bon élèves, puis petit à petit, ils ont été un petit moins bons élèves, ils ont commencé à murmurer, et puis de plus en plus. Jusqu'au moment où*, (précisant)* j'étais assis au dernier rang, je me suis levé et j'ai dit : "Madame la ministre cela suffit !", d'une voix suffisante pour bien que tout le monde entende[3]. »
>
> Pierre Merlin, président de l'université Paris 8 (1976-1980)

Vers 15h, les débats s'ouvrent donc par une longue prise de parole de la ministre, cette dernière commence, selon un rituel désormais bien connu[4], par « accueillir dans la Conférence trois nouveaux membres ». (p. 2) Ce point expédié, elle présente ensuite le grand thème et le programme de l'ordre du jour centré sur « les problèmes de budget », avant de rapidement dévier sur l'objet de son courroux. Elle se lance ainsi dans une longue explication de sa « politique des personnels », manifestant son agacement quant à la discordance entre cette dernière, la défense qu'elle en fait devant le Parlement et « la motion qui est sous [ses] yeux ». (p. 3) Le ton s'envenime par la suite, la ministre commence à évoquer « la démagogie » de la

[1] « Le texte de monsieur Pérez lui signé par 26 présidents et rendu public par la presse. » MERLIN Pierre, *L'université assassinée. Vincennes :1968-1970*, Paris, Ramsay, 1980, p. 96.
[2] « Et à la fin de la séance privée, on a voté une mesure qui a été votée non seulement par les 40 % de gauche mais aussi par 25 ou 30 % la moitié des gens de droite. Ça n'était pas possible. Pendant l'heure du déjeuner, Madame Saunier-Seïté est prévenue par téléphone de cette motion, élément nouveau, et elle arrive à 2h, rue Dutot donc, c'était la séance publique, comme une furie, avec notamment ce signe qui ne pouvait tromper personne : elle avait oublié de mettre sa perruque ! » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[3] *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[4] Cf. Chapitre 4.

démarche des présidents et le sentiment que les signataires de la pétition lui avaient « tiré dans le dos » alors qu'elle négociait à l'Assemblée nationale une intégration des agrégés inscrits sur liste d'aptitude au corps des maîtres-assistants. Cette démarche aventureuse des présidents expliquant, selon elle, l'échec de son initiative. Elle exhorte les présidents à faire preuve « d'un peu de sens de responsabilité, d'un peu de sens de ce que doit être la qualité universitaire, et d'un minimum de courage. ». Revenant par la suite sur d'autres sujets de sa politique (la réforme des statuts des universitaires), elle termine par une ultime provocation à l'égard des présidents présents, rappelant qu'elle avait « vu deux fois la commission recherche de la Conférence des présidents » au sujet de la réforme du CNRS et qu'elle n'avait pas « exprimé beaucoup d'idées neuves sur la question. » (p. 6) Qu'il est loin le temps de la courtoisie délicate des rapports entre la première génération et leurs ministres de tutelle.

La suite ne fait qu'envenimer un peu plus la situation. Jean Dry, médecin plutôt conservateur et modéré, président de Paris 6, donne la réponse des présidents à cette série d'attaques en règle. Il commence par rappeler factuellement et calmement les actions de la commission recherche, puis que le projet de transformation des postes d'agrégés assistant en maîtres-assistants ne pouvait de toute façon pas, calendrier académique oblige, aboutir avant 1980. Piquée au vif, la ministre rappelle que « tout ce serait fait s'il n'y avait pas eu le blocage d'une partie de la Conférence des présidents. » (p. 7) La salle réagit vivement à cette critique, ce que la sténographe qualifie de « mouvements divers ». La ministre y réplique par une ultime désobligeance :

> « Messieurs les Présidents, c'est moi qui menais les négociations et pas vous, les irresponsables qui avaient signé. J'affirme, les irresponsables [1]».

Dans un nouveau un brouhaha de la salle, Pierre Merlin lance alors une passe d'arme oratoire avec la ministre qui a marqué durablement les participants. Que ce soit lui qui prenne à ce moment-là la parole ne doit rien au hasard. Il est tout d'abord un universitaire atypique, loin de la respectueuse socialisation mandarinale et animé par un esprit rebelle paradoxalement cultivé dans les écoles militaires[2]. Il est par la suite président d'un établissement non moins atypique Vincennes, symbole de la politisation qui règne dans l'université de la période et en cela il est

[1] *Séance de la CPU du 7 décembre 1978*, p. 7 AN 20060489/6. La sténographie complète de cette séance figure en annexe 8.

[2] « Bon mon parcours est atypique, j'ai fait mes études secondaires au Prytanée militaire de la Flèche. Je suis fils d'officier tué en 40, petit-fils d'officier tué en 14, une famille de militaires comme d'ailleurs les tableaux qui sont là au mur *(il m'indique les tableaux du mur qui représentent des officiers en grande tenue – au moins du XIXe siècle)* peuvent vous l'indiquer voilà. *(sourire)* Je dis ça parce que ce n'est pas évident quand on connaît la suite. Donc 10 ans au Prytanée où j'ai battu tous les records de punition : j'ai été foutu à la porte deux fois pour raison disciplinaire mais j'ai été repris à chaque fois parce qu'à la fois j'étais pupille de la Nation et parce que je faisais partie des meubles, si j'ose dire. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

rompu aux jeux oratoires en AG ou autres[1]. Il est enfin engagé depuis quelques mois dans un bras de fer avec la ministre au sujet du déménagement de Vincennes à Saint-Denis[2], sujet pour lequel il a déjà mobilisé ses collègues et son savoir-faire de géographe-aménageur dans un cas commun, d'autant plus facilité par sa discipline, d'hybridation entre savoirs universitaires, administratifs et politiques[3]. Bref, c'est la somme de ces contextes qui explicite la passe d'armes qui suit :

> « M. Merlin : Ça suffit !
> Mme Saunier-Seïté : Je vous prie de sortir Monsieur !
> M. Merlin : Je n'ai pas l'intention de sortir. Faites-moi sortir par vos huissiers, si vous le voulez.
> Mme Saunier-Seïté : Je n'ai pas l'habitude d'appeler la police !
> M. Merlin : Faites-moi sortir par vos huissiers, si vous le voulez !
> Mme Saunier-Seïté : Messieurs les Présidents, j'ai l'honneur de me retirer.
> *(Applaudissements)* »

Et c'est donc sous les applaudissements et les vivats de la salle, l'approbation tacite et bruyante d'une bonne-part des présidents de son départ, que la ministre claqua la porte de la séance. Elle ne reviendra jamais présider une CPU dans les deux ans et demi qu'elle passera encore au ministère. Après les avoir fermement rappelés à l'ordre, les membres de l'administration, encore groggys par la scène qui vient de se dérouler sous leurs yeux, doivent lui emboiter le pas. Avant toute chose, il convient de clarifier les deux implicites de ce dialogue pour le moins vif : la tournure à la « Mirabeau » pour reprendre les termes de Pierre Merlin et la mention des huissiers qui peut sembler originale font écho à un des épisodes de leur confrontation. En souhaitant être reçu au ministère pour protester contre les projets de de déménagement, Pierre Merlin a été évacué *manu militari* par les huissiers de la rue Dutot[4]. Le second vient de la

[1] « Les séances [de commissions de département] commençaient le matin, mais duraient jusqu'à 2h/2h30 et bien entendu les votes avaient lieu vers 1h30/2h, et certains collègues éprouvaient vers 1h le besoin d'aller déjeuner. Donc mon rôle de garde-chiourme était d'être à côté de la porte, et si ceux qui étaient pour nous voulaient partir il fallait les empêcher ou leur extraire une procuration pour quelqu'un qui restait là. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[2] Les relations sont si envenimées qu'elles passent même par le terrain judiciaire et hippique. « M. Pierre Merlin, président de l'université Paris 8 (Vincennes), a déposé une plainte en diffamation contre Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, jeudi 14 septembre. M. Merlin déclare que sa plainte fait suite à des propos tenus par le ministre à Brignogan-Plage (Finistère), au cours d'un dîner-débat le 15 juin 1978, selon lesquels "à Vincennes, on a délivré des diplômes à un cheval". M. Merlin avait alors demandé à Mme Alice Saunier-Seïté de retirer ses propos, ce qu'elle n'a pas fait. » Cf. « Le président de Paris 8 porte plainte en diffamation contre Mme Saunier-Seïté », *Le Monde*, 19 septembre 1978.

[3] « Je tiens donc à vous confirmer que l'Université de Paris 8 disposera à Saint-Denis de locaux d'enseignement et de recherche équivalents à ceux dont elle dispose à Vincennes. » « Lettre d'Alice Saunier-Seïté à Jean Dry, 1er vice-président », *Séance de la CP²U du 23 novembre 1978*, AN 20080235/17. Si l'on croit Pierre Merlin, la ministre fait preuve d'une mauvaise fois car elle souhaite transférer un campus de 4,8 ha dans 2,1 ha ! cf. MERLIN Pierre, *L'université assassinée, op.cit,* p. 35.

[4] « Une semaine avant, il y avait eu une manifestation des étudiants, personnels etc. de Vincennes rue Dutot, pour des questions de moyens à l'université et j'étais venu avec les manifestants, et j'étais rentré dans le hall du ministère pour demander à ce qu'une délégation soit reçue par la ministre, au moins par un de ses conseillers, mais enfin on demande toujours par la ministre dans ce cas-là. Et la réponse avait été que les huissiers m'avaient foutu dehors *manu militari. » Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

ministre qui pique au vif le président de Vincennes au sujet de son appel récent aux services de la police dans la lutte contre le trafic de drogue sur son campus – décision qui a entrainé des débats médiatiques et politiques[1]. Mais au fond, peu importe les détails, ce qui se joue dans cette scène, c'est une rupture symbolique entre la Conférence et sa tutelle, une forme douloureuse d'autonomisation par la politique.

La suite de la séance n'en est pas moins révélatrice de la vie de la CPU des années 1970. Saluant le départ de la ministre, Pierre Merlin lance une tonitruante et sentencieuse épitaphe : « Au revoir, Madame le ministre du mensonge. » (p. 8) C'en est trop pour le vétéran Henri Gastaut, rescapé de la première génération par le hasard de la scission de Marseille, qui appelle aussitôt « Monsieur le Voyou », à quitter la salle rappelant qu'il n'avait pas signé à titre personnel la pétition incriminée. Et c'est dans ce climat délétère que se termine la sténotypie de la séance. Seules les sources orales renseignent de la suite[2]. Visiblement dans la confusion générale, l'affrontement avec Henri Gastaut se poursuit et tourne à la grivoiserie. *Le Canard enchainé* s'est fait un délice de rapporter les propos du vénérable mandarin marseillais de médecine adressés à son jeune confrère : « vous êtes un voyou, une femme comme ça, on ne la traite pas comme vous l'avez fait, on lui baise la main ou bien on la baise, mais on ne lui parle pas sur ce ton ». « Pour l'un comme pour l'autre, le moment était mal choisi » aurait rétorqué Pierre Merlin[3]. Au-delà de l'anecdote, la Conférence continue de siéger en session privée et malgré les tentatives de certains amis politiques de la ministre, elle semble plutôt habitée par un sentiment de profond agacement quant à son attitude[4]. Malheureusement, les archives de la Conférence n'ont pas conservé de trace de cette prise de position, on ne peut que se référer au compte rendu que fait *Le Monde* de l'incident[5], et aux propos de Jean Dry que le quotidien du soir rapporte. Ce dernier déplore que la ministre ait pris « l'initiative d'une rupture ». Il ajoute : « le ministre a le droit d'avoir une opinion, nous aussi, à partir de ce moment-là, on discute. »

[1] Cf. MERLIN Pierre, *L'université assassinée, op.cit.,* p. 47-51.
[2] Elles ont alimenté d'ailleurs le numéro du *Canard enchainé* n°3033 en date du 13 décembre 1978.
[3] Cf. MERLIN Pierre, *L'université assassinée, op.cit.,* p. 97.
[4] « Et finalement, les présidents décident de se réunir à nouveau en séance privée, donc à nouveau à l'École de médecine. Donc tout le monde se déplace à l'École de médecine. Là, entre-temps, quelqu'un a téléphoné à Delbarre, et Delbarre a fait son unique apparition à la Conférence des présidents d'université de toute sa carrière. Il avait été informé, mais il n'avait pas assisté à l'incident. Il a eu me semble-t-il la maladresse de prendre la parole et de demander que la Conférence condamne... l'action de cet épouvantable Merlin. Il y a eu beaucoup de réticences et tellement de réticences parce que les gens aussi étaient furieux contre Alice (précisant) en tous cas ceux de gauche, mais aussi certains de la droite. À la fin, ça s'est terminé, alors je ne sais pas si ça figure dans les archives ça, par une motion déplorant l'attitude la ministre. Ce qui était tout de même assez incroyable compte tenue de la composition de la Conférence. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.
[5] Cf. ARDITTI Catherine, « Mme Saunier-Seïté traite d'"irresponsables" les présidents d'université », *Le Monde*, 9 décembre 1978.

Mais plus jamais il ne sera question de discussions avec Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'État, puis ministre des Universités.

Comment expliquer une telle fracture des liens d'interdépendance pourtant semblait-t-il solidement construits par la génération précédente ? Comment un conflit local s'est-il mué en rupture globale ? L'histoire générale de la période renseigne bien sûr le déroulé factuel de ce creusement du fossé entre les deux parties en présence dans la séance, mais en lui-même, ce micro-évènement est, dans un jeu d'échelle désormais traditionnel en histoire, révélateur d'effets structurels qui ont trait à la fois à une logique politique de différenciation réciproquement bénéficiaire et à des effets plus sociaux de rupture d'identification entre les deux côtés de l'estrade, qui ne font *in fine* que se précipiter dans le cadre étroit de cette réunion.

Tout d'abord, ce 7 décembre 1978 voit l'aboutissement d'une divergence profonde, cristallisée autour de la figure symbolique de Pierre Merlin et de quelques autres, le point final d'évolutions en ciseaux des deux bords de l'estrade[1]. La politisation de la deuxième génération présidentielle, par ses pratiques et son identification à des camps politiques bien nets, n'hésite plus à s'exprimer via des pétitions par exemple une prise de position dans l'arène publique à l'encontre la politique gouvernementale – là où la première génération usait d'un ton plus mesuré en conférence de presse. Les présidents, en changeant, changent leurs pratiques. La seconde évolution réside dans la tendance du ministère à recourir plus volontiers aux expédients traditionnels centralisateurs dans son mode de gouvernement des universités, avec une plus grande méfiance à l'égard des établissements autonomes qui ne sont plus autant consultés qu'auparavant. Les deux dynamiques s'autoalimentent l'une l'autre : plus la discussion est politique et tendue avec le ministère, plus ce dernier se détourne des présidents ; plus la tutelle est distante, plus le seul moyen de se faire entendre pour les chefs d'établissement est le recours à des modes d'actions radicaux dans la contestation ou l'allégeance. Elles apparaissent ainsi avec éclat dans cette séance, à la fois dans le ton général du dialogue, dans le fond du propos de la ministre (qui fait état de son manque de confiance envers des présidents qui la « poignardent dans le dos »), dans sa distance avec les organisations consultatives, dans l'adoption par les présidents de modes d'actions syndicaux (pétitions, tribunes dans la presse). Mais les deux dynamiques sont également interdépendantes.

Dans son image de ministre forte, figure construite pour se légitimer dès les premiers mois de son arrivée rue Dutot, capable de réformer en résistant par son caractère à d'éventuels

[1] Nous aurons l'occasion ultérieurement d'évoquer les mécanismes qui ont présidé à cette évolution.

conservatismes liées à des corps universitaires qui tendent à mettre, selon elle, leur corporatisme au-dessus de la mission de service public[1], Alice Saunier-Seïté a besoin de ces marques d'opposition, de mépris, voire d'humiliation des présidents considérés[2]. De surcroit, par son histoire, elle ne semble pas aussi liée à la Conférence. Universitaire elle-même, ayant dirigé un collège universitaire (avant 1968), ayant été rectrice, elle s'inscrit en rupture de ses prédécesseurs qui découvraient l'université et trouvaient dans la CPU une chambre représentative et un précieux foyer d'information[3]. De plus, si Alice Saunier-Seïté est une universitaire, elle est dotée d'une socialisation générationnelle qui l'ancre dans un état désormais révolu du champ universitaire, marquée par le monde mandarinal disciplinaire. Par sa trajectoire, elle manifeste tous les signes de l'oblat d'institution, vouée et dévouée à l'ordre scolaire, ayant gravi une à une les marches du monde éducatif – « de la communale aux universités » pour reprendre ses termes. Par une légitimation fondée sur un capital purement institutionnel, elle doit tout à l'ordre mandarinal qui l'a reconnue[4]. De l'autre côté, les présidents les plus politiques recherchent comme faits d'armes ces oppositions franches avec la ministre et à mieux se légitimer comme défenseur de leurs établissements. Pierre Merlin nourrit ainsi son identification symbolique avec l'université dont il est issu. Grâce à cette confrontation, il trouve une forme de capital politique précieux légitimant sa place à la tête d'une université malmenée par Alice Saunier-Seïté. En un sens également, ces deux évolutions concourent à une recentralisation des enjeux universitaires autour d'oppositions politiques nationales cristallisées dans ces organismes nationaux.

Cette séance montre également comment se noue une rupture de la relation d'identification entre les deux côtés de l'estrade, et pas uniquement selon le prisme de l'affrontement gauche/droite. Un des faits marquants du 7 décembre 1978 est l'expression de violents rapports sociaux de sexe : tant par certains présidents qui usent de remarques d'un sexisme radical, que par Alice Saunier-Seïté qui construit implicitement autour de cette opposition (hommes/femme) sa relation avec la salle[5]. Il est clair que l'arrivée au pouvoir

[1] « Les instituteurs qui, autrefois, nous instruisaient, aujourd'hui nous gouvernent. Après avoir servi la République aujourd'hui, ils s'en servent » Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 14.
[2] « Les présidents venaient à Paris lire dans les réunions les messages de leurs mandants, et dicter dans les bureaux du ministère des circulaires "parapluies" pour couvrir leur irresponsabilité, circulaires qu'ils déploraient et condamnaient quand ils se retrouvaient devant leurs conseils d'université. » *Ibid.,* p. 134.
[3] Cf. les renseignements biographiques contenus dans : SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.*
[4] « D'un côté, les "oblats" qui, voués et dévoués à l'Église dès leur prime enfance, investissent totalement dans une institution à laquelle ils doivent tout ; qui sont disposés à tout donner à une institution qui leur a tout donné, sans laquelle et hors de laquelle ils ne seraient rien. » BOURDIEU Pierre et DE SAINT MARTIN Monique, « La sainte famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 44-45, novembre 1982, p. 5.
[5] Comme le montrent les nombreux « messieurs » qui ponctuent ses interventions. *Séance de la CPU du 7 décembre 1978*, AN 20060489/6.

d'Alice Saunier-Seïté représente, pour des présidents en quasi-totalité membre de l'autre genre et habitués au paternalisme traditionnel de leur ministre de tutelle, une nette rupture de l'identification à l'estrade. Mais cette fracture de genre, si elle peut concerner la ministre, ne peut pas toucher en revanche son équipe qui, elle, est toujours très majoritairement masculine. D'autres lignes d'affrontements entrent en jeu et recoupent cette première opposition.

Si la distance s'est considérablement accrue entre la tutelle et les présidents, c'est qu'ils incarnent de plus en plus deux extrêmes du monde universitaire. Alice Saunier-Seïté s'est entourée dans son cabinet de figures de la droite universitaire, et notamment des juristes réactionnaires au sens strict du terme à l'égard de la loi Faure ; de l'autre côté, les présidents, qui symbolisent un état des relations de pouvoirs et une logique de participation liées à cette loi, ont multiplié les prises de position critiques en séance ou dans la presse. De plus, la forte identification politique a brisé la possibilité de carrière pour la plupart des présidents situés à gauche. Seuls ceux qui sont très liés à la droite de gouvernement, et en particulier à la ministre elle-même, « les groupies d'Alice [1]», peuvent y prétendre, alors que la situation était un peu plus ouverte pour les générations précédentes[2]. Dans ce jeu bloqué, les membres de l'opposition politique à la ministre ne peuvent que rentrer dans une opposition frontale à même de les faire repérer par les éventuels futurs représentants d'un gouvernement d'alternance. Ainsi, le petit club autonome, fonctionnant selon ses propres règles et rituels, tel qu'il avait été mis en pratiques par la première génération se retrouve brusquement plonger par ses deux rives dans un jeu politique national hétéronome, auquel il s'insère par le jeu de la médiatisation (*Le Monde*, *Le Canard Enchainé*, la publicité faite autour des conflits entre Pierre Merlin et Alice Saunier-Seïté) qui fait le lien entre le contenu des séances et un cadre national d'affrontement entre une gauche désunie depuis 1977 et une droite divisée entre RPR et UDF. Ainsi dans un jeu diplomatique propre au champ politique, les conflits locaux deviennent des enjeux globaux qui intègrent leurs participants à des logiques bien éloignées de leur établissement. Le prix à payer est élevé, celui de devenir un réceptacle passif à des divisions internes, de ne plus produire un point de vue collectif et organisationnel sur son domaine de compétence[3], mais paradoxalement en renonçant à une part de son autonomie par le biais de cette surdétermination politique, la

[1] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[2] Sans doute que le groupe fondamental a connu un ordre de légitimation davantage défini par la compétence et l'adhésion à une projet général. À l'image de Jacques Delors, principal collaborateur de Jean-Jacques Chaban-Delmas, Jean-Louis Quermonne plutôt associé à une gauche social-démocrate est intégré à l'appareil d'État par la droite libérale giscardienne. Sous Alice Saunier-Seïté, on assiste à un réel raidissement conservateur notamment des nominations à son cabinet ou des nominations de recteur. Cf. infra.

[3] On se situe tout à fait ici dans le cadre cette professionnalisation par la politique décrite plus haut.

CPU s'intègre à un champ du pouvoir par le prisme de ces conflits globaux dont elle devient un théâtre local d'opération.

Toutefois, cette séance ne fait pas uniquement état de ruptures mais manifeste également la force de l'esprit de corps qui unit les présidents et du jeu finalement perdant d'Alice Saunier-Seïté. Dans leur ensemble, et même dans le cas du très pondéré Jean Dry, les présidents font état de leur solidarité avec leur collègue Merlin[1]. La seule exception tonitruante est celle d'Henri Gastaut bien sûr, mais il semble assez isolé par rapport à ses collègues – et c'est également sa dernière participation à une séance plénière de la CPU. Finalement, le président de Vincennes apparaît, pour toutes les composantes de la CPU, comme un symbole collectif, une incarnation qui agrège les solidarités, le signe d'une opposition entre des établissements et une ministre de tutelle qui menace leur autonomie. Au-delà de leurs différences, la plupart des présidents conçoivent que l'action d'Alice Saunier-Seïté menace leurs intérêts et rend nécessaire une défense récurrente et collective[2]. Ils forment un bloc plus solidarisé, à rebours sans doute des desseins de la ministre[3]. D'un autre côté, la rupture de la relation d'identification des deux côtés de l'estrade, sous l'effet de cette double politisation, rend moins nécessaire une participation aux activités de la Conférence qui apparaissent comme moins préalables à une carrière ultérieure (d'où le dysfonctionnement de nombreuses commissions), surtout si on appartient au même camp politique que la ministre et que l'on bénéficie d'accès plus directs au ministère (les présidents parisiens par exemple). Cet abandon, visible avec le cas de Florian Delbarre de Paris 5 par exemple, renforce une forme d'homogénéité politique conjoncturelle de la Conférence, qui devient le temps d'une séance le point de ralliement des opposants à Alice Saunier-Seïté.

En somme, « cet attentat de Merlin » et ses conséquences soulagent d'une certaine manière les deux côtés de l'estrade qui n'ont plus à subir un jeu de dupes en feignant la mise

[1] « Il y avait quelqu'un que j'adore, que j'ai adoré parce qu'il est mort malheureusement assez récemment et que vous connaissez sûrement de nom, c'est Jacques Le Goff qui était directeur ou président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et donc à ce titre siégeait à la Conférence des Présidents, j'ai toujours beaucoup aimé ce qu'a écrit Le Goff, et par ailleurs systématiquement, il venait s'assoir à côté de moi. Je trouvais ça vraiment très, très sympathique. *(avec émotion)* » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[2] D'où l'attitude des présidents de la première génération qui n'hésitent pas à prendre la plume dans la presse à l'image de Jean Frézal ou René Rémond pour affirmer leur défense de l'autonomie de la loi Faure contre les coups de butoir d'Alice Saunier-Seïté. Cf. infra.

[3] Je rejoins ici l'avis éclairé et éclairant de Patrick Fridenson : « Alice Saunier-Seïté en tapant comme une sourde sur les présidents d'université, elle a quand même objectivement renforcé la CPU et "grâce lui soit rendue" si je puis dire. Mais dans un moment où on est une institution jeune et encore fragile, le fait de désigner les présidents comme les fautifs, ceux qui n'exécutent pas les ordres de la ministre, ceux qui se permettent parfois dans des termes très violents, comme Pierre Merlin, président de Vincennes à cette période, de l'attaquer et de l'insulter, elle a profondément solidarisé la CPU. » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.

en place d'un travail commun[1]. La rupture bruyante du 7 décembre 1978 semble intimement liée aux effets conjugués d'une transformation profonde de la sociologie et de la socialisation présidentielle et de l'action du ministère, qui ont multiplié les fissures dans l'édifice construit par les premiers présidents et leurs ministres. Comment en est-on arrivé à un tel degré de conflits entre ministère et présidents ? Comment la CPU a-t-elle pu résister à une si grande menace sur sa pérennité institutionnelle et politique ? Ce soulagement d'un instant plonge ainsi la CPU dans l'inconnu : que va devenir l'organisation privée d'une de ses fonctions fondamentales d'organe de conseil du ministère ?

2.2.Cinq ans de solitudes 1976-1981

« L'attentat de Merlin » n'est qu'un des épisodes les plus marquants d'une riche chronique qui s'étend sur cinq années et qui met en scène une guerre permanente entre la ministre de tutelle et la Conférence des présidents dominée en son sein par ses figures les plus politiques. Cette dernière se déroule en deux périodes d'égale importance temporelle, une guerre froide qui commence avec la défiance initiale lors du mouvement de 1976 jusqu'à la séance du 7 décembre 1978, suivie d'une guerre de position qui dure jusqu'en mai 1981 et qui est marquée par la politique de la chaise vide pratiquée par la ministre.

2.2.1. La guerre froide : 12 janvier 1976-7 décembre 1978

1976, année de toutes les ruptures. C'est en 1976 que s'interrompt l'élan réformateur de Villard-de-Lans, que s'accélère le renouvèlement générationnel de la Conférence, qu'un bouleversement du ministère s'amorce et que le calendrier politique surdétermine, dans le cadre du mouvement social de 1976, les activités de la CPU[2]. Dans ce contexte de transformations sociales et politiques s'achève la relation de confiance, voire de co-construction réformatrice, construite depuis 1971. Après le printemps 1976 qui voit la CPU s'opposer à la politique du ministère, les présidents doivent collectivement réinventer leur façon d'agir dans l'espace public et en ce sens, ils adoptent peu à peu les ruses et tactiques traditionnelles de champ politique, jouant sur les oppositions de l'adversaire pour mieux valoriser leur position. Le

[1] Alice Saunier-Seïté fait d'ailleurs de sa volonté de réduire les sessions plénières de la CPU le signe de sa volonté de « mettre fin à [un] ridicule onéreux et paralysant » et de « mettre un frein à la production incontinente de circulaires dictées par la Conférence des présidents à la direction des enseignements supérieurs, pour faire porter au ministre et à son administration le chapeau des incompétences, des irresponsabilités et des bavures locales. » Elle tient décidément à cette notion d'incompétence. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 134

[2] On reviendra sur les évènements de ce semestre dans le chapitre consacré à Villard-de-Lans. Cf. Chapitre 8.

conflit ouvert qui a éclaté au printemps laisse ainsi la place à une forme de guerre froide, une série affrontements plus feutrés entre les deux camps, émaillée de quelques phases de détente mais qui ne désamorcent pas des tensions devenues structurelles entre la secrétaire d'État et les présidents d'université.

Signe du malaise, la ministre déserte littéralement les séances de la CPU : de la rentrée 1976 au 7 décembre 1978, elle n'assiste plus qu'à une réunion sur deux. Elle considère ouvertement que la multiplication des consultations nuit au bon fonctionnement du ministère, disperse les énergies et souhaite ainsi « espacer les réunions officielles. » Toutefois, contrairement à son affirmation rétrospective, les rencontres ministère/CPU demeurent bien des séances publiques, et non des colloques officieux, présidées par un représentant qualifié du ministre, à savoir Jean Imbert, le DGES, pour la plupart des cas[1]. Au point de vue statutaire, il n'y a pas de rupture avec la règle mais un changement des usages établis par ses prédécesseurs : la ministre se fait plus fréquemment représenter. Au quotidien, elle semble s'appuyer davantage sur les membres de son cabinet, où vies personnelle, politique et administrative se mélangent, dans une forme de fonctionnement en bande que symbolisent les weekends de travail de cabinet qui se tiennent à Brouessy (78) chez François Bursaux et dans lesquels Jean-Louis Quermonne n'a jamais pu s'intégrer[2]. De l'autre côté, l'absentéisme présidentiel progresse nettement dans la période : certes 73,6 % des présidents assistent aux séances en moyenne entre octobre 1976 et décembre 1978, mais on est désormais bien loin des 80 % atteint lors de la période 1971-1976. La vie de la Conférence ressemble dès lors à celle d'une véritable institution en guerre. L'organisation tente de poursuivre ses activités sous les deux vice-présidences de Jean Dry (1976-1977, puis 1978-1979) plutôt marqué à droite et de Paul Leroy (1977-1978), marqué à gauche[3]. Elle organise un nouveau colloque au Bischenberg en décembre 1976, mais ne retrouve pas le dynamisme intellectuel de la première génération. Elle semble surdéterminée par la tension entre les deux côtés de l'estrade. L'expérience originelle de 1976 a créé une profonde défiance entre la ministre et la Conférence, que la politisation croissante de cette dernière – dans l'acception du sens commun bien sûr – ne fait qu'accentuer.

---

[1] SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 135.

[2] « François Bursaux était aussi l'organisateur et l'hôte des grands week-ends de travail du cabinet. Nous partions tous dans la maison de sa famille à Brouessy, près de Port-Royal-des-Champs, avec conjoints, enfants, provisions de bouche et documentation. La maison était assez grande pour nous héberger tous et les environs immédiats offraient des promenades à travers champs et bois. Que d'idées et de projets surgirent au cours des discussions devant la cheminée, ou sur la pelouse, ou pendant les longues marches ! » *Ibid.*, p. 147-148.

[3] Successeur de Jean-Louis Quermonne à Grenoble 2, ce dernier est très proche du maire socialiste de l'époque Hubert Dubedout. Il est d'ailleurs son compagnon de cordée lors de son décès dans un terrible accident d'alpinisme durant leur ascension par l'arrête de la Table de Roc de l'Aiguille du Tour dans le Massif du Mont-Blanc, le 25 juillet 1986. Cf. « Mort de Hubert Dubedout », *Le Monde*, 26 juillet 1986.

Dans un tel contexte, de petits conflits locaux peuvent prendre une importance symbolique démesurée. Tel est le cas de Vincennes qui devient un abcès de fixation récurrent des tensions entre la ministre et la Conférence. L'université, comme vu précédemment, incarne en effet l'établissement politisé par excellence et symbolise la politique d'innovations pédagogique et institutionnelle mise en œuvre par les prédécesseurs d'Alice Saunier-Seïté et avec laquelle elle a amorcé un brutal mouvement de rupture. Dirigée à partir de mai 1976 par Pierre Merlin, l'université Paris 8 semble obnubiler la ministre qui ne cesse de l'attaquer, non sans générer parfois quelques fantasmes. Problème de drogues, problèmes liés au contenu des cours, politisation, questions des étudiants étrangers[1] sont autant de prétextes à des prises de positions tonitruantes par voie de presse, à des inspections surprises[2], à des manifestations qui établissent les cadres d'un duel à distance entre le président socialiste et la ministre de droite. Mais derrière ce premier degré de conflictualité, la relation entre les deux acteurs semble également fondée sur l'affrontement de deux conceptions de la présidence et de la CPU en général : pour Alice Saunier-Seïté, la Conférence rassemble des présidents-mandarins, notables disciplinaires qui *in corpore* se représentent surtout eux-mêmes et qui sont en un sens simplement redoublés dans leur légitimation par l'acclamation du conseil, ;[3] pour Pierre Merlin, à l'inverse, l'établissement est premier, comme président il demeure fondamentalement un délégué du conseil d'université qui lui a accordé sa légitimité. Sans lui, il n'est rien ; il

[1] Avec le nettoyage, ce sont les batailles majeures que livrent Pierre Merlin durant son mandat. » Cf. MERLIN Pierre, *L'université assassinée, op.cit.*

[2] Inspections déjouées grâce à l'astuce du président de Vincennes :
« L'hostilité de Madame Saunier-Seïté a conduit à ce qu'elle nous envoie successivement Inspection des finances, Inspection du Trésor, Cour des Comptes, Inspection de l'Inspection générale de l'Éducation Nationale, toutes les inspections possibles et imaginables avec à chaque fois l'idée : "il y a tellement de choses irrégulières à Vincennes que je vais avoir un rapport explosif et que ça va me permettre…" Et manque de pot pour elle, ce qui m'a sauvé, à chaque fois ça a été pratiquement le même scenario, c'est que tous ces inspecteurs quand ils arrivaient, ils vérifiaient surtout les aspects financiers et ils se précipitaient à l'agence comptable, ils demandaient les comptes etc., et puis ils disaient : "mais il n'y a pas de ligne 'frais de représentations' ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de ligne 'frais de représentation' ?" Alors l'agent comptable leur disait : "mais non il n'y en a pas." "Mais comment fait le président quand il va voyager, quand il invite des gens à déjeuner etc. ?" Et l'agent comptable leur a répondu ce qui était parfaitement authentique : "il paie de sa poche." Et effectivement j'ai toujours payé de ma poche [...] Et alors à chaque fois qu'ils voyaient ça, ils n'y croyaient pas. Ils cherchaient à éplucher des lignes de compte pour voir si ce n'était pas maquillé dans d'autres lignes, et quand ils s'apercevaient que c'était la réalité, que tout le monde le leur confirmait, ils étaient tellement estomaqués que du coup ils avaient un préjugé extrêmement favorable. Et y compris des irrégularités énormes que nous commettions, notamment cette histoire par exemple des chargés de cours auxquels on assurait un traitement mensualisé alors que c'était monstrueux sur le plan administratif, ils le justifiaient, ils disaient : "l'université ne peut pas faire autrement parce que en fait... etc. etc." Et à chaque fois, ça s'est terminé par des rapports favorables, voire extrêmement favorables. Il y avait notamment un rapport, je ne me rappelle plus lequel c'était, qui concluait en disant : "Vincennes est une des universités les mieux gérées de France." *(éclats de rires)* Ce qui était manifestement faux ! » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

[3] Elle regrette d'ailleurs vivement ce changement : « À une assemblée composée d'anciens doyens, imbibés de grande tradition et de culture, de tolérance et d'humanisme, quelles que soient leurs options politiques ou philosophiques, succéda un "syndicat" d'émissaires, porteur de motions de conseils d'université engagés dans le combat politique » Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 134.

n'intervient en séance que pour le compte de son conseil. Les cadres et l'ampleur de ce conflit appartiennent davantage à l'histoire de Paris 8 qu'à celle de la CPU. Toutefois, par le principe de métonymie qu'y s'y joue entre le champ universitaire, le président et son établissement, parce qu'elle représente un point de contact direct entre les deux parties, parce que l'affrontement prend un sens politique qui intéresse la CPU tout entière, les séances plénières se font l'écho de quelques passes d'armes entre Alice Saunier-Seïté et Pierre Merlin. Tel est le cas par exemple de la séance du 20 janvier 1977 – un an et demi avant celle de « l'attentat » de Merlin – où le président de Vincennes entame la discussion avec sa ministre immédiatement après une allocution qu'elle prononce au sujet des IUT (alors que d'ordinaire, cela revient plutôt au 1er vice-président). Les deux n'hésitant pas d'ailleurs à se couper vertement la parole[1]. Même chose pour la séance du 18 mai 1978 durant laquelle l'animosité entre les deux devient palpable[2].

Globalement, c'est tout le fonctionnement général de la Conférence qui est perturbé durant cette période. Les vexations en séance se multiplient : tout d'abord la présence plus rare de la ministre, ses retards fréquents (8 décembre 1977, 18 septembre 1978) ou ses départs avancés (18 mai 1978), ses annulations à la dernière minute comme pour la séance du 15 juin 1978 dont les « conséquences néfastes » pour la Conférence sont pointées par le 1er vice-président Paul Leroy[3]. L'accumulation de ces moments de friction tout au long des années 1977-1978, basés tout autant sur la différence d'appréciation politique que sur des relations interpersonnelles détestables, aboutit à faire de la séance une arène d'affrontements parfois violents. Dans ce climat d'autoritarisme en partie revendiqué par la ministre[4], la réunion extrêmement tendue du 28 septembre 1978 apparaît comme une ultime illustration de ces tensions avant l'embrasement général. Alors qu'émerge des sujets qui seront au cœur de la rupture de décembre, le ton employé par la ministre et les présidents devient tout du moins surprenant :

> « Mme Saunier Seïté : Alors, Madame et Messieurs les Présidents, je ne vous demande pas de venir vous faire tuer avec moi sur les tranchées de Verdun. Je ne vous le demande pas. Vous avez des situations difficiles. Mais tant que j'occuperai ces fonctions, je me battrai pour la qualité des enseignements supérieurs, pour la promotion des gens de qualité et bien entendu, quand on crève quelques abcès, ça fait un peu de sang, ça fait même un peu d'autre chose, un peu de pus. […]

[1] On le voit avec le jeu de brèves interventions. Cf. *Séance de la CPU du 20 janvier 1977*, p. 35, 20060489/5.
[2] « M. Merlin : Le service au sein de votre ministère subsistera-t-il ?
Mme Saunier-Seïté : Vous savez ce que c'est que ce service ? » Cf. *Séance de la CPU du 18 mai 1978*, p. 39, 20060489/6.
[3] Il souligne ce caractère dès sa prise de parole. Cf. *Séance de la CPU du 15 juin 1978*, p. 3, AN 20060489/6.
[4] « C'était tonique. En plus Alice Saunier-Seïté les menait à la schlag un peu. » *Entretien avec Daniel Laurent* 1er mars 2018.

M. Pérez (Amiens) : Madame le Ministre, je serai tenté de vous applaudir et, si vous le permettez, je dirai que tout ce que vous avez dit c'est vachement bien envoyé !
Dans la salle : Quel langage vulgaire !
M. Pérez : Qui a dit cela ? J'ai essayé, à mon tour d'avoir la même spontanéité que notre Ministre, et, comme je suis un fidèle admirateur de sa politique, j'ai essayé aussi, sur le mode oral, de la suivre. J'espère que la personne qui a parlé de vulgarité a retiré ces mots parce que je n'admettrai pas qu'on traite notre ministre de vulgaire[1]. »

L'esprit est à l'affrontement, le reste de l'intervention de Roland Pérez (qui court sur près de dix pages de procès-verbal) portant sur la question de la titularisation des assistants sera du même acabit. Évidemment le cas du président d'Amiens est particulier[2]. Élu très jeune à 32 ans, volontiers provocateur et ne faisant mystère de sa filiation politique socialiste ce dernier s'est depuis longtemps détaché du reste des présidents[3], et pour sa dernière séance comme président, il semble durcir le trait. Son cas est en tout point éloigné toutefois de celui Bartolomé Bennassar, président de Toulouse 2, qui subit assez gratuitement les affres du verbe de sa ministre pour sa première et dernière séance plénière. Le ton s'envenime entre les deux à propos de l'inscription sur la liste d'aptitude d'individus (notamment des étudiants étrangers) qualifiés par la ministre de « flemmards » ayant obtenu leur doctorat uniquement par « laxisme » :

« M. Bennassar : Et il m'est très difficile de laisser passer l'affirmation que vous venez d'énoncer à propos des disciplines littéraires. En tous cas, dans la discipline que je représente, je ne crois vraiment pas…
Mme Saunier-Seïté : Écoutez, Monsieur le Président, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Parlons franchement, je vous en prie, pas de grands mots. Je suis littéraire comme vous, des thèses j'en ai vues, et pas seulement pour des étrangers. Nous ne sommes pas ici pour faire du cinéma.
M. Bennassar : Je ne fais pas de cinéma.
Mme Saunier-Seïté : Je crois que vous êtes en train de vous ridiculiser en racontant ça.
M. Bennassar : C'est regrettable. Mes collègues en jugeront.
Mme Saunier-Seïté : En tous cas à mes yeux sûrement[4]. »

[1] Cf. *Séance de la CPU du 28 septembre 1978*, p. 37, AN 20060489/6.
[2] Arnaud Desvignes, dans sa thèse, prend longuement appui sur l'exemple d'Amiens et développe pleinement l'analyse de la légitimation de ce président très politique. Cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France, op.cit.*, p. 255-341.
[3] Ainsi *Le Monde* présente son élection au bureau de la CPU en septembre 1975 : « La conférence des présidents d'université a élu son nouveau bureau le jeudi 18 septembre. M. Henri Gastaut (université d'Aix-Marseille II) a été élu premier vice-président par 58 voix ; M. Jean Frézal, de l'université René-Descartes (Paris V), deuxième vice-président (52 voix) et M. Roland Perez, de l'université d'Amiens, a été élu troisième vice-président (51 voix). Ces élections respectent la loi non écrite, qui veut une alternance pour le poste de premier vice-président entre les Parisiens et les provinciaux, et marque également un certain balancement politique entre M. Gastaut, proche de la majorité, M. Frézal, qui appartient à l'U.D.R. et M. Perez au parti socialiste. » « Les subventions de fonctionnement des universités augmenteront de 15 % en 1976 », *Le Monde*, 20 septembre 1975
À la CPU, il a notamment bruyamment démissionné de ses responsabilités de vice-président de la CPU, suite au conflit qui l'oppose pour des raisons budgétaires au secrétariat d'État le 30 janvier. La décision semble-t-il « a été mal comprise » par la Commission permanente. « Lettre de Roland Pérez aux présidents », BNF NAF 28390/10. Puis s'est retrouvé en tête de pont de la contestation contre les contrôles par les recteurs des diplômes en 1976.
[4] Cf. *Séance de la CPU du 28 septembre 1978*, p. 48-49 AN 20060489/6.

Lorsque l'on est parvenu à un tel état de tensions entre la ministre et ses présidents, tout devient possible et l'incident du 7 décembre 1978 n'est évidemment pas un coup de tonnerre dans un ciel serein. La joute oratoire entamée avec Bartolomé Bennassar, historien reconnu, membre du SGEN et président d'une université décriée par la ministre[1], témoigne du glissement dégagé plus haut dans le chapitre : prenant le ton assez courtois de la défense disciplinaire, le président se voit humilié, acculé à devoir adopter le registre de la confrontation politique, alors que, sur le plan local, il est reconnu comme un homme de dialogue[2]. Co-construisant la séance comme une série de passe d'armes, ministre et présidents ont rapproché les débats de ceux d'une assemblée politique. Évidemment, les directeurs de centrale qui remercient « les courageux et courageuses qui sont restés jusqu'au bout [3]», les membres de la CP²U, les présidents de commission continuent de travailler dans le rôle traditionnel de la Conférence, mais désormais leurs activités sont supplantées en séance par les prises de paroles plus politiques venant d'un côté ou de l'autre. Enserrée dans des transformations sociales et contextuelles de part et d'autre, la séance a changé de forme. Alice Saunier-Seïté a beau le regretter, elle a participé à cette grande transformation politique de la CPU.

Dans le cadre d'une séance devenue arène d'affrontement et n'étant plus l'espace de dialogue, la direction de la Conférence tente de maintenir des liens avec l'administration. Le triomphe au sein du ministère ou à l'Élysée de figures réactionnaires, nostalgiques de l'ordre ancien et en accord avec une politique économique rigoureuse ne laisse qu'une maigre place à l'autonomie des établissements.[4] Ainsi le contact avec ses interlocuteurs est rendu très difficile.

---

[1] « Mais nous, on avait d'ailleurs très mauvaise réputation auprès de la ministre des Universités. Madame Saunier-Séité qui parlait volontiers des "zozos du Mirail". C'était une expression qui lui appartenait […] et je me rappelle que quand je suis allé aux réunions à la Conférence des Universités, elle s'est tournée vers son voisin et je n'ai pas entendu parce qu'elle n'a quand même pas dit ça à haute-voix, mais au mouvement des lèvres, j'ai compris ce qu'elle disait : "Qui c'est ce mec ?" De la part d'une ministre ce n'est pas très délicat ! *(rires)* » *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

[2] Il a d'ailleurs été élu président de Toulouse 2 dans un contexte difficile marqué par un blocage des conseils, grâce à une alliance avec le SNESup, lui et son collègue, ami et compagnon de pêche, Émilien Carassus alternant à la tête de l'université. « *Le Monde* a envoyé Yves Agnès qui était le spécialiste des questions universitaires. Il nous a invité Carassus et moi à prendre un pot, et il essayait de nous opposer parce qu'il nous a dit : "vous appartenez à deux syndicats différents, bon vous pouvez conclure une alliance mais enfin vous avez des vues différentes de l'université." Alors nous, on le lanternait, on lui disait : "mais Monsieur, d'abord nous nous attendons bien, nous sommes amis personnellement mais en plus vous savez que l'université a quand même un certain nombre d'objectifs qui sont fondamentaux et pour lesquels nous pouvons très bien nous entendre, d'autant plus que nous serons soutenus par nos collègues." Et alors, il ne voulait rien entendre, il ne voulait pas le croire. Alors au bout d'un moment on lui dit : "mais enfin, Monsieur Agnès, il y a 20 ans que nous allons pêcher chaque année une trentaine de jours ensemble et vous vous imaginez que cette question-là pourrait nous séparer ?" *(rires)* Alors là, il nous a regardés avec des yeux ronds. » *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

[3] Cf. *Séance de la CPU du 28 septembre 1978*, p. 70 AN 20060489/6.

[4] À l'Élysée par exemple, l'ex-président d'Aix-Marseille 3, le juriste ultra-conservateur Charles Debbash, qui s'était vu opposer par la CPU un avis négatif à la création par scission de son établissement, a pris la place de

La page réformatrice semble définitivement tournée au sommet. Dans cet horizon assombri se noue néanmoins une forme d'alliance objective entre les présidents et le Premier ministre, Raymond Barre, accord tacite qui lui permet de maintenir le dialogue tout en embarquant un peu plus la Conférence dans le tournant politique amorcé depuis 1976.

> « Donc que fait Raymond Barre ? Et bien Raymond Barre invite non pas la CPU, c'est trop, mais invite la Commission Permanente, ce n'est pas rien quand même ! […] Raymond Barre invite les dix présidents les plus représentatifs, si je puis dire, de la Conférence à déjeuner de 78 à 81, trois ans. Moi j'ai déjeuné 5-6 fois au moins voire plus que ça à Matignon, à l'invitation du Premier ministre, qui bien entendu invitait la ministre chargée des Universités qui ne pouvait pas ne pas venir. *(sourire)* Donc vous aviez ces repas qui étaient surréalistes : Raymond Barre, en face de lui Alice Saunier-Seïté, il invitait pour la forme mais c'était bien il invitait Beullac qui lui a été ministre de l'Enseignement secondaire et il invitait Pierre Aigrain qui était secrétaire d'État à la Recherche. […] Et Barre, en faisait des tonnes ! Du genre : "mes chers collègues, je suis content de vous recevoir[1]." »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'ESR

18 octobre 1976, 18 février 1977, 24 avril 1977, 12 janvier 1978, 29 mai 1978[2], à cinq reprises dans la période qui nous intéresse, Raymond Barre reçoit la CP²U à déjeuner ou à dîner dans une configuration sensiblement proche de celle décrite plus haut par Christian Forestier. Lors de ces rencontres se scelle une forme d'alliance objective sans doute rendue possible par le partage d'une forme d'habitus universitaire entre le premier ministre et les dirigeants de la Conférence des présidents d'universités. Pour le premier, il s'agit de profiter des déconvenues de sa ministre et de prendre pied dans un secteur qui lui tient à cœur, dans le cadre d'une double ligne d'affrontement interne à la majorité : d'une part entre le RPR et les Républicains Indépendants (puis l'UDF), et d'autre part entre le Président et son Premier ministre[3]. La sympathisante giscardienne, membre du Parti républicain, Alice Saunier-Seïté n'entretient pas les meilleurs rapports avec Raymond Barre qui perçoit en elle l'ombre portée du Président de la République sur ses prérogatives. Dans ce jeu curial qui agace au plus haut point la ministre

conseiller présidentiel. Autour d'Alice Saunier-Seïté on ne compte plus les figures conservatrices, tels Roland Drago conseiller juridique de la ministre de 1977 à 1981. Pour un tour d'horizon complet de ce cabinet se référer au chapitre 8.

[1] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[2] « Lettre de Jean Dry aux présidents », 26 avril 1977, AN 20080235/2. « Lettre de Paul Leroy aux présidents », 14 janvier et 1er juin 1978, AN 20080235/2. Le reste des réunions est recensé dans *Le Monde*.

[3] Ce que confirme Daniel Laurent, membre de son cabinet : « Après, ils sont devenus très copains quand ils ont quitté le gouvernement mais il y avait des tensions. C'étaient des tensions pas du tout politiques mais au niveau de la conception de l'université. Alice Saunier-Seïté était passée par tous les jobs […] elle connaissait la musique, elle avait vécu les évènements de mai 68, donc elle connaissait bien de l'intérieur. Et Raymond Barre, *de facto* il était parti commissaire européen, en ayant gardé des contacts avec ses collègues universitaires parisiens mais c'était plutôt avec les grands patrons, mais je crois qu'il n'avait pas, et ce n'est pas une injure de dire ça, intégré totalement la vie universitaire des années 70. Et donc il y avait des différences d'approches qui, des fois, étaient assez toniques. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

(elle a la juste impression de se faire déposséder de son autorité sur son domaine d'attribution[1]), la CPU joue sa partition et noue un rapport privilégié avec le Premier ministre, trouvant en lui un moyen de maintenir un lien respectueux avec la haute administration. La médiatisation de ces rencontres réalisée d'un commun accord, puis la correspondance directe qui les unit, scellent symboliquement dans l'espace public les termes de cet accord tacite.

Cette alliance objective a par contre deux coûts majeurs pour les présidents : elle finit de dissoudre, dans les petites humiliations symboliques que représente pour elle chaque déjeuner, la relation de la ministre avec la Conférence ; elle accentue l'insertion de la Conférence dans le champ politique général. Là où la première génération maintenait une distance avec cet univers, assistant en simple spectatrice à ses turbulences, là où elle garantissait son autonomie par une alliance avec son ministre de tutelle, la seconde entre par son insertion au sein du jeu du pouvoir dans un engrenage qui la fait devenir de plus en plus acteur du monde politique, soit à titre individuel en mettant en scène ses convictions, soit dans le cadre de la séance qui exacerbe les divisions, soit organisationnellement pour les membres de la CP[2]U et surtout du bureau. Signe parmi d'autres de cette évolution, le bureau de la CPU, Jean Dry, Paul Leroy et Pierre Fauchais entament une tournée des grands mouvements politiques en 1977 qui l'amène à rencontrer des grandes figures de l'époque, à se faire connaître d'un espace avec lequel elle n'avait pas directement de contacts, dans l'anticipation du scrutin de 1978 qui pourrait marquer l'alternance[2]. En un sens, à la fin 1978 au moment où Pierre Merlin s'apprête à provoquer la rupture finale, la situation est mûre, la CPU devenue politique par essence, dispose de quelques cartes qui lui permettent de penser l'avenir au-delà de sa relation avec une ministre dont on souhaite bruyamment le départ en particulier après sa défaite politique lors des élections législatives[3].

---

[1] D'où sans doute sa rancœur : « quelques conseillers de Matignon, que la confiance de Raymond barre dotait d'un pouvoir supra-constitutionnel, s'occupaient à gripper les rouages gouvernementaux. » SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 175. Il s'agit du conseiller à Matignon, Jean-Claude Casanova, au sujet duquel elle a des propos peu amènes : « Je ne sais pas ce qu'elle fait, quelqu'un lui dit : "mais Madame la ministre, que va en penser Monsieur Casanova d'un truc pareil, c'est tellement énorme ce que vous faites ?" "Casanova, je lui bouffe les couilles !" Bien entendu la phrase est partie dans la presse, donc "Madame Saunier-Seïté mange les couilles du conseiller de de Raymond Barre." *(rires)* Ça dénote une époque quand même. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[2] « La conférence des présidents d'université a déjà rencontré MM. Chirac, Mitterrand, Fabre, les radicaux de la majorité, et doit avoir prochainement un entretien avec M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain. » « Les présidents d'université ont rencontré M. Georges Marchais », *Le Monde*, 27 mai 1977.

[3] « Alice se présente aux élections législatives de... Metz, elle est battue. On se dit : "oh putain, on est débarrassés d'Alice !" *(claquements de mains)* Pas du tout ! Alice est maintenue par Giscard » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017. En effet, elle est battue dès le premier tour après avoir été parachutée dans la 2ème circonscription de la Moselle, par les candidats RPR et PS locaux. *Le Monde*, 14 mars 1978.

2.2.2. La CPU dans les tranchées : 7 décembre 1978-21 mai 1981

La page entamée par « l'attentat de Merlin » du 7 décembre 1978 signe le début de deux ans et demi d'une guerre désormais ouverte entre la Conférence (qui fait de plus en plus office de symbole de la défiance de l'ensemble du monde universitaire) et la ministre. Elle amène les deux parties en présence à s'adapter aux nouvelles conditions de conflits, à réaménager leur camp pour se livrer, dès qu'un prétexte le permet, à des affrontements dont la violence n'a jamais été égalée depuis. Le rapprochement avec les tranchées n'est pas innocent car comme dans l'histoire sociale de cette période, la CPU de ces années se trouve plongée dans une dialectique entre logiques de différenciation interne et expérience commune créatrice d'unité, à devoir quelque fois faire bloc sans toutefois que cela fasse oublier les différences sociales initiales[1].

Après cette séance épique, la Conférence connaît une situation critique. Le 21 décembre, la Commission permanente se réunit et revient sur les évènements du 7 décembre pour s'interroger sur les suites à y donner. La décision est prise « de poursuivre selon le calendrier prévu » dans les dispositions de la séance privée du 7 au soir, de demander que le bureau soit reçu par la ministre pour organiser la CPU du 25 janvier comme convenu : en somme il faut perpétuer la routine[2]. Mais ces bonnes dispositions ne sont pas suivies d'effets. Dans son rapport introductif à la première séance plénière qui se réunit, seulement, le 28 juin 1979, le vice-président Jean Dry revient sur les six mois écoulés en ces termes : « la conférence a […] fonctionné dans des conditions que l'on peut qualifier de très difficiles, puisque le contact a été pratiquement rompu avec le ministre. » Contrairement au mode de fonctionnement ordinaire, plus aucune séance plénière publique n'a été convoquée, malgré des rappels directs au décret fondateur de 1971 – usage du langage juridique qui donne une idée de la force du contentieux entre la Conférence et la ministre – et des lettres fréquentes adressées à Alice Saunier-Seïté[3]. Les commissions ont continué leurs activités, mais « sans représentant du ministère », des séances privées ont été organisées (une au moins le 5 avril) mais sans les moyens officiels de défraiement ou de sténotypie, et contrairement à ses vœux « le bureau n'a pas été reçu par la

[1] On se situe au cœur de la dialectique mise en avant par Nicolas Mariot dans son travail sur l'expérience d'intellectuels montés au front durant la guerre de 1914-1918. Malgré le partage des mêmes traumatismes, de la même violence, leur correspondance témoigne du maintien des lignes de fractures sociales avec leurs camarades issus de milieux populaires. Cf. MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013, 496 p.

[2] *Séance de la CP²U du 21 décembre 1978*, AN 20080235/17.

[3] L'arme juridique est utilisée dès janvier 1979. Cf. « Lettre de Jean Dry, 1er vice-président à Alice Saunier-Seïté », 11 janvier 1979, AN 20080235/2. Elle répond à ce courrier le 26 janvier par une promesse imprécise de convocation de réunion plénière. « Lettre d'Alice Saunier-Seïté à Jean Dry », 11 janvier 1979, AN 20080235/2.

ministre[1] » En somme, la CPU, privée de son rapport avec le ministère devient un astre mort, une organisation représentative qui ne peut plus représenter, privée qu'elle est de son espace de représentation. La situation est critique. Pour sortir de l'ornière, le bureau de la CPU réactive un levier de pression déjà bien utilisé : le Premier ministre Raymond Barre. En effet, dès le 8 février 1979, un nouveau déjeuner est organisé à Matignon avec le Premier ministre, selon les modalités déjà mises en œuvre : à la CP²U au grand complet se joignent Christian Beullac, ministre de l'Éducation nationale, Pierre Aigrain secrétaire d'État à la Recherche et bien sûr la ministre des Universités qui retrouve ainsi des présidents[2]. Au menu, « déjeuner de travail » sur « la formation des maîtres » et les « problèmes budgétaires » Ce rappel à l'ordre à la violence symbolique assez aisément imaginable – et dont la ministre garde un souvenir amer [3]– organisé très rapidement à la suite d'une prise de contact de la CP²U le 12 janvier[4], pousse le ministère à infléchir progressivement sa position : les rapports deviennent plus fréquents avec le cabinet, le 27 avril la ministre a rendez-vous avec le premier vice-président[5]. Mais il faut attendre un nouveau contact direct avec le Premier ministre à l'occasion duquel Jean Dry l'alerte d'une situation « préoccupante » pour obtenir enfin, après de multiples reports, la convocation d'une nouvelle CPU au 28 juin. Par compromis, elle se fait des modalités nouvelles : la ministre n'assiste plus du tout aux réunions, mais mandate ses représentants. La portée des séances est désormais encore plus limitée.

La vie de la Conférence reprend doucement après ces mois de stase. Les séances plénières ont de nouveau lieu, mais sans la rigueur d'autrefois, les contacts avec le ministère sont plus fréquents mais dans le seul cadre des commissions ; forme d'exception, la relation avec Raymond Barre est une valeur sûre[6]. Les conditions de travail se réorganisent peu à peu. La CP²U, gage de permanence, maintient ses réunions. Les commissions et en particulier la COREX présidée par Michel Guillou, manifestent une activité assez intense et apparaissent attractive pour certains présidents[7]. Un colloque est même organisé à Créteil en mars dans un

[1] « Rapport du premier vice-président, Jean Dry, présenté à la Conférence des présidents d'universités en séance privée », *Séance de la CPU du 28 juin 1979*, AN 20060489/6.
[2] « Lettre de Jean Dry, 1er vice-président aux présidents », 13 février 1979, AN 20080235/2.
[3] Elle parle ainsi du « mauvais fonctionnement de Matignon », SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 178.
[4] « Lettre de Jean Dry, 1er vice-président à Raymond Barre », 12 janvier 1979, AN 20080235/2.
[5] « Je vous recevrai en tant que premier Vice-président pour évoquer toute affaire de portée générale » « Lettre d'Alice Saunier-Seïté à Jean Dry 1er vice-président », 27 avril 1979, AN 20080235/2.
[6] Preuve de ce lien indéfectible, ce dernier met littéralement les petits plats dans les grands et reçoit l'ensemble des présidents d'université à déjeuner le 18 septembre 1980 en marge d'une séance de la CPU. *Séance de la CPU du 18 septembre 1980*, AN2006/6.
[7] Comme l'évoquait Christian Philip un peu plus haut. Michel Guillou publie ainsi deux longs articles dans *Le Monde* des 31 mars et 2 avril 1979 au sujet de la politique internationale universitaire de la France et en particulier de la francophonie.

contexte de tension lié à la loi Sauvage[1]. Côté ministère, Pierre Tabatoni, nouveau directeur de cabinet et Jacques Béguin, nouveau DGES, continuent de garantir des relations satisfaisantes mais minimales avec les présidents. Mais si la vie reprend, le fonctionnement de la Conférence ne ressemble plus « que d'assez loin à ce qu'il était les années précédentes [2]». La CPU subit encore les contrecoups du 7 décembre 1978 et s'est disloquée en interne sur des bases politiques. Privée de tout rôle important, sans boussole programmatique, traversée de toutes parts par des enjeux politiques, la Conférence animée désormais par l'action de présidents encore plus jeunes, se divise en deux blocs aux activités distinctes[3], préparant en amont les réunions générales comme à l'hôtel Lutetia pour le cas de la droite ou au siège du SNESup pour la gauche[4], et se partageant les commissions comme autant de fiefs témoignant d'une influence interne[5]. C'est dans cette situation que la CPU affronte trois années de dures batailles à l'encontre d'un tournant conservateur ministériel encore plus affirmé, qui humilie prosaïquement les présidents certes, mais sapent également et surtout les fondements de la loi d'orientation, les principes de l'autonomie des établissements et la légitimité de leurs dirigeants. Seule cette lutte pour défendre collectivement les principes de la loi d'orientation donne un peu de liant et de cohésion à l'ensemble de la CPU – même la droite de la Conférence, réunie au Lutetia, se plaint des problèmes de communication avec le ministère.

Pour ne garder que deux moments assez iconiques de ces années de lutte politique farouche, arrêtons-nous sur la campagne des habilitations de l'été 1980 puis surtout sur les débats autour des amendements Seguin-Rufenach et de la loi Sauvage qui lui succèdent en 1979-1980. Ils mobilisent la CPU de gauche, mais aussi certaines figures de la première génération, contre une inflexion très nette de la loi d'orientation, alors que la Conférence est –

[1] *Le Monde* encore, décidément espace de communication à distance par excellence entre champ politique et champ universitaire, se fait longuement écho de cette rencontre « Les présidents d'université veulent "pouvoir faire la politique de leurs missions" », *Le Monde*, 2 avril 1980.

[2] « Rapport du premier vice-président Jean Dry présenté à la Conférence des présidents d'universités en séance privée », *Séance privée de la CPU du 28 juin 1979*, 20060489/6.

[3] « C'est quand même toute cette époque avec une CPU extrêmement clivée, très politisée. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[4] Michel Guillou s'adressant à son « cher Ami » Christian Philip évoque ces réunions préparatoires : « Comme nous en avons pris l'habitude, je me permets de vous proposer de nous retrouver le mercredi 17 décembre à 20h30 au LUTETIA pour dîner et faire le point à la veille des élections de la Conférence des Présidents, toujours prévue le jeudi 18 sans que nous ayons reçu cependant confirmation officielle de Madame le Ministre. » Lettre de Michel Guillou à Christian Philip », 8 décembre 1980, AN 20060489/6.
Pour une localisation géographique se référer à la carte « Les lieux de la CPU » au chapitre 2.

[5] Pour mieux les incarner, on retrouve parmi les membres du bloc de gauche des présidents comme Christian Forestier, Michel Migeon, Jean-Claude Martin, Hélène Arwheiler, Claude Mesliand, Pierre Merlin, et à droite Christian Philip, Michel Guillou, ou Édouard Bridoux.

provocation néanmoins inconsciente – dirigée par un cryptocommuniste[1]. Dans son travail de thèse, Arnaud Desvignes revient longuement sur le processus législatif, l'évolution du contexte politique, et sur les racines idéologiques qui ont conduit à la modification de la loi Faure par amendements, puis par la loi dite Sauvage – du nom du sénateur Jean Sauvage qui dépose le projet de loi modifiant des dispositions emblématiques de la loi d'orientation – la mesure phare du bilan de la ministre des Universités[2]. Concernant ses volets présidentiels, la loi est une forme de réponse législative offerte par Alice Saunier-Seïté à la crise ouverte avec la Conférence des présidents. Il s'agit pour elle de mettre en œuvre sa promesse de renforcer les pouvoirs et la responsabilité des présidents en permettant leur réélection[3], et en mettant ainsi un terme à ce qu'elle pense être une perversion des institutions de la loi Faure, c'est-à-dire leur politisation (à gauche). Pour cela, il fallait mettre fin à « la situation minoritaire des scientifiques » au sein des conseils d'université, *i.e.* renforcer la position des professeurs au détriment des autres catégories (et notamment les maîtres-assistants, les assistants et les étudiants, ces deux derniers n'ayant plus voix au chapitre pour l'élection des présidents) considérées comme moins responsables et plus politisées, en réformant la composition des conseils d'université et en permettant la réélection des présidents[4]. Alice Saunier-Seïté se lance ainsi dans la restauration pure et simple des conseils de facultés et dans la transformation des présidents en doyens attachés à leur rôle professoral pouvant de nouveau s'installer durablement à leur poste. Elle souhaite par-là combattre la CPU à la racine.

---

[1] Le terme de cryptocommuniste désignait pendant la guerre les militants communistes infiltrés clandestinement dans d'autres organisations de résistance. Par stratégie, par discrétion ou parce qu'il distinguait conviction politique et vie universitaire (sans doute un peu des trois), Jacques Latrille ne faisait pas état de ses idées auprès de ses collègues comme Christian Forestier : « Pour nous Latrille est de gauche mais sans plus, ce qu'on ne sait pas c'est que Latrille est plus que de gauche, il est compagnon de route du Parti communiste. *(rires)* Il va se retrouver au cabinet de Ralite. Ça, on ne le sait pas nous ! *(rires)* On l'aime bien Jacques, malheureusement il est mort, paix à son âme, mais on ne savait pas ! "Mais tu t'es foutu de nous." Il nous dit : "mais pourquoi je vous l'aurais dit ?' On lui dit : "tu savais que nous on était au PS, tu aurais pu nous dire que toi tu roulais pour Marchais quoi !" » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[2] Pour revenir sur ce texte : cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France, op.cit.*, p. 321-339.

[3] Cette promesse a été faite au tout début du mandat d'Alice Saunier-Seïté aux lendemains du mouvement du 1976 : « Il était dans mes intentions de définir mieux le pouvoir, ou, si vous préférez, le rôle des Présidents d'Université dans le cadre d'une autonomie renforcée ? Et j'avais fait préparer un projet de loi – un additif à la loi d'orientation – qui aurait nettement défini les pouvoirs des Présidents et deux (sic.) des conseils d'université, de manière à ce que vous ayez plus d'autorité, non pas à l'intérieur de vos universités mais à l'extérieur. » *Séance de la CPU du 12 juillet 1976*, p. 91 AN 20060489/5.

[4] Comme son nom complet l'indique, la loi dite Sauvage n'apparaît que comme un petit correctif. Elle se borne à modifier quelques articles de la loi d'orientation de 1968 : *Loi n°80-564 du 21 juillet 1980 dite Sauvage modifiant les articles 13,14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12-11-1968*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886867&categorieLien=id [en ligne].

Une telle initiative marque une étape supplémentaire dans le conflit qui met en jeu deux conceptions diamétralement opposées de la fonction de président, défendues par deux sections différentes du champ universitaire : le délégué politique élu des conseils et de l'université qui a la faveur de la CPU politique, le notable disciplinaire qui reçoit une onction *a posteriori* défendue par la ministre conservatrice. Elle est en ce sens bien une tentative de restauration, sans doute en grande partie illusoire eu-égard aux transformations de la morphologie du monde universitaire, et du rôle qu'a contribué à déterminer l'action collective de la première génération des présidents[1]. Le premier acte, qui déclenche le plus de passions, est celui de l'amendement Rufenach à la loi Seguin. Voté par l'Assemblée nationale la nuit du 10 au 11 décembre 1979, il modifie le périmètre du collège électoral du président en excluant les étudiants et les assistants. C'est un cas manifeste, selon Serge Bolloch alors journaliste en charge du secteur de l'enseignement supérieur au *Monde*, de la « nostalgie agressive » de la ministre qui se rapproche « des positions des syndicats autonomes[2] ». L'amendement supprime le principe de participation pourtant à la source de la loi Faure qui faisait du président élu de tous et par tous la clé de voute du nouvel établissement. Cette initiative surprise, sans aucune concertation avec les présidents, conduit à une réaction massive de la CPU qui se joint au concert de l'opposition. Privés de séances régulières et de l'espace de dialogue ou de contestation qu'elles représentent, c'est uniquement par voie de presse que les présidents peuvent s'exprimer. Dans *Le Monde,* Jacques Latrille, premier vice-président depuis septembre et accessoirement membre « clandestin » du Parti communiste, dit avoir d'abord pensé à un « canular » et alerte sur la « grande gravité » de cet amendement et de la « remise en cause de la loi d'orientation qu'elle représente. » Face à la menace, les syndicats lancent un mouvement de grève pour le lundi 17 décembre[3]. Privée dans l'immédiat d'une parole forte que pourrait lui donner une motion adoptée en séance plénière, la CPU qui ne peut aller guère plus loin se retrouve ballotée dans un jeu parlementaire qui lui échappe et dans une partie politique dont elle n'est qu'un simple pion.

L'urgence est telle que des membres de la première génération, dégagés de toutes responsabilités universitaires, prennent la plume. René Rémond intervient, toujours dans *Le Monde,* pour dénoncer que « subrepticement » s'ouvre « une nouvelle étape du démantèlement de l'édifice dont la loi d'orientation de l'enseignement supérieur […] avait dessiné les grandes

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] BOLLOCH Serge, « Mme Saunier-Seïté veut éliminer l'opposition de la direction des universités. La reprise en main », *Le Monde*, 13 décembre 1979.
[3] BOLLOCH Serge, « Le gouvernement retire la proposition de l'ordre du jour du Sénat. Une urgence différée », *Le Monde*, 20 décembre 1979.

lignes », « sans que les intéressés aient été informés, les responsables consultés ». La brèche menace la légitimité de la « clé de voute » de l'université qui doit émaner de toutes ses catégories. Redoublant ses critiques, il dénonce une disposition pas encore médiatisée, la possibilité de réélection offerte aux présidents. Pour lui, elle incarne une menace qui transforme les contours de la fonction présidentielle et l'éloigne de son corps d'origine : « lui promettre de se perpétuer, c'est le transformer en administrateur de carrière, décourager l'enseignant, tuer le chercheur. [1]» On retrouve dans ces lignes les grandes idées du maître ouvrage de l'ancien président de Nanterre publié quelques mois plus tôt[2]. Plus rare est la prise de parole de Jean Frézal, lui aussi appartenant à cette première génération, qui exprime son « opposition » au texte dans *Le Figaro,* non sans avoir auparavant prévenu la Conférence, en mettant bien en avant dans sa signature « membre du Conseil Politique du RPR. [3]» Face à une contestation qui émerge de toutes parts et y compris dans les rangs de la majorité, le Premier ministre décide le 18 décembre de laisser le temps au Sénat de mieux examiner l'amendement et confie aux bons soins de Jean Sauvage la rédaction d'un rapport sur la question de l'élection des présidents[4]. Réunie enfin en CP²U, puis en séance plénière, la Conférence ne peut que se satisfaire de cette décision et « se félicite de voir la sagesse l'emporter. » Elle semble afficher une unité face au péril[5].

Le soulagement est de courte durée. Le colloque de la CPU réunit à Créteil les 20 et 21 mars réaffirme les principes fondateurs de la loi Faure et souhaite réinstiller davantage d'autonomie. Symboliquement, il est une victoire des présidents qui obtiennent du Parlement le droit d'être consultés. Mais dans les faits, leurs avis sont faiblement pris en considération dans le rapport de Jean Sauvage[6]. La loi qui porte son nom est un texte de compromis entre la radicalité des positions d'Alice Saunier-Seïté et celles des présidents : elle maintient la disposition controversée de la réélection mais, conformément aux vœux des chefs d'établissements anciens ou présents elle conserve un collège électoral pluriel. Celui-ci est cependant resserré sur le seul corps professoral, créant un déséquilibre immense entre la représentation politique et la répartition démographique des différents corps d'enseignants[7]. En

[1] RÉMOND René, « Subterfuges pour les universités », *Le Monde*, 18 décembre 1979.
[2] *La règle et le consentement* est en effet imprimé au premier trimestre 1979. Cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.,* p. 488.
[3] « Lettre de Jean Frézal à Jacques Latrille, 1er VP », n.d., AN 20080235/23 ?
[4] BOLLOCH Serge, « Le gouvernement retire la proposition de l'ordre du jour du Sénat. Une urgence différée », *Le Monde*, 20 décembre 1979.
[5] *Séance de la CP²U du 19 décembre 1979*, AN 20080235/2.
[6] « Les présidents d'université veulent "pouvoir faire la politique de leurs missions"», *Le Monde*, 2 avril 1980.
[7] La loi Sauvage établit comme suit la composition des conseils : professeurs, maîtres de conférences et chercheurs de rang égal 50 %, maîtres assistants 15 %, assistants 5 %, étudiants 15 %, personnels non enseignant 5 %, Personnalités extérieures 10 %. Pour information, en 1980 la population enseignante se répartit de la façon

dépit de cette demi-défaite ou demi-victoire, le combat n'est pas terminé et certaines universités choisissent de ne pas immédiatement modifier leurs statuts, prenant leur temps avant d'appliquer la loi Sauvage. Les élections de 1981 approchent à grands pas et le pari de l'alternance est encore raisonnable à tenir. Cet épisode est classique à bien des égards : tout d'abord, il manifeste la fragilité de la Conférence qui délégitimée par le ministère peine à incarner un interlocuteur sérieux. Ce sont d'autres – les anciens présidents – qui semblent les plus à même de prendre la parole au nom d'une certaine conception de l'université. Ensuite, il est représentatif de la politisation de l'enjeu universitaire et l'intégration de la CPU dans une arène – ici parlementaire – dans laquelle elle est mobilisée comme réceptacle passif, dépossédée d'une large part de son autonomie d'action.

Autre manifestation de l'activité de la CPU politique de cette époque, la bataille des habilitations de l'été 1980 sur laquelle revient longuement dans son verbe si caractéristique le président de Saint-Étienne de l'époque :

> « Alors des coups tordus terribles en 80... *(en parlant d'Alice Saunier-Seïté)* Elle est dingue, elle est dingue ! Je ne sais plus pourquoi, elle décide un truc : "je mets à plat toutes les habilitations." Et donc, toutes les universités doivent remonter un dossier en catastrophe pour se faire réhabiliter. Je ne sais pas si vous voyez, ça fout un bordel innommable. Le DGES de l'époque, heureusement, est un type remarquable et il le sera à plusieurs reprises, c'est Jacques Béguin. Béguin. Durant le mois d'août 80, obligé en catastrophe de revoir tout ça. Alors Philippe Lucas est à la Martinique, et je m'en rappelle il revient par le premier avion en chemise à fleurs *(vifs éclats de rire)* quand il apprend ça ! Moi, heureusement je suis dans mon Auvergne. On est quand même dans une merde pas possible et on a pour mission au mois d'aout 80 d'aller tous avec notre recteur devant le directeur général des enseignements supérieurs pour renégocier toutes nos habilitations[1]. »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'ESR

Les souvenirs de Christian Forestier sont exacts : à la mi-juillet 1980, alors qu'universités et universitaires entament leurs vacances, Alice Saunier-Seïté décide de la refonte intégrale de la carte universitaire de formation et de revoir toutes les habilitations délivrées sur les diplômes de deuxième et troisième cycles, en supprimant le titre de docteur-ingénieur délivré par les universités[2]. Ce coup de tonnerre pris sans que le ministère « n'ait voulu ni les informer des

suivante : professeurs 24,5 %, maîtres assistants 34,9 %, assistants 31 %, autres 8,8 %. Cf. « Article 1er », *Loi n°80-564, op.cit.* et pour les données générales, PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », art.cit., p. 40.

[1] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[2] « Encore un "mauvais coup de l'été", pour reprendre l'expression du député socialiste du Calvados, M. Louis Mexandeau. Il est vrai que Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des Universités, à une prédilection pour les mois de juillet et d'août lorsqu'il s'agit d'annoncer des réformes. L'an dernier, elle avait choisi le début du mois d'août pour faire connaître les nouvelles modalités des carrières des universitaires. Cette année, elle attend le mois de juillet pour délivrer les habilitations des deuxième et troisième cycles. Une fois de plus, le ministre a attendu que les

décisions qu'il a prises pour parvenir à ses objectifs, ni même ouvrir au préalable l'indispensable dialogue qui leur aurait permis de donner leur sentiment conformément aux responsabilités qu'ils assument [1]», est une nouvelle manifestation de l'autoritarisme et du conservatisme du ministère : supprimer le diplôme de docteur-ingénieur revient ainsi à assurer le monopole des écoles sur le titre. Cette attaque amène les présidents à entamer individuellement une véritable action de guérilla sur laquelle revient Christian Forestier :

> « C'était Niveau notre recteur, il avait été très bien. Il nous avait réuni en disant : "je vais essayer de vous aider etc.". Niveau était un barriste à 150 %, il avait été l'élève de Barre donc il nous aimait bien quoi. Et là, il nous réunit Philippe Lucas et moi : "bon je vais essayer de vous aider mais c'est pas évident..." Et Philippe avait été s'acheter en catastrophe à la sortie de l'avion un costard et une cravate quand même *(rires)* pour aller négocier. Bien entendu, ils nous avaient fait des trucs épouvantables. Par exemple, moi je me rappelle d'un truc : je conservais la maîtrise d'histoire à Saint-Étienne mais je n'avais plus de licence. Un bordel phénoménal. Et là, je fais un putsch, si je puis dire, je fais une conférence de presse, et je dis :
> - Quoi qu'il arrive je maintiens tout.
> - Mais Monsieur le Président, si vous n'êtes plus habilité comment vous délivrerez les diplômes ?
> - Pas de problèmes, j'ai un accord avec mon ami Philippe Lucas de Lyon 2 et Lyon 2 mettra son tampon sur les diplômes.
>
> Je ne sais pas si vous voyez le bras de fer quand-même. *(éclats de rire)*"[2]. »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'ESR

Cet extrait contient toute la part d'épique qui sied si bien à la période et à l'intensité d'une action, pleine de coups d'éclats, fondée sur l'opposition à la ministre. Ce témoignage manifeste à nouveau l'intense politisation des enjeux et le jeu dans lequel sont insérés les présidents : nouer des alliances avec des acteurs du champ politique, se positionner dans un conflit Barre/Saunier-Seïté. Cette polarisation est telle qu'elle surdétermine même les bonnes relations entre deux présidents jeunes, SNESup et socialistes (Philippe Lucas de Lyon 2 et Christian Forestier) et le vénérable recteur Niveau qui semble lui aussi s'opposer à la ministre sur des bases visiblement autant politiques qu'internes au champ administratif (tensions ministère de l'Éducation et ministère des Universités). Dans ce cas, à nouveau, la Conférence est prise par surprise et ne peut se mobiliser collectivement au cœur de l'été. Face à la crise, le bureau a recours aux mêmes expédients pour répondre aux mêmes problèmes : tout d'abord le recours à Raymond Barre, qui reçoit les présidents dès le 4 août en compagnie de Jean-Claude Casanova, son conseiller sur les questions éducatives et universitaires. Tous deux semblent également aussi avoir des difficultés de communication avec la ministre, n'étant « pas informé de

universitaires soient en vacances pour s'adresser à eux par décrets et circulaires. » cf. BOLLOCH Serge, « "Universités d'élite" », *Le Monde*, 16 juillet 1980.

[1] « La conférence des présidents demande audience à M. Barre », *Le Monde*, 23 juillet 1980.

[2] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

l'importance des suppressions [1]». Ensuite, la médiatisation par l'usage de la presse, soit collectivement par la Conférence grâce à des communiqués du bureau (plus facile à réunir en urgence), soit par des rapprochements avec le monde syndical[2], soit par le biais de tribunes individuelles comme celle du chiraquien Michel Guillou, membre du bureau et qui s'offusque de la suppression du titre de docteur-ingénieur – l'unité se fait bel est bien contre Alice Saunier-Seïté[3]. C'est sur cette question que se mobilisent même des présidents très marqués à droite, car elle met en jeu une compétence majeure qui menace à terme l'attractivité de leurs établissements.

Dans le cadre de ce dialogue difficile avec le ministère, la relation avec Raymond Barre atteint sans doute un point de complicité inédit. Constatant à la rentrée l'inflexibilité du ministère malgré son appel direct à la négociation[4], Raymond Barre reçoit la CP²U le 18 septembre et charge trois présidents, Roland Omnès, Michel Guillou et Jean-Claude Martin appartenant à des camps politiques différents, de rédiger un rapport sur les diplômes de docteur-ingénieur dans les universités[5]. Le « ministre de tutelle par adoption », comme le qualifie Jacques Latrille devant la presse professionnelle[6], met ainsi tout son poids dans la balance et décide le maintien des habilitations universitaires de docteur-ingénieur. Sans doute est-ce là une des batailles qu'il livre à fleuret moucheté avec le Président de la République, soutien inflexible de la ministre des Universités. Cette « victoire » renforce la tonalité syndicale que prend l'activité de la CPU qui reçoit d'ailleurs les félicitations d'André Henry de la FEN pour son action dans les dernières semaines[7]. Elle demeure toutefois le résultat complexe d'un jeu politique qui échappe en grande partie aux présidents investis dans la Conférence.

L'imbrication par ce jeu de solidarité réciproques des deux niveaux de conflits, Raymond Barre contre Alice Saunier-Seïté et ce qu'elle incarne de liens avec le Président de la

---

[1] Alice Saunier-Seïté a au moins autant d'animosité pour lui que pour les présidents d'université et singulièrement le 1er vice-président communiste. « Lettre de Latrille aux présidents », 4 août 1979, AN 20080235/3.

[2] Jacques Latrille signe ainsi l'appel contre « le démantèlement de l'université » lancée par Jean-Pierre Kahane avec d'anciens dirigeants du SNESup et des intellectuels pro-communistes « D'anciens responsables du SNESup lancent un appel contre "le démantèlement de l'université" », *Le Monde*, 13 août 1980.

[3] GUILLOU Michel, « La nouvelle carte des formations universitaires. Université et innovation technologique », *Le Monde*, 12 août 1980.

[4] BOLLOCH Serge, « Les décisions de Mme Saunier-Seïté. Les présidents d'université ne croient pas que la réforme puisse être modifiée de façon importante », *Le Monde*, 8 septembre 1980.

[5] CANS Roger, « M. Barre demande au ministre des universités de rétablir les habilitations à délivrer le diplôme de docteur-ingénieur », *Le Monde*, 28 octobre 1980.

[6] « Les représentants des présidents d'université sont reçus par M. Raymond Barre », *Le Monde*, 19 septembre 1980.

[7] « Les évènements de ces derniers mois dans l'enseignement supérieur ont permis de faire la démonstration que la Conférence des présidents d'université pouvait, si elle le voulait, conduire des actions efficaces pour que les enseignements supérieurs progressent dans le bon sens. » « Lettre de André Henry à Roland Omnès 1er vice-président », 23 décembre 1980, AN 20080235/2.

République, et CPU politique contre la ministre de tutelle, atteint son paroxysme dans les derniers mois avant les élections présidentielles. Par une lettre du 17 décembre cosignée par les trois présidents auteur du rapport et Jacques Latrille, les présidents informent le Premier ministre que, contrairement à ses décisions, le ministère n'avait notifié aucune habilitation nouvelle pour les diplômes de docteur-ingénieur[1]. Plus grave encore, le 5 mars 1981, recevant une dernière fois les présidents de la CP²U dans le cadre des « relations permanentes et confiantes » qu'il a établi avec eux[2], Raymond Barre leur annonce une rallonge de 65 millions de francs pour les budgets en cours. Mais au mois de mai toujours rien n'a été versé dans les caisses des universités. Prenant une dernière fois appui sur le Premier ministre qui lui confirme dans sa lettre d'adieu du 13 mai que le ministre du Budget a fait le nécessaire[3], Roland Omnès essaie à maintes reprises de contacter le directeur de cabinet d'Alice Saunier-Seïté, Édouard Bridoux, sans succès. Un dernier télégramme adressé le 13 mai se fait très menaçant :

> « Information prise au plus haut niveau indique votre responsabilité personnelle dans non notification rallonge budgétaire. Cette information sera communiquée conférence des présidents du 14 mai et opinion publique si sans réponse de vous dans l'intervalle[4]. »

A priori, il n'y eu pas de réponses. Le 14, par 39 voix pour et 4 contre, une CPU privée approuve l'action du bureau pour obtenir la somme et dénonce une ultime fois les « négligences du cabinet du ministre. » Cependant, au moment où se noue ce dernier épisode d'une guerre de cinq ans, le monde politique a déjà très sensiblement changé : le 10 mai, Roland Omnès adresse au 22 rue de Bièvre de « chaleureuses félicitations. » François Mitterrand a été élu Président de la République.

3. Le temps des alternances (1981-1988)

Le 10 mai 1981, l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand met fin à une période d'un quart de siècle de domination quasi sans partage de la droite politique sur l'État. Cette première alternance ouvre la voie à plusieurs volte-face politiques dans les années 1980, qu'elles soient liées aux évolutions pragmatiques et idéologiques d'un camp (le « tournant de la rigueur » de 1983 pour la gauche) ou à l'effet des changements de majorité parlementaire (1986 et 1988). Ainsi, dans le cadre de ce temps politique toujours plus accéléré, la CPU se voit plus que jamais

[1] « Lettre de Jacques Latrille, 1er vice-président à Raymond Barre », 17 décembre 1980, AN 20080235/2.
[2] « Lettre de Raymond Barre au 1er vice-président Roland Omnès », 13 mai 1981, AN 20080235/2.
[3] Dernier témoignage de cette relation qui pour Raymond Barre lui offrait « un réconfort permanent ». *Idem.*
[4] « Télégramme de Roland Omnès, 1er vice-président à Édouard Bridoux », 13 mai 1981, AN 20080235/2.

ballotée dans les vents de l'histoire. Son rôle est sans cesse recomposé en fonction des desiderata de son ministère de tutelle, dans le cadre des débats sur la loi Savary de refonte de l'enseignement supérieur puis, surtout durant l'année 1986 et son hiver réactionnaire, elle s'affirme toujours comme la chambre d'écho d'une génération politique. Cependant, à mesure que les années passent, le son semble de moins en moins porter au loin. Après les derniers feux de la loi Devaquet, la politisation s'essouffle alors qu'un nouveau mode de régulation, une nouvelle « configuration universitaire » émerge sous l'effet de la contractualisation[1].

3.1.Restaurer la CPU (1981-1986)

La campagne présidentielle de 1981 a été âpre et l'enjeu politique fondamental qui s'y est exprimé a fortement mobilisé les présidents d'université selon un l'axe gauche-droite qui surdétermine désormais depuis quelques années leur action. Ainsi, alors que l'Histoire est en train de se jouer, pas question de garder le silence : les présidents se livrent à de grandes prises de positions dans les journaux pour appeler à voter pour tel ou tel candidat (en particulier les quatre principaux de l'époque MM. Giscard d'Estaing, Mitterrand, Chirac et Marchais). Les clivages internes à la CPU se révèlent donc au grand jour. Christian Forestier fait partie de ceux qui appellent publiquement à s'engager pour François Mitterrand et qui se montre même actif, en tant que militant socialiste, dans la rédaction de son programme[2]. Pierre Merlin, auréolé de son statut d'opposant numéro un à Alice Saunier-Seïté, fait état de ses avis très écoutés au sein du groupe PS-Éducation[3]. De l'autre côté, les positions ne se font pas moins jour : en avril 1981, 250 universitaires constituent un « comité de soutien à M. Giscard d'Estaing » dans un souci de « maintenir dans l'enseignement supérieur français son esprit traditionnel de liberté et de tolérance, de renforcer la priorité accordée à la qualité des études et à la recherche scientifique », *i.e.* de faire barrage à une gauche démagogique qui pourrait menacer ces valeurs. Pour ces personnalités de droite, il s'agit de voter pour le Président de la République dès le premier tour, dans le cadre de ce que l'on ne nomme pas encore le vote utile, et non pour le candidat RPR,

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 170-171.
[2] « Tiens, ça a disparu à ces élections-là, les appels à voter, vous savez il y avait les grandes prises de position dans *Le Monde* ou dans *Libé* où un tel, un tel et un tel appelait à voter. Et moi, bien entendu, je faisais partie des premiers à appeler à voter Mitterrand. J'avais préparé bien entendu le programme du PS de l'époque. C'était Mexandeau qui était censé être le ministre de gauche. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[3] « J'exerçais une grosse influence au sein du PS-Éducation, à la fois symbolique, président de Vincennes s'étant heurté à la ministre, mais aussi j'avais travaillé dans les groupes de travail. Donc je n'avais pas de responsabilités officielles mais j'étais *(silence)* je n'ose pas dire, la personne la plus écoutée mais une des personnes les plus écoutées du Groupe socialiste Éducation. J'avais organisé d'ailleurs des réunions avec Mitterrand avant qu'il ne soit président. » *Entretien avec Pierre Merlin*, 9 octobre 2017.

Jacques Chirac[1]. Parmi les signataires, on retrouve des universitaires de renom et connus pour leurs positions politiques comme Jean Cazeneuve, professeur de littérature à Paris V ou Michel Crozier bien sûr,[2] mais également des présidents d'université : Michel Guillou de Paris 12, Louis Favoreu d'Aix-Marseille 3 et Christian Philip de l'université du Mans – ce dernier étant plus proche du RPR et notamment de l'ancien ministre de la Défense, Joël Le Theule. Cet ensemble de prises de position directes achèvent de rendre visible, par la médiatisation des points de vue, la politisation des différents membres de la Conférence et entre bien sûr en ligne de compte dans les rapports qui s'installent avec le nouveau pouvoir.

Le mois qui sépare l'élection de François Mitterrand de la réunion de la CPU du 11 juin 1981 est une période d'intense d'adaptation pour les deux côtés de l'estrade. Tout d'abord, les présidents membre de la CP²U, une fois définitivement dégagés des derniers soubresauts du pouvoir giscardien, tentent de relancer leur organisation. Lors de la réunion de la commission permanente du 13 mai, ils définissent une « orientation générale » tenant compte de « l'évolution du contexte politique » visant à instiller dans les commissions « un effort de réflexion sur l'ensemble de la politique universitaire » afin ainsi de mieux préparer les rapports avec les « nouveaux responsables [3]». Autrement dit, il s'agit d'enterrer la hache de guerre avec le gouvernement – d'autant plus qu'il devient proche de la ligne politique générale de la majorité des présidents – et de renouer avec l'esprit du décret du 24 février 1971, qui vise à faire de la CPU une organisation de consultation et de proposition. De l'autre côté, on est également très attentifs à la CPU. Le problème transversal qu'est celui du rapport du nouveau pouvoir politique à un monde administratif formé et nommé par les gouvernements précédents, et ainsi suspecté de vouloir saper l'action du gouvernement socialiste, touche bien sûr le secteur de l'université et de l'Éducation[4]. Une fois défini le périmètre général du ministère (une structure unique pour l'Éducation nationale), une fois confié à un des rares ministres expérimentés de l'équipe gouvernementale, Alain Savary, il est rapidement question de rencontrer les présidents d'université. Le but est, comme vu précédemment, d'utiliser ces cadres formés et politiquement engagés comme vivier de recrutement pour les nouveaux postes à

[1] C'est sans doute la raison pour laquelle on retrouve des personnalités plus proches du mouvement gaulliste que des centristes parmi les signataires, les premiers étaient plus désireux d'afficher leur transgression symbolique.
[2] Ce dernier prend ainsi sa casquette d'entrepreneur sociologique de la réforme de l'État. Cf. CHAUBET François, « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) », *Revue historique*, n° 663, 2012, p. 659-681.
[3] *Séance de la CP²U du 13 mai 1981*, AN 20080235/17.
[4] BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.*, p. 207.

responsabilité de l'administration, en plus des réseaux et écosystèmes partisans locaux[1]. Alain Savary utilise notamment le vivier de ses collaborateurs à Toulouse et en Midi-Pyrénées, ville et région dans lesquelles il s'était politiquement implanté[2]. Il s'agit donc pour le ministre et le nouveau gouvernement, dans une stratégie politique de plus long terme, de pouvoir s'appuyer sur eux. C'est du moins l'esprit qu'évoque un jeune membre du cabinet d'Alain Savary, le géographe Romain Gaignard :

> « La CPU était un club sympa, qui avait été méprisé. On a dit que c'était le lieu avec lequel on devait discuter et on lui a donné un statut. […] On l'a traitée comme la véritable institution de négociation avec l'ensemble des universités, à partir de fin 82, début 83, au même moment où nous étions engagés en plein dans les négociations sur la nouvelle loi de l'enseignement supérieur, pour avoir aussi quand même des interlocuteurs[3]. »
>
> Romain Gaignard, haut-fonctionnaire de l'ESR,
> président de l'université Toulouse 2-Le Mirail (1996-2001)

La ligne est claire. Privé de soutiens, il s'agit pour Alain Savary et son équipe de prendre symboliquement appui comme relai ou reflet de l'opinion du monde universitaire sur les présidents d'universités et à travers eux sur les établissements autonomes. Ils renouent le fil d'une relation d'interdépendance tissée par le groupe fondamental de la CPU et leurs ministres de tutelle, mais distendue par la génération suivante. Il s'agit de restaurer par le haut la force de l'autonomie des établissements via leur organisation. Ces principes installés dès les premières semaines du ministère d'Alain Savary sont essentiels pour comprendre notamment la logique générale de l'organisation d'une politique contractuelle dans l'université française[4]. C'est du moins cet esprit qui règne 110 rue de Grenelle dans la salle du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, lors de la présentation officielle du nouveau ministre en séance le 11 juin 1981.

Dès la convocation du 3 juin, le ton est donné. Signe des temps, le papier à en-tête de la DES n'est pas encore prêt et les mentions officielles apparaissent tapées à la hâte à la machine : aucun doute, Alain Savary souhaite bien rencontrer « dans les meilleurs délais » la Conférence

---

[1] Savary s'entoure ainsi de gens proches de lui, non seulement sur le plan politique mais également sur le plan géographique. Il fait venir et s'appuie ainsi sur ses anciens conseillers au sein de la région Midi-Pyrénées qu'il dirige (Jean Gasol, Romain Gaignard) ou des militants socialistes de sa section (Daniel Bancel) :
« Il appelait cela le Club des Toulousains, […]. Avec Gasol, nous avions travaillé ensemble à la région, quand il était président de la région. » *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.
« On se connaissait très bien avec Savary, on était dans la même section du PS à Toulouse, Toulouse Centre, je le connaissais, je le voyais souvent. Il venait à Toulouse le samedi matin régulièrement, et à peu près tous les mois il me demandait de venir le voir et on discutait. Il m'interrogeait sur la façon dont je percevais les choses. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

[2] Pour plus d'informations sur Alain Savary et le PS toulousain, se plonger dans PECH Rémy, « Alain Savary et la gauche toulousaine histoire d'une rénovation inachevée », *in* HURTIG Serge éd., *Alain Savary : politique et honneur*, *op.cit.*, p. 111-126.

[3] *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.

[4] Cf. Chapitres 8 et 9.

des présidents[1]. Il renoue dans la forme comme dans le fond avec « un dialogue qui avait été brisé. [2]» La salle est comble comme jamais président de cette génération ne l'avait connue (un seul d'entre eux manque à l'appel), preuve de l'enjeu communément reconnu par les membres de la CPU. Ainsi les premiers mots du ministre sont très attendus. Le ton est direct, clair, précis, efficace, sans fioritures rhétoriques. En quelques phrases, il met un terme à deux ans et demi de fonctionnement semi clandestin de la Conférence en assurant par l'officialité de sa présence une relégitimation quasi immédiate de l'instance, en rappelant qu'il est de son « devoir » de présider et de débattre avec les présidents « et de mettre fin, au nom du gouvernement, à l'injuste mise à l'écart dont [elle vient] de faire l'expérience néfaste. » Il s'inscrit ainsi en rupture avec la pratique de la mandature précédente, souhaite renouer avec le « décret du 24 février 1971 » dans un esprit de « dialogue et de concertation », et prouve dès les premières phrases de son allocution qu'il est bien « fidèle, dans son fond, avec ce qui constitue la philosophie de la Loi d'Orientation », démocratie, participation, « qualité et diversité » des établissements. Cette parenthèse refermée, Alain Savary en gage de sa confiance, évoque les grandes lignes de ce que sera le programme du gouvernement et du ministère au sujet de l'enseignement supérieur. Il s'agit tout d'abord de renouer avec les principes de la loi Faure, l'ouverture des universités, la question de la pluridisciplinarité et l'autonomie. Il souhaite considérablement renforcer ce principe en organisant « la mise en œuvre d'une politique contractuelle entre le ministère de l'Éducation nationale et chacun [des] établissements » pour la recherche comme pour le budget général. Il vise pour cela à l'inversion du sens de circulation des politiques publiques : à charge pour les établissements de devoir de se coordonner, puis de demander les moyens, à charge à l'État d'allouer et de contrôler l'application du contrat par une « instance d'évaluation[3] ». Dans ce nouveau schéma, les présidents remplissent un rôle clé : ils sont les chefs d'orchestre responsables, les représentants de l'intérêt général de l'université devant élaborer une politique d'établissement pour contractualiser avec l'État. Il évoque ensuite d'autres grands chantiers de son ministère, comme la mise en place d'une meilleure gestion des personnels et une réforme des statuts. Pour résumer, dans l'immédiat, il souhaite renouer avec une application orthodoxe de la loi Faure en retrouvant la lettre et l'esprit du texte après

[1] « Convocation », *Séance de la CPU du 11 juin 1981*, AN 20060489/6.
[2] « Allocution de Monsieur Savary Ministre de l'Éducation Nationale », *Séance de la CPU du 11 juin 1981*, AN 20060489/6. La sténotypie complète figure en annexe 9.
[3] « C'est un chacun de vous, il me semble, avec l'aide de vos collègues à définir, ce que vous voulez être, et à nous demander des moyens. C'est aux pouvoirs publics en discuter avec vous, au nom de l'intérêt général, et à trouver un accord qui engagent les deux parties pour une durée donnée. Cette procédure n'est pas un démembrement de l'autorité publique c'est la condition de son efficacité, comme de votre responsabilité, un contrat sanctionné par un contrôle. Voilà le fond de ce que je vous propose. » *Idem.*

quelques années de détournement pernicieux. À plus court terme, il désire d'ores et déjà revenir sur les aspects les plus controversées de la politique de sa prédécesseuse : il est décidé « à abroger » la loi Sauvage, à revenir sur la politique restrictive d'accueil des étudiants étrangers mise en place avec le décret Imbert, à assouplir les habilitations. L'interlocuteur principal des présidents au ministère devient l'un des leurs, Guy Ourisson ancien président de Strasbourg 1 nommé en juillet – Jean-Jacques Payan, éphémère président de Grenoble 1, lui succède en septembre 1982. Ainsi parvenu aux termes de son discours, il reçoit une ovation et « l'agrément le plus entier » sur la méthode de travail qu'il expose.

Ces dernières dispositions ne sont pas une surprise, le point 92 du programme des « 110 propositions pour le France » adopté par le Congrès du PS de Créteil du 24 janvier 1981 est sans équivoque : « La loi Seguin-Rufenacht sur la composition des conseils d'université et d'unités d'enseignement et de recherche (UER) sera abrogée, ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire. [1]» Ce point sera appliqué par la loi du 9 novembre 1981, texte bref qui met un terme à ces dispositions controversées de la loi Sauvage, mais qui entraine également un renouvellement de tous les conseils et des présidents[2]. L'ampleur des changements envisagés par le ministre conduiront à une traduction législative plus ambitieuse, qui poursuit certes la ligne d'Edgar Faure en approfondissant sur sa gauche quelques dispositions : notamment l'aspect d'ouverture professionnelle de l'enseignement supérieur et la démocratisation des instances internes des établissements, dans le sens de cette « université ouverte » dessinée le 11 juin 1981. La loi ne fait que constituer la pierre angulaire d'un faisceau réformateur beaucoup plus large qui englobe des aspects institutionnels, les statuts des personnels, la réforme des diplômes nationaux comme les doctorats. Toutefois, on n'assiste en aucun cas à un véritable changement de cap général par rapport au texte de 1968[3]. Non, c'est bien le lancement d'une politique contractuelle qui demeure la grande innovation de cette allocution. Elle prolonge la logique d'approfondissement de l'autonomie et de la loi Faure demandée six ans plus tôt à Villard-de-Lans. Alain Savary initie un cadre d'action qui ne prendra pleinement son envol que sept ans plus tard, retardé par de longues vicissitudes législatives qui mobiliseront les travaux

[1] Cf. *Le Poing et la rose*, numéro spécial, janvier 1981, p. 7.
[2] Les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation sont ainsi rétablis en leur état initial. Cf. *Loi n°81-995 du 9 novembre 1981 portant abrogation de la loi 80564 du 21-07-1980 (dite Sauvage)*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000503956&categorieLien=id, [en ligne].
[3] « Avec Dizambourg, je fais partie de ceux qui forment les nouveaux présidents quand ils arrivent, moi je leur fais un numéro comme je le fais à vous là. Et je leur dis : "bon la loi Edgar Faure c'est la loi de rupture, le monde n'est plus jamais comme avant après. Après la loi Pécresse, c'est une loi de rupture. Voilà il y a deux lois. Toutes les autres, qu'elles soient Fioraso après, ou Savary avant sont des lois de transition. Elles ne marquent pas un avant après." » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

du ministère comme de la CPU durant une grande partie des années 1980. L'histoire de cette entreprise législative et de ses suites n'est pas le cœur de ce travail. Pour revenir sur la loi Savary, sa genèse, ses principes et sa mise en œuvre, on ne peut que renvoyer aux riches travaux d'Arnaud Desvignes qui en font la recension précise[1], ou pour une première approche à l'ouvrage collectif consacré à Alain Savary[2]. Quant à la mise en place de la logique contractuelle, les chapitres suivants développeront longuement cet aspect[3].

Ainsi, la Conférence connaît durant ces années Savary, et dans une moindre mesure sous Jean-Pierre Chevènement, une période de restauration comme interlocuteur du ministère et renoue avec des méthodes de travail qui avaient été les siennes dans la première moitié des années 1970. Le rythme des séances plénières redevient plus régulier (entre huit et douze par an), le ministre participe à nouveaux aux débats même si, à la fois accaparé par d'autres dossiers et souhaitant moins interférer dans les affaires internes de la Conférence, il délègue plus volontiers sa place au directeur général des enseignements supérieurs (il est présent à neuf séances sur 31). Les commissions reprennent parfois une activité soutenue après des années difficiles, comme c'est le cas, entre autres, de celle de la recherche présidée en 1983-1984 par Daniel Bancel ou de celle du règlement et de la législation présidée par Philippe Lucas, à l'origine d'un colloque de la CPU consacré à la contractualisation en 1985[4]. La réhabilitation de la CPU connaît un point culminant avec la loi du 26 janvier 1984, dont l'article 66 témoigne du changement de statut. Au même titre que le CNESER, que la CDEFI et la Conférence des chefs d'EPCSCP, elle est reconnue officiellement dans son rôle consultatif traduisant dans le marbre de la loi ce que la pratique a contribué à créer[5]. Voilà la CPU désormais symboliquement renforcée dans sa légitimité et réévaluée dans sa position. Sans doute pense-t-on à ce moment-là que le risque de voir l'instance splendidement méprisée comme du temps d'Alice Saunier-Seïté est définitivement écarté.

Cependant, ce moment de restauration initié par en-haut et très bien toléré par le bas connaît des limites importantes. Les réformes rapprochées du mode d'élection des présidents

[1] Son développent sur la question est particulièrement riche et détaillé. Cf. DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France, op.cit.*, p. 499-660.
[2] Particulièrement l'article centré sur la question de la loi sur l'enseignement supérieur : BERNARD Danièle et LEPAGNOT Françoise, « Alain Savary et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur », in HURTIG Serge éd., *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2002, p. 219-238.
[3] Cf. Chapitre 7 et 8.
[4] Cf. Chapitre 8
[5] C'est au fond l'aboutissement, la correction d'une erreur et la traduction dans la loi de ce que la pratique a contribué à créer. « La loi l'avait omise, l'expérience l'a révélée. Sa création est un des meilleurs exemples que je connaisse des innovations, généralement heureuses, qu'introduit la pratique et de la part que l'évolution coutumière prend à l'application des textes. » RÉMOND René, *La règle et le consentement, op.cit.*, p. 439.

(Loi Sauvage votée, puis abrogée, loi Savary) qui génèrent l'instabilité des mandats évoquées plus haut ; les usages sociaux de la Conférence par le ministère et les interruptions fréquentes de mandat pour nominations officielles, conduisent à des difficultés dans la constitution des organes internes[1]. Ainsi la CP²U dirigée par Roland Omnès en raison de l'abrogation de la loi Sauvage doit rester six mois de plus en responsabilités. Son équipe passe la main en mars 1982 à Jacques Vaudiaux, président de Dijon, lui-même remplacé par Monique Lafon-Augé, présidente de Créteil le 5 mai 1983[2], qui doit laisser prématurément la place à son 2ème vice-président, Guy Pouzard président d'Aix-Marseille 1 en avril 1984, suite à sa nomination au rectorat d'Orléans-Tours. L'élection en fin d'année (28 juin 1985) d'Hubert Coudanne, président de Paris 11, semble enfin renouer avec la tradition de renouvellement annuel calée sur le rythme universitaire de la Conférence. Dans cette succession moins régulière se dégagent toutefois quelques constantes : tout d'abord, le maintien du principe de l'alternance Paris-province pour bien représenter la diversité géographique de la Conférence, et ensuite l'appartenance de tous ces 1ers vice-présidents à la gauche, et singulièrement au Parti socialiste. Enfin, la remise en ordre de la CPU ne conduit pas à la disparition de ses clivages internes et du mode de fonctionnement qui s'est instauré dans la période précédente. La séance demeure en ces temps de forte politisation des enjeux universitaires une arène dans laquelle droite et gauche universitaire s'affrontent, notamment autour de l'enjeu central qu'est la préparation de la loi Savary (objet principal de quatre séances) et de ces suites (comme la réforme des statuts des enseignants).

Cette période est effet marquée par une intense mobilisation et une reconfiguration des acteurs syndicaux : atermoiements du SNESup qui se divise sur la position à tenir sur la loi Savary, création de Qualité de la Science Française par Laurent Schwartz et Pierre Merlin sur la défense d'un ordre mandarinal-modernisateur proche des années 1960, renforcement des conservateurs (dans l'opposition à la loi Savary). Dans ce cadre, le groupe dirigeant plutôt marqué à gauche doit gérer l'action des présidents marqués ou très marqués à droite. Marcel Azzaro de Nice (ancien candidat UNI aux élections au CNESER), Henry Tézenas du Montcel de Paris 9 Dauphine, Louis Favoreu d'Aix-Marseille 3 ou Christian Philip du Mans[3], s'illustrent

[1] Daniel Bancel s'inscrit ainsi tout à fait dans ce modèle. Élu à la tête de la commission de la recherche, le 5 mai 1983, doit la quitter le 10 octobre 1984 au moment de sa désignation comme recteur de Rouen et interrompre ainsi son action.

[2] BOLLOCH Serge, « Mme Monique Lafon-Augé est élue à la tête de la conférence des présidents d'université », *Le Monde*, 10 mai 1983.

[3] Le climat de tension (et presque ici de suspicion de complot politique) touche certaines commissions marquées à droite en raison de la féodalité de la Conférence : « en tant que président de la commission du règlement de la législation de la conférence des présidents, je dois m'étonner que depuis un an cette commission ne soit plus saisie,

par leur pugnacité face au ministre Savary et/ou au DGES Jean-Jacques Payan à l'intérieur ou en dehors de la séance[1]. La Conférence n'est qu'un terrain d'action parmi d'autres d'une droite universitaire qui se rapproche au sein d'une structure de réflexion, le Groupe d'études pour la rénovation de l'université française (GERUF), constitué par des membres de l'Autonome et de l'UNI en mars 1984 pour préparer l'alternance et l'abrogation d'une loi Savary honnie[2].

En ce sens, la CPU demeure toujours dans cette période une projection inversée par rapport à son dessein originel : elle est davantage le prolongement, dans le monde universitaire, de débats et de logiques politiques que l'inverse. Elle est donc toujours ce terrain de jeu dans lequel les deux camps se livrent, en ces années d'alternance, une assourdissante bataille. Dans son rapport au ministère, elle demeure dans une logique descendante, se positionnant davantage en fonction de logiques externes qu'internes, en réaction plutôt qu'en proposition, comme si elle se retrouvait au cœur des contradictions dégagées par Philippe Bezes pour qualifier la politique administrative du pouvoir socialiste. Ce dernier semble en effet hésiter dans le cadre de l'ESR entre plusieurs répertoires de réformes à la compatibilité difficile : une forme approfondie de décentralisation contractuelle, un renforcement de l'État central et une modification par rationalisation des statuts des fonctionnaires dans la continuité des mesures adoptées par Alice Saunier-Seïté[3]. Ces quelques années, sous Alain Savary puis sous Jean-Pierre Chevènement ne font donc en rien disparaître la CPU politique dont les racines sociales sont toujours vivaces.

3.2.Bis repetita ? (1986-1988)

1986 est le dernier moment d'affrontement à tous les niveaux entre deux conceptions de l'enseignement supérieur idéologiquement situées aux antipodes. Elle est le dernier printemps des réactionnaires, nostalgiques de l'ordre ancien qui, poussés par les vents d'un contexte politique favorable, se retrouvent à des postes clés du nouveau pouvoir. Comme ultime bataille,

---

comme elle l'était auparavant, des textes réglementaires préparés par le ministère pour un examen sur le plan juridique par notre commission. » « Lettre de Christian Philip à Guy Ourisson » 1er juin 1981, AN 20060489/7.

[1] Henri Tézenas du Montcel publie ainsi dans le sillage de sa démission en 1985 un livre intitulé *L'Université ? Peut mieux faire* dans lequel il défend des positions libérales sur l'université. Il est amené à débattre sur le plateau de l'émission *Apostrophe* de Bernard Pivot le 10 mai 1985 en compagnie de Pierre Bourdieu et du ministre Jean-Pierre Chevènement.

[2] DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 38.

[3] Même si Philippe Bezès pointe surtout la rigueur budgétaire comme 3ème répertoire, pour le cas de l'enseignement supérieur, il faut attendre l'arrivée au pouvoir de la droite en 1986 pour en avoir une manifestation éclatante. Sous la gauche, le budget est encore sanctuarisé par conscience de l'intérêt à long terme de ces dépenses et de la volonté d'accueillir davantage d'étudiants. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.*, p. 205.

elle manifeste un certain essoufflement des troupes qui *a posteriori* ne se réengagent pas dans un tel affrontement. Dans le marasme, la CPU tente de continuer à exister comme acteur, mais comme un acteur situé. Elle se place en effet dans un sillage politique proche de la gauche : l'activité de ses présidents durant la période Savary-Chevènement l'a fait apparaître comme plutôt proche de l'ancien pouvoir. Cette période demeure reliée à un nom, celui du ministre qui a donné son patronyme à une loi, un homme qui, loin de souffler sur les braises, a tenté de modérer les positions des ultras de son camp : Alain Devaquet.

Lorsque la droite revient aux affaires après les législatives du 16 mars 1986, elle a un impératif : réduire la taille de l'État dans un programme d'inspiration reaganienne et libérale, en lançant un vaste plan de privatisations, en réduisant le nombre des fonctionnaires et les investissements publics. Il s'agit de lutter contre l'inflation et de relancer l'économie par le commerce extérieur grâce à une rigueur budgétaire et son corollaire, une monnaie plus forte et plus stable. Son programme pour l'enseignement supérieur est en ce sens déjà bouclé : il consiste à revenir sur les acquis de 1981. Écrit dans le sillage des travaux du GERUF présidé par l'ancien membre du cabinet d'Alice Saunier-Seïté Roland Drago, les grandes lignes présentées par le nouveau Premier ministre Jacques Chirac à la tribune de l'Assemblée nationale dans son discours de politique générale le 9 avril sont on ne peut plus claires :

> « Cette rénovation de l'Université suppose l'engagement sans réticences de tous les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur ; elle passe par une abrogation rapide de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, quasi unanimement rejetée par les corps universitaires. [1]»

Il y a une certaine synecdoque dans les propos du Premier ministre, les « corps universitaires » dont il parle sont surtout membres des syndicats de droite (UNI ou Autonome). Au moment où il prononce son discours, la plupart des universités (56 sur 74 pour *Le Monde* et 60 pour Hubert Coudanne) ont adopté des statuts conformes à la nouvelle loi[2]. Néanmoins il met à l'honneur une revendication très forte de ces syndicats conservateurs qui ont ainsi résolument le vent en poupe au printemps 1986. En effet, la nomination d'Yves Durand en tant que conseiller éducation et enseignement supérieur auprès du Premier ministre semble une victoire décisive de ce camp réactionnaire[3]. Enfin, il va pouvoir mettre en place son programme déjà en partie rédigé de restauration ultralibérale de l'université, fort du soutien de quelques parlementaires

[1] CHIRAC Jacques, *Déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac, Premier ministre, sur le programme du gouvernement, à l'Assemblée nationale*, 9 avril 1986 https://www.vie-publique.fr/discours/130093-declaration-de-politique-generale-de-m-jacques-chirac-premier-ministre [en ligne].
[2] Cf. COURTOIS Gérard, « La plupart des universités ont adopté la loi Savary » *Le Monde*, 14 avril 1986 ; et « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 21 avril 1986, AN 20080235/4.
[3] Ancien recteur de Rouen (1977-1979) et d'Aix-Marseille (1979-1981) nommé par la droite et remercié dès le premier renouvèlement du corps rectoral initié par Alain Savary, il est devenu depuis vice-président de l'UNI (donc membre du GERUF) et opposant en chef à la loi du 26 janvier 1984.

dont le député Jean Foyer, ex-professeur de droit et ancien Garde des Sceaux connu pour ses positions réactionnaires sur l'enseignement supérieur. Il s'agit d'assurer une autonomie totale des établissements en permettant de gérer notamment la sélection à l'entrée des étudiants via une hausse des droits d'inscription, et surtout dans la période de transition de réaliser un « remodelage-dépeçage » des universités reconstitués[1]. Pour le GERUF, « il convient de tendre vers des établissements de taille raisonnable comportant des disciplines organiquement liées entre elles, à peu près de la manière des anciennes facultés ». L'Autonome est encore plus claire dans sa position : « les établissements devront être autant que possible monodisciplinaires[2]. » En somme, le camp réactionnaire est sur le point de voir se réaliser le vieux rêve de retour à la situation d'avant la loi Faure et de retrouver le paradis perdu des anciennes facultés homogènes.

Cependant, lecteur attentif de *L'Art de la Guerre* de Sun Zi, Jacques Chirac comme un bon général en campagne sait qu'il faut connaître les forces et les faiblesses de son camp et qu'il n'est pas bon de trop dépendre d'un seul corps d'armée. À l'inverse, pour espérer la victoire, on doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs composantes simultanément. Ainsi veille-t-il à nommer un ministre délégué, Alain Devaquet, ancien chimiste, ancien député RPR, maire du XIème arrondissement de Paris, un très proche avec lequel il est habitué à travailler[3], et surtout qui tient des positions beaucoup plus modérées que les ultras du GERUF. Il semble ainsi partisan d'un toilettage libéral plus qu'un retrait de la loi Savary[4]. Patiemment, il parvient à tempérer la politique gouvernementale, et ce dès le discours de politique générale – si Jacques Chirac annonce l'abrogation de la loi Savary, il n'annonce pas celui des dispositions connexes sur la recherche et les personnels notamment. Après l'annonce de la démission des principaux directeurs nommés par la gauche mais regrettée par le ministre[5], il pousse à la tête de l'administration des hommes de droite certes, mais beaucoup plus tempérés que les cadres de l'UNI canal historique. Parmi eux, on trouve Jacques Béguin, directeur général des

[1] Cf. DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant*, *op.cit.,* p. 107-108.
[2] *Idem*.
[3] Cf. CHIRAC Jacques et BARRÉ Jean-Luc, *Mémoires. Chaque pas doit être un but t.1*, Paris, Nil, 2009, 512 p.
[4] En tout cas, si l'on en croit l'opinion du *Monde* sur le moment : « Devant cette offensive, le ministre de l'Éducation et celui des Universités (qui est connu pour sa pondération) auront fort à faire pour éviter que celles-ci, à peine sorties de trois années de fièvre réformatrice, ne replongent dans un malaise plus grave encore. » GAUSSEN Frédéric, « L'autonomie des universités jugée prioritaire », *Le Monde*, 12 avril 1986 ; ainsi que son témoignage rétrospectif : « Tout bien pesé, la loi Savary suscite des critiques variées mais aucune qui ne puisse être corrigée facilement. Elle ne crée pas l'irréparable. Pour ma part, s'il m'avait été donné de choisir le chemin, je ne l'aurais pas abrogée. » DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant*, *op.cit.,* p. 49.
[5] Alain Devaquet semble même avoir voulu les maintenir un temps à leur poste : « Jean-Jacques Payan, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Bernard Decomps, directeur de la recherche universitaire avaient été nommés à leur poste par le gouvernement socialiste. J'avais, dès mon arrivée au ministère, souhaité qu'ils restent à mes côtés et ils avaient accepté. La décision d'abroger la loi Savary à l'élaboration de laquelle ils avaient participé – sans toujours faire prévaloir leurs vues – et qu'ils avaient appliquée, les contraignit à me présenter leur démission. » *Ibid*. p. 328-329.

enseignements supérieurs et de la recherche vétéran de l'équipe d'Alice Saunier-Seïté, mais homme plutôt calme et apprécié, et surtout Christian Philip, ex-président du Mans élu au CNESER sur la liste Autonome, comme directeur des enseignements supérieurs, adjoint dépendant du premier[1]. Dans le texte de loi, en remplacement de la loi Savary dont l'application est provisoirement suspendue par circulaire[2], il modère grandement les ambitions du GERUF sans tout à fait renier totalement l'esprit de leurs idées. Au fond, il s'agit, en mettant une dose de malthusianisme et de sélection dans les universités et en appliquant une autonomie libérale visant à inciter les établissements à diversifier leurs financements, de dégager les marges de manœuvres financières souhaitées dans le collectif budgétaire appliqué par le gouvernement[3].

Les débuts du nouveau ministre avec les présidents sont difficiles. Est-ce à cause des préoccupations internes dans lesquelles le ministre se trouve enserré ? Est-ce en raison de son origine universitaire qui le rend déjà familier avec les enjeux ? Est-ce pour temporiser dans l'incertitude qui règne sur la prochaine loi sur l'enseignement supérieur ? Est-ce par méfiance à l'égard d'une Conférence suspecte, à juste raison, de montrer peu de considération à l'égard du nouveau pouvoir ? Toujours est-il qu'Alain Devaquet rate son entrée en matière envers la CPU. Nommé le 20 mars 1986, il attend près de deux mois avant de se rendre à une séance plénière et faire son discours de politique générale. Pour des présidents très attachés aux rituels et usages symboliques, cette distance est très mal perçue. Au-delà de ce faux-pas, les relations entre le bureau de la Conférence et les nouveaux responsables apparaissent comme très difficiles alors même que l'enseignement supérieur s'inscrit comme un enjeu majeur de la nouvelle politique gouvernementale : dès le 20 mars Hubert Coudanne, le 1er vice-président, contacte le ministre, mais il lui faut attendre le 7 avril pour avoir un appel téléphonique avec le cabinet[4]. Le 17 avril, Alain Devaquet intervient à la toute fin d'une séance privée de la CPU

[1] « En tant que leader de l'opposition au CNESER, je me suis trouvé en première ligne, ce que je n'avais pas envisagé, même si tout n'était pas négatif loin de là dans la loi Savary. Je ne crois pas être quelqu'un qui est trop clivant, mais bon il y avait un certain nombre de points sur lesquels je n'étais pas d'accord et donc c'est vrai que j'ai mené lors d'examens de la loi au CNESER l'opposition sur cette loi. » *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.
Hubert Coudanne quant à lui le qualifie de « sympathique » lors de sa première rencontre le 2 juillet 1986. Cf. « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 7 juillet 1986, AN 20080235/4.

[2] Cette monstruosité juridique est évoquée par un ancien haut fonctionnaire de l'époque : « Et les choses étaient tellement complexes à ce moment-là, et tellement radicales que la mise en œuvre de la loi de 84 avait été interrompue en 1986 par une circulaire du directeur de l'enseignement supérieur de l'époque, donc en anomalie juridique ; c'était quand même très audacieux qu'une circulaire suspende l'application d'une loi. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[3] Selon Alain Devaquet, les arbitrages lui sont extrêmement défavorables : son ministère à lui seul doit en effet dégager trois milliards de francs lourds d'économie sur les dix milliards demandés. DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant*, *op.cit.,* p. 63.

[4] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 7 avril 1986, AN 20080235/4. Durant toute la période de la crise, le 1er vice-président Coudanne manifeste par son courrier abondant sa volonté de tenir l'ensemble de CPU informée, une façon de faire front uni dans la tempête.

pour préciser qu'il souhaite écouter son avis sur la loi Savary et lancer « la plus grande concertation possible. [1]» La CPU lui renvoie un mois plus tard un court texte de synthèse écrit dans la ligne générale de la politique gouvernementale des cinq ans qui viennent de s'écouler : elle y évoque sa volonté de maintenir plus « d'autonomie » et de mettre en œuvre une « politique contractuelle [2]». Le 18 avril, le bureau rencontre enfin le ministre de tutelle pour une réunion de deux heures qui se déroule dans « une bonne et sympathique cordialité universitaire. » Elle redonne de l'espoir à Hubert Coudanne sur « l'intérêt porté à la vie universitaire par Alain Devaquet vue à travers la CPU[3]. » Ce dernier confirme sa volonté de rédiger une nouvelle loi mais il indique « qu'aucun calendrier n'a été fixé [4]».

Toutefois, la série de faux-pas reprend par la suite : annoncé au traditionnel déjeuner de travail de *l'Auberge des Deux signes* que tient la CP²U le 15 mai, le ministre se décommande le 9[5]. Ce jour-là, Hubert Coudanne apprend « d'une façon tout à fait indirecte » que la CPU plénière en présence du ministre a été repoussée unilatéralement du 29 mai au 12 juin[6]. Le 29 mai, ce même Coudanne fait état de son désarroi d'apprendre par le journal *Libération* les modalités de la future loi prévue pour juin (composition des conseils avec un quota de 40 % de professeurs, suppression du CEVU, interruption des fonctions des présidents au 30 octobre) « faute d'obtenir des informations du Cabinet du ministre. [7]» D'autant que leur inquiétude grandit quant au collectif budgétaire qui prévoit une diminution de trois milliards du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. En somme, les petites erreurs se multiplient et en dépit de l'analyse rétrospective d'Alain Devaquet évoquant une concertation suffisante, il semble que cela ne fut pas le cas, du moins en comparaison des pratiques précédentes[8].

La séance du 12 juin se passe mal, et dans un jeu de miroir avec celle du 7 décembre 1978, ce sont cette fois les présidents qui quittent la salle. Dans un climat de tension, de « désarroi » pour reprendre les mots d'Hubert Coudanne[9], s'ouvre la présentation solennelle

---

[1] *Séance privée de la CPU du 17 avril 1986*, p. 6 AN 20080235/11.
[2] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président à Alain Devaquet », 15 mai 1986, AN 20080235/4.
[3] On retrouve au passage dans les mots d'Hubert Coudanne une traduction directe de l'effet de représentation décrit au chapitre 3. La CPU est une projection du monde universitaire dans le champ du pouvoir. Cf. chap. 3.
[4] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 21 avril 1986, AN 20080235/4.
[5] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 9 mai 1986, AN 20080235/4.
[6] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 15 mai 1986, AN 20080235/4.
[7] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 29 mai 1986, AN 20080235/4.
[8] « Insuffisante ? J'avais travaillé tout un matin d'avril avec les présidents et leur avait demandé de me faire connaître par écrit leur analyse des problèmes comme nouveau texte de loi devrait traiter, ainsi que les solutions que leur expérience pouvait suggérer. Mon souhait ne fut guère exaucé : je n'ai reçu que quelques réponses, d'ailleurs intéressantes » DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant*, *op.cit.,* p. 143.
[9] « Et pourtant, Monsieur le Ministre, je ne saurais passer sous silence par respect pour vous-même, pour votre administration, un certain désarroi né au cours des semaines passées où la quête d'informations dans une presse plus ou moins explicite, où des bruits de couloir plus ou moins innocents tenaient lieu de cette concertation que la Conférence aurait saisi en marque de confiance » *Séance de de la CPU du 12 juin 1986*, p. 25, AN 20060489/8.

des grandes lignes de la future loi Devaquet. Cette dernière est précédée d'une profonde divergence d'appréciation : pour le ministre le texte est une victoire, un « compromis acrobatique » très modéré en faveur de ses vues qu'il a acquis de haute lutte grâce aux arbitrages du Premier ministre ;[1] pour la CPU, c'est une attaque en règles contre la survie et l'intégrité des établissements dans un contexte d'attrition budgétaire à mille lieues de « la politique contractuelle » souhaitée[2]. Cette dernière est également un moyen pour une CPU encore dominée par des présidents politisés à gauche de faire savoir leur opposition aux méthodes et au fond du texte présenté par le ministre. Alain Devaquet égraine donc devant des présidents concentrés les principales dispositions de son projet de loi et particulièrement certaines mesures controversées : hausse des frais d'inscription, mise en place de « conditions d'accueil » des étudiants par les établissements, question des diplômes, et surtout réforme statutaire (composition des conseils et création d'établissements publics à l'intérieur des universités). Cette dernière disposition permet la création à l'intérieur d'universités mères d'établissements publics autonomes ; malgré les garde-fous évoqués par le ministre[3], elle représente une menace directe à l'intégrité des établissements et sape la logique pluridisciplinaire de la loi Faure. Cette concession au GERUF est doublée d'un retour en arrière, dans une situation médiane entre loi Faure et loi Sauvage, de la composition des conseils électeurs du président désormais réduits au conseil scientifique et au conseil d'administration composé à 40 % de professeurs titulaires. Suite à la déclaration du ministre, Hubert Coudanne prend la parole pour une brève allocution de réponse. Au moment où le ministre quitte la salle laissant la présidence à Jacques Béguin qui poursuit l'ordre du jour sur d'autres thématiques, il lui emboite le pas suivi « d'une majorité des présidents [4]», les « deux-tiers » d'après le communiqué rédigé par la Conférence pour protester contre un « manque de concertation. [5]» Jamais le ministre Alain Devaquet et les présidents ne se retrouveront en séance plénière. Lors de cette réunion du 12 juin se redessinent les cadres traditionnels de la vie de la CPU politique : expression d'une plus grande solidarité des présidents, coups d'éclats et publicisation par la presse. Le texte d'Hubert Coudanne était, comme le souligne le ministre en séance, « parfaitement bien préparé » avant même son allocution[6], Les six mois qui s'ouvrent remettent ainsi l'organisation en position de combat.

[1] COURTOIS Gérard, « Un compromis acrobatique », *Le Monde*, 26 juin 1986.
[2] Le terme est évoqué ainsi dans le propos d'Hubert Coudanne. Cf. *Séance de la CPU du 12 juin 1986*, p. 26, AN 20060489/8.
[3] « Je serai extrêmement rigoureux face aux demandes, c'est-à-dire qu'elles devront être solidement justifiées, correspondre à une logique interne et non pas des problèmes de personnes ou à des soucis de puissance de tel ou tel. » *Ibid.,* p. 13.
[4] *Ibid.,* p. 29.
[5] « Communiqué de presse de la CPU du 12 juin 1986 à l'AFP 17h15 », AN 20080235/4.
[6] Cf. *Séance de la CPU du 12 juin 1986*, p. 24, AN 20060489/8 ?

Par ce signe de défiance manifeste s'ouvre une phase d'affrontements entre la CPU et le ministère, fondée sur un désaccord global avec les dispositions du texte désormais appelé loi Devaquet. Lors de la séance privée du 26 juin, il n'est pas une voix qui se fasse entendre en faveur du document. Les différents présidents de commission rendent leur avis sur le projet de loi présenté en Conseil des ministres, tirant l'un après l'autre la sonnette d'alarme : le président Jaisson (Paris 13) résume assez bien l'opinion générale et « voit dans ce projet la destruction de tout le fruit des efforts des présidents actuels et de leurs prédécesseurs », parlant même au sujet de la création d'établissements fédérés « d'atomisation ». De son côté, Guy Pouzard, ancien 1er vice-président :

> « demande à la Conférence de manifester sa cohérence contre un projet qui favorise la restauration de la structure facultaire avec éclatement des universités, […] qui fait apparaître un désir manifeste de reprise du pouvoir par les Professeurs, négligeant par trop les autres catégories d'enseignants et allant à l'opposé de l'autonomie de *l'établissement*, […] qui supprime toute référence aux Instances nationales (CPU, CNESER), qui crée des commissions sectorielles (art. 23) ce qui risque de figer totalement le système d'enseignement supérieur dans les disciplines. Enfin, le président Pouzard s'interroge sur la place insignifiante faites aux étudiants dans le projet de loi[1]. »

L'avis est sans appel. La loi menace tout l'édifice construit depuis 1968, renforçant à toutes les échelles le pouvoir des disciplines, entrainant une balkanisation monodisciplinaire des établissements, la dévalorisation des instances centrales qui selon Alain Devaquet et le premier ministre « ne relevaient pas du domaine de la loi, mais du domaine réglementaire » et devaient donc être « traitées par décret[2]. ». Face à cette attaque, la CPU semble faire bloc pour défendre les règles du jeu qui ont présidé à son existence et à l'élection des présidents. Elle décide non seulement de rendre public son avis via un communiqué, mais de lancer par une initiative de Jean-Jacques Fol une pétition des « présidents et anciens présidents » contre les dispositions de la loi, initiative très politique dans laquelle on retrouve la patte d'un grand ancien et de ses réseaux socialistes, Christian Forestier[3]. La CPU cherche et trouve des alliés dans le champ politique grâce au PS particulièrement, à moins que ce ne soit l'inverse…

Après la trêve estivale qui, selon les mots d'Hubert Coudanne, « n'a pas été fertile en informations universitaires[4] », la confrontation reprend toujours sur un terrain politique. Le climat de défiance entre la Conférence et le ministère semble s'être encore dégradé, « la situation de la CPU ne [fait] pas l'objet d'une attention particulière des autorités de tutelle » et l'organisation est privée de calendrier précis de son activité, aucun espace de dialogue n'est

[1] Cf. *Séance privée de la CPU du 26 juin 1986*, AN 20060489/8.
[2] DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant*, *op.cit.,* p. 147.
[3] *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[4] « Lettre de Hubert Coudanne 1er vice-président aux présidents », 8 septembre 1986, AN 20080235/5.

construit avec le ministère et aucune date de séance plénière n'a été trouvée pour effectuer le renouvèlement de ses instances[1]. En somme, seule l'action politique sur le champ général semble être à même de faire valoir le point de vue de la Conférence. Le 18 septembre, en séance privée, Dmitri Lavroff, président de Bordeaux 1, de la commission du règlement et accessoirement conseiller municipal élu sur la liste de Jacques Chaban-Delmas depuis 1983, dresse un rapport très critique à l'égard du texte et notamment du concept d'établissement public fédéré. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des présents moins trois voix contre[2]. Tout porte à penser que confrontés à ce péril pour leur existence, tous les présidents se positionnant comme délégués d'établissements mettent de côté leurs différences politiques, trouvant les ressources pour constituer une unité inédite même durant la période Alice Saunier-Seïté. La CPU décide d'agir, adopte des moyens propres au champ politique et fait connaître son opinion non seulement au ministère, mais également aux présidents de groupe de l'Assemblée nationale[3], et au président du groupe communiste au Sénat, ainsi qu'à d'autres personnalités politique comme Roger-Gérard Schwartzenberg, ancien secrétaire d'État radical de gauche. Dans un entrefilet du compte rendu, les présidents font également état de leur « lassitude devant la multiplicité des changements institutionnels », comme si la politisation ininterrompue des enjeux universitaires depuis une dizaine d'années commençait à fatiguer les acteurs. Mais en attendant, elle a toujours cours, et elle est d'ailleurs si perceptible pour la CPU qu'elle conduit à quelques erreurs journalistiques malencontreuses : ainsi, le 20 octobre, dans son verbe toujours fleuri, Hubert Coudanne doit envoyer au magazine *l'Express* un démenti quant au qualificatif de socialiste dont il a été affublé[4]. Ces péripéties mises à part, le combat de la CPU n'est évidemment pas solitaire en cette rentrée 1986, et si la presse encarte à tort le 1er vice-président, ce n'est pas toutefois par hasard. La mobilisation s'accroit en effet tant sur le terrain social – les étudiants touchés par les effets de la baisse du budget décidée au printemps et surtout inquiétés par les dispositions concernant la sélection et les droits d'inscriptions se mobilisent – et bien sûr politique avec l'investissement de ce terrain par les partis d'opposition. La Conférence semble d'ailleurs comme absorbée, dans les souvenirs d'Alain Devaquet, par le concert des oppositions qui se dressent face à son projet, même si cette fois la politisation ne la

[1] Cf. *Séance privée de la CPU du 18 septembre 1986*, AN 20080235/11.
[2] Cf. *Séance privée de la CPU du 18 septembre 1986*, AN 20080235/11.
[3] Il fait rédiger à cet effet une lettre type : « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président », 29 septembre 1986, AN 20080235/5.
[4] « J'apprends en effet avec surprise que je suis "Socialiste". Je ne considère pas que ce soit une tare et, bien que je n'en fasse pas une gloire particulière, il me serait agréable qu'il soit porté à la connaissance de vos lecteurs que je suis membre ni militant d'aucun parti politique. » « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président à Marie Laure de Léotard », 20 octobre 1986, AN 20080235/5.

fracture pas[1]. Elle cherche à rallier quelques forces à sa proposition, prolongeant l'unité affichée à la fois par la mobilisation d'anciens (comme Christian Forestier ou Jean-Louis Quermonne qui assistent à la CPU du 20 novembre) ou manifestant une proximité évidente avec d'autre témoins de la loi Savary. Ainsi Laurent Schwartz, président du CNÉ et des membres de son équipe (dont Jean-Louis Quermonne), mais également Bernard Decomps (ancien directeur de la recherche), que des symboles des innovations de la loi Savary et de l'ancien pouvoir, sont invités lors de cette même séance privée du 20 novembre pour évoquer la recherche et son évaluation[2]. Le symbole est fort. Unie dans la tempête et laissée à son autonomie de réunion, la CPU se rattache à une bouée politique et à une certaine conception de l'université.

Avec la rentrée universitaire, le texte commence sa navette parlementaire, avec une fois n'est pas coutume le Sénat comme première étape – l'urgence évoquée par la majorité au printemps semble avoir quelques peu disparue[3]. Lors de cette première lecture, la loi est sensiblement amendée dans le sens d'un assouplissement libéral, nouvelle défaite des ultra-conservateurs qui ne semblent pas trouver d'alliances solides au-delà de leur clientèle traditionnelle, ni dans le champ universitaire ni dans le champ politique[4]. Malgré cela, les premières assemblées générales organisées dans les universités par les principales forces de la gauche étudiante, la LCR, l'UNEF-ID désormais proche du PS et l'UNEF-SE proche du PC, font le plein, dépassant même leurs mouvements incitateurs et parviennent en novembre à lancer certains établissements dans la contestation. Paris 13-Villetaneuse, avec la solidarité des syndicats enseignants et de son président d'université Pierre Jaisson, apparaît comme un véritable fer de lance[5]. Le 22 novembre, des États généraux de l'université rassemblent des délégués venus de toute la France pour coordonner le mouvement et préparer une grande manifestation le 27. À la tribune, les étudiants reçoivent le soutien appuyé de deux présidents d'université : Hubert Coudanne et Jean-Jacques Fol de Paris 7[6]. Par deux de ces représentants,

[1] Ainsi après avoir évoqué la CPU longuement durant les pages décrivant son entrée en fonction, Alain Devaquet n'y prête qu'une attention discrète par la suite.
[2] Cf. *Séance de la CPU du 20 novembre 1986*, p. 8-15, AN 20080235/11.
[3] GAUSSEN Frédéric, « L'autonomie des universités jugée prioritaire », *Le Monde*, 12 avril 1986.
[4] Parmi l'une des dispositions déjà abandonnées, il est celle des conseils constitutifs. En effet, en amont de l'adoption des nouveaux statuts, les universités se doteraient d'instances provisoires, qui selon de GERUF, permettraient un redécoupage des établissements : « Le Sénat, au soulagement manifeste du gouvernement, a proposé de supprimer les conseils constitutifs (sauf dans le cas d'une création d'université) et de passer sans transition et rapidement des conseils universitaires actuels à l'élection des nouvelles instances. » COURTOIS Gérard, « M. Devaquet accepte d'importantes retouches au projet de réforme de l'enseignement supérieur », *Le Monde*, 31 octobre 1986.
[5] Cf. GRÉGOIRE Y. et BARNIER C., « Grève à l'université Paris 13 », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 21 novembre 1986 https://www.youtube.com/watch?v=r6_vBvskp5c [en ligne].
[6] COURTOIS Gérard, « La fronde des étudiants », *Le Monde,* 25 novembre 1986.

la CPU bascule dans l'action syndicale active contre le projet. Un point de non-retour est atteint avec Alain Devaquet et à partir de là tout s'accélère pour le mouvement. Le 27 novembre, des centaines de milliers d'étudiants défilent dans les grandes villes universitaires. Le 5 décembre, la deuxième grande manifestation rencontre un succès encore plus grand, mais alors qu'il rentrait chez lui un jeune étudiant en école de commerce, Malik Oussekine, est tué par des membres des brigades à moto de la préfecture de police. Ce décès conduit à un retrait pur et simple du texte et à la démission du ministre Devaquet. La CPU se joint au concert d'hommage au disparu, comme une organisation parmi d'autres.

Après la fin du projet Devaquet, la vie ordinaire reprend pour la Conférence, les relations s'apaisent avec le gouvernement qui lui-même est placé dans une position d'attente des échéances de 1988 dans un climat que décrit Christian Philip pour le versant ministériel :

> « C'était plus la gestion d'affaires courantes puisqu'après l'échec de la loi Devaquet, il n'était pas question politiquement de relancer une réforme en tous cas impliquant le vote d'une loi. Il y a eu un travail de gestion, pas inintéressant d'ailleurs, mais on était plus dans la gestion que dans la prospective, dans la réforme[1]. »
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

Les ultras ont perdu. Il n'est plus question de grande réforme de l'ordre institutionnel. Jacques Valade ne commet pas les maladresses de son prédécesseur et, signe de la considération acquise durant les mois précédents, le nouveau ministre intervient devant la CPU dès la séance du 22 janvier 1987, soit moins de trois semaines après sa nomination. En mars, au plus grand soulagement de Hubert Coudanne qui a traversé des périodes difficiles qui l'ont « personnellement profondément marquées [2]», tout en essayant de veiller à la bonne information et à la bonne cohésion des présidents[3], une nouvelle équipe est élue à la tête de la CPU avec Etienne Trocmé, ancien pasteur spécialiste de la genèse des Évangiles[4], président de Strasbourg 2 très proche du Parti socialiste et singulièrement de Lionel Jospin, comme 1er vice-président. L'alternance Paris/Province reprend son cours et la dernière génération purement politique commence à s'en aller. La CPU pense à la suite et au défi qui se pose au gouvernement

[1] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.
[2] Dans ce courrier, on sent une certaine lassitude de sa part, des difficultés de communication avec le ministère. Évoquant heure par heure le déroulé de ces journées tragiques, il fait état du silence des représentants du gouvernement. Cf. « Lettre de Hubert Coudanne 1er vice-président aux présidents », 8 décembre 1986, AN 20080235/5.
[3] Même si cela est parfois difficile et que les périodes de crise dans l'urgence révèlent des faiblesses structurelles de communication : « Vendredi 5 décembre, 15h30 : Télex à M. Béguin et à tous les membres de la commission permanente. À cette occasion, je me suis rendu compte que, seules, trois Universités disposaient d'un télex. » *Idem.*
[4] Sa thèse d'État qui porte sur l'un des évangiles synoptiques celui de Marc a fait l'objet d'une publication : TROCMÉ Étienne, *La formation de l'Évangile selon Marc*, Paris, PUF, 1963, 233 p.
À ce titre il figure parmi la kyrielle de spécialistes impliqués dans la série documentaire *Corpus Christi* réalisée par Gérard Mordillat et Jérôme Prieur en 1997, émission qui connut en son temps une certaine renommée.

à venir lors de l'échéance de 1988 : comment accueillir « deux millions d'étudiants en l'an 2000 » ?[1] La période qui s'ouvre met ses activités en sourdine, à mesure que l'intensité politique de l'enjeu universitaire diminue, elle semble incapable de se poser en réelle force de proposition et retombe dans le club. Dans les établissements toutefois, le renouveau de l'idée contractuelle fait vite sentir ses effets. *Winds of change*…

De 1976 à 1988, la Conférence des présidents d'université connaît l'intensité d'une vie politique structurée par un axe droite gauche qui ne cesse de travailler sa cohésion interne et de la positionner en tant qu'institution par rapport à la tutelle gouvernementale. Comme dans toute histoire sociale du politique, cette politisation est non seulement le produit d'un contexte externe marqué par la chronologie des alternances et l'affrontement de conceptions antagonistes de l'université, mais également le résultat d'évolutions sociales ayant trait au métier de présidents. La politique est, dans le cadre d'un univers social privé de normes propres, une *allonomie*, l'importation de normes d'un autre monde pour pallier l'absence de règles indigènes. L'interdépendance qui unit les deux côtés de la séance passe en effet par la diffusion d'un *nouveau* langage politique qui sert de vecteur de légitimation à une *nouvelle* génération de présidents et de moyen de repérage pour un pouvoir politique qui recherche des cadres sûrs et bien formés pour exercer des postes de la haute fonction publique. Ainsi, durant une quinzaine d'années, la CPU se voit surdéterminée dans son fonctionnement et dans son action par cet enjeu politique qui la traverse de part en part, comme si, reflet collectif de logiques individuelles, pour s'insérer dans le champ du pouvoir elle utilisait cette voie qui l'éloignait de l'autonomie du champ universitaire. Loin d'être une non-professionnalisation dans des fonctions d'exercice du pouvoir, cette période montre l'existence d'un autre chemin qui prolonge une tendance en germe dans la génération fondamentale et globalement dans le métier de président mais qui, en même temps, écarte un temps un autre sentier plus administratif. C'est ainsi que l'on doit lire l'intensité de la vie politique de la CPU entre Saunier-Seïté et Devaquet, reflet d'une politisation des présidents et des enjeux universitaires, fonctionnant dans la dialectique entre une profonde division partisane interne et le partage d'une conception identique du jeu qui lorsqu'il est menacé génère un réflexe de corps qui réunit dans la bataille une large part des présidents.

[1] C'est l'objet du colloque des présidents réuni les 13 et 14 mai 1987. « Deux millions d'étudiants en l'an 2000. Les présidents d'université demandent des assurances sur le financement de la croissance des effectifs », *Le Monde*, 16 mai 1987.

La 4ème génération clôt cette parenthèse. A partir de 1988, une autre page de l'histoire de la CPU s'ouvre avec la génération des présidents de contrats – cette nouvelle manière de penser la relation entre les établissements et la tutelle et par le jeu de la représentation les présidents et le ministère – dans le sens d'une quasi co-élaboration des politiques publiques. Elle s'appuie sur la transformation globale de l'écologie professionnelle, qui change en quelques années de paradigme, sur un épuisement partagé à la fois par le personnel administratif du ministère et par les universités de leur politisation et des réformes incessantes[1]. Ouvrons donc la voie au troisième et dernier chemin qu'emprunte la professionnalisation présidentielle.

[1] Au moment de leur enquête à la fin des années 1980, « la politisation des décisions est mal supportée par les administratifs », il semble que la contractualisation fonctionne pour cette raison en ce qu'elle incarne un horizon positif et mettant leur logique en avant aux yeux des administratifs. Cf. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, p. 61

Chapitre 7 Un noyau programmatique
La montée en puissance de la CPU (1990-2007)

"I'm looking at the future solid as a rock because of you
Again and again
Wanna be here and I wanna be there
Living just like you, living just like me
Forever"

David Bowie, *Never get old* (1998)

Les guépards

L'élite des présidents d'université de la dernière période est, à l'image du personnage principal du roman de Giuseppe Tomasi di Lampedusa, formée d'un aréopage de « guépards »[1]. 1958, l'Italie se prépare aux festivités du centième anniversaire de son unification alors que les éditions Feltrinelli à Milan publient, après quelques hésitations, le roman posthume d'un obscur prince sicilien. Le manuscrit esquisse une fresque de cinquante années de la vie d'un milieu aristocratique sicilien, celui du prince Salina et de sa famille, et livre dans son récit un regard acide sur la période du *risorgimiento* et une critique cinglante du comportement des élites italiennes de son temps. Décrivant l'adaptabilité roublarde de certains, la fidélité à une noblesse de valeur ou bien le déclin par conservatisme bigot de d'autres, il montre comment les espaces dominants se transforment pour maintenir leurs positions sous l'effet d'un changement extérieur. Dans le cas des présidents d'université des années 1990, la transformation externe est indubitablement liée à la mise en place d'une logique contractuelle et la déstabilisation qu'elle génère, à l'émergence d'une configuration universitaire nouvelle de l'ordre disciplinaire et politique. Grande différence avec le prince Salina, la 5ème génération de présidents d'université ne nait pas guépard, elle le devient. Animée à l'image de Tancredi neveu chéri du prince, d'un désir d'action, d'un sens de la stratégie qui l'amène à pousser des portes et à nouer des alliances nouvelles et inédites, d'une agilité qui lui permet de s'adapter aux aléas, elle témoigne de l'effet rebours sur les présidents de la mise en place de la contractualisation à partir de 1988. Après avoir pris le pouvoir sur la CPU, une élite présidentielle transforme l'organisation, avec la bienveillance du ministère, pour en faire dans ce nouveau cadre contractuel un interlocuteur

[1] TOMASI DI LAMPEDUSA Giuseppe, *Le Guépard*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2007 (1958), 384 p.

indispensable qui établit une forme de cogestion avec le pouvoir politique[1]. Cette situation n'est pas nouvelle, une telle proximité entre mandarins et acteurs du ministère caractérisait en effet l'université de la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin des années 1960[2]. Simplement le changement de configuration, le déplacement des équilibres en faveur des établissements transforme le dispositif d'interlocution et fait du lien CPU et ministère le nouveau point d'ancrage[3]. Se distinguant durant les évènements de 1995, ne se bornant plus à sa fonction de conseil mais développant des idées nouvelles, un noyau de présidents appartenant à une élite programmatique, au sens de Genieys et Hassenteufel[4], se retrouve en position de force pour investir des postes stratégiques une fois leur mandat terminé et pour poursuivre au sommet de l'État un programme de valorisation des établissements dans le gouvernement des universités en France. Mais les guépards ne sont pas que d'un seul côté de l'estrade. Au ministère, la nouvelle configuration universitaire pousse à une adaptation et à d'autres alliances. En un sens, par les continuités intellectuelles et humaines qui les unit (présence d'anciens hauts-fonctionnaires comme présidents ou d'acteurs de la Direction comme permanents) la valorisation de la CPU prolonge l'esprit de la DPDU des années 1988-1993. De même, elle rend plus fréquente des carrières allant du pouvoir central vers les établissements, comme si ces derniers étaient devenus un facteur de légitimité, ou du moins un refuge acceptable en cas d'alternance politique[5]. Au terme de la période, cet investissement croisé a atteint un tel niveau que se produit une forme de fusion entre l'élite présidentielle et le monde de la haute administration qui résiste désormais félinement au jeu des alternances.

[1] À l'image de ce nouveau pouvoir de l'Italie réunifiée qui fusionne des éléments piémontais avec les cadres traditionnels des anciennes aristocraties régnantes pour mieux assurer la durabilité des transformations entamées. Cf. PÉCOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine (1770-1922)*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2004, 416 p.

[2] Cette cogestion entre pouvoir disciplinaire et acteurs du ministère dans les années 1960 est un des traits saillants de la période, particulièrement sur la gestion des personnels. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pp. 104-111

[3] Pour poursuivre l'analyse d'Emmanuelle Picard, elle prend enfin pleinement le relai des modes de relations déstabilisées dans les années 1960. « Si les réformes introduites par la loi Faure de 1968 (substitution d'un CNESER sans section permanente au Conseil de l'enseignement supérieur, apparition de la Conférence des présidents des universités) mettent fin à cette pratique de cogestion articulée à des conseils de petite taille, on note encore de façon régulière la pratique de la présence d'un représentant du ministère est encore courante au Comité consultatif des universités dans les années 1980. » *Ibid*., p. 107

[4] GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2, 2012, p. 89-115.

[5] Comme souvent dans l'histoire de la CPU, il n'y a guère d'innovation en cela mais seulement une systématisation de types de profil. Des parcours similaires existent dès l'origine de l'organisation (cf. Michel Alliot, directeur de cabinet d'Edgar Faure, puis président de Paris 7).

C'est dans ce monde des guépards que l'enquête va désormais pénétrer, en essayant d'articuler trois niveaux de compréhension de la CPU de ces années 1990 et 2000, la génération des « présidents de contrat »[1]. Comment la sociographie des présidents d'université se transforme-t-elle au fil des années 1990 et quels semblent être les effets de la modification de la configuration universitaire qu'induit la contractualisation sur la légitimation et le parcours des présidents ? Quels sont le profil et l'histoire de ce noyau programmatique soudé qui émerge en son sein et sur quelles fondations sociales ou politiques repose la coalescence durable de ce groupe ? Quels sont les effets de cette transformation profonde sur la CPU et comment se repositionne-t-elle comme acteur collectif et professionnel dans ce nouvel écosystème ?

Pour couvrir cette période très contemporaine quelques difficultés de sources se posent. En effet, les archives de la CPU conservées aux Archives nationales ne s'étendent pas au-delà de 1999[2]. Pour la période qui court de 2000 à 2007, les fonds encore présents au siège de la CPU, au 103 boulevard Saint Michel, ne sont malheureusement pas aussi denses. Certaines commissions ont laissé une documentation abondante (la COREX et la commission des moyens en particulier). On y trouve également la correspondance de Jean-Pierre Finance, 1er vice-président de 2006 à 2008, mais pas la sténographie des séances malgré les investigations menées sur place et le concours précieux de l'équipe permanente[3]. Bien heureusement, grâce aux témoignages oraux des présidents ou de membres de la haute administration, aux écrits laissés par les ministres[4], aux sources de presse, et surtout grâce aux comptes rendus des colloques de la CPU, d'autres supports documentaires peuvent être mobilisés pour couvrir l'activité de la période. Néanmoins, dans ce chapitre il sera davantage question de sociographie et de structure que de l'action politique de cette génération présidentielle qui fera l'objet d'un chapitre autonome[5].

[1] La formule est empruntée à Bernard Dizambourg. Cf. *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[2] Le déménagement de locaux explique peut-être que la CPU ait eu la possibilité et la volonté politique de confier les documents qu'elle conservait à Paris V aux des Archives nationales. Aucun nouveau versement n'a été effectué depuis.
[3] Je remercie à nouveau ici chaleureusement le président Gilles Roussel et les membres de l'équipe permanente de la CPU, et en particulier Xavier Teissedre, Laure Marot et Sybille Rochas de m'avoir permis de consulter si largement leurs archives et de m'avoir judicieusement guidé à travers les documents qu'elles contiennent.
[4] Cf. notamment BAYROU François et PIERRE-BROSSOLETTE Sylvie, *Hors des sentiers battus*, Paris, Hachette, 1999, 212 p. et ALLÈGRE Claude et ALLÈGRE-PAPADACCI Catherine, *Vive l'école libre !,* Paris, Fayard, 2000, 281 p.
[5] Cf. Chapitre 10.

1. Les générations des présidents de contrat (1988-2007)

> « L'introduction des contrats d'établissement […], plus que pour tout autre mesure, a provoqué un remaniement conséquent des modes d'intervention de l'administration centrale et de ses relations avec les universités[1]. »

À partir de 1988, l'introduction de la logique d'établissement dans le mode de gouvernement de l'université transforme considérablement le métier de président, renforçant ses pouvoirs sur l'établissement et modifiant les critères qui légitiment son action dans un sens résolument neuf. La contractualisation qui s'impose à une 4ème génération, qui ne l'avait peu ou pas anticipée[2], accélère une évolution des profils des présidents qui tendent, tout en gardant des différenciations internes fortes, à s'homogénéiser sur certains critères. En un sens, on assiste à une reconfiguration de ces principes de divisions. D'un autre côté, tout porte à penser qu'elle renforce une dynamique de professionnalisation davantage basée sur la reconnaissance de compétences internes, la capacité à créer un projet politique pour l'établissement, en somme sur des critères managériaux. La politisation prend ainsi un nouveau visage, davantage lié au microcosme de l'université, aux projets concrets qui peuvent s'y épanouir et aux moyens de les voir émerger, à la capacité à incarner l'intérêt général – dans une fidélité au portrait tracé par René Rémond – plutôt que la participation à des débats structurés sur une grille nationale. Pour reprendre une distinction classique des politistes anglo-américains, on glisse d'une politisation ancrée dans les débats partisans à une *policy-sation* proche des politiques publiques. Comment évolue donc le métier de président pour les 5ème, 6ème, 7ème et même 8ème générations ?[3] Quelle voie de professionnalisation ouvre la mise en place de la relation contractuelle ? Comment s'insère-t-elle dans des tendances sous-jacentes ?

1.1. Les présidents de contrat, une moyennisation paradoxale

289 présidents d'université sont élus et effectuent tout ou partie de leur mandat entre 1990 et 2005 (390 si on va jusqu'à 2010). Il est donc ici question de l'échantillon le plus important de l'étude, qui représente selon les barrières chronologiques choisies (2007 ou 2010)

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 103.
[2] À la différence de la génération 3 qui, elle, l'avait ardemment souhaité et avait même, dans le cas de certains présidents, œuvré en ce sens. Cf. Chapitre 9.
[3] La 8ème génération de présidents, élue à partir de 2006, constitue un groupe à part à de nombreux points de vue. En effet, elle connaît et adopte les nouveaux cadres de la loi LRU qui permettent une réélection des présidents. Cette transformation est fondamentale et fondatrice d'un nouvel ordre chez les présidents, modifiant les durées possibles des mandats et surtout les profils de leurs carrières. Toutefois, pour rendre compte d'une certaine évolution, elle sera fréquemment mobilisée à titre informatif.

de 41,5 à 52 % des présidents d'universités. Comme pour les cas précédents, l'évocation de ces données de base n'est pas gratuite. Elles reflètent des transformations structurelles de la CPU, déplacements tectoniques superficiels qui témoignent de changements plus vastes dans le manteau du champ universitaire. En effet, dans ces années, on passe d'un effectif de 79 présidents inscrits dans les annuaires de la CPU à la fin des années 1980, à 96 le 7 avril 1994[1], à 100 dans celui de 2002[2], et à 105 pour celui de 2007. La surface de la CPU augmente donc d'un tiers en quinze ans.[3]

Ainsi, ce chiffre de 289 doit être associé à l'extension formidable du domaine de l'institution et peut être associée à deux dynamiques parallèles. La première est liée à une évolution morphologique de la carte universitaire française qui s'adapte à la deuxième massification étudiante des années 1980[4]. Avec les plans Université 2000, puis U3M, avec la pression des collectivités locales pour se doter d'établissements d'enseignement supérieur, le maillage se densifie considérablement et ce ne sont pas moins d'une quinzaine d'universités qui voient le jour entre 1991 et 2002. Ce sont d'abord les huit universités nouvelles qui naissent dans le sillage du plan Jospin-Allègre dans des zones économiques sinistrées par la crise ou la grande banlieue parisienne au début des années 1990[5], deux universités de technologie qui se constituent à Troyes (1994) puis à Belfort-Montbéliard (1999), deux établissements liés à la scissiparité d'universités de centre-ville pas toujours sans arrière-pensée politique (IPG en 1990 et Bordeaux 4 en 1995)[6], ainsi que trois implantations qui s'autonomisent souvent sous la pression des collectivités locales (Albi et Nîmes en 2002, la Nouvelle Calédonie en 1999). Cette évolution a des conséquences dans l'équilibre interne de la CPU – et est pour partie à l'origine de certaines évolutions constatées plus loin. Elle renforce le poids des présidents d'universités pluridisciplinaires de région et surtout de grande banlieue souvent plus attachés à une politique contractuelle qui les a faits naître, au détriment des universités parisiennes, proches de l'ordre

[1] *Séance de la CPU du 7 avril 1994*, AN 20080235/12.
[2] *Annuaire de la CPU*, 2002, Archives privées Rémy Pech
[3] L'annexe 3 permet de mesurer cette évolution.
[4] Souvent, dans la continuité et « l'aboutissement de décisions prises dans les années 1960 ». Pour de plus amples développements se référer à : BARON Myriam, « Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960 : constats et enjeux », *Le Mouvement Social*, vol. 233, n° 4, 2010, p. 100.
[5] La liste comprend ainsi les universités d'Arras-Artois, de Bretagne Sud Lorient-Vannes, de Cergy-Pontoise, d'Évry-Val d'Essonne, de La Rochelle, du Littoral-Côte d'Opale, de Marne-la-Vallée, de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Ainsi, face à l'explosion démographique, l'équipe Jospin-Allègre prend le contrepied de la politique malthusienne soutenue par le gouvernement Chirac en 1986 et, en nouant un partenariat avec les collectivités locales qui financent le plan à parité, décide d'un plan massif de développement et d'aménagement universitaire poursuivant la politique de la DATAR dans les années 1960 par d'autres moyens.
[6] Établissement ayant accueilli les enseignements de Claude Allègre dans les années 1970, l'IPG devient, alors que ce dernier est conseiller spécial de Lionel Jospin ministre de l'Éducation nationale, un établissement autonome. *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

disciplinaire traditionnel, qui voient arithmétiquement leur poids diminuer. Ainsi, les présidents parisiens issus du démantèlement de la Sorbonne qui forment encore 13 % de la première CPU ne représentent plus que 8,6 % en 2007. Ce déclin est sans doute à l'origine de l'abandon en 1994 du principe d'alternance Paris/Province à la tête de la Conférence. Cette extinction relative du vieux schème de division centre/périphérie (comme on dirait en géographie), reflet dans l'ordre des établissements de l'amenuisement de l'ordre disciplinaire, nourrit l'émergence d'un nouveau principe davantage lié à la surface scientifique d'un établissement autour d'un axe : université dites de recherche intensive et universités de formation. C'est cet axe de différenciation, parfois en continuité de la coupure Paris/Province, qui commence dès cette période à prendre d'avantage d'importance[1].

À cette première dynamique, il faut ajouter l'effet d'une seconde, celle de la plus grande attractivité de la CPU au cours des années 1990. Renforçant sa position d'interlocuteur gouvernemental privilégié, elle suscite des demandes d'adhésion, parfois diversement reçues par les membres présents qui craignent de voir la CPU être « dénaturée » par cette croissance[2]. *In fine*, les présidents font collectivement le pari de l'ouverture et la CPU voit ainsi d'autres établissements la rejoindre. Tels sont les cas du CNAM, de l'INALCO, de Centrale, du Museum d'histoire naturelle, de l'EPHE et de l'ENSAM intégrés peu à peu à partir de la deuxième moitié des années 1990[3]. Ainsi se multiplient les pluri-affiliations des membres de la CPU (qui peuvent donc être également membre de la CDEFI – association des écoles d'ingénieurs – et de la CGE – Confédération des Grandes Écoles), dans la droite ligne de ce que l'intégration des ENS avait initié avec la loi Savary de 1984. Cependant, un peu à l'image de leurs prédécesseurs[4], ces établissements demeurent moins investis ou du tout moins peu présents dans les organes de pouvoir internes à la CPU. Si leur affiliation demeure avant tout symbolique, elle conduit à une hétérogénéisation apparente de l'assemblée, renforçant la part des nommés par rapport aux élus, et rendant plus fréquents les profils moins strictement académiques[5]. Mais alors qu'on pourrait

[1] Encore une fois la valorisation de cet axe n'a pas conduit à la disparition des principes anciens. Simplement dans le mixage de différents niveaux de fractures il a pris, au fil des évolutions extérieures, une importance plus marquée.

[2] L'EPHE par la voie de sa présidente Monique Adolphe fait acte de candidature à une intégration à la CPU mais le 1er vice-président Michel Bornancin oppose une réserve catégorique : « Il convient de n'ouvrir notre instance avec la plus extrême prudence sous peine d'être conduit à une alternative délicate : dénaturer la conférence des présidents d'université ou marquer des discriminations offensantes. » « Lettre de Michel Bornancin, 1er vice-président à Monique Adolphe, présidente de l'EPHE », 21 novembre 1991, AN 20080235/7.

[3] Le mouvement continue dans le sillage de la loi LRU avec l'intégration au sein de la CPU des écoles vétérinaires, de l'INSA de Lyon, de l'École des hautes études de santé publique, des écoles françaises à l'étranger etc. Cela amène la Conférence à ressembler à une assemblée des établissements de l'enseignement supérieur.

[4] Cf. Chapitre 6.

[5] On compte ainsi trois énarques dans les présidents de la fin des années 1980, et même parmi eux un non universitaire.

attendre un éclatement du monde présidentiel dans sa sociographie sous l'effet de cette inflation numérique et de cette diversification objective des établissements (phénomène en lien également avec la logique contractuelle)[1], c'est tout l'inverse qui se produit, du moins dans un premier temps.

Tout d'abord, on constate une certaine stabilisation du corps des présidents d'université. Avec une moyenne de démission qui s'élève à 6,9 %, cette génération se situe nettement en dessous de la génération précédente (près de 10 %) et bien sûr à un tout autre niveau que celui de la première génération. Les interruptions deviennent marginales, réservées à des cas rares de nomination à des postes durant le mandat[2]. Si l'on prend en considération les générations 7 et surtout 8, cette stabilité semble d'ailleurs un trait particulier de la période qui court de la fin des années 1980 au début des années 2000. Les périodes postérieures connaissant des chiffres comparables à ceux des années 1970.

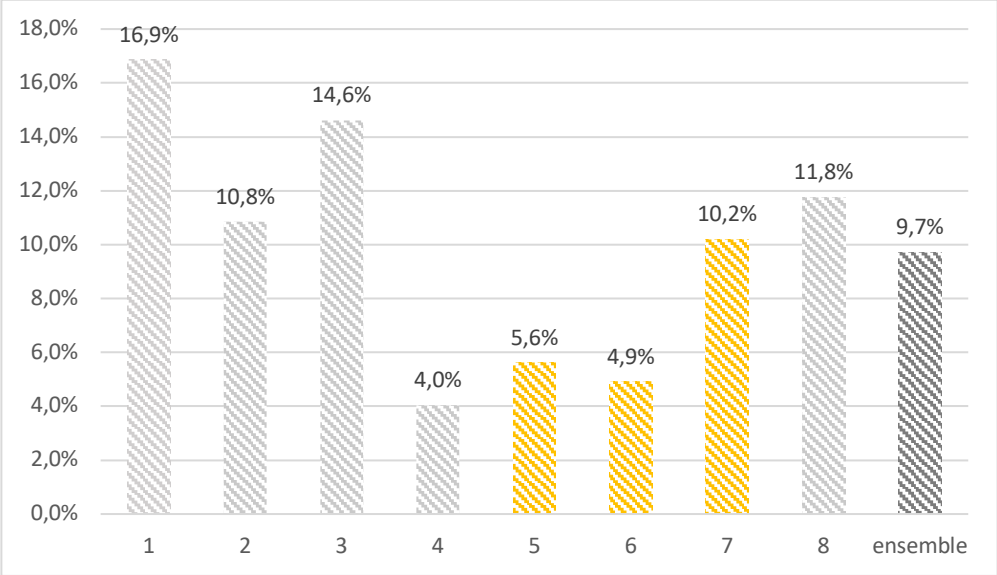

Figure 39 - Taux d'interruptions de mandat et démission en %

Ainsi, après une période précédente marquée par les répercutions concrètes des instabilités juridiques sur la durée des mandats, on retrouve un rythme effectif plus proche de celui de la durée théorique : 5 ans 2 mois et 19 jours. Les règles de la loi Savary triomphent

[1] La diversification des établissements commence à devenir patente avec la contractualisation et elle commence à avoir des répercussions dans la vie interne de la CPU. Cf. Chapitre 10.

[2] Bernard Dizambourg qui est un des présidents iconiques de cette génération a ainsi dû quitter avec quelques semaines d'avance son poste pour être nommé le 15 novembre 1995 directeur à la formation scientifique et technique et des bibliothèques au ministère de l'Éducation nationale, ce qui, dans le contexte tendu de la rentrée 1995, ne va pas sans créer quelques remous dans le landerneau présidentiel. Cf. DELBERGHE Michel, « Une promotion pour le moins inopportune », *Le Monde*, 17 novembre 1995.

enfin sans partage et il n'y a plus d'alternances politiques violentes génératrices d'instabilité juridique. Dans les universités *stricto-sensu*, il y a moins de cas atypiques de mandats extrêmement brefs ou extrêmement longs, on se place résolument dans le cadre d'une normalisation, d'une moyennisation du monde des présidents. Mais cette stabilisation semble de courte durée, autour de 2007 une rupture se dessine avec la LRU dont l'application modifie des durées de mandats (les nouveaux statuts permettent des réélections) et redessine des périodes d'instabilité[1]. Le nombre de démissions repart à la hausse (et plus encore pour la 8ème génération qui connaît la loi LRU avec 11,8 %, sans prendre en compte les fusions qui font grimper le chiffre à 21,6%). La durée des mandats augmente à nouveau sous l'effet du changement de norme et de la possibilité d'étendre une présidence sur huit années. Le retour à un climat de sécurité institutionnelle constitue un cadre plus accueillant à la mise en place d'une logique de contrats et de projets comme épine dorsale de la nouvelle légitimité présidentielle.

La répartition des présidents par discipline connaît dans la période une légère évolution. On assiste à une ventilation plus homogène de toutes les grandes colorations néo-facultaires[2], et surtout au retour en grâce à la fois numérique et symbolique des médecins qui retrouvent une place plus importante dans la CPU (11 % des présidents de la 7ème génération contre 7,8 % des présidents de la 5ème génération). Signe de cette réintégration dans la Conférence, qui reflète sans doute une meilleure implication des UFR de médecine dans les établissements[3], en 2008, Lionel Collet, médecin lyonnais, devient président de la CPU, ce qui constitue une première depuis 1988, et l'élection de Daniel Laurent président de Paris 12 comme 1er vice-président. On note également l'arrivée de nouvelles disciplines comme la gestion : sur les quatorze présidents élus dans ce domaine toutes générations confondues, treize appartiennent à cette période. Sans doute que, dans le cadre d'une certaine hybridation des savoirs scientifiques et d'administration,

[1] Certains présidents très engagés en faveur de la réforme et/ou du nouveau pouvoir subissent les frais électoraux de leurs prises de position (comme Jean-Robert Pitte, président de Paris IV qui échoue à se faire réélire face à Georges Molinié). Mais une fois encore, ce type de président politique est très rare à partir du début des années 1990. Cf. Rollot Catherine, « M. Pitte, classé à droite, perd la présidence de la Sorbonne », *Le Monde*, 15 mars 2008.

[2] Signe de ce mouvement, les sciences qui connaissent un pic à 51 % pour la 5ème génération présidentielle retombent à 39,4 % pour la 7ème. Bien sûr, en raison de la faiblesse des effectifs, toute analyse doit être prise avec prudence

[3] Alain Abécassis, comme délégué général de la CPU, témoigne de ce mouvement : « les médecins et les facs de médecine rallient l'autonomie des universités parce qu'ils trouvent là un lieu où déployer l'exercice du pouvoir mandarinal dont ils avaient été dépossédés dans les hôpitaux au bénéfice des directeurs d'hôpitaux administratifs. Je pense que ça a beaucoup joué et qu'ils ont vu dans l'université un modèle de gouvernance possible où la professionnalisation de la fonction de direction ne nécessitait pas nécessairement une dépossession des autorités académiques. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

les compétences disciplinaires de gestion semblent être désormais en affinité élective avec les compétences requises par un président.

Sur un autre plan, mais dans une même dynamique de moyennisation, l'évolution de l'âge d'élection des présidents et de sa ventilation dans l'échantillon révèle sans doute le mieux la plus grande homogénéité du groupe et de la position de l'élection dans sa carrière et les signes extérieurs d'une forme de professionnalisation de l'ensemble. Avec 51 ans 10 mois et 2 jours d'âge moyen d'élection, le groupe formé par les dernières générations est non seulement très au-dessus de la moyenne des présidents, mais forme également le groupe le plus âgé toutes générations confondues. Comme le montre la figure 40, cette évolution est visible dès la 4ème génération comme signe de stabilisation d'un type de présidents aux commandes[1] et s'accentue avec les présidents de contrats. L'extension de la CPU ne semble pas avoir de rôle dans ce phénomène, puisque même sans les nouveaux établissements aux règles de désignation différentes, le chiffre est équivalent. C'est donc bien le témoignage arithmétique des changements d'une fonction que nous avons sous les yeux. Le vieillissement de l'âge d'élection traduit une accession à la présidence beaucoup plus tardive, dans une position de carrière différente et témoigne d'une transformation de la structure de capitaux légitimant nécessaires à une élection.

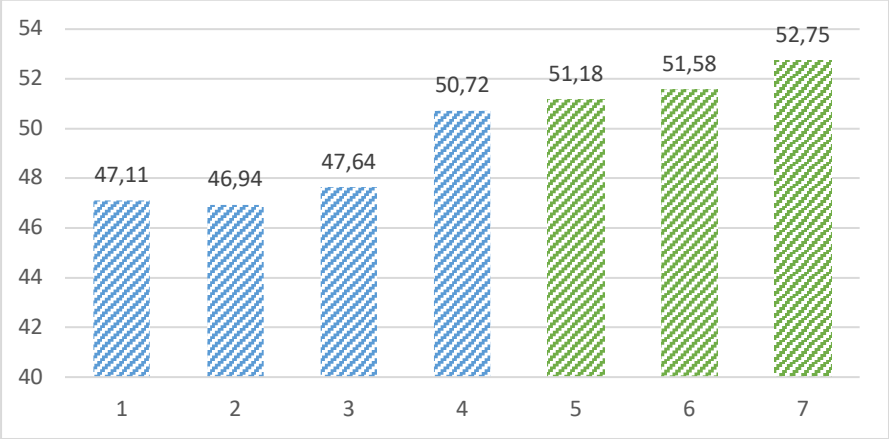

Figure 40 - Évolution de l'âge moyen d'élection des présidents (1971-2007)

Plus qu'une génération universitaire qui se stabilise aux commandes, c'est bien une homogénéisation de l'âge social d'élection qui se dessine, la constitution d'un cadre pérenne au-delà des variations sociales générationnelles, qui tracent les contours d'un modèle de présidents relativement uniforme à partir des années 1990. Autrement dit, elle traduit, dans les

[1] Cf. Chapitre 6.

structures sociales mêmes, quelque chose comme la naissance d'un segment de la profession universitaire, un premier signe qui initie une chaine beaucoup longue de témoignages de ce mouvement.

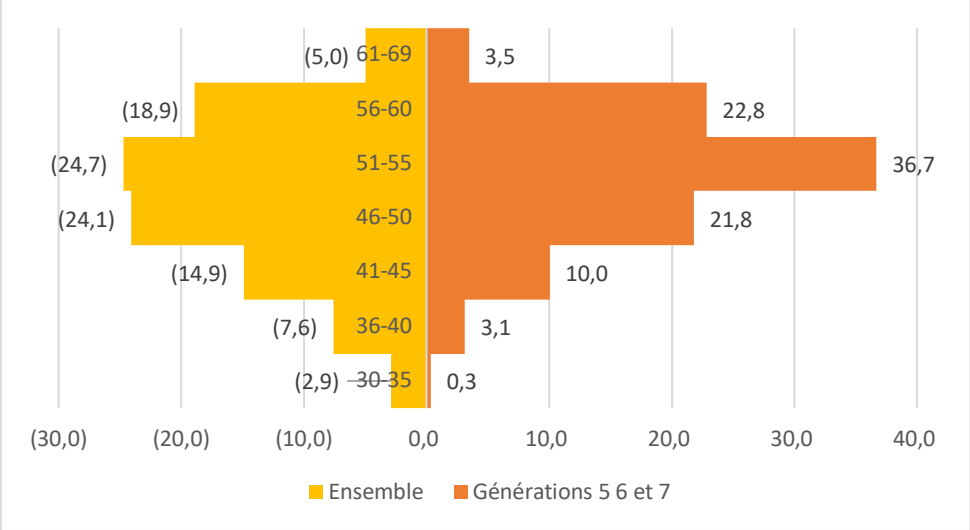

Figure 41 - Pyramides des âges des présidents d'université (en %)

Cette évolution est d'autant plus marquante qu'elle s'accompagne d'une réelle homogénéisation interne des profils d'âge dans l'échantillon. La figure 41, qui réunit la ventilation par âge de l'ensemble des présidents étudiés et celle des générations 5, 6 et 7 uniquement, est particulièrement signifiante. Les périodes précédentes accueillaient des profils de présidents beaucoup plus diversifiés, avec notamment un groupe de jeunes présidents (présents dans les générations 1 à 3 surtout), puis de présidents plus âgés (surtout en génération 1). Ces deux groupes ont quasiment disparu à partir des années 1990. Pour ne prendre qu'un exemple : alors qu'en cinq ans, dix présidents avaient été élus à moins de 35 ans entre 1971 et 1976, on n'en compte plus qu'un seul entre 1990 et 2005[1]. 13,4% des présidents ont moins de 45 ans à cette période contre 42,7 % pour le groupe fondamental et encore 34,5 % pour les générations politiques. On dénote une évolution similaire pour les présidents très âgés.

On assiste donc à une indéniable forme de moyennisation – au sens strict du terme avec le renforcement des effectifs situés proche de l'âge moyen – du profil des présidents qui s'établit désormais fermement autour de l'âge pivot de 50 ans : 81,3 % des chefs d'établissements ont

[1] Ce cas unique est celui d'Antoine Aïello qui devient président de l'université de Corte Pascal Paoli à 31 ans. Ce jeune maître de conférence est élu dans une université très particulière, fortement marquée par la problématique insulaire et ses faibles effectifs (3 à 4 000 étudiants), ce qui amoindrit le vivier de recrutement de candidats à la fonction, et rend ainsi plus prégnant le poids des réseaux politiques nationalistes dont Antoine Aïello fait partie et qui sont particulièrement denses au sein des étudiants (notamment ceux de la *Ghjuventù Paolina*).

entre 46 et 60 ans. Ainsi, dans une CPU coexistent des présidents qui connaissent sensiblement la même socialisation générationnelle que l'immense majorité de leurs collègues. La CPU n'est plus le réceptacle, comme elle l'était encore dans les années 1970, de conflits entre des états différents du champ universitaire – de ses modes de structuration incorporés, de ses hiérarchies et espoirs collectifs – tels qu'ils s'y incarnaient dans la cohabitation des présidents d'âge différents. Cependant, ce rapprochement des âges n'induit pas le maintien, en parallèle, d'autres principes de division du groupe. En effet, il demeure, en dépit des rapprochements, qu'une élection à 47 ans n'est pas la même qu'une à 57 ans : la première permettant au concerné soit de reprendre une carrière scientifique, soit de perpétuer l'exercice de charges administratives dans un cursus professionnel long ; l'autre conduisant au terme du mandat et de l'année sabbatique qui lui est associée plutôt à un départ en retraite. Ces deux usages se maintiennent, voire se renforcent, dans cette CPU des années 1990[1].

Cette forme de moyennisation des présidents semble avoir des conséquences paradoxales : si les différents profils par âge, notamment de ces derniers, se rapprochent cela a pour conséquence d'actives ou de renforcer de nouvelles différenciations. Au final, elle témoigne de l'émergence d'un monde neuf basé sur la logique contractuelle qui supplante le monde disciplinaire. La modification des indicateurs de légitimation est non seulement visible dans la prosopographie, mais également dans les témoignages des présidents de cette génération.

1.2.Projet et contrat, les nouveaux chemins de la fonction

La période qui s'ouvre avec la mise en place de la logique contractuelle dans les établissements est également un moment de revirement des principes cardinaux de la légitimation présidentielle. La politisation (vue comme prise de position dans le champ politique) encore dominante dans les années 1980 se raréfie désormais comme critère légitimant. En effet, si la désignation comme président demeure le produit d'une élection et fait en cela l'objet d'un investissement de type politique, dans les années 1990, celle-ci se concentre davantage sur des enjeux internes à l'établissement avec la constitution de véritables projets et programmes. Les règles d'accès à la profession changent donc mettant l'université au premier rang des préoccupations.

[1] Ces aspects ont déjà été longuement traités au cours du chapitre 4.

L'accès à la position de président demeure, dans la droite ligne de ce qui a été identifié aux chapitres précédents, réservé à une mince frange du monde universitaire qui se détache du rang par son accumulation de capitaux d'espèces variés (scolaire, scientifique, politique) objectivés dans une variété de titres et d'indicateurs de rang. Toutefois, on assiste dans la période à une forme d'uniformisation des profils ou tout du moins à une raréfaction des types présidentiels extraordinaires. Premier signe de ce cadre général d'analyse, pour les profils renseignés des trois générations confondues, 90 % des présidents occupent un poste de professeur de rang magistral ou équivalent et seuls 4,8 % sont maîtres de conférences au moment de leur élection. La marginalisation de cette catégorie est totale. En dépit de l'application systématique de la loi Savary qui assouplit pourtant leurs conditions d'élection[1], la proportion des enseignants non-professeurs s'effondre : de 10 % pour le groupe fondamental voire 12,5 % pour la 3ème génération, elle tombe à 2,2 % pour la 5ème avant de retrouver une proportion de 6 %. Si l'on recoupe cet indice avec le vieillissement général de l'échantillon, on obtient un signe tangible de la quasi-disparition d'un type de président qui a longtemps occupé la CPU, les très jeunes maîtres-assistants (puis maîtres de conférences) porteurs souvent d'une forte identité politique. Alors que collectivement les présidents se sont battus en 1980 ou en 1986 pour laisser la porte ouverte à ces universitaires de rang B, ils n'intègrent plus les bancs de la CPU. Peut-être que leurs critères de légitimation ont changé.

Si l'on s'intéresse à la dotation globale en capitaux, les présidents de contrats gardent dans l'ensemble les mêmes caractéristiques générales que ceux des générations antérieures. Toutefois, en raison de la raréfaction des notices dans *Le Monde* à partir du début des années 1990, et des informations moins complètes collectées au gré des CV en ligne, des annuaires de la CPU et de diverses autres sources comme l'AEF[2], le volume des informations sur les trajectoires et titres scolaires des présidents diminue considérablement dans la période – le taux de non renseignés avoisine ainsi, dans ce domaine, les 40 % pour la génération 7[3]. On peut y voir également une moindre importance accordée à la mise en avant de qualités ayant davantage trait à une position dans le monde académique et disciplinaire qu'à des éléments à mettre au

[1] Les seules conditions définies par la loi Savary sont les suivantes : « il est choisi parmi les enseignants-chercheurs permanents, en exercice dans l'université, et de la nationalité française. » Plus question de majorité des 2/3 des conseils et de validation par le ministère à quelques étapes que ce soient. Pour davantage de précisions sur ce point se référer à : « Article 27 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

[2] Je remercie vivement ici Anaïs Gérard, directrice de la rédaction Enseignement et Recherche de l'agence, qui m'a ouvert les portes des archives de l'AEF et les fiches biographiques de présentation que l'organisation rédigeait au moment de leur élection à partir du début des années 2000.

[3] Ainsi, si la proportion de non renseignés est de 7,2 % pour la génération 2, elle est de 38,8 % pour la génération 7, mais seulement de 13,9 % pour la génération 8 en raison de la plus grande abondance des ressources en ligne, ce qui permet de corroborer certains points.

crédit de l'exercice d'une bonne présidence. Peut-être est-ce même un signe ténu du recul général de cet ordre disciplinaire[1] ? Toutefois, avec les données dont on dispose, tout porte à penser que se maintient une forte proportion de présidents agrégés (environ un tiers des fiches renseignées) ou agrégés du supérieur (entre 20 et 25 %), malgré la raréfaction générale du nombre de disciplines concernées par ce concours. Le déclin amorcé à la fin des années 1970 s'est semble-t-il arrêté et témoigne du maintien d'une bonne proportion de titulaires de titres de noblesse universitaire. Dans le même ordre d'idée, et tenant compte de la fragilité de l'échantillon, la proportion de présidents ayant étudié dans une grande école demeure dans la moyenne globale autour de 35 à 40 % des cas renseignés. Ainsi, l'accession à une présidence est toujours l'apanage de professeurs titulaires d'une thèse d'État ou d'une nouvelle HDR[2], et donc fortement dotés en capitaux scolaires institutionnalisés. Marque d'un changement notable cependant, la proportion d'ingénieurs, du fait de l'intégration des écoles mais pas uniquement, s'est fortement accrue : 10,7 % des présidents des trois générations sont concernés, avec une hausse croissante au fil du temps (8,9 % pour la 5ème, puis 10,9 % pour la 6ème, 12,2 % pour la 7ème et même 12,9 % pour la 8ème). En effet, l'extension de la CPU à des écoles d'ingénieurs n'est pas uniquement la cause de cette généralisation, car on retrouve dix-sept ingénieurs à la tête d'universités « normales », qui ne soient ni écoles, ni universités de technologies, ni INP. Sans doute est-ce là une autre trace des transformations en cours du métier de président qui semble, en intégrant des parcours moins académiques ou plus proches de disciplines appliquées (sciences de l'ingénieur, physique appliquée des matériaux, génie civil etc.), s'éloigner du giron de l'ordre des disciplines plus traditionnelles.

Au niveau du capital scientifique, là aussi les indices dont on dispose semblent corroborer l'idée d'une poursuite de la recomposition amorcée dans les années 1980 : une disparition des grands patrons mandarins bâtisseurs d'empires scientifiques au profit des profils plus proches de ceux d'administrateurs de la recherche. En ce sens, la CPU témoigne des transformations sociales des métiers de la recherche en France à partir des années 1960[3]. Ainsi

[1] Alors qu'auparavant les présidents et *Le Monde,* qui relayait les fiches, mettaient davantage en avant les titres, les parcours et les corps universitaires, l'accent est mis désormais sur les projets.

[2] Le parcours de l'HDR est complexe et sa mise en œuvre subit les affres de l'instabilité législative des années 1980. Prévue en 1984, il faut attendre 1988 pour la voir définitivement entérinée et ainsi disparaître les rêves de certains de voir renaître la thèse d'État. Cf. PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 50-51.

[3] Pour de plus amples développements se référer à CHATRIOT Alain et DUCLERT Vincent (éd.), *Le gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle (1953-1969),* Paris, La Découverte, 2006 et plus encore pour une approche plus socio-historique centré sur le cas précis des physiciens : VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France,*

96 fiches (33 %) font état d'une fonction éminente dans le monde scientifique, mais elles ne sont que 23 à mentionner le passage par un grand organisme ou un laboratoire à l'étranger (pour rappel, ils étaient dix-huit dans la seule première génération), et 73 la direction d'un laboratoire ou la participation à l'administration de la recherche. Là aussi, comme pour la génération précédente, on retrouve comme la trace d'une bifurcation biographique qui amène des individus à s'engager davantage dans des fonctions administratives, y compris dans l'univers de la recherche. Cependant, ça-et-là, on retrouve la trace d'élections de chercheurs reconnus à l'envergure nationale, voire internationale. C'est ainsi que six présidents sont titulaires de médailles d'argent ou de bronze du CNRS (cinq en sciences et un en lettres), population non négligeable qui témoigne du maintien symbolique d'une bonne dotation en capitaux scientifiques des présidents d'université, même s'ils continuent de prendre une connotation générale plus administrative.

Dernier volet de ce triptyque du capital universitaire, sa coloration administrative et le type de positions occupées par l'individu au moment de son élection. On retrouve à nouveau dans ces années 1990 la poursuite d'évolutions qu'ont connues les présidents dès la fin des années 1980. C'est du moins ce dont témoigne le graphique suivant :

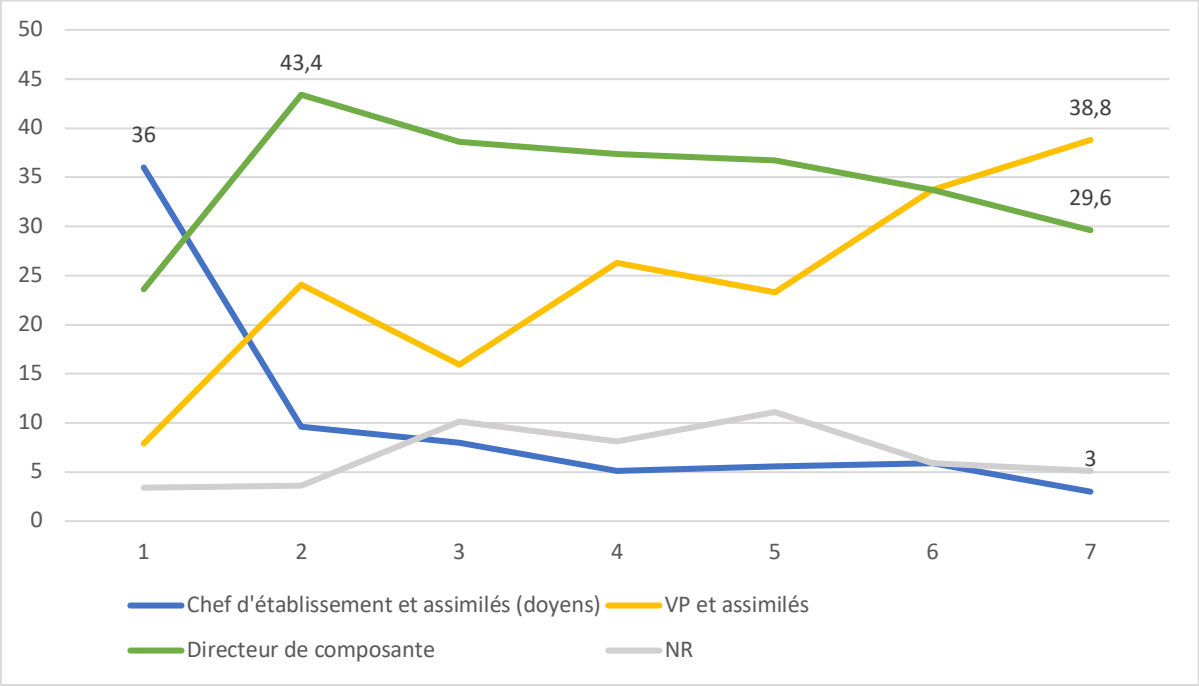

Figure 42 - Évolution en % des principaux postes administratifs occupés par les présidents avant leur élection (1971-2007)

1945-1968), thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017, 829 p

Particulièrement bien renseignée dans les fiches biographiques, le dernier poste administratif occupé par l'individu témoigne des logiques à l'œuvre dans la légitimation des présidents, dans les fonctions qui le rendent plus apte, plus reconnu, plus légitime à concourir et à être élu[1], et plus globalement d'une évolution des rapports de force internes aux établissements. Ainsi, l'évolution entamée par la 4ème génération s'accentue pour les suivantes. On assiste peu à peu à la montée en puissance des anciens vice-présidents parmi les présidents élus au détriment des directeurs de composantes (départements et UFR) qui avaient pris naturellement la suite, comme gardiens de l'ordre disciplinaire, des fonctions décanales à partir des années 1970. Si la part de ces derniers demeure non négligeable, à partir de la 6ème génération, leur proportion passe au second plan avec la montée en puissance des anciens vice-présidents. Tout porte à penser que cette fonction devient au fil des années 1990, à la fois davantage porteuse d'une formation de l'individu aux savoirs administratifs et aux enjeux de l'établissement bien sûr, mais également d'une acculturation à une position de surplomb au-delà de sa discipline, d'une légitimation aux yeux des composantes et des collègues comme à ses propres yeux, capitaux indispensables à l'exercice d'une présidence. Sans doute que cette évolution témoigne également de forces plus profondes. Ainsi, avec la contractualisation et la réforme du mode de gestion par le ministère[2], on assiste à un déplacement du barycentre du pouvoir dans l'université des composantes vers le central, qui avance de concert avec l'étoffement des équipes présidentielles désormais plus puissantes que les mandarins disciplinaires. À partir des années 1990, le président incarne, dans le sillage de l'idéal type dressé par René Rémond en 1979[3], quelque chose comme l'idée de l'intérêt général de l'établissement, au-delà de la somme parfois improbable des intérêts des composantes. C'est la proximité avec cette fonction et avec la logique interne de l'établissement qui a désormais plus à offrir que l'engagement disciplinaire.

L'acquisition de ces positions de surplomb semble devenir une qualité majeure de l'exercice d'une présidence. Elle manifeste une transformation des compétences que requièrent la fonction mais également la relégitimation symbolique qu'elle connaît. Une présidence peut devenir attractive même pour ceux ayant fréquenté le pouvoir central. Ainsi de plus en plus

[1] Beaucoup de présidents ont évoqué la difficulté à se sentir digne d'occuper une fonction de ce type, l'élan provenant souvent d'une dynamique collective qui porte les présidents à construire pas à pas, au fil de leur cursus, un sentiment de légitimité.

[2] On est désormais très loin de la situation du pouvoir disciplinaire décrite par Erhard Friedberg et Christine Musselin dans les années 1980. « Tout incite par conséquent l'enseignant-chercheur qui veut réussir à s'investir plus dans sa discipline que dans son établissement, d'autant que ce dernier n'a souvent que peut lui offrir » cf. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Economica, 1993, p. 170.

[3] Et notamment dans le chapitre consacré à la « fonction présidentielle » cf. RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, p. 147-168.

d'anciens hauts-fonctionnaires, parfois anciens universitaires eux-mêmes, d'enseignants-chercheurs ayant exercé des missions pour le ministère ou des responsabilités deviennent au fil des aléas de carrière et des alternances politiques des chefs d'établissements. La proportion des chefs d'établissements ayant occupé des fonctions administratives s'élève à 18,7 % pour les présidents de contrat, passant de la 3ème à la 7ème génération d'un peu plus de 8 à 19,4 % des individus. Pour ne citer que quelques cas emblématiques, André Legrand, ancien recteur et directeur des lycées et collèges sous Lionel Jospin devient président de Nanterre en 1998, Romain Gaignard, ancien directeur des relations internationales sous Alain Savary, devient président de Toulouse 2 en 1996, Daniel Bloch ancien recteur et directeur des enseignements supérieurs sous Lionel Jospin devient président de Grenoble 1 en 1993, Vincent Courtillot ancien directeur de la recherche devient directeur de l'IPG en 1996, dans une autre position Hélène Lamicq ancienne chargée de mission à la CPU devient président de Paris 12… Ces parcours résultent de la congruence des intérêts et centres d'intérêts de ces individus engagés dans une spécialisation administrative qui les a éloignés de *l'Alma Mater,* mais également de ceux des établissements qui collectivement voient dans ces profils bien formés, bien intégrés aux rouages du ministère des atouts certains pour mieux les représenter et mieux les gérer[1]. Elle témoigne aussi d'un mouvement général propre à la haute fonction publique de circulation d'individus dans d'autres secteurs (privé ou autre)[2]. Mais ce faisant, cette proportion non négligeable d'individus demeurant durablement dans une fonction d'administration montre que le président n'est plus *primus inter pares stricto sensu,* faisant du titulaire le délégué temporaire d'un groupe de pairs universitaires dont la seule charge renvoyait au maintien de leur autonomie, mais évolue désormais dans un espace plus durablement délimité, situé entre le savant et le politique, et où la compétence objectivée par des critères et des trajectoires joue également un grand rôle. En somme, si les constantes du capital se maintiennent quantitativement à haut niveau, les nombreux changements qualitatifs dans les trajectoires présidentielles dénotent une inflexion des critères de légitimation de la fonction davantage liées à la compétence réelle ou supposée, au projet présenté à l'établissement plus qu'à une affiliation politique ou syndicale nationale.

[1] Un des cas limites est celui de Vincent Courtillot qui, après avoir été directeur de la recherche et des études doctorales, est devenu directeur de son institution d'origine, l'IPGP : « C'est certain que mon statut d'ancien directeur de la recherche pendant quatre ans m'a certainement permis de plaider les dossiers de l'IPG, du tout petit IPG, plus efficacement. Je me rendais bien compte d'ailleurs, et d'ailleurs je trouvais ça anormal, que si je n'avais pas su tout ce que j'avais appris comme directeur d'administration centrale je n'aurais pas pu défendre mon institut comme je l'ai défendu. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

[2] BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 383.

En effet, cette génération des présidents de contrat est indéniablement celle du déclin de la politisation systémique de la fonction présidentielle[1], ou des enjeux universitaires, qui cessent d'être le terrain d'affrontement gauche/droite des années 1970 et 1980[2]. Bien sûr, certains présidents (un gros tiers de l'échantillon) continuent de mettre en avant un critère d'appartenance politique – l'affiliation syndicale publique, elle, a presque entièrement disparu – et ils se font parfois bruyamment et collectivement entendre mais désormais leur groupe est nettement minoritaire[3].

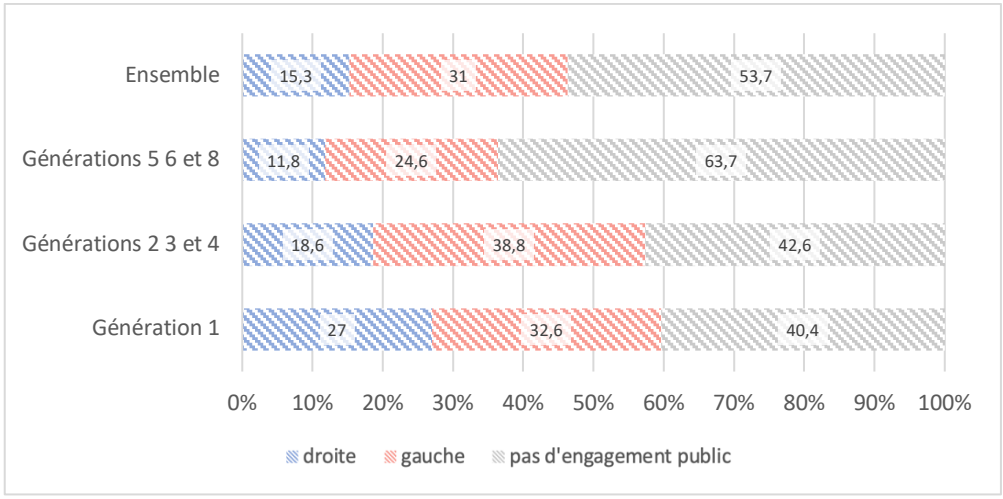

Figure 43 - Politisation affichée des présidents d'université en % (1971-2007)

Le graphe de la figure 43 rend bien compte de cette inversion quasi symétrique du rapport de force entre présidents affichant leur politisation et ceux qui ne le font pas, entre les générations politiques et celles des présidents de contrat. Cette évolution est d'autant plus spectaculaire qu'elle est relativement homogène et concerne l'ensemble des présidents d'université, quel que soit leur âge – ainsi 56,4 % des présidents de moins de 45 ans n'ont pas fait mention d'un engagement public. La forte politisation différenciée selon l'âge du président s'est très fortement atténuée. Parmi les politisés, le rapport de force entre les deux camps semble se

[1] La politisation se poursuit ainsi par d'autres chemins, elle ne fait que quitter une coloration partisane et à structuration nationale. Au fond la fonction présidentielle demeure éminemment politique au sens où elle repose sur une élection, une campagne, la prise en compte d'un programme, etc.

[2] Ce qui explique également d'ailleurs que la contractualisation ait pu ainsi enjamber les alternances Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 134.

[3] La syndicalisation visible des présidents s'effondre : en moyenne 90 % ne font pas état d'un engagement – ce qui ne signifie pas bien sûr qu'ils n'en aient pas eu par ailleurs, mais les sources n'en font plus état. Ce mouvement est particulièrement vivace du côté des syndicats de droite qui disparaissent totalement de l'échantillon dans les années 1980. Sans doute est-ce là un indice à exploiter.

maintenir à raison d'un président conservateur pour deux présidents marqués à gauche. Ceux qui gardent un fort engagement politique apparaissent également comme plus atypiques, déjà plus professionnalisés dans cette voie, pouvant par leur expérience des dossiers et d'une position de surplomb être mieux légitimés à l'exercice d'une présidence. Un Rémy Pech par exemple à Toulouse 2 est un élu local reconnu du PS, proche des principaux responsables des collectivités territoriales[1], Lise Dumasy ou Michel Kaplan sont des militants aguerris au sein du SNESup qui possèdent au moment de leur élection un certain rayonnement national. Pour expliquer cette transformation spectaculaire, les biais et travers des sources peuvent (et même doivent) être mis à contribution. En effet, les informations biographiques se font, nous l'avons vu, plus rares dans la période, mais elles ne sont pas toutefois inexistantes et, lorsqu'elles sont assez riches, elles ne font plus figurer d'informations de type syndical ou politique aussi souvent qu'auparavant. Ce silence plus fréquent témoigne d'une plus grande discrétion des présidents, qui bien sûr gardent des convictions parfois fortes, mais les cantonnent plus volontiers à leur for privé et n'en font plus des critères à afficher par voie de presse. De toute façon, ils ne renverraient pas à des référentiels nationaux suffisamment marqués pour devenir des facteurs de distinction. L'essentiel se passe désormais ailleurs.

L'établissement prend de plus en plus d'importance comme cadre politique général aux présidents d'université car :

> « La politique contractuelle n'a pas seulement modifié les modes de pilotage de la tutelle, elle a aussi impulsé une nouvelle dynamique au sein des universités, en les amenant à élaborer une politique d'établissement, à définir un projet collectif, à décider en commun des orientations à prendre et des priorités à retenir[2]. »

La ligne directrice tracée par Christine Musselin est corroborée par les témoignages et les archives. Avec les contrats, l'établissement prend de plus en plus de poids dans le champ du pouvoir universitaire et modifie en retour le mode d'élection et de légitimation présidentielle dans une puissante inflexion qui, au cours des années 1990, amène à repenser la cohésion de la communauté politique universitaire autour de l'idée de projet d'établissement. Ce mouvement découle de la mise en place d'une logique contractuelle qui contient en elle l'idée que les établissements doivent construire un projet en commun sous la houlette d'un chef d'orchestre,

[1] Rémy Pech a adhéré au PS dès sa prise en main par François Mitterrand en 1971, il ensuite été élu conseiller municipal, occupé les fonctions d'adjoint au maire de Ramonville (31) avant de devenir conseiller régional entre 2004 et 2010. *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février et 30 mars 2017.
[2] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p.133.

le président d'université, lui-même nouvel interlocuteur privilégié du ministère[1]. Ce changement dans la configuration universitaire conduit à une modification en profondeur de la communauté politique d'une université, qui polarise ses divisions non plus uniquement sur des critères identitaires (disciplinaires, catégoriels) ou des lignes de fractures politiques externes, mais sur des éléments internes inhérents au projet défendu par l'équipe présidentielle. Ce nouveau mode d'organisation ne se met que très progressivement en place, à mesure que les vagues de contrat sont signées avec les établissements et au fil du renouvellement des présidents de la 4ème génération qui laissent ainsi la main à de nouveaux collègues irrigués par cette logique. L'élection est bien sûr toujours un grand moment politique, mais les enjeux d'établissement y ont pris une part beaucoup plus importante que les grands débats nationaux. Laissons donc la parole aux présidents :

> « C'est l'époque où la politique contractuelle commence à apparaître donc, où le rapport État/établissement change, et moi je fais partie de la première génération des présidents qui va signer les contrats. Je signe mon premier contrat dans les six mois qui suivent mon arrivée. On est la génération des présidents de contrat[2]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « Oui oui, oui oui, il y avait un projet pour l'établissement, et d'ailleurs ce projet, j'avais les grandes lignes de développement : formation, recherche, contrats, relations internationales. […]. Mais une chose dont je suis assez fière quand même, c'est que l'on était l'une des premières universités à créer un vrai plan stratégique à horizon de dix ans. Je trouvais que le contrat c'était une bonne chose, sauf que, comme on le disait tout à l'heure : les contrats étant désynchrones et désynchronisés, ma tendance était de dire : "un président doit avoir une vision globale des choses et pas segmenter" Donc l'idée du projet d'établissement : essayer d'avoir une projection à plus longue échéance que le contrat quadriennal de l'époque[3]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

> « Au fond, les campagnes à l'époque et les élections se faisaient beaucoup plus sur des équilibres que l'on voulait conserver, des manières de conduire la prise de décision à l'université, des choses comme ça, beaucoup plus que sur des projets en fait, des projets formation, recherche etc. Et ça s'est venu progressivement et plus tard[4]. »
>
> Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble 3-Stendahl (1999-2004, 2008-2015)

Les témoignages de ces deux présidents et de cette présidente, issus d'établissements très différents (une université pluridisciplinaire de banlieue Paris 12, une grande université scientifique de région Nancy 1, une petite université littéraire Grenoble 3), aux profils très variés (Lise Dumasy demeure lors de son premier mandat en 1999-2004 très liée à son syndicat

[1] Nous reviendrons longuement sur ces aspects relatifs à la genèse et à l'affirmation de la contractualisation en chapitre 9.
[2] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[3] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.
[4] *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

le SNESup), montrent l'impact progressif de la contractualisation sur leurs élections et l'écart qui se fait avec la période précédente. Pour Bernard Dizambourg, cette contractualisation est un marqueur générationnel fort qui donne une forme d'identité collective au groupe. Elle résulte d'une transformation du rapport à la tutelle, qui modifie les établissements et leurs présidents par ricochet. Jean-Pierre Finance à Nancy 1 détaille les implications et la prise en main par les équipes présidentielles de la notion de projet d'établissement, qui devient le pivot de leur campagne et génère même des initiatives autonomes : une volonté de tracer un chemin commun à l'ensemble de l'établissement même à plus long terme. Enfin, Lise Dumasy montre que cette évolution demeure progressive et ne touche pas simultanément tous les établissements. À Grenoble 3, sa première élection n'est pas encore fondée sur l'idée de projet mais plutôt sur une typologie classique de la génération des présidents politiques : définir un équilibre des pouvoirs internes, réfléchir aux mécanismes démocratiques de prise de décisions. Il y a donc en ce sens une ligne de fracture qui émerge entre les établissements selon le rythme de leur transformation contractuelle. Dans tous les cas, à partir des années 1990[1], même si d'autres logiques demeurent, le projet remplit un rôle cardinal dans l'élection des présidents, ou tout du moins dans le récit qu'ils en font. Il s'impose comme un critère central, un passage obligé pour le candidat. Symboliquement, ce dernier tient son pouvoir non de la représentativité de son rang, de son statut, de sa discipline – tel le médecin alternant avec un scientifique dans une université sciences/santé – mais du projet politique qu'il présente, du contrat social qu'il noue au nom de l'intérêt collectif avec les composantes sociales et institutionnelles et qui garantit sa légitimité pour cinq ans. Le vote cesse donc dans ce cas d'être communautaire mais devient celui d'une entité politique nouvelle, soudée par une véritable culture d'établissement.

Bien évidemment, cette évolution n'est en rien homogène et touche certains établissements davantage que d'autres. Dans certains cas, en particulier dans les universités parisiennes *intra-muros*, la représentativité disciplinaire du président demeure le principal critère[2]. Dans d'autres, comme celui de Jean-François Méla élu à Paris 13 en 1992, la dimension

[1] Lise Dumasy reconnaît ainsi que son second mandat se conforme davantage au modèle d'ensemble, le projet : « Et je me souviens qu'à l'époque je n'avais pas bien compris la question. Je me disais : "notre politique scientifique […] ce sont les laboratoires de recherche qui proposent des projets et nous on arbitre etc. ou on fait en sorte qu'on favorise le dynamisme des équipes, leur trouver les moyens qu'il leur faut mais au fond on n'a pas de projets nous-même." […]. C'est vrai que l'on réfléchit plus au contenu en fait des projets politiques qu'on ne le faisait avant, me semble-t-il. Et ça c'est venu d'une évolution, progressivement. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

[2] « Parce qu'à Paris 1 on a un système de rotation : juriste, sciences humaines et économistes. Haddad étant mathématicien, après il a été suivi par un juriste qui est Yves Jégouzo. Pendant le mandat d'Yves Jégouzo je suis devenu vice-président. Mais de toutes façons l'essentiel de mon boulot c'étaient les finances et donc quand Yves Jégouzo a fini ses 5 ans j'ai été élu j'allais dire presque naturellement président donc ça c'est 99-2004. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 20 octobre 2017

de projet semble être à l'inverse le seul critère de légitimation, ce dernier étant élu alors qu'il n'appartenait à aucune instance centrale et n'avait donc pas d'expérience de l'administration d'établissement[1]. Ce cas extrême montre néanmoins que le vieux rêve de René Rémond semble devenir réalité. Bien sûr, rien n'est chimiquement pur et cette transition a quelque chose d'un peu irénique, mais elle est suffisamment puissante pour modifier en profondeur les contours de la légitimité présidentielle. Désormais, elle ne se satisfait plus uniquement de qualités *intrinsèques* au candidat (discipline, mandarinat, politisation) mais se double également de critères *extrinsèques* objectivés par le projet qu'il présente à son établissement[2]. Le tout tend parfois, et notamment quand les universités ont connu des situations de crise financière comme Paris 12 au milieu des années 1980, à transcender les différences partisanes, c'est du moins l'esprit de la grande coalition, du SNESup au centre droit, qui concourt à l'élection de Bernard Dizambourg à Créteil en décembre 1990[3]. En un sens, Éric Espéret, ancien président de Poitiers, résume à merveille la perception de cette évolution par la frange très investie des présidents d'université :

> « Je crois qu'il y a eu en vingt ans une professionnalisation des présidents. Il y a eu des présidents, de vrais amateurs. Ils étaient contents d'être là parce qu'ils avaient été élus présidents, mais ils voyaient ça comme quelque chose d'un peu honorifique. Et puis il y a eu progressivement tout une catégorie de présidents qui sont arrivés avec des projets, avec des idées et qui savaient pourquoi ils étaient-là et ce qu'ils devaient faire et quels moyens employer pour essayer d'y arriver. Ça, il y a eu cette professionnalisation très forte[4]. »
>
> Éric Espéret, président de l'université de Poitiers (1998-2003), délégué général CPU (2004-2010)

1.3.Spécialisation et rationalisation : les règles du métier au temps des présidents de contrat

Les effets de la contractualisation touchent donc les critères de légitimation de la fonction présidentielle et semblent avoir conduit à une forme d'uniformisation des profils présidentiels, valorisant ceux qui étaient les mieux adaptés au nouvel ordre institutionnel. Ainsi, parce qu'elle introduit pour les présidents un mode de fonctionnement qui renforce l'intensité de leur travail, *i.e.* leur spécialisation, ainsi que le volume de savoir professionnel spécifique de

[1] « Sur un coup de tête, comme assez souvent, il y avait un candidat qui me déplaisait voulant être président de l'université, je me suis déclaré sachant que je n'étais même pas membre du Conseil d'administration et j'ai été élu. Cela correspondait à mon projet. » *Entretien avec Jean-François Méla*, 29 janvier 2018.
[2] On passe bien des « projets individuels au projet d'établissement. » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 143-144.
[3] C'est ce contexte dont fait état Bernard Dizambourg : « On est tous soutenu à peu près, parce qu'on avait gagné les élections ensemble sur une liste qui allait en gros... pfff *(soupirant)*, du SNESup à du centre-droit. C'était très large parce qu'en fait plutôt des gens assez rassemblés sur le fait de faire avancer ensemble l'université. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[4] *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

gestion qui est nécessaire à l'accomplir, *i.e.* la rationalisation, elle transforme la professionnalisation des présidents dans les deux acceptions du terme, à la fois dans le contenu de leur mission quotidienne et dans les carrières qui s'ouvrent à eux en fin de charge[1]. Ainsi, dans l'intensification de l'engagement dans l'exercice de sa fonction, le président semble de plus en plus se spécialiser et s'éloigner de son corps d'origine :

> « Non, j'ai fait très peu de recherche, alors j'ai peut-être sorti quelques papiers parce qu'il y avait des papiers qui restaient à sortir d'avant mais non, tous mes doctorants ont été attribués à des jeunes qui étaient dans l'équipe avec moi […] Et j'ai décroché, ce qui fait partie on en parlera après de quand on revient après… Ce n'est pas si simple après cinq ans de revenir à de la recherche. Non, moi j'ai essayé d'être président à plein temps[2]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er-vice-président (2004-2006)

> « Ma vie a été changée. Je suis devenu président dans un contexte assez chamboulé, comme dans beaucoup d'universités […] Ce qui a totalement changé mon mode de vie. Je n'étais pas du tout impliqué dans la politique universitaire, sauf évidemment un peu en étant président de la Société mathématiques de France. Mais, ce n'était pas ma vocation donc là, j'ai changé de casquette. J'étais devenu président pendant cinq ans[3]. »
>
> Jean-François Méla, président de l'université Paris 13-Villetaneuse (1992-1997)

Jean-François Méla, élu à Paris 13 en 1992, comme Yannick Vallée élu à Grenoble 1 en 2002, témoignent du choc biographique que représente l'accession à une présidence d'université : « ma vie a été changée ». Sans doute faut-il prendre cette phrase au sens propre. Comme nous l'avons vu au cours du chapitre 4, l'accession à la présidence représente un tournant majeur, amenant pas à pas le titulaire à se professionnaliser dans l'exercice de sa tâche, à abandonner des éléments qui le rattachent à son univers d'origine (comme la recherche dans le cas de Yannick Vallée) pour se consacrer à plein temps à l'exercice de la fonction présidentielle. Ce mouvement général est accentué dans la période par les effets de la contractualisation sur les exécutifs présidentiels. Comme l'ont montré les travaux contemporains de cette génération menés par Stéphanie Mignot-Gérard, l'intensité des obligations et des responsabilités des présidents s'est accrue du fait de la plus grande autonomie donnée aux établissements, nécessitant un renforcement des équipes présidentielles (politiques ou administratives), rendant les cumuls d'activités beaucoup plus difficiles que ce soient selon le modèle de René Rémond ou celui de Pierre Merlin pour reprendre deux cas iconiques des générations précédentes. Bon nombre de présidents souhaitent un temps maintenir un lien avec l'enseignement[4], ou la

[1] Au fil de l'eau, l'on va retrouver des éléments développés au cours du chapitre 4.
[2] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
[3] *Entretien avec Jean-François Méla*, 29 janvier 2018.
[4] « Non j'ai toujours enseigné. Je n'ai jamais arrêté d'enseigner, mais autant j'ai décroché de la recherche, en tous cas de la recherche au sens classique du terme. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018

recherche[1], mais pour d'autres, cela apparaît rapidement impossible, souvent en raison des aller et retour fréquents qu'ils doivent faire à Paris et des nombreux reports d'horaires que cela implique pour les étudiants[2]. Ainsi, la mise en place par le décret de juin 1984 d'un allègement partiel ou total du volume de cours pour les présidents apparaît comme une planche de salut dans le cadre d'une densification de leur activité à l'intérieur ou dans la représentation de leur établissement. Autrement dit, ils pénètrent dans une boucle de rétroaction : plus ils s'investissent, plus ils modifient leur fonction en augmentant son intensité et sa spécialisation, et donc plus ils accroissent l'investissement nécessaire pour la mener à bien.

En plus de cette intensification de la professionnalisation de leur tâche, la génération des présidents de contrats connaît une forme de professionnalisation de carrière qui amène à retraduire dans leur parcours personnel et professionnel la spécialisation dans des savoirs et des agir administratifs qu'ils connaissent au quotidien. Cette dynamique existe tout d'abord dans l'amont : comme vu précédemment près de 20 % des présidents ont déjà occupé des tâches, des fonctions ou des missions qui les ont familiarisés avec les enjeux administratifs, politiques et gestionnaires du gouvernement des universités, parfois même à haut niveau, savoirs et réseaux qu'ils savent mobiliser dans leurs nouvelles fonctions[3]. La présidence s'inscrit donc pour eux dans une logique de carrière préexistante qui ne fait que se perpétuer dans leur nouvelle tâche. Mais c'est surtout par les possibilités de prolongation qu'elle ouvre que l'exercice de la présidence représente un tournant majeur de trajectoire, qui parce qu'elle est exigeante, parce qu'elle demande de plus de plus de sacrifices – et notamment celui de l'identité professionnelle d'origine – entraine son titulaire dans un chemin sans retour. Cette dynamique qui existe depuis les origines de la CPU connaît avec la génération des présidents de contrat une accélération sans précédent.

[1] « Et du coup en 2008 j'ai candidaté […] et j'ai été très largement élue. […] Mais je n'avais pas vraiment prévu ça, et ça m'a quand même été assez dur. D'abord je n'ai pas pu abandonner tout de suite évidemment ce que j'avais fait parce que j'avais organisé un très gros colloque international, derrière les actes il fallait les publier. Enfin ça a été la galère pendant un an un an et demi. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017

[2] « Les cours enfin quand j'étais président la première année j'ai essayé de maintenir les cours d'enseignement. Mais d'une part c'était extrêmement fatigant et deuxièmement je devais déplacer trop souvent des cours ce qui compliquait la vie pour les étudiants eux-mêmes donc ensuite j'ai renoncé à maintenir mon enseignement ce n'était vraiment pas possible dans la pratique. Donc je l'ai fait une année mais je l'ai arrêté ensuite. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018

[3] « Non, mais c'est Georges [Mailhos] qui est venu me chercher, il m'a dit : "J'ai l'idée de faire une Maison de la recherche. Penses-y.". J'y ai pensé un peu, j'ai discuté et on en a reparlé. "Est-ce que tu crois que nous pouvons avoir un soutien au ministère ?". J'ai dit : "Oui, je vais voir comment on peut faire, mais il faut totalement restructurer la recherche au Mirail de fond en combles." » *Entretiens avec Romain Gaignard*, 29 novembre, 6 décembre et 13 décembre 2017.

La figure 44 manifeste la singularité des présidents élus entre 1990 et 2005. La bascule est faite. Plus de 60 % d'entre eux poursuivent une carrière dans des fonctions administratives, à temps complet ou sur des missions de longue durée, essentiellement hors du strict champ des responsabilités au sein des établissements (47,5 % de l'ensemble). L'équilibre est complètement rompu avec les présidents qui retournent à la paillasse et qui ne représentent plus qu'un quart de l'ensemble.

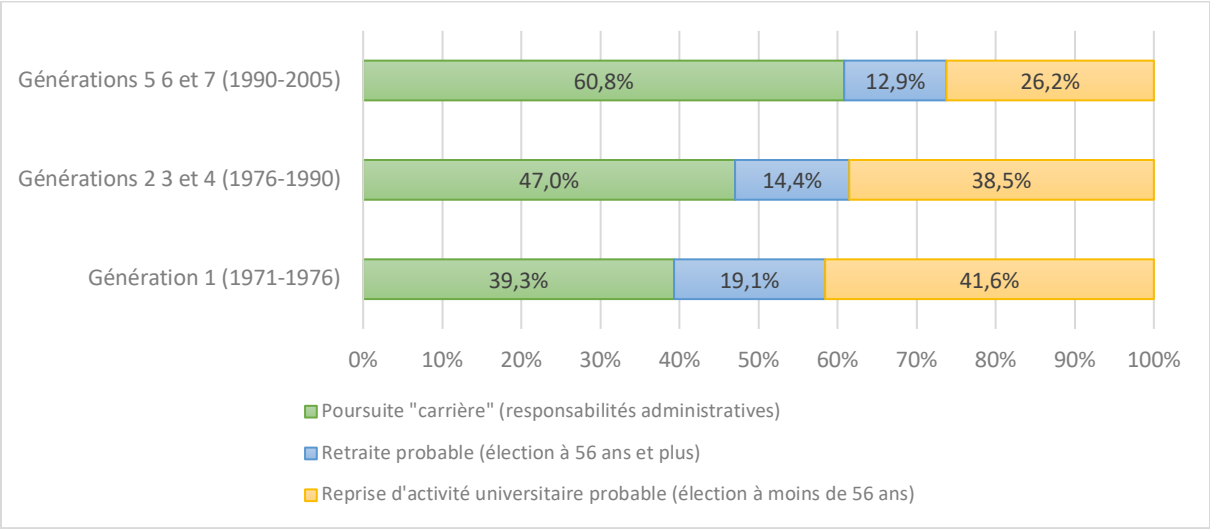

Figure 44 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-2005)

Dans toute la variété que l'on a pu décrire, on constate que s'intensifie, entre 1990 et 2005, la professionnalisation des présidents dans des fonctions d'administration et de gestion (quel qu'en soit le niveau) et la discontinuité qui se dessine avec le corps universitaire d'origine. Ce mouvement tend à s'accentuer si l'on change de focale et que l'on regarde les écarts entre les générations elles-mêmes : pour la 5ème, le taux de présidents qui s'engagent dans une carrière s'élève à 57,8 % ; il est de 58,4 % pour la 6ème et de 64,3 % pour la 7ème. La trajectoire amorcée par les présidents de contrats semble être encore plus intense chez les présidents LRU qui poursuivent à 76,2 % une carrière administrative, avec une nuance considérable toutefois qui tient à la possibilité de réélection des présidents. Ainsi 30,7 % s'engagent dans fonctions hors de l'échelle de l'établissement (niveau en forte baisse), 45,5 % y demeurent essentiellement par le mécanisme de la réélection, comme si, structurellement, s'opérait une régulation des carrières et des flux entrants. Pour limiter une surproduction de candidats par rapport aux postes disponibles, un système de gestion par l'attente se met en place qui permet à des présidents de poursuivre sur quatre ans leur vie professionnelle, peut-être de parvenir à l'âge de la retraite, limitant ainsi la pression sur les postes ouverts notamment à l'échelle ministérielle. Bien sûr

tout ceci amènerait à de plus amples développements relevant davantage d'une histoire sociale de la haute fonction publique[1].

Cette transition fondamentale est le signe d'un mouvement plus large qui témoigne d'une double transformation structurelle du marché des carrières qui s'ouvrent aux termes du mandat présidentiel : d'un côté, elle résulte de modifications propres au métier de président et à sa valorisation sociale, de l'autre, elle procède d'une transformation de l'écosystème du gouvernement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette professionnalisation des carrières présidentielles est au carrefour de la création d'une demande sociale de postes, l'extension du vivier et la multiplication des vocations entrent en adéquation avec l'ouverture d'une offre. Le tout témoigne d'une forme de rétroaction sociale d'une politique publique, la contractualisation, qui a finalement renforcé des tendances et des pratiques déjà en cours dans le microcosme de la CPU et du ministère[2].

Avançant dans ce chemin, il est de plus en plus difficile aux présidents de faire demi-tour[3]. Leur spécialisation dans le monde administratif rend de plus en plus obsolètes réseaux et légitimité académique[4]. Là où grâce au temps plus conséquent dont ils disposaient et dans le cadre de fonctions moins professionnalisées, certains présidents de la première génération, comme René Rémond, pouvaient lutter contre cette tendance, ceux de la génération contractuelle semblent plus démunis. L'accession à la présidence, si elle ne semble toujours pas venir d'une véritable vocation à l'origine[5], semble toutefois nourrir la velléité du titulaire de poursuivre dans cette voie administrative et de continuer à être utile[6].

---

[1] Cette relecture structurelle qui, en l'absence d'un travail approfondi sur l'histoire sociale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ne peut être qu'évoqué ici, elle mériterait toutefois d'être menée dans le sillage des travaux de Philippe Bezès.

[2] Encore un fois, au sein de la CPU tout est affaire de curseurs, les différentes manettes rééquilibrent les niveaux des différentes pistes mais ne coupent jamais totalement le son.

[3] Cf. Chapitre 4.

[4] Comme en témoigne Lise Dumasy lors de son retour à la paillasse : « repréparer des cours, me remettre en recherche etc. au début c'était un petit peu difficile psychologiquement parce qu'en fait les gens avaient eu quand même tendance à vous oublier, quoi. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

[5] Comme dans le cas de Régis Ritz qui évoque en ces termes son accession à la présidence : « Je ne sais pas si j'avais envie de devenir président parce que ça me faisait peur. Et puis vous savez comme ça se passe, il y en a qui se présentent et les collègues viennent vous dire : "mais attendez, celui-là il ne peut pas être président, ce n'est pas possible. Pas possible. C'est trop grave s'il devient président, on est foutus. Il n'est pas fiable, pas sérieux, Vas-y, vas-y, vas-y." "Non je n'ai pas envie. » « Vas-y, vas-y, vas-y !" Et puis vous recevez une grande tape dans le dos et puis vous vous retrouvez président. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019. Comme souvent, la vocation est le produit d'un contexte et s'affirme parfois autant en contre qu'en pour, poussé par d'autres acteurs qui précipitent le mouvement.

[6] Comme dans de nombreux autres cas, la « vocation politique » de président d'université demeure le produit d'un processus historique et social de construction et de légitimation. On retrouve certaines des thèmes de réflexion de WEBER Max, « La profession et la vocation de politique », *Le savant et le politique*, Paris, La découverte, 2003, p. 133 sqq.

Le vivier s'élargit, et il le fait dans le cadre d'une revalorisation symbolique de la fonction, corrélée avec la mise en place de la contractualisation. Elle agit comme le Saint-chrême des présidents d'université[1]. La fonction étant mieux considérée par en-haut, elle séduit désormais d'anciens hauts-fonctionnaires ou universitaires ayant déjà exercés de hautes responsabilités au ministère, et dont la présence entraine pour les présidents une boucle de rétroaction favorable : leur élection revalorise symboliquement le corps collectif des présidents rendant son accession plus prestigieuse, et conduisant en retour à voir un nombre plus important d'anciens cadres du ministère être tentés, après un aléa de carrière, de l'intégrer ; ainsi se renforce le prestige de la fonction etc. Au final, les présidents sont mieux formés, leur légitimité est davantage reconnue par le ministère et le reste de l'écosystème, leur spécialisation dans les tâches administratives rend plus délicat le retour à la paillasse. Ils sont donc mûrs pour s'engager dans une poursuite de carrière non strictement académique. Mais encore-faut-il pour cela qu'il y ait des postes disponibles.

En effet, si la CPU sert structurellement de vivier à un ministère en manque de cadres, longtemps le nombre de fonctions ouvertes aux présidents pour leur permettre de poursuivre leur spécialisation administrative est demeuré limité. En dehors du triptyque recteur-directeur-cabinet, de quelques fonctions électives et de quelques fonctions à l'étranger pour des présidents très investis dans les relations internationales (AUPELF-URF, conseillers d'ambassade souvent pour d'anciens linguistes), l'éventail demeure assez resserré jusqu'aux années 1990. D'autant que la concurrence est âpre pour leur accès, particulièrement avec certains notables disciplinaires qui, maintenant leurs contacts privilégiés avec le ministère, bénéficient de la même visibilisation et des mêmes réseaux que ceux de la CPU. On constate la même chose pour les fonctions internes au champ académique. Privés de réélection, les présidents n'ont d'autres choix que de passer leur tour ou de changer d'établissement pour espérer pouvoir de nouveaux exercer des responsabilités similaires. À partir de la contractualisation, les mandarins des disciplines ne trouvent plus la même oreille attentive au ministère et ne représentent plus de concurrents aussi redoutables qu'autrefois dans les fonctions traditionnelles. C'est du moins ce qu'évoque Régis Ritz témoin de ce changement d'ère, notamment dans l'attitude du conseiller spécial Claude Allègre :

[1] Allusion à l'article de Jérôme Aust qui explore dans le détail, dans son étude empirique sur les plans U2000 et U3M et les établissements de Rhône-Alpes, la revalorisation de la fonction : AUST Jérôme, « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 2, 2007, pp. 220-236.

> « Et ce qui a changé de façon radicale avec Claude Allègre, c'est qu'il a dit très clairement en CPU : "je ne connais qu'un interlocuteur par université c'est son président ou celui qu'il va désigner, mais c'est son président." » [1]
>
> Régis Ritz, président de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1989-1994)

De l'autre côté, le nombre de postes offerts, ou plutôt pouvant tirer parti des qualités d'un président d'université, s'accroit. Signe de l'extension de cet univers professionnel entre le savant et le politique, une agence de presse spécialisée, l'AEF, Agence éducation formation, émerge en 1998 en même temps que se dessinent les contours de ce nouvel espace[2]. Le champ des possibles devient donc de plus en plus vaste dans deux directions majeures : l'exercice de responsabilités de surplomb et l'administration d'établissements

La prosopographie des présidents témoigne de cette double ouverture de leur horizon professionnel. On retrouve trace de leur passage dans des responsabilités classiques (22 sont recteurs par exemple), au sein des cabinets ministériels (dont deux directeurs de cabinet au sein du ministère de l'enseignement supérieur), de l'administration centrale (cinq directeurs de centrale). Mais ils investissent également des espaces encore vierges où les possibilités se bousculent. Parmi les fonctions en surplomb, il est en une, totalement nouvelle et intimement liée à la contractualisation et à son infusion dans les instances du ministère[3], qui attire énormément les présidents, c'est celle de conseiller d'établissement. Créée par Lionel Jospin et Claude Allègre pour servir de médiateur entre la DGES et les établissements[4], et pour mieux accompagner les universités dans leur nouvelle démarche contractuelle, cette fonction, permanente pour le coordinateur et partielle pour les simples conseillers[5], est taillée sur mesure pour les anciens présidents, qui connaissent les difficultés des établissements et ont l'expérience de leur résolution. C'est ainsi que l'on retrouve seize présidents de cette génération contractuelle, à un moment ou à un autre, parmi les conseillers d'établissement. Deux sont même les coordinateurs de ce groupe (Bernard Alluin et Éric Froment). Autre champ considérable qui s'ouvre aux présidents, les fonctions d'évaluation et de contrôle des

---

[1] *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019

[2] AEF, « Le groupe AEF-info », https://www.aefinfo.fr/groupe-aef [en ligne]

[3] « La "doctrine" fait tache d'huile », MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 130.

[4] « On constitue les conseillers d'établissements et donc le passage conseiller d'établissement a été important parce que du coup on a repris toute la politique contractuelle à ce moment-là. On a joué vraiment le jeu des conseillers d'établissement en connaissance de cause, c'est-à-dire des intermédiaires entre le président et la DGESUP avec des gens comme conseillers d'établissement qui étaient capables de pousser les dossiers, au nom de l'université et dans le respect de la décision de l'université, dans le Ministère. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[5] Bernard Alluin reprend même une partie de son service d'enseignant : « Alors, comme conseiller d'établissement là j'ai repris d'avantage, c'était à mi-temps. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017

établissements – qui vont au fond de pair avec la logique contractuelle[1]. Nés avec la création du CNÉ en 1985[2], les organismes d'évaluation et de contrôle connaissent une montée en puissance progressive qui aboutit à la création de l'AERES en 2006. Fins connaisseurs des établissements, les présidents d'université sont sollicités pour exercer ces fonctions permanente d'évaluation (quinze individus y exercent des responsabilités et parmi eux deux président l'organisation, Jean-François Dhaisnaut de Paris V et Jean-Marc Monteil de Clermont-Ferrand 2) ou de contrôle au sein de l'IGAENR (Bernard Dizambourg ou Jacques Vaudiaux pour une génération antérieure).

Enfin, dans un contexte de transformation de la sphère publique, des fonctions s'ouvrent au-delà du simple périmètre national et étatique, et tout d'abord dans un secteur en pleine expansion depuis les lois Defferre de décentralisation : l'échelle locale. En effet, 26 présidents de cette génération ont eu des responsabilités, des missions signalées dans leur CV, au sein des collectivités territoriales – parmi les cas caractéristiques à signaler celui d'André Lespagnol, président de Rennes 2, devenu vice-président de la région Bretagne ou Jean-Yves Mérindol qui a été conseiller enseignement supérieur de Bertrand Delanoë maire de Paris. Huit d'entre eux sont directement devenus maire et/ou conseillers régionaux. Là non plus, rien de bien surprenant, le lien entre les collectivités et les établissements n'a eu de cesse de se renforcer depuis les années 1980, en partie sous l'effet de la contractualisation mais surtout des grands plans de construction (U2000 et U3M) et de la mise en place des contrats de plan État-régions[3]. De surcroit, le métier de président que René Rémond rapprochait déjà de celui de maire d'une grande ville, amène à acquérir des compétences politiques de recherche d'équilibre et de consentement, ou bien des savoirs plus administratifs. Et puis il y a bien sûr l'Europe, et les organisations de coopérations transnationales qui s'affirment dans les années 1990 avec la montée en puissance financière et symbolique de ces nouveaux venus dans le gouvernement de l'enseignement supérieur. Seuls quelques anciens présidents, très engagés sur ce terrain, investissent les institutions de Strasbourg ou de Bruxelles. Ainsi, à la naissance de la nouvelle EUA, l'organisation choisit de placer à la tête de cette conférence européenne des présidents

[1] Ce n'est pas d'ailleurs pour rien que Christine Musselin évoque le cas du CNÉ comme un prolégomènes à la contractualisation en tant qu'« initiative de promotion des établissements. » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 107-108.

[2] Pour une enquête comparée sur la genèse du CNÉ se référer au chapitre 1er de WALTZING Aline, *Pour transformer les Universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, thèse de doctorat d'histoire des sciences sous la direction de Dominique Pestre, EHESS, 2020, p. 91-139.

[3] C'est la période où la territorialisation de l'enseignement supérieur change de configuration (elle n'appartient en rien à cette seule époque de l'histoire universitaire) en lien notamment avec l'affirmation de l'acteur régional. Cf. GROSSETTI Michel (dir.), *Université et territoire. Un système local d'enseignement supérieur. Toulouse et Midi-Pyrénées*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1994, 238 p.

d'université, par fidélité à l'origine de son ancêtre la CRE fondée en 1951 à Dijon[1], un Français en la personne d'Éric Froment[2]. Dans le même ordre d'idée, Adrien Schmitt ancien président de l'université Louis Pasteur de Strasbourg devient le correspond de la CPU à Bruxelles et joue ainsi un rôle majeur dans la mise en place de processus de la Sorbonne/Bologne à partir de 1998[3]. Comme *go-between* entre Bruxelles et Paris, entre monde académique et monde politique, Adrien Schmitt fait également écho à l'ouverture, au sein même d'une CPU qui s'étoffe sur le plan organisationnel à partir de 1994, de postes qui accueillent volontiers d'anciens présidents (neuf exercent ainsi des fonctions de permanent au sein de l'organisation dont trois en tant que délégué général – Éric Froment, Jean-Pierre Finance puis Éric Espéret). D'autres possibilités de carrière émergent au même moment dans le champ universitaire, notamment avec la mise en place des PRES en 2006 (qui permettent à certains présidents de s'engager dans leurs direction) et surtout avec la possibilité de réélection qui s'ouvre aux présidents de la 7ème génération à partir de la loi LRU[4]. Cependant, dès les années 1990 on assiste à des prolongations de carrière dans des fonctions de vice-présidents (quinze cas), et à des réélections (après un temps de latence ou après un changement d'établissement).

Regarder les carrières des présidents de contrat amène à contempler une marqueterie dense de postes et de responsabilités extrêmement divers, qui se superposent dans les différentes carrières amenant parfois à des trajectoires complexes, faisant des aller et retours entre différents niveaux et terrains professionnels[5]. Au bout du compte, pour reprendre les mots

[1] Pour un tour d'horizon de l'histoire de la CRE, cf. RÜEGG Walter & SADLAK Jan, « Relations with authority », in RÜEGG Walter (dir.), *A history of the university in Europe. Vol. IV Universities since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 100-101.

[2] « Et puis on commence à préparer la fusion au niveau de la CRE avec ce que l'on appelle de Comité de Liaison, et là je suis dans le groupe de négociation. Je représente la CRE dans le groupe de négociation : on est trois recteurs représentants de la CRE et trois représentants du Comité de Liaison pour préparer l'acceptation et la naissance de l'EUA. Et là […] je suis nommé à l'EUA comme président fondateur. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[3] Associée au Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA), la CPU trouve enfin un correspondant en bonne et due forme après avoir été représentée presque à son insu par un précédent délégué. Sa nomination lui permet de s'engager dans une logique de carrière : « c'était la fin du mandat d'Adrien Schmitt président de l'université Louis Pasteur à Strasbourg, et Jean-Marc Monteil demande à Adrien Schmidt : "est-ce que tu accepterais de représenter la CPU à Bruxelles ?" – parce que c'était voilà fin de mandat, que peut faire un ancien président ? Et... donc Adrien Schmidt y va, accepte, il trouve sur place Geneviève Dale qui était présente, qui le seconde, qui l'aide. Et […] à partir de ce moment-là, la CPU a une représentation à Bruxelles qui va prendre, qui va être solide. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[4] La tendance s'accentue véritable avec la 8ème génération élue dans le cadre de la loi LRU et pour qui la réélection et ou l'élection à la tête d'un PRES ou d'une Comue devient monnaie courante. 41 sur 101 prolongent ainsi leur carrière dans le monde administratif des établissements.

[5] Éric Froment est un cas exemplaire, d'abord délégué général de la CPU, il devient ensuite président de l'EUA, avant de regagner la DGESIP et l'AERES, redevient vice-président de Lyon 2 brièvement, avant de retrouver au sein d'EQAR l'action européenne.

d'Alain Abécassis, « la CPU a gagné en influence et en rôle : elle est presque devenue le point de passage obligé pour exercer des responsabilités dans l'appareil d'État sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cet investissement progressif de nouveaux horizons amène à une rétroaction positive pour les présidents, qui accroit la légitimité collective du groupe, ce dont témoigne Éric Froment : « à mon avis, la partie conseiller d'établissement a plutôt renforcé l'image des anciens présidents dont j'étais. » Cette revalorisation symbolique a bien évidemment s'inscrit dans une transformation politique sociale du ministère où s'accumulent des postes détenus successivement ou simultanément par d'anciens présidents d'université[1]. L'exercice d'une fonction de président est ainsi pour un haut-fonctionnaire, directeur de cabinet de Jack Lang de 2000 à 2002 et ayant connu cette expérience, comme Christian Forestier, un gage de sécurité pour une nomination au poste de recteur. Et ce d'autant plus dans le cadre d'établissements plus autonomes :

> « Après bon, est-ce que les gens ont les qualités ou est-ce qu'ils ne les ont pas ? On s'aperçoit que c'est un peu la roulette russe. C'est vrai que le fait de prendre des présidents d'université et on peut élargir aux directeurs de grands établissements… Tu prends un type qui a dirigé un truc comme le CNAM, tu peux penser que si le mec est capable de diriger une boite où il y a un million d'élèves ou d'étudiants, il va être capable de tenir un rectorat. Mais voilà le risque majeur qui a été pris par beaucoup, ça a été de prendre des universitaires tout à fait classiques et de la balancer recteurs, là c'est vraiment la roulette russe[2]. »
>
> Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Ainsi, la multiplication de ces dizaines, voire centaines, de liens de carrière entre un monde des présidents rendu sous l'effet de la contractualisation un peu moins hétérogène et celui de la haute fonction publique dans laquelle triomphe la conception contractuelle, finit par reconfigurer les relations entre les deux sphères : loin de former deux mondes autonomes, elles en viennent à se confondre au sein de la même écologie professionnelle. L'une apparait soit comme la première marche qualifiante pour mener à l'autre dans une logique de cursus, soit comme un point légitime de poursuite d'une carrière dans la haute administration. Ce mouvement de mise en interdépendance accrue – fusion est peut-être encore un peu fort – des deux univers, dans le partage d'une même conception de l'enseignement supérieur mettant l'établissement au centre, dans l'expérience commune de la présidence d'une université encore suffisamment puissante pour s'opposer à la différenciation des établissements, marque le retour

[1] On voit ainsi des hauts fonctionnaires revendiquer leur prise de position en faveur des universités. Tel est le cas de Jean-Pierre Korolitski qui, au sein de ses fonctions, est fréquemment amené à travailler en bonne intelligence avec la CPU : « moi, je suis quelqu'un qui est plutôt favorable au développement de l'autonomie des établissements, pour que les choses soient tout à fait claires : moi, j'estime qu'il faut développer encore plus qu'on ne le fait aujourd'hui l'autonomie des établissements et réguler les choses par une évaluation de la qualité globalement. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.

[2] *Entretien avec Christian Forestier*, 1er juillet 2019.

à une situation en germe dans les années 1970, mais qui n'avait pas eu le terreau favorable pour éclore. Pour cela, il a fallu la main sûre d'un acteur collectif, noyau d'une véritable élite programmatique, et l'outil solide qu'ils ont créé et transmis aux générations suivantes : la nouvelle CPU.

2. La CP²U du milieu des années 1990 : un noyau programmatique aux manettes

Ill. 4 - 18 janvier 1996, bureau entrant et sortant de la CPU (Archives privées Bernard Alluin)

Debout de gauche à droite : André Lespagnol, Bernard Alluin, Adrien Schmitt
Accroupis de gauche à droite : Bernard Raoult, Bernard Saint-Girons, Jean-Marc Monteil

Le milieu des années 1990 est le moment de prise de pouvoir d'une forme de noyau programmatique animé par une volonté de réformer la CPU – et même l'enseignement supérieur dans son ensemble – pour la mettre au diapason de la nouvelle logique contractuelle et la mettre en adéquation avec l'esprit de projet qui y règne. Cette prise en mains se fait dans le cadre d'un changement des équilibres de pouvoir entre les différentes composantes de la Conférence. L'illustration n° 4 manifeste sans doute quelques-unes des caractéristiques de ce noyau. Ce groupe très soudé pendant et après son passage à la CPU, connaît à l'image des présidents prenant la pause des trajectoires non moins exceptionnelles qui l'amène à poursuivre dans d'autres espaces la promotion d'une vision de l'enseignement supérieur liée à leur expérience présidentielle.

2.1. La Révolution du 7 avril. La prise de pouvoir des présidents de contrat

Le 7 avril 1994 fait partie des quelques séances marquantes de l'histoire de la CPU qui, dans l'unité de temps, de lieu et d'action qu'elles constituent, se transforment par leur scénographie en précipité d'une révolution symbolique qui scande deux périodes[1]. Cette réunion incarne non seulement le début du printemps pour les présidents de contrat et l'accélération d'une transformation amorcée quelques années auparavant, mais également une véritable révolution copernicienne qui adapte le fonctionnement de la Conférence aux nouveaux principes structurants du champ et d'une légitimité présidentielle fondée sur l'idée de projet. Malheureusement, cette CPU est victime de l'inertie des pratiques précédentes, ce qui porte fortement préjudice à l'historien d'aujourd'hui. À la différence d'autres séances déjà étudiées[2], celle du 7 avril 1994 ne fait pas l'objet d'un compte rendu exhaustif reproduisant les diverses interventions et débats entre les présidents ou les représentants du ministère. Le dossier conservé ne contient que quatre pages dactylographiées, dont deux sont les copies de la convocation[3]. Depuis quelques années déjà, la sténotypie ou les résumés des débats de chaque réunion ne figurent plus systématiquement dans les archives. Que ce soient du fait des aléas de la conservation ou de l'abandon pur et simple de la pratique, cela témoigne d'une manière indubitable d'une forme de relâchement dans le sérieux institutionnel apporté aux réunions et au suivi de leurs conclusions. Pour pouvoir pousser la porte du conclave et se rendre compte de

[1] *Le Monde* se fait l'écho de cette transformation en titrant « Université : changement à la conférence des présidents d'université », *Le Monde*, 9 avril 1994.
[2] Cf. celle du 7 décembre 1978 dans le chapitre 6.
[3] *Séance de la CPU du 7 avril 1994*, AN 20080235/12.

la teneur et des enjeux, deux éléments majeurs demeurent heureusement à disposition : les résultats complets des élections internes et les témoignages de certains acteurs de ce moment clé de l'histoire de la Conférence.

Le 7 avril 1994 s'inscrit sur le papier dans le mouvement circulaire de renouvellement désormais biannuel des instances de la CPU. Réunis en séance plénière sous la présidence du ministre de l'Enseignement supérieur François Fillon et de son directeur de cabinet, le désormais bien connu Christian Philip, les chefs d'établissements, comme tous les deux ans, doivent désigner leur bureau et leur commission permanente pour la période à venir. Dans un rituel classique[1], une séance matinale privée sert à départager les différents candidats, une séance publique avec le ministre ou son représentant fait figure d'onction par un vote symbolique – afin de réaffirmer l'unité du corps, le seul candidat désigné le matin même concourt l'après-midi. Le vote voit s'opposer deux candidats ayant *a priori* des chances déséquilibrées : d'un côté, Bernard Dizambourg, membre de la Conférence depuis près de trois ans, président de la commission des moyens et à ce titre membre de la CP²U sortante, de l'autre, Michel Woronoff, qui n'a jamais été membre des instances dirigeantes. Jusque-là rien de bien extraordinaire, sauf qu'en dépit du sens commun, l'élection qui se joue se trouve être extrêmement disputée : pas moins de trois tours de scrutin sont nécessaires pour désigner en conférence privée le successeur de Georges Haddad[2].

1er tour		**2ème tour**		**3ème tour**	
Bernard Dizambourg	35 (43,8%)	Bernard Dizambourg	38 (47,5%)	Bernard Dizambourg	43 (53,7%)
Michel Woronoff	25 (31,3%)	Michel Woronoff	32 (40%)	Michel Woronoff	33 (41,3%)
Blancs	15 (18,8%)	Blancs	8 (10%)	Blancs	4 (5%)
Nuls	5 (6,3%)	Nuls	2 (2,5%)	Nuls	0 (0%)

Tableau 16 - Résultats des élections à la 1ère vice-présidence (7 avril 1994)

[1] Cf. Chapitre 3.
[2] Ce qui correspond tout à fait au témoignage fait par Bernard Dizambourg : « Et je suis élu au, je crois, au troisième tour, je ne sais plus très bien parce que les majorités sont assez exigeantes. » » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

En effet, si Bernard Dizambourg de Créteil conserve tout de même durant les trois tours un avantage sur son concurrent principal Michel Woronoff de Besançon, à cause d'un nombre élevé de votes blancs et nuls, il lui a fallu bien longtemps avant qu'une majorité, pas très confortable d'ailleurs, s'accorde sur son nom. Au fond, la Conférence semble profondément divisée en deux blocs, certes déséquilibrés (44 % contre 31 %), mais qui ne rassemblent pas dans cet incipit du premier tour une part conséquente des présidents (un quart environ). Le ralliement de ces indécis pour des motifs divers à Bernard Dizambourg finit par offrir la victoire à ce dernier. Mais son opposition n'a pas dit son dernier mot, et lors du tour pourtant public avec un seul candidat, 31 % des présidents mettent un bulletin blanc ou nul, signe sans doute d'une défiance vis-à-vis du nouveau premier vice-président. *A contrario,* le reste du bureau (formé de Bernard Alluin de Lille 3 et d'Adrien Schmitt de Strasbourg 1), tout comme la CP²U, sont renouvelés dans un climat beaucoup plus consensuel, dès le premier tour, et avec un taux de votes blancs et nuls en séance plénière de douze points inférieurs à celui du scrutin de Bernard Dizambourg. Pourquoi l'élection du président de Créteil pose-t-elle tant de difficultés aux membres de la CPU ? Quelles sont ces règles écrites et non écrites que transgresse ce dernier ? Pour quelles raisons son élection constitue une véritable transformation symbolique de la Conférence ?

> « Enfin, voilà donc à ce moment-là, on a un débat entre nous, il faut absolument qu'on pousse l'un d'entre nous à prendre la présidence de la CPU. Il y a plusieurs noms qui émergent. Il y en a qui disent : "moi, je suis trop récent dans mon établissement, c'est compliqué", d'autres qui disent : "c'est très contraignant de venir entre Paris et l'établissement, ça mange énormément de temps, mon établissement est à perpét etc.". En gros, il y a des hésitations mais et puis à un moment donné, les gens me demandent si j'accepte d'être candidat. Objectivement, je ne suis pas très chaud parce que je savais très bien qu'être maître de conf et être président d'université, ce n'était déjà pas simple, mais là je sens que c'est probablement encore plus compliqué. Et finalement, ils me décident à être président, en plus normalement à l'époque il y avait une alternance Paris-province, le président Haddad était parisien, ça devait être donc un provincial. Ils me disent : "il faut que tu sois candidat etc." Et donc je suis candidat et j'ai face à moi le président de Besançon[1]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Bernard Dizambourg rappelle ici les conditions difficiles de son élection[2]. Il possède en effet un profil très atypique pour un président d'université, mais qui concentre sans doute les caractéristiques des présidents de contrat, faisant de lui une forme d'idéal type. Tout d'abord, alors qu'on assiste à un resserrement de l'éventail des âges, il apparaît comme un jeune

[1] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[2] Qui peuvent être celles d'un vice-président en général cf. Chapitre 2.

président (41 ans au moment de son élection, 45 ans comme vice-président). Depuis Paul Leroy en 1977, aucune CPU n'a jamais connu de plus jeune vice-président à sa tête. De surcroit, il appartient à une discipline non canonique, à l'institutionnalisation encore récente, en position dominée dans le champ universitaire : la gestion[1]. Il n'est que le second président élu dans cette discipline dans l'histoire de la CPU. Bernard Dizambourg a fait ses armes pédagogiques et administratives au sein des IUT, animé par leur esprit professionnel, par la défense de la formation continue et de l'ouverture des universités sur le monde. Il intègre ensuite l'équipe présidentielle de Daniel Laurent à Créteil avec la réputation d'être – hybridation des savoirs sans doute[2] – un bon gestionnaire en raison du redressement qu'il a effectué de la filière de formation continue de l'université[3]. C'est la première fois qu'un président issu d'une telle discipline accède à ce niveau de responsabilités. S'articulant entre l'échelle de l'établissement et celle de Conférence, sa vocation s'inscrit dans un parcours de responsabilités[4], dans la filiation de son président, Daniel Laurent, qui l'a familiarisé aux enjeux de la CPU, elle se place certes dans la continuité de sa participation à des réunions disciplinaires nationales, mais elle reste fondamentalement construite par le groupe de présidents réformateurs qui l'a placé à sa tête. Son élection, construite sur la base d'un projet collectif et pratique intimement liée à la dynamique contractuelle alors en émergence mais également sans doute à ses expériences et à sa discipline d'origine, s'articule au nouvel ordre de légitimation des présidents.

Mais avant tout, Bernard Dizambourg cumule deux caractéristiques qui handicapent sérieusement sa candidature à ce poste. Il est tout d'abord un simple maître de conférences, n'ayant ni thèse d'État ni HDR. Cette macule originelle entraine quelques critiques souterraines et des réactions épidermiques parmi ses collègues présidents qui ne souhaitent pas voir quelqu'un n'ayant pas leur rang académique, commander aux destinées de la Conférence[5].

---

[1] De son IUT à son doctorat de 3ème cycle, c'est cette discipline et ce rapport qui l'unit au monde professionnel qui l'attirent : « j'ai toujours dans l'idée de revenir dans l'entreprise en fait en mariant une compétence technologique que j'ai, et une compétence de nature plus management, gestion etc. Donc je rentre dans cette filière, où je fais des études, où je bosse beaucoup parce qu'en fait je découvre des tas de matières que je ne connais pas, à la fois les matières techniques, le management, l'économie par exemple m'intéresse voilà. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[2] « Après, moi j'ai souvent fait des articles qui sont à la frontière entre la... […] parce que petit à petit comme je m'intéressais au management des universités. Si j'avais eu à reprendre une activité de recherche en fait j'aurais pris ce champ-là qui est le management des universités. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[3] « À un moment donné, on me demande de m'occuper du redressement de la formation continue de l'université parce qu'elle est en situation économique difficile, donc je fais tout un travail. Je suis plutôt connu dans l'université à la fois sur ce secteur-là de formation professionnelle et puis je suis considéré comme un gestionnaire qui sait mettre un peu de rationalité, un peu techno probablement d'ailleurs. » *Idem*.

[4] Il devient ainsi dès les années 1970 directeur de l'IUT de Dakar, puis à Créteil, il devient responsable de la formation continue, d'abord à l'IUT puis au sein de toute l'université et enfin VP de Daniel Laurent.

[5] « J'ai été surpris quand même mais c'était vrai, il y a beaucoup de collègues qui venaient me voir en me disant : "écoute on ne peut pas voter pour Dizambourg, ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir de maître de conf'" […]

Ensuite, Bernard Dizambourg n'est pas un universitaire provincial mais un élu d'une université de banlieue parisienne, nommée Paris 12 qui plus est. Or, la CPU est régie depuis ses origines par une règle tacite d'alternance Paris/province à sa tête[1], (principe qui a pour but de neutraliser en les représentant successivement cet axe de division du monde universitaire) et qui a jusqu'alors toujours été scrupuleusement respectée. C'est en ce sens qu'à son échelle, l'élection de Bernard Dizambourg est une véritable révolution symbolique au sens bourdieusien du terme, qui change brutalement la doxa du champ des présidents en imposant un nouveau corpus de règles qui en modifie en profondeur le fonctionnement. Évidemment cette transformation repose sur des bases sociales. Derrière l'affrontement entre plusieurs conceptions se dissimulent des luttes entre groupes. Tel est le cas de la CPU de cette époque[2].

Derrière ces deux candidats, ce sont deux conceptions antagonistes de la CPU et derrière elles deux visions du métier de président, ancrées dans des groupes aux modes de socialisation différenciés, qui s'opposent. Autour de Michel Woronoff, se fédèrent ceux qui souhaitent maintenir la Conférence dans le giron familier du club de gentilshommes, réduit à sa simple fonction représentative, ceux qui souhaitent poursuivre l'entreprise de neutralisation des oppositions (qu'elles soient politiques, disciplinaires ou géographiques) par le jeu de la représentation alternée Paris/province, ceux qui défendent une conception de la présidence des universités antérieure à la philosophie contractuelle – une conception qui fait primer la forme sur le fond. Prenant pour héraut le président d'une petite université, Besançon, symbolisant par sa discipline, l'histoire ancienne[3], l'ordre le plus traditionnel de l'université française dans l'incarnation des humanités classiques, mais surtout quelqu'un qui n'a *aucune expérience* des organes de la CPU et du fonctionnement de sa relation avec le ministère, ce groupe conservateur choisit la plus parfaite antithèse à Bernard Dizambourg, comme pour signifier dans la radicalité de son porte-parole la quintessence des valeurs et des principes qui fondent sa cohésion.

De l'autre côté, se dresse une tout autre vision qui rassemble ceux qui depuis quelques années veulent faire évoluer la CPU dans le sens d'une mise en conformité avec la logique contractuelle, et souhaitent en faire un partenaire sérieux du ministère. Pour eux, c'est la

Assez directement. Et des gens que j'aimais bien, avec qui je m'entendais très bien. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[1] « Parce qu'effectivement quand on avait mis Haddad, un des arguments que va utiliser Haddad pour éviter d'avoir Bernard Dizambourg, c'est qu'il y a une alternance Province/Paris. Donc après Haddad normalement, ça ne pouvait pas être Dizambourg. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[2] Évidemment on retrouve une des grilles d'analyses chères à Christophe Charle tout au long de ses travaux sur l'enseignement supérieur bien sûr mais aussi dans CHARLE Christophe, *Naissances des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1990, 271 p.

[3] Il est ainsi connu pour sa connaissance d'Homère et est l'auteur de traductions de *l'Illiade* et de *l'Odyssée*.

dynamique collective de projet ou de programme qui doit légitimer l'élection d'un vice-président de la CPU, peu importent son rang, sa discipline ou son établissement, peu importent les règles de représentativité et d'alternance. Son élection doit résulter d'une dynamique d'adhésion *politique* et *programmatique* capable de rassembler autrement que par l'agrégat de sous-groupes internes[1]. En un sens, dans ce cas le fond prime sur la forme. Ils sont les présidents de contrat alors en pleine émergence. Certes, en 1994, ce mode de socialisation à la présidence n'est pas encore dominant, et n'est qu'un modèle parmi d'autres. Mais il est dynamique et cherche résolument à faire entendre sa voix. Le programme est un ouvrage collectif, travaillé en équipe et a pour but, si l'on reprend les mots de Bernard Dizambourg, de réaliser « une rénovation en profondeur de la CPU[2]. » C'est sans doute pour cela que la partie plus investie et la plus soudée de ce groupe choisit comme porte-voix le président le plus éloigné des standards.

Mais comme souvent, le monde social n'est pas binaire et au centre se tiennent des présidents attentistes, non déterminés, ou qui ne voient pas dans la réunion le même enjeu décisif. Ils semblent hésiter sur la voie à prendre, et leur basculement équilibré dans l'un et l'autre des camps en présence permet la victoire des présidents de contrat[3]. Dans ce mouvement, le ralliement symbolique de Philippe Ardant, un président incarnant par sa discipline (le droit constitutionnel) et son université d'élection (Paris 2) le magistère mandarinal, à l'équipe de Bernard Dizambourg (il devient président de la commission du règlement et de la législation) manifeste un élargissement de sa coalition et la grande capacité d'attraction de son projet qui finalement fait la démonstration de son externalité positive à l'ensemble des présidents :

> « Alors que j'avais eu tous les Parisiens contre moi, le président Ardant qui est à l'époque le président de Paris 2, avec qui j'avais des désaccords politiques assez importants, mais je pense qui était quelqu'un d'une très grande rigueur etc., là-dessus m'apporte complètement son soutien. Il dit : "c'est absolument nécessaire, on ne travaille pas dans de bonnes conditions." Et donc le vote bascule. C'est le premier vote qui est un peu compliqué et il bascule, largement d'ailleurs[4] »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

[1] La politisation ne disparait donc pas elle se transforme simplement, se fond dans une logique de projet. Un célèbre extrait du *Guépard* peut y faire référence : « Pour que tout reste tel qu'il est, il faut que tout change. »

[2] « Je suis élu sur une proposition de rénovation en profondeur de la CPU qui n'est pas simplement ma proposition, on l'a véritablement travaillé en équipe, et avec le fait qu'on avait quelques idées assez simples sur le fait d'essayer de basculer les modes de fonctionnement assez rapidement. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[3] Difficile de faire une sociologie électorale fine comme souvent, mais les vingt votes blancs et nuls du premier tour ne sont plus que quatre lors du 3ème tour, les seize voix se sont partagées en deux blocs absolument égaux : huit pour Bernard Dizambourg, huit pour Michel Woronoff. Mais bien sûr, toute cette analyse repose sur l'hypothèse que les deux camps restent compacts entre les trois tours et qu'il n'y a pas d'échanges de voix.

[4] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

Sans doute que ce ralliement a eu son importance. En tous cas, au terme de cette séance, la génération des présidents de contrat a pris les commandes de l'organisation, mais conscients de la fragilité de leur élection, ils veillent à « l'articulation de la CP²U avec le reste de la conférence » et à maintenir l'unité du collectif[1]. La CP²U fait figure alors « d'équipe de rêve »[2], surtout au regard des carrières successives de ses membres, de creuset à un véritable noyau programmatique. On y retrouve Bernard Dizambourg, Bernard Alluin, Adrien Schmitt pour le bureau, Jean-Marc Monteil à la commission de la recherche, Philippe Ardant à la commission du règlement et de la législation, André Lespagnol à la commission des moyens Anne-Marie Cocula à la commission de la pédagogie, Guy Romier à la commission de la vie étudiante, Suzy Halimi à la COREX, et puis comme simple élus Jean-Pierre Finance, Éric Froment, Michel Imberty, Vincent-Paul Kaftandjian, Pierre Louis, François Resch, Bernard Saint-Girons et Pierre Villard. Évidemment, cette prise de pouvoir ne se fait pas sans la bienveillante attention de l'autre côté de l'estrade, où Christian Philip notamment voit d'une très bon œil cette transformation.

2.2. Une alliance plurielle, un projet collectif partagé

La CPU depuis les origines a toujours été animée par un groupe plus investi, détenant les positions de pouvoir interne, et concentrant les fonctions de gestion de l'organisation et la représentation du groupe des présidents[3]. Mais pour que cette élite devienne programmatique au sens de Genieys et Hassenteufel, il faut non seulement qu'elle connaisse une « spécialisation progressive reposant sur l'accumulation d'une capacité d'expertise », *i.e.* l'accumulation de ressources, positions, savoir, d'expérience, de capitaux relationnels qui l'insère durablement dans le champ du pouvoir[4], mais aussi de « liens interpersonnels » forts et pérennes ancrés dans une socialisation commune qui assurent sa cohésion[5], et enfin d'un programme collectif qui permet d'homogénéiser un ensemble socialement disparate[6], dans le cadre d'une lutte pour le

[1] Cf. *Séance de la CP²U du 7 septembre 1995*, 2N 20080235/17.
[2] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017
[3] On se souvient, sous Alice Saunier-Seïté, des déjeuners que la CP²U prenaient chez le Premier ministre Raymond Barre, cf. Chapitre 6.
[4] « Ensuite, ils sont dotés de ressources suffisantes pour pouvoir orienter et définir le contenu de l'action publique. » GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », art.cit., p. 95.
[5] *Ibid*. p.101.
[6] « Ils partagent un programme de changement contenant quatre dimensions principales : des objectifs ou des orientations générales faisant référence à des valeurs partagées et donnant une cohérence d'ensemble à une politique publique ; une analyse des enjeux et de la situation conduisant à la formulation de problèmes et à un diagnostic servant de support à l'action ; des argumentaires et des raisonnements légitimant l'action ; des préconisations de mesures concrètes et d'instruments permettant l'opérationnalisation du programme. » *Ibid*. p. 95.

pouvoir au sein d'une politique publique[1]. Nous allons donc suivre l'analyse des deux chercheurs, en croisant « l'analyse de l'homogénéité » du groupe via « une approche *relationnelle* » qui vise à resituer leurs cadres communs de socialisation, et « une approche cognitive » pour mieux comprendre leur programme et leur répertoire de réforme, avec une « analyse du pourvoir » notamment par l'étude des positions qu'ils occupent dans leur carrière[2]. Le programme remplit la fonction que pouvait jouer la politisation pour la génération précédente, elle produit ce corpus de normes qui permet, au-delà des différences internes, de donner une cohésion à l'ensemble du groupe et un certain horizon à atteindre, même dans une carrière ultérieure. Comme le rappellent ainsi Bernard Saint-Girons ou Éric Froment :

> « Finalement, Dizambourg, Monteil et moi, c'est la rencontre de trois personnes mais c'est aussi la rencontre de trois visions partagées, ou de trois projets partagés pour l'université française[3] »
>
> Bernard Saint-Girons, président de l'université Toulouse 1 (1993-1998), 1er vice-président (1997-1998), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « On a une CP²U, et ça j'en ai rediscuté avec d'autres, qui nous a beaucoup marquée parce qu'on est tous dans la même panade, c'est-à-dire face à des effectifs étudiants, on est à une époque où on se bat tous sur U2000 pour avoir des moyens, on commence tout doucement à être reconnus comme incontournables dans les problèmes d'U2000, puisqu'il faut qu'on valide les dossiers, on discute avec les régions qui me semble-t-il dans la plupart des cas découvrent le potentiel, mais ne connaissent pas les universités, connaissent le doyen de la fac de droit, le doyen de la fac de médecine... Et nous, on est tous arrivés, non pas parce qu'on voulait faire carrière – ce qui à mon avis a évolué après dans le milieu – mais on était là parce qu'on pensait qu'il y avait des choses à faire et on était prêts à les faire mais sans penser à la position que progressivement nous-mêmes on a commencé à comprendre et à prendre, et qui allait être de plus en plus importante[4]. »
>
> Éric Froment, président de l'université Lyon 2 (1991-1996)

Faire une sociographie de ce groupe est complexe, car il faut tout d'abord tracer ses frontières, marquer des discontinuités dans la continuité du temps, que ce soit dans la succession des générations et synchroniquement dans l'espace social présidentiel. Ainsi l'élite programmatique fonctionne par cercles concentriques selon les critères que l'on souhaite mettre en avant : si l'on s'en tient au programme commun et à sa capacité d'attraction et de structuration des individus dans la durée, on peut en avoir une vision très large, au-delà même des cercles dirigeants. Si on se limite aux liens interpersonnels, alors l'élite se réduit à un noyau central de présidents et de quelques membres de l'équipe permanente venue du ministère (Alain Abécassis, Josette Soulas) qui ont la fonction d'impulsion durable de la transformation de la

[1] « Il s'agit donc d'acteurs engagés dans une lutte pour le pouvoir au sein d'un domaine de politique publique » GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? », art.cit., p. 96.
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.
[4] *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

CPU. Il en est de même au point de vue générationnel, car le programme défini dans le cadre de ce noyau a infusé longuement dans les élites présidentielles, en partie par la transformation de l'écosystème qu'elle a initié et qui rend plus fréquents les échanges entre les différentes générations : un Bernard Dizambourg, mais surtout un Jean-Pierre Finance qui a traversé quinze ans d'histoire de la CPU comme membre de la CP²U dès 1994, délégué général (2001-2004) et 1er vice-président en 2006-2008 (et jusqu'en 2016 comme délégué permanent à Bruxelles), font ainsi figure de médiateurs transgénérationnels.

Ici, nous prenons le parti de donner une définition restreinte de ce groupe et de ne traiter que de ce noyau qui a participé activement aux activités de la CPU. Il témoigne des caractéristique l'élite (liens de sociabilité, définition d'un programme, défense de ses principes dans la durée) tout en étant limitée au strict versant présidentiel : une étude exhaustive sur l'élite programmatique aurait nécessité d'élargir l'enquête à la haute administration réformatrice toutes origines professionnelles confondues. Prenant ces critères en considération, on réduit ainsi le nombre de présidents appartenant à ce groupe à une dizaine de noms[1]. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que des couronnes extérieures gravitent également autour de ce noyau : d'autres présidents, appartenant soient à des générations précédentes (comme l'ombre tutélaire de Christian Forestier, Daniel Laurent de Créteil, Michel Bornancin ou Régis Ritz pour les questions internationales) ou suivantes (Bernard Belloc, Jean-Yves Mérindol, Thierry Coulhon, Éric Espéret…), et bien sûr des hauts fonctionnaires proches de leurs points de vue (tels Jean-Richard Cytermann, Jean-Pierre Korolitski, certains IGAENR comme Josette Soulas et Marie-France Moraux qui ont fourbu leurs armes auprès d'Armand Frémont à la fin des années 1980 etc.). Le noyau de présidents et permanents structure l'élite programmatique et a autour de lui une nébuleuse qui, dans le temps et l'espace, relaie ses prises de position, cette transmission et cette diffusion à des cercles plus larges étant d'ailleurs l'une des clés de leur succès[2].

Même si l'on ne s'en tient qu'à ce groupe restreint, l'hétérogénéité sociale et politique de ce noyau programmatique saute aux yeux. Au point de vue de leur socialisation disciplinaire, on dénote une représentation remarquablement équilibrée des grands ordres facultaires : deux juristes ou économistes, quatre scientifiques, trois littéraires. Leurs disciplines d'appartenance

[1] Bernard Dizambourg, Bernard Raoult, Jean-Marc Monteil, Bernard Alluin, Jean-Pierre Finance, Jean-Pierre Dedonder, André Lespagnol, Adrien Schmitt et Bernard Saint-Girons auxquels il faudrait ajouter Alain Abécassis et Josette Soulas pour le cercle central.

[2] « Alors Bernard Dizambourg a su là aussi fédérer des gens très très divers. Il y avait le président de Paris II qui était un prof de droit très ancienne manière, il est décédé maintenant, et qui finalement se ralliait à nos positions qui n'étaient pas forcément conservatrices. Il avait un art de fédérer les gens de constituer une vraie équipe. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

s'étirent sur une palette variée, à la fois classiques comme la physique ou l'histoire, et modernes (et parfois plus marginalisées) comme la psychologie cognitive, la gestion ou l'informatique. Avec 47 ans et 3 mois, leur âge d'élection est inférieur à la moyenne de leur génération, mais avec de grandes différences : quelques-uns sont de jeunes présidents (Bernard Dizambourg, 41 ans, Jean-Marc Monteil, 44 ans), d'autres comme Adrien Schmitt (élu à 54 ans) ont un âge d'élection supérieur à la moyenne. Leur dotation en capital universitaire est globalement élevé mais pas pour les mêmes raisons : si un Bernard Dizambourg semble être remarquable pour l'exercice de ses fonctions administratives, d'autres comme Bernard Alluin le sont pour leurs projets pédagogiques[1], si Jean-Marc Monteil est reconnu pour son investissement dans la politique scientifique de son établissement et au sein du CoNRS[2], certains comme Éric Froment se sont distingués par leur travaux et réalisations importantes dans le domaine des relations internationales[3]. En regard avec leur diversité disciplinaire, certains ont des titres de noblesse universitaires (agrégation de droit public pour Bernard Saint-Girons, agrégation d'histoire pour André Lespagnol), d'autres non. Tous ne sont pas politisés, et ceux qui le sont ne le sont pas au même degré. Trois ne font pas état d'engagement ou de prise de position, six le font et tous au sein de la gauche modérée (Parti socialiste et singulièrement son courant le plus social-démocrate rocardien) avec pour deux d'entre eux la mention d'un engagement au PSU. Dans le même esprit, cette proportion politisée partage l'expérience d'un engagement syndical (SNESup ou SGEN voire pour Bernard Alluin les deux). Au final, si on s'en tient aux critères propres à chaque individu, ce noyau programmatique apparaît comme un ensemble extrêmement varié qui reflète assez fidèlement la diversité interne des présidents.

Cette hétérogénéité n'empêche pas cependant l'émergence d'un projet commun, quelques facteurs puissants donnant à ce petit groupe une cohésion potentielle : leur socialisation par l'expérience d'une même situation au sein de leur établissement. L'appartenance commune à cette génération des présidents de contrat plonge ces individus, dès

[1] « Il me semble que la plupart des présidents de l'époque avaient la grande préoccupation de la formation, formation des étudiants, de la vie étudiante, de la pédagogie devant une masse un peu désorientée. Pour ma part, c'était vraiment ma préoccupation, je ne dis pas que les gens qui étaient avant moi ne le faisaient pas, je trouvais, et c'est normal, qu'il y avait des progrès à faire vers un certain nombre d'idées peut-être. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[2] Il témoigne de cette expérience dans un ouvrage récent. « Pour avoir été un acteur de première main au cours de cette période, comme directeur d'unité associé et membre élu du CoNRS dans une section du département des sciences de la vie, la vérité m'oblige à dire que le travail d'évaluation, et d'évaluation comparée, réalisé au sein des instances du CoNRS, été frappé d'une indiscutable exigence de qualité, tant pour le recrutement des chercheurs que pour l'évaluation des laboratoires. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie. Les sentiers d'un témoin engagé*, Grenoble, PUG, coll. « Points de vue et débats scientifiques », 2020, p. 20

[3] Dans le sillage de son prédécesseur Michel Cusin, Éric Froment fait de l'international un des piliers de son mandat et lance des programmes de coopération avec Josep Bricall de Barcelone, futur partenaire au sein de l'espace universitaire européen. *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

les premiers temps de leur élection, dans le grand bain de cette transformation profonde du monde universitaire, tant dans l'organisation interne des établissements, que dans leur gestion ou plus matériellement dans les constructions de nouveaux bâtiments. Cette affiliation générationnelle agit d'autant plus comme un facteur de rapprochement que la contractualisation touche en particulier leurs établissements : à l'exception notable de Jean-Pierre Dedonder élu à Paris 7 (et encore cette université fait figure de singularité résolument pluridisciplinaire dans les universités de Paris-centre), tous sont issus d'universités de région ou de banlieue parisienne et même pour le cas de Bernard Raoult d'une université nouvelle dont l'histoire se confond avec le moment politique qui a accouché de la contractualisation[1]. Ces établissements se distinguent par leur adhésion précoce – et en particulier leurs présidents – aux principes et aux luttes collectives d'un moment réformateur, qui met à bas le pouvoir des disciplines et donc celui des universités parisiennes qui peuvent apparaître comme le conservatoire d'une forme de pouvoir mandarinal[2]. Cette commune imprégnation à la logique contractuelle et à sa philosophie générale – qui renvoie à une idée autogestionnaire ne pouvant que séduire d'anciens membres du PSU ou du courant rocardien du PS – fait de cette élite présidentielle les porte-voix d'une fraction de la CPU qui se reconnaît de moins en moins dans le fonctionnement en club ou en amicale, et qui souhaite faire basculer la Conférence dans l'âge des contrats. Toutefois, si ce groupe forme en un sens une classe probable dont les affinités putatives se lisent dans cette commune socialisation universitaire, ils ne constituent pas pour autant un groupe soudé par pur décalque mécanique, et il a fallu la force de certaines contingences historiques pour leur donner des raisons de lutter ensemble.

Dans un essai autobiographique relatant sa formation intellectuelle, l'historien Gérard Noiriel revient sur les figures qui l'ont construit tant pour « penser avec » que pour « penser contre »[3]. Ce faisant, il réinsère l'histoire de son parcours dans une approche relationnelle salutaire, qui fait de sa trajectoire le produit combiné d'adhésions mais également de

[1] Lancée dans le sillage du plan U2000 par Lionel Jospin et Claude Allègre, ces établissements sont des symboles de cette transformation.
[2] Tel est l'avis de Bernard Dizambourg : « il faut bien voir que tout ce mouvement là, ça aboutit à une montée en puissance d'une forme de technostructure dans les établissements autour des présidents et ça, une partie des présidents parisiens sont extrêmement défavorables par rapport à ça, pour eux un président, voilà, c'est un pair parmi les pairs, ce n'est pas un administrateur d'établissement, ce n'est pas un manageur. Je caricature. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[3] NOIRIEL Gérard, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoire », 2003, 320 p.

répulsions[1]. Le noyau programmatique des présidents d'université n'est guère éloigné de ce cadre :

> « Du temps de Haddad, on se réunissait mais il arrivait, il n'arrivait pas... […] Je ne vais pas dire du mal de lui parce que c'est un personnage très sympathique, mais il gérait la CPU comme je crois qu'elle était gérée auparavant, comme une espèce d'amicale. On avait des relations avec le ministère, on avait des informations, on les transmettait et puis c'était tout. Et puis il est arrivé deux trois fois que même il ne vienne pas du tout, donc c'est Bernard Dizambourg qui assurait la présidence de la réunion[2]. »
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

> « Je pense l'élection de Haddad marque une forme de... je ne sais pas comment dire, d'arrêt dans l'évolution mais qui est un arrêt temporaire. En fait moi quand je suis élu, je suis élu en opposition à Haddad qui fait littéralement campagne contre moi[3]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « J'arrive à la CPU avec du nez dans les narines, […] c'était quand même un peu la pétaudière, c'est à dire qu'en fait les réunions plénières n'étaient pas organisées, on n'avait pas d'ordre du jour, *(nuançant)* enfin il y avait un ordre du jour mais on parlait d'autre chose. La caricature du système académique un petit peu. Il n'y avait aucune infrastructure, on avait aucun support[4]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

Certains membres de ce groupe, que ce soient Bernard Alluin comme président de la commission de la pédagogie ou Bernard Dizambourg comme président de la commission de moyens, accèdent aux responsabilités au sein de la CPU sous la 1ère vice-présidence de Georges Haddad (1992-1994) vis-à-vis de laquelle, comme le montrent les citations précédentes, ils adoptent une position très critique[5], dénonçant les dysfonctionnements jugés nombreux et leurs conséquences. Peut-être que leurs griefs ne sont pas entièrement infondés, car les CPU connaissent dans cette période qui court de Michel Bornancin (1990-1992) à Georges Haddad (1992-1994) la participation la plus basse.[6] Élu d'une grande université parisienne (Paris 1), incarnant le pôle du pouvoir mandarinal et disciplinaire, Georges Haddad adopte des méthodes de travail jugés dilettantes et peu professionnelles (du moins selon le référentiel qui leur sert désormais de base), mais qui correspondent à merveille à une organisation encore structurée sous la forme d'une amicale. Il poursuit un mode de fonctionnement proche du système académique, où les activités communes, peu préparées, sont sujettes à d'importantes variations

[1] Ce qui est valable dans théorie des champs basé sur une approche institutionnelle ou individuelle est aussi valable pour le cas des présidents d'université.
[2] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
[3] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[4] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.
[5] Peut-être un peu trop sévère à son égard d'ailleurs, car il cherche à poursuivre la ligne. Cf. infra
[6] Cf. Chapitre 3.

d'ordre du jour au gré des prises de positions de chacun[1]. Il s'inscrit donc à l'opposé de ces présidents plus provinciaux qui épousent ces normes nouvelles d'efficacité, qui passent par une meilleure maîtrise des dossiers et de fonctionnement des universités. Bernard Alluin, à la commission de la pédagogie, ou Bernard Dizambourg, aux moyens, se montrent extrêmement actifs : ce dernier lance le GIP GIGUE pour fournir des outils de gestions communs aux établissements, il peut compter sur la présence d'une chargée de mission à mi-temps, Dominique Nicolle, dont le processus de recrutement a été lancé par Michel Bornancin pour l'aider dans sa mission[2]. Cette cohabitation entre deux états de structuration du monde universitaire ne se passe pas bien et conduit à des frictions avec l'ancienne équipe qui, d'après le témoignage de Bernard Dizambourg, tente d'intriguer pour éviter son accession à la vice-présidence. Cette confrontation aboutit à la mise en place de relations interpersonnelles fortes entre ceux qui ne partagent pas la direction prise par les responsables de la CPU :

> « Non, parce qu'on faisait des réunions y compris à côté des activités de la CPU, on a eu un colloque qui s'était passé à la Grande-Motte qui avait été assez catastrophique d'ailleurs. En fait on s'est réunis, on a donc profité du moment durant lequel on était tous là, et on a vraiment travaillé ensemble etc. en particulier chez mon collègue rennais André Lespagnol qui joue un rôle important[3]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

> « C'est un séminaire qu'on fait ou un groupe qui se tient à l'occasion d'une autre réunion près de Montpellier. Bernard sait peut-être, je ne sais plus le nom de la station balnéaire où l'on va, et où – ça je me souviens, est-ce que j'ai gardé le texte ? c'est possible – on édite un certain nombre de principes qui nous paraissent essentiels. Pourquoi ? Il doit y avoir une élection […] on doit être en 92 à mon avis, et dans lequel on décline tout ce qui va être des choses importantes, c'est à dire : la dimension régionale, la dimension des relations avec les autres parties-prenantes syndicats professionnels, l'articulation avec le monde professionnel, l'articulation avec les régions, l'autonomie surement, la politique contractuelle. Toute une série de thèmes qui seront notamment ceux portés par Bernard Dizambourg et puis portés ensuite souvent par le reste de la CPU.
> Donc ça j'ai souvenir d'une réunion. Combien on est là à ce moment-là ? Qui est-là ? Ça, je ne me souviens pas. Je pense que c'était un groupe qui était plutôt constitué comme ça en

[1] Pratiques qui en plus ne laissent peu de traces archivistiques en raison de la moins bonne tenue des documents à cette époque. Finalement, Georges Haddad semble poursuivre un mode de fonctionnement de la génération politique mais désormais sans la forte politisation qui va avec.

[2] « Lettre de Michel Bornancin, 1er vice-président à Jean Gasol, directeur des personnels », 9 octobre 1991, AN 20080235/7.
Il rappelle ce recrutement dans une compilation de témoignages réalisée par la CPU auprès d'ancien 1er vice-présidents : « Ce qui a changé aussi modestement, c'est que j'ai été le premier à recruter une chargée de mission, c'était Dominique Nicolle à l'époque, c'est-à-dire une personne qui a temps complet pouvait aider le bureau de la Conférence, aussi bien dans la recherche documentaire que dans la rédaction de textes, que dans la réflexion, à élaborer des textes qui étaient proposés à l'ensemble des universités et du tissu universitaire, de la communauté universitaire et qui était aussi proposé au ministère, aux administrateurs. » IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents* [cassette vidéo], 2000, VHS, 59 min.

[3] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

> s'étant repéré mutuellement mais ça, je pense que Bernard sait ça mieux que moi. Et là on forme un groupe[1]. »
>
> Éric Froment, président de l'université Lyon 2 (1991-1996)

Bernard Dizambourg et Éric Froment reviennent sur cet épisode fondateur du colloque « Universités, clés pour l'avenir » organisé à La Grande-Motte les 20 au 21 janvier 1993[2]. Les archives n'ont pas conservé beaucoup de traces des débats et de l'organisation de cet évènement – est-ce là un signe qui valide le jugement négatif des présidents ? – tout juste peut-on apprendre qu'il se clôt par un message qui rappelle quelques revendications générales : « [l'université] a pour vocation d'offrir une chance à tous », « autonomie », soutien à la politique contractuelle, recherche de financements. Si l'on en croit les présidents interrogés[3], le climat qui y règne semble davantage accorder d'importance aux fonctions de sociabilisation classiques des colloques – bien que se réunir à La Grande Motte hors saison en plein mois de janvier n'incarne pas leur cadre idéal – plus qu'aux fonctions d'élaboration idéologique, de rencontres avec des partenaires étatiques ou non[4], et à la mise en place de cadres généraux d'action pour les années qui suivent. Cette stabilisation à contre-courant des attentes des présidents les plus liés à la logique contractuelle conduit à la mise à jour d'affinités réciproques particulières et à la constitution d'un groupe qui se structure au sein de réunions parallèles, dès le colloque, puis auprès d'André Lespagnol, avec pour but de reprendre la main sur l'outil collectif qu'est la CPU pour mieux transformer le club de présidents en une organisation professionnelle adaptée au nouvel espace de relations entre l'État et les établissements. Cet affrontement qui culmine avec la séance du 7 avril 1994 est finalement perdu pour les conservateurs. En un sens, le conflit qui se joue met aux prises deux acteurs déséquilibrés : un groupe voit les conditions de son existence et de sa reproduction de plus en plus ébranlées par la transformation den la configuration universitaire, l'autre voit ses rangs s'accroitre à mesure que s'organise le renouvellement de la 4ème génération de présidents. Il gagne ainsi en importance, agrège de nouvelles individualités comme Jean-Pierre Finance qui participe en février 1994 à sa première séance, et dont la prise de position apparaît rétrospectivement comme un tournant biographique majeur[5].

---

[1] *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.
[2] Préparé lors de la *Séance de la CP²U du 4 février 1993*, AN 20080235/17.
[3] Je regrette que Georges Haddad en raison de ses fonctions durant l'enquête n'ait pas pu donner suite à ma demande d'entretien pour témoigner directement de son action au sein de la Conférence.
[4] Preuve s'il en est du faible impact et de la moindre préparation de ce colloque, il n'y a pas de traces dans la correspondance de la CPU d'envois ou d'invitations groupés. Seul Jean-Pierre Weiss, le DPDU, est invité, mais peut être par logique de carrière – il est en effet pressenti pour devenir délégué général de la CPU.
[5] Il fait ainsi son récit de la séance du 7 avril 1994 : « et puis ensuite, on a élu la commission permanente, la CP²U. *(sourire)* Alors je ne sais pas pourquoi j'ai dû lever mon doigt, bon et ça je dois dire que ce lever de doigt a été

Une fois en responsabilités, le nouveau groupe met en application le cadre général d'un programme qu'il a élaboré progressivement et collectivement (à quinze ou vingt individus selon Bernard Dizambourg). Ce corpus est affiné, précisé, amendé parfois à la marge, mais sert de matrice structurelle à l'activité de la CPU de 1994 à 2007[1]. Malheureusement, l'absence de compte rendu de la séance du 7 avril 1994 empêche d'avoir entre les mains le discours de candidat de Bernard Dizambourg ; mais d'autres documents contemporains (en particulier la lettre testament qu'il adresse à ses collègues avant de quitter sa charge) et les entretiens réalisés avec des membres du noyau programmatique apportent suffisamment d'informations.

On peut résumer l'esprit général de ce programme : mettre en conformité les niveaux les plus élevés du pouvoir universitaire avec le nouveau souffle contractuel et la revalorisation de l'établissement qu'il a initié. Pour cela, il faut engager une méthodologique valorisation de la CPU par un travail collectif et complémentaire des présidents. Pourquoi valoriser ainsi la Conférence ? Parce que comme « lieu d'expression de la diversité des Universités, elle doit permettre de dégager les lignes de forces pour la transformation de nos universités »[2], rendre donc plus efficace et plus démocratique l'action du gouvernement sur ce service public. C'est ainsi que la CPU remplit, selon le 1er vice-président, une fonction d'intérêt général. Pour reprendre une formule contemporaine de Bernard Dizambourg qui résume assez bien les ambitions et la position qu'il veut donner aux présidents dans le champ du pouvoir : « il ne suffit pas de concevoir une politique intelligente, forte. Il faut la négocier, l'amender, la faire accepter, et la faire cogérer.[3] » Ainsi, le programme de cette CP²U des années 1994-1996 s'inscrit dans la droite ligne de l'action de la CPU depuis 1971, telle qu'elle s'affirme périodiquement : défendre et conquérir de nouveaux droits et une plus grande autonomie pour les établissements (et donc leurs présidents) face aux forces conservatrices et centralisatrices, qu'elles se situent dans les disciplines ou dans les services du ministère[4]. Pour se faire, le noyau

pour moi aussi un non-choix initial, je ne visais pas ce genre de choses, mais vraiment a eu beaucoup de conséquences positives. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[1] « On se retrouve en fait assez vite avec un groupe de 15-20 présidents dont je suis plus jeune, mais assez proche quand même en termes d'âge, très marqué par les démarches contractuelles, le rapport au terrain local, au fait que l'approche ne doit pas être strictement disciplinaire mais mettre de la transversalité. On travaille beaucoup ensemble et en fait on se retrouve, pratiquement tous les présidents de commissions appartiennent à ce groupe. Jean-Marc Monteil se retrouve président de la commission de la recherche, très rapidement. Et on travaille ensemble. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[2] « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25.

[3] DELBERGHE Michel « Les présidents d'université plaident pour une réforme du supérieur », *Le Monde*, 23 mars 1995.

[4] « Elle doit parvenir à faire prendre en compte dans les décisions de politique universitaire les préoccupations et besoins de nos établissements en fin de rendre ces actions plus opérantes » « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25.

programmatique table sur le travail collectif et la meilleure organisation des universités grâce à l'outil qu'elles ont à disposition, à savoir la CPU. Pour cela, il est nécessaire de mener « un travail de rationalisation » et de professionnalisation, « d'accroître la reconnaissance et l'influence de [la] Conférence »[1], afin de garantir la plus grande efficacité collective des présidents, la capacité de l'organisation à servir d'interface entre les établissements et le ministère pour valoriser leurs droits. Il faut donc retraduire au sein des instances nationales la position nouvelle des établissements et leur rapport avec l'État[2], aboutir au même niveau de partenariat qu'introduit la dynamique de contrat. On retrouve ici aussi des revendications anciennes et présentes dans certaines générations de présidents[3]. Mais concrètement, vers quelles directions et par quels biais peut-on réformer la CPU ?

> « Et je pense qu'on est vraiment avec un objectif qui est de dire : il faut professionnaliser le fonctionnement de la CPU. C'est une organisation délibérante mais pour qu'une organisation délibérante fonctionne il faut mettre un cadre d'organisation du travail ; c'est-à-dire capacité à préparer des dossiers, organiser le travail de concertation, organiser le travail de prise de décision, faire un suivi et puis faire monter en puissance le réseau de la CPU. C'est à dire construire une capacité d'influence en diversifiant la nature des interlocuteurs avec l'idée que le rapport avec l'État est incontournable et que les présidents viennent d'autant plus à la CPU qu'ils viennent entendre la bonne parole des directions etc., mais que ce n'est pas ça qui nous permettra de faire avancer la reconnaissance des universités. Il faut qu'on diversifie nos interlocuteurs. Et on a complètement ça dans la tête. Et donc on travaille en gros là-dessus à préparer ça avec pas beaucoup de moyens pendant deux ans[4]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Le programme de cette CP²U tel qu'évoqué rétrospectivement par Bernard Dizambourg est la poursuite à une autre échelle de l'émergence du collectif constatée dans des établissements[5]. Il vise à transformer la CPU en un outil efficace de coopération entre universités, de formation et de cogestion en la réformant dans trois directions. Tout d'abord, et nous y reviendrons par la suite, il s'agit de rationnaliser et de professionnaliser l'organisation : ainsi dès le 5 mai 1994 pour la première CP²U, l'équipe entrante réorganise les fonctionnements et la répartition des tâches entre Bureau, CP²U et commissions[6], puis lance le recrutement de chargés de mission et surtout d'un délégué général pour épauler les présidents dans leurs travaux en commission, mieux documenter leurs avis et rendre plus professionnelles leurs

[1] « L'objectif premier du travail accompli par tous sous l'impulsion de la CP²U a été d'accroître la reconnaissance et l'influence de notre Conférence. » « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25.
[2] D'où l'idée de conclure une charte entre les deux acteurs, les mettant en position de partenaires contractuels, comme l'évoque Alain Abécassis dans une de ses dernières notes pour les présidents. Cf. infra.
[3] La montée en puissance organisationnelle avait déjà été demandée et pour partie obtenue dans les années 1970. Cf. Chapitre 2 et 5.
[4] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[5] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 144.
[6] Cf. *Séance de la CP²U du 5 mai 1994*, AN 20080235/17.

propositions. Ensuite, et cela est totalement nouveau, il s'agit de développer tous azimuts les partenariats de la Conférence avec « tous les acteurs du monde universitaire : organisations étudiantes, organisations syndicales, organisations professionnelles, directions des ministères, etc. » dans un « objectif de reconnaissance de la CPU[1]. » En somme de faire à l'organisation dans le champ du gouvernement de l'université la même place qu'ont les équipes présidentielles au sein des établissements, de poursuivre l'esprit qui pouvait animer un responsable de la formation continue comme Bernard Dizambourg au sein de son établissement. C'est ainsi que la CPU développe des relations plus soutenues avec des partenaires nationaux, avec le monde de la recherche pour mieux affirmer la voix des universités face aux grands organismes comme le CNRS[2], et surtout à l'international[3]. Enfin, le noyau programmatique cherche à « esquisser de nouvelles fonctions d'appui aux établissements (formation des équipes dirigeantes, nouvelle méthodologie dans le domaine financier par exemple) »[4], *i.e.* à poursuivre leur professionnalisation pour les rendre plus aptes à s'imposer dans le champ universitaire – et finalement à reproduire les conditions sociales qui ont donné naissance aux présidents de contrat. Ainsi mieux ancrée dans le champ et dans sa position de synapse entre le local et le national, plus efficace dans son fonctionnement, organisant une discipline collective dans ses prises de position, portée par la contractualisation, la CPU connaît cette montée en puissance espérée de longue date.

La fin est désormais visée, le moyen également mais reste maintenant à évoquer la méthode générale que souhaite définir cette CP²U. Bernard Dizambourg se montre on ne peut plus clair :

> « Bon alors, je sais parfois que les présidents me l'attribuent beaucoup mais honnêtement ça a vraiment été un travail vraiment collectif et d'ailleurs quand je cite les noms de tous ces gens-là, ce n'est pas des gens qui faisaient de la figuration, Jean-Marc Monteil ne faisait pas de la figuration. On travaillait vraiment tous et on n'avait pas toujours des points d'accord – on en discutait beaucoup entre nous – mais on avait un large champ de consensus[5]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Cette dimension collégiale anime profondément la CPU de cette période, dans une quête du consensus qui fait immanquablement penser à René Rémond et plus généralement à l'esprit qui animait la génération fondamentale. Conscient sans doute de la diversité interne de la CPU,

[1] « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25. L'annexe 11 reprend l'intégralité du document.
[2] Notamment pour affirmer sa position lors des négociations qui s'ouvrent sur les UMR. Cf. Chapitre 10.
[3] Avec la création du poste de correspondant permanent de la CPU à Bruxelles.
[4] « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25
[5] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

Bernard Dizambourg cherche à faire « de ce travail une démarche collective[1] », et veille ainsi à faire adhérer à son programme et à ses méthodes d'autres types de présidents pour rendre en un sens durable le ralliement du 7 avril 1994 d'un Philippe Ardant[2]. Pour cela, il joue à plein la carte de la rationalisation et de la professionnalisation de la Conférence, de l'amélioration de ses conditions de travail, la création de services communs dans le cadre du GIGUE, qui *in fine* bénéficie à tous. Le cadre général, visant à renforcer le pouvoir et l'autonomie des établissements, est d'un œcuménisme suffisamment fort pour permettre d'atténuer un temps, dans cette lutte partagée pour une meilleure place des établissements quel que soient leur type leur géographie ou leur coloration disciplinaire, les principes de différenciation en cours entre eux. Comme chef d'orchestre, Bernard Dizambourg veille à maintenir, peut-être par le biais d'un nouveau cas d'hybridation du savant et du politique et l'importation de techniques de management issues de son univers professionnel, la cohésion de la CP²U. Il joue la carte de la spécialisation des individus, de la reconnaissance de leurs compétences et de leur complémentarité, conférant une plus large autonomie de fonctionnement aux commissions dans le cadre du projet collectif – dans une forme de décalque du modèle en cours dans les établissements – pour mieux se limiter à une fonction de coordination[3]. Il s'agit de cheminer sur le fil de crête, en échappant au modèle précédent des baronnies indépendantes attribuées selon des bases politico-disciplinaires, tout en maintenant une forme d'autonomie dans le cadre du travail collectif.[4] Cette complémentarité dans une confiance garantie par le partage d'un même projet pour l'université est une des clés de la montée en puissance de la CPU, mais elle représente une faiblesse nous le verrons comme lorsqu'en 1995 en pleine crise, Bernard Alluin se retrouve propulsé en position de coordinateur[5].

Projet partagé de revalorisation collective des établissements, noyau se répartissant les tâches, ces dimensions se sont déjà retrouvées dans l'histoire de la CPU. Cependant à la différence du groupe fondateur des années 1970 qui demeurait une minorité décadente au sein de la CPU et qui surtout devait se confronter à un monde administratif encore ambivalent à son égard, la génération des présidents de contrat bénéficie non seulement d'un renouvèlement

[1] « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25.
[2] « Je me souviens de Bernard Dizambourg me disant : "si la CPU n'est pas soudée, elle ne sera plus un interlocuteur du ministre. Pour rester un interlocuteur du ministre, il faut qu'elle soit quasiment unanime, c'est encore fragile." » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
[3] Ce qui lui donne néanmoins une importance de fédérateur reconnue et partagée par ses collègues : « il avait un art de fédérer les gens de constituer une vraie équipe. » *Idem.*
[4] C'est ainsi rappelons-le que Jean-Marc Monteil prend en charge le domaine de la recherche, André Lespagnol les moyens, qu'Éric Froment s'investit dans les relations internationales et que Bernard Alluin poursuit son chemin dans le registre pédagogique.
[5] Cf. infra sur les évènements de 1995.

générationnel de la Conférence qui la rend plus prompte à adhérer à un projet collectif qui ressemble à leur pratique individuelle, mais aussi et surtout d'une transformation du monde de la haute administration qui lui aussi a été touché par l'esprit de contractualisation et soutient le projet porté par ce noyau programmatique. Il lui ouvre également largement les portes aux sortir de leurs responsabilités. Deux ans passent vite et la suite de la carrière se pose rapidement pour ce noyau programmatique.

2.3. Une trajectoire collective exceptionnelle

> « C'est quand même étonnant, vous aviez une époque où se trouvaient Bernard Belloc à l'Élysée, Jean-Marc Monteil à Matignon, Bernard Dizambourg était au cabinet de Pécresse – pas comme directeur de cabinet mais jouant un rôle important, donc... Je ne sais plus où était Christian Forestier, il était peut-être déjà au CNAM mais encore un des acteurs importants. J'allais dire tous les ténors étaient en place et en fonctions. Et la CPU avait gagné complétement son rôle dans l'appareil d'État. Bernard Saint-Girons était DGESIP[1]. »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

Alain Abécassis revient sur une configuration exceptionnelle du printemps et de l'été 2007, moment inédit pendant lequel tous les principaux postes de décision politique (conseiller présidentiel et du Premier ministre, cabinet) et administratif (DGESIP) ont été tenus par des présidents d'université, et singulièrement des présidents appartenant à ce noyau programmatique des années 1990 qui a, on le mesure, pleinement réussi à intégrer le monde de la haute administration. Cette insertion durable à haut niveau est remarquable, mais comment tout d'abord la mesurer ? Les présidents de cette CP²U maintiennent-ils durablement des relations personnelles et professionnelles entre eux et perpétuent-ils l'esprit et le programme qui les a animés au cœur de la CPU ? Comment expliquer une telle et si durable imbrication ?

Bernard Dizambourg	Directeur à la formation scientifique et technique et des bibliothèques (1995-1997) Directeur EPA de Jussieu (1997-2003) Directeur de l'École Supérieure de l'Éducation nationale (2003-2006) IGAENR (2006-2010 et 2011-2013) Conseiller spécial de Valérie Pécresse (2010-2011) Président Comue Paris-Est (2013-2015)
Bernard Raoult	Président ÉduFrance (1998-)
Jean-Marc Monteil	Recteur de Bordeaux (1997-2000) Recteur de Lyon (2000-2002) DGES (2002-2007) Directeur AERES (2007) Conseiller du Premier ministre (2007-2010)

[1] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

	Chargé de mission politiques numériques (2015-)
Bernard Alluin	Conseiller d'établissement (1996-2000) Membre du cabinet de Jack Lang chargé du supérieur (2000-2002)
Jean-Pierre Finance	Président de l'AMUE (1997-2000) Membre du cabinet de Jack Lang chargé de la recherche (2000-2001) Délégué général de la CPU (2001-2004) Président de Nancy I (2004-2012) 1er vice-président de la CPU (2006-2008) Membre du Board de l'EUA (2009-2013) Délégué permanent de la CPU à Bruxelles (2012-2016)
Jean-Pierre Dedonder	Recteur de Créteil (1998-2000) Membre du cabinet de Jack Lang chargé de la recherche (2001-2002)
Éric Froment	Chef de la mission de la carte universitaire et coordinateur des conseillers d'établissement (1996-1998) Délégué général de la CPU (1998-2001) Président fondateur de l'EUA (2001-2005) Chef de la mission Europe et affaires internationales à la DGES (2005-2007) ; Conseiller pour les affaires internationales à l'AERES (2007-2012) Membre d'EQAR (2012-2017)
André Lespagnol	Recteur de Reims (1998-2000) Recteur de Créteil (2000-2003) Conseiller régional vice-président de la région Bretagne (2004-2010)
Adrien Schmitt	Membre du CLORA et représentant de la CPU à Bruxelles (1997)
Bernard Saint-Girons	Recteur de Clermont-Ferrand (1999-2000) Recteur de Nice (2000-2003) Recteur de Créteil (2003-2007) DGES (2007-2008) Délégué Interministériel à l'Orientation (2008-2010) Président du PRES Paris-Est (2010-2013)

Tableau 17 - Principaux éléments de carrière du noyau réformateur

Le tableau 2 retrace la carrière exceptionnelle, durable et buissonnante de cette génération programmatique. À la suite de leurs présidences, ces individus poursuivent leur chemin dans cet espace entre le savant et le politique, en dépit des diverses alternances politiques[1], s'investissant dans les fonctions traditionnelles (recteur, DGES) mais également au sein de la CPU, à l'international, dans les établissements, l'inspection, l'évaluation… Leurs carrières sont si denses, si enchevêtrées, que dans plusieurs cas on voit des membres de ce noyau programmatique se succéder les uns aux autres : Bernard Saint-Girons à Jean-Marc

[1] Bien évidemment, les alternances ne perdent pas tout leur impact sur les configurations universitaires mais désormais elles jouent un rôle mineur. Les lignes de rapprochement et de clivages sont désormais plus fluctuantes : « la loi Pécresse ? elle a été faite par des gens de gauche. Entre Monteil, Thierry Coulhon, Forestier, Dizambourg. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

Monteil à la DGES en 2007, qui lui-même avait succédé à André Lespagnol comme recteur de Créteil, qui avait succédé à Jean-Pierre Dedonder etc. La concentration des postes et des fonctions aux mains de cette génération est si impressionnante que l'on peut suggérer qu'elle a des implications dans le rapport qu'entretient la haute administration avec les présidents d'universités, et dans cet esprit de cogestion qui caractérise les relations entre le ministère et la Conférence de l'époque[1], et qu'elle témoigne également de la mise en place d'un effet de réseau si ardemment souhaité par la CPU[2]. On retrouve au fond dans cette relation CPU-ministère le décalque dans la nouvelle configuration universitaire où les présidents sont davantage valorisés, des modes de relations qui unissaient la rue de Grenelle aux grands mandarins jusqu'aux années 1960.[3]

Pour bien mesurer le caractère exceptionnel de ces carrières, arrêtons-nous sur quatre cas emblématiques de cette génération programmatique. Tout d'abord Bernard Dizambourg bien sûr, qui après avoir quitté la CPU le 15 novembre 1995 devient pour deux ans directeur de la formation scientifique et technique et des bibliothèques au ministère de l'Éducation nationale, avant que François Bayrou lui demande d'occuper à partir de 1997 le poste délicat de directeur de l'EPA chargé du désamiantage de Jussieu[4]. En 2003, il quitte Jussieu pour devenir directeur de l'École supérieure de l'Éducation nationale jusqu'en 2006. C'est alors qu'il est nommé IGAENR et s'investit dans le processus de RGPP[5]. En 2010-2011, il intègre enfin le cabinet de Valérie Pécresse comme conseiller spécial Responsabilité et compétences élargies. De 2013 à 2015 enfin, il préside la Comue Paris-Est avant de s'occuper ponctuellement de la formation des présidents. De son côté, Jean-Marc Monteil a sans doute l'une des carrières les plus prolifiques. Il commence par occuper pendant presque cinq ans des fonctions de recteur dans deux très grandes académies (Bordeaux de novembre 1997 à juin 2000, Marseille de juin 2000 à juillet 2002). Il est ensuite nommé DGES le 31 juillet 2002, poste qu'il occupe presque cinq ans avant de devenir le premier directeur de l'AERES de mars à juin 2007. C'est alors qu'il intègre le cabinet du François Fillon, Premier ministre comme conseiller à l'enseignement supérieur. En 2010, il est nommé professeur au CNAM dirigé alors par Christian Forestier[6],

[1] On ne fait que reprendre des termes employés par certains hauts fonctionnaires proche du noyau programmatique. « C'est à partir des période Dizambourg qu'on a parlé plus ou moins à ce moment-là de cogestion avec le ministère. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[2] Cf. ABÉCASSIS Alain, « Quelques axes de travail pour la conférence des présidents d'université. Première proposition du délégué général », *Séance de la CP²U du 6 octobre 1994*, AN 20080235/17.

[3] Comme l'évoque longuement Emmanuelle Picard dans son travail d'HDR déjà cité : PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines, op.cit.,* p. 104 sqq.

[4] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[5] *Idem.*

[6] Les deux clermontois sont devenus au fil de leur collaboration des amis très proches : « C'est marrant parce que le collège Michelin qui a disparu, il est à 150 mètres de là où habite aujourd'hui Jean-Marc Monteil. Chaque fois

puis en 2015 chargé de mission politiques numériques au ministère. Il occupe également les fonctions d'administrateur de l'AS Montferrand depuis 2016. « Pendant que vous irez courir l'aventure, il faut que quelqu'un reste garder la vieille maison[1]. » Jean-Pierre Finance aurait pu s'adresser en ces termes à ses collègues au milieu des années 1990 : en effet hormis un court passage au cabinet de Jack Lang, il est demeuré fidèle à son université de Nancy 1 et surtout à la CPU, d'abord comme délégué général puis comme 1er vice-président et enfin comme délégué permanent à Bruxelles. Cette longévité extraordinaire dans l'organisation a été un facteur clé de transmission et de cohésion des diverses générations de présidents entre-elles[2]. Enfin, Éric Froment représente le modèle de la carrière internationale et du militant européen : il demeure tout d'abord dans le giron national au ministère comme coordinateur des conseillers d'établissement (1996-1998), puis comme délégué général de la CPU. En 2001, la toute nouvelle EUA (*European University Association*) place ce Français à sa tête dans le but de faire émerger une conférence européenne des présidents faisant entendre la voix des établissements auprès des acteurs continentaux. Il poursuit ensuite dans cette voix, lors de son retour à la DGES, puis comme conseiller à l'AERES et enfin comme membre d'EQAR (*European Quality Assurance for Higher Education*), fédération européenne des agences d'évaluation nationales, devenant l'une des personnalités pivots de ce microcosme.

Condition indispensable à l'existence d'une élite programmatique, durant leur carrière les présidents de cette CP²U d'exception maintiennent des relations privées fréquentes, cultivant le souvenir de leurs expériences passées à la CPU et leurs activités présentes, entretenant dans la durée leur socialisation mutuelle : [3]

> « C'est marrant parce que ça montre les hasards d'une certaine façon et aussi qu'on est en train de pénétrer dans l'administration centrale. Puis des signes comme ça, il y en a bien d'autres : Jean-Pierre Finance a été au cabinet, André Lespagnol a été au cabinet, Bernard Dizambourg a eu des postes à l'administration centrale.
>
> Mais à un moment donné on se réunissait, est-ce que je vais arriver à retrouver ? J'étais délégué de la CPU. On se réunissait dans un café de l'angle du boulevard Saint-Michel et du quai de Seine[4] »
>
> Éric Froment, président de l'université Lyon 2 (1991-1996)

---

que j'y vais, je lui dis : "tu sais c'est là que j'ai tiré ma première clope. Ma première P4 c'est là !" » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[1] Phrase célèbre emprunté à Léon Blum durant le congrès de Tours en décembre 1920.

[2] Et également de suivi de politiques sur le long terme, comme pour le cas d'un programme de collaboration entre la CPU marocaine et la CPU française que Jean-Pierre Finance mena pendant 6 ans : « Le Maroc avait voté une nouvelle loi pour réformer ses universités en 2001 et donc ils souhaitaient vraiment une modernisation des universités […] et je me suis pas mal impliqué dans la conduite de ce programme en étant délégué général et après dans ma présidence de la CPU. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[3] Cf. GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », art.cit., p. 98.

[4] *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

> « On était quatre et on s'est vus pendant plusieurs années après notre mandat, il y avait André Lespagnol de Rennes, il y avait Dizambourg de Créteil, Froment et moi. On faisait un repas à quatre comme ça une fois par an à peu près[1]. »
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

Où commence l'amitié, où finit le professionnel ? L'expérience commune d'une présidence marquée par les contrats et les difficultés de la seconde massification, celle d'une même CP²U qui a en deux ans profondément transformé l'institution, mais aussi celle des mêmes milieux ministériels et celles des mêmes ministres a su créer des relations durables entre les membres de ce noyau programmatique. Tous n'ont pas les mêmes degrés d'affinités bien sûr, et la CP²U de 1994 ne se réunit pas nécessairement en plénière tous les ans pour coordonner ou planifier son action afin de maintenir une quelconque influence, mais par le jeu des affinités individuelles croisées, les grandes figures de cette époque possèdent des relations suffisamment denses pour s'accorder à la définition d'élite programmatique, et pour permettre, par le jeu des répertoires et des recommandations croisées à un doctorant de pouvoir rencontrer chacun d'entre eux.

« Je dis toujours "nous", je devrais dire "vous" »[2]. L'inconscient, c'est décidément l'histoire. En 1999, alors qu'il vient tout juste d'achever son mandat et qu'il préside l'AMUE, Jean-Pierre Finance s'adresse en ces termes aux présidents d'université. Ce lapsus témoigne de la puissance du sentiment d'appartenance présidentiel qui traverse tout au long de son histoire le noyau programmatique[3]. Il est remarquable, au-delà des alternances politiques ou des niveaux de responsabilités, qu'ils perpétuent dans le jeu subtil des expressions d'un *habitus* commun forgé durant leurs années de présidence et de conférence, un certain état d'esprit, des méthodes et une volonté de promouvoir l'établissement comme cellule de base de l'enseignement supérieur français. Au fond, au-delà de leur passage à la CPU et des relations fréquentes qu'ils continuent d'entretenir avec leurs membres[4], ils cherchent à transmettre ce cap politique général.

> « Donc là on m'a proposé de prendre la direction de l'École supérieure de l'Éducation nationale à Poitiers qui forme les cadres et ça m'intéressait parce que je retrouvais une dimension école. Là, j'y suis resté deux ans et demi et là je me suis fait virer. […] Je suis parti avec un contrat relativement clair qui était d'autonomiser l'école et d'en faire un établissement public et le directeur qui était le directeur de l'encadrement au ministère ne le supportait pas. C'était une petite direction, et l'idée de perdre l'école, c'était insupportable. [...] Alors que moi, j'étais parti avec une feuille de mission qui était en particulier de faire en sorte que la formation des cadres – non seulement de l'enseignement supérieur mais beaucoup du scolaire – se fasse beaucoup plus en contact avec la recherche. J'étais parti avec l'idée de signer des conventions

[1] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
[2] *Séance de la CPU du 18 février 1999*, p. 44 AN20080235/16.
[3] Elle peut également concerner d'autres présidents. Cf. la citation de Michel Garnier, DPDU et ancien président, reprise au chapitre 4.
[4] Bernard Dizambourg vient ainsi fréquemment déjeuner avec ses anciens collègues de la CP²U comme le 4 décembre 1997. Il retourne parler en séance en tant que directeur le 5 juin 1997.

avec les universités de faire travailler des chercheurs de disciplines très différentes sur les thématiques qui puissent intéresser les cadres etc. Et j'avais commençais à faire des choses : on avait introduit par exemple pour les chefs d'établissement un cours de philosophie pratique qui d'ailleurs faisait un tabac. […] J'étais allé voir ce qu'il se passait en Angleterre sur la formation des chefs d'établissement du second degré, comment ils consacraient un effort énorme […].

Donc j'ai eu un désaccord et le point de crispation du désaccord ça a été le problème de la lecture. À l'époque, François Fillon est redevenu ministre et il y a eu des points de clivages autour de l'enseignement de la lecture absolument incroyables. Et nous, on faisait intervenir des chercheurs, ça allait de gens de sciences de l'éducation à des psycho-cogniticiens, enfin des gens extrêmement différents, des linguistes et on trouvait intéressant que... Et à un moment donné, on m'a dit que les intervenants devaient être validés par le ministère. C'est à dire que moi j'avais un conseil, on choisissait les intervenants et voilà. Et bon moi, j'ai refusé[1]. »

Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Dans cette description, laissée volontairement dans sa quasi-intégralité, de son activité au sein de l'ESENESR de Poitiers, Bernard Dizambourg manifeste avec le plus vif éclat sa manière de perpétuer l'esprit et les méthodes qui l'ont animé lui et son groupe durant les années 1990. S'il choisit cette fonction, c'est en raison de sa feuille de route claire qui prévoit la création d'une école autonome destinée à la formation des cadres de l'ESR et du scolaire. Mais au-delà de ce cadrage initial, on retrouve dans le récit de son expérience des éléments cardinaux qui ont fait la force de la CPU de cette période : la volonté de nouer des contacts tous azimuts avec d'autres institutions et d'autres domaines du savoir dans une interdisciplinarité véritable (ici avec le cas des « cours de philosophie pratique » ou des divers intervenants dans le cas de l'apprentissage de la lecture), la volonté de s'ouvrir à l'international et aux modèles extérieurs, la notion de formation et de transmission[2], l'autonomie chevillée au corps contre toute intervention directe du ministère dans les programmes (qui conduit d'ailleurs à sa mise à l'écart). Enfin et surtout, on retrouve au détour d'un partenariat l'*Alma mater*, l'université, considérée comme institution à valoriser symboliquement en l'associant à ce programme de formation des cadres. Cette expérience de courte durée se termine mal pour Bernard Dizambourg. L'ancien président d'université autonome et promouvant cette notion dans le champ de la fonction publique n'accepte pas sur ce sujet si politique de l'apprentissage de la lecture les manifestations trop bruyantes d'autorité du ministère[3].

On retrouve chez d'autres comme Jean-Pierre Finance une volonté de transmettre et de perpétuer la socialisation des présidents de contrat. Ce dernier étant demeuré dans sa carrière essentiellement dans la vieille maison, il a pu jouer un rôle clé dans la formation des nouveaux

[1] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[2] Il va retrouver ces mêmes objectifs au sein de l'IGAENR, lorsqu'il devient inspecteur général en 2006.
[3] C'est sans doute pour ça qu'il n'est pas étonnant, malgré sa carrière, de ne pas avoir retrouvé Bernard Dizambourg à la tête d'une académie.

présidents, dans la perpétuation de l'esprit des transformations que cette CP²U a initiées sur l'organisation[1]. Comme délégué général, puis comme 1er vice-président, il veille ainsi soigneusement à l'intégration des jeunes présidents dans le cadre d'une sociabilité mutuelle[2]. Jean-Marc Monteil lui aussi n'hésite pas à donner de son temps de recteur pour effectuer des formations de nouveaux chefs d'établissements lors de stages en 1998[3]. Globalement, ce sont tous les membres de ce noyau programmatique qui maintiennent des liens forts avec la CPU, étant fréquemment invités à réaliser des formations, à participer à des réunions en qualité d'experts, ou sollicités dans des moments majeurs de transformation de l'organisation[4]. Comme le montre le cas de Lise Dumasy dont la socialisation syndicale renvoie à un autre pôle de la Conférence, l'acceptation par la génération suivante de la prégnance du noyau programmatique dépend de conditions sociales. L'influence qu'elle a sur la Conférence est ainsi corrélée au partage par les nouveaux présidents des mêmes grands principes et des mêmes cadres de socialisation ou de légitimation que ceux de leurs ainés. Lorsque c'est le cas, la reproduction devient possible. Lorsque ce n'est pas le cas, les conflits deviennent inévitables :

> « Je trouvais que sa formation était très orientée et elle ne me semblait pas forcément adéquate mais je ne me souviens plus exactement pourquoi, je me souviens que je me suis un peu empaillée avec lui à l'époque[5]. »
>
> Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble 3-Stendahl (1999-2004, 2008-2015)

La plus grande homogénéisation des profils des présidents est l'une des sources de la douce domination des présidents du noyau programmatique sur la CPU. Mais pour expliquer la durabilité de leur carrière et de leur influence, il faut pencher le regard sur toute la Conférence et donc les deux côtés de l'estrade de la séance.

---

[1] Cette logique de transmission est ainsi ardemment souhaitée par Bernard Dizambourg : « Beaucoup d'évolution qui ont été dessinées devront être confirmées. L'ensemble de ce travail a été une démarche collective. II reste à la consolider et à l'amplifier ce sera votre rôle. » « Lettre de Bernard Dizambourg 1er vice-président aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25.

[2] Dans le cas déjà évoqué de Yannick Vallée, socialisé à la CPU par Jean-Pierre Finance. Cf. Chapitre 4.

[3] Comme l'évoque Lise Dumasy : « alors, autant que je me souvienne ce qui m'a le plus frappé c'est que l'on a, je crois bien que c'était avant la première réunion à Paris, il y avait une formation pour les présidents qui le souhaitaient déjà à l'époque – ça existe toujours je crois – il y avait une formation qui était organisée et qui était pilotée et en partie faite par Monteil, Jean-Marc Monteil, et donc elle se faisait à Bordeaux. » *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

[4] Évoquant un éventuel changement de statut de la CPU, Alain Abécassis propose la constitution d'une forme de comité de sages « composé du bureau actuel, des derniers vice-présidents (Bernard Dizambourg, Bernard Alluin, Jean-Marc Monteil) », ABÉCASSIS Alain, « À l'attention de Bernard Saint-Girons, premier vice-président », *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, AN 20080235 /15.

[5] *Entretien avec Lise Dumasy*, 6 octobre 2017.

Cette insertion durable du noyau programmatique dans des postes à responsabilités est d'autant plus remarquable qu'elle se fait en dépit même des alternances politiques[1]. Ainsi, la somme de leurs carrières est en partie liée à ce qu'il se passe du côté de la puissance publique, à cette conjoncture très favorable de la sphère étatique qui connaît, dans les grandes lignes, une évolution valorisant son efficacité et son rôle d'État stratège, l'autonomie de larges sphères de son administration et de son domaine d'action moyennant contractualisation autour d'objectifs puis l'évaluation périodique de ces derniers, et par conséquent la promotion interne d'individus connaissant bien les couronnes extérieures[2]. Ainsi, la réussite de la génération programmatique est à relier d'une part à la conversion du monde administratif et politique à un même modèle d'organisation de l'enseignement supérieur[3], d'autre part à la présence aux postes à responsabilité de personnalités pivots, parfois anciennement présidents d'université, qui ont œuvré à la promotion de cette génération, et enfin à la conséquence de l'accélération de l'interpénétration des deux sphères au fil de des années 1990 et 2000. Ainsi se noue, par les échanges de vues puis de carrière, ce que Jean-Richard Cytermann a qualifié de « connivence intellectuelle » autour « d'une volonté de modernisation du système » entre les présidents de cette génération et la fraction la plus « autonomiste » des hauts fonctionnaires[4]. Le partage d'une même volonté de réforme autour des objectifs simples de valorisation de l'autonomie des établissements se fait dans le cadre général d'une réinvention de la conception de l'État par ses élites[5], et surtout dans le cas précis de l'enseignement supérieur, par l'épuisement, aux lendemains de la loi Devaquet et de l'échec d'une conception réactionnaire, des grandes oppositions idéologiques sur le sujet de la réforme de l'enseignement supérieur. Un consensus s'impose plutôt en faveur de l'autonomie des établissements au-delà de la fracture gauche-droite[6]. Un des signes clairs de ce rapprochement est la nomination par le ministre UDF François Bayrou du socialiste fabiusien Christian Forestier à la tête de la DGES en juin 1995,

[1] Le tableau des carrières des membres du noyau programmatique le prouve : ni l'arrivée de Lionel Jospin comme Premier ministre, ni le retour de la droite aux affaires en 2002, ni l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007 n'a interrompu leur carrière. « La complicité entre Bayrou et Monteil était extrêmement forte. Et tellement forte que Monteil était programmé pour être nommé recteur par Bayrou au deuxième semestre 97. Mais dissolution et c'est Allègre qui nomme Monteil recteur de Bordeaux et dans les deux cas, c'était à Bordeaux que ça devait se faire, etc. Et donc là-aussi un des éléments sur... comment le clivage droite-gauche disparaît ou s'émousse. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.
[2] Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 377 sq.
[3] Il en sera surtout question en chapitre 10.
[4] *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
[5] Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.*
[6] Alain Abécassis et d'autres acteurs reviennent fréquemment sur cette dynamique. Mais, on le verra, la fracture gauche/droite ne disparaît pas tout à fait – notamment au moment de la loi LRU – elle est juste par moments moins visible. Sans doute que leurs témoignages, réalisés au moment ou peu après une élection présidentielle marquée par la victoire d'un candidat rapprochant des énergies et des idées des deux rives, sont un peu à contextualiser.

en remplacement du très droitier Jean-Pierre Bardet[1]. Cette connivence intellectuelle, sans doute en partie liée avec le partage de la même expérience de président, aboutit à une collaboration professionnelle entre Christian Forestier, DGES iconique entre 1995 et 1998, et le noyau programmatique[2]. La promotion systématique de ces présidents, professionnalisés, ayant fait leurs preuves et initiés de plus en plus sérieusement aux enjeux administratifs autour d'une logique de compétence, renforce également une fois le recrutement effectué la proportion et l'influence des hauts fonctionnaires partageant la même conception de l'université. Ainsi, pour comprendre l'exceptionnelle carrière des membres de ce noyau programmatique, il est nécessaire de se replonger dans une double transformation : celle des établissements et de la CPU qui les représente, qui devient un réceptacle de formation et visibilisation mais également celle de l'État qui les regarde avec plus d'attention[3].

> « Ça a été probablement l'une de nos plus belles aventures humaines. Il y a eu un phénomène de génération extrêmement puissant qui fait qu'aujourd'hui ceux qui était les deux ou trois dernières commissions permanentes, qui étaient les 1ers vice-présidents, les vice-présidents ont aujourd'hui des relations d'amitié assez fortes, qui les font se revoir, se rencontrer, se téléphoner même s'ils sont distribués sur l'ensemble du territoire national. Nous avons gardé les uns pour les autres probablement quelque chose qui ressemble même si tout ça peut paraître un tout petit peu sensible qui ressemble probablement quelque part à un peu d'affection. Et ça c'est absolument inestimable.[4] »

Dans un entretien filmé par les services de la CPU en 2000[5], le recteur d'Aix-Marseille Jean-Marc Monteil trouve les mots justes pour partager l'esprit collectif qui animait le groupe dirigeant de la CPU des années 1990. Ainsi parvenu aux termes de l'exploration des contours de ce noyau programmatique, on mesure mieux à quel point sa promotion et son installation dans une carrière durable repose sur la mise en place d'une boucle de rétroaction positive dans laquelle se love la partie la plus impliquée des présidents d'université : dans le cadre d'une valorisation de l'autonomie des établissements, l'État recherche des cadres formés dans cet

[1] « Christian Forestier a été nommé directeur général des enseignements supérieurs », *Le Monde*, 2 juin 1995.
[2] « Là au contraire, il va y avoir une sorte de cogestion entre le ministère et la CPU, faut dire qu'à l'époque vous avez Forestier à la DGSIP, et puis à la CPU, Monteil puis Saint-Girons, ce n'est pas un hasard si encore aujourd'hui on doit se voir toutes les semaines pratiquement tous les trois. *(éclats de rires)* il y a une espèce de bandes de zozos ! En plus, Jean-Marc et moi on est clermontois tous les deux, Saint-Girons il est avec moi quasiment tous les jours à la CPU, là il s'est créé une espèce de petite bande qui depuis 95 qui depuis vingt ans ne s'est plus quittée quoi. Et on a tous été tous les trois directeurs des enseignements supérieurs, on a tous été... » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.
[3] Nous ne pouvons malheureusement étudier pleinement qu'un seul des deux aspects. Pour le reste se référer à MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 103-134.
[4] Cf. interview de Jean-Marc Monteil dans IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents, op.cit.*
[5] On retrouve ainsi la volonté ancienne des présidents de ce noyau programmatique de construire leur propre histoire.

esprit pour négocier avec eux, cette demande rencontre une offre séduisante des présidents qui s'inscrivent par la professionnalisation de leur fonction en vertu de la contractualisation dans une logique de carrière. Ainsi, de plus en plus de présidents investissent les sphères ministérielles, renforçant le dialogue avec la CPU, valorisant son sérieux et son professionnalisme puis sa fonction de vivier de recrutement.

3. La montée en puissance professionnelle (1989-1998)

Pendant une petite vingtaine d'années, la CPU connaît sous l'effet de la double transformation du monde des présidents et de celui de la sphère étatique, un bouleversement interne sans précédent qui convertit un club de notables plus ou moins politisé en une organisation plus professionnalisée. Celle-ci remplit désormais des fonctions variées de représentation politico-syndicale des présidents bien sûr, mais également de lobbying auprès des institutions françaises (gouvernement, Assemblée nationale, grands organismes de recherches, entreprises) et européennes, tout en fournissant des services d'aide à la gestion des établissements. Ce bouleversement rapide a un acteur collectif majeur, le noyau programmatique, et un symbole, l'acquisition d'un nouveau siège au 103 boulevard Saint-Michel qui incarne enfin un lieu à la mesure de la montée en puissance de l'organisation. Sur quelles bases le noyau programmatique construit-elle son projet de montée en puissance ? Comment l'organisation affronte-elle les défis des alternances ou celui du mouvement social de 1995 inscrivant le changement des années 1990 dans la durée ?

L'objectif de cette dernière partie est donc d'étudier la transformation institutionnelle de la Conférence qu'initie le noyau programmatique. L'ensemble de ces changements ayant un impact durable et même dans le processus ayant donné naissance à la loi LRU[1].

3.1. Transformer la CPU, politique et organisation 1989-1994

Durant sa 1ère vice-présidence, Bernard Dizambourg introduit, notamment dans le cadre des réunions de commissions, une pratique totalement nouvelle au sein de la CPU : l'utilisation de plateaux-repas[2]. Cette petite révolution pratique est restée dans la mémoire de Josette Soulas

[1] Cf. Chapitre 10
[2] Mais pendant quelque temps, la pratique du déjeuner aux Deux signes demeurera de mise pour la CP²U.

qui, au sein du GIGUE, suit de près la transformation progressive de la CPU[1]. Ce point de détail en dit long sur le mouvement de professionnalisation en cours au sein de la Conférence et l'inversion des normes qui est en train de s'y dérouler : le repas, moment de sociabilisation par excellence dans le fonctionnement en club, est par cette innovation relégué au second plan du mode de fonctionnement nouveau, derrière l'impératif d'efficacité de l'organisation qui est d'autant plus impérieux que le temps des présidents à Paris leur est souvent compté. Ce petit basculement symbolique, associé à la personne de Bernard Dizambourg, a bien sûr de nombreuses autres manifestations, il a également une histoire sur laquelle nous allons nous pencher pour mieux comprendre pourquoi une réforme en profondeur du fonctionnement de la CPU, si ardemment et périodiquement souhaitée par les présidents a pu trouver, lors de cette génération, les conditions de son éclosion.

3.1.1. Le roman des origines : du laboratoire de la COREX au recrutement d'Alain Abécassis (1988-1994)

Le 2 février 1989, une lettre de Michel Cusin, président de Lyon 2 et accessoirement président de la COREX, est présentée à la CP²U. En quelques lignes, elle trace les grands axes structurants d'un projet de transformation en profondeur de la CPU sur lesquels les présidents sont amenés, par le 1er vice-président, Daniel Laurent, « à réfléchir[2]. » Le cap tracé est clair : il faut rendre plus pérenne les institutions en permettant l'inscription dans la durée de l'action des bureaux (« le mandat du bureau pourrait être porté à 2 ans »)[3], il faut donner une épaisseur administrative au fonctionnement en professionnalisant la préparation des dossiers par le recrutement d'un chef du pôle administratif sous le modèle ouest-allemand (« l'éventuelle création d'un poste de secrétaire général chargé de tout le fonctionnement administratif de la Conférence, à l'exemple de la WRK [Conférence des recteurs allemands] pourrait rendre plus

[1] « Et moi j'ai suivi au niveau de l'AMUE, on a tout le temps fait ça, système plateau-repas. On a eu quelques repas mais dans des restaus qui n'étaient vraiment pas hauts de gamme. Et ce qu'a fait mon mari aussi, quand il est arrivé au CNOUS parce que c'était pareil. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

[2] Daniel Laurent témoigne d'une certaine insatisfaction à l'égard du fonctionnement de la CPU de l'époque : « Tout ceci montre que cette assemblée de jeunes collégiens, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans un cadre quelque peu désuet, sans grands moyens ne pouvait pas aboutir à une très grande prise en considération de nos débats, ni par la presse – ce qui est important – ni par le pouvoir – ce qui est encore plus important semble-t-il. » IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents, op.cit.*

[3] Il s'agit simplement de mettre en vigueur les dispositions de la loi Savary dont l'article 66 prévoit que les conférences des chefs d'établissements soient dotées d'un vice-président et d'un bureau élus pour une durée de deux ans. Encore une trace de la non-application immédiate de dispositions de ce texte. Pour davantage de précisions sur ce thème se référer à : « Article 66 » *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

efficace le fonctionnement de l'institution. »)[1] L'idée d'étoffer l'équipe permanente, de professionnaliser les avis, modifier le fonctionnement de la Conférence n'est pas neuve et émerge dès la génération des présidents fondateurs. Mais ces propositions nouvelles témoignent de leur renouveau à la fin des années 1980. Sans doute sont-elles liées aux innovations du laboratoire qu'incarne la COREX, présidée par Michel Cusin et à celles de la contractualisation qui amènent certains présidents à vouloir pousser plus loin la professionnalisation de la Conférence. Étoffer l'administration de la Conférence reflète la croissance des équipes présidentielles dans les établissements[2]. On peut aussi relier cette initiative à une transformation du mode de fonctionnement initiée par Lionel Jospin Claude Allègre et son équipe des quatre directeurs mousquetaires : dès la fin 1988, ils prennent l'habitude de réunir le bureau de la CPU en amont des séances pour prendre le temps de discuter des dossiers avant leur présentation en plénière. Cette reconnaissance organisationnelle va de pair avec la reconnaissance générale de la fonction de président qui est intimement liée à la logique contractuelle[3]. Mais concrètement, comment donc et par quels biais s'élaborent ce programme de réforme de la CPU ?

Ce n'est donc sans doute pas tout à fait le fruit du hasard si c'est le président de la COREX qui évoque les grandes lignes de cette réforme. La COREX est par sa position une commission à part, s'occupant des relations étrangères et notamment du dialogue avec les autres CPU européennes, elle est un point institutionnel d'ancrage, d'échanges humains formels ou informels de circulation d'idées et de modèles à l'échelle européenne ou mondiale. De plus, parce qu'elle est très liée par son fonctionnement au ministère des Affaires étrangères, elle possède des lignes budgétaires propres, dont certains proviennent bien sûr des subventions du ministère en charge de l'enseignement supérieur mais pas uniquement. Elle a donc connu très tôt une autonomisation et une transformation de ses modalités de fonctionnement[4]. Le mouvement s'accélère à partir de 1986 avec la poussée de la construction européenne en particulier (Acte Unique, lancement d'ERASMUS en 1987) et la réunification du continent qui rendent plus intenses les activités de la commission. Cet impératif européen relayé au niveau

[1] *Séance de la CP²U du 2 février 1989*, AN 20080235/17.
[2] Cette professionnalisation des équipes renforce « la capacité de gouvernement des universités. » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 142.
[3] Processus dont témoigne l'un des mousquetaires, dédié à la recherche, Vincent Courtillot : « Ce que l'on voulait faire et très clairement l'une de nos priorités, c'était la coordination avec les présidents d'université. On avait en ligne de fond le fait de travailler avec les présidents d'université, de vraiment négocier avec eux leurs contrats et on a passé vraiment énormément de temps *(en ajout)* et d'introduire une culture de l'évaluation. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.
[4] Par exemple en 1984, Jacques Robert, président de la COREX, obtient de Romain Gaignard directeur des relations internationales au ministère un enveloppe de 30 000 francs pour la commission. « Lettre de Jacques Robert à Romain Gaignard », 5 avril 1984, AN 20080235/4. Cf. également chapitre 5.

du rectorat de Paris nourrit son institutionnalisation[1]. Dans le cadre de la CPU politique, la COREX se singularise et poursuit une stratégie et un mode de fonctionnement de plus en plus autonome : signe symbolique, en plein milieu du mouvement sur la loi Devaquet à la rentrée 1986, la COREX est dotée d'une chargée de mission Mireille Bernex qui aide le président Jacques Soppelsa dans la préparation des dossiers et s'émancipe des cadres du fonctionnement général de la Conférence – ce qui n'est pas sans créer des tensions dans la circulation des informations avec les secrétaires de la CPU[2]. Le 9 septembre 1987, la COREX pousse encore d'un cran son autonomisation en se transformant en association loi 1901, de façon à pouvoir bénéficier d'un peu plus de souplesse dans sa gestion comptable et de plus de libéralité de recrutement[3]. Le 3 mai 1990, elle se dote de ses propres locaux et son nouveau président, Michel Cusin, lance l'idée de poursuivre sa montée en puissance en la dotant d'un correspondant permanent à Bruxelles en association avec les grandes écoles[4]. Par son parcours lié à sa position particulière, la COREX par sa situation structurelle à la fois en marge et point de connexion entre le CPU et le vaste monde, fait donc figure de véritable laboratoire. Elle se mue en une expérimentation singulière que son président Michel Cusin veut tout simplement étendre à l'ensemble de la Conférence. Comme commission connectée, la COREX a permis également la circulation des modèles et l'imprégnation avec un modèle allemand qui sert ouvertement de référence et d'horizon réformateur à la CPU[5].

L'initiative de Michel Cusin fait mouche et la CPU poursuit à partir de ses premières propositions les réflexions. Daniel Laurent, 1er vice-président, charge à la rentrée Michel Bornancin, jeune président de Nice un brin provocateur[6], fondateur de l'Association

---

[1] « Michel Cusin me laisse la place, je deviens président de la COREX et je suis resté tout le temps de mon mandat, alors qu'en général on est président de commission pendant un ou deux ans. Et il y avait un legs de Michel Cusin qui était très fort, c'est qu'il avait réussi à avoir un bureau et un secrétariat pour la COREX, dans la vieille Sorbonne grâce à Mme le recteur qui s'appelait Gendreau-Massaloux, brillante géographe. » *Entretien avec Régis Ritz,* 8 mars 2019.

[2] « De notre côté, nous avons pu constater qu'aucune information ne nous parvient de la COREX (bulletin, calendrier des missions). Ce manque de renseignements peut faire défaut pour répondre aux questions du 1er vice-président, spécialement lorsque vous êtes « momentanément absente. » « Lettre de Claudine Briard et Marie-Yvonne Jabot à Mireille Bernex », 1er décembre 1986 AN 20080235/5.

[3] « Lettre d'Étienne Trocmé aux présidents », 9 septembre 1987 AN 20080235/5. Cette autonomisation fait perdre du pouvoir aux instances centrales de la CPU.

[4] *Séance de la CP²U du 3 mai 1990*, AN 20080235/17.

[5] Née de réunions d'abord informelles de recteurs d'universités allemands en 1903, la Conférence des recteurs allemands devient plus régulière après 1918 avant d'être interdite par les nazis. Recréée sous le nom de WRK en 1947 en RFA, elle se dote peu à peu dans les années 1950 de structures permanentes, d'une administration, fournissant des services aux établissements (soutien dans l'internationalisation, communication, développement de « programmes d'étude »). Devenu HRK en 1990 à la réunification, elle regroupe aujourd'hui 268 établissements. Cf. HRK, https://www.hrk.de/hrk/aufgaben-und-struktur/, [en ligne].

[6] Dans la vidéo réalisée en novembre 2000 par la CPU, et qui compile les témoignages de ces derniers vice-présidents, Michel Bornancin livre un récit imagé de la genèse de ce rapport : « J'étais jeune président de l'université de Nice et puis je participais un jeudi après-midi à une assemblée des présidents, à une "conférence

Promosciences, de diriger un groupe de travail hors des cadres des commissions traditionnelles afin de réfléchir à la réforme du fonctionnement de la CPU[1]. Ce dernier est amené à présenter ses conclusions lors de la réunion plénière de Montpellier du 26 octobre 1989, puis lors de la CP²U du 9 novembre[2]. Il propose de rendre plus efficaces les modalités de fonctionnement des commissions, de « distinguer les fonctions des différentes composantes de la CPU », de « mettre en évidence les moyens dont la CPU devraient se doter pour remplir plus convenablement ses missions »[3]. Il s'agit ainsi de renforcer le poids de la CP²U « qui jouerait ainsi clairement son rôle d'animation de la Conférence », et de prévoir des « sessions d'études pour l'assemblée générale. » Il propose « d'augmenter les cotisations des universités de manière substantielle » pour mieux « rémunérer des chargés de missions (anciens présidents, universitaires…) » et se doter notamment d'un « attaché de relations publiques ». Enfin, il suggère une transformation institutionnelle majeure de la Conférence pour en faire une force de proposition : « mettre en place une association selon la loi 1901 », élire le bureau pour 2 ans afin de pouvoir durablement inspirer une politique, et puis « afin d'assumer cette nouvelle liberté, la CPU devrait se doter d'une structure administrative extrêmement forte en la personne d'un administrateur de haut niveau ». Écoutant ces propositions, qui approfondissent la ligne tracée par Michel Cusin, la CP²U décide de les examiner dans « le 1er point de l'ordre du jour du Colloque de janvier » acceptant les grandes mesures proposées par Michel Bornancin. Tout porte à penser que les présidents de cette 4ème génération, déjà fortement marqués par la contractualisation et l'effet qu'elle a sur leurs relations avec le ministère[4], souhaitent adapter

privée", et je me trouvais dans une très belle salle de la rue de l'École de Médecine, là à Paris 5. Et je trouvais que l'assemblée des présidents ressemblait vraiment très fortement à une assemblée d'universitaires ordinaires. Ça partait dans tous les sens, on ne prenait pas de décisions… Alors j'ai dû avoir un petit moment d'exaspération, Daniel Laurent présidait la séance et j'ai posé une question :
-"Qu'est-ce que c'est que cette assemblée ? Ce n'est pas crédible, il faut faire quelque chose. Moi je trouve qu'on ne se comporte pas comme si on était des présidents."
Alors Daniel Laurent qui était sans doute un peu agacé et amusé à même temps de voir ce jeune président montrer sa bile a dit :
-"Bé écoute, t'as qu'à nous faire un rapport si tu sais comment doit fonctionner la CPU. Fais un rapport sur ce que pourrait être le fonctionnement de la Conférence des présidents d'université." » IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents, op.cit.*

[1] Née de deux colloques en 1986 et 1987 réunis à l'initiative de Michel Bornancin, l'association Promosciences a pour but de promouvoir les enseignements scientifiques de 1er cycle. Cf. PROMOSCIENCES, http://promosciences.org/promosciences/qui-sommes-nous/ [en ligne].

[2] *Séance de la CP²U du 9 novembre 1989*, AN 20080235/17.

[3] *Séance de la CP²U du 9 novembre 1989*, p.3, AN 20080235/17.

[4] On retrouve dans le témoignage de Régis Ritz la naissance d'un esprit plus collectif au sein de la CPU : « Vous savez quand Allègre venait à la Conférence des présidents et se faisait applaudir, les présidents étaient surpris. A l'époque la CPU n'était pas tellement politisée, elle était moins que maintenant. Je ne sais pas pour quelle raison. Je pense que ce n'est pas le concours de circonstances de hasards. Bien sûr il y en a qui étaient plus marqués à gauche qu'à droite mais on a senti souffler un vent d'envie de travail collectif alors qu'avant c'était chacun pour soi. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

leur organisation à l'autonomie conquise, le tout sous le regard bienveillant d'une équipe Jospin/Allègre qui souhaite valoriser le rôle de cet interlocuteur. Michel Bornancin ne fait rien de moins que planter la graine du programme de réforme de la CPU qui éclot cinq ans plus tard. Pourquoi donc a-t-il fallu attendre si longtemps pour assister à une germination effective ?

Tout d'abord, le colloque de l'Arbresle (qui se réunit près de chez Michel Cusin à Lyon) qui se tient en janvier 1990 adopte, en marge de ses débats officiels qui concernent l'enjeu international et l'Europe, les principes les plus faciles à mettre en œuvre : celui de l'élection du bureau pour deux ans (simple mise en conformité à l'égard de la loi Savary) et le doublement des cotisations. Naturellement, en septembre 1990, la désignation de Michel Bornancin, cheville ouvrière de la ligne réformatrice, comme 1er vice-président semble indiquer une poursuite du mouvement. De même, les thématiques des colloques de 1991 aux Antilles ou à Toulouse sur l'autonomie des établissements amènent à croire que la démarche initiée à l'Arbresle se poursuit. Or, en pratique, tout le processus reste en suspens. Tout porte à penser que les conditions sociales de fonctionnement de la Conférence handicapent l'accélération de ses initiatives :

> « Alors je pense que Bornancin mène ça de façon assez technocratique, c'est un type qui a d'énormes qualités, mais il n'a pas énormément de réseau autour de lui, en plus il est Niçois ça lui prend quand même beaucoup de temps, c'est toujours très compliqué pour un président de province. Il est très méticuleux, je pense peut-être qu'il ne fait pas assez collectivement. Toujours est-il que son successeur c'est Haddad[1]. »
>
> Bernard Dizambourg, président de l'université Paris 12 (1991-1995), 1er vice-président (1994-1995), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Par retour d'expérience, Bernard Dizambourg semble avoir tiré les conclusions des difficultés de Michel Bornancin à mettre en œuvre son programme de modernisation de l'institution. Tout d'abord, il pointe des raisons structurelles à son échec : parce qu'il est provincial, Michel Bornancin possède fondamentalement un handicap. Étant amené à diriger son établissement, il ne peut pas consacrer une large partie de son temps à promouvoir une hausse du budget, à plaider le détachement de fonctionnaires auprès d'instances ministérielles dont il ne peut pas finement arpenter les arcanes. En effet, il lui faut obtenir des libéralités du ministère afin de mener à bien son programme de recrutement, la pierre angulaire de sa stratégie générale. Sans doute que dans sa composition, dans l'équilibre et les conflits des groupes qui s'y trouvent, la Conférence n'est pas tout à fait prête à cette mutation. Seules des initiatives locales, laissées à l'initiative des présidents, comme le recrutement d'une chargée de mission par Bernard

[1] *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

Dizambourg début 1991 à la commission des moyens parviennent à voir le jour. D'ailleurs, son successeur, Georges Haddad, parisien apparaissant plus attaché à une conception traditionnelle de la CPU, incarne le retour aux affaires d'un groupe plus conservateur. Toutefois, il n'interrompt pas intégralement les transformations en cours, au contraire. Ne rencontrant pas les mêmes difficultés géographiques que son prédécesseur, il semble d'ailleurs poursuivre d'après Alain Abécassis, le processus de recrutement d'un délégué général mais sans succès[1], ne parvenant pas à faire accepter par une CPU méfiante et surtout par le ministère – qui bascule de gauche à droite en 1993 – d'installer rue de l'École de médecine un ancien DPDU, le polytechnicien Jean-Pierre Weiss, socialiste de surcroit, comme future cheville ouvrière de la CPU[2]. Georges Haddad non plus ne contribue pas à créer, peut-être *nolens volens*, la synergie nécessaire entre le ministère, le bureau et la CPU pour mettre en œuvre cette grande transformation. Toutefois, à son corps défendant, par l'exercice sur un registre mandarinal de son mandat, il soude contre ses pratiques, et peut-être à cause de son échec, une fraction de la CPU – qui comprend d'ailleurs le successeur proche de Daniel Laurent à Créteil, Bernard Dizambourg[3], et celui de Michel Cusin à Lyon 2, Éric Froment –[4] qui souhaite voir enfin se réaliser le projet de l'Arbresle dont ils se sont approprié les grands thèmes.

3.1.2. 1994, une grande transformation

L'arrivée de Bernard Dizambourg comme 1er vice-président demeure un tournant symbolique et politique majeur dans l'histoire de la CPU. En quelques mois, il transforme le mode de fonctionnement de l'organisation de la cave au grenier, la mettant enfin en adéquation avec la configuration universitaire contractuelle.

---

[1] Rétrospectivement, il défend son action dans la professionnalisation de la CPU : « Nous avons souhaité aussi que la CPU puisse avoir des moyens mieux adaptés à ses missions, et en particulier, j'avais imaginé le poste de délégué général qui aujourd'hui est d'actualité pour permettre à la CPU d'avoir une plus grande solidité structurelle dans son action, de manière à aider les présidents qui se succèdent à trouver une sorte de stabilité, de relai leur permettant d'assumer au mieux leur approche des missions qui leur sont conférées. » IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents, op.cit.*

[2] « Et donc, j'ai appris qu'il y avait mon directeur de l'époque qui était Jean-Pierre Weiss : plus d'autorité, d'ancienneté, de poids politique et qui avait quasiment fait affaire avec Georges Haddad, mais le cabinet et le directeur de cabinet à l'époque et le ministre n'avaient pas nécessairement envie d'avoir en face du ministère un ancien directeur, en plus nommé par le gouvernement précédent, donc il y avait ces aspects politiques qui jouaient. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[3] « Je travaillais beaucoup avec Daniel Laurent et ça a été en partie repris par son successeur qui était Bornancin, qui était sur ces logiques-là, et qui était avec l'idée de travailler beaucoup plus à la mise en œuvre d'un autre type de rapport avec l'État et du coup d'accompagner ça avec la CPU. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[4] « Cette époque-là, 87 jusqu'en 91, et 91 le précédent président qui s'appelle Michel Cusin finit son mandant. Michel – il est mort maintenant malheureusement – avait remis l'université dans la ville. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

Les conditions de l'accession de cette équipe aux responsabilités est désormais bien connue et permet de mieux se focaliser sur l'accord tacite qu'elle noue avec un ministère pourtant fort éloigné de sa coloration politique dominante. En effet, le 7 avril 1994, Lionel Jospin, Claude Allègre et leurs quatre mousquetaires ne sont plus aux manettes. Le ministre de l'Enseignement supérieur se nomme François Fillon et son directeur de cabinet n'est rien moins que Christian Philip, ancien directeur de l'enseignement supérieur sous Alain Devaquet. A priori, si l'on demeure dans le cadre des représentations politiques habituelles, aucune condition n'est réunie pour voir se mettre en œuvre le renforcement d'une CPU qui poursuivrait une logique contractuelle initiée par la mandature précédente. Le coup de balancier politique a redonné la main à des forces *a priori* plus méfiantes vis-à-vis de cette philosophie politique. Mais c'est sans compter sur un revirement politique important et le ralliement de la droite modérée aux grandes lignes tracées par Lionel Jospin et Claude Allègre. Christian Philip incarne sans doute le mieux ce rapprochement :

> « Ce qui a été différent là, et il a été très vite entendu qu'il n'y aurait pas de lois. Balladur on le sait est un homme dit prudent, donc il ne voulait pas recréer un syndrome Devaquet, comme sans doute il regardait déjà l'échéance 95, il ne voulait pas... Donc c'était plutôt comme ligne politique de la gestion, moi j'avais plaidé pour qu'on maintienne et qu'on accentue la logique contractuelle à laquelle moi je croyais dans la continuité. Il y a eu un accord sur ce point-là[1]. »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

> « Donc alternance en 1993, et ça crée une sorte d'effet cliquet où il n'est pas possible de revenir en arrière et de faire comme s'il ne s'était rien passé pendant ces cinq années. D'une part, la loi de 84 plus personne n'envisageait de revenir dessus et les ecchymoses de la loi Devaquet restaient encore assez vives, donc la droite n'avait pas envie de rouvrir une grande loi là-dessus[2] »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

Les avis de Christian Philip et d'Alain Abécassis convergent parfaitement. 1993 marque bien l'épuisement d'une certaine logique d'affrontement gauche/droite dans l'arène de l'enseignement supérieur[3]. Certes, dès le printemps 1993, on assiste à une tentative brisée par le Conseil constitutionnel de permettre des dérogations à la loi Savary[4], quelques tensions se font jour dans un contexte budgétaire dégradé sur le respect des créations de postes inscrites dans les contrats[5], mais dans l'ensemble il y a une convergence entre une gauche nourrie à

[1] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.
[2] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.
[3] D'ailleurs, *Le Monde* s'interroge en mars 1995 sur « l'impuissance de la droite universitaire » classique (UNI ou Autonome) à peser sur la politique du gouvernement. cf. GURREY Béatrice, « L'impuissance de la droite universitaire », *Le Monde*, 4 mars 1995.
[4] « L'annulation, cet été, du projet de loi sur l'enseignement supérieur plonge les universitaires dans l'expectative et le ministère dans l'embarras », *Le Monde*, 16 septembre 1993.
[5] « L'éducation sous tensions », *Le Monde*, 11 novembre 1993.

l'autogestion et à la volonté d'autonomie des établissements et une droite modérée qui abandonne ses éléments réactionnaires pour un registre plus libéral et managérial d'intervention de l'État dans l'université[1]. Ce consensus relatif, renforcé sans doute par le profil de Christian Philip qui, ancien président lui-même[2], est sensible à la montée en puissance des établissements, permet de lever l'hypothèque sur un renforcement d'une CPU qui apparaît plus que jamais comme l'incarnation symbolique de l'autonomie des établissements. De surcroit, renforcer, professionnaliser et légitimer la Conférence n'est pas sans une arrière-pensée plus politique de la part du nouveau gouvernement – sans doute que les leçons ont été tirées de 1986 et de l'affrontement total que le gouvernement a dû subir de la part des universités :

> « Alors je ne prétends pas en être l'instigateur, il y avait eu tout un mouvement avant, mais moi j'étais convaincu que nous avions intérêt à avoir une CPU forte […] pour ne pas avoir comme seuls interlocuteurs du ministre les syndicats. Parce que derrière l'engagement d'un président, il y a quand même des gens qui gèrent un établissement, même s'ils sont engagés, même s'ils sont syndiqués, ce n'est pas la même fonction. Elle n'est pas forcément par principe consensuelle mais le dialogue est plus facile. Si on se mettait d'accord avec la CPU c'était plus facile, c'était déjà un premier pas comme certains avaient quand même des contacts sinon des responsabilités syndicales ça facilitait, ça permettait aussi certaines choses. Donc, je crois avoir plaidé pour même si certains se posaient des questions en se disant : "est-ce que tu ne vas pas nous amener en quelque sorte à financer une forme d'opposition au ministère ?"[3] »
>
> Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983), haut-fonctionnaire de l'ESR

En effet, renforcer la position d'interlocuteur de la CPU répond à un certain sens tactique de la part du ministère qui renoue ainsi avec des prises de positions structurelles. Comme Olivier Guichard en 1971 dans sa tentative réussie de créer un interlocuteur concurrent au CNESER, Alain Savary en 1981 pour relayer ses entreprises réformatrices, il cherche à s'appuyer sur les présidents pour pouvoir compter sur un interlocuteur sérieux, et l'installer en concurrent de la voie syndicale pour incarner une instance de dialogue. Jouant la seule carte de la professionnalisation fonctionnelle et la promotion de conditions matérielles de vie décentes pour la Conférence, et ne mettant pas en avant une revendication politique mais une l'expression d'une logique collective, Bernard Dizambourg par son habitus gestionnaire et par son profil peu menaçant et revendicatif à l'égard du ministère lève les dernières réticences[4].

---

[1] Le tout étant approprié par les hauts fonctionnaires. Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 382-388.

[2] On est bien loin des alternances des années 1970 1980, qui mettaient en avant dans l'architecture du ministère ou des autres leviers du gouvernement des figures très éloignées du monde des présidents.

[3] *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

[4] « Alors peut-être que Dizambourg y a certainement contribué, parce qu'il ne l'a jamais vraiment placé sur un plan politique. Il a été, je dirais, je crois que ça a correspondu ensuite au reste de sa carrière, un homme de dialogue et d'ouverture. D'une certaine manière, il a aidé incontestablement à ce que la montée en puissance soit acceptée par le ministère, facilitée. Bon, j'en étais convaincu mais il a facilité la tâche parce qu'il se serait montré d'emblée revendicatif, le ministre m'aurait peut-être dit : "halte-là !". Et en plus ça correspondait bien à la psychologie de François Fillon à l'époque : il aimait ce dialogue, il appréciait le dialogue avec la Conférence des Présidents. » *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

Tous les astres internes et externes sont donc alignés pour mettre en action le programme tant espéré de montée en puissance de la CPU.

En un sens, Bernard Dizambourg et son équipe répondent seulement à des besoins structurels de la CPU, déjà exprimés cinq ans auparavant, et ne font que mettre en œuvre des principes déjà présents dans la vie interne de l'organisation. Il s'agit de professionnaliser la Conférence pour en faire une force de proposition en faveur de la défense et de la promotion collective des établissements[1], en coordonnant mieux ses activités, en la dotant de moyens humains conséquents pour lui donner une plus grande force de frappe intellectuelle, médiatique et politique. La première et la plus importante étape a été incontestablement le recrutement d'Alain Abécassis comme délégué général à la rentrée 1994[2]. Cet énarque, fin connaisseur des arcanes du l'enseignement supérieur et de l'Éducation nationale pour y avoir travaillé plusieurs années, proche de Bernard Dizambourg pour l'avoir connu au sein du GIGUE, est détaché par le ministère avec l'aval de la Conférence à la rentrée 1994 pour accompagner la réforme en cours de la CPU. Ayant été sous-directeur des établissements au sein de la DPDU entre 1991 et 1994, il est un symbole de la reconnaissance de ces derniers par le ministère. Attaché à la démarche contractuelle dont il a été l'un des acteurs en fin de période, pouvant de surcroit se targuer d'avoir travaillé en bonne intelligence avec la gauche et la droite, il est un médiateur clé des deux histoires, celle de la transformation du ministère à la fin des années 1980[3], celle de la transformation de la CPU dans les années 1990. Se consacrant à plein temps à la vie de l'institution, il adopte le profil du maître d'œuvre laissant la maîtrise d'ouvrage à l'équipe de la CP²U. Son arrivée s'accompagne du recrutement de plusieurs chargés de mission (ils sont déjà quatre à mi-temps en octobre) dont il coordonne les activités, souvent des jeunes étudiants en maîtrise (Anne Picard, Isabelle Issartel) ou de jeunes enseignants (Hélène Lamicq), qui épaulent les présidents de chacune des commissions dans leurs activités, ou qui organisent la communication des travaux de la Conférence[4]. C'est le début de la constitution d'une structure

[1] « On apparaît comme ayant une force pas simplement de... je ne sais pas comment dire de râlerie etc. mais d'argumentation, de soutien des dossiers. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.
[2] « Au moment où nous souhaitons donner à la CPU une impulsion nouvelle et la structurer de manière à ce qu'elle devienne un outil technique de niveau élevé, nous vous sommes particulièrement reconnaissants de cette mise à disposition qui va permettre à notre Conférence d'optimiser ses relations et le rôle de proposition qui doit être le sien. » « Lettre de Bernard Dizambourg, 1er vice-président à Christian Philip », 20 septembre 1994, AN 20080235/8.
[3] Pour un point complet sur les transformations du ministère, les luttes entre DPDU et DGES, le triomphe d'une logique contractuelle, on ne peut que faire écho au chapitre « Et le ministère reconnut les universités » dans MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 103-134.
[4] Cf. Chapitre 2.

permanente qui, comme son nom l'indique[1], permet d'assurer une continuité dans les travaux de la Conférence et de diviser plus efficacement les tâches entre le politique et l'administratif. Aux uns la détermination des caps et la défense publique des positions, aux autres la préparation des dossiers et des avis qui va nourrir l'argumentaire des premiers. Parce que la CPU est plus légitime comme interlocuteur et qu'elle est sollicitée par le ministère comme ses statuts l'encouragent, parce que le noyau programmatique poursuit sa volonté d'intensifier son travail, l'équipe permanente devient le complément indispensable du fonctionnement de la CPU. Rapidement à l'étroit dans l'enfilade de trois bureaux accordés par Paris 5, la CPU cherche et obtient de nouveaux locaux[2]. Enfin, la CPU se rapproche du GIGUE pour permettre le développement de services de gestion utiles aux établissements, même si le démarrage, nous y reviendrons, est passablement difficile.

Cette base matérielle étant constituée, Alain Abécassis présente à la CP²U dès octobre 1994 les grands axes de la mise en œuvre pratique de la politique amorcée le 7 avril autour de trois grands axes[3]. Tout d'abord il s'agit de « structurer le travail interne de la Conférence », en valorisant « l'appui administratif » du travail des commissions, en mettant en œuvre des procédures dans la rédaction des lettres et rapports, en créant de nouveaux groupes transversaux et en organisant des « séminaires de travail », intermédiaire entre la réunion de commission et le colloque : autrement dit, de systématiser des pratiques ponctuellement en œuvre dans les commissions. Ensuite, Alain Abécassis évoque le développement des « relations institutionnelles de la Conférence », avec les « organisations professionnelles et syndicales », « les partis politiques », « le journal *Le Monde* » pour mieux renforcer par ces contacts multiples l'insertion institutionnelle de la CPU dans le champ du pouvoir[4]. Enfin, il mentionne l'amélioration du « fonctionnement de la Conférence », par le changement des locaux vue comme une « perspective indispensable », par l'équipement téléphonique et informatique, la mise en place d'une *Lettre de la CPU* et d'un annuaire comme outil de communication interne et le maintien des fonction sociales de la Conférence dans un optique là aussi d'insertion dans le champ du pouvoir en général. Pour qui regarde l'histoire de la CPU dans la longue durée, il n'y a pas d'innovations fondamentales dans cette transformation concrète de la CPU, mais simplement la réalisation coordonnée et simultanée d'initiatives, d'expériences ayant déjà eu

[1] Cf. ABÉCASSIS Alain, « Quelques axes de travail pour la conférence des présidents d'université. Première proposition du délégué général », *Séance de la CP²U du 6 octobre 1994*, AN 20080235/17.
[2] Cf. Chapitre 2.
[3] Cf. ABÉCASSIS Alain, « Quelques axes de travail », arch.cit.
[4] Il faut rappeler que, séparément, les axes de travail présentés par Alain Abécassis ne font que systématiser, coordonner des choses qui existaient déjà dans l'institution et son histoire. C'est sans doute une des raisons de l'acceptation collective des mesures qu'il propose.

lieu en interne dans cette génération ou dans d'autres. Mais cette synchronisation calculée, rendue possible par une hausse des moyens certes limitée[1], par l'adhésion d'une majorité de présidents, par la complicité du ministère transforme véritablement la CPU en organisation qui a une existence pratique en dehors des moments de réunions. Cette « dynamique collective », pour reprendre les mots de Bernard Dizambourg, de construction concrète d'une institution, de mise en pratiques d'un programme, de stimulation des initiatives en particulier de l'équipe permanente[2], irrigue les activités de la Conférence jusqu'en 2007 et a durablement marqué les participants à cette aventure.

En conclusion, cette mise en pratique des vues du noyau réformateur ou programmatique s'ancre dans une série de projets antérieurs de transformations de la CPU visant à la mettre au diapason de la nouvelle logique contractuelle mais qui n'avaient pas rencontré ni l'adhésion durable d'une majorité présidentielle, ni celle de promoteurs profondément désireux de la mettre en œuvre, ni l'accord explicite du ministère. Cette fenêtre d'opportunité qui s'ouvre en 1994 permet la modification rapide des conditions de travail et la place de la CPU dans le champ du pouvoir universitaire. La première année de la CPU professionnelle, 1995, s'avère être une année cruciale pour mesurer la portée de la montée en puissance de la Conférence.

3.2.1995, année de feu

L'année sociale 1995 reste associée dans la mémoire collective au grand mouvement de décembre et à ses images marquantes : un président de la République élu sur une promesse de générosité se résignant à une austérité budgétaire pour mieux satisfaire aux exigences d'une future monnaie européenne, un Premier ministre inflexible dans la défense de son projet de réforme des retraites et de la Sécurité sociale, homogénéisateur et étatiste[3], quelques cheminots grelotants trompant le froid autour d'un bidon enflammé, un sociologue béarnais prenant la

[1] « Et puis après, très rapidement derrière en plus de Alain Abécassis, de façon assez bricolée, parce qu'on n'a pas beaucoup de budget, même si je dis, il va falloir faire monter le budget de la CPU, mais je le dis modérément parce que je veux d'abord faire la preuve que ça fonctionne différemment. » *Entretien avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[2] Anne Picard se montre particulièrement inventive dans son secteur de la communication : « Alors c'est Anne Picard qui avait fait ça, elle avait sélectionné toutes les interventions télévisées des membres de la CPU à propos de la période novembre-décembre. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[3] Alain Juppé annonce le 15 novembre 1995 son plan de rigueur pour la Sécurité sociale : l'État reprend en mains sa gestion jusque-là laissée aux organisations syndicales (et surtout à FO symbole historique du paritarisme), son budget sera désormais l'objet d'une loi de financement votée par le Parlement autour d'objectifs financiers plus stricts (limitation des dépenses, hausse des frais d'hospitalisation, déremboursement de médicaments) ; sur le front retraites la durée de cotisation de la fonction publique passe de 37,5 à 40 ans et les « régimes spéciaux » doivent disparaître.

parole dans une AG de grévistes pour tendre un pont entre eux et une fraction mobilisée du champ intellectuel[1]. 1995 dessine les bases d'une forme de modernité, accentuant la recomposition du champ syndical et intellectuel entre ceux attachés à un compromis gestionnaire transcendant la coupure traditionnelle gauche/droite (dans une logique déjà vue plus haut) et d'autres maintenant une position plus contestataire[2]. 1995 redonne enfin des couleurs à une gauche syndicale et politique critique après les années difficiles qui succèdent à la chute du Mur de Berlin. Mais 1995 est aussi une année majeure de recomposition et de contestation dans le monde universitaire. L'austérité décidée au début de l'été touche durement des universités encore sous la pression de hausse démographique de la seconde massification. Craquant de toute part, l'équilibre construit par la politique contractuelle et le programme U2000 se délite à la rentrée et particulièrement dans certaines universités populaires et techniques comme Rouen. Un mouvement de contestation y prend forme, embrasant les universités et replongea la CPU dans le grand bain d'un moment de tensions, qui loin de questionner sa montée en puissance, la renforce un peu plus dans sa nouvelle position. Deux ans après l'évènement – qui s'avère déterminant même pour les membres du noyau programmatique – Bernard Saint-Girons en dresse le bilan :

> « La crise de l'automne 1995 a été l'occasion d'une reconnaissance du rôle essentiel de la CPU par l'ensemble des acteurs :
> - le ministre et le ministère […]
> - les organisations étudiantes
> - les organisations syndicales de personnel […]
> - le Premier ministre (et son cabinet) - la Présidence de la République
> - les média[3] »

C'est l'histoire de la mise en œuvre de ce positionnement que nous allons mener.

1995 voit tout d'abord s'incarner le programme de montée en puissance esquissé par la nouvelle CP²U l'année précédente. L'année 1994 s'efface en apothéose par un grand dîner de gala, premier du genre, qui rassemble les présidents et leur famille dans la Grande Galerie du

[1] Pierre Bourdieu en effet s'adresse le 12 décembre 1995 à une AG de cheminots grévistes près de la gare de Lyon, sans porte-voix comme quelques années plus-tard devant des collectifs de chômeurs. Son engagement fort en faveur du mouvement social fait suite à l'affirmation par une fraction du champ intellectuel qui dans une prise de position dans la revue *Esprit* le 24 novembre salue « une réforme de fond qui va dans le sens de la justice sociale ». Cf. BOURDIEU Pierre, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1998.

[2] On retrouve ainsi dans les signataires de la pétition en soutien au plan Juppé et à Nicole Notat de la CFDT de nombreuses figures de gauche et même une présidente d'université (Pierre Rosanvallon, Claude Llabrès ex dirigeant du PCF, André et Francine Demichel, Erik Orsenna etc.). Quelques hommes politiques font aussi le grand saut comme Claude Évin qui dans un premier temps soutien la manœuvre. « Contre l'archaïsme. "Pour une réforme de fond de la Sécurité sociale" », *Le Monde*, 2 décembre 1995.

[3] SAINT-GIRONS Bernard, « État des lieux du positionnement stratégique de la Conférence », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* AN 20080235/18.

Museum d'histoire naturelle de Paris, écrin fastueux et de prestige sans doute à la mesure des ambitions de l'organisation. 1995 s'ouvre par la multiplication des signes et marques de transformation de l'organisation. Tout d'abord, indéniable trace archivistique, le volume de courrier produit par la Conférence s'accroit considérablement. Les chargés de mission répondent à leur rôle, suivent les dossiers, contactent les interlocuteurs, maintiennent des liens avec eux[1], rédigent des notes, réalisent un archivage plus rigoureux, font un usage systématique des outils informatiques, etc. Tant et si bien qu'un an de vice-présidence Dizambourg – à niveau technologique voisin – a laissé autant de courrier que quatre ans de vice-présidence Bornancin et Haddad[2]. Cette hausse de l'activité et l'accroissement du personnel nécessite de nouveaux budgets, conquis non par une hausse des cotisations (qui auraient été mal perçue par des présidents qui ne sentent pas encore « tous les effets des améliorations ») mais par quelques astuces[3]. De surcroit, cette montée en puissance entraine une *sténochôria* de la CPU qui rend impérative sa colonisation de nouveaux bureaux (31,8 m^2 en plus des 82 m^2 déjà à disposition) au sein de Paris V[4]. Dernier signe de ce plus grand professionnalisme, la CPU se dote d'une identité visuelle et d'un logo conçu par Anne Picard[5], ce fameux demi-hémicycle ouvert projetant les quatre traits disciplinaires qui le composent vers un même horizon commun[6], qui apparaît dès le 7 février dans les en-têtes des courriers d'invitation au colloque de la CPU nouveau format (cf. Ill. 5).

[1] Notamment avec des personnalités du monde politique, une série de lettres, à des sénateurs tels Gérard Larcher ou Jean François Poncet ou à des députés comme Patrick Ollier par exemple, est émise dans le premier semestre 1995. AN 20080235/8.

[2] Une boite AN 20080235/7 concerne les deux premiers et une entière pour AN 20080235/8 pour Bernard Dizambourg.

[3] « Ainsi est-ce vers vous que je me tourne pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 500 000 francs, […] qui permettra d'assurer développement significatif de la Conférence. J'avais songé à demander au Parlement par le truchement de M. Jacquemin - rapporteur général du budget de l'Enseignement et de la Recherche - d'effectuer un prélèvement sur sa réserve parlementaire pour un soutien de la Conférence des Présidents d'Université. » « Lettre de Bernard Dizambourg, 1er vice-président à François Fillon », 11 janvier 1995, AN 20080235/8 M. Jacquemin « a réservé un accueil très bienveillant à cette demande ».

[4] « Lettre de Bernard Dizambourg, 1er vice-président à Pierre Villard, président de Paris V », 11 janvier 1995, AN 20080235/8.
Le *sténochôria* est ce manque de terres cultivables disponible ressentie par certaines cité grecques au VIIIe siècle et qui est source de leur mouvement de colonisation.

[5] Elle reçoit quelques heures supplémentaires pour « le travail de mise en place d'un nouveau logo pour la CPU » Cf. « Lettre de Bernard Dizambourg, 1er vice-président à Claude Potier Secrétaire général de de Paris V », janvier 95, AN 20080235/8.

[6] Cf. Chapitre 2.

Ill. 5 - Identité visuelle de la CPU 1995-2016

En effet le colloque qui est organisé sur un mois du 15 février au 17 mars représente un pas considérable dans la professionnalisation et la montée en puissance de l'organisation, dans la droite ligne des objectifs fixés par Bernard Dizambourg quelques mois plus tôt. Quelques éléments de description tout d'abord de cet évènement intitulé « Université : partenaires et perspectives. ». Il ne ressemble en rien à ceux qui l'ont précédé et représente un tournant inédit. Au lieu d'être une sorte de séminaire de réflexion renforcé concernant avant tout les présidents, le colloque de 1995 se déploie dans le temps en deux moments distincts : une première partie formée de cinq journées d'études sur des thèmes variés « Les étudiants » le 15 février, « Les Syndicats de personnels » le 17, « Les milieux économiques » le 2 mars, « Les Opérateurs de la Recherche » le 3 mars, « Les acteurs territoriaux », le 8 mars et une seconde partie formée de deux journées de synthèse réservées aux présidents, organisées à Arras les 16 et 17 mars[1]. Chaque session se déroule selon le même schéma : coorganisée avec le journal *Le Monde*[2], elle est animée par un président d'université et un journaliste du quotidien du soir et accueille des représentants de toutes les organisations professionnelles et syndicales concernées par son périmètre[3]. Le tout est étroitement corrélé dans l'esprit de Bernard Dizambourg à un objectif :

[1] « Brochure de présentation du colloque de la CPU », janvier 1995, AN 20080235/8.

[2] « Lettre de Bernard Dizambourg à Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* », 27 janvier 1995, AN 20080235/8.
Cet évènement s'inscrit également dans l'histoire propre du *Monde*. Engluée dans une crise économique et éditoriale, le journal du soir se dote d'un nouveau directeur, Jean-Marie Colombani. Avec l'appui d'Alain Minc, président du conseil de surveillance et d'Edwy Plenel, journaliste à la rédaction, il incarne un projet collectif de relance du journal et de l'entreprise selon le mot d'ordre « rénover, gérer, refonder ». Le titre évolue tous azimuts : une nouvelle formule est lancée le 9 janvier 1995 qui fait entrer la couleur et développe la photographie dans les colonnes du journal. La gestion est assainie. Au cours premier semestre 1995, dans le contexte de l'élection présidentielle, le journal se détache de ses prises de positions à gauche et cherche à ressouder ses liens avec les acteurs publics et en particulier du Premier ministre Édouard Balladur. Sur le programme de réformes lancée par Jean-Marie Colombani cf. ÉVENO Patrick, *Histoire du journal Le Monde. 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004, pp. 497-537.

[3] Au final, les partenaires invités couvrent un spectre qui va de l'UNI au CNPF en passant par les grandes centrales syndicales CGT, CFDT, UNEF-ID etc. et des collectivités territoriales.

« profiter de l'élection présidentielles pour affirmer les positions de la Conférence », « ce moment doit permettre de montrer que la Conférence est un des lieux où peut s'élaborer une "doctrine" sur l'évolution de l'enseignement supérieur[1]. » Autrement dit, il s'agit pour lui de réaliser un double mouvement : unifier la Conférence en mettant un forme une doctrine, un programme commun d'action dont on connaît déjà les grandes lignes, et revaloriser la place de la CPU dans le champ politique en multipliant les contacts avec toutes les organisations professionnelles ou syndicales dans un contexte d'élection présidentielle prompt à légitimer ce genre d'initiatives[2]. Dans cette démarche, la CPU avance sur des dossiers comme les emplois de BIATOSS, ou la question du statut d'étudiant allant même jusqu'à irriguer l'UNEF-ID de ses propositions grâce au rôle et aux contacts d'Alain Abécassis[3]. Des relations de confiance et de reconnaissance dans les deux sens du terme se nouent entre la CPU et quelques organisations. Les journées incarnent donc toute la dynamique initiée par la nouvelle CP²U, sa volonté d'ouverture, ses innovations, son désir d'ancrer fermement la CPU dans le champ du pouvoir ; mais également le maintien d'une pratique antérieure et d'une façon de faire toute universitaire. En un sens, le mouvement initié par la contractualisation à l'échelle des établissements, qui consiste à rechercher de nouveaux partenaires de dialogue et de financement, se décalque à l'échelle des organisations nationales dans cette volonté de multiplier les réseaux et les contacts. [4] Un acteur est absent de la série de tables rondes (bien que des représentants soient conviés) : il s'agit de l'État. Sans doute que le ministère ne peut parler et intervenir dans un moment délicat d'entre-deux-règnes que *mezzo voce*. Le colloque incarne également la

[1] DIZAMBOURG Bernard, « Note. Préparation du colloque de la CPU », 6 janvier 1995, AN 20080235/8. On retrouve le terme « doctrine » en vogue au sein de la DPDU des années 1990, sans doute un signe de circulation des savoirs et des pratiques entre les deux univers, via des médiateurs comme Alain Abécassis. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 131.

[2] La CPU cherche ainsi à s'affirmer comme une force politique en sollicitant une rencontre auprès du candidat Lionel Jospin pour évoquer son programme (qui dans les grandes lignes anticipe celui de 1997 : reprise des recrutements, « plan social étudiant », acte 2 d'U2000, réforme des premiers cycles. Vincent Courtillot responsable du pôle ESR de son équipe de campagne sert de médiateur. Mais sans doute que la CPU n'est pas encore assez essentielle et la rencontre physique n'aura pas lieu. « Lettre de Lionel Jospin à Bernard Dizambourg », 25 avril 1995, AN 20080235/8.

On se situe au cœur d'une tension aperçue entre les deux fonctions de l'organisation, assemblée et organisation. La balance semble avec 1995 pencher plus résolument d'un côté. Cf. Chapitre 3.

[3] « Et on avait demandé à Bernard Cieutat, que je connaissais bien à l'époque, qui était mon ancien directeur et qui était à la Cour des comptes, on lui avait demandé s'il accepterait de faire une analyse critique du système d'aides aux étudiants. Et il avait fait un rapport très intéressant faisant apparaître ce qui est devenu une totale banalité mais à l'époque, ce n'était pas mis en perspective, ce sont les montants des bourses, la part du quotient familial […] Et le rapport Cieutat a servi pendant dix ou quinze ans après de plate-forme de revendication à l'UNEF *(sourire)* et aux organisations étudiantes sur le système d'aides. […]. Donc ça avait permis d'avoir avec les acteurs sociaux de bonnes relations de la part de la CPU. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[4] Et dans un contexte de « fragilité » et de « problème au sein du ministère », la multiplication des contacts avec des partenaires comme les partis politiques ou la Caisse des dépôts se poursuit. Cf. *Séance de la CP²U du 7 septembre 1995*, AN 20080235/17.

professionnalisation et la transformation des modes de fonctionnement de la CPU : le partenariat avec le quotidien *Le Monde* conduit tout d'abord à une médiatisation importante dans l'organe officiel du champ du pouvoir, l'éclatement des journées et leur présidence par des membres différents de la CP²U traduit incontestablement la dimension collective que prend l'action du noyau programmatique. Ce moment d'affirmation symbolique et collective au sein du champ du pouvoir universitaire est majeur pour comprendre la place que prend la CPU dans la période de contestation sociale de la fin de l'année.

Le mouvement social universitaire de 1995 émerge d'une conjonction favorable de facteurs qui finissent par devenir explosifs à la rentrée. La hausse ininterrompue des effectifs depuis la fin des années 1980 a placé, malgré les efforts ambitieux réalisés pour financer et développer l'université par le ministère Jospin/Allègre, les établissements dans des situations fragiles. Arrivé au pouvoir au printemps, Jacques Chirac lance dès l'été un plan d'austérité budgétaire destinée à assainir les comptes publics en vue de l'intégration de la France à la monnaie unique. Cet objectif, en totale contradiction avec les promesses de campagne plus sociales de l'ancien maire de Paris, heurte de plein fouet des établissements d'enseignement supérieur qui manquent structurellement de postes et de locaux. Certaines mesures prises dans l'urgence et aux marges de la légalité comme les « frais d'inscriptions déguisés », traduisent ces difficultés financières mais sont fermement condamnés par les syndicats[1]. Rouen voit ainsi dès la rentrée son budget en déficit de 12 millions de francs, plaçant les étudiants et les enseignants dans une situation très délicate. Se mettant en grève dès le 6 octobre pour obtenir de nouveaux moyens (avec des occupations de locaux, des manifestations, des invasions du rectorat), les étudiants de Rouen sont bientôt imités par d'autres établissements qui retrouvent l'allant des manifestations contre la loi Devaquet[2]. Pour tenter de juguler les troubles, le ministre Bayrou parie sur la voie de la négociation, accorde des hausses ponctuelles de crédits et dépêche des médiateurs dans les universités en lutte pour tenter de trouver des solutions[3]. Mais leur action semble tarder à porter ses fruits et la contestation se poursuit, obligeant le ministère à de nouvelles mesures. Afin d'éviter une coalition durable entre le mouvement ouvrier naissant et le mouvement étudiant, le ministre Bayrou doit promettre le 3 décembre d'importantes créations de postes (2 000 enseignants et 200 ATOS), une relance budgétaire

[1] Cf. DELBERGHE Michel, « La pratique des droits d'inscription "sauvages" s'étend », *Le Monde*, 25 juillet 1995.
[2] BÉROUD Sophie, « Chronologie du mouvement social de l'automne 1995 », *Cahiers du GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail)*, n° 18, 1997, pp. 121-133.
[3] Cf. DELBERGHE Michel, « Gilles Bertrand, "médiateur » à Rouen", *Le Monde*, 22 novembre 1995.

conséquente de 900 millions de francs, la promesse d'une loi pluriannuelle du financement, l'ouverture d'États généraux de l'enseignement supérieur pour la rentrée. Ces mesures ambitieuses, qui reposent surtout sur « des redéploiements de crédits internes au budget du ministère de l'Éducation nationale[1] », sont à mettre au crédit du sens de l'astuce budgétaire du nouveau DGES et ancien président, Christian Forestier qui réalise un des « coups » dont il a le secret en transférant quelques milliers de postes d'agrégés du secondaire vers le supérieur[2]. Ainsi, le mouvement étudiant s'éteint peu à peu dans ses revendications spécifiques, alors que se renforce la contestation des salariés du public.

Le contexte général étant posé, quelle place tient la CPU dans le mouvement de la rentrée 1995 ? Comment parvient-elle, en raison des évolutions structurelles en cours, à se positionner comme un espace de dialogue et de remontée des revendications, un des points clés de la résolution du conflit ? Quelles difficultés cette brusque revalorisation de son rôle fait peser sur sa maigre infrastructure ? Tout d'abord, les raisons de la colère ne sont pas inconnues à la CPU. Pour donner un simple exemple : dans une longue analyse du projet de budget 1995, en date de 10 octobre 1994, la CP²U faisait déjà part de son inquiétude car « l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur n'accompagne pas l'accroissement des effectifs étudiants », et demandait instamment une politique contractuelle et pluriannuelle de financement[3]. Les présidents regardent ainsi d'un bon œil le mouvement naissant et encouragent les premiers correctifs budgétaires accordés par François Bayrou. Mais au moment où se lève le vent de la contestation, la Conférence est dans une situation politique plus délicate. Tout d'abord, cette crise sociale fragilise l'édifice construit par Bernard Dizambourg depuis un an. Remettant la politisation de présidents au premier plan, elle rend plus échancré le chemin de crête qui se dessine entre sa volonté de transformer la CPU en un organe professionnel de proposition, la recherche de consensus interne et la défense d'un projet qui veut renforcer la place des établissements. Elles compromettent également les bonnes relations entre le nouveau ministre, qui cherche à l'image de son prédécesseur à s'appuyer sur une instance de concertation, son DGES Christian Forestier fin connaisseur des arcanes de la CPU et la Conférence. Le départ de Bernard Dizambourg comme directeur des bibliothèques au tout début

[1] Pour plus de détails sur le plan adopté, se référer à « Les universités bénéficieront de 900 millions de francs », *Le Monde*, 21 décembre 1995.

[2] « Donc, on arrive nous la bouche en cœur, je ne sais pas pour réclamer, là je vais vous dire des chiffres faux, mais pour réclamer 500 postes c'était vraiment le bout du monde. Et là d'un seul coup il nous sort, je ne sais plus si c'est 1 000 ou 2 000 postes. *(prenant un air ébahi)* "2 000 ? Tout de suite ?" Alors j'ai été ahuri. Et en fait c'était des coups à la Forestier, il y avait dans les réservoirs de l'enseignement secondaire, des postes servant à remplacer des enseignants en formation continue si ma mémoire est bonne » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[3] « Texte sur le projet de loi de Finances 1995 », 20 octobre 1994, AN 20080235/8.

de la crise, le 15 novembre, crée un certain nombre de remous internes[1], et externes[2], faisant planer le doute sur un éventuel haut degré de collusion entre le ministère et la CPU – qui est à d'ailleurs de plus en plus à l'œuvre[3]. Elle peut aussi apparaître comme un facteur de déstabilisation, laissant un bureau affaibli, composé simplement de deux membres provinciaux – donc écartelés entre la situation de leur établissement d'élection et la situation parisienne – Bernard Alluin et Adrien Schmitt, tenir l'organisation dans la tempête qui se lève, parfois pour le cas du premier entre deux séquestrations[4], d'autant que l'interrègne prévu pour durer quelques jours sera porté à plus de deux mois en raison de l'accentuation du mouvement social en particulier dans les transports.

Or, c'est tout l'inverse qui va se produire et la crise de novembre-décembre est un baptême du feu réussi pour l'organisation. Et ce, en raison de la démarche collective initiée par Bernard Dizambourg, qui a su en amont répartir le travail de gestion de l'organisation, et de la présence aux côtés des présidents d'une équipe administrative suffisamment étoffée pour garantir la continuité des positions et des réseaux constitués dans la période antérieure. 1995 sert ainsi d'opportunité à l'organisation pour apparaître comme un vecteur de proposition et de concertation des points de vue des différentes composantes de l'université française, notamment dans le cadre de l'élaboration d'une plate-forme de revendication commune à la CPU et aux syndicats. Cette vision est non seulement celle qui s'analyse a posteriori mais également la ligne tracée lors de la dernière CP²U présidée par Bernard Dizambourg, le 9 novembre. Éric Froment évoque ainsi l'opportunité que représente le mouvement : le « changement de centre de décision » qu'une « forte implication de la CPU » dans les négociations futures impliquerait, que la crise représente un moyen de montrer la « capacité [de

[1] « Oui alors, à la fin dans un mouvement un peu tendu *(rires)* donc là, Dizambourg devenant directeur des Bibliothèques, il a fallu gérer une CPU un peu houleuse parce que certains membres n'acceptaient pas le passage de Dizambourg au ministère. Il y a eu quand même des dialogues avec Bayrou et on pouvait soupçonner, c'était faux en mon avis, une complaisance du coup du vice-président de la CPU à l'égard du ministre lié au fait qu'il allait devenir directeur. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[2] Cf. DELBERGHE Michel « Une promotion pour le moins inopportune », *Le Monde*,16 novembre 1995. L'article vaut au journal une réponse adressée par fax à la rédaction par Bernard Alluin, afin de rassurer sur la cohésion de la CPU et son sentiment positif à l'égard de cette promotion. Cf. « Lettre de Bernard Alluin, 1er vice-président au rédacteur en chef du Monde », 17 novembre 1995, AN 20080235/25.

[3] Le journal *Le Monde* à l'époque s'en fait l'écho : « directement associée à l'élaboration du plan d'urgence des universités les plus pauvres, la CPU s'est manifestée, ces derniers jours, par un soutien "sans réserve" aux propositions de M. Bayrou. Cette réaction ne peut manquer d'être interprétée comme un soutien politique au ministre. » DELBERGHE Michel, « Une promotion pour le moins inopportune », *Le Monde*,16 novembre 1995.

[4] « Sous Bayrou en 95 alors, avec des revendications sur des demandes de postes etc. Oui j'ai eu droit à deux séquestrations comme ça en quinze jours :
- la première, j'ai dû jouer des coudes et presque des poings mais je suis sorti,
- bon pour la deuxième, les étudiants avaient passé une chaîne autour des serrures avec un cadenas (sourire) et c'est comme ça que je suis sorti par une échelle. Ça, c'est pour l'anecdote. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

la CPU] à poser les problèmes de fond[1]. En effet, après avoir une première fois, le 6 novembre, accordé un plan d'urgence aux universités les plus nécessiteuses et l'envoi de médiateurs, François Bayrou n'éteint pas la critique au sein de la Conférence. Après avoir approuvée la ligne générale, la Conférence a été déçue par les modalités pratiques qui « entame[nt] la confiance de la CP²U dans la démarche et les engagements du ministre », par son envoi de « médiateurs-missi-dominici » qui court-circuitent les instances élus, déstabilisent les politiques d'établissement, et maintiennent la ligne ministérielle dans « une démarche d'urgence et fragmentée »[2]. Annonçant le 22 novembre l'ouverture de grandes négociations pour un « plan d'urgence », François Bayrou semble enfin offrir une réponse à la mesure des enjeux. Réunie le 23 novembre, la CPU met en forme, grâce à la plume d'Alain Abécassis, une plate-forme de revendications qui fait la synthèse entre des éléments appartenant à sa propre doctrine (notamment le volet contractuel) et des revendications plus propre au mouvement : on retrouve ainsi la volonté commune d'augmenter les budgets dans « le cadre pluriannuel » d'une « loi de programmation » prenant appui sur « des contrats d'établissements », mais sans oublier des moyens d'urgence comme des créations de postes (1 200 BIATOS, 1 100 enseignants), 2 milliards pour les bâtiments, la promesse d'ouvrir les réflexions sur des sujets comme « le statut social des étudiants, les premier et deuxième cycles, l'orientation, la politique de la recherche, le financement [et] la modernisation de la gestion des université. » Ces quelques pages de texte sont constituées suite à une initiative du bureau et du délégué général transmise aux principaux syndicats[3], pour servir de « plate-forme commune » dans le cadre de l'ouverture des négociations avec le cabinet Bayrou[4]. Il s'agit en un sens de capitaliser sur les relations mises en place durant le colloque de l'hiver précédent, qui a, rappelons-le, permis l'établissement de contacts avec l'ensemble des organisations partenaires de la CPU, de réfléchir à une doctrine commune à l'organisation et déjà d'intégrer des revendications extérieures comme le statut étudiant. Cette initiative est tout fait en accord avec la démarche introduite par la Conférence depuis plusieurs mois et dans la ligne tracée lors de la CP²U du 9 novembre. Les présidents

[1] *Séance de la CP²U du 9 novembre 1995*, AN 20080235/17.
[2] « Note d'ambiance présidents d'université, 22 novembre 1995 (soirée) », AN 20080235/25.
[3] « Et je propose au cabinet de Bayrou, je leur dis : "vous savez on peut fabriquer à l'initiative des présidents d'université, de manière très œcuménique, une plate-forme commune de revendications, à laquelle on peut associer l'ensemble des organisations étudiantes, syndicales etc. et qui soit dans l'intérêt des universités." Et après... je n'étais pas conscient du caractère totalement iconoclaste d'une démarche comme celle-là, et je n'étais pas conscient d'à quel point ça serait vécu par les organisations syndicales, SNESup et éventuellement UNEF, comme une concurrence de légitimité et une concurrence de représentation. Donc, j'y étais allé assez naïvement, plutôt en tous cas de bonne foi et de bonne volonté, mais sans avoir perçu toutes les conséquences. C'était très bien accompagné et très bien instrumentalisé avec le cabinet Bayrou. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.
[4] DELBERGHE Michel, « Le rôle inédit des présidents, propulsés en première ligne », *Le Monde*, 28 novembre 1995.

d'université se voient bien « propulsés en première ligne », apparaissant comme une force de proposition, de négociation, et même une incarnation médiatique du mouvement. Bernard Alluin est interrogé plusieurs fois à la télévision, et a l'honneur d'être l'un des principaux invités aux côtés du ministre, à la grande émission d'actualité de France 3, *La Marche du siècle*, le mercredi 29 novembre[1]. La CPU conquiert une position symbolique de la plus grande importance dans le champ du pouvoir universitaire. Ainsi la démarche des présidents semble, à la mesure des propositions faites par François Bayrou le 3 décembre dépassant de beaucoup les chiffrages proposés par la Conférence, largement couronnée de succès.

Toutefois, ce baptême du feu pour la nouvelle CPU ne fait pas sans quelques brûlures. Tout d'abord, la plate-forme commune est signée par de nombreux syndicats, la FSU, le SGEN, la FEN, la FCPE, l'UNEF-ID (dans un premier temps avant de revenir sur sa position) mais elle échoue à rallier tous les suffrages, notamment chez les BIATOS et les étudiants des deux UNEF. Tous les syndicats ne souhaitent se placer dans l'ombre de la CPU, se méfiant de la présence d'une éventuelle main invisible du ministère dans cette initiative. Et en effet, la proximité entre le bureau et notamment Christian Forestier est très grande et sans doute y-a-t-il un jeu réciproque de manipulation à somme positive par les deux parties. La cohésion de la Conférence est également mise à mal par la situation sociale qui rend la communication matériellement difficile entre les établissements[2], mais également par les prises de position du bureau qui entament l'adhésion de certains membres contestataires. Des présidents comme Jean-François Méla de Paris 13, Jean-Pierre Dedonder de Paris 7, ou Irène Sokologorsky de Paris 8 ne souhaitent pas voir la CPU se substituer aux organisations syndicales et reprochent au fond l'évolution qu'a pris la Conférence depuis quelques mois. Ils regrettent qu'elle ait cessé d'être un espace de discussions politiques, ne donnant pas nécessairement une position forte[3]. D'autres comme Didier Raoult d'Aix-Marseille 2 font état d'une opposition de « droite », se

[1] COURET Florence, « Grèves », *La Croix*, 2 décembre 1995.

[2] Comme en 1986 qui avait montré l'insuffisance du nombre de télex dans les universités pour assurer la bonne communication de crise, 1995 a prouvé à la fois l'utilité et le manque criant de téléphones portables qui auraient été nécessaires pour maintenir le lien entre les présidents dans un moment où ils n'avaient pas forcément accès à leurs bureaux : « Le téléphone portable à la CPU – petite anecdote – c'est 95. C'est au moment où on a des conférences plénières et où se passe au même moment dans votre établissement des événements et qu'il vous faut être à tout prix joint immédiatement. Donc moi, je me rappelle très bien, j'ai un gros GSM, (rires) une machine ! » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[3] « Je suis stupéfait, scandalisé de la démarche que la commission permanente est en train d'entreprendre avec les syndicats. […] Il y a une confusion grave entre le niveau d'intervention des syndicats de la CPU. Nous ne sommes pas un syndicat patronal mais les élus de l'ensemble de la communauté universitaire, chargée de diriger des établissements publics. Ce nouveau dérapage de nos instances permanentes éclaire mieux un certain nombre d'événements passés, il ne s'agit pas d'accidents de parcours mais d'une orientation pernicieuse qui s'accompagne d'un fonctionnement antidémocratique. » « Lettre de Jean-François Mela à Bernard Alluin », 27 novembre 1995, AN 20080235/25.

déclarant « consterné de voir la CPU entretenir l'illusion d'une absence de sélection qui s'exercent sévèrement dans le 2e cycle pour les DEUG et qui existe partout ailleurs »[1], il propose son propre remède malthusien à la crise. Mais la plupart des présidents qui répondent font état, comme Patrick Hervé de Le Réunion, de leur « soutien total » au bureau[2], Yves Escoufier de Montpellier 2 louant même « leur souci de transparence[3]. » Plus contraignant pour la Conférence, la spécialisation des membres de la CP²U initiée par Bernard Dizambourg finit par se retourner contre Bernard Alluin lors de son passage dans l'émission *La Marche du Siècle* :

> « Et puis, il y a eu la grande attaque sur les réserves, je me suis très mal débrouillé. Il y a eu donc l'émission de *La Marche du siècle* où on m'a parlé des réserves financières des universités qui étaient considérables, alors qu'on réclamait à cors et à cris de l'argent quoi. Et là, j'ai vraiment... […] J'ai été très mauvais comme diraient les hommes politiques. Je me souviens de Bayrou me disant après : "oui bon, cette émission vous savez vous l'avez ratée, vous l'avez ratée. Mais vous savez moi, dans telle occasion j'ai raté une émission." » *(rires)* […] Il y avait toute une série de justifications que j'ai été incapable sur le coup de donner, je n'étais pas du tout préparé[4] »
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

On tient là sans doute les limites de la professionnalisation médiatique des présidents. Bernard Alluin, spécialiste des aspects pédagogiques de longue date, était mal préparé à affronter de telles questions de la part du présentateur sur les aspects plus techniques sur les budgets des universités. Toutefois, cette émission « ratée », tout comme le reste des difficultés qui se lèvent dans la période, ne semblent avoir pas entamé la réussite à long terme de la démarche de la CPU et sa revalorisation comme organisation. Durant tout le mouvement, portant essentiellement des revendications sur les moyens, le bureau de la CPU et son délégué général ont su maintenir un fort degré de cohérence interne. La conférence est apparue aussi bien aux syndicats, aux médias et au ministère comme une instrument clé de revendication et de négociation. Le changement est particulièrement spectaculaire, surtout au regard du dernier mouvement comparable en 1986 durant lequel elle avait été mise sur la touche par le ministère[5]. Par son action, par la professionnalisation de son mode de fonctionnement, par le consensus global qu'a réussi à construire Bernard Dizambourg, elle a connu « l'effet cliquet » dont parlait Alain Abécassis et a réussi à se tailler une place symbolique et politique de premier plan. Semblant s'installer comme une force sérieuse et professionnelle au carrefour des revendications, globalement structurée par une doctrine qui lui permet d'avoir un cap et une

[1] « Lettre de Didier Raoult à Bernard Alluin », 27 novembre 1995, AN 20080235/25.
[2] « Lettre de Patrick Hervé à Bernard Alluin », 30 novembre 1995, AN 20080235/25.
[3] « Lettre d'Yves Escoufier à Bernard Alluin », 30 novembre 1995, AN 20080235/25.
[4] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.
[5] Cf. Chapitre 6.

action politique, la CPU devient une organisation majeure dans le gouvernement des universités françaises. Alors que se tourne la page de 1995, son avenir paraît florissant :

> « Et voilà les compliments que j'avais reçu à l'époque, c'était une carte de vœux de Jean-François Méla qui était président de Paris 13 […] : "Bravo pour votre action à la CPU, encore vingt ans comme ça et elle va être cotée en bourse." (*éclats de rires général)* Et FO qui m'avait dit : "mais si vous continuez comme ça, on ne va plus discuter du statut, des statuts des personnels avec le ministère, on viendra négocier une convention collective avec la CPU."[1] »
>
> Alain Abécassis, délégué général CPU (1994-1998), haut-fonctionnaire de l'ESR

3.3. Poursuivre et reproduire : la CPU d'après la réforme (1996-1998)

Les dernières années du siècle voient la CPU approfondir et poursuivre les dynamiques initiées par l'équipe de Bernard Dizambourg. Ainsi, en ne faisant qu'un bref tour d'horizon des évolutions que connaît la CPU à l'époque, et avant de voir plus en détails les implications politiques de ces transformations, notamment sur la genèse de la loi LRU ou sur l'action de la CPU dans les enjeux de la recherche, il convient d'évoquer quelques-uns de ces changements. Un exemple de cette nouvelle dynamique et des liens étroits qui unissent désormais l'organisation et le ministère se manifeste dans le sauvetage du GIGUE et sa transformation en AMUE. Cet outil accompagne et renforce l'accroissement de la taille de l'équipe permanente et permet la création de la Maison des universités. Le noyau programmatique trouve ainsi dans la croissance du pôle administratif de la CPU un moyen pour reproduire et transmettre le cadre d'action qui les anime, transmission d'autant plus facile que les cadres sociaux de la CPU ne connaissent pas de rupture avec le changement de génération.

Lorsque Bernard Dizambourg prend la tête de la CPU en avril 1994, un dossier l'accompagne depuis la commission des moyens : celui du GIGUE, le Groupement Informatique pour la Gestion des Universités et des Établissements. Crée deux ans plus tôt sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP)[2], le 3 avril 1992, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public administré par des représentants des 19 établissements membres à l'origine (secrétaires généraux, agents comptables et des présidents d'université), il est au fond une coopérative pluriuniversitaire d'achat et de développement d'outils informatiques. Il

[1] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[2] « Le Groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. Les GIP ont été créés en 1982 pour les seuls besoins du secteur de la recherche. Leur essor, dans de nombreux domaines de l'action publique, notamment l'environnement, la santé et la justice a montré le succès de cette forme de collaboration mais a eu l'inconvénient de multiplier les régimes législatifs et réglementaires – une trentaine en 2011. » DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, « Groupement d'intérêt public », https://www.economie.gouv.fr/daj/gip [en ligne]

s'installe à Grenoble[1]. La structure est l'un des derniers chantiers ouverts par Armand Frémont à la tête de la DPDU. En mutualisant les efforts d'informatisation de la gestion des établissements, il cherche à créer un outil pour accroître leur autonomie vis-à-vis des services du ministère, retrouvant ainsi les principes cardinaux de la contractualisation : pouvoir des établissement et rationalisation de la gestion. Bernard Dizambourg, au sein de la commission des moyens, est sensible à une démarche en totale adéquation avec l'esprit qui l'anime ainsi qu'avec l'idée d'horizontalité et de coopération centrale à la CPU. Il en prend la présidence et lance la création d'outils informatiques communs comme Nabuco pour la gestion, ou Harpège pour la notation et le suivi de la scolarité des étudiants[2]. La démarche se fait en étroite collaboration avec le ministère, les grands réseaux professionnels (secrétaires généraux et agents comptables), et compte sur le concours d'un jeune énarque, Alain Abécassis. Parvenu à la 1ère vice-présidence, Bernard Dizambourg fait du GIP l'une des pierres angulaires de son programme de modernisation : fournissant des services aux établissements et étant géré par eux, il incarne la force de leur autonomie. Or en 1994, même s'il regroupe 116 établissements « le GIGUE est en train de se planter[3]. » Éloignement de Paris et notamment de la CPU et du ministère, faible cohésion entre les établissements partenaires, difficultés à créer des logiciels adaptés aux particularités de chacun, le GIP est dans une situation financière critique qui met en péril son avenir. Pour tenter de sauver ce qu'ils pensent être un outil précieux et symbolique de l'autonomie et de la mutualisation des universités, mais aussi un levier d'action qui peut légitimer la CPU comme interlocuteur et prouver le sérieux de son activité, Bernard Dizambourg et Alain Abécassis sollicitent les services de l'inspectrice générale, ancienne de la DPDU d'Armand Frémont, et très attachée à la logique contractuelle, Josette Soulas et ceux du secrétaire général, Philippe Malon[4]. Le 17 janvier 1995, Bernard Dizambourg présente en séance les principaux axes du plan d'urgence : « soutien du ministère » et « préfinancement »

[1] « Et l'équipe de direction du GIGUE avait sans doute été à l'époque sous dimensionnée. Ils s'étaient installés à Grenoble parce que la personne qu'on avait recrutée était originaire de Grenoble et n'avait pas envie de venir à Paris. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[2] Cf. « Rapport présenté par Bernard Dizambourg sur le GIGUE », *Séance de la CPU du 17 janvier 1995*, AN 20080235/12.

[3] *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[4] Ils commencent par une mission d'évaluation – sans doute celle qui aboutit au rapport présenté le 17 janvier 1995 en séance – leur investissement devient pérenne par la suite « Dizambourg a demandé à ce qu'il y ait une mission de faite sur le GIGUE […] qu'on fasse un petit peu le point entre avantages et inconvénients. Donc l'Inspection, c'était Céline Wiener qui était chef de service à l'Inspection a donné son accord pour que j'y participe, et on a été trois chargés de cette mission : il y avait donc Alain [Abécassis], il y avait Philippe Malon, qui était un ancien secrétaire général d'université d'Orléans et qui travaillait au ministère. Et tous les trois, on a fait une équipe alors super. On s'est vraiment merveilleusement bien entendus, on était... très unis quoi. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

des outils par les établissements en échange « d'une politique tarifaire préférentielle[1]. » Mis en place progressivement pendant les mois qui suivent, cette « profonde réorganisation » permet de sauver le GIGUE[2].

Début 1997, la durée de vie de cinq ans du 1er GIP échue, un nouveau groupement est progressivement crée sous le nom d'AMUE (Agence de modernisation des universités et établissements). Aux fonctions traditionnelles du GIGUE, la nouvelle agence doit ajouter la mise en place d'outils informatiques et de services destinés à accompagner la modernisation, l'organisation et la gestion des établissements sur un certain nombre de sujets (« maîtrise de la dimension financière, maîtrise des heures complémentaire, maîtrise de moyens informatiques »)[3]. Elle se veut un outil de formation des présidents et de leurs équipes, autour de principes nouveaux qui placent au premier plan les compétences de gestion et de management au sein des établissements, dans la droite ligne d'une professionnalisation présidentielle qu'elle accompagne. Elle réalise une forme d'institutionnalisation des principes mis en œuvre par le noyau réformateur, tout en permettant sa reproduction auprès des générations suivantes. Josette Soulas, directrice générale de l'organisation dès sa fondation à l'été 1998, cherche à susciter la cohésion, en organisant des petits déjeuners qui regroupent des présidents en amont de la réunion, la réflexion par ses séminaires communs. Lieu d'information, de partage, de diffusion des connaissances, l'AMUE a bien la fonction d'outil de formation collectif. Avec ces 107 millions de francs de budget provenant à parité de l'État et des établissements, l'AMUE est un symbole de la professionnalisation des présidents. Voulue et accompagnée par les présidents eux-mêmes avec le concours des services du ministère, elle est le signe à la fois de l'autonomisation et de la montée en puissance des établissements et de la mise en place d'une imbrication forte entre les services centraux et la CPU, leur collusion autour d'objectifs communs. Les cas d'Alain Abécassis, et surtout de Josette Soulas[4], hauts fonctionnaires associés de manière intime au même idéal porté par la génération

[1] Cf. « Rapport présenté par Bernard Dizambourg sur le GIGUE », *Séance de la CPU du 17 janvier 1995*, AN 20080235/12.
[2] « Rapport présenté par Jean-Pierre Finance sur l'AMUE », *Séance de la CPU du 18 février 1999*, p. 42, AN 20080235/16.
[3] *Ibid.,* p. 44.
[4] Cette notion de projet collectif animant le contrat, inconnue d'une ancienne secrétaire générale d'université des années 1980, a irrigué la *libido laborandi* de Josette Soulas au rectorat de Grenoble, puis à la DPDU en compagnie d'Armand Frémont : « Et là ça, j'ai rencontré des enseignants et des enseignantes qui m'ont montré des projets. Donc la notion de projet pour moi, ça a pris tout de suite. Je me suis dit : on peut l'appliquer aussi à la gestion d'une organisation ! Bon, c'était l'époque aussi où moi j'ai découvert Crozier et tout ça... Tout ça enrichissait la réflexion, quoi vous voyez. Et je vous dis, j'ai encore un souvenir... C'est dommage, on ne garde par ces trucs mais quand j'ai fait une note à Frémont pour lui dire : "mais ça n'a pas de sens de penser une politique contractuelle s'il n'y a pas un projet derrière." Ça nous paraît évident maintenant mais à l'époque ça n'était pas du tout évident. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

programmatique apparaissent comme de merveilleux exemples du rapprochement intellectuel entre les deux mondes. L'AMUE, dans son interconnexion profonde avec la Conférence, est de surcroit le symbole de l'ascension de la CPU comme organisation. Cependant, par son statut plus souple, elle lui confère également l'autonomie financière nécessaire pour franchir un cap durable dans l'accroissement de sa force de frappe politique.

Ill. 6 - 3 juillet 1997 Réunion de la CPU dans les locaux du 103 boulevard Saint-Michel (Archives privées CPU)

À la tribune de gauche à droite : Bernard Saint-Girons, Jean-Marc Monteil, Christian Forestier

Sous les vice-présidences de Jean-Marc Monteil, Bernard Saint-Girons puis André Legrand, l'autonomie de la CPU continue de progresser sur le plan pratique, dans la droite ligne de la politique menée depuis 1994. Signe que le temps est à l'autonomisation, l'AMUE devient ainsi, à partir de 1998, la nouvelle gestionnaire des comptes de la CPU en lieu et place de l'université Paris V. L'imbrication des deux organisations est donc totale et permet symboliquement à la Conférence de prendre en main la gestion de ses finances. Elle possède ainsi une assise administrative suffisante pour le faire. La professionnalisation poursuit elle-aussi sa dynamique. L'équipe administrative se renforce : à partir de 1997, un correspondant permanent à Bruxelles fiable est recruté en la personne d'Adrien Schmitt – réalisant le projet lancé quelques années plus tôt par Michel Cusin depuis la COREX, d'autres chargés de mission

rejoignent également le groupe. Résultat tangible, la correspondance, et surtout les dossiers de séance gagnent en épaisseur et prennent un volume inédit, la sténographie intégrale abandonnée depuis la fin des années 1980 est de retour dans les comptes rendus, la masse des documents de séances préparés en commission et par les chargés de mission devient considérable, les analyses et avis sont détaillés et étayés par de nombreux éléments[1]. Les colloques retrouvent une forme plus classique, mais approfondissent la démarche initiée en 1995 sur d'autres thèmes comme la relation avec les entreprises à Strasbourg en 1997, l'évaluation de la recherche et des établissements à Limoges en 1998, les étudiants à Rennes en 1999 et enfin la recherche à Bordeaux en 2000.

Un des symboles majeurs bien sûr, le plus marquant sans doute de ce moment particulier dans l'histoire de la CPU comme incarnation de la réalisation d'une génération de présidents bâtisseurs, est l'installation en avril 1997 de la Conférence dans des nouveaux locaux situés au 103 boulevard Saint-Michel, grâce à l'intervention de l'AMUE et d'Alain Abécassis. L'organisation prend place au sein d'une « Maison des universités »[2]. Pour Jean-Monteil, qui préside au déménagement, il ne s'agit rien de moins que de « donner à la Conférence des présidents d'université une existence physique, en même temps qu'une existence conceptuelle et politique au sens noble du terme. » Symbolique de la construction… Cette installation traduit par la magnificence et la grandeur des nouveaux locaux l'entrée prestigieuse de la CPU dans une nouvelle ère. Se positionnant aux côtés de l'AMUE et d'autres associations professionnelles, elle s'affranchit sur un second plan de la tutelle de Paris 5 et peut enfin accueillir elle-même toutes les réunions plénières de la Conférence, en coordonnant symboliquement davantage les activités des commissions et même celle de la COREX qui abandonne ses locaux propres pour rentrer au bercail, elle réalise un rêve exprimé par Michel Devèze auprès de Jean-Pierre Soisson dès 1974[3]. Elle rentre dans l'âge de la professionnalisation.

Toutefois, cette transformation n'est que la résultante du processus amorcé au début des années 1990[4], et signifie davantage la consécration d'un élan collectif que la marque d'une

[1] Ainsi il ne faut pas moins de deux cartons d'archives pour couvrir la seule année 1998.
[2] Cf. Chapitre 2.
[3] « Est-ce qu'il ne serait pas possible à votre ministère de faire en sorte que la conférence des présidents et quelques possibilités de bibliothèque, de documentation, de locaux, de secrétariat ? » *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, p. 50, AN 20060489/3.
[4] Michel Bornancin témoigne en avoir esquissé les contours avec Armand Frémont à la DPDU quelques années auparavant : « J'avais cherché à trouver un autre lieu. On a été à l'époque d'Université 2000 où il y avait des moyens qui étaient donné pour que les universités se logent mieux et avec Armand Frémont qui était le directeur de la DPDU de l'époque (…) on avait cherché et commencé à évoquer des lieux dans lesquels la Conférence des présidents d'université aurait pu être abritée. Alors comme on n'avait pas vu le début d'une réalisation, j'étais

nouvelle ère. Les conditions matérielles suivent l'évolution sociale et politique de l'organisation. Elles sont la traduction de l'influence et de la place acquise avec la complicité de la tutelle. D'ailleurs, significativement, on assiste à un renversement symbolique : ce sont désormais le ministre et/ou ses représentants qui sont invités à se rendre en Conférence. Toutefois, ce dernier, et en particulier lorsqu'il cherche à affirmer une forte autorité, n'entend pas les choses aussi bien que cela et ce n'est ainsi pas par hasard que Claude Allègre rappelle bruyamment sa position à la Conférence, laissant le 1er vice-président Bernard Saint-Girons dans l'embarras le plus complet :

> « Merci, monsieur le vice-président. D'abord un point de droit : vous êtes très bien de m'accueillir dans une instance dont, je crois, je suis le président. Je m'excuse de le dire, mais je pense que certaines choses doivent être rappelées de temps en temps[1]. »

Ce rappel à l'ordre anecdotique, signe de son importance, revient souvent dans les témoignages des contemporains de l'évènement[2]. Si le ministre ressent le besoin de réaffirmer son autorité c'est bien sûr en raison de quelques traits de caractère mais c'est également une manifestation d'une évolution. L'organisation s'est développée, émancipée, bien qu'elle demeure sous sa présidence symbolique. Les derniers membres de l'élite présidentielle souhaitent donner à ces transformations de la Conférence un caractère durable. Peu avant son départ et sollicité par Bernard Saint-Girons, Alain Abécassis propose deux directions de réforme pour la Conférence. L'une vise à transformer la charge de premier vice-président en fonction à plein temps dans une filiation avec le modèle allemand[3], et l'autre à établir une charte contractuelle entre le ministère et la CPU[4]. Ces grandes directions ne sont pas nécessairement toutes reprises par la suite mais néanmoins cela ne signifie en rien une réversibilité des transformations de la CPU.

---

complètement personnellement dans le rêve et je voyais une sorte de Maison des universités très ouverte. » IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents, op.cit.*

[1] *Séance de la CPU du 28 mai 1998*, p. 22, AN 20080235/15.

[2] « Tout le monde s'en souvient parce que ça avait été marquant, la première visite de Claude Allègre à la CPU 103 boulevard Saint-Michel dans la salle qui avait été réaménagée, Bernard Saint-Girons premier vice-président de la CPU, homme d'une grande urbanité, très courtois, très précis, civil, et puis portant très bien l'ensemble de la politique de la CPU dit : "Monsieur le ministre nous sommes très heureux de vous recevoir à la CPU." Et Allègre avec la goujaterie qui peut le caractériser lui dit : "Mais Monsieur le Président vous ne me recevez pas je suis ici chez moi, c'est moi qui préside la CPU." (*éclats de rire)* Oui et j'allais dire totalement gratuit parce qu'il n'y avait pas de difficultés sur le fond, il n'y avait aucun antagonisme mais c'est juste la rugosité de Claude Allègre, son côté abrupt, raccourci. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[3] ABÉCASSIS Alain, « À l'attention de Bernard Saint-Girons, premier vice-président », *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, AN 20080235/15.
En suivant d'ailleurs une idée suggérée par le ministre Allègre : « c'est un travail à temps plein que de faire vivre la Conférence, la tâche est lourde. […] Je serais tenté de vous donner les moyens pour que vous puissiez être présent d'une manière permanente » « Intervention de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 17, AN 20080235/13.

[4] ABÉCASSIS Alain, « Réflexions sur le projet d'une Charte ministre-CPU 29 avril 1998 », *Séance de la CP²U du 15 mai 1998*, AN 20080235/19.

En effet, ni le terme du mandat de Bernard Dizambourg, ni les évènements de 1995, ni l'alternance de 1997 et le départ de certains hauts-fonctionnaires relais du ministère (*i.e.* Christian Forestier) n'interrompent la montée en puissance de la CPU – qui se déroule désormais dans une imbrication totale avec l'AMUE. Si cette transformation passe des caps majeurs, elle ne connaît en rien d'inflexions par rapport à la ligne tracée par l'équipe Dizambourg. La reproduction du programme de transformation devient possible grâce à la combinaison de deux éléments de continuité.

Le premier réside bien sûr dans le rôle de l'équipe permanente, et en particulier du délégué général dont la durée d'activité recoupe plusieurs mandats de bureaux. L'amélioration considérable des conditions de travail des commissions acquises par la génération programmatique s'inscrit dans la durée. L'activité de la CPU n'est plus uniquement fonction de l'investissement des différents présidents dans la vie de leur commission. La division plus affirmée des tâches permet, en dépit des aléas de personnes, d'assurer un peu de stabilité. Anne Picard s'occupe pendant près de dix ans de la communication de la CPU[1], assurant la continuité des relations avec les médias dans le cadre de l'affirmation signifiante d'une presse professionnelle spécifique à l'enseignement supérieur et à la recherche[2]. Son lien personnel est d'ailleurs si fort avec les membres du noyau programmatique qu'elle poursuit sa carrière administrative dans leur sillage, et particulièrement dans celui de Jean-Marc Monteil à la DGES, puis à l'AERES[3]. Comme vu précédemment, certains chargés de mission, recrutés désormais parmi un vivier de diplômés, deviennent également indissociables du fonctionnement de leur commission par leur investissement. [4] La bureaucratisation de la CPU a tout de même quelques effets positifs sur l'organisation, en dépit des réticences des présidents[5]. Évidemment, la fonction de délégué général, poste dont Alain Abécassis est le premier titulaire, représente aussi un puissant facteur de continuité, elle est une clé de voute du fonctionnement de la CPU au cœur des années 1990[6]. Par la suite, la fonction est occupée par

[1] Elle célèbre son départ en 2004 lors d'un des dîners de la CPU cérémonie avec tous les autres présidents.
[2] Cf. supra.
[3] Du moins, si on s'en réfère à son CV disponible en ligne sur un grand réseau social professionnel : https://www.linkedin.com/in/anne-picard-25033b53/?originalSubdomain=fr [en ligne].
[4] Pierre Richard, par exemple, iconique chargé de mission de la commission des moyens de 2000 à 2010 est titulaire d'une maîtrise d'histoire de Paris 10, du CAPES d'histoire-géographie et a déjà une longue carrière dans l'administration du rectorat de Versailles ou dans celle d'université comme Paris 10 ou Tours. Cf. L'ÉTUDIANT-ÉDUCPRO, « Pierre Richard », https://www.letudiant.fr/educpros/personnalites/richard-pierre-866.html [en ligne].
[5] « Les Présidents ont signifié qu'ils soutenaient l'institutionnalisation de la Conférence, mais qu'ils étaient attentifs à ce qu'elle ne se bureaucratise pas ni ne se "technicise" », Abécassis Alain, « À l'attention de BSG Premier vice-président », 6 avril 1998, AN 20080235/19.
Le texte est intégralement reproduit en annexe 12.
[6] « Sans Alain Abécassis, je pense que beaucoup de choses ne seraient pas faites. » *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.

deux présidents membres du noyau programmatique (Éric Froment et Jean-Pierre Finance) qui eux aussi sont des gages majeurs de continuité entre les équipes, bien que leur positionnement soit plus délicat[1]. La fonction de délégué général n'est en rien exécutive et a pour fonction d'orchestrer une mélodie décidée par les instances élues, même si l'arrangeur peut toujours mettre sa patte dans la rédaction de la partition. Cependant, elle permet de maintenir une part de continuité au moins symbolique et de transmission d'expériences et de réseaux, utile aux générations qui se succèdent[2].

L'assise administrative crée donc la possibilité de la reproduction institutionnelle de la position acquise par la génération programmatique, d'autant plus facilement que la configuration universitaire sur laquelle elle s'est construite reste globalement en place après 1994[3]. Sans doute que l'organisation a acquis suffisamment d'épaisseur bureaucratique pour pouvoir se perpétuer malgré les aléas de ses dirigeants[4]. Le capital acquis est comme naturalisé[5]. En effet, le retour de Claude Allègre au ministère ne peut pas incarner une rupture d'autant qu'il semble reprendre les dossiers là où il les avait laissés cinq ans plus tôt. Cette reproduction que n'avaient pas pu mener à bien les présidents de la génération fondamentale, ceux du noyau programmatique vont donc pouvoir la réaliser. Après avoir occupé à tour de rôle pendant quatre années les postes du bureau, dans une continuité avec la ligne tracée par Bernard Dizambourg, d'abord avec le trio mené par Jean-Marc Monteil Jean-Pierre Dedonder et Bernard Saint-Girons de 1996 à 1997, puis dans celui composé de Bernard Saint-Girons, Jean-Pierre Finance et Bernard Raoult, le noyau programmatique transmet à la fin de l'année 1998 le flambeau à une nouvelle génération – tout en conservant la position de délégué général – qui poursuit les évolutions précédentes et établit dans la durée l'élan de professionnalisation que cette génération lui avait donné. André Legrand, ancien recteur et ancien directeur du ministère, qui prend la suite est ainsi le symbole de l'ancrage de la fonction présidentielle dans cet espace

[1] Alain Abécassis n'est pas d'ailleurs nécessairement enthousiaste à l'idée de voir des anciens présidents lui succéder : « Parce que c'étaient des anciens présidents qui avaient après mon départ exercé les fonctions de délégué général, d'abord Éric Froment puis... puis Jean-Pierre Finance, puis Éric Espéret, et le profil des présidents ne les prédispose pas nécessairement à un management administratif et administrativo-politique. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[2] Comme le montre le témoignage de Yannick Vallée sur Jean-Pierre Finance cité en chapitre 4.

[3] Le chapitre 10 y fera davantage allusion.

[4] Dans le cadre néanmoins d'une double constante : celui du profil des présidents, celle d'une ligne politique ministérielle qui gardent dans l'ensemble les grandes lignes du souffle contractuel.

[5] « En gros, les nouveaux présidents qui arrivaient considéraient comme naturel le rôle que jouait la CPU et le creuset qu'elle représentait, pour eux c'était normal que la CPU soit installée Boulevard Saint-Michel, ait ses locaux, c'était normal qu'il y ait l'AMUE, c'était normal qu'elle ait des moyens, c'était normal qu'il y ait une équipe permanente. J'allais dire tout ça paraissait absolument évident. Les précédents, ils vivaient la rupture, les étonnements, le côté pionnier que représentait la constitution de la CPU à l'époque. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

professionnel entre le savant et le politique et en dépit de sa méthode et de son profil différent, il poursuit les grandes lignes de la politique menée par ses prédécesseurs et surtout, par son passé et ses réseaux, maintient d'excellentes relations avec le ministère[1]. Car en effet, l'interconnexion est désormais telle entre les anciens directeurs devenus membres de la CPU et les anciens présidents ou permanents de la Conférence présents au ministère que ni les alternances, ni la fin de relations personnelles privilégiées comme celle qui unissaient la Conférence à Christian Forestier, ni le départ de certains présidents, ni celui d'Alain Abécassis ne peuvent remettre en cause l'imbrication de ces deux univers dans le même écosystème et donc la position institutionnelle qu'a acquis la Conférence[2]. Les conditions dont donc réunies pour que la CPU approfondisse sa transformation et fasse monter en gamme la portée de ces revendications, voulant maintenir l'élan collectif qui a permis sa montée en puissance institutionnelle sur un plan plus politique et législatif afin d'adapter les cadres de la loi Savary au nouvel ordre qu'ils ont contribué à créer. Des éléments concrets viendront par la suite étayer ces premiers constats dressés au sujet de ce mouvement[3].

Les 4 et 5 septembre 1997, Bernard Saint-Girons, 1er vice-président, convoque au Relais de Coulande, charmant centre de réunions pour cadres dans les Yvelines, un séminaire de rentrée des membres de la CP²U qui donne la mesure du chemin parcouru en à peine trois ans et demi. Après trois changements de ministre, une élection présidentielle et une alternance, les membres du ministère se pressent pour assister à la réunion : Vincent Courtillot, Jean-Richard Cytermann, Francine Demichel représentent le cabinet du ministre Allègre, Christian Forester la DGES – parmi eux on compte trois anciens présidents ; pas moins de dix membres de l'équipe administrative permanente sont conviés à assister au débat. Le premier jour est une forme de bilan de la transformation effectuée. Bernard Saint-Girons et Alain Abécassis, dans leur état des lieux, évoquent les progrès réalisés dans l'affirmation politique de la Conférence et dans la constitution de sa doctrine. À la fin d'un exposé appuyé sur une riche collection de

[1] « Mais enfin, c'est vrai qu'avec Allègre, moi j'ai des relations et avec son cabinet... Alors en plus, son cabinet je les connaissais parce que Marie-Jeanne Parly avait été rectrice en même temps que moi, Cytermann c'était quelqu'un que je connaissais depuis ma période rectorale parce que je l'avais connu à la fois comme interlocuteur ministériel quand j'étais recteur puis après quand j'étais directeur, donc on avait des relations quasiment amicales quoi. Ça aidait pas mal. En plus à l'AMUE, il y avait Josette Soulas dont le mari était dans l'entourage direct d'Allègre, donc tout ça, ça faisait quand même que les liens étaient loin d'être distendus. » *Entretien avec André Legrand*, 12 juin 2017.

[2] Francine Demichel est nommée nouvelle DGES, Jacques Soulas (marie de Josette) membre du cabinet, Vincent Courtillot conseiller spécial, puis directeur de la recherche.

[3] Cf. Chapitre 10.

transparents, le délégué général pose la question de sa reproduction auprès d'autres générations de présidents[1]. Josette Soulas fait le point sur l'AMUE et son rôle dans la mise en place de la CPU. La seconde journée, après l'« animation surprise » du dîner et un moment de convivialité, est consacrée à la venue des représentants du ministère. Il s'agit d'ensemble définir et rendre cohérents les thèmes au programme du travail de l'année et réfléchissant aux thématiques de la rentrée avec le DGES[2]. On mesure, sur tous les plans, professionnalisation du fonctionnement et des carrières, rôle de l'équipe permanente, relations avec le ministère, conscience de l'élaboration d'un programme, volonté de le diffuser et le reproduire, les transformations suscitées par cette génération des présidents de contrat.

La période qui s'ouvre au début des années 1990 avec l'élection de nouveaux présidents d'universités, qui témoigne des effets de la contractualisation sur la vie politique interne des établissements, est un moment d'intense transformation non seulement pour les chefs d'établissement et pour leur Conférence mais également pour la configuration universitaire tout entière. Désormais, plus massivement tributaires des projets qui les ont fait élire, d'une formation et d'une culture d'établissement qui prend le pas comme mode de légitimation sur la politisation générale, ces nouveaux présidents dans leur pratique connaissent une professionnalisation accrue, à la fois lié à leur volonté de servir leur établissement par un investissement soutenu dans leur tâche, et par la dépendance au sentier qui les a faits s'engager dans une voie administrative de leur carrière. La CPU s'adapte avec retard à la transformation de son écosystème, mais en son sein se dessinent les contours d'un noyau réformateur ou programmatique qui en 1994 s'impose à sa tête, met enfin en musique un programme de transformation de la CPU visant à mieux peser sur le champ du pouvoir afin de renforcer la place des intérêts des établissements au sein du champ. Parvenant à limiter les conflits internes en orientant la CPU dans le sens d'un projet collectif, une doctrine qui la transforme en une organisation professionnelle, ces guépards, dans leur agilité, poursuivent durant leurs riches carrières la promotion des universités et renforcent encore le mouvement d'interdépendance entre les deux côtés de l'estrade de la séance.

Sûrs de leur action et avec la complicité financière et politique du ministère, la CPU s'adapte à la nouvelle configuration universitaire qui laisse la part belle aux établissements. Elle connaît comme institution collective la même professionnalisation que les présidents avec

[1] « Compte tenu du renouvellement régulier des membres de la CPU, comment organiser la sensibilisation des nouveaux présidents aux vues de la CPU et leur en faciliter l'appropriation ? » ABÉCASSIS Alain, « État des lieux thématique et méthodologique des travaux de la Conférence », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* AN 20080235/18.

[2] « Programme du séminaire », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* AN 20080235/18.

la constitution d'une solide équipe permanente dirigée par un délégué général, avec la mise en place d'une doctrine, d'une méthode et d'une infrastructure à même de lui permettre d'agir sur son environnement. La Conférence devient une véritable organisation. Sans doute que cette transformation repose sur une étroite fenêtre d'opportunité durant laquelle le cap politique tracé permet de résister à un mouvement encore émergeant de différenciation des établissements. Bien sûr, cette transformation interne laisse une question en suspens, celle de son intervention dans le champ du pouvoir et dans le monde politique, c'est l'interrogation que la partie suivante aura à résoudre.

Partie 3

Configurations

La CPU dans l'action publique

Faire l'histoire politique de la Conférence c'est sans doute essayer de décrire simultanément tous les éléments constitutifs de paysages traversés par un chemin. Les archives et la vie de la Conférence rendent compte, en raison de dispositions statutaires qui en font un organe consultatif, de tous les épisodes de la vie politique et sociale de l'enseignement supérieur français depuis les années 1970. Couvrir tout ce spectre avec une minutie égale relève non seulement d'une ambition démesurée, eu-égard la longueur d'un travail de thèse, mais serait également, selon la loi des rendements décroissants, probablement peu pertinent pour le lecteur. Ainsi, une autre méthode a été choisie. En un sens, les deux premières parties de cette étude ont fourni des éléments déterminant la forme, les grandes étapes et l'orientation générale de l'itinéraire de l'histoire politique de la CPU, mais il reste désormais à comprendre les éléments des paysages qu'elle traverse. Les trois chapitres qui suivent veillent simplement à saisir les interactions d'une organisation, la CPU, avec les configurations du champ du pouvoir universitaire qu'elle connaît, et les impacts de cette articulation sur sa capacité d'action.

Si les acteurs en présence et le chemin à prendre sont clairs, enquêter sur l'action publique de la CPU, sur ses prises de position, ses motions, ses décisions, ses colloques, ses influences plus ou moins explicites, amène à explorer un vaste et dense pierrier dans lequel il est facile de s'égarer si on n'y prend garde. Dans le cadre de la problématique générale qui ne vise pas à faire une étude *in extenso* de tous les domaines d'action de la Conférence, mais plutôt à relier histoire des configurations universitaires, histoire des présidents d'universités et histoire de la CPU, pas question de s'attarder longuement sur chacune des pierres qui constituent ce chaos. Trois gros blocs se distinguent, par leur taille, par leur importance dans l'histoire de la Conférence, par leur interconnexion avec d'autres aspects, par leur comparabilité aussi – ils concernent des questionnements communs autour d'un « répertoire de réforme » mettant l'autonomie des établissements en avant[1] –et enfin par leur correspondance à chacun des trois états sociaux de l'organisation. Trois moments particuliers permettent d'éclairer l'histoire de la position de l'action publique de la CPU depuis 1971. Ils éclairent la façon dont, dans le cadre d'un répertoire de réforme relativement similaire centré autour de cette logique d'autonomie qui traverse toute l'histoire de l'organisation, constitué comme autant de réponses communes de collectifs différents à des difficultés structurelles comparables, se dessine l'importance des *configurations* de ces réformes[2]. Au fond, il s'agir de voir trois manifestations différentes d'une

[1] Cf. BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », p. 47.

[2] On ne saurait que réitérer notre créance intellectuelle à l'égard des travaux de Philippe Bezès qui en suivant l'évolution des pratiques réformatrices sur l'État depuis les années 1960 a fourni une précieuse contextualisation

même « alliance objective » entre une logique politique, des hauts-fonctionnaires du ministère et des présidents d'université. Parce que ces trois moments illustrent des voix divergentes de la professionnalisation des présidents et de leur organisation[1], ils permettent de bien saisir les aspects discontinues de cette histoire de la CPU et les faciès si différents qu'a pu prendre l'organisation : ce n'est pas parce que plusieurs générations universitaires parlent de contrat que derrière se cache une commune signification.

Première pierre qui fera l'objet d'une étude suivie : le colloque de Villard-de-Lans en 1975. Point culminant de l'action du groupe fondamental de la CPU, il montre par ses origines mêmes, par le contenu de ses débats et de ses conclusions, par ses suites concrètes mais surtout par son échec final, comment l'organisation nouvelle, confrontée à des difficultés pratiques et dirigée par une même élite soudée, a pu co-construire avec certains acteurs aux profils particuliers du ministère un programme commun de réforme. Il s'agissait pour cette élite de mieux réunir les présidents autour d'un même cap. Dans un autre point de vue, Villard-de-Lans manifeste également l'étroitesse de la fenêtre d'opportunité réformatrice qui s'offre à la Conférence des origines face à un ministère en rien monolithique dans son rapport à l'autonomie des établissements (chapitre 8). Deuxième pierre, la mise en place de la politique contractuelle, d'abord pour la recherche puis sur l'établissement en 1984-1988. Elle témoigne des aléas complexes de la vie universitaire des années 1980, de son instabilité, de ses alternances brutales mais également de la faiblesse structurelle de la Conférence, divisée en interne, seulement capable d'agir par réaction à un pouvoir politique qui au fond surdétermine la conduite de ses débats. Au milieu de cette période plus délicate, seule l'action individuelle semble porter ses fruits, en l'absence de projet collectif d'ampleur (chapitre 9). Troisième et dernière pierre, la loi LRU en 2007 est le triomphe de conceptions portées par la CPU depuis une dizaine d'années, depuis la revalorisation de sa position et sa tentative réussie de se doter d'un programme collectif capable de dissimuler un temps l'hétérogénéisation croissante des établissements[2]. Lorsque 2007 se présente, une fenêtre d'opportunité politique et sociale favorable s'ouvre pour tenter de mettre ces idées réformatrices en œuvre. Mais en le faisant, les

---

du secteur de l'enseignement supérieur (dans le reste du champ étatique) et un certain nombre de concepts utilisés ici.

[1] Les chapitres 5, 6 et 7 ont ainsi montré plusieurs facettes de la professionnalisation des présidents : une mandarinale réformatrice, une politique et une plus administrative.

[2] Dans la lignée de Christine Musselin, nous faisons nôtre l'attention considérable qu'elle porte à la logique de différenciation des établissements, et donc à l'effet que peut avoir cette hétérogénéisation sur les présidents, et particulier sur ceux qui tentent de donner une position commune à la CPU. Cf. MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 304 p.

promoteurs de la réforme scient la branche de l'élan collectif sur laquelle la CPU s'était construite. (chapitre 10).

Durant cette ultime partie, il sera question surtout d'action politique et de la manière avec laquelle la Conférence peut (ou ne peut pas) agir collectivement comme organisation. Si la recherche, l'évaluation, les réformes institutionnelles, la notion d'autonomie sont longuement évoquées au fil de ces chapitres, d'autres thématiques comme les relations internationales, la question des étudiants, le dialogue avec les collectivités locales sont quelques peu laissées en marge – même si le cadre d'analyse général développé est susceptible de les réintégrer dans son fil directeur. Retrouvons donc le fil du singulier de l'évènement et de la manière avec laquelle il relie les parties précédentes.

Chapitre 8 Villard-de-Lans (1975-1976)
Chronique de l'échec d'une mobilisation réformatrice

"When something goes wrong
I'm the first to admit it
I'm the first to admit it
But the last one to know
When something goes right
Well it's likely to lose me
It's apt to confuse me
It's such an unusual sight
I can't get used to something so right
Something so right"
Paul Simon, *Something so Right* (1973)

La façon dont les mots ou les notions prennent sens selon les contextes sociaux dans lesquels ils sont plongés est souvent surprenante. Villard-de-Lans, petite station de ski iséroise, accrochée aux pentes de la Grande Moucherolle sur le plateau du Vercors, lieu chargé d'histoire, est profondément ancré dans les mémoires de bon nombre de présidents interrogés, ou dans celles d'acteurs majeurs de l'enseignement supérieur français[1]. Non pas bien sûr en raison des sports de pleine nature ou de son passé résistant, mais parce que cette petite ville a accueilli, dans le courant du mois de mars 1975, un évènement majeur pour ce microcosme : le premier colloque de la CPU. Le moment a été si important dans cette histoire collective qu'il est peut-être l'un de rares « lieux de mémoires » des présidents d'université, un des seuls qui ait pu traverser les générations parce qu'il a représenté la forme paroxystique d'une idylle entre un groupe de présidents structuré autour d'un projet réformateur et le ministère en charge de l'Enseignement supérieur[2]. En effet, durant un weekend studieux de réflexion et d'échanges, un plan d'action et sa trame théorique, co-élaborés entre le ministre, le ministère et les présidents les plus réformateurs sont échafaudés dans le but de donner à la loi Faure de nouveaux dispositifs pratiques, notamment sur les aspects budgétaires, visant à approfondir son application. Villard-de-Lans est le point de cristallisation des revendications des présidents,

[1] Patrick Fridenson, déjà membre du SGEN à l'université de Nanterre à ce moment-là et devenu par la suite un des responsables de premier plan de son syndicat, en fait le point cardinal de l'histoire de la CPU et sans doute un peu de l'enseignement supérieur français : « c'est que le moment pour moi, le moment décisif, ça a été le moment de la Conférence de Villard-de-Lans […] pratiquement trente ans de thématiques de la CPU sont nés à Villard-de-Lans. C'est pour un point proprement central. » *Entretien avec Patrick Fridenson*, 27 février 2019.
[2] Comme souvent dans le cas de ces lieux de mémoire, les groupes sociaux y puissent des références qui nourrissent leurs préoccupations immédiates.

muries dès le début des années 1970 après l'émergence des embûches sérieuses qui barrent la mise en œuvre de l'autonomie des établissements. Il naît de la confrontation de la génération fondamentale à la réalité du gouvernement des universités, et des espoirs politiques suscités en ces débuts de giscardisme par la création d'un secrétariat d'État autonome des Universités tenu par un ministre volontiers réformateur, Jean-Pierre Soisson. Villard-de-Lans est un terminus et le point de départ d'une série d'initiatives sur les aspects budgétaires – mais qui touchent d'autres domaines comme celui de la recherche avec son prolongement dans le colloque du Bischenberg de décembre 1975 – visant à faire des principes de contrat, de projet et d'évaluation les pierres angulaires de l'enseignement supérieur français. Ce projet qui s'élabore en plusieurs temps est très simple à résumer, il s'organise en quatre volets : mise en place d'un financement pluriannuel et contractuel des établissements sous condition de l'élaboration de véritables programmes d'université ; réorganisation du ministère pour mieux être en phase avec le principe d'autonomie ; développement de la recherche universitaire ; mise en place d'une carte universitaire qui favorise un petit nombre de pôles moteurs. Par ricochet, il cherche à mettre au centre du jeu politique et administratif la figure du président d'université. Toutefois, cet élan de réforme qui n'aura duré que quelques mois se trouve brisé net à l'hiver 1976, moment qui cristallise une reconfiguration du contexte : bien sûr par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle secrétaire d'État en janvier 1976, mais également par l'accélération du renouvellement générationnel de la Conférence.

Dans la lignée du chapitre 5 et de la description faite des contours sociaux de la CPU des fondateurs et de cette génération fondamentale, dans la lignée des archives et de la littérature mobilisées[1], il s'agit de découvrir comment une conjoncture politique favorable a pu servir de fenêtre d'opportunité à des revendications issues du monde des présidents et de mieux comprendre les raisons de son échec final. Dans tous les cas, à la différence de certains acteurs de l'époque[2], il ne saurait être question d'établir trop de relations entre l'épisode de Villard-de-Lans et d'autres moments réformateurs comme la loi LRU. Entre cet épisode très lié à une génération universitaire et à une configurations ministérielle particulières et d'autres initiatives ultérieures, les discontinuités sociales, politiques universitaires sont beaucoup trop nombreuses.

[1] Pour toute la contextualisation, on se réfèrera ainsi à MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire de la France aux XIXe/XXe siècles », 2015, 283 p.

[2] « L'autonomie des universités devient l'axe de ma politique. J'ai conscience d'avoir frayé une voie que tous les gouvernements – ou presque – ont suivie depuis quarante ans. Une évolution a été engagée en 1974 ; des corrections de trajectoire ont pu lui être apportées, notamment par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités que Valérie Pécresse a fait adopter en 2007, mais la ligne directrice n'a pas changé. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus. Chronique d'une vie politique (1962-2012)*, Paris, Éditions de Fallois, 2015, p. 66.

Le colloque de 1975 demeure bien le témoin d'une aventure réformatrice singulière, appartenant à l'esprit mandarinal réformateur des années 1960, et ainsi non reproduite en l'état. Toutefois, dans une approche plus comparative, il est toujours utile d'avoir en tête cette expérience pour mieux comprendre les suivantes et saisir les spectaculaires transformations des acteurs au fil de l'histoire de la CPU et la force de leur transformation professionnelle.

Trois temps borneront donc l'analyse de Villard-de-Lans et la mise en place de programme de réforme. Tout d'abord il s'agit de resituer l'évènement dans un continuum, de la prise en compte des difficultés dans la constitution des budgets des universités et dans l'élaboration progressive au sein des commissions de la CPU de manières de les résoudre, puis de la façon avec laquelle ces idées finissent par imprégner la politique du ministère sous l'effet notable de certains acteurs médiateurs comme Jean-Louis Quermonne. Ensuite, il convient de replacer l'évènement au cœur, en évoquant au moyen des sténotypies conservées dans les archives[1] le déroulé et le contenu des débats dans le cadre de la genèse d'une forme de politique contractuelle. Enfin, clôturant ce long été réformateur, il sera question de réfléchir aux suites qui ont été données à Villard-de-Lans et à l'échec de sa retraduction dans le gouvernement de l'enseignement supérieur, de cerner la manière avec laquelle il clôt la parenthèse réformatrice, dans ses thèmes comme dans sa méthode, ouverte par le colloque de Caen de 1966.

1. « L'autonomie à mi-chemin » : la CPU comme espace d'élaboration de réforme

La loi d'orientation, construite autour du triptyque autonomie-pluridisciplinarité-participation a certes créé des établissements nouveaux, les universités, mais n'a pas nécessairement mis en leur possession tous les armes indispensables à la réalisation des objectifs fixés par le législateur. Dès leurs prises de responsabilités, les présidents s'aperçoivent des limites de leur autonomie. Mais pour les mandarins réformateurs, qui s'établissent à la tête de la CPU, ces embûches constituent autant d'objets de réflexion et de proposition. Nécessité faisant vertu, cet opportunisme réformateur a pour but implicite et explicite de revaloriser la

[1] Seuls des fonds très disparates permettent de retracer le fil du colloque de Villard-de-Lans : René Rémond a conservé dans ses documents personnels des archives liées à la préparation, et surtout le texte de son introduction générale aux travaux sur l'autonomie (BNF NAF 28390/9) ; les archives de la CPU contiennent une copie de la sténotypie des débats relatifs à la séance du samedi 15 mars 1975 (AN 20080235/22) ainsi qu'une copie du discours de clôture du secrétaire d'État Jean-Pierre Soisson (AN 20060489/4). L'ensemble permet de reproduire clairement les débats qui s'y sont tenus.

fonction présidentielle qu'ils sont en train de construire. Les transformations politiques au sein du ministère vont donner à ces propositions une chambre d'écho inespérée.

1.1.L'initiative Quermonne, vers un « contrat de progrès » entre le ministère et les présidents ?

Les présidents d'université de 1970-1971 découvrent et inventent leurs fonctions et leurs attributions nouvelles, particulièrement celles définies dans l'article 29 de la loi d'orientation qui fait du président l'ordonnateur des comptes de son établissement[1]. Mais très rapidement, ces derniers sont confrontés, dans ce domaine-là comme dans d'autres, à la position désagréable qu'ils occupent dans l'architecture générale de l'enseignement supérieur : coincés « entre le marteau et l'enclume » du « pouvoir central » et des « éléments locaux » pour reprendre les termes utilisés par Michel Devèze[2], autrement dit, entre la tutelle centralisatrice et uniformisatrice du ministère et le pouvoir fort des disciplines[3].

> « Au lieu de développer, comme il eût été logique, l'autonomie des universités, la mise en place effective de la Loi d'Orientation a rendu plus étroite la tutelle de l'administration centrale. Et ce renforcement de la centralisation nuit considérablement aux innovations pédagogiques qui devait être le fruit des réformes instituées par la loi de 1968[4] »

Dans cette lettre adressée aux présidents d'université pour la première rentrée universitaire de la Conférence, Jean-Louis Quermonne, 1er vice-président, synthétise des remontées d'informations qui se font jour au sein de de la toute nouvelle Commission permanente des présidents d'université, dans le contexte de la mise en place des premiers budgets réellement universitaires, après la période transitoire des conseils de gestion des anciennes facultés. Visiblement, la désillusion collective est grande, au moins à la mesure de la situation décrite rétrospectivement par Michel Devèze. Il semble en effet que, loin de l'objectif d'autonomie qui avait été fixé par le législateur, « la tutelle de l'administration centrale » s'exerce de façon

[1] Le législateur prévoit ainsi que « le président de chaque établissement a qualité pour autoriser le recouvrement des recettes et pour ordonner les dépenses dans la limite des crédits votés. » Se référer à : « Article 29 », *Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 dite Edgar Faure d'orientation de l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693185&categorieLien=id, [en ligne].
Le chapitre 5 est revenu sur ces aspects.

[2] Cf. WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n° 4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 76.

[3] Sans conteste, de 1968 à 1988, les universités demeurent « sous la tutelle des disciplines » qui exercent leur influence à l'échelle des établissements comme à l'échelle nationale. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés », 2001, p. 55.

[4] « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président aux présidents d'université », 7 septembre 1971, AN 20060489/1.

étroite sur les établissements et en particulier sur le plan financier : les budgets ne sont pas encore alloués sous la forme d'enveloppes globales, mais à l'inverse sont très finement chapitrés, décalquant sans grands changements le mode de fonctionnement facultaire dans le cadre des nouveaux établissements[1]. Pour reprendre les mots du 1er vice-président écrits quelques années plus tard : « la loi du 12 novembre 1968 et les universités qu'elle a engendrées ont été "récupérées" dans un ensemble politico-administratif dominé par la pratique de la centralisation et de l'uniformité[2] ». De même, dans un contexte d'inflation générale des prix, l'enveloppe budgétaire globale semble être notoirement sous-dimensionnée eu-égard les responsabilités et les missions nouvelles des universités. Dans ce contexte, les présidents dépensent une énergie folle en cours d'exercice pour obtenir des rallonges budgétaires auprès du ministère, ce qui renforce ainsi la position dominante de ce dernier. Dès le mois de septembre 1971, Jean-Louis Quermonne et la CP²U prennent conscience de ces difficultés et du fait que le rêve d'une administration distante, dont la place serait conforme au modèle tracé par le rapport Lichnerowicz sur la structure des nouvelles universités lors du Colloque de Caen cinq ans plus tôt, s'éloigne :

> « Pour les universités, l'administration centrale est un échelon de planification, de répartition et de gestion des grosses masses ; elle ne doit plus se perdre dans l'uniformisation nuisible des détails[3]. »

Il apparaît à l'inverse que les services du ministère continuent d'exercer, envers et contre la loi d'orientation, non seulement leur tutelle sur les « grosses masses » pour reprendre la formule d'André Lichnerowicz mais également au niveau de points de détails, ce qui heurte bien sûr les présidents modernisateurs de la CP²U, nourris aux thèses de Caen (dont ils sont parfois les auteurs) et qui souhaitent voir rapidement leur projet de construire une autonomie réelle des établissements se concrétiser[4]. Cependant, si cette ligne est celle de la CP²U, rien n'indique que tous les présidents la partage. Dans le cadre d'une CPU qui comprend des profils sociaux présidentiels très différents[5], ce maintien d'un rôle important de la tutelle peut sans doute

[1] Cette dépendance au centre, cette faible « capacité décisionnelle » et cette marge de manœuvre étroite dans la détermination des budgets conduit à des « modes de gouvernement anomiques » au sein des établissements. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche, op.cit.*, p. 59.

[2] QUERMONNE Jean-Louis, « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités », *Journée d'étude de l'Association française de Science politique,* 16 juin 1973, BNF NAF 28390/9.

[3] Cf. LICHNEROWICZ André, « Structure des universités » *in* AEERS, *Colloque national de Caen*, 11-13 novembre 1966, p. 14, AN 19870191/02.

[4] Un témoignage postérieur, celui de Vincent Courtillot, à propos de son successeur comme directeur de la recherche au début des années 1990, permet de s'apercevoir de cette centralisation du gouvernement des universités de l'époque : « à un moment, il y avait 3 000 bourses de 3ème cycle de thésard, il validait la liste complète. Il relisait les 3 000 et il lui arrivait de décider de rayer ou d'accepter des boursiers après la proposition… » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

[5] Cf. Chapitre 5.

apparaître, que ce soit pour certains jeunes présidents encore peu expérimentés et plus soucieux du débat politique que de la responsabilité gestionnaire, ou pour certains anciens familiers du mode d'organisation facultaire traditionnel, ou encore en charge de petits établissements n'ayant pas l'infrastructure administrative nécessaire à leur gestion, beaucoup plus rassurant. L'apprentissage de nouvelles fonctions pour lesquelles ils ne possèdent ni formation préalable, ni ossature indispensable en moyen humains est à peine en gestation. La gestion directe par l'administration peut ainsi apparaître comme plus confortable à certains. De l'autre côté, au sein des établissements, malgré la recomposition interne des pouvoirs, malgré la volonté de créer des universités pluridisciplinaires, l'influence des disciplines sur la vie interne demeure très importante. Non seulement à la base, dans les UER de médecine par exemple qui gardent une autonomie extrêmement forte du fait de leur adossement aux CHU[1], mais également au sommet, dans l'organisation même de la DGES. Celle-ci ne s'adapte en rien au cadre universitaire nouveau et reste structurée par une architecture facultaire, servant de guichet à petite échelle pour tous les notables disciplinaires qui viennent ponctuellement à Paris obtenir une création de poste ou des crédits supplémentaires pour la construction de bâtiments. Dans cette relation maintenue se noue une forme d'alliance objective avec des éléments qui, au sein du ministère, restent attachés à une idée d'uniformité nationale qui légitime le pouvoir de leur intervention sur ce monde social[2]. Le président est donc, nous l'avons vu, fortement concurrencé dans sa capacité budgétaire et tend même souvent à passer en second plan dans le fonctionnement de son établissement.

Confrontée à cette situation, la CP²U, et en particulier le président de la commission des moyens Louis Lareng et le 1er vice-président Jean-Louis Quermonne, tentent dans une fidélité à l'esprit du décret fondateur de leur organisation de proposer des solutions à Olivier Guichard pour reconfigurer la place de la tutelle administrative dans le cadre d'établissements autonomes. Ils attirant l'attention du ministre sur la « répartition » des moyens, « mais surtout sur la

[1] Cette autonomie du régime des UER médicales est un décalque des particularités des études médicales qui voient se mettre en place, dès 1971, le système de fermeture du *numerus clausus.* Cf. DÉPLAUDE Marc-Olivier, *La hantise du nombre. Une histoire du numerus clausus de médecine*, Paris, Les Belles lettres, Paris, 2015, 408 p.

[2] Les directeur d'UER, grands mandarins et patrons, bénéficient par le double effet de leur inamovibilité, de la durabilité de leur poste de professeur, et de la stabilisation politique et administrative gaullo-pompidolienne au ministère de la force d'un effet d'interconnaissance qui leur donnent un accès inédit à leur tutelle. C'est de ce processus dont témoigne Daniel Laurent, jeune membre du cabinet d'Alice Saunier-Seïté : « ça se passait un peu à l'amiable avec le ministère, c'était différent d'aujourd'hui. Les doyens avaient des contacts directs avec le patron qui s'appelaient Lusi à l'époque, qui était là depuis vingt ans, qui s'occupait de la direction du personnel. C'étaient des notables entre eux pour faire simple. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

nécessité d'obtenir leur croissance »[1]. Dès le mois de novembre 1971, une revendication émerge sous la plume de Jean-Louis Quermonne, qui irriguera, sous des résurgences multiples, toute la vie de la CPU jusqu'en 2007 :

> « J'aimerais vous soumettre, en effet, deux hypothèses de travail sur la base desquelles il me semble que la conférence des présidents pourrait orienter la politique financière des universités en dehors des sentiers battus des revendications habituelles. La première tendrait à exploiter au maximum l'idée d'une "parafiscalité" liée au développement de la formation permanente. […] La seconde viserait à suggérer l'établissement d'une sorte de "contrat de progrès" entre l'État et la Conférence des Présidents d'Université. Aux termes de ce contrat, l'état accepterait de accroître à l'occasion d'un exercice budgétaire la subvention de fonctionnement du chapitre 36-11 d'environ 30 %, à charge pour les universités d'entreprendre certain nombre de réformes concernant le remembrement des filières de formation et le service des enseignements de rang magistral. C'est bien entendu à titre tout à fait personnel que je forme une suggestion. Mais je crois indispensable de dépasser en cette matière les données de la problématique habituelle[2]. »

Ces propositions « en dehors des sentiers battus » et le ton général de la lettre témoignent chez Jean-Louis Quermonne de l'esprit modernisateur qui règne dans le cadre de la CP²U de cette période[3], et de la relation privilégiée qui se noue entre l'instance majoritairement occupée par des présidents modernisateurs et le ministre Olivier Guichard. Confronté à une faible marge de manœuvre budgétaire, à la fois dans la répartition comme dans la dotation globale, qui n'est donc pas à la mesure des défis, Jean-Louis Quermonne fait deux propositions. Tout d'abord, il évoque la mise en place de réservoirs autonomes de *ressources* pour les établissements par la création d'une parafiscalité au bénéfice de la formation continue (à la mesure des impôts locaux pour les collectivités territoriales). Il revendique une indépendance budgétaire accrue pour les universités grâce à l'émancipation d'une partie de leurs recettes de la tutelle étatique. Parallèlement, il soutient à l'égard de cette dernière l'établissement de véritables « contrats de progrès ». Ils conditionneraient, pour l'année 1973, une hausse substantielle de 30 % du « chapitre 36-11 » – la ligne budgétaire qui concerne les dépenses d'enseignement de l'université – à une rationalisation des filières de formation dans le sens de l'application de la réforme du DEUG. Le politiste Jean-Louis Quermonne n'a pas bien sûr choisi le terme « contrat de progrès » au hasard. S'adressant à un membre du gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, il reprend une idée forte du discours de politique générale du Premier ministre sur la « Nouvelle Société » pour placer sa proposition dans le cadre de la démarche gouvernementale et user par

[1] Cf. « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président à Olivier Guichard », 19 novembre 1971, AN 20080235/1
[2] *Idem.*
[3] Il dit dans sa lettre avoir tenu deux de ses collègues présidents de commission, Louis Lareng et Jean Frezal, au courant de son initiative. *Idem*.

cette stratégie argumentaire de tous les leviers possibles pour la faire aboutir[1]. Il ne s'agit rien de moins que d'obtenir pour les présidents une augmentation de leurs budgets en échange d'une politique interne qui viserait à assoir leur autorité sur les différentes composantes. Autrement dit, cette première trace de proposition de contrat lie une meilleure dotation à une meilleure connaissance et à la constitution d'un pouvoir central plus fort au sein des établissements. Elle pose également comme interlocuteurs naturels le ministère et la Conférence des présidents (valorisant ainsi considérablement cette dernière qui apparaît comme le partenaire privilégié). Par conséquent, elle place l'université comme barycentre des négociations budgétaires, et veut apporter une solution viable aux difficultés qui se posent aux présidents depuis la rentrée 1971 – sans *a priori* manifester de craintes au sujet d'une rupture d'égalité de traitement entre les établissements.

Ce premier courrier ne semble pas avoir eu de réponse ou de suites directes, car quelques semaines plus tard, le 6 décembre, s'adressant à Roger Grégoire, interlocuteur privilégié de la Conférence au sein du cabinet depuis la période de création de l'organisation[2], Jean-Louis Quermonne évoque le souhait de « connaître le sentiment personnel de Monsieur Olivier Guichard sur son initiative[3]. » Il profite de ce courrier pour préciser les contours de son projet et manifeste l'attachement qu'il lui y apporte en évoquant son intention de saisir la CPU sur le sujet lors de la prochaine séance plénière privée du 15 décembre. La « nouvelle politique des moyens alloués aux universités » qu'il évoque prolonge son initiative personnelle du 19 novembre. Le « quasi contrat » entre universités et État repose donc sur une hausse de 30 % du budget conditionnée, « sous la responsabilité personnelle de leur président, à un plein emploi rigoureux de leur potentiel existant » (modulation des services des rangs magistraux, utilisation des locaux, développement de l'éducation permanente) et calé sur le rythme du VIème Plan (1971-1975). Il s'agit bien d'associer une revalorisation des budgets avec une meilleure connaissance interne des établissements par les directions locales, et à la constitution de projets

[1] Le discours de politique générale de Jacques Chaban-Delmas de 1969, évoqué ici, mentionne cette idée de contrat de progrès uniquement pour les employés des services publics. Mais il n'en a pas terminé avec ce terme qui est une des mesures fortes de sa campagne pour les élections présidentielles de 1974. « Dans les entreprises nationales, de nouvelles procédures de détermination des salaires seront étudiées en liaison avec les organisations syndicales et seront appliquées dès l'année 1970. Elles permettront d'intéresser les travailleurs du secteur public à la fois aux fruits de l'expansion nationale et au progrès spécifique de chaque entreprise. Ainsi pourront être discutés et conclus dans chaque entreprise des contrats de progrès pluriannuels portant notamment sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que les modalités destinées à assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public. » CHABAN-DELMAS Jacques, *Discours de politique générale à l'Assemblée Nationale*, 16 septembre 1969, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/06/chaban-delmas-discours_de_politique_generale.pdf [en ligne].

[2] Cf. Prologue/Chapitre 1.

[3] Cf. « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président à Roger Grégoire », 6 décembre 1971, AN 19940159/11-14.

collectifs en accord avec la politique gouvernementale – comme la logique de formation continue à laquelle Jean-Louis Quermonne est attachée par ses liens personnels avec plusieurs acteurs de sa mise en œuvre (Jacques Delors en particulier)[1]. Depuis le 19 novembre, le président de Grenoble 2 a consulté ses collègues de la CP²U, présidents de la région Rhône-Alpes déjà réunis dans une conférence académique[2], enseignants proches du SNESup et tous l'encouragent à « poursuivre dans cette voie » en consultant les puissants syndicats autonomes et le ministère, tout en gardant la prudence nécessaire sur la publicité à donner à son initiative. En effet, présentée en séance le 15 décembre, son projet rallie globalement les présidents réformateurs (Michel Alliot, Louis Lareng, Michel Devèze, Pierre Deyon) à ses grands principes : revalorisation des budgets conditionnée à une rationalisation du fonctionnement des universités qui de fait mettrait pleinement à sa tête le président. Pour Michel Devèze, cela irait dans le sens des constats dressés suite à un récent « déplacement en Allemagne » durant lequel « les présidents ont été surpris par l'existence d'un plan qui prévoit la transformation des universités jusqu'en 1980 et par l'importance des crédits de recherche attribué aux universités de ce pays[3]. » Il propose de travailler sur ces questions, à l'image du modèle allemand, en mettant en œuvre un plan de travail à un horizon lointain et éventuellement de tenir la presse au courant de leurs initiatives, afin d'exercer une légère pression sur le gouvernement via une mobilisation de l'opinion[4].

Durant ses premières années d'existence, ce projet ne cesse d'occuper la Conférence, même si à son agenda compte d'autres dossiers très prenants. Le 17 février 1972, un document finalement communiqué à la presse par la CP²U, présente la Conférence à la presse et les grands

[1] C'est dans ce cadre qu'il développe des relations avec Raymond Vatier, directeur délégué à l'orientation et à la formation continue au ministère, Bertrand Schwartz ardent promoteur de l'éducation permanente en France et en Europe et Jacques Delors, chargé de mission auprès de Jacques Chaban-Delmas, promoteur de loi sur la formation continue et déjà proche de Jean-Louis Quermonne par le biais des réseaux de la CFDT. « Je connaissais personnellement Jacques Delors, mais je l'avais rencontré à ce titre au cabinet du Premier ministre. Je l'avais rencontré trois ou quatre fois. [...] Parce qu'à titre personnel, j'ai été adhérent à ce qui deviendra la CFDT, au moment où elle s'est laïcisée en quelque sorte, et j'avais rencontré Jacques Delors à ce moment-là. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] La Conférence académique des présidents d'universités de Rhône Alpes, réunion périodique des chefs d'établissement de la région, serait donc déjà en activité au début des années 1970, confirmant plutôt l'hypothèse de René Favier dont Aliénor Balaudé faisait part dans son travail de maîtrise. Elle est donc fille de la première génération de présidents ce qui n'est au bout du compte guère surprenant. Cf. BALAUDÉ Aliénor, *La revanche d'un site ? Politiques d'excellence et injonctions au regroupement : les recompositions sous contrainte des logiques d'action d'un site universitaire Grenoble, 1990-2016*, Mémoire de master 2 de sciences politique sous la direction de Renaud Payre et Julien Barrier, Science-Po Lyon et Université Lumière Lyon 2, 2018, p. 86.

[3] *Séance de la CPU du 15 décembre 1971*, AN 20060489/2.

[4] On retrouve un des cas nombreux de circulation des modèles internationaux via les canaux de la CPU, et comme souvent on n'assiste pas à une forme d'importation mécanique mais à une adaptation de ces concepts à un contexte local.

domaines de son action, mais reprend surtout les aspects détaillés du projet Quermonne[1], corrélant allocation des moyens, autonomie des universités et montée en puissance des présidents. Le texte évoque la revendication d'une hausse substantielle des moyens en dramatisant la situation : « un nombre important d'universités s'interrogent, à l'heure actuelle, sur la manière dont elles vont pouvoir assurer la rentrée d'octobre si des mesures nouvelles ne leur sont pas d'ici là accordées[2]. » Mais il l'associe à des efforts des établissements sur les conditions déjà connues. Si le terme de contrat n'est pas strictement évoqué, le texte mentionne que « l'allocation des moyens aux universités ne pourra jamais résulter de l'application exclusive de critères mécaniques, elle devra toujours comporter suffisamment de souplesse pour répondre aux exigences d'une politique évolutive des enseignements supérieurs[3]. » Il s'agit bel et bien de moduler les budgets selon des objectifs au cas par cas dans chaque université, de rentrer dans un processus de négociation dans le cadre de l'autonomie qui pourrait à terme correspondre à une différenciation des établissements, telle que souhaitée à Caen. Toutefois, si l'articulation contrat-projet est bien présente dans l'esprit du texte, il n'est pas question de mettre en œuvre des projets proprement d'établissement mais de négocier, contre espèces sonnantes et trébuchantes, l'application des directions réformatrices externes fixées par le gouvernement. La logique de contractualisation évoquée par Jean-Louis Quermonne demeure descendante et verticale.

Cette première initiative de mise en œuvre des relations budgétaires contractuelles autour d'un programme de réformes internes aux établissements ne débouche pas sur les réalisations ardemment souhaitées par Jean-Louis Quermonne. Malgré l'appel à la presse, le dossier est toujours au point mort lorsqu'il s'adresse à nouveau à Olivier Guichard le 26 mai en précisant au passage son argumentation. Il lui rappelle son regret que la loi d'Orientation n'ait pas été accompagnée d'une « Loi de Programme qui aurait accordé aux universités des moyens en rapport avec les objectifs qu'elle leur a assigné et qui sont sans commune mesure avec les missions autrefois confiées aux anciennes facultés »[4]. Son projet de « contrat de progrès », « contrat pluriannuel qui aurait constitué la Charte de leurs relations financières » reste cependant d'actualité, même si son application semble se situer désormais à un horizon beaucoup plus lointain. Lorsqu'il quitte la 1ère vice-présidence à la rentrée 1972, Jean-Louis Quermonne n'a pas vu son projet réalisé. Le contexte politique est sans doute à incriminer.

[1] *Déclaration remise à la presse le 17 février 1972 par la Commission permanente de la conférence des présidents d'universités*, AN 20060489/1.
[2] *Ibid*., p. 4.
[3] *Ibid*., p. 5.
[4] « Lettre de Jean-Louis Quermonne 1er vice-président à Olivier Guichard », 26 mai 1972, AN 20060489/1.

Jacques Chaban-Delmas a quitté son poste, laissant la place à un Pierre Messmer plus conservateur. Olivier Guichard n'est plus ministre de l'Éducation nationale et Joseph Fontanet hérite du poste (en maintenant toutefois en l'état l'architecture du ministère). La relation privilégiée avec le ministre est donc à reconstruire. La CPU est occupée par d'autres dossiers, comme la mise en place de la formation continue et l'élaboration des diplômes nationaux. Elle n'a ni les moyens humains, ni les ressources matérielles de consacrer plus de temps à cette question qui de reste ne préoccupe pas tous les présidents au même titre que Jean-Louis Quermonne. Toutefois la CP²U nouvelle, qui se place dans la continuité de la précédente, n'abandonne pas l'idée de contrat. Elle confie rapidement au nouveau président de la commission des moyens et du personnel, Jean Saurel, la charge de rédiger un rapport sur les aspects budgétaires.

Cet épisode premier correspond parfaitement à l'image sociale de la CPU de la génération fondamentale. Les « contrats de progrès » sont une tentative de réponse pratique à un problème pratique qui se posent aux premiers présidents[1]. Inventant leur fonction et inaugurant ses difficultés, ils expérimentent très vite les limites de la loi d'orientation et le maintien durable d'une centralisation budgétaire et du pouvoir disciplinaire, et tentent empiriquement de trouver des expédients capables d'assurer une programmation durable de leur budget et renforcer leur position symbolique et leur légitimation dans leur établissement. Cette idée de « contrat de progrès » est portée par Jean-Louis Quermonne, véritable « entrepreneur de réforme », qui est sans doute la figure idéal-typique de cette génération. Il incarne le mieux les caractéristiques sociales des présidents modernisateurs. Socialisé à la réforme universitaire par les idées du colloque de Caen auquel il a assisté, ancien chargé de mission de Pierre Aigrain sur la question des IUT, cédétiste attaché au dialogue social y compris avec des partenaires éloignés de ces convictions, politiste gestionnaire connaisseur des voies stratégiques de la réforme, proche de Jacques Delors dont il suit consciemment ou inconsciemment le chemin dans sa relation avec Olivier Guichard[2], il concentre toutes les ressources pour associer et porter l'idée contractuelle dans le monde universitaire. Jean Saurel permet de transformer « l'intuition en institution » et de lui donner une épaisseur administrative[3].

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[3] Il s'agit de mettre en organisation ce qui n'est que de l'ordre de l'idée, à l'image de l'œuvre d'Elie de Cortone ministre général de l'ordre franciscain (1221-1227) qui œuvra à l'ossature institutionnelle des frères mineurs et fit construire un écrin à l'*Alter Christus* en la basilique d'Assise. Cf. DESBONNETS Théophile, *De l'intuition à l'institution. Les Franciscains*, Paris, Éditions Franciscaines, 1983, 187 p.

1.2.Le rapport Saurel, pour une politique contractuelle pluriannuelle du financement des universités

En quittant la 1ère vice-président, Jean Louis Quermonne n'abandonne pas les études sur ce sujet et continue à réfléchir sur l'autonomie[1]. Il laisse ce débat ouvert pour le travail de ses successeurs mais informe au passage, en séance publique, le nouveau ministre Joseph Fontanet de l'attention qu'il portait sur ce point au nom de la Conférence[2]. Pour étayer l'avis de la CPU, la nouvelle CP²U dirigée désormais par le 1er vice-président Jean Frézal confie à Jean Saurel, président de Paris 13, la charge de rédiger au nom de la commission des moyens et des personnels un rapport complet sur le financement des universités, afin de promouvoir la mise en place d'une véritable politique contractuelle pluriannuelle qui permette de répondre au déficit structurel de moyens qui touchent les établissements[3]. Le président Saurel, professeur de physique, a déjà, à 48 ans et à l'image de Jean-Louis Quermonne, une très solide expérience de direction d'établissement – doyen de la faculté de Clermont-Ferrand entre 1967 et 1969, chargé de mission pour la création de l'université Paris-Nord, artisan de la création et premier président de Villetaneuse. Il enjambe l'ancien monde et le nouveau, et peut donc mettre en perspective sur le long terme l'adéquation entre les systèmes d'allocation des moyens et la structure des établissements. Comme le président de Grenoble 2, il est un idéal type du mandarin modernisateur. Jean Saurel met assez vite son ouvrage sur le métier et bénéficie pour cela du soutien d'une chargée de mission, « Mademoiselle Morelli » venue de Paris 13 et responsable du secrétariat et de la documentation de la commission, grâce à la constitution d'équipe de travail constituée par les présidents qui s'y investissent[4]. Il profite de cette phase de l'histoire sociale de la CPU qui permet de rationaliser les méthodes de travail en comptant sur la mobilisation de certains collègues, animés par la volonté de réforme et d'autonomie de l'université, et par la possibilité de mettre à disposition certaines ressources humaines extérieures.

---

[1] Cf. QUERMONNE Jean-Louis, « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités », *arch.cit.*

[2] « Deux autres catégories de problème sont extrêmement préoccupants. Il s'agit d'abord de la situation financière et des moyens des universités. La Conférence a déjà, à de nombreuses reprises, attiré l'attention sur la situation critique de nombreux établissements. L'octroi d'une subvention complémentaire, qui en tout état de cause, se révélera insuffisante, et peu satisfaisante sur le plan de la méthode. La Conférence réaffirme la nécessité de programmer le développement des universités et de mettre en place une gestion prévisionnelle dans chaque établissement. » *Séance de la CPU du 20 septembre 1972*, p. 11. AN 20060489/2.

[3] Malheureusement nous n'avons pas trace d'une « lettre de mission » issue de la CP²U en raison des comptes rendus très lacunaires sur la période.

[4] Le prénom de cette première chargée de mission n'a malheureusement pas été consigné. *Séance de la commission des moyens du 11 octobre 1972,* p. 2. AN 20080235/22.

Le travail dure presque un an. En effet, malgré ses efforts Jean Saurel n'échappe pas au contexte qui baigne la Conférence de cette période. La question des diplômes nationaux surdétermine en effet bon nombre des travaux en séance plénière, et de surcroit le mouvement social du printemps 1973 sur la question des DEUG mobilise grandement l'attention des présidents[1]. Il faut ainsi attendre la fin de l'année que les troubles étudiants soient derrière lui pour qu'enfin Jean Saurel puisse présenter son rapport de 18 pages, à la couverture verte, tout d'abord en commission des moyens le 27 juin, puis en CPU plénière le 4 juillet. Devant les pairs de la commission qu'il préside, il propose une forme de révolution de la politique d'allocation des moyens, poussant encore plus loin la réflexion amorcée par Jean-Louis Quermonne :

> « Ce rapport […] a pour but de proposer, aux Présidents des Universités, l'élaboration d'une nouvelle politique des Moyens, mieux adaptée à la structure actuelle des universités. Cette nouvelle politique s'appuie sur deux propositions essentielles :
> - élaboration d'une politique contractuelle entre l'université et l'État
> - en ce qui concerne la méthode de répartition de la subvention de fonctionnement substitution au critère de discipline, d'un critère de catégorie de coût horaire pédagogique[2]. »

Il ne s'agit rien de moins, dans la lignée de l'idée de contrat de progrès, que de mettre en adéquation la politique d'attribution des moyens avec le système de l'autonomie[3]. Cependant, là où Jean-Louis Quermonne inscrivait son idée en complément d'une allocation habituelle, le rapport Saurel souhaite en faire le principe directeur, et pousse à une réforme intégrale de la politique d'allocation des subventions. Il vise à faire disparaître le vieux critère disciplinaire facultaire, rendu inapte par la mise en place des établissements pluridisciplinaires, pour mieux lui substituer un critère décorrélé de cette ancienne appartenance. Il ajoutant ensuite à cette dotation nouvelle fixe, le volant contractuel. Là où le président de Grenoble 2 demeurait dans un cadre partiel, vertical et descendant (même dans sa logique contractuelle), le nouveau texte donne davantage une allure globale, horizontale et ascendante à ses conclusions. Dans sa forme, le rapport Saurel se caractérise par un style assez emphatique, dans une verve quasi gaullienne, qui le rapproche davantage du programme politique de mobilisation mandarinale que du document technique issu d'un gestionnaire professionnel. Sur le fond, il cherche tout simplement à mettre en place une « stratégie pour une politique des moyens », capable dans le long terme d'orienter la politique budgétaire, dans une période dont il souligne, pour l'efficacité

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] *Séance de la commission des moyens du 27 juin 1973.* AN 20080235/22.
[3] « Le principe d'une politique de conventions entre les Universités et l'État est l'aboutissement naturel du système d'autonomie » *Séance de la commission des moyens du 27 juin 1973,* AN 20080235/22.

de son argumentation, l'extrême gravité[1]. Cette stratégie se concrétise par une transformation des établissements qui doivent être plus transparents en interne sur la question budgétaire, et doivent renforcer leur cohésion : il faut transformer la tour d'ivoire en maison de verre[2]. Enfin, son rapport cherche à agir comme un digest de propositions à même de structurer la mobilisation collective des présidents. Le cadre général étant posé, voyons dans les détails les grandes lignes que Jean Saurel développe dans son document final.

Le « petit livre vert » débute par l'expression directe d'une ambition[3]. Il ne s'agit pas « d'affiner des critères » mais bien de « définir une politique » d'allocation des moyens sur le temps long, autour d'un projet collectif à l'établissement qui dépasse les seules préoccupations techniques immédiates, avec pour objectif de faire échapper les universités à une forme de double asphyxie liée à l'insuffisance chronique de leur budget et à leur mode de répartition qui épuisent les équipes dans des luttes internes et dans des allers et retours fréquents avec Paris[4]. Des nouveaux moyens sont en effet nécessaires aux établissements pour faire face à « la poussée démographique », pour adapter les formations initiales aux débouchés, à la logique de formation professionnelle, autrement dit pour « assumer les missions que la Loi leur a confié » (p. 5)[5]. Mais, pour cela, il est nécessaire de moderniser la gestion à l'intérieur des établissements et d'obtenir le concours de l'État qui ne doit pas « se désengager de ses propres responsabilités » (p. 3) : « il ne faut pas que l'autonomie de gestion se traduise par un simple transfert de charges administratives ou financières » (p. 4). Il s'agit s'associer « autonomie et engagement de l'État », ce dernier étant, comme incarnation de l'intérêt général, le garant d'une autonomie universitaire véritable. Mais pour cela, il faut, au-delà des moyens supplémentaires, déterminer « des objectifs bien définis », contractuels, par établissement, et sur une base pluriannuelle pour

[1] « Une politique contractuelle des moyens, sur la base de conventions négociées, par des Universités autonomes dans le cadre du Service public, voilà une solution, dans le droit fil de l'esprit de la Loi d'orientation. Elle est proposée aujourd'hui à votre réflexion. Le choix est assez grave pour qu'il ne soit pas instantané ; il est assez grave pour qu'il soit rapidement fait. » SAUREL Jean (dir.), *Rapport présenté par la commission des moyens et des personnels*, 4 juillet 1973, p. 18, AN 20060489/3.

[2] « Transformer notre tour d'Ivoire en maison de verre afin que chacun sache à quoi servent les moyens qui nous sont attribués, afin que chacun sache que dans le développement cohérent, réfléchi et décidé de nos universités se trouve une des clés du développement du Pays, voilà quel doit être notre objectif. » *Idem.*

[3] Allusion potache à des documents d'actualité (*Le petit livre rouge* du président Mao), ce trait d'humour sied bien à la sociabilité universitaire de la CPU des origines. « Il se trouve que le petit livre vert de la commission des moyens est entre les mains des présidents que depuis quelques heures » *Séance de la CPU du 4 juillet 1973*, p. 40, AN 20060489/3.

[4] « Les critères de répartition ne sont que les agents d'exécution d'une politique des moyens, on ne peut s'attacher à leur raffinement que lorsque la politique apparaît sans espoir. » SAUREL Jean (dir.), *Rapport présenté par la commission des moyens et des personnels*, 4 juillet 1973, p. 1, AN 20060489/3.

[5] Le reste des mentions entre parenthèse désigne la page du « Rapport Saurel » concernée.

éloigner le spectre de la précarité budgétaire qui touche les universités[1]. Ce changement est pour Jean Saurel « beaucoup plus encore une option d'esprit qu'une option de forme » (p. 7) qui risque de soulever des réticences du côté de l'État, et plus encore dans les universités où la frilosité de certains attachés au *statu quo* risque d'être importante. Néanmoins si « la politique des Moyens des Universités autonomes ne peut être que contractuelle » (p. 7), encore faut-il en préciser les cadres.

Jean Saurel développe ensuite quelques modalités pratiques de cette logique contractuelle qu'il souhaite voir si ardemment se mettre en place. La convention passée doit être globale (concernant toutes les lignes budgétaires) et non exclusive : « elle doit s'appliquer à tous les établissements ressortissants du statut des universités […] ; elle doit porter aussi bien sûr les personnels que sur les subventions de fonctionnement, les investissements et les amortissements […] ; elle ne doit pas être exclusive d'autres conventions passées entre l'établissement concerné et d'autres organismes. » (p. 8) Le texte du contrat nécessite évidemment une prise de conscience par l'université « des moyens à sa disposition », de « l'ensemble des formations qu'[elle] propose » et doit comporter « explicitement », « une déclaration de l'Établissement sur ses prévisions de développement et de programme pour les trois ou cinq années à venir », « une déclaration d'intention du ministère » (p. 8), et donc *in fine* déterminer en transparence la part fixe de subventions et la part variable liée à la détermination des objectifs contractuels. Saurel propose un triptyque : connaissance de soi de l'établissement, détermination de projets portés par le président, contractualisation d'objectifs avec l'État que l'on retrouve dans toute la politique contractuelle[2]. Mais si la logique est similaire à celle qui se met en place dans les années 1980, le plan Saurel possède quelques différences de taille : il ne fait pas mention spécifiquement de la recherche – ou seulement par un biais indirect en évoquant les contractualisations que l'établissements peut conclure avec d'autres organismes – sans doute que ce domaine relève encore dans cette période largement de problématiques extérieures à la seule relation université et ministère de l'Éducation nationale – et surtout il n'émane pas du ministère mais d'une revendication des présidents[3].

L'autre volet du texte concerne les subventions fixes de fonctionnement, le versant non contractuel, dont les critères d'allocation doivent être également revus de fond en comble. Le

[1] « Nous ne pouvons plus réclamer "et des sous et des postes" sans dire ce que nous voulons en faire » SAUREL Jean (dir.), *Rapport présenté par la commission des moyens et des personnels*, arch.cit., p. 7.
[2] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche, op.cit.*, p. 105 sq.
[3] C'est sans doute là que réside la différence fondamentale entre les deux expériences, la contractualisation de 1988-1989 s'impose par en-haut, via des « pressions externes » à des établissements globalement passifs, celle de 1973-1975 est revendiquée par une part substantielle des présidents. *Ibid*. p. 137.

rapport Saurel cherche à s'éloigner du modèle traditionnel facultaire de négociation au « coup par coup » (p. 11), et en fonction de critères fondamentalement disciplinaires. Il propose de leur substituer une dotation fondée sur la taille des locaux, le nombre des étudiants et le type de cours dispensés selon une modulation nouvelle qui, si elle ne supprime pas les différences entre établissements, minore l'appartenance facultaire[1].

Pour conclure sur un ton qui résume bien l'ensemble du texte, Jean Saurel évoque les difficultés qui se posent désormais aux présidents :

> « Difficile à mettre en œuvre ? Oh, oui, cette politique l'est, beaucoup ! Mais sauver nos Universités anémiées dans leur croissance, asphyxiées dans leur développement et leur renouvellement, oppressées par le sentiment de leur responsabilité, le désir d'y faire face et souvent le bilan d'impuissance qu'il leur faut dresser, oui sauver nos Universités, cela peut-il être facile ?
> Utopique, idéaliste ? peut-être. Mais que donne le régime actuel ? À quoi nous conduirait-il même si on nous attribuait, chaque fois, tout ce que nous demandons ?
> Dangereuse ? Oui, cette politique contractuelle peut l'être, si nous ne la jouons pas correctement. Mais quand l'enjeu d'une bataille est l'existence même, est-il préférable de faire front ou d'attendre la fin, campé sur des habitudes, et des principes ?[2] »

C'est donc un véritable programme collectif de mobilisation pour les présidents que propose Saurel, qui ne se limite pas à la seule revendication pécuniaire immédiate mais qui place bel et bien les établissements au centre du jeu. Lors de sa présentation du texte en séance, il évoque ainsi cette forme de méta-stratégie, l'inscription du rapport dans un plan politique global : celui d'accroitre la « crédibilité de nos universités » aux yeux de l'opinion – échaudée sans doute par les récentes grèves sur la question des DEUG[3], et peut-être aussi des présidents eux-mêmes[4]. Ce que propose Jean Saurel représente un véritable deuxième acte à la loi d'orientation, visant à en combler certaines lacunes pour enfin faire passer la gestion des universités à l'âge de l'autonomie. Ce programme qui approfondit et pousse encore plus loin les esquisses tracées dès la première année d'existence de la CPU par Jean-Louis Quermonne constitue une tentative de donner une véritable doctrine d'action à court et moyen terme à la CPU, de créer un consensus

[1] Je ne m'attarde guère sur ces aspects que d'autres ont su traiter beaucoup mieux que moi. Pour tous les aspects budgétaires se reporter à ce chapitre : DESVIGNES Arnaud, « Chapitre 6 – Les universités face au mur de l'argent (1969-1981), *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV- Paris Sorbonne, 2016, p. 425-498.

[2] SAUREL Jean (dir.), *Rapport présenté par la commission des moyens et des personnels*, arch.cit, p. 18.

[3] « Soyons clairs : pourquoi voulez-vous qu'un gouvernement prive, chaque année, quelques millions de vacanciers de quelques dizaines de kilomètres d'autoroutes de dégagement ou de déviation pour nous donner satisfaction, alors qu'aux yeux de l'opinion publique nous apparaissons comme un monstrueux corps absorbant, secoué de temps à autres de convulsions, aux contours et à la fonction mal définis, aux rendements désastreux, aux privilèges exorbitants ? Car telle est, pour beaucoup, notre image de marque. » *Séance de la CPU du 4 juillet 1973*, p. 9, AN 20060489/3.

[4] « Une idée irréaliste ? Non, L'aboutissement inéluctable de la loi d'orientation de mener à son terme ! La pierre angulaire de notre réflexion ! » *Ibid*. p. 10.

autour d'idées qui épousent les volontés de transformations des présidents modernisateurs, d'assoir par la détermination d'une ligne commune leur domination sur l'institution.

L'accueil qui est réservée aux propositions de Jean Saurel lors de la CPU du 4 juillet 1973 est en ce sens symbolique de l'état des rapports de force sociopolitiques à l'intérieur de la CPU et du maintien d'une hétérogénéité des profils présidentiels, de l'hésitation collective des établissements sur le sens à donner à la fonction de président. Après avoir rappelé les sept points de son rapport, Jean Saurel lance le débat avec la salle et de très nombreux présidents interviennent. Le doyen Gabriel Marty prend le premier la parole, rappelant d'emblée sa « qualité de juriste ». Il commence par évoquer son soutien, par le truchement savant d'une citation de Kant (« qui dit contractuel dit juste »), au principe de contrat sur des « missions de prospective ou d'entreprise nouvelle »[1], mais il fait très rapidement mention de la particularité des juristes et de son insatisfaction générale sur la dotation de sa discipline (« nous nous sentons, depuis longtemps, sous-développés »)[2]. Gabriel Marty, incarnation par excellence du régime mandarinal traditionnel, se drapant par son verbe dans la posture la plus académique, place ainsi son appartenance facultaire avant toute chose dans sa représentation du monde universitaire. Il souhaite la maintenir comme moyeu d'attribution du budget par discrimination positive à l'égard du vénérable ordre juridique, dans le souci de maintenir un cadre national ferme et uniforme au budget des établissements reposant sur leur qualité disciplinaire. Sa réserve reçoit bien sûr le soutien de Jean Waline, juriste lillois. À l'inverse du pôle juridique, Bernard Picinbono, scientifique, ou Jacques Body, littéraire, se montrent eux plus ambitieux dans leurs revendications, souhaitant l'approfondissement de la logique du rapport. Le premier, insatisfait de la proposition Saurel, pointe notamment l'absence d'un « arbitre » qui pourrait juger les contraintes, « d'hommes que nous irions voir, qui viendraient également nous voir et juger sur pièces ce que nous faisons[3]. » Autrement dit, il regrette l'absence d'une instance d'évaluation. D'autres, comme François Luchaire ou Jean-Louis Beaumont, se montrent plus inquiets au sujet du budget à venir que des objectifs contractuels de long terme, Michel Devèze pointant lui l'absence de « véritable égalité des contractants » même s'ils semblent tous trois accepter l'idée générale. Bien sûr, Louis Lareng, André Herpin (qui parle même de « révolution ») et surtout Jean Frézal, Michel Alliot et Jean-Louis Quermonne offrent un soutien total et sans réserve aux propositions Saurel vues comme l'aboutissement d'une

[1] *Séance de la CPU du 4 juillet 1973*, p. 14, AN 20060489/3
[2] *Idem.*
[3] *Ibid.*, p. 20

réflexion menée au sein de la Conférence[1]. En somme, on retrouve l'état des forces en présence dans la CPU : une élite réformatrice et modernisatrice soudée qui ne craint pas, dans la lignée de Caen, de voir des établissements développer des logiques concurrentielles de différenciation, des anciens doyens plus réticents et conservateurs attachés à la centralisation et à l'égalité, des présidents plus politiques mais qui adhèrent dans l'ensemble à la ligne tracée par le premier groupe. Peut-être y trouvent-ils tous au fond, dans la revalorisation que la contractualisation pourrait susciter, un moyen d'assoir leur légitimité et leur position de pouvoir au sein des établissements.

Une dernière réaction est attendue, celle de Joseph Fontanet, le ministre, qui a écouté attentivement la présentation et les débats entre les présidents. Il fait état de sa communion d'esprit et de son soutien total à la logique contractuelle :

> « Je crois précisément que le principe de contrat peut être un bon moyen de concilier les uns et les autres, en même temps qu'un bon moyen de concilier – ce qui apparaît contradictoire à première vue - des dotations qui viennent du budget de l'État et l'autonomie créatrice des universités. Ce n'est que le contrat qui peut permettre la rencontre entre cet octroi de ressources qui viennent d'en haut et la prise de responsabilité des universités dans leur liberté d'initiative[2]. »

Ce soutien au principe se double d'une mise en œuvre pratique qui nécessite un sérieux effort financier de l'État : il faut, selon le ministre, accroitre la dotation globale (et satisfaire ainsi les juristes) mais permettre également le développement des actions contractuelles de projet dans le cadre des futures instances régionales qui seraient dotées d'enveloppes à répartir entre les établissements. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre rapidement la politique voulue par le président Saurel et approuvée globalement par la Conférence. Le ministre y trouve aussi son compte. Non seulement il réalise à peu de frais une réforme ambitieuse et déjà acceptée par une partie de la communauté universitaire (ce qui dans un contexte d'agitation universitaire quasi endémique est bien confortable), mais il légitime également l'instance dans son rôle de proposition. Il continue de cultiver une relation privilégiée avec elle, pour s'en servir de point d'appui solide dans la gestion centrale. Peut-être que la présence discrète de Raymond-François Le Bris à la tête de la DGES depuis mai 1972, ancien président de Brest et fin connaisseur de l'idée de contrat de progrès de Jean-Louis Quermonne, n'est pas sans expliquer la position favorable du ministre. Cependant, l'engagement de Joseph Fontanet reste au final lettre morte, le choc

[1] Ce qu'évoque Jean-Louis Quermonne en séance : « or, il me semble que la politique contractuelle, telle qu'elle apparaît en conclusion du rapport de notre collègue Saurel, et la conclusion de toutes les réflexions menées dans cette conférence depuis sa création. Et personnellement, j'adhère pleinement à la totalité du rapport présenté par notre président de la commission des moyens. » *Séance de la CPU du 4 juillet 1973*, p. 26, AN 20060489/3.
[2] *Ibid*., p. 46.

pétrolier qui touche dès octobre 1973 les pays occidentaux n'est pas sans conséquences sur la politique universitaire[1].

1.3.1974, l'ouverture d'une fenêtre politique ?

La CPU des premières années, malgré l'intensité d'une vie politique qui lui échappe en tous points, parvient, dans un soupir du temps, à se muer en une force de proposition. Les initiatives de Jean-Louis Quermonne et plus encore le rapport Jean Saurel apparaissent comme des mesures à même de renforcer l'autonomie des universités, en soutenant la montée en responsabilité des autorités des établissements. Leurs idées reçoivent un soutien explicite du ministre Joseph Fontanet, appui qui se traduit symboliquement par la nomination de Jean Saurel, le 28 novembre 1973, comme recteur de Créteil[2]. Reconnaissance ambivalente qui entraine également un affaiblissement de la promotion des idées contractuelles en interne ? peut-être. Dans le cadre d'une Conférence sans épaisseur bureaucratique, où le travail et l'investissement individuel priment sur la force institutionnelle, le départ de Jean Saurel, cheville ouvrière du dossier de la contractualisation, peut apparaître comme une possible rétrogradation de la promotion de ses thèses. À l'intérieur de la CPU, les membres du groupe modernisateur qui occupent les fonctions dirigeantes tentent, fidèles à l'intention du rapporteur, de transformer leurs idées forces en doctrine collective, capable de souder une génération présidentielle diverse dans un même idéal commun. Mais, comme la séance du 4 juillet 1973 l'a prouvé, pour beaucoup de présidents l'urgence n'est pas dans la mise en place d'une contractualisation à long terme (qu'ils peuvent soutenir d'ailleurs) mais plutôt dans la hausse du budget à court terme, selon des préoccupations qui tiennent compte de leurs particularités disciplinaires. Sans doute que l'urgence se fait davantage sentir, car en quelques mois les contextes politique et surtout financier se transforment du tout au tout.

Tout d'abord, la crise économique commence à faire résonner dans la vie de l'État une mélodie dont il ne va jamais totalement se départir jusqu'en 2007. Le budget 1974 est le premier en déficit depuis longtemps et l'heure est aux dépenses utiles au monde économique. L'inflation se renforce et place les établissements universitaires dans des situations de plus en plus acrobatiques : la difficile adéquation entre la hausse des budgets et celle démesurée du coût de la vie (en particulier de l'énergie comme le fioul des chaufferies) devient de plus en plus visible.

[1] Bien sûr par l'intermédiaire de l'impact qu'il a sur les finances publiques. Cf. VIGREUX Jean, *Histoire de la France contemporaine. 9. Croissance et contestation. 1958-1981*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2014.
[2] Cf. « MM. Imbert et Saurel, nouveaux recteurs à Versailles et à Créteil », *Le Monde*, 29 novembre 1973

La précarité budgétaire qui s'est installée dès les origines s'accentue, ainsi les universités doivent-elles veiller en cours d'année à obtenir des rallonges, hésitant pour cela entre la stratégie de contestation collective et frontale et les accommodements individuels[1]. Leur autonomie n'est que de pure forme. Dans un tel climat de précarité, difficile pour elles de parier sur le long terme. Mais peut-être que le renforcement, dans un tel contexte financier de plus en plus difficile, des ministères transversaux comme celui de l'Économie et des Finances sur un ministère sectoriel comme celui de l'Éducation nationale, l'exacerbation d'une forme de concurrence entre élites administratives[2], permet de comprendre le ressort de l'approfondissement de l'alliance entre présidents et ministre, leur dessein commun de faire de la politique contractuelle une arme pour affirmer la compétence et l'esprit d'innovation d'un ministère dominé face au dominant. De l'autre, le décès du président Pompidou le 2 avril 1974 replonge le pays dans une élection présidentielle âpre. Le premier tour écarte le projet de nouvelle société défendue par Jacques Chaban-Delmas (qui n'aurait sans doute pas mal vu un projet de contrat de progrès avec les universités)[3]. Le second fait triompher la démocratie libérale avancée de Valéry Giscard d'Estaing sur l'Union de la Gauche portée par François Mitterrand. Le changement se fera donc dans la continuité.

La victoire, le 19 mai 1974, de l'ancien ministre des finances est une « divine surprise » pour la CPU[4]. Elle conduit à la mise en place d'une configuration triplement favorable aux présidents d'universités (surtout ceux de la commission permanente) et à leur programme modernisateur : elle permet l'installation d'un jeune ministre à la tête d'un secrétariat d'État autonome aux Universités[5], entraine un renforcement de l'interpénétration entre le sommet du

[1] Cf. Chapitre 6.
[2] « Le développement historique des politiques de réforme administrative depuis des années 1960 est la trace d'un lent processus conflictuel à travers lequel les groupements transversaux et centralistes *dans* l'État sont progressivement engagés dans une dynamique de réaffirmation et de réassurance du pouvoir de direction, de coordination et de contrôle *de* l'État, ainsi que de leur capacité de gouvernement face aux ministères sectoriels et aux multiples acteurs qui participent à l'action publique. » BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État*. *op.cit.*, p. 26.
[3] Comme l'indique d'ailleurs le titre d'une de ses brochures de programme : CHABAN-DELMAS Jacques, *Je passe un contrat de progrès avec chaque Français*, 1974, Sciences Po fonds CEVIPOF, https://archive.org/details/EL084_P_1974_019/mode/2up [en ligne].
[4] Rien ne rapproche *a priori* le pape du nationalisme intégral de la situation que connaissent les présidents. Toutefois, un peu comme l'arrivée de Philippe Pétain aux commandes le 16 juin 1940 a pu apparaître comme une opportunité formidable à toute une extrême droite française de mettre dans un désordre d'initiatives leurs mesures en application dans l'œuvre législative de Vichy, l'élection de Valéry Giscard d'Estaing l'a été pour des réformes structurelles et décentralistes voulues par les présidents.
[5] Installation voulue par le nouveau locataire de l'Élysée et initiée par Jean-Claude Casanova, conseiller technique au cabinet de Joseph Fontanet durant la campagne électorale. Cf. SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 64.

ministère et l'élite présidentielle, et s'inscrit dans une certaine tendance politique de « réformisme de contre-pouvoir »[1].

> « C'est à dire que quand Giscard a été élu, dans le gouvernement qu'il a formé, il y a eu donc un secrétaire d'État aux Universités distinct du ministre de l'Éducation nationale qui était un recteur. Donc l'Enseignement supérieur a acquis en quelque sorte un statut propre distinct du ministère de l'Éducation nationale. Si bien que les présidents d'université se sont sentis en quelque sorte un peu chez eux au secrétariat d'État aux Universités[2]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Jean-Louis Quermonne a décidément le sens de la formule. En effet, l'installation d'un secrétariat d'État autonome en juin 1974 est un acte symbolique de valorisation des présidents d'une part, mais également un défi à relever pour le titulaire du poste, ce qu'il affirme sans ambages à la CPU : par cette création le Président de la République a fait un pas supplémentaire « dans l'autonomie reconnue aux universités »[3]. Mais ce nouveau ministre a beaucoup de choses à prouver. Giscardien ambitieux, il possède un solide capital politique comme énarque et jeune baron à Auxerre. Il s'inscrit dans un modèle politique très traditionnel de la notabilité locale : Jean-Pierre Soisson est en 1975 député-maire et conseiller général de la cité bourguignonne. Ainsi, ce premier maroquin représente un tremplin pour la poursuite de sa carrière nationale[4]. Plus largement, sur le plan institutionnel et ministériel, il lui appartient de construire et de légitimer l'action son secrétariat d'État flambant neuf dans son aspect administratif ou symbolique. Sans doute est-ce là l'origine de la forte médiatisation que connaît son action tout au long de son ministère. Pour s'affirmer, il choisit de nouer, selon un terme emprunté à la pensée marxiste et employé en séance par René Rémond une « alliance objective », avec les présidents d'universités[5], de s'appuyer sur leur base sociale pour réformer les universités dans le sens d'un approfondissement de l'autonomie et de la responsabilité des

[1] Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État*. *op.cit.*, p. 127.
[2] *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.
[3] « Déclaration du M. Jean-Pierre Soisson Secrétaire d'État aux universités », *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, AN 20060489/3.
[4] « Ce ministère n'existe pas. Il m'appartient de le créer, un peu comme je construirai un nouveau quartier à Auxerre. J'entre au gouvernement de son bureau, sans administration, sans crédits. Je dois constituer une équipe et, plus encore, définir et mettre en œuvre une politique. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 64.
[5] « Je reprendrai une formule du Président Rémond qui a eu un certain retentissement. Le président Rémond n'est pas marxiste, moi non plus. Il a parlé d'alliance objective, mais cela ne saurait prêter à confusion. » « Déclaration du M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités », *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, p. 3, AN 20060489/3.
Il remploie la formule dans son livre de mémoires : « Je noue une "alliance objective" avec les présidents. Une alliance objective entre le jeune ministre d'un gouvernement de droite et des universitaires héritiers d'une tradition pédagogique séculaire qui sont, pour la plupart, des hommes de gauche. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 66.

chefs d'établissements[1]. Cette alliance explicite entre les deux côtés de l'estrade, qui s'est déjà matérialisée par un diner entre « barons »[2], n'a rien de nouveau et s'inscrit dans la structure même de l'organisation, qui installe des liens d'interdépendance entre les deux pans de la salle[3]. Cependant, dans le cas de Jean-Pierre Soisson, l'affaiblissement (relatif) de la position du secrétaire d'État (par rapport à l'ancien périmètre associant le supérieur et le scolaire dans un même gros ministère), la nécessité qu'il a d'assoir son autorité et sa légitimité, le partage du diagnostic que l'autonomie est demeurée à mi-chemin, décuple la puissance de ces liens, et établit *in fine* un rapport plus équilibré avec les présidents : ce n'est peut-être pas tout à fait par hasard que l'idée de contractualisation ait pu se développer durant cette période. Au fond, elle se dessine comme un décalque fidèle à l'échelle de la relation singulière de chaque établissement avec l'État des rapports institués à un niveau collectif entre la CPU et le secrétariat d'État.

Cet accord explicite a des répercutions quasi immédiates dans la composition du ministère qui, dès la rentrée 1974, compte à certains de ses postes clés d'anciens présidents d'université, tous socialisés aux problématiques des établissements ainsi qu'aux axes majeurs d'action de la Conférence, et au premier rang desquels se place Jean-Louis Quermonne. La coalition réformatrice apparaît en place. Cet effet d'interpénétration entre des présidents socialisés aux idées réformatrices de l'élite de la CPU et le ministère n'est pas sans créer un terreau social favorable, un berceau idéal, pour l'émergence d'un programme de réformes portées par l'idée contractuelle. En effet, depuis 1972, le vivier des présidents semble avoir pris le relai, grâce à l'instance d'évaluation et de visibilisation qu'incarne la CPU, dans le processus de recrutement des cadres de l'enseignement supérieur de celui des mandarins disciplinaires. La nomination de recteurs comme Jean Saurel se voit compléter par le recrutement des directeurs d'administration centrale. Ainsi Jean-Pierre Soisson choisit de s'entourer d'anciens présidents, attachés dans l'ensemble aux idées réformatrices, dans son effort de réorganisation

[1] « Reconnaissance de cette liberté au profit des établissements implique - et vous l'avez souligné, Monsieur le Président, et je vous en suis reconnaissant - de la part des chefs d'établissement, une responsabilité accrue et je vous invite donc, dans l'autonomie, à la responsabilité. » « Déclaration du M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités », *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, p. 4, AN 20060489/3.

[2] « L'une des premières démarches du nouveau secrétaire d'État, sans doute inspiré par Raymond-François Le Bris, il consiste à rencontrer les quelques présidents d'université qui comptent. Au cours du déjeuner qui réunit René Rémond (Paris X), Jean-Louis Quermonne (Grenoble II), Henri Gastaut (Aix-Marseille II), Jean Frézal (Paris V) et vraisemblablement Claude Champaud, premier vice-président, les convives expliquent à Soisson leur volonté d'approfondir l'autonomie des universités, encore entravée par de nombreux obstacles. Le secrétaire d'État acquiesce et se dit prêt à faire de ce thème sa priorité politique. » MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, *op.cit.*, p. 152.

[3] Cf. Chapitre 3.

du ministère, ainsi que sur des hauts-fonctionnaires plus chevronnés mais proches d'un mouvement de réforme qu'ils ont accompagné depuis la fin des années 1960 (Marcel Pinet, Paulin Luzi, Jean-Claude Salomon demeurent à leurs postes aux affaires financières ou aux personnels). Dans ce cadre, il décide de s'appuyer sur Raymond-François Le Bris pour prendre la tête de son cabinet. Ce dernier, ancien président de Brest, est déjà DGES depuis deux ans et malgré son positionnement politique droitier demeure perçu par les présidents les plus investis dans la CPU comme un « allié »[1]. A son poste, il est remplacé par Jean-Claude Dischamps, président de Nice très investi dans la CPU (il est le président de la COREX depuis sa fondation). Mais le cas le plus emblématique est sans doute celui de Jean-Louis Quermonne : le président de Grenoble 2, premier 1er vice-président de la CPU et véritable « entrepreneur de réforme » qui a élaboré un « script réformateur » pour accroitre l'autonomie des établissements[2], entre, lors de la rentrée 1974, au nouveau cabinet du secrétaire d'État autonome, anticipant de quelques semaines la fin de son mandat. Son insertion dans le monde de la haute administration ne repose pas, à la différence des deux cas préalablement cités, sur une convergence politique (Le Bris et Dischamps sont deux hommes qui ne cachent pas leurs opinions politiques situées au centre-droit, le second s'est même présenté sans succès contre le baron local Jacques Médecin sous les couleurs des Républicains indépendants en 1973)[3], mais uniquement sur ses compétences et son programme réformateur[4].

Jean-Louis Quermonne ne l'a pas dissimulé, d'abord par ses responsabilités et prises de positions au sein de la CPU, puis dès l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing aux affaires. Il transmet au nouveau locataire de l'Élysée, par le biais d'une longue lettre, ses idées réformatrices maximalistes en même temps qu'une offre de service. Ce document résulte, comme son idée de « contrat de progrès », d'une initiative réalisée « à titre personnel » mais

[1] Comme l'affirme Claude Champaud lors de la présentation d'une des premières séances de l'ère Soisson. Cf. *Séance de la CPU du 26 juin 1974*, 1N 20060489/3.

[2] Il rentre ainsi dans la définition qu'en dresse Philippe Bezès et Patrick Le Lidec : « À cette période, des ministères et des corps de hauts fonctionnaires, agissant comme autant d'entrepreneurs de réforme, élaborent des scripts réformateurs, concurrents de l'organisation des réseaux territoriaux de l'État. » BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3, 2016, p. 518.

[3] Jean-Claude Dischamps réalise un score honorable de 27,32 % contre 34,9 % pour le sortant Jacques Médecin. Cf. PORTE Guy, « À Nice le candidat R.P.R. négocie son désistement en faveur de M. Médecin », *Le Monde,* 23 mars 1979.

[4] D'après lui, sa légitimité aurait été mesurée par le biais du rapport sur l'autonomie des universités rédigé de sa main, à la suite d'une commande de Jean-Pierre Soisson. Si ce texte n'a pas été conservé dans les archives de la CPU, il a fait l'objet d'un envoi à René Rémond sur lequel nous reviendrons plus longuement. « Quand Jean-Pierre Soisson a été nommé secrétaire d'État autonome des Universités, il a convié un certain nombre de présidents d'université à discuter avec lui et il m'a chargé d'élaborer un rapport sur l'autonomie des universités. Et de fil en aiguille, je suis devenu directeur des enseignements supérieurs. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

qu'il partage néanmoins avec certains collègues proches de ses vues, dont René Rémond[1]. Il contacte directement, dès le 31 mai 1974, Claude Pierre-Brossolette, nouveau secrétaire général de l'Élysée, en mettant en avant, dans une hybridation caractéristique des rôles, ses différentes compétences. Il prend tour à tour sa casquette d'ancien haut-fonctionnaire, rappelant opportunément son CV à toutes fins utiles[2], celle du président dont il fait sa signature, et celle du politiste reconnu qui dispense à titre gracieux ses conseils sur des aspects institutionnels liés à la création d'un ministère autonome. Il fait en ce sens part de sa « grande satisfaction » sur « la création d'un « Secrétariat d'État aux Universités ». Pour lui, cette mesure permet de réduire significativement la taille du ministère, obstacle à « tout effort sérieux de management », et est d'autant plus salutaire que des exemples extérieurs montrent qu'avec deux ministères, la coordination semble tout aussi bonne que dans le cadre d'un ministère unique. Il détaille ensuite quelques-unes de ses vues sur un plan plus technique à propos des rattachements de telle ou telle direction au nouveau secrétariat d'État autonome. Mais surtout, au détour d'une phrase, il montre que cette création serait susceptible de servir de point d'appui institutionnel à une politique de réforme de beaucoup plus grande ampleur, s'inscrivant dans le sens d'une autonomie accrue des universités :

> « Enfin, et surtout, il m'apparaît essentiel qu'un seul dispose à plein temps, sous l'autorité du Gouvernement tout entier, d'un pouvoir de décision effectif relatif aux enseignements supérieurs. Et cette exigence se trouve renforcée à partir du moment où l'autonomie des Universités leur confère une plus grande marge d'initiatives et une plus grande capacité d'innovation. Cette mesure serait plus encore justifiée si, comme je le souhaite personnellement, les Universités devaient évoluer vers le statut de service public à caractère industriel et commercial[3]. »

Quiconque s'est penché sur l'histoire de l'enseignement supérieur et de l'État en France peut bien mesurer la portée extraordinaire de cette dernière phrase. L'horizon réformateur de Jean-Louis Quermonne n'est autre que de changer la forme juridique des universités, d'abandonner le statut ambigu d'EPCSC pour épouser celui d'EPIC, utilisé à l'époque pour de grandes entreprises publiques comme EDF-GDF ou les Charbonnages de France. Il s'agit de conférer une liberté d'action inédite, une marge de manœuvre budgétaire totale, une capacité de recrutement autonome encore inconnue dans l'histoire des universités. Cette revendication est

[1] C'est la raison pour laquelle ce document figure dans les archives de René Rémond. « Lettre de Jean-Louis Quermonne à Claude Pierre-Brossolette », 31 mai 1974, BNF NAF 28390/10.

[2] « Qu'il me soit permis de vous exprimer, à titre personnel, ces raisons. Elles s'appuient directement sur l'expérience que j'ai vécue depuis 1958, successivement comme directeur d'un Institut d'Université, comme Conseiller technique du Directeur général des enseignements supérieurs (M. Pierre AIGRAIN), comme Président de l'Université de Grenoble II, et surtout, de février 1971 à septembre 1972, comme Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Universités ». *Idem.*

[3] *Idem.*

maximaliste. Elle touche les limites juridiquement possibles de ce que l'on peut accorder d'autonomie aux établissements dans le cadre du maintien de ces derniers dans le giron du service public. Elle n'exprime en aucun cas la crainte de voir s'accentuer les différences internes. Mais, si elle est maximaliste, elle n'est à ce moment-là en aucun cas irréaliste, car elle s'accorde parfaitement avec la logique décrite par Philippe Bezes pour qualifier cette période dans l'histoire des réformes administratives : il s'agit d'accentuer les contre-pouvoirs de l'État, de développer le contrôle et l'autonomie, le tout animé grâce à l'action de véritables « entrepreneurs de réforme […] qui alimentent la diffusion de nombreuses représentations démocratiques de ce que devraient être l'État et son administration » et dans la catégorie desquels on peut ranger, par ses idées plus que par ses méthodes d'action, la figure de Jean-Louis Quermonne[1]. Adressée directement au secrétaire général de l'Élysée, elle montre non seulement l'ampleur profonde de la réforme souhaitée par les membres de l'élite programmatique en faveur d'une autonomie des établissements, mais également leur souhait ardent de la voir aboutir ; tout comme la place majeure que prend Jean-Louis Quermonne dans ce processus réformateur qui s'initie avec l'arrivée de Jean-Pierre Soisson et la création d'un secrétariat d'État autonome, dans lequel les présidents se sentent, tant en raison des personnalités qui le peuplent que des idées qui l'animent, « comme chez eux ». La suite va permette à son projet de voir partiellement le jour.

De 1971 à 1975, divers projets et stratégies de réformes émanant de la CPU et de son élite modernisatrice émergent pour tenter d'offrir des solutions pratiques aux difficultés concrètes que posent le maintien de pratiques budgétaires facultaires dans le cadre nouveau d'universités autonomes. Dans cet élan de réflexion, l'idée d'instaurer des logiques contractuelles sur tout ou partie du budget des établissements, moyennant le respect d'engagements (souvent en lien avec la politique nationale) qui rendraient nécessaires une meilleure connaissance de soi des universités se transforme en un véritable « répertoire de réforme » qui parvient, tant bien que mal, à rallier les présidents sur son contenu. La conjoncture politique et sociale, les effets du renforcement, dans le contexte de la naissance d'un secrétariat d'État autonome, des liens d'interdépendance entre les deux côtés de l'estrade d'une séance – présidents et ministère – donnent la possibilité à ces idées réformatrices, construites grâce à l'action d'une élite soudée par quelques personnalités pivots qui s'engagent dans des carrières

[1] BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État*. *op.cit.*, p. 128.

au sein du ministère[1], de pouvoir passer une étape supplémentaire. Telles sont donc les racines de ce colloque de Villard-de-Lans, si proches de l'esprit mandarinal réformateur de Caen, qui va désormais concentrer toute l'attention.

2. La parenthèse enchantée : le moment Villard-de-Lans (mars 1975-janvier 1976)

L'arrivée en juin 1974 d'un nouveau ministre aux ambitions réformatrices, bénéficiant des réflexions menées par la CPU autour d'une politique contractuelle et s'entourant de collaborateurs intéressés par cette logique, doublée de l'installation dans la durée à la tête de la CPU de mandarins modernisateurs, ouvrent une fenêtre d'opportunité à l'affirmation d'un nouveau mode de relation entre établissements et ministère. Ce nouveau paradigme, issu des réflexions des présidents mais désormais relayé dans les bureaux de la rue Dutot et par l'esprit du nouveau pouvoir giscardien, est à la base du colloque de Villard-de-Lans. Ce week-end marque l'apogée d'une rencontre et semble augurer d'une nouvelle manière de penser les relations entre universités et tutelle… Cependant, la configuration universitaire en place peut-elle laisser s'épanouir durablement une telle initiative ?

2.1.Les contours d'un évènement

Le colloque de Villard-de-Lans est un évènement qui précipite, au sens chimique du terme, des réflexions et des comportements plus anciens. Il est le cadre concret d'une rencontre mutuellement bénéfique entre des éléments réformateurs du ministère et les présidents d'université dans leur ensemble. L'acteur central de ce colloque est sans conteste Jean-Louis Quermonne, par son implication dans l'affirmation d'une logique contractuelle au sein de la CPU. Par sa trajectoire qui l'a amené à intégrer des fonctions clés au cabinet de Jean-Pierre Soisson (puis la tête de la DGES à la suite de Villard-de-Lans à partir du 2 juillet 1975), il est cette relation incarnée, cette médiation faite homme entre les quatre dimensions du colloque : l'université à l'autonomie de laquelle il a consacré son énergie, le ministère dans lequel il tente de promouvoir l'échelle des établissements, la science politique qui nourrit sa réflexion et la gestion qui est son horizon d'action et de légitimation. Ses réflexions irriguent pleinement les

[1] Même si on l'a vu, elle n'est pas à proprement parler programmatique au sens de Genieys et Hassenteufel par l'absence de trajectoire globale et durable du groupe au sein de la sphère administrative. Cf. Chapitre 5.

thématiques développées à Villard-de-Lans. C'est dans sa seule personne que s'incarne au sens fort tous les éléments structurels en jeu lors de cet évènement si singulier.

En quittant la 1ère vice-présidence, Jean-Louis Quermonne n'a eu de cesse de murir sa réflexion sur la question de l'autonomie des universités. Les différents documents qu'il a pu produire après 1972, et qui sont mentionnés ici, sont tous conservés dans les archives de René Rémond relatives au colloque, le 1er vice-président organisateur de Villard-de-Lans[1]. Preuve s'il en est que les idées du président de Grenoble 2 ont bel et bien nourri, dans une connexion directe et documentée par la force archivistique, les thématiques développées lors de l'évènement. Ce sont bien les rapports du président de Grenoble qui ont alimenté la réflexion de René Rémond dans son introduction et qui ont fourni l'architecture générale de ses conclusions. Le 16 juin 1973, alors que le rapport Saurel n'est pas encore rendu public, Jean-Louis Quermonne intervient lors de la journée d'étude de l'Association française de science politique dans une communication intitulée « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités »[2]. Il revient, en développant davantage sa pensée devant un auditoire savant, sur les grandes lignes du diagnostic et des remèdes qu'il prescrit pour donner aux établissements une autonomie pleine et entière. Il montre que l'autonomie accordée par la loi d'orientation, qui couvre les aspects statutaires, administratifs, financiers, pédagogiques, politiques et diplomatiques ne s'est pas traduite dans la pratique. Les limites se dressent de toutes parts : restriction de l'autonomie de recrutement des personnels, peu ou pas de libertés de manœuvre dans les budgets, relations internationales financées à la portion congrue, et en matière pédagogique, il prend acte des « limites apportées par la réglementation des diplômes à l'autonomie des universités. » Pour lui :

> « La Loi du 12 novembre 1968 et les universités qu'elle a engendrées ont été "récupérées" dans un ensemble politico-administratif dominé par la pratique de la centralisation et de l'uniformité. Et dès 1969, la floraison des décrets dérogatoires (publiés avant les textes de droit commun), le maintien en dehors des universités de divers instituts et d'un grand nombre d'écoles supérieures à caractère professionnel ou d'organismes para-universitaire comme le CNOUS et les CROUS, et l'interprétation restrictive de l'autonomie des universités par les administrations centrales, ont restreint l'expérience à laquelle le législateur avait souscrit sans doute de mauvaise grâce[3]. »

En somme, la situation est bloquée par un retour en grâce du centralisme étatique exprimé dans les décrets et circulaires d'application de la loi Faure. Seuls les présidents, fils de ces établissements conçus par la loi d'orientation semblent lui être attachés. Ils s'en sont faits les hérauts, malgré les difficultés que posent le maintien de logiques centrales et nationales pour

[1] Cf. BNF NAF 28390/9 et 10.
[2] QUERMONNE Jean-Louis, « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités », *arch.cit.*
[3] *Idem.*

leur organisation quotidienne[1]. Pour Jean Louis Quermonne, il faut donner à l'autonomie tous les moyens de s'épanouir et éviter de voir l'idée se perdre dans un climat de pénurie. Pour cela, il faut recourir notamment à l'arme financière, via les « contrats de progrès » et la programmation pluriannuelle des financements, seul moyen d'assoir la survie économique des universités autonomes. Pour conclure, Jean-Louis Quermonne pointe les dangers de voir une « autonomie de participation » se muer en « autonomie de dégagement » pour l'État, qui est ainsi tenté de se défausser de ses responsabilités sur les établissements, quitte à les privatiser à termes, au risque ainsi de voir l'idée même d'autonomie être irrémédiablement dévaluée aux yeux des communautés universitaires[2]. En somme, le président de Grenoble 2 réaffirme ses propositions en précisant le sens politique général qu'il donne à sa promotion des contrats, dans le cadre d'une logique d'autonomie. C'est une conception générale du monde universitaire qui se dégage et en particulier une défense et illustration de la fonction de président, en mal endémique de légitimité, et à laquelle il souhaite donner plus de poids : *i.e.* il donne un soubassement et une justification théorique à un discours d'action politique promouvant l'organisation contractuelle[3].

Le 4 septembre 1974, Jean-Louis Quermonne rend l'un de ses derniers documents de réflexion en tant que président, sur cette même logique contractuelle. Quelques semaines après, il rejoint le cabinet du secrétaire d'État. S'il livre ses réflexions à la demande de Jean-Pierre Soisson, ce n'est pas en raison de sa position institutionnelle – il n'est pas le président de la commission de la CPU *ad hoc,* la commission des moyens – mais bien en raison d'un charisme et de compétences individuelles reconnues. On retrouve ainsi dans les origines de ce texte le régime de légitimation charismatique à l'œuvre chez les présidents de l'époque, ainsi que l'une des forces du groupe de mandarins réformateurs qui parvient à mettre en place une relation personnelle privilégiée entre eux et le ministre[4].

Le texte reprend les grandes lignes du diagnostic porté par Quermonne depuis 1971 sur les conditions d'application imparfaites de la loi d'orientation et sur le nouvel élan qu'il est

[1] « Parallèlement, la solidarité exprimée par les présidents d'université au sein de leur conférence, sous la pression conjuguée du CNESER et de l'administration centrale, les conduisait à donner priorité à la préparation des réformes nationales sur les innovations menées à l'intérieur des universités et sur les expériences pédagogiques diversifiées. » QUERMONNE Jean-Louis, « Note introductive à l'étude de l'autonomie des universités », *arch.cit.*
[2] « Mais elle y trouve aussi sa limite. Et si l'autonomie devait conduire les universités au-delà et les faire évoluer vers une privatisation progressive, il est bien peu d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et de membres des autres catégories de personnels, qui en accepteraient le prix. A tout prendre, ils préfèreraient revenir au legs napoléonien. » *Idem.*
[3] Cf. Chapitre 5.
[4] Mais cette force est également une faiblesse, car elle ne peut pas conduire à une routinisation du charisme et donc à la reproduction de leur profil dans les générations ultérieures.

nécessaire de donner à l'autonomie des universités. Il développe par la suite un plan d'action en cinq points :

> « 1°) À partir du programme général d'action nationale, actualisé dans la perspective du VIIème Plan et rendu public, définition par chaque établissement, sous sa responsabilité, d'un programme pluriannuel de modernisation et de développement ; chaque programme, arrêté et diffusé au plus tard le 1er mai 1975, servira de base de référence à la transformation des missions propres à l'établissement ainsi qu'à la notification annuelle des moyens alloués à celui-ci par le secrétariat d'État.
> 2°) Établissement d'un nouveau langage et de nouveaux rapports entre l'administration centrale et les Universités, entraînant notamment la simplification et l'unification des procédures d'allocation de moyens en vue de réaliser de manière effective l'annualité et l'universalité budgétaires des établissements.
> 3°) Diversification progressive des ressources des Universités tendant à promouvoir et à développer leurs prestations de service en matière de formation et de recherche au profit de l'ensemble des départements ministériels, des entreprises publiques et privées et des organisations professionnelles et syndicales et modernisation en conséquence de leur gestion et de leur régime administratif et financier.
> 4°) Détermination d'une carte universitaire assignant une hiérarchisation des fonctions d'enseignement et de recherche aux différents établissements et fixant le cadre d'un nombre réduit de circonscriptions dotés d'un conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.
> 5°) Restructuration et déconcentration des services de l'administration centrale du secrétariat d'État, en fonction des quatre premières options proposées, en vue de les transformer progressivement en un organe d'impulsion, de coordination et de contrôle, déchargé des tâches quotidiennes de gestion[1]. »

On trouve là, en germe, toute la ligne politique qui sera par la suite défendue par le ministre Soisson durant l'année et demie d'action qu'il lui reste à accomplir. On mesure au regard de ces propositions le chemin parcouru par le président de Grenoble 2 depuis sa première idée de contrat de progrès lancée « à titre personnel » en 1971. Désormais, c'est un plan politique global qu'il propose, touchant établissements et ministère, ayant pour but de transformer par en-haut toute la configuration universitaire française. Il s'agit de renforcer la cohésion des établissements par la mise en place de programmes d'université servant de cadre à l'allocation des moyens (il parle dans son développement de « quasi-contrat », renouant avec l'idée de contrat de progrès développée dès 1971 mais dans un acception plus ascendante), de renforcer leur autonomie par la pluriannualité de l'allocation de leurs ressources, par une réforme des critères inspirée d'un « rapport Saurel » nommément cité, et par la possibilité de trouver dans d'autres interlocuteurs des sources de financements (dans la logique de transformer à terme les établissements en véritables EPIC). Mais il propose également une modification en profondeur de la structure du secrétariat d'État, qui doit se déconcentrer sur une base régionale et devenir un organe « d'impulsion » au service des établissements, plus que de gestion quotidienne à

[1] QUERMONNE Jean-Louis, « Premières propositions tendant à promouvoir l'autonomie des universités », 4 septembre 1974, BNF NAF 28390/9.

l'image de l'esquisse de réforme dessinée à Caen en 1966. Bien sûr, Villard-de-Lans apporte des précisions sur ces cinq points, bien sûr les questions de recherche, d'évaluation ne sont pas prises en compte, mais tout ce que le colloque apporte est déjà présent dans ce rapport : une volonté de réformer de front tout le système, pour créer une configuration universitaire nouvelle plaçant au cœur de son action l'établissement autonome et par ricochet le président d'université. Ces idées élaborées au sein de la CPU, et présentées à elle (qui nourrissent sa réflexion lors du colloque comme le montre la logique de conservation des archives, mais également la présence de ce rapport dans le dossier préparé à l'intention des participants au colloque)[1], ne restent pas cantonnées dans le seul univers présidentiel. Avec la nomination de Jean-Louis Quermonne au sein du cabinet, c'est leur principal concepteur qui se trouve associée à la sphère ministérielle. Sa *translatio imperii* est à la fois un signe clair et un facteur renforçant la collusion manifeste d'intérêts, cette « alliance objective », entre le monde des présidents et celui de Jean-Pierre Soisson, la constitution d'un bloc réformateur au sein du champ du pouvoir universitaire qui transcende la limite de l'estrade.

Villard-de-Lans mobilise un collectif de présidents qui fait de l'évènement le produit d'un travail commun. Si Jean-Louis Quermonne donne à la coproduction son ossature intellectuelle, il en est ainsi le scénariste, René Rémond en est incontestablement le grand ordonnateur pratique, le metteur en scène. Puisant dans les ressources de sa socialisation chrétienne, prenant la mesure du contexte qui est au renouvèlement des présidents de la 1ère génération et de l'urgence de mettre en œuvre et d'expliciter leurs idées, c'est lui qui est à l'origine de la forme que prend l'évènement.

> « L'idée a été suggérée et retenue que nous prenions, dans le trimestre, un week-end, trente-six heures, pour nous retrouver tous ensemble en dehors de Paris, la conférence au complet, pour réfléchir à nos problèmes de fond et il a semblé qu'aucun problème ne le méritait autant que celui de l'autonomie et que à partir d'un certain nombre de rapports et, notamment, les propositions de Jean-Louis Quermonne, nous pourrions travailler deux jours et que, dans la 2e journée, M. le Ministre accepte de se joindre à nous avec ses collaborateurs immédiats pour pousser plus avant la réflexion sur l'autonomie[2]. »

René Rémond a l'élégance de la tournure impersonnelle, mais l'idée d'organiser un weekend de réflexion à la campagne est incontestablement le produit de son initiative[3], le compte rendu

[1] « Intervention du président Jean Touscoz », *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 13, AN 20080235/22.
[2] *Séance de la CPU du 20 octobre 1974*, p. 13, AN 20060489/4.
[3] Comme le rappelle également le biographe de René Rémond, cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 168.

de la séance de la CP²U qui précède la CPU plénière est tout à fait explicite à ce sujet[1]. René Rémond a bien suggéré la forme, Jean-Louis Quermonne lui a apporté le fond. La première s'inspire d'une déclinaison atténuée de la retraite spirituelle, prendre le temps de se décentrer pour réfléchir sur l'essentiel, plus que celle du séminaire d'entreprise. René Rémond place incontestablement son initiative sous un double patronage, celui de la réflexion et celui de la sociabilitation. Il s'agit de créer des liens entre des présidents, de systématiser des pratiques qui existent déjà au sein de la CP²U[2], pour souder avec force l'ensemble des présidents dans le partage d'une même ligne directrice, d'une doctrine. On peut également y voir, par leur ambition et leur forme, un décalque à quelques années de distances des grands colloques modernisateurs des années 1960, comme si la CPU souhaitait prendre la place comme principale instance réformatrice de l'AEERS[3]. Cette trame est approuvée par l'instance. L'idée du lieu est soufflée par Michel Soutif qui, dans un mot manuscrit sans doute adressé en séance à René Rémond, se dit « prêt à organiser à Grenoble le weekend sur l'autonomie[4]. » Elle est relayée par le président Paul Leroy, son collègue isérois[5]. Consciemment ou inconsciemment, le choix de la géographie est une forme d'hommage appuyé à la personne de Jean-Louis Quermonne, ancien président de Grenoble 2, dont l'ombre portée plane sur la tenue des débats. La question du lieu et de la date (14-15-16 mars), celle des invités (les présidents, le ministre et ses représentants), celle de la forme (qui décalque sur plusieurs jours l'organisation d'une séance) étant vite tranchées, charge reste à la CP²U qui demeure pleinement la puissance invitante de mieux préciser les contours et le programme des débats.

Pierre Deyon est ainsi chargé par le 1er vice-président Rémond de recueillir les sentiments et propositions de ses collègues, pour établir un programme commun de réflexion au sujet de l'autonomie. Son travail préparatoire fait état des fractures au sein de la CPU de l'époque, qui, comme son hétérogénéité sociale et les prises de position en séance des uns et des autres pouvaient le laisser supposer, ne se rallie pas comme un seul homme aux idées de Jean-Louis Quermonne. Si le constat de l'insuffisance des budgets alloués est partagé par tous, et qu'il n'y a pas de dissensus pour exprimer les insatisfactions à l'égard d'un système d'attribution des moyens qui, pour reprendre les mots du latiniste René Marache président de

[1] « La suggestion que j'avais avancée de nous retrouver tous ensemble pour une rencontre de deux jours (en dehors de Paris) où nous mettrions à l'étude quelques grandes questions pour dégager des conclusions communes, a retenu l'adhésion de la commission permanente. » *Séance de la CP2U du 10 octobre 1974*, AN 20080235/17.
[2] Henri Gastaut a ainsi initié à l'été 1974 une rencontre sur plusieurs jours de la CP²U à Marseille en alternant moment de travail et de convivialité. Cf. Chapitre 5.
[3] Cf. Prologue/Chapitre 1.
[4] « Mot manuscrit de Michel Soutif », BNF NAF 28390/9.
[5] « C'est à dire que la puissance invitante était le président de l'université des sciences sociales, le professeur Paul Leroy. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

Rennes 2, ne possède pas de « différence de nature avec le régime antérieur à 1968 », la notion d'autonomie demeure discutée[1]. Pour René Marache toujours, elle est « "comme la langue d'Ésope", la meilleure et la pire des choses ». Dans une formulation moins sibylline, Michel Devèze, pourtant l'une des chevilles ouvrières de la naissance de la CPU et plutôt un partisan de l'idée de contrat, fait état de son vif scepticisme à l'égard du mode de relations contractuel et de l'autonomie en général, qu'il qualifie « d'autogestion de la pénurie ». L'ancien soutien de François Mitterrand aux élections présidentielles, usant d'une argumentation globale toute politique, affirme :

> « Nous ne manquons pas à notre époque d'illusionnistes politiques qui s'illusionnent peut-être eux-mêmes : le programme commun de la gauche étant sérieux comme une composition de baccalauréat, ne fallait-il pas que la droite fasse aussi quelque chose ? Or elle a trouvé la solution de bercer la nation de slogans publicitaires. Reste à savoir quelle réalité se cache derrière les grands mots de " modernité", "d'innovation", de "liberté", "d'autonomie..."
> « Mais comment et pourquoi cette autonomie est-elle "demeurée à mi-chemin" comme le dit M. SOISSON ? Ne serait-ce pas la faute de ses prédécesseurs, MM. GUICHARD et FONTANET ? ne serait-ce pas la faute du CNESER ou de la Conférence des Présidents, le premier par sa composition même, la seconde par sa timidité ? ne serait-ce pas tout simplement la faute du régime lui-même, qui a maintenu hors du système universitaire les enfant (sic.) chéris que sont les grandes écoles, qui a laissé aux recteurs une part de leur ancien pouvoir (les bâtiments, l'intendance, les bourses, l'aide sociale) et qui a continué à sécréter, par ses nombreux bureaux, circulaires et arrêtés[2]. »

On retrouve en germes dans cette note de Michel Devèze, toute une logique politique qui, à ce stade, circule donc simultanément à la pensée réformatrice dans les travées de la CPU. Si elle n'est pas dominante, elle tend, si on suit l'évolution des prises de position du président de Reims, à se renforcer quelque peu. Si le constat des insuffisances du système en place est identique à celui de Jean-Louis Quermonne, Michel Devèze ne croit pas ou plus que le régime giscardien, le potentiel partenaire de contrat si prompt à user de notions « publicitaires » aussi grandiloquentes que creuses finalement, permette de réformer un ordre des choses dont il est lui-même le complice. Il renvoie cette potentialité à une victoire du programme commun et à une franche alternance politique, même si ce dernier, loin du sérieux de la copie de baccalauréat, demeure assez évasif sur la question de l'enseignement supérieur en dépit de la loi pluriannuelle de financement qu'il prévoie[3]. Cette difficulté à réellement synchroniser les points de vue, à créer un consensus général, est une des lignes de faille qui minent l'édifice construit par les présidents réformateurs. Finalement, leur tactique du mouvement, leur appétit d'innovation, apparaissent comme une tentative de gommer les divisions internes en tentant de créer un

[1] « Lettre de René Marache à Pierre Deyon », non datée, BNF NAF 28390/9.
[2] « L'autonomie universitaire : illusions et réalité par Michel Devèze » BNF NAF 28390/9.
[3] Cf. infra.

horizon commun et bénéfique à tous pour les présidents. Au final, en dépit de ses désaccords, l'idée de débattre semble la plus forte et Michel Devèze assiste comme il se doit à ce premier colloque de la CPU.

2.2. Villard-de-Lans : l'élaboration commune d'un programme d'action

Ill. 7 : Jean-Pierre Soisson (à gauche) René Rémond (à droite) lors du colloque de Villard-de-Lans,
(Le Dauphiné libéré*, 17 mars 1975)*

Les 14, 15 et 16 mars 1975, 62 présidents sur les 73 qui composent la CPU de l'époque participent au premier colloque de la Conférence qui se tient à l'hôtel de Paris, à Villard-de-Lans, un établissement trois étoiles aménagé pour l'occasion en lieu de réunion d'un symposium déterminant dans la vie de l'organisation. Peut-être est-ce en raison de cette délocalisation ? Peut-être est-ce parce que les générations successives de présidents se sont tellement replongées dans le contenu de ces débats qu'elles en ont fini par en perdre les pages ? Quoi qu'il en soit, la sténotypie de l'ensemble des discussions qui s'y sont tenues n'a

malheureusement pas été bien conservée. Toutefois, l'enquête archivistique a su sur ce point se montrer féconde et, dans la poursuite de l'exploitation des archives de René Rémond menée par Charles Mercier (texte introductif, documents préparatoires) comme dans celles de la CPU (compte rendu des discussions et de la présentation des rapports du samedi), elle aura permis de retrouver suffisamment de documentation pour restituer le contenu des discussions de ces heures décisives.

Le déroulé des journées est un décalque, certes étiré dans le temps, du principe général d'organisation des conférences plénières : le premier jour, le vendredi, ainsi que le samedi matin, sont consacrés, à l'image des séances privées, à des débats internes à la CPU et à la présentation des six rapports rédigés par les présidents sur les grands enjeux de l'autonomie des universités[1]. Le samedi après-midi, le ministre se joint aux congressistes dans une forme de séance publique pour clore les travaux par une allocution et participer également à la dernière soirée de gala. Ainsi, le colloque de Villard-de-Lans ressemble à une séance ordinaire qui aurait été décuplée : elle manifeste la rencontre de la sphère ministérielle, des présidents et de certains de leurs partenaires. Parmi les participants, il n'est en rien surprenant de retrouver les 62 chefs d'établissements mais également des personnalités extérieures aux seules universités. Tout d'abord, en plus du secrétaire d'État Jean-Pierre Soisson[2], la liste des congressistes compte six représentants de son cabinet, parmi lesquels les figures déjà bien connues de Raymond-François Le Bris, Jean-Louis Quermonne et Jacques Béguin. Côté administration, trois directeurs sont présents : le DGES, Jean-Claude Dischamps, Jean-Claude Salomon et Georges Amestoy. Pour représenter la recherche, deux personnalités du CNRS sont conviées : Bernard Grégory, le directeur général et Pierre Creyssel, le directeur administratif et financier. Au sujet de l'évaluation, on a fait appel à trois IGAEN, dont le chef de service de l'institution. La Conférence des recteurs n'est pas oubliée et quatre de ses représentants, et non des moindres, assistent aux débats : Jacques Dehaussy (Paris), Martin (Caen), Jean-Claude Groshens (Lille) et lieu de la réunion oblige Maurice Niveau (Grenoble). Un conseiller d'État, Daniel Pépy est de même présent. Marcèle Fritz et Jean-François Guédon assurent les services du secrétariat[3].

[1] Les six groupes de travail ont ainsi établi les rapports suivants d'après les archives de René Rémond :
1. L'autonomie pour quoi faire ? 2. Innovation et concertation 3. La préparation, l'élaboration et l'application de la décision 4. La politique des personnels 5. Les moyens matériels 6. Responsabilités et contrôles. Cf. BNF NAF 28390/9.

[2] Cf. « Liste des participants », BNF NAF 28390/9. La liste complète est reproduite en annexe. Cf. Annexe 15.

[3] La composition du panel d'invités correspond aux souvenirs de Jean-Louis Quermonne sur le sujet : « Enfin ça a culminé, si vous voulez, dans le Colloque de Villard-de-Lans, sous la présidence de René Rémond qui était devenu président de la conférence des présidents d'université. Ce colloque a réuni aussi des représentants des Grands Corps, Conseil d'État etc. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

On retrouve dans cet aréopage d'invités l'esprit de coproduction entre le ministère et la CPU qui anime cette réunion de Villard-de-Lans. Le colloque est bien la rencontre et la mise en synergie de volontés réformatrices qui ont pour but, comme le montre l'étendue des acteurs qu'ils cherchent à mettre en connexion et à tenir informés de leur projet, de transformer profondément la configuration universitaire sur la longue durée. On retrouve dans la forme, dans l'esprit qui y règne, dans cette alliance entre une fraction réformatrice mandarinale et celle d'acteurs ministériels un décalque du colloque de Caen en 1966. L'échelle est sans doute moindre que pour son illustre prédécesseur – on ne retrouve pas l'effet panoptique si remarquable dans la cité normande –[1] mais pas sa portée. Le cadre étant désormais posé, il est temps d'explorer les conclusions plus concrètes et la tenue des débats qui se sont tenues durant ces quelques jours.

Le colloque débute le vendredi à 9h30 par une longue introduction du 1er vice-président, René Rémond[2]. Fidèle à son esprit pédagogique, il tente de mieux définir les attentes et les horizons du colloque en prenant bien la mesure des informations préparatoires recueillies par Pierre Deyon. L'historien, sans surprise, dresse en quelque sorte une problématisation des journées à venir. Sans détours, il resitue d'emblée la rencontre dans une perspective à long terme de renforcement de la Conférence et d'unification autour d'un programme réformateur :

> « L'idée première fut d'une rencontre libre, sans contrainte entre nous. Depuis près de quatre ans que nous nous retrouvons chaque mois, après quelques quarante réunions en conférence plénière auxquelles il convient d'ajouter toutes celles tenues ou par la commission permanente ou par nos six commissions statutaires, le moment n'était-il pas venu de nous ménager deux journées pour approfondir la connaissance des uns et des autres ? À la différence des réunions ordinaires assujetties à un ordre du jour qui ne souffre pas d'être différé, nous disposons de deux grandes journées libérées de la préoccupation d'aboutir à des résolutions immédiates[3]. »

En somme, il s'agit de prendre le temps pour les présidents de se réunir pour une double mission de sociabilisation et d'élaboration d'un programme politique destiné à s'étirer dans le long terme, une forme de doctrine qui irait au-delà des aléas de la vie politique quotidienne de l'organisation. Cette réunion est donc également, pour René Rémond historien chrétien bien conscient de la vanité des choses d'ici-bas, motivée par la fin prochaine du mandat de nombreux présidents[4]. Dans l'idée de perpétuer l'esprit réformateur qui les a animés, de retrouver la

[1] Cf. Prologue/Chapitre 1.
[2] « Lettre de René Rémond 1er vice-présidents aux présidents d'université », 7 mars 1975, AN 20080235/1.
[3] RÉMOND René, « Introduction », *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, vendredi 14 mars 1975, BNF NAF 28390/9.
[4] « La Conférence, a-t-on dit, est autant un "club" au moins qu'une instance consultative. En tous cas, il existe entre tous ses membres et entre ceux qui l'ont fait, ce long voyage depuis quatre ans, Au cours duquel ils ont essayé de reconstituer un enseignement supérieur car il faut beaucoup d'illusions pour s'imaginer que la situation avant

confraternité qui les anime en dépit de leurs différences, et de s'attacher à créer une continuité dans la fragilité même de leur organisation[1], une ultime occasion leur est offerte pour « concourir à l'indispensable continuité et engager la deuxième étape de l'histoire de nos Universités », *i.e.* établir une suite logique aux paradigmes constitutifs de la loi Edgar Faure. Dans la lignée des travaux de la Conférence, des réflexions de Jean-Louis Quermonne nommément citées dans son propos introductif, il s'agit pour le président de Nanterre de donner comme thème central à ces journées « testamentaires » la thématique de l'autonomie des établissements[2].

Bien sûr, René Rémond le reconnaît sans ambages, « l'autonomie, c'est tout à la fois notre beau souci, notre espérance, notre inquiétude constante. » La notion soulève en effet autant de réserves que d'enthousiasme, comme les travaux préparatoires au colloque l'ont montré. Venus de « camps opposés », ces inquiétudes se fondent à gauche sur la crainte exprimée par Jean-Louis Quermonne que l'autonomie se mue en une « autonomie de dégagement » pour l'État, une mesure imposée qui fasse peser sur les établissements la gestion de la pénurie. À droite, le concept est parfois associé au « désordre » et à la « politisation » qui touchent les universités[3]. De tous côtés, on a peur qu'elle affaiblisse le caractère unifié et uniforme du service public. L'esprit facultaire est bien encore présent dans toutes les têtes. Bref, face à ces réserves, il s'agit pour les membres de l'élite de la CPU, attachée à l'idée de modernisation de l'université, de rassurer : non « l'autonomie, ce n'est pas l'anarchie », des règles l'encadrent ; non « l'autonomie, ce n'est pas davantage la concurrence » ; enfin oui, « l'autonomie, c'est la responsabilité » des établissements. Le colloque a donc du point de vue de la Conférence à la fois un objectif interne de mise en cohésion, un dessein externe d'affirmation de l'organisation, un horizon réformateur celui de modifier la structure des établissements pour renforcer la place de leurs présidents. Ce triple objectif qui lui donne sa force entre en adéquation avec les attentes de Jean-Pierre Soisson qui souhaite pouvoir se

1968 était l'âge d'or et que c'est l'enfer aujourd'hui. Si l'enseignement supérieur fonctionne aujourd'hui, c'est parce que les gens sont dévoués. Et je leur dis et la reconnaissance, et l'amitié et les vœux que nous formons pour eux dans le reste de leur carrière. *(applaudissements)* » « Intervention du président René Rémond », *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 32, AN 20080235/22.

[1] « La rencontre ne serait pas pour autant abandonnée au hasard, ni privée d'utilité à quelques mois de l'échéance qui marquera pour la majorité d'entre nous le terme de notre mandat, l'occasion n'était-elle pas bonne de mettre nos expériences en commun, de formuler les enseignements que nous pensons en avoir tirés ? Sans prétendre rédiger notre testament ou formuler nos dernières volontés, car nous faisons confiance à nos Conseils pour le choix de nos successeurs et à ceux-ci pour innover, peut-être pourrions-nous concourir à l'indispensable continuité et engager la deuxième étape de l'histoire de nos Universités. » RÉMOND René, « Introduction », arch.cit.

[2] Paul Didier ou Bernard Picinbono quittent ainsi la CPU une fois le colloque terminé.

[3] « L'autonomie serait responsable de la politisation qui désole les Universités et qui substitue aux critères traditionnels de compétence scientifique et de neutralité objective les affinités idéologiques et les solidarités partisanes. » RÉMOND René, « Introduction », arch.cit.

légitimer par l'action et s'appuyer dans son mode de gouvernement des universités sur une base sociale solide : les présidents d'université. Autrement dit, tout concourt à voir se mettre en place « un modèle pour un nouveau type de relations entre les collectivités et les pouvoirs publics[1]. »

La suite de la journée du vendredi est consacrée aux réunions de commissions thématiques. Le débat ne s'installe que dans la journée du samedi. Réunis en séance plénière pour écouter les rapporteurs, la Conférence développe les termes du programme de recherche collective de l'autonomie et, à travers les différentes interventions de présidents réformateurs appartenant tous à l'élite présidentielle qui a commandé depuis les origines aux destinées de la CPU, elle tente d'apporter des bases empiriques de mise en œuvre. Il s'agit de renforcer l'autonomie effective des établissements en particulier dans son volant budgétaire, en mettant en place un nouveau type de relations avec le ministère fondées sur des contrats, gagés sur le respect d'engagements mutuels, l'établissement par les universités d'un programme à leur échelle, et qui seraient vérifiés à leur échéance par une instance d'évaluation autonome.

La matinée du samedi voit ainsi se succéder trois rapporteurs qui définissent les modalités de mise en place d'un approfondissement de l'autonomie des universités. Le premier rapport, « L'autonomie, pour quoi faire ? », est présenté par Michel Alliot, président de la commission des Moyens, mais surtout ancien directeur de cabinet d'Edgar Faure : ce dernier fait la jonction humaine, symbolique et idéologique entre les deux fenêtres de réformes, en tentant de rassurer les présidents sur l'articulation entre autonomie et service public et sur les principes de la contractualisation[2]. Le second rapport est présenté par Jean Frézal, ancien 1er vice-président, centré sur la notion d'évaluation. Le médecin qu'il est préconise la création d'une forme de « ménisque » entre établissements et université : « l'institution d'un organisme qui n'existe pas à l'heure présente, dont la plupart d'entre nous sont convaincus, à l'expérience, que c'est une des lacunes du système conçu par la loi d'orientation puisque le CNESER ne peut pas l'assurer de par sa composition et son mode de recrutement, qui est un organisme de compétence d'appréciation, d'expertise. » Jean Frézal préconise la création de l'instance de répartition des crédits et *d'évaluation* évoquée quelques années plus tôt en débat au sein de la CPU, une forme de mise en agence de certaines compétences dévolues au secrétariat d'État

[1] RÉMOND René, « Introduction », arch.cit.
[2] Seul un résumé du texte nous est parvenu dans la lettre qu'il adressé à René Rémond en marge du colloque. Cf. « Lettre de Michel Alliot à René Rémond », 7 mars 1975, AN. 20080235/1.

dans le mouvement de renforcement de l'autonomie[1]. Claude Champaud, ancien 1er vice-président également, s'intéresse davantage à l'équilibre des pouvoirs dans le « jeu des interactions » que met en œuvre la logique contractuelle. Berthold Goldman, au nom de la commission du règlement, précise des dispositions juridiques de ces pouvoirs accrus pour les établissements et les différents interlocuteurs à connaître pour assurer dans l'État les cadres de l'autonomie. Le président Pierre Feuillée met en évidence, via la question des composantes internes, la nécessité de mieux coordonner les différentes unités propres aux établissements et particulièrement celle aux statuts dérogatoires (IUT, médecine), dans des nouvelles relations de pouvoirs qui doivent mettre l'intérêt collectif au premier plan[2].

Le contenu de ces trois rapports soulève des interventions nombreuses de la part des présidents. Elles sont parfois critiques, mais manifestent une stabilité des rapports de force internes à la Conférence et la présence, derrière un consensus sur les principes, de minorités opposantes plus nombreuses. François Luchaire incarne sans doute la force de ralliement des principes mis en avant par l'élite la plus réformatrice, par sa politisation à gauche et singulièrement par sa proximité avec François Mitterrand. Il est évidemment très réticent sur l'idée de contractualisation avec le pouvoir giscardien, et ne manifeste guère de confiance envers l'État[3]. En revanche, il approuve l'idée de faire des universités des établissements plus autonomes, mais propose pour cela une autre source de financement : la mise en place d'un système de subventions propres, déjà évoqué par Jean-Louis Quermonne lors de sa vice-présidence, à l'image de ce qui se pratique dans les collectivités locales. Si le Jean-Louis Quermonne de 1974 veut transformer les universités en EPIC, François Luchaire veut en faire des collectivités territoriales de plein exercice. Michel Devèze également, très critique envers la notion d'autonomie qui lui fait craindre une rupture dans l'uniformité du service public, semble rassuré par la mise en place d'une instance autonome d'évaluation et d'allocation des moyens souhaitée par Jean Frézal dans une filiation apparente avec le modèle britannique, un « tampon qui permettrait d'éviter le pire, d'éviter l'inégalité entre les Universités[4]. » Mais devant ce projet d'organisation « incertaine et clandestine », les présidents politiques, Perez et

[1] Le terme fait d'ailleurs réagir les présidents comme il interrogera des historiens ultérieurs. « Rapport de Jean Frézal » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 1-2, AN 20080235/22.
[2] « Rapport de Claude Champaud et de Pierre Feuillée » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 25, AN 20080235/22.
[3] « On nous parlera dans ce domaine d'une politique contractuelle. Pour ma part, je n'y crois pas, car l'exemple de la politique contractuelle suivie par l'État tant avec les collectivités locales, communes et plus encore communautés urbaines, qu'avec les entreprises publiques a prouvé que l'État ne pouvait pas tenir ce type de contrats. » « Intervention de François Luchaire » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 4, AN 20080235/22.
[4] « Intervention de Michel Devèze » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 8, AN 20080235/22.

Frioux, demeurent eux extrêmement frileux sur les propositions avancées par leurs collègues rapporteurs[1].

L'après-midi du samedi est consacrée aux deux derniers rapports en présence du ministre. Le premier du président Didier s'intéresse à la question des personnels pour laquelle l'autonomie des établissements peut selon lui encore s'accroitre. Ainsi, il propose pour accroitre l'autonomie des établissements de leur confier la responsabilité du recrutement des personnels ATOS. Il souhaite que le rôle du Comité consultatif des universités soit diminué afin qu'il puisse se « centrer sur des problèmes importants » et ne plus gaspiller son temps dans un examen poste par poste – malgré les problèmes juridiques que cela pose[2]. Le second, présenté par le président Picinbono, se centre sur les moyens matériels et les ressources propres des universités, dans le but de simplifier les pratiques[3]. Les débats s'engagent, et les interventions sont nombreuses, permettant dans leur infratextualité de retrouver des propositions avancées par les rapporteurs malgré la perte de leur texte : la décentralisation de la gestion et du recrutement des personnels ATOS au sein des établissements qui seraient dotés d'un « statut de type municipal »[4], la volonté d'assouplir les conditions de gestion en supprimant « la condition de majorité absolue des membres composant le Conseil pour le vote du budget », des compétences accrues en matière de construction et de gestion du patrimoine immobilier. Dans ce concert d'hypothèses, dans ce fourmillement d'idées, d'innovations, dans lequel chaque prise de parole semble pouvoir initier une facette nouvelle du gouvernement des universités et un domaine des politiques publiques, certains font certes entendre une voix dissonante et plus solitaire, mais on reconnaît, dans les propos du président François Luchaire, l'élan collectif qui habite tous les participants :

> « La loi d'orientation a créé une catégorie nouvelle d'établissement à caractère scientifique et culturel. C'est cette notion que nous devons, avec l'expérience, nous efforcer de dégager. La jurisprudence a mis cinquante ans à dégager la notion d'établissement public de celle d'établissement d'utilité publique. Elle a mis trente ans à dégager la notion d'établissement à caractère industriel et commercial. J'espère que nous arriverons à dégager la notion d'établissement à caractère scientifique et culturel[5]. »

---

[1] « Interventions de Roland Perez et Claude Frioux » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 15, AN 20080235/22.

[2] Paul Didier anticipe des conquêtes qui ne seront entérinées que par la loi LRU. Dans son propos, il flirte même avec l'idée de passage au statut d'EPIC souhaité par Jean-Louis Quermonne, tout en s'en défendant : « je n'ai pas dit qu'il fallait transformer les réseaux universitaires en établissements à caractère industriel et commercial. » « Rapport de Paul Didier » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 36, AN 20080235/22.

[3] On se place en droite ligne dans la dénonciation en vogue à l'époque du « mal administratif », fondatrice d'un répertoire de réforme visant à légitimer l'intervention des ministères transversaux dans les ministères sectoriels. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État*. *op.cit.*, p. 128-132.

[4] *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 33, AN 20080235/22.

[5] « Intervention de François Luchaire » *Colloque de la CPU de Villard-de-Lans*, samedi 15 mars 1975, p. 39-40, AN 20080235/22.

Au-delà des interventions singulières des rapporteurs, un consensus relativement large se fait parmi les présidents pour inventer, en renforçant leur autonomie, les contours de l'EPCSC. Au-delà des différences d'appréciations de chacun, la revendication collective de l'autonomie permet de synchroniser les énergies dans une forme d'horizon commun qui apparaît peu ou prou comme une solution générale à moyen terme aux problèmes que pose à court terme la gestion d'un établissement. Les archives témoignent de cet esprit si particulier de la coordination d'une velléité réformatrice d'en-bas et d'un relai *a priori* solide du haut qui a pu régner à Villard-de-Lans[1]. Le schéma global dégagé dans la station de ski iséroise reçoit l'oreille complice du ministre. Pas de surprise en cela, vu que l'évènement était d'une certaine manière coorganisé avec ses services. Jean-Pierre Soisson, renseigné par Jean-Louis Quermonne, attentif aux rapports présentés, ayant pris en compte le contenu des débats, livre dans sa conclusion les principales directions du programme politique qui vient d'être coélaboré avec la CPU, dans le cadre de cette alliance objective maintes fois exprimées.

Quelles sont donc les propositions concrètes qui découlent de Villard-de-Lans ? Le ministre n'est pas venu les mains vides dans le Vercors, et dans son allocution finale, nourrie des thématiques du colloque, il évoque cinq points clés dont il a, précaution importante, déjà entretenu le ministère des Finances pour accord. Ils ne constituent rien de moins que la feuille de route commune pour les prochains mois de la politique gouvernementale.

Premier point, le plus important sans doute, « la procédure d'attribution des dotations » deviendra dès 1976 « globale et concertée » :

> « Elle se fondera sur l'établissement d'un plan pluriannuel de développement défini, sous sa responsabilité, par le Conseil de l'établissement. Chaque année, ce plan donnera lieu à l'élaboration d'un programme, dont le contenu sera discuté avec mes services, en liaison avec le CNRS. La procédure que je vous propose inclura dans un seul document, négocié entre l'état et chaque établissement, l'ensemble des moyens attribués à celui-ci pour la durée de l'exercice. » [2]

C'est tout simplement l'acte de naissance d'une organisation contractuelle et pluriannuelle de l'allocation des moyens des universités, basée sur un programme d'établissements qu'annonce Jean-Pierre Soisson. Ce contrat porte sur une enveloppe globale : « les emplois des personnels

[1] Esprit qui rayonne même au-delà des limites du cercle des participants : « Il y a un grand moment à raconter, qui a marqué ceux qui étaient. C'est le colloque de Villard-de-Lans. Si vous en avez déjà entendu parler c'est en 75. Alors tout ceux qui y étaient, *(précisant)* moi c'était mon président François Tomas qui y était, comme Soisson en parlent avec beaucoup de plaisir. C'est lui-même qui m'en a reparlé il y a deux ans, […] je lui dis : "non Jean-Pierre, je n'y étais pas, c'était mon président j'étais vice-président." Et il me dit, et je sais que c'est vrai : "on a fait la loi Pécresse en 75." *(rires)* » *Entretien avec Christian Forestier,* 26 mai 2017.

[2] « Colloque de Villard-de-Lans. Proposition du secrétaire d'État aux Universités pour l'établissement de nouveaux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur », samedi 15 mars 1975, p. 2, AN 20060489/4.

enseignants et ATOS ; les crédits de fonctionnement […] ; les crédits de recherche ; les crédits permettant l'acquisition de matériel par exemple pour les laboratoires de langues et l'entretien du patrimoine », définis par un « cahier des charges » déterminé par chaque établissement. Cette procédure si ardemment souhaitée par les présidents voit enfin le jour, et il s'agit aller vite, de rapidement établir des programmes d'établissements pour voir l'État entamer une démarche contractuelle avant la fin de l'année. Deuxième point, le contrat sera fondé sur deux critères d'attribution des moyens : des critères généraux redéfinis en suivant les travaux de la commission présidée par l'économiste Alain Bienaymé et qui a commencé à se réunir le 5 mars 1975[1] des critères de programme évalués par une commission indépendante, le fameux « ménisque » qu'évoquait Jean Frézal en séance[2]. Les trois derniers points évoquent la simplification des procédures budgétaires, leur décloisonnement, la mise en œuvre de mécanismes valorisant la contractualisation des universités avec d'autres organismes, souhaités par les congressistes, deviendra une priorité gouvernementale. Marque du poids politique que Jean-Pierre Soisson souhaite donner à l'évènement, la presse rend compte de cette initiative commune. Le ministre comme les présidents cherche à rendre leur initiative publique par le jeu de la médiatisation, à prendre l'opinion à témoin pour faire parler autrement de toutes les universités et montrer que leur modernisation institutionnelle semble désormais possible[3].

Cette « nouvelle étape dans les rapports entre l'État et les Universités » franchie à Villard-de-Lans est extrêmement ambitieuse[4]. Établie en amont par le ministre, ses conseillers, et ses services, elle vise à mettre en œuvre une véritable politique contractuelle fondée sur un volant de programme établi par les établissements eux-mêmes, évaluée par une organisation indépendante, avec pour conséquences immédiates un renforcement de la cohésion interne des

[1] Cette dernière comprend également des présidents d'université. « Une commission chargée d'étudier les modalités de répartition des crédits des universités nommée par M. Jean-Pierre Soisson s'est réunie aussi le 5 mars. Présidée par M. Alain Bienaymé, professeur à l'université Paris-Dauphine, elle comprend des présidents d'université, des recteurs, un membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, des représentantes des secrétaires généraux et des agents comptables des universités, du Syndicat autonome de l'enseignement supérieur, le directeur de l'Institut de la statistique et ceux du budget et de la comptabilité publique au ministère de l'économie et des finances. Ils doivent examiner d'ici au 15 mai la répartition des crédits de fonctionnement et des heures complémentaires, éventuellement des crédits de recherche et d'équipement des universités, et peut-être des grandes écoles. » « Création d'une assemblée des directeurs d'écoles d'ingénieurs », *Le Monde*, 11 mars 1975

[2] *Ibid*. p. 3 et 4.

[3] *Le Monde* rend ainsi compte des principaux points de conclusion de Villard-de-Lans et de la portée pratique de l'évènement : « Les journées d'étude réunies par la conférence des présidents d'université à Villard-de-Lans (Isère) les 14 et 15 mars, avec la participation de plusieurs membres de l'administration et des grands corps de la fonction publique, auront eu un premier résultat concret. À l'issue des travaux, M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités, qui avait assisté aux débats, a annoncé des mesures donnant plus de facilité de gestion aux universités et concourant à leur autonomie. » HERZLICH Guy, « L'autonomie financière des universités va être renforcée », *Le Monde*, 19 mars 1975.

[4] « Colloque de Villard-de-Lans. Proposition du secrétaire d'État aux Universités pour l'établissement de nouveaux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur », samedi 15 mars 1975, p. 8, AN 20060489/4.

établissements et de leur autonomie de gestion. Elle est résolument le produit de la rencontre entre des thématiques structurelles et profondes de réflexion et une fenêtre d'opportunité étroite qu'incarne la création d'un secrétariat d'État autonome et l'urgence ressentie par une élite réformatrice à assurer les conditions de sa postérité[1] : on retrouve ainsi dans cette feuille de route de Villard-de-Lans les grandes dispositions des rapports Saurel et Quermonne construites dans le giron de la CPU dès ses origines. Cette reprise traduit en définitive l'apogée d'un pacte d'action et de confiance entre le secrétaire d'État et les présidents, qui y voient un moyen d'ancrer dans la règlementation et les pratiques l'élan d'autonomie qu'ils ont voulu donner aux établissements au-delà de leur renouvellement générationnel. L'évènement semble se construire dans sa portée comme un décalque du colloque de Caen. Les quelques mois qui suivent Villard-de-Lans ne vont pas cesser de voir éclore à la fois les propositions déjà faites mais également de nouvelles idées, approfondissant jusqu'au début de 1976 l'élan de cette frénésie réformatrice.

3. Un simple feu de paille : apogée réformatrice et désillusion collective

Villard-de-Lans achevé, tout commence. Si la feuille de route fixée par le ministre lors des dernières heures du colloque semble claire, la mise en œuvre pratique du texte demande encore la levée de nombreuses hypothèques : appui durable de la rue de Rivoli sur les marges d'autonomie budgétaire accordées aux établissements, soutien explicite d'une part substantielle du champ du pouvoir universitaire, traduction législative ou règlementaire des dispositions politiques prises, naissance de nouvelles pratiques au sein des établissements et au sein du ministère. Durant quelques mois, d'avril à janvier 1976, l'ensemble de ces éléments semble converger vers la transformation profonde de la configuration universitaire, allant dans le sens d'un renforcement de l'autonomie des établissements. Mais, une série de modifications sociales de longue durée et quelques soubresauts politiques plus brutaux du ministère et du corps des présidents au début de l'année 1976 fragilisent considérablement les résultats de ce *summer of love* réformateur.

[1] Cf. Chapitre 5.

3.1.La multiplication des signes. Vers une transformation de la configuration universitaire ? (avril 1975-janvier 1976)

Le colloque de Villard-de-Lans fait partie de ces moments dont la dimension historique est perçue immédiatement par les acteurs. Par son caractère inédit, par la portée des enjeux réformateurs qu'il a initiés, l'évènement est déjà considéré comme majeur par les contemporains, dans le champ universitaire français comme à l'étranger. C'est ainsi que de son initiative Roger Dehaybe, de l'Université de Liège, contacte René Rémond pour obtenir le « compte rendu des journées d'études » dont il a eu écho via la presse nationale[1]. La médiatisation semble avoir rencontré un certain écho et l'évolution que connaît le système universitaire français attire la curiosité des homologues européens. Dans un ton encore plus enthousiaste, Raymond-François Le Bris, directeur de cabinet de Jean-Pierre Soisson, contacte René Rémond pour lui rendre compte de son sentiment à l'égard du « succès » que représente Villard-de-Lans :

> « Revoyant l'ensemble des travaux de la Conférence des Présidents qui s'est tenue à VILLARD-DE-LANS les 14 et 15 mars, je mesure combien ceux-ci marqueront une étape importante dans la rénovation du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à laquelle je me suis attaché. [...]
> VILLARD-DE-LANS pourra ainsi rester un symbole du succès de la collaboration entre l'Administration centrale, les universités autonomes et les responsables des établissements réunis au sein de votre Conférence[2]. »

L'évènement est déjà une réussite symbolique, mais cette espèce de capital s'efface vite avec le temps. Les grandes lignes qu'il trace demeurent encore à concrétiser par le biais de procédures et de dispositions réformatrices plus concrètes. Dès sa première réunion en séance privée post colloque, la CPU est bien consciente de cet enjeu et, après avoir écouté Jean-Louis Quermonne évoquer les premiers axes d'application de Villard-de-Lans, René Rémond rappelle d'un ton solennel :

> « La position affirmée par la conférence lors du colloque de Villard-de-Lans, de fonder l'exercice de l'autonomie pour un meilleur fonctionnement du service public, il invite les présidents ne pas différer leur réflexion sur les orientations qu'il souhaite donner à leur action, et à mettre au point, dans les délais requis, un programme à leur mesure sans se laisser enfermer dans un perfectionnisme qui pourrait devenir stérilisant[3]. »

L'heure est à la mobilisation générale des présidents. Pour mettre en œuvre un des principes clés de Villard-de-Lans, il est nécessaire que les établissements, sous la conduite de leurs dirigeants élus, se dotent rapidement d'un programme d'action collectif efficace qui puisse

[1] « Lettre de Roger Dehaybe à René Rémond », 21 mars 1975, AN 20080235/1.
[2] « Lettre de Raymond-François Le Bris à René Rémond », 6 avril 1975, AN 20080235/1.
[3] *Séance de la CPU du 23 avril 1975*, AN 20080235/4.

servir de base à la future relation contractuelle avec le ministère. Il s'agit de manifester dans des actes concrets, déjà évoqués dans les débats internes, la volonté exprimée en CPU d'avancer sur la question de l'autonomie budgétaire. Mais pour cela, encore-faut-il que les universités développent une meilleure connaissance d'elle-même, qu'elles réunissent des données et informations techniques, qu'elles créent de projets communs à l'échelle du conseil. Bien sûr, seule une étude fine des archives d'établissements permettrait de se rendre compte en la quantifiant de la portée finale, à leur échelle, de cet appel à la mobilisation lancé par René Rémond. Toutefois, au sein des archives de ce dernier, plusieurs documents laissent à penser que non seulement ce dernier se préoccupe de ce point particulier dans la suite de son mandat mais qu'il renforce la position de la CPU comme lieu de circulation d'expériences. Ainsi le 22 avril 1975, le président de Nanterre organise une discussion au sein des composantes pour mettre en œuvre « les décisions arrêtées par le secrétariat d'État à Villard-de-Lans » et lance une réflexion commune sur « le programme de développement de l'université pour la période 1976-1980 » qui doit servir de base au volant contractuel[1]. Pour se faire, il bénéficie de certains modèles qui circulent entre les présidents grâce à l'horizontalité de la CPU. C'est ainsi que l'on retrouve dans ses documents personnels le « Plan de développement et de rénovation 1976-1980 » de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg. Le document qui demeure relativement court fixe surtout un cap politique comme orientation commune[2]. Si l'on en croit le secrétaire d'État lors de sa conférence de presse de rentrée du 21 octobre 1975, les retours ont été suffisamment importants pour qu'il en fasse mention devant les journalistes[3]. Dans l'ensemble ; il apparaît donc que les présidents ont joué le jeu de Villard-de-Lans.

Signe des temps, la CPU semble voir enfin se concrétiser une de ses revendications si anciennes qu'elle date de son institution : l'engagement de personnels administratifs supplémentaires pour lui permettre « d'assurer le secrétariat de ses commissions et d'effectuer des travaux d'études et de recherche »[4]. Pour se faire, Jean-François Guédon profite de la « nouvelle installation du secrétariat d'État » pour réitérer cette demande et pousser pour le

[1] « Convocation du président René Rémond à une assemblée générale à Nanterre », avril 1975, BNF NAF 28390/1-8.
[2] Le plan de développement et de rénovation, document de quelques pages, couvre les grandes lignes des activités de l'université et comporte les *item*s suivants : « 1. Organisation générale de l'université, 2. Enseignements, 3. Recherche, 4. Ouverture sur le monde extérieur, 5. Bibliothèques » cf. *Plan de développement et de rénovation 1976-1980 de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg*, 1975, BNF NAF 28390/1-8.
[3] « Définie le 15 mars 1975 à l'issue de la conférence de Villard-de-Lans, une nouvelle procédure est entrée en application. Les universités m'ont adressé avant le 1er juillet leur programme de développement. Ces programmes ont été étudiés durant l'été par mes services en fonction de leur cohérence interne, de leur cohérence avec les objectifs que j'avais définis devant l'Assemblée nationale en novembre 1974 et des analyses de gestion effectuées par mes services. » SOISSON Jean-Pierre, *Conférence de presse de rentrée*, 21 octobre 1975, BNF NAF 28390/10.
[4] GUÉDON Jean-François, « Note à l'attention de Monsieur le directeur de cabinet », 11 juin 1975, AN 20080235/1.

l'affectation « toujours jugée justifiée » de fonctionnaires de catégorie A, notamment auprès des commissions jugées prioritaires, COREX et commission de la pédagogie. Jean-François Guédon va même jusqu'à donner un nom possible et propose la mutation de Jean-Paul Doussin, 28 ans, jeune fonctionnaire affecté à la direction des affaires financières pour mener à bien des missions au sein de la CPU en lieu et place d'une étape de sa formation traditionnellement dévolue « au courrier parlementaire ». René Rémond relaie l'information auprès de ses collègues[1]. Malheureusement, les archives de la CPU n'ont pas laissé de traces de l'activité effective de Jean-Paul Doussin, et rien n'indique donc que la démarche menée par Jean-François Guédon ait pu être menée à son terme, le changement de Secrétaire d'État ne l'a certainement pas encouragée. Toutefois, sa simple existence, le fait qu'elle émane d'un fonctionnaire du ministère, certes en situation de proximité par son statut de secrétaire aux instances représentative avec la CPU, montre qu'une relation de confiance profonde s'est instituée entre les deux côtés de l'estrade, que le regard sur la Conférence a changé, que l'on souhaite en faire un partenaire plus structuré, plus professionnalisé, à la mesure du nouveau regard que l'on porte sur l'autonomie des établissements. La connexion d'échelle entre l'autonomie et la professionnalisation des établissements et celle de la CPU, la modification du rapport entre la tutelle et les universités, semblent poursuivre une transformation amorcée avant Villard-de-Lans et parvenir à un stade encore plus avancé, preuve que quelque chose semble évoluer dans la configuration universitaire française.

Si le volant établissement, sous la houlette des présidents réformateurs, semble donc jouer son rôle dans le processus initié à Villard-de-Lans, le secrétariat d'État décuple de son côté les efforts pour mettre en route les nouveaux dispositifs budgétaires, même s'il lui est nécessaire, sous la pression de contraintes qui lui sont pour partie extérieures, d'amender quelques-unes des dispositions annoncées.

Lors de la séance de la CPU du 19 juin 1975, Jean-Pierre Soisson évoque les premières traductions concrètes des engagements pris trois mois plus tôt : il veut tout d'abord modifier, par la voie parlementaire, l'article 29 de la loi d'orientation pour permettre de mettre en place le « nouveau régime financier »[2], et d'autre part affirmer « le rôle prioritaire des universités

[1] « M. Jean Paul Doussin, attaché d'administration centrale, est mis à la disposition des commissions suivantes : pédagogie, moyens, recherche. » « Lettre de René Rémond 1er vice-présidents aux présidents », 14 octobre 1975, BNF NAF 28390/10.
[2] *Séance de la CPU du 19 juin 1975*, p. 4, AN 20060489/4.

dans la formation des cadres de la Nation » aux yeux des autres acteurs politiques[1]. Jean-Louis Quermonne présente ensuite les dispositions sur le plan technique. La modification annoncée de la loi d'orientation négociée en interministériel permet ainsi aux établissements de gérer le budget dans la globalité, en établissant de nombreuses passerelles dans le système de crédits affectés[2]. C'est ainsi que le 4 juillet 1975, l'article 29 de la loi d'orientation est modifiée, ouvrant la voie à l'application des vœux formulés à Villard-de-Lans sur plusieurs points cruciaux qui renforcent le pouvoir du conseil d'université et suit les recommandations présidentielles. La modification permet beaucoup plus de libéralités, dans le cadre évidemment d'un budget toujours bien chapitré, pour affecter des crédits d'un chapitre à un autre[3], et ouvre même la possibilité de recruter sous certaines conditions des personnels contractuels sur les crédits de fonctionnement[4]. Surtout, une des dernières dispositions votées renforce symboliquement la position des instances centrales sur les UER qui désormais peuvent arrêter le budget des composantes « lorsqu'il n'est pas voté en équilibre réel[5]. » Ce ne sont certes que des petits pas, mais l'été 1975 marque, du côté du gouvernement, une évolution significative dans le sens d'une prise en compte de l'autonomie des établissements et du renforcement des instance centrales dans l'architecture de ces derniers. L'alliance tactique conclue entre le nouveau secrétaire d'État et les présidents semble donc avoir des premières traductions concrètes.

Lors de sa conférence de presse de rentrée de 1975, Jean-Pierre Soisson présente encore deux pas supplémentaires que son secrétariat d'État est sur le point d'effectuer dans le chemin tracé par Villard-de-Lans. Sur les aspects budgétaires, le premier est encore bien modeste mais il n'en est demeure pas moins significatif. Suite à la réception des programmes d'université constitués par les établissements au printemps, Jean-Pierre Soisson annonce d'abord devant la CPU du 18 septembre, puis devant la presse qu'une partie du budget 1976 (5 %) sera allouée sous la forme de dotations de programme conformément aux souhaits exprimés par les

[1] « Une lettre sera adressée aux membres du gouvernement par le Premier ministre, établissant que la création de toute formation supérieure ou de tout centre de recherche devra obligatoirement recueillir l'accord du secrétaire d'État aux Universités. » *Séance de la CPU du 19 juin 1975*, p. 4, AN 20060489/4.
[2] « Les modifications apportées à l'article 29 permettent aux universités d'utiliser une partie du crédit global de fonctionnement pour rémunérer des travaux supplémentaires, administratifs et techniques effectués par des personnels enseignants ou ATOS. » *Ibid*. p. 7.
[3] La loi stipule donc que « les crédits de vacations et d'heures complémentaires d'enseignement ainsi que les crédits destinés au paiement des personnels […] peuvent être affectés par l'établissement à des dépenses de fonctionnement matériel et pédagogique. » Se référer à : « Article 2 », *Loi du 4 juillet 1975 portant modification des articles 14 et 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur,* https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000334171&pageCourante=06811 [en ligne].
[4] *Idem.*
[5] *Idem.*

présidents[1]. Si la contractualisation n'a pas lieu exactement sous la forme qu'aurait souhaité la Conférence, si elle est moins ambitieuse que celle annoncée à Villard-de-Lans, c'est toutefois un premier maillon qui est objectivement posé dans une chaine contractuelle qui a vocation à relier les établissements à leur tutelle. Comme si ces 5 % ne représentaient qu'un premier galop d'essai, accordé pour une expérimentation, en vue d'une systématisation réciproque. Dans le sillage des propositions de la commission Bienaymé, dont les travaux ont été évoqués à Villard-de-Lans et qui a rendu ses conclusions avant l'été[2], les dispositions dites GARACES (du nom du groupe d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts de l'enseignement supérieur qui à partir de 1973 s'est penchée sur ces enjeux) de transformation des modes d'allocation des budgets aux établissements sont annoncées pour l'exercice budgétaire suivant. Marquées par l'abandon de critères facultaires, par l'émergence d'autres plus transversaux liés au nombre des étudiants, au type de cours et aux surfaces des universités[3], elles semblent aller incontestablement dans le sens des dispositions souhaitées quelques mois plus tôt dans le rapport Saurel et dans celui des vœux anciens des présidents. Les initiatives réformatrices, qu'elles soient venues de la CPU ou du ministère, convergent donc dans ce moment privilégié d'entente entre le secrétariat d'État autonome et les présidents modernisateurs. Le chemin ne fait que débuter et les espoirs soulevés par Villard-de-Lans restent à mi-chemin. La lutte pour la hausse des budgets n'est pas achevée[4], la transformation des structures reste à mener, mais la tendance semble aller dans le sens des revendications des présidents.

La disposition la plus importante, dans la transformation de la configuration universitaire qu'annonce Jean-Pierre Soisson, concerne le ministère. Tout d'abord, ce dernier a vu dès le 2 juillet l'accession au poste clé de directeur de l'enseignement supérieur de Jean-Louis Quermonne[5]. Un président chasse l'autre. Symboliquement, c'est un artisan de l'autonomie qui est placé en position de grand ordonnateur de l'administration du ministère, et on ne peut s'empêcher de voir sa patte dans les annonces du secrétaire d'État qui apparaissent comme la concrétisation d'un souhait que le président de Grenoble avait formulé un an plus tôt : la réorganisation interne du ministère. Il s'agit de mettre enfin la DGES en adéquation avec sa mission de conseil et d'écoute des établissements. Pour cela, conformément aux souhaits des

[1] Cf. *Séance de la CPU du 18 septembre 1975*, AN 20060489/4 et SOISSON Jean-Pierre, *Conférence de presse de rentrée*, 21 octobre 1975, BNF NAF 28390/10.
[2] Cf. BIENAYMÉ Alain, *Le financement des universités : rapport de la Commission chargée de proposer une meilleure répartition des crédits de l'État aux universités*, Paris, La Documentation française, 1976, 122 p.
[3] DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France*, *op.cit.*, p. 437 sq.
[4] D'ailleurs, Michel Alliot doit faire du lobbying auprès des parlementaires pour défendre les dispositions prises à Villard-de-Lans et la hausse prévue des budgets. « Lettre de Michel Alliot aux parlementaires », 6 novembre 1975, BNF NAF 28390/10.
[5] « Deux nominations au secrétariat d'État aux universités », *Le Monde*, 4 juillet 1975.

présidents, un allègement de la DGES est envisagé et surtout la création d'une « sous-direction des relations avec les établissements » qui « regroupe les bureaux qui sont en rapport avec les universités et autres établissements, au niveau de l'étude des programmes et des moyens d'application », dans le dessein de donner aux établissements un relai institutionnel solide et sûr dans l'architecture générale du secrétariat d'État, de transformer les services centraux dans le sens de l'instauration d'une démarche contractuelle, de les mettre enfin en adéquation avec l'approfondissement si ardemment souhaité de l'autonomie (même s'il n'est pas fait mention d'une disparition des principaux relais disciplinaires)[1]. C'est l'une des pierres angulaires définies par la Conférence qui se voit donc mise en œuvre. Peut-être cette transformation constitue-t-elle l'une des marques d'un effet cliquet qui permettrait aux idées des mandarins modernisateurs de pouvoir s'implanter dans la durée. En tout cas, que l'on porte l'attention vers le pouvoir politique (Assemblée nationale, Présidence de la République, Matignon), vers les présidents d'université ou en direction du pôle administratif, tout porte à penser que la configuration universitaire générale est, en cette fin d'année 1975, en train de s'infléchir nettement dans une sens favorable aux établissements et à leur autonomie. L'organisation du colloque du Bischenberg en novembre ne fait qu'aller en faveur de cette intuition : la voie semble grande ouverte à un renforcement de la position des universités dans le monde de la recherche et la création d'une véritable instance d'évaluation.

3.2.Le rayon vert du Bischenberg (21-22 novembre 1975)

> « Après Villard-de-Lans, le Bischenberg.
> Après l'autonomie, la recherche.
> Mais une même procédure et une même volonté : celle du Gouvernement d'apporter une réponse concrète aux propositions de votre conférence[2]. »

Ces mots prononcés par Jean-Pierre Soisson en clôture de colloque et édités sous la forme d'une luxueuse brochure, toute en images et sur papier glacé, sont on ne peut plus clairs. Les deux évènements, Villard-de-Lans et le Bischenberg, l'alpestre et le vosgien, constituent deux déclinaisons d'un même mouvement de rapprochement programmatique entre la Conférence et le secrétaire d'État. Mais si le colloque de Villard-de-Lans était encore centré sur l'approfondissement de l'existant et des thématiques budgétaires visant à approfondir

[1] C'est sans doute dans cette conférence de presse que réside l'une des transformations les plus essentielles qui s'instaurent dans le sillage de Villard-de-Lans : SOISSON Jean-Pierre, *Conférence de presse de rentrée*, 21 octobre 1975, BNF NAF 28390/10.

[2] SOISSON Jean-Pierre, *Pour une politique de la recherche des établissements d'enseignement supérieur. Allocution prononcée par M. Jean-Pierre Soisson au terme du colloque tenu par la conférence des présidents d'universités au Bischenberg les 21 et 22 novembre 1975*, p. 5, AN 20100329/1-6.

l'autonomie uniquement sur sa lacune essentielle, le plan financier, celui du Bischenberg se place sous le signe de la conquête : il s'agit de donner aux universités une place qui leur était encore inconnue dans le secteur de la recherche. Pour le secrétariat d'État, il s'agit sans doute par ce colloque d'affirmer des positions et une compétence dans un domaine qu'il partage avec un autre ministère[1]. De l'autre côté, c'est comme si, ayant gagné par son alliance objective avec le secrétariat d'État et la reprise de ses idées réformatrices dans le cadre législatif une position plus favorable dans le champ du pouvoir universitaire, la CPU pouvait entamer de nouvelles relations avec d'autres acteurs, mettre en œuvre des rapports plus équilibrés avec les grands organismes de recherche en particulier. Comme si elle tentait de traduire dans la gamme de ses relations singulières la force nouvelle de son appui institutionnel.

Aux mêmes objectifs, les mêmes acteurs, les mêmes méthodes et les mêmes conclusions. Le Bischenberg s'amorce ainsi comme un décalque sur la recherche, dans la forme comme sur le fond, en plus grand et en plus maitrisé sans doute, de Villard-de-Lans. Le travail préparatoire débuté dès la séance de la CPU du 19 juin 1975 est confié à la commission recherche présidée par un vétéran, André Herpin, puis par un président plus jeune, Jean-Pierre Kahane – s'ils n'ont en réalité que 6 ans d'écart, une génération présidentielle les sépare. Le premier présente en séance plénière un rapport qui fixe les grands objectifs à donner à l'action de la Conférence en termes de recherche. L'examen du texte se traduit finalement par le vote l'unanimité d'une motion qui fixe quatre objectifs : hausse des budgets, « constitution d'un organisme de réflexion et d'expertise en matière de recherche auprès du secrétariat d'État » dans la poursuite du « ménisque » défini à Villard-de-Lans, revalorisation des bourses de thèse et création d'emplois[2]. Ce cadre général de revendications sert de base à l'action des deux présidents successifs de la commission pour définir les attentes et la structuration du colloque. Le sujet semble d'ailleurs intéresser leurs collègues au moins autant que l'autonomie, car les consultations qu'ils lancent pour préparer leur colloque font le plein de contributions présidentielles – 60 établissements sur les 75 consultés donnent une réponse à leurs envois[3]. Au final, la forme du colloque de Bischenberg reprend celle de Villard-de-Lans : préparation en amont dans six commissions de questions intéressants tous les congressistes, présentation des six rapports en séance, intervention-conclusion-annonce de Jean-Pierre Soisson pour clore les débats. Comme le colloque isérois, le but est de synchroniser dans une unité de temps et de lieu

[1] Le secrétariat d'État n'a en effet la main que sur le secteur de la recherche universitaire, un ministère de l'Industrie et de la Recherche de plein exercice gère lui les relations avec les grands organismes. Il est confié à un proche du président, Michel d'Ornano.
[2] « Motion des présidents d'université », *Séance de la CPU du 19 juin 1975*, AN 20060489/4.
[3] « Documents relatifs au colloque du Bischenberg », BNF NAF 28390/10.

le panel le plus large d'acteurs du champ, pour créer un effet de rassemblement autour de la CPU. Ce dernier est décuplé par rapport à Villard-de-Lans, car autour du couple désormais bien connu Jean-Pierre Soisson/CPU, on retrouve dans la liste des personnalités comme Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la Recherche, quatre conseillers techniques auprès de l'exécutif (Élysée et Matignon) dont Raymond Soubie, vingt haut-fonctionnaires du secrétariat d'État, des représentants de la Cour des Comptes, de l'Inspection générale des Finances, deux représentants du ministère des Finances. Du côté établissements d'enseignement, on trouve des membres du Collège de France, des ENS, du CNAM, du Museum d'histoire naturelle, de l'École polytechnique. Un élu du CNESER est également convié. Bien sûr, c'est du côté des grands organismes de recherche que les contingents sont les plus fournis : le CNRS envoie Bernard Grégory, son directeur général, Pierre Creyssel, son directeur administratif et financier et plusieurs autres directeurs. L'INSERM, le CEA, l'INED, le CNES, l'INRA, l'INSEE sont également représentés par leur directeur respectif. Enfin, et pour clore cet inventaire, on trouve Hubert Curien de la DGRST, un représentant de la DATAR et, à titre personnel, le mentor du DGES de l'époque Pierre Aigrain[1].

En somme, même si tous les invités ne sont pas finalement présents, la CPU convie autour d'elle un précipité du champ du pouvoir universitaire. Pouvoir politique, administratif, grands organismes, élus et grands savants sont physiquement associés dans un évènement dont la Conférence occupe la centralité, et auquel elle confère une fonction de visibilisation de son existence et d'affirmation de ses positions réformatrices. Le Bischenberg est ainsi un évènement mixte. Par l'effet de synchronisation du champ, il peut s'apparenter au colloque de Caen mais parce qu'il place au premier plan une organisation, il s'en distingue. L'un était un vecteur d'affirmation d'un groupe de mandarins réformateurs fédérés dans une association au-delà des appartenances institutionnelles de chacun, l'autre est un moyen de mettre au centre une profession émergente et une organisation constituée comme principal vecteur d'impulsion de la réforme. Ce faisant les présidents trouvent dans cet élan un moyen de stabiliser leurs tensions internes et d'affirmer collectivement leur place et leur légitimité comme acteur collectif. Finalement, et même avant qu'un seul mot n'y soit prononcé, la portée du colloque du Bischenberg est considérable. Il est par sa seule existence le signe d'une affirmation forte des universités dans un secteur d'action publique dans lequel les établissements autonomes s'étaient jusque-là assez peu fait entendre, y-compris rappelons-le dans les travaux de la CPU[2]. Il s'agit clairement de poser l'existence des nouvelles universités autonomes non seulement comme

[1] « Liste des invités au colloque du Bischenberg », BNF NAF 28390/10.
[2] Cf. Chapitre 5.

interlocuteurs, mais également – la forme symbolique du Bischenberg faisant le fond en ce sens – comme le cadre principal de la recherche publique. Le Bischenberg a de surcroit, comme Villard-de-Lans l'avait montré, une vertu interne pour la CPU. Il tente de créer un horizon politique commun aux présidents, d'installer dans la durée la vision réformatrice de la 1ère génération. Il est construit comme le colloque de la transmission et les différents rapporteurs des commissions se structurent en binômes associant un jeune président et un plus confirmé (Pierre Deyon/Jean-Pierre Kahane, Guy Deniélou/Pierre Karli, René Rémond/Jacques Rouzaud, Michel Soutif/Roland Pérez etc.) Toutes les entreprises se synchronisent donc : valorisation des présidents et de leur organisation comme instance autonome promouvant un élan réformateur, volonté de transmission de la génération fondamentale, légitimation du secrétariat d'État dans le champ gouvernemental face au ministère de l'Industrie (avec pourquoi pas le dessein de récupérer ce périmètre et donc la tutelle des grands organismes), intérêt bien compris des acteurs de la recherche publique de nouer des relations cordiales avec des universités autonomes qui semblent voir accroitre leur position institutionnelles depuis Villard-de-Lans – les deux évènements se placent ainsi dans une indéniable continuité. Ceci étant posé, quels sont donc les principales thématiques et les principaux acquis réformateurs du Bischenberg ?

Six commissions ponctuent de leurs conclusions les débats du colloque[1], développant un cadre global de réflexion et d'affirmation des établissements autonomes dans le secteur de la recherche publique. Il ne s'agit pas tant pour eux de proposer un plan d'action qu'un constat précis de la situation de la recherche universitaire, en faisant tout de même émerger en conclusion une traduction réformatrice essentielle. La première commission « Mission et objectif » réfléchit sur la place de la relation entre l'enseignement et la recherche dans les universités en France et à l'international. La seconde a pour but de traiter de l'évaluation de cette recherche et des moyens à lui donner. Les commissions 3 et 4 se penchent sur les structures à la fois internes à l'université (rapports avec UER, conseil scientifiques, CNRS, région) et nationales (question de la répartition des moyens, rôle du CCU, organisation ménisque d'évaluation) qui doivent concourir à faire de l'établissement le cœur de recherche universitaire dans le creuset de son conseil scientifique. La 5ème commission se penche elle sur les variantes disciplinaires de la recherche et enfin la 6ème sur la question des budgets entre dotation et affirmation des contrats de projets, notamment dans le cadre de la DGRST. Au travers des

[1] Pour cet évènement aussi, à l'image du colloque de Villard-de-Lans, nous ne disposons pas d'archives complètes reprenant toutes les minutes des débats.

rapports émergent une même volonté de promouvoir les contenus et la qualité de la recherche universitaire[1], et celle de créer un organe aux contours encore assez flous qui remplirait des fonctions d'assistance aux établissements, d'évaluation des pratiques et des programmes de recherche dans le cadre d'un financement sur projet, en somme un représentant national à la mesure des autres grands organismes de la recherche universitaire :

> « Au niveau national : l'évaluation doit porter sur la politique de la recherche des universités et sur ses résultats globaux plutôt que sur les travaux de telle ou telle équipe.
> Elle doit être l'œuvre d'hommes ayant une expérience dans la direction et management de la recherche, consacrant de façon statutaire une part suffisante de leur temps à cette tâche, appuyés par un secrétariat permanent les alimentant en informations chiffrées.
> Elle ne doit en aucun cas évacuer la responsabilité du secrétariat d'État.
> Quels pourraient être les missions spécifiques de l'équipe ainsi envisagée :
> 1. Promouvoir les politiques de recherche des universités et les assister de ses conseils ;
> 2. Faire connaître cette politique au secrétariat d'État comme ainsi informer les universités sur les grands axes de la politique nationales et les attributions de moyens ;
> 3. Améliorer l'image de marque globale de la recherche universitaire ;
> 4. Contrôler a posteriori l'exécution de la politique affichée par les universitaires et l'emploi des moyens à qui leur ont été attribués à cet effet[2]. »

Cet organisme qui doit donc avoir des missions de conseil, de promotion collective, de contrôle et d'évaluation, devrait être animé par d'ancien dirigeants d'établissements, *i.e.* des présidents d'université par exemple, et pourrait apparaître également comme une valorisation des savoir et savoir-faire acquis durant une présidence. La commission 4 va plus loin et évoque même un rôle de conseil auprès du gouvernement pour la détermination de la politique de la recherche. Elle en fait en quelque sorte un Conseil scientifique national. Elle détaille également les mécanismes de sa composition, basée sur la représentation des organisations[3]. Par conséquent, les présidents souhaitent donner une assise institutionnelle à leur position dans la recherche, à faire de l'établissement autonome le centre de la politique de la recherche du côté du secrétariat d'État, mais il n'est pas encore question d'un grand renouvellement des modes de relations avec les grands organismes par exemple. Si dans sa forme le Bischenberg a une force symbolique considérable, son contenu n'est sans doute pas à la hauteur réformatrice de Villard-de-Lans, et ne fait que développer des éléments déjà vus quelques mois plus tôt.

Dans son allocution de clôture, Jean-Pierre Soisson confirme les constats dressés par le colloque et s'inscrit dans « un effort de reconquête », une « relance de la recherche universitaire ». Il dresse en conclusion un programme qui rappelle quelles doivent-être « les

[1] « Les universités, si elles ont du savoir-faire, n'ont pas de faire-savoir. Le mérite de leurs recherches est attribué par le public aux grands organismes nationaux. » « Commission 2 : Évaluation de la qualité de la recherche universitaire », *Colloque de la CPU du Bischenberg*, jeudi 20 novembre 1975, BNF NAF 28390/10.
[2] *Idem*.
[3] Il serait composé de vingt membres : 50 % nommés par le secrétaire d'État sur une liste établie par les conseils scientifiques locaux ; 50 % représentatifs (CNESER, CPU, CNRS, INSERM). *Idem.*

missions et les objectifs de la recherche universitaire » (p. 9), et la position de « complémentarité » entre elle et le CNRS. (p. 11) L'université autonome doit être le cœur de l'élaboration « d'un programme cohérent, véritable charte qui [guide] les travaux de l'établissement pendant plusieurs années. » On retrouve le même modèle pour la recherche que celui dessiné pour les budgets à Villard-de-Lans : donner un programme, un projet commun aux établissements, au-delà de « la juxtaposition des programmes de ses laboratoires. » (p. 27) Mais pour qu'un programme soit efficace, encore faut-il qu'il soit évalué et tel est l'objet de la création « d'une instance d'évaluation des politiques de recherche des établissements d'enseignement supérieur » auprès de la DGES dont il précise la composition :

> « Elle sera présidée par un membre de l'Académie des sciences est composée de quinze personnes, que je nommerai pour trois ans, après une large consultation. Elle comprendra :
> - au moins trois anciens responsables d'établissements d'enseignement supérieur
> - au moins trois chercheurs confirmés de moins de 35 ans
> - au moins trois chercheurs étrangers
> - et au moins trois personnalités n'appartenant pas au milieu universitaire[1]. »

Jean-Pierre Soisson confirme la volonté des présidents, mais simultanément il la borne grandement en circonscrivant strictement le périmètre du « ménisque » à la seule évaluation (au moins dans un premier temps) et en précisant la composition du comité d'évaluation dans schéma moins institutionnel, moins autonome, et plus attaché à la légitimité individuelle des chercheurs. Ainsi Jean-Pierre Soisson lui assigne deux des missions souhaitées par les présidents : il sera en charge d'évaluer des établissements et de rédiger d'un « rapport d'ensemble sur la recherche universitaire » annuellement présenté au CNESER et au Comité consultatif de la recherche scientifique et technique, mais seulement débattu par la CPU – encore une trace si besoin de la revalorisation collective que connaissent les présidents à ce moment-là et de leur relation si proche avec Jean-Pierre Soisson[2]. Pour le secrétaire d'État, cette instance n'est qu'un premier pas vers la création d'une organisation plus large « chargée d'évaluer globalement les politiques d'enseignement supérieur, y compris en matière d'enseignement », la fusion entre Villard-de-Lans et le Bischenberg, comme le souhaitaient les présidents. Autrement dit, il envisage la création un pré-CNÉ[3]. Enfin, en guise de plan d'action

[1] SOISSON Jean-Pierre, *Pour une politique de la recherche des établissements d'enseignement supérieur,* arch.cit*.,* p. 27.
[2] *Ibid*, p. 29
[3] Sur les origines du CNÉ, on ne peut que se référer aux travaux d'Aline Waltzing qui en dresse une genèse remarquable, entre pensée de Laurent Schwartz, rapport Bourdieu et projet abandonné de la CPU. Cf. WALTZING Aline, *Pour transformer les universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990,* thèse d'histoire des sciences sous la direction de Dominique Pestre, EHESS, 2020, pp. 91-114. L'occasion m'est donnée ici de la remercier chaudement pour les échanges qui nous avons pu avoir ensemble sur les rapports entre CNÉ et CPU.

conclusif, il propose un décalque du schéma contractuel de Villard-de-Lans appliqué à la recherche pour l'année 1976 : les établissements détermineront des programmes à leur échelle, « avant le 1er mars 1976, l'instance d'évaluation sera mise en place ; avant la fin de 1976, elle aura examiné la politique de recherche d'environ trente établissements. » (p. 39) « L'année 1975 a été celle de l'autonomie. L'année 1976 doit être celle d'un nouveau départ de la recherche. » (p. 43)

Cette déclaration un tantinet sentencieuse est suivie très rapidement d'une mise en application. Le ministère voit l'émergence d'une Mission de la recherche universitaire en charge de coordonner les efforts des universités et du CNRS[1], et dès le mois suivant, un projet « d'arrêté fixant la composition et le rôle du comité d'évaluation de la recherche » est présenté aux présidents[2]. Sans mauvaise surprise pour eux, on retrouve dans le texte les grandes lignes tracés au Bischenberg : il prend place auprès du DGES, Jean-Louis Quermonne, avec pour mission l'évaluation de « la politique de recherche des établissements d'enseignement supérieur relevant du secrétariat d'État aux Universités[3]. » Sa composition est la même que celle annoncée lors du colloque de novembre, et son rythme de travail semble se caler sur celui présenté : évaluation quadriennale des établissements et rédaction d'un « rapport d'ensemble » d'orientation annuel pour servir de synthèse aux évaluations retenues[4]. Cet arrêté, qui doit être présenté en séance en février, est le dernier témoin de la période d'intensité réformatrice ouverte par le colloque de Villard-de-Lans. Si celui du Bischenberg est un évènement important, il n'est que la reproduction dans le secteur de la recherche des méthodes de travail et du schéma directeur de l'enseignement supérieur dégagé en mars 1975 sous la houlette de la CPU et le patronage de Jean-Louis Quermonne au ministère : la promotion de l'autonomie des établissements, du rôle de leur président dans le cadre d'un tournant contractuel de la relation entre eux et la tutelle, fondée sur le triptyque programme-contrat-évaluation. Alors que l'année 1975 s'achève, sous l'effet d'une mobilisation conjointe d'un même élan réformateur, par le jeu d'interpénétration des univers via la circulation de présidents du monde des établissements à celui du ministère, la configuration universitaire française semble avoir changée. Ce mouvement participe à l'affirmation de la fonction de président tant désirée par les titulaires et

[1] La création de cette dernière est d'ailleurs actée avant le colloque du Bischenberg. cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 197 La mission est ainsi l'embryon d'une future direction de la recherche universitaire.
[2] Les archives de René Rémond en ont gardé la trace. Cf. *Arrêté fixant la composition et le rôle du comité d'évaluation de la recherche*, décembre 1975, BNF NAF 28390/10.
[3] « Article 1 », *Arrêté fixant la composition et le rôle du comité d'évaluation de la recherche*, décembre 1975, BNF NAF 28390/10.
[4] « Article 7 », *Ibid.*

de leur organisation représentative, la CPU. Le Bischenberg a montré que le paradigme « placer l'établissement autonome au centre » pouvait se décliner dans d'autres domaines comme celui de la recherche, et que le reste du champ commençait à reconnaître l'association symbolique établissement, président, CPU comme un interlocuteur indispensable. Le jeu politique apparaît triplement positif : pour les présidents bien sûr et leur position institutionnelle ainsi valorisée, pour la CPU qui trouve une légitimité collective, pour le ministre qui gagne une base sociale et un bilan réformateur. Tout semble alors se transformer à grande vitesse : le ministère s'adapte dans sa structure aux établissements autonomes, la Conférence gagne en épaisseur institutionnelle et prend conscience de l'impératif de sa reproduction, la circulation d'anciens présidents vers d'autres fonctions s'accentue, le mouvement dégagé par Christine Musselin à la fin des années 1980 semble connaître une première affirmation. Tout semblait si solide en 1975, proche de l'effet cliquet qui pourrait faire changer l'enseignement supérieur de configuration d'ensemble. Or, en 1976 tout va s'effondrer. L'édifice de Villard-de-Lans était en effet criblé de failles profondes.

3.3.Retour aux sources : la fin d'une parenthèse réformatrice

3.3.1. La révélation d'une fragilité structurelle

À partir de janvier 1976, l'une après l'autre, l'ensemble des conditions favorables à l'élan réformateur de Villard-de-Lans et du Bischenberg s'effondrent. Une double transformation du monde des présidents et le changement des équilibres politiques et sociaux au sein du ministère conduit à un véritable basculement d'alliance. Par la brutalité de ce revirement et la rapidité avec laquelle il s'opère, la situation de l'année 1975 apparaît ainsi dans toute sa fragilité.

Tout d'abord, côté ministère, la période du secrétariat d'État de Jean-Pierre Soisson n'est pas si univoque dans sa ligne politique. D'autres conceptions de l'enseignement supérieur existent concurremment à Villard-de-Lans et se font jour çà et là. Certaines des décisions prises sous la signature du maire et conseiller général d'Auxerre, en parallèle des évènements déjà longuement évoqués, laissent en effet planer un doute, peut-être moins sur son adhésion profonde au programme réformateur des présidents que sur l'imprégnation du ministère à ce dernier. Il semble que Jean-Pierre Soisson ait, par son action comme par une partie de sa

socialisation sans doute, ménagé un autre point de vue sur l'enseignement supérieur[1]. Plusieurs mesures prises montrent que, parallèlement à une volonté décentralisatrice et réformatrice, d'autres pratiques anciennes continuent à avoir cours rue Dutot. Charles Mercier est déjà longuement revenu sur le maintien par le ministère de logiques très centralisatrices et directives à l'égard des établissements (en particulier sur les questions de politique interne et d'élection des présidents), et sur l'inertie des pratiques anciennes au sein des directions centrales[2]. A rebours de ses conceptions plutôt libérales d'origine on voit ainsi le secrétaire d'État prendre de-ci de-là des décisions assez conservatrices pour tenter de « diminuer l'influence de la gauche universitaire »[3]. C'est ainsi qu'il refuse, début 1975, d'avaliser l'élection d'Armand Frémont, jeune géographe membre du SNESup déjà très impliqué dans les affaires politiques et administratives, comme président de l'université de Caen. Sa désignation est prétexte à des arguties juridiques sur l'appartenance ou la non-appartenance des professeurs titulaires sans chaire au corps des professeurs titulaires, et par conséquent sur la pertinence d'un vote par le conseil d'université d'un régime dérogatoire similaire à celui des maîtres-assistants ou des maîtres de conférences[4]. Dans le même ordre de mesure, il tente plus au sud de réaliser le « coup de Toulouse » en tranchant le conflit qui divisait le conseil de l'université Toulouse 2-Le Mirail en faveur des modalités d'élection les plus conservatrices[5]. Par cette intervention, il pousse ainsi les forces de gauche à conclure une alliance inédite[6]. Mais l'entorse la plus déterminante à la loi d'orientation est donnée par le vote de la loi du 4 juillet 1975, qui incarne toute l'ambivalence de la position du secrétariat d'État : si elle avalise des disposition en faveur de l'autonomie en lien avec Villard-de-Lans, elle durcit les règles d'élection des représentants étudiants pour renforcer le poids des enseignants de rang magistral[7], et ainsi éviter, dans le cadre d'un renouvellement massif des présidents, l'élection d'un trop grand nombre d'hommes de gauche[8].

---

[1] Jean-Pierre Soisson s'est ainsi entouré dans son cabinet de figures liées au mouvement réformateur et de d'autres un peu plus ambigües qui ne souhaitent pas nécessairement pousser aussi loin l'autonomie. Raymond-François Le Bris incarne cette ambivalence : ancien président il soutient l'initiative de Villard-de-Lans, mais comme jeune juriste, il incarne une socialisation différente qui peut être discordante avec l'élan réformateur.

[2] MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 204-212.

[3] *Ibid.,* p. 206.

[4] HERVOUËT Loïc, « Le secrétaire d'État aux Universités empêche l'élection d'un président membre du SNE-Sup », *Le Monde*, 20 février 1975.

[5] AGNÈS Yves, « Le "coup de Toulouse" », *Le Monde*, 21 janvier 1975.

[6] Ainsi, on se souvient que Bartolomé Bennassar, figure du SGEN, devient président en alternance calculée avec son collègue et ami Émilien Carassus, membre du SNESup. *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

[7] « Article 1 », *Loi du 4 juillet 1975 portant modification des articles 14 et 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.*

[8] Cette crainte est y compris relayée à l'Élysée : « Le Président sait que 43 présidents d'université seront renouvelés d'ici au premier trimestre de 1976. D'après les analyses du secrétariat d'État aux Universités, sur ces 43 renouvellements, 14 peuvent marquer un glissement à gauche, dont plusieurs au profit du Parti communiste. Il

Au niveau central, tout le monde ne semble pas être à l'unisson du dynamisme réformateur de Jean-Louis Quermonne. De fortes réticences apparaissent et les rapports de force internes témoignent d'une situation plus équilibrée entre les « autonomistes » et les tenants de « l'ordre ancien »[1]. Au sein du côté supérieur de l'estrade, d'autres facteurs semblent limiter la portée des mesures lancées par le colloque de Villard-de-Lans, Jean-Louis Quermonne, comme DGES, s'en fait ainsi l'écho :

> « En plus, la manière dont le cabinet du Premier ministre et le secrétariat de la Présidence de la République ne me facilitaient pas la tâche, comme tout ce qui concernait l'enseignement supérieur paraissait susceptible d'entrainer des difficultés et des mouvements à chaud etc. Il fallait que nous envoyions nos projets de décisions non seulement à Matignon, mais à l'Élysée […] *(rires)* Je me souviens donc que nous avions envoyé un projet et l'avis du Président de la République avait été : "il faut une bonne réforme de la formation" ou une formule banale comme ça. Donc on avait perdu trois semaines, peut-être deux mois à attendre l'avis de la Présidence de la République alors que l'avis était nul.
>
> Un autre exemple, alors cette fois-ci de Matignon, le budget de je ne sais plus quelle année nous octroyait un nombre important de postes de professeurs agrégés. Bon, j'étais vraiment content parce que je disais : "on va pouvoir mettre sur pieds de nouvelles formations etc." Deux jours après, je reçois un coup de téléphone d'un des collaborateurs du Président de la République disant : "tout cela est affecté pour la médecine." Donc voyez, il y avait des interventions de ce genre qui ne facilitaient pas la tâche[2]. »
>
> Jean-Louis Quermonne, président de l'université Grenoble 2 (1970-1974), 1er vice-président (1971-1972)

Jean-Louis Quermonne ne fait que rappeler les difficiles conditions d'exercice du pouvoir dans un mode de fonctionnement centralisé, surtout lorsque le domaine d'attribution est considéré comme sensible et susceptible d'entrainer, s'il n'est pas géré avec tact et doigté, des conséquences désastreuses pour l'ensemble du gouvernement (le souvenir de 1968 est encore très vivant en 1976). Ces interventions de l'exécutif dans la conduite des affaires de la DGES, y compris sur des points aussi précis que l'attribution des postes, rappellent non seulement que l'autonomie d'action du secrétariat d'État est bornée de toute part – ce qui n'est en rien surprenant – mais surtout que le pouvoir des disciplines a des relais au plus haut niveau. Ainsi, le mouvement réformateur et la vision de l'enseignement supérieur qu'il porte, s'il a des points d'appui puissants qui lui ont permis durant quelques mois de prendre en épaisseur humaine, institutionnelle et législative, n'est en rien hégémonique dans le champ du pouvoir universitaire. Comme vu précédemment, sa portée a pour beaucoup été entravée par la réticence des services du ministère des Finances, roi des ministères transversaux, et celle de l'Élysée – dont la filiation

---

n'existe qu'un seul moyen d'empêcher ce glissement : faire voter avant la fin de la présente session un texte de loi qui modifie les règles électorales. » « Note de Jean-Daniel Camus au Président de la République », 30 mai 1975, citée dans MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 211.

[1] D'après les formules employées par l'ancien DGES. *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[2] *Idem*.

avec la rue de Rivoli est directe – qui mêle aux préoccupations politiques des inquiétudes sur d'éventuels dérapages financiers[1]. Les deux pôles semblent réticents, dans un contexte de tension budgétaire liée à une crise économique qui s'éternise et qui s'est approfondie depuis 1974, à laisser les coudées franches à l'autonomie des établissements – appartenant en plus à des ministères sectoriels[2]. Sans doute est-il plus ouvert à un maintien d'une tutelle plus étroite. Dernier môle de résistance, Matignon, où Jacques Chirac qui a plutôt été échaudé par la création du secrétariat d'État autonome par oukase élyséen[3], accepte de plus en plus mal de voir son autorité s'émousser sur ce secteur[4]. En somme, au sein du champ du pouvoir universitaire, les positions exprimées lors du colloque sont loin d'avoir réussi à créer un consensus, d'autant qu'elles ne sont pas les seules à vouloir tracer une voie de réforme pour l'université.

Le projet de Villard-de-Lans est de surcroit concurrencé par deux autres secteurs du champ dont on a déjà aperçu les contours. Le premier est composé lui aussi d'individus souvent multipositionnés, aux ressources politiques et académiques importantes, Il comprend des présidents conservateurs, les syndicats de droite ou d'extrême-droite, notamment l'Autonome et l'UNI – qui, par sa structure et son histoire, hybride des personnalités politiques, des enseignants et des étudiants dans un même rejet de la « subversion marxiste »[5]. On y retrouve en outre les associations professionnelles de certaines disciplines et, au sein du ministère, tous

[1] Si l'on en croit Jean-Pierre Soisson, le président Giscard d'Estaing – ancien ministre des Finances – s'il soutient les mesures d'autonomie n'est pas moins sensibilisé par le biais de Jean-Daniel Camus, son conseiller, à un objectif de rigueur budgétaire et à la trop grande légèreté de la gestion des universités : « À l'Élysée, Jean-Daniel Camus, conseiller du Président pour les affaires universitaires, considère que la gestion des universités peut être améliorée sans augmentation des crédits. Dans une note au président, ils développent l'idée que la situation financière délicate de plusieurs établissements est liée à leur mauvaise gestion. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 71.

[2] Leur conversion à l'autonomie apparaît ainsi comme un préalable indispensable. L'exemple de Villard-de-Lans montre toute leur réticence et leur force de nuisance dans l'application du projet.

[3] « Jacques Chirac n'est guère intéressé par la politique à mener dans le domaine qui m'est confié. L'enseignement supérieur ne fait pas naturellement partie de ses priorités : dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale le 5 juin 1974, il n'a pas eu un mot pour les universités. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 67.

[4] C'est l'analyse qu'en dresse Jean-Louis Quermonne : « Au fur et à mesure que quelques réalisations se faisaient, elle a trouvé un obstacle dans le secrétariat d'État qui était animé par Chirac. Chirac a eu le sentiment que Jean-Pierre Soisson allait en quelque sorte prendre une place importante et c'est comme ça que Madame Alice Saunier-Seïté a succédé à Jean-Pierre Soisson. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[5] L'UNI en particulier incarne une opposition intransigeante aux réformes de la loi Faure et aux acquis réformateurs. Cf. MOHRAZ Nassera, « L'UNI (Union nationale interuniversitaire) : l'opposition de droite la plus virulente à la loi Faure (1968-1984) », *in* POUCET Bruno et VALENCE David, *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 99-121.
René Monzat, journaliste spécialiste de l'extrême droite française depuis les années 1070, a ainsi décrit en entretien la mise en place dans certaines UER conservatrices à Paris 2, Lyon 3 et Aix-Marseille 3 de liens forts d'identifications sociales et politique entre étudiants et professeurs d'extrême-droite, tenant littéralement les structures pédagogiques et les associations politiques dominantes dans une forme d'interdépendance. Ainsi dans certains établissements, on assiste à la constitution d'écosystèmes locaux qui traversent les différentes catégories sociales de l'université autour d'un corpus idéologique très marqué à droite, cultivant l'entre-soi mais excluant par leur simple label symbolique d'autres enseignants et étudiants aux opinions divergentes. *Entretien avec René Monzat*, 20 mars 2019.

ceux qui ne veulent pas perdre la tutelle d'établissements présumés mauvais gestionnaires[1]. Leur vision est plus volontiers réactionnaire : ils ne souhaitent évidemment pas aller plus loin que la loi Faure, déjà perçue comme un repoussoir, un recul inacceptable à l'égard des manifestants de 1968, et militent pour en amender certaines dispositions. Pour cela, ils disposent de relais institutionnels solides (y compris au sommet de l'État avec le conseiller présidentiel Charles Debbash)[2] et d'un programme d'action alternatif fondé sur un plus grand respect des disciplines et leur une logique mandarinale. Ce cadre d'action n'est en rien irréaliste à ce moment-là[3]. Le danger pour les réformateurs de Villard-de-Lans provient également de l'autre bord politique et d'un autre secteur du champ composé des syndicats de gauche (en particulier du SNESup), des présidents et enseignants engagés. Les membres de ce groupe ne souhaitent pas nécessairement mettre l'autonomie des établissements comme horizon à leur envie de réforme (comme l'ont montré les propos déjà analysés de Michel Devèze) mais ils veulent surtout en préalable à tout engagement réformateur une victoire politique du Programme commun, se plaçant dans l'intervalle qui les en sépare dans une opposition intransigeante. La conjonction favorable liée à une cohésion forte des présidents, à l'alliance objective nouée avec le secrétariat d'État, à la personne de Jean-Pierre Soisson n'a en rien entamé les positions de ces deux portions du champ celle de la réaction et celle du militantisme de gauche.

Le problème du « mouvement réformateur » est donc qu'il repose sur une entente très fragile entre des agents socialisés à l'idée de réforme dans les années 1960 et légitimés par leur esprit modernisateur à leur fonction – les présidents – et un secrétaire d'État qui cherche à assoir sa position personnelle et institutionnelle par sa volonté réformatrice sans toutefois renoncer à des objectifs politiques à court terme. Dès lors, la moindre transformation de cet équilibre instable promet d'affaiblir ce camp et de voir ou le groupe réactionnaire ou celui des militants

[1] Comme le montrait la note de Jean-Daniel Camus citée plus haut.

[2] Le 8 octobre 1978, Charles Debbash, agrégé de droit public, président fondateur d'Aix-Marseille 3, remplace Jean-Daniel Camus à l'Élysée. Ce changement n'est en rien anodin mais symbolise l'arrivée au plus près du Prince d'une incarnation de l'ordre ancien à la nostalgie facultaire militante (il a ainsi contribué à restaurer de fait la faculté de droit d'Aix à travers la scission de 1973), d'un ultraconservateur dont la présence manifeste qu'au plus haut, on a clos définitivement la page réformatrice. « M. Charles Debbash nommé conseiller technique à l'Élysée », *Le Monde*, 10 octobre 1978.

[3] En partie pour des raisons de démographie professorale qui permettent de maintenir des liens d'interconnaissances entre les deux univers : « tandis que là, aujourd'hui c'est tout à fait différent même quand on est arrivés en 76, c'était déjà différent, avant vous aviez des facultés, le recteur, le directeur des enseignements supérieurs connaissait tous les doyens, même les profs, ils étaient peu nombreux donc. Il y a un changement d'échelle. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.
Comme le pensait Christine Musselin une des causes de la chute de l'ordre disciplinaire réside pour partie dans l'explosion démographique des années 1980.

réaffirmer leur place. Or dès le début du mois de janvier 1976, c'est exactement ce qu'une cascade d'éléments contribue à entrainer. Le 12, Jean-Pierre Soisson est débarqué du secrétariat d'État et transféré par le jeu d'un remaniement ministériel à la Formation professionnelle. Alice Saunier-Seïté, rectrice de Reims, étiquetée à droite elle-aussi, le remplace. Les explications de ce limogeage en règle appartiennent au champ de l'histoire politique, au roman des tensions fameuses entre deux figures et deux courants de la droite dont la concurrence aiguise les antagonismes : Jacques Chirac, Premier ministre et Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République. Le remplacement d'un jeune énarque giscardien ambitieux au bilan plutôt flatteur par une personnalité venue de la société civile s'insère dans le fil de ce récit[1]. L'arrivée d'Alice Saunier-Seïté s'accompagne d'une reconfiguration de l'espace des hauts-fonctionnaires qui accompagnent la politique de secrétaire d'État. Raymond-François Le Bris quitte sa position de directeur de cabinet, seul Jean-Louis Quermonne demeure à la tête de la DGES mais il y apparaît comme esseulé et affaibli. Pour les présidents, tout est à recommencer. Le lien établi avec le secrétariat d'État était avant tout un lien personnel fondé sur la relation privilégiée avec Jean-Pierre Soisson et quelques membres de son équipe. L'arrivée soudaine d'Alice Saunier-Seïté fait *tabula rasa* du passé et remanie le tandem présidents-ministère, d'autant que pour elle d'autres voies existent pour légitimer sa position et son action, davantage fondées sur son opposition au mode universitaire dans son ensemble.

Or, de l'autre côté le renouvellement des présidents s'accélère : douze chefs d'établissement terminent leur mandat au dernier trimestre 1975, puis vingt au premier trimestre 1976 si bien qu'en six mois 43 % de la CPU est modifiée[2]. Si on le regarde dans le détail, le turn-over tourne à la décapitation au sens propre : trois anciens 1ers vice-présidents, cinq anciens présidents de commission s'en vont. Ce sont les présidents qui ont longtemps été à la tête de la Conférence qui quittent l'organisation : François Luchaire, Michel Soutif, Jean Frézal, Michel Devèze, Claude Champaud, Louis Néel… autant de figures de la génération fondamentale, autant des présidents investis dans l'institution laissent la place à une nouvelle ère. Ce départ bouscule les équilibres internes fragiles de la CPU : le bloc des mandarins réformateurs se réduit comme peau de chagrin, car leur réélection est rappelons-le totalement impossible[3]. Une nouvelle génération fait une entrée en force dans la CPU, génération qui a dû construire sa légitimité sur d'autres critères que sa position en 1968 ou son action modernisatrice dans les

[1] Dans son autobiographie, Jean-Pierre Soisson revient ainsi longuement sur les conditions surprises de son départ : SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, op.cit.,* p. 80-81.
[2] Toutefois, contrairement à ce qu'Alice Saunier-Seïté a pu affirmer, ce renouvellement a commencé avant le moment de son arrivée.
[3] Comme nous avons eu l'occasion de le développer, la reproduction est impossible. Cf. Chapitre 5.

années 1960, en utilisant souvent le levier syndical et politique pour l'acquérir. Pour eux, une bonne relation avec la nouvelle secrétaire d'État ne va pas de soi et pour se légitimer et valoriser leur place dans les établissements d'autres canaux d'actions sont possibles, comme la contestation frontale. En quelques semaines, le bloc réformateur qui rassemblait le secrétaire d'État, les présidents les plus investis dans la CPU, certains hauts fonctionnaires s'est littéralement volatilisé. Le mouvement social du printemps s'installe dans un contexte de renforcement d'un camp conservateur qui attend le premier prétexte pour clore la parenthèse ouverte à Villard-de-Lans.

3.3.2. 1976, une réaction thermidorienne

À compter de la nouvelle année 1976, les fragilités structurelles de la position de l'élite réformatrice deviennent patentes et réduisent à néant les espoirs soulevés par Villard-de-Lans, à la fois par manque de réalisations concrètes mais aussi par manque de concepteurs capables de les proposer. En effet, en quelques mois, l'arrivée d'éléments plus réactionnaires au ministère et la montée en puissance de la génération présidentielle politique transforment de tout au tout le mode de dialogue entre le ministère et les présidents. Il laisse désormais libre cours à une forme de guerre froide entre les deux côtés de l'estrade et de plus, il voit l'élimination (par départ de fonction bien sûr) des principaux acteurs du colloque isérois. Les conditions sociales qui ont permis cette parenthèse ont bel et bien disparu. Les projets dont la mise en œuvre est attendue sont repoussés *sine die* sous l'effet du remplacement progressif du paradigme réformateur par la cyclique alternance des crises politiques entre les présidents et Alice Saunier-Seïté.

L'objet du litige qui entraine cette « Terreur blanche » est la réforme des seconds cycles universitaire, ultime station du chemin de croix des diplômes dans lequel la première génération présidentielle a été conduite de s'arrêter. Les séances de la Conférence permettent de resituer la trame générale de la crise, même si elles n'en épuisent en rien l'étude des dimensions. Elles permettent de prendre la mesure du fossé qui se creuse peu à peu entre les deux côtés de l'estrade. Le 23 octobre 1975, le projet d'arrêté de réforme des maîtrises est présenté en séance de la CPU[1]. Pour tout dire, le sujet passe assez inaperçu tant il apparaît comme dominé par d'autres dossiers qui mobilisent davantage les travaux des présidents. Les dispositifs de Villard-

[1] Le procès-verbal de cette séance étant lacunaire, on ne possède pas de compte rendu précis des débats, mais tout de même une version manuscrite amendée du texte. Cf. « Projet d'arrêté relatif au deuxième cycle », *Séance de la CPU du 23 octobre 1975*, AN 20060489/4.

de-Lans semblent vouloir se mettre en œuvre les uns après les autres. Le colloque du Bischenberg a promu des avancées comparables sur le terrain de la recherche à celles engagées dans le sens de l'autonomie, de la contractualisation, de la naissance d'une culture d'établissement fondée sur l'évaluation. Bref à la veille de Noël le moment est encore à l'euphorie, et le projet d'arrêté s'inscrit en un sens dans cette direction générale. Prévoyant un cadre souple et autonome d'habilitation pour cinq ans, laissant la part belle à l'autonomie des établissements tout en instaurant une plus stricte évaluation (article 2), la création de groupes techniques par secteurs professionnels (composés d'universitaires et de représentants des professions nommés) pour éclairer le CNESER dans son approbation (article 4), et un objectif de professionnalisation affiché (en lien sans doute avec la volonté de faire converger formation initiale et continue), le texte est dans le droit fil de l'esprit qui anime la première génération. Le projet prolonge l'esprit et les acquis de la loi Faure. La question parait quasiment réglée lorsque le changement à la tête du secrétariat d'État s'opère. Alice Saunier-Seïté trouve, avec d'autres dispositions, ce dossier sur son bureau à son arrivée rue Dutot. Le 16 janvier, elle signe l'arrêté préparé par son prédécesseur.

Néanmoins, la nouvelle ère démarre, en tous cas avec la CPU, plutôt sur de bonnes bases d'ailleurs. Conformément aux usages et en montrant du respect à l'égard de la conférence des présidents, Alice Saunier-Seïté y prononce dès le 22 janvier 1976 un discours inaugural de politique générale qui s'inscrit dans la veine de ses prédécesseurs. Elle manifeste ainsi beaucoup de déférence à l'égard de l'auguste assemblée : « je n'ai pas voulu modifier un calendrier qui me donnait la chance de vous voir » (p. 1). Elle s'inscrit également dans la veine politique de Jean-Pierre Soisson, saluant le maintien d'un secrétaire d'État autonome, son attachement à une autonomie « bâtie ensemble en 1968 » (p. 3), sa volonté de poursuivre « sans rupture […] tout ce qui a déjà été mis en train » (p. 3), de consulter « au même rythme » la CPU (p. 2)[1]. Elle rappelle également à plusieurs reprises son identité d'universitaire, et le fait qu'elle partage ainsi intimement les difficultés et la rigueur attendue par ses pairs présidents. Le 19 février, lors de sa deuxième séance, elle confirme sa bonne impression mais les travaux sont vite rattrapés par les débats qui commencent à surgir à propos de la partition de l'université de Clermont sur des bases disciplinaro-politiques[2]. La CPU, se présentant en garante de l'idéal

[1] *Séance de la CPU du 22 janvier 1976*, AN20060489/5.

[2] Constituée en 1971 en université pluri-disciplinaire, Clermont-Ferrand scissionne en 1976. Le droit et la médecine, marqués par des prises de positions politiques conservatrices, constituent un établissement séparé (Clermont 1) après avoir bénéficier d'un appui du secrétariat d'État en ce sens. Ce dernier cherchant à renforcer le poids des forces de droite au sein des universités ou de la CPU face à la poussée continue de la gauche.

d'interdisciplinarité, s'y oppose vertement[1]. Ces mouvements ne font néanmoins que poursuivre des pratiques conservatrices et anticommunistes sur le plan institutionnel entamées par Jean-Pierre Soisson.

Alice Saunier-Seïté semble donc s'installer dans la continuité. Seuls signes de changements notables, Raymond-François Le Bris quitte évidemment la direction du cabinet de la secrétaire d'État remplacé à ce poste par Michel Rougevin-Banville, conseiller d'État. Plus généralement, le cabinet est composé de personnalités aux profils assez contradictoires : Michèle Alliot-Marie, épouse de Michel Alliot et le jeune Daniel Laurent, jeune enseignant d'informatique à Paris 7 et vice-président au budget de ce même Michel Alliot, semblent symboliquement et par leur parcours maintenir une continuité avec la politique d'autonomie d'Edgar Faure[2]. La montée de Roland Drago et Pierre Devolvé, deux agrégés de droit public et pour le premier un futur secrétaire général du Syndicat Autonome, afin de s'occuper en particulier des réformes des statuts[3], dénote un retour aux affaires des « traditionnalistes ». Le cabinet prend pour partie ses distances à l'égard d'une DGES où Jean-Louis Quermonne apparaît de plus en plus en isolé[4]. Tenant de l'ordre ancien, ils veulent certes, si l'on en croit le discours *pro domo* rétrospectif d'Alice Saunier-Seïté, « renforcer les pouvoirs et la responsabilité des présidents d'université et des directeurs des unités » mais dans un sens réactionnaire, celui de la restauration des anciens doyens, en restreignant par exemple le poids des étudiants qui « ne séjournent pas suffisamment longtemps à l'université pour s'intéresser aux structures administratives » et des assistants trop politisés dans les collèges électoraux par rapport à celles « des professeurs et maîtres de conférences » garant « du rayonnement mondial de notre science et de notre culture. »[5]. La ligne politique en vigueur sous Jean-Pierre Soisson peut apparaître ainsi compromise alors que débute le plus long mouvement étudiant du XXème siècle.

---

[1] *Séance de la CPU du 19 février 1976,* AN20060489/5.

[2] « J'étais en charge des affaires financières, c'était un vrai bordel d'ailleurs à Paris 7 dans les années 74. J'ai tout appris là, à truquer les budgets. *(rires)* J'ai tout fait ! J'étais auprès de Michel Alliot qui était vraiment un personnage extrêmement brillant qui connaissait toutes les ficelles, donc j'ai beaucoup appris. J'ai fait le budget de Paris 7 pendant deux ans. Il était toujours en déficit d'ailleurs. Après, quand j'ai été au cabinet et que j'ai vu des présidents venir me faire du cinéma sur leur budget, je connaissais assez les ficelles. » *Entretien avec Daniel Laurent*, 1er mars 2018.

[3] Telle est la ligne exposée sans son livre témoignage quelques années plus tard. Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, p. 140.

[4] « Faut dire aussi qu'à cette époque, les traditionnalistes qui avaient dû laisser faire la loi d'orientation Edgar Faure et la mise en œuvre des universités avaient repris du poil de la bête et le Syndicat autonome des universitaires notamment avait pensé qu'Alice Saunier-Seïté était quelqu'un de plus faible que Jean Pierre Soisson, et donc avait établi avec elle des relations donc les services du ministère n'étaient pas au courant. Il y avait toute une tendance politique hostile à la loi d'orientation qui attendait le moment où on pourrait revenir à des universités plus traditionalistes et plus classiques. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[5] Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 137.

En effet, l'arrêté sur les réformes du second cycle paradoxalement associée à Jean-Louis Quermonne émeut fortement les représentants UNEF et SNESup au CNESER. Dès le mois de janvier, ils alertent les campus sur les dangers que fait porter selon eux ce texte sur le caractère national des diplômes et sur la nature désintéressée des formations par rapport aux exigences patronales. La crise économique commence à projeter son ombre sur les universités, renforçant l'enjeu de la valeur des diplômes pour les étudiants. Partis et syndicats de gauche portés par le Programme commun investissent et relaient ces luttes contre le pouvoir giscardien. Les éléments se synchronisent pour que le mouvement enflamme les établissements. Fin février, les occupations d'université, les manifestations dans les grandes villes étudiantes commencent à prendre de l'ampleur. La CPU amorce alors dans les deux séances qui la réunissent durant le mouvement une volte-face spectaculaire[1]. Le 18 mars, alors que le mouvement social bat désormais son plein, les présidents réunis en séance privée et publiques font état de leurs divisions. Une motion modérée défendue par Berthold Goldman, président de Paris 2, demandant une application de la réforme mais à la condition qu'elle y associe la CPU et des revendications étudiantes, l'emporte de peu sur deux motions plus radicales demandant le retrait (motion d'Hélène Ahrweiler de Paris 1) ou le report pur et simple (motion de Jacques Lombard de Lille 1) de la réforme (25 voix contre 21 pour les deux autres)[2]. Pour Alice Saunier-Seïté, « l'affaire est réglée » et le soutien de la CPU lui semble acquis[3]. La séance peut donc se poursuivre sur des thèmes moins liés à l'actualité comme la politique de la recherche ou par un hommage appuyé à trois présidents sur le départ, André Herpin, Jean Frézal, et Michel Alliot. Après René Rémond quelques semaines plus tôt, ce sont à nouveau trois figures de la première génération qui s'en vont. Le camp des mandarins réformateurs ne cesse de perdre de sa superbe.

Le printemps n'apaise pas les esprits d'autant qu'Alice Saunier-Seïté par son attitude inflexible et quelques déclarations provocantes met de l'huile sur le feu du mouvement social. Cet enlisement pousse la CP²U à rencontrer des représentants du SGEN et du SNESup, pour mieux connaître leurs revendications et peut-être les intégrer en partie. Le 15 avril, lors de la séance suivante, la CPU finit de basculer : en séance privée par 26 voix contre 24, elle approuve une motion demandant le retrait et l'abrogation de la réforme. Le débat s'envenime en séance plénière où les interventions critiques se succèdent : Claude Mesliand d'Aix-Marseille 1, Marcel Jozefowicz de Paris 13, Jean-Pierre Kahane d'Orsay, Claude Frioux de Paris 8, tous les

[1] Pour les aspects évènementiels et pour revenir en détails sur les revirements de la CPU de la période, il faut se plonger sans modération dans la lecture de Charles Mercier. Cf. MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies, op.cit.,* p. 219-244.
[2] *Séance de la CPU du 18 mars 1976*, AN 20060489/5.
[3] *Séance de la CPU du 18 mars 1976*, p. 52, AN 20060489/5.

quatre membres du PC, Robert Escarpit de Bordeaux 3 compagnon de route du Parti, François Borella de Nancy 2 ex-cadre du PSU, Paul Leroy de Grenoble 2, Pierre Lévêque de Besançon défendent la motion de retrait. De l'autre côté, Florian Delbarre de Paris 5 revendique nettement l'application de la réforme et reçoit de la secrétaire d'État un hommage appuyé[1]. En ce 15 avril, la CPU semble s'opposer certes vivement à Alice Saunier-Seïté mais en même temps apparaît, en présence de représentants ministériels, de plus en plus déchirée : on voit ainsi Roland Pérez et Henri Gastaut échanger vivement sur des questions de procédure et l'opportunité de voter la motion modérée en cas de victoire de la motion radicale[2]. Aucune position unanime ne se détache au grand regret du vice-président Gastaut qui semble défendre l'idéal d'une CPU d'un autre temps. Par 35 voix contre 26 et 4 abstentions, la motion la plus dure s'impose. La CPU prend position contre la réforme du second cycle voulue par Alice Saunier-Seïté, et simultanément fait étalage au grand jour de ses divisions internes[3]. Cette prise de position qui devient publique s'ajoute à la contestation dans les universités[4]. Le tournant politique est amorcé. Le 26 avril, la CP^{2}U communique à la presse et au ministère des propositions raisonnables de sortie de crise amendant le texte de l'arrêté pour renforcer le caractère national des diplômes et modifier les conditions de nomination et le pouvoir des groupes d'études techniques désormais « uniquement consultatifs[5]. » Acceptant bon nombre de ces dispositions et sous la pression de la rue, la ministre amorce un recul et le nouveau décret présenté par Jean-Louis Quermonne esquisse un maintien des formations existantes et la modification des dispositions les plus décriées.

La séance du 20 mai est marquée par le retour à des préoccupations plus concrètes et moins politiques *a priori*. Les présidents doivent plancher notamment sur l'épineuse question des examens qui ont été largement perturbés par le mouvement. La mise en place d'une procédure visant *a posteriori* à faire valider par les recteurs les différents examens apparaît comme une « revanche » de la ministre et un recul de l'autonomie[6]. Prenant à partie certaines

[1] « Seules deux ou trois voix courageuses osaient s'élever contre ce concert hostile : les présidents F. Delbarre et J. Dry, qui comprenaient le jeu destructeur de cette opposition politique orchestrée, furent les plus fermes contre ce courant qui drainait toutes les lâchetés. » SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 133.
[2] *Séance de la CPU du 15 avril 1976*, AN 20060489/5.
[3] Ce qui est une sérieuse entorse au principe d'unité le plus souvent affiché et à la division du travail politique adoptée par la CPU : au matin, la réunion privée où on étale ses désaccords, à l'après-midi la réaffirmation de l'unité du corps face au ministre. Sans doute que la fonction de la séance commence peu à peu à changer.
[4] *Le Monde* se fait ainsi l'écho des résultats du vote dans l'article qui rend compte de cette réunion : « La conférence des présidents demande le "retrait" d'une "réforme malthusienne" », *Le Monde*, 17 avril 1976.
[5] DHOMBES Dominique, « Mme Saunier-Seïté fait plusieurs concessions aux présidents d'université », *Le Monde,* 28 avril 1976.
[6] HERZLICH Guy « L'organisation des examens : une autonomie sous surveillance », *Le Monde*, 24 mai 1976.

universités jugées laxistes comme celles d'Amiens, de Toulouse 2 ou de Poitiers[1], elle fait contrôler scrupuleusement par les recteurs les dispositions prises par les établissements[2]. L'annulation de certains examens à Amiens et le soupçon de mesure de rétorsion politique contre un président très actif dans la contestation du printemps entrainent le courroux du remuant Roland Pérez, qui n'hésite pas dans une tribune dans *Le Monde* à reprocher son « dénigrement » permanent à la ministre[3]. François Tomas de Saint-Étienne rejoint, dans une tribune le 23 octobre publiée dans le même journal, son collègue d'Amiens reprochant l'« autoritarisme impuissant » d'un secrétariat d'État autonome devenu « inutile » par son mépris de l'autonomie des universités[4]. Cependant, dans son ensemble, la Conférence ne se lance pas dans un bras de fer avec la secrétaire d'État et cherche plutôt à apaiser les relations. Dans son rapport moral qui achève une année mouvementée, lors de la séance du 12 juillet, Henri Gastaut appelle à renforcer la fonction de « concertation » de la Conférence, à dépasser les « rancœurs », à renouer le fil du dialogue avec le ministère. Cette main tendue, Alice Saunier semble la saisir dans sa réponse quand elle évoque l'idée d'une loi faisant « additif à la loi d'orientation » et renforçant les pouvoirs du président[5]. Acceptant avec joie l'invitation de la CPU, elle assiste au deuxième colloque du Bischenberg les 17 et 18 décembre, qui semble reproduire un temps le climat de bonne entente qui pouvait régner à Villard-de-Lans – même si, désormais, on préfère ne parler que des nouvelles normes centralisées de gestion des GARACES qui au fond perpétuent dans un nouveau cadre comptable un régime national d'attribution des dotations et le maintien les établissements sous une étroite tutelle budgétaire[6].

Cette année 1976 a vu une double transformation et une double prise du pouvoir. Du côté des présidents d'abord, le groupe des politiques qui a gagné la majorité lors des motions du printemps confirme sa montée en puissance. Si Jean Dry, plutôt modéré, prend la place de 1er vice-président, il est flanqué de deux figures de la gauche (Paul Leroy et Pierre Fauchais –

[1] SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne, op.cit.,* p. 137.

[2] C'est ainsi le cas de l'université Toulouse 2-Le Mirail : « Carassus, lui, il a fallu qu'il passe un mois, *(se reprenant)* non un mois j'exagère, trois semaines chez le recteur pour faire valider les résultats aux examens et il a réussi à les faire valider tous sauf deux unités de valeurs, mais là je dois dire *(sourire)* qu'il ne s'est pas battu pour les faire valider, parce qu'il y avait une copie je ne sais plus dans quel certificat de psycho où le sujet de l'examen avait été "Dessinez un os". *(rires)* » *Entretien avec Bartolomé Bennassar*, 16 mai 2017.

[3] Il avait déjà démissionné de sa charge de vice-président de l'organisation le 30 janvier après un premier incident entre son établissement et la ministre. « Lettre de Roland Perez aux présidents », 13 février 1976, NAF 28390/9. Il enfonce le clou six mois plus tard par voie de presse cf. PEREZ Roland, « Le dénigrement », *Le Monde,* 23 juillet 1976.

[4] TOMAS François, « Un secrétariat d'État inutile », *Le Monde*, 23 octobre 1976. Ces tribunes qui se succèdent montrent à quel point *Le Monde* est cet organe de communication à distance entre les parties prenantes au champ du pouvoir universitaire, et comme il construit un espace de relations entre les différents acteurs.

[5] Ces premières annonces forment les prémices de la loi Sauvage. Cf. *Séance de la CPU du 12 juillet 1976*, p. 91, AN 20060489/5.

[6] DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France*, *op.cit.*, p. 437 sq.

membre du SNESup). À la CP²U, Claude Mesliand, François Borella, Hélène Ahrweiler, Jean-Maurice Verdier, Étienne Trocmé de Strasbourg 2, tous marqués à gauche, font une entrée fracassante. Guy Denielou de Compiègne vient renforcer de son côté les rangs de la droite. Cette politisation s'est imposée à la première génération : la montée de la gauche est telle qu'elle fait glisser par effet de champ des présidents comme Henri Gastaut d'un apolitisme mandarinal vers des positions d'une droite plus classique. Elle a opéré une série de petites révolutions symboliques, qui ont transformé le mode de fonctionnement de la CPU : la médiatisation dans la presse est devenue récurrente, l'exposition au grand jour des divisions internes montre que la Conférence ne parvient plus à constituer une organisation soudée mais s'est transformée en une simple arène qui reflète des débats qui lui sont extérieurs[1].

Du côté du ministère, un changement symbolique montre que la période d'affrontements printaniers a laissé des traces : Jean-Louis Quermonne est remplacé par Jean Imbert à la tête de la DGES. Le premier incarne la fidélité à la loi Faure et à sa ligne de recherche d'autonomie pour les établissements, le second le retour des traditionnalistes qui souhaitent revenir à l'ordre ancien. Ce départ n'a rien d'une surprise, la cohabitation de Jean-Louis Quermonne avec Alice Saunier-Seïté reste pour lui un moment pénible, marqué sans doute par la perte de confiance entre la secrétaire d'État et son directeur des enseignements supérieurs[2], rempli de petites et grandes humiliations[3], d'une profonde défiance vis-à-vis d'une politique menée à l'encontre des établissements. Ce départ est celui du dernier trait d'union entre les présidents et les hauts fonctionnaires du ministère. Signe du malaise, dans *Le Monde de l'éducation* de septembre, Jean-Louis Quermonne rend publiques, en compagnie du recteur démissionnaire de Créteil André Casadevall, les raisons de son départ – sans doute est-ce là le signe de sa volonté de peser et d'infléchir le cours des évènements, même s'il lui est désormais difficile de trouver une assise

[1] On retrouve là l'ubiquité de la Conférence, qui hésite dans son histoire entre l'idée d'organisation et celle d'assemblée.

[2] Rupture qui est en lien avec une remise en cause d'un lien d'identification : « Ayant hérité en quelque sorte des réformes qu'avaient voulu mettre en place Jean-Pierre Soisson alors qu'Alice Saunier-Seïté ne voulait pas d'histoires, elle avait le sentiment que son directeur des enseignements supérieurs était en relation beaucoup plus étroite avec les présidents d'université. C'était inéluctable, j'avais été un des leurs pendant longtemps. Donc elle avait un complexe d'infériorité. » *Entretien avec Jean-Louis Quermonne*, 5 octobre 2017 et 24 octobre 2018.

[3] Jean-Louis Quermonne n'a jamais adhéré à l'esprit de « bande » qu'Alice Saunier-Seïté a insufflé volontairement à son équipe et à un mode de fonctionnement qui l'éloigne du monde administratif classique : « Alice Saunier-SéÏté mêlait sa vie personnelle, quand elle avait un problème, elle faisait venir son ancien mari. Voyez c'était... Michelle Alliot-Marie lui faisait des piqûres... C'était vraiment une ambiance très détestable de ce point de vue-là. Je me souviens, elle avait un directeur de cabinet qui était un personnage très très traditionnel, habitant Versailles et elle nous mobilisait pour voir ensemble des films de *(sourire, cherchant le nom)* de ce comique-là ? Enfin vous voyez, elle mêlait la vie personnelle à la vie administrative et politique. Michelle Alliot-Marie lui faisait sa cuisine. Donc le soir vers 20h, elle m'appelait : "allo Jean-Louis. Venez diner avec nous." Et on mangeait sur le tas comme ça dans le bâtiment de la rue Dutot. C'était une ambiance qui n'avait rien d'administratif. À la fin, j'ai renvoyé ça. *(sourire)* » *Idem.*

pour ses idées de réforme. Tous deux reprochent au secrétariat d'État l'absence de « politique de gouvernement », font état publiquement de leurs divergences dans le cadre d'une politisation des enjeux universitaires déjà bien commune, et ne reçoivent que mépris de leur ancienne ministre[1]. Le monde a bien changé, c'est la fin des projets de Villard-de-Lans…

Écueils et mémoire

L'année 1975 marque le point culminant du jeu à somme doublement positive qui s'est établi dès l'année 1970 entre les présidents d'université et le ministère. La transaction symbolique de légitimité s'est muée durant quelques mois en une forme de communion réformatrice qui a vu l'espace d'un instant des idées émanant de la Conférence servir de support à un plan d'action gouvernemental. Cette parenthèse enchantée tient incontestablement à un début d'interpénétration des deux sphères par les jeux des carrières post-présidentielles de certaines figures de la CPU et au premier chef Jean-Louis Quermonne. Tout d'abord, la première génération présidentielle s'est avérée pour partie acculturée à un programme réformateur ancien et largement légitime à pouvoir exercer de hautes fonctions. L'élan tient aussi à l'ardente nécessité d'un nouveau secrétariat d'État au périmètre incertain de se doter en urgence à fois d'une légitimation par la réforme et de cadres fiables pour la mettre en œuvre. Elle s'ouvre aussi grâce à l'émergence au sein de la CPU d'une élite animée par l'idée de réforme, qui n'hésite pas à mobiliser des modèles internationaux, qui développe une cohésion suffisamment forte pour l'élaborer et la porter dans la durée. La période de Villard-de-Lans montre les présidents, nouvelle élite du monde universitaire, renoue ainsi avec une logique de quasi-cogestion entre services du ministère et les grands mandarins qui prévalait encore dans les années 1960.[2] Néanmoins, cette structuration favorable du champ des acteurs se double de la mise en place sur la durée d'une visée réformatrice par les présidents les plus impliqués dans le fonctionnement de la CPU, un programme qui vise à renforcer l'autonomie née de la loi Faure en étendant son domaine à la sphère budgétaire. Il s'agit pour les présidents de répondre aux difficultés qui se dessinent dès 1971 dans l'exercice effectif de leur autonomie, de renforcer

[1] « "Une grande intelligence et une grande conscience ne suffisent pas pour faire un bon administrateur. Il faut de la clarté dans les idées, de la suite dans les idées et des qualités exceptionnelles d'organisateur pour être un grand administrateur. » « MM. Quermonne et Casadevall critiquent l'absence de politique de gouvernement » *Le Monde de l'éducation*, 27 septembre 1976.

[2] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 104 sqq.

les pouvoir des établissements contre les disciplines, et de renforcer ainsi à la fois la position de pouvoir des présidents au sein de leur université ainsi que comme groupe constitué représentatif et écouté à l'échelle nationale.

Toutefois l'échec terminal de l'épisode réformateur de Villard-de-Lans ne serait être imputé à un simple aléa politique, au simple hasard d'une succession ministérielle et au seul effet des caractères. Il doit être à l'inverse relié à des failles structurelles. La base sociale sur laquelle s'est bâtie le programme réformateur au sein de la CPU est extrêmement fragile : profondément liée à un état révolu du champ universitaire, elle incarne le chant du cygne d'un mandarinat réformateur qui ne peut pas, au sein de la Conférence, se perpétuer en tant que tel par l'impossibilité qui est donnée aux chefs d'établissement d'être réélus, et qui se trouve remplacé peu à peu par de nouveaux présidents à la légitimation politique[1]. Étant à la tête d'une organisation au consensus de plus en plus fragile, ce groupe finit par perdre la main dans le cours de l'année 1976. De l'autre côté, le secrétariat d'État n'est en rien un bloc mais un champ[2], miné et animé de nombreuses fractures. Si une portion adopte et promeut (en partie par opportunité de légitimation, par circulation des hommes aussi) l'idée de placer l'autonomie des établissements au centre du jeu dans une communion avec une évolution générale de l'idée de réforme de l'État, une autre ne l'accepte en rien et adopte un projet beaucoup plus réactionnaire espérant sans doute une opportunité comparable à celle qu'a incarné l'arrivée d'un secrétariat d'État autonome. Le projet des présidents réformateurs ne résiste sans doute pas aux contraintes budgétaires qui se font jour dans la crise, à la méfiance des ministères transversaux sur l'autonomie financière laissée à des établissements venus de ministère sectoriels. Il demeure un des horizons collectifs possibles. D'autres continuent d'exister et sont sans doute beaucoup plus efficaces.

Ce premier épisode d'autonomie contractuelle a laissé chez bon nombre d'acteurs un souvenir vivace[3]. Sans conteste, Villard-de-Lans est un des rares lieux de mémoire des présidents d'université, le premier épisode dans lequel les titulaires de cette fonction nouvelle s'affirment comme un groupe au pouvoir réformateur, dans une relation d'interdépendance mutuelle avec le ministère[4]. Villard-de-Lans est sans doute resté prégnant dans la faible

[1] Cf. Chapitre 5.
[2] Le ministère ne doit jamais être vu comme un monolithe, à l'image de la CPU il est également perclus de concurrences internes et de divisions. « La notion d'appareil réintroduit le fonctionnalisme du pire : c'est une machine infernale, programmée pour réaliser certaines fins. Le système scolaire, l'État, l'Église, les partis, ne sont pas des appareils mais des champs. » BOURDIEU Pierre, « Le marché linguistique » *in Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 136.
[3] Comme l'ont montré les témoignages de Patrick Fridenson et de Christian Forestier déjà cités.
[4] Cela commence dès 1979 année quand René Rémond évoque le « franc-succès » de Villard-de-Lans. RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, p. 438.

mémoire collective de ce groupe car il incarne également la première manifestation pratique d'un état des relations sociales, d'un véritable fil rouge à l'action publique universitaire, le rapport entre autonomie et contrat. Villard-de-Lans permet donc de construire un fil dans une histoire fondamentalement discontinue pour servir un discours de constitution de la CPU comme une organisation, dotée donc d'une histoire commune prestigieuse. Ce n'est sans doute pas pour rien si René Rémond, invité par les membres de la Conférence de l'époque, évoque l'évènement en 2001 lors d'un autre colloque de la CPU consacré à l'autonomie[1]. Plus éloigné de préoccupations collectives et politiques immédiates, Jean-Louis Quermonne, encore lui, dresse en 1988, lors d'un colloque organisé par *Le Monde* au moment où la circulaire Bancel commence enfin à donner corps à son projet des années 1970, une continuité entre Villard-de-Lans et le reste des épisodes fondateurs de la logique contractuelle :

> « L'idée est apparue, pour la première fois, en 1975, lors du colloque organisé par la Conférence des présidents d'université à Villard-de-Lans sous la présidence du premier secrétaire d'État aux universités : Jean-Pierre Soisson, et en présence des représentants des grands corps de l'État. Elle a été reprise en 1981 par Alain Savary et a été appliquée avec bonheur aux contrats pluriannuels de recherche par Bernard Descomps *(sic.)*. Elle a donné lieu au colloque organisé en 1985 à l'initiative de Philippe Lucas, après avoir été seulement amorcée en vue de la rénovation des premiers cycles. Elle vient d'être relancée par Lionel Jospin et doit porter, en principe, sur la dotation, globale allouée aux universités[2]. »

Si la filiation qu'il dresse entre l'initiative des années 1970 la mise en place de la contractualisation est pour partie justifiée, elle doit toutefois faire l'objet de plus amples développements : juxtaposition ne fait pas causalité.

[1] Le souvenir de Villard-de-Lans est ainsi évoqué par René Rémond lui-même lors du colloque de Lille de la CPU, comme lointain exemple de la mobilisation des présidents pour l'autonomie. Cf. CPU, *Autonomie des universités. Les Actes du Colloque annuel de la Conférence*, Lille 11-13 mars 2001, p. 54 (Fonds privés CPU).
[2] QUERMONNE Jean-Louis, « Autonomie des universités et politique contractuelle », *Revue française de Finances publiques*, n°27, 1989, p. 178.

Chapitre 9 La décennie contractuelle (1981-1989)
Pour – mais sans – les établissements

> "Now the darkness only stays the night-time
> In the morning it will fade away
> Daylight is good at arriving at the right time
> It's not always going to be this grey"
>
> George Harrison, *All things must pass* (1970)

Au regard du processus de Villard-de-Lans, la Conférence des présidents d'université des années 1980, surdéterminée en son sein par un principe de division, d'action et de socialisation politique est un peu comme une « congrégation contemplative », repliée sur ses considérations propres, se situant loin du siècle et de ses évolutions[1]. *Contemptus mundi*. Cette formule de Jules Jeanneney, si elle a été forgée au sujet d'une tout autre époque – la période de Vichy – et pour d'autres chambres – l'Assemblée nationale de la IIIe République – n'en demeure pas moins en adéquation avec l'état de la CPU dans son époque « politique ». Obnubilée par l'affrontement gauche-droite, les prises de positions les plus tranchées, les conflits internes ou avec le ministère, elle cesse à partir de la fin des années 1970 d'intervenir comme une force réformatrice, réduite au simple état de spectatrice de débats qui voient intervenir d'autres acteurs. L'évolution des profils sociologiques et du type de légitimation présidentielle sont évidemment à incriminer dans cette évolution, mais la CPU ne s'est pas précipitée seulement d'elle-même dans ce splendide isolement. Le triomphe, momentané, de forces conservatrices au sein du ministère a sans conteste accentué ce mouvement, poussant l'organisation, par le mépris et l'indifférence qu'elles lui réservent, à n'avoir comme seul horizon d'existence politique que des formes de contestations frontales dans lesquelles des présidents militants, aguerris aux méthodes de cet univers, excellent sans peine[2]. La Conférence des 2ème, 3ème et 4ème générations a donc bien changé par rapport à l'organisation si disserte en propositions de la première moitié des années 1970. Elle semble bien éloignée de problématiques directes d'action publique et davantage insérée dans un enjeu politique national. Cette politisation s'associe à merveille à des établissements qui peinent encore à posséder une

[1] Le président du Sénat décrit ainsi la situation de l'Assemblée nationale sous le régime de Vichy cf. JEANNENEY Jules, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 320 cité par AZEMA Jean-Pierre, *1940. L'année terrible*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1990, p. 271.
[2] Cf. Chapitre 6.

existence pratique et politique et qui ne parviennent pas à structurer leurs débats internes autour d'enjeux propres suffisamment forts[1]. Cependant, elle n'en demeure pas moins insérée à un champ universitaire alors en pleine reconfiguration.

En effet, entre l'arrivée d'Alain Savary au ministère de l'Éducation nationale en mai 1981 et la publication de la circulaire Bancel en mars 1989, s'étend une décennie de transformations de l'université française autour du maître-mot de la contractualisation. C'est durant cette période que sous l'effet d'une progressive « déstabilisation du modèle centralisé, uniforme et égalitaire »[2], mais plus encore sous l'impact d'un affaiblissement général des grands schèmes politiques d'affrontements internes au champ universitaire, que se dessine une reconnaissance par le ministère de l'établissement comme clé de voute de l'organisation générale de l'université française. La légitimation symbolique de cette nouvelle position passe par la généralisation progressive des procédures contractuelles entre les universités et la tutelle, tout d'abord dans le domaine de la recherche en 1984 puis sur des aspects beaucoup plus généraux. Ces nouvelles procédures, même si elles sont loin de remettre entièrement en cause la gestion centralisée du ministère, réactivent des évolutions constatées en 1975 et poussent les établissements à mieux se connaître, à définir des projets communs, un espace de discussion interne qui transcende le cadre traditionnel des disciplines[3]. En retour, ce mouvement transforme la fonction et les qualités nécessaires attendues d'un président, infléchissant peu à peu la coloration des profils dans une teinte gestionnaire[4]. En 1975, tout s'était arrêté très vite par la disparition de la configuration favorable des acteurs[5]. La contractualisation des années 1980 est différente. Une transformation profonde du ministère, de ses objectifs politiques, le fait que paradoxalement cette mesure « autonomiste » soit liée à une politique plus contrainte et nationale, l'épuisement de l'affrontement politique comme principe cardinal de l'action publique dans le monde universitaire avec l'émergence de préoccupations plus œcuméniques et gestionnaires, l'accentuation de l'imbrication entre le ministère et les établissements, permettent d'inscrit le contrat dans la durée. Toutefois, l'articulation entre cap politique générale, relais dans l'espace administratif du ministère, soutien d'une fraction des

[1] La politisation fait d'ailleurs souffrir les administratifs des établissements comme du ministère en entrainant une « instabilité forte des personnes et des procédures ». FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, p. 31.
[2] Je reprends ainsi le titre du chapitre 4 de l'ouvrage de Christine Musselin qui décrit comment notamment les transformations morphologiques du monde de l'enseignement supérieur déstabilisent son mode de gouvernement. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 83 sq.
[3] *Ibid*.
[4] Cf. Chapitre 7.
[5] Cf. Chapitre 8.

universitaires apparaît à cette période comme très différent. Les présidents n'en sont en rien à l'origine.

Au fond, si ce processus se fait littéralement par en haut, et sans une implication comparable à celle de 1975 de la part de la CPU[1], il n'en demeure pas moins soutenu par des évolutions sociales et politiques propres au monde universitaire et dont la CPU rend compte. La contractualisation de 1988 n'arrive pas par « inadvertance »[2], elle est le produit d'une histoire et d'un sentier suivi par l'enseignement supérieur français depuis plusieurs années. C'est sur cette transformation pour, mais sans les représentants des établissements sur laquelle nous allons revenir, sur ce moment où la CPU s'efface peu à peu comme organisation et où la division des présidents circonscrit sa fonction à celle d'assemblée, sur ce moment où elle se fond dans une logique différente à la logique syndicale et politique. Mais si l'institution et la force collective s'éteignent, les hommes et l'action individuelle demeurent et l'on voit également dans cette période émerger quelques présidents qui, comme Daniel Bancel, Philippe Lucas et le colloque qu'il organise en 1985, ou encore Hubert Coudanne s'approprient la lutte contractuelle comme un vecteur de revalorisation et d'unification programmatique de la CPU. Précision importante, l'émergence de l'idée contractuelle n'infuse pas toute la CPU, elle n'agit en rien comme un programme collectif et ne demeure relayée que de façon superficielle.

Finalement, la force de la chronologie s'impose pour décrire le foisonnement d'initiatives, l'évolution politique du rôle de la Conférence et son action durant cette période Comment émerge au cours de la période 1981-1984, sous l'égide de la Mission de la recherche présidée par Bernard Decomps, la politique contractuelle dans la cadre de son volant recherche ? La CPU s'approprie-t-elle cette initiative ? Comment, grâce à quelques initiatives menées au sein de la CPU, certains présidents comme Philippe Lucas tentent de faire de cette doctrine un moyen de renforcer la position des établissements et de leurs chefs dans le champ du pouvoir universitaire ? Quel regard porter sur la contractualisation de 1988 et pourquoi semble-t-elle s'imposer aux présidents ?

[1] Le terme de processus est ici important. Pour décrire l'émergence de la contractualisation dans les années 1980, et en s'éloignant un peu de l'interprétation de Christine Musselin, il semble judicieux de bien traduire l'idée de continuité entre le discours d'Alain Savary dès 1981, la mise en œuvre du contrat recherche sous l'égide de Bernard Decomps, la lutte de Philippe Lucas pour sa généralisation et la circulaire Bancel de 1989 qui élargit enfin son périmètre à la formation.

[2] « Un changement important va cependant survenir à la fin des années 1980 grâce à une décision prise presque par inadvertance, ou du moins dont les protagonistes n'ont pas immédiatement saisi le potentiel réformateur. » MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la FNSP, 2017, p. 36. Nous nous écartons ici sensiblement de la deuxième partie de son analyse.

1. Le renouveau de la politique contractuelle. Bernard Decomps, la recherche, la décentralisation (1981-1984)

Entre 1981 et 1984 se dessinent les premières applications concrètes et durables d'une logique contractuelle qui redéfinit la position de l'établissement dans le mode d'organisation de l'enseignement supérieur français. Dans la lignée de l'action de Bernard Decomps au sein de la mission de la recherche, une nouvelle mouture, qui n'est pas directement reliée, de l'alliance de 1975 entre une fraction du ministère, une logique politique et des agents en position de pouvoir au sein du monde universitaire se met en place. Les archives de la CPU permettent de prendre conscience de la réitération de cette alliance, mais également de la simple position assez neutre de théâtre d'opération occupée par l'organisation.

1.1. Une politique contractuelle qui venait d'en haut

La séance du 11 juin 1981 est une de ces rares qui possèdent une importance symbolique singulière pour la génération qui l'a connue[1]. En effet, c'est la première fois depuis le 7 décembre 1978 qu'un ministre en charge de l'enseignement supérieur assiste à une séance de la CPU, ce qui provoque une affluence des présidents digne des plus grandes heures de l'organisation[2]. L'alternance inédite de 1981, la parole publique rare du ministre Savary, la reconstitution d'un grand ministère, la politisation des présidents plutôt en faveur de la nouvelle équipe, ont sans nul doute suscité de la curiosité chez la plupart des membres présents. Ces derniers, au sortir du dur affrontement qui les a opposés à Alice Saunier-Seïté, perçoivent sans nul doute ce changement de majorité politique comme un grand bol d'air frais. Le discours que le ministre prononce à cette occasion établit une forme de restauration de la CPU comme interlocuteur du ministère, dans, rappelons-le, le cadre d'une alliance explicite nouée à la fois sur des bases d'affinités politiques et de volonté tactique d'appuyer le nouveau ministre sur une fraction du champ universitaire reconnue comme globalement fidèle à la ligne politique du gouvernement. Mais la prise de parole solennelle d'Alain Savary devant les présidents est également une forme de discours de politique générale, qui affirme les grandes lignes de l'action qu'il s'apprête à conduire. Si certaines de ces dernières sont attendues (comme

[1] Nous la retrouvons d'ailleurs à nouveau après avoir déjà longuement évoqué cette séance qui annonce bon nombre des thématiques qui seront développées dans l'action publique des années 1980 mais sur un plan général. Il s'agit ici de mieux centrer la réflexion sur le point plus précis qu'est la contractualisation. Cf. Chapitre 6.
[2] Seul un seul président de l'époque manque à l'appel, au total 98,7 % des membres de la CPU assistent à la séance, affluence jamais égalée par la suite.

l'abolition de la loi Sauvage et celle du décret dit « Imbert » sur les étudiants étrangers), un terme fort retient toute l'attention de l'audience car il fixe un des cadres majeurs d'action de l'activité politique du ministère :

> « 4. Une politique contractuelle
> Ces coordinations d'ensemble débouchent assez naturellement sur une des idées-forces de la Loi de 1968, qui a reçu déjà un début d'application, Mais dont il convient à mon sens d'approfondir la portée. L'idée d'autonomie, idée relativement nouvelle dans notre histoire administrative, et que je crois non seulement féconde, mais indispensable dans notre monde d'organisations géantes, pour donner à chaque unité la responsabilité de son existence et de son développement. Dans son aspect le plus général, le principe d'autonomie me conduit à envisager, avec votre accord, la mise en œuvre d'une politique contractuelle entre le ministère de l'Éducation nationale et chacun de vos d'établissements. C'est à chacun de vous, il me semble, avec l'aide de vos collègues, à définir ce que vous voulez faire, ce que vous voulez être, et à nous en demander des moyens. C'est aux pouvoirs publics à en discuter avec vous, au nom de l'intérêt général, et à trouver un accord qui engagent les deux parties pour une durée donnée. Cette procédure n'est pas un démembrement de l'autorité publique, c'est la condition de son efficacité, comme de votre responsabilité. Un contrat sanctionné par un contrôle, voilà le fond de ce que je vous propose[1]. »

Ces quelques mots renvoient à deux ordres de temporalité. Au passé d'abord, ils n'auraient en effet en rien dépareillé dans la bouche de Jean-Louis Quermonne, de Jean Saurel, voire de Jean-Pierre Soisson durant la première moitié des années 1970 : on retrouve en une formule allitérante tout l'esprit de Villard-de-Lans, « un contrat sanctionné par un contrôle ». Alain Savary, bien que rien n'indique dans l'immédiat une filiation directe avec le colloque de 1975[2], en partage le constat « d'une autonomie laissée à mi-chemin » par la loi d'orientation de 1968 et dont il faut parachever la mise en œuvre. La parenthèse Saunier-Seïté semble refermée et l'action publique reprendre là où les ruptures de 1976 l'avaient laissée. Mais le discours d'Alain Savary amène également à se projeter vers le futur – sans téléologie aucune, car au moment où ce discours est prononcé, la gamme des évolutions possibles est encore foisonnante. On retrouve tout l'esprit de la mise en place de la contractualisation générale à partir de 1988 : constitution de projets d'établissements, conclusion de contrats avec l'État, instauration de dispositifs de contrôle et d'évaluation des engagements pris. Si l'on dresse le bilan, ce discours inaugural d'Alain Savary ouvre plus une nouvelle page qu'il n'en prolonge une ancienne. En réalité, même s'il peut être interprété comme un prolongement d'une commune analyse, d'un même diagnostic pour soigner les maux constatés de l'université française, il relève d'une logique tout à fait différente : là où Villard-de-Lans émanait avant tout des propositions des

[1] « Allocution de Monsieur Savary, ministre de l'Éducation nationale », *Séance de la CPU du 11 juin 1981*, AN 20060489/6. La sténotypie complète figure en annexe 9.
[2] Rien n'indique cependant de liens directs avec l'initiative de Villard-de-Lans dans le discours du ministre. Seul un examen des archives du cabinet d'Alain Savary permettrait peut-être de lever le doute.

présidents (et des mandarins réformateurs de l'époque), la contractualisation qu'il lance est fondamentalement issue d'une politique ministérielle[1]. Il convient ainsi de tenter d'en resituer la genèse et de voir dans quelle mesure elle s'articule à l'introduction, par le pouvoir socialiste, d'une nouvelle manière d'envisager les rapports entre les différentes composantes de l'État.

Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent[2], les thématiques évoquées dans le premier discours d'Alain Savary peuvent apparaître à première vue surprenantes pour des présidents qui n'étaient pas en responsabilités dans la période 1970-1975 et au regard de l'action du pouvoir giscardien tardif. Elles s'inscrivent dans un univers plus partisan qu'administratif, celui d'une gauche française exclue des responsabilités nationales depuis une vingtaine d'années. Quelles sont donc les origines politiques de la contractualisation, si rien n'indique une filiation en droite ligne avec l'esprit de Villard-de-Lans ?

Dans son ensemble, la gauche a beaucoup investi les questions éducatives et d'enseignement supérieur depuis 1968. Le secteur a gagné en centralité sous l'effet de facteurs politiques immédiats (le souvenir de Mai-juin 1968, les grèves étudiantes et la figure d'Alice Saunier-Seïté), pour des raisons économiques (la formation devient un enjeu primordial dans une économie en difficulté), mais également pour des raisons plus sociales (la massification de l'enseignement supérieur a augmenté les effectifs d'étudiants et donc d'électeurs potentiels sensibilisés à ces questions). Le *Programme commun* de la gauche signé en 1972 entre le PS et le PCF évoquait le secteur, mais demeurait limité à des conceptions très générales quant à son appréhension de la question universitaire et articulait des logiques plutôt centralistes à la volonté de promouvoir une forme d'autogestion. Face à la crise sociale et économique que connaissent les établissements, il mettait en avant un plan de développement des diplômes nationaux, une volonté de planifier et de dessiner, via une carte universitaire, la répartition des formations, une intégration des classes préparatoires dans un grand système national de l'enseignement supérieur mais également plus de démocratie universitaire en interne[3]. En somme, le *Programme commun* défendait l'idée de perpétuer un mode central de pilotage pour assurer plus d'égalité nationale, tout en souhaitant développer une forme locale de liberté politique. Après la rupture de l'Union de la gauche en 1977, les partis socialiste et communiste évoluent séparément et concurremment pour la conquête d'une position majoritaire dans

[1] D'où le fait que l'on parle ici de mouvement par en haut au contraire de Villard-de-Lans qui fondamentalement résulte d'une initiative « d'en-bas », des représentants des établissements. Cf. Chapitre 8.
[2] Cf. Chapitre 6.
[3] PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS et PARTI SOCIALISTE, *Programme commun de gouvernement du parti communiste français et du Parti socialiste, 27 juin 1972*, Paris, Éditions Sociales, 1972, p. 83-84.

l'électorat de gauche. Ils entreprennent dans ce sens, chacun de leur côté et avec leur propre conception, de mieux cerner l'enjeu universitaire afin de présenter un plan de réformes, en particulier pour séduire l'électorat étudiant et enseignant. Le PC peut compter sur sa mainmise sur de puissants relais syndicaux (SNESup et UNEF-Renouveau) alors que le PS est en manque d'organisations de masse dans ce secteur[1]. Le monde communiste approfondit les directions prises par le *Programme commun*. Dans un ouvrage paru en 1978 aux Éditions sociales, Michel Duffour, responsable des questions éducatives au Comité Central, Daniel Monteux, ancien patron du SNESup et Yves Schwartz, maître-assistant de philosophie, avec le concours de certains présidents d'université[2], livrent l'actualisation par le PC des propositions de l'Union de la Gauche. Ils développent une analyse propre de la crise universitaire vue comme « nouvelle étape dans la crise du CME » (capitalisme monopolistique d'État)[3]. Dans le cadre dans la transition vers le socialisme, un gouvernement de gauche doit y répondre par une université plus adaptée aux besoins de la nation, plus ouverte dans sa composition sociale, plus professionnalisée, objet d'une politique nationale des diplômes et de la formation, mais aux structures autogestionnaires. Si au PCF on réfléchit beaucoup aux enjeux pédagogiques et à la formation continue, la recherche demeure dissociée des travaux consacrés à l'université à la fin des années 1970 – elle est vraisemblablement associée au secteur industriel[4]. L'absence de traitement de cet aspect dans les questions universitaires est une rupture avec la période d'après-guerre durant laquelle le PCF s'enorgueillissait de son activité et de son implication dans toute la politique scientifique nationale. Peut-être être l'un des signes de la « crise intellectuelle » que

[1] Que ce soient au niveau, étudiant ou enseignant, les trois grands courants du PS sont éclatés dans diverses organisations syndicales : pour le second, les rocardiens se retrouvent au sein du SGEN, mitterrandien et chevènementistes au SNESup ; pour le premier, le MAS, proche de la CFDT rassemble la deuxième gauche alors que l'UNEF accueille les autres grands courants. Cf. LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain et MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepses, 2007, 434 p.

[2] Il s'agit des principales figures de « présidents communistes » : Claude Frioux de Paris 8, Marcel Josefovicz de Paris 13, Claude Mesliand d'Aix-Marseille 1 et François Tomas de Saint-Étienne Cf. Cf. MONTEUX Daniel, DUFFOUR Michel et SCHWARTZ Yves, *L'université de la crise au changement*, Paris, Éditions sociales, 1978, p. 7.

[3] *Ibid*. p. 81.

Diffusée et enrichie en France par Paul Boccara, cette théorie économique fait florès dans les milieux communistes de l'époque. Elle tente de donner un cadre marxiste d'analyse au système français qui allie un État interventionniste et protecteur sur la sphère productive question et la bourgeoisie capitaliste qui par cette alliance vise à la débarrasser d'une concurrence interne et extérieure et ainsi lui permettre de toujours plus concentrer le capital sous la forme d'entreprises et de trusts. Cf. *Le capitalisme monopoliste d'État. Traité marxiste d'économie politique, 2 t.*, Paris, Éditions sociales, 1971.

[4] Aucun chapitre particulier n'y est consacré dans l'ouvrage de Daniel Monteux, Michel Duffour et Yves Schwartz, elle n'est *in fine* appréhendée qu'à travers le rôle qu'elle remplit dans la haute teneur de la formation dispensée dans l'enseignement supérieur et dans la défense du modèle de l'enseignant-chercheur et de ses statuts.

connaît le Parti à cette période et de la recomposition de ses problématiques internes autour d'un ouvriérisme plus affirmé.[1]

Côté socialiste, la réflexion s'approfondit également grâce au travail du délégué national du Parti socialiste à l'Éducation nationale, Louis Mexandeau, et des membres du Collectif éducation : en 1978, soit la même année que le livre d'analyse du PC, est publié un programme novateur et une analyse intitulée *Libérer l'école*[2]. Ce texte est un projet ambitieux de réforme qui englobe toute l'éducation, et donc l'université, élaboré et signé par le Collectif éducation du PS. Les socialistes y développent leur propre doctrine associant, à la différence des communistes, leur réflexion sur l'université à la recherche, et plus globalement à celle sur l'école dans la conception d'un grand service public unifié de l'éducation. Il s'agit de décliner le principe aux universités et de mettre en place un « grand service public unifié de l'enseignement supérieur », regroupant universités, classes préparatoires et grandes écoles sous le pavillon unique des universités. Cette association vise à remédier à certains maux du secteur afin de lutter énergiquement contre la reproduction des inégalités[3], de dynamiser la recherche universitaire en créant des programmes de laboratoires quadriennaux évalués par une instance centrale[4], de mieux associer université et aménagement du territoire via la décentralisation. Au point de vue organisationnel, les socialistes souhaitent respecter la lettre de la loi Faure, renforcer la démocratie des conseils, quitte à redécouper dans un sens pluridisciplinaire quelques établissements par le biais de la carte universitaire[5]. Au point de vue financier, le centralisme est de mise : le budget reste abondé par une « subvention de l'État » et les marges d'autonomie sont minces pour l'amender[6]. On retrouve les grandes lignes de ce texte politique dans l'esprit général du programme du candidat Mitterrand. Il est lui aussi parfaitement en

[1] Pour plus de détails sur la crise que connaît le PCF à la fin des années 1970 se référer à PUDAL Bernard, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours,* Bellecombes-en-Gauche, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2009, 215 p.

[2] MEXANDEAU Louis et QUILLOT Roger (prés.), *Libérer l'École. Plan socialiste pour l'Éducation nationale*, Paris, Flammarion, 1978, 188 p. Là aussi, des présidents sont associés mais par le biais de leur engagement au sein du Parti, comme Christian Forestier ou Pierre Merlin.

[3] « Les socialistes tiennent pour indispensable de se fixer comme objectif l'unification des formations supérieures par l'intégration, dans des organismes d'un type nouveau – que l'on nommera universités – des universités actuelles, des grandes écoles et de leurs classes préparatoires, ainsi que des autres établissements d'enseignement supérieur actuellement séparés des universités. » *Ibid.,* p. 120.

[4] *Ibid.,* p 124.

[5] *Ibid.,* p 133.

[6] Le programme socialiste prévoit un financement uniforme et centralisé, les variations locales ne pouvant se justifier qu'à partir des cadres de la planification nationale. « Le financement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être principalement assuré par une subvention de l'État. Les moyens en crédits et en personnels seront attribués aux universités à partir de critères se référant soit à leurs conditions concrètes de fonctionnement, soit à des programmes de développement fixés par le Plan. La création d'emplois à partir des crédits de fonctionnement sera réglementée. » Les universités pourront toutefois obtenir des financements auprès des entreprises et des régions. *Ibid.,* p 136.

continuité avec le *Programme commun,* bien qu'il développe davantage la territorialisation de l'enseignement supérieur.

L'affaiblissement très net du PCF au 1er tour des présidentielles de 1981 (15,4 %, en chute de cinq points par rapport aux législatives de 1978) et le triomphe du candidat socialiste au second tour fait des seules *110 propositions pour la France* de ce dernier l'axe central de l'action gouvernementale. Elles sont assez peu disertes en termes d'enseignement supérieur et semblent seulement mettre à jour quelques dispositions politiques, symboliques et immédiates liées à l'action récente d'Alice Saunier-Seïté. Ainsi, seul un point lui est explicitement consacré : la loi Séguin-Rufenacht doit être abrogée dans les plus brefs délais[1]. On retrouve quelques allusions à l'université sur la question de la formation continue et d'autres plus nombreuses sur la recherche associée intimement à la « relance économique »[2]. Mais que ce soit dans les *110 propositions* ou dans *Libérer l'École,* aucune trace d'une politique de développement de l'autonomie des établissements et de relations contractuelles budgétaires avec l'État n'est présente, du moins pour les établissements d'enseignement supérieur.

La politique de contractualisation lancée par Alain Savary pour l'enseignement supérieur trouve vraisemblablement une origine idéologique et politique dans le mouvement de décentralisation. Cette association des deux thématiques est initiée dans le programme socialiste de 1978[3], mais c'est avec 1981 qu'elle prend pleinement forme avec l'application des lois de décentralisation. Vue comme prioritaire dans les *110 propositions*, et lancée dès l'arrivée au pouvoir de la gauche par le deuxième ministre expérimenté de l'équipe gouvernementale, Gaston Defferre, cette évolution de la sphère publique est un des symboles du premier septennat de François Mitterrand[4]. Sur le plan politique, la décentralisation a une histoire déjà longue en 1981 et elle s'inscrit comme l'une des influences du courant rocardien présent dans le PS depuis 1974. L'idée irrigue même cette synthèse globale inter-tendances qu'est le texte

[1] Les amendements Seguin-Rufenacht étaient, rappelons-le, une tentative de réduire le collège électoral des présidents aux seuls professeurs titulaires. Après une mobilisation des universitaires, ils sont repoussés mais la loi Sauvage qui prend la suite réduit toute même fortement l'assise politique des présidents. Cf. Chapitre 6.
« 92. La loi Seguin-Rufenacht sur la composition des conseils d'université et d'unités d'enseignement et de recherche (UER) sera abrogée, ainsi que les décrets modifiant la carte universitaire. » Cf. *Le Poing et la rose*, numéro spécial, février 1981, p. 7.

[2] « 17. La recherche sera stimulée pour atteindre d'ici 1985, 2,5 % du PNB. Des mesures d'aide par le crédit et d'encouragement à l'innovation seront prises en direction des petites et moyennes entreprises (PME). » *Ibid.*, p. 4.

[3] « Les universités devront aider au *développement régional,* aussi bien dans le domaine de l'enseignement que dans ceux de la recherche et des activités culturelles et sociales. » cf. MEXANDEAU Louis et QUILLOT Roger (pres.), *Libérer l'École, op.cit.,* p. 126.

[4] Christian Forestier évoque ainsi le manque d'expérience gouvernementale des socialistes : « c'était l'époque où il fallait reconstruire, ils étaient trois à avoir une expérience de l'appareil d'État : Defferre, Savary et Mitterrand. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

programmatique des *110 propositions*. Michel Rocard, auteur du fameux *Décoloniser la province* au début des années 1960[1], a en effet épousé, dès ses années PSU et dans la stratégie d'affirmation du jeune parti contre une SFIO très jacobine, les analyses de bon nombre de géographes et de certains hauts-fonctionnaires qui tentent, depuis la Libération, de lutter par une politique d'aménagement du territoire contre la macrocéphalie parisienne et pour plus d'égalité territoriale[2]. Pour lui cependant, ce combat ne peut uniquement être mené par une correction des déséquilibres sur la seule base d'une meilleure répartition des équipements économiques, de transports ou de la culture mais il ne peut aboutir que par l'établissement de nouvelles modalités *politiques* de fonctionnement entre les entités locales et le pouvoir central. Dans le cadre d'une décentralisation poussée qu'il appelle de ses vœux, il souhaite « l'établissement de relations contractuelles dans la société [comme] moyen principal de régulation[3]. » La décentralisation réussie de l'État et de l'École est une des clés de la mise en place du socialisme et de la mise en place d'une société nouvelle plus autogestionnaire à laquelle aspire le PSU. Pourquoi le programme Mitterrand de 1981 reprend-il cette disposition rocardienne ? Bien sûr, l'intégration des rocardiens au PS avec les Assises du socialisme de 1974 ravive et diffuse ces conceptions dont le Congrès de Metz de 1979 a bien montré la vigueur en interne[4]. Cependant, pour les futurs cadres du pouvoir socialiste, il s'agit avec cette politique destinée aux collectivités locales d'anticiper une victoire future et d'organiser très vite des « contre-pouvoirs » solides[5], dans le cadre d'une réflexion menée en amont sur l'alternance. Pour prendre les rênes de l'État, il ne s'agit pas que de faire tomber les têtes et remplacer quelques hauts-fonctionnaires, il faut organiser en interne une nouvelle répartition des responsabilités qui favorise les collectivités locales rendues, par les grands succès électoraux de la gauche dans les années 1970 (cantonales de 1976 et 1979 et surtout municipales de 1977), fidèles au nouveau gouvernement. La décentralisation a également deux vertus cardinales : elle

[1] ROCARD Michel et *alii*, « Décoloniser la province. La vie régionale en France », *Rencontre socialiste de Grenoble, 30 avril-1er mai 1966*, 44 p. https://www.institut-tribune-socialiste.fr/wp-content/uploads/1966/04/66-12_RocardDecoloniser.pdf [en ligne].
[2] On ne peut que renvoyer ici au résumé qu'en fait Pierre Merlin, et en particulier de l'action du ministre Eugène Claudius-Petit, dans son célèbre manuel sur les premiers pas de l'aménagement du territoire en France : « L'État contre Paris : la décentralisation des activités ». Cf. MERLIN Pierre, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 2002, p. 236 sqq.
[3] BERGOUNIOUX Alain, « La deuxième gauche : quelles idées, quels projets ? » *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. La deuxième gauche et le pouvoir (1988-1991)*, Paris, Presses de la FNSP, 2020, p. 62.
[4] Cf. BERGOUNIOUX Alain et GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir : le Parti socialiste français, 1905-1992*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2005 (1992)
[5] « 54. La décentralisation de l'État sera prioritaire. » Cf. *Le Poing et la rose*, numéro spécial, février 1981, p. 6.

valorise le pouvoir et les responsabilités des élus locaux, véritable ossature de l'organisation PS[1], et elle cherche à stimuler la vie démocratique par le biais local[2]. Autrement dit :

> « La décentralisation favorise également une démocratisation de l'État par la mise en place de contre-pouvoirs et le renforcement de la participation des citoyens dans le processus de décision[3]. »

On retrouve dans le secteur de l'enseignement supérieur la même ligne politique. Pour éviter d'avoir à se battre sur deux fronts avec des réformes difficiles, notamment dans le secteur du scolaire, et pour installer dans la durée la politique menée, il s'agit bien sûr de remplacer des hauts-fonctionnaires du ministère trop marqués par leur soutien à l'ancien régime mais surtout de prendre appui, en les renforçant dans la durée, sur des contre-pouvoirs que l'on sait politiquement fidèles grâce à leur politisation marquée, à savoir les présidents d'université. L'université devient une collectivité territoriale comme une autre. Tout le regard sur les établissements se transforme. C'est dans cette logique que se place l'annonce de la contractualisation dans le discours de Savary en 1981, c'est cette logique qui a déjà depuis quelques années irriguée certaines réflexions syndicales et même des travaux de la CPU, ce n'est au fond que le décalque dans un ministère sectoriel de ce qui se passe dans un ministère transversal, le second ayant toujours la force de modèle sur le premier.

Mais ce n'est pas tout. Le lien qui peut être fait entre les deux univers n'est pas pure tactique et touche au fond de la politique de la décentralisation. Jean-Paul de Gaudemar, universitaire mais également chargé de mission à la DATAR à partir de 1982, justifie et légitime ce rapprochement et cette progressive imbrication entre les deux secteurs de l'État dans le cadre d'une politique d'aménagement et de développement universitaire :

> « Je crois qu'on est passé d'une université "hors-sol" d'une certaine façon à une université telle que je crois qui doit une université moderne d'ailleurs, une université qui doit être capable de tenir les deux bouts entre le ciel et la terre, à la fois portée par cette aspiration à l'universalité qui est la science et en même temps une territorialisation, un ancrage territorial de plus en plus profond parce qu'en fait les universités sont des acteurs du développement du territoire à tous les niveaux, aussi bien au plan local, régional, national et international dès lors qu'elles acquièrent une dimension suffisante et un niveau scientifique suffisant. […]
>
> Pour vous donner un exemple, quand j'étais à la DATAR par exemple, avant d'être directeur, on m'avait recruté justement parce que j'étais universitaire pour développer une stratégie et des politiques correspondantes justement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, parce qu'on devinait à l'époque que ça allait devenir un moteur très important du

[1] On retrouve cette caractéristique en particulier dans la fédération du Pas de Calais du PS décrite dans l'étude de SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti Socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1997, 336 p.

[2] Au fond, on retrouve dans le monde éducatif la synthèse échafaudée lors du congrès de Metz entre François Mitterrand et sa représentation centralisatrice du pouvoir qui souhaite donc prendre les leviers de commandes par en-haut et Michel Rocard qui lui souhaite davantage transformer l'État en le décentralisant pour bâtir le socialisme.

[3] BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 210.

développement. Et ça s'est vu d'ailleurs dans les premiers contrats de plan, parce que c'est notre équipe qui a inventé les contrats de plan État-région[1] »

Jean-Paul de Gaudemar, haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur et de la DATAR

Pour l'ancien haut-fonctionnaire de la DATAR, ce rapprochement est non seulement lié à un mode de gouvernement mais à un objectif politique et économique de développement, dans la lignée de la loi Faure qui déjà reliait mise en place d'universités autonomes et régionalisation gaulliste par le « ménisque » jamais abouti des CRESER. Les universités deviennent un acteur du développement territorial, un sujet d'aménagement, de stimulation de la formation dans un contexte de crise économique. Horizontalement, leurs relations doivent être densifiées et les deux objets doivent être pensés parallèlement. Ce n'est sans doute pas tout à fait un hasard si le contrat de plan État-région est lancé la même année que le contrat recherche de Bernard Decomps[2], et que les deux démarches sont associées dans l'esprit de hauts fonctionnaires de la direction de la recherche, comme Jean-Richard Cytermann qui cherche « une cohérence entre [la] politique contractuelle et les contrats de plan État-Région[3]. »

La contractualisation dans le secteur de l'enseignement supérieur appartient au même mouvement que la décentralisation, et donc se détache fondamentalement de Villard-de-Lans. Là où son ainée émanait des présidents et était relayée par un ministère dominé, l'annonce de Savary s'inscrit dans une logique gouvernementale générale. Certes, elle est établie en se nourrissant de réflexions émanant des syndicats et de certains universitaires[4], mais elle demeure dans un processus *top-down*[5]. Par conséquent, peu-importe qu'il y ait ou non de filiations directes entre les deux initiatives, que ce ne soit qu'une absence de mention par le nouveau pouvoir socialiste de la reprise d'une logique associée au giscardisme, leur similarité compte peu face au changement de contexte.

---

[1] *Entretien avec Jean-Paul de Gaudemar*, 18 septembre 2018.

[2] Ce dernier s'inscrit dans le mouvement de « reconnaissance politique de la région » qu'incarne les lois de 1982-1983 et la dévolution de nouvelles compétences en termes économiques et de formation continue. Cf. GREFFE Xavier, *La décentralisation,* Paris*,* La Découverte, « Repères », 2005, pp. 21-22

[3] « Synthèse de la communication de M. Cytermann », *Séance de la Commission de la recherche de la CPU*, 14 septembre 1983, AN 20080235/21.

[4] Cf. infra. Le colloque national de Lyon des 3, 4 et 5 mars 1982 fait ainsi écho, par son intertextualité, à diverses influences comme celle de la CPU et de son colloque de Créteil. Cf. *Missions nouvelles pour les Universités. Colloque national de Lyon. Université Lyon-II. Mars 1982*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, p. 161.

[5] L'une provenait de l'affirmation d'une nécessité pratique de prolongation de l'autonomie liée aux expériences des premiers présidents, puisant dans le colloque de Caen un part de son ossature intellectuelle, afin de mieux légitimer les établissements et leur fonction. L'autre s'apparente davantage aux réflexions des hommes politiques et hauts-fonctionnaires de gauche sur la prise de pouvoir en 1981, et à la logique de décentralisation en cours venue en droite ligne de la « deuxième gauche » rocardienne. La formule se diffuse d'ailleurs au moment de la mise en place de la contractualisation grâce à l'enquête de Hervé Hamon et Patrick Rotman sur la CFDT. Cf. HAMON Hervé et ROTMAN Patrick, *La Deuxième gauche. Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1982, 460 p.

Toutefois, et en gardant toujours en tête cette modification d'écosystème, on ne peut pas affirmer ici qu'il y ait eu une franche rupture entre les deux moments. Quelques ponts peuvent être lancés entre les deux contractualisations. Même si aucun acteur n'y fait directement référence en 1981 et aucune archive de la période Savary ne mentionne explicitement la période Soisson, même si l'élite modernisatrice de l'époque ne s'est pas durablement engagée dans des fonctions administratives lui ayant permis de peser sur les deux expériences (pour la plupart ses membres sont peu à peu retournés à la paillasse), quelques nouveaux venus au ministère et quelques actions du nouveau pouvoir apparaissent toutefois liés à Villard-de-Lans.

C'est le cas de Guy Ourisson. L'ancien président de Strasbourg 1 est nommé, le 15 juillet 1981, directeur général de l'enseignement supérieur en remplacement de Jacques Béguin[1]. Le colloque de 1975 lui est bien sûr connu, puisqu'il y a assisté[2], comme président de Strasbourg 1 et qu'il a été l'un des premiers à développer un projet d'établissement en vue de la mise en place de la logique contractuelle[3]. Comme membre de la CPU, il a été actif dans les débats sur la contractualisation, d'abord comme membre de la Commission permanente de 1971 à 1972, puis comme 2ème vice-président de 1972 à 1974. Ont-ils imprégné durablement sa conception de l'enseignement supérieur ? La question peut légitimement se poser, même s'il n'était pas en fonction au moment du discours d'Alain Savary. De son côté, Jean-Louis Quermonne demeure une personnalité incontournable. Le 18 juin 1981, Alain Savary annonce qu'il le charge d'une « mission d'études sur la carrière des universitaires », préparatoire au décret de réforme des statuts des enseignants-chercheurs de juin 1984[4]. L'arrivée de Jean-Jacques Payan comme directeur du CNRS, lui aussi président grenoblois, renvoie également au souvenir de 1975[5]. Même s'il n'est pas associé à une large réforme des relations avec les établissements, le spectre de Villard hante la rue de Grenelle Plus généralement, les deux initiatives relèvent d'une filiation intellectuelle commune, imprégnée toutes entières dans la deuxième gauche autogestionnaire, cédétiste ou rocardienne.

La politique contractuelle qui s'amorce donc dès 1981 est ainsi fille d'une initiative gouvernementale apparentée à la logique de décentralisation. Cependant, cette première mouture qui se voulait globale n'aboutit pas dans l'immédiat. Seule une forme de galop d'essai

[1] « M. Ourisson, directeur des enseignements supérieurs et M. Favret, directeur des écoles », *Le Monde*, 17 juillet 1981.
[2] Comme le montre la liste des participants aux colloques de Villard-de-Lans conservée dans les archives de René Rémond. Cf. BNF NAF 28390/9.
[3] *Plan de développement et de rénovation 1976-1980 de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg*, 1975, BNF NAF 28390/1-8.
[4] « M. Jean-Louis Quermonne est chargé d'une mission d'études sur la carrière des universitaires », *Le Monde*, 4 juillet 1981.
[5] Il est de surcroit le successeur de Guy Ourisson à la DGES à partir de 1982.

est rapidement mise en place dans le domaine de la recherche, conduisant à une politique sectorielle plus hybride dans laquelle les disciplines sont toujours parvenues à tirer leur épingle du jeu. Sans doute qu'engluée dans une réforme institutionnelle qui occupera l'essentiel de son action, l'équipe Savary n'a pas pu faire aboutir tous ses projets.

1.2. L'expérience Decomps (1981-1984)

> « Donc, on a beaucoup tenu à ces aspects de coordination de la politique et on a mené comme ça un certain nombre de réformes, je ne suis pas sûr de me souvenir de tout, mais petit à petit, et là vous devez avoir les dates, on a insisté sur l'importance de la contractualisation qu'avait créée Decomps et que j'ai développée énormément. À tel point que c'est devenu *la* méthode de travail[1]. »
>
> Vincent Courtillot, directeur de la recherche (1988-1993, 1999-2001), président de l'IPGP (1996-1999, 2004-2011)

Vincent Courtillot, l'un des « quatre mousquetaires » – sobriquet donné aux quatre directeurs d'administration centrale qui orchestrent la mise en place de la contractualisation générale de 1988-1989 – évoque la dette méthodologique qu'il a contractée à l'égard de Bernard Decomps et de la première contractualisation quadriennale de la recherche qu'il met en place peu à peu à partir de 1981. Cette prime expérience, née de la fusion de la politique contractuelle lancée par Alain Savary et de pratiques en cours dans le monde de la recherche depuis les années de la DGRST, apparaît non seulement remarquable à l'ancien directeur de la recherche et des études doctorales, mais également aux yeux de quiconque s'intéresse à l'histoire de la CPU. Elle est une forme d'expression chimiquement pure de la position que tient l'organisation au cours de tout ce moment réformateur des années 1980.

Bernard Decomps devient, en aout 1981, chef de la Mission recherche, cet ultime vestige de la transformation de l'architecture du ministère voulue par Jean-Pierre Soisson à la suite des colloques de Villard-de-Lans et du Bischenberg[2], et maintenu par l'équipe d'Alice Saunier-Seïté[3]. Six mois plus tard, le 24 février 1982, il est nommé directeur de la recherche de plein exercice, fonction à laquelle il demeure attachée jusqu'en 1986, inscrivant ainsi son action dans toute la durée de la législature. Bernard Decomps est, par son parcours, un praticien de longue date de la relation entre université, recherche, entreprises ainsi que des fonctions administratives : normalien de la rue d'Ulm, physicien, il a été un professeur à Paris 13-

[1] *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.
[2] Cf. Chapitre 8. Il y a finalement, dans un léger rebours avec ce qu'affirmait Christine Musselin, une forme de liens institutionnel, certes indirect, entre les deux épisodes réformateurs.
[3] Sa création devient effective en aout 1976. Cf. SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, p. 148

Villetaneuse « engagé dans la gestion administrative de l'université », tout en exerçant des missions ponctuelles envers des entreprises, et siégeant comme membre du collège de direction du CNRS à partir de 1979[1]. C'est donc un homme expérimenté, légitimé comme chercheur et administrateur, qui se présente le 19 novembre 1981, à la séance plénière de la CPU, pour évoquer les grands objectifs de la nouvelle politique de la recherche du ministère, puis dans un second temps devant la commission de la recherche pour en détailler précisément certaines modalités.

Ces annonces arrivent, pour la CPU, dans un contexte de transition : la suppression de la loi Sauvage – victoire de la Conférence et du camp politique qui voit sa stratégie d'attente de la victoire de la gauche triompher – pousse les établissements à organiser de nouvelles élections universitaires dans le cadre du retour aux collèges électoraux de la loi Faure. Littéralement décapitée par les premières nominations de recteur[2], la Conférence attend l'élection d'une nouvelle génération présidentielle. Dans l'intervalle, le changement de majorité à lui seul a conduit à un renversement de des équilibres internes et c'est désormais la droite universitaire qui, repoussée dans les cordes de l'opposition, se montre la plus véhémente lors des réunions, la gauche soutenant pour le moment les positions gouvernementales. Les présidents ont repris un rythme de travail similaire, en commission et en plénière, de celui qui était le leur avant la période Saunier-Seïté (une séance par mois) et Alain Savary continue de prouver ses bonnes dispositions à l'égard de l'institution en assistant en personne, le 19 novembre, à sa troisième séance quasi-consécutives.

Le discours que tient Bernard Decomps devant la CPU plénière du 19 novembre 1981 ne définit qu'une esquisse de sa politique. Il décrit quelques-unes des grandes directions qu'il souhaite donner à son action – des idées qu'il a sans doute déjà évoquées devant le CNESER le 5 octobre 1981[3]. Tout d'abord, l'objectif fondamental de sa Mission est de redorer le blason de la recherche universitaire en lui donnant une « image nouvelle » (p. 54) dans le cadre d'une politique globale de « qualité »[4], qui touche recherche fondamentale, recherche appliquée et

[1] BERNARD Danièle et LEPAGNOT-LECA Françoise, « N° 17 — Bernard Decomps », *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération. Tome 2 - Inventaire de soixante-six entretiens*. Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2000. p. 58-59.

[2] « La CPU est quasi décapitée ! Je ne me souviens plus, on peut recalculer, on doit être au moins plus de dix ou douze présidents qui basculons en quelques heures ou quelques jours de la fonction de président à la fonction de recteur d'académie. », *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[3] Cf. « Documents de séance », *Séance de la Commission de la recherche du 18 novembre 1981*, AN 20080235/21.

[4] « Je crois que, parmi les objectifs que nous fixons à la Mission de la recherche, c'est avant tout de commencer à redonner à l'ensemble de nos interlocuteurs, aussi bien à l'intérieur des universités qu'à l'extérieur des universités, une image peut-être nouvelle de cette place de la recherche universitaire. » *Séance de la CPU du 19 novembre 1981*, p. 54, AN 20060489/6.

sciences humaines et sociales dont son adjoint, l'historien Maurice Garden, est un représentant (p. 60)[1]. Il veille également à mieux coordonner et à assurer la liaison avec les grands organismes de recherche (p. 55), en particulier le CNRS, le principal d'entre eux, ainsi qu'avec des interlocuteurs professionnels et régionaux (p. 56) ; le tout dans le cadre d'une hausse substantielle des budgets qui doivent être portés « à 2,5 % du produit national brut » (p. 56) et dont la recherche *universitaire* doit également bénéficier[2]. En un sens, on retrouve dans les grandes lignes de ses annonces les termes du programme du président Mitterrand. Pour mener à bien ces desseins, pour répartir et gérer l'afflux budgétaire à venir, Bernard Decomps souhaite s'appuyer sur les universités, et en particulier sur les « présidents et les responsables d'établissements » pour veiller à promouvoir en leur sein des équipes scientifiques motrices qui seraient mieux dotées en interne, et donc de déterminer *de facto* des politiques de la recherche par établissement utilisant l'arme de la spécialisation thématique (p. 59)[3]. Sans doute y a-t-il dans ces mots quelque arrière-pensée de politique universitaire : il s'adresse à des présidents d'université dans un contexte d'alliance entre les chefs d'établissements et le nouveau pouvoir, mais la deuxième phase de ses annonces, réservée à la commission de la recherche, montre la profondeur que prend cette stratégie et le tournant contractuel qu'il souhaite lui donner.

Les mots clés de contrat, d'évaluation ou de projet ne sont certes pas encore prononcés par le chef de la Mission recherche le 19 novembre 1981, mais ils circulent déjà dans le cadre de la commission de la recherche : la première version de la loi d'orientation et de programmation de la recherche, évoquée en séance de la commission le 18 novembre, promeut la dimension contractuelle mais pour le cas seul des grands organismes[4]. Philippe Lucas, président de Lyon 2, propose, dans les débats, la création d'une instance d'évaluation pour la recherche universitaire qui permettrait une émancipation de l'évaluation par le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)[5]. Le 8 décembre 1981, Bernard Decomps vient présenter à la commission de la recherche les « grandes lignes de la politique de la mission de la recherche

[1] Fort d'un certain rayonnement scientifique et de son expérience de vice-président à Lyon 2, Maurice Garden devient ainsi le second de Bernard Decomps à la Mission de la recherche : « c'est le fait que ma thèse sur Lyon et les Lyonnais a été publiée peu de temps après sa soutenance dans la collection sciences de Flammarion, dans les petits bouquins… par l'intervention de Joseph Goy, directeur d'études de l'École des hautes études et le directeur des autres collections sciences de Flammarion avec des gens célèbres de l'École des hautes études : Le Roy Ladurie, Le Goff, Aubert, Delumeau, etc. Par hasard, je suis rentré là-dedans. C'est cela qui a été déterminant. C'est à cause cela que j'ai été appelé à la rentrée à rejoindre la direction de la recherche qui venait d'être créée » *Entretien avec Maurice Garden*, 22 janvier 2019.

[2] *Séance de la CPU du 19 novembre 1981*, AN 20060489/6.

[3] Bien sûr, il y a un certain sens politique à s'adresser ainsi en priorité aux présidents et non aux directeurs de composantes et grands barons disciplinaires traditionnels.

[4] *Séance de la Commission de la recherche du 18 novembre 1981*, AN 20080235/21.

[5] *Idem*.

et plus spécialement dans le domaine de ses rapports avec les universités.[1] » Sept présidents assistent à la réunion, parmi lesquels Daniel Bancel de Toulouse 3, Daniel Bloch de l'INP de Grenoble, François Furet de l'EHESS, Philippe Lucas de Lyon 2, personnalités déjà fortement impliquées dans ce secteur. Bernard Decomps présente une définition plus pratique des méthodes de la politique qu'il souhaite mener vis-à-vis des universités :

> « Ces rapports devraient se concrétiser par l'établissement de contrats, ce qui permettrait de concilier d'une part les principes de démocratie, d'autonomie, de décentralisation et de régionalisation, avec la nécessité de la cohérence, de la planification et du respect des orientations nationales[2]. »

En quelques mots, Bernard Decomps évoque tout l'esprit qui sous-tend la mise en place de la contractualisation au début des années 1980 : le lien avec la décentralisation, l'action par en haut qui doit respecter ses objectifs, la volonté de faire lien avec le principe d'autonomie des établissements dans le cadre général de leur montée en puissance, mais tout ceci décliné au seul secteur de la recherche universitaire. Sa conception est simple : dissocier « le soutien au potentiel de base » et « les interventions spécifiques sur programmes » (p. 2) selon un principe déjà connu depuis la création de la DGRST[3]. Pour le volant universités, il s'agit d'abonder des fonds spécifiques sous la forme de contrats, à l'image de ce que la loi d'orientation de la recherche défendue par le ministre de la Recherche Jean-Pierre Chevènement veut renforcer pour le cas des organismes[4]. Afin de « réaffirmer vigoureusement la place des universités » dans le domaine, il s'agit dans la dynamique de la procédure contractuelle de renforcer la place des établissements. Ce sont eux qui, par le biais des conseils scientifiques, doivent proposer les « projets de contrat » (p. 3), ceux-ci étant analysés par des « consultants et des experts » (p. 4), par les services de l'administration centrale avant d'être signés, pour une durée pluriannuelle (« au moins trois ans, peut-être quatre ans »). Ces contrats pourraient être ouverts à d'autres partenaires comme les régions (p. 5). Au terme de l'échéance, leur exécution doit être évaluée « sur le plan scientifique et sur le plan administratif et financier » tant du point de vue des établissements que de la Mission de recherche par un organisme autonome – idée relayée par Philippe Lucas en plénière quelques semaines plus tôt. La composition de cette instance, constituée « en toute indépendance de la Mission » (p. 4), n'est pas encore fixée, mais son rôle

[1] *Séance de la Commission de la recherche du 8 décembre 1981*, AN 20080235/21.
[2] *Idem*.
[3] Jérôme Aust et Emmanuelle Picard reviennent là-dessus dans une contribution récente : cf. AUST Jérôme et PICARD Emmanuelle, « Gouverner par la proximité. Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960 », *Genèses*, vol. 94, n° 1, 2014, pp. 7-31.
[4] Son article 6 fait des programmes le pivot de la « qualité de la recherche ». Pour davantage de précisions sur ce point se référer donc à : « Article 6 », *Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France dite loi Chevènement*, https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000691990&pageCourante=02269 [en ligne].

est clair : elle doit jouer ce rôle de ménisque entre les deux contractants comme l'avait proposé en son temps Jean Frézal, et pouvoir, par son autonomie, faire état de ses vues aux deux partenaires[1]. Le futur CNÉ reprend le périmètre de ces fonctions et représente un gain substantiel d'autonomie pour les établissements universitaires, en leur permettant de s'émanciper sur le plan de la recherche de la seule évaluation mené par le CoNRS[2].

Au terme de son exposé, Bernard Decomps présente un plan de travail chargé pour les prochaines mois : défendre les budgets sur la loi d'orientation et de programmation de la recherche, prévoir l'évolution des conseils scientifiques et l'installation de l'instance d'évaluation dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, envisager la nouvelle relation avec les régions dans la loi sur la décentralisation, veiller à la mise en place des consultants et des experts, avant de pouvoir préparer un premier volant de contrats pluriannuels prévue pour la rentrée 1982-1983[3]. Tacticien prudent, le chef de la Mission recherche tente de mettre en mouvement une stratégie des petits-pas. Pas question de submerger les services du ministère par une contractualisation simultanée et uniforme, il semble utiliser le levier de l'expérimentation et l'effet d'entrainement qu'elle peut susciter pour les établissements[4]. La ligne est tracée et sera dans l'ensemble suivie de faits. Dès la rentrée 1982, six régions expérimentent les nouveaux contrats[5]. En somme, à la seule initiative de Bernard Decomps et de ses services, on retrouve un plan d'action tout à fait similaire à celui établi au Bischenberg six ans plus tôt. Les présidents présents durant la réunion y souscrivent dans l'ensemble. La hausse des budgets promise, la revalorisation politique des universités et de leurs chefs ne peuvent évidemment que les séduire. Par conséquent, la contractualisation Decomps manifeste une communion de vue entre la ligne générale tracée par Alain Savary, *i.e.* le pouvoir politique élu quelques mois plus tôt, et l'action de la sphère administrative qui met en musique la partition confiée par le ministre. Côté présidents, on reçoit, en y souscrivant mais sans vraiment les anticiper ou les co-élaborer, les nouveaux termes de la politique contractuelle. Certains se

[1] Cf. Chapitre 8.

[2] Jean-Marc Monteil, membre du Comité national de la recherche scientifique, témoigne de cette force considérable que l'évaluation donne au grand organisme : « La vérité m'oblige à dire que le travail d'évaluation, et d'évaluation comparée, réalisé au sein du CoNRS, été frappé d'une indiscutable exigence de qualité, tant pour le recrutement des chercheurs que pour l'évaluation des laboratoires. Cette assurance évaluative fournissait à l'organisme la solidité nécessaire pour décider de sa politique d'association aux universités. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie. Les sentiers d'un témoin engagé*, Grenoble, PUG, coll. « Points de vue et débats scientifiques », 2020, p. 20.

[3] *Séance de la Commission de la recherche du 8 décembre 1981*, p. 5, AN 20080235/21.

[4] Régis Ritz, président de Bordeaux 3 à la fin des années 1980, évoque ainsi pour les contrats d'établissement cet effet d'entrainement auprès des présidents, après une période initiale de méfiance, pour les années 1989-1990. Cf. *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

[5] *Séance de la CPU du 2 décembre 1982*, AN 20060489/7.

montrent toutefois plus engagés que d'autres sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle méthode de gouvernement[1].

Celui qui devient bientôt directeur de la recherche n'en a pas fini de défendre la mise en place de sa politique. Il est doté désormais d'une direction en bonne et due forme, dont le directeur est nommé en conseil des ministres au même titre que le DGES par exemple. Cette institutionnalisation fait de l'axe recherche un des secteurs pérennes et majeurs de l'action du ministère. En son sein, Bernard Decomps s'entoure de hauts-fonctionnaires qui croient comme lui à l'idée de renforcer l'autonomie des établissements[2]. C'est ainsi qu'il bénéficie du concours d'un tout jeune énarque d'à peine trente ans, qu'il nomme sous-directeur de la politique générale, Jean-Richard Cytermann, avec mission d'organiser la première vague de contractualisation. Le 2 décembre 1982, il revient en séance faire un point d'étape sur « les contrats pluriannuels[3]. » Conformément à ses annonces, certains établissements se sont déjà lancés dans l'aventure et ont commencé à établir leurs projets en conseil scientifique[4]. Bernard Decomps distribue à cette occasion les mauvais points aux élèves en retard et les bons points aux forts en thème, placés par le directeur au sommet du tableau d'honneur : les universités lyonnaises (dont Lyon 2 présidée par Philippe Lucas) ou Toulouse 2 et 3 (présidées par Georges Mailhos et Daniel Bancel universitaires politiquement, humainement et professionnellement proches de l'élu toulousain Alain Savary). La politique menée est bien descendante à l'égard des établissements. Des contacts ont été pris avec les grands organismes et la DATAR pour articuler le plan général avec l'aménagement régional. Bref, la démarche semble suivre son chemin, et dépasse déjà dans son degré d'aboutissement l'entreprise lancée à Villard-de-Lans et au Bischenberg. Face à cette politique, la réaction de Jacques Vaudiaux, alors 1er vice-président qui est pris publiquement en faute par le directeur, est sans doute symptomatique de la position de la CPU de l'époque, face à un élan réformateur qui se surimpose à elle :

> « Si vous permettez, Monsieur le ministre, c'est une question d'ordre, si j'ose dire, que je pose avec humilité puisque j'appartiens aux cinq universités qui n'ont envoyé que hier leur plan. Mes collègues en concluront que je suis trop absorbé par mes activités parisiennes. En fait, je crois que le temps que nous avons pris était à la mesure de l'importance de l'événement car ce que vous venez de souligner, ce agissant des universités que vous êtes en train d'exploiter, je l'ai constaté dans la mienne. On opère là une mutation qualitative qui me paraît d'un grand

[1] En particulier Philippe Lucas et Daniel Bancel qui assistent tous deux à la réunion.
[2] « J'ai beaucoup favorisé, autant que je l'ai pu, plus l'autonomie des établissements. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018. Son parcours et ses prises de positions comme haut-fonctionnaire du ministère valident le regard rétrospectif qu'il pose sur sa carrière.
[3] *Séance de la CPU du 2 décembre 1982*, p. 3, AN 20060589/7.
[4] Projets qui doivent définir pour chaque établissement « les grandes orientations, les modalités d'évolution des formations de recherche, les équipements collectifs ». *Ibid*. p. 4.

> intérêt et c'est pour moi une raison de plus de dire combien ce type de relation contractuelle me paraîtrait devoir être étendu à nos autres activités[1]. »

Le politiste et socialiste Jacques Vaudiaux semble, malgré le tour rhétorique et *pro domo* que prend son intervention, bien conscient du tournant majeur, cette « mutation qualitative » qu'opère la politique contractuelle dans les relations entre l'État et les établissements d'enseignements supérieur. Il pousse même jusqu'à demander, finalement en conformité avec la ligne tracée un an et demi plus tôt par Alain Savary, en à élargir le périmètre pour faire d'une politique qui demeure encore très sectorielle une pratique générale. Il s'approprie le bilan de cette expérience partielle réussie qui ne demande pour lui qu'à être systématisée. Ce n'est qu'une première intervention publique d'une revendication qui devient la ligne de la CPU dans la période 1984-1986, mais elle montre comment cette politique venue du haut a pu être reprise par les présidents. Elle s'accorde au fond avec leurs intérêts. Mais si l'ordre du discours est une chose, celui de la pratique en est parfois une autre et malgré son optimisme affiché, Jacques Vaudiaux semble ne pas avoir le temps nécessaire dans son établissement, comme dans la CPU, pour développer jusqu'au bout le processus contractuel – tant dans sa mise en œuvre pratique que dans sa défense publique. Sans doute, l'absence de professionnalisation et de moyens de la CPU est à mettre en cause. Sans doute que la focalisation de l'activité de l'organisation sur des objectifs politiques est à incriminer. Sans doute que le travail colossal qui est demandé par la loi Savary dont le contenu couvre tous les aspects de la vie universitaire empêche les présidents et la Conférence de pleinement s'emparer de ce qu'ils perçoivent néanmoins comme un tournant important dans la configuration universitaire[2]. On retrouve ainsi en pratique, mais dans un ordre différent de constitution, l'accord entre monde politique, administratif et présidentiel tel que dessiné en 1975.

Si la contractualisation Decomps demeure un moment important de l'avancée de l'idée, elle n'a pas donné toutefois l'entière mesure de son étendue. Elle ne parvient pas à modifier à elle seule la configuration universitaire dans son ensemble. Le directeur de la recherche a toutefois obtenu un certain nombre d'avancées : nationalisation de sa politique en 1984, via l'article 20 de la loi Savary[3], modification de l'architecture du ministère avec la mise en place

[1] *Séance de la CPU du 2 décembre 1982*, p. 9, AN 20060589/7.
[2] Cf. Chapitre 6.
[3] L'article 20 définit ainsi les marges de manœuvre des nouveaux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : « leurs activités de formation, de recherche et de documentation peuvent faire l'objet de contrat d'établissement pluriannuel dans le cadre de la carte des formations supérieures définie à l'article 19. Ces contrats fixent certaines obligations des établissements et prévoient les moyens et emplois correspondants pouvant être mis à leur disposition par l'État. L'attribution de ces moyens s'effectue annuellement dans les limites prévues par la loi de finances. Les établissements rendent compte périodiquement de l'exécution de leurs engagements ; leurs rapports sont soumis au comité national d'évaluation prévu à l'article 65. » Un décret d'application doit

d'une direction de la recherche universitaire en bonne et due forme, promotion de la recherche en sciences humaines, soutien de présidents d'université. Mais sur beaucoup d'autres points, le contrat est demeuré à mi-chemin. A l'occasion de son enquête sur les établissements des années 1980, Christine Musselin a ainsi pu montrer que paradoxalement, et à rebours de l'intention initiale de Bernard Decomps, les contrats « plutôt que de renforcer l'échelon "université" […] l'ont finalement encore affaibli, en privilégiant à nouveau l'entrée par projet et par discipline »[1]. Les conseils scientifiques, pourtant au cœur de cette politique, se sont bornés à dresser la liste des revendications catégorielles des différents laboratoires et non à créer un projet d'établissement[2]. Les contrats recherche restent plus proche des financements de programme organisés sur la base des disciplines tels qu'ils étaient encore en place à la fin des années 1970[3]. De nombreuses réticences demeurent au sein des universités, des grands organismes comme du ministère pour voir cette politique contractuelle transformer l'équilibre d'ensemble. Sans doute que d'autres enjeux réformateurs éclipsent et concurrencent la création des contrats. Toutefois, au sein des établissements, des universitaires ou certains présidents ont pris à bras le corps cette pratique, faisant de la contractualisation un modèle à suivre et à généraliser. L'expérience Decomps est le premier exemple d'une confluence entre politiques, administratifs et présidents. Nous allons en étudier deux nouveaux exemples.

1.3. Des présidents en appui : soutiens politiques et idéologiques à la démarche contractuelle

Prenant un peu par surprise les présidents, la démarche contractuelle initiée par le ministre Alain Savary, puis concrétisée par le plan de développement de la recherche mené par Bernard Decomps, n'est pas leur seul axe de travail (que ce soient dans leur fonctionnement autonome de la Conférence ou dans les thèmes que leur soumet la DGES). Elle apparaît même comme un sujet secondaire, si l'on considère les ordres du jour des séances de la période 1981-

néanmoins préciser sa mise en place. Cf. « Article 20 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne]

[1] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 109.
Ce que manifeste également le recours à des experts disciplinaires pour l'évaluation des contrats au sein du ministère.

[2] C'est ce dont témoignait au fond Lise Dumasy pour les années 1990 au sein de l'université Grenoble 3 Stendhal. Cf. Chapitre 7.

[3] Même si elle favorisait en partie l'interdisciplinarité dans ses attribution, « la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), institution interministérielle alors chargée de la coordination des politiques de recherche » a souvent agi comme dans le cas de la biologie moléculaire ou des mathématiques appliquées aux études atmosphériques « comme une matrice efficace de l'institutionnalisation de nouvelles disciplines, au travers de la réussite d'un petit groupe d'innovateurs à se saisir d'un instrument plastique et peu formalisé de la politique scientifique. » AUST Jérôme et PICARD Emmanuelle, « Gouverner par la proximité », art.cit., pp. 12 et 24

1984 : seules 11,8 % des réunions plénières font mention des enjeux contractuels, un gros quart (26,5 %) se consacre aux enjeux de recherche alors que près d'une séance sur deux (47 %) est au moins pour partie consacrée à la discussion de la future loi Savary. En cette orée des années 1980, l'enjeu collectif est législatif. Toutefois, au sein de l'organisation, certains présidents prennent la contractualisation à bras le corps : pour eux, que ce soient sur le plan politique ou le plan idéologique, le sujet semble répondre à certaines attentes.

Parmi les présidents que l'enquête a permis de rencontrer, il en est véritablement un qui semble avoir été absolument enchanté dès son origine par la démarche contractuelle. Tant est si bien que les archives témoignent à de nombreuses reprises de son investissement et qu'il fait même partie des bons élèves désignés par Alain Savary en séance[1]. Ce président n'est autre que Daniel Bancel, de Toulouse 3-Paul Sabatier. Ce professeur de mathématiques, membre du SNESup[2], est élu dans un contexte difficile au sein de son établissement, marqué par le départ anticipé de Jean-Claude Martin, nommé recteur de Bordeaux par ce même Alain Savary, et la nécessité de trouver rapidement un successeur à un président scientifique. Université qui fédère deux anciennes facultés, sciences et médecine, Toulouse 3 applique une coutume d'alternance disciplinaire, et ce serait donc à un médecin de devenir président. Mais le SNESup, dont Daniel Bancel est un élu au conseil d'université, refuse cet état de fait qui permettrait l'accès à la présidence d'un universitaire conservateur. Il décide d'opposer à la légitimité disciplinaire le poids de sa présence au conseil d'université et la force de son appartenance politique. Devant ce blocage et l'impossibilité du conseil à s'accorder sur un nom, l'université de Toulouse 3 est placée, par le nouveau ministre, sous le régime de l'administration provisoire. Daniel Bancel devient chef d'établissement par *interim*[3]. Après avoir fait approuver sa candidature par son syndicat, non sans difficultés en raison de certaines de ses positions hétérodoxes[4], il organise

[1] Cf. supra.
[2] Cette appartenance initiale est remise en cause durant son mandat de président. *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[3] Cette nomination n'est pas tout à fait étrangère à la proximité politique de Daniel Bancel avec le nouveau ministre Savary : « Alors en fait, ça ne s'est pas tout à fait passé comme ça, parce que le recteur de l'époque, le recteur Chalin, m'a nommé administrateur provisoire en me disant : "bon, il y a une situation qui n'est pas claire. Laissons les gens réfléchir etc." Il a proposé à Savary de nommer un administrateur provisoire, Savary a accepté et m'a nommé administrateur provisoire. C'est le ministre qui nommait donc... Alain Savary qui était toulousain, que je connaissais bien d'ailleurs, m'a nommé administrateur provisoire. Ça a duré six mois, le temps qu'on refasse... *(s'interrogeant)* Alors je ne sais pas si à l'époque on avait changé la loi ou pas, que les choses se clarifient, et on est passé en mars à l'élection du président. Je suis dans la continuité donc je me suis présenté. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[4] « Les organisations syndicales ont demandé à nous entendre. On s'est présentés successivement les uns après les autres devant les syndicats. Moi je suis passé en dernier. Ils avaient dix revendications […] Ils m'ont posé les trois premières questions et j'ai dit que je n'étais pas d'accord. Je ne voyais pas les choses comme ils les voyaient quoi. (*précisant)* […] Et après la troisième question, à laquelle j'avais dit que je ne voyais pas les choses comme ça, il y avait heureusement dans les syndicalistes, Jean-Claude Garic qui était secrétaire national du SNESup, c'est à dire un type qui avait une formation et une vision assez pertinente, […] a dit : "on arrête les frais. Ceux qu'on a

les nouvelles élections attendues à la suite la révocation de la loi Sauvage. Il est finalement élu président de Toulouse 3 en mars 1982. À première vue, son élection semble s'apparenter à de nombreuses autres si typiques de l'époque, plaçant la légitimité politique aux côtés, sinon au-dessus de l'ordre des disciplines. Dans le récit qu'il en fait, tout porte à penser qu'elle se fonde également sur une prise en compte d'un projet qui transcende l'appartenance syndicale ou partisane. Daniel Bancel semble construire sa légitimité autant par son lien avec le SNESup que par son programme d'établissement. Seule une enquête menée à l'échelle de l'établissement permettrait de mieux caractériser la campagne qu'il mène. Quoiqu'il en soit, son élection coïncide avec la mise en place d'une contractualisation dont il épouse immédiatement les vues :

> « Oui, uniquement la recherche, c'était un dossier que menait Decomps. Ils sont venus, l'équipe de Decomps, présenter ça à Toulouse aux universités, moi j'avais trouvé ça très intéressant. Bernard Decomps, je le rencontrais de temps en temps dans des réunions à Paris à la CPU comme ça, on avait discuté comme ça. Il avait un adjoint, Cytermann […] Donc bon, j'ai trouvé la démarche intéressante, on a beaucoup investi là-dessus, on a vraiment beaucoup travaillé. Je m'étais pénétré avec toute mon équipe de cette logique en disant : diagnostic, projet et mise en œuvre du projet. Et donc ça me paraissait tout à fait intéressant[1]. »
>
> Daniel Bancel, président de l'université Toulouse 3-Paul Sabatier (1982-1984)

On comprend ainsi mieux pourquoi Toulouse 3 a pu être distinguée par le ministre Savary en séance. Peut-être parce qu'il est un scientifique déjà longuement accoutumé aux financements sur projet et sensibilisé aux enjeux du financement de la recherche, parce qu'il est un membre hétérodoxe du SNESup, parce que sa légitimité présidentielle repose pour partie sur la prise en compte de l'établissement, parce qu'il endosse son rôle administratif d'autant plus sérieusement – adoptant ainsi avec zèle les nouvelles règles venues du ministère et singulièrement d'Alain Savary dont il proche au sein du Parti socialiste toulousain – que cette prise de responsabilité entraine par la nature particulière de sa discipline un renoncement automatique à toute prétention de carrière scientifique[2]. Ou peut-être par l'effet combiné de tous ces facteurs qui sont constitutifs d'un nouvel habitus présidentiel ? Daniel Bancel adopte en tous cas avec enthousiasme la contractualisation et la logique « diagnostic, projet, mise en œuvre », dont on sait qu'il a été l'un des premiers présidents informés lors de la réunion de la commission de la recherche du 8 décembre 1981. Ainsi, comme président entouré d'une « équipe très, très

---

vus avant Bancel ont été d'accord sur nos dix propositions, mais on sait très bien que s'ils sont élus, ils ne feront absolument pas ce qu'ils promettent. Avec Bancel, on a l'habitude de discuter avec lui, donc on ne va pas se couvrir de ridicule et voter pour quelqu'un qui aura dit non à nos dix questions. On arrête là." Et c'était terminé ! Donc les syndicats ont décidé de voter pour moi. » *Idem.*

[1] *Idem*

[2] Sa directrice de thèse, la grande mathématicienne Yvonne Choquet-Bruhat, lui reproche ainsi cette bifurcation biographique qui l'éloigne de la recherche : « Oui, oui, mais j'avais fait un choix. *(complétant)* Quand je suis devenu président, Madame Choquet n'était pas du tout contente. Elle m'avait fait promettre qu'au terme de mon mandat, je m'arrêterai et que je reviendrai à la recherche, ce qui n'a pas été le cas. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

solide », il multiplie les projets internes et surtout utilise la gamme de ses relations interpersonnelles pour intégrer ses initiatives à l'ensemble de l'écosystème universitaire toulousain. Il cherche ainsi à s'appuyer sur ses bonnes relations avec la région, le CNRS et les autres établissements de Toulouse, allant dans le sens d'une imbrication de la démarche contractuelle recherche avec l'émergence des collectivités locales[1]. Daniel Bancel s'approprie avec conviction la politique contractuelle recherche pour la mettre en application à son échelle, non sans doute sans avoir anticipé aussi des externalités politiques positives que cette situation de modèle pourrait également entrainer pour lui et sa carrière.

Cet engagement local s'articule avec les responsabilités nationales que prend Daniel Bancel au sein de la CPU. Dès le printemps 1983, ce président exemplaire quant à son application et son implication dans la politique contractuelle, déjà membre de la commission de la recherche, en devient le président (intégrant de fait la CP²U). Au sein de cette commission, il coordonne les activités en étroite relation avec le pouvoir administratif, qu'il soit représenté par Bernard Decomps en personne (qui assiste tout de même à trois des sept séances de 1983-1984 dont les comptes rendus ont été conservés), par un délégué de la direction de la recherche du ministère (qui mandate systématiquement un de ses membres pour participer à l'activité de la commission), mais également par un envoyé du ministère de la Recherche et de l'Industrie, puissance tutélaire des grands organismes[2]. Cette dernière fonctionne selon Daniel Bancel avec une « bonne équipe » et dans une « bonne ambiance »[3], comme en témoigne le sérieux apporté aux documents conservés et la régularité du rythme des réunions, portée par l'intensité du travail réformateur en cours au sein de la direction de la recherche en étroite relation avec les établissements. Parcourir les procès-verbaux des séances permet de se rendre compte des grands thèmes de son activité : la contractualisation bien sûr[4], les relations avec CNRS évidemment[5], les relations avec les régions[6], les débats liés à la mise en place du CNÉ[7], la constitution de

[1] « Le contexte était assez favorable à Toulouse parce que le président du Mirail était Georges Mailhos, qui en dehors des mêmes sensibilités politiques que moi était un ami. […] Par ailleurs, le délégué du CNRS, c'était Pradal dont on a parlé, avec lequel j'avais d'excellentes relations, […]. Pour coiffer le tout, le président de région, Alex Raymond a choisi comme conseiller scientifique Jacques Mauss, le mécanicien dont on a parlé à l'instant, qui lui aussi était un ami, […] Voilà donc, il y avait un contexte extrêmement favorable pour faire des projets, donc pendant toute la présidence ça a été très, très intéressant. Il y avait une dynamique très intéressante. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[2] Comme le montre les comptes rendus de réunions conservés, Archives de la Commission de la recherche de la CPU, AN 20080235/21.
[3] *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[4] Lors des séances des 8 septembre et 9 novembre 1983. Cf. Archives de la Commission de la recherche de la CPU, AN 20080235/21.
[5] Lors des séances des 8 septembre et 9 novembre 1983, puis des 11 janvier, 7 mars, 25 avril et 22 juin 1984. *Idem.*
[6] Les 8 septembre 1983 et 11 janvier 1984. *Idem.*
[7] Les 8 septembre 1983 et 9 juin 1984. *Idem.*

réseaux de recherche européens.[1] Elle permet d'analyser ses méthodes (audition de responsables ministériels, rédaction d'avis détaillés) dans le cadre de la constitution de la commission comme espace d'échanges de pratiques (on voit ainsi, le 25 avril, le président de l'université Louis Pasteur Henri Duranton présenter ses modèles de conventions avec le CNRS auprès de ses collègues). La commission recherche sous la direction de Daniel Bancel fonctionne au mieux (en l'absence de personnel administratif permanent), remplissant de manière dynamique ses rôles de conseil pour le ministère et de lieu d'échange horizontal de pratiques pour les présidents (qu'elles soient ancrées dans les établissements ou à l'international). Sans doute que stimulée par l'innovation que représente la contractualisation, par l'implication de certains présidents à cet esprit réformateur qui vise à promouvoir les établissements, elle réagit positivement. À l'image de son président Daniel Bancel, *i.e.* poussée par l'effet de sollicitations principalement extérieures, elle est fortement dynamisée dans son rôle et dans son rythme de travail. Ainsi impliqué, adhérant fondamentalement à l'esprit réformateur de la contractualisation, quitte à se fâcher avec son syndicat d'origine[2], administrateur reconnu à l'échelle de son établissement et de la commission recherche grâce à la caisse de résonnance qu'est la CPU, Daniel Bancel est, par l'alliance qu'il incarne de compétence et de fidélité politique, le candidat idéal pour s'engager dans des responsabilités administratives. La contractualisation lui permet ainsi de devenir recteur (à Rouen tout d'abord) et de s'engager dans le temps long comme haut-fonctionnaire dans la poursuite de cet esprit qui l'a animé durant son mandat présidentiel[3].

Au-delà de ce cas individuel très symbolique, la politique de contractualisation, lancée par Alain Savary et mise en musique par Bernard Decomps dans le domaine de la recherche, bénéficie du concours d'un certain nombre de présidents d'université et, au-delà, d'universitaires qui reconnaissent dans cette valorisation de l'autonomie de l'établissement un premier pas vers une forme d'autogestion décentralisatrice qu'ils appellent de leurs vœux depuis les années 1970. Si elle est impulsée par en-haut, cette politique n'est pas tout à fait hors-sol et peut s'appuyer sur des dynamiques politiques collectives.

---

[1] Lors des séances des 9 novembre 1983 et 9 juin 1984. Cf. Archives de la Commission de la recherche de la CPU, AN 20080235/21.

[2] En conflit avec le SNESup durant les négociations sur la loi Savary qu'il soutenait, Daniel Bancel finit par se brouiller avec son syndicat d'origine : « Je suis devenu recteur en octobre 84. Ce qui fait que le SNESup, mon syndicat quand même, des gens que je connaissais très bien, a fait un article en disant que finalement j'étais remercié pour ma trahison. *(rires)* » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

[3] Daniel Bancel, par sa trajectoire hybride entre direction d'établissement et ministère, fait un lien direct entre les deux démarches contractuelles. C'est fort de son expérience dans la contractualisation recherche qu'il défend la contractualisation générale par la suite.

Le colloque national « Missions nouvelles pour les Universités » qui se tient à Lyon les 3, 4 et 5 mars 1982 organisé par Philippe Lucas, président de Lyon 2, n'a ni la portée programmatique, ni la postérité du colloque de Caen dans la continuité duquel il se situe pourtant[1]. Mais il incarne la diffusion, avec le soutien du ministère, de l'idée contractuelle parmi certains universitaires et certains présidents d'université, au-delà de la seule expérimentation de la recherche. L'événement se veut d'importance. Premier grand rassemblement d'universitaires parlant d'universités depuis la période douloureuse d'Alice Saunier-Seïté qui a fait prendre du retard sur de nombreux sujets[2], il vise à réfléchir sur les missions nouvelles qui sont données à l'enseignement supérieur, réaffirmant le caractère fondamentalement ouvert de l'université, ouvert sur l'Europe et l'international, ouvert sur les territoires, ouvert sur le monde social, ouvert sur le monde professionnel[3]. On retrouve les grandes lignes des thématiques défendues par la gauche modérée universitaire depuis 1968. Dans le contexte de l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir, le « colloque de l'espoir » « s'adresse aux parlementaires » qui vont étudier bientôt le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Il a pour but de peser sur le contenu de la réforme à venir. Le colloque regroupe essentiellement des universitaires, mais le gouvernement dépêche à Lyon de nombreux représentants, signe du sérieux qu'il accorde à l'initiative : le ministre Alain Savary lui-même qui clôture les travaux, Bernard Decomps et Maurice Garden pour la direction de la recherche, Jean Gasol, chef de cabinet, Danièle Blondel, directrice de l'enseignement supérieur, Claude Jeantet, chargé de mission (soit tous les acteurs clés de la future loi Savary), en plus des plénipotentiaires de pas moins de quatre ministères[4]. En plus de Philippe Lucas, des présidents d'université sont présents, dont certains animent même des tables rondes[5]. Le moment se veut donc, dans une phase de préparation de la loi Savary, comme un espace de rencontre entre le monde universitaire et le monde politique et administratif. C'est sans doute pour cela qu'il se tient à Lyon, ville universitaire d'origine de Philippe Lucas, une des têtes pensantes du colloque et de celui qui a été son vice-président, Maurice Garden, désormais adjoint de Bernard Decomps au sein de la direction de la recherche[6].

---

[1] « En cela, le colloque de Lyon s'est éloigné des illusions de celui de Caen. » *Missions nouvelles pour les Universités. Colloque national de Lyon. Université Lyon-II. Mars 1982, op.cit.,* p. 13. Le spectre de Caen plane encore dans le champ universitaire et l'évènement demeure donc bien seize ans après, un modèle de réunion d'universitaires ayant une portée réformatrice.
[2] *Ibid*., p. 12.
[3] *Ibid*., p. 10-11.
[4] *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.*, p. 18.
[5] Il s'agit de Jacques Vaudiaux, qui devient 1er vice-président de la CPU moins de trois semaines après le colloque, de J. Mahé d'Avignon, de Claude Longeon de Saint-Étienne et de Jean Céleyrette de Lille 3. *Ibid.* p. 26.
[6] Cf. *Entretien avec Maurice Garden*, 22 janvier 2019.

Sur le fond, on retrouve dans les débats des revendications et des sujets classiques des luttes syndicales professorales des années précédentes, qui couvrent les missions de l'université, ses relations avec le monde externe et même une volonté de réforme des statuts universitaires. Les principales thématiques évoquées concernent la meilleure insertion des étudiants étrangers[1], la mise en place du corps unique[2], la vie culturelle dans les universités[3], ou encore le renouveau pédagogique et la formation continue dans le cadre dans une lutte contre les inégalités sociales[4]. Deux thématiques apparaissent cardinales qui sont au cœur de la démarche contractuelle et du renouveau de l'autonomie des établissements. La première est la décentralisation et le lien entre l'affirmation des pouvoirs territoriaux et les universités. Il s'agit, pour l'*Alma Mater,* de « saisir l'occasion historique qui lui est offerte par la politique actuelle de décentralisation » de mettre en place une « véritable régionalisation de la connaissance scientifique », en nouant des partenariats programmatiques et financiers avec les régions[5], en attendant la mise en place tant attendue depuis 1971 des CRESER. Le colloque de Lyon poursuit les réflexions menées depuis plusieurs années avec la deuxième gauche décentralisatrice, au sein du SGEN-CFDT notamment, pour le volant universitaire, et souhaite associer la mise en autonomie des établissements à l'émergence de pouvoir locaux qui pourraient apparaître, à l'instar de l'État, comme des nouveaux partenaires. Les congressistes semblent tirer la leçon de la période Alice Saunier-Seïté qui a largement affaibli l'autonomie et a surtout révélé les dangers d'une relation trop descendante et univoque avec l'État. Certes sa garantie « est nécessaire » :

> « Mais afin qu'elle ne demeure pas un carcan, il convient qu'elle se réalise sous une forme largement contractuelle, l'État confie aux universités des missions générales en leur donnant les moyens qui s'y rapportent, à charge pour elle de définir avec leur partenaire dans leur sphère d'intervention, les modalités précises de son action.
> Le cadre juridique adapté à de tels rapports contractuels existe ; c'est celui introduit par l'autonomie des établissements universitaires. Reconnue par la loi d'orientation de 1968, elle demande cependant à être élargie à recevoir les moyens matériels, financiers, en personnels, mais aussi statutaires, nécessaires à son réel accomplissement[6]. »

On retrouve presque terme à terme la ligne contractuelle qui nourrit le discours d'Alain Savary devant la CPU de l'année précédente. Le contrat qui se dessine est global, associant l'État et l'établissement, les plaçant dans une position de partenaires. Il s'agit de construire par une « double pratique contractuelle » (État donc et collectivités territoriales) une « transparence

[1] Cf. *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.*, pp. 196-199.
[2] *Ibid.* p. 219.
[3] *Ibid.* p. 99 *sq*.
[4] Le titre du 1er chapitre est ainsi sans équivoque : « Au-delà de l'enseignement : la formation. » *Ibid.* p. 27 *sq*.
[5] *Ibid.* p. 141.
[6] Cf. *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.*, p. 139.

caractéristique du service public[1]. » Mais cette promotion de l'autonomie ne doit pas toucher certaines limites qui concernent en particulier la gestion centralisée des carrières : maintien des diplômes nationaux, politique des personnels et hausse des financements par l'État. Cette logique qui se dégage de la réflexion des congressistes universitaire va dans le sens de la ligne directrice qu'Alain Savary souhaite donner à son action et à la loi en gestation. Il rappelle en clôture de l'évènement que « l'État ne se dessaisira pas de ses prérogatives de régulation et d'incitation » et qu'« il gardera la maîtrise […] des concours de recrutement, d'une grande partie des diplômes, du statut des personnels[2]. » Mais pour lui, il s'agit également de promouvoir le « principe d'autonomie », ce dernier « conduit à l'idée et à la mise en œuvre d'une politique contractuelle » dont il rappelle les principes : signature entre ministère et établissement d'un contrat en accord avec la politique du Plan mais également avec le projet de chaque établissement dans l'idée « d'adapter les moyens aux fins »[3]. Le tout est à son terme l'objet d'une évaluation rigoureuse. Rien de nouveau sous le soleil de ce colloque par rapport aux annonces déjà connues du ministre Savary, si ce n'est qu'avec la recherche un premier terrain d'expérimentation de contractualisation a déjà été ouvert. Ce qui est sans doute le plus intéressant, c'est que ce programme d'action, émergeant du ministre, de ses préoccupations politiques, du programme de réforme général du Parti socialiste – qui a certes pu trouver des influences dans le milieu professionnel universitaire – trouve des relais au sein de la communauté et même parmi certains présidents, avec au premier chef, la cheville ouvrière de cette rencontre de Lyon, le président Lucas. Ce dernier n'a d'ailleurs pas fini de mettre en avant la logique contractuelle.

Lyon n'est qu'un galop d'essai et le colloque de Dijon de la CPU, qui se tient les 17 et 18 mai 1982, achève de formaliser la réception par les présidents de l'idée contractuelle en association à la revendication autonomiste. Le thème retenu, « Autonomie et contractualisation », porte en lui-même cette prise en compte nouvelle[4]. Prenant acte des dernières évolutions du ministère, les présidents applaudissent à la mise en place de relations contractuelles qui sont les garantes de l'établissement de leur autonomie véritable par la redéfinition de leurs rapports avec les ministères de tutelle. Mais pour cela, les universités doivent remplir leur part du travail et mettre en place « des politiques d'établissements dans les différents domaines de leur interventions », pour signer des « contrats pluriannuels » assortis

[1] Cf. *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.*, p. 140.
[2] *Ibid.* p. 231.
[3] « Mais ce sera à vous, conformément à vos statuts et dans le respect de vos procédures de décision, de déterminer ce que vous voulez faire, ce que vous voulez être, et en demander les moyens. » *Idem.*
[4] CPU, « Autonomie et contractualisation », *Colloque de Dijon des 17 et 18 mai 1982*, AN 20080235/23.

de moyens et se soumettre « à une évaluation de leurs résultats[1]. » Autrement dit, c'est le mécanisme de la contractualisation de la recherche qui se voit généralisé. Cette logique d'élargissement a déjà affirmé en séance de la CPU dans un des avis demandés à l'instance sur les premières versions de la loi Savary le 4 novembre 1982 : « les établissements sont déjà engagés dans une relation contractuelle avec le ministère en matière de recherche, il serait incohérent qu'ils restent sous le régime de la subvention en matière de formation et que leurs deux missions ne soient pas de ce fait conduites de la même façon[2]. »

Ainsi, peu à peu, après les tumultes de la fin des années 1970, se redessinent les contours d'une entente entre trois pôles, le politique, l'administratif mais également et partiellement les présidents. Ces derniers, d'abord collectivement passifs, tentent même, par l'action de certaines individualités, de reprendre l'initiative au moment où une contractualisation générale, voulue par le ministre Savary depuis juin 1981, installée désormais juridiquement par la loi de 1984[3], semble être sur le point d'émerger dans les dernières années de la mandature socialiste.

2. *Opus inchoatus*. Philippe Lucas comme « auto-entrepreneur de réforme[4] »

Un spectre hante les archives de la CPU jusqu'au mi-temps des années 1980[5]. Derrière les débats qui déchirent ses membres autour de la loi Savary et des grandes directions politiques à donner à l'enseignement supérieur et la recherche, derrière les conflits qui font davantage fonctionner l'organisation comme une assemblée que comme un groupe tenant sa cohésion d'un projet commun, les documents qui témoignent des activités de la Conférence porte la trace d'une présence, celle de Philippe Lucas. Ce président, si semblable au regard du modèle dominant de président politique en vigueur alors dans les établissements, est en effet l'un des très rares à avoir tenté de promouvoir une idée réformatrice au moyen de l'outil collectif à sa disposition : la CPU. Mais si Philippe Lucas correspond à la figure de l'« entrepreneur de

[1] CPU, « Autonomie et contractualisation », *Colloque de Dijon des 17 et 18 mai 1982*, AN 20080235/23.
[2] *Séance de la CPU du 4 novembre 1982*, AN 20060489/7.
[3] Cf. « Article 20 », « Articles 64, 65 et 66 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].
[4] *Opus inchoatus* : œuvre inachevée. L'emploi du latin fait écho à celui de Philippe Lucas dans *L'Université captive* intitule son premier chapitre « *Deus absconditus* ». cf. LUCAS Philippe, *L'université captive. L'avenir de l'enseignement supérieur*, Paris, Publisud, coll. « L'avenir de la politique », p. 23-90.
[5] Et même certains témoignages comme celui de Romain Gaignard : « Les présidents, il n'y a pas beaucoup qui comptaient. Bloch, un grand personnage de l'INP Grenoble, à l'époque. Maitrot, Lucas qui jouaient un rôle politique important » *Entretien avec Romain Gaignard*, 29 novembre 6 et 13 décembre 2017.

réforme » selon la formule employée par Philippe Bezès et Patrick Le Lidec[1], il reste bien seul dans son combat. L'objectif de cette partie est de faire la biographie d'un président et de resituer son *agency* dans un mouvement réformateur. Celle-ci n'est en rien fortuite. Le passage à l'échelle individuelle s'entremêle avec l'évolution d'un contexte plus large et sert ainsi de porte d'entrée à une histoire de la CPU et de l'enseignement supérieur de cette période.

De 1982 à 1985, comment tente-t-il ainsi, avec un résultat mitigé, de faire de la contractualisation un cheval de bataille des présidents, à même de souder leur collectif dans un intérêt commun ? Comment lutte-t-il ardemment par son action auprès des présidents, par son travail politique et intellectuel objectivé dans des tribunes ou même un livre[2], pour élargir l'expérience hors de la recherche en associant les présidents à l'entreprise réformatrice en cours ? Comment incarne-t-il symboliquement la transition entre un âge politique et un âge programmatique de la Conférence ?

2.1. Faire émerger une doctrine : la transformation d'un président idéal-typique

Philippe Lucas est avec Christian Forestier, Jacques Vaudiaux, Pierre Merlin, Daniel Levier ou encore Hélène Ahrweiler un des présidents idéal-typiques de la seconde génération présidentielle, de ce groupe qui le premier n'a connu en responsabilités que les universités nouvelles, et qui, comme collectif de chefs d'établissement, se singularise tant par sa sociologie que par son parcours. Philippe Lucas, qui est né le 25 octobre 1940, a 38 ans lorsqu'il est élu président[3]. Ce jeune maître de conférences appartient à la fraction de présidents jeunes (huit ans de moins que l'âge moyen)[4], insérés dans une trajectoire ascendante dans le monde universitaire, qui caractérise la physionomie de la CPU de l'époque. Au moment de son élection, ce natif de Neufchâteau dans les Vosges possède déjà un solide bagage en capitaux scolaires, scientifiques et de pouvoir universitaire, en totale adéquation avec les attentes de la loi Faure sur la forme à donner aux établissements.

Étudiant à Paris au sein de l'Institut d'études politiques, licencié en droit et titulaire de deux doctorats en lettres et en sociologie, Philippe Lucas a connu un parcours universitaire

[1] Qui eux-mêmes font écho au concept d'entrepreneurs institutionnels si présent dans l'école néoinstitutionnaliste américaine. Cf. BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3, 2016, p. 515-516 ; et pour une synthèse plus large, BERGERON Henri et CASTEL Patrick, « Les habits neufs du néo-institutionnalisme ? La redécouverte de l'ordre mésologique et de l'*agency* », *L'Année sociologique*, 2015, p. 23-62.
[2] LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.* qui dresse une synthèse de ses réflexions sur la contractualisation.
[3] « M. Philippe Lucas est élu président de Lyon II », *Le Monde*, 7 avril 1979.
[4] Cf. Chapitre 6.

pluridisciplinaire. Par la suite, il fourbit ses premières armes d'enseignant-chercheur au sein de l'IEP d'Alger en 1966 (capitale du pays qui constitue son terrain d'étude de sociologue), avant d'intégrer l'université de Lyon 2 au moment de sa création en 1971. S'apparentant parfaitement à d'autres présidents de sa génération, Philippe Lucas, par son jeune âge et par ses expériences professionnelles, n'était non seulement pas en position de professeur (et encore moins de professeur titulaire) mais également absent de France au moment des évènements de Mai-juin 1968. Son entrée dans le corps enseignant se fait dans le monde nouveau des universités de la loi Faure, dont il épouse assez rapidement les contours institutionnels. Sans doute gagne-t-il dans son implication administrative un moyen de compenser un déficit de légitimité que lui coûte son appartenance à une discipline encore dominée et le fait qu'il n'ait pas connu la crise en position magistrale. Entre 1973 et 1978, de retour en France, il occupe le poste de directeur de la toute nouvelle UER de psychologie et de sciences sociales de l'université Lyon 2, s'installant dans une position de direction de composante qui représente, dans cette époque de maintien d'une forte structuration disciplinaire des nouvelles universités, un tremplin idéal pour accéder à une présidence[1]. Parallèlement, il ne délaisse pas son implication scientifique pour autant sur l'autel de ses responsabilités administratives : en 1975, il soutient sa thèse d'État qui mêle, dans la droite ligne de sa formation pluridisciplinaire, sociologie, économie et science-politique. Réalisée à Paris 5 sous la direction de Georges Balandier, elle a pour objet la mise en place du socialisme en Algérie dans les années post-révolutionnaires[2]. Au cours des années 1970, il poursuit son activité de recherche et publie deux ouvrages aux éditions Maspéro et Anthropos sur son terrain de recherche, l'Algérie et sa transformation politique depuis 1962 [3] ; dès 1978, il prend la tête de son laboratoire, le Centre d'étude des rapports sociaux ; enfin, il est un collaborateur régulier de plusieurs revues scientifiques (*L'Homme et la société*, *Les Cahiers internationaux de sociologie*) ainsi que de la publication plus grand public *Esprit*[4]. Au fil de ces années, il développe une conception de la « recherche impliquée », celle d'un savant en prise directe avec la société et ses mouvements, concept qui légitime et traverse ses écrits postérieurs sur la réforme de l'université[5].

[1] 43,4 % des présidents de sa génération ont occupé des fonctions de direction de composante.

[2] LUCAS Philippe, *Socialisme et décolonisation. Le « transformisme » algérien (1962-1972)*, thèse d'État en sociologie sous la direction de Georges Balandier, Paris V, 1975,723 f.
Lors de sa disparition, son collègue et ami Jean-Claude Vatin revient sur son parcours de chercheur engagé en Algérie. Cf. VATIN Jean-Claude, « Sur un expérience algérienne », *in* FRITSCH Philippe (dir.), *Implication et engagement. Hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 49-61. La bibliographie complète de Philippe Lucas figure en pages 63 et 64 également dans cet ouvrage.

[3] On peut citer : LUCAS Philippe et VATIN Jean-Claude, *L'Algérie des anthropologues*, Paris, François Maspero, 1975, 294 p. ; et LUCAS Philippe, *Le Transformisme algérien*, Paris, Anthropos et CNRS, 1978, 392 p.

[4] « M. Philippe Lucas est élu président de Lyon II », *Le Monde*, 7 avril 1979.

[5] LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 37.

C'est d'ailleurs par ce repère symbolique que l'on peut mieux positionner politiquement Philippe Lucas. Il inscrit son engagement au sein d'une gauche militante, anticolonialiste et tiers-mondiste, social-démocrate et non communiste[1]. Situé à l'origine tour près du PSU autogestionnaire, son centre de gravité se déplace à partir des Assises du socialisme de 1974 vers le PS mitterrandien dont il devient un militant reconnu[2]. Cet engagement prend tout son sens dans le cadre de l'histoire de l'université lyonnaise de la période. En effet, s'il ne traverse pas Mai-juin 1968, Philippe Lucas connaît le feu de la crise interne de la scission qui conduit à la création de l'université de Lyon 3, à la suite de profondes divisions politico-disciplinaires qui font voler en éclats toute tentative de créer une université unie par un projet collectif[3]. Cette période trouble a-t-elle influencé sa représentation de l'université, sa volonté de lutter contre les forces réactionnaires au sein de la communauté ? L'a-t-elle conduit à s'impliquer davantage dans la vie politique universitaire et à mieux affirmer sa politisation à gauche ? Tout porte à le penser, si l'on se fie en tous cas à sa prise de responsabilités au sein de son UER dès 1973, puis à sa candidature à la présidence de son université. Jeune sociologue marqué par la pluridisciplinarité, ayant déjà fait ses classes comme directeur d'UER, s'inscrivant dans le cadre d'un engagement politico-syndical au sein du tandem PS et SNESup qui lui attire les suffrages de nombreux collègues, et enfin, chose encore rare, « faisant campagne » et rédigeant un vrai « programme de président »[4], il possède tous les atouts dans son jeu pour être élu président. Dans cette main, la seule carte fragile est celle de son jeune âge physique et social, et le fait

---

Le livre hommage qui lui est dédié à son décès débute en ces termes : « Inviter à réfléchir collectivement sur l'implication de la recherche et du chercheur en sciences sociales, c'est sans doute prendre pour objet commun, au-delà de la diversité des manières de « faire de la recherche », le fait que toute recherche en sciences sociales se trouve objectivement engagée dans le monde social et plus ou moins dans les affaires de la cité ; c'est aussi s'interroger sur les modalités possibles et les conditions objectives de l'engagement des chercheurs en sciences sociales ; c'est enfin maintenir vivantes la pensée et l'action de Philippe Lucas qui avait lui-même développé dans ses textes et dans son activité de recherche l'heureuse formule de "la sociologie impliquée" ». FRITSCH Philippe (dir.), *Implication et engagement, op.cit.,* p. 10.

[1] A travers son engagement et ses activités dans la revue *Esprit* (fondée par Emmanuel Mounier) il s'intègre dans les combats de la gauche chrétienne et puis s'ouvre à d'autres enjeux dans le cadre de la deuxième gauche. Cf. CANTIER Jacques, *Histoire culturelle de la France au XXe siècle*, Paris, Ellipses, 2011

[2] « Voilà, donc on arrive en 78, à ce moment-là c'est une coalition SGEN-SNESup qui gagne la majorité et on était deux, moi au SGEN et un autre collègue qui était Philippe Lucas au SNESup, qui a joué un certain rôle parce qu'il était socialiste lui engagé » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[3] Enseignante, avec son mari, en droit à Lyon 2, Francine Demichel témoigne des relations détestables dans son UER : « La scission a été assez difficile et assez violente si vous voulez. Elle était extrêmement politisée, nous on a pratiquement rompu les ponts avec tous les juristes de Lyon III, on les voyait même plus si vous voulez tellement que c'était très grave. » Entretien avec Francine Demichel, *8 juin 2017.*

[4] Maurice Garden a été VP recherche de Lyon 2 dans les débuts de la présidence de Philippe Lucas. « Quand il s'est fait élire président, il avait un programme de président. Il avait des intentions de faire quelque chose sur les locaux et l'organisation des UMR et des UFR. Il n'a pas eu le temps, il était un peu seul. Il était très sympathique avec moi parce que nous nous sommes un peu frottés au moment des élections. Il m'a gardé comme vice-président. Je suis resté son vice-président de recherche. Alors que théoriquement, nous n'étions pas d'accord. Mais je suis resté et je suis peu resté puisque je suis parti au ministère, alors que lui en rêvait quand même. Il aurait préféré aller au ministère. » *Entretien avec Maurice Garden*, 22 janvier 2019.

qu'il n'est pas encore professeur titulaire au moment de son élection le 29 mars 1979. Il lui faut encore attendre la double onction du CNESER (quasi automatique) mais surtout du ministère des Universités pour prendre pleinement ses fonctions. Dans l'intervalle, un autre homme de gauche, vice-président recherche, l'historien Maurice Garden assure un bref intérim. Il ne lui faut guère de temps pour lever la dernière hypothèque sur son élection.

Les premières années du mandat de Philippe Lucas à la tête de Lyon 2 sont marquées par le tourbillon politique dans lequel sont inscrits les établissements et singulièrement les présidents d'université du temps. Tous sont engagés dans les dernières années troublées du ministère d'Alice Saunier-Seïté[1]. Il ne monte cependant pas en toute première ligne d'une lutte nationale et n'intègre pas la CP[2]U. Il demeure dans son établissement et défend ses intérêts dans la tempête, en affirmant ses intérêts propres contre ceux d'une tutelle étatique qui semble les menacer, comme dans le cas de « l'affaire des habilitations » de deuxième et troisième cycles, suspendues brutalement par un oukase ministériel lors de l'été 1980[2], et qui amène Philippe Lucas à se rapprocher de son collègue intra-académique, Christian Forestier pour tenter de trouver une parade dans l'annulation de certaines formations en mettant en place des procédures de co-diplomation entre Lyon 2 et Saint-Etienne[3]. Cette défense et cet attachement de Lucas à l'échelle de l'établissement se vérifient également dans sa conduite des affaires internes à Lyon 2, du moins si l'on en croit le témoignage de son ancien collègue à la vice-présidence recherche Maurice Garden :[4]

> « Je crois que Lucas était pour une domination de l'université sur les morceaux. C'est vrai qu'au niveau du parti, du syndicat, il y jouait un rôle. Il n'a pas eu le temps, malgré la durée de la

[1] Cf. Chapitre 6.

[2] C'est au cours de ce même chapitre 6 que nous sommes longuement revenus sur cet épisode « Alors des coups tordus terribles en 80... *(en parlant d'Alice Saunier-Seïté)* Elle est dingue, elle est dingue ! Je ne sais plus pourquoi, elle décide un truc : "je mets à plat toutes les habilitations." Et donc toutes les universités doivent remonter un dossier en catastrophe pour se faire réhabiliter. Je ne sais pas si vous voyez, ça fout un bordel innommable. Le DG de l'époque heureusement est un type remarquable et il le sera à plusieurs reprises, c'est Jacques Béguin. Béguin durant le mois d'aout 80, obligé en catastrophe de revoir tout ça. Alors Philippe Lucas est à la Martinique, je m'en rappelle en chemise à fleurs *(vifs éclats de rire)* quand il apprend ça ! Moi heureusement, je suis dans mon Auvergne, bon on est dans une merde pas possible et on a nous pour mission au mois d'aout 80 d'aller tous avec notre recteur devant le directeur général des enseignements supérieurs pour renégocier toutes nos habilitations. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[3] « Je me rappelle d'un truc, moi je conservais la maîtrise d'histoire à Saint-Étienne mais je n'avais plus de licence. Un bordel phénoménal. Et là, je fais un putsch, si je puis dire, je fais une conférence de presse, et je dis :
- Quoi qu'il arrive je maintiens tout.
- Mais Monsieur le Président si vous n'êtes plus habilité comment vous délivrerez les diplômes ?
- Pas de problèmes, j'ai un accord avec mon ami Philippe Lucas de Lyon II et Lyon II mettra son tampon sur les diplômes.
Je ne sais pas si vous voyez le bras de fer quand-même. *(éclats de rire)* » *Ibid*.

[4] Bien sûr, une enquête approfondie dans les archives de la présidence de l'université Lyon 2 serait nécessaire pour mieux cerner la présidence de Philippe Lucas mais elle ne fait l'objet spécifique de cette étude.

> présidence. Il n'était pas assez soutenu. Il était tout seul. En fait, les grandes sections disciplinaires, les littéraires et historiens, ce n'est pas lui[1]. »
>
> Maurice Garden, haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Maurice Garden témoigne ainsi de la solitude de Philippe Lucas. Par son attachement à une interdisciplinarité transmise par sa formation, peut-être également par son expérience dans la scission de Lyon 3, à moins que ce soit tout simplement par stratégie d'affirmation de l'échelon présidentiel dans la pyramide des pouvoirs d'une université où les composantes semblent tenir une place particulièrement importante, ou plus prosaïquement pour favoriser une ambition personnelle, il cherche à renforcer le centre sur les parties, l'intérêt général comme notion transcendant la somme des intérêts particuliers, en prenant notamment appui sur ses deux de ses vice-présidents, Maurice Garden et Éric Froment[2].

1981 aurait pu représenter une opportunité de carrière pour un président qui semble être attiré par une action politique à plus petite échelle[3], dans une logique de carrière qui au fond valorise la spécialisation verticale plus qu'horizontale. L'arrivée des socialistes aux commandes et l'ardente nécessité d'un renouvellement des cadres du ministère créent une fenêtre d'opportunité formidable pour ces présidents jeunes et politiques dans laquelle Philippe Lucas, à l'image de son confrère et comparse Christian Forester, aurait pu aisément se prendre sa place, si la sphère privée n'avait interféré dans sa carrière publique[4]. Resté, dans une forme de partage des rôles entre jeunes présidents de gauche, « garder la vieille maison », poursuivant donc – avec quelques évolutions scientifiques – son métier d'enseignant-chercheur pendant que certains tentaient l'aventure rectorale ou ministérielle[5], Philippe Lucas ne semble pas pour autant avoir tout à fait écarté de son ambition toute velléité de peser sur le gouvernement de l'université en France. L'abrogation de la loi Sauvage et la remise à plat de tous les mandats présidentiels lui permettent d'obtenir une forme de réélection déguisée, de s'installer dans la durée et de rester finalement près de sept années à la tête de son établissement jusqu'à l'adoption par le conseil de statuts conformes à la loi Savary[6]. C'est sans doute ce méli-mélo entre

[1] *Entretien avec Maurice Garden*, 22 janvier 2019.
[2] « Du coup je me retrouve vice-président chargé des problèmes financiers pendant deux ans. » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.
[3] *Entretien avec Maurice Garden*, 22 janvier 2019
[4] « Alors oui Philippe Lucas ne part pas recteur à ce moment-là, à la fois je crois qu'il en avait envie mais il avait des problèmes persos, il divorce peu de temps après enfin bon. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017 Il participe néanmoins à la fameuse réunion des présidents autour du ministre Savary racontée par Christian Forestier et sur laquelle nous sommes déjà revenu.
[5] Il poursuit ses recherches en investissant de nouveaux terrains comme celui de la santé. Il publie articles et ouvrages sur la toxicomanie et la médecine durant sa présidence. Cf. LUCAS Philippe, *L'Imaginaire médecin ou l'enjeu des corps*, Paris, Anthropos, 1980, 132 p.
[6] Il quitte en février 1986 la tête de son université, remplacé par Michel Cusin qui lui aussi s'investit fortement dans les activités de la CPU, trace peut-être d'une certaine filiation.

l'individuel, le collectif et l'organisationnel, entre une stratégie personnelle de prolongation d'un parcours administratif[1], une ambition en partie contrariée, une socialisation politique à une gauche qui valorise l'autonomie, une réflexion intellectuelle sur le socialisme, l'autonomie et l'autogestion, les enjeux intérieurs à Lyon 2 et la volonté d'affirmer le pouvoir central présidentiel sur les composantes singulières, les rêves extérieurs d'une carrière qui utiliserait la réflexion gestionnaire comme levier de légitimation, qui expliquent le tournant progressif que prend Philippe Lucas à l'orée du pouvoir mitterrandien. Peu à peu, sous l'effet de l'évolution et d'une transformation de l'espace politique universitaire qui fait apparaître des idées neuves, de son éloignement scientifique de son sujet d'étude originel, le président politique réinvestit son capital et se mue peu à peu en un « entrepreneur de réforme » qui utilise tous les outils intellectuels, politiques et organisationnels à sa disposition pour affirmer un programme réformateur et sans doute aussi un rôle public[2].

L'un des premiers moments forts de cette transition est sans nul doute le colloque national de Lyon 2 de mars 1982[3], qui se veut être rien de moins, selon Philippe Lucas, que la réplique chez les universitaires, après un mutisme imposé dans la période Saunier-Seïté et dans un moment de réflexion autour de la loi Savary alors en gestation, de l'élan collectif qu'ont pu être les grands colloques des années 1960[4]. Si l'introduction de l'ouvrage édité par les Presses universitaires de Lyon et signée par le président invitant ne mentionne pas encore explicitement la contractualisation alors en émergence[5], elle se fait cependant l'écho de la volonté résolument politique de Philippe Lucas de refaire des universités et des universitaires des acteurs du débat public, d'accentuer également une transformation des établissements en élargissant le périmètre de ses missions et de sa temporalité d'action[6], d'établir donc des relations avec de nouveaux partenaires institutionnels comme les « collectivités publiques, locales notamment, entreprises, associations, partenaires étrangers » dans la perpétuation de l'idée d'ouverture sociale et géographique des universités alors très en vogue à gauche[7]. Ce texte manifeste surtout l'ambition que Philippe Lucas donne à ce « colloque de l'espoir » dans la volonté de créer une autonomie véritable des établissements[8]. L'idée de contrat, ce débouché gestionnaire d'une

[1] Stratégie qui n'est en rien une exception chez les présidents, comme nous l'avons plus longuement évoqué au cours du chapitre 4.
[2] Par exemple, en se muant peu à peu en chercheur spécialiste de l'enseignement supérieur.
[3] Évènement sur lequel nous sommes déjà longuement revenus. cf. supra partie 1.3.
[4] « Seize ou dix-huit ans après les colloques de Caen et d'Amiens et après les forums de mai-juin 1968, l'université reprend la parole » Cf. *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.*, p. 9.
[5] Cf. supra. Partie 1.3.
[6] L'idée défendue d'université permanente est à mettre en relation avec la dynamique de développement de la formation continue. Cf. *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.,* p. 17.
[7] *Missions nouvelles pour les Universités, op.cit.,* p. 11.
[8] *Ibid*., p. 15.

pensée politique venue de la recherche et de l'élan réformateur d'Alain Savary, s'insère par la suite dans la pensée de Lucas comme un prolongement de cette double démarche, aux volants si imbriqués, et déjà en germe en 1982 : la valorisation de l'établissements (et donc du président) comme échelle de pouvoir dans l'autonomie et l'affirmation politique de sa stratégie propre (individuellement ou à travers sa fonction de président). Si cet apport externe fonctionne, c'est parce qu'il rentre en accord avec des dynamiques qui lui préexistent. Le schéma général est celui d'une forme d'appropriation par un individu d'idées réformatrices formalisées par le ministère, mouvement certes favorisé par la commune socialisation des acteurs impliqués. En un sens, Philippe Lucas se convertit en réformateur sous l'effet de ses propres expériences de carrière ou de gestion[1] et de l'évolution du contexte qui place au premier plan les « missions nouvelles des universités ». Si le colloque de Lyon ouvre ce mouvement, il n'en est qu'une première marche. La valorisation de l'idée contractuelle par Philippe Lucas emprunte, les années qui suivent, de toutes autres stratégies et utilise notamment le levier institutionnel de la CPU[2]. Le colloque de Dijon, organisé les 17 et 18 mai 1982 par la Conférence, amorce un début de travail de réflexion sur les enjeux contractuels et relie la thématique avec l'enjeu de l'autonomie[3]. Ainsi « l'entrepreneur de réforme », à la fois *insider* par son parcours de président et *outsider* parce qu'il n'a en rien accédé aux sphères de responsabilité administratives supérieures – dominant dominé pour reprendre un vocabulaire bourdieusien[4], incarnant l'alliance entre le gouvernement et le groupe des présidents de gauche, prend toute son ampleur avec l'organisation du colloque de 1985, toujours étroitement associé avec le ministère, mais cette fois réuni sous l'égide de la Conférence.

2.2. Une entreprise solitaire, le colloque de 1985

La dynamique contractuelle nait du décalque dans le secteur de l'enseignement supérieur d'un type de politique publique menée au sein des collectivités territoriales, d'un transfert assez logique dans la grille d'interprétation de Philippe Bezès d'une initiative d'un ministère transversal comme l'Intérieur vers un ministère sectoriel comme l'Éducation

[1] LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 36, où il évoque longuement le cas de la formation continue.
[2] Dans le cadre d'une CPU sans épaisseur administrative, la démarche de Philippe Lucas ne repose que sur le bon vouloir et l'investissement individuel de ses collègues.
[3] Pendant le Colloque de Dijon, les présidents cherchent par la contractualisation et la « redéfinition des rapports des établissements d'enseignement supérieur avec les ministères » à donner une portée pratique à l'autonomie qu'ils jugent être « un concept largement vide de contenu. ». *Autonomie et contractualisation. Colloque de Dijon, 17-18 mai 1982*, p. 1, AN 20080235/23
[4] BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », art.cit., p. 516.

nationale[1]. Si elle est d'emblée envisagée comme un mouvement général, et c'est ce qui lui donne un véritable caractère innovant[2], elle est d'abord expérimentée à la fin 1982 grâce à l'action de Bernard Decomps dans le domaine de la recherche où de telles pratiques préexistaient, puis en 1984 où elle touche de façon plus limitée le domaine de la réforme des premiers cycles. L'expérience semble s'avérer concluante et la question de sa généralisation se pose avec une plus grande urgence à partir de l'application de la loi Savary, dont l'article 20 prévoit la possibilité de mettre en place des « contrats d'établissement pluriannuels » sur la formation, la recherche et la documentation, évalués par un Comité National d'Évaluation[3]. La création de ce nouvel acteur est, pour reprendre la formule d'Aline Waltzing, « un reliquat de projets réformateurs plus larges ». Le processus coagule, autour de Laurent Schwartz, des projets réminiscents de la première génération de présidents d'université – ce n'est pas pour rien si Jean-Louis Quermonne appartient dès 1985 au CNÉ[4]. Son histoire est pleinement indissociable de celle de l'idée d'autonomie des établissements par rapport à la tutelle du CNRS pour la recherche et du ministère pour les autres aspects. Cette mention de la possibilité du contrat global exprimée dans l'article 20 est une conquête mais qui reste encore à confirmer par une mise en œuvre concrète et la détermination des procédures claires de l'organisation de la loi Savary. Le temps des débats sur les aspects institutionnels semble derrière les présidents désormais, un nouveau chantier peut s'ouvrir. Un changement de gouvernement et une évolution du répertoire réformateur général lui offrent une opportunité.

> « Mes collègues du Bureau et moi-même avons pris note de vos réponses aux questions que la Conférence des présidents avait souhaité pouvoir vous présenter : […]

[1] Ainsi, Philippe Bezès prend soin d'étudier les « ministères transversaux assurant la régulation globale d'un État par l'édiction de règles et de normes pour l'ensemble du service administratif « ministère des Finances, de l'Intérieur et de la Fonction publique) » et analyse leur intervention dans des ministère sectoriels comme la résultante d'une conflit interne entre ces deux sphères de l'État, d'une « lutte pour conserver les positions centraliste ainsi que les ressources et les instruments qui confèrent ce "pouvoir central". » BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 28-29.

[2] Philippe Lucas les évoque d'ailleurs dans ses écrits. Pour lui, la formation continue dès les années 1970 et plus tard la recherche constituent des premières expériences.

[3] Comme le stipule cet article déjà cité : « Leurs activités de formation, de recherche et de documentation peuvent faire l'objet de contrats d'établissement pluriannuels dans le cadre de la carte des formations supérieures définie à l'article 19. Ces contrats fixent certaines obligations des établissements et prévoient les moyens et emplois correspondants pouvant être mis à leur disposition par l'État. L'attribution de ces moyens s'effectue annuellement dans les limites prévues par la loi de finances. Les établissements rendent compte périodiquement de l'exécution de leurs engagements ; leurs rapports sont soumis au Comité national d'évaluation prévu à l'article 65. » Cf. « Article 20 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].

[4] « En somme, le CNÉ semble être un reliquat de projets réformateurs plus larges, que ce soit le « schéma idéal des universités autonomes » de la première CPU ou le "projet d'Université moderne" de Schwartz, ou encore les projets de contractualiser une partie des budgets universitaires. » WALTZING Aline, *Pour transformer les universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, thèse d'histoire des sciences dirigée par Dominique Pestre, Paris, EHESS, 2020, p. 135.

> Vous avez enregistré la volonté de voir se généraliser la mise en place d'une véritable politique contractuelle des Universités[1]. »

Ce fragment d'une lettre de retour d'une première rencontre entre le Bureau de la Conférence et le Premier ministre Laurent Fabius témoigne d'une évolution dans la prise en compte et l'appropriation de l'idée contractuelle par les présidents, ou du moins leurs principaux élus : fin 1984, cette dernière devient une forme de revendication commune. Comment expliquer cette évolution ? Une transformation du répertoire de réforme gouvernemental est bien sûr à incriminer : le basculement vers la rigueur et la volonté modernisatrice du nouveau Premier ministre favorisent de telles inflexions dans les pratiques de gouvernement[2]. Sans doute que la fin de la bataille sur la loi Savary donne plus de champ à d'autres registres réformateurs. Mais du côté présidentiel, il faut commencer par regarder plus précisément le parcours en interne de Philippe Lucas.

Le 7 juin 1984, le départ de Monique Augé-Lafon comme rectrice, actée depuis le mois de mars, conduit à un renouvellement partiel des instances de la CPU[3]. Au bénéfice de cette modification d'organigramme qui voit Guy Pouzard être confirmé comme nouveau 1er vice-président, Philippe Lucas prend la tête de la commission du règlement et de la législation et cette arrivée est pour le moins surprenante. Son installation incarne une double transgression : tout d'abord, un homme de gauche s'installe à la tête d'une commission jusqu'alors plutôt réservée à l'aile droite de la Conférence – dans cette répartition des fiefs commissionnels qui prévaut alors dans la CPU politique[4]. Ensuite, pour la première et l'une des deux seules fois de son existence, un non-juriste devient président d'une structure interne taillée sur mesure par les fondateurs de 1971 pour assurer une représentation pérenne des juristes au sein de la Commission permanente. Cette double transgression témoigne du désintérêt collectif à l'égard de cette commission[5]. Sans doute que les débats de la Conférence et de la CP²U, centrés sur les questions législatives avec la loi Savary, ont dépouillé cette instance de son domaine principal d'activité – d'ailleurs, entre mai 1982 et septembre 1984, les archives ne portent pas trace à une

[1] « Lettre de Guy Pouzard, 1er vice-président à Laurent Fabius, Premier ministre », 7 décembre 1984, AN 20080235/4.
[2] BERGOUNIOUX Alain, « La deuxième gauche : quelles idées, quels projets ? » *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 67.
[3] Monique Augé-Lafon, première femme 1ère vice-présidente de la CPU, a succédé à Jacques Vaudiaux quelques mois plus tôt. Cf. *Séance de la CPU du 7 juin 1984*, AN 20080235/11.
[4] Comme nous l'avons développé au chapitre 6, avec la longue analyse du témoignage de Christian Phillip, un des prédécesseurs de Philippe Lucas à la commission du règlement.
[5] « Bon, en réalité cette commission n'avait en réalité aucune activité. Elle existait quand je suis arrivé, elle devait sans doute avoir pour objectif quand elle avait été créée, et bien de regarder sur le plan juridique les textes mais en réalité on faisait ça en Commission permanente. » *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

exception près de la moindre activité de la commission[1]. Cet espace vide est attractif pour Philippe Lucas et ses ambitions réformatrices : il lui offre un cadre institutionnel d'action souple et la possibilité d'associer à ses démarches quelques présidents dans une forme de travail plus collectif, et lui permet d'entrer au sein de la CP²U et dans la sphère de direction de la Conférence pour la première fois en cinq ans et son élection comme président de Lyon 2.

L'action de Philippe Lucas au sein de la commission du règlement et de la législation est bien celle d'un entrepreneur institutionnel de réforme au sens de Philippe Bezès et Patrick Le Lidec, individu inclus dans l'élite interne de l'institution mais dominé dans le pouvoir externe qui se porte sur elle, qui utilise les ressources institutionnelles à sa disposition pour servir des projets réformateurs « susceptibles de susciter la coopération et d'emporter la conviction »[2]. Ainsi, durant les deux petites années qu'il passe à la tête de cette instance interne, il n'encourage guère à la réflexion sur des aspects législatifs et règlementaires (comme statutairement la définition de la commission l'y engagerait). Il examine certes les textes mais fait, en parallèle, de l'organe un véritable levier d'action et de travail intellectuel sur l'enjeu de la contractualisation. La première réunion de la commission du règlement qu'il préside – et qui a été conservée dans les archives – fixe d'emblée les principaux objectifs et méthodes de travail du groupe :

> « inviter le Ministère à réfléchir et à se situer sur des ensembles de problèmes et donc des ensembles de textes se rapportant aux mêmes problèmes. Par exemple : problèmes de la politique contractuelle[3]. »

Malgré certaines réticences de membres de la commission, c'est dans cette voie qu'elle s'engage désormais. Dès la séance suivante le 14 novembre 1984, elle réaffirme le lien entre autonomie, responsabilité des établissements et relations contractuelles[4], mais surtout elle lance l'idée d'un grand évènement centré sur ces questions :

---

[1] En tous les cas, dans les documents conservés dans le carton de la commission du règlement et de la législation. Cf. AN 20080235/22.

[2] Les deux chercheurs s'appuyant sur des travaux issus notamment du courant néo-institutionnaliste américain : « Neil Fligstein insiste, par exemple, sur l'importance des savoir-faire sociaux (*social skills*) de ces entrepreneurs, c'est-à-dire sur leurs capacités à (re)construire ou réviser les identités, les scripts et les valeurs propres à une institution, à générer et à diffuser de nouvelles idées qui redéfiniront les problèmes et les solutions, à capter la "demande de changement" et à élaborer des "récits réformateurs" (*stories*) susceptibles de susciter la coopération et d'emporter la conviction dans la réforme. » BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », art.cit., p. 516.

[3] *Séance de la commission du règlement et de la législation du 26 septembre 1984*, AN 20080235/22.

[4] « Le développement des relations contractuelles constitue une des expressions essentielles de l'autonomie universitaire ; c'est dire que les premières ne doivent en rien limiter la seconde. La politique contractuelle – régionale en particulier – ne doit pas dessaisir l'établissement de ses responsabilités dans ses missions définies par la loi. » *Séance de la commission du règlement et de la législation du 14 novembre 1984*, AN 20080235/22.

> « Il serait très intéressant de poursuivre la réflexion dans le cadre d'un Colloque de la Conférence des Présidents d'Université ayant pour objectifs de faire le bilan critique de la politique contractuelle et de dégager les principes qui pourrait présider au développement de celle-ci[1]. »

Le projet se concrétise assez vite au cours de l'année universitaire dans les journées des 13 et 14 juin 1985, intitulées « Universités 1985 : un nouveau contrat avec le pays. Les relations contractuelles universitaires. » Voilà sans doute pourquoi, en décembre, le Bureau interroge le nouveau Premier ministre Laurent Fabius sur sa volonté de mettre en marche une contractualisation plus large. En somme, Philippe Lucas, dans la lignée de réflexions amorcées dès 1982, engage non seulement sa commission mais également la CPU plus largement dans ses réflexions sur le contrat, son lien avec l'autonomie des établissements, sa force politique. Sans doute cherche-t-il là un vecteur de mobilisation collective des présidents à même de pouvoir peser sur les politiques publiques, de résoudre une crise universitaire patente lors des débats sur la loi Savary[2], de valoriser la position des présidents, véritables incarnations de l'intérêt collectif dans l'établissement[3], et accessoirement de mettre en œuvre les idées réformatrices qui sont les siennes.

Quoi qu'il en soit, Philippe Lucas fait tout pour transformer ce colloque de 1985 en un grand moment d'affirmation de l'idée contractuelle pour transformer des pratiques en politique, afin que l'université fasse enfin son « *aggiornamento* »[4], et positionner accessoirement les présidents avec leur organisation, la CPU, au centre du jeu réformateur dans une logique de concurrence politique qui touche le champ du pouvoir universitaire. Il présente ainsi, lors de la séance de la CP²U du 24 janvier 1985, son projet de colloque en mettant l'accent sur les trois objectifs qu'il donne à ces journées d'études : « faire le bilan de l'expérience acquise (premiers cycles, formation continue…) ; dégager les perspectives ; doter la CPU d'une doctrine[5]. » « Doctrine », le terme est d'importance[6]. L'idée contractuelle incluse dans la loi Savary doit devenir pour Lucas le programme commun des présidents, leur axe central d'action. Dans son esprit, cette logique venue du ministère quelques années auparavant a été totalement assimilée

[1] *Séance de la commission du règlement et de la législation du 14 novembre 1984*, AN 20080235/22.
[2] Cf. LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 14.
[3] *Ibid*. p. 93.
[4] Philippe Lucas reprend ainsi au compte de son analyse de l'université un terme employé maintes fois dans l'histoire de l'Église pour qualifier le colloque Vatican II, et par analogie dans les travaux sur les partis communistes occidentaux pour évoquer leur déstalinisation et leur ouverture aux classes moyennes dans les années 1960. Cf. LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 91 *sq*.
[5] *Séance de la CPU du 24 janvier 1985*, AN 20080235/11.
[6] Ce terme « doctrine » fait écho à la fois à la place que tient la contractualisation dès 1988 au sein de la DPDU mais également aussi aux idées formalisées plus tard au sein de la CPU sous la houlette du délégué général Alain Abécassis. Cf. Chapitre 7.

aux intérêts collectifs des présidents, qui peuvent voir dans cette nouvelle pratique un moyen de mieux valoriser la cohésion et la place des établissements (en mesure de contractualiser avec l'État et d'autres partenaires), mais aussi la position de leurs chefs élus comme garant de l'intérêt général de l'université. Dans ce double objectif (lutte pour la cohésion interne, et revendication externe), Philippe Lucas travaille personnellement à faire de ce colloque un grand évènement, *son* grand évènement[1]. Une réunion préparatoire est organisée dès le 28 mars[2], le lieu de la rencontre est déterminé à Paris, au siège de la Conférence à l'université Paris 5 (il s'agit bien sûr par-là de limiter les déplacements pour les acteurs du pouvoir central et symboliquement pour la CPU d'inviter ces derniers chez elle). Dès le mois d'avril, les premières invitations sont envoyées montrant la volonté de donner une portée politique générale au Colloque.

Les premiers invités sont des acteurs des collectivités locales[3], et particulièrement certains poids-lourds politiques comme Jacques Chaban-Delmas, ancien Premier ministre et président de la région Aquitaine (qui finalement n'assistera pas aux débats). Suivent ensuite les ministres Jean-Pierre Chevènement, Roger-Gérard Schwarzenberg, secrétaire d'État aux Universités et Roland Carraz, secrétaire d'État à l'Enseignement technique et technologique, les directeurs d'administration centrale (Jean-Jacques Payan, Bernard Decomps, Danièle Blondel, Romain Gaignard…). La DATAR est conviée également, comme les présidents des autres conférences nationales (AGREEPDDI, Conférence des grandes écoles), l'association des secrétaires généraux, ou encore Laurent Schwartz, tout juste nommé à la tête du CNÉ ; une lettre est également adressée à Pierre Bourdieu, alors acteur de la réforme de l'éducation[4]. Enfin, hôtes de marque pour montrer la fonction interne de ce colloque pour la Conférence, les anciens 1[ers] vice-présidents sont chaleureusement invités. Le président Mitterrand lui-même est

[1] Il est au cœur de toutes les correspondances sur la préparation du colloque (s'il ne signe pas les courriers, il est la personne ressource à contacter.). Cf. AN 20080235/4.
[2] « Lettre de Philippe Lucas aux présidents », 15 mars 1985 AN 20080235/4.
[3] Cette invitation n'est en rien incongrue à la fois pour des raisons programmatiques (les établissements souhaitent conclure des partenariats avec les collectivités locales) et pour une forme d'affinité élective qui unit deux innovations politiques apparentées par leurs origines.
[4] Il dirige dans les années 1980 plusieurs commissions sur la réforme de l'éducation : en 1989, la commission dite Bourdieu-Gros sur les programmes, réunie à la demande de Lionel Jospin mais aussi, dès 1985, la commission sur l'enseignement de l'avenir constituée dans le Collège de France. Cf. COLLÈGE DE FRANCE, *Propositions pour l'enseignement de l'avenir / élaborées à la demande de Monsieur le Président de la République par les professeurs du Collège de France*, Paris, Collège de France, 1985.
Le sociologue poursuit son engagement sur le front de l'enseignement supérieur dans une certaine filiation avec les grands colloques d'intellectuels spécifiques. En 1992, à la suite d'un grand colloque est fondée « l'Association de réflexions sur les enseignements supérieurs et la recherche, le 18 juin 1992 avec Pierre Bourdieu comme président et Christophe Charle comme secrétaire. » L'ARESER ne peut que faire songer à l'AEERS de jadis. Cf. CHARLE Christophe, « Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche (ARESER) », *in* SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 92

convié à laisser un message[1]. Dans cette liste des invités se révèle à la fois une part de l'histoire du processus de contractualisation (la force du modèle de la décentralisation et des collectivités territoriales, le rôle pionnier de Bernard Decomps et de la recherche) et la volonté de Philippe Lucas, l'ordonnateur et la petite main du colloque[2], de rassembler lors de l'évènement le spectre le plus large du champ de pouvoir universitaire en nouant au passage, comme entrepreneur de réforme, quelques alliances comme dans le cas de collectivités territoriales. Cependant, à la différence du colloque de Villard-de-Lans qui restait en un sens interne à l'entre-soi étatique et établissait un dialogue singulier avec ce partenaire pour mieux légitimer l'interlocuteur présidentiel, celui de 1985, tout en continuant d'affirmer cette relation, prend acte de la contractualisation dans ses principes et de l'émergence des collectivités territoriales : il tente ainsi, en multipliant et en diversifiant les partenaires invités, de mettre en scène dans la sphère du pouvoir la transformation de la configuration universitaire.

Plus globalement, le programme du colloque reflète également cette volonté qu'a Philippe Lucas de rassembler le panel le plus étendu d'acteurs et d'affirmer que la contractualisation s'est muée en une doctrine générale de la CPU, comme une forme de solution universelle aux différents problèmes qu'elle peut rencontrer[3]. Le 13 juin est ainsi consacré à un retour d'expériences sur la recherche avec une intervention de Bernard Decomps, et sur les développements pédagogiques qu'elle pourrait connaître. La journée du 14 joue davantage avec les échelles et débute par la réflexion autour des relations des établissements avec les nouvelles collectivités régionales aux compétences élargies, pour s'achever sur la question des relations internationales, avec une intervention de Romain Gaignard notamment, clôturant un tour d'horizon général des problématiques ouvertes par la contractualisation. Après les discours de conclusion de Philippe Lucas et de Guy Pouzard, 1er vice-président, une conférence de presse présente les principales réflexions développées lors des deux jours de débats.

Le colloque « Universités 1985 : un nouveau contrat avec le pays » se déroule ainsi dans un climat d'ouverture[4], et semble apparaître, grâce à l'action du président de Lyon 2, comme un moment symbolique d'association de la CPU avec une démarche contractuelle qu'elle n'a pourtant en rien initiée. Le compte rendu de Philippe Lucas témoigne également de la place que l'évènement tient dans sa réflexion et son action réformatrice, dans une forme de continuité

[1] « Lettre de Guy Pouzard, 1er vice-président à François Mitterrand », 28 mai 1985, AN 20080235/4.
[2] C'est bien lui, rappelons-le, qui centralise toutes les réponses aux invitations envoyées.
[3] « Programme du colloque Université 1985 », juin 1985, AN 20080235/4.
[4] « C'est la première fois sans doute que l'université ouvre aussi largement ses portes à ses partenaires nationaux et régionaux. » « Discours de clôture de Guy Pouzard, 1er vice-président », *Colloque de la CPU Université 85 : un nouveau contrat avec le pays*, 13 et 14 juin 1985, AN 20080235/4.

avec le colloque de mars 1982[1]. On retrouve tout d'abord sa volonté de s'inscrire dans le temps long et dans une espèce d'âge d'or du rôle des mandarins universitaires dans la réforme (« ce rendez-vous reprend la tradition des grands colloques universitaires de Caen et d'Amiens »), volonté qui fait écho à l'invitation des anciens 1ers vice-présidents de la CPU (avec la présence notamment de René Rémond). Pour Philippe Lucas, les grands universitaires attentifs à l'intérêt général et dont les présidents sont les successeurs, doivent être les acteurs pivots de toute réforme. Cette dernière repose sur l'articulation entre la revendication ancienne voire ancestrale d'autonomie et l'idée contractuelle[2]. Elle doit passer par une forme de régulation nationale dans des objectifs d'égalité et de démocratisation (dont notamment le tout nouveau CNÉ doit être un acteur central) et encore embrasser tout le spectre d'action de l'université pour faire en sorte que les établissements soient « en mesure de passer effectivement des pratiques à des politiques contractuelles » avec le concours d'alliés objectifs comme la région[3]. Il s'inscrit dans la droite ligne de l'idée de « contrat d'établissement », outil global sur lequel reposeront les relations entre l'État et les universités, prévue par l'article 20 de la loi Savary et proposée alors par les ministres Chevènement et Schwartzenberg.

Le colloque de 1985 n'est pas, dans l'esprit de ses participants, un point de conclusion mais un point de départ à une systématisation de la démarche contractuelle dans les universités[4]. Certains acteurs ministériels ont pu même en garder une trace mémorielle[5], Philippe Lucas cherche d'ailleurs à en assurer le suivi auprès des participants en expédiant des comptes rendus[6]. Mais au bout du compte, quelle force a-t-il eu sur les présidents d'université ? Peu de traces témoignent de leur conversion à cette idée contractuelle, mais l'organisation même d'un colloque, les thématiques des travaux montrent qu'une part substantielle a suivi avec intérêt ou a adhéré à ce programme réformateur. Quoi qu'il en soit, lors de cet évènement qu'il a construit au sein de la CPU, Lucas a sans doute rempli son double objectif : faire de la contractualisation un label symbolique de ralliement des membres de la Conférence et montrer au ministère

[1] « Compte rendu de Philippe Lucas », *Colloque de la CPU Université 85 : un nouveau contrat avec le pays*, 13 et 14 juin 1985, AN 20080235/4. On retrouve cette même formule dans nombre de ses interventions ultérieures dans *Le Monde* ou dans *L'Université captive*.
[2] « C'est de plus en plus la capacité contractuelle qui fait l'autonomie universitaire ». *Idem*. Elle est au fond dans la continuité symbolique des revendications pour l'autonomie affirmées dès les années 1970.
[3] Il s'agit au fond de réaliser pour Philippe Lucas « la décentralisation de l'Éducation Nationale. » *Idem*.
[4] D'où l'attention qui est donnée aux suites du colloque y compris dans les activités internes de la CPU.
[5] On en retrouve la trace dans l'entretien menée avec Jean-Richard Cytermann, haut fonctionnaire au ministère à ce moment-là, même s'il semble associer dans sa mémoire le colloque de Lyon de 1982 et celui de 1985 : « Il y a quand même eu, mais moi j'étais déjà parti, un colloque intéressant à Lyon sur la contractualisation et ses différentes formes, 1984-1985. Vous trouverez peut-être ça dans les archives. Le colloque de Lyon sur la contractualisation organisé par Philippe Lucas. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
[6] Cf. AN 20080235/4. Ce n'est peut-être pas la première fois qu'une si grande attention est portée à ce suivi mais c'est la première fois que l'on en a la trace.

qu'une telle politique reçoit leur appui. Les mois qui suivent, loin de voir retomber l'investissement de Philippe Lucas sur la question, voient à l'inverse ses initiatives se succéder.

2.3. Un rendez-vous manqué

Les contingences jouent parfois des tours aux évolutions structurelles. Tout semblait prêt en cette rentrée 1985 pour voir se mettre en œuvre une contractualisation générale, ce contrat d'établissement qui devrait parachever le décalque d'une logique décentralisatrice au sein de l'enseignement supérieur : le ministère semble la désirer (même si pour lui le temps presse) et il trouve au sein de la Conférence des présidents d'université avec Philippe Lucas (du moins dans la partie qui s'exprime publiquement) quelque chose comme un relai dans l'univers social qu'il souhaite réformer. Les évènements politiques du printemps 1986 interrompent brutalement ce processus.

Au sein de la CPU, la marche vers la contractualisation organisée par Philippe Lucas franchit une étape supplémentaire. Ce dernier se dit, dès la CP²U de rentrée, prêt à aller sur le terrain pour mieux définir l'idée de contrat[1]. Le colloque de juin ne reste pas sans suite et, dès septembre, il organise un groupe de travail sur les relations contractuelles avec le concours d'une dizaine de présidents de premier plan (dont Hubert Coudanne, Frank Métras futur DES, Geneviève Rivoire proche de la CFDT ou Etienne Trocmé, futur 1er vice-président)[2]. Il s'agit de faire un retour d'expérience empirique afin de « donner du contenu à la notion de contrat d'établissement (art. 20 de la loi du 26 janvier 1984) de façon à en faire au plus tôt l'instrument privilégié de la politique contractuelle ». Le groupe de travail doit faire des propositions au gouvernement, mais également transformer cette politique en véritable « doctrine » de la CPU. Il cherche à la légitimer comme actrice collective en montrant « sa détermination à poursuivre la réflexion engagée et sa capacité de proposition »[3]. Pour cela, il prévoit des réunions avec des représentants « du ministère, du CNRS et de la DATAR », un retour sur expériences avec les régions afin de présenter en séance plénière un rapport programmatique pour le début de l'année 1986[4]. Il s'agit toujours pour lui de faire coup double, en transformant la politique universitaire globale et en renforçant la cohésion et le sérieux de la CPU : la montée en puissance des établissements va de pair avec celle de la CPU. À nouveau, comme en 1975 mais avec une

[1] *Séance de la CP²U du 5 septembre 1985*, AN 20080235/17.
[2] L'équipe est formée de Jean-François Botrel, Hubert Coudanne, Jacques Fontaine, Jean-Paul Jacqué, Philippe Lucas, Frank Métras, Guy Pouzard, Geneviève Rivoire et Etienne Trocmé. *Idem*.
[3] LUCAS Philippe, « Mise en œuvre des contrats d'établissement. Propositions », septembre 1985, AN 20080235/4.
[4] *Réunion de la Mission relations contractuelles*, octobre 1985, AN 20080235/4.

génétique différente cette fois, c'est toute la configuration universitaire qui semble être sur le point de changer.

Fort du soutien du bureau de la CPU, un nouveau front est ouvert : celui de la médiatisation. Le 17 octobre 1985, c'est Philippe Lucas et non Hubert Coudanne, le nouveau 1er vice-président de la CPU, qui donne une longue interview au *Monde* pour faire le bilan du colloque de juin sur les relations contractuelles, afin de mieux préparer les esprits et pour faire connaître aux acteurs du champ du pouvoir les évolutions que les universités s'apprêtent à connaître[1]. Dans cet entretien, le président de Lyon 2 fait réellement œuvre de pédagogie, expliquant le principe de relations contractuelles qui ont, selon, lui déjà prouvé leur efficacité dans des domaines comme la formation continue ou la recherche et qui redessinent « d'autres rapports avec l'État que des rapports administratifs d'injonction et de distribution[2]. » Reprenant des éléments clés de son discours de clôture du 14 juin, il rappelle qu'enfin les présidents prennent cette question en mains, dans la lignée des grands colloques des années 1960[3], afin de multiplier les synergies et les bénéfices en termes de service public, de missions des universités, de diversifier pour elles les sources de financement[4], de faire « une sorte de "remandatement" social des universitaires ; l'occasion d'une légitimation renouvelée de l'Université française[5]. » La contractualisation avec les régions, les entreprises, l'administration est donc un point crucial dans le fonctionnement et la légitimité des établissements. Il est temps de parvenir à l'étape supplémentaire, de passer de la pratique à la politique, de conquérir une autonomie véritable dans le cadre de cette décentralisation administrative[6], en faisant en sorte que l'État ne soit plus leur « seul partenaire. » Si cette parole est si libre, c'est que l'État lui-même semble ouvrir concrètement la voie à la mise en place de la logique contractuelle.

Le 21 novembre, sous la présidence du ministre Jean-Pierre Chevènement, la CPU se réunit en configuration spéciale à Gif-sur-Yvette, dans les locaux du CNRS, pour une journée

---

[1] BOLLOCH Serge, « M. Philippe Lucas (Lyon-II) : "L'État ne doit plus être notre seul partenaire" », *Le Monde*, 17 octobre 1985.
[2] *Idem*.
[3] « Les relations nouvelles bouleversent bien des habitudes et bien des credo. C'est souvent dans ce "dérangement" que nous prenons aujourd'hui conscience des enjeux » *Idem*.
[4] « Les relations contractuelles, ce sont d'abord de nouvelles sources de financement. Le montant des contrats de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises publiques et privées atteint 630 millions de francs, soit 80 % des crédits que le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition des universités. Le volume de la formation continue représente plus de 400 millions de francs. Mais les relations contractuelles, c'est aussi, pour la société française, les entrepreneurs, les collectivités... L'occasion d'investir dans la formation et la recherche universitaire, c'est l'occasion pour notre société de sortir des rapports passifs de contribuable qu'elle entretient avec son Université. » *Idem*.
[5] BOLLOCH Serge, « M. Philippe Lucas (Lyon-II) : "L'État ne doit plus être notre seul partenaire" », *Le Monde*, 17 octobre 1985.
[6] « L'autonomie universitaire, c'est désormais notre capacité d'initiative, et notamment la capacité de contracter, et non plus l'autonomie résiduelle consentie par l'administration centrale. » *Idem*.

de co-réflexion sur l'autonomie, qui manifeste une volonté de co-élaboration réformatrice très avancée à laquelle Philippe Lucas participe évidemment et qui semble anticiper la future relation contractuelle entre les deux partenaires. Réunis en binôme dans un groupe de travail, un haut fonctionnaire et un président présentent tour à tour l'avancée de leur réflexion commune sur des sujets comme l'accès au second cycle, la formation et les diplômes, l'autonomie financière via les droits d'inscription ou les œuvres universitaires et leur décentralisation[1]. Si la contractualisation n'est pas directement à l'agenda de la réunion, il en est partout question dans les rapports des différents binômes, comme dans celui formé par Philippe Lucas et Jean Geoffroy, « L'accès des formations de 2e cycle », qui associe contrat et décentralisation dans un écho au colloque de juin[2], ou encore le groupe sur « L'évolution des formations » de Laurence Paye-Jeanneney et Michel Royer qui s'engagent eux aussi dans une défense de la contractualisation comme nouveau mode de fonctionnement des universités[3]. Au terme de cette réunion, une nouvelle expérimentation est donc lancée avec la réforme des premiers cycles. Elle élargit le périmètre des contrats et touche désormais à la mission de formation des universités. Tout semble donc réuni pour préciser une généralisation prochaine. En conclusion, le contrat d'établissement et la démarche qu'il sous-tend semblent être devenue une forme de mode d'action adaptée aux problèmes du temps et surtout apparaissent désormais comme un le produit d'une congruence des intérêts entre les présidents et le ministère[4]. La situation semble mûre pour le passage de la pratique à la politique et la formalisation du contrat d'établissement si ardemment souhaitée par Philippe Lucas.

En effet, alors que s'approfondit le partenariat avec le ministère, l'ouvrage est toujours sur le métier dans son groupe de travail. Il s'agit d'approfondir la réflexion pour pouvoir enfin donner une position globale à la CPU, qui lui servirait de doctrine et une base de travail à la rédaction des nouveaux contrats. Philippe Lucas multiplie les domaines de son enquête. Il la

[1] « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 9 décembre 1985, AN 20080235/4.
[2] Le rapport établit un lien entre décentralisation des régions et contractualisation : « L'un des instruments essentiels d'une carte dynamique des formations est le contrat d'établissement. Son cadre pluriannuel permet en effet de prévoir des évolutions. À la condition que la conception des contrats ne soit pas bilatérale, mais que leur signature soit précédée d'une concertation, d'une négociation dans chaque région suivant le schéma proposé par la conférence des présidents à l'issue du colloque de juin. » LUCAS Philippe et GEOFFROY Jean, « L'accès des formations de 2e cycle », *Colloque de Gif-sur-Yvette*, 21 novembre 1985, AN 20080235/4.
[3] « Professionnalisation, autonomie, évaluation, contractualisation sont des notions complémentaires dans la conception actualisée de la fonction sociale des Universités. » PAYE-JEANNENEY Laurence et ROYER Michel, « L'évolution des formations », *Colloque de Gif-sur-Yvette*, 21 novembre 1985, AN 20080235/4.
[4] Hubert Coudanne désormais pousse même pour sa mise en œuvre rapide : « La Commission permanente a également souligné, au cours d'une discussion non exhaustive, l'importance de quelques autres sujets proposés par les documents de travail : […] Autonomie des Universités, politique contractuelle et insertion dans la Région. » « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président aux présidents », 15 novembre 1985, AN 20080235/4.

spatialise d'abord, en se renseignant, comme prévu à l'automne, auprès des acteurs territoriaux présents et en menant une campagne de terrain auprès de deux régions, Bourgogne et Nord-Pas-de-Calais. Il se plonge également dans le temps et explore le passé de la contractualisation. Dans ce cadre, il consulte les archives de la CPU, redécouvre des initiatives anciennes tombées depuis longtemps en déshérence mais qui alimentent directement sa réflexion. C'est dans le processus de cette enquête qu'il fait une heureuse découverte :

> « Le rapporteur désigné par la conférence [*i.e.* lui-même] exhume des archives […] un modèle très précis de contrat d'établissement appelé "programme pluriannuel" proposé aux universités par l'administration de tutelle en… 1975, soit dix ans auparavant, à la suite d'un débat approfondi, mais sans lendemain, sur l'autonomie universitaire. Plusieurs propositions faites alors - et notamment au colloque de Villars-de-Lans *(sic.)* – répondre aux préoccupations des présidents réunis en 1985 : procédure concertée et globale d'attribution des dotations allouées aux établissements, décloisonnement progressif des catégories de moyenne distribué, adaptation des règles relatives à la gestion des contrats de recherche et de formation continue, etc.[1]. »

C'est ainsi qu'au hasard de son travail, la sérendipité archivistique permet à Philippe Lucas de redécouvrir les initiatives et les réflexions que ses ainés ont mené lors du colloque de Villard-de-Lans, de constater à quel point deux expériences réformatrices distantes peuvent être si proches à la fois dans les difficultés qui les ont motivées et dans les solutions qu'elles proposent pour les surmonter. Sans doute que le passé retrouvé de 1975 a pu nourrir les réflexions de 1985, les étayer, aider Philippe Lucas dans une certaine recherche de fondements à ses idées, les légitimer aussi sans doute, même si, rappelons-le, elles ne représentent en rien une forme de décalque de Villard-de-Lans. Fondamentalement, cette redécouverte n'intervient bien que dans un second temps de son parcours intellectuel réformateur. Elle n'en est en rien l'origine[2].

Finalement, avec quelques semaines de retard sur le moment prévu, Philippe Lucas peut présenter lors de la séance plénière du 13 février 1986[3], devant ses collègues et le ministre Roger-Gérard Schwartzenberg, son rapport sur la politique contractuelle[4]. Il commence par rappeler les trois idées forces du colloque de juin (lien entre autonomie et contractualisation, nécessité de structurer et évaluer ces pratiques, nécessité de mieux coordonner dans une politique globale une multiplicité d'expériences) avant de développer les grandes lignes de son rapport proprement dit. Tout d'abord, il mentionne une analyse importante sur les relations

[1] LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 38.
[2] Plus prosaïquement, cette redécouverte explique sans doute la perte des documents relatifs à Villard-de Lans des archives de la CPU et le mauvais classement d'autres qui finissent par se retrouver un peu éclatés dans différents dossiers. Ainsi s'explique ce qui a pu donner en chapitres 5 et 8 un peu de difficultés au chercheur.
[3] « Rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 87-93 AN 20060489/8. Le texte est reproduit intégralement en annexe 10.
[4] Dès début janvier, une première mouture est déjà présentée en séance de la CP²U. « Pré-rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CP²U du 16 janvier 1986*, AN 20080235/17.

contractuelles : elles « ne manifestent pas, en effet, seulement une évolution […] mais elles sont, à certaines conditions, des facteurs d'évolution » dans le sens de la démocratisation de l'enseignement supérieur, pour les universitaires, pour les qualifications données par les établissements[1]. Le contrat amorce selon lui une transformation globale de l'ensemble de la « configuration universitaire »[2]. Il doit être l'objet d'une politique cohérente et globale co-élaborée avec l'État dans son ensemble autour de « quelques principes ». Tout d'abord les établissements doivent être « à égalité de traitement avec les autres partenaires », « co-réalisateurs du projet ». Ensuite, ils doivent aussi parvenir à « tenir » leur place « dans l'espace nouveau créé par les relations contractuelles »[3], mais, pour cela, le ministère de tutelle doit également évoluer en se plaçant dans cet espace contractuel[4]. Enfin, il faut que l'université puisse « banaliser le partenaire étatique » en multipliant les contrats avec les entreprises, les régions, le CNRS etc. Philippe Lucas va donc plus loin : pour fonctionner, le contrat d'établissement ne doit pas seulement systématiser le modèle du « contrat quadriennal de recherche », mais il « implique que l'établissement ait une existence, qu'il ait une surface suffisante, qu'il y ait, en son sein, une suffisante homogénéité de statuts[5]. » Il conclut son propos en rappelant deux idées forces sur « le contrat d'établissement quadriennal » qu'il souhaite voir mettre en œuvre : son articulation avec « une politique générale de répartition » des moyens et une prévision « des priorités dégagées par l'établissement[6]. » Du ministère à l'universitaire, en passant par la naissance de projets d'établissements, c'est tout le champ universitaire qui est retravaillé par la dimension contractuelle. Par manque de temps, le débat n'est pas engagé mais le ministre Schwartzenberg en personne réitère son soutien à une « pratique contractuelle » que le gouvernement a choisi de développer depuis plusieurs années. Ce manque de temps en séance est sans doute symptomatique d'une difficulté politique générale : la législature s'achève, la loi Savary rencontre des retards d'application au sein des certains établissements contestant son

[1] « Rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 88, AN 20060489/8.
[2] Une telle analyse n'aurait en rien dépareillée sous la plume de Christine Musselin quelques années plus tard MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 103.
[3] « Rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 89, AN 20060489/8.
[4] Le rapport envisage « que l'État pratique à son tour et à l'endroit de ses universités de jeu contractuel. » *Ibid*., p. 90.
[5] Cette volonté que l'établissement ait une forme de conscience de lui-même porte en germes l'idée de projet commun et collectif qui développe la politique contractuelle de 1988-1989. *Ibid.,* p. 91.
[6] « Rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 92, AN 20060489/8.

opportunité[1], la fenêtre d'une réforme aussi ambitieuse est loin d'être ouverte pour le gouvernement.

Le monde universitaire est, en février 1986, sans doute déjà sur le point de basculer dans la révolution contractuelle. Mais à nouveau, comme en 1975 et Villard-de-Lans, cet élan s'arrête brutalement au milieu du gué. Le contrat d'établissement souhaité par Philippe Lucas et voulu par le législateur ne voit pas le jour. La force de la contingence politique se surimpose dans une période de forte politisation des enjeux universitaires[2]. Comme le rappelle le ministre, le 13 février 1986, l'heure est bien venue pour lui et pour tout le gouvernement d'être soumis « à une sorte de procédure d'évaluation […] de la part du corps électoral[3]. » Là-encore, comme en 1975, une génération de présidents quitte peu à peu les manettes et, au premier chef, Philippe Lucas qui cesse d'être président au moment où Alain Devaquet devient ministre de l'Enseignement supérieur. Privée de son principal prédicateur au sein de la CPU, coupée de ses relais au sein du ministère, privée d'une solide volonté politique, l'idée de mettre en œuvre un contrat d'établissement semble quelque peu retomber dans l'oubli. Lors de la CP²U du 16 avril 1986, les présidents, et surtout le 1er d'entre eux Hubert Coudanne, demandent encore à ce que la question de « la politique contractuelle » soit posée dès leur rencontre à Alain Devaquet[4]. Leur demande de rencontre reste sans réponse. Toutefois, le 6 mai, ils sont reçus par René Monory avec lequel ils tentent « de lier l'autonomie à la politique contractuelle » mais sans succès[5]. L'heure est à la suppression de la loi de 1984 et à une nouvelle réforme institutionnelle de l'université. La contractualisation est rompue même dans ses premières expérimentations comme dans le cadre de la réforme du 1er cycle, ce qui relance la méfiance des présidents à l'égard de la fiabilité du partenaire étatique. C'est d'ailleurs en ce printemps 1986 qu'est faite l'une des dernières mentions de la contractualisation avant longtemps dans les archives de la Conférence[6]. Après deux ans de calme relatif liée à la fin des débats sur la loi Savary, les présidents et tout le champ universitaire replongent donc dans un bain législatif autour de la loi Devaquet. L'urgence est désormais à l'action et à la lutte davantage qu'à la réflexion.

[1] 18 établissements encore sont réticents à changer leurs statuts en 1988. Cf. infra.
[2] Cf. Chapitre 6.
[3] « Rapport du président Lucas sur la politique contractuelle », *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 103, AN 20060489/8.
[4] *Séance de la CP²U du 16 avril 1986*, AN 20080235/17.
[5] *Séance de la CP²U du 15 mai 1986*, AN 20080235/17.
[6] Lors de la « Journée de réflexion sur la réforme des premiers cycles scientifiques », les présidents regrettent « la rupture de la politique contractuelle de 85/86 » qui a « largement compromis la motivation des présidents ». « Lettre de Hubert Coudanne, 1er vice-président à Bertrand Saint-Sernin, directeur de cabinet de René Monory », 2 février 1987, AN 20080235/5.

De son côté, Philippe Lucas n'en a pas tout à fait fini avec son combat, le rapport qu'il présente à la Conférence n'est pas « un testament mais une œuvre vie »[1]. Devenu membre du Comité national d'éthique dans la droite ligne de l'inflexion de ses terrains de recherche vers le domaine de la santé, il poursuit sa réflexion et ses combats sur le contrat et publie les résultats de ses années de « recherche impliquée » : le colloque de 1985 voit ses actes être publiés à la Documentation française[2]. Philippe Lucas crée un Groupe de réflexion sur l'enseignement supérieur[3]. Dans *Esprit,* il livre quelques analyses sur l'enseignement supérieur[4], mais c'est surtout dans *L'Université captive*, ouvrage bilan qui profite de la réaffirmation de l'université comme problème public après la crise de décembre 1986, qu'il revient longuement sur l'idée contractuelle. Préfacé par une autorité scientifique reconnue, Alain Touraine, qui réaffirme une affiliation de la logique contractuelle avec une certaine idée de la gauche, l'ouvrage synthétise son parcours intellectuel. Il n'apporte pas grand-chose de neuf à une réflexion qu'il a amorcée en interne dans la CPU depuis plusieurs années, mais par sa nature même, le livre poursuit un acte militant en tentant de la diffuser plus largement dans un contexte bien précis sa vision de l'université. Selon lui, la crise universitaire de défiance envers un ministre défendant une politique réactionnaire est le signe de l'irréversibilité des transformations que la multiplicité des missions et des pratiques contractuelles a entrainé dans l'université. Seule une politique globale prenant la notion contractuelle en considération pourrait résoudre ces difficultés[5]. 1988 comblera ses espérances.

Suivre Philippe Lucas au travers de sa lutte pour l'idée contractuelle, c'est suivre un président-militant, socialisé à l'université des années 1970, qui reconfigure dans l'action réformatrice une énergie politique – peut-être pour maintenir une certaine ambition déçue par 1981 à peser sur le gouvernement des universités. Son combat public et publié pour le contrat s'ancre ainsi dans une logique politique, dans une volonté de promouvoir l'établissement, et

[1] D'après les mots de Roger-Gérard Schwarzenberg, lors de la présentation de son dernier rapport. Cf. *Séance de la CPU du 13 février 1986*, p. 93, AN 20060489/8.
[2] CPU, *Universités 1985 : un nouveau contrat avec le pays*, Paris, La Documentation française, 1986.
[3] Groupe sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Cf. « Un colloque sur l'enseignement supérieur. L'augmentation du nombre des bacheliers conduit à diversifier les formations de premier cycle », *Le Monde*, 3 décembre 1987.
[4] Cet article dresse un bilan de plus long terme sur les évolutions de l'université depuis les années 1960, mais conclut toujours sur le même raisonnement : « la diversification des missions de l'université » doit mener à une « politique contractuelle. » Cf. LUCAS Philippe, « L'Université en mésintelligence d'elle-même », *Esprit*, n°3, 1987, p. 54.
[5] LUCAS Philippe, *L'université captive, op.cit.,* p. 168-169. C'est la raison pour laquelle il n'a pas semblé utile de s'appesantir sur un ouvrage déjà abondamment cité plus haut et dont l'essentiel des idées directrices a été évoqué tout au long de cette partie.

derrière lui son président, comme pierre angulaire de l'édifice de l'enseignement supérieur français. Au fil de quatre années de colloques, de réunions, de conférences de presse, de recherches, il n'a eu de cesse de défendre cette idée devant ses pairs et devant des représentants d'un ministère qui a initié cette logique avec le contrat scientifique. Malheureusement, Philippe Lucas demeure solitaire dans ce combat, sa figure marquée par une hybridation de légitimités politique et réformatrice reste bien isolée, et il ne parvient pas à convertir durablement des présidents marqués dans leur élection par une prise de position politique partisane à l'idée de contrat. Elle continue à soulever parmi eux au mieux de l'indifférence au pire de la méfiance, surtout dans une période d'instabilité politique étatique[1]. Son principe de lutte collective fonctionne quelque fois, séduit quelques-uns de ses collègues, mais ne parvient pas à supplanter le principe politique comme manière de fonctionner de la CPU. Socialement, les présidents politiques demeurent la force dominante et ce d'autant plus que le contexte extérieur, avec l'élection d'Alain Devaquet, renforce de nouveau leurs compétences, leurs stratégies d'affirmation et d'alliances et rend vivace cette configuration politique de la Conférence. Mais son exemple est révélateur d'un mode de fonctionnement qui sera collectivement celui du noyau programmatique et surtout de la mise en place d'un alignement des astres favorable à la réforme. Philippe Lucas fait écho, à son échelle et dans une variante fondée sur le préalable d'un partage d'une même conviction politique, à d'autres moments de synergie et de mise en interdépendance du ministère et de la Conférence[2].

3. 1988-1989 : le contrat dans l'anomie

La gauche de retour aux affaires en 1988 semble reprendre les dossiers là où elle les avait laissés en 1986. De la fin des conflits sur l'ordre institutionnel émerge un chapelet de réformes portées par un tandem politique, Lionel Jospin et Claude Allègre, flanqué d'une équipe de « quatre mousquetaires » aux différentes directions administratives[3], et insérées dans une politique plus large de renouveau du service public portée par Michel Rocard et son cabinet. La généralisation de la contractualisation qui s'amorce s'inclut dans la lignée des expériences

[1] Cf. Chapitre 6. Philippe Lucas connaît dans ces premières années une CPU marquée par sa surdétermination politique.
[2] On se reportera au chapitre 10 en particulier qui explorera cette dimension.
[3] Josette Soulas, membre de la DPDU de l'époque, évoque la complicité qui réunit les directeurs : « Ils étaient les quatre mousquetaires, comme on les appelait. Ils déjeunaient ensemble une fois par semaine. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

menées depuis 1981. Certes, elle n'est plus directement fille de la décentralisation mais elle se régénère dans les accointances qu'elle se trouve avec la diffusion de nouveaux modèles d'organisation de l'État. Par la continuité des hommes et des idées, on retrouve bien ses origines dans le premier septennat mitterrandien. Parce qu'elle agrège peu à peu des forces plus larges entre deuxième gauche et droite libérale, la contractualisation traduit le passage de l'enseignement supérieur vers un « compromis modernisateur » présent dans la période 1988-1991[1]. L'histoire de la mise en place de la contractualisation est bien connue[2], mais explorons la position que tient la Conférence des présidents dans ce processus.

3.1. À la convergence du sectoriel et du transversal, l'émergence du contrat d'établissement

Le 30 juin 1988, les présidents d'université assistent à une scène classique dans la vie de leur Conférence et désormais bien connue de cette étude. Fraichement nommé le 12 mai, Lionel Jospin ne manque pas de respecter les usages et de se rendre devant la CPU qu'il préside pour présenter en plénière ses collaborateurs et les principaux axes de la politique qu'il s'apprête à mener. Après les années de tensions, de méfiance puis d'ignorance qui ont caractérisé le gouvernement de Jacques Chirac, le retour à la gauche polie et respectueuse de l'auguste assemblée apparaît sans doute comme un bol d'air frais pour les présidents[3]. D'autant qu'avec le théologien protestant strasbourgeois Etienne Trocmé à leur tête, le hasard politique a donné à la CPU un socialiste militant, dont les affinités probables avec Lionel Jospin sont claires. Malheureusement, le texte de l'intervention de Lionel Jospin n'a pas été conservé dans les archives de la CPU et seules les réactions des présidents sont mentionnées dans le compte rendu final[4]. Toutefois, par un recoupement entre les sources de presse et les diverses interventions consignées, il est possible de retrouver les grandes annonces faites par le nouveau ministre et son équipe.

Tout d'abord et premier mot d'ordre, Lionel Jospin veut que s'appliquent enfin les règles du droit et que la loi Savary s'étende aux 18 établissements encore réfractaires ou attentistes : « l'ancienne loi de 1968 et la nouvelle loi de 1984 ne sont pas "concurremment

[1] J'emprunte le titre d'un des chapitres de l'étude de Philippe Bezès qui traduit bien la confluence entre une gauche décentralisatrice et une droite plus libérale sur quelques idées réformatrices. Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 255-340.
[2] Essentiellement par les travaux de Christine Musselin qui ne cessent d'irriguer la réflexion. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 103-154.
[3] Signe de son intérêt pour les présidents, Lionel Jospin se rend dès le 19 mai devant la CPU. Cf. *Séance de la CPU du 19 mai 1988*, AN 20080235/11.
[4] *Séance de la CPU du 30 juin 1988*, 47 p., AN 20060489/8.

applicables" »[1]. Il s'agit donc pour le ministre de mettre fin à quatre ans de querelles sur les statuts et plus largement de clore une parenthèse réformatrice centrée sur les questions de politique interne aux établissements qui s'est ouverte dix années auparavant sous Alice Saunier-Seïté par la loi Sauvage. Ainsi libéré de ce serpent de mer, Lionel Jospin présente le reste de son programme : « améliorer la condition étudiante », « lutter contre l'échec universitaire », « amélioration des locaux et des infrastructures », « renforcer la recherche universitaire », « revaloriser la condition des enseignants », et enfin augmenter les budgets via une loi de programmation[2]. Tous les grands axes politiques qui constituent le cœur de sa future action ministérielle (plan U2000 de construction des locaux, création de la DRED et réforme des études doctorales, embauche et revalorisations salariales, ne manque que la création des pôles européens au tableau) afin de donner à l'enseignement supérieur les armes pour affronter sa seconde massification en cours sont réunis[3]. Le nouveau pouvoir souhaite associer à une hausse des budgets et à un rattrapage dans les constructions, dans le développement de la carte universitaire, dans une transformation interne des établissements marquée par une mise en autonomie et un développement du périmètre des organismes financeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, dans le même temps, il dit vouloir amorcer un « assouplissement de la gestion des universités », le passage à un budget global, la mise en place d'une « contractualisation » pluriannuelle générale et évaluée à son échéance entre les établissements et le ministère qui intègre les collectivités locales[4]. Le processus contractuel est donc relancé dans une forme de continuité avec la législature 1981-1986 et les réflexions amorcées par le ministère, puis par une fraction de la CPU. Jean-Paul Jacqué de Strasbourg 3 souligne en séance cette filiation :

> « Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous dire, sur votre propos général, combien la perspective que vous nous ouvrez recouvre la perspective dégagée par notre conférence dans le passé, s'agissant de la programmation et des contrats entre les universités et l'administration centrale, s'agissant aussi de plus d'autonomie, ce qui signifie davantage de responsabilité pour les institutions universitaires et une évaluation sévère de ses responsabilités, puisque nous aurons contracté[5]. »

---

[1] « M. Jospin veut régulariser la situation des universités et rénover les formations », *Le Monde*, 3 juillet 1988.
[2] *Idem*.
[3] Pour mieux comprendre la contractualisation, il faut garder en tête la pression démographique qui pèse sur les établissements de l'époque : « le ministère avait le souci des universités littéraires, des universités de sciences humaines qui vivaient de façon très difficile la massification. Moi, quand j'étais président, on inscrivait plus de mille étudiants de plus chaque année. J'ai dû commencer à 10 000 étudiants et terminer à 15 000. C'était fou. On faisait des cours le samedi, on faisait de cours le soir tard, on ne savait plus où les mettre, on cherchait des locaux partout ! » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.
[4] Comme le montre l'intervention en séance de Jean-Paul Jacqué, ancien de la mission Lucas, sur la politique contractuelle de 1985-1986 : « Dans l'ensemble, il faudrait que le processus de contractualisation qui est demandé s'accompagne d'une transparence totale à l'égard de tous les partenaires du système éducatif. » *Séance de la CPU du 30 juin 1988*, p. 12, AN 20060489/8.
[5] *Idem*.

1988 semble donc remettre en haut de la pile réformatrice l'élargissement du domaine de la contractualisation espérée depuis longtemps par certains présidents. Avant de rentrer davantage dans le contenu et les stratégies qui constituent cette contractualisation, d'autres interrogations se posent et notamment de savoir pour quelles raisons cette évolution est-elle enfin rendue possible ? Il faut tout d'abord faire le lien, comme l'évoque Christine Musselin, avec une conjoncture politique immédiate : pour marquer le début de son ministère, Lionel Jospin veut annoncer une réforme importante, en plus de la hausse des moyens, et qui soit rapide à mettre en place[1]. Mais au-delà, la logique contractuelle peut enfin durablement s'installer à cause d'une confluence entre un élan réformateur sectoriel pris par l'administration de l'enseignement supérieur depuis le début des années 1980, d'une configuration politique transversale qui valorise ce genre d'initiatives, et de son acceptation ou du moins sa tolérance par une partie des présidents. Elle bénéficie enfin d'une conjonction suffisamment favorable pour pouvoir entrer en application.

Tout d'abord, la trajectoire réformatrice sectorielle prise par les universités depuis 1981, les idées émanant des hauts-fonctionnaires de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le retour sur expériences de la contractualisation Decomps, les hommes et femmes qui ont mené à bien cette politique, irriguent profondément la nouvelle équipe qui se met en place au cours de l'année 1988-1989. En ce sens, 1986-1988 apparaît bien comme une parenthèse, au pire de réaction au mieux d'immobilisme, face à une évolution amorcée dans les dernières années de la précédente législature.

Facteur structurel majeur, l'éducation et l'enseignement supérieur sont parmi les priorités développées par le candidat Mitterrand et par le programme du PS[2], à la fois par opportunité politique (le mouvement contre la loi Devaquet en 1986 a replacé l'université au cœur du débat public et est un point de faiblesse de la droite gouvernementale) mais également en raison des enjeux qui se posent dans l'action publique au sein de ce secteur (défi de la formation supérieure dans un contexte de crise des industries aux travailleurs peu qualifiés, hausse des effectifs). Ainsi, au cours de l'année 1987, les évènements se succèdent entre le Parti socialiste, les anciens membres des administrations Savary ou Chevènement et certains acteurs

[1] « Pour le ministre de l'Éducation nationale et son cabinet, il était indispensable d'annoncer "quelque chose" au président avant la rentrée d'octobre 1988. Mais quoi ? » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 112.

[2] « Dès 1987, la stratégie électorale de François Mitterrand et du PS a désigné l'éducation comme une priorité », FERHAT Ismail, « Un réformisme empêché ? Michel Rocard et l'éducation (1988-1991) », *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 284-285.

universitaires (avec au premier chef, les présidents d'université) pour nourrir le programme d'une nouvelle alternance et faire l'inventaire du précédent exercice du pouvoir. Le colloque de la CPU, « 2 millions d'étudiants en l'an 2000. Pourquoi ? Comment ? », illustre cette collusion dans sa formulation même, en reprenant en titre un élément clé du discours socialiste post-Devaquet[1]. Accueillant la directrice du CEREQ et ex-DES sous Alain Savary, Danièle Blondel, il envoie un message fort de sympathie à l'égard du PS – en rien surprenant vue la politisation des présidents de l'époque – mais également sur l'enjeu politique et l'effort financier que constitue la deuxième massification en germes dans l'enseignement supérieur[2]. Quelques heures plus tard, le PS ouvre à son tour sa journée de réflexion, « L'avenir des lycées et de l'enseignement supérieur », pour mieux affirmer qu'il compte mettre sur pieds une loi de programmation sur l'enseignement supérieur en cas de retour au pouvoir et faire de l'éducation une « priorité nationale »[3]. Les socialistes répondent par l'affirmative aux questions budgétaires soulevées par les présidents et le CNÉ de Laurent Schwartz à peu près à la même période. Signe des temps qui permet de prendre la mesure de l'importance que revêt alors le domaine pour le Parti Socialiste, il suffit de s'arrêter sur le nom du responsable de sa section éducation : l'ancien Premier ministre Laurent Fabius[4].

Dans ce concert d'initiatives, on ne sera pas surpris de retrouver la trace de Philippe Lucas. En plus des publications déjà citées, ce dernier lance à l'automne un Groupe de réflexion sur l'enseignement supérieur composé de « quinze professeurs d'horizons divers, ayant presque tous exercé des responsabilités administratives (présidents d'université, directeurs de grandes écoles) et désireux de mettre en commun leur expérience[5]. » Organisant son colloque au Collège de France devant un aréopage de 200 personnes (dont les anciens ministres Jean-Pierre Soisson et Roger-Gérard Schwartzenberg), l'évènement cherche à faire peser la voix de grands mandarins réformateurs, attaché à la qualité de la science française, dans le débat sur la massification de l'enseignement supérieur[6]. Les questions de réforme du premier cycle sont à

[1] « Deux millions d'étudiants en l'an 2000. Les présidents d'université demandent des assurances sur le financement de la croissance des effectifs », *Le Monde*, 17 mai 1987.
[2] *Idem*.
[3] « M. Fabius n'a pas caché que l'objectif consistant à faire de l'éducation une priorité nationale » cf. « L'avenir de l'Université. Les socialistes veulent faire de la formation leur "priorité centrale" », *Le Monde*, 19 mai 1987.
[4] « Le fait d'attribuer ce secteur à un ancien Premier ministre montre combien il paraît alors stratégique » FERHAT Ismail, « Un réformisme empêché ? », chap.cit., p. 285.
Il s'agit aussi de préparer un programme solide à l'égard d'une communauté professorale et étudiante qui constitue une base sociale socialiste et un terrain politique investi de plus en plus par le PS, notamment dans le cadre du ralliement de l'UNEF-ID à l'orbite du parti.
[5] « Un colloque sur l'enseignement supérieur. L'augmentation du nombre des bacheliers conduit à diversifier les formations de premier cycle », *Le Monde*, 3 décembre 1987.
[6] « Si les universités veulent concurrencer les grandes écoles, elles doivent se donner les moyens de la qualité... » cf. « Un colloque sur l'enseignement supérieur », art.cit.

l'ordre du jour et les membres du groupe, en particulier Jean-Louis Quermonne, se montrent plus ouverts que les présidents et le Parti socialiste à une réforme de la sélectivité des filières : désélectivité accrue des voies technologiques, possibilité de sélection dans les voies générales[1]. Point commun majeur avec les autres acteurs, le Groupe de réflexion converge dans une nécessaire hausse des budgets. Outre ses conclusions, ce colloque est remarquable car il constitue la trace explicite d'une première rencontre entre deux symboles des moments réformateurs, les ministres Soisson et Schwartzenberg bien sûr mais également Jean-Louis Quermonne, cheville ouvrière de Villard-de-Lans et Philippe Lucas, apôtre de la contractualisation[2]. À l'image de Patrick Boucheron s'extrayant des archives pour Léonard et Machiavel, il n'est pas très risqué pour l'historien de se glisser dans le contrefactuel et d'imaginer que les conversations entre ces deux présidents aient pu dériver vers l'idée de contrat[3].

Quoi qu'il en soit, c'est fort de cette demande sociale de réforme, de ce consensus pour faire de l'éducation l'un des rares secteurs à bénéficier de largesses budgétaires que Lionel Jospin, numéro 2 du gouvernement et ministre d'État, arrive aux responsabilités. Si les grands axes de la politique qu'il présente devant la CPU le 30 juin 1988 ne sont donc guère surprenants eu-égard les points mentionnés plus haut, l'affirmation d'une logique contractuelle peut apparaître plus surprenante car elle n'est en rien placée aux premières loges des colloques de 1987 ou dans le programme du candidat Mitterrand[4]. Pour mieux comprendre l'inscription de la contractualisation de 1988-1989 dans la lignée des expériences et idées développées au cours de la mandature précédente, il est nécessaire de se pencher sur les hommes qui peuplent le cabinet et l'administration de Lionel Jospin. En effet, l'équipe politique et technique qu'il réunit progressivement de 1988 à 1989 s'inscrit pour une grande partie dans la continuité de 1981-

---

On retrouve dans ces termes l'ombre de Laurent Schwartz, Jean-Louis Quermonne ou de Pierre Merlin et de l'association/syndicat Qualité de la Science Française.

[1] « C'est pourquoi il a suggéré que les universités aient à la fois des premiers cycles sélectifs conduisant aux études longues et d'autres en libre accès, plus orientés vers la vie active. Et que soient créés des "centres de formation technologiques régionaux" répondant aux besoins économiques locaux et accueillant sans sélection les bacheliers, surtout de techniciens désirant faire des études professionnelles courtes. » Cf. « Un colloque sur l'enseignement supérieur », art.cit.

[2] Ils se sont en plus déjà mutuellement redécouverts par écrits interposés. Cf. supra.

[3] BOUCHERON Patrick, *Léonard et Machiavel*, Lagrasse, Verdier, 2008, 160 p.
Cette rencontre réalisée a posteriori de leur œuvre réformatrice ne remet absolument pas en cause l'idée qu'il existe deux faisceaux divergeant dans la réforme.

[4] Même une observatrice aussi attentive de la vie universitaire des années 1980 que l'était Christine Musselin a pu apparaître surprise : « Cette transformation a été aussi profonde qu'inattendue quelques mois avant la réélection de François Mitterrand en 1988, l'administration centrale restait profondément marquée par les logiques facultaires. » Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 102. En réalité, nous l'avons vu, une partie de la haute administration est déjà résolue à mettre en chantier une démarche contractuelle depuis le mi-temps des années 1980.

1986, en prenant appui sur des hauts-fonctionnaires aguerris, des présidents réformateurs et des universitaires déjà sensibles à l'idée de contrat. Un des cas les plus flagrants est celui d'Olivier Schrameck, ancien directeur de cabinet de Roger-Gérard Schwartzenberg (1984-1985), puis directeur des enseignements supérieurs dans la période 1985-1986, qui a donc participé aux colloques de Paris et de Gif-sur-Yvette sur la contractualisation en 1985, et a été en prise directe avec les tous les débats sur la généralisation de la pratique du contrat. Il devient le nouveau directeur de cabinet de Lionel Jospin, l'homme de confiance du ministre. Maurice Garden, ancien numéro 2 de Bernard Decomps pendant la mise en place du contrat recherche, reprend du service au sein de la direction de la recherche dès 1988[1]. Parallèlement, le nouveau ministre s'entoure dans son cabinet d'un des présidents les plus impliqués dans la mise en place de la contractualisation recherche, Daniel Bancel[2]. Franck Métras, membre du groupe de travail sur la contractualisation de Philippe Lucas, devient directeur des enseignements supérieurs en 1989[3]. Armand Frémont, ancien recteur de Grenoble et géographe du sensible et de la région, militant des territoires, devient le premier directeur de la programmation et du développement universitaire. Claude Allègre, charismatique conseiller spécial et « vice-roy » sur les questions d'enseignement supérieur du nouvel organigramme ministériel ou Vincent Courtillot, directeur de la recherche, tous deux ex-chercheurs à l'IPG, ont été très attirés par la contractualisation Decomps[4]. Du côté des administratifs, certains jeunes énarques comme Jean-Richard Cytermann, ancien de l'équipe Decomps ou Alain Abécassis voient ce tournant contractuel d'un très bon œil[5]. Enfin, on retrouve même le nom de Philippe Lucas comme chargé d'un rapport sur la mise en place de loi Savary[6]. Entre des poutres maitresses venues de la première

[1] STERN Marie et LEPAGNOT-LECA Françoise, « N°21 GARDEN Maurice. Vice-chancelier de l'académie de Paris en 1993 », *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération. Tome 5 - Inventaire de cinquante entretiens. La fonction rectorale*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2008. pp. 77-78.

[2] Il présente d'ailleurs solennellement ses nouveaux collaborateurs dès le 30 juin 1988, en insistant sur l'ancien président d'université présent dans son cercle de collaborateurs le plus proche : « un de vos collègues qui est conseiller spécial auprès de moi, Daniel Bancel » Cf. *Séance de la CPU du 30 juin 1988*, p. 4, AN 20060489/8.

[3] Même s'il ne pèse pas trop finalement dans la mise en place de la contractualisation au regard de la DPDU d'Armand Frémont.

[4] « Petit à petit, on a insisté sur l'importance de la contractualisation qu'avait créée Decomps et que j'ai développée énormément, c'est devenu la méthode de travail. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

[5] Dans leurs entretiens, ils ont longuement insisté sur l'aspect central de cette période : « C'est quand même là qui a eu cette période où quand même des décisions, des petits pas sur l'autonomie des établissements : d'abord le contrat généralisé quand même, avec des moyens à la clé, y compris des emplois et puis la programmation qui était le schéma Université-2000, et puis il y a quand même eu des mesures comme la moitié des promotions aux universités, et le dernier mot en matière de recrutement, c'est de cette époque, la revalo etc., aussi la responsabilité des établissements au niveau de l'entretien du patrimoine. Donc un certain nombre de transferts d'autonomie. Donc c'est une période bouillonnante d'où il reste des choses encore maintenant. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[6] « Dans le même temps, cependant, le ministre de l'Éducation a chargé M. Philippe Lucas, ancien président de Lyon-II, de dresser un tableau précis de la situation et de formuler des propositions. » « Les universités rappelées à la loi », *Le Monde*, 30 juin 1988.

expérience contractuelle, des anciens présidents sensibilisés à cette question, des enseignants-chercheurs venus des sciences dures et déjà acculturés à la démarche contractuelle, cette accumulation de profils dénote la continuité entre les expérimentations de 1981-1986 et celles de 1988. Par cette continuité des hommes, la contractualisation générale s'inscrit dans le même faisceau réformateur qui mêle retours sur les résultats d'expériences indigènes (contrat recherche et autres)[1] et influences de la décentralisation depuis le début des années 1980. Par le poids politique qu'il possède, par l'arbitrage gouvernemental réalisé en sa faveur dès ses débuts, par sa volonté d'afficher sa spécificité dans le jeu complexe des courants socialistes alors à son apogée[2], par sa stratégie réformatrice visant à peser face à d'autres acteurs centralistes, Lionel Jospin a ainsi la marge de manœuvre interne pour lancer un plan réformateur qui séduit une grande partie des acteurs engagés dans le champ du pouvoir universitaire[3].

À la différence de 1975 où la configuration politique gouvernementale demeurait trop fragile pour permettre la mise en place de contrats, de 1984-1986 où le temps manquait pour lancer une telle réforme d'ampleur, 1988 offre toutes les garanties politiques à la démarche contractuelle. Tout d'abord, elle donne des assurances en termes de temporalité d'action publique en la mettant à l'agenda dès les tous premiers mois de mandat. De surcroit, le contrat n'est pas propre au seul secteur de l'enseignement supérieur mais il s'inscrit dans une politique transversale dite de « renouveau du service public » qui caractérise les débuts du rocardisme au pouvoir[4]. Pour reprendre les mots de Jean-Paul de Gaudemar, la réforme en cours « n'est pas propre à l'université, c'est un mode de gestion de l'État qu'on pourrait appeler la démocratie contractuelle »[5]. Le nouveau gouvernement dirigé par Michel Rocard met en place, entre autres, une doctrine de la réforme administrative qui vise à conjuguer la nécessaire adaptation de la puissance publique à une économie en crise et à reconfigurer sans la réduire – à la différence

[1] Josette Soulas insiste sur la force des expérimentations menées notamment dans le secondaire pour expliquer la constitution d'un projet d'établissement comme élément cardinal de la démarche contractuelle : « De même que moi, ce qui m'a fortement marquée ce sont les enseignants. Quand j'ai vu que les enseignants pouvaient faire des projets pour les établissements. […] J'ai fait une note à Frémont pour lui dire : "mais ça n'a pas de sens de penser une politique contractuelle s'il n'y a pas un projet derrière." Ça nous paraît évident maintenant mais à l'époque ça n'était pas du tout évident. » *Entretien avec Josette Soulas*, 7 mars 2018.

[2] Proche des Mitterrandiens et antifabiusien viscéral, le nouveau ministre reste un électron libre dans le gouvernement Rocard : « Dès sa nomination au gouvernement, Lionel Jospin cherche à sanctuariser son champ d'action. » FERHAT Ismail, « Un réformisme empêché ? Michel Rocard et l'éducation (1988-1991) », *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 286.

[3] Cf. le colloque sur le financement évoqué en fin de chapitre.

[4] Je ne fais qu'aller vite sur ce dossier qui appartient à une histoire administrative et politique qui nous éloignerait trop des présidents d'université et de la CPU.

[5] D'après les mots d'un ancien haut-fonctionnaire de la DATAR, pionnier dans l'établissement des contrats État-région. *Entretien avec Jean-Paul de Gaudemar*, 18 septembre 2018.

des penseurs libéraux – sa capacité d'action. Philippe Bezès et Patrick Le Lidec rappellent ainsi quelle conception de l'État sous-tend l'action gouvernementale du nouveau Premier ministre :

> « S'il demeure un acteur interventionniste qui doit assurer l'avenir par ses capacités de prévision, par ses investissements et par sa responsabilité des règles du jeu, il doit aussi être décentralisé et apprendre à contractualiser pour agir avec d'autres acteurs : "moins de règlements, plus de négociations ; moins de lois, plus de contrats ; moins de tutelles, plus de responsabilités ; voilà l'équilibre qu'il faut trouver pour conjuguer modernisation et solidarité"[1]. »

Issu d'une double matrice émanant de la deuxième gauche PSU des années 1970 et mise à jour dans les années 1980 à la relecture critique de l'échec économique et social du premier septennat Mitterrand, cette vision d'une réforme de l'État met l'accent sur la démarche de responsabilisation de petites cellules administratives, d'évaluation des services publics, de décentralisation, de renforcement de l'autonomie des composantes autour de projets communs qui structurent une dynamique contractuelle[2]. Ce discours tenu par Michel Rocard et les rocardiens est d'une similitude tout à fait confondante avec le processus en cours au sein du secteur de l'enseignement supérieur : valorisation de l'échelle des établissements, évaluation, contractualisation autour de projets, responsabilisation des présidents. Rien de bien surprenant au fond si l'on prend en considération les racines idéologiques communes aux deux mouvements, qui, lorsqu'on les remonte, finissent par se confondre dans la même deuxième gauche décentralisatrice. Ainsi, en dépit des nombreuses tensions internes au gouvernement, ou entre les conseilleurs du Premier ministre et le cabinet de Lionel Jospin[3], qui font rentrer en ligne de compte des fractures propres au Parti socialiste et à ses courants[4], des animosités

---

[1] BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick « Moderniser l'État. Michel Rocard et le renouveau du service public », *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 176-177. Cette formule célèbre de Michel Rocard n'est pas sans avoir joué un rôle dans l'histoire de la CPU : elle sera citée par Bernard Belloc lors du colloque de Lille pour légitimer la conquête de l'autonomie des établissements. Cf. Chapitre 10.

[2] « La démarche repose sur le développement localisé, au sein d'unités administratives de petite taille et à partir de l'expression des souhaits et des frustrations de la base, d'un "projet de service" établissant les objectifs et les missions d'une organisation. » *Ibid*. p. 188.

[3] Alain Bergounioux et Antoine Prost, qui sont les conseillers éducation de Michel Rocard, n'ont pas nécessairement les meilleures relations avec Claude Allègre et le cabinet Jospin qui luttent pied à pied pour conserver un rapport de force favorable à leur autonomie. Cf. FERHAT Ismail, « Un réformisme empêché ? », chap.cit., p. 288-289.

[4] Dans le fil de ces notes, on rencontre souvent une histoire parallèle qui interfère avec l'histoire des présidents. Celle des fractures internes au PS est extrêmement importante, notamment entre fabiusiens et jospinistes, pour expliquer des parcours individuels comme celui de Christian Forestier, proche de Laurent Fabius à la section éducation du PS, collaborateur dans l'écriture du programme du parti et pourtant marginalisé dans un premier temps après l'élection de François Mitterrand : « Et le problème, c'est qu'on est au pire de la haine entre Jospin et Fabius et que c'est Fabius qui a préparé le programme éducatif du PS entre 86 et 88, avec notamment Christian Forestier, Yvon Robert… Et je fais partie de la bande des quatre ou cinq qui avec Laurent préparent le programme de Mitterrand. Il apparaît même dans la *Lettre aux Français* avec les 20 milliards de francs. Donc moi, je suis dans cette bande-là. Paf ! C'est Yoyo qui est nommé. Yoyo […] Quinze jours après, on est quelques-uns à être chez nous devant le téléphone pour savoir ce qu'on fait. Et le téléphone ne sonne pas. Et Jospin a cette phrase sympathique : "comme je vais réussir, je ne prendrais pas le risque qu'une partie de ma réussite rejaillisse sur Laurent Fabius." » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

personnelles et l'architecture de la répartition des pouvoirs de la Vème République, *i.e.* de ces conflits légendaires entre la Présidence de la République et son point d'appui Lionel Jospin avec le Premier ministre, la politique contractuelle a une assise assez large. Au-delà de la sphère politique, cette ligne directrice s'accorde plus largement avec les opinions de nombreux hauts-fonctionnaires des ministères transversaux qui cherchent, nourris eux-aussi pour partie dans le même élan programmatique, dans un contexte de crise économique et du rôle de l'État, à réaffirmer une position idéologique dominante face aux ministères sectoriels[1]. Autrement dit, tous les voyants sont au vert du côté de la sphère politique pour mettre en œuvre la démarche contractuelle générale dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un dernier élément finit de dessiner un berceau favorable à la contractualisation, la CPU. Cette dernière suit dans son ensemble, nous le verrons, certes sans un enthousiasme particulier[2], la mise en place de la contractualisation, rassurée par un certain nombre de garanties offertes par le ministre et par sa stratégie d'ensemble d'émulation collective et de transition vers ce nouveau mode de relations entre les établissements et leur tutelle. Cependant, cette position de relative neutralité n'est pas uniquement liée à la manière de faire du nouveau ministre mais se base essentiellement sur une configuration sociale interne qui tend à rendre possible cette attitude collective.

En effet, la Conférence – bien qu'à cause de l'instabilité institutionnelle ce phénomène soit moins brutal que pour les premières générations – connaît un fort renouvellement interne dans la période qui s'étend de mars 1986 à juin 1988 (46 présidents changent soit 55 % de l'effectif total). Cette transition vers une 4ème génération qui, comme vu précédemment, amorce par ses caractères sociaux une translation vers un autre état de la CPU[3], a un impact sur la Conférence dans son ensemble. Arrive à la tête des établissements une nouvelle génération d'universitaires, affirmant moins volontiers leur politisation, épuisés même par les grands affrontements idéologiques sur l'enseignement supérieur des années précédentes. Peut-être est-elle plus consensuelle dans son mode de fonctionnement et reflète-t-elle par sa socialisation récente aux fonctions administratives cette anomie générale, si bien décrite par Erhard Friedberg et Christine Musselin, qui touche les établissements des années 1980. Les présidents

Ce conflit entre les deux courants peut également expliquer pourquoi Lionel Jospin ne s'appesantit pas lors de son discours de politique générale devant la CPU sur le passé récent des expériences contractuelles.

[1] On retrouve ainsi dans l'évocation de la « concurrence entre acteurs centralistes » une des thèses centrales de Philippe Bezès pour expliquer la dynamique réformatrice de l'État. cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 26.

[2] À l'exception du président de Strasbourg 3, Jean-Paul Jacqué déjà préalablement cité.

[3] Cf. Chapitre 6.

sont ainsi, si l'on suit les deux sociologues, en manque de légitimité et globalement dans une position d'extrême faiblesse au sein d'universités qui peinent à fonctionner de concert[1]. C'est donc une CPU renouvelée, marquée par cette absence de structuration collective forte (telle qu'avait pu être la politisation gauche/droite dans les années précédentes)[2], qui n'a pas encore vu se créer en interne une élite plus investie dans son fonctionnement, c'est une assemblée moins caractérisée voire lassée par des grands affrontements internes et externes successifs, qui n'a pas directement expérimenté la période de mise en route de la contractualisation (seuls quelques anciens en ont le souvenir) qui assiste à l'arrivée au pouvoir de Lionel Jospin et à sa présentation de la logique contractuelle. Etienne Trocmé symbolise à merveille cette Conférence plutôt bienveillante à l'égard d'un pouvoir socialiste, mais qui n'a pas la politisation aussi affirmée que celle des générations précédentes. C'est sur l'ensemble des présidents que le nouveau ministre souhaite s'appuyer pour initier ses réformes. Cette consensualité qui s'affirme est également favorisée par des éléments symboliques qui caractérisent à la fois le climat interne au ministère et une ligne politique plus générale d'ouverture qui singularise les premiers temps du gouvernement Rocard[3]. Ainsi, bien qu'il ait été nommé par la mandature précédente, associée à la loi Devaquet et qu'il n'ait jamais caché ses opinions politiques situées à droite, Christian Philip est maintenu près d'un an jusqu'au 10 mai 1989 à sa tâche. Il est à la fois séduit par la ligne générale autonomiste mise en œuvre, travaille en bonne entente avec Claude Allègre[4], et sert également politiquement la tâche du nouveau ministre en incarnant une forme de consensualité réformatrice de son action, pour mieux se prémunir symboliquement d'une contestation par la droite (notamment au sein de la CPU). C'est lui qui met en musique

[1] « Le mode de fonctionnement interne des établissements français caractérisés par leur faible capacité d'action collective » cf. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Economica, 1993, p. 169.

[2] Chaque président vient en quelque sorte en séance chercher des informations sans que des projets collectifs puissants ne l'unisse aux autres.

[3] Cf. JAFFRÉ Jérôme, « Le moment 1988 », *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 78-81.

[4] Preuve que ce travail est mené en bonne intelligence, il est nommé recteur dès sa sortie de charge en 1989 : « Là-dessus, il y a eu le changement en 88, personnellement j'ai indiqué que la logique serait que je reprenne mes fonctions de professeur à Lyon. Allègre qui était plus présent au début sur le supérieur […] même s'il n'était "que" conseiller spécial faisait presque office de ministre délégué ou de secrétaire d'État a voulu réformer les directions du ministère en particulier la partie supérieure m'a dit : "bé restez, on ne va pas nommer quelqu'un pour que dans quelques semaines... Merci de faire l'intérim, de rester." […] Ce qui devait durer quelques semaines a duré un an. C'était un peu le caractère d'Allègre, un peu gros ours mais finalement derrières ces aspects j'ai eu de bonnes relations avec lui, parce que derrière son aspect éléphant dans un magasin de porcelaine comme on dit, il finissait par écouter. C'est vrai qu'il a écouté ce que je lui disais, ce qui fait que quand on est enfin arrivés au bout du processus avec Jospin, ils m'ont dit : "mais bon, si vous voulez devenir recteur, nous on est... prêts à vous proposer un poste. C'est moins pensable que vous restiez directeur des enseignements supérieurs, mais si vous voulez devenir recteur pourquoi pas ? La seule chose, c'est que vous irez là où on décidera que vous irez." J'ai réfléchi et puis c'est vrai que bon, alors je ne dis pas que j'avais décidé de tourner une page universitaire, mais les fonctions administratives m'avaient intéressé et donc j'ai dit oui. » *Entretien avec Christian Philip*, 5 avril 2018.

de façon administrative les premières décisions du gouvernement socialiste, l'homme de droite qu'il est, intégré à un élan collectif réformateur qui caractérise l'émulation du tandem Lionel Jospin Claude Allègre. Le « compromis modernisateur » est en marche. Le tour d'horizon est désormais achevé, toutes les conditions sont donc réunies en cet été 1988 pour voir la contractualisation générale être mise en chantier.

3.2. Un changement par le haut. La mise en œuvre de la contractualisation et la CPU

Ce détour par les contextes politiques et sociaux plus généraux désormais achevé, il convient de se replonger dans le processus de mise en œuvre de la contractualisation et les rétroactions que cette dernière a eu sur la Conférence des présidents d'université. Au fond, amorçant une évolution par le haut et après avoir avec méthode réussi à surmonter quelques réticences initiales des présidents, Lionel Jospin et Claude Allègre parviennent à s'appuyer sur les présidents et sur la Conférence. Ils initient une transformation et une montée en puissance de la fonction présidentielle et du mode de dialogue entre établissements et ministère. Elle sert évidemment leur dessein réformateur mais, d'un autre côté, elle rend rapidement nécessaire une évolution de la CPU elle-même, qui doit se muer en un organe à même d'incarner les intérêts des nouveaux établissements autonomes[1]. À la différence de 1975, moment durant lequel une élite de présidents réformateurs était fondamentalement à l'initiative du mouvement, l'épisode de 1988-1989 décrit l'exact inverse : c'est bien le ministère qui cherche à s'appuyer sur la Conférence et sur les présidents pour porter la contractualisation. Au-delà du fond, c'est sans doute dans cette configuration sociale que réside la différence fondamentale entre les deux épisodes.

Avant que la méthode Jospin-Allègre et celle de ses fameux « quatre mousquetaires » ne se mette pleinement en œuvre, l'idée d'une politique contractuelle, si elle ne suscite pas d'hostilité franche de la part de la Conférence, ne va pas sans s'accompagner d'une certaine méfiance. Un jeune président, Jean-Loup Jolivet du Mans, en témoigne lors d'une nouvelle intervention du ministre Jospin en séance, le 29 septembre 1988, qui a pour objet de détailler ses objectifs et sa méthode d'action politique :

> « Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, au début de votre intervention, de politique contractuelle. Pour que les contrats soient bien acceptés, il faut d'une part le respect par les partenaires et, d'autre part, un accès des deux contractants à l'information ayant trait à l'évaluation du développement du contrat au fur et à mesure de la période de son

[1] Cf. Chapitre 8.

> développement. Or, la dernière expérience contractuelle des universités a été les contrats portant sur la rénovation des premiers cycles et ceux-ci, signés en 1984, ont tout de même laissé quelques souvenirs : d'une part, il n'y a pas eu d'aide dans beaucoup d'universités, en particulier les petites que je représente, concernant la 2e année alors que cela avait bien été dit au terme du contrat – ce qui fait qu'il y a là une défiance vis-à-vis de ce qui peut être signé ; d'autre part, il n'y a pas eu publication du rapport préparé par l'inspection générale portant sur l'évolution de la réforme du premier cycle, pour des raisons que j'aime mieux ne pas détailler, ne les sachant pas officiellement. Les universités montreront un dynamisme si de telles hypothèques sont levés par les moyens que vous jugerez utile[1]. »

Cette intervention souligne la méfiance initiale de certains présidents à l'égard de la démarche contractuelle. Prenant appui sur une expérience sur les premiers cycles interrompue brutalement en 1986 par l'alternance à droite, il manifeste une réticence toute naturelle à l'égard des engagements de l'État à honorer les termes du contrat pluriannuel dans un système annuel de détermination du budget de la Nation. Il se montre sceptique sur le sérieux du partenaire étatique dans une période financière difficile, et, qui plus est, dans un contexte politique d'alternance très marqué, qui comme vu plus haut pouvait même conduire dans des cas extrêmes à quelques « monstruosités juridiques »[2]. Par conséquent, cette instabilité est susceptible de rejaillir sur la durabilité des engagements pris par une équipe ministérielle. Cependant, Lionel Jospin possède encore quelques cartes maîtresses pour rassurer les présidents méfiants. Tout d'abord, et plus nettement que ses prédécesseurs, il a fait de la logique contractuelle un des axes majeurs de sa politique et souhaite absolument crédibiliser sa démarche : veillant donc à inscrire la contractualisation dans la durée, il a tout intérêt à lutter pour honorer les engagements pris :

> « En ce qui concerne les souvenirs que M. Jolivet et quelques autres de ses collègues ont gardé des contrats sur le premier cycle, il est possible qu'il y ait eu des problèmes pour honorer des engagements pendant la deuxième année. Nous, nous définissons une approche quadriennale. Et il est bien évident - je ne sais pas combien de temps je serai là mais peut-être un certain temps - que si nous, le ministère, l'administration centrale, nous voulons crédibiliser la politique que nous vous proposons, nous n'allons pas commencer la deuxième année à ne pas honorer nos engagements. Sinon, notre politique contractuelle volerait en éclats »[3].

Dans cette réponse qu'il adresse en séance, Lionel Jospin manifeste également la force de la configuration qui sous-tend la mise en œuvre de la contractualisation. Cette politique fait bien l'objet d'un contexte favorable à même de lever les « hypothèques » de Jean-Loup Jolivet et de la légitimer : le consensus de « l'administration centrale » sur sa pertinence, la volonté politique du gouvernement dans son ensemble, la mise en place des contrats de plan État-régions pour 1988 et la position que tient l'enseignement supérieur en leur sein[4], l'importance majeure du

[1] *Séance de la CPU du 29 septembre 1988*, p. 39-40, AN 20060489/8.
[2] Alain Abécassis pensait à la suspension par arrêté de l'application de la loi Savary prise par Alain Devaquet en 1986. *Entretiens avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.
[3] *Séance de la CPU du 29 septembre 1988*, p. 45-46, AN 20060489/8.
[4] *Séance de la CPU du 29 septembre 1988*, p. 45, AN 20060489/8.

rôle que l'Éducation occupe dans le nouvel organigramme et dans le projet politique gouvernemental. Enfin, dernier vecteur à même de rassurer, la force des engagements financiers (revalorisations salariales, constructions, recrutements, développement de filières) sert de forme de dépôt de garantie à ce nouveau mode de dialogue avec les établissements[1].

Malgré ses assurances, la contractualisation demeure encore une expérimentation balbutiante. Néanmoins, sa mise en pratique progressive, par grappe de régions[2], crée un effet d'émulation qui finit par balayer les dernières réticences, du moins si l'on en croit Régis Ritz, alors président de Bordeaux 3 :

> « Je me souviens très bien qu'un matin à la CPU, qui à l'époque n'était pas encore chez Armand Colin Boulevard Saint-Michel, mais qui était rue de l'École de Médecine là à Paris 5, un collègue dit comme ça : "cette après-midi je vais signer mon contrat avec le ministère". Et il y a eu un mouvement dans la salle de collègues qui ont dit : "mais ce n'est pas possible. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Un contrat, on en a entendu parler bien sûr mais tu vas signer avec le diable !" Et c'était normal que l'on dise ça, parce que je vous rappelle le principe du contrat d'établissement, c'était quatre ans ou au moins trois ans de sûr, où le ministère s'engageait budgétairement et pour la création d'emplois. Ça ne s'était jamais fait et les gens disaient : "mais attends, le ministère ne peut pas faire ça. Il ne peut pas faire ça parce que le financement des universités, c'est un engagement annuel. Le budget est voté annuellement, comment est-ce qu'il peut s'engager sur quatre ans, ou trois ans ou deux ans même ?" Donc on avait cette méfiance encore du ministère. Et puis très vite, on a signé les uns et les autres et on s'est aperçus qu'on était gagnants[3]. »
>
> Régis Ritz, président de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1989-1994)

On retrouve dans le récit imagé de Régis Ritz une autre illustration de cette méfiance sur le sérieux et la durabilité des engagements de l'État qu'exprimait Jean-Loup Jolivet lors de la séance plénière du 22 septembre 1988. Mais *in fine*, la conclusion des premiers accords, leur traduction dans les faits, les retombées pratiques et symboliques sur l'établissement et sur son président signataire, achèvent de créer un climat de confiance et entrainent toute la Conférence dans un élan collectif qui parvient à donner de nouvelles normes de travail et un projet commun à la CPU[4].

La mise en place de la contractualisation comme mode de relation administrative ordinaire entre les établissements et l'État s'accompagne du renforcement de l'interdépendance politique et symbolique entre les présidents d'université et le ministère. La contractualisation, présentée en CPU dès la rentrée 1988, la nouvelle méthode qu'elle amorce, la confiance en la

[1] « En contrepartie, la capacité d'innovation dont vous pourrez faire preuve dans vos projets créera une dynamique entraînant, je le souhaite, une évolution positive des moyens affectés à l'ensemble de l'enseignement supérieur, moyens dont je veux assurer le développement » *Ibid*., p. 17.
[2] *Ibid*., p. 16.
[3] *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.
[4] S'amorce ainsi une transition socio-culturelle vers l'âge des présidents de contrat dont Régis Ritz est en un sens l'un des premiers convertis. Cf. Chapitre 7.

responsabilité et en l'autonomie des établissements, la réorganisation interne du ministère qui l'accompagne a des effets immédiats sur l'ensemble de la configuration universitaire. Le sujet ici n'est pas de revenir sur tous les tenants et aboutissants de la mise en place de la contractualisation à la fin des années 1980 – les archives écrites et orales, qui devraient englober ministère, établissements et organisations représentatives nationales, manqueraient et ce n'est pas le dessein pris par ses lignes – mais de voir plutôt comment s'est déroulé le développement de cette logique, de la lire davantage comme une modification symboliquement signifiante du mode de dialogue avec les établissements que comme une réelle révolution budgétaire[1], et de rendre compte de ses impacts dans la relation avec la CPU et les présidents d'université[2].

> « Alors après, il se trouve qu'en 88, quand Jospin est devenu ministre, il m'a appelé dans son cabinet. J'ai été conseiller de Jospin et j'avais la responsabilité de l'enseignement supérieur aux côtés d'Allègre qui s'occupait plutôt lui de la recherche, c'était mon voisin de bureau, mon ami et voisin de bureau… Donc, j'ai repris ce dossier de la généralisation et c'est moi qui l'ai proposée. Quand on met en place un cabinet, une équipe comme ça, on a des réunions et il fallait faire des propositions, c'est à dire que le ministre a des idées... Et j'ai proposé moi qu'on se lance dans une véritable politique contractuelle globale avec les universités, des projets d'établissement, des contrats. C'était un peu l'héritage de ce qu'avait mis en place Bernard Decomps[3]. »
>
> Daniel Bancel, président de l'université Toulouse 3-Paul Sabatier (1982-1984)

> « Petit à petit, et là vous devez avoir les dates, on a insisté sur l'importance de la contractualisation qu'avait créé Decomps et que j'ai développée énormément, c'est devenu la méthode de travail[4] »
>
> Vincent Courtillot, directeur de la recherche (1988-1993, 1999-2001), président de l'Institut de Physique du Globe de Paris (1996-1999, 2004-2011)

Les témoignages de Daniel Bancel, membre du cabinet et auteur de la circulaire qui lance officiellement la politique contractuelle, ou de Vincent Courtillot, directeur de la recherche et des études doctorales et véritable bras droit de Claude Allègre, sont particulièrement éloquents. S'appuyant sur les expériences passées, et particulièrement celle de la contractualisation recherche si bien connue de Daniel Bancel, ancien président de Toulouse 3 et bon élève de ce galop d'essai, ils transforment le contrat en « doctrine »[5]. La manœuvre se fait certes plus en

[1] Bien sûr, si le contrat est une avancée pour l'autonomie des établissements, le chemin est loin d'être arrivé à son terme : masse salariale, capacité pleine de recrutement des personnels, etc. échappent encore au président.
[2] Pour une synthèse plus large, on ne peut que rappeler notre créance intellectuelle à l'égard de Christine Musselin. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*
[3] *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[4] *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.
[5] Cette ligne directrice, décalque à l'échelle ministérielle du projet d'établissement, donne à la DPDU, direction pourtant récente, une exceptionnelle force de s'affirmer. « [La victoire de la DPDU sur la DESUP] tient aussi à la "doctrine" développée par les promoteurs de la politique contractuelle. » MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.*, p. 122.

souplesse certes qu'en rigidité, mais elle transforme désormais profondément les relations du ministère avec les établissements.

Si comme on l'a vu, la ligne politique générale du nouveau ministère est déjà en germes dès la présentation de Lionel Jospin devant la CPU le 30 juin, elle prend toute son ampleur après les travaux menés par le cabinet durant l'été[1]. Ses grandes directions sont présentées aux présidents en séance plénière le 29 septembre 1988. Après avoir présidé au renouvellement des instances de la CPU et à l'élection d'un nouveau bureau dirigé par Daniel Laurent de Créteil avec le concours de Jean-Paul Jacqué de Strasbourg 3[2] et de Jean-Jacques Conté de Toulouse 3 – dans un strict respect de la diversité disciplinaire, Lionel Jospin évoque toutes les objectifs politiques de son ministère en matière d'enseignement supérieur. Au premier chef, il mentionne évidemment « la politique contractuelle » qui est selon lui l'« élément fondamental d'une véritable autonomie des établissements[3]. » Liée à l'articulation entre un « projet » d'établissement[4], une « capacité de négociation » avec l'État, les régions, les partenaires économiques, cette politique doit être « globale mais aussi concertée, transparente et progressive », en dialogue notamment avec la CPU. Réalisée par étapes géographiques successives dès l'automne 1989, elle est associée intimement à une revalorisation budgétaire qui permet de contrebalancer les évolutions des pratiques par une substantielle amélioration des dotations et une multiplication des projets (dans le cadre du plan de construction U2000). Par son ampleur, elle se veut véritablement révolutionnaire :

> « La politique contractuelle, qui est une grande réussite, je crois, dans la recherche universitaire bouleversera les habitudes : les vôtres, mais aussi les nôtres, encore que je n'aie pas eu le temps d'en prendre, mais au moins celle de nombre de mes collaborateurs. J'ai en tout à fait conscience[5]. »

Le contrat fonde ainsi un ordre symbolique et pratique entièrement neuf dans le monde universitaire[6]. Comme mode de dialogue, il instaure symboliquement une relation plus

---

[1] Christine Musselin fait mention de ces réunions estivales dans sa genèse de la contractualisation. *Ibid*., p. 111 112.

[2] Cet ancien proche de Philippe Lucas est un partisan ancien de la démarche contractuelle.

[3] *Séance de la CPU du 29 septembre 1988*, p. 13, AN 20060489/8.

[4] Ce projet, si cher à Josette Soulas, pourra être établi grâce à des indicateurs sur l'établissement, « une "photographie" permettant d'analyser son potentiel. » *Ibid*., p. 15.
Cette idée est également cardinale pour Jean-Richard Cytermann : « En fait, ce que je crois qui était important dans le contrat, c'est l'idée qu'il y avait un projet d'établissement, que l'État pouvait accompagner ce projet. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[5] *Séance de la CPU du 29 septembre 1988*, p. 17, AN 20060489/8.

[6] « C'est-à-dire que la philosophie que je trouve intéressante dans le contrats d'établissement c'est de dire : "l'université et le ministère sont deux acteurs publics", qui n'ont pas les mêmes rôles et les mêmes responsabilités dans la mise en œuvre d'une politique d'enseignement supérieur et de recherche pour notre pays, et qu'à une vision, je dirais jacobine, qui consiste à dire : "à Paris, on sait tout et on impose le cadre, on tient compte... " il faut prendre un autre point de vue qui consiste à dire : "on fait des contrats mais des contrats qui sont très stratégiques en disant pour une période de cinq ans comment nous allons travailler ensemble ? quels sont nos objectifs ?" Et

équilibrée entre les établissements et la tutelle, un véritable dialogue entre les deux. Comme méthode, il pousse ces derniers à revoir leur mode de fonctionnement interne, à renforcer leur cohésion, à développer leur connaissance de soi – via les indicateurs qu'évoquaient Lionel Jospin dans son allocution – ce qui revalorise *de facto* le président dans son rôle de direction. Comme philosophie d'action, il pousse les services centraux à connaître une réorganisation de leurs activités pour se préparer à mieux négocier, mieux accompagner le suivi des contrats. Cette réorganisation actée en 1989 est incarnée par la création d'une nouvelle direction centrale, la direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU), dirigée par le recteur géographe Armand Frémont, fin connaisseur de l'espace local et vécu[1], et tournée toute entière vers le développement de l'établissement à la fois sur le plan symbolique en tant qu'interlocuteur et dans sa matérialité via la politique de construction. Mais au-delà de cette direction iconique, c'est toute une équipe administrative qui se soude derrière les projets contractuels : Lionel Jospin ministre, Claude Allègre conseiller spécial, et leur cabinet. Peu à peu, elle se rassemble dans une forme de complicité et d'élan collectif. On nomme les quatre directeurs en poste à ce moment-là[2], sous le sobriquet des « quatre mousquetaires »[3]. Les services centraux semblent fonctionner, à l'image de ce que connaît Matignon au même moment[4], dans un climat bon enfant, parfois potache[5], qui ressemble même pour Vincent

puis on fixe un certain nombre d'objectifs et on laisse une certaine capacité à l'université de s'adapter à son contexte. Ça c'était l'esprit des premiers contrats qui ont été signés, qui étaient des contrats plus stratégiques. » *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.

[1] Avant de devenir recteur, puis directeur, Armand Frémont s'est fait connaître par ses études sur l'espace vécu, et sa connaissance intime des paysages normands, développant une phénoménologie humaine de la géographie au moment où la discipline semblait prendre un tournant de plus en plus structuraliste. Sa lecture demeure un moment indispensable au cursus d'un étudiant en géographie. Pour s'imprégner de sa vision de la géographie, cf. FRÉMONT Armand, *La région espace vécu*, Paris Flammarion, coll. « Champs », 1999 (1976), 288 p. ; ou le plus personnel FRÉMONT Armand, *Paysans de Normandie*, Paris, Flammarion, 1981, 381 p.

[2] Armand Frémont à la DPDU, Franck Métras à la DES, Vincent Courtillot à la DRED et Jean Gasol à la direction des personnels forme la fameuse bande des quatre mousquetaires.

[3] Vincent Courtillot évoque la bonne entente qui règne entre les quatre directeurs et même leur esprit frondeur face à Claude Allègre. Il fait, à la suite de Josette Soulas, également écho à ce surnom dumasien : « la dernière année bien, qu'Allègre n'ait plus été là, à la limite les quatre mousquetaires on était entièrement libres, on n'avait même plus Allègre ! *(souriant)* Parce qu'Allègre de temps en temps il nous disait : "vous ne faites pas ça sans moi !" On disait : "ça c'est important, on le fait sans lui." Je pense qu'on n'a jamais trahi sa pensée mais il y a des tas de fois où on a dit : "il va nous faire perdre du temps, il ne va pas tout contrôler comme ça, ça n'est pas la peine." *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

[4] Le cabinet de Michel Rocard a connu une dynamique collective qui résume à gros traits le surnom journalistique de « bande à Rocky » pour le qualifier. Même si elle est un peu exagérée, la force des réseaux d'amitié rocardiens est bien réelle tant et si bien qu'une amicale des anciens, l'association loi 1901 dite « Le Cabaroc » a été créée pour organiser des réunions sportives et gastronomiques ponctuelles. Cf. FULLA Mathieu, « Un cabinet atypique », *in* BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. op.cit.*, p. 156.

[5] « Faut dire, que ce soient les réunions de mousquetaires, les réunions avec Allègre, on se marrait pas mal, il y avait de la bonne humeur, de la blague. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

Courtillot à l'ambiance d'un laboratoire de recherche[1]. Le projet politique collectif du ministère nourrit une ambiance de travail remarquable au sein des directions mais rejaillit également sur les autres segments de la configuration universitaire qui se voient *nolens volens* touchés à leur tour par la révolution contractuelle. Cette paraphrase de l'analyse bien connue de Christine Musselin se déploie en particulier dans le mode de relation nouveau qui unit ces acteurs du ministère, le tandem Jospin-Allègre et leurs « mousquetaires » à la CPU.

En effet, la politique contractuelle engage un repositionnement de la tutelle par rapport aux établissements, et donc, par le truchement du jeu de leur représentation[2], une reconfiguration des méthodes de travail entre ministère et CPU, de l'économie des échanges symboliques qui unit les deux côtés de sa séance. Le mouvement est bien vertical : les présidents accueillent cette politique, attendent sans doute ses premiers retours mais n'agissent plus directement en sa faveur. Ils ne manifestent pas avant 1990, et le colloque de L'Arbresle, un réel élan de réflexion collectif sur la contractualisation et ses conséquences. Cependant, et sans attendre les conséquences de cette réception, ce repositionnement de la tutelle à l'égard de la CPU amène trois points d'analyse, un sur le renforcement du lien symbolique entre les deux acteurs, l'autre sur les méthodes de travail de la Conférence, et enfin un troisième sur les conséquences durables que la transformation contractuelle a sur la physionomie sociale des présidents et de leur organisation nationale.

> « Et ce qui a changé de façon radicale avec Claude Allègre, c'est qu'il a dit très clairement en CPU : "je ne connais qu'un interlocuteur par université, c'est son président ou celui qu'il va désigner mais c'est son président."[3] »
>
> Régis Ritz, président de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1989-1994)

> « Ce que l'on voulait faire et très clairement l'une de nos priorités c'était la coordination avec les présidents d'université. On avait en ligne de fond le fait de travailler avec les présidents d'université, de vraiment négocier avec eux leurs contrats et on a passé vraiment énormément de temps *(en ajout)* et d'introduire une culture de l'évaluation[4]. »
>
> Vincent Courtillot, directeur de la recherche (1988-1993, 1999-2001), président de l'IPGP (1996-1999, 2004-2011)

Régis Ritz du côté de la CPU ou Vincent Courtillot pour le ministère évoquent la même chose : en « reconnaissant les universités », le ministère reconnaît en corollaire les chefs

[1] « Tout ce qu'on a piloté, on l'a piloté comme un labo de recherche. Donc on avait l'impression que les réunions avec le ministre, les réunions des mousquetaires, les réunions avec mes directeurs adjoints, c'étaient vraiment des réunions de recherche. » *Idem.*
[2] Cf. Chapitre 3.
[3] *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.
[4] *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

d'établissements élus comme les seuls représentants qualifiés à même de traiter avec lui. Il élimine d'un seul geste les autres interlocuteurs informels qu'il maintenait jusqu'alors, comme les représentants des disciplines[1]. Pour Claude Allègre, tout est clair dès sa première rencontre avec le Bureau : « le ministère se propose de coopérer étroitement avec la Conférence »[2]. Cette alliance fondamentale et même structurelle[3], ainsi établie et matériellement constituée par une revalorisation des primes des présidents par exemple[4], n'est pas uniquement liée à la circonstance et à une tactique politique comme c'était le cas en 1981[5]. Elle se rattache plutôt à une stratégie réformatrice de long terme, à la volonté de donner une base sociale à la contractualisation par le renforcement des exécutifs universitaires et la rationalisation des modes de relations qui les unit[6]. C'est donc une conférence anomique, sans présidents encore très investis dans la politique contractuelle[7], qui manque depuis plusieurs années de cohésion interne et de structuration qui devient le partenaire gouvernemental privilégié, presque à son corps défendant. Cette relation qui s'appuie et renforce une interdépendance structurelle a la qualité de son défaut : certes la Conférence n'est en rien une organisation puissante et structurée qui pouvait faire figure de relais solide dans la stratégie réformatrice, mais par sa faiblesse, parce qu'elle « n'a pas influencé fortement les décisions ministérielles », elle est une alliée accommodante, qui se sent « en harmonie » pour reprendre le mots de Jean-Richard Cytermann et qui se reconfigure dans le nouvel espace contractuel dessiné par les décisions ministérielles[8]. Pour conclure, en reprenant les mots de Régis Ritz : « tout ça a donné une sorte de confiance en soi qui a changé la donne et qui a eu un bon petit air d'autonomie »[9].

Présidant la CPU, Lionel Jospin mais surtout Claude Allègre transposent dans leurs modes de relation avec la Conférence leur reconnaissance de l'autonomie des établissements et leur logique contractuelle en modifiant les méthodes traditionnelles de travail.

---

[1] Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 102.
[2] *Séance de la CP²U du 16 juin 1988*, AN 20080235/17.
[3] Cf. Chapitre 4.
[4] « D'ailleurs, il a augmenté les primes des présidents, ce n'est pas neutre, les présidents avaient des primes ridicules de l'ordre de mille francs c'est passé à 4 000 francs – à l'époque c'étaient encore des francs bien entendu. Et cette façon de prendre au sérieux, d'avoir du respect d'écouter les chefs d'établissement, ça a changé les choses. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.
[5] Cf. supra en 1.1.
[6] Comme le montre le témoignage de Daniel Bancel cité plus bas.
[7] Jean-Richard Cytermann évoque ainsi cette atonie de la CPU de l'époque : « Après la CPU de 89-92 qui a coïncidé avec la période Jospin-Allègre, bon là aussi ministère moteur mais bon la CPU a accueilli *grosso modo* favorablement la démarche. Là-aussi, pas de grands présidents dans la CPU. Peut-être... si quelques personnes intéressantes : je réfléchis, Gilles Bertrand qui était un VP, qui était un VP n° 2. Là les idées venaient clairement du ministère, je ne peux pas dire que la CPU a joué un rôle si ce n'est qu'elle se sentait *grosso modo* en harmonie, parfois bousculée mais *grosso modo* en harmonie. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
[8] L'ancienne présidente de Paris 8 corrobore le regard de Jean-Richard Cytermann : « À mon époque, la CPU n'a pas influencé fortement les décisions ministérielles. » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[9] *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

> « Vous voyez comment tout à coup nationalement la CPU devient un interlocuteur beaucoup plus privilégié pour le ministère, parce qu'on a à faire à des présidents qui sont devenus responsables, parce que chez eux, ils ont de l'écoute, ils ont du retour. Ça marche dans les deux sens ![1] »
>
> Régis Ritz, président de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1989-1994)

Les deux échelles de pouvoir communiquent par le jeu représentatif de la CPU et au fond, le ministère construit une véritable coopération avec les organes de la Conférence, reconnus comme responsables à l'image de la relation contractuelle en cours dans les établissements. La CPU voit son fonctionnement devenir beaucoup autonome que dans les dernières périodes : sur les 37 séances de la période Jospin-Allègre (juin 1988-avril 1992) seules 16,2 % sont des séances publiques en présence du ministre (séances de renouvellement des instances, de présentation de réforme). Le fonctionnement ordinaire de la séance se joue davantage en autonomie, la relation avec les « mousquetaires » se déplaçant de plus en plus en amont de la séance, dans des réunions préparatoires avec le seul bureau ou la CP²U. Finalement, les directeurs ne participent plus systématiquement aux réunions privées (51 % seulement), mais il ne s'agit en rien – comme durant la période Alice Saunier-Seïté – d'une désertion à but politique de leur part : l'appui sur les instances élus représentant une forme de rationalisation de leur activité dans la Conférence, un gain de temps par rapport aux générations précédentes. Si Claude Allègre est toujours très présent en réunion (il participe à huit d'entre-elles dans la période) comme interlocuteur privilégié de la CPU, il introduit un rapport très différent, sans doute plus direct avec les présidents, mais leur laissant de grandes marges de manœuvre pour développer leur réflexion et leurs activités par exemple à l'échelle internationale[2]. De surcroit, la contractualisation introduit peu à peu de nouveaux critères de distinction pour les présidents : leur prise au sérieux, leur reconnaissance a des impacts sur leur légitimité individuelle et collective et leur pouvoir à l'échelle locale :

> « Plus le président était dégourdi, intelligent, plus il faisait des choses plus, il avait un meilleur contrat, et vous avez des universités qui ont eu des contrats exceptionnels avec Allègre[3]. »
>
> Francine Demichel, présidente de l'université Paris 8 (1987-1991)

La contractualisation modifie en effet le rôle, la place et la légitimité des présidents. Comme vu dans le chapitre 7, elle amorce une transformation des critères qui définissent pour un bon nombre d'établissement, les qualités attendues pour leur chef. Avec la politique contractuelle, les retombées pour l'établissement sont plus importantes lorsque son président se montre plus

[1] *Idem.*
[2] On se souvient ainsi de la COREX animée par Michel Cusin qui connaît un développement organisationnel assez formidable à ce moment-là. Cf. Chapitre 7.
[3] *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

investi dans sa gestion, ses réalisations internes et dans ses capacités de négociation et non uniquement liées à son entregent politique ou disciplinaire. L'idée que la contractualisation tend à transformer les présidents et les universités est prise en considération par Daniel Bancel lui-même :

> « L'idée de départ, c'est ça, c'est que des acteurs publics doivent aller dans le même sens chacun à leur niveau et chacun dans leurs possibilités d'action mais que ce n'est pas au ministère à dire dans le détail ce que doivent faire les universités, c'est à dire la capacité à conduire une politique. Quelque fois, on conteste cette capacité, c'est ce que j'ai souvent entendu, on disait : "oui, mais la plupart des présidents ne s'intéressent pas à ce genre de choses etc." Moi mon raisonnement, c'était de dire que les universités ont un sens de la survie, elles finiront par élire des présidents qui s'intéressent à leur établissement et qui ont envie de conduire une véritable politique au niveau de leur établissement[1]. »
> Daniel Bancel, président de l'université Toulouse 3 (1982-1984), cabinet Jospin (1988-1991)

Pour lui, en dépit des réticences, le sens de l'histoire va dans l'adaptation des structures au nouveau mode de relation avec l'État. C'est ainsi que la démarche contractuelle transforme à long terme le profil et dans l'immédiat le métier de président. Elle construit une réelle adhésion à l'élan réformateur en cours pour un nombre croissant d'entre eux à mesure que les nouveaux contrats se signent[2], notamment les provinciaux ou par les présidents moins connectés aux leviers disciplinaires d'influence, comme Régis Ritz ou Francine Demichel[3]. Elle s'insinue dans les jeux de différenciations internes et valorise un certain type de président, plus impliqué dans son établissement. Mais elle génère également des ambitions pour certains qui, dans la foulée des premiers contrats, souhaitent une adaptation plus forte de la Conférence aux nouveaux enjeux de la période. Comment fonctionner en autonomie sans avoir l'infrastructure administrative nécessaire à l'examen des dossiers pour peser dans un sens davantage égalitaire avec l'État – comme cela est induit par la logique contractuelle ? Comment transformer l'institution pour faire en sorte que ses dirigeants puissent s'inscrire davantage dans la durée ? Quels sont les propositions collectives des présidents pour accentuer les évolutions en cours ? La contractualisation est-elle à même de remplir le rôle de « doctrine » de la Conférence à la mesure de son effet sur les instances du ministère ? Michel Cusin ou Daniel Laurent, on l'a vu, soulèvent ces interrogations dès les débuts du contrat[4], mais du temps est nécessaire pour que les présidents digèrent, soit individuellement, soit au fil de leur renouvellement, ces

[1] *Entretien avec Daniel Bancel*, 8 janvier 2018.
[2] Comme l'a montré le témoignage de Régis Ritz sur la signature des premiers contrats déjà cité.
[3] « La responsabilisation des présidents d'université, c'est l'œuvre de Jospin et d'Allègre et je suis prêt à la dire, et je voudrais même écrire des choses là-dessus : ils ont sauvé l'université. Je vous prends au sérieux et je vous le garantis que s'il n'y avait pas eu ce duo *(nuançant)* il n'y avait pas qu'eux parce qu'ils avaient aussi choisi des bons directeurs de services, il y avait des gens remarquables, mais ils ont sauvé l'université qui allait très, très mal en 88 et ma chance je l'ai souvent dit, ça a été d'arriver à ce moment-là comme président. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.
[4] Cf. Chapitre 7.

innovations. Ainsi, il faut attendre donc les colloques de 1990 et 1991 pour voir la CPU s'engager dans une réflexion sur l'autonomie nouvelle accordée aux établissements, la logique contractuelle de leur établissement commence à redonner du sens à l'action individuelle et collective des présidents d'université. Mais c'est *in fine* dans le cadre d'une autre génération que les conditions sont réunies pour adapter pleinement la CPU à cette nouvelle configuration universitaire venue d'en-haut[1].

L'effet de consensus : le souvenir effacé d'un colloque en 1989

Ces pionniers s'agrègent toutefois dans l'immédiat au mouvement de modification de la configuration universitaire en cours. Un évènement sans grande postérité, mais qui incarne la force et le consensus réformateur qui s'établit aux termes de ces années 1980 dans la logique contractuelle, permet d'en prendre sa mesure au terme de ce moment de l'étude. Réuni à Dauphine les 26 et 27 avril 1989, un colloque consacré au financement des universités et la logique contractuelle manifeste un point symbolique d'aboutissement réformateur et les progrès accomplis depuis le début des années 1980 en synchronisant dans un même évènement le champ du pouvoir universitaire des acteurs de la tentative de Villard-de-Lans et ceux qui œuvrent depuis les années 1980[2]. Le fond des réflexions résume assez bien l'air et l'ère du temps : montée des établissements, début d'ouverture internationale, liens avec les collectivités locales… Mais c'est sans conteste par la force de son effet de rassemblement que ce colloque est surtout singulier[3]. En effet, on retrouve réuni dans le même lieu André Fontaine, directeur du quotidien de référence (en particulier de la haute-administration) *Le Monde*, Georges Vedel, René Rémond et surtout Jean-Louis Quermonne pour les anciens mandarins réformateurs ; Daniel Laurent, 1er vice-président de la CPU, représentant les modernes. Du côté du pouvoir administratif interviennent ainsi les vétérans dont le nom est associé au septennat Giscard-d'Estaing que sont Alain Bienaymé, Yves Fréville, Pierre Tabatoni, et les jeunes chevilles ouvrières de la contractualisation, Bernard Decomps et Philippe Lucas. Olivier Spitakhis, pour la MNEF et André Staropoli, du CNÉ sont aussi présents et incarnent d'autres points du champ universitaire. Côté politique, Alain Carignon maire RPR de Grenoble côtoie les ministres socialistes Lionel Jospin ou Hubert Curien. Enfin, Christine Musselin et Erhard Friedberg

[1] Cf. Chapitre 10.
[2] Les actes de ce colloque ont été publiés par un numéro spécial de la *Revue française de finances publiques*. Cf. Le financement de l'enseignement supérieur [dossier], *Revue française de finances publiques,* n° 27, 1989, 313 p.
[3] La liste complète des participants est présente en annexe. Cf. Annexe 16.

éclairent les débats de leurs lumières scientifiques. La liste des participants est encore plus impressionnante et montre la largeur du périmètre du rassemblement[1]. Cet évènement porte témoignage à la fois de la conscience collective de l'historicité de la contractualisation au moment même où elle se met en place, et l'effet de mobilisations passées qui en ont construit l'enjeu – en ce sens Villard-de-Lans joue un rôle symbolique dans ce mouvement – de la synchronisation de l'ensemble des acteurs du champ sur cette pratique qui, entre autogestionnaires et libéraux, semblent créer un consensus, « un compromis modernisateur », capable de dépasser même la différence politique gauche-droite traditionnelle[2]. La CPU représentée, ouvrant même par la voix de son 1er vice-président, Daniel Laurent, une des journées d'étude[3], n'est encore qu'un acteur parmi les autres, mais dont la position est alors en pleine ascension.

La décennie contractuelle qui court durant les années 1980 dessine une autre tout autre trajectoire de réforme que celle de 1975. Il convient, au terme de ce tour d'horizon, d'en retenir quelques éléments essentiels. Tout d'abord, la contractualisation est clairement la résultante sectorielle du décalque de nouveaux modes de représentation de l'organisation des pouvoirs au sein de l'État alors en émergence au sein de la haute administration et du pouvoir politique[4]. Autrement dit, elle est fille de la logique de décentralisation qui se met en œuvre dans la période plus que le prolongement de la lutte pour l'autonomie des mandarins réformateurs des années 1960. Ensuite, sa mise en œuvre est fondamentalement la résultante d'une politique ministérielle, appuyée certes par des rétroactions favorables de la part de certains présidents qui se muent parfois même, à l'image de Philippe Lucas, en véritables entrepreneurs de réforme mais le mouvement reste descendant. Enfin, ces dix années de balbutiement, d'expérimentation, d'initiatives heureuses ou malheureuses montrent que la transformation de la configuration universitaire si rapide, si nette telle qu'elle se dessine en 1989 est le point d'aboutissements d'évolutions plus longues ayant trait au rapport du ministère à ses établissements, grâce à une transformation des cercles centraux du pouvoirs et surtout à l'épuisement des modèles politiques traditionnels qui sous-tendaient les réformes de l'enseignement supérieur (en particulier à droite).

---

[1] « Bibliographie », Le financement de l'enseignement supérieur [dossier], *Revue française de finances publiques,* n° 27, 1989, p. 307-312.

[2] « C'était le premier enjeu qui fait bouger les clivages habituels droite-gauche parce que des collectivités territoriales de gauche et de droite manifestaient le même niveau d'intérêt pour l'enseignement supérieur. » *Entretiens avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[3] Laurent Daniel, « Allocution d'ouverture », Le financement de l'enseignement supérieur [dossier], *Revue française de finances publiques,* n° 27, 1989, p. 23.

[4] Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 255-340.

La contractualisation de 1988-1989 est bien la fille d'un moment de longue durée qui cristallise, pour paraphraser Christine Musselin, une re-configuration du monde universitaire. Ainsi, elle initie une modification des présidents et de leur organisation, rend plus patente l'interdépendance entre les deux sphères ce qui amène à une modification des équilibres et du rôle de la CPU dans les processus réformateurs ultérieurs comme celui qui mène à la loi LRU entre 1998 et 2007.

Chapitre 10 Le chemin du sacre (2000-2010)
Opportunités et cogestion dans la loi LRU

> "You can't always get what you want
> But if you try sometimes
> You just might find
> You get what you need"
>
> The Rolling Stones, *You can't always get what you want* (1970)

Le fait a déjà été relevé mais il semble nécessaire de l'évoquer à nouveau[1]. Lorsque la loi Liberté et Responsabilité des Universités est adoptée le 10 août 2007, tous les principaux leviers de la décision politique et administrative de ce secteur de l'espace social sont détenus par des anciens membres du « noyau programmatique », ce groupe de présidents réformateurs qui a construit et transformé la CPU dans les années 1990 pour en faire un outil collectif de réflexion et de représentation à la mesure de la place nouvelle qu'ils occupent dans les établissements[2]. Ainsi, depuis le mois de mars, Bernard Saint-Girons, ancien 1er vice-président de la CPU en 1997-1998, est le DGES en titre. Bernard Dizambourg, icone de la réforme de la CPU lors de sa 1ère vice-présidence en 1994-1995, a retrouvé depuis un an un rôle dans l'enseignement supérieur et la recherche en tant qu'IGAENR. Jean-Marc Monteil, après une riche carrière de recteur puis de DGES tout au long des années 2000, vient, après avoir quitté les commandes de l'AERES qu'il a contribué à fonder, de rejoindre le cabinet du Premier ministre, François Fillon, comme chargé de mission. À l'Élysée, le conseiller éducation du président Sarkozy est lui aussi un ancien de la CPU, il s'agit de Bernard Belloc, 1er vice-président de l'organisation en 2000-2002. Enfin à la tête de la Conférence elle-même, on retrouve un vieux briscard de l'ESR, le nancéen Jean-Pierre Finance qui occupe depuis un an

[1] Ne serait-ce d'ailleurs que pour mentionner encore le nom des principaux protagonistes d'une histoire qui s'apprête à être écrite. En effet, au cours du chapitre 7 consacré à l'histoire sociale de la génération programmatique, nous avons déjà évoqué l'installation durable de cette élite de la CPU des années 1990 dans les principales positions de pouvoir sur l'enseignement supérieur à partir des années 2000.

[2] On se souvient que Jérôme Aust, dans son étude sur la mise en place des plans U2000 et U3M en région Rhône Alpes, a dégagé ce qu'il appelle un « sacre des présidents d'université. » La formule qui s'applique dans ses travaux à l'échelle locale est aussi valable pour le champ du pouvoir universitaire. Cf. AUST Jérôme, « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du travail*, vol. 49 n° 2, 2007, p. 220-236.

la 1ère vice-présidence de l'organisation en menant la CPU « de manière très maline[1] ». Cette accumulation de postes et de responsabilités par une seule et même génération de présidents – avec la nuance près de Bernard Belloc – n'est pas sans laisser en suspens un certain nombre de questions tant elle est exceptionnelle[2]. Quelles circonstances politiques et sociales immédiates ont pu rendre possible la constitution d'une telle « nébuleuse réformatrice » ?[3] Quelles conséquences cette accession groupée d'anciens présidents liés entre eux par un même esprit réformateur a-t-elle pu avoir sur la rédaction de la loi LRU en elle-même ?[4]

Aussi, au regard de l'échec réformateur de 1975 imputable à la fragilité de la configuration réformatrice qui portait le colloque de Villard-de-Lans, de la mise en place de la contractualisation dans les années 1980 par un mouvement descendant émanant du pouvoir politique, la loi LRU prend une tout autre image. Si elle est reconnue sur le moment[5], et rétrospectivement, comme un moment important dans l'histoire de l'enseignement supérieur[6], comme le point d'aboutissement d'une lutte pour l'autonomie menée par les chefs d'établissements depuis une dizaine d'années, elle est également sur ses aspects traitant plus particulièrement de la CPU et des présidents une forme de normalisation législative d'évolutions déjà largement entamées dans la pratique : professionnalisation de la fonction et des carrières, autonomisation de l'activité de la CPU, reconnaissance de l'institution comme organe privilégié de dialogue par le ministère et les autres acteurs du champ en raison de sa représentativité des établissements[7]. Ainsi, elle apparaît comme la mise en forme de

[1] « La CPU a très bien négocié le passage à la LRU, en accompagnant bien, en obtenant que ça concerne tous les établissements. Et pas seulement ceux qui le voudraient ou qui seraient jugés mûrs, et là Jean-Pierre Finance a mené les choses de manière très très maline. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[2] Elle est d'ailleurs non exhaustive, d'autres ex-présidents, membres du noyau ou de l'élite programmatique, ont toujours une place dans cette configuration de réformatrice à l'image de Christian Forestier, alors à la tête du CNAM, ou Christian Philip, député du Rhône, très impliqué dans le suivi de la LRU.

[3] Pour reprendre l'image forgée par Christian Topalov à propos du tournant du siècle. Cf. TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914),* Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

[4] Ce mouvement a été longuement détaillé en chapitre 7.

[5] *Le Monde* sous le plume de Catherine semble ainsi saisir la force de la loi : « "Ce n'est pas une réformette, c'est un texte aussi fondateur que celui de la loi Edgar Faure de 1968", estime Michel Lussault, président de l'université de Tours et porte-parole de la Conférence des présidents d'université (CPU). Ce projet de loi consacre l'aboutissement d'une idée qui faisait figure de serpent de mer depuis près de quarante ans : l'autonomie des établissements. » ROLLOT Catherine, « Universités, enfin l'autonomie ! », *Le Monde*, 5 juillet 2007.

[6] « Bon la loi Edgar Faure, c'est *la* loi de rupture, le monde n'est plus jamais comme avant après. Après la loi Pécresse est aussi une loi de rupture. Voilà, il y a ces deux lois et toutes les autres, qu'elles soient Fioraso après ou Savary avant, sont des lois de transition. Elles ne marquent pas un avant/après. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[7] On retrouve ainsi cette dynamique de reconnaissance des professions décrite par Andrew Abbott : " It follows that state recognition of a profession's jurisdictional claims is more complicated than we had thought. Not only does a jurisdictional tactic like licensing have to succeed in the system of professions, it has also to succeed in the ecology of the state, usually for quite other reasons. To transpire, any such project must work in two ecologies at once." ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 247

modifications structurelles dont le fondement demeure la contractualisation et ses rétroactions sociales sur les présidents, l'aboutissement d'une mobilisation collective menée par les présidents et le noyau programmatique pour adapter l'édifice institutionnel de la loi Savary au nouvel environnement qu'a dessiné la mise en place de la politique contractuelle. Elle est la résultante d'une imbrication de plus en plus étroite entre deux univers sociaux, dont le flux croisé des carrières finit par faire fusionner les intérêts et pour une part sans doute les points de vue. Dans cette période la CPU apparaît comme une organisation « charnière » (« *hinge* ») à la recherche d'appuis et de nouvelles alliances dans les « écologies » qu'elle associe[1]. Dans cette optique, la loi LRU peut être vue comme la résultante d'une fenêtre conjoncturelle politique favorable durant laquelle un nouveau pouvoir cherche à réformer un secteur sensible avec le soutien d'un groupe puissant et soudé. Le texte est également le produit d'une évolution de plus long terme, de combats plus anciens, menés par les présidents d'université pour faire évoluer leur monde en l'adaptant à leur professionnalisation et à leur montée en puissance. Comme toute mobilisation collective, celle-ci est fonction « d'intérêt et d'opportunité » mais également de la présence de « réseaux sociaux indigènes[2] », tissés par l'effet du temps. Elle génère ainsi des expériences partagées, fondatrices d'un « avant et [d']un après » qui lui permettent de devenir efficiente[3]. Elle remplit également un rôle social pour les présidents qu'il semble nécessaire de questionner, surtout dans un moment où, sous l'effet de leur autonomisation, l'hétérogénéisation des établissements commence à devenir de plus en plus marquée. Elle interroge ainsi le rôle et la fonction de la CPU comme porte-parole d'intérêts communs de plus en plus difficiles à trouver. Entre différenciation interne des universités et homogénéisation sociale des parcours des présidents, la CPU de la période évolue sur une voie réformatrice étroite et fragile par l'effet de cette double contrainte qui pèse sur elle.

[1] En ce sens la CPU occupe cette position charnière que décrit Andrew Abbott dans le lien entre écologies, elle est cette organisation qui collecte ces deux écologies. ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 256

[2] L'analyse portée par Doug McAdam, Sydney Tarrow et Charles Tilly est tout à fait la nôtre. « Si l'on a appris quelque chose de ces vingt-cinq dernières années de recherche, c'est bien que les mouvements ne dépendent pas uniquement des intérêts et des opportunités, mais s'appuient sur des réseaux sociaux indigènes dans des sociétés locales. Comme nous l'avons vu, les liens interpersonnels comptent plus que les intérêts personnels ou les organisations formelles. » MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, vol. 11, n°41, 1998, p. 27.

[3] Un peu à la mesure de ce *Freedom Summer* d'étudiants blancs dans le « Sud profond » en 1964, étudié par Doug McAdam, dont la participation constitue une rupture dans l'histoire des mobilisations collectives américaines : « Il y eut véritablement un avant et un après : les militants du SNCC [Student Nonviolent Coordinating Committee] et les volontaires blancs sortirent transformés de leur expérience du Mississippi. » MCADAM Doug, Freedom Summer. *Luttes pour les droits civiques. Mississipi 1964*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2012 (1988), p. 386.

Dans le cadre de cette étude et de sa problématique centrée sur le contexte plus politique de l'action de la CPU, une présentation chronologique semble adaptée pour suivre la marche vers cette loi sur l'autonomie des établissements. Mais prendre le fait comme point central ne signifie pas abandonner toute mise en perspective sociale de plus longue durée. Aussi ce chapitre tente d'associer des moments de récit avec des échos à des analyses préalables ou plus nouvelles : la mise en place d'un écosystème commun entre CPU et ministère, la création d'un langage politique interne et d'une doctrine commune à la Conférence pour contrer l'hétérogénéisation en cours, la réalisation de cette visée réformatrice et les défis que cela pose pour l'organisation[1]. Comment donc, à l'orée des années 2000, la CPU se construit et devient légitime comme agent majeur et réformateur dans l'enseignement supérieur français ? Pourquoi, en dépit des renouvellements générationnels des présidents, des alternances politiques, de la déception de certains espoirs, cet élan réformateur collectif exprimé notamment lors du colloque de Lille de 2001 devient pérenne et parvient avec la LRU à dessiner un nouveau monde ?

1. De la Sorbonne (1998) à Lille (2001) : la construction d'un agent et d'un programme de réforme

1998 est un moment délicat dans l'histoire de la Conférence car, effet de renouvellement générationnel oblige, l'année voit le départ des derniers membres du noyau programmatique encore en fonction, ainsi que celui d'Alain Abécassis, son premier délégué général. Mais elle révèle également, comme vu au chapitre 7, la force et la durabilité des transformations que la génération des présidents de contrat a initié dans le mode de fonctionnement de l'organisation : la mise en place d'une équipe administrative interne, la reconnaissance de sa montée en puissance par ses interlocuteurs, le maintien au-delà des alternances d'un contexte politique favorable aux établissements, le développement d'une doctrine d'action rendent pérenne et reproductible la position acquise au mi-temps des années 1990. L'ouverture de la Conférence de la Sorbonne en 1998 et la gestion du dossier européen, les négociations avec les acteurs scientifiques sont parmi les premiers marqueurs de la profondeur de ces évolutions. Elle amène

[1] La CPU des années 1990 connaît simultanément à sa montée en puissance organisationnelle, un effet rebours à la contractualisation qui tend à de plus en plus différencier les établissements, selon leur caractéristiques originales, les stratégies, les territoires. On ne peut que lier la mise en place d'un programme politique cohérent avec la volonté implicite et explicite de l'élite de la CPU de contrecarrer par ce biais les tendances à la diffraction interne, et tenter d'homogénéiser leurs positions publiques.

peu à peu la Conférence à établir les germes d'une forme de programme commun de réforme, à même de souder un collectif rendu, par le jeu de l'autonomie et de la différenciation des établissements et de leurs représentants, de plus en plus hétérogène.

1.1. Confirmer la doctrine : une CPU encore en émergence

En 1998 la Conférence est au milieu du gué. Elle traverse un moment délicat où la génération du noyau programmatique quitte peu à peu les principaux de leviers de commande – non sans avoir, par la montée en puissance de l'organisation, donné des gages à la pérennisation de l'évolution qu'ils avaient accompagnée[1]. De l'autre côté de l'estrade, elle est confrontée de surcroit à un changement de ministre avec le retour au premier plan de Claude Allègre. Sa volonté de poursuivre la politique menée en 1988-1992, « exactement dans l'esprit où [il l'avait] lancée[2] », rassure rapidement les présidents qui ont gardé le souvenir de son premier passage aux responsabilités[3], et ont à cœur de lui montrer les changements qu'a connus la Conférence[4]. Le 20 juin, lors de sa présentation au sein de la CPU, il évoque les grandes lignes d'une forme de continuité programmatique : « reprise de la politique de recrutement », remise en place de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales et meilleure intégration CNRS/universités, relance de la « politique contractuelle », « plan université 2000 », « autonomie universitaire », « ouverture européenne » tout en insistant sur sa volonté de travailler en bonne intelligence avec la CPU[5]. Ainsi, sur le plan stratégique et politique, une des dernières initiatives réussies du noyau programmatique est de concrétiser ce nouveau climat

[1] Cf. Chapitre 7.
[2] ALLÈGRE Claude, « Allocution du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie devant les présidents d'université », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 4, AN 20080235/13.
[3] La veille de cette séance de présentation, les présidents se sont réunis en séance privée pour mieux anticiper le retour au premier plan de ce personnage haut en couleurs. Un président fait ainsi part de ses vues : « Allègre vient chez nous. Il a un problème d'image et le premier contact, il sera tout à fait décisif, parce qu'on a un certain déficit d'image par rapport à ce que connaissait Allègre de la CPU il y a quatre à cinq ans de cela. Donc, il faut être très prudent ; il ne faut pas le fatiguer, le bassiner… il a une certaine capacité d'écoute, mais elle est relativement limitée, excusez-moi. *(Rires)* » *Séance de la CPU du 19 juin 1997*, p. 59, AN 20080235/13.
[4] Comme l'évoque ainsi Jean-Marc Monteil en séance : « il faut que vous sachiez qu'il y a quand même une représentation de la CPU, c'est notre ministre qui, pour une partie, date et elle n'est pas nécessairement positive. Elle a beaucoup évolué ces dernières années, il y a quand même du monde autour qui sait. Premier point : la CPU n'est plus un club. Elle s'est structurée, elle s'est donné les moyens de travailler. […] Deuxième point : la CPU s'est structurée, elle a traité un certain nombre de questions. » *Ibid*., p. 55.
[5] « La CPU, quelque chose que vous avez conquis vous-même, et que vous avez fait. Vous avez réussi à avoir des locaux dans Paris et ce n'est pas une petite opération que d'avoir des locaux dans Paris ! non ce n'est pas à la portée de n'importe qui d'avoir des locaux dans Paris ! (rires) et les locaux qui sont bien ! » ALLÈGRE Claude, « Allocution du ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie devant les présidents d'université », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 17, AN 20080235/13.

de travail. En ce sens, le séminaire de rentrée de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997 avait été marquant[1].

Le programme présenté alors, établie par la CP²U, cherche à donner une ligne politique unificatrice aux présidents. Ces derniers sont réunis par des « valeurs partagés autour du service public national d'enseignement supérieur et de recherche et d'autonomie des universités » reposant sur « l'expérience commune de direction d'université et de leur diversité », grâce à une légitimité acquise au moyen de « leur élection par l'ensemble de la communauté[2]. » Somme de ces consécrations locales, soudée par les expériences communes partagées par ses membres, la CPU peut se prévaloir d'une force symbolique comme incarnation par délégation de quelque chose comme l'intérêt général de l'Université française. Cependant, pour transformer la CPU en organisation qui pèse sur les différents thèmes qui font le quotidien du champ du pouvoir sur l'enseignement supérieur, il est nécessaire de renforcer l'autonomie intellectuelle collective, car « le choix des thèmes a souvent été le fait d'un "facteur déclenchant" extérieur en particulier par le ministère.[3] » Le mouvement d'autonomisation des établissements, la reconnaissance et l'encouragement du ministère à les voir se doter de projets et programmes propres ne fait que se poursuivre dans la CPU. Là réside l'intérêt de rationaliser et de se doter d'une méthode de travail cohérente basée sur l'instruction d'un panel suffisamment large de thèmes et avec des degrés divers (instructions « légère », « plus approfondie » et « lourde ») par les commissions et leurs appareils administratifs de chargés de mission, afin d'anticiper l'évolution des débats et politiques publiques – surtout avec tempo réformateur que semble initier Claude Allègre[4].

Pour développer sa position institutionnelle et mieux préparer sa réactivité aux différents thèmes mis à l'agenda politique, la CPU doit « pour la maturation des sujets de la doctrine » développer « la concertation avec les partenaires extérieurs[5] », comme « les organisations étudiantes, les mutuelles, les organisations syndicales des personnels, le CNPF (avec lequel des contacts solides ont été établis en 1997 au colloque de Strasbourg) ou la Caisse des dépôts et consignations et, plus largement, tous les acteurs qui s'intéressent au

[1] Ainsi l'évènement se distingue la présence des principaux acteurs du ministère (cabinet et DGES) aux côtés de la CP²U. La rencontre cherche à élaborer la feuille de route de la CPU et à présenter le programme réformateur en ligne de mire de l'année 1997-1998. Elle se distingue aussi la volonté de cimenter la sociabilité du groupe dirigeant au moyen du séminaire, mais surtout par la présentation imagée d'Alain Abécassis de la doctrine d'action et de réflexion, le programme commun, qui sert de doxa à la Conférence. Pour plus de détails, se référer au chapitre 7.
[2] ABÉCASSIS Alain, « Principaux axes du programme de la Conférence des Présidents d'Université. 1997-1998 », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* p. 1, AN 20080235/18.
[3] ABÉCASSIS Alain, « Présentation par transparents », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* AN 20080235/18.
[4] *Idem.*
[5] *Idem.*

développement des universités[1]. » Les thèmes clés à travailler couvrent l'ensemble du spectre : « relations internationales et européanisation », « formation continue », « évaluation », « politique contractuelle et autonomie », « citoyenneté étudiante », « santé et handicapés », « relations avec les organismes de recherche », « utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement », « gestion des ressources humaines », « modernisation de la gestion financière », « du patrimoine immobilier », « responsabilité des présidents et révision des statuts de la CPU[2]. » Tous les domaines d'action d'une présidence d'université depuis la révolution contractuelle se retrouvent dans une doctrine qui se place dans la droite ligne de la méthode appliquée par Bernard Dizambourg et systématisée depuis par les travaux des commissions. Les relations semblent si étroites qu'est évoquée la conclusion d'une « charte signée avec le ministère ». Le texte commun veillerait à la hiérarchisation de ces priorités dans un décalque des relations contractuelles qui se tissent à l'échelle des établissements.

Or, l'ensemble de ce plan d'action demeure fragile. S'il repose sur des tendances objectives à la légitimation de la Conférence, comme la présence de nombreux représentants du ministère lors du séminaire de présentation peut amener à le penser, il reste encore à le confronter à la pratique du champ du pouvoir universitaire. Une légitimité repose sur un aspect relationnel. Le ministre Allègre a notamment, si l'on suit les souvenirs de Bernard Saint-Girons, une certaine « prévention à l'égard de la CPU » fondée sur son expérience comme conseiller spécial confronté à la Conférence encore atone de la période 1988-1992[3]. S'il avait fait évoluer alors les méthodes de travail avec elle vers la recherche d'efficacité, il n'avait pas nécessairement été séduit par l'action collective de la Conférence. Mais rapidement, sous le triple effet d'un cabinet et d'une administration peuplée d'un grand nombre d'anciens présidents, ou de fins connaisseurs de la CPU considérant favorablement leurs anciens collègues[4], d'une volonté de prendre appui sur les présidents et surtout grâce à la montée en

[1] ABÉCASSIS Alain, « Principaux axes du programme de la Conférence des Présidents d'Université. 1997-1998 », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* p. 1, AN 20080235/18.
[2] ABÉCASSIS Alain, « Principaux axes du programme de la Conférence des Présidents d'Université. 1997-1998 », *Séminaire de la CP²U des 4 et 5 septembre 1997,* p. 1 et 2, AN 20080235/18.
[3] « C'est le début 97, décembre 96 et j'assumerai jusqu'à la fin 98 la première vice-présidence de la CPU. Avec je crois un temps fort, qui est celui de l'arrivée du ministre Allègre. Allègre qui arrive avec une certaine prévention à l'égard de la CPU, il avait été le conseiller spécial de Lionel Jospin, qui n'avait pas eu avec les présidents d'université la relation de qualité que le programme Université-2000 aurait pu laisser entendre. Donc Allègre arrive et reconnaît assez vite que la CPU a changé par rapport à celle qu'il avait connu, disons cinq ans ou six ans auparavant. » *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.
[4] Voulant rassurer ses collègues en séance, Jean-Marc Monteil évoque le cabinet en ces termes : « Écoutez, quand même ! On vit dans la CPU depuis un moment. Autour de M. Allègre, il y a qui ? Jean Richard Cytermann, quand il parle avec Allègre, ne dit pas qu'il ne sait pas ce qu'est la CPU ? Il ne nous confond pas avec le CNU. Pierre Ulrich non plus. Olivier Rey, qui s'occupe de *Campus-Universités*, voisin qui bricole avec nous depuis un an et demi, qui est dans les couloirs, il ne dit pas que la CPU c'est le CNU. […] Quant à Vincent Courtillot, cela fait un moment qu'on le connaît. » *Séance de la CPU du 19 juin 1997*, p. 63-64, AN 20080235/13.

puissance institutionnelle de l'organisation qui lui donne un plus haut degré de professionnalisation (qui ne peut qu'être pris en considération), elle semble gagner la confiance du ministre[1]. Ainsi le séminaire de 1997 symbolise l'approfondissement de la méthode de travail initiée dans la période 1988-1992. La CPU est laissée la plupart du temps à son autonomie de fonctionnement, le ministre ne venant qu'épisodiquement présenter telle ou telle décision d'importance[2]. Les relations s'établissent davantage entre le bureau ou la CP²U qui rencontrent fréquemment les directeurs d'administration centrale et les membres du cabinet en amont des séances[3], ou lors de séminaires de travail de rentrée qui prennent à partir de 1998 un rythme annuel[4].

Un des signes objectifs de la reconnaissance de l'organisation par l'ensemble du champ du pouvoir de l'enseignement supérieur, est l'évolution du mode de relation et du rapport de force entre la CPU et le CNRS. Face à un organisme puissant, concentrant moyens et personnels, doté d'une administration nationale unifiée, adossé en continu depuis le début des années 1960 à un ministère de la Recherche autonome[5], la CPU apparaissait jusqu'aux années 1990 comme un interlocuteur faible, divisé, mal préparé de surcroît à défendre les dossiers communs[6]. Toutefois, les temps semblent avoir changé au mi-temps des années 1990 : d'un côté les universités et la CPU ont connu une certaine revalorisation et de l'autre le CNRS connaît une période de turbulences. Après avoir manqué de disparaître dans les tourments de la

[1] La réciproque est également vraie : « Dans le supérieur, Allègre a la capacité de se fâcher avec tout le monde parce qu'il a un caractère hallucinant, mais bon il fait partie des ministres qui ont fait beaucoup de choses. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[2] Sur les 28 séances de la période Claude Allègre conservées, il n'assiste ainsi qu'à cinq d'entre elles. Pour mémoire, François Bayrou assiste à 77,8 % des séances réunies sous son ministère – certes dans le contexte remuant de 1995.

[3] Ces réunions préparatoires sont ainsi fréquemment mentionnées en séance, cf. *Séance de la CP²U du 4 février 1999*, AN 20080235/20. La CPU bénéficie du relais sûr de Jacques Soulas, dont la compagne Josette Soulas est directrice de l'AMUE. Cf. SOULAS Jacques, « Réunion cabinet/CPU du 25 mars 1998 », *Séance de la CP²U 2 avril 1998*, AN 20080235/19.

[4] Une seconde édition se tient ainsi à Toulouse : *Séminaire de la CP²U des 2 et 3 septembre 1998,* p. 1 et 2, AN 20080235/19.

[5] Un ministère autonome en charge de la recherche n'a pas toujours caractérisé le paysage politique et administratif français. Son établissement appartient à une initiative du Front Populaire qui en 1936-1938 crée un poste de sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, chargé de la Recherche scientifique. Sa naissance est ainsi étroitement liée à celle du CNRS. Il est confié à Irène Joliot-Curie puis à Jean Perrin, prix Nobel de physique et père fondateur de ce grand organisme. Par la suite, un tel poste disparait des cabinets à la rare exception du gouvernement de Pierre Mendès France. Il faut attendre 1962, pour un retour durable de cette fonction ministérielle, souvent associée au ministère de l'industrie, dans une retraduction de la politique gaulliste de développement économique du pays par la science et plus généralement de l'association des enjeux scientifiques à des questions de développement économique ou de stratégie militaire (comme avec le cas du nucléaire) plus que d'enseignement.

[6] Longtemps, les universités ont été dans une position structurelle de faiblesse face au CNRS. Divisées, elles devaient négocier avec un interlocuteur unique, bien structuré. La CPU a pu leur apporter à quelques moments, via la commission de la recherche, une once de cohésion. Cf. Chapitre 9.

première cohabitation[1], l'organisme connaît, sous la direction de François Kourilsky (1988-1994), une phase de modernisation qui vise à le faire fonctionner selon « une logique d'établissement et non seulement de disciplines[2] ». Or, si l'on suit Catherine Vilkas à cette période de changements succède « un essoufflement à partir du milieu des années 1990, marqué par les contraintes budgétaires auxquelles doit faire face son successeur Guy Aubert[3]. » Cet étau financier limite la puissance du CNRS en cette veille de l'an 2000.

De plus, ces deux institutions aux histoires spécifiques, universités et CNRS, sont également une ombre portée des conflits et des modifications des rapports de force à l'échelle gouvernementale. En effet, depuis la fin des années 1970, au-delà des alternances politiques, le ministère en charge de l'Enseignement supérieur n'a eu de cesse que d'intervenir (voire de reconquérir des positions) dans le périmètre de la recherche. À l'origine de sa création, le sous-secrétariat d'État à la Recherche, qu'il soit occupé par Irène Joliot-Curie ou Jean-Perrin, dépendait de Jean Zay ministre de l'Éducation nationale. Avec la Vème République, le secteur a davantage été adossé, impératif économique oblige, à l'industrie. Cependant dès le milieu des années 1970, le secrétariat d'État aux universités se dote par exemple dans une démarche initiée par Jean-Pierre Soisson et poursuivie par Alice Saunier-Seïté ou Alain Savary d'un outil institutionnel, la Mission recherche, puis d'une direction de la recherche universitaire, pour mieux organiser son action dans ce domaine. Il tente de peser pour une gestion plus équilibrée du secteur avec les grands organismes[4]. À son arrivée à la tête du ministère, Claude Allègre accomplit une des dernières étapes de ce mouvement en réunissant technologie, recherche et enseignement supérieur, soit grands organismes, grandes écoles et universités dans son périmètre, ouvrant la voie à la création d'une direction unique de la recherche qu'il confie à Vincent Courtillot[5]. Les évolutions du dialogue entre la CPU, émanation du nouveau « barycentre » de système[6], et les grands organismes sont interdépendantes de cette

[1] VILKAS Catherine, « Une vision stratégique pour le CNRS (1988-1994) », *in* URFALINO Philippe et ZUBER Martha (dir.), *Intelligences de la France. Onze essais sur la politique et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2010, p. 233.
[2] *Ibid*., p. 256.
[3] *Idem*
[4] En un sens la mise en place d'une direction mixte suit avec rebours la constitution à l'échelle des établissements des Unités mixtes de recherche entre organismes et universités. Pour l'évocation de ces rapprochements du point de vue du CNRS cf. GUTHLEBEN Denis, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours. Une ambition nationale pour la science,* Paris, Armand Colin, 2013, 495 p.
[5] « [Claude Allègre] m'a demandé de quitter mon poste de conseiller spécial et de reprendre mon poste de directeur de la recherche, mais avec une différence considérable c'est […] que la Direction de la recherche elle avait la direction comme du temps de la DRED de la recherche universitaire et également de tous les EPCSCT. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018
[6] Le ministre lui-même emploie cette formulation toute scientifique : ALLÈGRE Claude, « Allocution du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie devant les présidents d'université », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 2, AN 20080235/13

transformation : la montée en puissance des établissements par la contractualisation, en particulier dans son volant recherche,[1] la diffusion de modèles différents d'organisation plus favorables aux universités, la crise interne du CNRS, légitiment la réunion sous le même toit ministériel de toutes les institutions engagées dans la recherche. Peut-être d'ailleurs faut-il voir dans ce mouvement en cours l'origine de la ligne politique intransigeante de défense du CNRS prise par sa directrice générale Catherine Bréchignac (1997-2000)[2], pourtant nommée par Claude Allègre[3], et l'échec de certaines des idées portées par l'organisation comme la mise en place d'une hiérarchisation des unités mixtes de recherche, ainsi que l'évoque Jean-Yves Mérindol, président de la commission de la recherche de la CPU en 1998-2000 :

> « Ça se traduisait par une espèce de gymnastique terrible du CNRS qui voulait hiérarchiser les unités de recherche et dont l'orientation était de dire en gros : "les unités de recherche les plus performantes, on va les prendre sous la houlette du CNRS entièrement et pour la forme on vous les laisse avec un petit mot université écrit en petit dessous, et les unités non performantes, on vous les renvoie." Donc ils avaient inventé les unités... alors j'ai oublié la terminologie, il y avait unités propres du CNRS, associées – les UPRESA. Il y avait les unités propres des universités conventionnées avec le CNRS. […] Enfin, il y avait une typologie terrifiante de sept ou huit types d'unités, qui en réalité était destinée du point de vue du CNRS à marquer le territoire du CNRS et à l'entourer de ses forces armées pour que les universités ne puissent plus s'en approcher[4]. »
>
> Jean-Yves Mérindol, président de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg (1997-2002)

L'échec intégral de cette initiative est à mettre au crédit de la meilleure défense des intérêts universitaires à la fois au ministère et dans la CPU. Sa commission de la recherche inscrit son action dans la durée[5]. Elle poursuit sa reconnaissance comme interlocuteur par certains acteurs du CNRS, comme Maurice Gross directeur des relations avec l'enseignement supérieur du Centre au milieu des années 1990.[6] Sa meilleure assise internationale lui permet également de

---

[1] Processus de long terme dont l'importance est soulignée par Maurice Gross, directeur des relations avec l'enseignement supérieur du CNRS, pour expliquer le changement de rapport avec les universités. Cf. GROSS Maurice, « Passerelle des sciences : la mobilité, des parcours riches et diversifiés », *La revue pour l'histoire du CNRS,* 2006, [en ligne le 18 juin 2021], https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/573

[2] Tensions dont témoigne le président de la commission de la recherche de la CPU de l'époque : « Et c'était là aussi une période assez intense, parce que le ministre était Allègre, il avait des réformes qui étaient en difficulté ou en tous cas en tension avec le CNRS, dont la présidente était Catherine Bréchignac qui le défendait avec acharnement » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[3] « Par exemple, quand on a nommé Bréchignac la première fois directrice générale du CNRS, j'ai écrit sa lettre de mission avec elle en toute amitié. On a parfois dit qu'elle se bouffait le nez avec Allègre, c'est Allègre qui a nommé Bréchignac en connaissance de cause. » *Entretien avec Vincent Courtillot*, 15 novembre 2018.

[4] *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[5] Cf. Chapitre 7. On note une continuité avec l'action de Jean-Marc Monteil par exemple.

[6] « Une interaction forte s'est immédiatement engagée avec Bernard Bigot [directeur de la recherche au ministère de l'Enseignement supérieur], mon correspondant au ministère. Grâce à lui, le système a été mis en place de manière efficace. Il a été une source d'idées, d'une grande puissance de travail. Un deuxième interlocuteur très important, a été la "commission recherche" de la conférence des présidents d'universités. » GROSS Maurice, « Passerelle des sciences », *art.cit.*

« marquer des points[1] ». Dernière trace de cette transformation de la CPU, le CNRS lui-même la reconnaît, même avec regrets, comme un interlocuteur puissant en raison de l'imbrication de plus en plus importante entre recherche universitaire et grands organismes[2]. Ce mouvement aboutit finalement à l'organisation, en autonomie et de façon bilatérale, de séminaires de travail communs à la Maison des Universités, sous la houlette de Jean-Yves Mérindol. Les acteurs se réunissent par exemple le 30 avril 1999 pour parler notamment des relations contractuelles entre universités et CNRS, de la mobilité des chercheurs et du développement international[3]. Dans le même ordre d'idées, la signature d'une convention avec l'INSERM, conclue dans la difficulté le 12 novembre 1998[4], avec l'aval postérieur de la direction de la recherche, montre comment la CPU *en autonomie* a conquis une respectabilité et une légitimité d'action dans le champ. Reste maintenant à la voir s'impliquer dans l'innovation et dans l'élaboration directe des politiques publiques comme dans le cas de la mise en place de l'organisation en 3-5-8.

1.2. Le baptême du feu. Jacques Attali, Adrien Schmitt et le Colloque de la Sorbonne, vers un espace européen de l'enseignement supérieur

Le colloque de la Sorbonne et le processus d'harmonisation continentale des diplômes, puis d'élaboration d'un Espace européen de l'enseignement supérieur qu'il initie, n'est pas mentionné par hasard dans un développement sur la reconnaissance progressive de la CPU comme un agent majeur du champ. L'implication organisationnelle et l'apport conceptuel de la Conférence à ce mouvement reflètent l'imbrication à la fois fonctionnelle et sociologique de

[1] « Mais je pense que dans cette période, les universités collectivement – je ne dis pas ça parce que je présidais la commission recherche – ont marqué des points. À la fois parce qu'on a été pugnaces, mais aussi parce qu'on a réussi à régler des problèmes que le CNRS n'a pas vu venir. Je me souviens de l'un particulièrement qui était très important, on a obtenu une modification d'un règlement de l'Union européenne sur la participation au programme cadre PCRD parce que le règlement de l'Union européenne tel qu'il était prévu empêchait la participation à ce programme cadre des unités communes à deux structures, les unités mixtes n'auraient donc pas pu y participer. Le CNRS n'avait pas vu et Adrien Schmitt, qui à l'époque était le représentant de la CPU à Bruxelles, non seulement l'avait vu mais il avait engagé des négociations avec l'accord de la CPU. Donc je me rappelle qu'on avait eu des discussions ensuite avec le représentant du commissaire européen qui était venu à Paris, avec la CPU et le CNRS pour se mettre d'accord sur l'article qui serait à modifier pour ouvrir la participation des UMR communes CNRS-Universités à ce programme cadre. Donc, on a évité une catastrophe juridique. Voilà ce genre de choses a quand même permis aux universités sur le plan institutionnel de marquer des points dans cette période, le CNRS n'étant pas aussi efficace qu'il aimait le dire sur des aspects règlementaires et internationaux. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[2] « Aujourd'hui, quel est cet interlocuteur que nous avons créé ? On a le CNRS qui n'a plus le côté grand stratège qu'il était autrefois et très mélangé avec les universités. » *Entretien avec Catherine Bréchignac*, 29 octobre 2018.

[3] MONLOUIS-FÉLICITÉ Agnès, « Dépêche AEF Recherche : la CPU veut voir les universités jouer un plus grand rôle », *Séance de la CP²U du 6 mai 1999*, AN 20080235/20.

[4] *Séance de la CP²U du 3 mars 1999*, AN 20080235/20. « Les relations étaient tendues avec le CNRS, elles étaient plus faciles avec les autres organismes dans la mesure qu'ils avaient pris conscience, parfois avec retard, qu'ils avaient intérêt à se rapprocher des universités. Celui avec qui ça a été compliqué et difficile c'était l'INSERM, mais les autres, INRA, INRIA même CEA [non]. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

plus en plus grande entre le 103 boulevard Saint-Michel et la rue de Grenelle ou la rue Descartes. Le colloque de la Sorbonne représente une reconnaissance au plus haut niveau de la position acquise par la CPU et explique sans doute l'investissement mémoriel de l'organisation et des présidents dans cet évènement[1]. Il n'est pas question ici de redoubler les travaux de Pauline Ravinet qui donnent un éclairage précieux et exhaustif sur ce colloque, son organisation et les enjeux gouvernementaux qu'il cristallise[2], mais d'y apporter un approfondissement à la lumière des archives de la CPU.

Ill. 8 - Claude Allègre devant la CPU le 20 juin 1997 (Archives privées CPU)

De gauche à droite : Vincent Courtillot (conseiller spécial), Jean-Marc Monteil, Claude Allègre et Bernard Saint-Girons

Avant toute chose, il convient de rappeler que cette initiative provient fondamentalement du ministère et s'inscrit dans la poursuite de la politique européenne de Claude Allègre, qui dès son premier passage rue de Grenelle a impulsé la création de « pôles

[1] Bernard Saint-Girons en fait ainsi l'apogée de son mandat à la tête de la CPU : « Si je ne devais retenir de mon mandat qu'un des aspects fondateurs, c'est incontestablement la Conférence de Paris, qui nous permet de nous ouvrir sur l'Europe et de donner à l'Europe un autre contenu que strictement technocratique. » *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.

[2] RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *Éducation et sociétés*, n° 24, 2009, p. 29-44 ; ou du second chapitre de son doctorat, RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne. Entre chemin de traverse et sentier de dépendance*, thèse de science politique sous la direction de Pierre Muller, Paris, Institut d'études politiques, 2007, p. 147-212.

européens universitaires », structures de coordination d'établissements constituées dans un but de rayonnement et de construction d'une attractivité à l'échelle continentale[1]. Dès son discours de politique générale prononcé devant la CPU le 20 juin 1997, il évoque avec son franc-parler si caractéristique sa volonté d'organiser, en associant « étroitement » la CPU, « une conférence de l'Université européenne » afin de favoriser les mobilités étudiantes continentales. Néanmoins, la forme que doit prendre cet évènement reste à ce stade très imprécise :

> « Je vous demander maintenant de veiller à ce qu'un étudiant qui prend le risque d'aller passer un an à Madrid n'est pas ensuite à ferrailler pendant six mois avec son administration pour ce soit reconnu. S'il y a des décrets à supprimer, faisons-le ensemble. Mais il faut que nos collègues comprennent que, s'ils n'ont pas suivi le cours de sociologie approfondie tendance machin modulo-chose parce qu'à Madrid c'est une autre tendance qui est au pouvoir, cela vaut néanmoins pour valider un diplôme. Donc, il faut absolument que nous arrivions à créer cette université européenne[2]. »

La ligne est donc tracée : Claude Allègre souhaite impulser la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur qui permette de lever les barrières nationales à la circulation des étudiants en particulier, favorisée depuis 1987 par le programme ERASMUS. Dans le même temps, il souhaite poursuivre l'ouverture de l'université française du côté enseignant en poussant à la systématisation de la constitution de « chaires européennes » dans les établissements (politique qu'il avait initiée en 1988-1992), à mettre « des collègues étrangers dans les jurys de thèse », et à internationaliser les instances d'évaluation[3]. Claude Allègre met d'emblée deux fers au feu, une réforme nationale et une ambition plus large, l'une nourrissant l'autre : l'argument européen servant à légitimer une réorganisation de son système interne[4]. Reste désormais à préciser les cadres de cette « conférence de l'Université européenne » qui doit impulser cette dynamique.

---

[1] C'est cette logique qui est également à l'origine des PRES : « Plus que sur un discours gestionnaire, la mise en œuvre des PRES s'appuie sur une rhétorique qui met en avant l'amélioration de la masse critique, de la lisibilité et de la visibilité du dispositif français. » AUST Jérôme et CRESPY Cécile, « Napoléon renversé ? Institutionnalisation des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réforme du système académique français », *Revue française de science politique*, 59(5), p. 921
On retrouve d'ailleurs des acteurs appartenant ou étant passés par la CPU au cœur de la mise en place de cette politique qui renforce les exécutifs locaux face à l'État central.

[2] « Intervention de Claude Allègre, ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 15, AN 20080235/13. Finalement, la formule « vers une Université européenne » sera retenue par le Colloque.

[3] « Intervention de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 16, AN 20080235/13.

[4] C'est cette articulation qu'évoque Jean-Pierre Korolitski : « Je pense que le détour est parfois utile. Je pense que ce qui a fait le succès de Bologne, *(précisant)* l'une des raisons qui a fait le succès de Bologne, c'est que les pays avaient du mal à réformer leur propre système et qu'en passant par le détour européen, ils pouvaient régler chacun leur problème » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.
Ce point de vue redouble l'analyse de Pauline Ravinet qui relative la convergence des quatre ministres présents à la Sorbonne, moins animés par une vision européenne que par des nécessités de réforme nationales. Cf. RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 31-33.

Le chemin qui mène à l'élaboration du système 3-5-8, la naissance du processus de Bologne et la création, dans un système français encore centré sur la licence, d'un grade de master est un écheveau complexe. Ce chemin sinueux associe différentes échelles du pouvoir interagissant entre elles tout au long de l'année universitaire 1997-1998 : un contexte européen, une politique réformatrice souhaitée par Claude Allègre et l'évolution institutionnelle propre d'une CPU associée d'emblée à l'organisation de ce qui devient le Colloque de la Sorbonne dès la rentrée 1997.

Au centre du cercle se placent Claude Allègre, son cabinet et son équipe administrative qui dès leur arrivée affichent leur souhait de réformer les cursus et surtout de rapprocher les grandes écoles aux diplômes peu reconnus à l'étranger du cursus universitaire international :

> « Je vais confier à une personnalité l'animation d'un groupe sur ce problème [les relations Université/grandes écoles]. Je vous en donnerai le nom et la composition lorsque ce sera fini. Nous nous trouvons à l'entrée dans l'Europe, nous nous trouvons avec des universités qui ont un rythme, des grandes écoles qui ont un autre rythme, des diplômes qui sont facilement reconnaissables d'un côté, pas reconnaissables de l'autre[1]. »

À charge de la CPU de se rapprocher de la Conférence des Grandes écoles pour essayer, par cette uniformisation de l'architecture générale, de « faire naître des passerelles » (en adoptant symboliquement le mode d'organisation des universités). Le levier européen accélère donc une réforme interne dont la genèse idéologique se retrouve au fond dès la loi Savary[2]. La « personnalité » en charge de réfléchir et de préparer cette évolution n'est autre que le haut-fonctionnaire Jacques Attali, vieil habitué du pouvoir et des commissions d'experts à visée réformatrice, nommé à la tête d'un groupe de travail le 21 juillet 1997[3]. Mais rapidement, le groupe dépasse son périmètre premier de réflexion et, avec la complicité du ministère et de la CPU, met au second plan le rapprochement grandes écoles et universités pour proposer une réforme beaucoup plus importante de l'architecture des cursus universitaires français et son articulation avec une visée européenne[4]. Commission Attali et colloque de la Sorbonne, les deux initiatives finissent par se confondre ou se coupler pour reprendre la formule de Pauline

[1] « Intervention de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie », *Séance de la CPU du 20 juin 1997*, p. 14, AN 20080235/13.

[2] Alain Savary et la gauche de 1981 souhaitaient en leur temps créer un système unifié d'enseignement supérieur en associant universités et grandes écoles. Cf. Chapitre 9.

[3] « Lettre de Claude Allègre à Jacques Attali », 21 juillet 1997, *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, AN 20080235/19.

[4] « La commission Attali, composée d'universitaires, de chercheurs et de chefs d'entreprise, avait été chargée, en juillet 1997, par Claude Allègre, ministre de l'Éducation, d'œuvrer en faveur du rapprochement entre les universités et les grandes écoles. Sans minimiser l'ampleur de cette tâche, son président n'avait pas caché sa volonté d'étendre ses réflexions à l'ensemble de l'enseignement supérieur » DELBERGHE Michel, « La commission Attali préconise une profonde réforme de l'Université sans toucher au système des grandes écoles », *Le Monde*, 22 mars 1998.

Ravinet[1]. Sans doute avec le plus de force depuis le mouvement réformateur des années 1960 et leur tropisme étatsunien, un modèle et un référent international servent à légitimer une réforme nationale en dépit des réserves qu'elle suscite du côté des grandes écoles ou des employeurs[2].

L'interlocuteur, et l'acteur fondamental de cette politique continentale d'enseignement supérieur, devrait être bien sûr la Commission européenne et globalement les instances de l'UE (Conseil européen, Conseil de l'Union européenne – i.e. les ministres des différents pays – éventuellement le Parlement), instigatrices en leur temps d'ERAMUS et principales bailleuses de fond des différents programmes d'échange déjà en cours dans l'Union. Or ce ne sont pas elles qui sont le premier choix de Claude Allègre. Ce dernier met en place une stratégie de cavalier seul en privilégiant une initiative émanant d'organes universitaires (CPU, Conférence des recteurs européens) et de quelques ministres francs-tireurs, eux-aussi intéressées par la démarche[3]. Sans doute est-ce là la trace d'une défiance à l'égard d'une commission Santer, déjà vertement critiquée par le Parlement européen[4]. Peut-être trouve-t-on dans cette la volonté de construire rapidement un espace d'échanges peut-être plus large que la limite des quinze pays de l'UE de l'époque[5] ? Ou alors une déclinaison de la « politique des petits pas », si chère aux fondateurs de la Communauté Européenne du Charbon et l'Acier, au secteur de l'enseignement supérieur : créer des solidarités concrètes entre un petit nombre d'États afin de faciliter la naissance et l'organisation des projets, pour mieux par la suite compter sur l'effet

[1] « Début 1998, un premier couplage s'effectue entre le projet d'un colloque européen à l'occasion des 800 ans de la Sorbonne et l'émergence de la solution "3-5-8" en France », Cf. RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 30. Jacques Attali est présent au colloque d'ailleurs : « Liste des participants », *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, 8 p., AN 20080235/19.

[2] L'UIMM est ainsi très circonspecte : « Parmi les premiers intéressés par la redéfinition des qualifications et leur reconnaissance dans les conventions collectives, Dominique de Calan, secrétaire général de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), ne cache pas son scepticisme : "Prolonger les études par une année académique supplémentaire serait une erreur fondamentale. Si cela doit permettre aux étudiants d'aller se former ailleurs, dans les entreprises, les associations ou à l'étranger, pourquoi pas ?" » DELBERGHE Michel, « La commission Attali préconise une profonde réforme de l'Université… », art.cit.

[3] Pour réformer également via le levier européen leur problématiques internes : « l'une des raisons qui a fait le succès de Bologne, c'est que les pays avaient du mal à réformer leur propre système et qu'en passant par le détour européen, ils pouvaient régler chacun leur problème et que les problèmes des uns des autres n'étaient pas les mêmes. Par exemple, l'université allemande traditionnelle ou l'université italienne, on y rentre pour y faire un doctorat à la fin je dois dire, et avec la massification ça ne marche plus, donc il faut créer des niveaux intermédiaires. Le système français, c'est exactement l'inverse, on avait des diplômes quasiment à tous les niveaux ! » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.

[4] Cette défiance mènera à la démission pure et simple de la commission, le 15 mars 1999, suite à la révélation d'un scandale financier impliquant la commissaire Édith Cresson. Cf. MARCHAIS Isabelle, « Soulagement dans l'Union après la démission de la Commission », *Libération*, 17 mars 1999.

[5] La CRE comprend ainsi 527 établissements de 41 pays en 1999, au moment de la réunion. Cf. CHARLIER Jean-Émile et CROCHÉ Sarah, « Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs complices », *Éducation et sociétés*, vol. n°12, n°2, 2003, p. 18.

d'émulation ?[1] Ces trois éléments sont plus ou moins en jeu dans la stratégie adoptée pour mieux assurer sa rapidité d'exécution.

Dernier maillon de cette chaine d'interaction, la CPU connaît elle aussi une forme de tournant européen souhaité en particulier par le 1er vice-président, Jean-Marc Monteil, dans la poursuite de l'esprit de montée en puissance de l'organisation. Dès le début des années 1990, sous l'action de ses présidents, Michel Cusin puis Régis Ritz, la COREX avait connu un mouvement d'institutionnalisation (appareil administratif, siège autonome), et initié une forme de rationalisation des échanges internationaux des établissements avec la création de l'ARIES (l'Agence des Relations Internationales des Établissements du Supérieur) et de la base nationale DEBUCI[2]. La COREX, et Régis Ritz en particulier, souhaitaient en cela clarifier le maquis qu'étaient devenues avec le temps les relations extérieures des universités et donner aux établissements la main sur un secteur trop longtemps abandonné aux baronnies disciplinaires[3]. Après l'arrivée de la génération programmatique aux commandes, les choses vont plus loin. L'installation, à la rentrée 1997, d'une « Mission Bruxelles » chapotée par la présence d'un correspondant permanent, l'ancien vice-président de la CPU et président de Strasbourg 1 Adrien Schmitt, en charge de représenter la CPU au sein du Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA) veille à peser directement auprès des organes européens dans un but de lobbying des universités, à développer une stratégie d'obtention d'informations et de financements dans un objectif de recherche[4]. Ainsi, la logique européenne est prise en compte

[1] « [Allègre] lance ça et la mayonnaise prend, parce que ça va donner la Conférence d'après à Bologne. Évidemment, il y a d'autres pays qui sont furax : l'Espagne n'est pas contente qu'Allègre n'ait pas machin... Donc, on reprend l'initiative et se passe la Conférence de Bologne où cette fois-ci il n'y a pas quatre pays, il y en a 29 et puis aujourd'hui on en est à 48 ou je ne sais pas combien. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.

[2] « Et c'est là où, avec deux ou trois collègues, on a créé ARIES *(il me montre une brochure)* l'Agence des Relations Internationales des Établissements du Supérieur. […] Et ARIES a été aussi un interlocuteur pour le DAAD, pour le British Council. J'ai trouvé ça absolument passionnant. En fait, si vous voulez, ça préfigure Campus France, parce quand Allègre a voulu créer Campus France, j'ai été convoqué pour leur expliquer ce que j'avais fait. C'est une belle expérience. Alors on a eu un petit peu d'argent, on s'est bougés. Ça marchait, on a même lancé une base de conventions qu'on a magnifiquement baptisée DEBUCI, Données de la Base Universitaire des Coopérations Internationales. » *Entretien avec Régis Ritz*, 8 mars 2019.

[3] « Le fait de dire aux universités : quand même, les relations internationales, vous devriez les travailler différemment, c'est ce qu'on s'est dit ensemble. On peut résumer la situation de la façon suivante : les universités avaient des relations internationales, il y avait des accords, il y avait des contrats, il y avait des échanges mais pour faire vite, c'était des terres personnelles, des terrains privilégiés, des zones qui appartenaient à un prof ou deux, surtout chez les géographes en Afrique, et "pas touche, c'est mon truc". C'était encore une fois complètement caricatural, les enseignants avaient leur chasse gardée, leur terrain privilégié… Alors, soit ils trouvaient de l'argent auprès du ministère, parfois des bourses d'université, mais c'était complètement à la fois improvisé, irrégulier et vous ne pouvez pas avoir ce que… alors, on était quelques-uns à souffrir de ça et à dire : "mais attendez, là on est en train de s'enfoncer, on ne va pas y arriver en face des Anglais et des Américains. » *Idem*.

[4] « Plus spécifiquement pour la CPU : assurer une meilleure visibilité de la recherche universitaire française face à l'Union européenne, tant vis-à-vis des acteurs nationaux (organismes de recherche, différents ministères présents à la RP [représentation permanente]) qu'à l'échelle européenne (Commission, Parlement). » SCHMITT Adrien, « Note sur la "Mission Bruxelles" 15 septembre 1997 », *Séance de la CP²U du 2 octobre 1997*, AN 20080235/18.

par la CPU, non sans effets sur l'organisation[1]. Finalement, en tant que référent principal à l'international, c'est Adrien Schmitt, correspondant à Bruxelles, qui est en première ligne de l'organisation du Colloque de la Sorbonne et qui est mobilisé en particulier comme interlocuteur privilégié de la CPU à l'égard de la commission Attali, dont les travaux sont encore en cours.

Conformément à son annonce de juin, Claude Allègre lance, dès la rentrée universitaire 1997, l'organisation d'un grand colloque en prenant pour prétexte « la célébration du 800ème anniversaire de la Sorbonne », véritable « levain dans la pâte » pour reprendre la formule d'Adrien Schmitt[2]. Il souhaite réunir autour de la CPU, puissance logistique, d'autres conférences de Recteurs/Présidents du continent, des ministres intéressés par la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur, afin de célébrer l'élévation de certains d'entre eux au rang de docteur *honoris causa* de la Sorbonne[3]. Adrien Schmitt met en place, avec Patrick Franjou, Éric Froment (déjà impliqué au sein de la CRE et président longtemps en première ligne de l'action européenne)[4], Jean-Pierre Dedonder, Jean-Pierre Laheurte, Alain Nemoz et Hélène Lamicq, tous et toute présidents ou anciens présidents, un groupe de travail pour « s'assurer du concours d'un nombre minimum de conférences nationales de recteurs et présidents » à l'évènement[5]. Le représentant permanent de la CPU à Bruxelles demande également aux présidents de réfléchir au contenu du colloque, à la détermination des thématiques de travail, à la constitution des tables-rondes et à quelques annonces à faire en conclusion autour d'un intitulé général : « vers un espace universitaire européen[6]. » Encore une fois et comme souvent dans l'histoire de l'organisation, l'ensemble de la petite centaine de

[1] Elle nourrit l'affirmation de la Conférence dans d'autres secteurs comme le montre l'anecdote évoquée par Jean-Yves Mérindol sur les négociations avec le CNRS citée plus haut.
[2] SCHMITT Adrien, « Note Colloque sur l'Université Européenne – 21 octobre 1997 », Séance de la CP²U du 5 novembre 1997, AN 20080235/18.
[3] « La Conférence des Présidents d'Université (CPU) apporte quant à elle son soutien logistique, mais n'est pas associée à l'élaboration du projet politique proprement dit. » RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 35.
[4] Son nom est également associé à ce moment important pour la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, cet évènement lui donne sans doute une part d'un capital symbolique qui fait de lui un des animateurs de la genèse, puis le premier président de l'EUA (Association des Universités Européennes) qui fédère en 2001 les deux associations qui cohabitaient encore à l'époque, la Conférence des Recteurs et la Confédération des conférences nationales de recteurs européens. Cf. RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne, op.cit.,* p. 183.
[5] SCHMITT Adrien, « Note Colloque sur l'Université Européenne », arch. cit.
[6] Ainsi, on retrouve dans cette note du 21 octobre 1997 une première formulation d'un terme qui s'inclut dans l'entreprise génétique de « l'espace européen d'enseignement supérieur » que fait Pauline Ravinet dans son article. Elle montre l'importance que tient Adrien Schmitt dans la préparation du colloque de la Sorbonne et dans la circulation des idées qui la précède. RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 37.

membres de la CPU ne s'engage pas en bloc dans l'organisation de l'évènement, une poignée de présidents seulement met la main à la pâte, pour filer la métaphore d'Adrien Schmitt, et les aspects les plus politiques de la question échappent à leur domaine d'intervention[1]. Là encore, un noyau de présidents semble s'investir davantage l'action collective. Cependant, la mise en route de ce colloque et l'évènement en lui-même ont une historicité déjà comprise par les principaux dirigeants de la CPU durant l'année 1997-1998, preuve en est de l'importance du dossier européen dans les travaux de la CP[2]U en particulier, dont pas moins de six séances sont en partie consacrées à la question.

Cette imbrication entre CPU et ministère, et surtout la révélation de la mise en interdépendance entre les trois échelles de pouvoir dégagées plus haut, met au premier rang la figure d'Adrien Schmitt. Il est reconnu comme le concepteur de la formule de 3-5-8, et fait le lien concret entre la volonté exprimée par le rapport Attali de transformer les cursus français[2], les intérêts nationaux des États participants et les horizons européens de création d'un espace de circulation de l'enseignement supérieur. La mise en place d'un système à trois niveaux qui reprend le *bachelor* anglo-américain devenu licence, le mastère et le doctorat comme diplômes fondamentaux[3], provient clairement d'une réflexion portée par l'ancien président de Strasbourg 1. Dans une note manuscrite intitulée « Vers un "standard" international en matière de formation supérieure »[4], ce dernier évoque le cas de la refonte de la HRG (*Hochschulrahmengesetz* ou loi cadre de l'enseignement supérieur) de 1998, que le gouvernement Schröder vient de mener en Allemagne. Cette transformation vise à une réorganisation des cursus universitaires afin de mieux correspondre à des standards

[1] La CPU est bien la « petite main » du Colloque de la Sorbonne : « En coordination avec la CPU, beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés pour régler ces aspects matériels, trouver et contacter les intervenants qui prononceront des allocutions et participeront aux tables rondes. » RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne, op.cit.,* p. 189.

[2] D'une certaine manière il s'agit pour lui afin de rapprocher universités et grandes écoles de modifier l'ensemble de l'architecture pour confronter les deux ensembles institutionnels au même évènement réformateur.

[3] « Pré-rapport de la Commission Attali », *Séance de la CPU du 2 avril 1998*, AN 20080235/19. Une autre version existe, mais elle est nettement écrite en réaction au rapport Attali.

[4] SCHMITT Adrien, « Vers un "standard" international en matière de formation supérieure », *Séance de la CPU du 2 avril 1998*, AN 20080235/19.

Malheureusement le document est non daté mais il semble être liée au moment où son auteur débute les réflexions sur les enjeux du colloque de la Sorbonne et dans le cadre d'une consultation par la commission Attali.

Pauline Ravinet a trouvé trace de cette note, rédigée le 4 février 1998, au sein des archives ministérielles. Une version est adressée par l'intercession d'un membre du cabinet de Claude Allègre directement au ministre : « Par l'intermédiaire d'un conseiller du cabinet, Adrien Schmitt adresse début février une note au ministre dans laquelle il préconise "d'identifier trois niveaux de sortie pour l'ensemble des disciplines : niveau 'Bachelor' […], niveau 'Master' et niveau 'Docteur'". La note est discutée en réunion de cabinet (mi-février), où on constate la façon dont les solutions Schmitt et Attali se complètent et pourraient être associées au projet de colloque. » RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 37 et RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne, op.cit.,* p. 183.

internationaux et en particulier américains. Cet ancien président de Strasbourg 1 connaît bien le modèle allemand et l'érige comme un exemple :

> « Les Allemands constatent pour leur part que leur enseignement universitaire est peu attractif pour les étudiants étrangers. La référence à l'université humboldtienne ne suffit plus. La volonté de s'ouvrir plus largement à l'international les conduit à introduire, progressivement, une autre architecture de leur formation universitaire, inspirée de l'exemple anglo-américain[1]. »

Pour demeurer ou accroitre son attractivité internationale, la France doit imiter le cas allemand. Elle doit ainsi mettre fin à certaines curiosités comme le caractère central du niveau licence pour le monde professionnel et les concours administratifs, et simplifier son architecture pour faciliter la circulation des étudiants et de la main d'œuvre en rendant interopérable le système français avec les autres systèmes internationaux (et ses standards anglo-américains). La proposition de réorganisation qu'il fait amène « à rebattre sérieusement les cartes au sein du système de formation supérieur français (cf. lycées, universités, écoles…) » :

> « Identifier trois niveaux de sortie pour l'ensemble des disciplines :
> - niveau "Bachelor" (ou licence) (Bac + 3)
> - niveau "Master" (ou mastère) (Bac + 5)
> - niveau "Docteur" (Bac + 8)[2] »

La proposition est lancée comme un pavé dans la marre, mais elle semble à ce moment-là d'une application peu réaliste aux yeux d'Adrien Schmitt, à la fois à l'échelle nationale et internationale :

> « J'ai bien conscience que, dans le climat actuel, de pareilles propositions ont peu de chances de progresser. Deux siècles après 1789… on n'en est plus à donner l'exemple aux autres… même s'il s'agit simplement de s'inspirer de leur expérience[3]. »

Or, les faits démentiront pour une fois Cassandre et cette idée, parce qu'elle permet d'articuler les trois échelles de la réforme, parce qu'elle donne une proposition concrète nouvelle et importante à la Commission Attali et au ministre Allègre[4], parce qu'elle confère au Colloque de la Sorbonne un débouché stratégique commun aux pays participants, devient la mesure phare de l'évènement et au-delà un des points principaux du répertoire de réforme de Claude Allègre

[1] SCHMITT Adrien, « Vers un "standard" international en matière de formation supérieure », note. cit.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] Le fameux couplage dont parlait Pauline Ravinet : « La déclaration de la Sorbonne n'est pas, comme on l'entend parfois, un résumé du rapport Attali mais celui-ci joue un rôle dans la cristallisation de la vision de la Sorbonne. Née de la réflexion française sur le rapprochement université/grandes écoles, la solution "3-5-8" est importée dans le travail de préparation de la Sorbonne. De façon indépendante, quasiment au même moment, une autre proposition sur la structure "3-5-8" est adressée au ministre par Adrien Schmitt. » RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 37.

et de ses successeurs[1]. Examinée en cabinet le 11 février 1998, la note d'Adrien Schmitt est associée à la démarche de la commission Attali et entre en plein dans ce mouvement. Signe de consécration et de considération, le correspondant de la CPU est pleinement associé à sa formalisation et fait partie « du très petit nombre de destinataires du courrier échangé entre les conseillers des quatre ministres pour discuter la première version de la déclaration de la Sorbonne[2] ».

Même si la CPU n'est pour ainsi dire ni à l'initiative, ni associée en permanence aux idées qu'Adrien Schmitt exprime en franc-tireur[3], peut-être d'ailleurs plus en proximité avec le noyau programmatique, cette reprise nationale et internationale d'une idée réformatrice émanant d'un membre de l'équipe permanente est pleinement inédite. Elle témoigne d'une configuration nouvellement favorable pour l'organisation. Tout d'abord, elle n'émane pas pour rien de la plume d'Adrien Schmitt, président de Strasbourg 1, acculturé par l'appartenance de son université à la Confédération européenne des Universités du Rhin supérieur à des systèmes extérieurs comme les systèmes allemand ou suisse et son insertion à un noyau programmatique animé par la volonté de promotion de l'établissement comme échelle de pouvoir universitaire[4]. D'un autre côté, comme l'a bien démontré Pauline Ravinet, elle est liée à une synchronisation des intérêts réformateurs des différents niveaux de pouvoir au sein du Colloque de la Sorbonne. Et enfin, elle est le résultat tangible de la transformation de la CPU et de sa légitimation comme interlocuteur collectif. Par sa montée en puissance institutionnelle, la rationalisation de ses méthodes et la spécialisation fonctionnelle de certains de ses membres, ainsi que par le jeu des trajectoires et de la confiance maintenue en leur *Alma Mater*, des anciens présidents se retrouvent insérés dans les échelles de pouvoir nationaux et internationaux. « Anciens et Modernes » appartiennent ainsi désormais à un même bain réformateur[5]. Cette idée reprise dans le rapport Attali est l'un des points centraux du rapport de la commission du conseiller d'État, qui commence dès le mois de mars à faire parler de lui y compris dans la presse[6], soulevant des

[1] En reprenant le concept de Philippe Bezès. En effet, que ce soient sous la forme du 3-5-8, puis du LMD ou de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le même référentiel d'européanisation des cursus sert de légitimation fondamentale à bon nombre des entreprises réformatrices ultérieures.
[2] Cf. RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne, op.cit.,* p. 184-185.
[3] *Idem*.
[4] Par son parcours il s'inscrit dans une forme « d'élite réformatrice européenne ». Cf. LÉON Marie-Virginie, « Construction d'une élite réformatrice universitaire européenne », *Séminaire Élites et marchés des biens symboliques*, Laboratoire Société, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE), Université de Strasbourg, 1er février 2019
[5] C'est en cela que les parties 2 et 3 de ce travail sont intiment liées, on ne peut véritablement saisir la transformation de la CPU comme acteur public sans connecter le mouvement à sa transformation sociale interne.
[6] Une fuite des premières conclusions du rapport est publiée dès le mois de mars dans *Le Monde* : DELBERGHE Michel, « La commission Attali préconise une profonde réforme de l'Université sans toucher au système des grandes écoles », art. cit.

critiques de toutes parts[1], et légitimant une réflexion plus approfondie de la Conférence[2]. Le 7 mai 1998, Jacques Attali en personne vient présenter les conclusions des travaux de sa commission devant la CP²U pendant plus de trois heures[3]. Il unifie symboliquement par sa présence les deux foyers originels de l'idée de réforme de l'architecture des diplômes. La consécration et le moment fondateur officiel du 3-5-8 restent toutefois encore à venir.

Le colloque « Vers une université européenne », qui se tient en Sorbonne les dimanche 24 et lundi 25 mai 1998, achève sur le plan symbolique à la fois la reconnaissance de la CPU (l'implication de certains présidents ruisselle sur l'ensemble de l'institution) et la logique réformatrice développée par Claude Allègre. La CPU apparaît comme la cheville ouvrière de la réunion, y compris dans sa scénographie : les diplômes d'*honoris causa,* dont la remise sert de prétexte souvenons-nous en à la présence des ministres à la réunion, sont tous délivrés à leur titulaire par des présidents d'université (Elie Cohen de Dauphine pour Madame la Baronne Blackstone du Royaume-Uni, Jean Lemerle de Paris 6 pour Jürgen Rüttgers d'Allemagne, Pierre Villard de Paris Descartes pour Luigi Berlinguer)[4]. Claude Allègre remercie dans son allocution la Conférence des présidents d'université pour son accueil[5]. Ce sont des chefs d'établissement (Jean-Pierre Laheurte, Jean-Pierre Finance, Yves Escoufier et Hèlème Lamicq) qui se chargent de faire les comptes rendus des diverses tables rondes qui réunissent ministres et membres de la CPU[6]. Bernard Saint-Girons prononce une allocution au début de la seconde journée, en préalable à l'exposé de Josep Bricall, président de la CRE. C'est lui encore qui est l'auteur du petit préambule aux actes[7]. Lionel Jospin, Premier ministre, félicite aussi chaudement qu'il lui est permis la Conférence[8]. S'il est clair que la CPU « apporte son soutien logistique » au Colloque, il est tout aussi net qu'« elle n'est pas associée à l'élaboration du projet politique proprement dit[9]. » Celui-ci a été le fait du pouvoir politique, et la présentation

[1] Syndicats, grandes écoles et patronat se montrent très réticents sur les premières conclusions du rapport. DELBERGHE Michel, « La commission Attali préconise une profonde réforme de l'Université sans toucher au système des grandes écoles », art. cit.

[2] Adrien Schmitt produit une note plus approfondie dans laquelle il développe son analyse au moment où elle s'apprête à être reprise officiellement. SCHMITT Adrien, « Vers un "standard européen", voire international, en matière de formation supérieure, 19 avril 1998 », *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, 8 p., AN 20080235/19.

[3] Son intervention est programmée pour s'étaler de 11h30 à 14h30. Cf. *Séance de la CP²U du 7 mai 1998*, AN 20080235/19.

[4] BLANCHET René, « Allocution de bienvenue », *800e anniversaire de l'Université de Paris. Vers une Université Européenne. Actes du colloque*, La Sorbonne, 24 et 25 mai 1998, p. 8.

[5] *Ibid*., p. 12.

[6] *Ibid*., p. 44.

[7] *Ibid*., p. 3.

[8] « Je voudrais féliciter la Conférence des Présidents d'Université qui, avec le concours de ses collègues parisiens, a pris l'initiative de cette manifestation pleine de promesses. » JOSPIN Lionel, « Allocution de clôture », *800e anniversaire de l'Université de Paris*, *op.cit.*, p. 141. Le Premier ministre fait preuve d'une grande urbanité, l'idée fondamentale de la réunion vient de son ministre Claude Allègre.

[9] RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ?... », art.cit., p. 35.

finale demeure le monopole des ministres qui dans leur « déclaration conjointe » appellent à « l'harmonisation de l'architecture du système européen de l'enseignement supérieur » afin de multiplier les mobilités et amener à la création d'un espace européen ouvert de l'enseignement supérieur[1]. Néanmoins, la CPU a manifesté une extension de son rôle : elle s'est révélée être un creuset, facilitant la circulation d'idées réformatrices entre présidents et espace gouvernemental sans toutefois en être l'autrice directe ; l'évènement a agi comme révélateur du sérieux et de la confiance qu'elle inspire aux yeux du ministre Claude Allègre. Rendez-vous est pris à Bologne, l'année suivante, pour poursuivre les discussions amorcées avec un plus grand nombre de participants. Côté français, la voie vers le passage à une architecture en 3-5-8 est officiellement actée par Lionel Jospin dans son allocution de clôture, qui mêle dans un même élan référentiel, déclaration des quatre ministres, idées des conférences et commission Attali[2]. Jean-Marc Monteil est chargé par Claude Allègre d'un rapport sur les points épineux de la licence et du master[3]. Mais les négociations ne font que commencer…

Aux termes de l'évocation de cette année charnière, la CPU, forte des évolutions sociales et organisationnelles qu'elle connaît et a connues, est apparue comme une institution importante insérée dans la trame complexe du champ du pouvoir universitaire, reconnue et légitimée comme telle, connectant les échelles de responsabilité (établissement, État, Europe), par sa participation politique plus vaste et par sa capacité collective de travail. La complicité avec le ministère de Claude Allègre est évidente, mais, même si Adrien Schmitt occupe un rôle de premier plan dans l'élaboration du répertoire de réforme qui se met en place, collectivement la CPU demeure une petite main et ne se situe pas à l'avant-garde de l'élaboration de son contenu politique, ou du moins pas encore.

1.3. Le colloque de Lille (22-23 mars 2001) : l'affirmation d'une ambition législative

Le 22 mars 2001 s'ouvre à l'université Lille 1 le colloque désormais annuel de la CPU, dont le thème apparaît familier à quiconque a suivi l'histoire de la Conférence : « Autonomie des Universités[4]. » Selon le 1er vice-président de la CPU en exercice, il s'agit lors de cette

[1] *800e anniversaire de l'Université de Paris*, *op.cit.,* p. 133.
[2] *Ibid*., p. 144.
[3] « Le rapport que je remettais à Claude Allègre en juillet 1998 consignait un ensemble de propositions testées auprès et/ou émanant des principales organisations consultées. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie. Les sentiers d'un témoin engagé*, Grenoble, PUG, coll. « Points de vue et débats scientifiques », 2020, p. 65.
[4] Le thème était déjà celui du 1er colloque de la CPU en 1975, puis de plusieurs au début des années 1990. Cf. Annexe 13 sur les thèmes des colloques.

journée d'élaborer rien de moins qu'un « texte d'orientation » précisant les contours, « les principes politiques fondamentaux » et les « moyens » financiers de cette notion centrale pour les universités[1]. L'ambition est immense et les invités présents à sa mesure. On y retrouve des personnalités politiques de tout premier plan (le ministre Jack Lang, l'ancien Premier ministre, sénateur et président de la communauté urbaine Pierre Mauroy, le sénateur Jean-Pierre Raffarin président de l'Association des régions de France, Alain Claeys député rapporteur du budget de l'Éducation). Sont présents des chercheurs déjà bien connus de la Conférence (Christine Musselin et René Rémond, invité également au titre d'ex-1er vice-président de la CPU), des représentants étrangers d'autres conférences de chefs d'établissements (Luciano Modica pour la Conférence des recteurs italiens, François Tavenas, Président de la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec, Françoise Thys-Clément, ancien Recteur de l'Université libre de Bruxelles), et bien sûr les membres de la CPU et de son équipe permanente au grand complet.[2] Au-delà de ses conclusions, le moment est d'importance, qu'il s'agisse de la liste de ses invités ou de son thème. Il ne s'agit rien de moins pour la CPU que de faire un *aggiornamento* de sa doctrine, de préciser un « texte d'orientation » aux yeux des principaux dirigeants politiques de gauche comme de droite, qui tienne compte d'une analyse presque scientifique des transformations récentes de la « configuration universitaire » (pour reprendre le concept d'une participante). À Lille, collectivement, la CPU désormais forte d'une position institutionnelle favorable, propose un programme de réforme qui jette les bases de la loi LRU. Quelles sont les principales directions prises par le colloque ? Pourquoi ses conclusions sont-elles si consensuelles ?

En 2001, la loi Savary de 1984 apparaît comme de plus en plus éloignée du mode de fonctionnement ordinaire des établissements, de leur plus grande autonomisation et singulièrement de l'évolution du rôle et de la fonction de président d'université. Le législateur avait en effet construit l'édifice juridique les concernant selon la physionomie générale des présidents politiques de l'époque. Le chef d'établissement tient sa légitimité d'un capital politique dont il s'agit, en instituant une élection par le large panel de la communauté qu'incarnent les trois conseils centraux réunis (conseil d'administration, conseil scientifique et

[1] BELLOC Bernard, « Avant-propos », *Autonomie des universités. Les Actes du Colloque annuel de la Conférence*, Lille 11-13 mars 2001, p. 5.
[2] Pour la liste complète des participants se référer à l'annexe. Cf. Annexe 16.

CEVU)[1], de maximiser le volume[2]. Son rôle de représentation politique de l'établissement se voit fondé sur cette espèce particulière de capital (aussi institutionnalisé par l'appartenance syndicale), et contrebalancé par la force des conseils élus. De surcroit, il ne doit pas durablement l'éloigner de sa fonction d'enseignant-chercheur dont il peut aisément retrouver les habits. Ainsi, la loi du 26 janvier 1984 confirme la suppression des dispositions néo-mandarinales de la loi Sauvage, interdit la réélection des présidents en poursuivant la logique de la loi Faure[3]. Au final, sans doute pour équilibrer le pouvoir présidentiel, elle donne aux établissements un régime politique assez singulier en ne synchronisant pas les mandats présidentiels et « parlementaires » : les conseils, afin de prendre en compte les évolutions rapides des personnels, sont élus pour quatre ans alors que le président demeure élu pour cinq ans[4]. Cette situation peut aboutir à des moments de véritable cohabitation entre un président et ses vice-présidents issus des conseils scientifique et de la vie universitaire, ce qui nuit à son action politique et à sa gestion :

> « Il y avait des trucs bizarres dans la loi Savary : le mandat des vice-présidents n'était pas de la même longueur que celui des présidents (sourire) : quatre ans au lieu de cinq ans – alors là, j'ai essayé d'avoir un vice-président du SGEN. J'en avais un que j'ai presque convaincu, Breteau, qui maintenant est diacre d'ailleurs, mais qui était très bien. Et... mais ses copains n'ont pas voulu[5]. »
>
> Rémy Pech, président de Toulouse 2-Le Mirail (2001-2006)

Cette bizarrerie de la loi Savary, qui institue la possibilité d'un conflit entre les deux instances, est une des manifestations du primat qu'elle donne à la politisation des fonctions sur l'administration des établissements (on adapte presque la durée du mandat à l'engagement qu'il suppose, peu importe les difficultés de gestion qu'il en résulte). Plus généralement, sur d'autres aspects d'organisation institutionnelle, elle apparaît de plus en plus anachronique par rapport au nouveau monde contractuel, que ce soit dans la pratique du pouvoir (les négociations et élaboration des projets d'établissement s'installent dans la durée et légitimeraient une réélection des présidents, un conseil plus resserré et plus efficace), ou dans les transformations sociales des présidents que ce nouveau cadre a produites. En effet, la professionnalisation présidentielle

[1] « Le président est élu par l'ensemble des membres des trois conseils réunis en une assemblée », art. 27, loi Savary.
[2] C'est ce que confirme Francine Demichel : « Parce qu'il faut rappeler que quand même à l'époque, avec la loi Savary, le président étant élu par les trois conseils, il avait une légitimité si vous voulez très forte. » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.
[3] « Son mandat dure cinq ans. Le président n'est pas rééligible dans les cinq années qui suivent la fin de son mandat. » Cf. « Article 27 », *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur*, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733, [en ligne].
[4] Le renouvellement des mandats intervient tous les quatre ans, sauf pour les représentants étudiants dont le mandat est de deux ans. Cf. « Article 38 », *Ibid*.
[5] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

de plus en plus patente dans ses deux aspects[1], crée tout d'abord un investissement plus grand du titulaire et sa spécialisation progressive dans sa tâche, ce qui rend rationnel pour la communauté la présence d'un président réélu à la tête d'un établissement[2]. Côté président, elle entraine un éloignement de son métier d'origine, la naissance d'une vocation à se muer en un administrateur plus professionnel qui amène à un risque de saturation du marché qui lui est offert en fin de mandat. La réélection peut apparaître ainsi comme un facteur de régulation de ce marché en permettant, via l'allongement de la durée des mandats, à certains présidents de partir directement à la retraite en fin de tâche, tout en ayant eu la possibilité d'allonger leur carrière[3]. Mais elle est surtout un moyen pour lui d'inscrire son action dans la durée, et de lui permettre de voir se réaliser quelques-uns des fruits de son action dans son établissement[4]. Au fond, le président d'université est devenu un dirigeant de collectivité locale comme les autres.

De son côté, la CPU a eu la confirmation depuis la fin des années 1990 de sa position nouvelle. Par son nouveau rôle de force de proposition, la situation est mûre pour mettre à l'agenda politique la transformation de l'ordre institutionnel. Depuis mars 2000 de surcroit, son enlisement dans les méandres de l'enseignement secondaire et primaire a eu raison de Claude Allègre qui a laissé sa place (comme une décennie plus tôt) à Jack Lang, nommé avec comme feuille de route principale l'apaisement[5]. La CPU a perdu un ministre avec un agenda réformateur propre et avec lequel la relation pouvait être parfois rugueuse pour retrouver plus de sérénité – et de marge de manœuvre – tout en conservant de très bonnes relations avec le nouveau cabinet qui s'installe. Ce dernier ouvre largement ses places à des hauts-fonctionnaires ayant eu une expérience présidentielle. Il semble apparaître comme plus à même de comprendre les établissements. Christian Forestier s'installe à la direction de cabinet, Bernard Alluin ou Jean-Pierre Finance sont recrutés en son sein. Au niveau plus administratif, Francine Demichel est maintenue à la direction générale des enseignements supérieurs avec pour objectif la mise

[1] A la fois dans la spécification des tâches et dans l'élaboration de logiques de carrière. Cf. Chapitre 7.
[2] Le cas de Jean-Louis Gout est toujours savoureux à évoquer, ce dernier a cumulé, en dépit de l'interdiction de réélection, quatorze ans de présidence de l'université de Pau et Pays de l'Adour en trois mandats distincts : 1988-1993, 1998-2003, 2008-2012. Sans doute est-ce une manifestation de cette professionnalisation évoquée ici, voulue par le président et adoubée par la communauté.
[3] Cette revendication est ancienne et émerge dès la prise de conscience par les présidents des effets que la contractualisation produit sur leur tâche et la nécessité de définir à long terme une politique d'établissements. Cf. Chapitre 7.
[4] Même si certains, comme Michel Kaplan, regrettent la rupture de la continuité entre mandats qu'a opéré selon lui la loi Pécresse : « l'avantage des présidents, c'est que c'est court donc vous inaugurez ce qu'ont fait les prédécesseurs et vous lancez les trucs qu'inaugureront les successeurs, moi je trouve ça très très bien. C'est la continuité. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 20 octobre 2017.
[5] *Entretien avec Christian Forestier*, 16 mai 2017.

en place de la réforme 3-5-8[1]. La voie est donc ouverte, à la rentrée universitaire 2000, pour poursuivre des réflexions débutées au printemps[2], et avoir des chances objectives de les voir se traduire dans des dispositions législatives et règlementaires. Parvenant à la fin de son mandat, André Legrand et son équipe, et en particulier son délégué général Éric Froment, ancien de la génération programmatique[3], font naître l'idée dans un tel contexte d'organiser chez le 1er vice-président, à Lille, un colloque sur les questions d'autonomie des universités :

> « Et puis l'idée majeure qui là aussi s'est réalisée après moi, ça a été d'essayer d'organiser le colloque sur l'Autonomie qui a été ensuite organisé sous la responsabilité de Belloc, mais c'est au moment où on était là que tout ça a commencé. Parce que la CPU faisait chaque année un grand raout sur un thème et on avait lancé l'idée que ça devait porter effectivement sur l'autonomie universitaire, parce que c'est là qu'il y avait les problèmes majeurs. Alors c'est là qu'ont commencé à apparaître des idées comme : il faut que le président de la CPU soit un président d'université et qu'on coupe les liens avec le ministre. Toute ces idées-là, elles ont commencé à être agitées à ce moment-là[4]. »
>
> André Legrand, président de l'université Paris 10-Nanterre (1998-2003), 1er vice-président (1998-2000)

La préparation du colloque commence avec ce trio sortant et se poursuit avec le nouveau bureau dirigé, à partir du 21 décembre 2000, par le 1er vice-président Bernard Belloc en association avec Xavier Chapuisat et Georges Molinié, le tout sous la houlette de Gérard Binder, président de Mulhouse et ancien de l'équipe d'André Legrand, qui œuvre pour la « coordination scientifique de ces journées[5] ». C'est lui qui programme les interventions et donne une épaisseur scientifique aux débats (il nourrit les actes d'une bibliographie)[6]. Fait notable et très signifiant, une initiative prise par un bureau plutôt proche de la majorité de l'époque est poursuivie par un président qui ne cache pas ses convictions de droite[7], comme si une convergence réformatrice s'établissait entre les deux rives, comme si elles n'étaient plus le schème principal d'opposition interne à la CPU.

---

[1] « Écoutez, c'est lié à la période 95, j'avais bien connu Christian Forestier à ce moment-là, je l'avais connu avant quand j'étais président d'université comme directeur de l'enseignement supérieur. Pour des raisons qui lui appartiennent, il m'a téléphoné un jour en disant : "ça serait bien que tu t'occupes de l'enseignement supérieur au cabinet de Lang." Lang, je ne le connaissais pas du tout à ce moment, c'est Forestier qui a recruté un certain nombre de gens, bon voilà on s'était bien entendus j'imagine. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[2] Ces travaux préparatoires sont mentionnés en cours de colloque. Cf. CPU, *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 61.

[3] Il est difficile de pleinement retrouver l'origine du choix de cette thématique, mais entre l'équipe permanente et le bureau, le contexte était très porteur : « Le colloque de Lille, c'est entre-autres Josette Soulas et Anne Picard qui me disent : "il faut que tu fasses un papier, il faut qu'on fasse un truc pour lancer l'opération." Donc on lance l'opération. Enfin, j'ai lancé l'opération, elle a été reprise ensuite par le trio, je crois que c'était Binder Brihault qui l'ont très bien porté » *Entretien avec Éric Froment*, 28 juin 2017.

[4] *Entretien avec André Legrand*, 12 juin 2017.

[5] CPU, *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 89.

[6] *Ibid*., p. 83-88.

[7] « Politiquement, comme j'étais élu au CNU depuis assez longtemps mais au titre du Syndicat autonome, les gens me cataloguaient plutôt centre-droit. Ils savaient que je n'étais pas un extrémiste, plutôt libéral. Enfin je pourrais être macroniste je veux dire. *(sourire)* » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

Ill. 9 - Le 1er vice-président Bernard Belloc face à ses collègues. Colloque de Lille 2001
(Archives privées CPU)

Le colloque de Lille, tenu dans un contexte extrêmement porteur pour lui, met en forme des revendications et des attentes qui s'étaient faites jour chez certains présidents dès les premiers pas de la contractualisation[1]. La position qui lui est donné est majeure : il s'agit pour Bernard Belloc rien de moins que de lancer par ce colloque « un débat national sur la place des universités » et d'achever « la révolution culturelle » qui a lancé une véritable décentralisation universitaire dans les années 1980[2]. Le moment est doublement politique par sa portée réformatrice et parce qu'il cherche à traduire la place nouvelle et éminente que tient la CPU dans le champ du pouvoir universitaire.

L'essentiel de ces journées tient en quelques pages de conclusion : un « texte d'orientation » qui constitue la doctrine ou la position officielle de la Conférence. Le document est une mise en forme réalisée « à chaud » de la conclusion des débats[3], mais adoptée solennellement lors de la CPU du 19 avril 2001. Il doit servir de base à un « débat au plan national » sur « l'évolution des universités » appelé de ses vœux dans le discours d'ouverture

[1] Cf. Chapitre. 7.
[2] BELLOC Bernard, « Pour une autonomie citoyenne », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 13-14.
[3] BELLOC Bernard, « Conclusion », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 55-58.

de Bernard Belloc[1]. Le reste des échanges, finalement, n'est que le témoignage de la construction et de la rationalisation d'un discours politique de transformation et de la position de l'organisation comme « entrepreneuse collective de réforme », en vertu de sa situation plus favorable dans le champ du pouvoir universitaire[2]. Ce programme commun des présidents s'appuie sur une triple légitimité. Tout d'abord une légitimité politique, rassemblant des personnalités venues d'horizons partisans divers, d'échelles gouvernementales variées (ministère, régions, villes etc.), le colloque cherche à incarner une forme de position *consensuelle* entre les divers niveaux de pouvoir avec lesquels l'université interagit pour son financement[3]. Ensuite, le texte d'orientation du colloque cherche à s'ancrer dans des expériences internationales (italiennes, canadiennes ou belges notamment)[4], et historiques : René Rémond, véritable statue du commandeur, rappelle ainsi le lieu de mémoire de la CPU qu'est le colloque de Villard-de-Lans et inclut à son corps défendant Lille 2001 dans une forme de *continuum* historique qui légitime d'autant ses conclusions[5]. Enfin, dans la continuité de l'historien des droites, l'élaboration d'un « texte d'orientation » de la CPU mobilise la légitimité scientifique : Christine Musselin, dont les analyses ont largement irrigué la préparation du colloque et plus généralement la CPU depuis les années 1990[6], intervient et anticipe certains des enjeux qui se présentent à la porte des établissements autonomes, plus internationalisés de surcroit, comme la « différenciation entre les universités[7]. » Fort de cette

[1] CPU, « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 61.

[2] Selon le concept développé par Philippe Bezès et Patrick Le Lidec : BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3, 2016, p. 515 et 516.

[3] On retrouve ainsi dans les débats du colloque des représentants éminents des collectivités locales et de leurs organisations représentatives : Pierre Mauroy de la communauté urbaine de Lille, Jean-Pierre Raffarin président de l'association des régions de France.

[4] « Partout on observe une autonomie de plus en plus large des établissements universitaires publics et singulièrement en Europe, à un mouvement puissant de développement des universités européennes. La CPU considère que la France ne peut rester à l'écart de ce mouvement […] » CPU, « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 62.

[5] « En 1974 *(sic.)*, nous avions consacré notre premier colloque, qui s'était tenu à Villard-de-Lans, au thème de l'autonomie. A l'époque, nous avions réuni toutes les parties prenantes qui devaient contribuer à la mise en conformité du cadre législatif et réglementaire avec le principe d'autonomie des universités. » RÉMOND René, « Des facultés aux universités : l'autonomisation progressive des établissements de l'enseignement supérieur », *ibid.*, p. 51.

[6] Bernard Belloc réagit ainsi à son intervention : « je ne saurais trop vous inciter à lire l'ouvrage de Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises* », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 34.
La collaboration entre eux ira jusqu'au projet de création d'un cursus de formation de cadres pour l'enseignement supérieur : « il y a eu ces deux tentatives dont je vous ai parlé après de créer un centre de recherche sur le sup avec Christine Musselin chez Richard Descoings, ça a tourné court. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[7] « Dès lors, il importe que la réflexion que vous menez dépasse le cadre strictement franco-français. De plus, il faut se préparer à une évolution qui risque d'ébranler fortement le principe de faible différenciation entre les universités, lequel est encore très caractéristique du système français, mais beaucoup moins vérifié dans d'autres pays européens. » MUSSELIN Christine, « Évolutions organisationnelles des universités », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 34.

génétique légitimante synchronisée dans l'unité de lieu, de temps et d'action du colloque, le texte d'orientation de la CPU dessine un horizon de réforme qui vise à associer autonomie et « responsabilité ».

Le texte d'orientation, défini donc entre le printemps 2000 et la séance de la CPU du 19 avril 2001, est le résultat d'un travail collectif mettant en lumière Éric Froment, délégué général, et quelques présidents autour de Bernard Belloc[1]. Il apparaît comme une forme de codicille au testament laissé en 1997 par la génération du noyau programmatique, reprenant des idées en gestation depuis longtemps dans la CPU. Le document débute par un long « exposé de motifs[2] », dans lequel la CPU se place dans la position de porte-parole des établissements, met en avant sa composition pour donner à lire quelque chose qui émanerait de l'intérêt général des universités[3]. Pour bien comprendre la force de ce colloque, il faut avoir en tête à la fois l'aspect structural de l'histoire de la CPU et son histoire. Pour revenir sur cette archive, elle définit à la fois son « attachement au service public », en association avec celui de la recherche, et la vocation des universités à « assurer l'accueil le plus large et le plus ouvert possible[4] ». Cependant, dans le cadre de l'évolution des contextes de pouvoir qu'elles articulent et particulièrement l'européanisation et l'ancrage territorial[5], les universités doivent repenser leur périmètre d'action pour devenir, à l'image des situations de la plupart des grands pays, l'échelle de pouvoir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Finalement, « la pertinence et l'efficacité de la réalisation des missions de service public impose que les universités bénéficient d'une autonomie de pilotage et de gestion considérablement renforcées », de son côté « le rôle régulateur de l'État doit être conforté » mais dans le cadre d'un « système décentralisé » où il abandonne de nombreuses autres prérogatives aux établissements[6]. Ces grands principes

[1] « Donc, ça m'a permis au niveau national de porter un petit peu la parole la CPU au dehors et de faire progresser cette idée d'autonomie avec un certain nombre de collègues comme Éric Froment, Jean-Pierre Finance, Éric Espéret qui à l'époque était le président de Poitiers, Mérindol qui était le président de Strasbourg Louis-Pasteur, et puis un petit groupe d'une quinzaine de présidents, plutôt assez allant sur le concept d'autonomie des universités. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[2] Évidemment, le point commun avec un texte législatif ordinaire est assumé par les rédacteurs du texte.

[3] Cf. Chapitre 3. Le mouvement social de 1995 a déjà montré un exemple durant lequel la CPU tente de se construire comme porte-parole de l'ensemble des établissements.

[4] CPU, « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 61-62.

[5] « De plus, le champ d'intervention des universités se situe à toutes les échelles géographiques, de l'environnement régional de proximité à la dimension internationale, en passant par le niveau national et celui de l'Europe. Cette largeur du spectre d'intervention, complétée par la nécessité permanente d'innover, plaide pour que les universités disposent d'une large capacité d'initiative dans la définition de leur politique propre, dans la conduite de cette politique et dans leur management. Ainsi, l'autonomie des universités apparaît comme une condition nécessaire à l'adaptation intelligente de ces établissements aux évolutions profondes qu'ils doivent subir, ainsi qu'aux spécificités des contextes dans lesquels ils se développent. » *Ibid*., p. 62.

[6] CPU, « L'autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 63.

s'articulent à des évolutions plus concrètes pour renforcer l'autonomie, et en premier lieu dans le « gouvernement de l'université ». La loi de 1984 demande ainsi à être modifiée pour mieux débloquer les aspirations des présidents à plus de largesse dans leur exercice du métier, pour mieux se conformer avec la réalité pratique de la professionnalisation présidentielle :

> « La CPU propose par conséquent que les vice-présidents de l'université soient élus par les conseils concernés sur proposition du président et que leurs mandats prennent fin en même temps que le sien.
> « La possibilité de postuler à un second mandat consécutif doit être offerte aux présidents. La fonction de président d'université dans le déroulement de carrière doit être reconnue par un système de promotion et de primes garantissant indépendance et liberté d'action[1]. »

De l'autre côté, ces établissements plus autonomes, gérés à l'image des collectivités territoriales autour d'un projet politique commun, doivent développer une « nouvelle relation avec l'État ». Cette dernière passe par une amélioration de la procédure contractuelle du côté du pouvoir central (« ministère unique associant systématiquement enseignement supérieur et recherche dans une même structure » ; « organisation ministérielle interne adaptée à une négociation globale ») et de l'évaluation dont les critères doivent être proposés par les établissements[2] ». Ce mode de dialogue étant fixé, les universités demandent également les conditions matérielles de leur autonomie réelle : une « déconcentration » des personnels administratifs et la main sur leur recrutement[3], plus de pouvoir dans la définition des services des enseignants-chercheurs[4], une « augmentation progressive modérée des droits d'inscription » avec un volet social étudiant pour garantir l'équilibre (*i.e.* plus d'autonomie budgétaire), la dévolution de la « propriété des biens immobiliers » et la maîtrise d'ouvrage en cas de construction comme dans de nombreux pays étrangers[5]. Enfin, la Conférence demande que les universités renforcent leur autonomie en diversifiant leurs partenaires territoriaux[6], entrepreneuriaux, et en développant encore

[1] CPU, « L'autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *op.cit.,* p. 63
[2] *Ibid*., p. 64.
[3] « L'attribution des moyens en personnels IATOS aux universités sous forme de masse indiciaire globale afin de faciliter les modifications d'emplois en fonction des besoins de l'établissement. Une large déconcentration de la gestion de leur recrutement et promotions, au vu de listes d'aptitude nationales, est également souhaitable. » *Ibid*., p. 65.
[4] « Dans un cadre général national, la définition précise du contenu des services des enseignants-chercheurs pourrait être fixée au sein de l'établissement en intégrant notamment la reconnaissance des nouvelles fonctions, ainsi que des possibilités d'investissement prioritaire, au cours de la carrière, dans la recherche, la pédagogie, ou la vie de l'établissement. » *Idem.* Le texte prévoit donc une mise en place de la modulation des services dans la lignée de celle envisagée par la loi Savary.
[5] *Ibid*., p. 65-66.
[6] On pourrait croire lire un texte écrit sous la plume de Philippe Lucas dans les années 1980 : « Le développement d'une relation nouvelle et accrue avec d'autres partenaires que l'État est un moyen d'accroître les marges d'autonomie des universités, d'harmoniser leurs projets avec les nécessités de l'aménagement du territoire. » CPU, « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 66.

davantage leurs capacités à rayonner à l'étranger (passage au régime LMD, dévolution de la gestion des aides à la mobilité)[1].

La Conférence ne demande rien de moins que de revoir entièrement l'édifice institutionnel construit par la loi Savary. Il s'agit d'acter l'évolution vers un « État stratège », en diminuant son pouvoir effectif sur le quotidien des établissements, laissant les coudées franches sur des dispositions régaliennes comme la création de postes d'ATOS, la propriété des biens, la gestion d'aides étudiantes. Il s'agit également d'étendre encore le périmètre d'influence de l'établissement dans des secteurs comme la gestion des services d'enseignants-chercheurs. Ses dirigeants (bureau et délégué général) semblent pousser au maximum la position acquise depuis le milieu des années 1990 et les revendications muries depuis lors. La CPU se pose avec le plus de force, depuis 1975, comme l'auteur collectif d'une vision à long terme de l'enseignement supérieur, d'un programme d'action global dans le prolongement d'une ligne tracée depuis la contractualisation. C'est cette adaptation à un contexte général sur la longue (évolution du répertoire réformateur de l'État) et sur la courte durée (nécessité ministérielle de trouver des leviers d'action) qui explique sa force. D'ailleurs, dès l'ouverture du colloque, Jack Lang reprend à son compte quelques-unes des principales dispositions défendues par la CPU : les plus institutionnelles comme la réélection des présidents ; l'attention à la « responsabilité » ; la prise en compte d'évolution des périmètres de compétence[2] ; le partage de l'élan réformateur général[3]. Cette alliance objective repose sur l'intérêt bien compris du ministre quant au bénéfice politique qu'il aurait à prendre en mains une réforme aussi ambitieuse et que son prédécesseur n'avait pas envisagée. Les conditions semblent remplies pour une évolution du *gentlemen agreement* en cours depuis 1988 : la refonte institutionnelle de la loi Savary et la prise en compte de l'évolution de l'autonomie des établissements. Jack Lang donne dans le vif de l'évènement des gages, dans lequel il implique notamment son conseiller et ancien président, Bernard Alluin[4]. Or, il faut attendre deux élections présidentielles, cinq ministres, trois majorités législatives différentes pour voir les grandes dispositions défendues par le colloque de Lille être relayées par le cadre législatif[5].

---

[1] CPU, « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 66.

[2] « En matière de locaux, par exemple, je ne vois rien d'extravagant à ce que les universités qui le souhaitent puissent devenir propriétaires de leurs locaux. Le système actuel, dans lequel l'État gère l'ensemble du patrimoine immobilier, est d'un autre âge. Dans quel état seraient les lycées et collèges de France si les lois de décentralisation n'avaient pas attribué ces compétences aux régions, aux départements. » LANG Jack, « Ouverture du colloque », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 8.

[3] « Je suis très heureux que nous puissions contribuer ensemble à refonder l'université française. » *Ibid*., p. 9.

[4] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[5] Ce qui laisse une vive déception dans les souvenirs de Bernard Belloc : « Jack Lang avait prononcé le discours d'ouverture à sa façon : "L'autonomie, oui bien sûr, c'est oui..." Tous les collègues étaient ravis puis il ne s'est

Ce tour d'horizon de la période de germination de la loi LRU a permis de mieux comprendre comment, grâce à un noyau de présidents réformateurs plus impliqués, la CPU a été construite comme un agent fonctionnant comme un intellectuel réformateur collectif, capable de proposer et de voir se mettre en œuvre ses idées. Cette partie n'était au fond que très descriptive et elle laisse encore largement en suspens une étude des principaux moteurs socio-politiques qui président à cette évolution : la transformation interne de la CPU, la convergence de plus en plus assumée entre droite modérée et gauche modérée sur une architecture générale de l'enseignement supérieur en France, la fonction sociale de ce programme commun réformateur dans une Conférence de plus en plus sujette à la différenciation.

2. Les aléas du consensus (2002-2007)

Entre le colloque de Lille et la mise en place de la loi LRU, plus de six années s'écoulent, une éternité dans la temporalité si rapide que connaît le monde des présidents[1], plus d'une génération à son échelle. Et pourtant, la feuille de route dessinée et votée au printemps 2001 demeure au fondement des revendications de la Conférence et des multiples expériences menées par le ministère tout au long de cette période. Ce relatif consensus repose sur une double dynamique sociale. D'un côté, on assiste à une évolution du monde politique. Par l'épuisement déjà constaté des grands paradigmes et le rapprochement au sommet de la vision réformatrice au sein des principaux partis de gouvernement, par l'interpénétration avec l'univers des présidents, il épouse les lignes tracées par la CPU en 2001. De l'autre, les enjeux internes à la Conférence expliquent le maintien de cette ligne : de plus en plus tiraillée par des dissensus exacerbés par la montée de l'autonomie des établissements, ses élites cherchent un horizon politique commun pour les atténuer et sauver ainsi leur organisation dans un contexte de forte re-politisation par la base des enjeux universitaires (avec le mouvement sur la recherche ou le CPE par exemple). Les quelques années qui séparent le colloque de Lille de celui de Metz sont donc un moment clé pour expliquer la dynamique d'un consensus réformateur qui se fait

rien passé. Et puis, il [Lang] était quelqu'un qui comme pas mal de politiques de gauche était assez favorable à l'autonomie des universités, mais concrètement il ne s'est rien passé. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[1] Un président reste un peu moins de quatre ans à son poste dans la période. Cf. Chapitre 4.

pleinement jour au printemps 2007, et qui expliquent ainsi le paradoxe soulevé par Christian Forestier : comment des gens de gauche ont pu faire voter une loi par la droite ?[1]

2.1. La réforme comme horizon : une dynamique politique congruente

Jack Lang ne laisse guère longtemps errer dans l'éther les promesses faites lors du colloque de Lille. Son cabinet, dirigé par Christian Forestier[2], et le conseiller enseignement supérieur Bernard Alluin en particulier, se mettent rapidement en tâche de trouver des débouchés, si ce n'est législatifs au moins règlementaires, au texte d'orientation pour partie approuvé par le ministère. La logique politique a toujours une dimension pragmatique : sans doute que cette reprise est pour le ministre un moyen de mettre au crédit de son action une disposition majeure qui ne soit pas uniquement inscrite dans la continuité de son prédécesseur. Coup du sort pour les présidents et pour le ministre, l'étroitesse de la fenêtre réformatrice qu'il reste à la Gauche plurielle handicape fortement leur alliance objective. Le temps manque et les enjeux sont trop importants pour franchir dans les délais de trop nombreux obstacles comme le rappelle Bernard Alluin alors en charge des dossiers d'enseignement supérieur au cabinet de Jack Lang :

> « On était tout à fait favorable à l'autonomie d'établissement, ça allait loin et puis finalement je pensais que ça n'aboutirait jamais. Au fond, ça n'a abouti que bien des années plus tard avec la loi LRU. […] Il y avait cette idée d'une masse budgétaire qui remplaçait les postes d'État. Les syndicats s'étaient très vigoureusement opposés. »[3]
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

Le premier recul concerne les enjeux budgétaires et le périmètre de la loi : l'idée d'une dévolution de la gestion des ATOS, avancée à Lille, se heurte à une logique de méfiance syndicale[4], et pour limiter les risques, dans ce climat d'urgence, on réduit rapidement la portée du futur texte aux seuls aspects institutionnels[5]. Fin novembre, « un projet de loi réformant la

[1] « La loi Pécresse, elle a été faite par des gens de gauche » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017. Cette interrogation qu'il évoque s'exprime dans les deux sens : comment cette transgression symbolique a-t-elle été dépassée et surtout pourquoi les idées de ce groupe « de gauche » s'impose finalement ?

[2] « Moi, j'avais failli sous Lang, on avait failli mais on n'a pas eu le temps. En décembre 2001, on avait préparé un texte mais on n'a pas eu le temps de le présenter mais qui était 2001-2007… ce qui était six ans avant *grosso modo* ce que ferra Pécresse en 2007 avec Monteil, avec Gillet, des types qui sont de gauche sans problème. » *Entretien avec Christian Forestier,* 26 mai 2017.

[3] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[4] Les principaux syndicats de gauche s'opposent à ces dispositions réformatrices, tout d'abord pour dépendre le filet de protection et l'autonomie pour les personnels que représentent les structures nationales. D'un autre côté, nationalement structurés, ils sont de armes redoutables de pression et de lutte dans le cadre d'une logique centralisée. Tout recul des échelles centrales tend ainsi à limiter leur influence.

[5] Se centrant sur les points institutionnels consensuels, ils écartent des points délicats de négociation comme les éléments budgétaires ou de gestion des personnels.

direction des universités » est présenté par Jack Lang au CNESER[1]. Ce dernier propose de faire évoluer la « constitution de l'université » en renforçant le pouvoir présidentiel, en synchronisant les calendriers électoraux autour de la jauge de quatre ans et en permettant une réélection du président comme le souhaite la CPU. Le ministre, en même temps, maintient des garde-fous démocratiques, en instaurant pour les trois conseils une forme de motion de censure démissionnaire :

> « Il modifie la loi Savary de 1984 pour accorder aux présidents d'université, jusque-là élus pour cinq ans, un mandat de quatre ans renouvelable une fois ; élus concomitamment, les conseils administrant l'université (conseil d'administration, des études, et scientifique), peuvent, en démissionnant, interrompre le mandat présidentiel ; une vice-présidence étudiante est instituée[2]. »

Une grande étape semble avoir été franchie, mais rapidement d'autres obstacles administratifs et politiques se présentent devant le texte composé et défendu par Bernard Alluin :

> « Je me souviens, j'avais bataillé pour le renouvèlement des présidents d'université. On trouvait qu'en cinq ans, c'était un peu court et on s'est battus pour deux fois quatre ans. Un an avant, j'ai proposé le texte et on m'a dit : "mais c'est trop tard. C'est trop tard. Il faut un passage en Conseil supérieur de la fonction publique, passage au CNESER, passage au Conseil d'État, passage au Conseil supérieur de la fonction publique". Si ma mémoire est bonne, dans ce cas il faut que les ministres soient présents en personne, donc il ne se réunit qu'une fois tous les six mois à une date prévue à l'avance. […]
>
> Alors on a quand même réussi à l'accrocher comme ça à un autre texte. C'était par un amendement "cavalier", qui pouvait être attaqué parce que pas très légal. C'est passé dans une loi de modernisation sociale et finalement, ça a été contrebattu par Sueur, Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste, à qui j'ai écrit une lettre pour répondre à ses griefs. Il m'a répondu, chose assez extraordinaire, très gentiment en disant que lui il était député du temps où on avait fondé les nouveaux statuts et qu'à cette époque-là, le renouvèlement de la présidence ce n'était pas pensable. C'est une époque justement tout à fait différente où le président finalement il était *primus inter pares*, donc lui ou un autre tout à fait interchangeable. Donc, je lui avais répondu en ce sens, en lui disant : "mais on n'est plus à cette époque-là, avec les contrats, avec la responsabilité par rapport aux nominations, aux constructions, aux charges nouvelles, on est à une époque où il y a besoin de continuité et où il faut un renouvèlement des présidents." Mais pour moi ça a été intéressant de voir Jean-Pierre Sueur raisonner dans une optique où effectivement, on élisait celui-là et puis finalement peu importe si quatre ans après ou cinq ans après c'était un autre. Parce qu'il n'y avait pas du tout la même fonction et les mêmes enjeux et pas besoin de cette continuité. Ça revient à ce que je disais au départ du changement qui me semble-t-il a eu lieu à partir du lancement de la politique contractuelle[3] »
>
> Bernard Alluin, président de l'université Lille 3 (1991-1996), 1er vice-président (1995)

Dans son long récit, Bernard Alluin fait mention des deux obstacles majeurs qui se dressent devant son initiative. Tout d'abord et principalement, il met en lumière le manque de temps dont le cabinet dispose pour mettre en œuvre une procédure législative et administrative

[1] « Le CNESER examine la réforme des universités », *Le Monde*, 27 novembre 2001.
[2] *Idem.*
[3] *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

complète et complexe qui rendrait possible une modification importante de l'ordre institutionnel universitaire (et encore, ne touchant pas les aspects budgétaires, son texte ne doit pas passer par les fourches caudines de Bercy). Une barrière politique se lève ensuite et elle est autrement plus difficile à franchir malgré l'astuce de l'amendement « cavalier ». Le sénateur Jean-Pierre Sueur, ancien maître de conférences en linguistique à Orléans[1], se fait ainsi le porte-parole d'une réticence qui traverse une fraction du corps politique socialiste, encore largement peuplé d'anciens élus de 1981 socialisés aux enjeux universitaires par leur expérience personnelle ancrée dans les années 1970 et par la loi Savary de 1984. Ayant intégré une vision du métier présidentiel (mandat très politique et amateur sur le plan technique) et des enjeux politiques universitaires de cette période passée (notamment la lutte contre la loi Sauvage qui a institué la réélection), il rechigne à accepter ce qu'il a refusé quinze ans plus tôt, malgré l'argumentation déployée par Bernard Alluin pour le convaincre. Ce rocardien orléanais spécialiste de Charles Péguy ne semble pas prendre la mesure des transformations du rôle du président d'université dans le cadre du nouvel univers contractuel. En somme, le temps a manqué. La temporalité politique a bloqué la mise en œuvre des dispositions institutionnelles essentielles voulues par la CPU. La déception des présidents est grande. Jack Lang gardera au bout du compte comme principal bilan sur l'enseignement supérieur en quittant la rue de Grenelle la mise en place du LMD et celle du reste de la politique initié par son prédécesseur.

Tout porterait à penser que de telles dispositions, soutenues et défendues par un ministre si lié à la gauche de gouvernement, sombreraient dans les oubliettes de l'action politique après une alternance comme celle de 2002. Et pourtant, moins d'un an après l'échec de 2001-2002, une nouvelle version de la traduction législative du texte d'orientation de la CPU de Lille entame à nouveau le processus parlementaire. Cette fois-ci, elle est envisagée dans son périmètre maximal, en prenant en considération les aspects budgétaires. Le texte est porté par Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur désigné par la nouvelle majorité de droite. Ce dernier fait de cette réforme le cheval de bataille essentiel de son action sur ce secteur. Il estime que le texte n'incarne rien de moins que « la plus importante révision législative sur les universités depuis la loi Savary[2] ». Pourquoi donc se dessine un tel rapprochement avec l'action avortée de son prédécesseur ?

[1] Si l'on en croit la biographie complète du sénateur disponible en ligne : SUEUR Jean-Pierre, « Biographie », https://www.jpsueur.com/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=43&Itemid=28 [en ligne].

[2] « L'enseignement supérieur français est en chantier. Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, devait transmettre aux syndicats, vendredi 9 mai, un avant-projet de loi qui pourrait constituer la plus importante révision

Cette double onction à quelques mois d'intervalle des grands principes défendus par le même texte est la manifestation concrète de l'épuisement des grandes oppositions entre droite et gauche gouvernementale sur la question de l'enseignement supérieur. Le mouvement s'est dessiné avec les années 1990, avec l'acceptation consensuelle et tacite de la pratique contractuelle et la reconnaissance, en interne, d'un capital plus administratif et technique comme condition requise à l'exercice des responsabilités. Les fortes oppositions politiques, si elles se maintiennent à la base par le jeu des syndicats, des mouvements sociaux et de configurations locales, tendent à ne plus représenter au sommet un élément aussi structurant. Ce rapprochement est issu d'une chaine d'interactions favorable entre une évolution sociale et d'une évolution idéologique propre à l'histoire de la droite française et à sa conception de l'enseignement supérieur. Le camp universitaire ultraréactionnaire, longtemps tenu par l'UNI ou l'Autonome et les disciplines traditionnelles, est rendu peu ou prou responsable du fiasco Devaquet et de sa tentative irréelle de restauration d'un ordre facultaire ancestral. Privé de son relai politique national, privé de son pouvoir administratif avec la contractualisation qui a affaibli l'ordre disciplinaire et ses relais nationaux syndicaux, privé de projet crédible et responsable, le camp conservateur (voire réactionnaire) si puissant encore dans les années 1980 s'efface peu à peu, limitant son influence à quelques réserves locales, incapable de se reproduire en tant que tel. La logique libérale de réforme, nourrie de l'influence anglo-américaine et des schémas du *New Public Management*, n'a plus à droite de véritable concurrent. Reposant en fin de compte sur des bases similaires à celles que rappellent Philippe Bezès importance de l'État stratège, évaluation, « culture du résultat, mesure de la performance, recentrage de l'État central, contractualisation »[1], sa déclinaison à l'enseignement supérieur s'accorde à merveille avec un autre modèle issu de la deuxième gauche décentralisatrice :

> « C'est compliqué, puisque pour moi, c'est la rencontre de deux courants : il y a un courant qui est un courant sur l'autonomie, la notion de projet qui est une notion disons plutôt de gauche, plutôt CFDTiste oui et puis ça rencontre un courant Nouveau Management Public[2]. »
>
> Jean-Richard Cytermann, haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

L'analyse de Jean-Richard Cytermann, déjà visible dans l'acceptation de la logique contractuelle à partir de 1993 par le gouvernement Balladur, trouve une nouvelle illustration dans cet exemple. Reposant sur la volonté, au-delà des oppositions partisanes, des hauts

législative sur les universités depuis la loi Savary de 1984. » BRONNER Luc, « Luc Ferry engage la plus grande réforme de l'université depuis 1984 », *Le Monde*, 9 mai 2003.

[1] L'histoire de la création, puis l'import de ces concepts au sein du « répertoire néo-managérial réorganisateur » de réforme à partir des années 1990, est un champ complexe dont l'une des analyses propres à la haute fonction publique est évidemment à lire dans les travaux de Philippe Bezès. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, p. 342.

[2] *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

fonctionnaires transversaux de maintenir une forme de primauté sur le sectoriel dans un contexte marqué par la déstabilisation de leur pouvoir, [1] ce nouveau répertoire de réforme s'accommode à merveille de la montée en puissance de l'autonomie des établissements, de l'accroissement de leur indépendance financière à condition que celle-ci soit assortie d'une stricte évaluation et d'une gestion rigoureuse[2]. Plus que le capital politique traditionnel, c'est un capital plus technique et d'expérience administrative qui apparaît comme de plus en plus dominant aux yeux des pouvoirs politiques qui se succèdent. Par ailleurs, les présidents de contrat en sont bien dotés. Ils sont ainsi à même de se substituer aux relais politiques universitaires traditionnels (syndicaux ou mandarinaux). Ainsi intégrée dans une logique de transversalité, la doctrine de la CPU a toutes les cartes en mains pour gagner une continuité politique au-delà des alternances.

Cette convergence pose une question plus spécifique pour la droite de gouvernement. Quel vivier utiliser pour occuper les postes centraux, étoffer les cabinets, voire nourrir ses idées en l'absence du réservoir traditionnel des agrégés de droit et des caciques mandarinaux ? Une première solution consiste à braconner et à débaucher chez l'adversaire quelques prises à même de mettre en musique une politique à laquelle ils adhèrent – la gauche l'a après tout presque déjà fait avec Christian Philip en 1989. Une seconde consiste à s'appuyer davantage sur les *praticiens* de l'autonomie, à savoir les présidents d'université[3]. Sans doute est-ce dans cette forme d'homogénéisation des profils que réside une certaine homogénéisation des pratiques et de la doxa générale des politiques publiques – même si des variantes droite/gauche existent toujours. Dans tous les cas, les ponts se multiplient entre la CPU et la droite de gouvernement via des personnalités médiatrices, certes proches à l'origine de ce camp politique, mais acculturées aux réformes de la CPU. Le premier d'entre eux n'est autre que Bernard Belloc. Ce proche du Syndicat autonome est invité par le maire de Toulouse, Philippe Douste-Blazy, pour des sessions de travail d'élaboration programmatique et de formation auprès des cadres du RPR

[1] « Le modèle de l'État stratège propose de renforcer les fonctions de conception, de pilotage et de contrôle. Il veut accentuer la "politisation fonctionnelle", c'est-à-dire l'implication des hauts fonctionnaires dans les "chances de succès" des politiques publiques par le biais d'engagements sur les objectifs et les résultats. Les hauts fonctionnaires des grands corps endossent d'autant plus facilement la nouvelle architecture étatique qu'elle renforce les fonctions de contrôle et le rôle de *policy-maker* dans un contexte où ils sont confrontés au déclin de leur pouvoir à cause de la territorialisation de l'européanisation de l'action publique. » BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. op.cit.*, p. 384.

[2] « Le leitmotiv de la nouvelle architecture organisationnelle repose sur le souci de séparer et différencier les fonctions stratégiques de décision, de pilotage mais aussi de contrôle où d'évaluation des politiques publiques, des fonctions dites "administratives" chargé de la mise en œuvre, de la simple "exécution" ou de la prise en charge des politiques publiques », *Ibid*. p. 377.

[3] Phénomène qui offre un débouché utile aux présidents dans le processus de professionnalisation qu'ils connaissent.

avant 2002[1]. Peu de doute qu'il y fasse circuler ses vues sur l'autonomie des établissements. Une fois au pouvoir, Luc Ferry, nouveau ministre, confie à Josy Reiffers, médecin et ancien président de Bordeaux 1, la codirection de son cabinet en charge de l'enseignement supérieur[2]. Cet ancien membre de la CP[2]U au moment du colloque de Lille garde d'excellentes relations avec le vice-président Bernard Belloc[3]. À son cabinet, il s'adjoint les compétences d'Alain Abécassis que l'on retrouve ainsi de nouveau aux premières loges : cheville ouvrière de la montée en puissance de la CPU, il a désormais les coudées franches pour traduire en loi les idées portées par l'organisation dans les années 1990[4]. C'est en cela qu'il appartient à ce noyau programmatique qui continue dans toutes ses fonctions successives, et peu importe la majorité politique, à défendre une vision commune de l'enseignement supérieur[5]. La nomination de Jean-Marc Monteil à la tête de la DGES en remplacement de Francine Demichel – un président chasse une présidente – membre iconique de la génération des présidents de contrats devenu par la suite recteur et un bon administrateur, apparaît comme une poursuite de la montée en puissance des anciens chefs d'établissement très attachés à l'autonomie, à la défense de la recherche universitaire et sonne comme un prélude à une réforme plus large de l'enseignement supérieur. À l'image de celui de Christian Forestier, son parcours illustre parfaitement le triomphe d'une compétence technique et d'un savoir administratif dans la légitimation des postes de haut fonctionnaire de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le capital politique antérieurement essentiel : homme de gauche proche du directeur de cabinet de Jack Lang, sa nomination comme recteur est préparée par François Bayrou avant d'être confirmée par Claude Allègre. Il devient DGES avec le retour de la droite aux affaires. L'ensemble de ces

[1] « Et à cette époque-là, j'ai commencé à fréquenter sans être militant ou adhérent les cercles du RPR ou de l'UMP à l'époque. D'abord parce qu'ils étaient dans l'opposition, donc ils avaient du temps – c'était Jospin qui était au gouvernement comme Premier ministre. J'allais faire du brainstorming là et les gens qu'il y avait dans la salle, c'était Alain Juppé, c'était François Fillon, tous les gens qui sont arrivés au pouvoir après avec Chirac et avec Sarkozy. C'est là que j'ai connu Alain Juppé. *(précisant)* C'est Douste-Blazy qui m'avait fait rentrer dans ce cercle d'ailleurs. Dans les archives du RPR de l'époque, il doit trainer un rapport sur l'enseignement supérieur… », *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[2] Si l'on se réfère à sa fiche biographique sur le site *Histoire de l'INSERM* : « Josy Reiffers. Médecin, Hématologue et cancérologue 1949-2015 », https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/josy-reiffers [en ligne]

[3] « J'ai bien travaillé avec Luc Ferry mais ça, c'était plus facile parce qu'on s'est retrouvés avec un dir-cab qui était Josy Reiffers, ancien président de Bordeaux 1, qui est mort maintenant, mais qui est devenu vraiment un très très bon copain. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017. Josy Reiffers, homme de centre-droit, est par la suite adjoint d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux de 2008 à sa mort.

[4] Il quitte ainsi la DGESCO pour rejoindre le cabinet de Luc Ferry sur l'enseignement supérieur : « j'ai rejoint le cabinet de Luc Ferry auprès de Josy Reiffers pour préparer une loi de modernisation des universités qui était en fait l'ancêtre de la LRU. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[5] Par cette défense de l'autonomie des établissements sur le long terme, il se rapproche en effet des membres de l'élite programmatique de la CPU telle que décrite par Genyiès et Hassenteufel, dont il a accompagné la formation au sein de la CPU comme délégué général. Cf. Chapitre 7.

évolutions permet peu à peu aux présidents de faire valoir leur point de vue réformateur sur l'enseignement supérieur.

L'avant-projet de loi de 2003 nait dans le contexte d'un mouvement de convergence et de l'émergence de points de consensus réformateurs transpartisants, sous l'effet de cette triple évolution : épuisement des oppositions traditionnelles sur l'université dans les grands mouvements politiques, insertion homogène des présidents (et singulièrement de ceux partageant l'expérience du noyau programmatique) dans les leviers de pouvoir, partage avec les ministères transversaux d'un même répertoire réformateur (l'autonomie résonnant dans le NPM). Son contenu apparaît dans le droit fil des conclusions du colloque de Lille de la CPU auquel Josy Reiffers a participé[1], du programme de la CPU des années 1990 défendues bec et ongle par Alain Abécassis, des dispositions Lang/Alluin avortées l'année précédente. Il donne cependant quelques gages à des syndicats loin d'être séduits par le projet de texte, dans un contexte de revendications accrues sur le manque de moyens[2]. Ainsi, on retrouve dans un premier temps l'essentiel des volets institutionnels prévus en 2002. Afin de « lever les contraintes qui pèsent sur les universités[3] », il cherche à renforcer les pouvoir centraux dans l'établissement et singulièrement ceux de son chef : possibilité de réélection des présidents pour deux mandats de cinq ans[4], avec en contrepartie un droit de censure accordé aux trois conseils, facilitation accordée à la modification des statuts, possibilité de créer ou de supprimer des UFR, création d'une vice-présidence étudiante dans tous les établissements. La CPU est elle-aussi concernée par la réforme : émanation de l'autonomie des établissements, elle ne saurait être placée sous le contrôle symbolique de la tutelle et ne serait donc plus présidée par le ministre. Sur le plan financier, la loi prévoit la mise en place d'un budget global pour les établissements permettant aux universités de mieux gérer leurs priorités, tout en instituant pour des volontaires la possibilité de dévolution du patrimoine. Dans le même temps, le futur texte prévoit la mise en place de moyens institutionnels pour favoriser la coopération entre établissements, voire

[1] Il est membre de la commission permanente au moment de la réunion.
[2] Cette revendication budgétaire est au cœur de l'action politique de certains établissements et connaît un relai de la part de la CPU. On voit ainsi dans la période des universités arrêter le chauffage, ou, comme Paris 11 Orsay, ne pas hésiter à fermer ses portes pour 15 jours par manque de moyens. « Universités : La Conférence des présidents d'université a dénoncé l'insuffisance des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur », *Le Monde*, 31 janvier 2003.
[3] LARONCHE Martine, « Des établissements plus ouverts et plus autonomes », *Le Monde*, 9 mai 2003.
[4] Soit un retour aux dispositions de la loi Sauvage. Cf. « Projet de loi relatif aux libertés des universités », https://www.senat.fr/rap/l06-372/l06-3726.html [en ligne];

envisager leur fusion face à la compétition internationale dans laquelle ils ont plongés[1], et la poursuite de l'européanisation des diplômes entamée par Claude Allègre.

Dans un deuxième temps, Luc Ferry prévoit de s'attaquer à la question des statuts des enseignants-chercheurs et de la modulation de leur service par les établissements selon les priorités établies par ses derniers[2]. Une mission est confiée à l'ancien vice-président Bernard Belloc pour envisager les suites de cette réforme. Elle s'inscrit dans la stricte logique[3], du rapport du président de Poitiers Éric Espéret. Ce passage de témoins est une belle image de continuité réformatrice entre gauche et droite de gouvernement. Éric Espéret lui-même, avait été chargé par Jack Lang, dans le sillage du colloque de Lille de la CPU, de réfléchir sur un « "contrat individuel global (contrat de service) pluriannuel" liant l'universitaire et son établissement et reposant sur un système simple d'évaluation des tâches, de modulation des services et un tableau d'équivalence[4]. » En somme, si elle n'est peut-être pas « la plus grande réforme de l'université depuis 1984 »[5], si elle comporte de nombreux angles morts comme la conception institutionnelle de l'évaluation qu'elle envisage, la loi Ferry instaure avec quelques nuances les dispositions essentielles revendiquées par la CPU[6]. Elle prévoit une refonte générale du système dans le sens d'une plus grande décentralisation (dans le contexte de l'accélération de ce processus par Jean-Pierre Raffarin) qui réalise enfin le rêve des présidents de voir l'ordre interne des établissements s'adapter à la réalité construite par la

[1] « Pour faire face à la concurrence internationale, l'avant-projet prévoit une nouvelle formule de coopération institutionnelle entre les établissements d'enseignement supérieur : "l'établissement public de coopération universitaire". L'objectif est de favoriser les rapprochements entre universités d'un même site, d'un même pôle ou d'une même académie. Ces rapprochements, fondés sur le volontariat, pourraient entraîner, si les parties prenantes en sont d'accord, la constitution d'un seul établissement. » LARONCHE Martine, « Des établissements plus ouverts », art.cit.

[2] « Le statut des enseignants-chercheurs représente le deuxième dossier majeur. Comme son prédécesseur, Jack Lang, Luc Ferry a fait le constat que les missions des enseignants du supérieur sont définies de manière restrictive : leur statut prévoit uniquement qu'ils doivent effectuer 192 heures d'enseignement devant les étudiants. Leurs autres activités (recherche, suivi pédagogique, responsabilités administratives, etc.) ne sont pas prises en compte. Estimant cette situation "archaïque", le ministre de l'Éducation a annoncé sa volonté de donner à chaque établissement la possibilité de "moduler les missions de ses enseignants-chercheurs" en fonction de ses priorités. » BRONNER Luc et LARONCHE Martine, « Luc Ferry engage la plus grande réforme de l'université depuis 1984 », *Le Monde*, 9 mai 2003.

[3] Bernard Belloc affiche en toutes lettres cette filiation : « La mission ainsi confiée ne correspondait pas à la rédaction d'un rapport classique, faisant un état des lieux détaillé et conduisant à un certain nombre de recommandations. Ce rapport existe, c'est le "Rapport Espéret", et il constitue la meilleure base de travail possible. » BELLOC Bernard, *Propositions pour une modification du décret 84-431 portant statut des enseignants. Rapport Belloc*, Paris, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 2003, p. 4.

[4] SCHWARTZ Rémy, *Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'Enseignement supérieur. Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, 2008, p 34.

[5] Comme le titrait *Le Monde* : BRONNER Luc et LARONCHE Martine, « Luc Ferry engage la plus grande réforme de l'université depuis 1984 », art.cit.

[6] Ce qui est d'ailleurs reconnu par les journalistes du *Monde* : « Luc Ferry accède à une revendication ancienne des présidents d'université d'obtenir une plus grande marge de manœuvre dans leur gestion financière », BRONNER Luc et LARONCHE Martine, « Luc Ferry engage la plus grande réforme de l'université depuis 1984 », art.cit.

contractualisation. Elle s'inscrit de surcroît dans le sillage ouvert par Claude Allègre en faveur de l'utilisation du référent européen ou étranger.

Cependant, ce texte, à l'image de celui plus modeste dans son ampleur de 2002, ne connaît pas le destin espéré par le ministre Ferry ou les présidents d'université les plus impliqués. Le contexte qui règne du printemps 2003 n'est pas porteur. Englués dans un mouvement social qui s'installe dans la durée contre la réforme des retraites et l'acte 2 de la décentralisation, le gouvernement Raffarin et le Président Chirac refusent de mettre plusieurs fers au même feu et la réforme de l'université est reportée *sine die* pour satisfaire les syndicats[1], avant d'être définitivement abandonnée en novembre[2]. Ce retrait est confirmé par le successeur de Luc Ferry, François Fillon, en avril 2004 lors de sa première intervention devant la CPU[3]. Cet abandon en rase campagne de dispositions pourtant jugées urgentes au printemps répond à la crise sociale externe et à la réaction du sommet du pouvoir politique – en particulier celle d'un fin connaisseur de ses effets dévastateurs sur un gouvernement, à savoir le conseiller présidentiel Alain Devaquet[4]. Elle est également la conséquence du difficile consensus à établir pour une réforme aussi ambitieuse, à la fois avec les syndicats qui demeurent globalement hostiles à des dispositions trop autonomistes d'inspiration libérale, avec certains intellectuels[5], mais également avec la Conférence qui critique certaines dispositions du texte, et en particulier l'absence d'un volet consacré aux moyens. Les présidents des petites universités craignent de voir leur avenir compromis dans un univers plus concurrentiel et en l'absence d'infrastructures solides pour gérer leur future autonomie. La mobilisation vivace dans ces petits établissements fait craindre un embrasement plus général qui pousse à ce recul et à un repositionnement de la

[1] Alain Abécassis insiste sur la nécessité politique de « donner un scalp à l'UNEF » rapidement dans un contexte de tensions sociales sur le plan national, et sur son désarroi face à la prudence et au recul de l'Élysée : « Syndrome de la loi Devaquet, c'était Devaquet qui était le conseiller de Jacques Chirac à l'Élysée, donc quand il voyait des mouvements étudiants, il était prudent. *(rires)* Et donc retrait de cette loi que l'on apprend avec Luc Ferry et au cabinet par la lecture du *Monde* de l'après-midi. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[2] ALBERT Laurence et ROUSSEAU Yann, « Autonomie des universités : Luc Ferry enterre le projet de loi », *Les Échos*, 24 novembre 2003.

[3] « M. Fillon a pris ses distances avec son prédécesseur, Luc Ferry, auteur d'un avant-projet de loi abandonné à deux reprises du fait des critiques émises par les syndicats d'enseignants et d'étudiants. "Peut-être la méthode suivie n'était-elle pas adaptée ? Peut-être aussi le problème n'était-il pas suffisamment cadré ?" Le ministre préfère donc prendre son temps pour trancher une "question délicate". » BRONNER Luc, « Le ministre maintient la réforme du LMD mais ajourne le projet d'autonomie des universités », *Le Monde*, 24 avril 2004.

[4] « Ses conseillers ne comprenaient pas ce dont on parlait, Olivier Mestre ou Alain Devaquet. Et puis Chirac, l'université pour lui c'était la loi Devaquet... *(mimant la crispation de Chirac)* il était tétanisé par ce truc-là lorsqu'il avait été Premier ministre. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[5] « Par son empressement désordonné dans l'avance puis dans le repli, le gouvernement, pour qui les universités ne comptent pas beaucoup parce qu'il les connaît mal, a manqué l'occasion d'une adaptation vitale du haut enseignement français. S'il l'a rendue improbable pour longtemps, il a porté un mauvais coup aux universités de France. Celles-ci sont aujourd'hui encore un peu plus pénalisées que si l'on ne s'était pas lancé dans une réforme désormais reportée à la rentrée, ou *sine die*. ». COMPAGNON Antoine, « Un mauvais coup pour l'Université », 23 juin 2003.

politique gouvernementale sur l'enjeu plus circonscrit de la recherche. Après une nouvelle tentative automnale de relance du texte coïncidant avec un mouvement universitaire et étudiant, localement assez fort[1], contre la mise en place du LMD dans certains établissements, en particulier ceux de droit et de lettres et sciences humaines, la tentative de réforme est définitivement enterrée par l'Élysée fin novembre. Il s'agit bien sûr pour le Président Chirac de ne pas reproduire la situation dramatique qu'il avait dû affronter 17 ans plus tôt en tant que Premier ministre. L'épisode laisse un souvenir amer auprès des présidents d'universités porteurs de la réforme[2], mais pour l'historien, cette parenthèse a pour mérite de montrer la grande fragilité du consensus interne qui s'établissaient autour des positions la CPU de 2001.

2.2. Un consensus réformateur ?

Les débats autour de l'avant-projet de loi défendu par le ministre Luc Ferry ont révélé quelques limites dans le sentiment de large accord de la Conférence qui se dégageait dans le colloque de Lille. La pression syndicale, on l'a vu, est forte et peut également donner lieu à des répercutions sur les chefs d'établissements. Redoublant cette dimension, la différenciation des établissements n'est pas sans conséquences. Si on ne va pas jusqu'à connaître une quasi-tendance scissionniste, comme à la fin des années 1990 autour des problèmes de répartition des moyens dans les universités orientées lettres et sciences humaines[3], les petits établissements montrent, que ce soient dans la mobilisation de leur communauté ou via leur président, des signes de défiance à l'égard de la ligne autonomiste déployée par le noyau réformateur de la Conférence. La force de ce dernier réside d'une certaine manière dans sa capacité à éviter de voir ces tensions s'exacerber, à maintenir autour d'elle une certaine unité, à faire en sorte qu'aucun incendie contestataire n'embrase l'organisation. Sans doute que la simplicité et la polyvalence du mot d'ordre d'autonomie des établissements concourt à construire cette humeur consensuelle dans le cadre d'une institutionnalisation de l'action collective de la CPU.[4]

---

[1] Le 27 novembre, entre 18 et 24 universités sur 90 sont mobilisées et au moins partiellement en grève, mais le mouvement ne semble pas faire tache d'huile. Il est particulièrement vivace dans des établissements comme Rennes 2 ou Toulouse 2. « Les étudiants se mobilisent en une journée test contre les réformes Ferry », *Le Monde*, 27 novembre 2003.

[2] *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

[3] Cf. Chapitre 7 dans lequel il a été plus longuement question de ces tensions.

[4] On suit ici l'intuition de Charles Tilly, Sidney Tarrow et Doug McAdam : « N'en déplaise à Machiavel et Clausewitz, la politique n'implique pas nécessairement la contestation. Il arrive que les individus s'efforcent de favoriser le consensus, qu'ils se rassemblent pour commémorer un passé commun, qu'ils institutionnalisent l'activité politique. » MCADAM Doug, TARROW Sidney, TILLY Charles, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, vol. 11, n°41, 1998, p. 7.

En effet, derrière ces moments de tangage, en dépit des alternances à sa tête et de la surimposition de nouveaux enjeux universitaires, le navire CPU garde le cap. Les appels réguliers que le bureau de l'organisation publie dans *Le Monde* pour défendre un accroissement de l'autonomie et un renforcement du poids des établissements comme solution aux maux universitaires sont un signe de cette continuité programmatique[1]. Les oppositions internes à la Conférence se maintiennent, mais se retrouvent comme subsumées à cette ligne politique générale et au mouvement qu'elle impulse. Pour ne prendre qu'un exemple marquant : Michel Laurent, Michel Kaplan et Pascal Level, nouveau trio porté à la tête de la CPU à la fin 2002, signent une tribune remarquable dans le quotidien du soir pour appeler à la mise en place des grands principes de l'avant-projet de loi Luc Ferry suspendu au printemps (*i.e.* plus d'autonomie, plus d'ouverture vers les territoires et l'Europe, plus de moyens pour faire en sorte que les universités changent de siècle)[2]. Cette continuité est au moins aussi remarquable que la continuité politique entre gauche et droite qui s'établit au sein du gouvernement. Un trio marqué par la figure de Bernard Belloc, plutôt proche de la droite, voit sa ligne poursuivie par un trio où se distingue un président comme Michel Kaplan, historiquement lié au SNESup et à la gauche universitaire[3]. L'idée de mettre en place une forme de doctrine unifiant la CPU, telle qu'elle a été élaborée dix ans plus tôt par la génération programmatique, semble avoir trouvé corps avec les grandes orientations du colloque de Lille. Ce relatif consensus public pose la question des conditions sociales de sa construction[4], tant du côté du travail d'homogénéisation des points de vue qui peut être mené par les élites de la Conférence que par les contextes sociaux qui conditionnent son efficacité.

> « Mais moi, je pense que malgré ça, l'entente au sein de la CPU était bonne. Il n'y a personne avec qui on ne parlait pas, avec qui on s'engueulait même dans les assemblées. Il n'y avait pas beaucoup d'engueulades franches, je ne pense pas. *(réfléchissant)* J'avais l'impression que l'ambiance était bonne[5]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er-vice-président (2004-2006)

[1] Ce dont, comme à son habitude, *Le Monde* se fait écho. LARONCHE Martine, « Les présidents d'université souhaitent être associés à la réflexion sur la crise de la recherche », *Le Monde*, 20 février 2004.
[2] Même si on retrouve une inflexion plus à gauche, une réforme vers l'autonomie demeure la solution aux maux de l'université : « Ce rôle accru suppose qu'elles soient maîtresses de l'ensemble de leurs moyens, unifiés au sein d'un budget global incluant les personnels, comme cela est le cas dans la plupart des autres pays européens, et, en France même, pour nombre d'établissements publics. » KAPLAN Michel, LAURENT Michel et LEVEL Pascal, « Universités : changer de siècle », *Le Monde*, 17 septembre 2003.
[3] « J'ai été assidu à la CPU où d'ailleurs j'ai été minoritaire puisque j'y suis toujours membre du SNESup. » *Entretien avec Michel Kaplan*, 20 octobre 2017.
[4] Évidemment, ce consensus sur l'autonomie demeure fragile, sujet à des variations tenant à la labilité du terme et sur la jauge que l'on met sur les moyens par exemple.
[5] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

« Vraiment on travaillait beaucoup et là c'est vrai que ça se passait très bien. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu des conflits terribles dans cette commission de la pédagogie[1]. »

Rémy Pech, président de Toulouse 2-Le Mirail (2001-2006)

« C'était un projet pour les universités, alors avec des nuances etc. mais il y avait quand même une vraie vision stratégique et donc ça a servi de ciment politique[2]. »

Bernard Belloc, président de l'université de Toulouse 1 (1998-2003)
1er-vice-président (2000-2002), haut-fonctionnaire de l'ESR

Dans leurs souvenirs de cette période des années 2000, Rémy Pech, président sans responsabilités internes, comme Yannick Vallée ou Bernard Belloc, 1ers vice-présidents, partagent cette image relativement consensuelle de la CPU, à mille lieues de la guerre de tranchées que pouvaient se livrer les présidents de la génération politique. S'il y a des conflits internes, des débats, vifs parfois, ils se situent toujours dans le cadre général de la lutte pour les établissements et pour leur autonomie, dans les liens forts de ce « ciment politique » collectif[3]. Loin d'être anomique, ce consensus interne nourrit et légitime l'action collective de la Conférence. Et pourtant, jamais la CPU n'a été dans cette période autant marquée par l'hétérogénéisation des établissements. Cette tendance, annoncée par Christine Musselin dès le colloque de Lille de 2001[4], commence à prendre de l'ampleur : la disparition des systèmes de régulation des budgets, le développement de la contractualisation, l'ouverture européenne et internationale, l'apparition des divers classements renforcent les dynamiques de fracturation et en particulier celle qui sépare les gros établissements scientifiques qui tendent à se rapprocher d'un espace européen ou mondial, des autres universités plus petites ou des établissements de sciences humaines et sociales plus proches de leur rôle territorial de formation. Bernard Belloc, en son temps, avait été témoin de ce mouvement de différenciation[5]. Ce dernier est accentué par la croissance numérique et l'hétérogénéisation de ses membres sous l'effet de transformations institutionnelles, avec par exemple le passage de l'université Paris-Dauphine au statut de grand établissement en 2004 régularisant des particularismes inscrits dans sa

[1] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.
[2] *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.
[3] L'autonomie devient une sorte de sens commun au divers agents engagés dans la CPU.
[4] Cf. supra.
[5] Dans une citation déjà mobilisée plus haut : « Ce qui n'était pas faux quand vous voyiez Jean-Yves Mérindol s'adresser à certains présidents d'université SHS en plénière de la CPU... *(rires)* Il y avait un petit peu de mépris quand même dans le ton : "vous n'êtes pas tout à fait sérieux, vos disciplines est-ce que ce sont de vraies disciplines ? Est-ce qu'il y a de la recherche en droit ? Est-ce qu'il y a de la recherche en lettres ? Qu'est-ce que c'est que cette recherche ?" Ça ça ne fait pas plaisir aux collègues et ils ont raison. » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

genèse[1]. En superposition des différences politiques[2], ou disciplinaires, ce principe devient au fil des années 2000 l'une des grilles fondamentales de division à l'intérieur de la CPU. Cependant, pour reprendre une métaphore cycliste chère à Christine Musselin[3], les établissements lancés dans l'ascension du col du Tourmalet ne sont encore que dans les premières pentes débonnaires, proches de Sainte-Marie de Campan. Ils forment encore un peloton relativement compact dans lequel plusieurs principes de division coexistent (âge, logique d'équipe, état de forme) sans que les forts pourcentages d'ascension n'aient pu imposer comme critère unique la différenciation entre grimpeurs et sprinteurs. Ainsi, dans cette CPU plusieurs principes équivalents de division coexistent, surgissent et attaquent à tour de rôle[4].

Dans un univers interne sans grille d'opposition *encore* franchement dominante, la doctrine sur l'autonomie définie à Lille est à même de cimenter la CPU en projetant les divers mécontentements vers un même horizon réformateur[5]. Tous les chefs d'établissements peuvent se retrouver dans l'œcuménisme des principales dispositions qui concernent des aspects institutionnels, avec pour ligne directrice une autonomie liée au renforcement de la position des instances centrales dans l'établissement – donc la valorisation du point de vue du président – et l'accompagnement réglementaire de la professionnalisation de la fonction – par la possibilité de réélection par exemple. Au fond, peu importe leurs établissements et leurs convictions personnelles, le pragmatisme affiché de ces dispositions permet de nourrir une dynamique consensuelle. Dans d'autres aspects du programme, là-aussi un accord tacite multicatégoriel peut se réaliser. Les universités de SHS s'estimant lésées dans le mode de répartition de la dotation financière par le ministère ont tout à espérer d'un budget global, ainsi que d'une refonte

[1] Le chapitre 7 a déjà eu l'occasion de développer plus longuement ces évolutions congruentes.
[2] « D'abord, il restait quelque chose quand même de la polarité politique, on ne pouvait pas dire que c'était… "Un tel est plutôt à droite." Lasserre était considéré comme étant plutôt à droite, bon. Moi j'étais considéré comme étant plutôt à gauche, mais on pouvait bosser avec des gens qui ont des orientations politiques opposées ou différentes, d'autant qu'on ne les vivait vraiment pas comme opposées et différentes mais plutôt une fois de plus, les notables locaux travaillaient plutôt relativement… *(précisant)* Du moins, ils avaient décidé de ne pas se taper dessus sur le dossier universitaire. En revanche bien sûr, il y avait des oppositions de nature disciplinaire. Si vous voulez, la grande opposition structurante, elle était entre ceux qui avaient beaucoup d'étudiants et une qualité de recherche assez faible et puis ceux qui, certains à construire, les élitistes si vous voulez. La grande opposition, c'était les économistes contre les linguistes et… les juristes matheux étant eux aussi avec des variations plutôt sur une position élitiste. C'était ça qui structurait les débats. » *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.
[3] « Bref, le système universitaire français devrait à l'avenir ressembler de plus en plus au tour de France dans l'étape du Tourmalet. » MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la FNSP, 2017, p. 7.
[4] Comme toujours dans l'histoire de la CPU, ces principes s'hybrident dans une teinte globale qui associent la discipline, la question de la taille étudiante, la politisation, le type d'établissement, la géographie…
[5] L'homogénéité de la CPU est encore suffisante pour faire en sorte que les présidents aient plus de choses qui les rassemblent que de choses qui les séparent. Le rapport budgétaire à l'État et l'envie de s'en départir est ainsi l'une de ces polarisations communes.

des critères et de la hausse des moyens demandée par la CPU[1]. Les universités scientifiques de grande taille gagneraient, avec la mise en place du texte d'orientation, plus de marges de manœuvre de contractualisation avec leurs partenaires et une confirmation de leur stratégie d'ouverture européenne. Elles soutiennent également la revendication de plus d'évaluation et d'une politique de qualité pour la recherche. Les établissements de proximité peuvent trouver également leur compte avec le volet territorialisation de l'enseignement supérieur. En somme, une grande partie des établissements en dépit de leurs différences peut se retrouver dans le mouvement impulsé par le centre de la Conférence, dans ce programme commun et cette dynamique collective dirigés vers la satisfaction de revendications[2]. Toutefois, le principal facteur de cohésion interne n'est sans doute pas à chercher dans la direction des institutions représentées, mais bien plutôt du côté des représentants.

La situation des années 2000 tient du paradoxe. Comme nous l'avons vu, l'espace des établissements tend à s'hétérogénéiser, mais dans le même temps le monde des présidents de cette période, à savoir les 6ème et 7ème générations en particulier, connaît un mouvement singulier d'homogénéisation des profils et une professionnalisation graduelle. Cette dernière est interdépendante d'un mouvement de fermeture du champ du pouvoir universitaire, dont l'accès devient de plus en plus technique avec l'autonomie des établissements et ses enjeux internes davantage bornés par la réforme managériale. Ces tendances conduisent toutes trois à l'affirmation et à l'approfondissement de la doctrine de la CPU[3]. La première, amorcée dès la fin des années 1980, conduit à un rapprochement des âges moyens d'élection, des volumes de capitaux et des expériences administratives préalables, et à une raréfaction des profils atypiques (plus jeunes ou plus anciens, très politisés, les *primus inter pares* chefs symboliques de leur établissement). La circulation des individus entre fonctions ministérielles et présidences d'établissement devient également plus fréquente, rendant encore plus proche par l'entrecroisement des trajectoires ministère et Conférence des présidents[4]. André Legrand (ex-

[1] La tribune de bureau de 2003 appelait ainsi à cette réforme budgétaire générale. Cf. KAPLAN Michel, LAURENT Michel et LEVEL Pascal, « Universités : changer de siècle », art.cit.
Cette contestation avait pris au tournant des années 2000 la forme d'une mobilisation médiatique et militante des présidents d'université littéraires pour obtenir une plus juste répartition des moyens. Cf. BLANCHARD Sandrine et GUIBERT Nathalie, « Des présidents d'universités littéraires se mobilisent contre l'insuffisance des dotations », *Le Monde*, 8 décembre 2000.
[2] Doug McAdam a fait de cette dynamique de la mobilisation collective une des clés de son analyse du *Freedom Summer* des années 1960 : MCADAM Doug, Freedom Summer. *Luttes pour les droits civiques. Mississipi 1964*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2012 (1988), 480 p.
[3] Cf. Chapitre 7.
[4] À ce titre, dans une période légèrement postérieure à la période d'étude, on a ainsi vu l'ancien inamovible directeur des affaires financières du ministère en charge de l'enseignement supérieur d'avril 1997 à septembre

recteur et directeur des lycées) en est une des incarnations. Le consensus réformateur se retrouve porté par cette évolution interne à la CPU, qui homogénéisant les positions et les expériences des présidents, tend pas à pas à rendre compatibles leurs points de vue. Enfin, autre facteur interne à la Conférence, la continuité et le renforcement de l'équipe permanente donne plus de durabilité et de suivi à l'action collective de la CPU (dans le cadre de l'affirmation d'un programme politique cohérent dans la doctrine comme ailleurs)[1]. Certes, ils n'interviennent pas directement dans l'élaboration programmatique qui est à la main des présidents, mais en tant que chef d'orchestre de l'organisation, le délégué général tient un rôle dans la défense de principes communs et de l'autonomie. Éric Froment, Jean-Pierre Finance, tous deux membres du noyau programmatique, puis Éric Espéret très impliqué dans la question des personnels dès son mandat de président à Poitiers[2], nourrissent la continuité des réflexions dans leur action et leur approfondissement :

> « Là, on a l'impression d'une très grande accumulation au cours des années, c'est-à-dire qu'il y a eu un rapport, j'ai oublié ce qui était sur quoi, mais il y a un rapport Belloc je crois sur les RH, il y a un rapport Espéret sur l'autonomie des universités. Il y a eu des colloques dont j'ai perdu la chronologie, mais qui ont tous successivement construit l'idée d'autonomie[3]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

Thierry Coulhon, jeune président de Cergy-Pontoise au début des années 2000, témoigne ainsi de ce mouvement d'accumulation de savoirs qui, en partant de 2001, construit pas à pas, dans une douce continuité, le programme sur l'autonomie. La Conférence via ses dirigeants développe les angles morts ou encore peu exploités par ses propres travaux, accumule les savoir en capitalisant sur les expériences de ses membres les plus investis, socialise les nouveaux venus à leurs thématiques réformatrices. Les rapports officiels commandées par le ministère aux présidents Éric Espéret, puis Bernard Belloc sur la gestion des personnels et la modulation des services (que l'on retrouvent en grande ligne dans les annonces parallèles à l'avant-projet de loi Ferry de réforme du décret de 1984) manifestent cette association étroite d'une frange réformatrice ministérielle avec la CPU. Ainsi, Éric Espéret inclut dans sa commission de travail

---

2009 (sous sept ministres différents) devenir consultant pour la CPU. C'est dire si l'organisation semble être devenue attractive. « Michel Dellacasagrande », https://www.letudiant.fr/educpros/personnalites/dellacasagrande-michel-117.html [en ligne].

[1] Cf. Chapitres 2 et 7.

[2] « Parce que je sais que, quand on avait monté le colloque à Poitiers en 2003 sur les personnels "Quels personnels pour les universités du XXIème siècle ?", déjà on s'appuyait sur ces axes-là aussi. Et ces colloques-là ont marqué si vous voulez des prises de position un peu fortes, par exemple nous on avait dit à Poitiers que les personnels, qu'ils soient ASUM ou ITRF, fallait qu'ils soient fondus dans un seul corps. C'était le chiffon rouge. Bon, mais on avait bien discuté, c'était intéressant et d'ailleurs avec des positions syndicales qui étaient variées selon les organisations. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

[3] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

les présidents Jean-Yves Mérindol et Michel Averous, mais également le directeur de la programmation et du développement universitaire Jean-Richard Cytermann et Marie-France Moraux de l'IGAENR qui a à cœur de faire évoluer son institution[1]. Dans la même thématique, le colloque de 2003 organisé par la CPU à Poitiers (chez Éric Espéret) approfondit la réflexion sur les personnels administratifs et techniques et les enseignants dans le maintien de la ligne tracée à Lille de renforcement du pouvoir des établissements dans la gestion de tous personnels[2]. De son côté, Bernard Belloc évoque sa participation au colloque de 2003 et sa consultation des dirigeants de la CPU en préambule à ses conclusions[3]. Cette accumulation de savoirs et cette itération des positions au fil des années 2000 construisent peu à peu, et illustrent dans des thématiques plus larges, la doctrine de la CPU. L'autonomie sert de point nodal à des initiatives qui explorent de nouveaux espaces réformateurs. Elle permet une transmission des savoirs et des combats entre les différentes générations de présidents qui rencontrent la même insatisfaction à l'égard de la situation institutionnelle en cours dans leurs établissements. Elle crée une agrégation des nouveaux autour du noyau programmatique originel. Les espaces de direction de la CPU parviennent à construire une dynamique collective parmi les membres de l'organisation, une envie commune d'aller ensemble dans une même direction. En un sens, cette doctrine est constitutive du sens politique que les présidents cherchent à acquérir pour leur action, à la fois dans l'établissement et à l'échelle nationale.

Finalement, le consensus réformateur qui se bâtit dans cette période apparaît comme à la fois fort et fragile. Fragile parce qu'il s'inscrit dans une tendance à la différenciation des établissements, et qu'il repose sur la réussite d'un programme réformateur bien déterminé et circonstancié – ce qui pose d'ailleurs la question de l'unité de la Conférence après une

---

[1] ESPÉRET Éric, Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur français. Rapport Espéret, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, 2001, p. 2 et 3.
Marie-France Moraux, ancienne de l'équipe d'Armand Frémont à la DPDU à la fin des années 1980, fait partie avec Josette Soulas des inspecteurs généraux qui ont cherché à moderniser l'IGAENR. Elle s'insère à ce titre dans l'élite programmatique : « Et ça a commencé à bouger effectivement quand Josette Soulas par exemple, ou Marie-France Moraux, qui est une ancienne de la DPDU d'ailleurs, ont essayé de faire bouger les choses. Les collègues de l'IGAENR ont beaucoup tâtonné en essayant de positionner beaucoup plus sur l'évaluation et l'évaluation institutionnelle. […] J'ai essayé de transformer les modes d'approche de l'IGAENR et d'accélérer ce qui avait été fait par Josette Soulas, Marie-France Moraux » *Entretiens avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[2] Notamment dans le cadre de son texte d'orientation voté en plénière le 19 juin 2003, qui montre que la CPU a approfondi sa revendication à ce que les établissements prennent la main sur leur personnel : CPU, « Texte d'orientation adopté en CPU plénière du 19 juin 2003 », *Les Personnels dans l'Université du XXIème siècle : missions, métiers, partage des responsabilité*s. *Les Actes du Colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Université*, Poitiers les 20 et 21 mars 2003, p. 66-73.

[3] « Les ateliers et débats du colloque tenu par la CPU à Poitiers en mars 2003 ont alimenté très richement la réflexion, par la diversité des opinions qu'ils ont reflétées. Le bureau de la CPU, ainsi que la commission permanente de la CPU, ont été consultés. » BELLOC Bernard, *Propositions pour une modification du décret 84-431, op.cit.*, p. 4.

éventuelle satisfaction de tout ou partie. Fort parce qu'il repose sur une série de mesures suffisamment larges, qui, dans leur horizon institutionnel, transcendent les différenciations entre les établissements et entre leurs présidents. Il s'adresse à l'ensemble de la corporation en touchant les modes de régulation interne des pouvoirs (réélection, renforcement du pouvoir central, plus d'autonomie), en mettant le doigt sur des problèmes communs concrets rencontrés du point de vue présidentiel dans le fonctionnement des universités, autant que le contenu parfois plus délicat d'une politique. La doctrine de la CPU fédère en plus un groupe de présidents qui socialement, et par leur expérience dans la fonction, se ressemble de plus en plus[1]. Ce consensus est fort également parce qu'il donne à l'organisation politique CPU un mouvement d'ensemble collectif et durable, un horizon politique à court ou moyen terme à atteindre, qu'il agrège les énergies au-delà de différences individuelles, et qu'il se renforce avec la frustration collective que génèrent les différents échecs législatifs successifs à sa mise en œuvre[2]. Cette dynamique réformatrice nourrit sans doute la Conférence dans les combats et dans la poursuite de son affirmation institutionnelle notamment. Elle se ravive en particulier dans le contexte de la loi sur la recherche et du mouvement social sur le CPE, dans lequel elle gagne en sus, par son porte-parole, une existence médiatique.

2.3. Une fermeture paradoxale de la porte réformatrice (2004-2006)

Le second mandat chiraquien est marqué par une politisation intense des enjeux universitaires par la base, corrélée à la juxtaposition de mouvements de contestation qu'ils émanent des étudiants (LMD fin 2003, CPE au printemps 2006) ou des personnels enseignants et non enseignants (mouvement contre les retraites et la décentralisation en 2003, mouvement sur la recherche à partir de 2004). Ces mobilisations sociales prennent un rythme quasi annuel qui a des conséquences sur la vie des établissements, mais aussi sur l'importance des enjeux spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le champ et le débat politique[3]. Elles ne sont donc pas sans influences sur la CPU elle-même qui, au croisement de ces deux aspects et dans la labilité habituelle de l'organisation, épouse les évolutions du contexte général.

[1] On se souvient de l'attitude paradoxale de Rémy Pech, président de Toulouse 2 et membre du SNESup, mais pour autant en accord avec certains points cardinaux de la loi LRU, notamment sur les points institutionnels. *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

[2] On retrouve « l'approche relationnelle » entre acteurs, identités collectives et mobilisation pour explique la dynamique de la contestation à l'image des travaux de Doug McAdam Sydney Tarrow et Charles Tilly. MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, *Dynamics of Contention*, New York, Cambridge University Press, 2001, pp. 56-57

[3] On est là dans le cas classique d'une lutte externe qui fait bouger par le jeu de ses répercutions les règles internes d'un champ.

Durant ces quelques années, et en particulier durant le mouvement contre le CPE, grâce à l'effet d'incarnation de son 1er vice-président, Yannick Vallée, la CPU renforce auprès du champ politique son image d'organisation représentative au rôle de porte-parole public des intérêts des établissements. Une instance dont le poids dans le champ universitaire serait susceptible de servir de relai précieux à toute velléité réformatrice[1]. Mais cette période de l'histoire politique n'est plus aussi propice à une réforme prônant plus d'autonomie pour les établissements. Fermée avec le mouvement sur les retraites, la porte réformatrice reste désespérément close. Les horizons ministériels se sont déportés vers la recherche et la réponse urgente à apporter à l'expression de sa crise, avant que l'échec du CPE ne les bornent définitivement à la simple gestion des affaires courantes. Il ne s'agit pas de faire une chronique détaillée de l'ensemble d'une actualité universitaire très dense mais plutôt de montrer, à travers quelques moments marquants, la poursuite de l'affirmation de la CPU comme corps intermédiaire – en dépit de la faible chance de voir déboucher ses revendications, fonction structurelle qui prend un tour très politique au fil de cette histoire évènementielle.

La recherche publique en France est en 2004 un enjeu de premier plan. Née fin 2003 de la mobilisation de deux biologistes parisiens dans un contexte de restrictions budgétaires (suppression de 550 postes de titulaires dans les grands organismes) et de préparation de la loi de programmation de la recherche[2], la fronde embrase rapidement les grands organismes et les universités, en prenant à partir du 7 janvier 2004 la forme d'une pétition en ligne intitulée « Sauvons la Recherche.[3] » Elle est redoublée d'actions plus spectaculaires comme la démission collective de plus de 2 000 directeurs de laboratoire au courant du mois de mars. La CPU, via son 1er vice-président Michel Laurent et le président de la commission de la recherche Claude Feuerstein, fait de ce climat de tension endémique une forme d'opportunité pour renforcer les positions de la recherche universitaire face aux grands organismes. Elle fait d'autant plus entendre sa voix, et même un peu de colère, que la ministre de la Recherche Claudie Haigneré n'a pas cru bon de l'associer à ses premières réflexions[4]. Le colloque de la CPU de Bordeaux des 19 et 20 février 2004 a justement pour thème « L'avenir de la recherche

[1] Du côté ministériel, la CPU sert de relai ou d'image supposée de l'état de la communauté universitaire. Encore une fois, rien de nouveau, ce ne sont que des problématiques déjà aperçues auparavant qui relèvent de la position structurelle des deux organisations.
[2] « Les 90 jours qui ont embrasé les labos », *Le Monde*, 18 mars 2004.
[3] Elle a déjà, fin février 2004, été signée à plus de 50 000 reprises dans la communauté scientifique et universitaire ; cf. LARONCHE Martine, « Les présidents d'université souhaitent être associés à la réflexion sur la crise de la recherche », *Le Monde*, 20 février 2004.
[4] « Dans ce contexte, les présidents d'université ont mal pris de ne pas être officiellement associés au lancement des Assises nationales de la recherche, annoncées mardi 10 février par Claudie Haigneré. » *Idem.*

publique[1] », et ses conclusions veillent à promouvoir un accroissement de ses moyens par une « loi de programmation ambitieuse », pour rattraper le retard et recruter du personnel à un horizon de cinq ans, tout en accélérant l'entretien et le développement du patrimoine ; afin aussi de veiller à rapprocher encore grands organismes et universités via l'instauration d'un statut unique de « chercheur enseignant[2] » et de développer « des universités, autonomes, polyvalentes et fortes[3]. » Il s'agit pour la CPU de faire des établissements, via une politique de site qui rapproche les interlocuteurs, le vrai centre du pouvoir de la recherche en France, et de proposer des réformes très ambitieuses qui visent à abattre, par le biais des statuts, le mur entre grands organismes et universités[4]. Bien sûr, l'ensemble de ces dispositions ne seront pas reprises mais elles montrent comment la CPU poursuit, dans le contexte social tendu qu'est celui du début de cette années 2004, la doctrine de Lille et la promotion de l'établissement autonome comme centre de l'enseignement supérieur et de la recherche français. L'absence de réponse franche du gouvernement amène à la poursuite du mouvement Sauvons la Recherche, à l'affirmation d'une solidarité plus franche de la Conférence à son endroit[5], à une motion de la CPU adressée au Président de la République[6], puis à une plus médiatique « Lettre ouverte » dans laquelle 92 présidents réaffirment leur volonté de développer un partenariat plus étroit entre universités et grands organismes dans le cadre d'une loi de programmation[7]. Ces deux dernières initiatives témoignent du niveau élevé de défiance qui s'est installée entre la Conférence et la ministre de la Recherche. Après le remaniement de l'équipe gouvernementale

[1] N'ayant pas à disposition l'ensemble des archives de cette période, on ne peut pleinement connaître la date à laquelle le choix du thème du colloque a été fait. Cependant, si la tradition, et pour des raisons d'organisation, est respectée, ce dernier a dû être fait bien en amont dans l'année universitaire. La CPU a elle aussi réagi au contexte de préparation de la loi de programmation de la recherche.

[2] Formule révolutionnaire et volontiers iconoclaste de ce statut unique qui figure en toutes lettres dans le compte rendu des débats du colloque de Bordeaux. Cf. CPU, « Texte d'orientation adopté en CPU plénière le 6 mai 2004 », *L'avenir de la recherche publique*. *Les Actes du Colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Université*, Bordeaux les 19 et 20 février 2004, p. 73.

[3] *Ibid*., p. 67.

[4] *Ibid*., p. 71.

[5] « Organisme dépendant du ministère de l'Éducation nationale, la Conférence des présidents d'université (CPU), qui rassemble la totalité des responsables des établissements du supérieur, n'a pas directement rejoint la mobilisation (*Le Monde* du 21 février). Mais elle exige, depuis longtemps, une "loi d'orientation et de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche" pour rattraper le retard français en termes de financement. Pour la CPU, "cette loi doit, impérativement et simultanément, concerner une restructuration du dispositif national et une mobilisation pluriannuelle des moyens nécessaires". "Nous sommes aujourd'hui très attachés à sortir, par le haut, de cette crise", explique Michel Laurent, son premier vice-président, en soulignant l'impératif d'une "simplification du paysage de la recherche française". » BRONNER Luc et LARONCHE Martine, « Les universités sont "naturellement" solidaires du mouvement », *Le Monde*, 10 mars 2004.

[6] « Une motion des présidents d'université », *Le Monde*, 21 mars 2004.

[7] Ce texte inclut aussi la revendication classique du rassemblement de l'enseignement et de la recherche sous la tutelle d'un ministère unique. « Le regroupement au sein d'un même ministère de plein exercice de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie serait le signe pour notre communauté d'une réelle vision prospective qui réaffirmerait le caractère indissociable de la formation supérieure et du travail scientifique. » « Enseignement supérieur ET recherche, par 92 membres de la conférence des présidents d'université », *Le Monde*, 24 mars 2004.

après la défaite de la droite aux élections régionales, le nouveau tandem François Fillon à l'Éducation et François d'Aubert à la Recherche apaise, *un temps*, le mouvement en accordant des postes (dont 1 000 dans l'université) et la promesse d'une loi de programmation préparée au moyen d'états-généraux associant la CPU. Michel Laurent reconnaît « un geste significatif en direction des universités françaises[1] ».

Le processus qui mène ainsi à la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche (ou LOPRI - loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation) est donc lancé. Durant toute sa négociation, la CPU est associée notamment par le biais de Jean-Marc Monteil, alors directeur général de l'enseignement supérieur, dont on retrouve ainsi la patte à de nombreuses étapes. Ce dernier connaît durant la période une position institutionnelle assez inédite depuis les années 1960 : la longue durée de sa fonction (cinq ans), ses compétences et son regard synoptique sur l'enseignement supérieur et la recherche (il a été tour à tour membre du CoNRS, président d'université, 1er vice-président de la CPU, recteur de Bordeaux et d'Aix-Marseille) dans un contexte d'instabilité ministérielle lui confère un rôle de véritable vice-ministre ou « quasi-ministre », à l'image des hauts fonctionnaires de la IVème République[2]. La DGES se mue durant les consultations en arbitre des élégances entre les principaux partenaires (grands organismes, universités et mouvement syndicaux et para-syndicaux des chercheurs) et inscrit ainsi dans la loi quelques dispositions qui ont davantage de liens avec l'enseignement supérieur (la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur – PRES – par exemple)[3]. Par l'utilisation de la voie de presse, la Conférence continue d'essayer de faire valoir ses principales idées dont les plus iconoclastes : hausse globale des budgets, transfert de la gestion opératoire de la recherche aux universités et création d'agences nationales de moyens, valorisation de l'idée de PRES[4], mise en place du statut unique de chercheur-enseignant[5]. L'ensemble de ces revendications rejoint une des idées phares

[1] ALBERGANTI Michel, « François Fillon cède à toutes les revendications des chercheurs », *Le Monde*, 8 avril 2004.
[2] Pour reprendre la formule de Yannick Vallée : *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
En effet, durant la durée de son passage à la DGES, il travaille avec trois ministres de l'Éducation nationale différents (Luc Ferry, François Fillon, Gilles de Robien), deux ministres délégués à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (François Loos et François Goulard), deux ministres délégués à la Recherche (Claudie Haigneré et François d'Aubert).
[3] « La diffusion d'une ébauche d'un projet de loi d'orientation et de programme pour la recherche et l'innovation (LOPRI) en janvier 2005, suscita de nombreuses critiques, allant des organisations syndicales et "Sauvons la recherche" à la CPU. Cette rapide crispation de la communauté scientifique et universitaire conduisit le ministre à nous confier la responsabilité et l'animation de réunions de travail pour débattre avec les différents acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie, op.cit.,* p. 91.
[4] Avancée par le gouvernement pour renforcer la cohésion des sites avec l'université comme chef d'orchestre, l'idée est une reprise de l'avant-projet de loi de 2003.
[5] « "Il est (...) tout à fait inconséquent de ne pas transférer aux universités la gestion administrative et scientifique des domaines de recherche où le lien avec des besoins de formation est évident, comme cela se fait dans le monde

développées par Yannick Vallée, 1er vice-président élu en décembre 2004, visant à mettre en œuvre une intégration des classes préparatoires au sein des universités, qui commencent donc à lorgner sur le potentiel de formation et de recherche des grandes écoles[1]. Le texte final adopté en avril 2006 donne partiellement satisfaction aux présidents : la création des PRES leur permet plus de liberté dans les coopérations locales, la constitution d'une grande agence d'évaluation commune à l'enseignement supérieur et aux organismes par la création de l'AERES s'inscrit dans certaines de leurs revendications. Cependant, le texte ne s'inscrit pas pleinement dans la conception institutionnelle de l'autonomie qu'ils souhaitaient voir aboutir rapidement et dans certaines de leurs propositions plus révolutionnaires :

> « C'était une époque où on pensait peut-être encore une réforme de l'enseignement supérieur d'une façon globale, plus globalisée, qui portait par exemple sur la recherche avec le statut unique, faire que les chercheurs et les enseignants chercheurs aient le même statut. Personne n'en parle plus beaucoup. On était d'une certaine manière plus révolutionnaire qu'actuellement. Peut-être que c'était un moment où ça frétillait plus aussi et le statut unique on a essayé de le porter[2]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er vice-président (2004-2006)

Comme l'évoque un ancien 1er vice-président, à travers le cas du statut unique, la force de la Conférence tient sans doute à la cohérence de sa doctrine, la lutte pour l'autonomie plus grande des établissements, qui permet d'articuler entre elles et dans un sens politique plus durable, les propositions qu'elle peut être amenée à faire en fonction des sollicitations de la conjoncture[3]. Durant toute la période, la CPU n'a eu de cesse d'intervenir dans le mouvement sur la recherche, via des motions, des propositions, des tribunes de presse, comme si sa relative cohésion interne lui donnait une force de frappe pratique plus grande dans le débat public. Pour s'affirmer, elle a pu compter sur la force de l'héritage de sa professionnalisation et de l'inertie de sa position

---

entier : des universités, opératrices de recherche, créant, gérant et animant des laboratoires qui obtiendront d'elles une part de leur financement public et une autre part d'une ou plusieurs agences de moyens." » BRONNER Luc, « Les universités demandent à être placées au cœur de l'organisation de la recherche française », *Le Monde*, 10 janvier 2005.

[1] Celle-ci est formalisée lors du colloque de Lyon : « La CPU […] suggère en premier lieu de rapprocher des universités les classes préparatoires aux grandes écoles, aujourd'hui dépendantes des lycées. Dans un premier temps, des conventions seraient signées entre les universités et les lycées pour fixer les conditions dans lesquelles les élèves des classes prépas n'ayant pas intégré une grande école peuvent rejoindre les licences. Dans un second temps, les présidents d'université plaident pour que les classes prépas leur soient directement rattachées. Leurs moyens, aujourd'hui largement supérieurs aux universités, seraient aussi transférés. » BRONNER Luc, « Les présidents d'université veulent prendre en main les classes prépas », *Le Monde*, 19 mars 2005.

[2] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

[3] Et donc réaffirmer avec force les grandes dispositions du texte d'orientation de Lille : « Donc, on a eu l'occasion de discuter avec lui, j'ai eu l'occasion de discuter 2h retour, 2h aller avec lui, je m'en souviens bien parce que Monteil était là et moi je disais à Fillon, il faut faire une grande loi sur l'université, il faut bouleverser le modèle et Monteil il disait : "non non non non non ! Il ne faut pas faire ça, il y aura les étudiants dans la rue." Quand on sort de là, on a l'impression qu'on a convaincu Fillon mais on descend de l'avion et puis c'est fini. Mais il écoutait. Moi, il me semble que je n'avais pas de problèmes particuliers avec Fillon, *(nuançant)* alors après j'ai appris sa façon de vivre des trucs comme ça mais ça n'a rien à voir. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

acquise à la fin des années 1990 comme interlocuteur des grands organismes[1], de l'influence également du référent international qu'elle met souvent en avant pour faire des universités autonomes le pivot de l'organisation générale du système. Mais la position de la Conférence tient également dans un certain affaiblissement du CNRS révélée par le mouvement Sauvons la recherche. Avec une organisation fortement critiquée par la Cour des comptes en 2002[2], absorbée dans sa propre réforme interne et dont le calendrier croise la phase de contestation[3], marquée par le décès assez soudain le 5 juin 2004 de son président Gérard Mégie[4], le CNRS apparaît en difficultés dans sa gestion de la fronde. Une fracture se fait même jour en interne entre les principaux responsables et les cadres et chercheurs de l'organisation, en particulier dans le refus des premiers de la démission en série des responsables de laboratoires[5]. Ainsi, face à un CNRS divisé et affaibli, à l'image des autres grands organismes de recherche, la CPU et les présidents, soudés par une dynamique commune d'affirmation et de promotion réformatrice, n'ont que plus de poids.

Un autre moment de forte contestation propre au champ universitaire, mais aux interactions fortes avec le champ du pouvoir, confronte la CPU au double défi d'une repolitisation assez brutale et de la médiatisation que la crise engendre. Loin de l'affaiblir, il contribue à manifester la force de la position qu'elle a acquise. La crise, liée à la mise en place du Contrat Première Embauche (CPE) et de la loi Égalité des chances par le gouvernement de Dominique de Villepin au cours du printemps 2006 – disposition entrainant la mise en place d'un contrat spécifique aux jeunes de moins de 26 ans assortie d'une clause de consolidation de deux moments où s'illustrent les limites de l'autonomie d'un champ comme celui du pouvoir universitaire. Ce dernier s'est progressivement clôturé, surtout depuis 1995, autour des enjeux de réforme propres à l'enseignement supérieur et de la recherche – élevant donc des barrières qui ne peuvent être franchies que par des acteurs possédant une maitrise des concepts et des

[1] Cf. supra.
[2] « Le rapport 2002 de la Cour des comptes épinglait le "vieillissement de l'organisation", le "défaut de pilotage stratégique" et les "incertitudes de la politique scientifique". L'ampleur des critiques pousse le CNRS à lancer une vaste réorganisation interne. » LE HIR Pierre, « Le CNRS cherche, dans la douleur, à se réformer », *Le Monde*, 22 avril 2005.
[3] Le « Projet pour le CNRS » défendu par le président Gérard Mégie et le directeur général Bernard Larrouturou est présenté le 24 mars 2004. Il vise à une série de transformations institutionnelles de la base au sommet pour maintenir l'institution comme opérateur de recherche et non comme une agence simple de moyens : création de nouveaux laboratoires avec les universités, diminution du nombre de départements scientifiques limités à six pour plus d'interdisciplinarité, création de directions régionales, d'une direction scientifique nationale. Pour éviter toute nouvelle crise avec les universités, le projet de réforme des unités mixtes est annulé. *Idem.*
[4] « Gérard Mégie, président du CNRS », *Le Monde*, 8 juin 2004.
[5] « Le directeur du CNRS refuse la démission de ses responsables de laboratoire », *Le Monde*, 24 mars 2004.

débats internes suffisant. La politisation qui permet de positionner des débats sectoriels dans des problématiques plus transversales et universelles, moins techniques et plus facilement assimilables et compréhensibles par des novices aux enjeux construits comme spécifiques au champ touche évidemment la CPU et remet ponctuellement en cause le consensus réformateur établi depuis plusieurs années.

Le combat, étudiant en particulier, contre le CPE s'implante dans une université déjà en proie à une forte contestation depuis le mouvement Sauvons la recherche et constitue, pour une multi-causalité dont l'explicitation n'est pas à l'ordre du jour dans ces lignes, un « grand mouvement de convergence entre la jeunesse et les syndicats » qui aboutit au retrait rocambolesque de la disposition via une loi promulguée mais non appliquée[1]. Entre février en avril 2006, la France vit au rythme des occupations et blocages des universités, y compris celles moins sujettes traditionnellement aux mouvements sociaux[2], des manifestations syndicales et étudiantes qui montent en intensité au fil des semaines jusqu'à aboutir lors des journées du 27 mars ou du 4 avril à des rassemblements évalués selon les sources entre un et trois millions de personnes[3]. Au point culminant du mouvement, tout l'espace universitaire se trouve entrainé dans ce mouvement de politisation auquel les présidents ne peuvent échapper : il leur est nécessaire de prendre parti. Ainsi rapidement, certains plus marqués à gauche prennent fait et cause pour le mouvement, d'autres à l'inverse se montrent plus mesurés :

> « Je me souviens de mon évolution politique propre : moi, au début, le CPE j'étais contre et puis c'est Yves Lichtenberger qui m'a expliqué : "réfléchis au marché du travail, réfléchis à l'endroit où sont les marges, où sont les exclusions et tu te goures." [4]»
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

> « Ah oui, mais moi, j'étais un des trois premiers présidents à m'opposer au CPE, avec celui de Nantes et celui de Nanterre : Audéoud[5] »
>
> Rémy Pech, président de Toulouse 2-Le Mirail (2001-2006)

---

[1] Pour une histoire événementielle du mouvement par ses tracts se référer à : STUPPIA Paolo, *2006 : une victoire étudiante ? Le mouvement anti-CPE et ses tracts*, Paris, Syllepse, 2020, 250 p.

[2] C'est ainsi le cas d'un établissement « droit et sciences sociales » comme Toulouse 1 ou l'université scientifique de Grenoble 1 : « Après, on a aussi eu des blocages, je pense par exemple que le CPE ne nous a pas aidé. L'UJF, c'est traditionnellement une université où les étudiants ne manifestaient pas. C'est rare de voir les étudiants de l'UJF dans la rue et puis sur le CPE, ils y étaient avec ceux de Mendès-France et de Stendhal. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
Une cinquantaine d'universités sont impliquées dans le mouvement et dans la lutte à la mi-mars : « Face à la mobilisation contre le CPE, Villepin se dit "ouvert au dialogue" », *Le Monde*, 15 mars 2006.

[3] Comme ici : « La mobilisation contre le contrat première embauche (CPE) faisait l'effet d'un raz-de-marée, mardi 28 mars. Environ 1 055 000 manifestants ont défilé dans toute la France, selon la police, plus de trois millions selon FO et la CGT. Quelques soient les chiffres, ils sont plus de deux fois supérieurs à ceux du samedi 18 mars. » « La mobilisation contre le CPE atteint une ampleur inégalée », *Le Monde*, 27 mars 2006.

[4] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[5] *Entretien avec Rémy Pech*, 20 février 2017.

Le récit de ces deux prises de position montre la difficulté à laquelle la direction de la CPU, et singulièrement Yannick Vallée son 1er vice-président, est confrontée. La repolitisation des présidents sur ces enjeux, comme le montre l'exemple de Thierry Coulhon et de ses conversations avec Yves Lichtenberger, et les différences d'appréciation parfois notables de l'événement, nourrissent l'écart entre ceux qui se joignent au mouvement étudiant comme Rémy Pech et ceux qui demeurent plus à distance. Pour contourner ce risque de réactivation du principe de division politique, Yannick Vallée, passé l'effet de surprise[1], choisit de maintenir dans un premier temps la CPU sur un bien précaire Aventin. Il prend une posture œcuménique, en appelant au dialogue entre toutes les parties[2], critiquant la *méthode* très autoritaire du Premier ministre mais sans toucher au fond ou au bien-fondé de sa politique, en insistant sur les conséquences néfastes sur les établissements de la situation de blocage dont le Premier ministre en particulier est rendu responsable par son intransigeance. Il ne prend pas le risque d'impliquer directement l'organisation dans le combat syndical et politique[3].

> « Globalement, les présidents d'université sont des gens de gauche. Il y en a quelques-uns […] qui sont plutôt des gens de droite, mais ça va du centre-gauche, on va dire comme moi, à des gens qui étaient FSU ou plus proches du PC. Au moment du CPE, ceux-là auraient voulu que la CPU aient des positions radicalement anti-Villepin, on va dire. Et moi, je m'y refusais, et je n'étais pas seul. Non pas que j'étais pour le CPE, j'avais d'ailleurs assez peu étudié le dossier, mais il ne me semblait pas que c'était aux présidents d'université qui, qu'ils le veuillent ou non, sont un peu des représentants de l'État au sein de l'université de prendre une position contre le gouvernement.
>
> Moi, j'ai toujours essayé de tenir une position médiane pendant le CPE, ce qui n'a pas toujours était évident parce qu'on avait une minorité non négligeable de présidents qui auraient souhaité pratiquement qu'on aille manifester avec les étudiants. Ce qui ne me semblait pas pertinent du tout, même si on pouvait être de cœur avec eux[4]. »
>
> Yannick Vallée, président de l'université de Grenoble 1 (2002-2006)
> 1er-vice-président (2004-2006)

Cette « position médiane » adoptée par le 1er vice-président au début de la crise se voit entrer en résonnance favorable avec l'organisation – sans doute que les maximalistes y demeurent très

[1] Il ne s'attendait en rien à assister à une telle explosion étudiante sur la question : « Les manifs, je ne les avais pas vues venir, un jour on a été reçus par Villepin, avant le CPE, et je me souviens qu'il m'a demandé : « est-ce que ça commence à bouger sur le CPE dans les universités. » Je lui ai dit : « non et je ne vois pas pourquoi ça bougerait. » *(rires)* Comme quoi je ne l'avais pas vu venir ! Je ne sais pas s'il m'en a voulu après coup, en partie au moins. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

[2] « "Les présidents appellent au dialogue et souhaitent que le gouvernement fasse un effort pour ce dialogue, que le Premier ministre en particulier renoue le dialogue avec les organisations syndicales étudiantes", a déclaré Yannick Vallée, vice-président de la conférence des présidents d'université (CPU), réunie mercredi à l'occasion de son colloque annuel. » « Face à la mobilisation contre le CPE, Villepin se dit "ouvert au dialogue" », *Le Monde*, 15 mars 2006.

[3] Pourtant, à d'autres occasion de son histoire, la direction de l'organisation n'a pas hésité à le faire, comme sous Alice Saunier-Seïté ou contre la loi Devaquet en 1896. Yannick Vallée et le groupe dirigeant de la CPU cherchent au cours de ce mouvement davantage à construire une position de surplomb pour l'organisation, à s'inscrire dans la ligné de la médiation offerte en 1995.

[4] *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

minoritaires – et lui donne encore plus de force durant ces heures chaudes. En un sens, fidèles à leur volonté d'incarnation de l'intérêt général, les présidents se placent, par la voix de leurs représentants élus, dans une position d'arbitres critiques entre le Premier ministre et les étudiants, en éventuels conciliateurs raisonnables qui rappellent les difficultés matérielles que créent le mouvement pour les établissements et leur fragile équilibre social et financier. C'est en leur nom que Yannick Vallée finit par appeler à une sortie de crise par une adresse au Président de la République pour une suspension du texte[1]. Capitalisant sur une quinzaine d'années de revalorisation de leur position dans le champ du pouvoir universitaire, ils apparaissent de surcroit dans le feu de l'évènement comme une force incontournable aux yeux du gouvernement. D'autant plus que ce dernier cherche des corps intermédiaires comme la CPU à même de lui servir de relais sur les questions universitaire. La CPU apparaît aussi comme plus visible au sein du champ médiatique dans lequel Yannick Vallée prend, tout au long du mouvement et au fil de ses nombreuses interventions publiques, une place considérable.

Cette position de « héraut de facultés », décrite par la journaliste du *Monde* Martine Laronche quelques mois plus tard dans un portrait assez élogieux du président de Grenoble 1[2], est bien sûr le résultat d'un rapport entre l'histoire récente de la CPU et l'effet d'incarnation médiatique des universités construit par Yannick Vallée[3]. Ce dernier, multipliant les prises de paroles, les interventions télévisuelles parfois fracassantes[4], semble tout à son aise dans sa position de porte-parole légitime des présidents, renforçant sa légitimité par sa défense des établissements impactés par la crise et par son attitude ferme face au Premier ministre. Par la position et la médiatisation de son 1er vice-président qui fait office de métonymie de l'ensemble,

[1] Dans une interview au *Monde,* Yannick Vallée rappelle les dégâts considérables que causent le mouvement pour les étudiants et les universités et motive ainsi son appel à la suspension du texte : « S'il n'y a pas un vrai dialogue, et donc un moratoire, une suspension ou une mise entre parenthèses du CPE, on ne s'en sortira pas. Le Premier ministre est dans l'idée que quelques modifications permettront de rendre le texte acceptable pour les jeunes. Je suis intimement persuadé que ce sera insuffisant. La tragédie que nous sommes en train de vivre se poursuivra. Va-t-on attendre que les universités s'écroulent pour rebattre les cartes ? » LARONCHE Martine, « Yannick Vallée : "La stratégie du pourrissement n'est pas acceptable" », *Le Monde*, 23 mars 2006.

[2] « Le héraut des facultés, qui s'était fait un nom pendant la crise contre le contrat première embauche, ne rate pas une occasion de plaider pour une grande réforme de l'enseignement supérieur. » LARONCHE Martine, « Yannick Vallée, le premier de la fac », *Le Monde*, 17 novembre 2006.

[3] « Peut-être que même sans ça, si j'ai participé à quelque chose au niveau de la CPU, c'est à en faire un organe médiatique. Je pense que c'est quand même le moment où on commence à publier, où on parle de la CPU parce qu'elle a des choses à faire sans doute aussi, mais parce qu'on écrit des textes, on est publiés dans les journaux nationaux et on passe à la télé ou je passe à la télé, mais en tant que représentant, ce qui n'était peut-être pas si habituel avant. J'ai l'impression qu'on a fait un bon médiatiquement à ce moment-là, à cause des évènements, peut-être à cause de ma personnalité ou grâce à ma personnalité, je ne sais pas. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

[4] « Je me souviens d'avoir dit devant des journalistes : "Y'en a marre !" Et il y en avait vraiment marre, on était en train de bousiller les universités sur quelque chose qui ne les concernait pas directement par ailleurs. Ce n'était pas une loi sur les universités. » *Idem*. On a déjà cité quelques exemples de ses formules tonitruantes distillées au fil des interviews qu'il donne au *Monde* au cœur du mouvement.

la Conférence se renforce symboliquement, trouve dans les interventions publiques un moyen de faire passer quelques idées de transformation[1], et devient un interlocuteur précieux pour le Premier ministre, Dominique de Villepin, en mal d'issues pour ce front ouvert. En plein milieu d'un colloque annuel assez « surréaliste » tenu dans le marasme sur l'enjeu lointain de l'international[2], il convoque ainsi en urgence une quinzaine de présidents membres de la commission permanente à Matignon pour envisager la suite en leur compagnie[3]. Malgré une écoute *a priori* attentive, il semble n'avoir cure de leurs conseils de prudence, de leur appel à la défense de l'université, et poursuit sa stratégie du rapport de force jusqu'à ce que son échec final soit consommé[4]. Les rapports avec le Premier ministre ainsi envenimés, les présidents par la voix de leur porte-parole en appellent directement à Jacques Chirac pour sortir de l'impasse[5], ce qui est chose faite à compter du 31 mars.

La crise du CPE apparaît ainsi, surtout au regard d'autres crises majeures étudiantes passées, comme révélatrice de la position acquise par la CPU depuis le début des années 2000 dans le champ du pouvoir universitaire. Si en 1976 elle avait éclaté dans la tourmente, si en 1995 elle s'était servie du marasme comme vecteur de légitimation et d'affirmation de sa doctrine, en 2006 elle est un porte-parole reconnu d'emblée comme légitime à représenter les universités. Elle renforce son effet d'incarnation de leur intérêt général. Dans l'épreuve, son 1er

---

[1] Ainsi Yannick Vallée rappelle à mots à peine couverts la revendication d'annexion des CPGE aux universités, exprimée par la CPU l'année précédente, lors de son colloque de Lyon : « On aurait pu penser que ce mouvement mettrait dans la rue des jeunes non diplômés. Le fait qu'on y voie principalement de jeunes universitaires est révélateur d'une interrogation sur la valeur des diplômes. Je pense que la qualité des diplômes universitaires et de ceux à caractère professionnel s'est beaucoup améliorée ces quinze dernières années. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore des efforts à faire. Il est significatif que les jeunes des grandes écoles ne soient pas dans la rue. Cela s'explique par le fait que leur formation leur garantit un emploi. Or les moyens que l'État met dans les grandes écoles sont, par étudiant, deux fois plus importants que ceux consacrés à l'université. » LARONCHE Martine, « Yannick Vallée : "La stratégie du pourrissement n'est pas acceptable" », art.cit.

[2] CPU, *Internationalisation et politique internationale des universités, Actes du Colloque annuel de la Conférence des présidents d'université*, Nantes 15, 16 et 17 mars 2006, 92 p.

« Et du coup, cette réunion annuelle qu'on avait eu à Nantes avait été assez surréaliste. Parce qu'il me semble que l'ordre du jour c'était l'international, quelque chose comme ça. C'est le genre d'ordre du jour qu'on met quand on n'a rien à dire quoi. *(rires)* On avait à débattre sur l'international, mais en fait tout le monde ne parlait que de la crise du CPE et quand on se baladait à Nantes, il y avait des étudiants en train de manifester à Nantes ! C'était assez hallucinant ! » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.

[3] « Une quinzaine de présidents d'université ont rencontré vendredi Dominique de Villepin à Matignon », *Le Monde*, 17 mars 2006.

[4] « Donc, on est rentrés sur Paris, on est allés là-bas, c'était donc à Matignon. Il y avait une grande table où il y avait tous ses conseillers. C'était donc avec la CP²U. Je voyais tous ces conseillers qui lui passaient des petits papiers et il a écouté fortement, parce qu'on avait très peu de temps pour préparer et je me disais qu'il faut surtout que les gens tiennent à peu près le même langage. Or, les gens du bureau de la CP²U, on en avait discuté un peu au congrès avant, bien cohérents. Je voyais qu'il notait et puis on s'est quittés, j'ai eu l'impression qu'il avait été sinon convaincu, enfin un peu inquiété et qu'il pensait qu'il y avait dans ce que l'on avait dit des idées. En fait pas du tout ! Le lendemain, on s'est rendu compte que tout ça il n'en avait rien à foutre et qu'il continuait mordicus et que c'est là que ça a clashé et qu'il a été rappelé à l'ordre en fait par le Président de la République et qu'il a dû lâcher son histoire. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

[5] LARONCHE Martine, « Yannick Vallée : "La stratégie du pourrissement n'est pas acceptable" », art.cit.

vice-président s'est distingué[1], et a acquis une telle position que certains envisagent même une modification des statuts pour permettre sa reconduction à la tête de la CPU, afin qu'il puisse impulser son incarnation dans la durée[2]. La situation politique générale semble désormais bloquée et il y a peu de chance de voir le gouvernement de Villepin faire autre chose que d'expédier les affaires courantes à quelques mois d'une élection présidentielle. Néanmoins, le profil parfois iconoclaste et les idées réformatrices de Yannick Vallée, cet « homme de gauche » qui « se reconnaît dans les "discours novateurs" sur l'université, que ce soit celui de Nicolas Sarkozy ou de Dominique Strauss-Kahn[3] », semble en intéresser plus d'un qui seraient prêts à faire de lui l'un des hommes clés d'une future alternance[4]. « Quel lièvre compte alors courir cet homme pressé ?[5] » La question posée par Martine Laronche dans son article trouvera une réponse quelques semaines plus tard : une double démission, une affaire et un retour à la paillasse. Yannick Vallée se retrouve écrasé par une *libido dominandi* qui l'avait mené au pinacle et qui se retourne brusquement sur lui[6]. *Arx Tarpeia Capitoli proxima*.

Cette dernière partie a incontestablement pour but de retrouver les évènements, leur enchainement, leurs turpitudes, leurs impacts mais elle ne doit jamais faire oublier qu'elle illustre des dynamiques sociales évoquées en amont. Au fond, les vicissitudes législatives de la période 2002-2007 témoignent toutes de la même dynamique consensuelle qui aboutit au « sacre des présidents de 2007 », la mise en place d'une synchronisation de différents univers sociaux qui coexistent dans le champ du pouvoir universitaire : l'épuisement d'une forte politisation gauche-droite dans le secteur de l'enseignement supérieur et le rapprochement progressif de leurs points de vue, l'interpénétration entre univers des présidents et ministère, la bénédiction des agents transversaux sur les idées réformatrices sectorielles. Tout semble donc

[1] « Il n'a pas l'air d'un président d'université. Trop jeune. Son regard clair et sa mâchoire carrée lui donnent une allure d'acteur des années 1950. Mais, derrière une apparence réservée, Yannick Vallée, 47 ans, président de l'université scientifique Grenoble-I (Joseph-Fourier), cache un Breton opiniâtre. » LARONCHE Martine, « Yannick Vallée, le premier de la fac », art.cit.

[2] Thierry Coulhon rappelle ainsi que certaines personnalités de la CPU n'auraient pas été contre une modification des statuts pour lui permettre de rester à la tête de l'organisation en cette année présidentielle. *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[3] LARONCHE Martine, « Yannick Vallée, le premier de la fac », art.cit.

[4] « On était tous persuadés que ça allait être un des grands noms de l'après 2007 quoi. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

[5] LARONCHE Martine, « Yannick Vallée, le premier de la fac », art.cit.

[6] Yannick Vallée est mis en examen le 20 décembre 2006 pour des faits de proxénétisme et abus de faiblesse à l'égard de sa maîtresse. Niant dans un premier temps les faits, il démissionne cependant de la présidence de l'université Grenoble 1 dans la foulée. Il est finalement condamné définitivement en 2009 à un an de prison avec sursis par la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour « incitation au proxénétisme. ». « Plus de Légion d'honneur pour un universitaire grenoblois condamné », *L'Est Républicain*, 7 mai 2012.

réuni pour voir la grande mesure souhaitée par la Conférence entrée en application, seule manque une conjoncture politique générale qui peine à s'affirmer. 2007 l'offre enfin.

3. 2007 ou la grande conjonction

L'année présidentielle 2007 offre, un peu à la mesure de la situation déjà constatée en 1988 pour la contractualisation[1], une fenêtre d'opportunité(s) suffisamment solide pour voir les projets réformateurs développés dans le creuset de la CPU depuis la fin des années 1990 trouver les conditions de leur mise en application. 2007 est l'année du grand alignement des planètes si propice à toutes les explorations, le moment où se conjuguent les intérêts de tous dans un précipité fugace, l'instant où se synchronisent toutes les histoires suivies en parallèle jusqu'à présent. 2007 manifeste l'affirmation organisationnelle de la CPU, sa légitimation, sa professionnalisation, sa mise en interdépendance croissante avec le ministère. Elle constitue une forme d'apogée du destin collectif du noyau programmatique qui a initié cette évolution, maintenu sa cohésion dans les trajectoires de sa carrière et une vision de l'enseignement supérieur et de la recherche fondée sur l'autonomie des établissements. Elle témoigne de la montée des enjeux du débat public sur l'université et d'un opportunisme politique de la part d'un nouveau Président de la République formé à l'université et qui investit ce champ pour légitimer sa capacité à agir[2]. Structures, social et politique se mêlent donc en cette année 2007 pour expliquer comment se concrétise le sacre des présidents d'université.

3.1. Le colloque de Metz, une réactivation réformatrice dans un contexte électoral

2007 est une année importante pour la vie interne de la CPU. Année d'élection présidentielle[3], arrivant dans un contexte marqué par le mouvement sur le CPE et l'interrogation des Français sur l'université et sa fonction d'ascenseur social, elle est le cadre privilégié à une interpellation publique des différents candidats pour faire passer ses « propositions de

[1] Cf. Chapitre 9.
[2] On retrouve dans son autobiographie récente un récit de son passage dans l'université de Nanterre des années 1970 : SARKOZY Nicolas, *Passions*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2019, 360 p.
[3] L'invitation faite aux participants ne souffre ainsi d'aucune équivoque sur les motivations et la filiation du colloque : « Il permettra de construire et de rendre publique la conception de l'université que défend la CPU, ainsi que les propositions concrètes qu'elle avance en cette année électorale. Ce thème se situe donc dans la ligne des précédents colloques, et actualisera en particulier les réponses apportées en 2001, lors de celui sur "l'Autonomie des Universités" » « Lettre de Jean-Pierre Finance, 1er vice-président à Laurence Parisot », 24 janvier 2007, Archives privées CPU, n.c.

recompositions de l'université » auprès d'eux[1]. Tel est ainsi l'objet du colloque annuel de la CPU qui se tient à Metz les 14 15 et 16 février. Le thème et la forme sont à mettre au crédit de l'équipe dirigeante en poste au début de l'année universitaire, celle soudée autour du 1er vice-président Yannick Vallée : dès le 17 novembre, ce dernier envoyait une « lettre ouverte aux principaux candidats » afin de les amener publiquement à se positionner sur une réforme de l'enseignement supérieur[2]. L'évènement qu'elle initie se transforme en l'un de ces lieux de mémoire qui peuplent l'histoire de la CPU, un moment qui symbolise sans doute une forme d'apogée à sa force collective d'influence – les propositions du colloque se retrouvent en effet dans la trame générale de la future loi LRU – et incarne une fierté commune pour les présidents quelles que soient leurs différences[3]. Pas de doute possible, avec une telle chronologie et une telle déclaration d'intention, la fonction du rassemblement est bien politique. Le colloque doit défendre des propositions déjà en germes visant à renforcer l'université et c'est ce que l'élan impératif du titre donné à l'évènement reflète : « L'université est une chance, saisissons là. ». Pas de mystère donc, Jean-Pierre Finance, 1er vice-président élu en décembre 2006 et qui s'inscrit dans une forme de continuité avec les réflexions amenées par son prédécesseur, l'annonce dès l'ouverture du colloque : « de Lille (2001) à Metz (2007) les questions posées restent toujours les mêmes avec, hélas, toujours aussi peu de réponses concrètes[4] ». Les débats se placent dans la continuité, la réaffirmation et l'approfondissement des questionnements programmatiques soulevés à Lille six ans plus tôt. Bien sûr, la première fonction de cette itération est à trouver dans la politique extérieure de l'organisation et dans la volonté de faire passer un message direct aux différentes candidats majeurs de l'élection présidentielle, de les pousser à se positionner sur leurs propositions. Mais ce rappel à Lille est aussi une forme de message à vocation interne, la génération présidentielle qui se réunit à Metz n'est pas

[1] « Jean-Pierre Finance présentera en conclusion de ce colloque des propositions fortes et nous pourrons ainsi faire part de nos demandes aux différents candidats à l'élection présidentielle, dont nous attendons des réponses précises. » LUSSAULT Michel « Propositions de la Conférence des Présidents d'universités », *L'université est une chance pour la France. Actes du colloque de Metz*, Metz 14-16 février 2007, p. 36

[2] Les thèmes évoqués par la lettre seront les grands thèmes retenus par le colloque « Dans une lettre ouverte adressée aux candidats à la présidence, vendredi 17 novembre, au nom de la commission permanente de la CPU, il leur demande des "réponses claires et fortes" sur l'avenir des universités : "Sont-elles armées pour affronter la concurrence étrangère dans les comparaisons internationales ?", "Comment doivent-elles être gouvernées ?", "Jusqu'où peut-on aller dans une démarche d'orientation sélective (des étudiants) ?"... » LARONCHE Martine, « Yannick Vallée, le premier de la fac », art. cit.

[3] Jean-Pierre Finance fait part de sa fierté d'avoir contribué à l'organisation de l'évènement : « On avait organisé le colloque annuel de la CPU à Metz en février 2007 parce qu'en avril, il devait y avoir des élections présidentielles et on a écrit les conclusions du colloque, ça c'est important parce que c'était en gros une bonne partie des choses que l'on a retrouvé dans la LRU plus tard. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[4] FINANCE Jean-Pierre, « Ouverture officielle du colloque », *L'université est une chance pour la France, op.cit.*, p. 9 Il s'agit donc bien d'actualiser les réponses apportées en 2001 pour reprendre les mots de la lettre « invitation » du 24 janvier 2007.

nécessairement au courant des débats et des échanges tenus par ses ainés. Cette réaffirmation doctrinale s'inscrit donc dans un effort de socialisation propre à l'organisation, mené par l'équipe placée à la tête de la CPU depuis décembre et en particulier par les anciens que sont Éric Espéret, le délégué général, et bien sûr Jean-Pierre Finance – dont la réélection à Nancy a permis le retour aux affaires –avec le concours de jeunes présidents membres du bureau, Thierry Coulhon et Michel Lussault – cette hybridation générationnelle voulue dès la constitution du ticket est en elle-même un signe de cette logique de transmission[1].

Cet effet de continuité entre les deux évènements est saisissant dès la lecture des actes du colloque du Metz. Tout d'abord, on retrouve la même volonté de synchroniser dans ces jours de débats et de réflexion un panel large des acteurs du champ du pouvoir universitaire et des partenaires des établissements en quête d'autonomie. On y retrouve des représentants du ministère avec au premier chef François Goulard, ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Jean-Marc Monteil, véritable vice-ministre aux relations très étroites avec la CPU – qui vit là d'ailleurs ses derniers jours comme DGES avant son investiture à la tête de l'AERES[2]. Des chefs d'établissements suisses et italiens viennent apporter leurs éclairages (Jean-Marc Rapp de Lausanne et Vincenzo Ferrari de la Conférence des recteurs italiens). Christine Musselin, déjà présente à Lille en 2001, retrouve la CPU pour présenter quelques-unes de ses analyses scientifiques. Au titre des partenaires des universités, des représentants des régions sont également conviés, mais chose nouvelle le président du cabinet d'audit Price Waterhouse Coopers, un membre de la direction du MEDEF (Laurence Parisot invitée dépêche quelqu'un de son équipe) et un dirigeant du Crédit Mutuel interviennent en séance, preuve sans doute de la curiosité des présidents organisateurs du colloque sur la diversification de leurs sources de financement (dont une hausse substantielle des frais de scolarité)[3]. Les problématiques évoquées notamment lors des ateliers de travail et des tables rondes sont aussi similaires. Il s'agit de penser l'autonomie accrue des établissements dans le

[1] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.
[2] « Alors quelque part, c'était un quasi-ministre Monteil. Parce qu'il était bien plus calé que ses ministres sur la plupart des choses et même s'il n'était pas au cabinet, je pense que c'était lui qui prenait une bonne partie des décisions politiques, ce qui pour nous était plutôt un avantage parce qu'il avait été aussi à la CPU et des choses comme ça. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 22 février 2019.
[3] « Les présidents d'université veulent une loi-cadre qui leur permettrait de maîtriser leurs ressources budgétaires, masse salariale et patrimoine immobilier. "Si l'État doit continuer à assurer la majeure partie du financement des universités", ils demandent que les collectivités locales, les entreprises et les familles aient leur place et qu'une "majoration et une modulation des droits d'inscription accompagnées d'une révision globale du système d'aides aux étudiants" soient prévues. Ils évaluent l'effort à dix milliards d'euros pour une dépense de 1 200 euros par an et par étudiant. » ROLLOT Catherine, « Les universités veulent diversifier leur financement et maîtriser leur budget », *Le Monde,* 16 février 2007. Le sommaire des actes rend compte de cette diversité d'acteurs à mobiliser : *L'université est une chance pour la France, op.cit.*, p. 3.

cadre du service public (atelier 1) par une réflexion sur leur organisation interne, leurs missions, leurs pouvoir et leurs financements (question de gouvernance interne pour les ateliers 7 ou 8 et la table ronde 2, de financement pour les ateliers 3 et 4, des modèles internationaux, des partenariats avec les collectivités locales et les entreprises en table ronde 3 et atelier 2). Les problématiques connaissent une forme d'actualisation liée aux questions d'insertion professionnelles et de sélection qui ont été soulevées par le mouvements récent contre le CPE (questions d'orientation et de lutte contre « la sélection arbitraire et inéquitable » dans les ateliers 5 et 6, liens avec les entreprises).

Parvenue au terme de ses débats, la CPU livre dans son nouveau texte d'orientation une série de vingt propositions organisées en quatre grandes thématiques, destinées à être envoyées aux candidats à l'élection présidentielles ainsi qu'aux différents partenaires pour concertation approfondie. Tout cela servirait de préludes à des « Assises de l'université » que la CPU compte organiser en automne[1]. Le premier thème, « Pour la réussite du plus grand nombre » est neuf – ou en tous cas plus fourni – par rapport à Lille et fait office de réponse de la Conférence aux interrogations soulevées par le mouvement de 2006 : il rappelle notamment l'objectif de large accueil des étudiants et de réussite en licence[2]. Le second, « Recomposer le paysage universitaire », approfondit et actualise des propositions déjà présentes en droit dans les projets de la CPU : développer les regroupements et alliances via les PRES en associant les « écoles externes » dans le maintien d'un service public doté « d'une cartographie nationale de référence[3]. » Les deux derniers thèmes sont les plus étroitement liés à la question de l'autonomie. Dans la partie « Autonomie, gouvernance et responsabilité des universités », la CPU rappelle les grandes lignes de sa doctrine : « préparer une loi d'orientation et de programmation » qui palie les insuffisances de la loi Savary (qui ne tient pas compte de « la gestion par projets à laquelle sont maintenant passées les universités ») ; changer les structures internes en renforçant « le rôle de chacun des conseil centraux », notamment par une division plus grande du travail entre un CA gestionnaire « plus resserré et plus ouvert sur l'extérieur »

[1] « La CPU désire que dans les semaines qui viennent, les discussions aient lieu à la fois dans les établissements, selon des modalités que chaque président voudra bien définir, et au plan national. Le Bureau de la CPU proposera donc des rencontres à tous les acteurs du système universitaire, ainsi qu'aux principaux partis politiques engagés dans les élections nationales, afin de recueillir les avis et les réactions au contenu de ce texte. Cette phase d'écoute et de dialogue s'intégrera dans la préparation aux Assises de l'université que la CPU entend organiser à l'automne avec tous ceux qui voudront bien se joindre à elle. » « Texte d'orientation adopté en CPU plénière le 15 mars 2007 », *L'université est une chance pour la France, op.cit.*, p. 64. Cette réunion ne se tiendra jamais, le nouveau gouvernement anticipera les attentes des présidents.
[2] *Ibid*., p. 67.
[3] *Ibid*., p. 69.

et une « assemblée universitaire » [1] ; et un maintien des dispositions concernant la réélection des présidents[2]. Le colloque souhaite faire de la CPU l'accompagnateur de cette transition vers l'autonomie qui doit être élargie dans ses domaines : « attribuer à chaque université, à son propre rythme, la maîtrise totale de ses moyens », de la gestion du recrutement et des carrières des BIATOSS, et de la modulation des services des enseignants selon la politique de l'établissement. Pour finir, les présidents proposent une « nécessaire révolution budgétaire », en renforçant le financement des universités, en diversifiant également les sources de revenus, notamment par les collectivités locales et par l'encouragement fiscal au mécénat d'entreprise (via des « fondations universitaires »)[3]. Rien de nouveau sous le soleil de la Conférence qui rappelle lors de son colloque de Metz des revendications plus ou moins anciennes pour plus d'autonomie des établissements par transformation institutionnelle et budgétaire, en érigeant, un peu à l'image d'un Philippe Lucas avec la contractualisation dans les années 1980, cette évolution comme *la* solution universelle aux maux universitaires qui se sont faits jour dans les derniers mois.

Présent lors de l'évènement, le ministre François Goulard arrive en connaissance des évolutions politiques en cours et anticipe ses adieux à la CPU. Ce chiraquien proche de Dominique de Villepin a peu d'espoirs d'être reconduit à sa charge, ni par son camp la droite[4], ni par la gauche. Il peut ainsi parler comme un « homme libre[5]. » Il partage la hauteur de vue et les grandes finalités des propositions de la Conférence (développement des PRES pour peser dans la compétition internationale, des missions d'insertion professionnelle, de l'égalité des chances, autonomie budgétaire accrue) et souhaite lui aussi voir, dans un clin d'œil à Christine Musselin, « les logiques facultaires […] s'effacer derrière les logiques d'universités[6] ». Peut-

[1] Cette proposition est résolument nouvelle et ne figurait pas dans les actes du colloque de Lille, elle rappelle assez une proposition de Bernard Belloc sur laquelle nous reviendrons : « L'objectif devrait être d'associer autonomie (ce qui peut aller jusqu'à la redéfinition du rôle des différents conseils, et notamment du CA, conçu comme plus resserré et plus ouvert sur l'extérieur) et démocratie (ce qui peut aller jusqu'à la proposition de création d'une "assemblée universitaire" en charge des affaires universitaires). » *Ibid*., p. 70.

[2] Ce que le ministre rappelle dans son discours d'ouverture : GOULARD François, « Intervention de François Goulard. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche », *Ibid*. p. 39.

[3] *Ibid*., p. 73. Cette proposition en particulier rappelle énormément celle émanant de Philippe Lucas dans les années 1980 : « Les relations contractuelles, c'est aussi, pour la société française, les entrepreneurs, les collectivités... L'occasion d'investir dans la formation et la recherche universitaire, c'est l'occasion pour notre société de sortir des rapports passifs de contribuable qu'elle entretient avec son Université. » BOLLOCH Serge, « M. Philippe Lucas (Lyon-II) : "L'État ne doit plus être notre seul partenaire" », *Le Monde*, 17 octobre 1985.

[4] Nicolas Sarkozy assène durant sa campagne l'idée de faire rupture avec son prédécesseur. Il se tient ainsi à bonne distance des personnalités politique trop estampillées chiraquienne.

[5] « Comme vous le voyez, je tiens ici les propos d'un homme libre, profondément attaché à l'Université, et je me permets de vous souhaiter bon vent. » GOULARD François, « Intervention », *art.cit*., p. 39.
Il garde quand même un certain ressentiment par la suite de ne pas avoir pu voir son nom accolé à une telle réforme d'ensemble : « Goulard après qui est un type qui a très mal supporté d'ailleurs d'être viré et qui en a voulu beaucoup au ministre ensuite. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

[6] GOULARD François, « Intervention », *art.cit*., p. 39.

être par stratégie de séduction ou par une forme de partage des tâches implicite avec la Conférence, il développe davantage les aspects plus propres aux présidents : il appelle ainsi de ses vœux à l'instauration d'un régime basé sur des chefs d'établissement « forts », au mandat pouvant être renouvelé, s'appuyant sur un Conseil d'administration resserré, aux pouvoirs étendus (par exemple avec l'octroi d'un droit de veto sur « la nomination des professeurs ») et surtout fédérés dans une CPU véritablement autonome qui doit s'affranchir de la « tradition » de sa présidence par le ministre[1]. L'ensemble de ces propositions témoigne sans doute de cette communion réformatrice entre CPU et ministère, établie depuis plusieurs années, mais reléguée à l'impuissance par les circonstances politiques. Cependant, cette approbation par un ministre, certes reconnu pour sa connaissance des dossiers[2] mais sur le départ, n'a que peu de valeur pour la Conférence. L'objectif central de la CPU est bien de parler à l'oreille des principaux candidats[3].

Les réponses ne se font pas trop tarder auprès des trois principaux présidentiables du temps. Le centriste François Bayrou, pourtant ancien ministre en charge de l'Enseignement supérieur (1995-1997) et assidu à ce titre aux séances de la Conférence, ne reçoit pas la CPU d'après les souvenirs de Jean-Pierre Finance[4], et n'intègre pas la notion d'autonomie des universités à son « Programme d'action[5] ». Sans doute compte-t-il sur le ralliement de quelques hauts-fonctionnaires traditionnellement marqués au centre-gauche, méfiants à l'égard de Ségolène Royal, pour bénéficier de relais suffisants dans le secteur en cas de prise du pouvoir[6]. La candidate socialiste semble rejoindre quant à elle les idées d'autonomie, ou de

[1] GOULARD François, « Intervention », *art.cit*., p. 39.
[2] Jean-Marc Monteil lui rend ainsi un hommage appuyé dans son livre de souvenirs : « François Goulard fut pour l'enseignement supérieur et la recherche ministre opiniâtre, soucieux d'être au plus près de l'information, lucide sur les enjeux pour le pays, très vite éclairé sur les forces et faiblesses de notre enseignement supérieur et de notre recherche. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie, op.cit.,* p. 103.
[3] Cet objectif central transparait également nettement dans *Le Monde* d'ailleurs qui rend compte du colloque : « Réunie les 15 et 16 février, la Conférence des présidents d'université va formuler des propositions aux candidats à la présidentielle. » ROLLOT Catherine, « L'Université revendique une autonomie renforcée », *Le Monde*, 15 février 2007.
[4] « Bayrou que je connaissais bien pourtant ne nous a pas reçu, je ne sais pas pourquoi… Donc on a eu Marielle de Sarnez et Jean-Pierre Alix bon, on leur a expliqué mais on l'a fait comme ça. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.
[5] Le candidat centriste souhaite ainsi maintenir le caractère national des diplômes, il souhaite augmenter les budgets mais n'évoque pas dans les grands axes de son programme de véritable réforme de structure à l'exception d'un rapprochement avec les grandes écoles : BAYROU François, *La France de toutes nos forces. Programme d'action de François Bayrou*, p. 5 http://ipolitique.free.fr/francepolitique/bayrou2007.pdf [en ligne].
[6] « On est quand même quelques-uns. Moi, j'avoue qu'on était nombreux, si vous aviez pris des photos vous auriez vu toute la bande. […] On était tous là et comme par hasard est arrivé un certain François Bayrou quoi. On était tous convaincu qu'il fallait voter Bayrou parce qu'il était en situation. On n'était pas plus centristes que ça, mais Ségolène, on voyait que Ségolène allait dans le mur, Sarko on ne voulait pas. » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

diversification des ressources des établissements via les collectivités locales. Elle poursuit ainsi une ligne politique amorcée sous les dernières années du gouvernement Jospin et reprise *a posteriori* par Dominique Strauss-Kahn notamment[1]. Elle intègre cette disposition en amont du colloque de Metz au sein de son « Pacte présidentiel » présenté le 11 février[2]. Tout semble donc réuni pour la voir prendre cette question à bras le corps. Mais sa prise de position publique est plus longue à venir[3], et elle est loin de transformer cet enjeu en un des points centraux de sa campagne lui préférant d'autres thèmes. Elle ne parvient donc pas pleinement à convaincre les présidents de son engagement en faveur de l'autonomie et de sa volonté politique de le mettre en œuvre[4]. Il en est tout autrement de Nicolas Sarkozy, candidat de l'UMP, qui d'emblée prend en considération l'initiative venue des présidents d'universités et choisit d'en faire un enjeu important de son programme :

> « Et puis on a vu Sarko. Alors plus exactement, on avait demandé rendez-vous. On reçoit un coup-de-fil un jour en disant : "Monsieur Fillon est prêt à vous recevoir." On va voir Fillon. Et donc on est allés au QG de Sarko, on a rencontré Fillon, pour discuter avec lui. Il avait été ministre et donc on se connaissait des années 93-94, […] on a eu une bonne discussion sur la vision qu'on pouvait avoir du système universitaire. Il était avec Longuet d'ailleurs quand on les avait rencontrés.
>
> Et puis deux jours après, trois jours après, je reçois à nouveau un coup de fil disant : "M. Sarkozy est prêt à vous revoir..." *(sourires)* Moi je croyais que c'était pour solde de tout compte mais rebelote nous y sommes allés. Mais là, nous n'étions pas les seuls parce qu'il y avait Catherine Bréchignac pour le CNRS qui nous précédait, il y avait Marion Guillou pour l'INRA qui était juste après... Mais quand même, c'était une séance assez intéressante. Tous les trois, Michel Lussault, Thierry et moi et puis il y avait Sarko, mais il y avait aussi Guéant, il y avait toute l'équipe, tout l'État-major, et il nous a fait un discours. Il disait : "il faut redévelopper les universités, notre pays n'est pas à la hauteur internationale en matière d'universités, je vais vous aider à faire des campus de taille européenne, vous aurez de l'argent, vous aurez plus d'autonomie." Bon on a eu une quarantaine de minutes d'échanges quand même. Et en sortant, moi, j'ai dit : " bon et bien il exprime une politique." *So what* ? [5]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

[1] « La socialiste répond sur ce point aux vœux de la conférence des présidents d'université (CPU) qui réclame cette réforme de longue date. "Je vous la donnerai l'autonomie, mais vous serez évalués sur les résultats. (L'État) gardera la validation des diplômes au niveau national." » ROLLOT Catherine, « Mme Royal pour l'autonomie des universités », *Le Monde*, 16 mars 2007.

[2] « 30- Adopter une loi de programmation pour redonner à nos universités les moyens de l'excellence. En cinq ans, la dépense par étudiant sera portée au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE. Renforcer l'autonomie des universités dans le cadre national. Associer les régions à la remise à niveau des universités (bâtiments, logements étudiants…). » « Les cent propositions du "pacte présidentiel" de Ségolène Royal », *Le Monde*, 11 février 2007.

[3] « Alors, sous forme d'anecdote, on a essayé de faire du lobbying avec notre petite équipe et on a rencontré des candidats à la présidentielle à l'époque, donc on a rencontré Ségolène Royal, on a discuté, on lui a expliqué elle ne connaissait pas beaucoup l'enseignement supérieur, on a fait un petit peu de catéchisme. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[4] Entre difficultés stratégique, concurrence de François Bayrou au centre et *a priori* défavorables, la candidate socialiste ne parvient pas à rallier les voix sur son nom. « Je me souviens être rentré du ski pour voir Ségolène, c'est pour voir mon niveau de dévouement. *(sourire)* » *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018

[5] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

À la lecture de ce témoignage de Jean-Pierre Finance, il est remarquable de mesurer le chemin parcouru depuis la campagne de 1995 durant laquelle la CPU n'avait pu rencontrer en personne aucun des principaux candidats à la présidentielles. En 2007, il en est tout autrement. Durant son entretien avec le bureau, Nicolas Sarkozy déploie tout son éventail de séduction et de conviction à l'égard de la Conférence : il intègre sans problème les propositions dans son dispositif programmatique, fait de l'autonomie des universités un des symboles de sa campagne et tente de séduire le bureau de la CPU en lui manifestant des égards importants (les 40 minutes d'entretien dans un contexte de campagne électorale). Ainsi l'enseignement supérieur devient un des quinze points majeurs de son programme « Ensemble tout devient possible ». Il fait du passage des universités à « l'autonomie réelle » l'une des conditions du rayonnement scientifique de la France[1]. On retrouve peut-être une des traces, via la personnalité de Christian Blanc – haut fonctionnaire, ancien président d'entreprises du secteur nationalisé (RATP, Air France) homme d'affaire et à l'époque député des Yvelines – qui épaule Nicolas Sarkozy durant sa campagne sur les questions d'enseignement supérieur, d'idées développées notamment par Bernard Belloc. Après son passage à la CPU, ce dernier multiplie les missions à l'étranger en Asie et aux États-Unis. L'une d'entre elles le mène en 2004 à Berkeley, au sein du *Center of Studies for Higher Education*[2], et c'est là qu'il nourrit sa réflexion la réforme universitaire en s'inspirant de ce modèle issu de la sphère publique, mais où les établissements sont soumis à un principe clair de division du travail selon leur fonction (recherche ou formation) ou en interne dans leurs outils de gouvernance[3]. En 2007, Bernard Belloc s'est éloigné de la vie politique nationale, il réside en effet en Chine où il occupe le poste de conseiller scientifique auprès de l'Ambassade de France à Pékin. Dans leurs programmes et sur le fond de leur conception de l'enseignement supérieur, rien ne distingue nettement Nicolas Sarkozy de sa rivale socialiste, si ce n'est la mention de la question des diplômes nationaux par la seconde. Dans la forme en revanche, seul le candidat de l'UMP fait de l'enseignement supérieur un argument politique de première importance pour affirmer une velléité réformatrice, intégrant le

[1] SARKOZY Nicolas, *Ensemble tout devient possible, Programme en vue de l'élection présidentielle 2007*, p. 13 http://ipolitique.free.fr/francepolitique/sarkozy2007-2.pdf [en ligne].
[2] Cf. BELLOC Bernard, « Curriculum vitae », http://idei.fr/sites/default/files/medias/doc/cv/belloc_04.pdf [en ligne].
[3] Il publie ultérieurement dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation pour l'innovation politique (association libérale de réflexion) une analyse globale du « système public d'enseignement supérieur californien » dont il s'inspire, en particulier de la séparation entre « pouvoir administratif » et « pouvoir académique » qui y règne afin de nourrir ses « réflexions » sur « l'évolution du système d'enseignement supérieur français. » cf. BELLOC Bernard, « Le système public d'enseignement supérieur californien. Quels enseignements pour la France ? », *in* BELLOC Bernard et MOURIER Pierre-François, *L'Académie au pays du capital. Points de vue sur deux systèmes universitaires aux États-Unis : la Californie et le Wisconsin*, Paris, PUF, coll. « L'innovation politique », 2011, p. 62.

sujet, si l'on en croit l'analyse d'Alain Abécassis, pour mieux se distinguer d'un « immobilisme » chiraquien sur la question[1]. Les réformateurs du ministère ou de la CPU ont été frustrés par l'échec de 2003 et Nicolas Sarkozy sait trouver les mots pour pouvoir compter sur leur concours.

On ne saurait écarter tout à fait une part d'opportunisme politique à cette prise de position. Mais parce qu'elle s'inscrit dans la durée tout au long de son mandat – à tel point que, qu'ils soient situés à gauche comme à droite, les différents présidents et hauts-fonctionnaires de la période interrogés ont tous reconnu le caractère « pro-universités » de Nicolas Sarkozy[2]. Dépassant donc le temps très bref de la promesse de campagne, tout porte à penser que cette véritable alliance objective s'ancre dans des couches plus profondes. Peut-être ont elles partie liée avec les conditions sociales de la formation du candidat qui a emprunté les coursives de de Paris X et des établissements post-1968 pour la première fois pour un Président de la Vème République ? Peut-être sont-elles à rapprocher d'une fascination pour certains modèles étrangers qui font de l'université le moyeu de leur système d'enseignement supérieur à l'image de celui des États-Unis ? Peut-être appartiennent-elles à une évolution plus générale du champ du pouvoir universitaire qui promeut de toutes parts une autonomie plus grande des établissements ?

3.2. Une conjonction des intérêts

Qui a écrit la loi LRU ? Parmi les anciens présidents ou hauts fonctionnaires interrogés, y compris ceux exerçant les plus hautes responsabilités à l'époque comme Thierry Coulhon –à la CPU ou quelques mois plus tard au sein du cabinet de Valérie Pécresse – le mystère reste entier[3].

> « **T.C.** : Je crois qu'on a déjà parlé, dites-moi si je radote, mais du petit mystère qu'il y a sur la première version de la CPU *(lapsus)* de la LRU ?
> **E.B.** : Ah non, je crois que non ?
> **T.C. :** Je ne vous ai pas dit ça ? Moi au fond je ne sais toujours pas ce qu'il s'est passé, je ne sais pas qui a écrit la première version.
> **E.B. :** Oui et vous n'êtes pas le seul, personne ne le sait vraiment.

[1] « Mais du coup, les présidents d'université étaient furieux et ça a permis surtout à Nicolas Sarkozy de repérer la question des universités et de modernisation des universités comme un des éléments de rupture avec Jacques Chirac, taxé d'immobilisme à cause de ça. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.
[2] « Il se trouve que par un miracle, qu'on a du mal à s'expliquer, Sarkozy a fait une politique complètement pro-universitaire et de défense du modèle universitaire et il décide de la faire. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018. « Je suis convaincu que cet homme croyait dans l'université comme Président de la République. Vraiment il y croyait. C'est très intéressant d'ailleurs. », *Entretien avec Lionel Collet*, 16 mai 2018.
[3] Même si les principaux suspects possibles de sa rédaction semblent pouvoir être identifié dans le sillage du candidat de l'UMP.

> **T.C. :** Personne ne le sait très bien, je pense qu'il faut demander à Monteil. Monteil a dû écrire des choses, Belloc dit que ce n'est pas lui finalement. Qu'est-ce qu'a fait Emmanuelle Mignon avec son groupe dans la campagne ? Qu'est-ce qu'a fait Monteil et un groupe autour de Fillon ? Moi je ne connais pas le fin mot. Il faudrait demander à Gillet aussi[1]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

Pour l'ancien président de Cergy-Pontoise, il est difficile, entre Jean-Marc Monteil et François Fillon à Matignon, Emmanuelle Mignon et Bernard Belloc du côté élyséen, et Philippe Gillet directeur de cabinet de Valérie Pécresse, de voir où se place la plume initiale de la loi LRU[2]. D'autres que lui, selon leur degré d'implication, remontent sa généalogie et lui trouvent même une antériorité dans la loi sur la recherche de 2006 dont elle constitue une forme d'acte II[3]. Pour certains, elle s'inscrit en ligne directe de la loi avortée de 2003[4], du colloque de Lille de la CPU évidemment[5], voire des dispositions du colloque de Villard-de-Lans, trente ans auparavant[6]. Au fond, cette multiplication des filiations est révélatrice de deux choses. Tout d'abord, elle témoigne du sentiment partagé que la loi LRU de 2007 constitue le point d'aboutissement d'un combat pour l'autonomie des établissements mené de longue haleine, dans des contextes différents et par diverses générations. Chacun semble être porté à retrouver, dans la fierté de ses combats passés, une part du succès collectif, comme si l'individu s'intégrait dans une forme de corporation. Mais au-delà, ce mystère des origines, cette volonté de trouver un scripteur individuel à ce texte, renvoie à une question posée par Pierre Bourdieu lors de ces cours au Collège de France dans les années 1980 « où est le pouvoir ? » Cette quête d'une génétique et

---

[1] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[2] Philippe Gillet qui devient directeur de cabinet de la nouvelle ministre a effectué une riche carrière d'enseignant-chercheur en géologie avant d'accumuler les responsabilités dans l'administration de la recherche (il dirige l'INSU, Institut national des sciences de l'univers du CNRS, de 2001 à 2003, le synchroton SOLEIL de 2001 à 2007, et enfin l'ANR à partir de 2007) et dans la direction d'établissements (directeur des études de 1998 à 2003, puis directeur de l'ENS de Lyon de 2003-2007, à ce titre président du Pôle universitaire de Lyon (devenu PRES) de 2004 à 2007). C'est donc un fin connaisseur *e*t de la recherche *et* des grandes Écoles *et* des universités qui prend ses quartiers rue Descartes. Cf. « Philippe Gillet », https://www.letudiant.fr/educpros/personnalites/gillet-philippe-11.html [en ligne].

[3] On ne peut que souscrire à cet effet de continuité avec les dernières mesures de François Goulard : « La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) annoncée fin mai 2007, qui était en chantier depuis quelques mois, et votée en outre la même année, n'allait pas non plus entraîner une débordante allégresse institutionnelle. » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie, op.cit.,* p. 111.

[4] « Donc, j'ai rejoint le cabinet de Luc Ferry auprès de Josy Reiffers pour préparer une loi de modernisation des universités qui était en fait l'ancêtre de la LRU. » *Entretien avec Alain Abécassis*, 17 mars 2017 et 5 avril 2017.

[5] « On avait travaillé avec la CPU d'ailleurs sur l'autonomie d'établissement […] ça allait loin et puis finalement je pensais que ça n'aboutirait jamais, ça a abouti bien des années plus tard avec la loi LRU. » *Entretien avec Bernard Alluin*, 29 septembre 2017.

[6] « L'autonomie des universités devient l'axe de ma politique. J'ai conscience d'avoir frayé une voie que tous les gouvernements – ou presque – ont suivie depuis quarante ans. Une évolution a été engagée en 1974 ; des corrections de trajectoire ont pu lui être apportées, notamment par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités que Valérie Pécresse a fait adopter en 2007, mais la ligne directrice n'a pas changé. » SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus. Chronique d'une vie politique (1962-2012)*, Paris, Éditions de Fallois, 2015, p. 65-66.

d'un individu premier est un peu vaine. Pour lui, le pouvoir, c'est le champ du pouvoir, l'ensemble des acteurs interdépendants engagés dans un univers social légitime qui, par leurs luttes et leur positionnement réciproque, amènent à une action sociale qui a un impact sur d'autres champs[1]. La LRU est fille du champ du pouvoir universitaire, de la circulation interne des idées réformatrices, de la position acquise par le collectif des présidents en son sein, de la mise en dépendance accrue des différents participants, et de la conjonction de leurs intérêts. Elle est le produit d'une véritable « nébuleuse réformatrice » qui s'est peu à peu constituée dans le temps en rassemblant des « hommes aux inclinaisons différentes politiques et souvent opposés » pour travailler autour d'un programme de réforme commun[2]. En un sens, peu importe qui tient le stylo, qui a rédigé la première version de ce texte, il n'est qu'un frêle maillon dans une vaste chaine d'interdépendances qui d'amont en aval de son écriture explique la genèse et la postérité de la LRU. Comme le dit si bien le 1er vice-président de la CPU de l'époque :

> « Sur la rédaction de la LRU, très honnêtement et on peut dire et on a pu nous accuser d'être la courroie de transmission du ministère en fait, je ne sais pas la courroie de transmission dans quel sens elle a fonctionné. *(sourire)* Je veux dire que ça a été un vrai partage d'idées et je trouve que c'était quand même et moi j'étais très très content, on a suivi les débats au Parlement et quand elle a été votée au mois de juillet, on était quand même en position extrêmement intéressante, y compris d'ailleurs dans l'image même donnée aux universités c'est à dire dans le fait de renforcer le poids des universités[3]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

Dans la configuration de réforme propre à la LRU, on ne sait véritablement pas, pour reprendre les mots de Jean-Pierre Finance, de quel côté se situe le moteur dans la courroie de transmission. C'est au fond l'ensemble de cet univers social qui, en dépit du maintien d'oppositions de fonction et de coloration politique, concourt au même mouvement réformateur, semble convenir de la nécessité de mettre l'autonomie des établissements au centre du jeu.

Cette interdépendance est le fruit d'un processus historique – dont l'étude des dynamiques constitue au fond la matrice générale de ce travail – qui en ce mois de mai 2007 entre dans une nouvelle phase de son histoire, en synchronisant dans un même mouvement – via la liaison sociale et politique qu'opère la Conférence en tant qu'organisation et instance de

---

[1] « Pour sortir de cette vision réaliste du pouvoir ou du capital symbolique, il faut en quelque sorte changer de terrain et reconstituer le système de relations à l'intérieur duquel [il] fonctionne. » BOURDIEU Pierre, *Sociologie générale vol. 2. Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Raisons d'agir/Le Seuil, coll. « Cours et travaux », 2016, p. 864.

[2] La nébuleuse réformatrice est constituée « dans des milieux et domaines d'action très divers, des hommes aux inclinations politiques différentes et souvent opposées travaillent à "réformer" la société et se décrivent volontiers comme "réformateurs" » Cf. TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), op.cit.,* p. 12. Ici nous opérons autour d'individus membres d'un même univers social.

[3] *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

socialisation – le pouvoir administratif, le pouvoir politique et les présidents d'université. Tout d'abord, le pouvoir administratif est dans sa composante sectorielle et transversale, pour reprendre les concepts de Philippe Bezès, prête et même en attente d'une évolution vers plus d'autonomie des établissements. La congruence entre deux faisceaux de socialisation de hauts fonctionnaires, ceux issus d'une mouvance plus décentralisatrice et deuxième gauche, l'autre proche de la logique de Nouveau management public conduit à cette évolution[1]. Pour les ministères transversaux dominants, la mise en place d'établissements plus autonomes s'inscrit dans une série d'évolutions et de prescriptions générales pour la réforme de l'État, qui favorisent la mise en place des triptyques cellules indépendantes, projets liés à des contrats, et évaluation pour tous les pans de l'administration centrale[2]. La CPU a d'ailleurs établi, par le biais de Jean-Pierre Jouyet, inspecteur général des finances, des contacts fructueux avec cet univers des ministères transversaux quelques mois avant les élections présidentielles[3]. Côté hauts-fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche[4], la frustration de ne pas avoir vu le projet de loi autonomie de 2003 aboutir est encore grande et elle pousse en faveur d'une concrétisation rapide de ses dispositions conçues comme essentielles pour les établissements[5]. Cette envie d'autonomie est redoublée par une dynamique propre à ce ministère sectoriel de porter une réforme en l'absence d'injonction directe de ministères transversaux. Elle constitue une opportunité à saisir, dans une logique de concurrence ancienne. Le soutien rapide apportée par l'IGAENR au mouvement pour

[1] « Est-ce que la LRU, c'est du Nouveau Mangement Public ou est-ce que c'est [deuxième gauche] ? Il y a un peu de deux parce quand on arrive à accompagner les financements et la performance, l'agence d'évaluation, un des concepts du Nouveau Management Public et en même temps une volonté de décentralisation par l'établissement et de lui reconnaître plus d'autonomie. » *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.
Il développe cette idée d'une double filiation plus longuement dans l'article : CYTERMANN Jean-Richard, et AIMÉ Pascal, « La loi libertés et responsabilités des universités : origines, apports et bilan de la mise en œuvre », *Revue française d'administration publique*, vol. 169, n°1, 2019, pp. 21-36.

[2] Cf. BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État, op.cit.,* p. 342.

[3] « On avait rencontré, je crois, Jean-Pierre Jouyet en mars 2007. On est restés presque deux heures avec lui en parlant justement des moyens à mettre, des moyens financiers peut-être mais surtout, des évolutions règlementaires qui nous permettraient d'avoir plus d'autonomie et une meilleure adaptation, disons des moyens dont on disposait aux missions, et en particulier ça portait sur le recrutement et la promotion des personnels. Tout ce qui ensuite a suivi en termes de recrutement : versement des salaires, transfert de la masse salariale de l'État vers l'université, versement des salaires par l'université, changement des modes de recrutement en supprimant les commissions de spécialistes, enfin tout ce qu'a porté la loi de 2007 ben c'était en partie résultant de la discussion que nous avions eue avec Jean-Pierre Jouyet » *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.
Cette alliance avec l'inspection des finances est doublement fructueuse : pour la CPU qui se rapproche du *princeps principum* et de l'IGF qui s'insinue dans les affaires internes de ce ministère sectoriel. En un sens, en se plaçant dans une politique de renforcement des compétences et du domaine d'expertise de l'IGAENR dans le sillage du passage au RCE, Valérie Pécresse lutte contre l'intervention de cette inspection transversale dans son domaine de compétence.

[4] « Pour que les choses soient tout à fait claires : moi, j'estime qu'il faut développer encore plus qu'on ne le fait aujourd'hui l'autonomie des établissements et réguler les choses par une évaluation de la qualité globalement. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.

[5] Comme c'est le cas d'Alain Abécassis dont l'extrait d'entretien a déjà été mentionné plus haut.

l'autonomie s'inscrit dans cette même logique d'affirmation sectorielle et de compétition, avec des inspections transversales comme l'IGF, la réforme étant pour elle, selon Sylvain Brunier un moyen « pour s'approprier une nouvelle juridiction[1] ». Pour l'IGAENR, la mise en place de la LRU s'inscrit dans une réforme de fonctionnement et une professionnalisation interne qui lui permet de prétendre à prendre une part significative dans l'évaluation budgétaire des futurs établissements autonomes[2]. À l'échelle de l'administration des établissements, la promesse de renforcement de l'autonomie, et donc de leurs prérogatives, suscite un vif intérêt et la réforme est en mesure de servir à ces groupes « d'opportunité professionnelle » pour affirmer leur nouvelle position en interne[3]. Au bout du compte, l'ensemble de ces intervenants a besoin (et dans ce cas peut compter sur) d'un relais gouvernemental déterminé à traduire en actes leurs divers intérêts catégoriels réformateurs.

Côté pouvoir politique, l'alliance tactique entre l'idée de réforme pour l'autonomie des établissements portée par la CPU et le nouveau gouvernement issu de l'élection de Nicolas Sarkozy s'approfondit. Conformément au vœu des présidents, la présence d'un ministère autonome de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est confirmée et ce portefeuille est confié à Valérie Pécresse, député des Yvelines et cadre de l'UMP. Son but est de mettre en œuvre une réforme rapide du secteur et d'en faire l'un des symboles de l'action du nouveau gouvernement de François Fillon – d'autant que ce dernier a dû quelques années plus tôt, en tant que ministre, renoncer à la créditer à son action. L'autonomie des établissements doit être la réforme de marque qui distingue l'action du nouveau pouvoir de l'immobilisme supposé de son prédécesseur[4]. L'élan pris au cours de la campagne se poursuit donc. Si la CPU soutient évidemment les grandes lignes des projets gouvernementaux, des embûches se dressent face à eux notamment sur le front syndical. Mais pour les franchir, le gouvernement peut compter sur

[1] « À partir de 2007, l'IGAENR se saisit de la question de l'autonomie des universités pour s'approprier une nouvelle juridiction (Abbott, 1988) : l'évaluation des capacités de gestion des établissements d'enseignement supérieur. » BRUNIER Sylvain, « Une occasion à saisir. L'autonomie des universités comme opportunité de revalorisation professionnelle pour l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche », *SociologieS,* 13 mars 2018 http://journals.openedition.org/sociologies/6670 [en ligne].

[2] « Du coup, dans la foulée, on réfléchit et on voit que l'une des voies qui est importante, c'est de faire de l'IGAENR, outre ces interventions dans les établissements, un lieu de production de procès et d'outils qui aident à la prise de décision, à la réflexion, soit dans les établissements, soit au ministère, soit la combinaison des deux. Et je pense que ça a été un élément radical de transformation. » *Entretiens avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018.

[3] BARRIER Julien et MUSSELIN Christine, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2015, pp. 127-151.

[4] « François Fillon a tranché : la loi sur l'autonomie des universités sera votée "au mois de juillet". Mercredi 23 mai, le premier ministre a précisé le périmètre de cette réforme qu'il a qualifiée de "peut-être la plus importante de la législature". » ROLLOT Catherine, « Une réforme partielle de l'Université sera votée dès cet été », *Le Monde*, 24 mai 2007.

la force de l'onction démocratique franche du printemps (Nicolas Sarkozy est élu à plus de 53 % des voix) ce qui lui donne les marges de manœuvre nécessaires dans les négociations qui s'ouvrent sans tarder avec les partenaires sociaux. Ces derniers et en particulier l'UNEF de Bruno Juillard, puissance organisation à l'époque auréolée du prestige de sa « victoire contre le CPE » comptent mener la bataille contre toute disposition visant à la sélection et à la hausse des frais d'inscriptions. Pour mener à bien cette action et la mettre la réforme au crédit de son capital politique, le gouvernement, et le ministère singulièrement, peuvent donc compter sur le pouvoir administratif et également sur le soutien indéfectible de la Conférence des présidents qui non sans raison s'approprie la filiation de la réforme.

Au centre de tout cela se tient donc la CPU. La Conférence est en effet apparue par son colloque de Metz comme à l'origine de l'alliance tactique conclue avec Nicolas Sarkozy[1]. Toutefois, ce raisonnement est-il encore véritablement pertinent ? Au fond existe-t-il encore un centre, une forme de moteur à la courroie de transmission, ou bien tout cet univers réformateur ne forme-t-il pas un milieu social unique, où les oppositions résident davantage dans des fonctions que dans la sociologie de ses membres, tant l'interpénétration des univers est grande, tant on retrouve d'anciens présidents animés d'un programme réformateur à tous les leviers de pouvoir, tant il y a des anciens hauts-fonctionnaires présents à la CPU ?[2] La conjonction de 2007 a ceci de particulier, par rapport aux précédentes situations étudiées, qu'elle est marquée par cette imbrication si dense des liens entre l'univers de socialisation présidentiel, le pouvoir administratif et le pouvoir politique. À la tête de la DGES, au cabinet du Premier ministre et du Président de la République, à la direction du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'IGAENR, à la tête de l'AERES, on retrouve d'anciens présidents d'universités et en particulier ceux partageant la même expérience dans la génération programmatique. Bernard Belloc, Jean-Marc Monteil, Bernard Dizambourg, Bernard Saint-Girons, Philippe Gillet (ancien directeur de l'ENS de Lyon), Jean-François Dhainaut et bien d'autres, ne sont pas nécessairement en accord total entre eux, tous n'appartiennent pas à ce

[1] « La CPU a joué un rôle quand même beaucoup plus fort, ce que j'ai vécu personnellement par exemple au moment de la loi LRU, où la CPU était extrêmement allante sur ce qui allait devenir la loi Pécresse, sur la loi LRU. Là, il y a eu vraiment un rôle très actif et de bon lobbying je dirais, j'utilise le terme mais... Non, mais vraiment un bon positionnement volontaire, collectif, fort. » *Entretien avec Jean-Pierre Korolitski*, 18 avril 2018.
Le haut-fonctionnaire témoigne des conséquences de la montée en puissance de la CPU. Elle s'est en effet engagée depuis plusieurs années collectivement dans une lutte pour l'autonomie des établissements qui l'a soudée en interne et qui s'est déportée sur l'ensemble du champ grâce à la professionnalisation de son action acquise par sa montée en puissance politique et administrative au cours des années 1990

[2] Pour une étude plus en détails de cette trajectoire particulière se référer au chapitre 7.

noyau programmatique qui cultive ses relations réciproques[1], tous ne sont pas du même bord politique à leur origine, mais tous ont en partage une commune socialisation dans les fonctions présidentielles et leur volonté de mettre en avant l'établissement et son autonomie. La CPU des années 1990 puis 2000 a servi de creuset de formation et de sélection aux principaux responsables de la mise en œuvre de la LRU, rien de plus normal donc à ce que l'organisation connaisse une telle consécration dans le champ du pouvoir universitaire. Les ainés forment un support large sur lequel viennent s'appuyer des générations nouvelles. La loi vient couronner une lutte et la naissance d'un espace social situé entre le savant et le politique, qui s'est peu à peu spécialisé par la professionnalisation et légitimé par la multiplication des fonctions dans l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transformation de la « configuration universitaire » initiée par la contractualisation et ses conséquences[2], ont accentué une tendance à la légitimation des anciens présidents dans la haute fonction publique et participent de la création d'un univers social commun. Ce dernier se reproduit ou s'inscrit dans le temps (à la différence du début des années 1970) par la permanence des critères sociaux qui expliquent sa formation. Pour lui, la CPU joue le rôle de creuset, d'école de formation voire de base de repli pour certains[3]. C'est bien tout cet univers qui se projette au bout du compte vers un même horizon réformateur. La loi LRU de 2007 n'apparaît que comme le vaste résultat d'une chaine d'interdépendances qui s'est pas à pas construite au cours des décennies antérieures, et qui explique l'aspect largement consensuel – oppositions syndicales mises à part – que le texte peut prendre dans le champ du pouvoir universitaire.

Le décor étant posé, la suite n'est que mise en scène[4]. Valérie Pécresse, nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur s'installe aux responsabilités et porte médiatiquement et symboliquement une loi qui reste associée à son nom. Dès ses premiers pas, elle s'inscrit dans l'alliance objective dessinée par Nicolas Sarkozy au cours de sa campagne et se place dans de très bonnes dispositions à l'égard de la CPU :

> « C'est la seule ministre qui après son élection est venue en CPU plénière. *(précisant)* On était encore en configuration privée/publique, elle nous a dit : « écoutez, moi je ne connais pas

[1] La « socialisation mutuelle » est une des clés d'ailleurs de définition de cette élite programmatique. GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2, 2012, p. 98.
[2] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 170-171.
[3] La CPU des années 2000 accueille de plus en plus des présidents ayant eu une carrière au sein de la haute fonction publique. 19,4 % des présidents de la 7ème ont connu des fonctions dans la haute administration en amont contre 8 % pour la 3ème.
[4] Il n'est pas question ici, comme cela a été le cas pour la loi Savary, d'étudier finement le processus législatif de constitution de la loi LRU mais juste de revenir sur ses grandes étapes. C'est la raison pour laquelle les archives parlementaires n'ont pas été consultées dans ce travail.

> encore suffisamment, mon père est universitaire mais moi je ne connais pas encore suffisamment les dossiers, donc je vais vous écouter aujourd'hui mais je vous promets, posez des questions, dans un mois je reviens et je vous apporte des réponses. » Et ça s'est passé comme ça. Je trouve que c'était une approche très rationnelle, pas chercher à nous vendre une salade qu'elle ne connaissait pas bien[1]. »
>
> Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy 1 puis Nancy (1994-1999, 2004-2012), 1er vice-président (2006-2008)

Cette manifestation d'un grand respect à l'égard de l'auguste assemblée ne peut placer les présidents que dans de très bonnes dispositions à son égard. Ces derniers eux aussi manifestent une cordialité à son encontre : le 18 mai, elle reçoit un chaleureux courrier de félicitations et d'encouragements du bureau de la CPU, une invitation à participer aux séances et une copie des conclusions du colloque de Metz sur l'autonomie[2]. Elle établit rapidement des liens étroits avec le trio formé de Jean-Pierre Finance, Thierry Coulhon et Michel Lussault, et avec la Conférence en général qui est associée dès la fin mai, en compagnie des syndicats étudiants et enseignants, aux trois groupes de travail en charge de proposer des thématiques de réflexion sur la « gouvernance », le « périmètre » et le « suivi de la réforme[3]. » La ministre, et le gouvernement en général, veulent aller vite sur cette question symbolique (et pour cela, l'appui des présidents leur est précieux). Ils cherchent à faire passer leur loi dès l'été, quitte à perdre un peu de son ambition d'origine en cours de route et à hâter les phases de concertation. Il n'est ainsi pas question dans un premier temps de toucher au sujet délicat des modulations de service des personnels enseignants et s'en tenir aux dispositions déjà existantes dans la loi Savary, le nouveau texte doit bien se focaliser sur les aspects budgétaires et institutionnels contrairement aux conclusions du colloque de Metz qui établissaient une relation étroite entre les deux problématiques[4].

Cette contrariété n'est pas la dernière pour la Conférence. Dans un premier état du projet en date du 19 juin et communiqué au CNESER, la loi prévoyait deux dispositions contestées par les syndicats et par la CPU : tout d'abord, elle agitait le chiffon rouge d'une crise universitaire avec l'UNEF, en particulier en instituant une sélection à l'entrée du master ;

---

[1] *Entretien Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[2] « Lettre de Jean-Pierre Finance, Thierry Coulhon et Michel Lussault à Valérie Pécresse », 18 mai 2007, Archives privées CPU, n.c.
Cette lettre émanant du trio est d'ailleurs un des signes manifestes de la pratique collective de la 1ère vice-présidence qui était celle de Jean-Pierre Finance : « ça tournait très collectivement. Finance, c'est une bête de boulot et c'est une bête de collectif. » *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

[3] CÉDILLE Luc et ROLLOT Catherine, « Autonomie des universités : Valérie Pécresse veut aller vite », *Le Monde*, 19 juin 2007.

[4] Cette dissociation amène le gouvernement à affronter une configuration politique très différente et à connaître un rude mouvement social : « Moi, je pense qu'on aurait pu éviter la crise de 2009 si Pécresse n'avait pas imaginé […] qu'elle pouvait faire la modulation des services comme ça, parce que sinon c'était passé la loi. Je me rappelle on avait voté nos nouveaux statuts et on y était arrivés *(précisant)*. » *Entretien avec Simone Bonnafous,* 27 mars 2018.

ensuite, elle limitait les dimensions de l'autonomie budgétaire et l'accès à la propriété immobilière des établissements à la seule base du volontariat[1]. Après la déception de la droite au deuxième tour des élections législatives, les réactions mitigées des organisations universitaires et en particulier de la CPU, le gouvernement décide, pour sauver l'ensemble du texte et non sans remous internes, de revenir sur les dispositions contestées :

> « Les éléments de dramatisation, vous les connaissez : le moment où le président de la République reprend les choses en mains avec une réunion ici [à l'Élysée], Sarkozy, Fillon, Pécresse, Sarkozy flanqué de Belloc, Fillon flanqué de Monteil, Pécresse flanquée de Gillet. Pécresse croit que sa dernière heure est arrivée, quand le président comme ça reprend le dossier, ce n'est jamais quand même. Et où nous, CPU, on vient porter l'idée qu'il ne faut pas y aller trop fort parce que la corde risque de casser, sur la taille des conseils d'administration, sur le fait que l'autonomie c'est pour tout le monde. Alors je ne sais plus si en à ce moment-là, c'était déjà acquis ou non, c'était une de nos grandes idées, c'est-à-dire l'idée qu'il y ait le même volet de marge pour tous avec des parcours et éventuellement des vitesses différentes. Et il y a deux tensions, si vous voulez, entre nous et Monteil ou Fillon et entre Fillon et Sarko. Sur la question essentielle que je n'ai pas encore citée, qui est la question de la sélection en master. Sarko est sur la ligne soft, Fillon est sur la ligne dure. Fillon avale son chapeau, pas le choix. Nous, en sortant on se fait engueuler par Monteil qui nous dit : "ce n'est pas avec vos licences pros que vous allez réformer le système. Faut-pas déconner." Et nous on a un deal avec l'UNEF, Julliard nous a dit : "ne faites pas ça maintenant, ça serait une humiliation, j'ai retenu les étudiants à ce stade, mais on remettra ça dans six mois." Bon, ça c'était une illusion qu'on remettrait ça dans six mois. Est-ce que traiter la sélection en master 1 à ce moment-là aurait été possible *(la foudre retentit à l'extérieur)* aurait été possible, on ne le saura jamais. J'ai plutôt tendance à considérer qu'on a bien fait de faire une chose à la fois, maintenant on ne saura jamais si on avait chargé le camion un peu plus si ça serait passé aussi[2]. »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

L'abandon de la sélection en master qu'évoque Thierry Coulhon, principal point de contestation de l'UNEF, et du caractère optionnel de l'autonomie, permettent d'accéder aux objectifs généraux du texte et à l'impératif de rapidité dans son exécution qui avait été évoqués dès son

---

[1] ROLLOT Catherine, « Le projet de réforme de l'Université suscite des critiques de toutes parts », *Le Monde*, 20 juin 2007. On peut voir dans ce malthusianisme dans le périmètre d'application de la LRU une des traces des réticences de Bercy à systématiser sans expérimentation l'autonomie financière des universités.

[2] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

Cette scène est l'objet d'une forme d'effet Rashômon, du nom du film du réalisateur japonais Akira Kurosawa construit sur la base de la juxtaposition de quatre récits très différents d'une même scène de crime. Ainsi Christian Forestier évoque le même évènement dans son style caractéristique : « Avec une scène intéressante à raconter. Comment on maintient cette connerie de la sélection en M 2 et non pas en M 1 ? Ça ne vous a jamais paru bizarre ? **E.B. :** Très bizarre.

C.F. : Et bien, c'est dans le bureau de Sarko. Jean-Marc assiste à la scène. Le président de l'UNEF de l'époque c'est qui ? Bruno Juillard. Bruno Juillard qui négocie avec Sarko et Sarko quand il négocie c'est... *(en mimant)* Je te donne, ça tu me donnes ça. Et Juillard dit : "moi je ne veux pas de sélection en M 1." "Si t'as pas la sélection en M 1, tu laisses passer la loi ?" Juillard dit : "Ouais on ne se mettra pas en travers de la loi." "Allez, il n'y aura pas de sélection en M 1." » *Entretien avec Christian Forestier*, 26 mai 2017.

Jean-Marc Monteil confirme, dans son style, cette scène : « C'est au tour du Président de la République que fut abandonnée, dans le projet de loi, la référence à un accès conditionnel en master. Pour avoir participé à cette réunion très restreinte, j'en retirai l'idée qu'il est des arbitrages qui sont pris avant même la décision de les prendre. Un contact, en amont de cette réunion, avec le président de l'UNEF, m'avait laissé l'impression qu'il éprouvait peu d'inquiétude sur le destin de certains articles de loi en préparation » MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie, op.cit.,* p. 115-116.

origine, sans prendre le risque de voir une coalition des opposants se dresser trop fortement sur son chemin. Le résultat final ne finit pas d'enchanter les présidents[1], qui voient l'essentiel des dispositions qu'ils avaient présentées à Metz pour traduire la transformation des établissements et acter la valorisation de leur position en interne comme en externe, devenir en moins de cinq mois le nouveau cadre légal des universités françaises. En ce sens, on ne peut qu'abonder dans le sens de Jean-Richard Cytermann : « quand la loi sur la LRU est tombée, c'était un fruit mûr[2]. »

3.3. Le triomphe des présidents, la consécration de la Conférence

Votée le 10 aout 2007, soit un peu moins de deux mois après la présentation des premières dispositions devant le CNESER, la loi n° 2007-1199 relative aux libertés et responsabilités des universités contient en son sein une précieuse ampoule de Saint-Chrême qui oint triplement les établissements, les présidents et la CPU. Elle incarne sans conteste une importante victoire pour les présidents qui, profitant d'un effet de synchronisation des intérêts dans le champ, voient non seulement leurs principales revendications réformatrices entrer dans l'ordre de la loi, mais au-delà, leur rôle politique atteindre une forme d'apogée[3].

La philosophie générale de la loi est bien un décalque du consensus qui s'exprimait dans le champ au moment de sa rédaction. Dans l'esprit des missions de formation, de recherche, d'orientation professionnelle, d'ouverture internationale et européenne[4], il s'agit de créer en France des établissements autonomes au sens fort sur le plan budgétaire, liant par contrat leurs relations financières avec l'État et d'autres partenaires, ayant la main sur le recrutement et la gestion des personnels et des biens immobiliers, recherchant de surcroit en interne davantage de cohésion par le renforcement du pouvoir et de l'efficacité des instances centrales et en particulier du président d'université[5]. Elle s'inscrit dans cette humeur « managérialiste » qui baigne les débats sur la réforme universitaire et au-delà les « réformes transversales des services

---

[1] D'après Michel Lussault, 3ème vice-président à l'époque : « Ce n'est pas une réformette, c'est un texte aussi fondateur que celui de la loi Edgar Faure de 1968 » ROLLOT Catherine, « Universités, enfin l'autonomie ! », *Le Monde*, 5 juillet 2007.

[2] *Entretien avec Jean-Richard Cytermann*, 13 février 2018.

[3] Pour ne prendre qu'un exemple symbolique au-delà des dispositions que le texte contient, son intitulé même inclut le terme clé de responsabilité qui apparaissait déjà dans les débats des différents colloques de la Conférence, en particulier celui de 2001. Cf. « L'autonomie des Universités et responsabilité : pour un service public renouvelé », *Autonomie des universités, op.cit.*, p. 60-66.

[4] « Article 1 », *Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités*, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000824315 [en ligne].

[5] La LRU « répond à la volonté politique affichée à l'époque de rendre l'université française plus attractive, de rendre sa gouvernance plus efficace et d'améliorer la visibilité internationale de sa recherche. » Cf. CYTERMANN Jean-Richard, et AIMÉ Pascal, « La loi libertés et responsabilités des universités », art.cit., p. 21.

publics » depuis le début des années 2000[1]. Plus qu'une loi de rupture, elle est un texte de mise en conformité de l'édifice juridique avec une évolution pratique et symbolique au cœur des établissements, et des revendications communes à l'ensemble du champ du pouvoir universitaire[2]. Elle ne prend pas la forme d'un texte pleinement nomothétique au même titre que les lois Faure et Savary, mais plutôt celle d'une série d'assertions modifiant certains des articles du Code de l'Éducation (qui a intégré les textes de 1984 dans son contenu).

Le cas du président d'université est rapidement évoqué par le législateur. Le chapitre II du texte voit le périmètre ses pouvoirs être considérablement modifié. Un grand nombre de dispositions le concernant sont revues et corrigées par rapport à la loi Savary de 1984[3]. Désormais, il n'est élu que par le seul conseil d'administration, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs ou assimilés mais *sans* condition de nationalité. « Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration. Il est renouvelable une fois[4]. » Cette disposition fondamentale est une victoire considérable pour la CPU, qui voit enfin les dispositions issues du colloque de Lille de 2001 entrer en vigueur. Ils obtiennent la synchronisation des mandats des conseils avec les leurs, et la loi leur offre la possibilité de réélection, le tout pour assurer une plus grande efficacité et une stabilisation dans le temps de l'action qu'ils mènent. Le texte accorde au président quelques pouvoirs importants en plus de ceux déjà inclus dans les lois Faure et Savary (ordonnation des comptes, maintien de l'ordre, représentation de l'établissement à l'égard de tiers, présidence des conseils…), il est notamment prévu de lui accorder un contrôle discrétionnaire sur les affectations de tous les personnels (donc enseignants inclus)[5]. Son pouvoir *relatif* dans l'établissement est à la fois renforcé et modifié par les dispositions du texte qui concernent les conseils, et en particulier le conseil d'administration qui seul désormais à la main sur la désignation du président[6]. Son effectif est considérablement réduit, la loi l'établit

[1] « La LRU fait ainsi écho aux réformes d'inspiration managérialiste qui, dans différents pays européens, ont cherché à transformer les services publics en s'appuyant sur la construction d'organisations conçues comme des « acteurs stratégiques » (Brunsson, Sahlin-Andersson, 2000) : il s'agit de mettre en place des structures dotées d'équipes de direction renforcées et bénéficiant d'une liberté de moyens accrue, avec en contrepartie davantage de contrôles a posteriori sur leurs capacités à atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics. » BARRIER Julien et MUSSELIN Christine, « La réforme comme opportunité professionnelle ? », art.cit., p. 128.

[2] Telle est la problématique des deux inspecteurs généraux précédemment cités.

[3] Il n'est pas question ici de développer plus que de raison une parenthèse juridique pour laquelle l'auteur de ces lignes n'est en rien qualifié.

[4] « Article 6 », *Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités*, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000824315 [en ligne].

[5] « Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation ne peut être prononcée si le président émet un avis défavorable motivé. » *Idem.*

[6] Le périmètre de ce dernier, qui crée d'ailleurs des débats dans la négociation de la loi (cf. supra). « Article 7 », *ibid*.

dans une fourchette comprenant de vingt à trente membres, comptant en son sein, selon les cas, de 23 à 40 % de personnalités extérieures qualifiées nommées par le président, ce qui accroit considérablement son influence théorique au sein du conseil. Si le processus électoral et la gestion de l'établissement – en un sens la légitimité managériale du président – gagnent en efficacité avec ce collège resserré, le chef d'établissement perd en légitimité politique[1]. C'est une forme de reconnaissance de l'évolution constatée depuis les années 1990. Les deux autres conseils (CEVU et conseil scientifique) sont maintenus en l'état. L'idée d'une assemblée universitaire unique aux prérogatives larges sur la vie universitaire proposée par les présidents, ou celle d'un « sénat académique » défendu par Bernard Belloc, n'aboutit pas, sans doute pour donner quelques gages à des syndicats toujours attachés à la loi Savary. En effet, dans le modèle de la Californie ou du Wisconsin que ce dernier étudie, la « séparation du pouvoir académique et du pouvoir administratif […] constitue l'élément important de la gouvernance[2]. » Le premier pouvoir est détenu par le sénat académique qui émane des universitaires et qui est compétent sur les questions de stratégie et de politique scientifique ou pédagogique, l'autre par un « bureau des régents » majoritairement nommé par le gouverneur dans un vivier de chefs d'entreprises, d'anciens responsables universitaires et de hauts fonctionnaires[3]. C'est lui qui désigne le président et qui définit le volant budgétaire de la vie de l'établissement. La LRU ne va pas jusque-là et le conseil d'administration demeure majoritairement composé de membres élus par la communauté universitaire[4]. Cependant, sur le plan symbolique, les deux ordres sont disjoints : les vice-présidents émanent toujours de leur collège (CEVU et recherche) mais ils

[1] Si l'on suit l'avis de la juriste Francine Demichel, opposée à la LRU : « Moi, je suis absolument contre la loi LRU dans la mesure où le président est élu par une assemblée croupion, donc il a une légitimité entre guillemets comme gestionnaire, mais il n'a aucune légitimité pour l'identification à l'université. Aujourd'hui, les présidents sont élus de façon tellement marginale qu'ils ne peuvent pas s'identifier à l'université et surtout les universitaires ne s'identifient pas à eux. » *Entretien avec Francine Demichel*, 8 juin 2017.

[2] BELLOC Bernard et MOURIER Pierre-François, *L'Académie au pays du capital*, *op.cit.*, p. 23.

[3] Ainsi, dans le cas de l'Université de Californie, l'université de recherche de l'État, le bureau des régents se compose de 26 membres dont 18 sont nommés pour douze ans par le gouverneur, sept ès qualité (le président d'université et des détenteurs du pouvoir politique essentiellement) et le président du bureau des élèves. La situation est similaire dans le Wisconsin. *Ibid.*, p. 22.

[4] « Ça, c'est un des grands défauts du système français, j'avoue que nous avec la loi LRU, on ne l'a pas résolu, Fioraso ne l'a pas bien résolu non plus : le conseil d'administration, c'est à la fois un comité d'entreprise et un conseil d'administration avec tous les conflits d'intérêts que vous pouvez avoir. […] Il aurait fallu [créer] à ce moment-là un conseil d'administration où les universitaires sont minoritaires, un conseil d'administration qui administre, qui prend la hiérarchie des projets que lui donne le conseil académique et dont le boulot serait d'aller chercher les moyens. Le conseil d'administration sera motivé pour aller chercher le plus de moyens possibles pour réaliser le plus de projets académiques, et le conseil académique sera motivé à transmettre au conseil d'administration les meilleurs arguments pour placer vraiment les meilleurs projets en tête. Malheureusement, on ne l'a pas fait dans la loi LRU, on ne l'a pas fait dans la loi Fioraso. Et là, la ligne c'est tout de même : pas de loi. *(rires)* Je l'ai vérifié encore avec Thierry la semaine dernière. Je les comprends, je les comprends. Sarkozy était prêt à faire une autre loi mais dans un second mandat, donc il ne l'a pas fait. *(sourire)* » *Entretien avec Bernard Belloc*, 7 juin 2017.

n'ont plus de rôle dans la désignation du président. Aux termes de la loi, l'édifice institutionnel prévu pour les établissements accroit encore davantage les pouvoirs du président, non seulement dans leur périmètre mais aussi par leur possibilité d'inscrire leur action dans la durée, tout en diminuant la force des conseils.

Sur ces aspects d'organisation interne, la CPU obtient enfin la consécration d'évolutions dont elle souhaitait depuis plusieurs années la mise en œuvre comme la possibilité de créer des fondations universitaires pour diversifier leurs sources de financement[1]. Les établissements obtiennent des « responsabilités et compétences élargies » qui doivent être installées progressivement. Ici aussi, la Conférence voit plusieurs de ses revendications aboutir : les universités obtiennent la gestion des ressources humaines de leur personnel non enseignant et le président peut désormais « recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels[2] ». Elles concluent à partir de 2007 un contrat global et pluriannuel qui définit le budget général (en distinguant seulement quelques grands chapitres) et les demandes de création de postes[3]. Elles peuvent obtenir à leur demande le transfert de la gestion de ses biens mobiliers et immobiliers. C'est donc *a priori* un résultat inespéré pour la Conférence qui voit s'établir une satisfaction totale de ses revendications, et le renforcement sans précédent depuis 1968 des responsabilités et de l'autonomie des établissements. Cependant, l'ensemble de ces dispositions sont inclues dans ce que le texte nomme les « responsabilités et compétences élargies », des pouvoirs accordés à l'établissement par un arrêté conjoint des ministères du Budget et de l'Enseignement supérieur, dans un avenir plus ou moins lointain, sous la seule base du volontariat et de garanties comptables solides[4]. Ce point révèle quelques conditions assorties au soutien des ministères transversaux à la mise en place d'une large autonomie de gestion au sein des universités. Si le principe général est approuvé, il semble y avoir un écart entre la conception éthérée et idéelle de l'organisation de l'État et sa traduction concrète dans une série de dispositions qui aboutissent de fait à une redéfinition pratique des dispositifs de contrôle de Bercy sur les établissements autonomes. Autrement dit, sur le plan idéologique, un ministère transversal peut être en communion totale avec le concept d'autonomie sectorielle car

[1] « Article 28 », *Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités*, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000824315 [en ligne].
[2] « Article 19 », *ibid*.
[3] « Le contrat pluriannuel d'établissement conclu par l'université avec l'Etat prévoit, pour chacune des années du contrat et sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement » « Article 18 », *ibid*.
[4] Notamment assurées par la mise en place d'organes d'audit interne. Il s'agit bien de créer des établissements autonomes *et* responsables : « L'établissement assure l'information régulière du ministre chargé de l'enseignement supérieur et se dote d'instruments d'audit interne et de pilotage financier et patrimonial selon des modalités précisées par décret » *Idem.*

il résonne favorablement avec ses propres conceptions, tout en étant très réticent à perdre en pratique immédiatement toute forme de contrôle direct. La solution trouvée est celle d'une transition progressive par phase d'expérimentation au régime Responsabilité et Compétences Élargies (RCE) qui augmente considérablement le périmètre de l'autonomie des établissements. Elle apparaît comme un compromis destiné à rassurer Bercy, à être suffisamment souple pour contenter la CPU[1], et à gagner un temps nécessaire pour que les universités puissent collectivement faire leurs preuves.

Enfin, consécration législative suprême, les dispositions définissant la Conférence des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur sont modifiées par la loi LRU pour renforcer l'autonomie de la CDEFI et de la CPU. La structure fédérale se maintient tout d'abord, même s'il n'existe pas de traces de sa réunion effective, et peut, à la manière du décret de 1971, étudier des « questions intéressant les établissements qu'elle représente » et formuler des vœux auprès du ministre. Surtout, les deux structures fédérées cessent d'être présidées par le ministre et la CPU peut prétendre à changer de régime pour devenir une « association reconnue d'utilité publique », qui peut recevoir des cotisations et subventions et disposer de la mise à disposition par l'administration d'agents publics[2]. Là non plus, le texte ne contient pas de véritables innovations par rapport à la pratique, la présidence de fait n'est plus assurée par la ministre[3], la CPU recrute son personnel et s'est dotée de structures budgétaires et d'une administration propre depuis les années 1990. Cependant, cette reconnaissance symbolique par la loi a une grande importance pour la CPU : la fin de la tutelle ministérielle marque un pas de plus pour l'autonomie, sa transformation en association lui offre des marges de manœuvre nouvelles qui mettent fin à l'inconfort de la situation ambiguë qui prévalait jusqu'alors.

La loi LRU est un succès incontestable pour les positions défendues par la Conférence depuis 2001[4]. Elle signe une véritable forme d'apogée politique qui semble ouvrir des horizons infinis pour les établissements et l'accroissement de leur pouvoir, y compris dans ses relations

[1] La première version du texte a soulevé des réticences majeures sur la composition du conseil et périmètre d'application de la nouvelle autonomie. » ROLLOT Catherine, « Le projet de réforme de l'Université suscite des critiques de toutes parts », *Le Monde*, 20 juin 2007.
[2] « Article 36 », *Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités*, https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000824315 [en ligne].
[3] Cf. Chapitre 7.
[4] L'organisation en fait d'ailleurs ouvertement la publicité dans ses lettres d'invitations pour son colloque annuel de 2008 organisé à Bruxelles : « Le dernier colloque tenu à Metz (France) en mars 2007 a largement contribué au débat sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et sur l'autonomie des universités dans un contexte pré-électoral. », « Lettre de Jean-Pierre Finance 1er vice-président au recteur de Zurich », Archives privées CPU, n.c.

avec les organismes de recherche[1]. Cependant, le 10 aout 2007 ne fait que marquer le début d'un processus long. La date ouvre une nouvelle période qui cherche à concrétiser l'autonomie des établissements tout en voyant émerger de nouveaux dispositifs de contrôle[2]. Ces quelques mois ne confirment pas, loin de là, toutes les positions acquises par la CPU, et quelques désillusions se profilent. Même s'ils ne font pas strictement l'objet de ce chapitre, il semble nécessaire de les évoquer en quelques mots.

De nombreuses embûches se dressent encore face à elle, et en premier lieu les réticences de la communauté universitaire face à certaines dispositions du texte. Le dernier trimestre 2007 est en effet marqué par un mouvement de contestation syndicale de la loi LRU, qui prend une ampleur certes modérée par rapport à 2006[3], mais suffisamment significative pour obliger le gouvernement à apporter une réponse concrète à ses revendications. Durant ces quelques semaines de tension, les présidents quittent pour la première fois depuis longtemps une position conciliante avec le mouvement social et cherchent même à le décrédibiliser, l'accusant de confondre contestation de la LRU et lutte politique contre l'action générale du gouvernement[4]. Ils entrent, de façon quasi unanime, dans une défense catégorique des acquis de la loi LRU qui ne surprend guère. Ils tentent de convaincre la communauté universitaire qu'elle ne remet pas en cause le service public, tout en demandant des garanties budgétaires, en particulier sur l'épineux sujet de la réussite des étudiants en licence[5]. Cette position renforce d'un côté la relation déjà très étroite, mêlant confiance et respect, entretenue avec Valérie Pécresse[6], tout en se coupant d'une partie de la communauté universitaire qui conteste la prise de parole de

[1] « Je me souviens des syndicats, de certaines rencontres dans la cour de la rue Descartes avec des représentants syndicaux d'organismes de recherche qui n'avaient qu'une peur, c'est d'être complètement absorbés par les universités à l'époque. Je leur ai dit : "on n'en est pas là, on n'est pas prêts encore, peut-être qu'un jour oui, mais chaque chose en son temps" ». *Entretien avec Jean-Pierre Finance*, 1er mars 2018.

[2] Paradoxalement, ce triomphe des présidents et des établissements qu'ils dirigent est de courte durée et très vite, après la LRU, d'autres dispositifs de contrôle émergent à nouveau via les incitations au regroupement. Ce « mystère » : « La mutation de la notion d'université n'est pas moins surprenant et énigmatique : alors que la loi Pécresse d'août 2007 consacrait une gouvernance renforcée des universités issues de la loi Faure, celles-ci ne purent répondre individuellement aux appels à projets très sélectifs lancés sous la présidence de Nicolas Sarkozy. » MUSSELIN Christine, *La grande course des universités, op.cit.,* p. 10.

[3] Des manifestations se déroulent, mais elles n'ont en rien l'ampleur qu'ont connues celles contre le CPE quelques mois plus tôt.

[4] Ainsi, les présidents se montrent bien moins ouverts au mouvement social et n'hésitent pas à user de l'expédient traditionnel du noyautage par des éléments politisés pour le décrédibiliser. Cf. JACQUÉ Philippe « Les présidents d'université dénoncent un noyautage du mouvement étudiant », *Le Monde*, 9 novembre 2007.

[5] « Si la CPU, qui a rappelé, le 8 novembre, que la "loi n'organise pas le démembrement du service public, ne met pas en cause la démocratie universitaire et ne soumet pas les établissements au joug des entreprises", reste ferme, elle pointe néanmoins les faiblesses du budget prévu en faveur de la réussite des étudiants en licence. » *Idem.*

[6] « Quand j'ai vu après certaines formes de relations entre le ministère et ici [103 Boulevard Saint-Michel], je peux témoigner qu'elles ne sortaient pas de grandes décisions etc. sans nous avoir consultés auparavant, jamais je n'ai appris... Moi, elle me téléphonait régulièrement les soirs, bon voilà. Et ce n'était pas mon bord politique. Clairement. » *Entretien avec Jean-Pierre Finance,* 1er mars 2018.

présidents au nom de l'intérêt général de l'établissement[1]. Par le mouvement de professionnalisation administrativo-politique, l'écart qui s'est creusé depuis une bonne vingtaine d'années entre les présidents et leur communauté d'origine semble être publiquement perçu par cette dernière. La mise en place d'un « Plan Campus » de 730 millions d'euros pour la réussite en licence, financé par une privatisation partielle d'EDF satisfait grandement la CPU tout en parvenant, par son ampleur, à circonscrire le mouvement étudiant et syndical. Ce dernier laisse toutefois des traces dans le calendrier politique. Il renvoie à plus tard la réforme du décret de 1984 sur les statuts des personnels, sujet sensible dont la réforme était elle aussi souhaitée par les présidents[2]. Politiquement et syndicalement donc, la LRU demeure une pomme de discorde tout au long du mandat de Nicolas Sarkozy. Mais le consensus dans le champ du pouvoir à voir se mettre en place le nouvel espace universitaire qu'elle ouvre est trop grand. Ainsi il n'a jamais été question dans l'alternance de 2012 de remettre en cause les principales dispositions de la loi[3].

D'un autre côté, il reste encore à la charge des universités de faire leurs preuves dans le délicat passage de certains établissements aux RCE :

> « Cergy est déjà passé aux RCE, ou tout du moins, c'est déjà décidé parce qu'on a servi de cobayes avec Nancy et Tours. Aujourd'hui, je me demande si on ne dirait pas conflits d'intérêts. Mais il faut des universités pour tester le bousin, personne n'y est allé de prime abord. Tu peux dire aux copains : "prends le parachute et saute" ou tu peux aussi prendre un sac. Nous, on a pris le sac. Ce n'est pas plus con qu'autre chose. Les gens se précipitaient dans la deuxième vague, là ils se précipitaient mais la première première où on ne savait pas du tout du tout comment ça se passerait…[4] »
>
> Thierry Coulhon, président de l'université de Cergy-Pontoise (2004-2008), cabinet Pécresse (2008-2010)

Thierry Coulhon évoque ce moment délicat du passage au nouveau régime d'autonomie renforcée qui caractérise pourtant l'essentiel des dispositions conquises dans la LRU. Les établissements doivent faire leurs preuves et, pour montrer l'exemple, les universités des membres du bureau (Nancy 1 pour Jean-Pierre Finance, Cergy-Pontoise pour Thierry Coulhon, Tours pour Michel Lussault) essuient littéralement les plâtres, afin de convaincre les ministères

[1] Au fond, le doigt est mis sur le jeu d'artifices qui fonde tout un dispositif de construction symbolique de la CPU comme représentant des établissements et sur l'écart qui se construit depuis quelques années entre le président et son univers professionnel d'origine. « Les présidents d'université ne parlent pas en notre nom », *Le Monde*, 19 novembre 2007.

[2] Comme l'a montré le colloque de Metz un peu plus haut.

[3] Actif sur le plan programmatique durant la campagne de François Hollande au sein de groupes d'universitaires, Jean-Yves Mérindol sent que la question a été tranchée nettement en amont : « Mais on a bien senti, lors des notes collectives comme on fait dans ce cas-là, il y avait des retours partiels plus ou moins clairs – parce que la campagne électorale, c'est toujours un chaos. Mais dans ces retours, on a senti que la question de la loi LRU avait été tranchée bien en amont et qu'il n'était pas question d'abroger la loi LRU. » *Entretien avec Jean-Yves Mérindol*, 24 avril 2018.

[4] *Entretien avec Thierry Coulhon*, 26 mars et 22 mai 2018.

transversaux de la responsabilité effective des établissements[1]. Ce passage, qui par disposition législative s'accompagne d'un audit complet des établissements, renforce l'alliance objective entre CPU, ministère et IGAENR, sans doute symbolisée par le 1er vice-président iconique Bernard Dizambourg qui l'a fraichement intégrée. L'inspection réussit ainsi à saisir l'opportunité d'effectuer elle-même les audits d'établissements pour mieux revaloriser, dans le sillage de ce passage à l'autonomie, sa position sectorielle au sein de l'univers des corps d'inspecteurs généraux[2]. Elle se lance dans une vague d'audits des établissements pour accompagner un passage d'un plus large panel d'universités au régime des RCE :

> « Piloter le passage au RCE de la première génération d'universités a été une tâche difficile car les interlocuteurs de Bercy étaient dans une approche minimaliste. En clair, lorsque nous avons engagé les discussions, Bercy était sur une hypothèse de trois à quatre universités constituant la première fournée si j'ose dire du passage au RCE. Ce n'était évidemment pas ma vision et ce n'était certainement pas celle de Valérie Pécresse, ce qui nous amène à une position dans laquelle il a été possible de travailler de manière extrêmement fluide avec l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale, donc avec l'IGAENR. Avec l'IGAENR, nous forçons la main sur le cahier des charges à remplir pour prétendre passer aux compétences élargies, là où Bercy avait une vision très *check-list* à cocher avant le décollage, et donc si toutes les cases ne sont pas cochées, on ne décolle pas, nous avons une vision qui est dynamique, avec bien-sûr un diagnostic. Et puis, au-delà de ce diagnostic, l'identification des tendances et de la capacité de telle ou telle université à s'améliorer pour passer aux compétences élargies. Quelles étaient, autrement dit, à partir de ce diagnostic les manques éventuels et la manière dont ces manques pouvaient être corrigés ? Je crois que ça c'était un moment très fort et là encore, on doit beaucoup 1) à la compréhension de Thierry Bossard qui est à ce moment-là l'administrateur de l'IGAENR et, et on le retrouve, Bernard Dizambourg qui coordonne le pôle qui à l'IGAENR est chargé du diagnostic au passage au RCE. Nous avons eu là, avec le cabinet et l'IGAENR et le ministère, vraiment un travail à trois où l'on a pu avancer.
>
> De sorte qu'au bout du compte […] ce sont vingt universités qui passeront aux compétences élargies et ça je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important. Je crois que cette période-là a véritablement était un moment où une confiance s'est créée entre université, inspection et ministère. J'ai la faiblesse d'imaginer que je n'y suis pas complètement étranger mais que j'ai aussi bénéficié à la fois à la présence de Finance ici, de la présence de Monteil à Matignon, que tout cela a créé de la complicité pour que la première vague de passage au RCE se passe bien, parce qu'une fois passée cette première vague, c'était bouclé. D'abord, on avait calé une méthode, calé les éléments de diagnostics et à partir de là, nous avions démontré que c'était possible. Après cela, je quitte la direction de l'enseignements supérieur[3]... »
>
> Bernard Saint-Girons, président de l'université Toulouse 1 (1993-1998), 1er vice-président (1997-1998), haut-fonctionnaire de l'enseignement supérieur

Bernard Saint-Girons montre, qu'une fois passée la loi, sa concrétisation maintient durant un temps intacte la synchronisation qui l'a vu naître. Pour réussir ce passage à l'autonomie et sur

[1] Car à la base peu d'établissements étaient concernés.

[2] Bernard Dizambourg, en particulier, se mue en un véritable « entrepreneur institutionnel » pour Sylvain Brunier. Avec quelques-uns de ses collègues, il rationalise les méthodes de travail de l'IGAENR et rend cette petite inspection à même de se positionner « comme les interlocuteurs privilégiés des nouveaux opérateurs-clés des politiques d'enseignement supérieur et de recherche, les universités. » En un sens, il poursuit sur un autre terrain la méthodologie qu'il a pu expérimenter dans la CPU. Cf. BRUNIER Sylvain, « Une occasion à saisir », art.cit.

[3] *Entretien avec Bernard Saint-Girons*, 12 février 2018.

la base de ce projet, Valérie Pécresse intègre en 2010 à son cabinet deux personnalités pourtant éloignées de son bord politique : Bernard Dizambourg et Thierry Coulhon. Dans le cadre de la mise en place du Grand emprunt, le combat pour les établissements et celui pour affirmer le poids d'un ministère jeune contre Bercy, continuent à transcender les différences.

Et enfin, il y a la CPU. Conformément aux dispositions de la loi LRU, elle se transforme fin décembre 2007 en association loi 1901, quittant l'empire du décret[1]. Le cordon ombilical administratif est pratiquement coupé avec le ministère, les établissements autonomes sont bien dotés d'une organisation représentative elle aussi autonome. Par arrêté, le 15 mai 2008, le ministère reconnaît la nouvelle association d'utilité publique entérinant la haute reconnaissance symbolique qui a été faite à l'organisation par la loi LRU[2]. Pour elle, tout change et rien ne change. Son siège est bien arrimé à la Maison des universités du 103 boulevard Saint-Michel dans 5ème arrondissement, le trio du bureau reste en place, la ministre assiste de temps en temps aux séances plénières, l'équipe permanente demeure en l'état, les relations avec les services du ministère demeurent étroites[3]. Mais le passage au régime d'association lui donne des marges de manœuvre inédites, place la gestion dans la légalité (l'AMUE n'a plus à servir de prête-nom budgétaire) et simplifie considérablement le recrutement et l'organisation de l'équipe permanente en mettant un terme au méli-mélo administratif qui la caractérisait[4]. Désormais autonome et victorieuse, la CPU voit se réveiller des divisions que la lutte commune des années 2000 avait en partie réussi à gommer, l'assemblée se fracture à nouveau, d'autres communautés plus homogènes se structurent : la CURIF pour les universités de recherche dite intensive[5], l'AUREF pour les plus petites. En décembre 2008, Jean-Pierre Finance, Thierry Coulhon et Michel Lussault tirent leur révérence confiant à un nouveau et jeune trio composé de Lionel

[1] Il y a eu toutefois quelques hésitations dans cette transition : « Alors, on a cherché, c'était pas évidemment, je me rappelle même que Cytermann avait travaillé pas mal là-dessus il y a une dizaine d'années, ça pouvait être une autorité administrative indépendante, c'était une des solutions, ça pouvait être une association simple mais ce n'était pas tout à fait satisfaisant, on a cherché des trucs. Et dans la loi a été donnée la possibilité d'être association reconnue d'utilité publique, donc ça nous permettait de revoir des fonds d'un autre type aussi, d'être autonomes financièrement, parce qu'on a un examen par un commissaire des comptes mais on gère nous-même. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018. Cette collaboration avec Jean-Richard Cytermann montre que la fusion se poursuit entre les deux sphères.

[2] CPU, *Statuts et Règlement Intérieur de l'association CPU adoptés en Assemblée générale le 17 décembre 2015 et amendés le 20 octobre 2016*, http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2018/11/2018-11-Statuts-et-RI-CPU.pdf [en ligne].

[3] On ne note pas de rupture également dans la correspondance interne de l'institution et dans l'ordre des rites internes.

[4] « Et donc en quatre mois, il a fallu que je revois tous les contrats des gens pour les passer en contrat privé, leur faire d'autres types de contrat, déposer des statuts complets etc. donc tout le boulot et Pécresse a joué le jeu parce qu'on a été reconnus d'utilité publique très vite. » *Entretien avec Éric Espéret*, 29 octobre 2018.

[5] La CURIF est créée notamment sous l'égide de l'université de Strasbourg présidée par Alain Beretz, dans une filiation directe avec l'exemple européen de la LERU et pour se distinguer des universités petites et moyennes en cours de structuration également. *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018.

Collet, Simone Bonnafous et Jacques Fontanille les rênes de l'organisation. Pour elle, une nouvelle histoire commence.

Une histoire de champ

« Avec mes vifs remerciements pour le partage sans failles de la réforme de nos universités[1]. »

Dans une mention manuscrite au bas d'un courrier qui expose à Valérie Pécresse les nouveaux statuts de la CPU, Jean-Pierre Finance traduit en quelques mots l'esprit de la configuration de réforme qui mène à la mise en place de la loi LRU en 2007. Forte de sa montée en puissance administrative, de sa légitimation par le ministère comme acteur collectif (notamment en marge de la mise en place du système LMD), des analyses et des travaux menées par la génération programmatique, la CPU livre en 2001 un programme de réforme de l'université visant à traduire en loi ce que la pratique a créé : l'autonomie des établissements. S'appuyant sur des référents européens, son colloque de Lille propose une série de mesures concrètes qui soude la Conférence dans un horizon réformateur commun, reléguant *mezzo voce* ses différences internes, et qui alimente l'action publique des gouvernements de gauche comme de droite sur plusieurs années. Cet incongru consensus est la clé qui ouvre la voie à la LRU. Ce dernier est le produit direct d'une histoire sociale qui a vu la professionnalisation des présidents, et la prise en compte de plus en plus grande par le ministère de l'échelle de l'établissement, conduire à un renforcement de l'interdépendance entre le monde administratif et la CPU. D'un autre côté, l'évolution propre au monde politique et à celui des ministères transversaux est rentrée en synchronisation avec cette grande transformation de l'espace du pouvoir sur l'enseignement supérieur. Malgré plusieurs échecs, malgré un retour au premier plan de l'enjeu politique de l'enseignement supérieur, cette configuration de réforme se maintient en l'état jusqu'en 2007 où le contexte politique immédiat finit par lui ouvrir les portes de la concrétisation.

1975 demeurait l'année d'une alliance forte, mais entre une CPU et un ministère incroyablement fragiles, évoluant dans une configuration de réforme qui laissait peu de place à leurs idées iconoclastes. 1988 voit la mise en route d'une contractualisation par en haut, qui *a posteriori* obtient des relais plus ou moins durables au sein du monde des présidents. 2007 pourrait apparaître à première vue comme un succès uniquement imputable aux présidents, un renversement de l'échelle des pouvoirs qui ferait de la base des praticiens la source d'une

[1] « Lettre de Jean-Pierre Finance 1er vice-président à Valérie Pécresse », 13 mars 2008, Archives Privées CPU, n.c.

réforme sectorielle relayée dans un second temps par un monde politique en partie déboussolée d'une vision cohérente de l'enseignement supérieur. Cette représentation *a priori* n'est pas tout à fait exacte, si la loi LRU « tombe comme un fruit mûr » pour reprendre les mots de Jean-Richard Cytermann, c'est que les idées émanant de la CPU ont résonné, ont circulé dans le cadre d'un espace social suffisamment cohérent, suffisamment interdépendant, suffisamment synchronisé pour donner une surface appréciable à leurs rebonds. Derrière l'histoire de la LRU se dissimule bien une histoire plus large qui mêle histoire d'un profession et histoire d'une organisation, histoire de représentants et histoire d'un champ de représentation. Il convient désormais d'en dresser le bilan.

Conclusion

"This is the end
Beautiful friend
This is the end
My only friend, the end
It hurts to set you free
But you'll never follow me"
The Doors, *The end* (1967)

L'écheveau de la CPU

> « Au moment où je quitte la responsabilité que vous m'avez confiée pour rejoindre ma nouvelle fonction, je souhaiterais mettre en perspective quelques éléments de notre action commune.
> L'objectif premier du travail accompli par tous sous l'impulsion de la CP²U, a été d'accroître la reconnaissance et l'influence de notre Conférence.
> La Conférence des présidents doit avoir une fonction originale, bien au-delà du groupe de pression, ou de la structure de coordination. Lieu d'expression de la diversité des Universités, elle doit permettre de dégager des lignes de force pour la transformation de nos Universités. Elle doit parvenir à faire prendre en compte dans les décisions de politiques universitaires les préoccupations et besoins de nos établissements afin de rendre ces actions plus opérantes. Sa diversité et sa place doivent lui permettre de favoriser le débat entre tous les acteurs du monde universitaire : organisations étudiantes, organisations syndicales, organisations professionnelles, direction des ministères, etc. […]
> En acceptant de nouvelles missions, j'ai le sentiment de franchir une étape pour relever de nouveaux défis, dans une autre situation, mais toujours au service des universités.
> Je pense que vous pouvez le comprendre et vous remercie pour le travail accompli en commun[1]. »

Alors qu'il s'apprête à quitter sa charge de 1er vice-président de la CPU le 16 novembre 1995 pour gagner la responsabilité de directeur de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques Bernard Dizambourg s'adresse en ces termes à ses désormais ex-collègues présidents d'université. Il résume dans cette lettre la conception de la CPU qui a été la sienne. Il pointe également, par ricochet, quelques-uns des problèmes qui ont nourri la démarche initiale de la thèse et structuré la démonstration qui s'achève. Le texte rappelle en effet l'articulation complexe entre les différents niveaux de compréhension, de temporalités, d'usages sociaux qui peuvent être enchevêtrés dans une même organisation, la CPU – imbrication qui elle-même a été l'objet central de ce travail. Tout d'abord, Bernard Dizambourg évoque la nature fondamentale d'une organisation-synapse qui rassemble statutairement tous

[1] « Lettre de Bernard Dizambourg aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25. Le texte est intégralement reproduit en annexe 11.

les présidents d'université et les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme « expression de la diversité », projection du champ universitaire dans le champ du pouvoir, au contact de ses interlocuteurs d'abord ministériels, puis de plus en plus diversifiés (syndicats, réseaux professionnels, organisation entrepreneuriales, international, etc.). Il mentionne également la dimension représentative de la Conférence qui n'est qu'un rassemblement de délégués élus d'établissement et les fractures et tensions qui l'animent. Bernard Dizambourg dessine ainsi des degrés d'implication divers pour les présidents, évoque leurs débats, mais également la volonté d'un groupe plus investi, un noyau réformateur, qui cherche à offrir, sur le plan symbolique et en partie pour sa propre légitimation, un espace d'harmonisation des vues visant à contrer les forces centrifuges qui divisent la Conférence. Enfin, par son exemple et son épitaphe finale, Bernard Dizambourg rappelle qu'au-delà des institutions il y a leurs usages. La CPU a pu de ce fait, dans certaines périodes de son histoire, servir de creuset et de lieu d'identification et de repérage d'un noyau de présidents parfois programmatique qui a veillé à perpétuer un esprit de défense de l'établissement comme barycentre du pouvoir dans le champ universitaire. Ainsi, dans sa trajectoire professionnelle collective, ce groupe s'est placé « au service des universités. ». Bernard Dizambourg illustre à son compte une des réponses à la question qui sous-tend cette étude, celle de la place que cette organisation a pu prendre peu à peu dans le champ universitaire français et du kaléidoscope des profils qu'elle a incarné au fil des évolutions de cet espace et des profils sociologiques des présidents d'universités : tantôt club, lieu de débats politiques, lobby, école de formation professionnelle, corps constitué...

Travailler sur la CPU, c'est d'abord associer deux niveaux et deux temporalités d'étude, tout d'abord l'organisation, sa genèse, sa structuration, ses aléas, sa constitution comme institution pérenne ; par suite les présidents d'université, leur histoire sociale, leur légitimation, leurs carrières, leur professionnalisation, leur capacité d'action. Bernard Dizambourg cité plus haut rappelait cette interpénétration des deux niveaux : la Conférence est à la fois un outil au service des présidents, une assemblée qui les reflète mais également un espace organisationnel, animé par une équipe administrative permanente qui en permettant la circulation des informations nourrit leur socialisation professionnelle commune. Une étude de la CPU se devait ainsi d'occuper ces deux fronts mais également d'en associer un troisième, celui de l'action publique et de l'évènement, car d'une certaine manière elle visait à comprendre comment s'est constitué un groupe d'acteurs et comment s'est nourrie leur capacité d'action collective. En associant en permanence le « souffle » de l'histoire structurelle, l'« oscillation cyclique » de

l'histoire sociale et l'histoire politique « du temps bref[1] », elle veillait à comprendre pourquoi cette organisation a pu non seulement se perpétuer mais également « accroitre sa reconnaissance et son influence[2] », en dépit ou à cause des modifications majeures de la « configuration universitaire » tout au long de la période qui court de la loi Faure à la loi LRU[3].

L'enquête a ainsi débuté par la genèse de la Conférence des présidents d'université vue comme une étude de cas des relations et fonctions structurelles qui rendent possible une telle organisation. L'étude des quelques années de « destruction créatrice » qui ont suivi les tumultes de 1968 et durant lesquelles s'est constitué un nouveau paysage institutionnel a rappelé la transformation capitale qu'a généré la création d'établissements autonomes, pluridisciplinaires, avec une dose de participation démocratique en leur sein, mais également la déception liée à leur marge de manœuvre étroite dans le nouveau champ du pouvoir universitaire qui se structure peu à peu. La CPU s'inscrit donc dès son origine comme un reflet de cette configuration. Dans ce contexte, elle nait d'une rencontre entre une initiative provenant des premiers présidents d'assemblées constitutives d'organiser des réunions régulières afin de se coordonner dans leurs rudes responsabilités, et la volonté des principaux acteurs du ministère de limiter le pouvoir du CNESER, de surveiller d'un peu plus près les établissements autonomes et de retrouver dans ce nouveau monde l'espace de discussion traditionnel qui l'unissait aux grands notables universitaires[4]. Cette confluence permet la création en 1971 d'une Conférence des présidents pérenne, dotée de quelques moyens administratifs, aux fonctions de coordination horizontale et de représentation verticale définies clairement par décret, mais encore cantonnée dans une zone grise, privée qu'elle est d'une reconnaissance pleine et entière par le cadre législatif de la loi Faure, hésitant entre l'autonomie de son organisation et sa présidence par le Ministre qui exerce une tutelle sur la nouvelle organisation. Ce qui se joue donc, dès la mention de cette genèse, c'est la mise à jour de relations structurelles qui servent de poutres maîtresses à la CPU durant toute la durée de son histoire.

Ainsi, le temps des structures, son rythme certes lent mais en rien immobile[5], a été le premier moment sur lequel s'est posé l'étude. Rapidement approuvés, les statuts internes de la

[1] Dans une filiation en partie braudelienne souvent répété au fil du manuscrit, il s'agit de prendre en compte des rythmes d'évolution et pas nécessairement de durée de scansion. Cf. BRAUDEL Fernand, « La longue durée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13ème année, n°4, 1958, pp. 727

[2] « Lettre de Bernard Dizambourg aux présidents », 16 novembre 1995, AN 20080235/25

[3] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et sociétés, 2001, p. 170-171

[4] On peut penser au conseil de l'enseignement supérieur créé par la loi 46-1084 du 18 mai 1946 dans lequel on retrouvait essentiellement des doyens de facultés, des professeurs nommés et des membres de la haute administration. Cf. Chapitre 1

[5] En cela on s'écarte de certaines tentations tardives de Fernand Braudel et surtout de ses épigones pour rejoindre la vision de Jacques Le Goff : « l'histoire c'est le changement. »

nouvelle organisation dessinent les contours d'une CPU plurielle par ses activités, par ses commissions et les degrés de participation possible, entre le simple président et des membres plus investis au sein de la Commission permanente (CP²U) ou du Bureau des vice-présidents. Pas à pas, la première génération présidentielle ancre l'organisation dans une géographie parisienne, affirme le rythme des réunions, des colloques, et les fonctions sociales structurelles de la CPU : la sociabilité d'un groupe de notables universitaires assemblé dans une forme de « club[1] », la socialisation de responsables élus à la fois à des pratiques et à des acteurs appartenant au champ politique universitaire, la mise en contacts, la légitimation et parfois le « repérage » dans le cadre d'un corps intermédiaire du ministère et des présidents. La CPU a permis de construire en partie les cadres de la fonction de président d'université et un espace de relations réciproques. Ces éléments structurels et les débats qui se posent en séance sur la question de la représentativité des présidents à l'égard leurs établissements traversent l'ensemble de l'histoire de la CPU.

Toutefois, seuls, ils n'expliquent pas pourquoi la Conférence a pu à ce point s'adapter finement aux caractères de la conjoncture et s'immiscer dans le champ du pouvoir universitaire jusqu'à entrer même pour certains des individus qui y ont été impliqués dans une forme de « cogestion » avec le ministère[2]. Si les cadres demeurent ceux-ci ont pu changer d'usages au fil de leur histoire et de l'évolution de la configuration universitaire. Ainsi la Conférence a épousé les diverses voies prises par la professionnalisation qu'a pu prendre la fonction plurielle de président d'université. La première génération, la *génération fondamentale*, demeure dominée par les profils des mandarins éclairés des années 1960, tirant leur légitimité d'une notabilité locale, de l'accumulation de position de surplomb dans le gouvernement de l'université et de leur attitude en 1968. Au sein de la CPU dont ils ont co-dessiné les contours, cette génération tente d'approfondir une autonomie qui montre rapidement ses limites, dans la droite ligne d'idées réformatrices muries depuis la décennie précédente. Le colloque de Villard-de-Lans en mars 1975 demeure le point culminant de leurs luttes : dans le soupir du temps d'une fragile fenêtre, conditionnée par un soutien ministériel et la présence de relais sûrs en son sein

« Braudel avait une très grande admiration pour Lévi-Strauss. Mais il voyait un danger : ce structuralisme sans histoire était une démarche scientifique dangereuse. Il a été porté lui-même à s'approcher d'une histoire qu'il a heureusement appelée "presque immobile" ; mais je crains que l'expression "l'histoire immobile" soit venue sous sa plume et dans sa conversation. Ce fut la même chose pour celui d'entre nous qui a été son plus proche "disciple" : Emmanuel Le Roy Ladurie. Il est bien clair que là, je ne peux pas suivre. Non seulement je pense qu'il n'y a pas d'histoire immobile ; l'histoire c'est le changement. Mais je ne pense pas non plus que les sciences auxquelles l'histoire a emprunté cette idée d'immobilité doivent être elles-mêmes des disciplines de l'immobilité. » cf. LE GOFF Jacques, « Le changement dans la continuité », *Espaces Temps*, n°34-35, 1986, p. 21

[1] Ce terme revient souvent pour qualifier la CPU comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 4.

[2] Le terme « cogestion » sans doute un peu fort pour désigner la situation en cours à partir des années 1990 mais il a pourtant été employé à de nombreuses fois par des acteurs des rives de la séance. Cf. Chapitre 10

notamment de certains anciens chefs d'établissement, les présidents ont vu certaines de leurs idées prises en compte dans un processus réformateur global de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce moment de communion réformatrice s'éteint à mesure que les conditions sociales qui ont présidé à sa naissance disparaissent. En effet, répondant à une forme de crise de la légitimité dans le cadre d'une fonction encore fragile, à une évolution du corps des universitaires et des établissements en général, à la nécessité structurelle du renouvellement des titulaires dans le cadre d'une impossible reconduction des mandarins réformateurs à leur poste, la seconde génération présidentielle voit son profil être profondément modifié. Rajeunie, politisée, la CPU des années 1975-1988 s'engage de plein pied dans le champ politique et devient un des lieux privilégiés d'expression des débats et prises de position en particulier sous l'empire de la très réactionnaire ministre Alice Saunier-Seïté. Ces *générations politiques* s'engagent dans une forme de professionnalisation politique qui garantit leur visibilité et les potentielles carrières pour certains d'entre eux. D'un autre côté cependant elle les éloigne des enjeux réformateurs qui animaient leurs ainés. Parcellisée par les oppositions partisanes, davantage une assemblée qu'une organisation capable d'action collective, la CPU, aux exceptions près de quelques présidents se muant en véritables entrepreneurs individuels de réforme comme Philippe Lucas ou Daniel Bancel, ne s'engage pas dans la révolution contractuelle en gestation.

Cependant, la contractualisation transforme par rebond la Conférence des Présidents d'université en changeant rapidement le contour de la fonction présidentielle et les conditions attendues par les communautés universitaires pour accéder à cette dernière. La professionnalisation présidentielle emprunte après la voie politique un nouveau chemin techniquement plus exigeant celui des capacités administratives de gestion. Ce faisant, les présidents tendent de plus en plus par l'exercice de leur fonction à s'éloigner de leur milieu d'origine rendant difficile leur retour à la paillasse au terme de leur parcours. Corrélativement, cette évolution se fait dans le cadre d'une ouverture des carrières dans le monde administratif qui suit la transformation de la configuration universitaire et offre de nombreux débouchés à ces professionnels de l'administration de l'enseignement supérieur. Animée par les premiers contrats dès la fin des années 1980 et le plan Université 2000 qui l'accompagne de ses réalisations monumentales, cette nouvelle *génération des « présidents de contrats »* s'affirme autour une autre façon d'appréhender son rôle et sa volonté de transformer l'outil collectif à sa disposition en une organisation permettant de défendre et de promouvoir collectivement les

universités[1]. Une fois portée à la tête de l'organisation, une nouvelle élite présidentielle la transforme en un outil professionnel pour leur action collective, doté d'une équipe permanente préparant mieux les dossiers et elle l'engage, avec le soutien du ministère, dans le réseau des partenaires insérés dans le champ du pouvoir universitaire. À la différence de la génération fondamentale, ce noyau de présidents réformateurs s'intègre dans une « élite programmatique » véritable qui en même temps qu'elle évolue dans d'autres fonctions défend toujours un des conceptions communes mettant au premier plan l'échelon de l'établissement. Dans cette nébuleuse réformatrice qui associe présidents en fonction et élite programmatique intégrée aux responsabilités administratives se dessinent les contours d'un nouvel édifice législatif visant à adapter l'existant au nouvel ordre contractuel. Ce parcours, sorti des vicissitudes politiques, aboutit à la loi LRU de 2007.

Les neuf conditions

Arrivée au point d'aboutissement de cette longue traversée de 40 ans d'histoire de la Conférence des présidents il est désormais temps de se confronter avec les intentions de départ et les hypothèses initiales. La socio-histoire de la CPU est incontestablement une histoire particulière, alimentée par une microsociologie d'une élite qui se transforme en même temps que l'organisation, *i.e.* les présidents d'université. Elle permet de comprendre, en dépit de sa profonde hétérogénéité, le processus de structuration d'une organisation mais également la possibilité de constitution d'une forme de front commun de délégués d'établissements autonomes, et de plus en plus concurrentiels, dans le cadre d'un acteur politique collectif, en associant la dimension matérielle d'une organisation ou d'un groupe professionnel et surtout la constitution d'un projet, d'une idéologie fédératrice en grande partie indigène. En accord avec la ligne développée par Philippe Bezès et Patrick Le Lidec, l'exemple de la CPU montre que « les politiques de l'organisation sont mieux comprises et analysées lorsqu'elles sont placées au cœur de la variété des engagements politiques qui y prévalent et des multiples usages des formes organisationnelles[2]. » Par sa position, par la nature de la fonction présidentielle la Conférence se trouve à cheval entre une histoire politique, une histoire sociale et une histoire du monde universitaire. Tout le sel de ce travail tient en cette démarche qui rend possible la

[1] La formule « génération des présidents de contrat » émane de l'un d'entre eux Bernard Dizambourg. Cf. *Entretiens avec Bernard Dizambourg*, 12 mai 2017 et 16 mars 2018

[2] Nous reprenons une citation déjà évoquée en introduction de ce travail. Cf. BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, 2016, p. 424

vision de concert de niveaux disjoints de compréhension, une mise en avant de l'articulation et parfois de l'interdépendance entre une profession en définition, une organisation et les lieux de pouvoir sur cet écosystème, bref de l'évolution générale d'une « configuration universitaire » dans laquelle ces aspects sont solidaires et interconnectés selon le concept si justement forgé et employé par Christine Musselin[1]. Ainsi l'étude s'est donnée comme dessein de chercher dans son ensemble à déparcialiser non seulement le traitement de la CPU mais également celui de l'enseignement supérieur, en questionnant l'autonomie de ce champ par rapport à des évolutions propres au champ politique général. Elle a pu montrer que les jeux d'alliance et la mise en relations croissante de deux régions d'écologies (universitaire et ministérielle) dans un processus historique expliquent cette émergence et la force de frappe collective de la Conférence comme acteur.[2] Ainsi, parce qu'elle se situe en marge du champ universitaire et du champ du pouvoir la CPU a permis d'explorer une des frontières de ces deux univers et de questionner leurs relations pas toujours univoques. Elle a permis également de replacer les transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une histoire politique et administrative plus large celle de l'évolution de l'État de ces dernières décennies grâce notamment à la mobilisation fréquente des travaux de Philippe Bezès[3].

La CPU n'est donc qu'un exemple, appartenant à une histoire sociale et organisationnelle de l'enseignement supérieur français, de la portée méthodologique que représente une étude des transformations historiques associant regard sur l'action publique et sur une histoire institutionnelle venue du sommet, mais également analyse de l'évolution sociale complexe et buissonnante d'un groupe professionnel médiateur dans la diffusion et la production de ces évolutions.

Parvenu à l'achèvement de cette étude le temps semble désormais être venu de revenir sur l'interrogation fondamentale, la *libido sciscendi*, qui l'avait débuté : comment l'assemblée de notables disciplinaires réformateurs de 1971 s'est-elle muée en une organisation véritable ? Pourquoi a-t-elle acquis une telle position dans le champ du pouvoir universitaire français au

[1] Le concept lui permet d'étudier toutes ensemble « les universités, les autorités de tutelle, la profession universitaire. » pour mieux comprendre l'action publique. Cf. MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 170-171

[2] "A linked ecologies argument moves beyond this by taking into account the simultaneous existence of numerous adjacent ecologies, all of whose actors seek alliances, resources, and support across ecological boundaries." ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, p. 247

[3] En particulier de son maître ouvrage Réinventer l'État qui sera devenu familier sans doute au lecteur. BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, 522 p.

point de prendre une place déterminante dans un processus législatif comme celui de la loi LRU de 2007 ? Finalement tout ce travail a peu à peu établi un nombre limité de neuf conditions inter-reliées et causées en grande partie par l'évolution contractuelle et qui ont permis de rendre possible cette transformation.

Tout d'abord du côté de la Conférence et des présidents la constitution d'une élite présidentielle investie dans les fonctions de représentation ou de défense collective des établissements et durablement mobilisée par ces tâches, a été nécessaire (1). Mais c'est en élaborant un programme réformateur, une doctrine cohérente réfléchie et régulièrement mise à jour, capable de donner une cohésion à un groupe de présidents hétérogène qu'elle a pu gagner toute sa place dans le champ du pouvoir (2), grâce à la transformation de la CPU en un outil administratif et politique efficient par sa dotation en moyens humains et matériels capable de décupler et de cultiver les réseaux et la capacité d'influence de la Conférence (3). Pour parvenir à cela, il a fallu une prise de conscience collective par une socialisation nouvelle et la diffusion de nouvelles normes professionnelles fondées sur la gestion par le biais de la politique contractuelle qui ont amené peu à peu des universitaires élus à se muer en spécialistes de l'administration de l'enseignement et de la recherche au-delà du domaine rectoral traditionnel. (4) Cette modification de la place des présidents dans leurs établissements, la multiplication de leurs liens avec les collectivités locales, les entreprises, les programmes européens dans le cadre d'une forme de banalisation du partenaire étatique s'est retraduite dans leur vision du monde et dans le rôle qu'ils affectent à leur Conférence (5). Un spectre hante donc cette évolution sociale et borne les limites de son autonomie celui de la contractualisation : l'insertion progressive à plusieurs niveaux sectoriels ou transversaux du champ étatique des logiques de décentralisation, de mise en agence, de nouveau mangement public dans le répertoire général de réforme a conduit à la mise en place de relations contractuelles – certes par en haut mais avec l'assentiment actif d'une fraction de la Conférence. (6) Cette reconnaissance de l'établissement comme point central a entrainé des modifications de la structure même du ministère, une expansion des postes et des secteurs dans lequel l'expertise d'anciens praticiens de l'autonomie tentées par la poursuite de leur carrière dans ces fonctions (7), au point d'accroitre l'interdépendance entre ce ministère sectoriel et le vivier de cadres et de hauts-fonctionnaires potentiel que représente la CPU depuis ses origines. (8) Enfin la possibilité de réforme a été uniquement permise par une contingence politique favorable au plus haut niveau permettant de faire fi de nombreuses réticences éventuelles et la synchronisation et la solidarisation d'une série d'opportunismes réformateurs parsemés dans tout le champ autour de l'idée de renforcer l'autonomie institutionnelle, administrative et financière des établissements. (9)

Ces 9 conditions, et l'étude l'a montré, se sont constituées à des époques différentes et ont accompagné différents moments de l'histoire de la CPU. Confrontés à des difficultés similaires les présidents de toutes les générations ont pu élaborer, parfois dans stupéfiante similarité, des idées réformatrices et des stratégies semblables[1]. Les derniers chapitres de l'étude ont ainsi montré que l'histoire de la CPU était jalonnée de rendez-vous manqués ou plutôt de configurations différentes de réforme, qui n'ont pas connu « l'alignement des astres » que seules les années 2000 ont pu rencontrer. Dans tous les cas une telle configuration n'obéit en rien à une ligne droite d'accumulation positive, elle a pu se nouer partiellement à une période, de défaire en d'autres moments, et la situation connue en 2007 ne s'est pas nécessairement inscrite dans la durée. Pour ne prendre qu'un exemple, la condition n°2 celle du programme commun était étroitement liée à l'aboutissement du projet d'autonomie renforcée, une fois ce dernier mis en place avec la LRU, les forces de division et la dimension profondément hétérogène des présidents et par ricochet des établissements qu'ils représentent ont repris toute leur place se traduisant par la constitution d'associations thématiques d'établissements comme la CURIF puis l'AUREF[2]. Les positions acquises sont parfois très fragiles.

« La mort saisit le vif »

Parvenu au terme de ce parcours dans la CPU, se pose une dernière question : celle de ces devenirs et de ses prolongements possibles. Sur le chemin tant de questions ont été laissé en suspens. Tout d'abord l'aspect international ne manque pas de devoir être interrogé. La Conférence des présidents d'université français s'inscrit dans une dimension européenne ou mondiale : par le biais de sa COREX elle entre en contact avec d'autres homologues, traduit la circulation de référentiels étrangers et la coordination de plus en grande de ces instances. Une socio-histoire de la coopération de ces organismes nationaux, via des structures comme la CRE puis l'EUA serait elle-aussi une façon de prolonger dans un espace entre science, diplomatie et administration l'enquête menée en France. Elle serait également une étude sur un espace frontière entre différentes sections de l'espace social et politico-administratif. De même, une approche plus authentiquement comparative entre différentes configurations nationales universitaires de cette professionnalisation des fonctions d'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche reste encore en suspens. Par la prégnance de l'interlocuteur et du

[1] Comme l'a montré le cas d'Alain Beretz qui en 2010 tente sans succès de se faire élire à la tête de la CPU sur un programme proche de la ligne développée par Bernard Dizambourg et l'élite programmatique dans les années 1990. *Entretien avec Alain Beretz*, 20 avril 2018

[2] La première nait en 2008 d'abord de façon informelle, la seconde se constitue à partir de 2013.

régulateur étatique, par la place du pouvoir disciplinaire le cas français demeure singulier[1], qu'en est-il donc de ces évolutions dans d'autres pays ? Quelles voies empruntent la professionnalisation des dirigeants d'universités si elles ne sont pas aussi verticales ? Comment surtout mieux en saisir les origines ? Comment mieux appréhender à la suite de l'étude de Jelena Brankovic la diversification de plus en plus grande de ces organisations représentatives des établissements et la manière avec laquelle se redéfinissent leurs frontières et leurs critères de rassemblement ?[2]

À une autre expérimenté, une deuxième voie apparaît comme une prolongation normale de l'itinéraire : un travail sur les présidents mené par « en bas ». Çà et là dans le fil de la démonstration, des mentions des limites de l'approche par « en haut » qu'incarne la CPU se sont en effet faites jour. Si les archives de l'organisation ou de sa tutelle renseignent à merveille sur l'action publique des présidents et la vie interne de la Conférence, elles ne traitent que très partiellement des problématiques plus proches de la vie des établissements : transformation de l'exercice des responsabilités, relations entre les différentes composantes et types de pouvoir, élection et mode de légitimation des présidents. Seule une étude prenant pour objet un panel d'établissements, dans une démarche proche mais sur une autre problématique de celle initiée par Arnaud Desvignes dans ses travaux.[3] Elle compléterait les éléments qu'ont permis de rassembler les entretiens de type biographique qui prenaient la vie quotidienne et l'origine de l'investissement des présidents en ligne de compte. En prenant en considération les évolutions historiques, elle préciserait les rétroactions sur la vie locale des transformations dégagées dans l'espace national.

Enfin, l'élargissement à d'autres périodes chronologiques dans une optique proche de celle développée par Emmanuelle Picard dans ses travaux sur les disciplines demeure toujours à entreprendre[4], si a été dressé ici le constat que la CPU perpétuait des instances de discussion communes aux grandes notables universitaires l'enquête reste à faire sur ces dernières, pour

[1] MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, *op.cit.,* p. 53-133

[2] BRANKOVIC Jelena, "How do meta-organizations affect extra-organizational boundaries? The case of university associations" in RINGEL L., HILLER P. & ZIETSMA C. (eds.), *Towards Permeable Boundaries of Organizations?* (, Volume 57,). Bingley, Emerald Publishing Limited, book series: "Research in the Sociology of Organizations", pp. 259-281

[3] Ce dernier a pris appui sur les cas d'Amiens, de Paris 7 et de Rennes 1 dans son étude. Cf. DESVIGNES Arnaud, « Chapitre 6 – Les universités face au mur de l'argent (1969-1981), *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, Paris, Université Paris IV- Paris Sorbonne, 2016, 888 p.

[4] PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 353 p.

mieux comprendre l'histoire des modes de fonctionnement du sectoriel Ministère de l'Éducation nationale et une de ses singularités, le recrutement en « interne » de ses hauts fonctionnaires. Bref, dans une recherche comme dans une marche au long court là où un chemin semble s'achever il n'y a qu'une bifurcation. Comme toujours, « la mort saisit le vif ».

Épilogue

Dunkerque, le 26 août 2021

Dunkerque accueille en cette fin d'été les journées d'été de la CPU. Comme chaque année depuis 1997, un séminaire de rentrée réunit l'ensemble des membres de la Conférence pour des moments de réflexion collective autour des sujets politiques et universitaires du moment (conditions de la rentrée, bilan du quinquennat, etc.). Les présidents y partagent donc des temps de travail mais également des moments de découvertes culturelles et des soirées plus conviviales. L'évènement rassemble et apparaît comme d'importance en interne. L'organisation qui fête ses 50 ans profite d'ailleurs de l'occasion pour présenter, lors d'une réception sous les mosaïques du siège de la communauté urbaine de Dunkerque, un ouvrage commémoratif ensuite diffusé largement aux participants et aux invités extérieurs[1]. Le président Manuel Tunon de Lara, les membres de la Conférence et toute son équipe permanente semblent heureux de se retrouver et pour certains de se rencontrer pour la première fois après 18 mois d'une crise sanitaire qui a mis les établissements à rude épreuve. Certains « anciens » sont présents pour l'évènement et ne sont pas moins contents de se réunir pour échanger entre eux et avec les plus jeunes. Ces journées rayonnent toutefois au-delà de la seule CPU. Les représentants des communautés territoriales (maire de Dunkerque, vice-président du conseil régional), le préfet, la rectrice font le déplacement pour rencontrer des interlocuteurs venus de toute la France. Xavier Bertrand président des Hauts-de-France et homme-politique d'importance nationale assistera même à certains débats des journées. Du côté de la tutelle, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ancienne membre de la CPU[2], le directeur de cabinet et d'autres chargés de missions accompagnent la ministre en personne. Frédérique Vidal peut ainsi prononcer une allocution auprès de ceux qu'elle appelle chaleureusement ses « chers collègues »[3]. Des journalistes de la presse spécialisée font également le déplacement. La CPU peut ainsi adresser, par l'intermédiaire de son président, un message fort dans une année électorale à l'ensemble du champ.

Ce court récit d'un évènement que les circonstances m'ont amené à connaître de près est saisissant par l'effet de continuité qu'il dégage entre la CPU actuelle et celle qui s'est

[1] *CPU, 50 ans de transformations avec les universités françaises*, CPU, 2021, 68 p.
[2] Anne-Sophie Barthez a en effet présidée la Comue Paris-Seine et a, à ce titre, été membre de la CPU entre 2011 et 2017.
[3] La ministre a effet dirigé l'université de Nice de 2012 à 2017.

construite à partir des années 1990. On retrouve pêle-mêle quelques-unes des fonctions et caractéristiques dégagées au fil de l'étude. L'histoire de la Conférence ne cesse donc pas en 2007 et avec l'application de la loi LRU. Depuis sa transformation en association elle a dans l'ensemble perpétué sa position d'interlocuteur privilégié de la tutelle au-delà des alternances. Elle continue de se réunir en séance tous les 3èmes jeudis du mois, de tenir des colloques annuels, des séminaires de rentrée, des formations de présidents, de mutualiser les outils de gestion par l'AMUE, de prendre des positions publiques, de convoquer des conférences de presse… Cette continuité ne signifie en rien une forme de linéarité de la vie de l'organisation. La CPU au faîte de sa puissance en 2007 a été bousculée depuis une dizaine d'années. La transformation de la carte universitaire sous l'effet des fusions, ses élargissements aux Comue et à toujours plus d'établissements ont accentué les tendances à la différenciation interne. Ce mouvement s'est traduit rappelons-le par l'émergence d'autres structures de coordination nationale des établissements : l'AUREF pour les universités de proximité, la CURIF (2008-2020) et son successeur l'Udice pour les universités au rayonnement européen voire mondial. Associée à une difficulté à retrouver un cap politique aussi fort que dans les années 2000, la CPU « cherche une boussole » programmatique depuis la mise en place de la LRU[1]. La période la plus récente semble toutefois avoir permise, au moins par une logique de défense collective, de renforcer la cohésion interne. Certaines prises de position assez énergiques de la Conférence notamment pour défendre les libertés académiques lors des décisions controversées du ministère sur « l'islamo-gauchisme »[2], ou sur l'autonomie des établissements dans un contexte gouvernemental marqué par une recentralisation de l'exercice du pouvoir, sont un signe d'une plus grande convergence en interne. Mais est-elle ponctuelle ou sera-t-elle durable ?

Si la CPU a connu des difficultés, elle s'inscrit toujours dans un mouvement de professionnalisation et d'insertion de ses membres les plus investis dans les espaces de pouvoir. Ce processus est demeuré animé de nombreuses dynamiques. La systématisation des réélections permise par la LRU a renforcé le tournant professionnel et la stabilisation du groupe des présidents. Près de 40% de ceux élus entre 2006 et 2010 ont ainsi été reconduits dans un second mandat, Le mouvement des fusions a même rendu possible, à l'image de la situation des années 1980 des longévités exceptionnelles : Yvon Berland a ainsi été président de 2004 à 2019, Manuel Tunon de Lara actuel président de Bordeaux et de la CPU est élu sans discontinuer

[1] LE NÉVÉ Soazig, « La Conférence des présidents d'université cherche une boussole », *Le Monde*, 17 décembre 2020.
[2] http://www.cpu.fr/actualite/islamo-gauchisme-stopper-la-confusion-et-les-polemiques-steriles/, 16 février 2021, [en ligne]

depuis 2008. Peut-être est-ce le signe d'un déploiement des carrières dans le cadre d'un marché des dirigeants universitaires et pas uniquement dans la logique de l'intégration ministérielle ?

Le noyau programmatique des années 1990 a quant à lui peu à peu quitté les responsabilités à partir de la mise en place de la loi LRU. Après le départ d'Éric Froment de ses dernières fonctions européennes en 2017, la retraite de Jean-Richard Cytermann après la fusion des inspections générales IGAENR et IGEN en octobre 2019, seul Jean-Marc Monteil continue d'occuper en 2021 une fonction ministérielle en tant que chargé de mission sur le numérique éducatif. Ce groupe reste toutefois influent dans la CPU : Bernard Dizambourg, Jean-Pierre Finance ou Bernard Saint-Girons sont conseillers, Christian Forestier l'était encore très récemment. Certains d'entre eux étaient d'ailleurs là le 26 août 2021. Vue avec le recul des périodes postérieures, leur insertion dans les leviers de pouvoir sur l'enseignement supérieur et la recherche apparaît comme la première manifestation d'une situation devenue somme toute assez ordinaire.

Ainsi en 2012-2013 avec la nomination de Geneviève Fioraso comme ministre, Simone Bonnafous (ex-présidente de Paris 12), Jacques Fontanille (Limoges), Lionel Collet (Lyon 1) ou Daniel Filâtre (Toulouse 2) occupent des responsabilités au sein du cabinet ou du ministère, tandis que Jean-Yves Mérindol (Strasbourg 1, ENS de Cachan) est conseiller de François Hollande. En 2017 la présence des présidents est encore plus grande : Thierry Coulhon (Cergy-Pontoise) est conseiller élyséen, Brigitte Plateau (INP Grenoble) DGESIP, Alain Beretz (Strasbourg) DGRI et Frédérique Vidal (Nice) devient ministre de l'Enseignement supérieur en exercice. C'est la première fois qu'une présidente accède à ce poste. Cependant, ces positions acquises par d'anciens chefs d'établissements n'enlèvent pas la particularité majeure du noyau programmatique : celle d'avoir suivi dans la longue durée un cap cohérent réformateur forgé dans l'expérience de la CPU des années 1990. Cette caractéristique doit encore être questionnée pout les groupes ultérieurs. Leur insertion dans la haute fonction publique ne doit pas non plus dissimuler un recul symbolique sensible des anciens présidents dans le corps rectoral dont l'accès a été rendu plus largement possible à des non-docteurs et à des non-universitaires (le taux est passé de 20% en 2010 à 40% du corps en 2018), essentiellement ouvert à des individus aux parcours d'accès plus classiques à la haute fonction publique (via l'ENA). La nomination est donc permise pour des hauts-fonctionnaires généralistes ou transversaux (pour reprendre le concept de Philippe Bezès) en lieu et place d'anciens praticiens de l'éducation. Dans le cadre de l'enjeu politique qu'est la modification de leur formation (afin de les rapprocher du terrain ou de diversifier leur profil), ces signes de déparcularisation en cours de secteur de l'enseignement méritent d'être médités.

Sources et travaux

Bibliographie

La bibliographie croise de façon volontaire travaux d'historiens, de politistes, de sociologues, de chercheurs en sciences de l'éducation, de géographes. Lorsque cela s'est avéré nécessaire (en raison de terrains ou de démarches bien spécifiques) les approches disciplinaires se sont retraduites dans son organisation, ailleurs elles se sont effacées au profit d'une structuration uniquement thématique.

1. Méthodologies

L'étude qui se met en place s'inscrit dans des jalons méthodologiques et problématiques à la confluence de l'histoire, de la sociologie et de la science politique. Certains grands signaux balisent l'itinéraire.

1.1.Entre sociologie, science politique : tracer son chemin

ABBOTT Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », *in* MENGER Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologie*, Paris, Éditions de la MSH, 2003, pp. 29-50

ABBOTT Andrew, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, vol. 23, n°3, 2005, pp. 245-274

BERGERON Henri et CASTEL Patrick, « Les habits neufs du néo-institutionnalisme ? La redécouverte de l'ordre mésologique et de l'*agency* », *L'Année sociologique*, 2015, p. 23-62

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1979, 670 p.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, 474 p.

BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°36-37, février-mars 1981, pp. 3-24

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, 277 p.

BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2001, 423 p.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude*, La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970, 279 p.

BOURDIEU Pierre et DE SAINT MARTIN Monique, « La sainte famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 44-45, novembre 1982, p. 2-53

CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1971 (1963), 382 p.

DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2013 (1922), 131 p.

DURKHEIM Émile, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2014 (1938), 434 p.

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1968 (1950), 204 p.

MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, vol. 11, n°41, 1998, pp. 7-32

MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, *Dynamics of Contention*, New York, Cambridge University Press, 2001, 410 p.

THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, n° 7, 2003, pp. 13-43

WEBER Max, *Économie et société* (2 tomes), Paris, Presses Pocket, 1995 (1921), t.1 410 p.et t.2 418 p.

WEBER Max, *La Domination*, Paris, La Découverte, 2015, 427 p.

1.2.Les lumières de l'histoire : prendre son temps

AZEMA Jean-Pierre, *1940. L'année terrible*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1990, 380 p.

BOUCHERON Patrick, *Ce que peut l'histoire. Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015*, Paris, Collège de France-Fayard, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », 2016, 71 p.

BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur. Sienne 1338. Essai sur la force politique des images*, Paris, Le Seuil, 285 p.

BRAUDEL Fernand, « La longue durée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13ème année, n°4, 1958, pp. 725-753

CHARLE Christophe, *Homo historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, coll. « Le temps des idées », 2013, 319 p.

CHARTIER Roger, *Lecteurs et lectures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1987, 369 p.

CHAUNU Pierre, « La pesée globale en histoire », *Cahiers Vilfredo Pareto, N°6* (15), p.135-164.

DE BAECQUE Antoine, *La traversée des Alpes. Essai d'histoire marchée*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 423 p.

DELUERMOZ Quentin et SINGARAVELOU Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2016, 448 p.

DESBONNETS Théophile, *De l'intuition à l'institution. Les Franciscains*, Paris, Éditions Franciscaines, 1983, 187 p.

DEWERPE Alain, *Le monde du travail en France. 1800-1950*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1998 [1989], 176 p.

ESPAGNE Michel et WERNER Michael (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, ERC, 1988, 476 p.

FERRO Marc, *Des Soviets au communisme bureaucratique. Les mécanismes d'une subversion*, Paris, Gallimard et Juillard, coll. « Archives », 1980, 264 p.

FUREIX Emmanuel et JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relier l'histoire du XIXe siècle français*, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'histoire », 2015, 280 p.

GENET Jean-Philippe, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, coll. « Le nœud gordien », 2003, 416 p.

GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980, n° 6, pp. 3-44

HANLEY Sarah, *Le lit de justice des rois de France. L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1991, 467 p.

HOBSBAWM Eric et RANGER Terence (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012 (1983), 381 p.

KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du Roi*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoire », 1989, 643 p

LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2014, 207 p.

LE GOFF Jacques, « Le changement dans la continuité », *Espaces Temps*, n°34-35, 1986, pp. 20-22

LÉVÊQUE Pierre et VIDAL-NAQUET Pierre, *Clisthène l'Athénien. Essai sur la représentation de l'espace et du temps dans la pensée politique grecque, de la fin du VIe siècle à la mort de Platon*, Paris, Macula, coll. « Deucalion », 1964, 168 p.

MOSSÉ Claude, *Les institutions grecques à l'époque classique. Ve-IVe siècle av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2014, 160 p.

NICOLET Claude, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, 343 p.

NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1998, 644 p.

PÉCOUT Gilles, *Naissance de l'Italie contemporaine (1770-1922)*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2004, 416 p

THIEULLOY Guillaume, *Le pape et le roi. Anagni, 7 septembre 1303*, Paris, Gallimard, coll. « Les Journées qui ont fait la France », 2010, 272 p.

VINCENT Catherine, *Église et société en Occident. XIIIe-XVe siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2009, 320 p.

VOVELLE Michel, « La gauche sous la Révolution : naissance d'une notion » *in* BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France, vol.1*, Paris, La Découverte, 2005, p. 52

1.3.Socio-histoire, dialogues interdisciplinaires

BOURDIEU Pierre et CHARTIER Roger, *Le sociologue et l'historien*, Marseille-Paris, Agone-Raisons d'agir-INA, coll. « Banc d'essai », 2010, 104 p.

BUTON François et MARIOT Nicolas*, Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009, 217 p.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2008 (1933), 330 p.

FILLIEULE Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, 319 p.

MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013, 496 p.

MCADAM Doug, Freedom Summer. *Luttes pour les droits civiques. Mississipi 1964*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2012 (1988), 480 p.

NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1996, 343 p.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006, 128 p.

OFFERLÉ Michel (dir.), *La profession politique. XIX-XXe siècles*, Paris, Belin, coll. « Alpha », 2017 (1999), 360 p.

PAYRE Renaud et POLLET Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2013, 125 p.

PASSERON Jean-Claude et PROST Antoine, « L'enseignement, lieu de rencontre entre historiens et sociologues », *Sociétés contemporaines*, n°1, mars 1990, pp. 7-45

PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 329 p.

SALHINS Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, Paris, Belin, 1996, 416 p.

1.4.Biographies, prosopographies

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°62-63, juin 1986, pp. 69-72

CHARLE Christophe, *Les professeurs de la faculté de lettres de Paris. Dictionnaire biographique 1809-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 2 vol., 1985, 179 et 215 p.

CHARLE Christophe et TELKÈS Eva, *Les professeurs du Collège de France. Dictionnaire biographique 1901-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1988, 246 p.

CHARLE Christophe et TELKÈS Eva, *Les professeurs de la faculté des sciences de Paris. Dictionnaire biographique 1901-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1989, 270 p.

CONDETTE Jean-François, *« Les lettrés de la République ». Les enseignants de la faculté des lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République (1870-1940). Dictionnaire biographique*, Villeneuve-d'Ascq, Université Lille 3, 2006, 238 p.

DREYFUS Michel, PENNETIER Claude et VIET-DEPAULE Nathalie, *La Part des militants*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996, 354 p.

HUGUET Françoise, *Les professeurs de la faculté de médecine de Paris. Dictionnaire biographique 1794-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1991, 753 p.

MATONTI Frédérique, « Les "gardes fous". Trajectoires biographiques et obéissance politique. L'exemple de groupe dirigeant de *La Nouvelle Critique* », *Le Mouvement Social*, n°186, 1999

PENNETIER Claude et PUDAL Bernard (dir.), *Autobiographies, autocritiques et aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2002, 367 p.

PUDAL Bernard, « Du biographique entre "science" et "fiction" Quelques remarques programmatiques », *Politix*, vol. 7, n°27, troisième trimestre 1994. pp. 5-24

1.5.« Jalons » historiographiques de l'enseignement supérieur en France

CAPLAT Guy, « Pour une histoire de l'administration de l'enseignement en France », *Histoire de l'éducation*, n°22, mai 1984, pp. 27-58

CHAPOULIE Jean-Michel, FRIDENSON Patrick et PROST Antoine, « Jalons pour une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945 », *Le Mouvement social*, n°233, octobre-décembre 2010, pp. 3-12

CHARTIER Roger et REVEL Jacques, « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°25, juillet-septembre 1978, pp. 354-274

COMPÈRE Marie-Madeleine, *L'histoire de l'éducation en Europe. Essai comparatif sur la manière dont elle s'écrit*, Berne-Paris, Peter Lang-INRP, 1995, 296 p.

CONDETTE Jean François, « Étudier l'*Alma mater*. Pour une histoire renouvelée de l'enseignement supérieur en France à l'époque contemporaine », *in* CONDETTE Jean-François et FIGEAC-MONTHUS Marguerite (dir.), *Sur les traces du passé de l'éducation... Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, pp. 177-198

JALABERT Laurent, « La figure de l'"universitaire" dans la vie intellectuelle en France de l'affaire Dreyfus à nos jours : bilan des travaux et perspectives de recherches » *in* LEYMARIE Michel et SIRINELLI Jean-François (dir.), *L'Histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, PUF, 2003, pp. 255-270

PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français, pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122, avril-juin 2009, pp. 11-33

PICARD Emmanuelle, « Recovering the History of the French University », *Revue d'histoire des sciences et des universités*, n°5/3, 2012, pp. 156-169

REY Olivier, « L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs », *Institut Français de l'Éducation*, février 2005 (http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Ens_Sup/sommaire.htm)

SAWICKI Frédéric, « Pour une sociologie des problématisations politiques de l'École », *Politix*, 2012, n° 98, pp. 7-33

1.6.Outils dans la recherche

COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2009, 786 p.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies. Concepts et débats,* 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2010

SAPIRO Gisèle (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020, 1000 p.

ZALC Claire et LEMERCIER Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historiens*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008, 128 p.

1.6.1. Archives universitaires (mémoire vivante et de papier)

Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération, 5 t., Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995-2008

BETTAHAR Yamina et CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne, *Les Universités au risque de l'histoire. Principes, configurations, modèles*, Nancy, Presses universitaires de Nancy-Éditions universitaires de Lorraine, 2014, 522 p.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Guides Repères », 1997, 334 p.

CHARMASSON Thérèse, *Histoire de l'enseignement XIXe-XXe siècles, guide du chercheur*, Lyon, INRP-CTHS, 2006

CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne et ROLLET Laurent (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'université : sauvegarde, valorisation et recherche*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008, 168 p.

DESCAMPS Florence, *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, coll. « Sources d'histoire », 2006, 287 p.

FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1997, 168 p.

GERME, *Archives et mémoire étudiantes : état des lieux. Actes des deux premières journées d'études organisées les 23 février 2000 à Nanterre et 6 juin 2001 à Paris*, Paris, Association des archivistes français, 2004, 181 p.

LE GOFF Armelle (dir.), *Les hommes et les femmes de l'université : deux siècles d'archives*, Paris, Archives nationales/DAF-INRP, 2009, 204 p.

LEGOIS Jean-Philippe, « Des archives orales pour une histoire sociale de l'enseignement supérieur contemporain en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°121, 2013, pp. 205-213

LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie et PICARD Emmanuelle (dir.), *Les Archives universitaires : de nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement et de la recherche*, Paris, Centre d'histoire du XIXe siècle (Université Paris 1/Paris 4), 2014, 211 p.

MERCIER Charles, « Les archives des universités (1968-2012) », *in* CONDETTE Jean-François et FIGEAC-MONTHUS Marguerite (dir.), *Sur les traces du passé de l'éducation... Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, pp. 125-134

OPPERMANN Fabien, « La mission des Archives nationales auprès des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », *Histoire de l'éducation*, n°121, 2006, pp. 83-89

SCHOUKENS Cathy (éd.), *Archives, universités, monde étudiant. Une mémoire en construction*, Académia-Bruylant, Archives de l'Université catholique de Louvain, 2003

1.6.2. Bases de données prosopographiques et outils bibliographiques en ligne

Les historiens français : la construction d'une discipline académique, 1800-2005, Emmanuelle Picard (LARHRA, Équipe « Histoire de l'éducation »), http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php (en ligne) à dater

Guide des sources sur les mouvements étudiants et l'enseignement supérieur (fonds du CAC, de la BDIC, du CHS XXe siècle, du CHT de Nantes et de la CFDT), http://www.germe.info/guide.htm

Guide des sources sur les mouvements étudiants et l'enseignement supérieur d'Île-de-France (fonds du CAC, de la section XXe du CHAN, de la BU de Paris VIII, des AHC Sciences Po, du CHS XXe siècle et des archives départementales du Val de Marne), http://www.germe.info/guide/guide-IDF.htm

Héloïse. European Workshop on Historical Academic Databases, créé en 2012, Emmanuelle Picard (LARHRA, Équipe Histoire de l'éducation), Thierry Kouamé (Paris 1), Denise Turrel (université de Poitiers), Gian Paolo Brizzi (université de Bologne), Repertorium Academicum Germanicum (université de Berne) et al. - Carnet de recherche en ligne. http://heloise.hypotheses.org/

- CALLU Agnès, « Bibliographie sélective sur Mai 68 », Mai 68 et les intellectuels, questions à l'histoire orale [en ligne], disponible sur :
http://elec.enc.sorbonne.fr/mai68/index1167.html

- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION, « Plate-forme bibliographique collaborative du service Veille et Analyses de l'Institut français de l'Éducation », Institut français de l'Éducation [en ligne], disponible sur :
http://wikindx.inrp.fr/biblio_vst/index.php?action=readOnly

-IFÉ, « Bibliographie d'histoire de l'éducation française », disponible sur :
http://www.inrp.fr/she/bhef/

- *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social français*, http://www.maitron.fr/

- RESUP, « Annuaire des chercheurs sur l'‟enseignement supérieur », Resup [en ligne], disponible sur :
http://www.resup.u-bordeaux2.fr/annuaire/consultation/ 171

2. L'université du temps présent dans ses contextes

L'université et l'enseignement en général ne se présentent pas comme des objets « hors-sol ». Par leurs acteurs, leurs fonctions de production de savoir, de reproduction et de légitimation de l'ordre social existant, par l'influence qu'ils peuvent avoir sur la société en général il est nécessaire de les étudier au regard de contextes plus larges.

2.1.Des années 1970 à « nos jours », société, politiques, cultures

2.1.1. Manuels et synthèses

BANTIGNY Ludivine, *Histoire de la France contemporaine. 10. La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013, 512 p.

BECKER Jean-Jacques et ORY Pascal, *Crises et alternances*, Paris, Seuil coll. « Points », Nouvelle histoire de la France contemporaine », t. 19, 2002, 944 p.

BERNARD Mathias, *Histoire politique de la Ve République. De 1958 à nos jours*, Armand Colin, coll. « U », 2008, 334 p.

BERSTEIN Serge et RIOUX Jean-Pierre, *La France de l'expansion 2. L'apogée Pompidou 1969-1974*, Paris, Le Seuil coll. « Points - Nouvelle histoire de la France Contemporaine », t. 18, 2000 (rééd. 2004), 332 p.

CHASSAIGNE Philippe, *Les Années 1970. Fin d'un monde et origine de notre modernité*, Paris, Armand Colin, 2008, 368 p.

ORY Pascal, *L'entre-deux-Mai. Histoire culturelle de la France. Mai 1968-mai 1981*, Paris, Le Seuil, 1983, 282 p.

SIRINELLI Jean-François, *Les Vingt décisives. Le passé proche de notre avenir. 1965-1985*, Paris, Fayard, 2007, 324 p.

VIGREUX Jean, *Histoire de la France contemporaine. 9. Croissance et contestation. 1958-1981*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2014, 471 p.

DELACROIX Christian ET ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Histoire de la France. La France du temps présent (1945-2005)*, Belin, 2010, 656 p.

2.1.2. Mai-Juin 1968, essais de synthèses

ARTIÈRES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *68, une histoire collective. 1962-1981*, Paris, La Découverte, 2008, 847 p.

DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique et PUDAL Bernard (dir.), *Mai-Juin 68*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2008, 448 p.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANK Robert, LÉVY Marie-Françoise et alii, *Les années 68. Le temps de la contestation*, Bruxelles, Complexe, 2000, 450 p.

PAGIS Julie, *Mai 68, un pavé dans leurs histoires*. *Événement et socialisation*, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », Paris, 2014, 340 p.

SIRINELLI Jean-François, *Mai 1968. L'événement Janus*, Paris, CNRS Éditions, 2013 (2008), 330 p.

SOMBRERO (collectif), FILLIEULE Olivier, BÉROUD Sophie et *alii*, *Changer le monde, changer sa vie : enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France,* Arles, Actes Sud, 2018, 1118 p.

2.2.Contexte politique

BATARDY Christophe, *Le programme commun de gouvernement : pour une histoire programmatique du politique (1972-1977)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Laurent Jalabert, Nantes, 2016

BERGOUNIOUX Alain et FULLA Mathieu (dir.), *Michel Rocard Premier ministre. La deuxième gauche et le pouvoir (1988-1991)*, Paris, Presses de la FNSP, 2020, 370 p.

BÉROUD Sophie, « Chronologie du mouvement social de l'automne 1995 », *Cahiers du GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail)*, n°18, 1997, pp. 121-133

HAMON Hervé et ROTMAN Patrick, *La Deuxième gauche. Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1982, 460 p.

LACHAISE Bernard, LE BÉGUEC Gilles et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique : actes du colloque organisé à Bordeaux, les 18-20 mai 2006*, Paris, PUF, 2007, 504 p.

PUDAL Bernard, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours,* Bellecombes-en-Gauche, Éditions du Croquant, coll. « Savoit/Agir », 2009, 215 p.

SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti Socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1997, 336 p.

TARTAKOWSKY Danielle et BERGOUNIOUX Alain (dir.), *L'union sans unité : le programme commun de la gauche, 1963-1978*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2012, 307 p.

2.3.Histoire culturelle et intellectuelle

CANTIER Jacques, *Histoire culturelle de la France au XXe siècle*, Paris, Ellipses, 2011, 167 p.

CHARLE Christophe, *Naissances des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1990, 271 p.

CHARLE Christophe et JEANPIERRE Laurent (dir.), *La vie intellectuelle en France. 2. De 1914 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2016, 911 p.

ÉVENO Patrick, *Histoire du journal Le Monde. 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004, 715 p.

MATONTI Frédérique, *Intellectuels communistes. Essai sur l'obéissance politique.* La Nouvelle Critique *(1961-1980)*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2005, 413 p.

SIRINELLI Jean-François et ORY Pascal, *Les intellectuels en France. De l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2002 (1992), 282 p.

2.4.Le système éducatif français et l'enseignement supérieur

ALBERTINI Pierre, *L'école en France du XIXe à nos jours. De la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire », 2014 (1998), 239 p.

BOURDIEU Pierre et DE SAINT-MARTIN Monique, « L'excellence scolaire et les valeurs du système d'enseignement français », *Annales ESC*, n°1, 1970 pp. 147-175

BOURDIEU Pierre et DE SAINT MARTIN Monique, « Agrégation et ségrégation. Le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 69, septembre 1987, pp. 2-50

KNITTEL Fabien et CASTETS-FONTAINE Benjamin, *Le système scolaire en France du XIXe à nos jours*, Paris, Ellipses, 2015, 191 p.

PROST Antoine, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1992

PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV, *L'École et la famille dans une société en mutation*, *1930-1980*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004 (1981), 808 p.

PROST Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1968 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013, 400 p.

VACCONCELLOS Maria, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006, 121 p.

VERNEUIL Yves, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, coll. « Histoire de l'éducation », 2005, 367 p.

2.5.L'État : sociologie, anthropologie, histoire

ACHIN Catherine et LÉVÊQUE Sandrine, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, 2007/2, n° 67, pp. 24-44

BERENI Laure et REVILLARD Anne, « Des quotas à la parité : "féminisme d'État" et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, 2007/2, n° 67, pp. 5-23

BEZÈS Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2009, 519 p.

BEZÈS Philippe, « 'Le modèle de "l'État stratège" : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, n°47, 2005, p. 431-450

BEZÈS Philippe et Patrick LE LIDEC, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, 2016, pp. 407-433

BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1989, 576 p.

BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Le Seuil, coll. « Raisons d'agir », 2012, 656 p.

DUBOIS Vincent, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°201-202, 2014, pp. 13-25

DUBOIS Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999, 383 p.

GENET Jean-Philippe, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, coll. « Le Nœud Gordien », 2003, 401 p.

GREFFE Xavier, *La décentralisation,* Paris*,* La Découverte, « Repères », 2005, 128 p.

HANLEY Sarah, *Le lit de justice des rois de France. L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1991, 467 p.

MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que-sais-je ? », 2015 (1990), 125 p.

3. L'université, objet d'étude

L'université dans son ensemble, vue comme une organisation sociale en quête d'autonomie, se constitue (ou se reconstitue) comme agent dans les années 1970 à partir de l'ancien pouvoir facultaire. Elle est objet d'une littérature abondante, croisant les approches, les temporalités et les échelles. La CPU apparaît comme une organisation charnière dans la description de ce mouvement.

3.1.L'université, histoires et manuels généraux

BOUSSARD Isabel, GUÉDON Marie-José et WOLF Didier, *Les institutions universitaires françaises : situation actuelle*, Paris, La Documentation française, coll. « Notes et études documentaires », n°4424-4427, 1977, 124 p.

CHARLE Christophe et VERGER Jacques, *Histoire des universités*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993, 126 p.

CHARLE Christophe et VERGER Jacques, *Histoire des universités. XIIe-XXIe siècle*, Paris, coll. « Quadrige », 2012, 352 p.

MINOT Jacques, *Histoire des universités françaises 1914-1990*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1991, 127 p.

MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et société », 2001, 224 p.

VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, 432 p.

3.2.L'université, histoires singulières

3.2.1. Regards sur le temps long

ANDERSON Robert D., *European universities from the Enlightenment to 1914*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 338 p.

CHARLE Christophe, *La République des universitaires. 1870-1940*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1994, 540 p.

CHARTIER Roger, JULIA Dominique et REVEL Jacques, *Les universités européennes du XVIe au XVIIIe siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986-1989, 2 t., 240 et 616 p.

KARADY Victor, « Les professeurs de la République. Le marché scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIXe siècle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 47-48, 1983, pp. 90-112

ROCHE Daniel, *Le siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton-EHESS, 1978, 2 t., 394 et 520 p.

WEISZ George, *The Emergence of modern Universities in France (1863-1914)*, Princetown University Press, 1983

3.2.2. Depuis les massifications après-guerre

COHEN Habiba S., *Elusive Reform. The French Universities, 1968-1978*, Boulder, Westview Press, 1978, 280 p.

PASSERON Jean-Claude, « 1950-1980 : l'université mise à la question : changement de décor ou changement de cap ? », *in* VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, pp. 367-419

PROST Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°23, juillet-septembre 1989, pp. 59-70.

RÜEGG Walter (dir.), *Universities since 1945*, vol 4, *A History of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 637 p.

3.3. Universités et enseignement supérieur, cas d'école

3.3.1. Micro-histoires

AUST Jérôme, *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique. Le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise (1958-2004)*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Gilles Pollet, Université Lyon II/Institut d'études politiques de Lyon, 2004, 2 vol., 334 et 323 p.

AUST Jérôme, « La loi Faure, une rupture avortée. Effets de *policy feedback* et créations des universités à Lyon », *Politiques et management public*, 23/1, 2005, pp. 53-69

AUST Jérôme, *Bâtir l'université. Gouverner les implantations universitaires à Lyon (1958-2004)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques, 2013, 298 p.

BALAUDÉ Aliénor, *La revanche d'un site ? Politiques d'excellence et injonctions au regroupement : les recompositions sous contrainte des logiques d'action d'un site universitaire Grenoble, 1990-2016*, Mémoire de master 2 de sciences politique sous la direction de Renaud Payre et Julien Barrier, Science-Po Lyon et Université Lumière Lyon 2, 2018, 300 p.

BOURILLON Florence, MARANTZ Éléonore, MÉCHINE Stéphanie et VADELORGE Loïc (dir.), *De l'Université de Paris aux universités parisiennes*, Rennes, PUR, 2016, 353 p.

CHESSEL Marie-Emmanuelle et PAVIS Fabienne, *Le technocrate, le patron et le professeur. Une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, Paris, Belin, 2001

COLLET Pauline, *L'histoire d'une utopie. La construction de l'Université Toulouse-Le Mirail entre 1965 et 1971*, mémoire de M2 sous la direction de Jean-Michel Minovez, Université Toulouse Jean Jaurès, 2020, 225 p.

CONDETTE Jean-François, *Une faculté dans l'histoire. La faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 430 p.

DORMOY-RAJRAMANAN Christelle, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le Centre universitaire expérimental de Vincennes*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 2014, 949 p.

GROSSETTI Michel (dir.), *Université et territoire. Un système local d'enseignement supérieur. Toulouse et Midi-Pyrénées*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1994, 238 p.

LAMARD Pierre et LEQUIN Yves-Claude, *La technologie entre à l'université : Compiègne, Sevenans, Belfort-Montbéliard...*, Belfort, Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2006, 387 p.

MAZON Brigitte, *Aux origines de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Le rôle du mécénat américain. 1920-1960*, Paris, Cerf, 1988, 188 p.

SOULIÉ Charles (dir.), *Un mythe à détruire ? Vincennes, Faculté ouverte à tous*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2012, 484 p.

3.3.2. Monographies d'établissement ou de villes universitaires

Un genre qui témoigne de la volonté symbolique des universités contemporaines de développer une politique mémorielle, de se créer des récits quasi mythiques de fondations, d'ancrer leur présent dans des racines profondes en insistant sur les continuités plus que que les structures sociales tellement hétérogènes qui ont été associées au même mot d'université. L'échelle choisie (faculté, université ou ville universitaire) est souvent signifiante.

BAYARD Françoise et COMTE Bernard, *L'Université Lyon 2, 1973-2004*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2004, 381 p.

BINIZET Brigitte, *L'Université d'Avignon. Naissance et renaissance (1303-2003)*, Arles, Actes Sud, 2003

BERTRAND Nicolas, BLANDIN Claire et OUBAIDOURAHAMAN Anece, *Aux origines de l'UPEC*, Créteil, UPEC, 2011

BONNASSIE Pierre et PRADALIÉ Gilbert, *La capitulation de Raymond VII et la fondation de l'Université de Toulouse, 1229-1979. Un anniversaire en question*, Toulouse, Service des publications de l'université de Toulouse Le Mirail, 1979, 70 p.

BURNEY John M., *Toulouse et son université. Facultés et étudiants dans la France provinciale du 19ème siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, 331 p.

CADILHON François, LACHAISE Bernard et LEBIGRE Jean-Michel, *Histoire d'une université bordelaise : Michel de Montaigne, faculté des lettres, faculté des Arts (1440-1999),* Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 1999, 222 p.

CARMIGNANI Paul (dir.), *L'Université de Perpignan, tradition humaniste et modernité scientifique, de 1350 à 2000*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2001, 503 p.

DENÉCHÈRE Yves et MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen-âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, 328 p.

EMPTOZ Gérard (dir.), *Histoire de l'Université de Nantes (1460-1993)*, Rennes, PUR, 2002, 364 p.

GIRAULT Jacques, LESCURE Jean-Claude, VADELORGE Loïc, *Paris XIII. Histoire d'une université de banlieue (1970-2010)*, Paris, Berg International, 2012, 303 p.

MALHERBE Marc, *La Faculté de droit de Bordeaux (1870-1970)*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1996, 492 p.

PITTE Jean-Robert (dir.), *La Sorbonne au service des humanités. 750 ans de création et de transmission du savoir*, Paris, PUPS, 2007, 115 p.

QUELLIEN Jean, TOULORGE Dominique et DAVID Serge, *Histoire de l'Université de Caen (1432-2012)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2012, 363 p.

REVEL Jacques et WACHTEL Nathan (dir.), *Une école pour les sciences sociales. De la VIe section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales,* Paris, Cerf-Édition de l'EHESS, 1996, 554 p.

TUILIER André, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1994, 2 vol., 659 et 620 p.

4. Pouvoir(s) universitaire(s) : un champ de luttes

L'université n'est pas qu'un objet elle est aussi un champ de force, un terrain d'affrontements entre les principaux acteurs de son gouvernement et dont la CPU est bien évidemment partie prenante. Il s'agit de jeter un regard sur les différents interlocuteurs avec lesquels la Conférence interagit dans l'ordinaire de la gestion et dans l'extraordinaire des crises universitaires.

4.1.Gouverner l'université, approches générales d'une politique publique

BARRIER Julien et MUSSELIN Christine, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, n°4, 2015, p. 127-151

BOPPO Stefano, DUBOIS Pierre et MOSCATI Roberto (dir.), *Gouverner les universités en France et en Italie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2008, 340 p.

CHEVAILLIER Thierry et MUSSELIN Christine (dir.), *Réforme d'hier et réformes d'aujourd'hui. L'enseignement supérieur recomposé*, Rennes, PUR, coll. « Des Sociétés », 2014, 230 p.

CLÉMENT Pierre, *Réformer les programmes pour changer l'école ? Une sociologie historique du champ du pouvoir scolaire*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Bertrand Geay, Université de Picardie Jules Verne, 2013, 793 p.

DÉPLAUDE Marc-Olivier, « Instituer la "sélection" dans les facultés de médecine. Genèse et mise en œuvre du *numerus clausus* de médecine dans les années 68 », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°2, 2009, pp. 79-100

DÉPLAUDE Marc-Olivier, *La hantise du nombre. Une histoire des* numerus clausus *de médecine*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Médecine et sciences humaines », 2015, 416 p.

DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Noël Luc, Paris, Université Paris-Sorbonne, 2016, 990 p.

FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *En quête d'universités. Étude comparée des universités en France et en RFA*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989, 219 p.

FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine (dir.), *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1992, 351 p.

FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993, 186 p.

FRIDENSON Patrick, « La politique universitaire en France depuis 1968 », *Le Mouvement social*, n°233, octobre-décembre 2010, pp. 47-67

BERNARD Danièle et LEPAGNOT Françoise, « Alain Savary et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur », in HURTIG Serge (éd.), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2002, p. 219-238

MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, *Échanger et argumenter. Les dimensions politiques du gouvernement des universités françaises*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Christine Musselin, Institut d'études politiques de Paris, 2006, 448 p.

MIGNOT-GÉRARD Stéphanie, « Le "leadership" et le "gouvernement" dans l'analyse des organisations universitaires : deux notions à déconstruire », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, n°15, 2003, pp. 148-177

MUSSELIN Christine, « Structures formelles et capacités d'intégration dans les universités françaises et allemandes », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n°3, 1990

MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2017, 303 p.

PELLETIER Guy (dir.), *La Gouvernance en éducation : régulation et encadrement dans les politiques éducatives*, Bruxelles, De Boeck, 2009, 208 p.

POUCET Bruno, *Les Politiques éducatives en question*, Paris, L'Harmattan, 2004, 158 p.

POUCET Bruno et VALENCE David (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, 2016, 254 p.

WALTZING Aline, *Pour transformer les Universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, thèse de doctorat d'histoire des sciences sous la direction de Dominique Pestre, EHESS, 2020, 337 p.

4.2.Le monde de la recherche, structurations, interventions, évaluation

AUST Jérôme et PICARD Emmanuelle, « Gouverner par la proximité. Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960 », *Genèses*, vol. 94, n° 1, 2014, pp. 7-31.

BEZÈS Philippe, CHAUVIÈRE Michel, CHEVALIER Jacques et alii, *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, 384 p.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968 », *in* CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis et PICARD Jean-François, *Henri Laugier en son siècle (1888-1973)*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Cahiers pour l'histoire de la recherche », 1995

DUCLERT Vincent et CHATRIOT Alain, *Le gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique de Pierre Mendès-France à Charles de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 432 p.

GUTHLEBEN Denis, *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours. Une ambition nationale pour la science,* Paris, Armand Colin, 2013, 495 p.

PESTRE Dominique, *Louis Néel. Le magnétisme et Grenoble. Récit de la création d'un empire physicien dans la province française 1940-1965*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Cahiers pour l'histoire du CNRS », 1990, 188 p.

QUERMONNE Jean-Louis, « Le deuxième colloque de Caen (1966) et le gouvernement des universités », *in* HOLLARD Michel et SAEZ Guy (dir.), *Politique, science et action publique. La référence à Pierre Mendès-France et les débats actuels*, Grenoble, PUG, 2010, p.

TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914),* Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

VERSCHUEREN Pierre, « Les rapports de thèses de doctorat ès sciences physiques, révélateurs des normes de la science. Le Jeune-Turc, le mandarin et la recherche (1944-1959) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 132, n°4, 2016, pp. 111-123.

VERSCHUEREN Pierre, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968*), thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017, 829 p.

VILKAS Catherine, « Une vision stratégique pour le CNRS (1988-1994) », *in* URFALINO Philippe et ZUBER Martha (dir.), *Intelligences de la France. Onze essais sur la politique et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2010, pp. 231-258

4.3.Gouvernement, ministère : pouvoir administratif de la « première centralisation »

BADIE Bertrand et BIRNBAUM Pierre, « L'autonomie des institutions politico-administratives : le rôle des cabinets des présidents de la République et des Premiers ministres sous la Ve République », *Revue française de science politique*, 26/2, avril 1976, pp. 286-322

BRUNIER Sylvain, « Une occasion à saisir. L'autonomie des universités comme opportunité de revalorisation professionnelle pour l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. », *SociologieS*, 2018 [en ligne]

CHAPOULIE Jean-Michel, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire,* Rennes, PUR, 2010, 614 p.

EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier et MOUTON Stéphane (dir.), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 875 p.

LÉGOHEREL Henri et CONDETTE Jean-François (dir.), *Le Recteur d'académie : deux cents ans d'histoire*, Paris, Cujas, 2008, 316 p.

LELIÈVRE Claude, « Les idées du général de Gaulle en matière d'éducation et de jeunesse » *in* FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Charles de Gaulle et la jeunesse : colloque international*, Ministère de la Recherche et de l'Éducation, 15-16 décembre 2003, Paris, Plon, 2005, 627 p.

MINOT Jacques, *Deux siècles d'histoire de l'Éducation nationale vus à travers l'action des ministres qui l'ont dirigée*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale/Service de la formation administrative, 1986, 105 p.

4.4.Les syndicats enseignants

BÉVORT Antoine, *Le SGEN-CFDT. Du syndicat national à la Fédération*, Grenoble, IEP-CERAT, 1991

BRUCY Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, coll. « Histoire de l'éducation, 2003, 635 p.

DÉPLAUDE Marc-Olivier, « Une mobilisation contre-révolutionnaire : la refondation du syndicat autonome des enseignants de médecine en mai 1968 et sa lutte pour la "sélection" », *Sociétés contemporaines*, n°73, 2009, pp. 21-45

POUCET Bruno (dir.), « Visages du mouvement enseignant au XXe siècle : syndicats et associations », *Revue du Nord*, hors-série, n°20, 2005, 186 p.

ROBERT André Désiré (dir.), *Le syndicalisme enseignant et la recherche : clivages, usages, passages*, Grenoble, Presses universitaire de Grenoble, 2004, 389 p.

4.5.Le pouvoir des disciplines

PICARD Emmanuelle, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), t.3 mémoire inédit : La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 338 p.

PICARD Emmanuelle, « Les enseignants-chercheurs : une évaluation centralisée : du comité consultatif de l'enseignement supérieur au CNU (1873-1987) », *Spirales*, n°49, 2012, pp. 69-82

PICARD Emmanuelle, « Éléments pour une histoire des instances d'évaluation des enseignants des facultés des lettres et des sciences, 1880-1985 », *in* FAVE-BONNET Marie-Françoise (dir.), *L'évaluation dans l'enseignement supérieur en questions*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 99-114

PICARD Emmanuelle, « Les universitaires de Mai 68 : tensions structurelles et radicalisation syndicale. Autour de la réforme du Comité consultatif des universités » *in* BENOIT Bruno, CHEVANDIER Christian, MORIN Gilles, RICHARD Gilles, VERGNON Gilles (dir.), *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, PUR, 2011, p. 269-280

4.6.Les étudiants et leurs luttes

BARRERA Caroline et FERTÉ Patrick (dir.), *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuges XVIe-XXe siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2009, 341 p.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude*, Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1964, 189 p.

CARON Jean-Claude, *Générations romantiques : les étudiants de Paris et le Quartier latin, 1814-1851*, Paris, Armand Colin, 1991, 435 p.

FISHER Didier, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 611 p.

GRUEL Louis, GALLAND Olivier et HOUZEL Guillaume (dir.), *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Rennes, PUR, coll. « Le lien social », 2009, 427 p.

LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain et MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Editions Syllepses, 2007, 434 p.

MONCHABLON Alain, *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983, 205 p.

MOULINIER Pierre, *La Naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Paris, Belin, coll. « Histoire de l'éducation, 2002, 330 p.

STUPPIA Paolo, *2006 : une victoire étudiante ? Le mouvement anti-CPE et ses tracts*, Paris, Syllepse, 2020, 250 p.

VARIN Jacques, « Les étudiants communistes des origines à la veille de Mai 1968 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°74, mai-juin 2004, pp. 37-49

YON Karel, « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI dans les années 1970 », *Politix*, vol. 18, n°70, 2005, pp. 137-167

4.7.Ouvertures territoriales : entre territoires et international

BARON Myriam, « Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960. Constats et enjeux », *Le Mouvement Social*, n°233, octobre-décembre, 2010, pp. 93-105

BARON Myriam, BARRERA Caroline et BIRCK Françoise, « Universités et territoires, du passé faisons table rase ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°109, 2014, pp. 18-27

CHARLIER Jean-Émile et CROCHÉ Sarah, « Le processus de Bologne, ses acteurs et leurs complices », *Éducation et sociétés*, vol. n°12, n°2, 2003, pp. 13-34

FILÂTRE Daniel (dir.), *Les figures territoriales de l'université*, Toulouse, PUM, 2006, 310 p.

GROSSETTI Michel et LOSEGO Philippe (dir.), *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. France, Espagne, Portugal*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie en liberté », 2003, 339 p.

MARANTZ Éléonore et MÉCHINE Stéphanie (dir.), *Construire l'université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, 230 p.

MESPOULET Martine (dir.), *Université et Territoires*, Rennes, PUR, coll. « Espace et territoires », 2012, 212 p.

RAVINET Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *Éducation et sociétés*, n° 24, 2009, pp. 29-44

RAVINET Pauline, *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne. Entre chemin de traverse et sentier de dépendance*, thèse de science politique sous la direction de Pierre Muller, Paris, Institut d'études politiques, 2007, 611 p.

VADELORGE Loïc, « Une ville nouvelle universitaire au destin de grand ensemble : Villetaneuse (1960-1975) », in COMPAIN-CAJAC Catherine (dir.), *Les campus universitaires 1945-1975. État des lieux et perspectives*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2014, pp. 93-106

5. Universitaires : dire, pouvoir, savoir

Les travaux rassemblés ici tentent de prendre les acteurs qui composent la CPU en les individualisant. Ils permettent de retrouver derrière les sigles les signes charnels de la présence humaine. La socio-histoire d'une organisation du champ universitaire doit retrouver les fondements sociaux à son exercice

5.1.Les organisations d'établissements en France et à l'étranger

AUCLAIR Xavier, *La Conférence des présidents d'université*, DEA de sciences administratives dirigé par J.-M. Lemoyne de Forges, université Panthéon-Assas, 1994, 112 p.

BRANKOVIC Jelena, "How do meta-organizations affect extra-organizational boundaries? The case of university associations" in RINGEL L., HILLER P. & ZIETSMA C. (eds.), *Towards Permeable Boundaries of Organizations?* (, Volume 57,). Bingley, Emerald Publishing Limited, book series: "Research in the Sociology of Organizations", pp. 259-281

5.2.« Patrons », doyens et présidents d'université approches générales et biographiques

AUST Jérôme, « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du 3ème millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du Travail*, vol. 49, n° 2, juin 2007, pp. 220-236.

AUST Jérôme et CRESPY Cécile, « Napoléon renversé ? Institutionnalisation des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réforme du système académique français », *Revue française de science politique*, 59(5), pp. 915-938

CLARK Terry N. et CLARK Priscilla p., « Le patron et son cercle : clef de l'Université française », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n°1, 1971, pp. 19-39.

CONDETTE Jean-François (dir.), *Les chefs d'établissement : diriger une institution scolaire ou universitaire (XVIIe - XXe siècle),* Rennes, PUR, 2015, 312 p.

DEEM Rosemary, HILLYARD Sam et REED Michael, *Knowledge, Higher Education and the New Managerialism*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 272 p.

FRITSCH Philippe (dir.), *Implication et engagement. Hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, 364 p.

GIMENEZ Antoine, *Les Présidents d'université en France, études sur la fonction et le statut dans l'établissement*, mémoire de DEA dirigé par Jean-Michel Lemoyne de Forges, université Paris II, 1999, 134 p.

GUIGNET Philippe, « Réflexions sur un parcours : Pierre Deyon (1927-2002) », *Histoire urbaine*, n°6, 2002, pp. 151-159

MEEK V. Lynn, GOEDEGEBUURE Leo, SANTIAGO Ruy et CARVALHO Teresa (dir.), *The Changing Dynamics of Higher Education Middle Management*, Dordrecht, Springer, 2010, 252 p.

MONCHABLON Alain, « Borella François, Charles, Joseph, André », *Les Cahiers du GERME*, 22-23-24 décembre 2002 (http://www.cahiersdugerme.info/index.php?id=439)

RAUDIÈRE René, « Gabriel Marty (1905-1973) », *Revue internationale de droit comparé*, 25/4, octobre-décembre 1973, pp. 911-913

MERCIER Charles, « René Rémond à Nanterre en 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°104, novembre 2009, p. 141-152

MERCIER Charles, *René Rémond, Nanterre et l'Université. Les enfantements de 68 (1968-1976)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Philippe Boutry, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2011, 2 vol., 1045 p.

MERCIER Charles, *Autonomie, Autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2015, 283 p.

MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre : les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1968-1976)*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, 464 p.

MERCIER Charles, *René Rémond. Une traversée du XXème siècle*, Paris, Salvator, 2018, 412 p.

5.3.Les universitaires, contours d'un groupe à l'identité « impossible »

BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1984, 320 p.

CLARK Burton R. (ed.), *The Academic Profession : National, Disciplinarity ans Institutional Settings*, Berkeley, University of California Press, 1987

CHARLE Christophe et FERRÉ Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1985, 283 p.

CHARLE Christophe, « Les femmes dans l'enseignement supérieur », in DUCLERT Vincent et FRIDENSON Patrick, *Avenirs et avant-gardes en France. Mélanges Madeleine Rébérioux*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 84-105.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, « Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968 », *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, Paris, CNRS Éditions, 1995

JALABERT Laurent, *Le Grand Débat, les universitaires français et les pays communistes de 1945 à 1991*, Toulouse, GRHI, 2001, 405 p.

MAYEUR Françoise, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 » *in* BRELOT Claude-Isabelle et MAYEUR Jean-Luc (dir.), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, pp. 71-88

MÉRINDOL Jean-Yves, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le Mouvement social*, n°233, octobre-décembre 2010, pp. 69-91

MUSSELIN Christine, *Le marché des universitaires, France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de la FNSP, 2005, 325 p.

MUSSELIN Christine, « Autonomie des universitaires, autonomie des universités », *in* BOURDONCLE Raymond et DEMAILLY Lise (dir.), *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 159-171

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, *Enseignement supérieur, recherche et innovation. Vers l'égalité femmes-hommes ?*, 76 p. https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Brochures/32/8/parite2018_stats_A5_11d_908328.pdf (en ligne)

PICARD Emmanuelle, « Les corps universitaires face à Mai 1968 » *in* MORIN Gilles, CHEVANDIER Christian et BENOIT Bruno (dir.), *Mai 68 et les identités professionnelles*, IEP Lyon, 2011

PICARD Emmanuelle, « Universitaires gaullistes ou gaullisme universitaire ? Réflexion sur les liens entre le monde académique et le pouvoir gaulliste entre 1958 et 1981 » *in* LACHAISE Bernard, AUDIGIER François et LAURENT Sébastien (dir.), *Gaullistes, hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2013, p. 295-304.

PROST Antoine et CYTERMANN Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », in *Le Mouvement Social*, n° 133, octobre-décembre 2010, pp. 31-46

TIKHONOV Sigrist Natalia, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914 », *Histoire de l'éducation*, n°122, avril-juin 2009, pp. 53-70

5.4.Les présidents comme élites, pratiques et sociabilités sur la longue durée

AGULHON Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984 (1968), 454 p.

AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité,* Paris, Armand Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1977, 108 p.

BLONDIAUX Loïc, « Les clubs : sociétés de pensée, agencement de réseaux ou instances de sociabilité politique ? », *Politix*, vol. 1, n° 2, 1988. p. 29-42

CANNADINE David, *Ornementalism. How the British saw their Empire*, Allen Lane-The Penguin Press, 2001, 288 p.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.

CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2006 (1987), 556 p.

CHARLE Christophe, « Anciennes et nouvelles élites », *in Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », pp. 226-275

CHAUBET François, « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) », *Revue historique*, n° 663, 2012, p. 659-681

COUSIN Bruno et CHAUVIN Sébastien, « La dimension symbolique du capital social : les grandes cercles et Rotary clubs de Milan », *Sociétés contemporaines*, vol. 77, n°1, 2010, pp. 111-137

GENIEYS William, « La constitution d'une élite du *Welfare* dans la France des années 1990 », *Sociologie du travail*, n°47, 2005, pp. 205-222

GENIEYS William et HASSENTEUFEL Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), 2012, pp. 89-115

VINCENT Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, Albin Michel, 1994, 264 p.

SCHMITT-PANTEL Pauline, *La cité au banquet, Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, École Française de Rome, 1992, 586 p.

État des sources

Il s'agit d'un état des sources consultées au moment de la réinscription. Cette version de travail n'inclut pas dans leur détail les sources mobilisées dans le cadre des fiches biographiques établies dans le cadre de la prosopographie des présidents.

1. Archives publiques

1.1.Archives Nationales

1.1.1. Archives de la CPU

Versement 20060489 (8 boites)
Ce versement correspond à la documentation accumulée dans le cadre des activités de M. Jean-François Guédon administrateur et secrétaire général des instances consultatives entre 1969-1989 (la documentation est plus lacunaire à partir de 1981)

- 1/ Correspondances diverses, listes de membres et des commissions, activités des commissions
- 2/ Séances de la CPU 1971-1973 : PV, documents de séances
- 3/ Séances de la CPU 1973-1974 : PV, documents de séances
- 4/ Séances de la CPU 1974-1975 : PV, documents de séances
- 5/ Séances de la CPU 1976-1977 : PV, documents de séances
- 6/ Séances de la CPU 1977-1982 : PV, documents de séances
- 7/ Séances de la CPU 1982-1983 : PV, documents de séances
- 8/ Séances de la CPU 1983-1989 : PV, documents de séances

Versement 20080235 (29 boites)
L'ensemble des documents couvrent les activités de la CPU, de ses commissions (à l'exception notable de la COREX-commission des relations extérieures), de sa correspondance active (à destination des présidents et de l'extérieur, des éléments de correspondance passive sont souvent présents dans les dossiers).

- 1/ Correspondances des premiers vice-présidents (Jean-Louis Quermonne, Jean Frézal, Claude Champaud, René Rémond, Henri Gastaut, Jean Dry) 1971-1977
- 2/ Correspondances des premiers vice-présidents (Paul Leroy, Jean Dry II, Jacques Latrille, Roland Omnès) 1977-1981
- 3/ Correspondances des premiers vice-présidents (Roland Omnès, Jacques Vaudiaux, Monique Lafon-Augé, Guy Pouzard) 1981-1984
- 4/ Correspondances des premiers vice-présidents (Guy Pouzard, Hubert Coudanne) 1984-1986

- 5/ Correspondances des premiers vice-présidents (Hubert Coudanne, Étienne Trocmé) 1986-1988
- 6/ Correspondances des premiers vice-présidents (Étienne Trocmé et Daniel Laurent) 1988-1990
- 7/ Correspondances des premiers vice-présidents (Michel Bornancin, Georges Haddad, Bernard Dizambourg) 1990-1994
- 8/ Correspondances du premier vice-président (Bernard Dizambourg) 1994-1995
- 9/ Séances de la CPU 1971-1973 : PV, documents de séances
- 10/ Séances de la CPU 1982-1983 : PV, documents de séances
- 11/ Séances de la CPU 1984-1989 : PV, documents de séances
- 12/ Séances de la CPU 1990-1996 : PV, documents de séances
- 13/ Séances de la CPU 1997 : PV, documents de séances
- 14/ Séances de la CPU 1998 (1) : PV, documents de séances
- 15/ Séances de la CPU 1998 (2) : PV, documents de séances
- 16/ Séances de la CPU 1999 : PV, documents de séances
- 17/ Séances CP^{2}U (Commission Permanente de la Conférence des Présidents d'Université) 1971-1996 : PV, documents de séances
- 18/ Séances CP^{2}U 1997 : PV, documents de séances
- 19/ Séances CP^{2}U 1998 : PV, documents de séances
- 20/ Séances CP^{2}U 1999 : PV, documents de séances
- 21/ Activités de la commission de la pédagogie et de la formation continue, de la commission de la recherche 1972-1996 : PV, documents, rapports
- 22/ Activités de la commission des moyens, de la commission du règlement et de la législation, de la commission des questions sociales et la vie de l'étudiant, de la sous-commission ATOS 1971-1996 : PV, documents, rapports
- 23/ Dossiers thématiques (lois Sauvage, Savary, Devaquet et autres textes règlementaires)
- 24/ Dossiers thématiques (carte universitaire, formation continue, statut des enseignants chercheurs...)
- 25/ Dossiers thématiques (bibliothèques, formation des maîtres, contractualisation...)
- 26/ Colloques et séminaires (1990-1998)
- 27/ États-généraux de l'Université (1996) : cadrage, contribution des établissements et des acteurs.
- 28/ États-généraux de l'Université (1996) : contribution des établissements et des acteurs.
- 29/ États-généraux de l'Université (1996) : contribution des établissements et des acteurs.

1.1.2. Archives du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur

Secrétariat du CNESER : 19810110

- 1-2/ Séances du Conseil de l'Enseignement Supérieur et du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (1969-1972)
- 3-4/ Séances du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (1972-1975)
- 5-6/ Séances du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (1975-1979)

- 7-8/ Documents relatifs aux élections du CNESER (1971-1976-1979) : listes de candidats, élus, résultats textes règlementaires

DGES : 199702210
- 16/ Colloque de Caen : Liste de participants, *Bulletin d'information* n°1

Cabinet du Ministère de l'Éducation Nationale : 19940159
- 11-14/ Documents relatifs aux relations avec les recteurs, les présidents d'Assemblées Constitutives et la CPU (1968-1976)

Secrétariat Général du Ministère de l'Éducation Nationale : 19870191
- 2/ Colloque de Caen et d'Amiens : documents préparatoires, rapports, *Bulletin d'information* n°2-3-4

Raymond-François Le Bris : 20100339
- 1-6/ Documents divers de la relation CPU/Ministère, Colloque de la CPU du Bischenberg (décembre 1975)

1.2.BNF

Fonds René Rémond : NAF 28390
- Boites 1-8 : Notes, correspondances, documents sur la vie de la Faculté de Lettres puis de l'Université de Nanterre avant pendant et après la présidence de René Rémond
  1 1968-1969
  2 mars-mai 1970
  3 juin 1970-février 1971
  4 février 1971-décembre 1971
  5 1972-1973
  6 1973-1975
  7 1975-1976
  8 1976 et sqq
- Boite 9 : Notes, correspondances, documents sur René Rémond premier vice-président de la CPU (notamment sur le colloque de Villard de Lans)
- Boite 10 : Notes, correspondances, documents sur René Rémond premier vice-président de la CPU (suite de Villard de Lans et passage de témoin de la première génération de président)
- Boite 12-14 : Notes, correspondances, documents de René Rémond universitaire sur l'université et ses soubresauts
  12 Articles de revue, participation à des évènements scientifiques
  13 Mai 68 réflexions à chaud
  14 Interventions diverses sur l'université

2. Archives privées

2.1.Fonds personnels

2.1.1. Bernard Alluin

Photographies de séances (1996), Texte de témoignage écrit, vidéos

IACONELLI Céline (réal) et CPU (prod.), *Paroles de… premiers vice-présidents* [cassette vidéo], 2000, VHS, 59 min

2.1.2. Romain Gaignard

Extraits de PV de séances de la CPU, Programme électoral (1996), documents relatifs Pôle européen de Toulouse (1997).

2.1.3. Christine Musselin/Julien Barrier

Documents relatifs à la contractualisation issus de la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire pour l'essentiel (années 1988-1991), Actes du Colloque de la CPU de 1991 sur l'Autonomie.

2.1.4. Rémy Pech

Textes biographiques, Annuaire des membres de la CPU (2002), exemplaires de la revue *Esprit*.

2.1.5. Régis Ritz

Notes biographiques, documents émanant de son activité à la COREX, de son insertion dans des organismes européens.

2.1.6. Josette Soulas

Notes biographiques, correspondance relative au processus de fusion de Strasbourg.

2.2.Fonds conservés par la CPU

- Photographies de séances, de colloques, des soirées annuelles de la CPU (période 1996-2007)
- Annuaires des membres de la CPU (années 2001-2003-2006-2007)
- Actes des journées d'études et des colloques période 2001-2007 et notamment
- Actes de la Manifestation pour le 800ème anniversaire de la Sorbonne, mai 1998

3. Sources imprimées

3.1.Périodiques

Le Monde (dépouillement global 1969-2007)
Le Canard Enchaîné (surtout période Alice Saunier-Seïté 1976-1981)
Les Échos
Journal Officiel de la République Française
Esprit n°5-6 mai-juin 1964, n°6-7 juin-juillet 1968

3.2.Publications, livres d'entretiens,

3.2.1. Littérature administrative et politique

Le Poing et la rose, numéro spécial, février 1981, 15 p.

Le financement de l'enseignement supérieur [dossier], *Revue française de Finances publiques*, n°27, 1989, 312 p.

BELLOC Bernard, *Propositions pour une modification du décret 84-431 portant statut des enseignants. Rapport Belloc*, Paris, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 2003, 16 p.

BIENAYMÉ Alain, *Le financement des universités : rapport de la Commission chargée de proposer une meilleure répartition des crédits de l'État aux universités*, Paris, La Documentation française, 1976, 122 p.

CHABAN-DELMAS Jacques, *Je passe un contrat de progrès avec chaque Français*, 1974, Sciences Po fonds CEVIPOF, https://archive.org/details/EL084_P_1974_019/mode/2up [en ligne]

DE BAECQUE Francis, *La Situation des personnels enseignants des universités. Éléments de réflexion pour une réforme. Rapport de Baecque*, Paris, La Documentation française, 1974

ESPÉRET Éric, Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants chercheurs dans l'enseignement supérieur français. Rapport Espéret, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, 2001, 53 p.

LANGEVIN Paul et WALLON Henri (dir.), « La Réforme de l'Enseignement. Projet soumis à M. le Ministre de l'Éducation Nationale », *in* MIALARET Gaston, *Le Plan Langevin Wallon*, Paris, PUF, coll. « Pédagogues et pédagogies », 127 p.

MEXANDEAU Louis et QUILLOT Roger (pres.), *Libérer l'École. Plan socialiste pour l'Éducation nationale*, Paris, Flammarion, 1978, 188 p.

MONTEUX Daniel, DUFFOUR Michel et SCHWARTZ Yves, *L'université de la crise au changement*, Paris, Éditions sociales, 1978, 235 p.

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS et PARTI SOCIALISTE, *Programme commun de gouvernement du parti communiste français et du Parti socialiste, 27 juin 1972*, Paris, Éditions Sociales, 1972, 192 p.

QUERMONNE Jean-Louis, *Étude générale des problèmes posés par la situation des personnels enseignants universitaires*. Rapport Quermonne, Paris, CNDP, 1981

ROCARD Michel et *alii*, « Décoloniser la province. La vie régionale en France », *Rencontre socialiste de Grenoble, 30 avril-1er mai 1966*, 44 p. https://www.institut-tribune-socialiste.fr/wp-content/uploads/1966/04/66-12_RocardDecoloniser.pdf [en ligne]

SARKOZY Nicolas, *Ensemble tout devient possible, Programme en vue de l'élection présidentielle 2007*, http://ipolitique.free.fr/francepolitique/sarkozy2007-2.pdf [en ligne]

3.2.2. Prises de positions, mémoires, d'acteurs de l'enseignement supérieur

ALLÈGRE Claude, *Toute vérité est bonne à dire*, Paris, Fayard, 2000, 309 p.

ALLÈGRE Claude et ALLÈGRE-PAPADACCI Catherine, *Vive l'école libre !,* Paris, Fayard, 2000, 281 p.

ANTOINE Gérald et PASSERON Jean-Claude, *La réforme de l'Université*, Paris, Calmann-Lévy, 1966, 289 p.

BAYROU François, *Hors des sentiers battus, entretiens avec Sylvie Pierre-Brossolette*, Paris, Hachette, 1999, 213 p.

BAYROU François, *La France de toutes nos forces. Programme d'action de François Bayrou*, p. 5 http://ipolitique.free.fr/francepolitique/bayrou2007.pdf [en ligne]

CHABAN-DELMAS Jacques, *L'Ardeur*, Paris, Stock, 1975, 451 p.

CHEVÈNEMENT Jean-Pierre, *Le pari sur l'intelligence. Entretiens avec Hervé Hamon et Patrick Rotman*, Paris Flammarion, 1985, 307 p.

CHIRAC Jacques et BARRÉ Jean-Luc, *Mémoires. Chaque pas doit être un but t1. Le temps présidentiel t2.*, Paris, Nil, 2009, 512 et 624 p.

DE CHALENDAR Jacques, *Une loi pour l'université avec le manuscrit inédit d'Edgar Faure*, Paris, Desclée de Brouwer, 1970, 271 p.

DELORS Jacques (avec ARNAUD Jean-Louis), *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, 632 p.

DEVAQUET Alain, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche l'État d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, 329 p.

DUFFOUR Michel, MONTEUX Daniel et SCHWARTZ Yves, *L'université de la crise au changement*, Paris, Éditions Sociales, 1978, 225 p.

FAURE Edgar, *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1971, 227 p.

FONTANET Joseph, *Le social et le vivant. Une nouvelle logique politique*, Paris, Plon, 1977, 300 p.

GISCARD D'ESTAING Valéry, *Le Pouvoir et la vie, t.1, La rencontre*, Paris, Compagnie 12, 1988, 401 p.

GODECHOT Jacques, « 1968 à la Faculté des Lettres de Toulouse », *Annales du Midi,* Tome 90, n° 138-139, 1978, pp. 473-496

GRAPPIN Pierre, *Mémoires d'un universitaire humaniste*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2019, 378 p.

GUICHARD Olivier, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975, 214 p.

HABY René, FRANK Marie-Thérèse et ALLAIRE Martine (dir.), *René Haby par lui-même, un engagement pour la jeunesse, 1919-2003*, Paris, INRP, 2008, 180 p.

JOSPIN Lionel, *Lionel raconte Jospin, entretiens avec Pierre Favier et Patrick Rotman*, Paris, Seuil, 2010, 288 p.

KAHN Axel et PÉCRESSE Valérie, *Controverses. Universités, sciences et progrès*, Paris, Nil, 2011, 256 p.

PÉCRESSE Valérie, *Et si on parlait de vous ?,* Paris, L'Archipel, 2010, 182 p.

POMPIDOU Georges, *Le Nœud gordien*, Paris, Plon, 1974, 204 p.

SARKOZY Nicolas, *Ensemble*, Paris, XO, 2007, 158 p.

SARKOZY Nicolas, *Passions*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2019, 360 p.

SAUNIER-SEÏTÉ Alice, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, 188 p.

SAVARY Alain (avec la collaboration de Catherine ARDITI), *En toute liberté*, Paris, Hachette, 1985, 235 p.

SOISSON Jean-Pierre, *Hors des sentiers battus, chroniques d'une vie politique. 1962-2012*, Paris, Éditions de Fallois, 2015, 301 p.

3.2.3. Publications des présidents ou d'acteurs interrogés

BELLOC Bernard et MOURIER Pierre-François, *L'Académie au pays du capital. Points de vue sur deux systèmes universitaires aux États-Unis : la Californie et le Wisconsin*, Presses Universitaires de France, coll. « L'innovation politique », 2011, 232 p.

BELLOC Bernard, « Incitations et transparence : des instruments de changement dans l'enseignement supérieur », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, 2003/1 (n° 15), p. 27-47.

BOURGEOIS Isabelle et LASSERRE René, « Vers un nouveau mode de financement des universités (1/2) », *Regards sur l'économie allemande*, 88, 2008, p. 15-26.

CYTERMANN Jean-Richard, « Les réformes de l'évaluation en France dans l'enseignement supérieur et la recherche : grandes tendances, premiers effets », *in* ROMAINVILLE Marc *et al.*, *Évaluation et enseignement supérieur*, De Boeck Supérieur, coll., « Pédagogies en développement », 2013, p. 233-248

DIZAMBOURG Bernard, « Éditorial », *Administration & Éducation,* 2017/4 (N° 156), p. 5-10

FINANCE Jean-Pierre, « La problématique de l'autonomie des universités », *Administration & Éducation,* 2015/3 (N° 147), p. 61-70

FORESTIER Christian, « Égalité ou compétition ? L'impact des comparaisons internationales », *Pouvoirs,* 2007/3 (n° 122), p. 109-123

FORESTIER Christian, *L'École française*, Paris, Dialogues, coll. « Ce que je pense »

LE BRIS Raymond-François, *Les Universités à la loupe*, Paris, Economica, 1985, 255 p.

LEGRAND André, *Le système E. L'École... de réformes en préjugés*, Paris, Denoël, 1994, 274 p.

LUCAS Philippe (coord.), *Missions nouvelles pour les Universités. Colloque national de Lyon, université Lyon II Mars 1982*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, 296 p.

LUCAS Philippe, *L'université captive. L'avenir de l'enseignement supérieur*, Publisud, coll. « L'avenir de la politique », 1987, 180 p.

MÉLA Jean-François, *JFM's blog. Un blog sur l'université, la recherche...*, http://jfmela.free.fr/jfmblog/, [en ligne]

MERLIN Pierre (dir.), *Vincennes ou le désir d'apprendre*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1979, 287 p.

MERLIN Pierre, *L'université assassinée. Vincennes 1968-1980*, Paris, Éditions Ramsay, 1980, 291 p.

MONGIN Olivier et CRÉPU Michel, « Université, une difficile mutation. Entretien avec Philippe Lucas », *Esprit*, n°50, février 1981, pp. 13-16

MONTEIL Jean-Marc, « Regards sur une (r)évolution" », *La revue de l'université*, n° 10, 1997, pp. 35-47

MONTEIL Jean-Marc, *Université et recherche : les enjeux de l'autonomie. Les sentiers d'un témoin engagé*, Grenoble, PUG, coll. « Points de vue et débats scientifiques », 2020, 192 p.

RÉMOND René, *La règle et le consentement. Gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979, 488 p.

SAINT-GIRONS Bernard, « Bernard Saint-Girons, un pertinent universitaire », *La revue de l'université*, n° 16, 1999, pp. 25-36.

TÉZENAS DU MONTCEL Henri, *L'Université ? Peut mieux faire*, Paris, Le Seuil, 1985, 188 p.

WOLF Didier (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », (dossier : Les institutions universitaires françaises. Situation actuelle), *Notes et études documentaires*, n°4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, pp. 63-81

4. Témoignages et entretiens

4.1.Tableau des individus interrogés

Pour chaque président est indiqué le nom, le prénom, quelques grandes fonctions postérieures exercées, la date et le lieu de l'entretien. Ils sont classés par leur période chronologique d'élection. Pour davantage d'informations biographiques, se reporter à l'annexe 23.

Individus non-présidents

NOM	Prénom	Fonctions principales et éléments de carrière	Date et durée de l'entretien	Lieu de l'entretien
ABÉCASSIS	Alain	DG CPU (1994-1998 ; 2010-2013) - Haut-fonctionnaire MEN MESRI depuis la fin des années 1980	05 et 17-mars-17 1h17min 47min	Paris - MESRI rue Descartes
BRÉCHIGNAC	Catherine	Directrice CNRS (1997-2000) - Présidente CNRS (2006-2010) -Secrétaire perpétuelle de l'Académie des Sciences (2011-2018)	29-oct-18 53min	Paris - Académie des sciences Quai Conti
CYTERMANN	Jean-Richard	Haut-fonctionnaire énarque MEN MESRI (depuis 1976) - Dircab adjoint (1997-2000) - Directeur programmation (2000-2002) - Dircab de G. Fioraso (2012-2014) - Chef de service IGAENR puis IGESR (2014-2019) – prof associé EHESS	13-févr-18 1h16min	Paris - IGAENR 31-35 rue de la Fédération
DE GAUDEMAR	Jean-Paul	DATAR (1981-1987) - Recteur (1991-1997 ; 2004-2012) -DGESCO (2000-2004) - Conseiller PM (2012-2014) - Conseiller spécial auprès de G. Fioraso (2014-2015) - Recteur de l'AUF (2015-)	18-sept-18 1h27min	Paris - AUF Place de la Sorbonne
FRIDENSON	Patrick	Secrétaire ESR SGEN - Chargé de mission Ministère	27-févr-19 1h57min	Paris - EHESS Boulevard Raspail
GARDEN	Maurice	VP Lyon 2 (1972-1981) - Direction de la Recherche (SHS) (1981-1984 ; 1988-1993) - Cab C. Allègre (1997-1998)	22-janv-19 1h17min	Paris - domicile
KOROLITSKI	Jean-Pierre	Haut-fonctionnaire universitaire PIA-DGES depuis le début des années 1980	18-avr-18 1h11min	Paris - MESRI rue Descartes
SOULAS	Josette	Direction de la programmation (1988-1991) - Directrice de l'AMUE (1998-2000) - IGAENR (2000-2006)	07-mars-18 1h48min	Paris - café

Présidents d'université et chefs d'établissements membres de la CPU

NOM	Prénom	Position maximale dans la CPU	Éléments de carrière (hors établissement)	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
LARENG	Louis	Président de commission	Député PS (1981-1986)	21-févr-18 1h29min	Toulouse - ARS chemin du Raisin
QUERMONNE	Jean-Louis	1VP	Cabinet de J-P. Soisson (1974-1975) – Directeur général de l'enseignement supérieur (1975-1976) - CNÉ (1985-1989)	05-oct-17 24-oct-18 (téléphone) 3h27min 23min	Grenoble - domicile
BENNASSAR	Bartolomé	Membre de commission		16-mai-17 1h23min	L'Union (31) - domicile
FORESTIER	Christian	Président de commission	Recteur (1981-1985 ; 1989-1992 ; 1998-2000) - IG-DGESCO (1992-1995) - DGES (1995-1998) - DirCab J. Lang (2000-2002)	26-mai-17 01-juil-19 2h44min 2h28min	Paris - domicile
MERLIN	Pierre	Membre de commission	Quelques missions ponctuelles dans l'aménagement du territoire	09-oct-17 2h58min	Paris - domicile
PHILIP	Christian	Président de commission	DES (1986-1989) - Recteur (1989-1993 ; 2009-2013) – Dircab de F. Fillon (1993-1995) – Adjoint de R. Barre à Lyon (1995-2001) - Député (2002-2007)	05-avr-18 1h56min	Lyon - bureau
BANCEL	Daniel	Président de commission	Recteur (1984-1988 ; 1991-2000 ; 2000-2004) -Cab de L. Jospin (1998-1991) – DGESCO (2000)	08-janv-18 2h21min	Toulouse - domicile
CARTON	Fernand	Membre de commission		04-nov-17 2h11min	Nancy - domicile
DEMICHEL	Francine	Membre de la CP^2U	Sous-DGES (1991-1993) - Cab de C. Allègre (1997-1998) - DGES (1998-2002)	08-juin-17 1h37min	Par téléphone
RITZ	Régis	Président de commission	Président Pôle universitaire de Bordeaux (1996-2002) - Fonctions européennes	08-mars-19 1h31min	Bordeaux - Académie des sciences

ALLUIN	Bernard	1VP	Conseiller d'établissement (1996-2000) - Cab de J. Lang (2000-2002)	29-sept-17 1h40	Lille - domicile
DIZAMBOURG	Bernard	1VP	Directeur de l'information et des bibliothèques (1995-1997) - Directeur de l'EPA de Jussieu (1997-2003) - IGAENR (2006-2010) - Cabinet de Valérie Pécresse (2010-2011)	12-mai-17 16-mars-18 1h48min 1h07min	Clichy – domicile Paris - siège CPU 103 bd Saint-Michel
FROMENT	Éric	Membre de la CP^2U	Conseiller d'établissement (1996-1998) - DG CPU (1998-2000) -Président de l'EUA (2001-2005) – Chef de la mission Europe au Ministère (2005-2007) – diverses fonctions européennes	28-juin-17 2h01min	Lyon - café
MÉLA	Jean-François	Membre de commission	Chef de la Mission scientifique universitaire (2000-2002)	29-janv-18 1h25min	Paris - café
MONTEIL	Jean-Marc	1VP	Recteur (1997-2002) - DGES (2002-2007) – AERES (2007) - Conseiller PM (2007-2010)	08-févr-18 55min (non enregistré)	Paris - MEN
SAINT-GIRONS	Bernard	1VP	Recteur (1999-2007) - DGES (2007-2008) - Délégué interministériel à l'orientation (2008-2010)	12-févr-18 1h43min	Paris – siège CPU 103 bd Saint-Michel
BELLOC	Bernard	1VP	Conseiller scientifique ambassade de France à Beijing (2005-2007) - Conseiller président Sarkozy (2007-2012).	07-juin-17 1h24min	Paris - café
ESPÉRET	Éric	Président de commission	DG CPU (2004-2010)	29-oct-18 1h05min	Paris - café
GAIGNARD	Romain	Membre de commission	Cab A. Savary (1981-1982) - Directeur Relations internationales au MEN (1982-1985)	29-nov, 06 et 13-dec-17 1h09min 1h04min 1h12min	Toulouse - domicile
LEGRAND	André	1VP	Recteur (1981-1988) – Directeur lycées collèges (1988-1992)	12-juin-17 1h25min	Paris - domicile

MÉRINDOL	Jean-Yves	Président de commission	Conseiller du maire de Paris Delanoë (2005-2008) - Conseiller président Hollande (2012-2013)	24-avr-17 2h06min	Par téléphone
KAPLAN	Michel	2VP		20-oct-17 1h16min	Paris - Sorbonne
PECH	Rémy		Conseiller régional (2004-2010)	20-fev et 30-mars-17 1h30min 26min	Toulouse - domicile
VALLÉE	Yannick	1VP		22-févr-19 1h17min	Skype
BERETZ	Alain	Membre de commission	Directeur de la recherche et de l'innovation (2016-2018)	20-avr-18 1h23min	Paris - MESRI rue Descartes
BONNAFOUS	Simone	2VP	DGESIP (2012-2017) - IGAENR (2017-)	27-mars-18 1h07min	Paris - MESRI rue Descartes
COLLET	Lionel	1VP	Dircab G. Fioraso (2012-2013) -Conseiller Spécial Ministre de la Santé (2017-2018) - Conseiller d'État (2013-)	16-mai-18 46min	Paris - Conseil d'État place du Palais royal
COULHON	Thierry	2VP	Conseiller spécial V. Pécresse (2009-2010) - Conseiller président de la Rép. (2017-2020) - Président HCERES (2020-)	26-mars et 22-mai-18 39min 55min	Paris - Palais de l'Élysée
FINANCE	Jean-Pierre	1VP	Cab de J. Lang (2000-2001) - DG de la CPU (2001-2004) - Correspondant de la CPU à Bruxelles	01-mars-18 2h33min	Paris – siège CPU 103 bd Saint-Michel
DUMASY	Lise	Membre du CA		06-oct-17 51min	Grenoble – bureau présidence

LAURENT	Daniel	Membre de commission	Cab d'Alice Saunier-Seïté (1976-1978) - Vice-chancelier Paris (1978-1981) - Conseiller scientifique Claude Bébéar AXA - Dircab de J. Bougrab (2010-2012)	01-mars-18 1h12min	Paris - bureau
COURTILLOT	Vincent	Membre de commission	Directeur de la Recherche et des Études Doctorales (1989-1993) -Conseiller Spécial C. Allègre (1997-1998) - Directeur de la Recherche (1998-2001)	15-nov-18 2h24min	Paris - café

4.2.INRP

Entretiens collectés par le Service d'histoire de l'éducation (SHE) de l'INRP

ALLAIRE Martine, FRANK Marie-Thérèse, *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*, Tome 1 - Inventaire de cinquante entretiens, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, 208 p.

FRANK Marie-Thérèse et MIGNAVAL Pierre, *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*, Tome 1 - Inventaire de soixante-six entretiens, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2000, 212 p.

FRANK Marie-Thérèse et MIGNAVAL Pierre, *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*, Tome 1 - Inventaire de quarante entretiens, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2002, 144 p.

5. Sources audiovisuelles et internet

- *La Marche du Siècle*, numéro du 30 novembre 1995

Les sites suivants ont notamment été consultés pour la constitution de la prosopographie des présidents

AEF (Agence éducation formation), www.aef.info (en ligne)

AUREF (Alliance des Universités de Recherche et de Formation), https://auref.org/ [en ligne

CURIF (Coordination des universités de recherche intensive françaises), http://www.curif.org/fr/ [en ligne]

EDUCPRO, https://www.letudiant.fr/educpros/ (en ligne)

WHO'S WHO IN FRANCE, https://www.whoswho.fr/ (en ligne)

SAUVONS LA RECHERCHE, http://sauvonslarecherche.fr/ (en ligne)

Liste des figures

Figure 1 - Appartenance facultaire des présidents de commission (1971-2007) 119
Figure 2 - Les effectifs de l'équipe permanente de la CPU (1971-2008) 125
Figure 3 - Évolution du taux de présence aux séances plénières de la CPU 151
Figure 4 - Participation aux séances de la CPU en 1988-1989 (en %)..... 152
Figure 5 - Participation et hausse de effectifs de la CPU (1971-1999) 155
Figure 6 - Typologie des séances de la CPU (1971-1999) 157
Figure 7 - Présence des représentants ministériels aux séances de la CPU (1971-1999).. 158
Figure 8 - Anatomie des séances privées indépendantes de la CPU (1971-1999) 159
Figure 9 - Répartition des présidents lors de la séance plénière du 21 février 1973 169
Figure 10 - La durée des mandats des membres de la CPU (1970-2007) 199
Figure 11 - Taux annuel de nouveaux entrants dans la CPU..... 201
Figure 12 - Politisation par âge au moment de l'élection 1971-2007 (en %) 208
Figure 13 - Politisation par ordre facultaire d'appartenance (en %)..... 210
Figure 14 - Évolution par génération de la composition par genre de la CPU (en %)..... 220
Figure 15 - Féminisation de l'enseignement supérieur 1980-2011 (en %)..... 221
Figure 16 - Composition de l'ensemble de l'échantillon par l'âge au moment de l'élection (exprimée en %)..... 225
Figure 17 - La proportion de professeurs et assimilés dans la CPU et chez les candidats universitaires potentiels..... 226
Figure 18 - Les présidents formés dans des grandes écoles (en %) 227
Figure 19 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-2007)..... 245
Figure 20 - Poursuite de la carrière en fonction de l'âge d'élection (en %)..... 249
Figure 21 - Ville d'élection et poursuite de la carrière (en %)..... 250
Figure 22 - Politisation et suite de carrière (en %)..... 251
Figure 23 - Engagement dans la CP²U et poursuite de carrière 254
Figure 24 - Répartition des présidents par grand ordre disciplinaire (en %)..... 270
Figure 25 - Taux d'interruptions de mandat et démission en % 271
Figure 26 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-1976)..... 279
Figure 27 - Pyramides des âges des présidents d'université (en %) 280

Figure 28 - Politisation de la première génération (1971-1976) par tranche d'âge (en %) 281
Figure 29 - Les thématiques abordées en séance de la CPU entre 1971 et 1976 (en %)... 323
Figure 30 - Taux d'interruptions de mandat et démission en % 342
Figure 31 - Composition disciplinaire de la CPU..... 347
Figure 32 - Les quatre premières générations présidentielles par tranches d'âge (en %).. 350
Figure 33 - Politisation moyenne des générations 2 3 et 4 (en %) 351
Figure 34 – Évolution de la politisation des quatre premières générations présidentielles (exprimée en %) 353
Figure 35 - Politisation affichée des présidents selon leur établissement d'élection (1976-1990) 354
Figure 36 - Politisation par tranche d'âge de la génération 2 (1976-1980)..... 354
Figure 37 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-1990)..... 365
Figure 38 - Présidents élus à la CP²U de 1971 à 1990 (en %) 369
Figure 39 - Taux d'interruptions de mandat et démission en % 426
Figure 40 - Évolution de l'âge moyen d'élection des présidents (1971-2007)..... 428
Figure 41 - Pyramides des âges des présidents d'université (en %) 429
Figure 42 - Évolution en % des principaux postes administratifs occupés par les présidents avant leur élection (1971-2007) 433
Figure 43 - Politisation affichée des présidents d'université en % (1971-2007) 436
Figure 44 - Les issues du mandat pour les présidents d'université (1971-2005)..... 443

Liste des tableaux

Tableau 1 - Présidents et responsables administratifs interrogés lors de l'enquête orale 40
Tableau 2 - Postes exercés par les membres les présidents et anciens présidents interrogés 42
Tableau 3 - Ventilation par génération du nombre de présidents interrogés 42
Tableau 4 - Les 15 recommandations du Colloque de Caen (1966) 66
Tableau 5 - La CPU, une organisation entre-deux 100
Tableau 6 - Effectifs en valeur absolue et en pourcentage des instances internes de la CPU (1971-2007) 123
Tableau 7 - Les délégués généraux de la CPU (1994-2013) 128
Tableau 8 - Interventions et intervenants lors de la CPU du 17 octobre 1973 175
Tableau 9 - Titres et grades des présidents d'université 228
Tableau 10 - Fonctions administratives au moment de l'élection 230
Tableau 11 - Carrière administrative antérieure 276
Tableau 12 - Une élite présidentielle ? Les 20 présidents les plus investis dans la CPU (1971-1976) 300
Tableau 13 - Les présidences de commission de la première génération de présidents (1971-1976) 320
Tableau 14 - Carrière administrative antérieure 346
Tableau 15 - Évolution du ratio entre les professeurs et les maîtres assistants/maîtres de conférences 355
Tableau 16 - Résultats des élections à la 1ère vice-présidence (7 avril 1994) 452
Tableau 17 - Principaux éléments de carrière du noyau réformateur 470

Liste des cartes et illustrations

Carte 1 : La CPU, une transition dans une géographie parisienne 131

Carte 2 : Les lieux d'organisation des colloques de la CPU (1975-2012) 141

Ill. 1 - Quelques figures de l'équipe permanente des années 1990 126

Ill. 2 - Saint-Malo 1996. Jean-François Méla (Paris 13) pose une question..... 139

Ill. 3 - Soirée de la CPU 2001 à l'Assemblée nationale 242

Ill. 4 - 18 janvier 1996, bureau entrant et sortant de la CPU 450

Ill. 5 - Identité visuelle de la CPU 1995-2016 492

Ill. 6 - 3 juillet 1997 Réunion de la CPU dans les locaux du 103 boulevard Saint-Michel (Paris) 503

Ill. 7 : Jean-Pierre Soisson et René Rémond à Villard de Lans 547

Ill. 8 - Claude Allègre devant la CPU le 20 juin 1997..... 670

Ill. 9 - Le 1er vice-président Bernard Belloc face à ses collègues..... 685

Table des matières

Listes des sigles et acronymes v
Sommaire x

INTRODUCTION 1

1. Choisir son massif 3
1.1. CPU ou présidents ? Mise en frontières 4
1.2. D'une configuration l'autre, la CPU comme creuset d'action publique 9
2. À la croisée des chemins : contribution à une socio-histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche 14
2.1. Construire un itinéraire 14
2.1.1. La CPU, un objet à défricher 14
2.1.2. La CPU dans l'historiographie de l'enseignement supérieur 17
2.1.3. La CPU comme interface des représentations de l'université ? 22
2.2. Préparer son matériel : histoire, sociologie, science politique 28
3. Arpenter ses terrains, du gris aux ors 34
3.1. L'empreinte de l'écrit : action et trajectoire 34
3.2. Enquêter dans une élite universitaire 39
4. Étagement 46

Prologue/Chapitre 1 Genèse 49

1. « L'avenir dure longtemps. » La CPU, entre réforme et héritages 52
1.1. Le poids des hommes : le monde des doyens continué par d'autres moyens 53
1.2. Les précurseurs de la Conférence : nébuleuse réformatrice et colloque de Caen (novembre 1966) 59
2. Improviser l'institution. La naissance de la CPU (1968-1971) 71
2.1. Mai-juin 1968 : deux mois et une double flexure 72
2.2. Appliquer la loi Faure. La CPU, mise en place pratique 78
2.2.1. Vers une association des présidents ? 80
2.2.2. La CPU : une échappatoire à un casse-tête ministériel 84

PARTIE 1 : STRUCTURATIONS 93

Chapitre 2 « La part du milieu » 96

1. La quadrature du cercle. Essai de définition d'une organisation indéfinie 98
1.1. L'empire du décret 98
1.2. Représenter le corps. Les statuts et le règlement intérieur de la Conférence 105

1.3. Une faible institutionnalisation durable ... 112
2. La pyramide à degrés. Les différents niveaux d'intégration à la Conférence ... 116
2.1. Commissions, CP²U et Bureau : les organes de pouvoir internes ... 116
2.2. L'équipe permanente administrative, l'instauration de cadres professionnels ... 124
3. La carte du club. Les lieux de la CPU ... 130
3.1. Les lieux ordinaires. Les territoires quotidiens de la CPU ... 132
3.2. Le vagabondage des colloques. Les hybridations d'un évènement ... 138
Chapitre 3 Le cercle de la séance ... 147
1. Compte et mesure. La séance de la CPU, un investissement en continu ... 149
1.1. Micro, mezzo et macro : les variations de la participation aux séances ... 150
1.2. La participation, reflet des transformations de la séance ? ... 156
2. Anatomie d'une routine : 17 octobre 1973, une séance de la CPU ... 161
2.1. Une séance idéal-typique d'un premier âge ? ... 162
2.2. Le rituel en trois temps d'une séance ... 165
2.2.1. 10h30-12h30 : la séance privée ... 165
2.2.2. 12h30-15h : la pause méridienne ... 167
2.2.3. 15h-18h30 : la séance plénière ... 168
3. La séance vue des présidents : un espace de légitimation, de formation et de représentation 173
3.1. Les cercles de la séance ... 174
3.2. La séance comme espace de légitimation ... 177
3.3. Délégué universitaire et chef d'établissement. La séance comme creuset d'une culture professionnelle ? ... 183
4. La séance vue de la tribune : co-légitimation et interdépendance des deux côtés de l'estrade ... 191
Chapitre 4 Faire corps ... 197
1. La CPU comme « organisation de jeunesse », turn-over et hétérogénéité interne : le défi de la cohésion ... 198
1.1. La rotation des membres ... 199
1.2. Les trois axes de la conflictualité ... 202
2. La CPU comme club présidentiel ... 211
2.1. « La douceur d'être inclus » ... 212
2.2. Les cadres communs d'une sociabilité mutuelle : les héritages d'une légitimation ... 220
2.2.1. Une histoire d'hommes ... 220
2.2.2. La richesse du capital universitaire ... 224
2.3. Une corporation bien ordonnée ... 235
3. La CPU : sélection et professionnalisation, un espace de conversion ... 244
3.1. Fonction ou profession ? Les logiques de la carrière présidentielle ... 245
3.2. La CPU cadre commun d'un mouvement de professionnalisation ... 253

PARTIE 2 : GÉNÉRATIONS 261

Chapitre 5 Un programme sans élites ? 265

Illusions perdues *265*

1. L'horizon des possibles. La première génération des présidents d'université *267*

1.1. Les contours des fondateurs : qui sont les premiers présidents d'université ? *268*

1.1.1. Un groupe instable et fragmenté 268

1.1.2. Tous des notables ? 273

1.1.3. Carrière âge et politique : les différentes voies de la profession 278

1.2. Le moderne, le notable et le politique *282*

2. Des innovateurs *288*

2.1. La mise en place d'une colégitimation *289*

2.1.1. Les présidents dans leurs établissements : une place à inventer 289

2.1.2. La CPU, un relai en quête de légitimité 295

2.2. Un élite présidentielle professionnelle ? *299*

2.3. Un programme commun et des actions communes ? *306*

3. Une fenêtre entrebâillée : les limites de l'autonomie *316*

3.1. Des amateurs éclairés : une première professionnalisation présidentielle ? *316*

3.2. Dans les vents de l'histoire : le récif des diplômes *322*

3.3. Reproductions impossibles *326*

Chapitre 6 Sans élite et sans programme ? 336

Le rouge et le bleu *336*

1. Générations politiques (1976-1988) *339*

1.1. La routinisation du charisme : une lente stabilisation des présidents d'université *340*

1.2. Un langage générationnel commun *349*

1.2.1. Jeunes et politiques 349

1.2.2. L'histoire, le social et le politique 355

1.3. Hétéronomie *362*

1.3.1. Une professionnalisation par la politique ? 362

1.3.2. Une élite politique ou la CPU comme réceptacle 368

2. Une CPU en opposition(s). Le moment Saunier-Seïté 1976-1981 ..... *373*

2.1. « L'attentat » de Merlin, 7 décembre 1978 ..... *374*

2.2. Cinq ans de solitudes 1976-1981 ..... *383*

2.2.1. La guerre froide : 12 janvier 1976-7 décembre 1978 383

2.2.2. La CPU dans les tranchées : 7 décembre 1978-21 mai 1981 391

3. Le temps des alternances (1981-1988) *400*

3.1. Restaurer la CPU (1981-1986) *401*

3.2. Bis repetita ? (1986-1988) *408*

Chapitre 7 Un noyau programmatique 420

Les guépards *420*

1. Les générations des présidents de contrat (1988-2007) 423
1.1. Les présidents de contrat, une moyennisation paradoxale 423
1.2. Projet et contrat, les nouveaux chemins de la fonction 430
1.3. Spécialisation et rationalisation : les règles du métier au temps des présidents de contrat ... 440
2. La CP²U du milieu des années 1990 : un noyau programmatique aux manettes 450
2.1. La Révolution du 7 avril. La prise de pouvoir des présidents de contrat 451
2.2. Une alliance plurielle, un projet collectif partagé 457
2.3. Une trajectoire collective exceptionnelle 469
3. La montée en puissance professionnelle (1989-1998) 478
3.1. Transformer la CPU, politique et organisation 1989-1994 478
3.1.1. Le roman des origines : du laboratoire de la COREX au recrutement d'Alain Abécassis (1988-1994) 479
3.1.2. 1994, une grande transformation 484
3.2. 1995, année de feu 489
3.3. Poursuivre et reproduire : la CPU d'après la réforme (1996-1998) 500

PARTIE 3 : CONFIGURATIONS 511

Chapitre 8 Villard-de-Lans (1975-1976) 515
1. « L'autonomie à mi-chemin » : la CPU comme espace d'élaboration de réforme 517
1.1. L'initiative Quermonne, vers un « contrat de progrès » entre le ministère et les présidents ? 518
1.2. Le rapport Saurel, pour une politique contractuelle pluriannuelle du financement des universités 526
1.3. 1974, l'ouverture d'une fenêtre politique ? 533
2. La parenthèse enchantée : le moment Villard-de-Lans (mars 1975-janvier 1976) 540
2.1. Les contours d'un évènement 540
2.2. Villard-de-Lans : l'élaboration commune d'un programme d'action 547
3. Un simple feu de paille : apogée réformatrice et désillusion collective 556
3.1. La multiplication des signes. Vers une transformation de la configuration universitaire ? (avril 1975-janvier 1976) 557
3.2. Le rayon vert du Bischenberg (21-22 novembre 1975) 562
3.3. Retour aux sources : la fin d'une parenthèse réformatrice 569
3.3.1. La révélation d'une fragilité structurelle 569
3.3.2. 1976, une réaction thermidorienne 575
Écueils et mémoire 582
Chapitre 9 La décennie contractuelle (1981-1989) 585
1. Le renouveau de la politique contractuelle. Bernard Decomps, la recherche, la décentralisation (1981-1984) 588
1.1. Une politique contractuelle qui venait d'en haut 588
1.2. L'expérience Decomps (1981-1984) 598

1.3. Des présidents en appui : soutiens politiques et idéologiques à la démarche contractuelle .. 605
2. Opus inchoatus. Philippe Lucas comme « auto-entrepreneur de réforme » 613
2.1. Faire émerger une doctrine : la transformation d'un président idéal-typique 614
2.2. Une entreprise solitaire, le colloque de 1985 620
2.3. Un rendez-vous manqué 628
3. 1988-1989 : le contrat dans l'anomie 635
3.1. À la convergence du sectoriel et du transversal, l'émergence du contrat d'établissement 636
3.2. Un changement par le haut. La mise en œuvre de la contractualisation et la CPU 646
L'effet de consensus : le souvenir effacé d'un colloque en 1989 656
Chapitre 10 Le chemin du sacre (2000-2010) 659
1. De la Sorbonne (1998) à Lille (2001) : la construction d'un agent et d'un programme de réforme 662
1.1. Confirmer la doctrine : une CPU encore en émergence 663
1.2. Le baptême du feu. Jacques Attali, Adrien Schmitt et le Colloque de la Sorbonne, vers un espace européen de l'enseignement supérieur 669
1.3. Le colloque de Lille (22-23 mars 2001) : l'affirmation d'une ambition législative 680
2. Les aléas du consensus (2002-2007) 690
2.1. La réforme comme horizon : une dynamique politique congruente 691
2.2. Un consensus réformateur ? 700
2.3. Une fermeture paradoxale de la porte réformatrice (2004-2006) 707
3. 2007 ou la grande conjonction 718
3.1. Le colloque de Metz, une réactivation réformatrice dans un contexte électoral 718
3.2. La conjonction des intérêts 726
3.3. Le triomphe des présidents, la consécration de la Conférence 735
Une histoire de champ 744
CONCLUSION 746
L'écheveau de la CPU 746
Les neuf conditions 751
« La mort saisit le vif » 754
ÉPILOGUE 757
SOURCES ET TRAVAUX 760
Bibliographie 761
1. Méthodologies 761
1.1. Entre sociologie, science politique : tracer son chemin 761
1.2. Les lumières de l'histoire : prendre son temps 762
1.3. Socio-histoire, dialogues interdisciplinaires 764

1.4. Biographies, prosopographies ... *765*
1.5. « Jalons » historiographiques de l'enseignement supérieur en France ... *765*
1.6. Outils dans la recherche ... *766*
1.6.1. Archives universitaires (mémoire vivante et de papier) ... 767
1.6.2. Bases de données prosopographiques et outils bibliographiques en ligne ... 768
2. L'université du temps présent dans ses contextes ... *768*
2.1. Des années 1970 à « nos jours », société, politiques, cultures ... *769*
2.1.1. Manuels et synthèses ... 769
2.1.2. Mai-Juin 1968, essais de synthèses ... 769
2.2. Contexte politique ... *770*
2.3. Histoire culturelle et intellectuelle ... *770*
2.4. Le système éducatif français et l'enseignement supérieur ... *771*
2.5. L'État : sociologie, anthropologie, histoire ... *771*
3. L'université, objet d'étude ... *772*
3.1. L'université, histoires et manuels généraux ... *772*
3.2. L'université, histoires singulières ... *773*
3.2.1. Regards sur le temps long ... 773
3.2.2. Depuis les massifications après-guerre ... 773
3.3. Universités et enseignement supérieur, cas d'école ... *774*
3.3.1. Micro-histoires ... 774
3.3.2. Monographies d'établissement ou de villes universitaires ... 775
4. Pouvoir(s) universitaire(s) : un champ de luttes ... *776*
4.1. Gouverner l'université, approches générales d'une politique publique ... *776*
4.2. Le monde de la recherche, structurations, interventions, évaluation ... *777*
4.3. Gouvernement, ministère : pouvoir administratif de la « première centralisation » ... *778*
4.4. Les syndicats enseignants ... *779*
4.5. Le pouvoir des disciplines ... *779*
4.6. Les étudiants et leurs luttes ... *780*
4.7. Ouvertures territoriales : entre territoires et international ... *780*
5. Universitaires : dire, pouvoir, savoir ... *781*
5.1. Les organisations d'établissements en France et à l'étranger ... *781*
5.2. « Patrons », doyens et présidents d'université approches générales et biographiques ... *781*
5.3. Les universitaires, contours d'un groupe à l'identité « impossible » ... *783*
5.4. Les présidents comme élites, pratiques et sociabilités sur la longue durée ... *784*
État des sources ... 785
***1.** Archives publiques* ... *785*
1.1. Archives Nationales ... *785*
1.1.1. Archives de la CPU ... 785
1.1.2. Archives du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur ... 786
1.2. BNF ... *787*
***2.** Archives privées* ... *788*

2.1. Fonds personnels *788*
2.1.1. Bernard Alluin 788
2.1.2. Romain Gaignard 788
2.1.3. Christine Musselin/Julien Barrier 788
2.1.4. Rémy Pech 788
2.1.5. Régis Ritz 788
2.1.6. Josette Soulas 788
2.2. Fonds conservés par la CPU *788*
3. *Sources imprimées* *789*
3.1. Périodiques *789*
3.2. Publications, livres d'entretiens, ... *789*
3.2.1. Littérature administrative et politique 789
3.2.2. Prises de positions, mémoires, d'acteurs de l'enseignement supérieur 790
3.2.3. Publications des présidents ou d'acteurs interrogés 791
4. *Témoignages et entretiens* *793*
4.1. Tableau des individus interrogés *793*
4.2. INRP *799*
5. *Sources audiovisuelles et internet* *799*

LISTE DES FIGURES 800

LISTE DES TABLEAUX 802

LISTE DES ILLUSTRATIONS 803

TABLE DES MATIÈRES 804

Résumé

La Conférence des Présidents d'université (1969-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités

Cette thèse propose une socio-histoire d'une organisation, la Conférence des présidents d'université, de sa naissance dans le sillage de la loi Faure en 1968 jusqu'à la loi LRU de 2007. Présidée par le ou la ministre durant cette période, elle se situe, par sa position, à l'interface entre le champ universitaire et le champ du pouvoir sur l'enseignement supérieur. Ce travail cherche en croisant une sociographie des présidents, une étude organisationnelle, et des points sur leurs mobilisations collectives permet donc de comprendre comment l'évolution de la capacité d'intervention de la CPU est corrélée à une transformation de la configuration universitaire française et la mise en avant en son sein de l'échelle de l'établissement comme pivot de l'action publique.

Mots clefs : Conférence des présidents d'université, président d'université, enseignement supérieur, socio-histoire

Abstract

The Conférence des Présidents d'université (1969-2007). A socio-history of French universities governance

This dissertation offers a socio-history of the Conference of University Presidents (CPU), from its inception, in the wake of Edgar Faure's 1968 Orientation Act of Higher Education, to the Universities Freedom and Responsibility (LRU) law of 2007. With the Minister at its head, the organization was, during that time, an interface between academia and government with regards to higher education. This research combines a sociography of the presidents, an organizational study, and a focus on collective action on the part of the presidents, to show how the CPU's power evolved in correlation with the transformation of the French university system and the promotion, within it, of public action taken at the school level.

Keywords : Conférence des présidents d'université, president or rector, universities, socio-history